## Σ Likouteï Si'hot Σ

## PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

Remière série Republième édition

**TOMES 1 À 5**BERECHIT - CHEMOT
VAYIKRA - BAMIDBAR - DEVARIM

### Likouteï Si'hot

\* \* \*

## PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

TOMES 1 À 5

BERECHIT - CHEMOT VAYIKRA - BAMIDBAR - DEVARIM

> 5769-2009 DEUXIÈME EDITION

**ISBN**: 2-916259-36-8

LES ÉDITIONS DU BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

#### **Avant Propos**

De nombreux enseignements du Rabbi de Loubavitch, discours 'hassidiques, explications données à l'occasion d'une intervention publique, causeries, lettres, notes qu'il rédigea pour son usage personnel, ont été présentés, ces dernières années, aupublic francophone. Le but du présent ouvrage est de lui donner accès au vecteur fondamental de cet enseignement, le Likouteï Si 'hot.

Dès qu'il prit la direction des 'Hassidim 'Habad Loubavitch, le 10 Chevat 5711 1951, le Rabbi commenta publiquement la Torah, à l'occasion du Chabbat, des fêtes ou des grandes célébrations, devant les 'Hassidim et tous les Juifs qui s'étaient réunis pour recevoir son enseignement. Au fil de ces interventions, le Rabbi développa une nouvelle approche de la Torah, mêlant son enseignement révélé à sa dimension ésotérique, en appliquant systématiquement les idées à l'action concrète, interprétant les événements du monde à la lumière des valeurs traditionnelles.

Il fallut alors mettre au point une manière de formaliser cet enseignement, afin de le rendre accessible au plus grand nombre. Les textes de différentes interventions du Rabbi furent donc compilés, synthétisés, commentés et annotés. Ils furent ensuite publiés sous forme de séquences, consacrées aux Sidrot et aux fêtes. C'est ainsi que naquit le Likoutel Si 'hot, «recueil de causeries».

\* \* \*

Il est significatif de constater que la première partie du Tanya, l'ouvrage constituant la référence de la 'Hassidout 'Habad, qui présente les thèmes fondamentaux de sa doctrine, fut appelé par son auteur LikoutelAmarim, «recueil de propos». Par la suite, la compilation des discours de l'Admour Hazaken, qui précisent ces thèmes et en font une analyse approfondie, parut sous le nom de Likoutel Torah, «recueil d'explications de la Torah». Puis, sept générations plus tard, le chef de notre génération, héritier de Rabbi Chnéor Zalman, l'auteur de Likouteï Amarim et de Likouteï Torah, publiait le Likouteï Si 'hot.

Ainsi, les grands maîtres de la 'Hassidout offrirent au peuple juif des écrits essentiels, définissant leur vision de la pensée juive et l'exprimant en des termes qui en rendent les notions les plus abstraites accessibles à tous. Or, ils présentèrent eux mêmes ces livres comme des recueils, leur immense modestie les conduisant à ne voir aucun apport personnel dans leur gigantesque contribution à la tradition d'Israël. Il n'y avait là, selon eux, qu'un «recueil» d'explications déjà développées par ailleurs. Il est clair qu'une telle conception ne correspond pas à la réalité et n'est que la marque d'une immense humilité. Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre connaissance des textes que l'on trouvera dans ce livre.

Constatant que D. ieu marqua Sa Présence jusque dans les détails les plus insignifiants de la création, nos Sages constatent que: «là où s'exprime Sa Simplicité se trouve l'expression de Sa grandeur véritable». Ils soulignent aussi que «les Justes sont à l'image de leur Créateur» et, de ce point de vue, le Likouteï Si 'hot, témoignage de la modestie du Rabbi de Loubavitch, permet effectivement de percevoir toute la grandeur de son enseignement.

C'est précisément dans le Likoutel Si'hot (tome 6, page 41), que l'on trouve l'affirmation suivante du Rabbi: «la première partie du Tanya, le Likoutel Amarim, «recueil de propos», s'adresse à tout le peuple juif et lui montre de quelle manière chaque Juif peut servir D.ieu en L'aimant et en Le craignant». A notre époque, il est, en outre, d'accéder simplement à ces sentiments, qui sont à la base du service de Dieu. Il suffit de consulter la définition qu'en donne le Rabbi dans le Likouteï Si 'hot.

\* \* \*

Le Rabbi édita ainsi trente six volumes de Likouteï Si 'hot, qui parurent donc, tout d'abord, sous la forme de petits fascicules hebdomadaires, puis furent reliés. Ces livres sont, à proprement parler, une encyclopédie de la 'Hassidout et de ses grands thèmes. Les deux premiers volumes, en particulier, présentent des concepts simples, qui les rendent accessibles à tous. Rédigés, à l'origine, en Yiddish, ils ont été traduits en Hébreu, puis en anglais et son maintenant présentés en français.

Dans ce livre, sont donc présentées les douze Sidrot du livre de Béréchit, de même que des commentaires relatifs au 19 Kislev, fête de la libération de Rabbi Chnéor Zalman des prisons tsaristes et à la célébration de 'Hanouka.

Les sujets abordés, à l'occasion de l'étude de ces Sidrot, sont très divers. Ainsi, le Rabbi mesure l'impact, sur le reste de l'année, du Chabbat Béréchit. Il introduit une définition originale du «déluge», qui permet d'en trouver l'équivalent dans l'existence de chacun. Il explique que «l'arche» de Noé correspond, en réalité, aux mots de la Torah et de la prière.

Le Rabbi donne également des conseils précieux pour le service de D.ieu, explique de quelle manière l'homme a la possibilité de connaître l'élévation. Il expose les enseignements que délivre la vie des Patriarches, souligne la nécessité d'éclairer l'obscurité de l'exil et d'illuminer son prochain.

Evoquant le rêve de Yossef ou du Pharaon, le Rabbi constate que le service de D.ieu peut être conçu comme un rêve. Il précise l'apport spécifique des douze tribus. Ainsi, le présent recueil développe de nombreux thèmes centraux de la pensée juive, en général et de la 'Hassidout, en particulier.

\* \* \*

Les onze Sidrot du livre de Chemot sont également présentées ici de même que la Hilloula du précédent Rabbi, célébrée le 10 Chevat, qui y occupe une place toute particulière. Il y est également question de Tou Bichevat, le nouvel an des arbres.

Les sujets abordés, à l'occasion de l'étude de ces Sidrot, sont fondamentaux et reprennent de nombreux thèmes centraux du Judaïsme, l'exil d'Egypte et sa signification, la libération de l'Egypte et les plaies qui l'accompagnèrent, le passage de la mer Rouge et sa finalité. On trouvera également, dans ces textes, une analyse 'hassidique du don de la Torah, puis de la construction du Sanctuaire et de ce qu'elle doit accomplir dans les coeurs juifs, qui sont également des Tabernacles consacrés au service divin.

Les causeries prononcées à l'occasion du 10 Chevat sont également très importantes. Elles expliquent de quelle manière se lier au Rabbi, chef de la génération, même au delà de son existence physique, définissent le rôle du Juste et la mission qui lui est confiée, de laquelle chacun peut prendre une part.

\* \* \*

On trouvera aussi un commentaire de toutes les Sidrot de Vaykra, des explications sur les fêtes de Pourim, de Pessa'h et de Lag Baomer, ainsi que sur les quatre lectures particulières de la Torah qui sont intercalées entre Pourim et Pessa'h, Parchat Shekalim, Parchat Za'hor, Parchat Para et Parchat Ha'hodech.

Les sujets abordés, à l'occasion de l'étude de ces Sidrot et de ces fêtes, sont particulièrement variés. La conception 'hassidique du sacrifice est, en particulier, exposée, montrant qu'au-delà de l'animal, c'est sa propre personne qu'un Juif offre à D.ieu par un tel acte. Par ailleurs, le Rabbi explique, d'une manière particulièrement significative, l'intervention, encore actuelle, d'Amalek, dont l'objectif est de tempérer le service de D.ieu de chacun. On trouvera également, dans les commentaires de la fête de Pessa'h, un commentaire de nombreux passages de la Haggada. Enfin, le rôle prépondérant du Juste, émissaire de D.ieu dans le monde, est précisément défini, à propos de Lag Baomer.

\* \* \*

Ce recueil commente aussi les Sidrot du livre de Bamidbar de même que la fête de Chavouot, temps du don de notre Torah, qui fait l'objet d'une analyse particulièrement détaillée et celle du 12-13 Tamouz, date de la libération du précédent Rabbi de Loubavitch des prisons soviétiques, qui lui permit de quitter la Russie et, par la suite, de donner une dimension nouvelle à son œuvre et à son enseignement.

Les sujets abordés, à l'occasion de l'étude de ces Sidrot et de ces fêtes, sont extrêmement variés, le sens des différents dénombrements du peuple Juif dont fait état le livre de Bamidbar, appelé " le 'Houmach des comptes ", la nécessité de transformer la matière du monde, afin d'y bâtir un Sanctuaire pour D.ieu, la remise en cause de cette vocation d'Israël par Kora'h et ceux qui le suivirent ou bien par les éclaireurs, délégués par Moché, l'entrée en Erets Israël, aboutissement de la sortie d'Egypte, au sens littéral ou bien de celle que chacun vit dans son existence personnelle et préfigurant la délivrance complète, avec la venue du Machia'h, autant de thèmes fondamentaux de la Tradition juive, que le Rabbi présente ici avec l'éclairage spécifique qu'en donne la 'Hassidout.

\* \* \*

Enfin, sont commentées ici toutes les Sidrot du livre de Devarim, de même que les grands moments des mois d'Elloul et de Tichri, Seli'hot, Roch Hachana, Yom Kippour, Soukkot, Chemini Atséret, Sim'hat Torah et ce qu'il convient d'en tirer pour le reste de l'année.

Les sujets abordés, à l'occasion de l'étude de ces Sidrot et de ces fêtes, sont très étendus. On y trouvera, en particulier, le moyen de se préparer aux grandes dates du mois de Tichri, de réaliser, à cette occasion, l'unité véritable du peuple juif et, de la sorte, d'obtenir toutes les bénédictions divines pour l'année nouvelle.

A n'en pas douter, la diffusion de ces grandes idées de la Tradition juive, avec l'éclairage particulier que leur apporte l'enseignement du Rabbi, hâtera la venue du Machia 'h.

C'est, en effet, le Machia 'h lui même qui affirma au Baal Chem Tov, lorsque celui ci connut une élévation de l'âme et le rencontra dans les sphères célestes, qu'il se révélerait «lorsque les sources de ton enseignement se répandront à l'extérieur ». Puisse D.ieu faire que la publication de ces textes soit une contribution à cette diffusion.

Très prochainement, la promesse du Machia'h se réalisera, comme le Rabbi nous en a donné l'assurance. Alors, le Rabbi lui-même sera, de nouveau, physiquement à notre tête et il nous délivrera encore son enseignement. Ainsi, sans l'ombre d'un doute, nous assisterons, après l'avènement de la période messianique, à la parution de nouveaux Likouteï Si 'hot.

Haïm MELLUL Seconde édition. Roch Hodech Chevat 5769

#### **SOMMAIRE**

#### **≱ BERECHIT** ♣

Ce qu'apporte le Chabbat Béréchit (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5716-1955) Le caractère divin de la création Montée à la Torah Saison des pluies	p. 39
<b>Complément et ajout</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5711-1950)	p. 43
<b>Béréchit, une longue Sidra et le chiffre dix</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)	
Lettres du Rabbi	p. 55
≋ NOA'H ત્ક્	
<b>Déluge, bain rituel et difficultés d'assurer sa subsistance</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5713 1952)	p. 61
Protection contre le déluge (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717 1956) L'existence véritable L' intégrité à travers l'autre	p. 62
<b>Les deux formes de la Techouva .</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Noa 'h 5717 1956)	p. 68

<b>Le Juste et sa génération</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717 1956)	p. 73
출 LE'H LE'HA 옿	
<b>Les différents stades de l'âme juive</b> (Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5714 -1954)	p. 77
<b>Approche raisonnée et attachement surnaturel</b> (Discours du Rabbi, 6 'Hechvan 5718 -1957)	p. 81
<b>Héritage d'Avraham</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Le'h Le'ha 5711 -1950)	p. 86
Les limites du service de D.ieu (Discours du Rabbi, Chabbat Le 'h Le 'ha 5711 -1950) Vivre avec le temps La signification du décès	p. 87
Lettre du Rabbi	p. 98
> VAYERA 중	
<b>La circoncision du Juste</b> (Discours du Rabbi, 20 Mar 'Hechvan 5713 -1952)	p. 103
<b>Avraham et Its'hak, dévoilement et élévation</b> (Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5714 -1954)	p. 107
Lettre du Rabbi	p. 113

#### 총 HAYE SARAH ﴿

<b>Antagonisme du corps et de l'âme</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5711-1950)	p. 117
<b>La rétractation du chemin</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5713-1952)	p. 120
<b>Les fondements du monde</b> (Discours du Rabbi, second jour de Roch 'Hodech Kislev 5713-1952)	p. 122
<b>L'apport du don de la Torah</b> ( <i>Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah .5716-1955</i> ) Le serment avec un objet sacré Le début de la délivrance	p. 125
<b>La vie de Sarah</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5711-1950)	p. 133
총 TOLEDOT 홍	
<b>Les générations d'Its'hak</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5719-1958)	p. 137
<b>L'élévation du monde futur</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Toledot 5714-1953)	p. 141
Le sens du mariage (Discours du Rabbi second jour de Roch 'Hodech Kislev 5713-1953)	p. 145
<b>Par la ruse</b> (Discours du Rabbi, 13 Chevat 5711-1950)	p. 150

<b>Signification d'une comparaison</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Toledot 5718 1957)	p. 151
Lettre du Rabbi	p. 155
> VAYETSE 중	
<b>La colère de D.ieu dans le monde</b> (Discours du Rabbi Chabbat Vayétsé 5711-1950)	p. 159
<b>L'effort et la confiance</b> (Discours du Rabbi,7 Kislev 5712-1951)	p. 164
<b>Les lois du mariage</b> (Discours du Rabbi, 2 Kislev 5714-1953)	p. 165
> VAYCHLA'H 중Youd Teth Kislev	
<b>La place des richesses matérielles</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vaychla'h 5716-5718, 1955-1957)	p. 173
<b>L'âne du Machia'h</b> (Discours du Rabbi 19 Kislev 5718-1957)	p. 176
<b>Don de l'enseignement caché de la Torah</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Toledot 5717-1956)	p. 181
<b>La vitalité des Mitsvot</b> (Discours du Rabbi, 19 Kislev 5716-1955)	p. 183
<b>Le contenu de chaque époque</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5716-1955)	p. 187

<b>Une bonne et douce année</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5711-1950)	p. 190
<b>Vouloir agir</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Le'h Le 'ha 5711-1950)	p. 192
La révélation de la 'Hassidout pour l'époque contemporaine (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa 'h 5715-1955) L'évanouissement La 'Hassidout et le Moussar	p. 195
<b>Le vendredi de la création</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)	p. 199
<b>Prier avec la communauté</b> (Discours du Rabbi, 19 Kislev 5719-1958)	p. 201
ి VAYECHEV - క్ల 'Hanouka	
	p. 207
'Hanouka Le commerce et la transformation de la matière	p. 207 p. 209
'Hanouka  Le commerce et la transformation de la matière (Discours du Rabbi, Chabbat Vayéchev, 20 Kislev 5717-1956)  Belle prestance et belle apparence	p. 209
'Hanouka  Le commerce et la transformation de la matière (Discours du Rabbi, Chabbat Vayéchev, 20 Kislev 5717-1956)  Belle prestance et belle apparence (Discours du Rabbi, 19 Kislev 5718-1957)  L'importance de l'éducation	p. 209

<b>'Hanouka et Pourim</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Mikets 5716-1955)	p. 225
Les lumières qui éclairent (Discours du Rabbi, veille du cinquième jour de 'Hanouka, aux élèves de la Yechiva)	p. 227
్థా MIKETS -క్ల Chabbat 'Hanouka	
<b>Le rêve de l'exil</b> (Discours du Rabbi, 19 Kislev 5717-1956)	p. 233
Comment fructifier en exil (Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)	p. 236
Les lumières du Temple et celles de 'Hanouka (Discours du Rabbi, 21 Kislev 5713-1952)	p. 238
<b>Les lumières du Temple et celles de 'Hanouka</b> (Discours du Rabbi, cinquième soir de 'Hanouka 5713-1952)	p. 241
> VAYGACH -	
<b>Le sacrifice de Yehouda</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vaygach 5711-1950)	p. 247
<b>L'exil d'Egypte</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chemot 5713-1952)	p. 249
<b>Réparation de la déclaration de Yossef</b> (Discours du Rabbi, Veille du second jour de Pessa'h 5714-1954)	p. 252

#### ৡ VAYE'HI 솙

<b>Le pain d'Acher</b> (Discours du Rabbi, Sim 'hat Beth Hachoéva et Chabbat Béréchit 5719-1958)	p. 259
<b>L'épouse du Grand Prêtre</b> (Discours du Rabbi, Sim'hat Torah 5719-1958)	p. 267
중 CHEMOT -	
<b>Faire vivre les filles</b> (Discours du Rabbi, Pessa'h 5712-1952 et 5714-1954)	p. 275
<b>Enfants spirituels</b> (Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5716-1956)	p. 278
<b>L'éducation des tous petits</b> (Discours du Rabbi, Chouchan Pourim 5714-1954)	p. 280
<b>Longueur de l'exil</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5711-1951)	p. 282
<b>Une attitude pleine de fermeté</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chemot 5716-1956)	p. 287
Lettres du Rabbi	p. 291
장 VAÉRA 중	
<b>Les deux premières plaies d'Egypte</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5718-1958)	p. 295
La Décision de D.ieu et le début de la délivrance (Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5714-1954)	p. 303

#### 총 BO 종

10 Chevat, Hilloula du Rabbi Rayats 13 Chevat, Hilloula de la Rabbanit Shterna Sarah, mère du Rabbi Rayats Tou Bichevat, nouvel an des arbres	p. 309
<b>La réponse aux Egyptiens</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5712-1952)	
<b>'Hamets et Matsa</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel Pekoudeï 5712-1952)	p. 311
<b>L'optique adoptée par le Rabbi</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5714-1954)	p. 315
Les quatre groupes du peuple juif (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716-1956)	p. 318
<b>Quelques récits</b> (Discours du Rabbi, 14 Chevat 5710)	p. 323
Roch 'Hodech et la Techouva (Discours du Rabbi, Parchat Ha'hodech 5716-1956)	p. 324
<b>La qualité de Roch 'Hodech</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5711)	p. 326
<b>Grandeur du Rabbi</b> (Discours du Rabbi, 2 Iyar 5710)	p. 328
<b>J'ai besoin de mes enfants</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5710	p. 334
<b>Les trésors dilapidés</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel-Pekoudeï 5710-1950)	p. 339
Connaître par cœur un discours du Rabbi (Discours du Rabbi, 19 Kislev 5711)	p. 341

<b>Le prophète Elyahou et le Baal Chem Tov</b> (Discours du Rabbi, 13 Chevat 5711)	p. 342
<b>L'homme et l'arbre</b> (Discours du Rabbi, 11 Chevat 5722, aux jeunes élèves de la Yechiva Loubavitch de Montréal)	p. 347
Lettre du Rabbi	p. 349
ి≱ BECHALA'H ∻్ట	
<b>Le Cantique des femmes et le décret du Pharaon</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5718)	p. 353
<b>Le combat du Pharaon et celui d'Amalek</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716)	p. 359
<b>Potentiel et révélation effective</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Bechala'h, 15 Chevat 5716)	p. 362
<b>Ils Le reconnurent les premiers</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)	p. 364
L'ardeur des enfants à l'étude de la Torah (Discours du Rabbi, 11 Chevat 5720, Aux jeunes élèves de la Yechiva de Montréal	p. 366
L'exemple du Maharal de Prague (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5721-1961)	p. 367
<b>Le chant d'une femme</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5717-1957)	p. 373
Lettre du Rabbi	p. 377

#### ≱ YETHRO &

<b>Les dix Commandements et les dix Paroles</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Mikets 5713-1952)	p. 383
<b>La révélation du mont Sinaï</b> (Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)	p. 385
Les voies de la guérison (Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5712-1952)	p. 385
<b>Le service de D.ieu et la relation avec le monde</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5719-1959)	p. 387
Lettre du Rabbi	p.393
총 MICHPATIM 총	
<b>Un mouton disséminé parmi les nations</b> (Discours du Rabbi, Sim'hat Torah et Chabbat Béréchit 5715-1954)	p. 401
<b>Le dépôt et le prêt</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim 5712-1952)	p. 406
<b>Aux riches comme aux pauvres</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim, Chabbat Shekalim 5718-1958)	p. 410
<b>Maladies spirituelles</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim 5716-1956)	p. 411
<b>Mortification du corps</b> (Discours du Rabbi, 16 Tamouz 5716-1956)	p. 414
Lettres du Rabbi	p. 416

#### 총 TEROUMA 좆

<b>Les trois prélèvements</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim 5715-5718, 1955-1958)	p. 423
La voie du milieu et la folie de la sainteté (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5719-1959	p. 429
Se «répandre» dans la Torah, la prière, les bonnes actions, la Tsédaka et l'enseignement (Discours du Rabbi, Sim'hat Torah 5719-1959)	p. 433
Lettre du Rabbi	p. 435
≽ TETSAVÉ -క్ల	
<b>Les trois huiles</b> (Discours du Rabbi, Sim'hat Beth Hachoéva 5712-1952, 'Hanouka 5719-1958)	p. 439
<b>L'autel d'or</b> (Discours du Rabbi, 5 Adar 5715-1955)	p. 440
<b>Révélation divine dans le Temple</b> (Discours du Rabbi, 'Hanouka 5716-1956)	p. 441
<b>Besoins réels et superflus</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Tissa et Chouchan Pourim Katan 5717-1957)	p. 445
Lettres du Rabbi	p. 449

#### ≱ TISSA శ్ఞ

<b>Une pièce de feu émanant du Trône céleste</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Shekalim 5717-1957)	p. 457
<b>Hésiter entre les deux partis</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Tissa 5717-1957)	p. 464
Lettre du Rabbi	p. 469
총 VAYAKHEL ﴿	
<b>Investissement actif et effort passif</b> (Discours du Rabbi, intitulé «Vayakhel», 5712-1952)	p. 473
<b>La finalité de tous les travaux du monde</b> (Discours du Rabbi, Pourim 5718-1958)	p. 481
<b>La joie en Adar et en Av</b> (Discours du Rabbi, Chabbat bénissant le mois d'Adar 5716-1956)	p. 482
Accomplir la Volonté de D.ieu sans se méprendre (Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel 5711-1951)	p. 485
> PEKOUDEÏ 송	
<b>Betsalel et Aholyav</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel Pekoudeï 5711-5718, 1951-1958)	p. 489
<b>Le voile et l'appel</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Pekoudeï 5717-1957)	p. 498

#### ৡ VAYKRA ৡ Parchat Za'hor

Sacrifice moral	p. 505
(Discours du Rabbi intitulé	p. 303
« Je suis venu dans mon jardin », 5712-1952)	
,	
Les quatre guerres d'Amalek	p. 509
(Discours du Rabbi, Pourim 5716-1956)	
(	
중 TSAV 중	
Pourim	
Diplomatie juive	p. 519
(Discours du Rabbi, Pourim 5717-1957)	p. 313
(Sisseans did Massiff Califfr 3717 1737)	
Feu perpétuel	p. 523
(Discours du Rabbi, Pourim 5714-1954)	•
Feu de D.ieu et feu des hommes	p. 524
(Discours du Rabbi, Chabbat Tsav 5717-1957)	
Les quatre Parachyot précédant Pessa'h	p. 527
(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Ha'hodech 5716-1956)	
L'enseignement de Morde'haï	p. 531
qui supprima le décret de Haman	p. 33 i
(Discours du Rabbi, Pourim 5716)	
(Discours du Nacol, Fourilli 57 To)	
Les Mitsvot de Pourim	p. 535
(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayakhel 5722-1962)	-
Le chemin tracé pour nous	p. 536
(Discours du Rabbi, Pourim 5713-1953)	

#### 총 CHEMINI 종

Cause ou indication ? (Discours du Rabbi, Chabbat Reéh 5710-1950 et Chemini 5716-1956)	p. 541
<b>La valeur première</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5710-1950)	p. 547
<b>La danse de David</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5715-1955)	p. 549
Lettre du Rabbi	p. 553
총 TAZRYA Æ	
Naissance d'un garçon et d'une fille, Tichri et Nissan (Discours 'hassidique du Rabbi, intitulé «Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois» 5717-1957)	p. 557
Semer dans le monde (Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5719-1959)	p. 565
Lettre du Rabbi	p. 569
종 METSORA -옿 Chabbat Hagadol	
Par le mérite de la foi juive (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tahara 5717-1957)	p. 573
<b>Le côté inachevé</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5717-1957)	p. 577
<b>L'envoi de Matsot</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Ha'hodech 5714-1954)	p. 578

#### ৡ PESSA'H Æ

<b>Les quatre questions du Séder</b> (Discours du Rabbi, Pessa'h 5716-1956)	p. 583
Années physiques et morales (Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5718-1958)	p. 585
La place de l'impie (Discours du Rabbi, Pessa'h 5712-5717, 1952-1957)	p. 587
Les étapes du Séder et l'intervention des disciples (Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5715-1955)	p. 594
Contraint par la Parole, Pessa'h, Matsa et Maror (Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5716-1956)	p. 597
<b>L'an prochain à Jérusalem</b> (Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5715-1955)	p. 561
<b>Vêtements de Mitsvot</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5718-1958)	p. 563
<b>Le Roch Hachana de Pessa'h</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5715-1955)	p. 603
<b>Un service de D.ieu plus aisé</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Mevar'him Iyar 5715-1955)	p. 606
총 A'HAREÏ ·홍	
<b>Barrières et précautions</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5716-1956)	p. 609

#### 총 KEDOCHIM 총

<b>Trois Injonctions</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5717-1957)	p. 615
Sainteté (Discours 'hassidique du Rabbi, intitulé «Et, maintenant, si tu écoutes» et discours d'A'haron Chel Pessa'h 5717-1957)	p. 617
<b>L'amour du prochain</b> (Discours du Rabbi, second jour de Chavouot 5718-1958)	p. 622
<b>Echelle des valeurs</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5712-1952)	p. 626
콯 EMOR -옿	
<b>Le mois de la Mitsva quotidienne</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat A'hareï 5719-1959)	p. 631
Les trois mois du don de la Torah (Discours 'hassidiques du Rabbi, intitulés «Et vous compterez», 5711-1951, et «Pour comprendre le sens du don de la Torah», 5713-1953)	p.633
<b>Bénédiction de l'Omer</b> (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5713-1953)	p. 640
Lettres du Rabbi	p. 644

#### 총 BEHAR ﴿

<b>Le Chabbat de la terre</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Behar 5718-1958 et Chabbat Mevar'him Iyar 5716-1956)	p. 651
<b>L'humilité de Rav Yossef</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Bamidbar 5718-1958)	p. 660
<b>La qualité du mont Sinaï</b> (Discours du Rabbi, second jour de Chavouot 5715-1955)	p. 662
<b>Le Chabbat d'un Juif</b> (Discours du Rabbi, aux participants du Melavé Malka de New Haven, 16 Iyar 5719-1959)	p. 665
<b>L'année et le jour du Chabbat, la lumière du jour sacré</b> (Discours du Rabbi aux femmes et jeunes filles, 21 lyar 5721-1961)	p. 667
් BE'HOUKOTAÏ ∕ළි Lag Baomer	
<b>Demande implorante et promesse</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be'houkotaï 5716-1956)	p. 673
L'histoire de Rabbi Akiva et de ses disciples (Discours du Rabbi, aux jeunes élèves des Yechivot, Lag Baomer 5713-1953)	p. 684
<b>Le rôle des enfants</b> (Discours du Rabbi, Lag Baomer 5717-1957)	p. 687
Lettres du Rabbi	p. 689

#### ≱ BAMIDBAR ﴿

<b>La signification d'un recensement</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Bamidbar 5717-1957)	p. 697
<b>Déserts physique et moral</b> (Extrait d'une lettre du Rabbi adressée aux femmes et jeunes filles ' Habad, à l'issue du Chabbat Bamidbar 5717-1957)	p. 702
La paix et l'unité du don de la Torah (extrait résumé d'un discours du Rabbi,	p. 704
Chabbat bénissant le mois de Sivan 5713-1953)	
<b>L'amour d'un simple Juif</b> (Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)	p. 705
<b>Deux catégories de Justes</b> (Discours du Rabbi, 26 lyar 5720-1960)	p. 708
<b>La tribu de Lévi</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be'houkotaï 5721-1961)	p. 710
Lettre du Rabbi	p. 713
్డా CHAVOUOT -క్ల	
<b>Le chiffre trois</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be'houkotaï 5718-1958)	p. 717
Chavouot, un jour unique	p. 720
(Discours du Rabbi, Chavouot 5718-1958)	
<b>La Torah dans le désert</b> (Discours du Rabbi, Chavouot 5711-1951)	p. 727
Comment disperser ses pas	p. 729
(Discours du Rabbi, Chavouot 5718-1958)	

La sagesse et la Torah (Discours du Rabbi, Chavouot 5715-1955)	p. 731
L'importance de l'étude (Discours du Rabbi, Chavouot 5716-1956)	p. 738
Les garants de la Torah (Discours du Rabbi, Chavouot 5712-1952)	p. 745
<b>La maison de Yaakov</b> (Discours du Rabbi, Chavouot 5714-1954)	p. 747
<b>Dépasser la ligne de la Loi</b> (Discours du Rabbi, Chavouot 5715-1955)	p. 750
L'introduction à une étape plus élevée (Discours du Rabbi, 19 Sivan 5722-1962, aux élèves achevant leur scolarité à l'école Beth Rivka)	p. 751
Les trois Mitsvot des femmes (Discours du Rabbi aux femmes et jeunes filles 'Habad, à l'issue du Chabbat Béréchit 5714-1953)	p. 753
<b>La Tsédaka de l'épouse d'Abba 'Hilkya</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)	p. 756
총 NASSO 총	
<b>L'épouse de D.ieu</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5713-1953)	p. 761
్ద BEAALOTE'HA -క్ష	
<b>La clarté du Chandelier</b> (Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716-1956)	p. 769

<b>L'exemple d'Aharon</b> (Discours du Rabbi, Chavouot 5717-1957)	p. 771
Lettres du Rabbi	p. 779
중 CHELA'H 종	
<b>Un grand principe de la Torah</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5715-1955)	p. 783
<b>La Mitsva des Tsitsit</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5713-1953)	p. 788
<b>Les jeunes enfants</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5721-1961)	p. 790
<b>La Mitsva de la 'Hala</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5716-1956)	p. 793
Lettres du Rabbi	p. 799
총 KORA'H Æ	
<b>Les offrandes du Cohen</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Kora'h 5714-1954)	p. 805
Lettres du Rabbi	p. 812
ిక్క 'HOUKAT -క్ల	
Les colonnes de nuée, la manne et le puits (Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5713-1953)	p. 819

#### 총 BALAK 종

<b>Un miracle pendant l'exil</b> (Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5716-1956)	p. 829
<b>Un parapet</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Balak 5716-1956)	p. 833
<b>Le retour de la prophétie</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Balak 5716-1956)	p. 836
Lettres du Rabbi	p. 837
L'œuvre d'une âme collective (Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5715-1955)	p. 840
La libération de tout l'enchaînement des mondes (Discours du Rabbi, Chabbat Kora'h 5717-1957)	p. 842
<b>Quelques récits du Rabbi</b> (Discours du Rabbi aux enfants du centre de vacances Gan Israël, 15 Tamouz 5717-1957)	p. 845
La préparation de la prière (Discours du Rabbi, mercredi 21 Tamouz, Parchat Pin'has 5721-1961)	p. 849
Le Machia'h qui se trouve en chacun (Discours du Rabbi, Chabbat 'Houkat Balak, 12 Tamouz 5722-1962)	p. 851

#### ৡ PIN'HAS ॡ

La part de chacun (Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5714-1954)	p. 867
Consulter les autorités rabbiniques (Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5713-1953)	p. 869
Partage de la Terre Sainte (Discours du Rabbi, 16 Tamouz 5712-1952)	p. 872
<b>L'importance d'aimer son prochain</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Balak 14 Tamouz 5716-1956)	p. 874
<b>Moché et Elyahou</b> (Discours du Rabbi, Chabbat 'Houkat Balak, 12 Tamouz 5722-1962)	p. 876
<b>Le Mêm non final</b> (Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5715-1955)	p. 877
ಶ್ಞ- MATOT MASSEI -≨	
<b>Sortie d'Egypte permanente</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Matot Masseï 5715-1955)	p. 883
<b>Le fiancé et le mari</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Matot Masseï 5716-1956)	p. 890
<b>Elévation perpétuelle</b> (Discours du Rabbi, Chabbat Matot Masseï 5716-1956)	p. 892
Lettre du Rabbi	p. 894

#### ➢ DEVARIM 종

La génération qui entra en Erets Israël Le Chabbat des trois semaines Le contenu profond de l'exil Lettre du Rabbi	p. 891 p. 902 p. 904 p. 909
≽ VAÉT'HANAN ఈ	
Le monde matériel à l'image du monde céleste L'éducation de l'Admour Haémtsahi Lettre du Rabbi	p. 913 p. 922 p. 925
్డ్రి EKEV - క్ల Le désert de l'exil	p. 929
콩- REÉH -종	
Les indices de Cacherout des animaux Erets Israël en tout endroit L'atmosphère d'Erets Israël Lettre du Rabbi	p. 937 p. 943 p. 945 p. 948
్డ CHOFTIM ∕క్ట	
Les villes de refuge, les juges et les policiers Le Roi dans le champ La ville de refuge des agissements de l'année La Chemitta et le mois d'Elloul Elloul à la Yechiva	<ul><li>p. 953</li><li>p. 957</li><li>p. 958</li><li>p. 963</li><li>p. 969</li></ul>

#### ≱ TÉTSÉ ౙౖ

Les véritables ennemis de l'homme	p. 973
Le parapet	p. 973
Lutte contre Amalek	p. 976
L'apport du 18 Elloul	p. 978
Comment relever l'animal	p. 980
Lettre du Rabbi	p. 985

#### 총 TAVO ﴿

Les prémices	p. 989
Les remontrances qui précèdent les fêtes	p. 990
Tout est pour le bien	p. 992
Contenu d'Elloul	p. 994
Tsédaka et justice	p. 996
Vitalité d'Elloul	p. 998
Comportement d'Elloul et de Tichri	p. 999

#### > NITSAVIM 종

La préparation à la nouvelle année	p. 1007
L'alliance de Roch Hachana	p. 1007
Chacun à son ami	p. 1011
Importance de l'unité	p. 1015
Lettre du Rabbi	p. 1019

#### 총 ROCH HACHANA &

Le cri du Choffar	p. 1023
్థ⊱ VAYÉLE'H ET CHABBAT CHOUVA -క్ష	
Lettres gravées et lettres écrites La Techouva, la Tefila et la Tsédaka Vêtements d'or et vêtements blancs Réunion des trois dimensions  > HAAZINOU 중	p. 1027 p. 1029 p. 1032 p. 1036
Les cieux et la terre Moché et Ichaya Les particularités de Soukkot La Mitsva de la Soukka L'eau des libations La source de joie véritable	p. 1041 p. 1044 p. 1044 p. 1044 p. 1046 p. 1048
్డ్ SOUKKOT -క్ల	
Les libations de la fête Le vin et la joie physique	p. 1057 p. 1067
ঠ্ঠ CHEMINI ATSÉRET ET SIM'HAT TORAH 😤	
Séparation et unité La joie qui se manifeste dans les pieds L'amour de celui qu'on ne connaît pas Vingt et un jours, comme les amandes Les Mitsvot accomplies ici-bas La Tsédaka pour l'année	p. 1071 p. 1073 p. 1074 p. 1079 p. 1083 p. 1086

# Σ Likouteï Si'hot Σ

## PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

Remière série Republième édition

TOME 1
BERECHIT



# BÉRÉCHIT



## Ce qu'apporte le Chabbat Béréchit

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5716-1955)

#### Le caractère divin de la création

1. Les maîtres de 'Habad expliquent que l'influence du Chabbat Béréchit se marque tout au long de l'année et que le comportement que l'on adopte, pendant celle-ci, est conditionné par celui du Chabbat Béréchit.

On peut s'interroger sur une telle affirmation. Pourquoi est-elle énoncée précisément à propos du Chabbat Béréchit ? Pourquoi n'en dirait-on pas de même pour le temps du don de notre Torah ? Et qu'en est-il de toutes les Sidrot dans lesquelles sont *définis* des Préceptes sur lesquels la Torah ne revient pas, par la suite ? Celles-là ne concernent-elles pas toute l'année ? Pourquoi donc un statut exceptionnel est-il accordé au Chabbat Béréchit, soulignant que seule son influence se marque tout au long de l'année ?

2. Il est dit que «au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre», à partir du néant absolu et l'on doit en conclure que la création est un processus continu, qui se poursuit à chaque minute, à chaque instant.

De ce point de vue, les six jours de la création introduisirent un fait nouveau. Ils firent apparaître l'existence à partir du néant absolu, ce qui constitue une mutation fondamentale. Or, celle-ci se déroule à chaque instant, en permanence, de sorte que la création est toujours nouvelle.

Se basant sur le verset « Eternel, Ta Parole se trouve toujours dans les cieux », le Tanya explique, par le détail, que chaque créature, de manière intrinsèque, reste néant. Elle existe uniquement parce que D.ieu la vivifie, en permanence. En conséquence, son existence est réellement divine.

3. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi l'influence du Chabbat Béréchit s'exerce tout au long de l'année. En effet, on peut servir D.ieu, au quotidien, uniquement dans la mesure où l'on se souvient que « au commencement D.ieu créa le ciel et la terre ».

Lorsqu'un Juif doit forger, de chaque objet matériel dont il fait usage, un instrument du service de D.ieu, lorsqu'il se dit qu'il est bien difficile ou même impossible d'y parvenir, du fait des limites inhérentes à la nature du monde, il doit se rappeler que «Eternel, Ta Parole se trouve toujours dans les cieux», que le monde n'existe pas réellement, qu'il est seulement une émanation de la Parole de D.ieu. En effet, «D.ieu dit : que la lumière soit» et c'est ainsi que «la lumière fut».

Et, il en est de même pour toutes les dix Paroles de la création, car « le Saint béni soit-Il consulta la Torah pour créer le monde ». En comprenant que l'existence du monde dépend uniquement de ces dix Paroles figurant dans la Torah, on parvient à la conclusion que ce monde ne peut nullement constituer un obstacle à l'accomplissement des Mitsvot. Car, c'est bien la même Torah qui dit « Je suis l'Eternel ton Dieu » et énonce les 613 Commandements.

Celui qui prend conscience que l'existence du monde est la Torah, saura, même lorsqu'il marche dans la rue ou se consacre à ses activités professionnelles, citer une parole de nos Sages, lire un Psaume, un chapitre de Michna ou du Tanya. Chaque action positive qu'il accomplit lui permettra de faire pencher la balance du monde du côté du bien.

Ainsi, la réflexion, la méditation profonde au fait que «au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre» exerce bien son effet sur «les cieux, la terre et toutes leurs armées», c'est-à-dire sur l'ensemble de la création.

4. C'est de cette manière que le Chabbat Béréchit conditionne toute l'année et il en est ainsi à tous les niveaux, spirituels et matériels.

Savoir, garder présent à l'esprit que « Ta Parole se trouve toujours dans les cieux » n'intervient pas uniquement sur la dimension morale du service de D.ieu. Cela signifie également que l'on doit se libérer de tous les tracas matériels. Celui qui se plaint, constatant un manque qui touche aux enfants, à la santé ou à la subsistance, oublie, de manière passagère, que tout vient de D.ieu, comme le souligne le Tanya.

A l'opposé, celui qui garde toujours présent à l'esprit que D.ieu est à l'origine de tout ce qui se passe dans le monde, ne se fera pas de soucis. Il saura que «rien de mal ne peut émaner de Lui», qu'il prodigue uniquement le bien. En en acquérant la conviction, il verra, de ses yeux de chair, qu'il n'y a là que du bien, un bien visible et tangible.

#### Montée à la Torah

5. Une coutume juive veut que l'on vende aux enchères, durant le Chabbat Béréchit, les Mitsvot pratiquées à la synagogue pendant toute l'année, par exemple les montées à la Torah.

Mon beau-père, le Rabbi, souligne que, lorsque l'on est appelé à la Torah, on reçoit une élévation, d'une étape vers l'autre, jusqu'au stade le plus élevé. Il souligne ainsi que les cinq parties constitutives de l'âme juive participent de cette élévation. De la sorte, l'essence de cette âme se lie à l'Essence de D.ieu.

La Hala'ha précise que l'on ne peut réciter la bénédiction de la Torah lorsque l'on étudie un passage de la Loi Orale que l'on ne comprend pas. A l'opposé, un ignorant, qui ne connaît pas la signification du passage de la Torah qui est lu pour lui, peut prononcer une bénédiction, lorsqu'il est appelé à cette lecture. Car, même si, dans ce monde, cet homme ne perçoit pas la signification de ce passage, les cinq parties de son âme, en revanche, reçoivent bien une élévation, qui peut, par la suite, se dévoiler ici-bas. De fait, le terme hébraïque *Krya* signifie à la fois lecture et appel, révélation au sein de la matière.

Le monde est lui-même lié à la Torah, ainsi qu'il est dit : «Le Saint béni soit-Il consulta la Torah pour créer le monde». De même, la Torah est également définie comme le plan d'architecte de la création. Lorsqu'un Juif est appelé à sa lecture, il en résulte nécessairement une conséquence physique.

6. Les montées à la Torah du Chabbat, du lundi et du jeudi commencent à Chabbat Béréchit. Il en est de même pour l'étude de la Torah. Il faut donc profiter du Chabbat Béréchit pour décider de l'intensifier, qu'elle porte sur la partie révélée de la Torah ou sur la 'Hassidout.

Pendant le mois de Tichri, un Juif s'engage à étudier la Torah, tout au long de l'année. Puis, durant Chabbat Béréchit, il doit prendre la résolution d'intensifier cette étude, qui doit être quotidienne, porter sur la partie révélée de la Torah et la 'Hassidout. L'étude de la 'Hassidout doit intégrer notamment le Torah Or et le Likouteï Torah, afin de porter également sur la Sidra de la semaine.

Puisse D.ieu faire que chacun s'engage, selon les possibilités réelles, en fonction de ce qu'il peut réellement accomplir et d'après la source de son âme.

La bonne résolution d'intensifier son étude de la Torah, prise pendant le Chabbat Béréchit, lui apportera la force de la mettre concrètement en pratique, tout au long de l'année. Elle évitera, par la suite, de nombreux efforts et, dans la dimension matérielle, elle permettra d'obtenir enfants, santé et prospérité matérielle.

On sait l'utilité de faire le résumé d'un long exposé. Celui du présent développement est le suivant :

Que chacun s'engage à une étude supplémentaire de la Torah, portant sur sa partie révélée et sur la 'Hassidout.

## Saison des pluies

7. C'est aussi pendant le Chabbat Béréchit que l'on bénit le mois de Mar'Hechvan. Pourquoi le préfixe Mar est-il ajouté avant 'Hechvan ? Parce que Mar désigne la goutte et ce mois introduit la saison des pluies.

La 'Hassidout précise la différence entre la rosée et la pluie. Cette dernière est obtenue par l'effort des créatures. Il faut donc prier pour la recevoir. La rosée, à l'opposé, est accordée à l'initiative de D.ieu, Qui ne la retient jamais. Il est donc plus difficile de recevoir la pluie.

Une même distinction peut être faite entre l'été, qui correspond à la rosée, au don céleste et l'hiver, qui apporte la pluie, l'effort des hommes. C'est pour cela que l'hiver est une saison plus difficile.

De plus, il est dit que «l'Eternel D.ieu est le soleil et son fourreau ». Concrètement, le soleil brille très fort, en été, en particulier pendant le mois de Tamouz. Il n'en est pas de même, en hiver, lorsque le travail et l'effort personnel sont nécessaires.

Mon beau-père, le Rabbi, a dit, une fois, qu'il est plus aisé de servir D.ieu en été qu'en hiver.

La bénédiction de Mar'Hechvan, prononcée pendant le Chabbat Béréchit, apporte donc la force nécessaire pour le mois des pluies. Mar'Hechvan fait suite à Tichri, septième mois après Nissan, rassasié de toutes les forces morales, qui apporte donc le moyen de servir D.ieu pendant l'hiver. L'effort de l'homme reste, certes, nécessaire, mais celui-ci reçoit, dès lors, la bénédiction divine.

Lorsque l'on s'engage à servir D.ieu en hiver, le Chabbat qui bénit le mois de Mar'Hechvan peut bénir également la totalité de l'année, matériellement et spirituellement.

## Complément et ajout

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5711-1950)

1. Le Chabbat Béréchit est l'aboutissement des fêtes du mois de Tichri, en général, de Chemini Atséret et de Sim'hat Torah, en particulier. C'est la raison pour laquelle mon beau-père, le Rabbi, écrit, dans une lettre rédigée au lendemain de Yom Kippour et imprimée dans un fascicule qui a été édité à l'occasion de la fête de Soukkot, que le Chabbat Béréchit est un complément et un ajout de lumière bienfaisante, faisant suite aux jours de joie qui sont passés.

Dans cette lettre, le Rabbi mentionne deux notions, le complément et l'ajout. La différence entre elles est bien évidente. On complète ce qui n'a pas encore été fait, alors que l'on peut ajouter à ce qui a été intégralement réalisé. L'ajout reste toujours possible.

C'est donc en ce sens que le Rabbi parle de complément et d'ajout :

- A) Si l'on n'a pas encore accompli tout ce qui devait l'être pendant le mois de Tichri, on peut encore compléter pendant le Chabbat Béréchit.
- B) Même si l'on a réalisé tout ce qui devait l'être, on ne doit pas penser que l'on peut désormais rester passif, en attente de la récompense. On doit encore ajouter.

2. Mais, le Rabbi est encore plus précis. Il parle, en l'occurrence, d'ajout de lumière. Ainsi, l'apport spécifique, nécessaire en ce jour, est celui de la lumière. Certes, il y a eu Roch Hachana qui a apporté la soumission à D.ieu. Yom Kippour a introduit la Techouva. Quatre jours ont séparé cette fête de Soukkot et tous ont alors été absorbés par les Mitsvot. C'est la raison pour laquelle le premier jour de Soukkot est qualifié de « premier du décompte des fautes ».

Soukkot, temps de notre joie, est suivi de Chemini Atséret et de Sim'hat Torah, jours qui sont « pour toi seul et pour aucun étranger avec toi ». C'est pour cette raison que, selon le Rabbi Rachab, père de mon beau-père, l'Attribut de rigueur disparaît, à Sim'hat Torah. Mais, à l'issue de tout cela, il reste encore nécessaire d'ajouter de la lumière.

Quelle est cette lumière qui doit alors être introduite? Le Rabbi la définit comme une lumière bienfaisante. Cette expression est utilisée pour qualifier celle qui apparut au premier jour de la création, lorsque D.ieu était «seul dans Son monde» et qui est, en conséquence, appelé «jour un».

3. Le Talmud dit que cette lumière fut conservée pour les Justes dans le monde futur. Et le Baal Chem Tov précise qu'elle fut insérée dans la Torah. Cela signifie qu'encore, à l'heure actuelle, la Torah nous dispense la lumière du monde futur.

Comment pouvons-nous d'ores et déjà disposer de ce qui est conservé pour le monde futur ? Parce que «Israël, la Torah et le Saint béni soit-Il ne font qu'un ». Tout comme D.ieu a été, est et sera, de la même façon, la Torah peut receler, à l'heure actuelle, ce qu'elle révélera dans le monde futur.

Et, il en est de même pour les Justes, qui, de manière évidente, sont attachés à D.ieu. Ils ne sont donc pas limités par le temps et ils reçoivent, déjà à l'heure actuelle, la lumière du monde futur.

4. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre un récit concernant Rabbi Guerchon de Kutov, beau-frère du Baal Chem Tov. Celui-ci écrivit au Baal Chem Tov que ce qu'il lui avait décrit, dans sa lettre, s'était effectivement réalisé, mais longtemps après qu'il le lui ait écrit.

La 'Hassidout en donne la raison. Dans un stade plus élevé de la création, en effet, le temps prend une dimension beaucoup plus globale. Or, le Baal Chem Tov s'était

alors élevé vers le monde spirituel de *Yetsira*, dans lequel cinquante ans deviennent un seul instant. Il put donc voir à l'avance ce qui allait se passer beaucoup plus tard.

Ceci semble difficile à comprendre. Ne pouvait-il lui écrire que cet événement se passerait plus tard ? Il faut donc avancer l'explication suivante. Les Justes n'ont pas d'existence indépendante. Ils ne sont que Divinité.

C'est ce qu'expliquent la 'Hassidout, en général et les discours de mon beaupère, le Rabbi, en particulier, commentant l'affirmation du Zohar selon laquelle «Où se trouve la face de l'Eternel D.ieu ? C'est celle de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï». En effet, Rabbi Chimeon était totalement soumis à D.ieu, au point de ne plus posséder aucune existence indépendante, de sorte que sa face était bien celle de «l'Eternel D.ieu».

Au même titre que le Saint béni soit-Il, si l'on peut ainsi s'exprimer, un Juste est, a été et il sera. Le Baal Chem Tov n'écrivit donc pas que cet événement se passerait plus tard car, pour lui, il avait déjà eu lieu.

5. C'est pour cette raison que nous pouvons, déjà à l'heure actuelle, accéder à la lumière cachée pour le monde futur. Les Justes, par la Torah et, en particulier par son enseignement profond, qui est l'arbre de vie, transcendant sa partie révélée, sont les piliers du monde et ils ne subissent donc pas les limites du temps.

De ce fait, cette lumière a bien été conservée pour les Justes, dans le monde futur. Elle a, plus précisément, été rangée dans la dimension profonde de la Torah. Ceux qui y ont accès sont les Justes et, par leur intermédiaire, il est possible de révéler cette lumière, telle qu'on l'aura dans le monde futur.

6. On peut découvrir une allusion à chaque explication 'hassidique dans la partie révélée de la Torah. En l'occurrence, un principe établit que «ce qui va être coupé peut d'ores et déjà être considéré comme s'il l'était», dès lors que l'arbre qui doit l'être n'est, pour l'heure, d'aucune autre utilité. En d'autres termes, l'action que rien n'empêche d'être réalisée est considérée comme si elle l'était déjà. Le temps qui ne s'est pas encore écoulé n'est nullement comparable à une action qui n'a pas encore été réalisée.

Le Talmud établit tout cela encore plus clairement. Il dit que trois personnes purent, dans ce monde, goûter le monde futur et mentionne les Patriarches. Or, le Tana Dveï Elyahou Rabba affirme que chaque Juif peut dire : «Quand mes actions égaleront-elles celles de mes ancêtres, Avraham, Its'hak et Yaakov». Il en résulte que chacun est en mesure d'obtenir une telle élévation.

Certes, le Tana Dveï Elyahou n'est pas un ouvrage hala'hique. Le Talmud de Babylone rapporte, cependant, le texte de la bénédiction suivante, d'après Rabbi Ami : «Tu verras le monde futur, de ton vivant» et il y a bien là, de sa part, une décision hala'hique. Chacun peut donc obtenir les révélations du monde futur, de son vivant.

7. C'est donc là ce qu'écrit le Rabbi, dans cette lettre, rédigée au lendemain de Yom Kippour. Il parle de compléter et d'ajouter de la lumière bienfaisante pendant le Chabbat Béréchit. Il souligne ainsi qu'en ce jour, on peut recevoir la lumière qui fut créée le premier jour, c'est-à-dire celle du monde futur.

Certes, cette lettre fut rédigée en 5689, mais qu'importe ? Le vin vieux satisfait l'esprit des anciens et il en est de même pour la compréhension, également appréciée par les anciens, c'est-à-dire par ceux qui ont acquis la sagesse.

Il est donc possible, pendant le Chabbat Béréchit, de percevoir la lumière qui a éclairé, au premier jour de la création, lorsque D.ieu était seul dans Son monde, puisque les anges eux-mêmes furent créés plus tard. Les cieux et la terre, qui apparurent aussi le premier jour, étaient alors plus élevés. A l'époque, il était impossible d'imaginer un autre pouvoir que celui de D.ieu. C'est donc la lumière du monde futur qui éclairait, celle que l'on peut recevoir pendant le Chabbat Béréchit, comme l'écrit le Rabbi.

8. Si l'on veut se rendre rapidement en un certain endroit, on se déplace actuellement en train. De façon générale, un tel voyage n'est pas direct, mais comporte plusieurs arrêts, au cours desquels de nouveaux voyageurs s'ajoutent à ceux qui sont déjà présents. Mais, certains ne peuvent s'accommoder d'un voyage aussi rapide.

Il y a, de façon générale, deux sortes de trains, l'un, rapide, qui se rend directement à la destination finale, l'autre, plus lent, qui s'arrête à chaque gare, permettant aux voyageurs qui n'ont pu monter à la première de se joindre au voyage.

Tout événement matériel est le reflet de sa source spirituelle et il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos.

- 9. Voici l'enseignement moral que l'on peut tirer de tout cela. La délivrance peut venir en son temps. Elle peut aussi être hâtée. Ainsi, Yaakov dit à Esav qu'il était prêt à se rendre au mont Seïr, mais ne pouvait encore le faire, à cause de son troupeau, c'est-à-dire de ceux qui ne pouvaient voyager rapidement. En effet, remarqua-t-il, «si on les presse pendant une journée, ils mourront». Il signifiait ainsi qu'il fallait se contenter de la délivrance en son temps.
- 10. Avant qu'un train ne démarre, on a l'habitude de siffler. Ainsi, ceux qui sont encombrés de bagages et ceux qui ont oublié qu'il est temps de voyager se rappellent que le moment du départ est arrivé.

On siffle donc une première fois, puis une autre, puis encore une autre. Si cela ne suffit pas, on déplace quelque peu le train, afin de montrer que l'on a réellement l'intention de démarrer. Par la suite, le déplacement peut être plus rapide.

Il en est de même, dans la dimension spirituelle. Le mois d'Elloul invite à la Techouva. Certes, celle-ci est bonne chaque jour, mais, en Elloul, on sonne du Choffar et il est alors plus aisé de se repentir. En effet, « peut-on sonner du Choffar dans la ville sans que le peuple ne s'emplisse d'effroi ? ».

On offre ainsi quarante jours pour accéder à cette Techouva. Et il en va alors comme à Ninive. Si l'on saisit l'occasion ainsi offerte, c'est bien et, si on ne le fait pas, qui sait ce qui peut arriver ? Du reste, la fin du verset parlant de Ninive précise ce qui peut alors se passer.

Plus précisément, on accorde à chacun douze jours, du 18 Elloul à Roch Hachana, permettant de réparer ce qui a manqué pendant les douze mois de l'année. Chaque journée correspond à un mois, comme le Rabbi l'a longuement expliqué, le 18 Elloul 5703.

A l'issue d'Elloul, vient Roch Hachana, qui invite, encore une fois, à la Techouva.

11. Pendant Elloul, résonnent dix sons du Choffar, qui correspondent aux dix forces de l'âme. Puis, à Roch Hachana, retentissent cent sons, afin de mettre en

éveil ces dix forces, chacune d'entre elles portant en elle toutes les dix à la fois. A Roch Hachana, on doit faire preuve de prudence, ce qui se marque même dans la ponctuation de la prière.

Si l'on commettait l'erreur de sonner seulement dix fois du Choffar, on pourrait penser que les dix forces doivent être réparées uniquement dans leur globalité, ou bien qu'il suffit d'en élever une seule, avec les dix niveaux qui la constituent, négligeant ainsi les neuf autres. Pour écarter cette erreur, on sonne cent fois du Choffar, intégrant ainsi les dix forces à la fois, avec les dix niveaux constituant chacune d'entre elles.

Tel est le sens du verset : «Vous vous trouvez tous ensemble aujourd'hui devant l'Eternel votre D.ieu, vos anciens...», qui définit dix catégories du peuple juif, chacune intégrant toutes les dix à la fois. Mais, l'erreur reste possible et l'on peut se limiter aux dix niveaux constituant une même catégorie, par exemple ceux des chefs de tribu et abandonner ceux des coupeurs de bois. C'est la raison pour laquelle on sonne cent fois du Choffar.

12. Après Roch Hachana, vient Yom Kippour et le Rabbi explique qu'en ce jour, est accordée une lumière qui entoure l'homme et lui apporte la Techouva, la grâce et le pardon.

Or, on peut ici s'interroger. Cette lumière n'est nullement comparable à celles dont il était question auparavant et qui apportent la crainte, l'amour et la joie. On peut comprendre qu'il soit ici question de Techouva. En revanche, pourquoi mentionner la grâce et le pardon, qui ne dépendent pas de l'homme ? Comment interviennent-ils à Yom Kippour ?

En fait, la grâce et le pardon dépendent également du service de D.ieu des hommes. Car, celui qui se repent sincèrement se rend maître du pardon. Il ne doit donc plus le demander à D.ieu, mais est en droit de l'exiger.

Un discours du Rabbi, prononcé le 18 Elloul, rapporte les paroles des Cohanim : «Nous avons fait ce que Tu nous as ordonné. Agis Toi même, comme Tu dois le faire ». Il en est donc de même pour la Techouva, grâce à laquelle on se rend maître de la grâce et du pardon.

Les quatre jours suivant Yom Kippour conduisent à Soukkot. Leur contenu est également la Techouva. Le Rabbi, en effet, raconta qu'il se rendit une fois, à l'issue de Yom Kippour, chez son père, le Rabbi Rachab et lui demanda :

«En quoi consiste maintenant le service de D.ieu ?». Le Rabbi lui répondit :

«Maintenant, il faut, avant tout autre chose, accéder à la Techouva».

13. Passées les différentes étapes de la Techouva, Soukkot commence, puis viennent Chemini Atséret et Sim'hat Torah. C'est alors «le temps de notre joie» et le service de D.ieu doit être allègre. Dès lors, ceux qui n'ont pu monter dans la wagon appelé «larmes et amertume» ont la possibilité de prendre place dans celui qui est dénommé «joie et danses». Ainsi, ils prennent place dans le train.

Concrètement, il y a, dans un train, plusieurs wagons, pour les différentes catégories de voyageurs. Certains aiment danser et l'on rajoute donc pour eux un nouveau wagon, sur lequel est inscrit : «joie». Si ceux-là dansent pour le Nom de D.ieu, ils peuvent se joindre aux voyageurs. Le Rabbi précise ainsi que l'on peut, grâce à la joie, accomplir, à Chemini Atséret, ce que l'on obtient, par l'amertume, à Roch Hachana. Ces voyageurs se trouvent donc désormais dans le train qui se dirige vers le Machia'h.

14. Quelle est la raison d'être de ce train ? L'homme fut créé pour connaître l'avancement. Les anges, là-haut, ne font que stagner, même s'ils éprouvent l'amour et la crainte de D.ieu pendant deux millénaires, puis deux autres et encore deux autres. Pendant toute cette période, ils connaissent des élévations successives. Malgré cela, ils ne font que stagner, car leur élévation est mesurée.

Les âmes, avant de descendre ici-bas, stagnent également, ainsi qu'il est dit : « Par D.ieu, devant Lequel je me suis tenu immobile ». Lorsqu'elles descendent dans ce monde et se revêtent d'un corps, elles fournissent des efforts physiques et moraux et connaissent ainsi un avancement effectif. Le corps leur fait dépasser tout ordre établi et elles perçoivent l'Essence de D.ieu, comme le montrent différents textes de la 'Hassidout.

Telle est donc la valeur de ce train, qui permet de transcender tout ordre fixé, de dépasser l'enchaînement des mondes et ce qui le précède pour s'unir à D.ieu, ce qui est bien la finalité de la descente de l'âme, ici-bas.

15. Les jours redoutables et le temps de notre joie apportent ainsi une révélation considérable. On peut donc être saisi par celle-ci, puis, lorsqu'arrive le reste de l'année, qu'il est nécessaire de mettre en pratique la sentence «Yaakov avance sur son chemin» pour y révéler l'Essence de D.ieu, ne pas le faire convenablement. Alors, vient le Chabbat Béréchit et l'on peut tout compléter.

Ceux qui n'ont pas servi D.ieu comme il convient pendant le mois de Tichri, parce qu'ils étaient trop occupés à considérer la révélation qu'il apporte ou pour toute autre raison, peuvent tout réparer pendant le Chabbat Béréchit.

Un appel est donc lancé à ceux qui ont été saisis par la lumière révélée en Tichri. Le Rabbi dit, dans un discours de Roch Hachana, que l'on doit réveiller les âmes qui ont été absorbées par cette lumière. Car, en ce moment, le Saint béni soit-Il éprouve du plaisir, avec les Justes, dans le Gan Eden.

On peut citer, à ce propos, l'image suivante. Quelqu'un décide de rendre visite au roi. Sur son chemin, pénétrant dans le palais, il en voit le salon extérieur et s'émerveille au point d'en oublier le roi lui-même, finalité de sa visite. Certes, il est difficile de parler ici d'oubli, ce qu'à D.ieu ne plaise. Mais, en tout état de cause, cet homme ne parviendra pas jusqu'au roi, il oubliera qu'il faut aller plus loin et trouvera son plaisir là où il se tient maintenant.

L'un s'arrêtera dès le salon extérieur. Un autre ira jusqu'à la chambre intérieure. Un troisième traversera toutes ces pièces et parviendra dans celle où se trouve le roi, contemplera sa splendeur, mais ne regardera pas le roi lui-même. C'est tout cela qu'il faut compléter, à tout cela qu'il faut ajouter pendant le Chabbat Béréchit.

16. Le terme de «restes» désigne, a priori, ce qui est moins de la moitié. Pour autant, les restes d'un aliment peuvent être plus que l'aliment proprement dit.

Il est écrit qu'Elisha dit à la femme d'Ovadya: «toi et tes enfants, vous vivrez avec ce qui restera » après avoir remboursé ses dettes. Il n'est pas dit que ces restes durèrent un, deux ou trois ans, mais bien qu'ils sont conservés «jusqu'à ce que revivent les morts», c'est-à-dire après la venue du Machia'h, après la reconstruction du troisième

Temple et le rassemblement des exilés. Des restes peuvent durer pendant toute cette période!

Il en est de même pour le Chabbat Béréchit, les «restes» du mois de Tichri. Concrètement, le monde matériel étant le reflet de la spiritualité, lorsque la maîtresse de maison prépare de l'eau de vie et des gâteaux pour les fêtes, elle se dit qu'elle doit prévoir largement les besoins, car si tout n'est pas consommé, ce qui restera servira au Kiddouch du Chabbat Béréchit.

Ainsi, le Chabbat Béréchit n'apporte que des restes. Ceux-ci peuvent, néanmoins, exercer une influence plus importante que tout le mois de Tichri.

17. Le Chabbat Béréchit est donc différent de tous les autres Chabbats, y compris de ceux qui bénissent le mois suivant. Il n'a rien de commun avec eux, car sa portée est générale, comme le Rabbi l'explique, dans une causerie de la veille de Soukkot, dans laquelle il dit que la lumière et la vitalité du Chabbat Béréchit sont conservées pendant le reste de l'année. De plus, le Tséma'h Tsédek explique que l'on adopte, tout au long de l'année, le comportement que l'on a eu, pendant le Chabbat Béréchit.

Or, une telle affirmation aurait dû être faite à propos de Roch Hachana, de Yom Kippour ou de Hochaana Rabba. Pourquoi est-il précisément question de Chabbat Béréchit ? Le Zohar ne dit-il pas que la décision finale, pour la nouvelle année, est prise à Hochaana Rabba et à Chemini Atséret ? Or, par la suite, il ne se passe plus rien!

Evoquant la venue du prophète Elie à la veille du Chabbat, le Tséma'h Tsédek dit : «Qu'il vienne donc! Ainsi, il expliquera lui-même pourquoi il ne pouvait pas venir à la veille du Chabbat ». Qu'il en soit donc de même, en l'occurrence.

18. Le Rabbi écrit ensuite, dans cette même lettre : «Le faible dira aussi : je suis puissant. Chacun suivra, en effet, le chemin tracé et illuminé par nos saints maîtres».

On peut donc être faible et le Rabbi porte témoignage qu'on l'est effectivement. Malgré cela, on empruntera le chemin tracé, frayé par nos saints maîtres et, grâce à la clarté qu'ils apportent, on pourra dire : « Je suis puissant ».

Certes, il s'agit ici de lumière et le Rabbi précise que son intensité diminue, au fur et à mesure de sa révélation. Malgré cela, elle permettra à celui qui est faible de dire : «Je suis puissant ». Même si l'intensité de la lumière diminue, même si l'homme est effectivement faible, la clarté apportée par nos maîtres lui confère effectivement la puissance.

## Béréchit, une longue Sidra et le chiffre dix

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)

19. Mon beau-père, le Rabbi, faisait, une fois, remarquer, que Béréchit est une longue Sidra et il expliqua lui-même ce que cela signifiait. Au sens le plus simple, cette Paracha couvre une période de mille cinq cents ans, ce qui n'est le cas d'aucune autre.

Bien plus, un simple calcul permet de montrer que l'ensemble des autres Sidrot ne couvre pas un laps de temps aussi long. Le 'Houmach s'achève, en effet, en 2488. Béréchit en représente donc bien la majeure partie.

20. Il en résulte la conséquence spirituelle suivante.

On sait que le comportement de toute l'année est conditionné par celui du Chabbat Béréchit. Il faut donc adopter une attitude large, afin de conserver cette largesse tout au long de l'année. Et celle-ci doit être spirituelle, tout autant que matérielle.

Dans le domaine de l'âme divine, le spirituel et le matériel correspondent à la Torah et aux Mitsvot, ces dernières ayant effectivement une dimension physique, par rapport à la Torah, qui implique la compréhension, la perception morale.

Bien plus, il ne s'agit pas uniquement ici des Mitsvot impliquant une action concrète. Celles qui sont des sentiments du coeur (l'amour et la crainte de D.ieu) sont, elles aussi, matérielles, par comparaison à la Torah. Elles doivent, en effet, être physiquement ressenties, comme le soulignent différents textes de la 'Hassidout.

Il y a aussi le domaine matériel, au sens le plus littéral, auquel un Juif doit également avoir recours, les besoins que chacun peut éprouver et dont la Torah confirme le bien fondé.

21. C'est bien tout cela à la fois, l'étude de la Torah, la pratique des Mitsvot et la satisfaction des besoins matériels, qui est conditionné, spirituellement et matériellement, par le comportement du Chabbat Béréchit.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que Béréchit est une longue Sidra, s'étendant sur de très nombreuses années, incluant en elle tout l'enchaînement des mondes. Le comportement que l'on adopte, durant le Chabbat où elle est lue, est donc bien la clé de celui du reste de l'année.

22. Sur quelle base établir que tout l'enchaînement des mondes est bien mentionné dans cette Paracha? Par le fait que dix générations y sont présentées, depuis Adam, le premier homme, jusqu'à Noa'h, qui «trouva grâce aux yeux de D.ieu». Car, le chiffre dix a une portée générale et il porte tout en lui.

De même, les Sefirot, les Attributs de D.ieu par lesquels II créa le monde, sont au nombre de dix et le Séfer Yetsira souligne: «Dix et non neuf, dix et non onze». Or, le chiffre dix est bien à l'origine de tout l'enchaînement des mondes.

C'est la raison pour laquelle chaque objet matériel présente également dix aspects. Les philosophes eux-mêmes parlent de l'essence de l'être et des neuf manières de le révéler, précisant que ces neuf manières sont partie intégrante de l'essence.

23. La 'Hassidout définit, quant à elle, trois dimensions, la longueur, la largeur et la hauteur. Chacune d'entre elles possède un début, un milieu et une fin, ce qui constitue bien neuf niveaux, que l'essence porte effectivement en elle.

Il en est de même pour la dimension du temps, qui intègre aussi le chiffre dix. De même, il y a dix vaches rousses, une qui fut sacrifiée par Moché, huit qui le furent par la suite et la dixième, que nous connaîtrons pendant la période messianique.

24. On trouve aussi une même affirmation à propos du chant. Le Targoum précise que le premier cantique fut dit par Adam, le premier homme. On en mentionne huit autres et le dixième sera chanté lorsque le Machia'h viendra, ainsi qu'il est dit: «Chantez pour l'Eternel un Cantique nouveau». Ce verset fait effectivement allusion au monde futur. C'est pour cela qu'il emploie le mot *Chir*, cantique, au masculin (et non *Chira*, au féminin, le masculin soulignant la force de la révélation messianique).

Il en est de même pour les famines. Le Midrach explique que la première intervint à l'époque d'Adam et en mentionne huit autres. La dixième interviendra quand le Machia'h viendra, mais, alors, «on aura faim, mais non de pain, on aura soif, mais non d'eau, car l'on voudra uniquement percevoir la Parole de D.ieu».

25. Pour tous ces événements, qui sont au nombre de dix, le dixième apparaîtra dans le monde futur. Il en est de même pour les dix générations présentées par la Parchat Béréchit, depuis Adam, le premier homme, jusqu'à Noa'h, qui «trouva grâce aux yeux de D.ieu». C'est bien dans le monde futur qu'il en sera ainsi.

C'est donc en ce sens que le Chabbat Béréchit porte en lui tout l'enchaînement des mondes, depuis son sommet le plus élevé jusqu'à sa finalité ultime, lorsque le Dessein divin s'accomplira pleinement et que ce monde sera une demeure pour Lui. Tout cela figure, de manière potentielle, dans le Chabbat Béréchit.

On a lu que «Noa'h trouva grâce aux yeux de D.ieu» et nous le lisons encore, pendant cette période de l'exil, afin de souligner que nous devons d'ores et déjà forger les réceptacles pour les dévoilements du monde futur. L'étude de la 'Hassidout est le moyen d'y parvenir, comme l'établit une lettre bien connue qu'écrivit le Baal Chem Toy.

Lorsque l'on adopte, pendant le Chabbat Béréchit, un comportement large dans tous ces domaines, on peut ensuite conserver cette largesse tout au long de l'année, jusqu'à ce que le monde soit effectivement un Sanctuaire pour D.ieu. Alors, la largesse sera véritable.

#### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Brooklyn, New York,

Je vous bénis et vous salue,

Notre sainte Torah est éternelle. Elle met en évidence et délivre des enseignements dans tous les domaines, pour toutes les époques et toutes les contrées dans lesquelles on peut se trouver.

La Torah commence par la Parchat Béréchit, qui décrit la création du monde. Bien évidemment, elle n'est pas un livre d'histoires. L'étymologie de son nom, qui est de la même racine que *Horaa*, enseignement, souligne qu'elle est un guide de l'existence quotidienne, montrant de quelle manière on peut adopter un bon comportement, moral et physique.

Le récit que fait la Torah de la création recèle, de manière allusive, de profonds enseignements et indique, en particulier, de quelle manière se font jour différents éléments, dans le monde personnel de chacun.

Il est dit que «au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre». Chaque action, chaque réalisation de l'homme, qu'elle soit spirituelle ou matérielle, a un «commencement», qui en est l'aspect essentiel. Celui-ci consiste à se rappeler, à garder présent à l'esprit que «D.ieu créa le ciel et la terre», la spiritualité et la matérialité. Il souhaite, néanmoins, que Son action s'accomplisse par l'intermédiaire de certaines personnes, qui doivent se considérer comme Ses émissaires, chargés de réaliser Sa Volonté.

Au commencement de la création, «la terre était destruction, désolation et obscurité». De même, chaque action, chaque réalisation appartenant au domaine de la sainteté, apparaît, dans un premier temps, vide de tout contenu, obscure. Il semble alors qu'il soit difficile d'atteindre l'objectif assigné.

Notre sainte Torah souligne donc que, dès le début de la création, « D.ieu dit que la lumière soit et la lumière fut ». Grâce à l'intervention divine, le lieu de l'obscurité

#### Likouteï Si'hot

s'éclaire soudain. Puis, l'ordre s'instaure, les végétaux apparaissent, qui poussent, puis les animaux, qui sont une catégorie plus élevée. Enfin, Adam, l'élu de la création et son point central, est conduit à l'existence.

Il en est de même pour chaque acte, chaque accomplissement du domaine de la sainteté, comme le souligne le Midrach Vaykra Rabba, chapitre 28, paragraphe 3. Il faut donc prendre la ferme décision que la création doit être effective. Dès lors, le lieu qui était auparavant obscur peut, en un seul instant, s'illuminer.

Bien plus, il n'y a là qu'un début. Tout peut «pousser», s'améliorer et se développer, conformément à l'affirmation de nos Sages, selon laquelle «on connaît l'élévation, dans le domaine de la sainteté». Pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, on peut aller de l'avant et croître, d'une étape vers l'autre.

Avec ma bénédiction,

Par la grâce de D.ieu, Roch 'Hodech Mar'Hechvan 5722, Brooklyn, New York,

le vous salue et vous bénis.

J'ai bien reçu votre lettre. Le Chabbat Béréchit vient de passer et l'Admour Hazaken indique que celui-ci éclaire tous les Chabbats de l'année.

Bien plus, l'Admour Hazaken enseigne, citant le Baal Chem Tov, qui le reçut luimême de son maître, A'hya de Shilo, que chaque jour de l'année reçoit l'influence du Chabbat Béréchit.

Or, au début de la Parchat Béréchit et de la création du monde, il est dit: «Que la lumière soit ». Puisse donc D.ieu faire qu'il en soit de même pour le «petit monde » que constitue chaque homme, aussi bien pour ce qui est « des cieux et de ce qu'ils contiennent », c'est-à-dire de ses préoccupations morales, que « de la terre et de ce qu'elle contient », de ses besoins matériels.

On obtiendra donc la lumière, avec tout ce que ce terme implique, une lumière visible et tangible.

La manière de la révéler ici-bas, dans le monde, peut être déduite de l'enseignement du Baal Chem Tov, selon lequel la Lumière créée le premier jour, à laquelle ce verset fait allusion, fut rangée dans la Torah.

Cette lumière possède une vertu particulière. Elle permet à l'homme d'observer d'une extrémité à l'autre du monde, c'est-à-dire d'adopter un comportement conforme aux enseignements de notre Torah, Torah de vie, d'une extrémité à l'autre du «petit monde» que constitue l'homme, ainsi qu'il est dit: «en toutes tes voies, connais Le».

Avec ma bénédiction pour que vous m'annonciez de bonnes nouvelles,



## NOA'H



## Déluge, bain rituel et difficultés d'assurer sa subsistance

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5713-1952)

1. Le Torah Or, à la Parchat Noa'h, explique que le déluge n'était pas uniquement une punition, mais aussi une purification. Il purifia le monde qui, avant qu'il ne survienne, était impur. C'est la raison pour laquelle il dura quarante jours, qui correspondent aux quarante Séa d'eau que contient le bain rituel. En ce sens, le déluge est également appelé « eaux de Noa'h », de la même étymologie que Nai'ha, le plaisir, ce qu'il permit d'obtenir.

Et le Torah Or établit une relation très claire entre le déluge et les difficultés qu'un homme peut avoir à assurer sa propre subsistance, que l'on qualifie aussi de «grandes eaux». Celles-ci délivrent l'homme de ses scories et lui procurent donc également le plaisir.

2. On peut établir, entre les difficultés d'assurer sa propre subsistance, le déluge et le bain rituel, la relation suivante.

La signification profonde du bain rituel est la soumission à D.ieu. Le Rambam dit, ainsi, que «l'on se trempe dans les eaux de la Connaissance pure». C'est pour cela que le bassin doit contenir quarante Séa, quantité d'eau nécessaire pour que l'on puisse y tremper tout son corps. *Tevila*, l'immersion, est l'anagramme de *Habitoul*, la soumission. C'est donc le fait de se libérer de son propre ego qui permet l'élévation et transforme l'homme en un réceptacle pour la Divinité.

C'est également pour cela que chacun doit surmonter des difficultés, pour gagner sa vie. Momentanément, il en est gêné, entravé dans son action. Néanmoins, c'est ainsi qu'il peut briser son ego, être libéré des limites de sa propre personnalité et devenir un réceptacle pour la Divinité.

3. De fait, il ne s'agit pas de punir l'homme, ce qu'à D.ieu ne plaise, mais de le rincer, de le purifier des éléments négatifs qu'il porte en lui. Un tel résultat peut être obtenu en une seule minute, à condition d'en tirer ce qu'elle peut apporter et d'agir en conséquence. On peut se contenter de cela et concevoir, d'ores et déjà, le plaisir, *Nai'ha*, matériel et spirituel à la fois.

\* \* \*

## Protection contre le déluge

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)

#### L'existence véritable

4. Les «eaux dévastatrices» du déluge appartiennent à deux catégories. L'une émane de l'abîme profonde et l'autre, des trombes du ciel. Et, il en de même pour les difficultés et les obstacles se dressant devant l'homme.

L'abîme profonde désigne les tracas liés aux préoccupations matérielles et basses, à la nécessité de gagner sa vie. Les trombes du ciel, par contre, sont des difficultés d'ordre moral, par exemple celles qui découlent des activités communautaires, susceptibles d'empêcher l'homme d'étudier la Torah et de mettre en pratique les Mitsvot.

Certes, il est nécessaire de se consacrer à ces activités communautaires, mais il ne doit en résulter aucune difficulté pour étudier la Torah et mettre en pratique les Mitsvot, par lesquelles on met en pratique les termes du verset : « Vous êtes attachés à l'Eternel votre D.ieu, tous vivants aujourd'hui ». Celles-ci créent, en effet, un lien entre l'homme qui les met en pratique et le Tout Puissant, Qui lui accorde ainsi Sa vitalité. Lorsque ce lien est remis en cause, lorsque l'on n'accomplit pas les préceptes du Choul'han Arou'h, à quoi bon assumer toutes ces activités ?

On prétend donc se consacrer aux «trombes du ciel», aux préoccupations morales, mais l'on se trompe sur son propre compte. Une telle visée n'émane pas de l'âme divine, mais bien de l'âme animale. En effet, dès lors qu'elle fait obstacle à l'étude de la Torah et à la pratique des Mitsvot telles que le Choul'han Arou'h les définit, une telle démarche ne peut qu'être étrangère à la sainteté.

Celui qui va à l'encontre de la sainteté, même lorsqu'il se consacre aux «trombes du ciel», connaîtra nécessairement des chutes successives, de sorte qu'à terme, les «trombes du ciel» deviendront une «abîme profonde».

5. Le moyen de se préserver des eaux du déluge, qu'elles émanent de l'abîme profonde ou des trombes du ciel, est de mettre en pratique le Précepte « viens dans l'arche ». Le Baal Chem Tov souligne que le mot *Téva* désigne l'arche, mais aussi les mots de la Torah et de la prière. Entrer dans l'arche signifie donc se pénétrer de ces

mots, être entouré par eux, afin de se protéger de tous les dangers, pour que «Noa'h, l'homme juste» et tous les membres de sa famille conservent leur intégrité.

En conséquence, dès que l'on se réveille, le matin, avant même d'entrer en contact avec le monde et ses « eaux dévastatrices », on dit d'abord le *Modé Ani*, « Je Te rends grâce, Roi qui vit et existe, car Tu m'as restitué mon âme ». Par ces mots, l'homme reconnaît que la vie de son âme émane uniquement de D.ieu. Puis, il récitera les bénédictions du matin, afin de remercier D.ieu pour chaque détail de ce qui lui arrive.

Ainsi, il constatera que D.ieu «vêtit ceux qui sont nus». Or, ne possède-t-il pas lui-même tous les habits dont il a besoin? Dès lors, que signifie cette bénédiction et que veulent dire les autres?

En fait, nos Sages disent: «Qui est le Sage? Celui qui sait anticiper l'événement» et a donc conscience que toute chose est créée par D.ieu, à tout instant, à partir du néant.

Le Zohar rapporte que Rabbi Issa l'ancien priait pour que D.ieu lui accorde sa subsistance. Même lorsqu'un plat était prêt, devant lui, il ne le mangeait pas avant d'avoir récité cette prière. Or, comment pouvait-il prier D.ieu de lui accorder ce plat alors qu'il se trouvait déjà devant lui?

La réponse est la suivante. Chaque créature est intrinsèquement néant, comme elle le fut à l'instant de la création. Elle existe uniquement parce que D.ieu, dans Sa bonté, lui accorde la vie, à tout instant, ainsi qu'il est dit: «Il renouvelle, par Sa bonté, chaque jour et toujours, la création originelle».

On peut donc prier également pour obtenir un plat qui est posé sur la table. Et, il en est de même pour la satisfaction des autres besoins. Car, cet aliment, qui existait il y a un instant est, entre temps, redevenu néant. Il faut donc demander à D.ieu de le renouveler pour pouvoir satisfaire ses besoins.

Celui qui commence sa journée en priant sait que la matière n'a pas d'existence propre, que celle-ci est renouvelée, par D.ieu, en permanence. Le monde entier est créé uniquement pour mener à bien la mission que D.ieu lui confie, ainsi qu'il est dit: «Je l'ai créé pour Mon honneur».

En ayant conscience de tout cela, l'homme peut entrer en contact avec le monde sans craindre ses «eaux dévastatrices».

Avant la prière, en revanche, il accorde à ce monde une place trop prépondérante, considère qu'il possède une existence spécifique, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il se dira alors qu'il n'y a nulle raison de se priver de tout ce qui est permis, que l'on peut même s'autoriser tous les comportements dont l'interdiction n'est pas clairement établie. Il faut, en effet, prendre en compte le fait accompli qu'est alors la prédominance du monde.

A l'opposé, celui qui sait que seul D.ieu existe réellement et qu'Il confère en permanence au monde une existence nouvelle, à partir du néant absolu, parce qu'Il désire qu'une demeure y soit bâtie pour Lui, comprend qu'il doit tenir compte uniquement ce qui contribue à la réalisation de cet objectif. Il parviendra donc à une conclusion opposée à la précédente. Pour lui, ce qui est interdit et, en conséquence, contredit cet objectif sera totalement exclu. Et, cette attitude ne se limite pas à ce qui est intrinsèquement mauvais, mais inclut également ce qui est inutile et que l'on mettra de côté.

Lorsque le mauvais penchant soulève une objection, faisant remarquer que ces objets matériels sont tout de même bien utiles, cet homme lui répondra: «Prouve donc ce que tu dis ». Il est, en effet, établi pour lui que seule la Divinité existe réellement et celui qui prétend le contraire doit donc en fournir la preuve.

Une sentence 'hassidique dit que «ce qui est interdit est exclu; ce qui est permis est inutile ».

C'est donc de cette manière que l'on peut pénétrer dans les mots de la Torah et de la prière, se trouver en permanence entouré par eux. Prenant conscience que l'existence véritable est celle de la Torah et de la prière, que tout le reste est à leur service, un homme pourra, même lorsqu'il se consacre, par nécessité, à une activité matérielle, conserver un corps sain. Par chaque action, il servira D.ieu ou préparera ce service.

La seule protection contre les eaux du déluge, qu'elles émanent de l'abîme profonde ou des trombes du ciel, est donc bien l'entrée dans l'arche. C'est de cette manière que l'on peut se préserver de tout ce qui est étranger à la sainteté, que l'on peut satisfaire tous ses besoins en mettant en pratique le Précepte «En toutes tes voies, connais Le».

## L'intégrité à travers l'autre

6. Néanmoins, on ne peut se contenter de s'enfermer dans l'arche, c'est-à-dire dans les mots de la Torah et de la prière, sans s'intéresser aux autres, en se préoccupant exclusivement de son propre salut.

La Torah nous dit, en effet: «Entre dans l'arche, toi, tes fils, ton épouse et les femmes de tes fils». On ne peut y pénétrer seul, on doit être accompagné par les membres de sa famille. Et, nos Sages expliquent: «Tes fils, ce sont tes élèves». De façon plus générale, cette expression désigne même tous les Juifs, qui sont aussi «ton épouse» ou «tes fils», car la femme est celle qui reçoit. Or, chaque Juif se doit de recevoir de son prochain. Et, tous les Juifs ensemble ne forment qu'une seule entité.

Tous doivent donc entrer dans l'arche. Pour cela, il faut les influencer, les convaincre de « pénétrer » dans les mots de la Torah et de la prière.

Avant le don de la Torah, on aurait pu faire l'erreur de penser: « Pourquoi dois-je me préoccuper des autres? Ne me suffit-il pas d'obtenir mon propre salut? ». Malgré cela, D.ieu dit à Noa'h: « Entre dans l'arche, toi, tes fils, ton épouse et les femmes de tes fils ». Combien plus en est-il ainsi, après le don de la Torah, lorsque, à Arvot Moav, les enfants d'Israël acceptèrent le principe de la responsabilité collective. Il est donc bien clair que l'on ne peut pas se soucier uniquement de sa propre personne. On doit se préoccuper sincèrement et profondément de la situation de son prochain.

Comme on l'a dit, tous les Juifs ne forment qu'une même entité, qu'un seul corps. Au sein du corps humain, la santé d'un membre est liée à celle des autres. Et, il en est de même pour le grand corps que constitue le peuple d'Israël.

L'intégrité morale d'un Juif rétroagit sur les autres personnes. Et, celui qui ne se préoccupe pas des autres remet en cause sa propre perfection.

7. Il faut donc exercer une influence positive sur les autres Juifs et, en particulier, sur les membres de sa famille. Bien plus, on ne peut mener une telle activité uniquement pour s'acquitter de son obligation. On doit s'y investir pleinement.

Le Rabbi Rachab prononça une sentence bien connue: « Tout comme il incombe à chaque Juif, érudit de la Torah ou simple homme, de mettre quotidiennement

les Tefilin, ce qui est une Mitsva de la Torah, il est tout aussi nécessaire de réfléchir chaque jour, au moins pendant une demi heure, à l'éducation de ses enfants, à faire tout ce qui est en son pouvoir, et même au delà de celui-ci, pour qu'ils suivent la voie qui leur est tracée».

On peut se demander pourquoi le Rabbi prend pour référence précisément la Mitsva des Tefilin. En fait, il rappelle ainsi, de manière allusive, que les Tefilin ne sont pas simplement une Mitsva se limitant à l'action concrète, mais qu'elles ont aussi une finalité profonde, celle d'assujettir le cerveau et le coeur à D.ieu, comme l'expliquent le Choul'han Arou'h et le Tanya.

Telle est donc l'influence que l'on doit exercer sur les membres de sa famille. Il ne s'agit pas seulement de s'acquitter de son obligation. On doit investir pleinement son cerveau et son coeur dans cette activité.

Celui qui ne se limite pas à sa propre personne, mais agit et, bien plus, se donne pleinement, pour sauver son prochain des eaux dévastatrices du déluge, pour le faire entrer dans l'arche, peut avoir la certitude de conserver lui-même sa propre intégrité.

8. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Pour mener à bien chaque accomplissement, on doit recevoir l'aide de D.ieu. C'est la raison pour laquelle, lorsque Noa'h entra dans l'arche, « D.ieu la ferma pour lui ».

Si l'on pénétrait dans l'arche, c'est-à-dire dans les mots de la Torah et de la prière, uniquement par ses forces propres, on pourrait adopter un comportement radicalement différent de ce qu'il devrait être.

Ainsi, nos Sages constatent que les Juifs, à une certaine époque, «ne firent pas précéder la Torah d'une bénédiction ». Ils rappellent ainsi que, selon cette bénédiction, D.ieu «nous a donné Sa Torah ». Et l'on constate ensuite qu'll «donne la Torah », au présent. Grâce à cette bénédiction, on prend donc conscience que la Torah vient de D.ieu. En revanche, si on ne la dit pas, on peut étudier la Torah en ayant oublié Celui Qui la donne, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Il en est de même pour la prière. On peut la réciter sans la ressentir profondément, sans qu'elle n'ait aucun effet, sans qu'elle ne conditionne l'existence quotidienne, pour la rendre conforme à la Volonté de D.ieu.

Telle est donc la signification de cette entrée dans l'arche. Il ne s'agit pas de s'y isoler, mais, bien au contraire, de la quitter, par la suite, afin de se rendre dans le monde pour y bâtir le Sanctuaire de D.ieu.

Pour que l'effet de la prière se fasse ressentir tout au long du jour, celle-ci doit être dite de telle façon que l'on perde la perception du monde, qu'on lui devienne étranger, que l'on perçoive seulement la Divinité. Puis, après la prière, on entre de nouveau en contact avec la matière et l'on perçoit alors «un monde nouveau», comme Noa'h, lorsqu'il sortit de l'arche.

On raconte que le Baal Chem Tov, chaque fois qu'il s'apprêtait à dire la prière, se demandait s'il survivrait, à l'issue de celle-ci. Il connaissait alors l'extase et n'était donc pas certain de conserver la vie physique.

Pour que la Torah et la prière soient conformes à ce qu'elles doivent être, il faut que « D.ieu ferme l'arche pour lui », que l'on reçoive l'aide du Saint béni soit-II.

Pour bénéficier de cette aide, il faut se préoccuper de son prochain. Ainsi, comme le soulignent nos Sages, commentant le verset «D.ieu fait briller les yeux de l'un et de l'autre», on reçoit personnellement la lumière et l'on «pénètre dans l'arche» exactement comme on doit le faire.

9. Bien plus, D.ieu demanda à Noa'h d'emporter, dans l'arche, toutes les créatures du monde qui auraient pu disparaître, par exemple les animaux.

Un enseignement pour chaque Juif découle de cette Injonction.

Lorsqu'il y a un objet du monde qui serait détruit ou endommagé si l'on n'intervenait pas, on a le devoir de le transporter dans l'arche, afin de le préserver et de l'élever vers la Divinité. Si l'on considère que l'on n'est pas concerné par cette situation, on remet en cause le principe même de la divine Providence. Dieu fait que l'on en ait connaissance. On sait que cette créature existe, qu'elle sera détruite ou perdue, si l'on n'agit pas. Il y a là, à n'en pas douter, un message que l'on doit décrypter. De fait, on reçoit ainsi la mission de lui apporter l'élévation.

Dès lors, on reçoit l'aide de D.ieu et l'on pénètre dans l'arche, dont la largeur de l'extrémité supérieure était une coudée, *Ama*, terme qui est constitué des initiales de

la phrase Elokénou Mélé'h Haolam, notre D.ieu, Roi du monde. De cette façon, le D.ieu d'Israël devient, à l'évidence, le Roi du monde. Il accorde à chacun les réceptacles contenant Ses bénédictions pour connaître l'opulence matérielle. Bien plus, Il le fait de Sa propre initiative.

Il est dit que « J'ai placé Mon arc en ciel dans un nuage » et nos Sages expliquent: « L'arc en ciel évoque la Divinité ». De la sorte, l'homme peut faire que le monde entier soit un Sanctuaire dans lequel D.ieu réside.

### Les deux formes de la Techouva

(Discours du Rabbi, Chabbat Noa'h 5717-1956)

10. Il est une explication de la Torah, rédigée par le Tséma'h Tsédek et commençant par ses mots: «Rabbi Akiva dit: Vous êtes bienheureux, enfants d'Israël. Voyez devant Qui vous vous purifiez et Qui vous purifie». Elle fut rédigée en Elloul et Tichri. On peut comprendre le lien entre cette période et l'affirmation de Rabbi Akiva, qui évoque la Techouva. Pour la même raison, la Michna citant ces propos de Rabbi Akiva figure à la fin du traité Yoma, qui décrit le service de D.ieu de Yom Kippour.

Un discours 'hassidique, introduit par la même phrase, fut prononcé pendant le Chabbat Noa'h 5667, il y a cinquante ans. Il fut dit à l'occasion de la Parchat Noa'h et doit donc être lié à elle. Reprenant une explication du Torah Or, on peut dire simplement que le déluge est comparable aux eaux du bain rituel, qui apportent la purification.

11. La Techouva peut s'entendre à deux niveaux. Au sens simple, elle consiste à regretter la faute. A une dimension plus profonde, elle accomplit les termes du verset «l'esprit retourne vers D.ieu, Qui l'a accordé». Elle est alors une attirance profonde, transcendant la raison, que l'homme éprouve pour la Divinité.

C'est ainsi qu'il faut comprendre cette répétition, « devant Qui vous vous purifiez et Qui vous purifie». La première expression, « devant Qui vous vous purifiez » désigne

la Techouva qui est réalisée ici-bas et qui est consécutive à la faute. La seconde, « Qui vous purifie », est celle qui est à l'initiative céleste, « l'esprit retourne vers D.ieu Qui l'a accordé ».

On peut trouver une allusion à ces deux stades de la Techouva, dans la Parchat Noa'h. Commentant le verset «viens dans l'arche», le Baal Chem Tov explique, en effet, qu'il faut se pénétrer des mots de la Torah et de la prière. Or, on peut constater que la Torah est une révélation céleste et la prière, le résultat d'un effort accompli icibas. Les mots de la Torah sont comparables à des pierres, créées par D.ieu et ceux de la prière, à des briques, c'est-à-dire aux «pierres» fabriquées par les hommes.

12. L'attirance pour la Divinité et le don de soi qui transcende la raison sont envisageables de différentes manières, très élevées ou, au contraire, très basses.

Faire don de soi signifie offrir sa propre volonté à D.ieu ou encore, selon l'expression de la Guemara, qui constate « peut-on tuer à moitié ou tuer entièrement », se « tuer » pour D.ieu. Car, chaque acte de soumission envers D.ieu, même le plus léger, permet de se « tuer à moitié ». Et, il en est de même pour le don de soi.

Par ailleurs, même l'homme le plus grand ne peut pas baser son service de D.ieu uniquement sur sa propre compréhension. Il doit également se soumettre à D.ieu et faire don de lui-même. C'est ainsi qu'il pourra percevoir la Divinité, ainsi qu'il est dit: « Je suis élevé et saint, Je réside avec celui qui est humble et modeste ».

Une telle personne ne saurait se dire que, compte tenu de sa grandeur, elle peut s'en remettre à sa propre compréhension, que celle-ci n'est pas inférieure au sentiment d'abnégation d'un autre.

On lui expliquera, en effet, qu'elle doit servir D.ieu « de tout ton pouvoir », c'està-dire selon le pouvoir de chacun. Celui qui est limité par la logique ne peut pas saisir la Divinité. Pour y parvenir, il doit faire don de lui-même.

Il en est de même pour l'étude de la 'Hassidout. Celui qui en possède de larges connaissances, adopte ses coutumes et ses enseignements, peut penser avoir atteint le sommet, par référence à son entourage. On lui dira donc que ce qu'il a acquis n'est pas suffisant, qu'il doit encore servir D.ieu et ne peut y parvenir qu'en faisant don de sa propre personne.

Le Kountrass Oumayan explique que celui qui est intelligent et manipule aisément des concepts abstraits, ceux que d'autres personnes ne saisissent qu'au prix d'un grand effort, doit, lui aussi, fournir des efforts. S'il se cantonne dans les limites de sa propre personne, il ne pourra pas saisir la Divinité.

13. C'est pour cette raison qu'à l'issue de Roch Hachana, de Yom Kippour et du mois de Tichri, on lit la Parchat Noa'h.

L'essence profonde du jour de Yom Kippour apporte le pardon et D.ieu efface toutes les fautes. Les Juifs s'unissent alors profondément à D.ieu, de sorte que « Israël et le Roi sont seuls ». L'existence même d'Israël est la Divinité.

On peut donc s'interroger. Pourquoi un Juif doit-il faire don de lui-même alors que le fondement de son existence est divin? C'est pour répondre à cette question qu'à la fin du mois de Tichri, on lit la Parchat Noa'h, qui dit «viens dans l'arche», introduit la Techouva qui est une révélation céleste et celle qui est réalisée ici-bas.

Il faut donc faire don de sa propre personne, car il est exclu de percevoir la Divinité en la conservant, aussi grand que l'on puisse être. Il faut servir D.ieu « de tout ton pouvoir ».

14. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre un récit de mon beaupère, le Rabbi. Une fois, au lendemain de Yom Kippour, il se rendit chez son père, le Rabbi Rachab et lui demanda:

«Père, que faut-il faire maintenant?».

Le Rabbi lui répondit:

« Avant toute autre chose, il faut s'élever vers la Techouva ».

Or, on peut se demander ce que cela veut dire. Il y avait eu la Techouva de Yom Kippour, lorsque D.ieu «pardonne à Israël, est miséricordieux envers les tribus de Yechouroun». Comment accéder encore une fois à la Techouva?

La Michna raconte que Baba Ben Bouta offrait chaque jour le sacrifice de celui qui pense avoir commis une faute, sans toutefois en avoir la certitude. Néanmoins, il ne le faisait pas au lendemain de Yom Kippour, car la transgression est alors inconcevable.

Voici donc comment ce récit doit être compris. La Techouva véritable est celle qu'exprime le verset «l'esprit retourne vers D.ieu, Qui l'a accordé». Or, la Divinité ne connaît pas de limite.

On révèle ainsi les lumières qui entourent les créatures, de sorte que celles-ci s'introduisent en elles. Dès lors, les lumières qui entourent les créatures peuvent émaner d'un stade encore plus élevé et provoquer l'attrait envers D.ieu qui transcende la raison.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la réponse du Rabbi, « Avant toute autre chose, il faut s'élever vers la Techouva ». Auparavant, la Techouva la plus élevée n'était pas encore accessible. La plus basse devait encore être réalisée. Après Yom Kippour, en revanche, on peut avoir accès à la plus profonde.

15. Telle est donc la définition que l'on peut donner de la Techouva et du don de soi, d'après l'affirmation talmudique selon laquelle «peut-on tuer à moitié ou tuer entièrement». D'une part, on doit savoir que, même si l'on se trouve dans une situation très basse, chaque pas, chaque effort que l'on réalise pour se soumettre à D.ieu est effectivement considéré comme un don de sa personne. Car, en se «tuant à moitié», on se «tue entièrement».

D'autre part, lorsque l'on connaît une situation élevée, on ne peut nullement se contenter de servir D.ieu en fonction de sa perception rationnelle. On doit se «tuer entièrement».

L'imperfection de celui qui n'est pas parvenu à ce stade ne se limite pas à un simple détail, l'absence du don de soi dans son comportement. C'est, en fait, la relation à D.ieu dans son ensemble qui est ainsi remise en cause. En effet, «Je suis élevé et saint, Je réside avec celui qui est humble et modeste» et seulement avec lui.

Le traité Bera'hot dit que celui qui sert D.ieu «de tout ton coeur et de toute ton âme», mais non «de tout ton pouvoir» est considéré comme «ne faisant pas la Volonté de D.ieu». En franchissant quelques étapes, cet homme pourra, au sens le plus littéral, ne pas faire la Volonté de D.ieu.

Il n'en est pas de même lorsque l'on fait don de sa propre personne, « de tout ton pouvoir », chacun selon sa nature. Ceci peut parfois prendre une forme très modeste,

mais, de la sorte, on met effectivement en pratique la Volonté de D.ieu. Dès lors, « des étrangers viendront faire paître vos troupeaux » et la partie « étrangère » de sa propre personnalité elle-même ne dérangera pas le service de D.ieu, bien plus, lui viendra en aide.

16. Le don de sa propre personnalité consiste à se libérer des limites qu'elle impose. Mais, l'on doit, par la suite, lorsque l'on retrouve la pleine possession des facultés de son corps, conserver ce désir d'offrir sa personne, tout comme l'unité d'Israël qui se marque pendant la fête de Chemini Atséret doit être maintenue par la suite, pendant les jours des semaines qui suivent cette fête.

C'est à tout cela que le déluge fait allusion. Lorsqu'il se produisit, la terre fut couverte d'eau et les astres eux-mêmes cessèrent de fonctionner. Le monde était en suspens et l'on était détaché de ses préoccupations, enfermé dans l'arche, c'est-à-dire dans les mots de la Torah et de la prière.

Cette situation peut être comparée à celle du mois de Tichri, lorsque l'on se coupe du monde, comme l'expliquent le Zohar et le Likouteï Torah, commentant le verset « et l'arche se posa, pendant le septième mois ». Car, Tichri est bien le septième mois, si l'on compte à partir de Nissan et il y a donc là une allusion claire au service de D.ieu de ce mois.

Néanmoins, le déluge n'était pas une fin en soi. Il fallait encore le quitter, retrouver le monde. Pour autant, on devait alors conserver le comportement que l'on avait, lorsque l'on se trouvait dans l'arche.

17. Ce qui vient d'être dit permet de préciser la relation entre le déluge et l'eau du bain rituel. Le Rambam indique que l'on est pur non pas en s'y trempant, mais bien en le quittant. En d'autres termes, on doit alors reconnaître, à l'évidence, que telle personne s'est trempée dans un Mikwé.

Il en est de même pour la nécessité de s'introduire dans l'arche, c'est-à-dire de se pénétrer des mots de la Torah et de la prière. Il ne suffit pas d'être pleinement soumis à D.ieu pendant l'étude ou la prière. Il est nécessaire de conserver cette même soumission, également à l'issue de ces activités.

Nous avons vu que le Baal Chem Tov n'était pas certain de survivre à la prière, du fait de l'extase, de la soumission vers lesquelles il s'élevait alors. Malgré cela, il

retrouvait le contact avec le monde, à l'issue de la prière, car il savait que telle est la Volonté de Dieu.

18. Mon beau-père, le Rabbi, fit remarquer, une fois, que la semaine de la Parchat Noa'h était bien sombre. Puis, pendant celle de la Parchat Le'h Le'ha, la joie fait son apparition, avec la naissance de notre père Avraham et encore plus clairement d'après la signification profonde du verset «va-t-en pour toi de ton pays, de ta patrie et de la maison de ton père, vers la terre que Je te montrerai », établissant la grande élévation des âmes juives.

Puisse D.ieu faire que tout ce qui nous semble sombre, pour une quelconque raison, devienne joyeux, comme lorsque l'on introduit la Parchat Le'h Le'ha et qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'un bien visible et tangible.

#### Le Juste et sa génération

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)

1. La Parchat Noa'h décrit le déluge, qui est également appelé « les eaux de Noa'h ». De fait, on peut s'interroger sur une telle appellation. Noa'h était-il personnellement responsable du déluge? N'était-il pas un Juste intègre?

Le Zohar répond à cette question en soulignant que Noa'h ne pria pas pour sa génération. C'est pour cela que le déluge porte son nom.

Ainsi, Noa'h n'était pas personnellement responsable du déluge et il en fut luimême préservé, avec son épouse, ses fils, les épouses de ses fils. Malgré cela, il aurait du prier pour les hommes de sa génération, les encourager, les conduire à la Techouva. Il n'aurait pas du s'enfermer dans l'arche et se séparer du reste du monde.

Mais, Noa'h s'isola dans l'arche. Certes, il le fit sur l'ordre de D.ieu, Qui lui dit: «Viens dans l'arche». On constate, néanmoins, qu'il ne pria pas, n'intercéda pas pour le monde. Une expression sévère est donc prononcée à son encontre et le déluge est appelé «eaux de Noa'h».

2. Il découle de tout cela un enseignement pour chacun. Un homme, même s'il est juste et intègre, dès lors qu'il s'isole, et bien qu'il le fasse sur l'ordre de D.ieu, dès lors qu'il ne se préoccupe pas de sa génération, mérite qu'un mot sévère soit prononcé à son encontre. Et, il en fut bien ainsi pour Noa'h, un Juste intègre, qui vivait avant le don de la Torah.

Combien plus ce principe s'applique-t-il après le don de la Torah, alors que tous les Juifs sont frères, que tous endossent une responsabilité collective. Chacun d'entre eux se doit de penser aux autres, de prier pour eux et de les encourager, avant même qu'ils n'accèdent à la Techouva, puis de les conduire vers celle-ci.

Nul ne peut se préoccuper uniquement de sa propre personne. Il est nécessaire de rechercher également le bien de son prochain.

Parviendra-t-on à le convaincre ou non? Peu importe. Il s'agit uniquement d'adopter le comportement qui doit être le sien et pourquoi se mêler de ce que D.ieu ne nous a pas révélé?

Mais, de façon générale, lorsque l'on agit, on est certain de connaître la réussite. Combien plus est-ce le cas pour des 'Hassidim. En effet, l'Admour Hazaken trancha et donna l'assurance qu'ils seraient vainqueurs, dans toutes leurs actions visant à renforcer la Torah et les Mitsyot.



## LE'H LE'HA



## Les différents stades de l'âme juive

(Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5714-1954)

1. Il est expliqué que notre père Avraham fut soumis à dix épreuves. L'une des premières et sans doute des plus importantes, parmi ces épreuves, fut celle d'Ur Kasdim. Or, la Torah n'en fait pas clairement mention et l'évoque uniquement par allusion. De fait, la première épreuve relatée par la Torah est, selon les termes du verset, «Va-t-en pour toi, de ton pays, de ta patrie et de la maison de ton père, vers la terre que Je te montrerai».

On peut le justifier de la manière suivante. Chaque homme, dans son service de D.ieu, doit mettre en pratique cette Injonction, «Va-t-en pour toi de ton pays», dans le sens du dévoilement comme dans celui de l'élévation. Il doit également en appliquer les termes à sa situation, ici-bas.

## 2. L'explication de tout cela est brièvement la suivante.

La descente de l'âme dans un corps physique présente deux aspects opposés. Il est dit, d'une part, que «tu vis contre ton gré», car l'âme, du fait du corps qu'elle habite, doit subir la limite. Avant de parvenir dans ce monde, elle est incrustée sous le trône céleste, ce qui est, de fait, la situation la plus basse qu'elle puisse connaître, se trouvant là-haut. Mais, elle peut également s'élever au point qu'on puisse constater que «elle est pure». Et, elle peut même dépasser ce stade.

De fait, la descente de l'âme dans ce monde constitue, pour elle, une chute vertigineuse. Mon beau-père, le Rabbi, explique, dans l'une de ses causeries, que l'on désigne, à une âme s'apprêtant à descendre ici-bas, le Gan Eden et le purgatoire, afin qu'elle sache ce qu'elle doit accomplir dans le monde. En conséquence, cette âme vivifie bien le corps sous la contrainte et c'est à ce propos qu'il est dit: «tu vis contre ton gré».

Mais, d'autre part, cette chute, aussi importante qu'elle puisse être, constitue, pour l'âme, le seul moyen de s'élever vers un stade supérieur à celui qu'elle possédait auparavant. Ainsi, selon l'expression bien connue, « la descente a pour effet d'aboutir à l'élévation ».

3. Les deux idées qui viennent d'être exposées apparaissent dans le verset «Vat-en pour toi de ton pays, de ta patrie et de la maison de ton père, vers la terre que Je te montrerai».

«Ton pays», Erets, de la même étymologie que Ratson, la volonté, désigne l'âme, telle qu'elle est liée à la Volonté de D.ieu. Cette âme se trouve alors à un stade plus élevé que celui qui est décrit par le second chapitre du Tanya, expliquant qu'elle émane de la Sagesse Supérieure et précisant que «D.ieu et Sa Sagesse ne font qu'un». En effet, la Volonté transcende la Sagesse.

De même, le Tanya dit aussi, au chapitre 32, que « toutes les âmes sont identiques et ont un même Père ». Du point de vue de la Volonté, « toutes sont identiques » et, si l'on considère la Sagesse, elles « ont toutes un même Père ».

Le verset dit ensuite: « de ta patrie et de la maison de ton père ». Par ces termes, il fait allusion à l'âme qui se révèle par les Attributs de la découverte intellectuelle, 'Ho'hma et de l'analyse raisonnée, Bina. Car, la « naissance », dans la patrie, est possible par l'intervention du père et de la mère. En l'occurrence, 'Ho'hma est le père et Bina, la mère.

«Ta patrie» désigne l'âme qui se révèle en 'Ho'hma et «la maison de ton père», celle qui est en Bina. Nous avons vu, en effet, que 'Ho'hma est «le père». En revanche, «la maison de ton père», l'instrument qui se trouve à sa disposition, est Bina.

On peut également introduire une autre interprétation. «Ta patrie», le lieu de la naissance d'une personne, désigne à la fois 'Ho'hma et Bina, qui sont l'un et l'autre à l'origine de cette naissance, alors que «la maison de ton père» désigne l'âme qui se trouve dans Mal'hout, l'Attribut de royauté céleste.

Et, voici encore une autre explication, «ton pays», «ta patrie» et «la maison de ton père» désignent respectivement *Bina*, les Attributs de l'émotion et celui de *Mal'hout*.

Les trois stades de l'âme qui viennent d'être définis trouvent également leur équivalent dans les mondes spirituels. « De ton pays » correspond à l'âme qui est plus élevée que le monde d'Atsilout, celui de l'Emanation. « De ta patrie » désigne celle qui se trouve en Atsilout, source de toutes les âmes et siège de l'Attribut de 'Ho'hma, qui correspond au Youd, première lettre du Tétragramme. « De la maison de ton père »

est l'âme qui descend dans le monde de *Brya*, celui de la création, siège de l'Attribut de *Bina* et émanation de *Mal'hout*, l'Attribut de Royauté divine, qui se trouve dans le monde d'Atsilout.

Telle est donc l'Injonction que reçoit l'âme, « va-t-en, pour toi, de ton pays, de ta patrie et de la maison de ton père ». Elle doit quitter sa source, son origine première et traverser les différents stades qui viennent d'être définis, jusqu'à parvenir « vers la terre que Je te montrerai » pour s'y revêtir d'un corps physique, car seul celui-ci peut lui apporter la plus haute élévation.

Nous constatons, dans les bénédictions du matin, que «l'âme que Tu m'as donnée est pure, Tu l'as créée, Tu l'a façonnée, Tu l'as insufflée en moi et Tu la conserves en moi ». L'expression «est pure » fait allusion à l'âme qui se trouve dans le monde d'Atsilout, alors que «que Tu m'a donnée » correspond à un stade encore plus élevé. Or, cette âme descend dans le monde de Brya, «Tu l'as créée », dans celui de Yetsira, «Tu l'as façonnée », puis dans le corps physique, «Tu l'as insufflé en moi » et c'est précisément de cette manière que «Tu la conserves en moi », par la révélation d'un niveau qui transcende «elle est pure » et même « que Tu m'as donnée ». En effet, celui qui «conserve» et protège est plus puissant que celui qui est protégé.

C'est le sens de l'expression « vers la terre que Je te montrerai », soulignant que D.ieu, dans toute Son Essence, est « Celui Qui montre ». En effet, c'est uniquement dans ce monde matériel que l'Essence de D.ieu peut être perçue, comme l'établit le chapitre 4 du Tanya, précisant que « aucune pensée ne peut Le saisir directement, alors qu'elle en a la possibilité, par l'intermédiaire de la Torah et de ses Mitsvot », lesquelles « ne se trouvent pas dans le ciel », mais bien dans ce monde matériel.

4. Ayant mis en pratique, du stade le plus haut vers le plus bas, l'Injonction «va-t-en pour toi de ton pays», l'âme perd la dimension qu'elle possédait là-haut et pénètre dans un corps physique. Elle peut alors accomplir les termes de ce verset dans le sens de l'élévation, c'est-à-dire du bas vers le haut.

En effet, le mauvais penchant est le premier à s'introduire dans le corps de l'homme et à développer son argumentation devant lui. Il est présent dès le premier instant de la naissance et de grandes forces sont donc nécessaires pour ne pas être sa victime.

#### Likouteï Si'hot

Se trouvant ici-bas, l'âme reçoit donc le pouvoir de quitter « ton pays », la volonté émanant de son âme animale, puis « ta patrie », les évidences édictées par l'intellect et les sentiments naturels, de même que « la maison de ton père », les éléments acquis du fait d'une éducation et d'habitudes peu adéquates. L'âme se libérera donc de tout cela et se rendra « vers la terre que Je te montrerai », à la synagogue et à la maison d'étude, où règnent les volontés de l'âme divine.

C'est ainsi que l'on se défait des désirs imposés par la nature et le monde, des idées préconçues du monde ambiant, des sentiments et des habitudes qui sont imposés par l'âme animale.

5. Parvenue à ce stade du service de D.ieu, l'âme a quitté «ton pays, ta patrie et la maison de ton père» tels qu'ils se reflètent en l'âme animale. Dès lors, on attend, de sa part, une plus haute élévation et elle doit donc se libérer également de la portée de «ton pays, ta patrie et la maison de ton père» dans l'âme divine.

En ce sens, «ton pays» correspond à la volonté de l'âme divine, «ta patrie» à son raisonnement et «la maison de ton père» à la méditation liée à la sainteté. Ainsi, cette âme peut parvenir « vers la terre que Je te montrerai », à un stade qui transcende la raison, à l'évidence, à la certitude que confère la compréhension profonde, au delà de tout raisonnement, dépassant ainsi le stade premier de l'intellect révélé.

\* \* \*

## Approche raisonnée et attachement surnaturel

(Discours du Rabbi, 6 'Hechvan 5718-1957)

- 6. A maintes reprises, mon beau-père, le Rabbi a souligné à quel point un Juif est lié à la Torah. Or, celle-ci est partagée en Sidrot et l'on peut en conclure que le contenu d'une Sidra enseigne de quelle manière il convient d'aborder les événements de la semaine pendant laquelle celle-ci est lue.
- 7. La Sidra que nous lisons cette semaine fait le récit de la naissance d'Ichmaël et d'Its'hak.

De façon générale, les homme émettent le voeu que leurs enfants connaissent la réussite. Notre Sidra raconte que D.ieu donna deux fils à Avraham, Ichmaël d'abord, puis Its'hak.

Lorsque D.ieu annonça à Avraham la naissance d'Its'hak, Ichmaël était déjà né. Notre père Avraham dit alors à D.ieu: «Puisse, néanmoins, Ichmaël vivre devant Toi». En d'autres termes, il aurait pu accepter que Its'hak ne naisse pas, pourvu que Ichmaël vive «devant Toi», c'est-à-dire qu'il adopte un bon comportement et suive les voies de D.ieu.

Mais, le Saint béni soit-Il lui répondit: « Pas du tout, Its'hak doit naître et lui seul te procurera une satisfaction véritable. Toutefois, tu demandes que Ichmaël vive devant Moi et, à ce propos, Je t'ai entendu. Tu concevras donc, de lui également, du plaisir. Mais, tu ne devras pas te contenter de cela et c'est Its'hak qui sera, à proprement parler, considéré comme ta descendance ».

8. Notre père Avraham avait alors quatre vingt dix neuf ans. Pendant des décennies, il avait servi D.ieu et surmonté de multiples épreuves. Il savait donc pertinemment ce qu'était la satisfaction que l'on peut concevoir de ses enfants. Demandant que «puisse Ichmaël vivre devant Toi», il exprimait, en fait, le voeu qu'il suive la voie qu'il avait tracée pour lui, jusqu'à lui procurer un plaisir véritable. Mais, D.ieu lui répondit qu'il n'aurait de satisfaction véritable que d'Its'hak.

`

Le Midrach raconte que Haggar, la mère d'Ichmaël, était très pieuse, au point que son service de D.ieu soit comparable à celui qui était effectué dans le Temple. C'est pour cela qu'elle fut surnommée Ketoura (nom qui évoque le sacrifice des encens, Ketoret).

Nos Sages soulignent également l'abnégation de Haggar, qui était la fille du Pharaon, roi de l'Egypte, l'un des pays les plus puissants, à l'époque. Malgré cela, elle fit le choix d'abandonner le palais royal pour devenir la servante de Sarah, afin de vivre dans la maison d'Avraham.

On peut en conclure qu'elle éduqua son fils, Ichmaël, dans le même état d'esprit.

Nous pouvons donc comprendre pourquoi Avraham était prêt à se contenter d'Ichmaël comme fils unique, souhaitant concevoir de lui beaucoup de plaisir. Néanmoins, cette conclusion soulève une difficulté. Pour quelle raison D.ieu insistat-t-ll pour que sa descendance soit précisément Its'hak?

9. Ichmaël était très différent d'Its'hak. Sa naissance avait été naturelle, sans recours au miracle, comme ce fut le cas pour Its'hak. Selon les lois de la nature, il était impossible que Avraham et Sarah puissent enfanter, à leur âge. Nul ne voulait croire à une telle naissance. Notre père Avraham lui-même ne pensait pas mériter que D.ieu accomplisse pour lui un si grand miracle.

Ichmaël et Its'hak se distinguaient également par la manière dont ils furent circoncis et pratiquèrent cette Mitsva particulière, qui constituait, avant le don de la Torah, le seul lien entre les hommes et D.ieu.

Ichmaël fut circoncis à treize ans, âge de la maturité intellectuelle, à partir duquel on est astreint à la pratique des Mitsvot, car on devient responsable de ses actes. Il accepta donc, en conscience, de pratiquer cette circoncision et, par cet acte, de se lier à D.ieu.

Its'hak, en revanche, fut circoncis à huit jours et il fut donc impossible de recueillir son assentiment. De la sorte, il fut attaché à D.ieu dès son plus jeune âge. Bien plus, le lien ainsi créé fut immuable et indélébile. Cette circoncision réalisa, selon l'expression du verset, « un lien éternel ».

10. Nous venons de définir deux différences entre Ichmaël et Its'hak. D'une part, la naissance de ce dernier fut surnaturelle et miraculeuse, alors que celle de Ichmaël fut conforme aux voies de la nature. D'autre part, le lien d'Its'hak avec la Divinité transcenda la raison, alors que celui d'Ichmaël fut délibérément accepté. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi seul Its'hak pouvait procurer un plaisir véritable à Avraham

Un enfant grandit et se développe sous l'autorité de ses parents. Il est alors protégé du moindre danger, incité à adopter une juste analyse, lui permettant de s'attacher à D.ieu. Telle est la voie d'Ichmaël, qui reçut son éducation dans la maison d'Avraham. Cette éducation lui apporta une vision judicieuse des choses et il comprit, par sa logique, la nécessité de s'attacher à D.ieu.

Néanmoins, une telle manière de procéder n'apporte aucune certitude, dès lors que l'engagement juif est uniquement basé sur une approche intellectuelle, raisonnée. Nul ne peut prédire comment l'on vivrait un événement modifiant les conditions de l'existence. Bien plus, avant même que celui-ci ne se présente, on ne peut déterminer dans quelle mesure on est pénétré des valeurs juives, de la manière la plus parfaite ou bien uniquement dans la mesure de ce que l'on peut comprendre.

En conséquence, Ichmaël, dès lors qu'il fut question de son héritage, ne put demeurer dans la maison d'Avraham. D.ieu ordonna de le renvoyer, car « c'est Its'hak qui sera, à proprement parler, considéré comme ta descendance ».

Le Saint béni soit-Il délivra ainsi l'enseignement suivant. Lorsqu'il s'agit de former les générations à venir, on ne peut, en aucune façon, adopter une manière de procéder qui soit basée sur les principes naturels, car l'existence même d'un Juif est surnaturelle. Dès sa naissance, il côtoie le miracle et il n'est nullement limité par la nature.

D.ieu affirma à Avraham que l'on peut concevoir un plaisir conforme au Judaïsme véritable uniquement d'un enfant dont la naissance et la vie entière sont divines. Celui-ci s'attachera donc à D.ieu, dès que l'occasion s'en présentera, à l'âge de huit jours. Il conclura ainsi une alliance éternelle, bien qu'il ne le comprenne pas et ne puisse même pas être consulté.

Un tel enfant ne se contentera pas d'une approche raisonnée de son Judaïsme. Il saura faire don de sa propre personne et procurera donc à tous une véritable satisfaction juive.

11. La Torah n'a pas uniquement une dimension historique, ce qu'à D.ieu ne plaise. Elle est éternelle. C'est la raison pour laquelle nous la lisons de nouveau, chaque année, à partir de la Sidra Béréchit. Les récits de la Torah délivrent donc des enseignements, à chaque époque, en tout endroit. Ils établissent le comportement qu'un Juif doit adopter, chez lui, dans son milieu professionnel et dans sa communauté.

Il en est de même pour notre Sidra, qui montre comment organiser sa vie, en général et sa formation juive, en particulier, ce qui est la préoccupation la plus essentielle.

12. Certains pensent que, pour éduquer un enfant, il faut d'abord le laisser grandir, afin qu'il détermine lui-même, par son propre raisonnement, le comportement qu'il doit adopter. On peut alors émettre le voeu qu'étant un descendant d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov, il saura opter pour la voie juive.

Notre Sidra énonce, à propos d'une telle conception, un avis tranché. Si l'on prend la raison pour référence, on pourra développer tous les efforts possibles sans pour autant parvenir à se lier à D.ieu. Car, le seul moyen d'y parvenir est de faire don de soi-même.

13. On peut déduire de ce qui vient d'être dit l'enseignement suivant.

Il ne faut pas penser que l'on doit, dans un premier temps, présenter à l'enfant un Judaïsme édulcoré, puis, lorsqu'il sera plus grand, lui montrer plus clairement ce qu'il est.

Une telle démarche aurait été envisageable si le Judaïsme dépendait uniquement d'une approche raisonnée et d'une analyse intellectuelle. Mais, les Juifs transcendent ces dimensions, comme en atteste le récit de la Torah précédemment cité.

L'éducation juive implique qu'en enfant ayant tout juste huit jours doit recevoir le Judaïsme, dans sa pratique la plus forte, qu'il doit se lier à D.ieu non pas pour un an, dix ans ou vingt ans, mais bien par une alliance éternelle.

#### Le'h Le'ha

14. Comment donner d'emblée aux enfants la pratique la plus forte du Judaïsme?

Pour y parvenir, il faut leur raconter et leur expliquer, depuis leur plus jeune âge, que le peuple d'Israël, en général et chaque Juif, en particulier, n'est pas limité par les règles de la nature.

Il faut conseiller aux jeunes d'abandonner les calculs imposés par le monde, leur dire qu'ils sont issus d'un peuple qui, depuis sa constitution, transcende la nature, qui est le plus ancien, possède la Torah la plus ancienne, qui a surmonté des épreuves et des difficultés pendant tant d'années, dont la survie est miraculeuse. Compte tenu de tous ces éléments, ce peuple n'est nullement soumis aux contingences du monde et ne doit en tenir aucun compte.

Lorsqu'un jeune enfant est guidé sur cette voie, sait que les Juifs ne sont pas soumis aux phénomènes naturels et sont directement liés à D.ieu, il perçoit le sens de l'Injonction divine, «c'est Its'hak qui sera, à proprement parler, considéré comme ta descendance». On concevra, d'un tel enfant, un plaisir véritable, spirituel et matériel à la fois.

\* \* :

#### Héritage d'Avraham

(Discours du Rabbi, Chabbat Le'h Le'ha 5711-1950)

15. Nous vivons chaque jour de la semaine au cours de laquelle est lue la Parchat Le'h Le'ha en compagnie de notre père Avraham, qui, le premier, fraya le chemin du don de sa propre personne pour le service de D.ieu et offrit cette qualité en héritage à tous les Juifs, dans chaque génération.

Ceci concerne aussi les convertis, qui sont également liés à Avraham, étant considérés comme ses fils. Seuls ceux qui descendent effectivement d'Its'hak et de Yaakov portent leur nom alors que l'on rattache à Avraham les convertis, qui n'appartiennent pas à sa descendance.

C'est la raison pour laquelle le Rambam explique, dans une réponse bien connue, basée sur le Talmud Yerouchalmi, que les convertis, étant considérés comme des descendants d'Avraham, sont habilités à faire usage, dans leur prière, de l'expression «nos ancêtres».

En conséquence, Avraham apporta la force de l'abnégation non seulement à chaque Juif, mais aussi à chaque converti, qui doit donc mettre en pratique la Torah et les Mitsvot avec la plus grande fermeté, en allant jusqu'au don de lui-même.

Par ailleurs, il est bien évident que la semaine de la Parchat Le'h Le'ha doit être joyeuse, puisque celle-ci présente notre père Avraham après qu'il ait été circoncis et qu'il ait reçu, de cette manière, une considérable élévation.

Dans sa causerie de Sim'hat Torah 5710, mon beau-père, le Rabbi, explique que notre père Avraham, âgé de soixante dix ans, était parfaitement maître de lui-même, possédait une compréhension qui dépasse notre entendement. Et, il en fut ainsi avant Le'h Le'ha, avant sa circoncision. On peut en conclure à quel stade il parvint après celle-ci.

Une relation spécifique existe entre la circoncision et la naissance. L'élévation qu'Avraham reçut avant de se circoncire resta dans le domaine des créatures et il l'obtint donc par ses forces propres. La circoncision, à l'opposé, fut un don de D.ieu, une révélation céleste, à propos de laquelle il est dit: «L'Eternel ton D.ieu circoncira ton coeur».

En d'autres termes, la circoncision révèle des lumières célestes particulièrement hautes, transcendant la création et l'enchaînement des mondes. C'est en ce sens qu'elle est liée à la naissance. Car, un enfant qui naît constitue un fait nouveau, un dévoilement, ici-bas, de la Force infinie de D.ieu, comme le souligne la 'Hassidout.

Il est donc bien clair que cette semaine doit être joyeuse. Les semaines à venir le seront également. Selon le même raisonnement, mon beau-père, le Rabbi, explique, en effet, que la fête de Sim'hat Torah apporte une Lumière céleste, de portée générale, incluant en elle toutes les révélations du mois de Tichri, que l'on peut ensuite conserver pour tout le reste de l'année.

#### Les limites du service de D.ieu

(Discours du Rabbi, Chabbat Le'h Le'ha 5711-1950)

#### Vivre avec le temps

1. Dans l'une de ses causeries, mon beau-père, le Rabbi rapporte la sentence suivante de l'Admour Hazaken: «Il faut vivre avec le temps». Les 'Hassidim développèrent beaucoup d'efforts pour en comprendre le sens. Finalement, le frère de l'Admour Hazaken, le Maharil, auteur du Chéérit Yehouda, expliqua ce que cette phrase voulait dire. Il faut vivre avec la Paracha de la semaine.

La Parchat Béréchit est une semaine joyeuse, mais la fin de cette semaine est moins agréable. La Parchat Noa'h est une semaine bien sombre, puisqu'elle relate le déluge, la tour de Babel et d'autres faits aussi peu engageants.

On vit chaque jour de la Parchat Le'h Le'ha, en revanche, avec notre père Avraham, le premier qui fit don de lui-même pour servir D.ieu et qui légua ce caractère en héritage à tous les Juifs, dans chaque génération.

## La signification du décès

2. Mon beau-père, le Rabbi, a quitté ce monde il y a neuf mois, jour pour jour. Dans le discours 'hassidique qu'il laissa pour le jour de son décès, il explique lui-même que l'on reçoit alors une immense élévation.

On peut en conclure qu'avec son décès, des lumières particulièrement intenses se sont révélées, ouvrant la voie de l'élévation. Pour les obtenir et les contenir ici-bas, il est nécessaire de forger des réceptacles d'une grande finesse.

Ces lumières peuvent être comparées à celles que l'on obtient, lors de la circoncision. La première fut pratiquée à l'initiative de D.ieu. De fait, chaque circoncision prépare la réalisation de la promesse selon laquelle «l'Eternel ton D.ieu circoncira ton cœur».

Concrètement, circoncire permet de supprimer un obstacle, un voile. Dès lors, toutes les révélations deviennent possibles, en particulier celles de lumières si élevées qu'aucun effort humain n'a le pouvoir de les obtenir. Elles sont donc offertes par Dieu

L'intensité de ces lumières fait que leur révélation, provoquée par le retrait du Juste, peut être qualifiée de naissance.

3. D.ieu ordonna à notre père Avraham : «Va-t-en pour toi de ton pays, de ta patrie et de la maison de ton père ». Ainsi, pour obtenir ces hautes lumières, il faut d'abord s'affranchir de ses propres limites, y compris de celles qui appartiennent au domaine de la sainteté.

Comment se défaire des contingences et des barrières dressées par l'âme animale? On peut y parvenir en étudiant le Code des Lois juives et les livres d'Ethique. En appliquant ces lois et en se pénétrant de l'enseignement éthique, on comprendra que la matière est insignifiante. On se libérera ainsi des limites inhérentes à l'âme animale et, a fortiori, de celles du corps.

Se libérer des limites appartenant au domaine de la sainteté revêt une toute autre dimension. S'agissant de la Torah, on peut se dire qu'il suffit de participer financièrement à son étude. On se contentera soi-même d'un passage, le matin et d'un autre, le soir, d'une étude après la prière du matin, qui n'implique aucun effort, ni physique ni moral. Et, l'on peut se limiter à la partie révélée de la Torah. Pourquoi faudrait-il, en outre, apprendre la 'Hassidout ?

Pour ce qui est de la prière, on pourra arriver à la synagogue lorsque celle-ci est déjà commencée, ce qui permet, avec l'accord du Choul'han Arou'h, de ne pas en dire une partie, d'en mettre de côté les trois quarts, afin de ne pas se séparer de

la communauté. Anonner des mots sans même penser à ce qu'ils veulent dire est, somme toute, bien suffisant. Et, si, en outre, on pense effectivement à la signification de ces mots, comment demander également d'avoir conscience devant Qui l'on se trouve ? Comment éveiller le sentiment d'humilité qui doit précéder la prière ? Il est bien suffisant de placer ses mains comme un serviteur le ferait devant son maître. On peut ensuite laisser sa pensée vagabonder.

Et si l'on demande de donner de la Tsédaka? On répondra que, d'après le Choul'han Arou'h, il est, certes, une Mitsva de le faire, mais des limites existent, en la matière. La Torah en énonce une, qui est précisée par nos Sages. Nul n'est tenu de dépasser cette limite. Bien plus, il est même interdit de lui consacrer plus du cinquième de ses gains, car nos Sages mettent en garde: «On n'en donnera pas plus d'un cinquième. Ce serait un gaspillage».

On s'insurgera : « Pourquoi adopter, en la matière, une attitude plus rigoriste que la Torah elle-même ?». Le Yerouchalmi dit, en effet : « Suffis-toi de ce que la Torah t'interdit ». Devrait-on être encore plus vertueux que le Yerouchalmi ? Et, pourquoi faudrait-il dépasser la ligne de la Loi ? Une application scrupuleuse du Choul'han Arou'h est amplement suffisante !

De telles considérations sont des limites introduites par la rationalité de la sainteté.

4. Dans l'une de ses causeries, prononcée le 18 Elloul 5701, il y a dix ans, mon beau-père, le Rabbi expliqua qu'il existe une maladie spécifique à l'Amérique, qui s'appelle «cela est permis». Et, il précisa, à différentes occasions, qu'une sentence 'hassidique a un contenu opposé à cela : «Ce qui est interdit doit être écarté, ce qui est permis est inutile».

La rationalité, y compris celle d'un Juif, se révolte devant une telle affirmation. Il est bien clair que l'on doit mettre de côté ce qui est interdit. En revanche, comment peut-on penser qu'est inutile ce qui est permis par le Choul'han Arou'h ?

En fait, cette affirmation peut être rapprochée de l'enseignement de nos Sages selon laquelle «un ignorant ne doit pas manger de la viande». Il n'y a pas là, à proprement parler, une interdiction. Si c'était le cas, la viande serait la proie des forces du mal et l'on ne pourrait réciter une bénédiction en la consommant.

De fait, la viande n'est pas sous l'emprise des forces du mal et, avant de la consommer, il est effectivement nécessaire de prononcer une bénédiction, de même qu'après l'avoir ingéré. Dès lors, pourquoi l'ignorant ne peut-il en manger ? Parce que, selon l'expression du Rabbi, «ce qui est permis est inutile».

5. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. La 'Hassidout explique que la nourriture n'est pas réellement faite pour l'homme, pour lui permettre d'en tirer sa vie, car il la surpasse. C'est, en fait, l'aliment qui reçoit une élévation, lorsque l'homme le consomme. Il souhaite, en conséquence, se trouver dans son plat et il attend impatiemment qu'il en soit effectivement ainsi.

Mon beau-père, le Rabbi, raconta qu'un aliment, que son père, le Rabbi Rachab, tenait, une fois, par sa fourchette, s'en détacha et retomba dans l'assiette. Le Rabbi sourit alors et dit : «Pour cet aliment, le moment de l'élévation n'est pas encore arrivé».

Quand l'aliment souhaite-t-il être consommé ? Lorsque l'homme le mange, non pas parce que telle est sa volonté personnelle, mais bien en fonction du désir proprement dit de cet aliment, c'est-à-dire pour lui apporter l'élévation.

Car, l'homme qui mange quand il le désire et ne consomme un aliment qu'en fonction de considérations personnelles, ne lui apporte aucune élévation. Bien plus, c'est alors cet aliment qui provoque sa propre chute.

De plus, l'aliment qui fait trébucher l'homme connaît lui-même une descente, dès lors qu'il a conduit l'homme à chanceler.

Rachi explique pour quelle raison l'animal qui a eu commerce avec un homme doit être mis à mort, bien qu'il n'y ait pas eu, de sa part, un acte conscient. En effet, un homme a mal agi, du fait de cet animal, qui mérite donc la mort. De la même manière, l'aliment qui est à l'origine de la chute d'un homme cause ainsi sa propre perte.

6. De même, le Rabbi indiqua, dans l'une de ses causeries, que, lorsque l'on marche dans la rue, on doit penser aux idées de la Torah, chacun selon ses possibilités, méditer à la 'Hassidout, la Guemara, la Michna, le Eïn Yaakov ou, tout au moins, à un verset du 'Houmach ou des Tehilim. Je pense, en disant «tout au moins», à ceux qui n'en comprennent pas le sens.

Que se passe-t-il lorsque l'on marche dans la rue sans penser à des paroles de la Torah ? Les pavés sont alors en droit de dire : «Insensé, pourquoi marches-tu sur moi ? De quel droit te permets-tu de le faire ?».

Certes, un homme n'est nullement comparable à un pavé, qui est inerte. Pour autant, sa qualité se marque par son intellect, par la force qui lui est accordée de baser son comportement sur ce qu'il a compris. En revanche, s'il ne le fait pas, s'il est saisi par un esprit de folie et ne remplit pas sa mission, il mérite le qualificatif d'insensé et le pavé peut alors lui reprocher de marcher sur lui.

Néanmoins, la logique humaine peut encore s'interroger. La Torah indique que tel comportement est permis. Il est donc loisible de l'adopter. Dès lors, comment peut-on le proscrire ? La réponse à cette question est la suivante. Pendant la période de l'exil, on ne peut se baser uniquement sur la logique. On doit également faire don de sa propre personne.

Que signifie faire Messirat Néfech, don de sa propre personne ? Le terme Néfech désigne la personne, mais aussi la volonté. Or, le Rambam affirme que la volonté d'un Juif est de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot. Ainsi, pendant la période de l'exil, on doit faire don également de la volonté liée au domaine de la sainteté, se libérer aussi des limites qu'il impose.

7. C'est la raison pour laquelle Avraham, lorsqu'il partit pour l'exil, reçut l'Injonction divine : «Va-t-en pour toi ». Il lui fut demandé de se libérer de ses propres limites, afin de pouvoir se rendre « vers la terre que Je te montrerai », de s'introduire dans le monde. Certes, Rachi explique que le voyage empêche de satisfaire certains besoins des hommes, mais Avraham ne connut nullement le manque. Bien au contraire, il lui fut dit que « Je grandirai ton nom », c'est-à-dire qu'il reçut la révélation du Tétragramme, du Nom qui correspond à l'Essence de D.ieu.

Or, il en est de même pour chaque Juif. Avant la destruction du Temple, lorsque «du fait de nos fautes, nous fûmes renvoyés de notre terre», faire don de sa propre personne n'était pas nécessaire. Le Tanya dit que Moché, notre maître, demanda à la génération qui quitta l'Egypte de lire, deux fois par jour, le Chema Israël, afin de faire preuve d'abnégation, mais il n'y avait là qu'un sacrifice potentiel et non effectif.

C'est donc pendant la période de l'exil que le don de soi concret est nécessaire et, de fait, c'est précisément durant l'exil que les Juifs furent conduits à faire don d'eux-mêmes.

8. Comment parvenir à se libérer de toutes les limites, y compris celles qui sont inhérentes au domaine de la sainteté ? Seule la soumission le permet. Car une approche raisonnée se heurtera à une objection, soulevée à partir du Talmud Yerouchalmi, du Talmud Babli ou d'un autre texte. La soumission est donc nécessaire. Elle est l'entrée en matière du service de D.ieu et, à son stade le plus élevé, elle permet le don de sa propre personne.

La force de se soumettre permet de se libérer de toutes les limites et c'est précisément le sens de l'Injonction «Va-t-en pour toi», qui permet de traverser l'exil et d'obtenir la circoncision, c'est-à-dire la révélation des lumières les plus élevées, qui peut être définie comme une naissance.

9. On peut envisager deux sortes de naissance, celle d'un garçon, duquel il est dit que «l'homme est conquérant», attitude qui est basée sur la raison et celle d'une fille, de laquelle il est dit que «la femme vertueuse entre toutes est celle qui met en pratique la volonté de son mari» et se distingue par sa soumission.

Nos Sages disent que, lorsque le premier enfant est une fille, ceci constitue un signe favorable pour les garçons qui naîtront par la suite. La Guemara explique, à ce propos, que cette fille s'occupera de ses frères et les surveillera.

Le principe selon lequel la naissance préalable d'une fille est un bon signe pour les garçons qui viendront par la suite reçoit également une dimension spirituelle. Il indique que l'introduction, d'emblée, de la soumission, permet d'envisager favorablement la naissance des garçons, c'est-à-dire la conquête de la part du monde que l'on doit transformer. En d'autres termes, la soumission « surveillera » la conquête, la transformation du monde, s'assurant qu'elle soit positive.

10. Le Rabbi a permis la reproduction d'une lettre de son père, le Rabbi Rachab, affirmant que l'on souhaite, également pour la naissance d'une fille, qu'elle soit conduite, «à la Torah, au dais nuptial et aux bonnes actions».

Les textes, évoquant la naissance d'une fille, citent uniquement le dais nuptial et les bonnes actions. Le Rabbi Rachab, par contre, faisant référence à ses saints ancêtres,

mentionne également la Torah et il en expose lui-même la raison, dans sa lettre. En effet, nos Sages demandent : « En quoi consiste le mérite des femmes ?» et expliquent que celles-ci reçoivent une part de la Torah étudiée par leur mari et leurs fils.

On peut en déduire les différentes obligations de la femme. Celle-ci doit, tout d'abord, s'assurer que son mari étudie régulièrement la Torah, afin d'en recevoir une part. Puis, lorsqu'elle a des enfants, la responsabilité de leur étude lui incombe également.

11. Comme nous le rappelions auparavant, cela fait aujourd'hui neuf mois que le Rabbi a quitté ce monde, révélant ainsi les lumières les plus hautes ici-bas. Or, une telle révélation est précisément qualifiée de naissance. Nos Sages énoncent les trois durées possibles des mois de la gestation, sept mois, neuf mois et, selon l'avis de Rabba Tossfaa, douze mois. Les Tossafot disent que l'on ne retient pas ce dernier avis, mais le Ramah le considère, néanmoins, comme plausible.

Plus la gestation est longue et plus le corps est affiné, élevé. Le Tanya explique, en effet, que l'ensemble du corps, la tête et les ongles à la fois, se trouvent, potentiellement, dans la goutte de semence du père. Puis, la période de la gestation en affine et en différencie les parties, apportant à la tête les éléments qui la constituent et au pied ce qui lui appartient.

12. En conséquence, plus la gestation est longue, plus le corps est parfait. C'est la raison pour laquelle Moché, que sa mère attendit pendant sept mois, dut être enterré, lorsqu'il quitta ce monde, ce qui ne fut pas le cas pour le prophète Elie, dont la gestation dura douze mois. Ce dernier atteint une telle élévation qu'il put monter dans le ciel avec son corps.

Ainsi, s'il y a bien trois durées de la gestation, la moyenne est, néanmoins, neuf mois. Or, l'Admour Hazaken précise que «le chemin du milieu est celui de tout homme, qui doit être attiré vers lui ».

Pour certains, le raffinement du corps est très important et leur gestation dure donc douze mois. D'autres servent D.ieu essentiellement par leur âme et ils se suffisent ainsi de sept mois, puisqu'à l'issue de ce délai, la clarté de leur âme peut illuminer leur corps. La voie médiane, en revanche, supposant à la fois l'effort du corps et celui de l'âme, est de neuf mois. Cette dernière est accessible au plus grand nombre.

13. Il existe, en outre, deux conceptions de ces neuf mois. Selon la première, il faut compter le nombre exact de jours, en l'occurrence 271, 272 ou 273. Plus précisément, la naissance intervient le 271 jour, mais trois jours peuvent s'écouler entre l'introduction de la semence et la fécondation. En tout état de cause, les neuf mois doivent être entiers.

Selon la seconde conception, on compte uniquement le début de chaque mois. Dès lors, neuf mois sont passés quand neuf Roch 'Hodech se sont écoulés, depuis l'introduction de la semence. Passée cette date, la naissance est possible.

Nous avons rappelé que le décès révèle des lumières particulièrement élevées, qui permettent de le qualifier de naissance. Or, selon la seconde conception, neuf Roch 'Hodech étant déjà passés, cette naissance est désormais effective. Si l'on considère qu'il faut attendre 271 ou 273 jours, elle le sera non pas aujourd'hui, mais dans quatre jours environ. Toutefois, le Chabbat introduit la force pour toute la semaine qui le suit et, en particulier, pour son mercredi.

14. Nous assistons à de grands miracles. Le Rabbi a établi un guide d'étude quotidien du Tanya, qui permet de le conclure en une année. Une première répartition est faite pour une année de douze mois et une seconde, pour celle qui en a treize, lorsqu'est ajouté un second Adar. Et l'explication figurant au chapitre 27 est répartie en trois passages.

Le Rabbi réalisa cette répartition, il y a de nombreuses années et celle-ci est elle-même merveilleuse. En effet, il y a sept ans, il fixa que les trois passages constituant le chapitre 27, qui explique ce qu'est un décès, soient étudiés le 271, le 272 et le jour après son propre décès.

15. Il nous faut préciser le sens de ce chapitre 27 d'Igueret Hakodech, dans le Tanya et de son commentaire. Le Tanya comporte deux lettres, expliquant le sens du décès, qui se trouvent aux chapitres 27 et 28.

Le chapitre 28 évoque le décès du fils du Juste, Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev, c'est-à-dire celui d'un homme possédant une élévation particulière, un Juste, un 'Hassid, mais qui ne fut pas un chef d'Israël, ne dirigea pas les Juifs. Le chapitre 27, en revanche, parle du décès de Rabbi Mendel de Horodok, qui était effectivement un homme de responsabilité, un chef.

Non seulement Rabbi Mendel dirigea les 'Hassidim, mais, bien plus, il fut spécifiquement lié à la 'Hassidout 'Habad, puisqu'il vivait en Russie. Il possédait d'immenses connaissances de la partie révélée de la Torah, de sorte que, lorsqu'il fallut rencontrer le Gaon de Vilna, cette mission lui fut confiée, avec l'Admour Hazaken.

Le Rabbi raconta également que l'Admour Hazaken, pendant quelques temps, choisit Rabbi Mendel pour maître et il se rendait auprès de lui comme un 'Hassid qui va chez son Rabbi. Son lien avec la 'Hassidout 'Habad est donc particulièrement clair.

16. De toutes les lettres figurant dans le Tanya, il en est une seule de laquelle l'Admour Hazaken rédigea un commentaire, se trouvant également dans le Tanya. Il s'agit de la lettre 27.

Peut-être est-il possible d'avancer, à ce propos, l'explication suivante. Se consoler d'un décès, surtout celui d'un chef d'Israël, bien plus obtenir une double et véritable consolation, est particulièrement difficile. Un commentaire, à ce sujet, est donc nécessaire.

Pour des personnes comme nous, je ne sais si un tel commentaire peut réellement être développé, en particulier celui qui apporterait une double et véritable consolation. Qu'en serait-il donc si ce commentaire n'avait pas été lancé dans l'air du monde ?

De façon générale, la Guemara compare le décès d'un Juif au fait de brûler un Séfer Torah. Combien plus est-ce le cas pour un Juste, surtout s'il assume une fonction publique, est un chef d'Israël. Il est bien difficile de comprendre comment un tel événement peut se produire et, encore plus, comment l'Admour Hazaken peut proposer une double et véritable consolation. Comment celle-ci est-elle envisageable, après un décès ? Comment peut-on employer, à propos d'un tel événement, la même expression que pour le don des secondes Tables de la Loi ?

C'est pour répondre à cette question que l'Admour Hazaken rédigea un commentaire que ses fils firent imprimer dans le Tanya, à la suite de la lettre de consolation.

L'Admour Hazaken comprit qu'il nous serait difficile de saisir par nous mêmes une telle situation et d'obtenir les grandes lumières qu'un décès doit révéler. Il ouvrit donc la voie pour que nous puissions accéder à un tel niveau, tout comme notre père Avraham, en faisant don de lui-même, offrit à chaque Juif la possibilité de suivre son exemple. Nos Sages rapportent l'affirmation suivante d'un des leurs : «Le monde entier est nourri par le mérite de 'Hanina, mon fils ». Ce dernier était donc le véhicule de la bénédiction.

17. Un autre point doit également être introduit. Comprendre le sens du décès, un événement tout à fait inexplicable, permet, en outre, de saisir également tous les passages ardus du Tanya, tous les concepts abstraits de la 'Hassidout. En effet, lorsque l'on veut expliquer une idée, on doit d'abord en envisager la question la plus forte. Lorsque celle-ci est résolue, tout le contexte s'éclaire.

La 'Hassidout cite également un autre exemple. Lorsque l'on veut soulever un édifice, on doit le saisir à sa base. C'est ainsi qu'on l'élève dans sa totalité.

Le commentaire et la signification du décès d'un chef d'Israël, de même que la possibilité de recevoir une double et véritable consolation, furent introduites par le Rabbi, sept ans avant d'avoir quitté ce monde, de sorte que ce passage soit étudié le 271ème, le 272ème et le 273ème jour après le décès.

18. Nous avons dit que le temps moyen de la naissance, celui qui s'adresse au plus grand nombre, est, selon un avis, neuf Roch 'Hodech et, selon le second, le 271<sup>ème</sup> ou 273<sup>ème</sup> jour. Mais, la Guemara précise que cette deuxième conception était celle des 'Hassidim des premières générations.

De façon générale, tout est effet de la divine Providence, car le hasard n'existe pas. Combien plus est-ce le cas pour ce qui concerne les Juifs, la Torah et les Mitsvot, en particulier lorsque l'ordre courant aurait voulu qu'il en soit autrement.

En l'occurrence, le terme de 'Hassidim qui, dans le Talmud et le Midrach, désigne une catégorie bien précise de personnes, est employé par tous les Juifs, sans aucune distinction, pour désigner les disciples du Baal Chem Tov, du Maguid de Mézéritch et de l'Admour Hazaken.

Le Rabbi remarquait, une fois, qu'il est surprenant d'avoir retenu ce terme, alors que ceux qui se sont dressés contre la 'Hassidout, sont appelés Mitnaguedim, les opposants. Car, ce sont bien les 'Hassidim qui introduisaient une pratique nouvelle. Malgré cela, leurs opposants eux-mêmes les qualifièrent de 'Hassidim et se définirent personnellement comme des Mitnaguedim.

En fait, il y a là un effet de la divine Providence. Lorsque la 'Hassidout fut révélée, elle fut aussitôt définie par un terme qui établissait ce qu'elle était. Ceux qui l'adoptèrent furent donc des 'Hassidim. Tout cela ne saurait être remis en cause.

19. La 'Hassidout n'appartient pas uniquement à un certain groupe. Le Rabbi précisa que l'Admour Hazaken avait développé la 'Hassidout pour tous les Juifs. Il affirma que tel était son désir et celui-ci, à n'en pas douter, sera exaucé, car un Juste est maître de la réalisation de ses volontés.

La Guemara explique que « lorsque le Juste décrète, le Saint béni soit-Il entérine ». Bien plus, si D.ieu émet un décret qui n'est pas souhaitable, le Juste peut l'annuler. Sa volonté s'accomplit donc, en tout état de cause.

Le Rabbi rapporta le désir de l'Admour Hazaken que la 'Hassidout appartienne à tous les Juifs. A n'en pas douter, D.ieu accorde donc toutes les forces nécessaires pour que chacun soit effectivement un 'Hassid, pour que les sources de la 'Hassidout se répandent à l'extérieur.

L'extérieur se trouve ici, celui de la Torah, en général et celui de la 'Hassidout, en particulier. Les sources sont également présentes et il est uniquement nécessaire de les diffuser.

Il faut aller voir d'autres Juifs, se rapprocher d'eux et leur apporter la 'Hassidout.

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 5 Mar'Hechvan 5722, Brooklyn, New York,

le vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre. Puisse D.ieu faire que vous ayez la possibilité de m'annoncer de bonnes nouvelles, pour tout ce qui vous concerne, un bien véritable, conformément à ce que dit le début de notre Paracha.

«Va-t-en, pour toi, de ton pays, de ta patrie et de la maison de ton père, vers la terre que Je te montrerai».

«Va-t-en» est une Injonction de portée générale, invitant l'homme a découvrir sa véritable personnalité, ce qu'il est réellement, l'essence de chacun des descendants de notre père Avraham. Pour y parvenir, il faut abandonner le stade précédent et aller de l'avant.

«De ton pays» souligne que l'on doit quitter les préoccupations matérielles et grossières, la vulgarité inhérente aux attributs les plus bas de l'âme animale.

«De ta patrie» invite à se départir de ses habitudes, des émotions engendrées par l'âme animale.

«De la maison de ton père» indique que l'intellect de l'âme animale doit aussi être écarté. C'est de cette manière que l'on parvient dans

«La terre que Je te montrerai», le stade le plus élevé.

Le Baal Chem Tov, citant Rabbi Saadya Gaon, explique que la motivation essentielle de la création de l'homme, dans ce monde matériel, est la possibilité qui lui est accordée de modifier son comportement, de briser ses mauvais sentiments. Tel est précisément le sens du verset «Va-t-en pour toi».

#### Le'h Le'ha

A un stade plus élevé, l'Admour Hazaken expliqua au Tséma'h Tsédek que le but de la 'Hassidout est de modifier les comportements naturels.

L'Injonction de D.ieu, transmise par Ses serviteurs, nos maîtres, apporte également la force de la mettre en pratique.

Mais, l'initiative doit venir de l'homme. Elle doit résulter de son choix.

J'attends de vos bonnes nouvelles, pour tout ce qui vient d'être dit.



# VAYÉRA



#### La circoncision du Juste

(Discours du Rabbi, 20 Mar'Hechvan 5713-1952)

1. C'est aujourd'hui le 20 Mar'Hechvan, date de la naissance du Rabbi Rachab, père de mon beau-père. Je rappellerai, à cette occasion, un récit que j'ai déjà raconté une fois.

Chaque 20 Mar'Hechvan, le Rabbi Rachab avait coutume, à l'occasion de son anniversaire, d'être reçu par son grand-père, le Tséma'h Tsédek, qui lui accordait alors sa bénédiction. Vraisemblablement, les autres petits-fils du Tséma'h Tsédek en faisaient de même.

Une fois, âgé de quatre ou cinq ans, il se rendit chez son grand-père et il éclata en sanglots. De fait, le Rabbi Rachab naquit en 5621 et le Tséma'h Tsédek quitta ce monde en Nissan 5626. Cette fois-là, il demanda à son petit fils pourquoi il pleurait et celui-ci lui répondit qu'il avait étudié le 'Houmach ou bien avait entendu le récit de la Paracha Vayéra. Il avait ainsi appris que D.ieu s'était révélé à Avraham. En conséquence, il pleurait, car D.ieu ne s'était pas révélé à lui.

## Le Tséma'h Tsédek lui répondit:

«Lorsqu'un Juif (selon une seconde version, un Juif qui est un Juste) décide de se faire circoncire à quatre vint dix neuf ans, il mérite de recevoir la révélation divine ». L'enfant accepta cette explication et cessa de pleurer.

2. Ce récit se passa lorsque le Rabbi Rachab était encore enfant, avant sa Bar Mitsva, avant même qu'il ne soit en âge de recevoir une initiation formelle à la pratique des Mitsvot. Il peut, néanmoins, délivrer un enseignement, puisque le Rabbi Rachab le raconta à son fils unique, mon beau-père, le Rabbi et que celui-ci en assura la diffusion la plus large.

Ce récit nous concerne donc et l'on peut, en l'occurrence, en déduire deux enseignements, l'un qui sera tiré de la question et l'autre, de la réponse.

3. Le Rabbi pleura parce que D.ieu ne s'était pas révélé à lui. Une leçon en découle pour un Juif, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve, même s'il n'est pas encore «en âge de recevoir une éducation formelle», c'est-à-dire qu'il manque de

maturité, au point de ne pas comprendre par ses propres moyens et d'être incapable d'accepter l'influence de quelqu'un d'autre.

Il peut s'agir d'un adulte qui, moralement, est resté un petit enfant. Mon beaupère, le Rabbi, explique, en effet, que les années juives ne sont pas mesurées à partir de l'acte de naissance. Ce document peut définir un vieillard qui, par son existence véritable et morale, par sa pratique de la Torah et des Mitsvot, n'est rien d'autre qu'un petit enfant, jouant encore sous la table.

Or, une telle personne peut exiger, le faire avec détermination, au point d'éclater en sanglots, que D.ieu se révèle à lui, comme II est apparu à notre père Avraham. En pareil cas, ce qu'il revendique dépasse son entendement, sa raison. Il ne peut donc le supporter et ainsi jaillissent ses larmes.

4. Bien plus, une telle personne peut même demander d'avoir une vision de D.ieu identique à celle que notre père Avraham put obtenir après sa circoncision, lorsque D.ieu se révéla à lui ».

Car, déjà avant cela, le Tétragramme fut révélé à Avraham. Toutefois, après la circoncision, le dévoilement qu'il en reçut fut infiniment plus élevé.

Lorsque D.ieu apparut à Avraham, après sa circoncision, la lettre Hé avait déjà été ajoutée à son nom et il s'appelait bien Avraham. La Guemara précise que celui-ci reçut alors la maîtrise parfaite des cinq membres de son corps, les yeux, les oreilles et l'organe de la reproduction, qu'il est, de manière naturelle, impossible de diriger.

Auparavant, il s'appelait Avram, sans ce Hé. Il maîtrisait donc uniquement les membres du corps dont la nature permet le contrôle. Par la suite, ayant accompli, de sa propre initiative, tout ce que l'on peut réaliser par ses forces propres, D.ieu lui offrit la maîtrise de ce que l'homme ne peut personnellement diriger. Il devint ainsi le maître de ce que la nature ne permet pas de commander.

On peut en conclure à quel point la révélation divine qu'obtint Avraham, après sa circoncision, dépassa celle qu'il connut avant de la pratiquer.

Malgré tout cela, chaque Juif, y compris celui qui, moralement, n'est pas encore à même de recevoir une éducation juive, peut demander à D.ieu de se dévoiler à lui comme II le fit à Avraham, après que celui-ci ait pratiqué la circoncision.

5. Le Tséma'h Tsédek répondit au Rabbi Rachab que D.ieu se révéla à Avraham parce qu'il avait accepté le principe de la circoncision. Là encore, un enseignement en découle.

Certes, chaque Juif est en droit d'exiger la révélation divine. Mais, il doit savoir qu'il existe une condition préalable. Cet homme doit d'abord se circoncire, quelles que soient les qualités qu'il possède par ailleurs, concrètement ou, au moins, potentiellement.

Nous avons expliqué que, par les forces dont il dispose, un Juif peut obtenir la plus haute élévation. De fait, chacun est tenu de dire: « Quand mes actions égaleront-elles celles de mes ancêtres, Avraham, Its'hak et Yaakov? ». Avraham est cité ici avec Its'hak et Yaakov et ceci fait bien allusion à la situation qui fut la sienne après la circoncision.

Malgré tout cela, une telle personne doit encore savoir qu'il lui faut pratiquer sa propre circoncision.

6. Plus encore, ceux qui possèdent ces qualités de manière effective, c'est-à-dire les Justes, comme Avraham, maîtrisant parfaitement les membres du corps que la nature ne permet pas de contrôler, n'en sont pas moins tenus d'effectuer également la circoncision.

Une fois, le Rabbi Rachab se plaignit de ne pas entendre d'une oreille. On en chercha la raison et l'on découvrit que, pendant le Chabbat, alors que le Rabbi récitait un discours 'hassidique, certaines personnes discutaient, dans une pièce attenante. Il en fut dérangé dans sa récitation du discours. Or, il avait conscience que son rôle était de diffuser la 'Hassidout. La discussion l'empêchant de le faire, il avait supprimé la possibilité d'entendre à l'oreille qui était tournée vers la pièce dans laquelle celle-ci se tenait.

De fait, un discours 'hassidique confirme que des Justes se retiraient la possibilité de voir ou d'entendre, lorsque cette faculté dérangeait leur âme divine. En effet, ceux-ci maîtrisent également leurs sens, ce que l'ordre naturel des choses ne permet pas de faire.

Or, ceux qui possèdent une telle élévation doivent, néanmoins, avoir conscience de leur obligation de se circoncire.

7. Pourquoi une telle démarche est-elle nécessaire? Parce que le «prépuce» spirituel le plus fin peut, après avoir passé les différentes contractions que lui fait subir la création, prendre la forme la plus grossière.

C'est ainsi que l'on peut expliquer la formulation de la réponse du Tséma'h Tsédek: «Lorsqu'un Juif, qui est un Juste, décide de se faire circoncire, à quatre vint dix neuf ans ». Parvenu à l'âge de cent ans, l'homme est certain d'avoir conféré l'élévation aux dix forces de son âme, chacune d'entre elles comprenant dix niveaux. Dès lors, il n'éprouvera plus aucune crainte, car il n'aura plus de contact direct avec le monde. C'est pour cela que, disent nos Sages, «celui qui a cent ans est comme mort, comme s'il avait disparu de ce monde».

De fait, comment comprendre cette affirmation du traité Avot? Pour les autres âges, la Michna énonce un enseignement concret, affectant le comportement. Ainsi, l'enfant de cinq ans doit étudier la Loi Ecrite. A dix ans, il accède à la Michna. A treize ans, il est astreint à la pratique des Mitsvot. En revanche, que doit comprendre l'homme de cent ans, à qui l'on annonce qu'il est «comme mort, comme s'il avait disparu de ce monde»?

L'explication est la suivante. Celui qui a déjà obtenu l'élévation des dix forces de son âme, a affiné le moindre détail des forces dont il dispose, est, dès lors, considéré comme ayant atteint l'âge de cent ans. Et, il est donc «comme mort», n'ayant plus rien de commun avec les préoccupations du monde matériel. Il peut, en conséquence, se départir de toute crainte, comme si son mauvais penchant avait totalement disparu.

A l'opposé, s'il n'a que quatre vingt dix neuf ans, il n'a pas encore atteint toute la perfection qu'il doit conférer aux forces de son âme. Alors, il doit se circoncire car, s'il ne le faisait pas, les voiles imposés par la création pourraient faire qu'il en découle des conséquences fâcheuses.

Cela ne veut pas dire qu'un homme, se trouvant dans un certain degré, redescendra dans un autre, plus bas. En fait, cet homme est, tout à la fois, le premier et le dernier élément de la création. Il peut donc connaître des stades successifs de chutes, au sein même de sa propre personne.

La soumission doit être totale. Il faut que chacun prenne conscience de la nécessité de se circoncire, savoir que sa situation actuelle n'est pas satisfaisante, qu'il faut modifier sa personnalité. C'est de cette manière que l'on obtient la plus haute élévation. Alors, « D.ieu se révèle à lui », comme Il le fit à notre père Avraham après sa circoncision. Bien plus, on devient, en agissant ainsi, Avraham, avec un Hé ajouté à ce nom. On peut alors se rendre maître de tous ses sens, y compris de ceux que l'on ne maîtrise pas, on peut le faire de manière naturelle.

Bien plus, on est alors également maître de la part du monde que l'on se voit confier, ici-bas, comme l'explique le discours 'hassidique montrant que les Justes, lorsqu'ils obtiennent leur propre élévation, réalisent, de la sorte, celle de la part du monde qui leur est confiée.

De même, celui qui maîtrisera ses sens dirigera également sa part du monde, tout ce qui lui est nécessaire pour servir D.ieu, il obtiendra enfants, santé, prospérité matérielle, et tout cela dans la largesse.

\* \* \*

## Avraham et Its'hak, dévoilement et élévation

(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5714-1954)

8. L'une des qualités qui fut acquise par Avraham en pratiquant la circoncision fut la possibilité d'enfanter Its'hak. Nos Sages soulignent, en effet, que sa conception devait être réalisée à partir d'une goutte de semence pure, ainsi qu'il est dit: «Il sanctifia celui qu'll aimait depuis sa conception».

Certes, Avraham, avant de se circoncire, était parfaitement soumis à D.ieu. Pour autant, il ne pouvait pas encore donner naissance à Its'hak. Puis, la circoncision lui apporta la perfection, ainsi qu'il est dit: « sois intègre ». Dès lors, il put concevoir son fils.

On peut en déduire qu'Its'hak possédait une élévation que n'avait pas Avraham, pour la naissance duquel une telle condition ne fut pas imposée. A l'opposé, toutes les qualités auparavant accumulées par Avraham n'étaient pas encore suffisantes pour la conception d'Its'hak. Il fallait en outre qu'il «soit intègre».

9. Pourquoi Its'hak dut-il être conçu à partir d'une goutte de semence pure?

On peut constater, entre Avraham et Its'hak, la différence suivante.

Avraham provoqua le dévoilement de D.ieu ici-bas, alors qu'Its'hak réalisa l'élévation de la matière du monde.

Plusieurs textes de 'Hassidout expliquent que le service de D.ieu d'Avraham était basé sur un amour de D.ieu comparé à de l'eau. Ainsi, nous disons, dans la prière de la pluie, «souviens-Toi du père (Avraham) qui était attiré vers Toi, comme de l'eau». Par nature, l'eau s'écoule, du point le plus haut vers le plus bas.

L'amour de D.ieu d'Its'hak, à l'opposé, était comparable à des flammes. Et, par nature, le feu se dresse vers le haut.

Mais, la différence entre Avraham et Its'hak ne se marqua pas uniquement dans l'effort que chacun réalisa sur sa propre personne. Il intervint également dans l'oeuvre que l'un et l'autre accomplirent dans le monde.

Avraham attira une révélation céleste ici-bas, alors qu'Its'hak s'employa à élever la matière, en faisant un réceptacle pour la Divinité.

La même différence apparaît également dans leurs comportements que l'un et l'autre adoptèrent, tels que la Torah nous les décrit.

10. Notre père Avraham fit que le Divin soit accessible à tous, dans le pays de Canaan qui n'avait encore subi aucune transformation, de même qu'en Egypte. Il fit connaître D.ieu également aux arabes, qui se prosternaient alors devant la poussière de leurs pieds, parvenant ainsi au comble de la bassesse.

On définit, en effet, les trois parties constitutives de l'organisme humain, la tête, le corps et les jambes. Le pied en est bien l'organe le plus inférieur et la poussière qui

le recouvre est plus basse que le pied lui-même. Ces hommes étaient donc si grossiers qu'ils se prosternaient devant la poussière de leurs pieds, plaçant, de la sorte, leur intellect plus bas que cette poussière.

Or, Avraham s'employa à ce que de telles personnes aient également connaissance de l'existence de D.ieu. Commentant le verset « et il invoqua là-bas le Nom de l'Eternel, D.ieu du monde », nos Sages disent: « Ne lis pas: il invoqua, mais: il fit invoquer ». Il fut capable de conduire d'autres personnes à invoquer le D.ieu du monde.

Avraham rechercha systématiquement la révélation de D.ieu dans ce monde. Les voies qu'il emprunta, les instruments qu'il employa en portent également la marque. Ainsi, disent nos Sages, pour faire connaître l'existence de D.ieu dans le monde, Avraham eut recours à l'hospitalité.

Il recevait des invités, dans le désert, leur servait toutes les bonnes choses, puis, lorsqu'ils voulaient le remercier, il leur disait: «Bénissez Celui Qui vous a donné à manger. Louez, remerciez et magnifiez Celui Qui créa le monde par Sa Parole».

11. Its'hak, à l'opposé, rechercha l'élévation de la matière. Il n'eut donc aucun contact avec l'Egypte, ni même, d'une manière plus générale, avec l'extérieur d'Erets Israël. En effet, il avait été consacré à D.ieu, lors du sacrifice. Bien plus, alors qu'il se trouvait déjà en Erets Israël, son activité consistait à creuser des puits, révélant ainsi la Divinité dans le monde par l'élévation qu'il conférait à la matière. De fait, Its'hak était détaché du monde, ayant acquis une immense élévation.

Et, en conséquence, il exerça une action similaire envers la matière, chercha à l'affiner, à en faire un réceptacle pour la Divinité, permettant de La révéler.

12. La Torah nous raconte de quelle manière Its'hak creusa des puits, révélant et mettant en évidence les eaux vives qui sont enfouies sous la terre. Il n'y déversa pas des eaux vives provenant d'un autre endroit, mais il fit apparaître celles qui se trouvaient dans ce lieu, mais restaient encore cachées.

Car, les eaux vives sont effectivement présentes. Elles sont, cependant, recouvertes par de la terre, de la boue et des pierres. Mais, lorsque l'on retire ce qui les cache, elles se révèlent pleinement.

On peut en déduire ce que fut sa manière de servir D.ieu, dans sa dimension spirituelle. Its'hak ôta tous les voiles et tous les obscurcissements inhérents à la matière, afin que celle-ci se révèle comme le réceptacle de la Divinité et qu'elle reçoive l'élévation, au même titre que les eaux vives, jaillissant du fond de la terre.

13. Its'hak ne fit aucun cas des obstacles à la révélation des eaux vives. Bien plus, il négligea également les opposants, qui l'empêchaient de creuser ces puits.

La Torah nous raconte que les bergers d'Avimélé'h chassèrent ceux d'Its'hak et rebouchèrent leurs puits. Mais, Its'hak ne s'en affecta nullement et il demanda de creuser ces puits, de nouveau.

Par la suite, les puits creusés par les bergers d'Its'hak leur furent retirés et remis aux Philistins. Dans la dimension morale, il résulta de cette dépossession que l'enthousiasme et la chaleur provoqués par ces puits se trouvaient désormais pris en otage par les Philistins, qui symbolisent la force du mal prenant la forme d'une voie sans issue. Encore une fois, Its'hak ne se découragea pas et il continua à creuser. Quand on lui retira un second puits, il en creusa un troisième, jusqu'à ce qu'il obtienne celui de Re'hovot, qui apporta la largesse, ainsi qu'il est dit: « D.ieu nous a accordé la largesse et nous pourrons fructifier, dans ce pays ».

14. Logiquement, il n'y avait aucune raison de ne pas craindre Avimélé'h. Celuici régnait effectivement et il ne permettait pas de creuser les puits du domaine de la sainteté, s'appropriait ceux qui avaient été obtenus au prix du plus grand effort. Mais, Its'hak fit totalement abstraction de la logique. Il savait que la mission qui lui avait été confiée ici-bas consistait à révéler les eaux vives. Il fit don de sa propre personne pour la mener à bien.

L'oeuvre de transformation de la matière, afin qu'elle soit un réceptacle pour la Divinité, procède, à proprement parler, de l'Infini divin. C'est uniquement grâce à cela qu'elle peut être menée à bien. Ainsi, Its'hak reçut son nom parce que «D.ieu m'a fait objet de rire (Ts'hok)». De même, la transformation des éléments qui voilent la Présence de D.ieu et émanent donc du Nom divin *Elokim*, Qui a la même valeur numérique que *Hatéva*, la nature, provoquent également le rire, le plaisir de D.ieu.

15. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Its'hak devait naître précisément d'une goutte de semence pure. Avraham émanait, en effet, du monde spirituel d'Atsilout, dans lequel la perception du Divin reste limité. Mais,

par la suite, il parvint à l'intégrité en mettant en pratique la Mitsva de la circoncision, ainsi qu'il est dit: « sois intègre ». Il perçut alors le stade de la Divinité qui transcende ce monde d'Atsilout. En conséquence, le service de D.ieu d'Its'hak put se libérer de toutes les limites, y compris celles qui découlent de la raison et du domaine de la sainteté.

16. Il découle de ce qui vient d'être dit, l'enseignement suivant:

Avraham et Its'hak sont, l'un et l'autre, les Pères de chaque Juif, qui doit donc cumuler en lui les deux formes du service de D.ieu qui viennent d'être décrites, celle d'Avraham et celle d'Its'hak.

L'homme qui étudie la Torah, prie, accomplit les Mitsvot, se trouve ainsi dans quatre coudées lumineuses. Il est séparé du monde, non seulement lorsqu'il étudie et prie, mais aussi quand il accomplit de bonnes actions, met en pratique les Mitsvot, au moyen d'objets matériels. Car, sa préoccupation est alors de réaliser la Volonté de D.ieu. Certes, il y parvient en ayant recours à la matière. Pour autant, il n'est pas réellement confronté au monde, ne subit donc aucune opposition, aucun obstacle, aucun voile de la Divinité.

Celui qui est parvenu à un stade aussi élevé doit, néanmoins, savoir que cette situation n'est pas encore la forme la plus parfaite du service de D.ieu. Il n'y a là que l'action d'Avraham. Or, celle d'Its'hak est tout autant nécessaire.

Il lui faudra donc entrer en contact avec ceux dont l'apparence extérieure révèle uniquement les pierres et la boue, occulte totalement les eaux vives et même avec ceux qui, de toute évidence, sont des opposants à la Divinité, multiplient les fautes délibérément commises, défient le Tout Puissant. Car, on doit se consacrer également à de telles personnes, «creuser» en elles jusqu'à faire disparaître tous les voiles, jusqu'à mettre en évidence les eaux vives qu'elles portent au fin fond d'ellesmêmes, les révéler pleinement dans leur personnalité.

On pourrait, certes, s'interroger. On a essayé de «creuser» une première fois, puis une seconde. Or, non seulement cette intervention n'a été d'aucun effet, mais, bien plus, les Philistins se sont emparés de ces puits. Dès lors, comment justifier logiquement la nécessité de continuer à creuser?

La réponse à cette question est la suivante. Dieu «sanctifia celui qu'll aimait depuis sa conception» et ll en fit de même pour ceux qui sont ses enfants. Its'hak et ses descendants ne sont pas limités par des considérations rationnelles. On n'a pas connu la réussite jusqu'à maintenant? C'est l'affaire de Dieu! Pourquoi se préoccuper de ce qui échappe à notre entendement? Nous devons uniquement savoir que notre mission consiste à creuser, à creuser encore, jusqu'à ce qu'apparaissent les eaux vives. Alors, au final, «Dieu nous accordera la largesse et nous pourrons fructifier, dans ce pays».

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 17 Mar'Hechvan 5719, Brooklyn, New York,

Un point de la Paracha de cette semaine est actuel, «il planta un arbre à Beer Sheva et il invoqua là le Nom de l'Eternel, D.ieu du monde», «Avraham résida, pendant de nombreux jours, dans le pays des Philistins», puis il fut soumis à l'épreuve du sacrifice d'Its'hak.

Avraham donna de la Tsédaka «de tout ton pouvoir». C'est, en effet, ce que souligne ce verset. Il ne se contenta pas de satisfaire les besoins des passants. Il planta un verger, afin de leur fournir également des fruits, que l'on consomme pour le plaisir.

Bien plus, il créa une auberge, afin que son hospitalité soit irréprochable. Il instaura également un tribunal, suscitant ainsi la plus haute élévation, jusque dans le domaine spirituel. On retrouve, de fait, toutes ces interprétations dans les propos de nos Sages et chacune d'entre elles n'exclut nullement les autres.

Avraham assuma la mission de résider dans le pays des Philistins, qui fait allusion à ce monde matériel, «pendant de nombreux jours», c'est-à-dire pendant toute la durée de l'exil, dont chaque instant est, à lui seul, «de nombreux jours». Car, l'exil est effectivement l'antithèse du bien, dans le domaine duquel une longue période «est vécue comme s'il s'agissait de quelques jours».

Puis, Avraham atteint le sommet le plus élevé, le sacrifice d'Its'hak, l'épreuve qui le conduisit à faire le don effectif de sa propre personne. Selon ce principe, on peut comprendre aisément la succession des étapes rappelées ici.

Avec ma bénédiction pour que vous puissiez annoncer de bonnes nouvelles.



# 'HAYÉ SARAH



# Antagonisme du corps et de l'âme

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5711-1950)

1. Notre Paracha raconte que « Sarah mourut à Kiryat Arba, qui est 'Hevron, dans le pays de Canaan, et Avraham vint pour prononcer l'éloge funèbre de Sarah et pour la pleurer ». Le Zohar explique que Sarah fait ici allusion au corps et Avraham, à l'âme. Il note que la mort physique, « Sarah mourut », se produisit à « Kiryat Arba », le village des quatre, puisqu'elle a pour effet de séparer les quatre éléments fondamentaux de la matière, qui constituent le corps, c'est-à-dire le feu, le vent, l'eau et la terre.

Le verset dit encore que Kiryat Arba «est Hévron», étymologiquement, le lieu de la jonction, car, durant la vie physique, ces quatre éléments sont bien unis. Puis, après la mort, «Avraham vint», l'âme se présente, «pour prononcer l'éloge funèbre de Sarah et pour la pleurer». L'âme pleure parce que, même après la mort, elle reste liée au corps.

Néanmoins, si l'on accepte l'idée que Sarah symbolise le corps et Avraham, l'âme, on peut se demander pour quelle raison il fut dit à Avraham: «Ecoute la voix de Sarah, en tout ce qu'elle te dira».

2. On connaît l'interprétation que donne le Baal Chem Tov du verset: «Lorsque tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous son fardeau, tu souhaiteras l'abandonner à son sort, mais, en fait, tu lui viendras en aide».

«Lorsque tu verras l'âne», 'Hamor, de la même étymologie que 'Homer, la matière, lorsque tu observeras ta propre matérialité, alors tu prendras conscience que celle-ci est «ton ennemi». En effet, au seuil du service de D.ieu, au début de la vie, le corps et l'âme sont déjà antagonistes. Et, cette matérialité «ploie sous son fardeau», supportant le joug de la Torah et des Mitsvot. Certes, il s'agit bien de «son fardeau» personnel et, de fait, les Mitsvot ont bien été confiées à l'âme vêtue d'un corps, afin que ce dernier puisse s'affiner grâce à cette pratique. Pour autant, cette mission n'en est pas moins un «fardeau», que le corps ne souhaite pas. C'est la raison pour laquelle il «ploie sous son fardeau».

3. Les Mitsvot sont accomplies précisément par des âmes vêtues de corps. Bien plus, elles sont mises en pratique au moyen d'objets matériels. Ceci n'est pas vrai uniquement pour les Préceptes qui impliquent une action concrète, mais également

pour les sentiments du coeur, comme l'amour et la crainte de D.ieu, ou encore pour les obligations intellectuelles, comme la foi en l'unité de D.ieu. Ces Commandements doivent aussi être physiquement ressentis, par le coeur et par le cerveau.

Prenons l'exemple de l'amour de D.ieu. Dans la dimension matérielle, il est dit que «une bonne nouvelle engraisse l'os» et la Guemara raconte de quelle manière quelqu'un grossit physiquement, après qu'on lui ait annoncé une bonne nouvelle. De même, l'amour de D.ieu est le sentiment de bien être que procure Sa proximité. Et, ce que l'homme perçoit doit apparaître à l'évidence sur sa personne.

Il en est de même pour la crainte de D.ieu. Ce sentiment doit contracter l'esprit et le coeur, au point d'être reconnaissable, de manière évidente, chez celui qui l'éprouve, dont le cerveau et le coeur sont, en pareil cas, saisis par la peur.

Nos maîtres ont précisé chaque concept et ils ont donné l'exemple, en la matière également. Ainsi, une fois, l'Admour Hazaken, durant la prière de Roch Hachana ou de Yom Kippour, alors qu'il s'apprêtait à prononcer les mots «inspire-nous donc Ta crainte (Pa'hdé'ha) », commença à gesticuler en disant Pa'h, Pa'h. Il était saisi par cette crainte, au point d'être incapable de prononcer l'intégralité de ce mot. Il lui fallut un moment pour y parvenir.

On rapporte également un récit du Tséma'h Tsédek. Quelques années après avoir pris la direction des 'Hassidim, celui-ci participa à une réunion 'hassidique, au cours de laquelle on servit de l'alcool à 90°. Il en but un verre, puis un second et il demanda qu'on lui en verse un troisième. Puis, il passa la main sur son visage et il fut ensuite impossible de voir sur lui l'effet de cet alcool.

Par la suite, le Tséma'h Tsédek expliqua qu'il avait alors médité à la grandeur de D.ieu, au point de s'emplir de crainte. Or, disent nos Sages, «le vin fort réduit le sentiment de peur » et cette peur supprime l'effet que le vin exerce sur le corps. La crainte l'avait donc saisi au point d'être reconnaissable, de manière évidente, sur son corps et elle fit disparaître l'emprise de l'alcool.

Ceci est également vrai pour l'amour de D.ieu. On sait que Rabbi Mena'hem Na'houm de Tchernobyl était physiquement gras, du fait du plaisir que lui procuraient les mots Amen Yehé Chemé Rabba, qu'il répondait au Kaddish. Il méditait au Chemé Rabba, au «grand Nom» de D.ieu, à Sa puissance, se disait qu'Il était Mevora'h Lealam Ouleolmeï Olmaya, «béni pour l'éternité et l'éternité de l'éternité», présent, de

manière immuable dans tous les mondes, y compris le nôtre, malgré ses dimensions physiques. Il en concevait de l'amour et du plaisir, au point que son corps grossissait.

4. «Tu souhaiteras l'abandonner à son sort ». Poursuivant son interprétation de ce verset, le Baal Chem Tov explique que, en constatant que le corps «ploie sous son fardeau », on pourrait prendre la décision de se consacrer uniquement à l'âme, de briser le corps par des jeûnes et des mortifications. Or, bien au contraire, «tu lui viendras en aide », car ce corps doit également recevoir l'élévation.

Celui qui méditera aux implications profondes d'une Mitsva, mais ne l'appliquera pas, réfléchira, par exemple, à la signification profonde des Tefilin, mais ne les mettra pas, n'aura pas seulement négligé un Commandement divin. Il aura, en outre, commis une faute en n'accomplissant pas la Mitsva des Tefilin.

A l'opposé, celui qui les mettra sans penser à tout cela, parce qu'il n'a pas connaissance de ces idées ou bien parce qu'il ne le souhaite pas, sera, certes, passible d'une punition pour ne pas l'avoir fait, mais, en tout état de cause, il aura bien accompli la Mitsva des Tefilin.

Lors de la circoncision d'un petit-fils du Tséma'h Tsédek, deux personnes capables de la pratiquer étaient présentes. Le premier Mohel était âgé et possédait une connaissance, intégrale ou tout au moins partielle, des écrits du Ari Zal. Il savait, en tout cas, ce que ceux-ci expliquent à propos de la circoncision. Le second était plus jeune, très expérimenté, mais avait beaucoup moins de connaissances. Le Tséma'h Tsédek demanda que l'on choisisse ce dernier, expliquant que, pour circoncire, il fallait couper, au sens le plus physique du terme!

Telle est la signification de l'Injonction faite à Avraham, «Ecoute la voix de Sarah en tout ce qu'elle te dira». Selon le Zohar, Sarah fait allusion au corps, qui est bien la finalité ultime. A l'heure actuelle, ce stade reste caché, mais, dans le monde futur, nous en obtiendrons la révélation. Alors, l'âme elle-même recevra sa vitalité du corps.

On sait que «le Saint béni soit-Il fit percevoir aux Patriarches, dans ce monde, un avant goût du monde futur. C'est la raison pour laquelle il fut dit à Avraham: «Ecoute la voix de Sarah, en tout ce qu'elle te dira».

#### La rétractation du chemin

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5713-1952)

5. La première union et le premier mariage clairement décrits par la Torah sont mentionnés dans notre Paracha. Il s'agit du mariage d'Its'hak. Le Midrach note que la Torah fait également allusion au mariage d'Adam et de 'Hava. Pour autant, il n'y a bien là qu'une allusion, tout juste exprimée en quelques mots.

Lorsque Eliézer raconta comment Avraham l'avait envoyé à Aram Naharaïm et de quelle manière il était parvenu dans cet endroit, il dit: «Je suis arrivé aujourd'hui ». Rachi explique: «Je suis parti aujourd'hui et je suis arrivé aujourd'hui. On peut en conclure que la route fut contractée pour lui ».

Quelle était la raison d'être de cette contraction de la route et pourquoi Eliézer en fit-il état? On peut apporter deux réponses à cette question. La seconde, qui est développée par la 'Hassidout, nous permettra de percevoir la finesse et la spiritualité caractéristiques des explications issues de cette partie de la Torah.

6. Voici, tout d'abord, la première explication. Lorsqu'Avraham envoya Eliézer à Aram Naharaïm, il rédigea pour lui un acte faisant don de tout ce qu'il possédait à Its'hak. Néanmoins, il ne sut quelle date il devait porter sur cet acte. Inscrire celle du jour du départ d'Eliézer ne se justifiait pas. Pourquoi devait-il faire le don de ses biens déjà pendant les dix sept jours que devait durer le voyage d'Avraham? La Michna ne dit-elle pas qu'un homme «doit gérer ce qu'il possède avec circonspection»? Dès l'arrivée d'Eliézer à Aram Naharaïm, en revanche, ce don était nécessaire, puisqu'il devait permettre le mariage d'Its'hak. A l'opposé, rien ne justifiait que ce don soit déjà effectif, dix sept jours plus tôt.

De même, Avraham ne pouvait inscrire sur cet acte la date de l'arrivée d'Eliézer, dix sept jours plus tard. Il aurait alors rédigé un acte post daté. Certes, sa validité n'aurait pas été remise en cause, mais, il n'est pas souhaitable de pratiquer ainsi. En conséquence, Avraham inscrivit la date à laquelle l'acte fut établi et, par la suite, le route fut contractée, « je suis parti aujourd'hui et je suis arrivé aujourd'hui », afin qu'il ne soit pas dépossédé de ses biens tant que cela n'était pas nécessaire.

Puis, Eliézer arriva à Aram Naharaïm et, craignant que Bethouel et Lavan lui demandent comment il pouvait leur présenter un acte daté du jour même, comment

Avraham avait pu rédiger un écrit post daté, ayant donc une apparence mensongère, il prit lui-même l'initiative de se justifier: «Ne me posez pas de telles questions. Je suis parti aujourd'hui et je suis arrivé aujourd'hui».

Nous introduirons maintenant la seconde explication. Il est dit que Rivka se trouvait, dans la maison de Bethouel, comme «une rose parmi les ronces». Or, c'est précisément là que la rose peut pousser, car les ronces participent à son développement et à sa maturité. Par la suite, un effort est nécessaire pour cueillir cette rose, car les ronces font obstacle. De plus, pour que pousse la rose, on arrose l'endroit où elle a été plantée et les ronces en profitent donc également.

Dès que Rivka eut trois ans et un jour, devenant ainsi apte à s'unir à un homme, en l'occurrence à épouser Its'hak, Avraham en eut aussitôt connaissance. La rose pouvait enfin se lier au domaine de la sainteté et se libérer de l'emprise des ronces. Avraham dit alors à Eliézer: «Rends-toi dans mon pays et dans ma patrie. Là tu prendras une épouse pour mon fils, pour Its'hak».

Si la route n'avait pas été contractée, Rivka aurait dû passer quelques jours de plus chez Lavan et Bethouel. De même, la libération de l'emprise des ronces n'aurait pas pu commencer si Eliézer avait été envoyé avant que Rivka n'ait trois ans et un jour. En conséquence, la route subit une contraction, afin que Rivka ne reste pas chez elle plus que le temps nécessaire.

Eliézer parvint à Aram Naharaïm et là, il comprit que Lavan et Bethouel plaideraient pour que Rivka passe encore quelques temps auprès d'eux. De fait, ils demandèrent effectivement: «Que la jeune fille reste chez nous pendant un an ou dix mois ». Il annonça donc, d'emblée: « Tout cela s'est passé aujourd'hui. Sachez qu'en la matière, chaque minute compte, chaque instant perdu est regrettable. C'est pour cela que je suis parti aujourd'hui et que je suis arrivé aujourd'hui ».

7. Ce récit de la Torah délivre un enseignement évident, pour nous et pour les générations qui suivent. Les actions des pères sont des indications pour les enfants. Le chemin fut rétracté pour que Rivka ne reste pas une minute de plus dans la maison de Bethouel. Et, il en doit donc en être de même pour ses descendants Ceux-ci ne doivent pas s'affecter en considérant l'obscurité de l'exil, car D.ieu hâtera la délivrance, de sorte que nous n'ayons pas une minute de plus à passer en exil.

L'Egypte fut l'origine de tous les exils et il est dit que «au milieu de ce jour, toutes les armées de l'Eternel quittèrent le pays de l'Egypte». Le Midrach Me'hilta précise que le Saint béni soit-Il ne les retarda pas même du temps d'un clin d'oeil. Il est dit que, «comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles» et il en sera donc de même pour le présent exil. Il reste très peu de choses à accomplir et, tout de suite après cela, très bientôt et de nos jours, ce sera la délivrance complète, par notre juste Machia'h.

#### Les fondements du monde

(Discours du Rabbi, second jour de Roch 'Hodech Kislev 5713-1952)

8. Commentant le passage de notre Paracha qui commence par « Avraham était âgé, avancé dans les jours », nos Sages constatent que « les discussions des serviteurs des Pères sont préférables à l'enseignement des fils ». En effet, de nombreux principes de la Loi ne sont déduits que d'une simple lettre ajoutée à un mot.

En d'autres termes, « l'enseignement des fils » est formulé de manière concise et allusive. C'est précisément ce qui distingue la Loi Ecrite de la Loi Orale, cette dernière étant plus développée et débattue, alors que la première est succincte et indirecte.

La discussion des serviteurs des Pères, en revanche, est décrite longuement et exhaustivement. Bien plus, chaque point en est répété deux ou trois fois, comme c'est le cas pour le récit d'Eliézer. La Torah raconte d'abord ce qu'Avraham lui a dit, puis ce qui s'est passé. Puis, par la suite, tout cela est répété, lorsqu'Eliézer rapporte les propos d'Avraham et qu'il explique ce qui lui est arrivé.

9. Il est ainsi établi que «les discussions des serviteurs des Pères sont préférables à l'enseignement des fils». Néanmoins, dans quel contexte la Torah fait-elle état de ce principe? A propos d'une union et d'un mariage et l'on peut en déduire, non seulement la valeur des ces discussions des serviteurs, mais aussi l'importance du mariage.

On peut proposer, à ce propos, l'explication suivante. Celui qui s'apprête à fonder un foyer juif bâtit un édifice éternel, dès lors qu'il le base sur la Torah, laquelle est une Torah de vie, donnée par Celui Qui possède la vie éternelle. On peut constater, en conséquence, que «vous êtes attachés à l'Eternel votre D.ieu, tous vivants

aujourd'hui ». C'est ainsi que la maison que l'on construit peut être éternelle. Et, c'est alors seulement que la vie est digne de ce nom.

Il est donc rapporté qu'Eliézer donna à Rivka « un anneau d'or pesant un Beka et deux bracelets d'un poids de dix mesures d'or ». Ce don intervint avant son mariage. L'anneau évoquait le demi Shekel, qu'il fut, par la suite, pour chaque personne, une Mitsva de donner. Ce demi Shekel avait une valeur invariable, celle d'un Beka et il était aussi une forme de Tsédaka, Précepte générique, qui représente tous les autres à la fois. Quant aux bracelets, ils correspondaient aux deux Tables de la Loi, portant les dix Commandements, lesquels représentent l'ensemble de la Torah à laquelle les Juifs acceptèrent de se soumettre en disant: « nous ferons et (ensuite) nous comprendrons ».

En effet, les fondations sur lesquelles on peut construire une maison juive sont la Torah et les Mitsvot, que l'on met en pratique avec soumission.

10. Pourquoi Eliézer donna-t-il deux bracelets, évoquant les deux Tables de la Loi, sur lesquelles les dix Commandements étaient gravés et non écrits?

De façon générale, la Loi Ecrite est constituée de lettres que l'on inscrit, avec de l'encre, sur un parchemin. Néanmoins, l'encre et le parchemin restent deux entités distinctes. Elles ne font que s'associer pour constituer la Loi Ecrite.

On trouve également deux éléments dans la Loi Orale, son commentaire, d'une part et l'homme qui le développe, d'autre part. Là encore, il est possible de les distinguer.

Les dix Commandements, en revanche, étaient partie intégrante des Tables. Etant gravées sur elles, les uns et les autres ne formaient nullement deux entités séparées. Les lettres étaient indissociables de la pierre.

Les lettres gravées délivrent un enseignement pour le service de D.ieu. La Guemara enseigne, en effet, que celui qui en a le mérite acquiert la Torah au point de la faire sienne. Elle est alors «sa » Torah, indissociable de lui.

C'est pour cette raison qu'Eliézer donna des bracelets, évoquant les Tables de la Loi. Il proclama ainsi qu'un foyer juif doit être basé sur la Torah et les Mitsvot. Pour cela, il ne suffit pas d'appliquer ces Préceptes avec soumission, tout en conservant une identité distincte de celle de la Torah, même si elle lui est conforme.

En fait, un homme doit faire corps avec la Torah, en être indissociable. Son existence doit s'exprimer par les termes du verset «Je suis l'Eternel ton D.ieu» et par tous les autres Commandements.

11. C'est en ce sens que « les discussions des serviteurs des Pères sont préférables à l'enseignement des enfants », principe que l'on déduit précisément d'un mariage. Les serviteurs des Pères évoquent l'idée de l'obéissance. Le mariage est un édifice bâti sur les fondations de la Torah et des Mitsvot que l'on met en pratique avec soumission, à l'image des lettres gravées. Telle est bien la base de l'enseignement des fils.

Lorsque ces fondations sont posées avec soumission, de manière détaillée et exhaustive, répétées encore et encore, l'enseignement des enfants, les détails des lois, énoncés de manière concise et allusive, prennent un sens.

Il est dit que «le Saint béni soit-Il consulta la Torah pour créer le monde» et, de la même façon, que «l'homme consulte la Torah pour perpétuer le monde». La Torah est le fondement du monde et il en est de même pour le « monde » personnel de chacun. Celui qui considère avec soumission les bases d'un édifice éternel, que sont la Torah et les Mitsvot, créera le monde et lui permettra de se maintenir. Le foyer qu'il bâtira sera éternel et «la Torah ne quittera pas la bouche de ses enfants et de ses petits-enfants », pour l'éternité. Il recevra la bénédiction qu'est le fait d'avoir une descendance droite et vertueuse.

# L'apport du don de la Torah

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5716-1955)

# Le serment avec un objet sacré

12. La Sidra de cette semaine rapporte les propos que notre père Avraham adressa à Eliézer: « De grâce, place ta main sous ma hanche ». La Guemara en déduit que celui qui fait un serment doit tenir à la main un objet sacré. Rav Papa précise qu'il doit s'agir d'un Séfer Torah. Il en conclut que le juge qui fait prononcer un serment à une personne sans que celle-ci ne tienne un Séfer Torah commet une erreur. Un tel serment est nul et doit donc être refait.

Néanmoins, la conclusion de la Guemara n'adopte pas l'avis de Rav Papa et la Hala'ha, même si elle reconnaît qu'il est préférable de tenir un Séfer Torah, affirme que l'on peut aussi se contenter de Tefilin. Bien plus, pour honorer l'érudit, on peut, a priori, le faire jurer avec des Tefilin plutôt qu'avec un Séfer Torah.

L'analyse de la Guemara qui vient d'être rapportée porte sur le cas d'un homme qui ne reconnaît être redevable que d'une partie de ce qu'on lui exige. Celui-ci doit faire le serment qu'il n'est pas redevable du reste. Or, on peut soulever, à ce propos, deux interrogations:

A) Les Tossafot, commentant ce passage de la Guemara, posent la question suivante. Le principe faisant l'objet de cette étude est déduit du comportement de notre père Avraham qui, lui-même, n'était nullement confronté à la situation évoquée. On ne lui demandait rien et il n'avait rien à reconnaître. Pourquoi donc vouloir appliquer ce principe à un tel cas? Bien plus, pourquoi ne pas l'appliquer aux autres formes de serments, celui qui est relatif à une déposition ou encore celui qui est imposé, à la disparition d'un dépôt placé en gage?

Les Tossafot ne proposent aucune réponse à ces interrogations.

B) Avraham ne possédait ni Séfer Torah, ni Tefilin. Il n'avait, de fait, pratiqué qu'une seule Mitsva, celle de la circoncision. D'où déduit-on qu'au moment du serment, on doit tenir précisément ces objets à la main?

13. Un discours 'hassidique de l'Admour Hazaken précise le sens d'un serment et un texte du Tséma'h Tsédek en fait une analyse détaillée. Chevoua, le serment, est de la même étymologie que Sova, satiété. Y avoir recours est donc bien un moyen de s'emplir de forces. C'est la raison pour laquelle il est permis de jurer que l'on accomplira une Mitsva, bien que l'on se soit d'ores et déjà engagé à le faire, lors de la révélation du mont Sinaï. En effet, on peut, de la sorte, recevoir une plus grande force pour la mettre en pratique. Selon le même raisonnement, il est dit que l'on fait jurer à l'âme qui descend dans ce monde: «Sois un Juste et ne sois pas un impie».

Par la suite, la force qui est accordée d'en haut doit s'unir avec l'homme tel qu'il se trouve ici-bas. Celui-ci doit la recevoir et l'utiliser et, pour cela, un intermédiaire doit relier la force à l'homme. C'est le rôle que joue la Mitsva.

En effet, les Mitsvot sont les émissaires de D.ieu, ainsi qu'il est dit: «honorez les Commandements, qui sont Mes émissaires». Or, «un émissaire s'identifie à celui qui le mandate». La Mitsva peut donc prendre en charge la force céleste et l'apporter à l'homme.

Ce qui vient d'être dit nous permet de comprendre pourquoi l'on doit saisir un objet sacré, lorsque l'on prononce un serment. Celui-ci permet, en effet, de mettre en pratique une Mitsva et il apporte donc la force céleste à celui qui le tient à la main.

14. Ce qui vient d'être dit justifie que l'on tienne un objet sacré, lorsque l'on prononce un serment. Néanmoins, pourquoi s'agit-il précisément d'un Séfer Torah ou de Tefilin?

Il est dit que «le Saint béni soit-Il ne créa rien d'inutile, dans le monde». En conséquence, un Juif, où qu'il se trouve peut faire usage de chaque chose pour le domaine de la sainteté. Le serment et la force qu'il apporte doivent donc apparaître dans le monde entier.

Or, le lien entre la force et le monde, qui s'établit par l'intermédiaire de l'homme, est possible grâce à la Torah, qui opère elle-même la transition entre la création et D.ieu. Nous avons vu, en effet, que D.ieu «consulta la Torah pour créer le monde».

On peut ainsi comprendre pourquoi l'on prend également des Tefilin pour faire un serment. Celles-ci sont bien représentatives de la Torah, comme l'explique le discours 'hassidique intitulé «le Midrach Tehilim enseigne». Ce texte dit que «Rabbi

Eliézer rapporte: Les enfants d'Israël dirent, devant le Saint béni soit-Il: Maître du monde, nous voudrions étudier la Torah jour et nuit, mais nous n'en avons pas le temps. Le Saint béni soit-Il leur répondit: Mettez en pratique la Mitsva des Tefilin et Je considérerai que vous avez étudié la Torah, jour et nuit ». Cette affirmation de nos Sages établit clairement le parallèle qui peut être fait entre les Tefilin et le Séfer Torah

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. L'étude de la Torah conduit la compréhension intellectuelle à animer le sentiment. Or, les Tefilin ont le même effet. Lorsqu'un Juif les met, ici-bas, D.ieu en fait de même. Nos Sages disent, de fait, que «le Saint béni soit-Il porte les Tefilin», si l'on peut ainsi s'exprimer. L'expression «le Saint béni soit-Il» désigne ici les six Attributs divins de l'émotion, alors que les Tefilin correspondent aux Attributs de l'intellect. Dire que le Saint béni soit-Il met les Tefilin revient donc à affirmer que les Attributs de l'intellect se révèlent en ceux du sentiment.

En conséquence, celui qui, lorsqu'il prononce un serment, tient à la main des Tefilin, soumettant le cerveau et le coeur à D.ieu, peut effectivement unir la force céleste au monde, comme s'il étudiait la Torah.

Néanmoins, il en est ainsi uniquement parce l'on ne peut faire autrement, comme le précise le Midrach, à la référence précédemment citée. Car, les Juifs désirent sincèrement étudier la Torah jour et nuit. Mais, ils n'en ont pas le temps et ils se contentent donc de mettre les Tefilin, afin de soumettre leur cerveau et leur coeur à D.ieu, dès le début du jour. De la sorte, ils peuvent conserver un bon comportement, pendant tout le reste de la journée.

15. Pourquoi un érudit de la Torah peut-il, d'emblée, se contenter de saisir des Tefilin à la main, lorsqu'il prononce un serment?

Le Zohar affirme que le Sage est appelé Chabbat et la Guemara, de manière allusive, fait la même affirmation, lorsqu'elle rapporte le récit suivant. Un érudit de la Torah fut invité en un certain endroit et l'on dressa pour lui un grand festin. L'homme s'en étonna. Comment tout cela avait-il été préparé? Attendait-on sa venue? On lui répondit que ces mets avaient été apprêtés pour le Chabbat, puis, lorsqu'il était arrivé, on avait décidé de les lui servir.

Quelle relation peut-on établir entre le Chabbat et un érudit de la Torah? En fait, le Chabbat permet de se séparer des contingences du monde, de tout ce qui est inhérent à l'aspect le plus grossier de la matière. Or, une même affirmation peut être faite à propos du Sage. Celui-ci est également séparé du monde. Il est, en conséquence, inutile qu'il tienne un Séfer Torah, s'il doit prononcer un serment. Comme nous l'avons vu, ce Séfer Torah est le moyen de relier la force céleste au monde. Or, un tel homme est d'ores et déjà séparé de la matière. Il n'a donc nul besoin de ce que le Séfer Torah peut lui apporter.

En revanche, il est effectivement nécessaire qu'il tienne des Tefilin, pendant ce serment. Celles-ci le conduisent à soumettre son cerveau et son coeur à D.ieu, ce qui suffit pour que la force céleste se révèle en lui. Le Séfer Torah, par contre, crée un lien entre cette force et le monde.

16. Avraham, lorsqu'il prononça un serment, ne disposait ni de Séfer Torah, ni de Tefilin, mais seulement de sa circoncision. Pour le comprendre, nous introduirons, au préalable, une interrogation bien connue. Puisque Avraham respectait l'intégralité de la Torah avant même qu'elle ne soit donnée, pourquoi attendit-il, pour pratiquer la circoncision, que D.ieu lui en donne l'ordre?

L'explication peut être trouvée en définissant l'apport du don de la Torah, par rapport aux Mitsvot que les Patriarches accomplirent avant ce don. Avant la révélation du Sinaï, « les habitants de Rome ne descendaient pas en Syrie et les habitants de Syrie ne montaient pas à Rome », en d'autres termes, la spiritualité n'avait aucun moyen de s'unir à la matérialité. Puis, le don de la Torah supprima cette restriction.

Dès lors, le lien entre l'esprit et la matière devint possible et, un Juif reçut la possibilité, en faisant d'un objet matériel l'instrument de la Mitsva, de le consacrer. Certes, les Mitsvot accomplies par les Patriarches l'étaient aussi au moyen d'objets matériels. Pour autant, elles transcendaient la matière, qui conservait donc toute sa grossièreté, sans aucune modification.

Grâce au don de la Torah, l'objet ayant servi à l'accomplissement de la Mitsva devient saint et cette sainteté subsiste, même lorsque cet accomplissement s'est achevé.

On peut expliquer cette différence de la manière suivante. Les Patriarches mirent les Mitsvot en pratique par leurs forces propres, qui ne purent donc affecter la matière, comme c'est le cas après le don de la Torah.

Il est dit que «les comportements des Pères sont une indication pour les fils» et également une force qui leur est transmise pour les adopter. Les Patriarches reçurent donc un Commandement similaire à ceux qui furent donnés après le don de la Torah, celui de la circoncision, capable de sanctifier la matière. Bien plus, la sainteté ne se révèle pas uniquement pendant l'accomplissement de la Mitsva. Elle est conservée par la suite, exactement comme après le don de la Torah.

On peut justifier cette affirmation en rappelant que, pour qu'il prête serment, Avraham dit à Eliézer: « De grâce, place ta main sous ma hanche », là où demeurait la sainteté, même après que la Mitsva ait été accomplie.

La circoncision était donc différente de toutes les autres Mitsvot accomplies par les Patriarches. Elle seule répondait à une Injonction divine. Avraham attendit donc l'ordre de D.ieu pour la pratiquer. Il savait que cette Mitsva était particulière, qu'une force céleste était nécessaire pour qu'il la mette en pratique.

On peut ainsi comprendre pourquoi le serment d'Avraham fut prêté sur la circoncision, bien qu'il faille, à l'heure actuelle, tenir un Séfer Torah pour le prononcer. Car, cette Mitsva, à l'époque, avait pour but de mettre en évidence la sainteté, de la révéler au monde et de l'introduire dans sa dimension matérielle. Or, tel fut précisément l'apport du don de la Torah et ce que celle-ci est capable de réaliser, à l'heure actuelle.

A l'époque d'Avraham, la circoncision représentait donc bien l'ensemble de la Torah.

17. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi le principe émanant de cet épisode est appliqué précisément à celui qui reconnaît être redevable d'une partie de ce qui lui est exigé et doit jurer qu'il ne doit pas le reste, mais non aux autres serments. Cette situation, en effet, est représentative du service de D.ieu, dans son ensemble et celui qui bénéficie de la force céleste, en la matière, peut rectifier ce qui doit l'être, pour tout ce qui le concerne.

Nous définirons, tout d'abord, la portée spirituelle de la situation d'un tel homme, qui pense n'être redevable que d'une partie de ce que l'on attend de lui. D.ieu confie son âme à un homme pour que celui-ci lui apporte une élévation. C'est bien ce qu'affirme le Midrach, à propos de chaque acte du service divin. Commentant le verset: «Quiconque M'a devancé, Je le dédommagerai», il affirme que D.ieu donne à un Juif la force d'accomplir chaque Mitsva, en particulier. Ces forces sont, certes, accordées d'avance, mais D.ieu demande d'être «dédommagé» par leur utilisation effective.

Citant ses prédécesseurs, mon beau-père, le Rabbi, a expliqué le terme de *Hakafot*, désignant la pratique de Sim'hat Torah, en rappelant qu'il signifie également avance, vente à crédit. Tichri est un mois d'une portée générale, qui est gorgé de toutes les forces spirituelles, pour tout l'année. Or, celles-ci sont accordées « à crédit ». En échange, un effort est demandé à l'homme, tout comme le verset dit d'Avraham: «Il entreprit ses voyages », retournant dans les endroits où il s'était arrêté auparavant pour s'acquitter de ses dettes.

Certes, D.ieu accorde toutes les forces nécessaires, mais le mauvais penchant attaque l'homme, qui peut donc se dire: «Ma force et la puissance de ma main ont accompli tout cela », penser que son mérite personnel lui a permis d'acquérir ce qu'il possède.

La Guemara affirme qu'il est impossible de nier totalement une dette que l'on a contractée. Elle n'envisage pas qu'un homme puisse être à ce point effronté, face à celui qui lui a rendu service. Un Juif ne peut donc pas nier l'intervention divine, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il possède une âme qui reste fidèle à D.ieu, même lorsqu'il commet une faute et celle-ci perçoit la Divinité en permanence, se trouvant ainsi «devant Celui Qui lui a rendu service». Il est donc inconcevable qu'elle fasse preuve d'une telle effronterie et, de fait, le Juif le plus inconscient ne niera pas complètement la dette. Il prétendra, cependant, que «ma force et la puissance de ma main ont accompli tout cela».

Un Juif aura seulement conscience d'une partie de ce dont il est redevable. Dans certains domaines, il pensera que sa propre habileté est déterminante. Dans d'autres, il affirmera être le seul maître, nul autre n'ayant son mot à dire. Il priera donc, puis étudiera la Torah, après quoi il estimera avoir donné à D.ieu ce qui lui revient. Et, il niera l'intervention de D.ieu pendant le reste de la journée, mettant en avant sa force et la puissance de sa main.

Un tel homme se dira qu'il ne transgresse pas les Interdits, bien plus, qu'il étudie la Torah et accomplit les Mitsvot. Il s'acquitte donc pleinement de son obligation envers D.ieu et tout le reste n'est que l'expression de sa propre force. On lui répondra donc que tout ce qu'il possède, y compris sa propre existence, ne lui viennent pas par sa force, ni par la puissance de sa main, qu'il doit reconnaître que tout appartient à D.ieu, qu'il Lui est redevable de tout.

C'est bien en ce sens que *Chevoua*, le serment, est de la même étymologie que Sova, la satiété. Le Saint béni soit-Il vient en aide à l'homme et lui accorde Sa force. Il permet de prendre conscience que l'on ne possède rien par ses forces propres, que l'on doit rendre divin chaque objet matériel dont on fait usage, car le monde entier appartient à D.ieu.

Lorsque l'on attire la force céleste et qu'on la met en évidence dans le monde, après avoir prononcé une bénédiction qui provoque cette révélation, on reçoit une part de ce qui a été accompli. C'est à ce propos qu'il est dit: «Il donna la terre aux fils de l'homme».

18. Lors d'un serment matériel, on doit tenir un Séfer Torah, ou, tout au moins, des Tefilin afin de recevoir cette force céleste. Et, il en est de même, dans la dimension spirituelle.

C'est, a priori, un Séfer Torah qui est nécessaire. Il faut étudier la Torah jour et nuit, car celle-ci permet de relier la Divinité au monde, comme nous l'avons vu, puisque le don de la Torah en donne le moyen. Du reste, au sens le plus littéral, Torah est de la même étymologie que Horaa, l'enseignement. Elle indique, en effet, comment faire usage de chaque objet du monde, conformément à la Volonté de D.ieu.

Toutefois, celui qui ne parvient pas à étudier la Torah jour et nuit doit, au moins au début de la journée, soumettre son cerveau et son coeur à D.ieu, grâce à la Mitsva des Tefilin. C'est ainsi qu'il commencera la journée, afin qu'elle se poursuive ensuite de cette même manière. Tout ce qu'il accomplira par la suite sera pénétré de cette soumission du cerveau et du coeur à D.ieu, acquise dès le début de la journée.

Celui qui tient un Séfer Torah ou des Tefilin de la manière qui vient d'être décrite aura une pleine conscience que tout appartient à D.ieu. Tous les autres serments seront donc inutiles, pour ce qui le concerne.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi le principe du serment est déduit de celui qu'Avraham demanda à Eliézer, à propos du mariage d'Its'hak et de Rivka, correspondant à une profonde unification, décrite par les écrits de la Kabballa, entre les Noms divins *Ma* et *Ban*, à l'origine de la soumission de la créature et de l'élévation de la matière. On peut donc définir sur cette base le cas de l'homme qui reconnaît uniquement une partie de ce dont il est redevable, lequel a une portée très générale dans le service de D.ieu.

19. Il découle un enseignement de tout ce qui vient d'être dit.

Lorsque l'on entre en contact avec le monde, on doit avoir conscience que l'on emporte un Séfer Torah avec soi. On devra l'étudier, dans toute la mesure du possible, chaque fois qu'on en aura le temps, conformément aux enseignements du Choul'han Arou'h. Lorsqu'on ne peut le faire, on doit, tout au moins, soumettre son cerveau et son coeur à D.ieu. De cette façon, on aura la force de transformer tous les objets matériels avec lesquels on entre en contact en réceptacles de la Divinité.

# Le début de la délivrance

20. Notre Sidra évoque le début de la délivrance, alors que la précédente parlait de l'exil, ainsi qu'il est dit: «Le Cananéen se trouvait alors dans le pays». Nos Sages soulignent que celui-ci se trouvait alors en position de conquérant.

La Sidra que nous étudions, par contre, fait bien allusion à la délivrance. Elle rapporte qu'Avraham acheta à Efron un champ, en Erets Israël, que tout cela se passa aux yeux des Hétéens, lesquels reconnurent tous la propriété d'Avraham. Il y a bien là le début de la délivrance de tous les Juifs.

Certes, Avraham paya, pour cela, quatre cents cycles d'argent. Il est dit, pourtant, qu'Efron n'en devint pas riche. Bien au contraire, il subit une perte et la lettre *Vav* fut supprimée de son nom.

Le Paanéa'h Raza, un livre écrit par un Sage des premières générations, précise que chaque Juif possède une part d'Erets Israël grâce aux quatre cents cycles d'argent payés par Avraham. Se basant sur la quantité d'orge, établie par ailleurs, que l'on peut acquérir en échange de cinquante cycles d'argent, il établit un calcul précis,

démontrant que quatre cents cycles d'argent conférèrent à chacun des six cent mille Juifs, la propriété d'une superficie de terre d'une coudée carrée.

C'est bien alors que la délivrance commença. Il suffit donc de supprimer les obstacles et les voiles, afin que se révèle concrètement la délivrance, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

#### La vie de Sarah

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5711-1950)

Commentant le verset «la vie de Sarah fut constituée de cent ans, de vingt ans et de sept ans », nos Sages disent: «Elle était à cent ans comme à vingt ans et à vingt ans comme à sept ans ». Ils introduisent ainsi, de manière allusive, un enseignement pour le service de D.ieu.

On distingue plusieurs stades de l'enfance et l'on n'est réellement adulte qu'à vingt ans. C'est seulement à cet âge que l'on peut « mener une transaction avec les biens de son père ». C'est l'opinion qu'adopte l'Admour Hazaken, dans son Choul'han Arou'h, constatant que celui qui a vingt ans étudie le Talmud depuis cinq ans, après avoir pris connaissance de la Loi Ecrite et de la Michna. Il peut alors se trouver confronté au monde.

Toutes les lois énoncées dans la partie révélée de la Torah trouvent leur équivalent dans son enseignement profond. On peut donc comprendre pourquoi c'est à l'âge de vingt ans que l'on commence à gagner sa vie. En effet, il est alors nécessaire, dans la dimension spirituelle, de se préoccuper beaucoup plus sérieusement de sa subsistance.

On peut illustrer ce principe par l'affirmation de la 'Hassidout selon laquelle le besoin de manger correspond à un désir de l'âme d'apporter l'élévation à la parcelle de Divinité se trouvant dans l'aliment. Dès lors, le corps lui-même éprouve ce même désir et il a faim.

Celui qui atteint l'âge de vingt ans obtient ou, tout au moins, doit obtenir la maturité intellectuelle et pense généralement qu'il y est parvenu. Il ne doit pas s'imaginer qu'il peut obtenir un tel résultat par ses propres moyens. Il lui faut se demander sincèrement ce que le Rabbi lui aurait conseillé de faire et s'en remettre à son avis.



# **TOLEDOT**



# Les générations d'Its'hak

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5719-1958)

1. Analysant le verset «voici les générations d'Its'hak fils d'Avraham, Avraham enfanta Its'hak », les commentateurs s'interrogent. Pourquoi cette répétition?

En fait, on peut considérer que la seconde partie du verset est l'explication de la première. Comment furent envisageables les générations d'Its'hak fils d'Avraham, générations au sens littéral et également d'après l'explication de nos Sages selon laquelle les descendances des Justes sont la Torah et les Mitsvot? Par le fait que «Avraham enfanta Its'hak».

2. Certaines pratiques furent adoptées pour la première fois par Its'hak. Il fut, par exemple, le premier à être circoncis à huit jours, c'est-à-dire de la manière la plus parfaite. Il fut aussi le premier qui célébra sa Bar Mitsva à treize ans.

Avraham pratiqua la circoncision à quatre vint dix neuf ans. Et, il ne célébra pas sa Bar Mitsva à treize ans. Une controverse oppose nos Sages pour déterminer quand il reconnut le Créateur, à trois ans, à quarante ans, à quarante huit ans, mais non, en tout état de cause, à treize ans.

Les deux points qui viennent d'être mentionnés figurent, en allusion, dans le verset «l'enfant grandit et fut sevré. Avraham fit un grand festin lorsque Its'hak fut sevré ». Selon un avis exprimé par nos Sages, ce festin fut celui de sa circoncision. C'est le sens du mot *Higamel*, sevré, que l'on peut décomposer en *Hag Mal*. En effet, à huit jours, valeur numérique du *Hé* et du *Guimel* formant *Hag*, Its'hak fut circoncis, *Mal*.

Selon un second avis, Its'hak fut alors «sevré» de son mauvais penchant et reçut son bon penchant. Il en fut ainsi à treize ans, lors de sa Bar Mitsva.

Le Midrach se demande en quoi ce festin était « grand ». Il explique que ce terme désigne:

A) le Grand des mondes, D.ieu Lui-même, Qui y était présent. En effet, commentant le verset: «Tu es Mon fils, Je t'ai enfanté en ce jour », nos Sages disent qu'il se rapporte à la Bar Mitsva du roi David. D.ieu lui dit, à cette occasion: «Je t'ai enfanté en ce jour et tu n'es pas issu des forces du mal, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant ».

On peut en conclure que la Bar Mitsva est bien un «sevrage» du mauvais penchant, permettant d'acquérir le bon penchant.

B) le festin des Grands, auquel participaient Og, le roi de Bachan et tous les autres dignitaires de la génération. On sait que toutes les nations du monde acceptèrent la royauté d'Avraham et, lorsque celui-ci organisa un festin, il y invita donc tous les autres monarques, en particulier Og.

Le Midrach rapporte qu'Og s'écria alors: «Quel valeur a-t-il? Je peux, d'un seul doigt, écraser Its'hak, le fils unique d'Avraham!». D.ieu lui répondit: «Je te promets que tu verras des dizaines de milliers de ses descendants et que tu tomberas ensuite par leurs mains».

3. On peut définir les qualités d'Its'hak de la manière suivante.

En pratiquant la circoncision à huit jours, Its'hak établit, entre D.ieu et lui, un lien qui transcende la raison. Avraham se circoncit à quatre vingt dix neuf ans, en pleine maturité intellectuelle. C'est la raison pour laquelle il s'appelait Avram, que l'on décompose en Av Ram, c'est-à-dire père élevé, mais aussi compréhension transcendant l'entendement courant, comme l'expliquent les livres de la Kabbala et de la 'Hassidout.

L'enfant qui est circoncis à huit jours possède, néanmoins, une immense qualité. Il s'attache à D.ieu avant même d'être capable de bâtir un raisonnement et ce lien, transcendant la raison, est immuable. Il ne résulte pas d'une perception intellectuelle, mais il est plutôt comparable à la manière dont l'enfant ressent ses parents, est attiré vers eux.

4. Nos Sages se demandent si la Mitsva de la circoncision est accomplie uniquement au moment où elle est pratiquée ou bien si elle se poursuit, par la suite, autrement dit si elle exerce un effet perpétuel. La Guemara raconte que le roi David, alors qu'il se trouvait au bain, constata qu'il était nu, dépourvu de Mitsvot. Puis, il se

souvint de sa circoncision et s'en trouva rasséréné. On peut en conclure que l'effet de la circoncision se poursuit dans le temps.

Il en découle une idée pour le service de D.ieu. Lorsqu'un homme atteint l'âge mur, il doit, néanmoins, conserver ce lien et cette alliance avec D.ieu, sans modification par rapport à l'instant de la circoncision, pratiquée à huit jours, au delà de toute logique.

En effet, lorsque l'attachement à D.ieu est purement logique et conditionné par la raison, il restera nécessairement limité. Il pourra être plus ou moins intense, mais, en tout état de cause, ne se départira pas de la limite.

C'est la raison pour laquelle il est demandé à celui qui est capable de faire usage de son intellect de se sacrifier pour D.ieu, de se soumettre à Lui au delà de toute logique.

5. Avraham organisa donc un festin «lorsque Its'hak fut sevré», parce que celuici était lié à D.ieu, de manière éternelle, par l'alliance de la circoncision ou bien parce qu'il devenait Bar Mitsva, ainsi qu'il est dit: «Je t'ai enfanté aujourd'hui». C'est alors qu'Og se moqua de lui et affirma que sa puissance lui permettait de l'écraser. Mais, il ne s'en affecta pas et, bien au contraire, ce «sevrage» fut l'occasion d'une grande fête.

Bien plus, c'est alors que commença la chute d'Og, par la Parole que D.ieu prononça et qui a la valeur d'un acte, selon laquelle il tomberait par les mains des descendants d'Its'hak.

6. Le verset établit tout cela, en expliquant que l'on put avoir "les générations d'Its'hak» précisément parce que «Avraham enfanta Its'hak», c'est-à-dire qu'il lui donna naissance, mais lui permit aussi d'enfanter, à son tour.

Avraham était une personne unique, face au monde entier, qui s'opposait à lui. Malgré cela, «il invoqua le Nom de l'Eternel, D.ieu du monde», car telle était sa mission. Il montra que la Divinité et la matière n'étaient pas deux entités distinctes, D.ieu dirigeant uniquement un monde qui serait séparé de lui, mais qu'en réalité l'existence même du monde est divine, qu'il «n'est rien d'autre que Lui».

Puis, Avraham légua cette attitude à son fils, Its'hak. Alors, devinrent possibles « les générations d'Its'hak », la Torah, les Mitsvot, les bonnes actions, mais aussiles générations, au sens le plus littéral, de sorte que ses descendants se multiplient et qu'Og tombe par leurs mains.

7. Ce qui vient d'être dit délivre un enseignement à chacun.

Lorsque l'on s'interroge sur l'endroit dans lequel on se trouve, c'est-à-dire un monde dans lequel les actions sont difficiles et mauvaises, dans lequel les impies sont puissants, dans lequel on subit l'obscurité et le voile, dans lequel on est conduit à consacrer la majeure partie du jour à ses préoccupations, qui se dressent contre le domaine de la sainteté, avec la puissance d'Og, roi de Bachan, capable s'en prendre à un enfant de huit jours, ou même d'une manière encore plus violente.

Bien plus, la pénombre venant de l'extérieur est considérable et les Juifs sont « la minorité d'entre toutes les nations ».

Et, lorsque, envers et contre tout, on se consacre au domaine de la sainteté, plus encore, on organise un grand festin, de sorte que «tous les peuples de la terre constatent que tu portes le Nom de D.ieu», on se trouve confronté à certaines personnes, menaçant de destruction et de disparition.

On peut alors s'interroger: «Où trouver la force de mettre en pratique la Torah, les Mitsvot et les bonnes actions? ». Or, il est nécessaire de le faire, car telle est bien la mission confiée à chacun, non seulement à Yom Kippour, pendant la Neïla, mais bien tout au long de l'année. Comment supporter un tel voile, une telle obscurité?

La réponse à cette question est la suivante. Les actions des pères sont des enseignements pour les fils, leur apportant la force de les appliquer, car « Avraham enfanta Its'hak ». Chacun est le descendant de notre père Avraham, ancêtre de tous les Juifs, qui ne s'affecta devant personne et proclama que l'Eternel est le D.ieu du monde, que la matière est divine, qu'il « n'est rien d'autre que Lui ».

C'est de cette manière que «Avraham enfanta Its'hak, selon les deux interprétations précédemment développées.

Il en est de même pour chaque Juif, en toute époque et en tout lieu. Il n'y a pas lieu de craindre ceux qui pensent pouvoir tout obtenir par leur puissance. Il faut, bien au contraire, s'attacher à D.ieu au dela du rationnel et adopter une attitude en conséquence, même dans l'acte quotidien le plus banal. C'est de cette façon que la matière peut devenir un réceptacle pour la Divinité.

Et, les «générations d'Its'hak», au sens moral, permettent d'obtenir celles qui sont physiques. Ainsi, les descendants d'Its'hak peuvent vaincre tous ceux qui luttent contre D.ieu et Sa Torah, comme dans le combat mené contre Og.

C'est de cette manière que l'on se prépare à la conquête d'Erets Israël, la Terre Sainte, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

#### L'élévation du monde futur

(Discours du Rabbi, Chabbat Toledot 5714-1953)

8. Il est dit que, dans le monde futur, on dira à Its'hak: «Tu es notre père». La 'Hassidout en donne la raison. Its'hak évoque, en effet, la crainte et la soumission, qui figureront parmi les apports de la délivrance.

On peut en conclure que, de ce fait, Its'hak avait d'ores et déjà adopté, dans différents domaines, le comportement du monde futur. Il est dit, de tous les Patriarches, que «le Saint béni soit-Il leur fit goûter la rédemption». Néanmoins, les autres en éprouvèrent uniquement le plaisir, alors qu'Its'hak modifia son existence, en fonction de cette perception. On sait que, lors de son sacrifice, son âme quitta son corps et il reçut, par la suite, une âme issue du monde futur.

9. Mais, en réalité, tout cela ne décrit pas pleinement la qualité d'Its'hak, car, chez d'autres aussi, l'âme quitta le corps. Certains considèrent que ce fut le cas pour le fils de la Chounamit, selon le Zohar, tome 2, page 44b. On peut également citer d'autres exemples, même s'ils ne sont pas totalement identiques.

En fait, la qualité d'Its'hak fut plutôt la suivante. Il sut transcender le monde et révéler ici-bas ce qui dépasse la matière. C'est ce que nous montrerons.

Commentant le verset, « les jeunes gens grandirent », nos Sages expliquent que, lorsqu'ils eurent treize ans, Yaakov pénétra dans la maison d'étude et Esav alla servir les idoles. Or, on peut s'interroger, à ce propos. Il est dit qu'Avraham devait vivre cent quatre vingts ans, mais que cinq ans furent retirés à sa vie, pour qu'il ne soit pas le témoin du mauvais comportement de son petit-fils, Esav. Il en résulte qu'Avraham vivait encore, lorsque Esav partit servir les idoles.

En effet, Its'hak naquit quand Avraham avait cent ans. Les jumeaux Yaakov et Esav, pour leur part, naquirent alors que Its'hak avait soixante ans. Lorsque Esav eut treize ans et devint idolâtre, Avraham avait donc cent soixante treize ans et il fut ainsi le témoin du mauvais comportement de son petit-fils pendant deux ans.

Le Daat Zekenim des maîtres des Tossafot, donne, à ce propos, l'explication suivante. Pendant ces deux ans, Esav se cachait, lorsqu'il agissait mal. Mais, cette interprétation est difficile à accepter. Si Esav avait pu agir discrètement pendant deux ans, pourquoi ne pouvait-il le faire durant cinq ans de plus? Dès lors, pourquoi la vie d'Avraham fut-elle écourtée d'autant?

Le Assara Maamarot et le Riva donnent une autre réponse. Après le sacrifice, Its'hak, attendant que Rivka ait trois ans et un jour pour pouvoir l'épouser, se rendit dans le Gan Eden, lequel transcende la notion de temps, telle qu'elle est perçue dans ce monde.

De fait, le Riva cite, à ce propos, l'exemple de Noa'h. Pendant l'année du déluge, les astres ne fonctionnèrent pas et cette année n'est donc pas comptée dans sa vie. Néanmoins, cette situation ne fut pas comparable à celle d'Its'hak, qui cessa d'être soumis au temps, lorsqu'il se trouvait dans le Gan Eden. Durant le déluge, en revanche, seule la mesure du temps fut perdue. De plus, il n'en fut pas ainsi uniquement pour Noa'h, mais aussi pour tout l'univers.

En conséquence, Yaakov et Esav naquirent effectivement plus de soixante deux ans après la naissance d'Its'hak. Pour autant, celui-ci était uniquement âgé de soixante ans, puisque les années passées dans le Gan Eden transcendaient le temps.

Avraham avait alors cent soixante deux ans. Lorsque Its'hak réintégra l'espace et le temps, les deux ans passés au Gan Eden ne lui furent pas comptés. Il avait donc bien, pour sa part, soixante ans.

On peut, parfois, s'élever plus haut que le temps, de sorte que cela apparaisse à l'évidence, par la suite, quand on le réintègre. On raconte que le Baal Chem Tov écrivit à son beau-frère, Rabbi Guerchon et lui rapporta un fait qui devait se dérouler par la suite.

En effet, le Baal Chem Tov s'était élevé vers le monde spirituel de Yetsira, dans lequel on peut observer ce qui se passe en dix ou quinze ans en un seul clin d'oeil. Néanmoins, il ne fut pas libéré, ici-bas de la dimension du temps, d'autant que, quand il connut cette élévation de l'âme, son corps resta ici-bas, ce qui ne fut pas le cas pour Its'hak.

Lorsqu'il réintégra le monde, par la suite, Its'hak conserva le comportement du Gan Eden. Ainsi, il put dire que «l'odeur de mon fils est celle d'un champ béni par D.ieu», c'est-à-dire celle du Gan Eden. Comment en avait-il connaissance? Par le souvenir qu'il conservait de la période qu'il avait passée là-bas.

Certes, lorsqu'une âme quitte le Gan Eden pour descendre dans ce monde, un ange la frappe sur la bouche, afin qu'elle puisse assumer sans trouble l'effort nécessaire à son service de D.ieu, ici-bas. De la même manière, l'âme qui quitte ce monde doit aussi en oublier l'apparence. Its'hak, par contre, parvint à révéler ici-bas ce qui se passait dans le Gan Eden.

10. Nos Sages soulignent que les Patriarches sont uniquement au nombre de trois. Il se distinguent, en cela, des douze fils de Yaakov, dont chaque Juif ne peut cumuler toutes les qualités à la fois, alors qu'il possède, de manière effective, celles des Patriarches. C'est pour cela que tous disent, dans la prière: «D.ieu d'Avraham, D.ieu d'Its'hak et D.ieu de Yaakov».

Chaque Patriarche apporte donc à tous les Juifs la force d'imiter son comportement pour servir D.ieu et ceux-ci peuvent, en conséquence, recevoir l'apport du Gan Eden, comme ce fut le cas pour Its'hak.

La même affirmation est également formulée à propos du Chabbat, qui accorde sa bénédiction à tous les jours de la semaine suivante. Car, le Chabbat transcende le temps et toute la semaine peut donc être modifiée en conséquence.

C'est pour cela que l'on doit faire mention du Chabbat, tout au long de la semaine. On parle ainsi, dans la prière, de « premier jour après le Chabbat », de « second jour après le Chabbat » et l'on met ainsi en pratique l'Injonction: « Souviens-toi du jour du Chabbat ». De même, Chamaï l'Ancien, chaque fois qu'il faisait une acquisition, disait: « C'est en l'honneur du saint Chabbat ».

11. Il découle de tout ce qui vient d'être dit, un enseignement pour le service de D.ieu.

On demande à un Juif de renoncer aux plaisirs et aux attraits du monde, de mettre en pratique les termes du verset: «Je ne demande qu'une chose à D.ieu, de percevoir à quel point II est agréable ». Or, celui-ci pourrait objecter qu'on lui a donné un corps, une âme animale, qu'on l'a au sein de la matérialité. Dès lors, comment lui enjoindre de s'écarter des plaisirs du monde, de rechercher uniquement la Divinité, c'est-à-dire d'adopter les plaisirs de l'autre monde, précisément du Gan Eden, dans lequel le plaisir céleste se révèle pleinement?

Il faut donc lui faire la réponse suivante. Il doit savoir qu'il reçoit la force du «D.ieu d'Its'hak». Il peut donc observer, contempler le Gan Eden et le monde futur, au point d'en sentir l'odeur, de comprendre que tous les plaisirs du monde, y compris ceux qui sont véritables, sont totalement négligeables, par comparaison à ceux du Gan Eden. En conséquence, comment envisager d'abandonner le plaisir essentiel pour se contenter de celui qui est insignifiant? Bien plus, si l'on supprime l'essentiel, on fait disparaître l'accessoire et, a fortiori, ce qui est insignifiant!

C'est la raison pour laquelle on doit se consacrer uniquement à ce qui est essentiel. Pour y parvenir, il faut se soumettre à D.ieu, accepter Sa Volonté. C'est de cette façon que l'on accède au Gan Eden, comme il est dit: «ainsi la jeune fille se rendait auprès du roi», c'est-à-dire de manière soumise.

Cette soumission et cette acceptation de la Volonté divine sont précisément l'apport d'Its'hak. C'est à ce propos que l'on parle de «crainte d'Its'hak».

12. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pour quelle raison la mariée est silencieuse, lorsque son union est célébrée. Certes, le silence est une manière d'acquiescer. Il n'en reste pas moins préférable de signifier clairement son accord. Or, la coutume juive, partie intégrante de la Torah, veut que la mariée, sous le dais nuptial, se tait!

L'explication est, en fait, la suivante. Un rapprochement profond, émanant de la quintessence du mari et de la femme, est le moyen de révéler la force infinie de D.ieu et de donner naissance à des enfants. Or, le seul moyen de l'obtenir est la soumission la plus totale. L'union profonde est ainsi réalisée et l'on accomplit, de la sorte, les termes du verset selon lequel: «la femme vertueuse est la couronne de son mari».

### Le sens du mariage

(Discours du Rabbi, second jour de Roch 'Hodech Kislev 5713-1953)

13. La qualité d'Its'hak, qui vient d'être définie, se révéla essentiellement par le mariage. Nous avons vu, en effet, qu'avant de se marier, il se réfugia dans le Gan Eden pour conjurer le mauvais sort. Commentant le verset: «Its'hak sortit prier dans le champ», le Yalkout dit: «D'où sortait-il? du Gan Eden». C'est alors que «il vit des chameaux arriver et Rivka leva les yeux».

Il en est de même pour quiconque doit se marier. Mon beau-père, le Rabbi, indiqua qu'un jeune homme, dès les quelques jours qui précèdent son mariage, il ne précisa pas combien de jours, ne doit plus rester seul. Il lui faut être gardé par quelqu'un. Dans les Pirkeï de Rabbi Eliézer, fin du chapitre 16, il est dit aussi que le marié ne doit pas rester seul, mais cet ouvrage explique que ceci relève de l'honneur qui lui est dû, ce qui est le cas seulement après son mariage. En revanche, mon beau-père, le Rabbi, m'a dit que le marié devait faire l'objet d'une protection, pendant les quelques jours précédant son mariage.

14. Quelle relation peut-on faire entre un mariage et le Gan Eden? Les bénédictions du mariage permettent de répondre à cette question, «Tu réjouiras les amis qui s'aiment, comme Tu t'es réjoui de la création, dans le Gan Eden, auparavant ».

Cette relation peut être précisée. On sait que le mal est absent du Gan Eden. C'est la raison pour laquelle Adam, le premier homme, en fut chassé, lorsqu'il commit la faute. Le Gan Eden, en effet, ne peut supporter le mal.

15. On distingue plusieurs niveaux, parmi les mondes qui sont inférieurs au Gan Eden. On considère, de façon générale, qu'ils sont au nombre de trois, Assya, Yetsira et Brya.

Dans le monde d'Assya, le mal est majoritaire et peut donc l'emporter sur le bien. En *Yetsira*, l'équilibre est réalisé entre le bien et le mal. En *Brya*, le bien est majoritaire.

C'est sur la même base que l'on peut faire une différence entre le Talmud Babli et le Yerouchalmi. A l'extérieur d'Erets Israël, tout passe par Assya. La méthode employée par le Talmud Babli est donc construite sur des questions et des réponses. Un effort est alors nécessaire pour répondre aux interrogations, pour résoudre les difficultés. C'est de cette manière que l'on obtient le résultat recherché.

Ainsi, on dit que le Ari Zal apprenait la 'Hala'ha de six manières différentes. Il analysait profondément les questions qui se posaient, au point d'en être épuisé et de se couvrir de transpiration. C'est ainsi qu'il brisait les forces du mal, à l'origine de ces questions.

En Erets Israël, par contre, tout passe par *Yetsira*. Le Talmud Yerouchalmi peut donc faire l'objet d'une étude directe.

Certes, on trouve bien des questions dans le Yerouchalmi, mais l'on y apporte aussitôt une réponse. Ces questions ne sont donc pas très fortes, tout comme le monde de Yetsira, dans lequel le mal existe. Car, c'est précisément le domaine du mal qui donne la possibilité de poser une question, comme l'explique Igueret Hakodech, au chapitre 26, se basant sur le Zohar. Un tel mal n'a cependant aucune force.

C'est la raison pour laquelle on consacre son temps d'étude, dans la semaine, pour deux tiers à la partie révélée de la Torah et pour un tiers, à la 'Hassidout. C'est alors cette partie révélée qui est prépondérante. L'étude du Chabbat, en revanche, porte sur l'enseignement profond de la Torah.

Pendant les six jours de la semaine, en effet, la lumière de D.ieu se révèle dans la création par l'intermédiaire des vêtements issus des mondes de Yetsira et d'Assya. A ces stades, le mal existe et la partie révélée de la Torah permet d'en réaliser l'élévation, puisque son but est la transformation des différents éléments constituant le monde matériel.

Puis, lorsqu'arrive le Chabbat, la lumière traverse uniquement un vêtement de *Brya* et l'étude porte donc seulement sur l'enseignement caché de la Torah, «l'arbre de vie», qui transcende toute transformation de la matière.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les deux propositions du verset: «Louez l'Eternel de toute la terre» et «prosternez-vous devant D.ieu, avec gloire et sainteté». Les initiales des mots constituant la première, s'appliquant aux six jours de la semaine, forment le mot Hala'ha, alors que les initiales des mots de la seconde, concernant le Chabbat, forment le mot Kabbala.

Certes, le mal existe aussi en Brya, mais le bien peut le vaincre. Le Gan Eden, en revanche, ne peut souffrir l'existence du mal.

16. Ce qui vient d'être dit nous permettra d'établir une relation entre le mariage et le Gan Eden. Le mariage permet de bâtir un édifice éternel et, pour cela, il doit être introduit par un élément d'une haute élévation, qui ne supporte même pas l'éventualité du mal, écartant ainsi le risque que «il mange du fruit et vive éternellement». Car, c'est bien ainsi que l'on construit un édifice véritablement éternel.

Il en va de même pour chacun, à titre personnel et c'est pour cela que l'on doit être gardé par quelqu'un, avant son mariage. Différents textes expliquent ce qu'est cette protection, qui permet de bâtir un édifice éternel, de mettre en pratique les termes de la bénédiction: «Tu réjouiras les amis qui s'aiment, comme Tu t'es réjoui de la création, dans le Gan Eden, auparavant ».

## 17. Ceci nous permettra de comprendre un autre point.

Mon beau-père, le Rabbi, raconta que son père, le Rabbi Rachab lui demanda, avant son mariage, de conclure ses études lui permettant de recevoir l'ordination rabbinique. Et, l'on pouvait déduire de son récit que le Rabbi Rachab lui-même, avant son propre mariage, avait reçu de son père, le Rabbi Maharach, l'injonction de recevoir l'ordination rabbinique. On trouve, du reste, une lettre que le Rabbi Maharach écrivit au Rabbi Rachab, à cette époque, dans laquelle il l'appelle: « mon fils, le Rav ».

On peut en conclure que la possibilité de déterminer la Hala'ha qui découle d'une ordination rabbinique est bien liée au mariage et permet de le préparer.

18. Le Rav tranche la Hala'ha et la détermine de manière juste. Toutes les idées, toutes les conceptions développées par la Torah sont vraies et nos Sages soulignent que « les unes et les autres sont l'expression du D.ieu de vie ». En revanche, la Hala'ha présente la vérité de la manière la plus juste. Elle est bien plus que l'expression de D.ieu

et nos Sages disent de celui qui la tranche: « D.ieu est avec lui et la Hala'ha retient son avis ». Ainsi, la Hala'ha est directement liée au Nom de D.ieu, le Tétragramme.

Un homme intelligent et érudit peut effectivement échafauder de profonds raisonnements, qui sont donc bien «l'expression du D.ieu de vie». Mais, cela peut n'être qu'éphémère. On peut, par la suite, trouver une meilleure explication, écartant la première. La décision hala'hique, en revanche, est immuable et ne peut être modifiée.

Ainsi, le juge doit savoir comment réagir lorsqu'il est confronté à une idée qui n'est pas conforme à la Hala'ha. Sa décision sera alors uniquement basée sur cette Hala'ha, qui est immuable et présente ainsi la vérité de la manière la plus exacte qui soit.

La Michna demande: «Pourquoi un avis isolé est-il mentionné», puisqu'il ne sera pas retenu par la Hala'ha? Elle répond, d'après un avis, qu'il était bien nécessaire d'en faire état, faute de quoi un autre Sage aurait pu l'énoncer plus tard et, de la sorte, remettre en cause la Hala'ha. Cet avis isolé indique donc qu'un tel raisonnement a déjà été avancé, sans que la Hala'ha ne l'ait retenu.

C'est pour cela que le mariage est lié à la détermination de la Hala'ha. Car, l'un et l'autre bâtissent un édifice éternel.

# 19. Cette idée peut être précisée.

On distingue, de manière générale, trois catégories de besoins des hommes, la nourriture, les vêtements et une maison. Or, cette dernière est également immuable, comme le soulignent différents textes qui la mettent en opposition avec un vêtement, lequel s'use et ne dure pas. La maison, par contre, est durable et peut même constituer un «édifice éternel».

Ce qui se trouve dans le monde existe aussi dans la Torah et trouve sa source en elle. Il est dit, en effet, que «le Saint béni soit-Il consulta la Torah pour créer le monde». On peut donc définir un vêtement et une maison de la Torah.

Les raisonnements sont des vêtements. Ils sont utiles, à un moment précis et peuvent alors servir. En les bâtissant, on met en pratique le Commandement d'étudier la Torah et, bien plus, il n'est pas d'autre manière de le faire. Pour autant, ils peuvent par la suite, être rejetés. La Hala'ha tranchée, par contre, est la maison et elle a donc un caractère immuable.

Telle est la relation que l'on peut faire entre un mariage, moyen de bâtir un foyer juif et l'ordination rabbinique, qui est également comparable à une maison.

20. Le mariage et l'ordination rabbinique sont également comparables par leurs aspects spécifiques.

La possibilité d'enseigner la 'Hala'ha n'est pleinement accordée qu'à l'âge de quarante ans, conformément à l'affirmation de nos Sages selon laquelle «on ne perçoit pleinement l'enseignement de son maître qu'au bout de quarante ans».

Il en fut de même pour l'union d'Its'hak et de Rivka, le premier mariage décrit par la Torah. Il est dit, en effet, que «Its'hak était âgé de quarante ans, lorsqu'il épousa Rivka.

Le Midrach dit, et Rachi le cite, que, peu avant le mariage d'Its'hak, Avraham rédigea un acte lui transmettant tout ce qu'il possédait.

On peut en conclure qu'il perçut alors pleinement son maître. Its'hak put ainsi succéder à Avraham, qui était son Rabbi. Dès lors, son mariage devint possible

21. On peut ainsi justifier la pratique qui veut que l'on reçoive l'ordination rabbinique avant de se marier.

Le monde fut créé par la Torah. D.ieu la consulta, dans ce but et l'on doit donc en faire de même pour le «monde» que constitue sa propre personnalité. Pour la même raison, le marié est appelé à la Torah, juste avant son mariage.

Lorsque l'on s'apprête à pénétrer dans le monde pour y bâtir un foyer juif, on doit, au préalable, construire un édifice de Torah, être à même d'en trancher la Hala'ha.

En édifiant la maison de la Torah, on construit également celle du monde, un édifice éternel, béni de nombreux enfants.

#### Par la ruse

(Discours du Rabbi, 13 Chevat 5711-1950)

- 22. Un discours 'hassidique explique pourquoi Yaakov dut avoir recours à la ruse, bien qu'elle ait été basée sur la sagesse de la Torah, pour recevoir les bénédictions d'Its'hak. De fait, la ruse fut, pour ainsi dire, la règle générale. Des parcelles spirituelles de sainteté descendirent ici-bas, investirent la matière du monde et «le serpent était le plus rusé de tous les animaux». Pour libérer ces parcelles de l'emprise qu'il exerce sur elle, il fallait donc avoir recours à la ruse, ainsi qu'il est dit: «sois obstiné avec celui qui est obstiné».
- 23. C'est pour cette raison que Rivka demanda à Yaakov qu'il aille recevoir les bénédictions de son père. Elle le rassura en précisant que, s'il était maudit, ce qu'à D.ieu ne plaise, elle acceptait elle-même les termes de cette malédiction, ainsi qu'il est dit: « que ta malédiction s'applique à moi, mon fils ».

Or, on peut ici s'interroger. En quoi Yaakov se trouvait-il ainsi rassuré? Un fils, surtout s'il s'agit de Yaakov, ne se soucie-t-il pas du bien-être de sa mère? Comment pouvait-il donc être tranquillisé? Or, c'est précisément avec cet argument que Rivka put convaincre Yaakov.

L'explication est, en fait la suivante. Yaakov fut comparé à Adam, le premier homme et il répara sa faute, comme l'explique la Kabbala. Or, c'est par ruse que le serpent put convaincre Adam. Pour modifier les choses et s'assurer que les bénédictions ne parviennent pas à Esav, Yaakov dut avoir également recours à la ruse, ainsi qu'il est dit: «ton frère est venu avec ruse et il a pris ta bénédiction».

24. On peut brièvement donner, à ce propos, l'explication suivante.

Il s'agit ici de dévoiler ce qui est particulièrement élevé et transcende la raison, alors que la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal fut plus basse que la raison. Il faut donc être un réceptacle, capable d'intégrer une telle élévation. La logique et l'intellect ne le permettent pas. Seul le don de sa propre personne est le moyen d'y parvenir.

Il faut offrir sa propre personne et c'est ce que signifia Rivka par ces mots: « que ta malédiction s'applique à moi, mon fils ». Elle était prête à cela et, bien plus, il devait

en être ainsi. Il n'y avait aucun autre moyen d'obtenir ces bénédictions. Elle devait faire don d'elle-même et écarter tout raisonnement logique. Sa réaction permit que Yaakov adopta la même attitude.

Nos Sages en disent de même de celui qui veut intégrer la Torah. Commentant les bénédictions que Its'hak accorda à Yaakov, le Midrach explique: «La rosée du ciel, c'est la Loi Ecrite; les mets gras de la terre, c'est la Michna; le blé, c'est le Talmud; la vigne, c'est la Aggada ».

Il faut donc faire usage de la ruse, issue du domaine de la sainteté et de la sagesse de la Torah. On reçoit ainsi la plus haute élévation, comme le souligne le Rabbi, dans son discours 'hassidique. Il précise, en effet, la nécessité de transformer « la folie des forces du mal » en « folie de la sainteté ». Une telle manière d'agir confère une élévation beaucoup plus considérable que celle qui découle d'une démarche réfléchie.

On atteint un stade de la sainteté qui dépasse ce que l'on peut obtenir, dans ce domaine, par la logique.

# Signification d'une comparaison

(Discours du Rabbi, Chabbat Toledot 5718-1957)

25. Commentant le verset «Et D.ieu te donnera la rosée du ciel», le Midrach constate que Yaakov reçut dix bénédictions, correspondant aux dix Paroles de la création.

Lorsque la Torah établit une comparaison, il n'y a pas là uniquement une identité de nombre, mais aussi un lien plus profond, justifiant, en fait, que le chiffre dix soit identique, pour les bénédictions de Yaakov et les Paroles de la création.

Néanmoins, notre mode de raisonnement fait que nous remontons des derniers éléments vers les premiers, de la conséquence vers la cause, du plus simple vers le plus complexe. Ainsi, pour établir un lien entre ces deux éléments, qui sont bien les premiers éléments et les causes, il nous faut, au préalable, constater qu'ils ont le même nombre, ce qui constitue le dernier élément et la conséquence. Une telle démarche va bien du plus simple vers le plus complexe.

Pour comprendre ce lien, on doit rechercher la nature profonde de ces deux éléments. L'identité des nombres, en revanche, est une évidence pour tous. Aucune analyse n'est nécessaire pour cela. Il suffit de compter pour constater cette identité. Puis, l'on peut en conclure qu'il y a aussi une relation entre les éléments proprement dits.

26. Nous illustrerons ce principe par une image. Il est dit que les 248 Injonctions correspondent aux 248 membres du corps humain et les 365 Interdits, aux 365 nerfs. La relation ne se limite pas à l'identité des nombres. Ces éléments sont effectivement liés et les 613 Mitsvot sont les membres de l'âme, vivifiant les membres du corps.

Commentant le verset «tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu», nos Sages soulignent qu'une pratique parfaite des 613 Mitsvot provoque la perfection des 613 membres de l'âme, qui peuvent alors apporter la vie et la force aux 613 membres du corps.

Chaque membre est lié à une Mitsva bien précise et il en résulte qu'il y a un même nombre de Mitsvot et de membres du corps.

27. De même, commentant le verset (Bamidbar 7, 86): «chaque cuillère sera d'un poids de dix, du cycle sacré», nos Sages établissent un parallèle entre les dix Paroles de la création et les dix Commandements. Là encore, cette comparaison ne se limite pas à l'identité de nombre. Elle implique aussi une relation plus profonde.

En effet, la création, réalisée par les dix Paroles, fut faite par la Torah et pour elle, comme le soulignent nos Sages. Avant «le sixième jour », c'est-à-dire le 6 Sivan, date du don de la Torah, les cieux et la terre ne possédaient pas encore d'existence ferme. Puis, la Torah fut donnée et la création acquit un caractère définitif.

C'est la raison de l'identité de nombre. Un lien profond existe bien et les dix Paroles ne prennent de sens que par les dix Commandements, lesquels furent donnés pour éclairer les créatures, dont l'existence est liée aux dix Paroles et qui reçoivent l'élévation en intégrant les dix Commandements.

28. En liant les dix Paroles aux dix Commandements, c'est-à-dire en illuminant le monde par la clarté de la Torah, un Juif peut recevoir toutes les bénédictions matérielles et spirituelles, ainsi qu'il est dit: «Si vous marchez dans Mes décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps» et toutes les autres bénédictions que mentionne cette Paracha.

De telles bénédictions sont obtenues en introduisant les dix Commandements dans les dix Paroles. Elles sont donc également au nombre de dix. C'est la raison pour laquelle Yaakov reçut dix bénédictions.

29. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre un passage du Zohar. On demanda, en effet, à Rabbi Eléazar pourquoi les bénédictions de Yaakov ne se sont pas réalisées, comme celle d'Esav. Il répondit: «Yaakov en a pris la forme la plus haute et Esav, la plus basse».

Nous comprendrons cela en fonction du verset: «Sa droiture est établie pour toujours», duquel on déduit que la Tsédaka, les bonnes actions et les Mitsvot que l'on réalise actuellement et qui permettent de transformer la matière du monde, ont un caractère immuable. Elles révèlent effectivement des lumières dans le monde spirituel d'Atsilout, mais celles-ci y restent comme déposées dans un coffret, telle des pierres précieuses et des perles que l'on aurait cachées dans un coffre. Ces lumières sont bien immuables, mais elles se dévoileront seulement dans le monde futur.

Ces bénédictions sont obtenues grâce à l'accomplissement des Mitsvot. Mais, les lumières qu'elles permettent d'obtenir restent, pour l'heure, cachées et il en est donc de même pour les bénédictions proprement dites.

Dans le monde futur, en revanche, conclut le Zohar, Yaakov recevra également la forme la plus basse. Esav sera définitivement perdu et Yaakov recevra tout, ce qui est en haut et ce qui est en bas, le monde futur et celui-ci.

Il en est de même pour ce qui vient d'être exposé. Dans le monde futur, on obtiendra la révélation des lumières obtenues par la pratique des Mitsvot, y compris de façon matérielle. Car, alors, la matière ne sera plus un voile, bien au contraire. Il en sera donc de même pour les bénédictions. Esav disparaîtra de ce monde inférieur et, dès lors, les bénédictions que reçut Yaakov seront également accomplies dans leur dimension matérielle, ici bas.

30. Les écrits du Ari Zal disent, et le Maguen Avraham en retient le principe pour la Hala'ha, que l'on doit goûter, le vendredi, les plats préparés pour le Chabbat, ainsi qu'il: «Ceux qui le goûtent méritent la vie».

Au sein des six millénaires de la création, nous nous trouvons déjà à la veille du Chabbat, dans l'après-midi. Il faut donc goûter ce que sera le monde futur et cela sera d'un apport certain.

En ces dernières générations, la partie profonde de la Torah a été révélée, alors qu'elle était auparavant réservée à une élite. Dernièrement, «il est une Mitsva d'en révéler la sagesse », en particulier grâce à la 'Hassidout générale, introduite par le Baal Chem Tov et, tout spécialement, grâce à la 'Hassidout 'Habad, de l'Admour Hazaken. Ses sources se répandent maintenant à l'extérieur, de la manière la plus large.

La partie profonde de la Torah se révélera pleinement dans le monde futur, ainsi qu'il est dit: «Il me prodiguera les baisers de Sa bouche», expression que Rachi applique aux «secrets de la Torah qui seront révélés dans le monde futur». Pour autant, cette révélation a déjà commencée, en cette veille du Chabbat, d'autant que nous nous trouvons déjà dans l'après-midi.

Un point nous concerne. C'est déjà l'après-midi et même la seconde moitié de l'après-midi. Il nous faut donc, d'ores et déjà, goûter tout cela, recevoir les bénédictions de Yaakov, là-haut comme ici-bas, spirituellement et matériellement.

Nous connaîtrons ainsi la bénédiction et la réussite, matérielles et spirituelles, en un bien visible et tangible.

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 20 Mar'Hechvan 5721 Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

A l'occasion de la célébration, à l'issue du prochain Chabbat, du treizième anniversaire depuis que la fonction de Rabbin vous a été confiée dans votre communauté, je vous adresse mes félicitations et ma bénédiction, ainsi qu'au président, aux responsables et à tous les membres.

Comme vous le savez, les événements de la semaine sont liés à la Paracha qui est alors lue. En l'occurrence, cette célébration intervient au début de la semaine correspondant à la Parchat Toledot. On peut donc découvrir un enseignement dans son premier verset, «Its'hak, fils d'Avraham, Avraham enfanta Its'hak».

Cette répétition figure dans la Torah, dont le but est de délivrer une leçon, s'appliquant à l'existence quotidienne. En l'occurrence, elle souligne la relation étroite qui existe entre les générations juives, les parents et les enfants.

Très souvent, des personnes se félicitent de leurs illustres parents et grands-parents. Il s'agit là uniquement de la manifestation de "Its'hak, fils d'Avraham». Mais, il faut, en outre, que « Avraham enfante Its'hak», que le père et le grand-père soient sincèrement fiers de leurs enfants et petits-enfants, qu'ils conçoivent d'eux beaucoup de satisfaction. Les enfants ne doivent pas se contenter du mérite de leurs parents. Il faut que ces derniers, à leur tour, aient le mérite de leurs enfants.

Tel est précisément le but d'une synagogue et maison d'étude, qui doit non seulement être un lieu saint, dans lequel on prie et l'on étudie la Torah, mais aussi irradier cette sainteté, en reliant la synagogue aux foyers de ses membres, des plus jeunes aux plus âgés.

#### Likouteï Si'hot

C'est également là le rôle du Rav et du guide spirituel de la communauté. Cette dernière, avec tous ceux qui la constituent, jeunes et vieux, enfants et femmes, se trouvant à la synagogue ou dans leur foyer, doit être pénétrée de la clarté de la Torah et des Mitsvot, s'unir à elle et se développer, jusqu'à devenir une communauté importante, accomplissant pleinement les termes du verset «Its'hak, fils d'Avraham, Avraham enfanta Its'hak».

Un tel résultat peut être obtenu par la collaboration du Rav, des dirigeants et des membres de la communauté.

Que D.ieu vous bénisse tous, que le succès que vous avez connu pendant les années passées atteigne des proportions nouvelles et se développe, pour de longs jours et de bonnes années, matériellement et spirituellement à la fois.

Avec mes respects et ma bénédiction



# VAYÉTSÉ



#### La colère de D.ieu dans le monde

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayétsé 5711-1950)

1. Notre Sidra commence par: «Yaakov quitta Beer Cheva et se rendit à 'Haran ». Rachi souligne que la Torah répète ici ce qu'elle avait déjà dit, à la fin de la Sidra précédente.

La Torah est particulièrement précise et nos Sages déduisent, d'une seule lettre supplémentaire, de nombreuses Hala'hot. Combien plus la répétition, à différentes reprises, de tout un passage, doit-elle délivrer un enseignement pour toutes les générations, pour chaque période et chaque lieu, y compris pour notre époque, car la Torah est éternelle.

2. La Torah énonce deux raisons pour lesquelles cet endroit fut appelé Beer Cheva. D'une part, *Cheva* est de la même étymologie que *Chevoua*, le serment, faisant ainsi allusion à celui qui fut prononcé lorsqu'une alliance fut conclue entre Avraham et Avimélé'h. D'autre part, *Cheva* signifie sept et *Beer* désigne le puits. Il s'agit, en ce sens, d'une référence aux sept puits qui furent creusés après que Avraham ait conclu la paix avec Avimélé'h.

Ces deux explications décrivent donc une situation de calme pour les Juifs. Or, quittant Beer Cheva, Yaakov «se rendit à 'Haran», lieu qui a une connotation radicalement opposée. Nos Sages, en effet, rapprochent ce nom de 'Haron, la colère et en déduisent que 'Haran est «le lieu de la colère de D.ieu dans le monde».

Or, on peut ici s'interroger. D.ieu nous donna la Torah et les Mitsvot, de Sa main pleine et large. Quelle que soit la situation à laquelle on est confronté, on doit toujours mettre en pratique une Injonction ou bien ce qui en découle, ou encore se garder de transgresser l'un des 365 Interdits ou de leurs dérivés. D.ieu aurait donc pu nous libérer de tous les tracas, du soucis de l'exil, de la nécessité de subvenir à ses besoins matériels. Alors, il nous aurait été bien plus aisé de mettre en pratique les Mitsvot.

Plus encore, pourquoi D.ieu ne fit-il pas qu'il nous soit inutile d'avoir recours à la matière? Pourquoi ne pourrions-nous pas résider en permanence dans la tente de la Torah?

C'est pour répondre à ces interrogations que la Torah nous raconte les pérégrinations de Yaakov, c'est-à-dire du premier homme qui fut pleinement représentatif d'Israël. En effet, Avraham donna naissance à Ichmaël et Its'hak, à Esav. Tous les fils de Yaakov, en revanche, furent intègres.

Lorsque Yaakov dut se marier et fonder un foyer juif, on lui demanda de quitter Beer Cheva, de s'éloigner de la Yechiva de Chem et d'Ever, afin de se rendre à 'Haran, lieu de la colère de D.ieu dans le monde.

Avant de donner naissance au peuple juif, il pouvait et devait donc se trouver à Beer Cheva, où D.ieu se révélait pleinement, où il était aisé de pratiquer les Mitsvot, difficile de commettre une faute. Puis, il dut fonder une maison juive et il lui fallut alors quitter Beer Cheva pour se rendre à 'Haran, où la Divinité était cachée et occultée.

De fait, le monde, *Olam*, est de la même étymologie que *Elem*, le voile, car il est conçu pour voiler D.ieu. Combien plus en était-il ainsi à 'Haran.

A 'Haran, il est très facile de commettre une faute et chaque Mitsva requiert un intense effort. Mais, Yaakov parvint à surmonter ces épreuves. C'est ainsi qu'il put bâtir un foyer juif et tous ses enfants furent intègres.

Il y a bien là un enseignement pour chaque Juif. Celui qui est confronté à l'épreuve, réunit toutes ses forces et parvient à la surmonter, pourra, de la sorte, bâtir, de manière effective, un foyer juif, une maison lumineuse et chaleureuse.

3. La méthode que l'on doit adopter, lorsque l'on se trouve dans une telle situation, est décrite par la suite de notre Sidra.

Lorsque Yaakov partit pour 'Haran, le verset dit que «il pria D.ieu». Ce fut là sa première action. Or, il se rendait en un endroit où il devait rencontrer celle qui allait devenir son épouse. Il aurait donc pu, dans un premier temps, apprendre la langue et les coutumes de ce pays, adopter la mode vestimentaire de ses habitants.

Yaakov ne fit rien de tout cela et sa seule préoccupation fut de prier D.ieu, avec ferveur.

Comme on l'a dit, ce récit relatif à Yaakov, comme tous ceux que la Torah rapporte, délivre un enseignement, pour toutes les générations.

Lorsque quelqu'un s'apprête à fonder un foyer juif, il pourrait se dire que, même si son activité, jusqu'alors, à consisté à étudier la Torah, à prier, à pratiquer les Mitsvot, il se doit, maintenant, d'entrer dans le monde. Il lui faut donc mettre tout cela de côté et se consacrer à l'étude et à l'adoption des pratiques du pays, à imiter ceux qui l'habitent.

On doit donc dire à une telle personne que ce n'est nullement le cas. Sa seule préoccupation doit être la prière.

Et, bien au contraire, cette prière doit désormais jouer un rôle essentiel, dans sa vie. Auparavant, il étudiait la Torah, pratiquait les Mitsvot et priait, sans se soucier d'aucune autre préoccupation. Mais, une telle attitude est insuffisante, lorsque l'on entre en contact avec le monde. Les épreuves que l'on affronte sont alors incomparablement plus fortes que les précédentes et il faut donc prier D.ieu de parvenir à les surmonter.

4. Se dirigeant vers 'Haran, Yaakov, comme la Torah le raconte, «prit des pierres de l'endroit et les plaça sous sa tête ». Rachi explique: «Il en fit un abri, autour de sa tête, car il craignait les bêtes sauvages ». Yaakov savait dans quel endroit il se rendait et il était conscient qu'en chemin, avant même d'arriver à 'Haran, il pouvait rencontrer des bêtes sauvages. Il entoura donc sa tête avec des pierres, afin de se protéger de ces animaux.

Néanmoins, on peut se demander pour quelle raison Yaakov protégea uniquement sa tête et non le reste de son corps. Car, si l'on admet qu'il plaçait sa confiance en D.ieu, il n'aurait pas dû se couvrir la tête et, s'il ne voulait pas avoir recours à une protection surnaturelle, il aurait dû cacher l'ensemble de son corps, y compris ses pieds.

On peut trouver la réponse à cette question dans le verset: «Lorsque tu mangeras par l'effort de tes mains, tu seras heureux et tu connaîtras le bien», qui parle, très précisément, de l'effort des mains. Il est, en effet, deux moyens de gagner sa vie. On peut le faire uniquement par ses mains, afin de garder sa tête pour l'étude de la Torah et le service de D.ieu. On peut aussi s'y consacrer en y investissant également sa tête.

Le verset signifie donc que «tu mangeras par l'effort de tes mains», alors que ta tête se consacrera exclusivement à la Torah et aux Mitsvot. En pareil cas, «tu seras heureux et tu connaîtras le bien», non seulement spirituel, mais aussi matériel. En effet, les artifices et les stratagèmes ne s'avèrent être d'aucune utilité et le verset affirme que «le pain n'appartient pas aux plus rusés». Bien au contraire, une telle attitude ne peut être que dommageable, comme l'établissent différents textes.

Lorsque Yaakov partit pour 'Haran, il savait très bien où il allait. Il avait conscience qu'il devrait travailler chez Lavan, l'araméen, que, sur le chemin déjà, il pourrait rencontrer des bêtes sauvages. Il entoura donc sa tête avec des pierres, afin que celle-ci soit protégée, hors d'atteinte des tracas du voyage ou du travail auprès de Lavan. Il établit ainsi qu'il s'apprêtait à subvenir à ses propres besoins uniquement par l'effort de ses mains.

Il y a là un enseignement pour chacun, qui a le devoir de protéger sa tête. Lorsque celle-ci sera ce qu'elle doit être, les mains, les pieds, le seront également. Et, l'on gagnera sa vie en respectant scrupuleusement le Choul'han Arou'h, en mettant en pratique les termes du verset: «la main gauche repousse et la droite rapproche », en courant, avec ses pieds, pour accomplir une Mitsva.

5. Avec quoi Yaakov se protégea-t-il? Par quel moyen put-il se mettre à l'abri du monde? Avec des pierres. Non pas avec son intellect, pas plus qu'avec ses sentiments, mais bien avec des pierres, des minéraux inertes, dans lesquels n'apparaît aucun signe de vie. Telle fut la protection dont il fit le choix.

Il en découle un enseignement pour tous.

Lorsque l'on se rend dans le monde et que l'on ne désire pas en subir l'influence, on doit, tout d'abord, se soumettre à D.ieu de la façon la plus parfaite, à l'image des pierres. L'intellect et les sentiments ne permettent pas d'obtenir un tel résultat. On doit donc considérer que l'on est une pierre, inerte, ainsi qu'il est dit «je reste silencieux» et «que mon âme soit comme poussière pour tous».

Un minéral ne peut se mouvoir par ses propres moyens. Il faut qu'une personne intervienne pour le déplacer. On doit donc ressentir que l'on est une pierre, un simple serviteur, que D.ieu déplace comme Il l'entend. On suivra donc le mouvement qu'Il imprègne, afin d'accomplir la mission qu'Il confie.

6. La fin de la Paracha décrit la récompense qui découle de tout cela, «cette pierre dont j'ai fait un monument sera la maison de D.ieu». Celle-ci n'est pas bâtie avec de l'argent ou de l'or, mais bien avec de simples pierres. Bien plus, ce ne sont pas là des pierres de la ville, faisant partie d'une maison. Yaakov les trouva au milieu du chemin et elles n'en devinrent pas moins la maison de D.ieu.

Comment obtenir tout cela? En se protégeant de ces pierres et en se liant à D.ieu par un voeu, comme le fit Yaakov. Lorsque, par sa volonté propre, sa compréhension, ses sentiments, on ne désire pas faire une certaine action, on peut, néanmoins, se contraindre à l'accomplir, grâce à ce voeu. Et, c'est ainsi que l'on obtient la plus haute élévation, permettant que les objets les plus ordinaires dont on dispose appartiennent à la maison de D.ieu.

Il y a bien là un enseignement et une leçon pour chacun, en particulier pour les fiancés qui s'apprêtent à bâtir un foyer juif. Ceux-là doivent savoir que le livre de prière et le 'Houmach ne sont pas les seuls objets saints que l'on possède à la maison. Les fourchettes et les cuillères le sont tout autant. Comment bâtir une telle maison? En priant D.ieu, avant toute chose, non seulement en état d'éveil, mais même lorsque l'on dort, car Yaakov dormait et il constata que «ceci est la porte du ciel». L'endroit où l'on se trouve et l'ensemble de la maison deviennent ainsi un Sanctuaire pour D.ieu.

#### L'effort et la confiance

(Discours du Rabbi, 7 Kislev 5712-1951)

7. Notre Sidra raconte de quelle manière un seul et unique Juif se rendit dans un pays étranger, où il parvint dépourvu de tout. De fait, celui-ci pensait disposer de quelques biens, mais il s'aperçut que ce n'était pas le cas et dit: « C'est seulement avec mon bâton que j'ai traversé le Jourdain ». Malgré cela, il était enthousiaste et avait le coeur léger, car il plaçait toute sa confiance en D.ieu.

Parvenu à 'Haran, il prit conscience qu'il ne pouvait s'en remettre à personne, pas même aux membres de sa famille. Son oncle, Lavan, l'avait trompé. Malgré tout cela, il ne perdit pas sa confiance en D.ieu.

Il passa ainsi plusieurs années et fournit de multiples efforts, ainsi qu'il est dit: «j'ai subi la chaleur, pendant le jour et le froid, pendant la nuit ». Mais, il effectua son travail en plaçant sa confiance en D.ieu et il accumula ainsi de nombreux biens, une immense richesse. Plus important encore, tous ses enfants étaient intègres et avaient un bon comportement.

Avraham avait un bon fils, Its'hak, mais il en avait un autre, Ichmaël. Its'hak avait aussi un bon fils, Yaakov, mais il avait également Esav. Or, Avraham et Its'hak avaient éduqué leurs enfants en Erets Israël et non en exil. Cela ne les empêcha pas d'avoir pour enfants Ichmaël et Esav.

Yaakov, en revanche, se trouvait en exil, de même que ses enfants. Il ne pouvait faire confiance à personne et il s'écria: «D'où me viendra mon aide? ».

Il devait à la fois travailler dur et s'assurer que ses douze enfants, ses filles et ses garçons se trouvant au milieu d'un peuple étranger, n'en adoptent pas les pratiques, mais se pénètrent de la Torah que lui-même, leur père âgé de plus de cent ans, avait reçue de ses parents, de ses grand-parents, de Chem et d'Ever. Il l'avait apportée avec lui et elle avait traversé le Jourdain en même temps que lui.

Or, c'est précisément de cette façon que Yaakov connut la réussite, «et l'homme devint très, très puissant». Il possédait une richesse considérable, qui lui donna la réussite et le bonheur, parce qu'il avait une raison beaucoup plus importante pour

être heureux. Tous ses enfants étaient intègres. Ses fils et ses filles ne furent nullement touchés par l'exil.

8. Le message et la leçon que ce récit nous délivre, à notre époque, sont bien évidents. Ils concernent la situation des Juifs, en général et de l'éducation, en particulier.

On peut constater que toutes les promesses n'ont aucune valeur, car «l'aide me viendra de D.ieu» et nous ne pouvons nous en remettre qu'à Lui, ce qui est possible uniquement à travers la Torah et les Mitsvot.

Les enfants doivent être éduqués dans la tradition d'Israël, «un peuple qui réside seul», avoir leur 'Heder, leur Yechiva, dans l'esprit de la Torah de D.ieu, que nous ont légué nos parents et nos grand-parents. Il faut mettre la Torah en pratique avec crainte de D.ieu, sans aucune concession. Ainsi, nos enfants seront intègres et nous avancerons, «avec nos fils et nos filles, avec nos jeunes et nos vieux». Le Machia'h viendra et, à juste titre, nous pourrons lui dire: «Voici nos soldats, notre armée «made in America», qui est né et a grandi sur ce continent, mais qui est faite de Juifs intègres, prêts pour la délivrance».

Puisse D.ieu faire que nous allions, très bientôt et de nos jours, à la rencontre de notre juste Machia'h, Amen.

# Les lois du mariage

(Discours du Rabbi, 2 Kislev 5714-1953)

9. Le premier mariage évoqué par la Torah est celui d'Its'hak. Néanmoins, la Torah parle uniquement de sa préparation. Le premier que la Torah décrit par le détail est donc celui de Yaakov, élu d'entre les Patriarches, duquel on déduit, du reste, plusieurs lois relatives au mariage juif.

Ainsi, deux lois sont apprises du verset, «emplis cette semaine », qui se rapporte au mariage de Yaakov, la nécessité de faire suivre le mariage de sept jours de festin, d'une part, l'interdiction de mêler deux causes de joie, par exemple un mariage et une autre fête, d'autre part.

On peut s'interroger, à ce propos. N'est-il pas dit que l'on ne peut rien déduire de ce qui se passa avant le don de la Torah?

Bien plus, la nécessité des sept jours du festin est établie par nos Sages. Certes, un avis considère que le premier jour pourrait être instauré par la Torah. Les suivants, en revanche, sont, d'après tous les avis, une institution de nos Sages. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'une interprétation de ce verset et l'on peut, du reste, l'expliquer par le fait que l'on ne déduit rien de ce qui s'est passé avant le don de la Torah.

Dès lors, comment apprendre, du même verset, que l'on ne peut mêler deux causes de joie, ce qui, d'après les Tossafot, est l'interprétation qui doit être faite de ce verset et donc un principe instauré par la Torah?

10. L'explication est, en fait, la suivante. L'impossibilité de faire une déduction de ce qui s'est passé avant le don de la Torah se limite strictement au domaine de la Hala'ha, laquelle fut introduite uniquement lors de la révélation du mont Sinaï. On peut, en revanche, à partir d'un récit précédant le don de la Torah, apprendre à connaître le psychisme des hommes, car celui-ci n'a pas été modifié par la révélation du Sinaï.

Ce qui vient d'être dit permet d'établir une différence entre les deux lois précédemment citées. La nécessité de célébrer sept jours de festin est une Hala'ha. L'impossibilité de mêler deux causes de joie, par contre, découle du caractère des hommes. En l'observant, on peut conclure qu'il doit en être ainsi, comme nous le montrerons.

# 11. On peut envisager deux réactions, de la part de l'homme.

Lorsqu'un homme se trouve dans un certain état d'esprit, qu'il est, par exemple, joyeux, il pourra considérer toute chose de manière optimiste, même si sa joie a une raison bien précise. Mais, on peut également imaginer qu'il se réjouisse uniquement pour cette raison et pour aucune autre, bien plus, que cette joie le trouble, dans toute autre activité. La joie peut donc provoquer des effets opposés, dès lors que les causes sont différentes, l'une pouvant remettre l'autre en cause.

Tel est donc le sens de ce verset, «emplis cette semaine», qu'il faut interpréter de la seconde manière pour en déduire que l'on ne peut mêler deux causes de joie.

La joie des mariés, au même titre que celle qui est inspirée par n'importe quelle autre Mitsva, doit pénétrer toutes les préoccupations de l'homme. Accomplir une Mitsva, c'est, en effet, mettre en pratique la Volonté de D.ieu. Un homme doit le faire de son plein gré, ainsi qu'il est dit: «Fais que Sa Volonté soit la tienne ». Dès lors, elle concentre tous ses efforts et, selon l'expression du Baal Chem Tov, «l'homme se trouve là où est sa volonté ».

L'esprit doit, en conséquence, s'emplir de joie, parce que l'on sait que telle est la Volonté de D.ieu, concernant la réjouissance des mariés. Et, l'on peut déduire d'un récit précédant le don de la Torah qu'une joie peut en déranger une autre. On peut en conclure que l'on ne mélange pas la joie inspirée par une Mitsva à celle qui est provoquée par une autre Mitsva, car celle-ci en serait troublée.

12. On peut apporter une précision, relative à la dimension spirituelle de ce qui vient d'être dit.

Les Patriarches, avant le don de la Torah, atteignirent, par leurs efforts, la source des créatures. Ils acquirent ainsi la plus haute perfection qu'un homme puisse obtenir par ses forces propres. Néanmoins, tous leurs accomplissements furent spirituels. Car, la matière et l'esprit étaient alors hermétiquement séparés, comme le souligne le Midrach Rabba, en remarquant que: «Les habitants de Rome ne descendront pas en Syrie, les habitants de Syrie ne monteront pas à Rome ».

Puis, lors du don de la Torah, cette coupure disparut et D.ieu dit: «Je prendrai Moi-même la première initiative». Dès lors, «D.ieu descendit sur le mont Sinaï» et "Il demanda à Moché de monter». A l'heure actuelle, après le don de la Torah, un objet matériel permet donc de s'attacher et de s'unir à l'Essence de D.ieu. Tout cela est accompli par la force de D.ieu, qui prit, dans ce domaine, la première initiative.

Et, c'est en ce sens que l'on ne déduit rien de ce qui se passa avant le don de la Torah. C'est après ce don que la Hala'ha fut introduite. Avant lui, il y avait différents moyens d'atteindre l'élévation spirituelle. Par la suite, en revanche, la Torah fut donnée et la Hala'ha s'imposa. Elle introduisit une nouvelle manière d'agir, montra comment on pouvait, en un seul instant et en ayant recours à la matière, quitter le point le plus bas pour atteindre le sommet le plus élevé.

A l'opposé, les caractères de l'esprit humain peuvent être étudiés à travers les événements qui se passèrent avant le don de la Torah. Bien plus, en mettant en pratique la Torah et les Mitsvot, on peut réparer ce qui se passa avant que celle-ci ne soit donnée, la cassure des réceptacles spirituels du monde de Tohou, la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal et les autres transgressions.

Avec la faute du veau d'or, le monde retrouva l'impureté émanant du serpent qui conduisit 'Hava à faire la faute, bien qu'il en avait auparavant été libéré. Il est donc important d'étudier les caractères, avant le don de la Torah. Pour transformer quelqu'un, il faut bien le connaître.

Néanmoins, ceci concerne uniquement celui qui subit la transformation. A l'opposé, pour celui qui la réalise, de même que pour la transformation proprement dite, on ne peut rien déduire de ce qui se passa avant le don de la Torah, car la Hala'ha, révélée sur le mont Sinaï, modifia ce qui prévalait jusqu'alors.

13. Kislev est le mois de la libération et des miracles. C'est alors que nos maîtres nous ont révélé la dimension profonde de la Torah d'une manière plus complète et plus large. Grâce à celle-ci, on peut aborder avec plus d'enthousiasme la partie révélée de la Torah, accomplir les Mitsvot avec plus de chaleur et donc d'une meilleure façon qu'avant d'en avoir connaissance.

L'étude de l'enseignement profond de la Torah vivifie et rend joyeuse celle de sa partie révélée et la pratique des Mitsvot.

Et, ce qui a été dit auparavant s'applique également, en la matière. La révélation de la partie profonde de la Torah conditionne la Hala'ha, la manière d'avancer dans le service de D.ieu. Il est certains accomplissements auxquels on ne pouvait prétendre auparavant, ou bien parce qu'ils étaient réservés à une élite, ou encore parce qu'ils exigeaient un effort intense. Désormais, le dévoilement de la partie profonde de la Torah permet, en la matière, de suivre la voie royale. Ces réalisations sont à la portée de tous les Juifs, grâce à l'enseignement de la Torah et à ses pratiques. Et, ils peuvent y avoir accès dans la joie.

L'un des grands principes du Baal Chem Tov est: «servez D.ieu dans la joie». Avant même son époque, on sait que le Ari Zal reçut l'inspiration divine par la joie qu'il éprouva de la pratique des Mitsvot.

Pourquoi peut-on apprendre le caractère des hommes en consultant les récits précédant le don de la Torah? Parce que nous devons transformer ce qui s'est alors passé. Les âmes de notre génération, pour la plupart, ne se trouvent pas pour la première fois dans le monde, mais se sont réincarnées afin de rectifier ce qu'elles ont fait auparavant, en particulier pour tout ce qui concerne l'étude de la Torah.

Le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, lois de l'étude de la Torah, précise que l'âme se réincarne autant de fois qu'il le faut pour accomplir l'ensemble des Mitsvot, connaître les quatre paliers d'interprétation de la Torah, le sens simple, le sens allusif, le sens analytique et le sens ésotérique, selon ses capacités et sa source spirituelle.

C'est uniquement de cette manière que l'âme parvient à la perfection et qu'elle peut, dans sa source première, se lier profondément à D.ieu.



# VAYICH LA'H



#### La place des richesses matérielles

(Discours du Rabbi, Chabbat Vaychla'h 5716-5718, 1955-1957)

1. Commentant le verset: «J'ai résidé avec Lavan», Rachi explique: «J'ai résidé, Garti, avec Lavan, et j'ai respecté les 613, Taryag, Mitsvot».

On peut s'interroger sur une telle affirmation. *Taryag* est, certes, l'anagramme de *Garti*. Néanmoins, comment intervient, dans le sens simple du verset, le respect des Mitsvot? *Garti* ne signifie-t-il pas résider, mais aussi être étranger?

Par ailleurs, pourquoi Yaakov devait-il faire savoir à Esav qu'il avait respecté les 613 Mitsvot? Et quel est l'enseignement que nous pouvons tirer de tout cela?

2. Que signifie «J'ai résidé avec Lavan »? En fait, tout les biens matériels que Lavan l'araméen possédait, les boeufs, les ânes, le troupeau, les serviteurs et les servantes, restaient étrangers à Yaakov. Là ne se trouvait nullement sa préoccupation.

Son foyer était celui de l'âme, la Torah, les Mitsvot, alors que les considérations matérielles lui étaient indifférentes.

C'est la raison pour laquelle, comme le dit notre Sidra, un peu plus loin, «Il se construisit une maison et, pour ses troupeaux, fit des cabanes ». Pour lui-même, pour son âme et tout ce qui la concerne, il bâtit effectivement une demeure fixe. Mais, pour ses troupeaux, pour les biens matériels qui ne sont nullement l'essence de sa personne, il ne fit que des cabanes, des demeures provisoires. Car, l'âme n'en a nul besoin, surtout lorsqu'elle se trouve là-haut. Bien plus, cela ne la concerne pas et seul son passage ici-bas crée une relation entre elle et les objets matériels.

Dans l'une de ses causeries, mon beau-père, le Rabbi, a rapporté le mot suivant du Maguid de Mézéritch: « A la maison, tout est différent et il est important de disposer de tout. Lorsque l'on est en voyage, en revanche, on peut accepter une moins belle demeure, un mobilier plus approximatif, dès lors que l'on n'est pas chez soi.»

Ce qui vient d'être dit permet d'opérer le lien entre le sens simple du verset et son sens analytique. Yaakov constate que «J'ai habité avec Lavan» et que les objets matériels dont celui-ci disposait lui étaient étrangers. De la sorte, ceux-ci ne firent pas obstacle à sa spiritualité et, en conséquence, «j'ai respecté les 613 Mitsvot».

3. Bien plus, le fait de considérer les biens matériels comme étrangers n'est pas uniquement le moyen d'empêcher qu'ils fassent obstacle à la spiritualité, mais permet, en outre, de révéler cette dernière au sein de la matière, au point que celle-ci devienne spirituelle et sainte.

Le verset dit ainsi: «J'ai des boeufs, des ânes, un troupeau, des serviteurs, des servantes». Il souligne, de la sorte, que tous ces biens furent acquis à Yaakov, à l'essence profonde de sa personnalité.

4. Commentant ce verset, le Midrach dit: «L'âne, c'est le roi Machia'h, duquel il est dit: pauvre et chevauchant un âne ».

La venue du Machia'h dépend de la transformation de la matière du monde. Si chacun réalise l'élévation de son corps et de son âme animale, de la part du monde qui lui est confiée, en en faisant usage pour le domaine de la sainteté, nous pourrons obtenir tous les dévoilements du monde futur.

Tel est donc le sens de ces versets, «J'ai résidé avec Lavan... et j'ai eu des boeufs, des ânes ». Yaakov sut rester étranger aux valeurs matérielles, en faire des réceptacles de la Divinité. Il ne fit que «résider » parmi ces valeurs. De la sorte, il était déjà prêt à accueillir le Machia'h et il possédait donc «l'âne », qui fait allusion au roi Machia'h.

C'est pour cette raison qu'il délégua des anges auprès d'Esav. Il voulait lui faire savoir qu'il avait, pour sa part, achevé la transformation de la matière, qu'il était prêt pour la délivrance. Et, il pensait qu'il en était de même pour Esav, que celui-ci ne ferait pas obstacle à la venue du Machia'h.

5. La Torah et ses enseignements sont éternels, pour chacun, en toute époque et en tout lieu.

Il découle, de ce qui vient d'être dit, la leçon suivante. Le monde, l'environnement peut sembler ne pas être prêt pour la délivrance, n'ayant pas encore reçu la transformation nécessaire. Pour autant, un Juif se préparera pour la délivrance complète, avec tout ce dont il dispose, son troupeau, ses serviteurs, ses servantes.

#### Vayichla'h

Comment mener à bien une telle préparation? En résidant auprès de Lavan, en sachant que l'on ne fait que «résider» dans ce monde, ainsi qu'il est dit: «Je suis un étranger sur cette terre».

Il est dit que «nos jours atteignent soixante dix ans et, si l'on fait intervenir la rigueur, quatre vingt ans» et aussi que «ces jours seront de cent vingt ans». Or, durant tout ce temps, l'homme n'est qu'un étranger, résidant auprès de Lavan. S'il le ressent, le monde matériel ne contredira plus sa spiritualité et, il pourra posséder, y compris de manière concrète, «des boeufs, des ânes, un troupeau, des serviteurs et des servantes».

En se préparant, comme on peut le faire, pour la délivrance, on la rend possible dans le monde, car celui-ci se trouve en permanence sur une balance en équilibre, de sorte qu'une seule bonne action peut le faire pencher du côté du bien et y dévoiler le salut.

Le Rambam affirme que «si les Juifs accèdent à la Techouva, ils seront immédiatement libérés » et l'Admour Hazaken ajoute: «de façon immédiate ». Quelle que soit la situation du monde, chacun peut donc réaliser sa délivrance personnelle et celle, collective, du monde entier.

6. Tout est effet de la divine Providence. La libération de l'Admour Hazaken et de la 'Hassidout, qui se produisit le 19 Kislev 5559, intervint dans la semaine suivant le Chabbat Parchat Vaychla'h. Or, c'est précisément dans cette Paracha que sont énoncés les enseignements qui viennent d'être définis.

La 'Hassidout offre à chacun la possibilité de ne tenir aucun compte de la situation du monde, de mettre en application les termes du verset: «J'ai résidé avec Lavan» et d'obtenir ainsi «l'âne» qui fait allusion au roi Machia'h.

La 'Hassidout est une préparation et un réceptacle pour la révélation du Machia'h. En en répandant les sources à l'extérieur, on obtiendra sa venue, très bientôt et de nos jours.

#### L'âne du Machia'h

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5718-1957)

7. Le Midrach, précédemment cité, dit que «l'âne, c'est le roi Machia'h ». Or, on peut se demander pour quelle raison notre père Yaakov fit une allusion à la délivrance futur précisément en faisant mention de cet âne. La Guemara cite, en effet, un verset selon lequel «il viendra sur un nuage» et un autre qui le qualifie de «pauvre et chevauchant un âne ». Puis, elle explique: «Si les Juifs en ont le mérite, il viendra sur un nuage. Si ce n'est pas le cas, il sera pauvre et chevauchera un âne.»

Et, l'on peut donc s'interroger. Yaakov était prêt pour la délivrance future, grâce à la perfection à laquelle son service de D.ieu était parvenue, au «mérite» qu'il avait ainsi acquis. Pourquoi donc fit-il allusion au Machia'h qui serait «pauvre et chevauchant un âne»?

8. Il est dit, dans les Pirkeï de Rabbi Eliézer que l'âne dont il est question, à propos du Machia'h, est celui de Moché, duquel il est dit: «Il les plaça sur l'âne » et également celui d'Avraham, ainsi qu'il est dit: «Il sangla son âne ».

Il en résulte qu'Avraham, Moché et le Machia'h appartiennent à un même processus. Avraham introduisit les deux millénaires de Torah, Moché la reçut effectivement, sur le mont Sinaï et la transmit à tout Israël. Certes, le verset «Il les plaça sur l'âne» concerne un épisode qui précéda le don de la Torah. Il se déroula, néanmoins, au cours de la sortie d'Egypte, qui le prépara, ainsi qu'il est dit: «Lorsque tu feras sortir le peuple d'Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne». Quant au roi Machia'h, il révélera la finalité ultime de la sortie d'Egypte.

9. Pour autant, Avraham, Moché et le Machia'h ne firent pas usage de cet âne de la même façon.

Avraham plaça sur lui le bois et le couteau qui devaient servir au sacrifice de son fils. Lui-même et ses serviteurs marchaient à pied et l'animal transportait uniquement ses instruments.

De Moché, il est dit que: «il prit son épouse et ses enfants, il les plaça sur l'âne». Bien évidemment, une femme et des enfants sont beaucoup plus proches de l'homme que le bois ou le couteau. La femme est «celle qui lui vient en aide, face à lui». Elle

#### Vayichla'h

est «comparable à son propre corps». De même, «le fils est comme la hanche de son père» et, si la hanche est dans la moitié inférieure du corps, elle n'en est pas moins partie intégrante.

Le Machia'h, par contre, «pauvre et chevauchant un âne», prendra lui-même place sur cet animal.

10. En faisant usage d'un âne et en le chevauchant, un homme peut parvenir, avec ce qui lui appartient, en un certain endroit, trop élevé ou trop éloigné pour qu'il puisse l'atteindre d'une autre manière.

Il en est de même pour le fait de chevaucher un âne, dans sa dimension spirituelle.

'Hamor, l'âne, est de la même étymologie que 'Homer, la matière et l'on connaît l'interprétation que donne le Baal Chem Tov du verset: «Lorsque tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous son fardeau et désireras ne pas l'aider, tu n'en feras rien».

Il faut, en effet, élever et affiner la matière. C'est de cette façon que l'âme peut acquérir un niveau auquel elle ne pourrait prétendre d'aucune autre manière. C'est à ce propos qu'il est dit: «Les récoltes abondantes sont obtenues par la force du boeuf».

11. A l'époque d'Avraham, au début des deux millénaires de Torah, c'est-à-dire au commencement du service de D.ieu par les hommes, la matière du monde ne pouvait pas encore, à proprement parler, recevoir l'élévation, devenir partie intégrante de la sainteté, comme l'établissent différents textes. Le décret selon lequel « les habitants de Rome ne descendront pas en Syrie, les habitants de Syrie ne monteront pas à Rome » était encore en vigueur. Alors, les objets matériels, comme le bois ou le couteau, pouvaient uniquement venir en aide au domaine de la sainteté, en apportant leur contribution aux actes du service de D.ieu qui permettent l'élévation de la matière.

A l'époque de Moché, l'âne contribua à élever la partie inférieure de l'homme lui-même. En effet, l'exil de l'Egypte et le don de la Torah permettaient, d'ores et déjà, la transformation de la matière, qui pouvait ainsi devenir sainte, dès lors qu'elle était l'instrument de la Mitsva.

On sait, en effet, ce que le don de la Torah modifia dans le monde. Avant celuici, la matière n'était pas un réceptacle, susceptible de contenir la sainteté. Le service de D.ieu, à l'époque, consistait seulement à faire disparaître toute opposition, de la part du monde, à obtenir qu'il apporte son concours à la révélation qui pouvait être obtenue en servant D.ieu. Néanmoins, c'est uniquement après le don de la Torah que la matière reçut la force de se pénétrer profondément de sainteté.

On trouvera l'illustration de ce principe dans les bâtons que Yaakov tailla et plaça devant les troupeaux de Lavan. Nos Sages disent que ceux-ci lui permirent de révéler dans le monde une Lumière céleste, comparable à celle que l'on attire en mettant les Tefilin. Il resta, cependant, impossible d'intérioriser profondément cette lumière et, de fait, ces bâtons, après avoir été utilisés par Yaakov, ne conservèrent aucune sainteté. Celle-ci, d'emblée, n'avait pas pénétré leur dimension profonde.

Après le don de la Torah, par contre, lorsque l'on met en pratique la Mitsva au moyen d'un objet matériel, celui-ci devient saint, se transforme en un réceptacle de la Divinité. Pour autant, cette élévation ne concerne que les parties les plus inférieures de la personnalité, «son épouse», qui est comparée à «son corps» et ses enfants, desquels il est dit que «le fils est comme la hanche de son père», faisant ainsi allusion aux forces révélées de l'âme, qui descendent ici-bas et s'introduisent dans le corps physique.

La venue du Machia'h, en revanche, aura un effet beaucoup plus profond. Il sera « pauvre et chevauchant un âne ». Dès lors, la supériorité du corps par rapport à l'âme se révélera pleinement, ainsi qu'il est dit: « la femme vertueuse est la couronne de son mari ». Lorsque la matière du monde aura été transformée, les forces les plus élevées de l'âme, 'Haya et Ye'hida elles-mêmes, recevront l'élévation.

Quand le Machia'h viendra, la source véritable de la matière créée apparaîtra à l'évidence. C'est donc en transformant cette matière que l'on peut élever également l'essence de l'âme.

12. Tel est donc l'enseignement que nos Sages nous délivrent, à propos du Machia'h, en soulignant que «si les Juifs en ont le mérite, il viendra sur un nuage. Si ce n'est pas le cas, il sera pauvre et chevauchera un âne ». Ce mérite est, en l'occurrence, celui qui consiste à transformer et à élever les objets matériels. Si on l'acquiert, on peut obtenir le dévoilement céleste de manière directe.

Et, ce mérite est absent lorsque les objets matériels n'ont pas encore reçu l'élévation, qu'il est encore nécessaire de faire disparaître leur grossièreté, le Machia'h est alors « pauvre et chevauchant un âne ». Son apparition est indirecte. Pour autant, cet âne saura conduire l'âme, là où elle ne saurait parvenir par ses propres moyens.

C'est pour cette raison que Yaakov dit: «J'ai des boeufs, des ânes». Ses accomplissements, auprès de Lavan, pour transformer les objets matériels qui lui étaient confiés, le rendaient prêt pour la plus haute révélation, celle du Machia'h «pauvre et chevauchant un âne».

13. Mon beau-père, le Rabbi, rapporta le récit suivant. Lorsque l'Admour Hazaken était en prison, il reçut la visite d'un vice-ministre, possédant une bonne connaissance de la Loi Ecrite et de la Tradition juive, qui vint l'interroger.

Celui-ci lui demanda, en particulier, comment il fallait interpréter le verset: «L'Eternel D.ieu appela l'homme et lui dit: où es-tu?». D.ieu ne savait-ll pas où se trouvait Adam? L'Admour Hazaken lui cita le commentaire de Rachi, répondant à cette question.

Le ministre lui dit alors:

« Je connais le commentaire de Rachi et je voudrais donc savoir quel est le vôtre ».

L'Admour Hazaken lui répondit:

«Lorsqu'un homme a, par exemple, tel âge (et il cita précisément celui du ministre), D.ieu lui demande: où es-tu? Sais-tu pourquoi tu as été créé dans ce monde, ce que tu dois y accomplir et ce que tu y as déjà réalisé?».

Mon beau-père, le Rabbi, conclut son récit de la manière suivante. L'Admour Hazaken fut préservé de l'extase grâce à la réponse qu'il fit au ministre. En effet, il était particulièrement satisfait d'avoir eu le mérite d'être emprisonné et de faire don de sa propre personne pour l'enseignement du Baal Chem Tov et du Maguid de Mézéritch. Son plaisir était si grand qu'il allait connaître l'extase et rendre l'âme.

Alors, l'Admour Hazaken se rappela que D.ieu pose cette question à chacun: « Où es-tu? T'es-tu acquitté de la mission qui t'était confiée? ». Cette prise de conscience

lui permit de se maintenir dans le monde, âme vêtue d'un corps et de poursuivre la réalisation de la mission qu'il devait assumer ici-bas.

14. Ce récit concerne l'un de nos maîtres et nous a également été rapporté par l'un d'entre eux. Il constitue donc un enseignement pour leur troupeau, pour la communauté des 'Hassidim et, par leur intermédiaire pour tous les Juifs.

Chacun, qu'il soit l'homme le plus grand ou le plus humble, doit avoir conscience qu'on lui pose, en permanence, cette même question: « Où es-tu? ». Néanmoins, cette interrogation est systématiquement adaptée à la nature de chacun.

Pour l'un, l'interrogation «où es-tu?» permettra de se préserver de l'extase, comme celle que connurent les fils d'Aharon, «qui se rapprochèrent de D.ieu et moururent». Celui-ci comprendra qu'il doit, bien au contraire, mener à son terme sa mission, celle d'accomplir la Volonté de D.ieu et de bâtir pour Lui une demeure ici-bas.

Pour l'autre, la question «où es-tu» sera une invitation à se libérer de ses passions, qui le conduisent à la chute, à se renforcer dans l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot.

En demandant à chacun de mener à bien la mission qui lui est confiée, D.ieu insuffle également la force d'y parvenir, de mettre en pratique, avec joie et enthousiasme, la finalité de la création.

15. On peut, sans doute, établir une relation entre la question «où es-tu?» et l'incarcération de l'Admour Hazaken.

L'Admour Hazaken fut emprisonné parce qu'une accusation avait été portée, à l'époque, sur la révélation, par la 'Hassidout, de l'enseignement ésotérique de la Torah. Lorsqu'il en dévoila les secrets à tous les Juifs, leur permettant de les comprendre par les forces intellectuelles de leur âme divine et, de cette façon, les rendants accessibles à l'intellect de l'âme pensante et de l'âme animale, jusqu'à recevoir une formulation concrète, il souleva une accusation, dans les sphères célestes et, en conséquence, il fut également accusé ici-bas et incarcéré.

De même, la victoire et la libération obtenues dans ce monde furent la conséquence de l'autorisation, de la force et de l'injonction, signifiées là-haut, celles de diffuser les secrets les plus profonds de la Torah en les rendant accessibles à l'intellect humain. C'est de cette manière que l'Admour Hazaken et la 'Hassidout quittèrent la prison, dans ce monde.

Or, comment est-il possible d'exprimer ces secrets les plus profonds en des termes que la raison peut saisir? De telles connaissances ne doivent-elles pas conduire à l'extase, plutôt qu'à la réflexion logique?

En fait, lorsque l'Admour Hazaken, dans la situation où il se trouvait, prit conscience de la question: «Où es-tu?», celle que D.ieu pose à chacun, lui demandant s'il a accompli la finalité de la création et bâti pour Lui une demeure ici-bas, il reçut la force d'être lui-même, à titre personnel, ce Sanctuaire pour l'Essence divine, sans pour autant perdre la vie physique.

En pareil cas, tous les obstacles disparaissent. En effet, lorsque l'on n'agit pas par ses forces propres, mais en tant qu'émissaire de D.ieu et avec la force de Celui Qui demande: «Où es-tu?», c'est-à-dire de l'Essence de D.ieu transcendant tous les conflits, on peut conduire l'enseignement ésotérique de la Torah à la révélation et, de cette manière, renforcer et mettre en évidence la partie cachée de l'âme, elle-même liée à l'aspect occulté du Saint béni soit-II.

# Don de l'enseignement caché de la Torah

(Discours du Rabbi, Chabbat Toledot 5717-1956)

16. Une comparaison est faite entre le mois de Kislev et celui de Sivan, le troisième à partir de Nissan, qui est également un Roch Hachana, comme le dit la Michna. De même, Kislev est le troisième mois à partir du Roch Hachana de Tichri.

Tichri et Nissan sont des mois différents. Nissan introduit le service de D.ieu des Justes, car la sortie d'Egypte signa l'acte de naissance du peuple juif, comparable à une conversion au Judaïsme. Or, disent nos Sages, « le converti est semblable à l'enfant qui vient de naître ». Il n'a pas commis de fautes, n'a pas fait d'actes négatifs.

Et, Sivan, troisième mois à partir de Nissan, est celui du don de la Torah.

Tichri correspond au service de D.ieu de ceux qui accèdent à la Techouva. Et, Kislev, troisième mois après Tichri, est celui du don de la dimension profonde de la Torah.

La Techouva transcende la Torah et elle permet de réparer tout ce qui, de ses Préceptes, n'a pas été accompli comme il se doit. Néanmoins, c'est bien la Torah qui révèle l'existence de la Techouva.

Il en est de même pour la révélation de l'enseignement profond de la Torah, qui eut lieu en Kislev et prit sa source dans le don de la Torah du mois de Sivan, car l'intégralité de la Torah fut alors transmise, y compris l'enseignement que le Machia'h révélera, c'est-à-dire la dimension la plus profonde. De fait, le Midrach affirme que la Torah que nous connaissons à l'heure actuelle sera insignifiante par rapport à celle que dévoilera le Machia'h.

Néanmoins, lorsque la Torah fut donnée, en Sivan, son enseignement ésotérique ne fut pas révélé. La divulgation de cette partie cachée intervint uniquement en Kislev, troisième mois à partir de Tichri, dont l'apport est la Techouva.

Le mois de Kislev apporte donc la révélation de l'enseignement ésotérique de la Torah et la diffusion de ses sources, à l'extérieur, préparant ainsi la révélation du Machia'h

17. Kislev étant un mois de révélation de la Torah, de dévoilement nouveau par l'intermédiaire de sa dimension profonde, son apport se fait jour, de manière incontestable, dans le monde, auquel il apporte un éclat nouveau, celui des miracles.

La 'Hassidout établit clairement que les phénomènes naturels sont également miraculeux. La seule différence est la suivante. La nature est une révélation permanente, dont le caractère ordinaire occulte l'aspect miraculeux. Observant les phénomènes naturels, on peut donc penser que le monde n'est pas dirigé, ce qu'à D.ieu ne plaise.

## Vayichla'h

Le miracle, en revanche, s'impose comme une évidence parce qu'il n'est pas coutumier. En ce sens, les phénomènes miraculeux sont bien des révélations nouvelles.

Kislev est le mois des miracles, celui d'un dévoilement nouveau, au sein de la Torah. Or, D.ieu la consulta pour créer le monde et cet aspect nouveau s'y révèle donc également. Dès lors, une lumière nouvelle l'éclaire et les comportements courants peuvent aussi être miraculeux.

C'est pour cette raison que le miracle de 'Hanouka intervint en Kislev. Il se réalisa avec de l'huile, qui symbolise les plus grands secrets de la Torah et la plus intense révélation. Citant le Midrach, le Ramban rapporte les propos de D.ieu à Aharon: «La part qui t'a été confiée est plus importante que celle des chefs de tribu».

De fait, les lumières de 'Hanouka, qui sont éternelles, dépassent celles du Temple, qui ne possèdent pas ce caractère.

Par la suite, il y eut le miracle du 19 Kislev, celui de la diffusion de la 'Hassidout, qui est également éternelle, étant un réceptacle et une préparation pour le dévoilement du Machia'h.

#### La vitalité des Mitsvot

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5716-1955)

1. Chacun sait que l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h, fut libéré de prison, le 19 Kislev. Il fut incarcéré pour avoir révélé et diffusé une partie de la Torah qui, jusqu'à son époque, n'était pas connue, la 'Hassidout 'Habad. Le 19 Kislev, lorsqu'il fut libéré, il reçut l'autorisation de poursuivre son oeuvre de propagation de la 'Hassidout, de ses coutumes et de ses pratiques.

L'étude de la 'Hassidout est intrinsèquement importante, au même titre que celle des autres parties de la Torah. Elle est même encore plus primordiale, puisqu'elle appartient à l'enseignement caché de la Torah. Mais, bien plus, d'elle dépend l'existence quotidienne, l'enthousiasme qui accompagne l'accomplissement des Mitsvot, au moyen de pensées, de paroles et d'actions.

2. Evoquant le Youd Teth Kislev dans une lettre qu'il rédigea le 16 Mar'Hechvan 5662, le Rabbi Rachab employa l'expression suivante: «La lumière et la vitalité de notre âme nous furent accordées».

Quelle distinction peut-on faire entre la lumière et la vitalité? On peut en donner une définition simple. La vitalité présente deux aspects, puisqu'on distingue la lumière de l'âme de sa vitalité proprement dite. La vitalité peut être à la mesure du corps, segmentée afin de s'introduire dans ses différents membres. Elle peut aussi transcender toutes les distinctions, être littéralement infinie.

3. L'une des mesures définies par la Torah est le *Kotévet*, la grosseur d'une datte. Celle-ci est identique pour le géant Og, roi de Bachan et pour l'enfant qui vient de naître.

Certes, le corps doit se nourrir. C'est à cette condition qu'il reste lié à l'âme. Le Baal Chem Tov rapporte l'interprétation que donna le Ari Zal du verset: «L'homme ne vit pas seulement de pain». Il explique qu'une force vitale, d'origine divine, se trouve dans ce pain et que c'est bien elle qui le fait vivre.

Le corps doit s'alimenter, mais l'on peut, en la matière, distinguer deux besoins. Le premier varie en fonction de la taille du corps, le second est invariable, quelle que soit cette taille.

4. Ce qui vient d'être dit nous permettra de distinguer la lumière de la vitalité.

La lumière est infinie. Le réceptacle permettant de la capter peut la montrer avec des reflets blancs, verts ou rouges, selon les cas. Néanmoins, la lumière est bien infinie, même lorsqu'elle se trouve dans ce réceptacle, qui ne peut en aucune façon la modifier.

Nos Sages constatent que « le soleil brille pour tout le monde », dans la chambre du roi au même titre que dans l'endroit des immondices. Pour autant, le soleil n'en est nullement modifié et ne peut pas s'inscrire dans un lieu précis.

#### Vayichla'h

Il en est de même pour l'âme humaine. On parle, en effet, de la lumière de l'âme, qui ne reçoit aucune formulation précise. Certes, la nourriture permet au corps de conserver cette lumière en lui, grâce à la parcelle de Divinité qu'elle renferme. Pour autant, chacun possède cette lumière de manière identique.

On ne peut formuler pareille affirmation à propos de la vitalité de l'âme, de sa partie interne, qui investit le corps. Ayant tout d'abord une formulation générale, cette vitalité s'investit ensuite dans chaque membre et s'adapte à lui. Elle sera donc plus intense, dans le cerveau, plus réduite, mais néanmoins présente, dans le talon.

Les Avot de Rabbi Nathan appellent le talon «l'ange de la mort se trouvant dans le corps de l'homme». Ils soulignent ainsi à quel point la vitalité qu'il porte en lui est limitée. Pour autant, elle est bien présente et c'est grâce à cela que le talon est vivant.

5. La même affirmation peut être faite à propos de la vitalité liée à l'accomplissement des Mitsvot, qui présente deux aspects, l'un relevant de l'essence et l'autre, qui est spécifique. C'est à ce propos que le Rabbi écrit: «La lumière et la vitalité de notre âme nous furent accordées ».

La pratique d'une Mitsva apporte d'abord la vitalité par la conscience que l'on peut avoir du fait que D.ieu a ordonné de la mettre en pratique. Il y a là l'expression d'un sentiment d'amour de D.ieu, d'amour de la Torah et d'amour de son prochain. Par contre, le caractère spécifique de la Mitsva, les Tefilin, les Tsitsit, n'intervient pas, ne génère pas cette vitalité, qui découle uniquement de la mise en pratique de la Volonté de D.ieu. A ce stade, aucune distinction ne peut être faite entre les Mitsvot.

6. Mais, la vitalité des Mitsvot présente aussi un second aspect, qui est spécifique à chaque Commandement. Chacun, en effet, révèle une lumière particulière de D.ieu, comme en atteste la récompense des Mitsvot qui est accordée dans le Gan Eden. Chaque Mitsva possède bien une rétribution spécifique.

En l'occurrence, la récompense permet de définir la nature intrinsèque et l'on peut en conclure que toute Mitsva a un apport spécifique. La vitalité qu'elle insuffle est conditionnée par cet apport.

Tel est donc le sens de l'expression, figurant dans cette lettre, «la lumière et la vitalité de notre âme nous furent accordées». La 'Hassidout intervient sur ces deux plans. Elle révèle à la fois la vitalité et la lumière des Mitsvot.

- 7. La vitalité des Mitsvot possède une qualité, celle d'intervenir dans l'action concrète. Elle ne se contente pas de vivifier, elle permet, en outre, de mettre en pratique la Mitsva d'une manière totalement différente et ceci pour deux raisons:
- A) Celui qui accomplit une Mitsva de façon machinale cherchera uniquement à s'acquitter de son obligation. S'il agit avec vitalité, en revanche, il sera concerné par cet accomplissement et cherchera à le mettre en pratique de la meilleure manière qui soit.
- B) Celui qui n'investit que sa force d'agir dans la Mitsva, alors que toutes les autres forces de sa personnalité, son intellect, ses sentiments, se trouvent ailleurs, ne peut exclure l'éventualité qu'à terme, sa compréhension, ses émotions entraînent une modification de son action, fassent évoluer ses préoccupations. A l'opposé, celui qui agit avec vitalité introduira la constance dans son comportement.
- 8. La vitalité des Mitsvot présente encore un autre aspect positif. Elle diminue l'enthousiasme que l'on peut éprouver pour d'autres domaines. Car, une créature est, par nature, limitée et, si elle fait usage de son enthousiasme pour le domaine de la sainteté, elle doit nécessairement réduire celui qu'elle peut éprouver, par ailleurs, pour ce qui n'est pas positif ou même pour ce qui est simplement permis, sans pour autant être saint.

L'immersion rituelle permettra d'illustrer cette idée. Celle-ci, lorsque l'on trempe l'ensemble de son corps à l'exception d'un cheveu, n'est pas valable et elle ne permet donc pas de se défaire de l'impureté. En d'autres termes, il suffit, en pareil cas, d'introduire un seul et unique cheveu dans le bain rituel pour que l'ensemble du corps soit pur.

9. Il en est de même pour le service de D.ieu, surtout lorsqu'il s'agit non pas d'un cheveu, mais bien d'un principe essentiel. Celui qui limite la Mitsva à son action concrète, même s'il investit, par ailleurs, ses sentiments dans le domaine de la sainteté, conserve des aspects de sa personnalité qui ne sont pas «trempés dans le bain rituel». Son intellect ne fonctionne pas dans le périmètre de la sainteté et il ne peut donc être pleinement délivré des éléments négatifs.

A l'opposé, celui qui s'immerge totalement dans le bain rituel, offre à D.ieu toutes les forces de sa personnalité, y compris celle de son intellect, placera «la vitalité et la lumière de son âme» dans le domaine de la sainteté. De fait, *Tevila*, l'immersion rituelle, est l'anagramme de *Bitoul*, soumission.

Celui qui agit de la sorte perd tout enthousiasme pour ce qui est extérieur au service de D.ieu, n'a plus aucun contact avec les éléments qui n'ont pas d'apport positif. Toute sa journée sera consacrée à ce service, non seulement par la pratique des Mitsvot, mais aussi dans les actions les plus courantes. Une telle personne sert D.ieu vingt quatre heures par jour, comme le souligne le Rambam, dans ses lois des opinions, commentant le verset « en toutes tes voies, connais Le ».

En faisant disparaître l'enthousiasme que l'on peut éprouver pour d'autres préoccupations que celles du service de D.ieu, on parvient également à transformer le monde. Dès lors, s'accomplissent les promesses selon lesquelles «Je supprimerai l'esprit d'impureté de la terre» et «la nuit éclairera comme le jour». Ainsi, la pénombre devient elle-même lumineuse, «et l'honneur de D.ieu se révélera et toute chair ensemble verra que la bouche de D.ieu a parlé». Et, nous pourrons assister à tout cela de nos yeux de chair.

# Le contenu de chaque époque

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5716-1955)

10. Chaque époque possède ses particularités. Evoquant les six jours de la création, le Zohar souligne que « chacun eut son apport propre », de sorte que ce qui fut créé, au quotidien, est en relation directe avec cette journée.

Le Ramban établit un parallèle entre les six millénaires du monde et les six jours de la création. L'Admour Haémtsahi explique comment il faut interpréter ce parallèle.

Le premier millénaire correspond donc au premier jour de la création, lorsqu'apparut la lumière, qui fait allusion à la bonté. De même, le monde, pendant ce millénaire, «fut nourri par la bonté de D.ieu», sans prendre en compte le comportement des hommes.

Le second millénaire correspond au second jour de la création, qui introduisit l'attribut de rigueur. Et, ce second millénaire fut précisément celui du déluge. Il suscita, en outre, plusieurs situations négatives.

Le troisième millénaire correspond au troisième jour de la création, pendant lequel D.ieu prononça deux fois le mot «bon». C'est en ce troisième millénaire que fut donnée la Torah, laquelle est «bonne pour les cieux et bonnes pour les créatures», réalisant l'union entre D.ieu et ces créatures et exprimant ainsi la perfection du bien.

On peut en dire de même des autres millénaires, chacun d'entre eux correspondant à un jour de la création.

11. Pour que chaque événement lié à une certaine période reçoive un caractère propice, il doit trouver son commencement dans la Torah. En effet, tout élément constitutif du monde y possède nécessairement sa source, à partir de laquelle il peut exister dans le monde. Il est dit, en effet, que «le Saint béni soit-Il consulta la Torah pour créer le monde».

On peut comprendre cette idée en faisant intervenir la notion d'exil et de destruction du Temple.

La période du premier Temple fut celle de la « pleine lune », de l'entière révélation, laquelle ne fut pas aussi intense, à l'époque du second Temple. Puis, ce dernier fut également détruit et puisse D.ieu faire qu'il soit reconstruit, très bientôt et de nos jours. Dès lors, un voile épais s'abattit sur le monde, qui est directement lié à celui qui fut subi par la Torah.

12. Tout d'abord, la Torah fut révélée. Elle ne faisait alors l'objet d'aucun voilement. Il n'y avait pas de doutes, pas de controverses. Certes, il pouvait y avoir des opinions divergentes, mais l'on adoptait aussitôt l'avis majoritaire. On sait que les avis de Hillel et de Shamaï s'opposaient uniquement sur trois points et que les autres différences apparurent uniquement chez leurs disciples, Beth Hillel et Beth Shamaï.

Puis, la Torah subit un voile plus important. Les capacités des hommes s'en trouvèrent diminuées et Rabbi rédigea la Michna. Vint ensuite l'époque de la Guemara, de laquelle il est dit: «Il m'a installé dans l'obscurité: ce verset fait allusion au Talmud de Babylone». La lumière se voila et, dès lors, les questions se multiplièrent. Bien souvent, il fut impossible d'y répondre. On devait donc se contenter de constater une difficulté, émettre le voeu que le Machia'h puisse la résoudre.

Pour autant, l'obscurité n'était pas encore totale, comme ce fut le cas après la conclusion du Talmud. Ainsi, on sait que, jusqu'à Ravina et Rav Achi, on recevait l'ordination rabbinique, d'une génération à l'autre, de manière continue depuis la génération de Moché, notre maître. Et, c'est à leur époque que cette chaîne fut interrompue.

Ainsi, le voile subi par le monde, à chaque époque, est bien le résultat direct de celui qui se manifeste au sein de la Torah. C'est ainsi que l'on franchit des étapes, chacune marquant une chute par rapport à la précédente.

13. Au fur et à mesure de ces époques, le moment de la délivrance s'approchait de plus en plus. Le voile de l'exil se fit jour, en premier lieu, dans la Torah et il en fut donc de même pour la lumière de la délivrance.

Cette lumière fut celle du Ari Zal et de ses prédécesseurs, celle de la Kabbala. Auparavant, cette partie de la Torah n'était pas étudiée. Puis, le Ari Zal commença à la dévoiler. D'une époque à l'autre, cette révélation devint de plus en plus intense, jusqu'à ce que le Baal Chem Tov introduise la 'Hassidout, puis l'Admour Hazaken, la 'Hassidout 'Habad, dont les notions sont exposées de manière rationnelle, de sorte qu'on puisse les comprendre, non seulement par son âme divine, mais aussi par son âme animale.

14. La révélation véritable commença, le 19 Kislev et l'on connaît la différence entre les discours 'hassidiques que l'Admour Hazaken prononça avant son emprisonnement, à Petersburg et ceux qu'il dit après cela.

Les premiers discours avaient une formulation ardente, alors que les derniers étaient plus clairement en relation avec le monde, plus aisément accessibles à l'intellect humain.

La 'Hassidout a été révélée à tous. Elle ne s'adresse pas à une élite, mais véritablement à chaque Juif, comme le précisa le Machia'h au Baal Chem Tov, affirmant qu'il viendrait «lorsque tes sources se répandront à l'extérieur», lorsque l'âme de ce dernier s'éleva dans les sphères célestes, à Roch Hachana 5507.

Les sources doivent donc se répandre à l'extérieur, sans aucune limitation. Ainsi, la révélation de l'enseignement profond de la Torah illuminera le monde, de la clarté de la rédemption. Alors, le Machia'h viendra.

Répandre les sources de la 'Hassidout à l'extérieur est donc, à l'heure actuelle, l'objectif principal. C'est ainsi que l'on hâtera l'obtention, dans ce monde, de la délivrance entière et véritable, très bientôt et de nos jours, Amen.

#### Une bonne et douce année

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5711-1950)

15. Lors d'un voyage, il y a des petites escales et d'autres, plus importantes. Pendant ces dernières, on charge des colis lourds et encombrants, on rassemble tous les animaux, les boeufs, les moutons, les chèvres, les ânes, les chevaux, ce que l'on n'a pas le temps de faire, pendant les premières. Lors des grandes escales, en effet, le train reste un certain temps en gare et tous peuvent alors y prendre place.

Charger un animal dans un wagon de train prend du temps, car les bêtes sont alors effrayées. Elles ont peur du train lui-même, du sifflet du contrôleur, du voyage, de tout ce qui les décourage de monter dans le wagon et ces craintes ne sont pas infondées, car elles savent qu'elles doivent perdre la vie pour se confondre à la chair et au sang de l'homme.

Il existe aussi différentes escales spirituelles, des petites et des grandes. Il est clair que le 19 Kislev figure parmi les plus importantes. Dans une gare d'envergure, tout objet, toute personne a accès au convoi.

16. Le Rabbi explique que le 19 Kislev est le Roch Hachana de la 'Hassidout. En ce jour, on peut donc rattraper tout ce qui a manqué jusqu'alors. A propos de cette date, le Rabbi écrit: «Soyez inscrits et scellés pour une bonne et douce année, dans l'étude de la 'Hassidout et dans sa pratique ». Chaque 'Hassid doit donc agir en ce sens, être convaincu qu'avec son épouse et ses enfants, il sera effectivement inscrit et

scellé, le 19 Kislev, pour une bonne et douce année, en tout ce qui le concerne, faire usage de ces forces pour étudier et pratiquer la 'Hassidout, pour «transformer la matière en spiritualité», selon l'expression bien connue.

L'Admour Hazaken a expliqué que la 'Hassidout n'est pas le fait d'un groupe, mais qu'elle s'adresse à tous les Juifs. Chacun se doit donc d'agir, pour tout ce qui la concerne, être certain qu'il recevra, le 19 Kislev, une bonne et douce année, dans toutes ses préoccupations, de même que tous les membres de sa famille, transformer toutes ces forces en spiritualité.

17. Je voudrais formuler une proposition à ceux qui sont ici présents et à tous les autres, en particulier aux destinataires de la lettre écrite par le Rabbi, au lendemain de Yom Kippour 5689, à nos amis, à tous les 'Hassidim, aux élèves de la Yechiva, c'est-à-dire, en fait, à tous car qui peut prétendre ne pas appartenir au moins à « nos amis »?

Quelques semaines nous séparent encore du 19 Kislev, date à laquelle chacun reçoit l'élévation, est inscrit et scellé pour une bonne et douce année. Jusqu'à cette date, on s'engagera donc à contacter au moins une dizaine de Juifs, à exercer une influence positive sur leurs pensées, leurs paroles et leurs actions. On agira dans ces trois domaines, à défaut dans deux d'entre eux et, si cela n'est pas possible, au moins pour l'un d'entre eux.

L'action sera l'accomplissement des Mitsvot. La parole portera sur tout ce qui est oral et, avant toute autre chose, sur l'étude de la Torah. On obtiendra donc que ces dix personnes fixent un temps pour l'étudier. La pensée inclura tout ce qu'elle doit apporter, en particulier la ferveur de la prière, qualifiée de «service de D.ieu du coeur».

Puis, lorsqu'arrivera le 19 Kislev, Roch Hachana de la 'Hassidout, application 'hassidique du verset « vous vous trouvez tous ensemble aujourd'hui devant l'Eternel votre D.ieu », on se représentera mentalement le visage du Rabbi et l'on dira:

«Voici les dix personnes que j'ai pu réunir, tous comme un seul homme, devant l'ensemble des tribus d'Israël. J'ai pu modifier l'action de l'une, la parole de l'autre et la pensée de la troisième. Tous sont désormais réunis et, dès lors, «il y a un roi en Yechouroun», ce qui constitue l'entrée en matière, la préparation immédiate à la

réalisation de la promesse selon laquelle « D.ieu régnera sur toute la terre », lors de la délivrance véritable et complète, très bientôt et de nos jours, Amen ».

18. Ces dix personnes peuvent également être des enfants, à condition qu'ils soient en âge de recevoir une éducation juive. Il est dit, en effet, que la Présence divine se révèle lorsque dix Juifs se réunissent et le Roch précise qu'il peut également s'agir d'enfants.

Il serait particulièrement judicieux que chacun envoie ici, pour le 19 Kislev, la liste des dix personnes qu'il aura pu réunir, en précisant leur nom et celui de leur mère. Ces listes seront lues près du tombeau de mon beau-père, le Rabbi. En effet, le Juste qui quitte ce monde s'y trouve plus que de son vivant, y compris dans ce monde matériel. Il suscitera donc toutes les bénédictions pour que l'on ait une bonne fête, pour que tous ceux qui adoptent cette pratique, parmi tous nos frères, les enfants d'Israël, soient inscrits et scellés pour une bonne année, dans l'étude et la pratique de la 'Hassidout.

## Vouloir agir

(Discours du Rabbi, Chabbat Le'h Le'ha 5711-1950)

19. Je voudrais revenir sur la proposition formulée pendant le Chabbat Béréchit, c'est-à-dire l'engagement, de la part de chacun, de convaincre dix personnes d'améliorer leurs pensées, leurs paroles ou leurs actions, ou même ces trois domaines à la fois.

Certains pensent que cela ne les concerne pas. De façon générale, tous reconnaissent la nécessité de renforcer le Judaïsme, en général et de diffuser la 'Hassidout, en particulier. Quelques uns prétendent, néanmoins, que cette tache ne leur incombe pas.

Il en est de même pour cette proposition. Beaucoup, pour ne pas dire la majorité, pensent qu'elle n'a pas été formulée pour eux. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une excellente proposition, mais il appartient à d'autres de la mettre en pratique.

Quelques uns se disent qu'ils sont bien au dessus de tout cela, que l'on peut demander pareille chose à des personnes simples. D'autres ne se trompent pas eux-mêmes, au point d'avoir de telles idées et ils prétendent, bien au contraire, que

#### Vayichla'h

seuls ceux qui possèdent une haute stature morale sont à même d'adopter un tel comportement. Eux, en revanche, sont incapables de convaincre d'autres personnes et sont déjà bien contents de pouvoir agir sur eux-mêmes.

Concrètement, ces deux conceptions sont fausses.

Le Rabbi Rachab écrit: «Qui sait ce qu'il en est vraiment? Qui sait de quelle façon la matière doit recevoir l'élévation?». Chacun est donc tenu d'accomplir tout acte positif qui se présente à lui. On reçoit des forces célestes pour y parvenir et c'est bien la preuve que l'on doit agir ainsi, car «le Saint béni soit-Il n'a rien créé qui soit inutile».

Autre point, d'une grande importance également, on peut constater que celui qui n'assume pas l'action qui lui est assignée ne fait pas usage des forces qui lui ont été accordées pour cela. Il suscite ainsi un désordre, un défaut, dans la création, telle que D.ieu la conçut.

20. La mission que D.ieu confie à un Juif sera accomplie, en tout état de cause. Celui qu'un homme doit rapprocher de la pratique juive y parviendra même sans son intervention. La promesse selon laquelle «les sources de ton enseignement se répandront à l'extérieur » se réalisera, en tout état de cause. Néanmoins, pour son propre bien, chacun doit s'efforcer d'être l'intermédiaire de cet accomplissement.

Quelqu'un m'a écrit qu'il a un fils, en âge de se marier. Néanmoins, celui-ci ne souhaite prendre aucune initiative, dans ce domaine, de peur de ne pas trouver ce qui lui convient. Il attend donc que l'on vienne le voir, en lui présentant l'affaire déjà conclue. C'est alors seulement qu'il verra le doigt de la Providence. En attendant, il restera passif.

Il est clair qu'une telle attitude est à l'opposé de ce qu'elle devrait être. Nos Sages disent, en effet, que «l'habitude de l'homme est de rechercher son épouse ». Or, il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Chacun doit faire tout ce qui dépend de lui, en la matière. La Volonté de D.ieu s'accomplira de toute façon, mais il faut craindre que la participation au résultat final que l'on aurait dû apporter soit réalisée par quelqu'un d'autre, qui aura imploré la miséricorde divine pour y apporter également son concours. Il faut vouloir, pour son propre bien, agir concrètement et persuader l'autre.

21. Il est un discours 'hassidique du Rabbi, prononcé pendant le Chabbat Parchat Le'h Le'ha 5686, soit vingt ans après 5666, qui cite l'affirmation de nos Sages, dressant la liste des quelques éléments qui permettent d'annuler le verdict prononcé à l'encontre d'un homme, la Tsédaka, la plainte, le changement de nom, le changement de comportement et aussi, selon un avis, le changement de lieu.

Ce discours 'hassidique conclut, selon l'explication de Rabbénou Nissim, qu'une telle annulation est possible, même lorsque le verdict est consécutif à une faute.

Il en découle un enseignement moral. La Tsédaka correspond à la prière, laquelle fait partie des bonnes actions, comme l'établit la 'Hassidout en montrant que dans l'affirmation de nos Sages: «Torah et bonnes actions», ces dernières représentent précisément la prière. C'est ce que dit le commentaire de Rachi sur le traité Chabbat. Le cri implique une soumission de sa personne à D.ieu qui transcende l'entendement. Le changement de comportement, surtout pour nous, consiste à étudier la 'Hassidout en en appliquant les termes à sa propre personne. Ceux qui l'apprenaient déjà auparavant intensifieront désormais le temps de cette étude. Les élèves de la Yechiva ne se contenteront pas des temps fixés pour l'étude, mais apprendront aussi la 'Hassidout, en dehors de ces horaires, chacun selon ses possibilités.

Il résultera de tout cela un changement de lieu qui, dans la dimension spirituelle, désigne le niveau dans lequel on se trouve, selon la définition énoncée par le Rambam. Le changement de comportement conduira donc nécessairement à un changement de lieu.

Et, le changement de lieu provoquera un changement de nom, de sorte que l'on se verra attribuer, au plein sens du terme, le nom de 'Hassid. Comme le fait remarquer le Rabbi, certains pensent qu'il suffit de claquer des doigts pendant la prière et de posséder quelques notions de 'Hassidout pour être un 'Hassid. Mais, en réalité, un 'Hassid est celui qui étudie la 'Hassidout en en appliquant les termes à sa propre personne, qui prie longtemps, qui respecte les études fixées.

En changeant son comportement et le lieu où l'on se trouve, en s'élevant de niveau, on parviendra également à changer son nom. Nous serons donc des 'Hassidim, des 'Hassidim 'Habad, devant qui la terre entière a été placée pour y diffuser les sources de la 'Hassidout, à l'extérieur. De la sorte, nous obtiendrons la victoire de la 'Hassidout, qui est précisément le contenu du 19 Kislev.

Le premier 19 Kislev nous apporta la victoire et il en sera de même pour celui que nous nous apprêtons à vivre. Cette date se révélera concrètement et, grâce à elle, nous serons victorieux. Très bientôt et de nos jours, le Rabbi nous conduira à la rencontre du Machia'h, Amen, qu'il en soit ainsi.

## La révélation de la 'Hassidout pour l'époque contemporaine

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5715-1955)

#### L'évanouissement

22. Il est dit dans les livres qu'à l'époque du Baal Chem Tov, les Juifs se trouvaient en situation d'évanouissement. C'est la raison pour laquelle celui-ci se révéla. Il portait, en effet, le nom générique de l'ensemble du peuple juif, Israël et il put ainsi rendre aux Juifs leur vitalité.

Concrètement, on peut constater qu'il est possible de ranimer une personne évanouie en l'appelant par son nom. Elle retrouve alors ses esprits.

23. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

La 'Hassidout indique pour quelle raison on peut ramener à la conscience celui qui s'est évanoui en prononçant son nom. En effet, l'évanouissement provoque uniquement un retrait de la vitalité exprimée, c'est-à-dire des forces révélées. L'essence de l'âme, en revanche, qui correspond à l'essence de la vitalité, n'est nullement touchée par cette situation. Le nom peut, à cet égard, exercer son effet, car il a la propriété de révéler l'essence qui est, en l'occurrence, intacte.

Le nom porté par une créature n'est pas uniquement conventionnel. Les écrits du Ari Zal affirment que les parents sont inspirés par D.ieu, lorsqu'ils choisissent celui de leur enfant. Ils peuvent ainsi déterminer le nom précis qui correspond à la source de son âme.

Cette âme divine se révèle chez l'enfant, lors de la circoncision, si c'est un garcon et, si c'est une fille, lorsque son père est appelé à la Torah pour lui donner un nom. En effet, disent nos Sages, « une fille doit être considérée comme ayant d'emblée recu la circoncision »

Le nom, qui est lié à l'essence de l'âme, a donc le pouvoir de la mettre en évidence dans les forces révélées et, de cette manière, de faire disparaître l'évanouissement.

24. Ce qui vient d'être dit au niveau individuel s'applique, de la même manière, pour le grand corps que constitue la nation d'Israël et que le Baal Chem Toy ranima, lorsqu'elle était évanouie.

Le prénom du Baal Chem Toy, Israël, permet de déterminer ce que fut sa mission, comparable à l'énoncé du nom de la personne qui a perdu connaissance.

Il y eut, à son époque, des pogromes et des persécutions, physiques et morales à la fois. Les Juifs, en conséquence, se trouvaient «évanouis». Dans la dimension spirituelle, cela signifie que seule subsistait l'essence de leur âme. Toutes les forces émanant d'elles ne se révélaient plus. L'essence, en revanche, ne fut pas touchée, car elle conserve toujours son intégrité.

25. La révélation du Baal Chem Tov, puis le comportement qu'il adopta, l'enseignement qu'il révéla, celui de la 'Hassidout, exercèrent leur effet sur l'essence même de la nation juive, la mirent en évidence et lui permirent de dévoiler les forces profondes qui en découlent.

On peut en conclure que la 'Hassidout ne s'adresse pas un groupe ou à un parti, mais bien à tous les Juifs. Elle leur permet de faire disparaître leur évanouissement, de révéler leur essence. Elle est donc bien une nécessité absolue pour chacun.

26. L'Admour Hazaken exprima l'enseignement du Baal Chem Tov, la 'Hassidout, dans des termes rationnels, qui permettent de l'intérioriser. C'est le but que se fixe la 'Hassidout 'Habad. L'enseignement de ces deux maîtres, l'observance des pratiques 'hassidiques, exercent leur effet sur l'essence et mettent en évidence ses forces révélées, auxquelles elle permet de s'attacher à D.ieu.

#### Vayichla'h

Le Baal Chem Tov ouvrit cette possibilité non seulement pour sa propre génération, mais aussi pour toutes les suivantes, jusqu'à la venue du Machia'h et il l'introduisit dans son enseignement, celui de la 'Hassidout et dans ses pratiques. C'est grâce à tout cela que l'on se préserve de l'évanouissement.

C'est pour cette raison que la venue du Machia'h est conditionnée par la diffusion des sources de l'enseignement du Baal Chem Tov, selon la réponse que ce dernier reçut lui-même, lorsque son âme s'éleva dans les sphères célestes et y rencontra celle du Machia'h. Il lui demanda, en effet: «Quand viendras-tu?» et le Machia'h répondit: «Lorsque tes sources se répandront à l'extérieur».

Ainsi, la propagation de l'enseignement du Baal Chem Tov permet à chaque Juif de supprimer son propre évanouissement et de révéler l'essence de son âme, ce qui est bien le moyen de provoquer la venue du Machia'h.

27. D'une génération à l'autre, l'obscurité est de plus en plus intense et l'évanouissement, de plus en plus profond. Le recours à la 'Hassidout s'impose donc, de plus en plus clairement.

C'est pour cela qu'à chaque époque, nos maîtres ont poursuivi la révélation et la propagation de la 'Hassidout, en l'expliquant sous une forme de plus en plus clairement accessible à l'intellect, d'une part, en le diffusant d'une manière de plus en plus large, de sorte qu'elle parvienne à chacun, d'autre part.

On peut en déduire la grande responsabilité et l'immense mérite que constitue, pour chacun d'entre nous, tout acte de diffusion à l'extérieur de l'enseignement et des pratiques de la 'Hassidout. A notre époque, alors que la pénombre est de plus en plus forte, le recours à celle-ci est encore plus indispensable.

C'est grâce à la diffusion des sources de l'enseignement du Baal Chem Tov que nous mériterons la venue du Machia'h, très bientôt et de nos jours.

\* \* \*

#### La 'Hassidout et le Moussar

28. Le service de D.ieu prend deux formes, « écarte-toi du mal » et « fais le bien ». Dans ce dernier cas, on a pour préoccupation principale de faire le bien et l'on se trouve donc, de fait, séparé du mal.

La différence entre ces deux formes et celle qui existe entre l'approche de l'éthique, le Moussar et la conception de la 'Hassidout.

Le Moussar est essentiellement une méthode pour s'écarter du mal, une méditation au fait que «l'abandon de D.ieu est une situation désagréable et amère », que le mal, le mauvais penchant sont négatifs, qu'il faut donc les repousser, « s'écarter » d'eux, par des jeûnes et des mortifications.

La 'Hassidout, en revanche, prône une méditation à thème positif, explique le caractère agréable de la Divinité, l'élévation et la grandeur de l'âme. Celui qui acquiert une telle perception n'a plus aucune relation avec le mal.

La séparation du mal que permet la 'Hassidout est différente de celle qui découle du Moussar. Ce dernier, s'appuyant sur le Précepte, «écarte-toi du mal », ne procure à l'homme aucune élévation. Il le conduit à rester où il est et lui impose donc un effort permanent pour ne pas trébucher, ce qu'à D.ieu ne plaise. Pour y parvenir, un tel homme n'a d'autre recours que de briser son corps par des jeûnes et des mortifications.

L'approche de la 'Hassidout, en revanche, est rigoureusement positive. Elle invite à une profonde méditation au Divin. L'homme qui la pratique est éclairé, dans son cerveau et dans son coeur, par la Lumière de D.ieu. Il reçoit ainsi l'élévation, dans laquelle le suivent aussi ces membres, appartenant à son corps qui, dès lors, lui permettent de servir D.ieu plus aisément. Il devient, en conséquence, inutile de briser le corps. Commentant le verset «lorsque tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous son fardeau et voudras l'abandonner à son sort, tu lui viendras en aide », le Baal Chem Tov souligne, en effet, que le corps physique doit lui-même participer au service de D.ieu. Il peut y parvenir lorsqu'il est plus haut et plus affiné.

29. Ce qui vient d'être dit justifie l'opinion selon laquelle la Mitsva d'éduquer un enfant se limite aux Injonctions, à «fais le bien», sans prendre en compte les Interdits, «écarte-toi du mal». Or, s'il est nécessaire de lui donner une bonne éducation, combien plus est-il indispensable de l'écarter de la transgression.

En réalité, «fais le bien» est l'aspect dominant du service de D.ieu. Il faut affiner sa personnalité, s'élever. L'enfant qui est éduqué de la sorte s'écartera donc naturellement du mal, lorsqu'il sera astreint à la pratique des Mitsvot.

30. On posa, une fois, me semble-t-il au Baal Chem Tov, la question suivante: «Quel est l'apport de la 'Hassidout par rapport aux grands ouvrages, également basés sur la Kabbala, que l'on possédait déjà auparavant, comme le Réchit 'Ho'hma ou le Chneï Lou'hot Haberit?».

Il répondit par une image: «Il est deux manières de se protéger d'un voleur. On peut se mettre à crier et lui faire peur, pour le faire fuir. Ceci n'exclut pas qu'il puisse revenir, à un autre moment. On peut aussi s'adresser directement au voleur et le convaincre d'abandonner ses agissements. La 'Hassidout se démarque de ce qui la précède en adoptant cette démarche».

#### Le vendredi de la création

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)

- 31. Mon beau-père, le Rabbi, fit, une fois, remarquer que son propos n'était pas de diminuer qui que ce soit, qu'il entendait parler positivement de tout ce qu'il évoquait. Il en est de même pour ces propos, qui n'ont pas pour objet de contrevenir à qui que ce soit, ce qu'à D.ieu ne plaise. Mon but est uniquement d'établir la valeur de la 'Hassidout 'Habad.
- 32. La différence entre la 'Hassidout 'Habad et les écoles 'hassidiques polonaises est envisageable uniquement à l'heure actuelle. La conception de 'Habad est que chaque Juif, par son effort intellectuel, doit parvenir à la perception du Divin. Celle de la 'Hassidout polonaise est basée, selon l'explication bien connue de Rabbi Chlomo de Karlin, sur le verset: «le Juste vit par sa foi», dont il est proposé une seconde lecture: «le Juste fait vivre par sa foi». En ce sens, l'effort est concentré sur le Juste et tous les autres reçoivent la vie uniquement en plaçant leur foi en lui.

Néanmoins, ces deux conceptions ne peuvent être envisagées qu'à l'heure actuelle. Dans le monde futur, en effet, tous s'accordent pour dire que l'on assistera à la réalisation de la promesse selon laquelle «la terre s'emplira de connaissance de D.ieu, comme l'eau recouvre le fond de la mer ». Dès lors, tous les Juifs percevront la Divinité, ainsi qu'il est dit: «Tous Me connaîtront».

33. Nous vivons la période précédant la venue du Machia'h et c'est pendant l'exil qu'il faut se préparer à la délivrance, forger le réceptacle qui permettra de la recevoir. Nous pouvons donc, d'ores et déjà, assister à ce qui préfigure la réalisation de la promesse selon laquelle «tous Me connaîtront». Pour cela, chaque Juif doit faire porter tous ses efforts sur la perception de la Divinité.

Le Peri Ets 'Haïm fait état d'une pratique que certains ont concrètement adopté. Elle consiste à goûter, le vendredi, les plats qui ont été préparés pour le Chabbat, ainsi qu'il est dit: «Ceux qui le goûtent méritent la vie».

Concrètement, je n'ai pas vu mon beau-père, le Rabbi, agir de la sorte. Dans la dimension spirituelle, en revanche, il est clair que l'on doit adopter ce principe, non seulement le vendredi, mais aussi tout au long de la semaine.

Le monde a été créé pour six millénaires. Il en résulte que nous sommes bien dans l'après-midi du vendredi de la création et il faut donc que «ceux qui le goûtent méritent la vie», que l'on étudie rationnellement la 'Hassidout, de sorte que s'accomplissent les termes du verset: «Tous Me connaîtront».

34. A notre époque, l'étude de la 'Hassidout 'Habad, ses coutumes et ses usages sont une nécessité absolue. A l'heure actuelle, nul ne peut s'en passer, tout d'abord pour servir D.ieu de la manière la plus parfaite, ainsi qu'il est dit: «Connais le D.ieu de ton père et sers-Le d'un coeur entier», mais aussi pour étudier la Torah et accomplir les Mitsvot de la meilleure façon, au sens le plus littéral.

Nous avons pu vérifier, à notre époque, qu'il en était bien ainsi, dans les pays où les Juifs ont été confrontés à de terribles épreuves, les empêchant d'étudier la Torah et de pratiquer les Mitsvot. On a pu s'apercevoir que ceux qui avaient étudié la 'Hassidout 'Habad, mettaient en pratique ses coutumes et ses usages, ont surmonté ces épreuves et n'ont fait aucun compromis, quant à leur étude de la Torah et leur pratique des Mitsvot.

Ceux qui pensent ne pas pouvoir accéder à l'étude de la 'Hassidout doivent, néanmoins s'y consacrer. Ils pourront vérifier que rien ne résiste à la volonté. Ceux qui n'ont encore jamais étudié la 'Hassidout 'Habad de manière systématique doivent commencer à le faire. Ceux qui l'étudient déjà doivent intensifier cette étude et leur ajout doit être important, immense, disproportionné, au point de dépasser largement ce qui existait auparavant.

C'est de cette manière que l'on se préparera, que l'on forgera un réceptacle pour connaître D.ieu «comme l'eau recouvre le fond de la mer», pour la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours, Amen.

## Prier avec la communauté

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5719-1958)

35. Lorsqu'il s'agit d'éduquer un enfant, on ne lui transmet pas de la même manière la partie révélée, législative de la Torah et son enseignement caché, ésotérique, qui est exprimé par la Kabbala et la 'Hassidout.

Concernant sa partie révélée, il est dit que: «dès que l'enfant sait parler, son père lui enseigne la Torah». Les 'Hassidim transmettent, en outre, la partie cachée de la Torah à leurs enfants avant la Bar Mitsva, mais, en tout état de cause, ils le font bien plus tard qu'au moment où «l'enfant sait parler». Néanmoins, ceci concerne uniquement l'enseignement des concepts de la 'Hassidout. L'enthousiasme et la chaleur 'hassidiques, à l'opposé, doivent être communiqués à l'enfant depuis son plus jeune âge.

36. Le Tanya est la Loi Ecrite de la 'Hassidout. Et, lorsque l'on enseigna l'alphabet, qui est le début de la partie révélée de la Torah, à mon beau-père, le Rabbi, on les lui désigna sur la page de garde du Tanya. C'est ainsi que l'on peut conduire l'enfant à commencer également l'étude de la 'Hassidout.

Pour que l'enfant puisse, par la suite, étudier et comprendre les idées de la 'Hassidout, il est nécessaire de les lui transmettre d'abord, de manière globale. On doit commencer à implanter en lui, l'empressement, la chaleur et l'enthousiasme de la 'Hassidout, dès son huitième jour, lorsque, pour la première fois, l'âme divine s'introduit dans son corps. Bien plus, on peut même le faire encore plus tôt, lorsque l'enfant a un jour.

Dans une maison 'hassidique, chaque enfant doit ressentir la chaleur et la ferveur qui sont à la base même de son éducation. Un tel résultat dépend de la mère, de la maîtresse de maison, beaucoup plus que du père. Il lui appartient de donner un caractère 'hassidique à son foyer et de faire que l'enfant le ressente.

37. Le caractère 'hassidique de la maison doit marquer sa présence dans les trois domaines du service de D.ieu que sont la Torah, la prière et les bonnes actions.

La Torah doit être abordée avec flamme, étant la Parole de D.ieu, Sa Sagesse. Lorsqu'on l'étudie, on doit s'emplir d'enthousiasme et de crainte, comme lorsqu'elle fut donnée, sur le mont Sinaï. Nos Sages constatent, du reste, que «l'on peut éprouver, à l'heure actuelle, la crainte, la peur, trembler et se couvrir de sueur exactement comme lorsqu'elle fut donnée».

Il n'en est pas ainsi uniquement lorsque l'on développe un profond commentaire de la Torah, mais aussi en en étudiant un simple verset, avec le commentaire de Rachi, ou même l'alphabet. Il faut alors avoir conscience qu'il s'agit là de la Sagesse du Saint béni soit-Il.

Pour ce qui est des bonnes actions, l'enfant doit voir que, chez lui, on donne largement de la Tsédaka, non pas seulement le dixième des revenus, pas même le cinquième de ceux-ci, mais littéralement sans aucune limite. Lorsque l'on sait que quelqu'un se trouve dans le besoin, quelle qu'en soit la raison, on n'attendra pas qu'il vienne demander de l'aide, on la lui offrira d'emblée, sans aucune limite.

En ce qui concerne la prière, il peut arriver que le mari reste à la synagogue, peut-être même pendant quelques heures, lorsque celle de la communauté est déjà terminée. Toute la famille doit alors avoir conscience qu'il s'y trouve parce qu'il « prie avec la communauté », au sens 'hassidique, c'est-à-dire avec la « communauté » de toutes les forces de son âme et de toutes les parcelles de sainteté introduites dans la matière, dont il aura réalisé l'élévation.

38. Mon beau-père, le Rabbi, mentionna lui-même cette interprétation de la «prière avec la communauté», dans un récit qu'il raconta, au nom de son père, le Rabbi Rachab. Ce récit concerne le beau-père du Rabbi Rachab, Rabbi Yossef Its'hak.

#### Vayichla'h

Rabbi Yossef Its'hak était le gendre de Rabbi Yaakov Israël de Tcherkass. Ce dernier lui demanda de quelle manière il priait et il répondit qu'il s'efforçait de le faire avec la communauté. Rabbi Yaakov Israël fut satisfait de cette réponse.

Or, une fois, Rabbi Yaakov Israël appela Rabbi Yossef Its'hak. L'émissaire qu'il délégua pour le trouver s'aperçut qu'il priait encore. Rabbi Yaakov Israël en fut surpris, car la prière publique était déjà achevée depuis quelques temps. Un peu plus tard, il envoya encore une fois son serviteur, mais Rabbi Yossef Its'hak priait toujours.

Il en fut ainsi, plusieurs fois, durant un long moment. Lorsque Rabbi Yossef Its'hak termina sa prière, Rabbi Yaakov Israël lui demanda:

«Ne m'as-tu pas dit que tu t'efforçais de prier avec la communauté?»

Rabbi Yossef Its'hak répondit:

«Mon père, le Tséma'h Tsédek m'a dit, au nom de l'Admour Hazaken, que l'on priait avec la communauté en réunissant la «communauté» des forces de son âme et des parcelles de Divinité qui se trouvent dans la matière. Pour y parvenir, il faut parfois beaucoup de temps».

39. En priant, on doit élever vers D.ieu toutes ses idées, tous ses sentiments, toutes ses actions de la journée et c'est de cette manière que l'on prie «avec la communauté». Il n'est donc pas étonnant que l'on rentre plus tard, de la synagogue. Ne doit-on pas réunir toutes ses préoccupations, sa maison, ses affaires et, avec tout cela, prier, afin de les attacher à D.ieu?

Et celui qui est riche a donc fort à faire, en la matière. Quant à celui qui vit de collecte et qui multiplie les dettes, il doit réunir des parcelles de Divinité appartenant aux autres. Cela lui prendra encore plus de temps!

Tout ceci doit être ressenti à la maison, perceptible à l'enfant. Ainsi, l'aspect profond de son âme s'attache à la dimension profonde de D.ieu.

Telles sont les lettres de l'alphabet que l'on apprend sur la page de garde du Tanya et qui introduisent à l'étude et à la perception de la 'Hassidout.



# VAYÉCHEV



#### Le commerce et la transformation de la matière

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayéchev, 20 Kislev 5717-1956)

1. Commentant le verset: « et Yaakov s'installa dans le pays où avait résidé son père, celui de Canaan », le Maguid de Mézéritch explique que Yaakov était, en fait, retenu dans ce pays, se trouvant lié à sa matérialité. Pourquoi cela? Afin de rassembler les parcelles de sainteté qui se trouvaient dans ses objets matériels et de les élever vers « son Père », vers D.ieu.

Un tel séjour dans le pays constituait, certes, une chute, pour Yaakov. Mais, celleci n'était que momentanée et elle lui permit de recevoir une élévation considérable élévation.

C'est pour cela qu'il est ici question de Canaan, terme qui, étymologiquement, désigne un commerçant, ainsi qu'il est dit: «Il n'y aura plus de commerçant (Kenaani) dans la maison de D.ieu». La pratique commerciale veut que l'on investisse pour réaliser un profit et c'est à ce propos qu'il est dit: «On peut disséminer et rassembler encore plus».

2. Il découle un enseignement de ce qui vient d'être dit.

Un Juif ne doit pas systématiquement rechercher de grandioses réalisations. Son but est de rassembler, de transformer et d'élever les parcelles de sainteté qui se trouvent dans les objets matériels.

Pourquoi doit-il agir de la sorte? Il le fera pour « son Père », Qui se trouve dans les cieux. Nos Sages constatent que « les Juifs sont comparés à des abeilles, qui rapportent à leur maître tout ce qu'elles butinent. De même, toutes les actions des Juifs sont consacrées à leur Père Qui se trouve dans les cieux ». Ils ne Le servent pas pour en tirer une rétribution, matérielle ou spirituelle. En fait, servir D.ieu est une fin en soi.

Comment les Juifs peuvent-ils servir D.ieu de manière désintéressée? Ils y parviennent en s'employant à réaliser les objectifs les plus modestes. Et, mon beaupère, le Rabbi, souligne que l'intégrité de simples Juifs les relie directement à l'Essence de D.ieu. La simplicité de leur service a le même effet.

La soumission à D.ieu est si importante que les Juifs, parce qu'ils la possèdent, sont appelés «les armées de D.ieu». Cette soumission est, précisément, le caractère d'un soldat.

Tel est donc le sens du verset: «Et Yaakov s'installa dans le pays où avait résidé son père». Afin de découvrir «son Père» Qui se trouve dans les cieux, de Le servir d'une manière désintéressée, il s'installa dans le pays et y réalisa d'humbles travaux, de la manière la plus modeste. De la sorte, il était certain de se départir de tout intérêt personnel et de s'attacher à «son Père».

Telle est la leçon que délivre notre ancêtre Yaakov. Celui-ci avait transformé la matière du monde, s'était rendu à 'Haran, avait gardé le troupeau de Lavan, travaillé très dur, ainsi qu'il est dit: «J'étais exposé à la chaleur, pendant le jour et au froid, durant la nuit. Le sommeil quitta mes yeux». Il cumula l'effort éreintant et la souffrance physique.

L'Admour Hazaken voit, dans ce récit, la preuve que l'homme, même s'il ne possède aucun droit sur son propre corps, ne peut pas lui imposer les sévices ou la douleur, puisqu'il appartient à D.ieu et non à lui, n'en conserve pas moins la possibilité de le placer en condition difficile, lorsque cela est nécessaire, par exemple pour gagner de l'argent, ce qui, dans la dimension spirituelle, correspond aux actes assurant la transformation du monde matériel.

Yaakov aurait pu s'insurger: «Pour quelle raison devrais-je me rendre à 'Haran?». Certes, Yaakov et Esav ne pouvaient se trouver tous les deux dans un même endroit. Mais, n'était-il pas possible de demander à Esav de quitter Beer Cheva et de l'envoyer à 'Haran? N'était-il pas préférable que Yaakov reste à Beer Cheva, où se trouvait la maison d'étude de Chem et Ever?

Or, Yaakov ne posa aucune question. Avec soumission, il partit mener à bien la mission qui lui était confiée, celle de transformer la matière du monde. Et cette soumission ne fit nullement obstacle à sa joie et à son entrain, ainsi qu'il est dit: «Et Yaakov leva les pieds».

De la sorte, non seulement Yaakov ne subit pas la chute, mais, bien plus, tous ses enfants furent intègres et il put multiplier les accomplissements positifs.

C'est en ce sens que la racine étymologique du terme Canaan désigne un commerçant. Car, Yaakov tira un «profit» de cette activité. Il put libérer toutes les parcelles de sainteté enfermées chez Lavan et même chez Esav. Bien plus, il attira une lumière céleste autour de ce dernier, grâce à laquelle «il l'embrassa» de tout son coeur.

De fait, *Canaan* désigne le commerce, au sens physique et, grâce à cette activité, Yaakov devint immensément riche, infiniment plus qu'auparavant.

4. Il y a là un enseignement pour chaque Juif. Il est dit que «Yaakov s'installa dans le pays où avait résidé son père, celui de Canaan». Ainsi, «on peut disséminer et rassembler encore plus», de sorte que la chute qui en résulta pour lui fut source de richesse, spirituelle et matérielle à la fois.

Et, il en est ainsi «jusqu'à ce que je rejoigne mon maître, à Séir», car la transformation de la matière du monde, avec soumission et enthousiasme, met en évidence la quintessence de l'âme et révèle le Machia'h personnel. C'est ainsi que l'on provoque la venue du Machia'h collectif, qui interviendra lorsque «ceux qui apporteront le salut se dresseront sur le mont Sion, pour juger le mont d'Esav».

# Belle prestance et belle apparence

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5718-1957)

5. Dans la Parchat Vayéchev, la Torah nous rapporte que Yossef, le Juste, était «de belle prestance et de belle apparence». De fait, «il se peignait soigneusement les cheveux» et, en conséquence, «l'épouse de son maître posa les yeux sur lui». Par la suite, il fut emprisonné et, là encore, «il réussissait tout ce qu'il entreprenait».

On peut, dans ce récit, distinguer deux parties. La première concerne Yossef, qui était « de belle prestance et de belle apparence ». La seconde fait intervenir l'épouse de Putiphar. L'une et l'autre, comme tout ce qui figure dans la Torah, délivrent un enseignement éternel pour notre comportement, applicable à notre existence quotidienne.

6. Il est dit que « D.ieu m'ajoute (Yossef) un autre fils ». Le Tséma'h Tsédek en déduit que la mission de Yossef constitue à faire de « l'autre », de celui qui est étranger, un « fils ». Il devait donc conduire les hommes vers la Techouva.

Comment Yossef fut-il capable d'assumer ce rôle? Parce qu'il était «de belle prestance et de belle apparence». Sa beauté se marquait dans tous les domaines à la fois, dans l'accomplissement des Injonctions, dans le respect des Interdits. Différents textes établissent, en effet, une relation entre la prestance et les Injonctions, d'une part, entre l'apparence et les Interdits, d'autre part. Yossef était, en conséquence, capable de convaincre «l'autre» et de le transformer en «fils».

Il y a là un enseignement pour tous, car chacun doit se préoccuper de son prochain et non uniquement de sa propre personne. Pour y parvenir, il faut garder présent à l'esprit le principe suivant: «occupe-toi de toi-même et ensuite des autres ». Il faut avoir soi-même «belle prestance et belle apparence» pour être à même de convaincre son prochain.

Cela ne veut pas dire qu'il faille attendre sa propre perfection pour se préoccuper de l'autre. Une telle conception doit être écartée et, quelle que soit sa propre situation, on doit, sans attendre, tenter de convaincre l'autre.

Pour autant, on ne peut pas négliger l'effort que l'on doit réaliser sur sa propre personne. Il faut corriger ses propres défauts et ceci importe non seulement pour soi-même, mais aussi dans sa relation avec son prochain.

Car, lorsque quelqu'un a des défauts et ne s'emploie pas à les rectifier, son interlocuteur s'en apercevra inéluctablement et ne se laissera donc pas convaincre. De la sorte, on ne pourra donc pas mener à bien la mission que l'on reçoit envers lui.

En conséquence, chacun doit avoir conscience de l'immense responsabilité qui lui incombe, celle de corriger ses propres défauts. Si on ne le fait pas, on cause du tort non seulement à sa propre personne, mais aussi à tous les autres.

Il faut donc consentir un immense effort pour avoir «belle prestance et belle apparence», car ceci dépasse largement la dimension individuelle et a une incidence communautaire.

7. Il découle, du récit de la femme de Putiphar, l'enseignement suivant.

Nos Sages nous disent qu'en soumettant Yossef à l'épreuve, elle avait une intention pure. Elle savait que des enfants devaient naître à la fois d'elle et de Yossef. Elle fit cependant l'erreur de penser qu'elle devait en être la mère, alors que ce rôle incombait à sa propre fille.

On doit en conclure qu'un événement peut superficiellement, tel qu'il apparaît à nos yeux, prendre une apparence totalement opposée à celle de la sainteté. Malgré cela, il pourra, si on l'envisage plus profondément, être conforme à la Volonté de D.ieu, celle de développer et de renforcer le domaine de la sainteté.

L'Admour Hazaken explique, dans le Tanya, qu'un Juif qui, au milieu de sa prière, est subitement dérangé par un non-Juif, non seulement ne diminuera pas sa ferveur pour autant, mais, bien plus, la raffermira, précisément du fait de cet événement. Il saura qu'en pareil cas, il se doit de prier de tout son cœur.

Or, on peut s'interroger sur une telle situation. Pourquoi une ferveur accrue dans la prière serait-elle obtenue par la présence d'un non-Juif, dont la volonté délibérée est de troubler cette concentration ?

L'explication est, en fait, la suivante. Toute créature trouve sa source dans le domaine de la sainteté et c'est également le cas pour ce non-Juif qui, en conséquence, sait, ressent profondément qu'il doit apporter son concours à tout ce qui est sacré. Pour autant, il est bien un non-Juif, vivant dans ce monde matériel et c'est à lui qu'il appartient d'intervenir, alors que sa situation est opposée à celle de la sainteté. En conséquence, sa manière d'agir sera à l'opposé de ce qu'elle devrait être, alors que son intention profonde est de venir en aide au domaine de la sainteté, de contribuer à son développement.

Le Maguid de Mézéritch explique que Lavan poursuivit Yaakov uniquement pour ajouter quelques versets à la Torah. C'est la raison pour laquelle une Paracha fait le récit de ce qui se passa alors.

Il en découle un enseignement pour toutes les difficultés, tous les obstacles auxquels on peut être confronté, dans le service de D.ieu. Il est clair qu'à la source, tous ces événements ne s'opposent pas à la sainteté. Bien plus, ils lui viennent en

aide. Néanmoins, le recours à ces difficultés leur donnent une apparence opposée à ce qu'elles sont réellement. Profondément, ces obstacles apportent leur contribution à la sainteté et la renforcent.

Celui qui ne se trompe pas lui-même, qui ne commet pas la même erreur que ce non-Juif, qui a conscience qu'une intervention divine ne peut pas être négative, qu'il n'y a pas d'obstacle réel et que tout ce qu'il voit doit lui permettre de renforcer le domaine de la sainteté, ne sera nullement troublé par le voile auquel il sera confronté. Bien au contraire, il tirera de cet événement une force accrue.

Celui qui prendra la ferme résolution qu'il en est ainsi fera disparaître toutes les difficultés, car rien ne résiste à la vérité. Dès lors, il n'y aura plus d'embûches, plus d'obstacles. Il prendra conscience qu'en toute chose se trouve une parcelle de Divinité, que tout ce qui lui arrive doit renforcer le domaine de la sainteté. De cette manière, il transformera l'obstacle et mettra en évidence cette parcelle sacrée. Ainsi, on pourra avoir une perception juste du monde et raffermir le domaine de la sainteté.

8. On peut ainsi comprendre l'affirmation de nos Sages selon laquelle la femme de Putiphar avait une bonne intention.

Car, il est deux manières de considérer le voile. On peut lutter contre lui, c'est-àdire le considérer comme une difficulté objective et réunir toutes ses forces pour le faire disparaître. Mais, on peut aussi, et c'est là une intervention bien plus agréable, avoir conscience que cet obstacle, dans sa dimension profonde, appartient au domaine de la sainteté. Dans ce dernier cas, il devient possible de mettre en évidence cette appartenance et, précisément grâce au voile qui s'interpose ainsi, de raffermir les forces sacrées.

## L'importance de l'éducation

(Discours du Rabbi, veille du troisième jour de 'Hanouka 5714-1953)

- 9. La fête de 'Hanouka présente deux aspects opposés :
- A) Les livres sacrés précisent que 'Hanouka est de la même étymologie que 'Hinou'h, l'éducation. Au sens le plus littéral, 'Hanouka signifie inauguration et désigne donc celle de l'autel, celle du Temple, qui introduisit une période nouvelle. C'est alors que recommença le service de D.ieu dans le Sanctuaire, en général, par l'autel et le chandelier, en particulier, ce qui est bien une forme d'éducation.
- B) Le miracle intervient par une fiole d'huile portant le sceau du Grand Prêtre que l'on trouva, à 'Hanouka. Or, selon la Hala'ha, on aurait pu allumer le chandelier avec de l'huile impure. En effet, disent nos Sages, « la notion d'impureté est repoussée pour tout ce qui est public». Malgré cela, D.ieu fit un miracle, par amour pour le peuple d'Israël, de sorte que non seulement le début de l'accomplissement de cette Mitsva, mais bien l'ensemble de sa pratique, soit réalisé de la manière la plus parfaite, sans aucun compromis, pas même lorsque le Choul'han Arou'h le permet.

Ces constatations nous délivrent un enseignement. Lorsqu'il s'agit d'un acte lié à la sainteté, il faut, d'emblée, depuis le début de «l'éducation», que tout soit fait de la manière la plus parfaite et la plus intègre.

10. Ce qui vient d'être dit s'applique, en particulier, à l'éducation des enfants. Depuis leur plus jeune âge, on doit leur montrer la pratique juive la plus pure, sans compromis et sans permission.

Si l'on souhaite qu'ils puissent conserver ces valeurs par la suite, on ne peut attendre l'âge de leur maturité intellectuelle pour leur expliquer que le simple fait de marcher dans la rue est un combat, qu'il ne faut pas s'affecter des nombreuses difficultés auxquelles on peut y être confronté, qu'il faut faire don de sa propre personne. Si l'on désire qu'ils soient alors en mesure de surmonter les épreuves, il faut leur donner une bonne éducation, dès leur plus jeune âge.

C'est pour cette raison que les Sages d'Israël ont fait porter tous leurs efforts sur l'éducation des enfants, afin que celle-ci soit la plus parfaite possible.

Ils ont lutté pour chaque détail, on refusé tout compromis, même pour ce qui semblait de moindre importance. Ils savaient, en effet, que les années au cours desquelles un enfant reçoit son éducation conditionne tout le reste de son existence. Ils étaient conscients qu'il fallait leur insuffler des forces, leur fournir des armes, afin que celles-ci leur permettent d'assumer tous les combats qu'ils seraient appelés à mener, sur le chemin de la vie.

L'homme est comparé à un arbre, ainsi qu'il est dit : «Car l'homme est tel l'arbre du champ».

Si l'on taille une fente dans le tronc d'un arbre parvenu à maturité, celle-ci se limitera à l'endroit où elle a été pratiquée et ne le dépassera pas. S'il s'agit, en revanche, d'un plant que l'on s'apprête à mettre en terre, la forme définitive du tronc sera profondément modifiée, du fait de cette fente.

11. Il en va de même pour ce qui est de l'éducation.

Un homme d'âge moyen qui, ayant déjà vécu la moitié de son existence, décide d'adopter certains compromis, modifiera son comportement uniquement pour les années qui lui restent à vivre. En pareil cas, il aura au moins eu une vie sans compromis pendant une quarantaine d'années. Puis, il trébuchera, pour une année par exemple. Mais, les quarante ans positifs qu'il a vécu sauront le ramener vers le droit chemin et lui faire retrouver la plénitude.

A l'opposé, lorsque l'on éduque la jeune génération avec des compromis, on lui retire toute chaleur, toute intégrité, dans la pratique du Judaïsme, pour toute la vie. La fente et le défaut ainsi pratiqués dans les âmes constituent des Juifs spirituellement infirmes.

12. Certes, il est dit que « même s'il a commis une faute, il garde le titre d'Israël ». Néanmoins, la Guemara, au traité Sanhédrin, s'adressant à certaines personnes, leur dit : « tu es difforme, dans ce monde », sans pour autant remettre en cause leur place dans le monde futur. Pour autant, nous devons former, dans ce monde, une jeune génération de Juifs forts moralement et donc aussi physiquement, capables de conquérir ce monde, non seulement pour eux-mêmes, en bâtissant un Sanctuaire

#### Vayéchev

pour D.ieu dans la part qui leur en est confiée, mais aussi pour la génération d'âge moyen et celle qui a déjà un âge avancé.

13. Certains détails paraissent de moindre importance, semblent comparables à des pointes de cheveu. Or, de telles pointes de cheveu peuvent être une manifestation du mauvais penchant, selon l'expression suivante de la Guemara : « Aux impies, la transgression paraît n'être qu'une pointe de cheveu ».

Comment un Juif peut-il devenir un impie, ce qu'à D.ieu ne plaise ? Sa volonté n'est-elle pas de se conformer à celle de D.ieu ? Comment peut-il être conduit à agir à l'encontre de Ses Commandements, au point d'être qualifié d'impie ?

En fait, la faute est concevable uniquement lorsqu'elle semble être une pointe de cheveu, un acte insignifiant. Bien plus, il peut parfois en être réellement ainsi et, pour autant, cet acte insignifiant sera déterminant, fera que l'homme soit un Juste, inscrit et scellé pour le monde futur, ou un impie, qui sera perdu pour ce monde. A la base, la différence entre les deux situations est une simple pointe de cheveu.

Et, à celui qui n'a pas suffisamment de force et de discernement pour déterminer le détail qui est la pierre d'angle de toute sa personnalité, notre époque, qui introduit la clarification dans tous les domaines, offre un critère de distinction, qui est le suivant.

On peut constater que le domaine opposé à la sainteté est prêt à perdre des millions, de nombreux hommes, à s'endetter, plutôt que de consentir à la moindre concession. Or, une telle attitude va à l'encontre de toute logique et elle doit donc nous délivrer un enseignement. Nous devons refuser le compromis, concernant ce que l'on veut nous faire passer pour un simple détail.

De fait, nos Sages disent que l'on doit donner sa vie plutôt que de changer la couleur de ses lacets, si cette pratique est un moyen de combattre le Judaïsme. Telle est la pointe de cheveu qui, à terme, remet en cause la base même de la Judéité.

14. Il est aussi un autre moyen de démontrer l'importance de cette pointe de cheveu. Nos Sages constatent que le malheur commença par la flatterie entre les hommes ou, selon une autre version, la flatterie des impies, qui conduit à tomber dans leurs mains. Une formulation apparaît dans la Guemara et l'autre dans le Eïn Yaakov.

On a pu constater, ces dernières années, que tous ceux qui s'étaient auparavant engagés sur la voie des concessions et pensaient pouvoir attirer les jeunes de cette façon, présumant que ceux qui étaient déjà pratiquants le resteraient, ont, de cette façon, causé leur perte. Bien plus, ils ont affaibli ceux qui, se trouvant sous leur influence, respectaient auparavant les Mitsvot.

A l'opposé, ceux qui, il y a dix, quinze ou vingt ans, ont rejeté toute concession, en particulier dans le domaine de l'éducation ont connu la réussite.

15. On peut renforcer la bonne éducation en observant ceux qui s'y consacrent, physiquement et moralement, de même que ceux qui participent financièrement à cette activité.

De fait, on pourrait leur objecter : «Ecoutez donc, pourquoi vous obstiner vous à faire des dons à une Yechiva, formant des personnes sans activité fixe, qui ne partagent pas les valeurs de ce monde ? L'un porte la barbe et l'autre, un vêtement long. Comprenez-vous que vous apportez ainsi votre contribution à la formation de personnes qui, parvenues à l'âge de la vie active, ne sauront rien faire ?».

Il faut donc trouver en soi la fermeté de ne pas s'affecter, face à de telles attaques, bien au contraire, d'en tirer l'enseignement. Si l'on subit tant de pressions pour abandonner cette pratique, c'est la preuve de sa véracité, du fait qu'elle est bien de nature à sauver le peuple juif.

En pareil cas, non seulement on ne diminuera pas son œuvre, morale, physique, financière, ou les trois à la fois, dans le domaine éducatif, mais, bien au contraire, on l'intensifiera, à l'avenir.

C'est donc de cette façon que l'on renforcera la jeune génération. En effet, certains peuvent interroger les jeunes : «Vos amis reçoivent également une éducation juive, mais ne recherchent pas tant de perfectionnisme, d'intégrité. Pourquoi donc devriez vous en faire plus que les autres ?».

Ils pourront alors répondre: «Voici un commerçant qui soutient notre démarche, voilà un donateur qui nous encourage, voici un Rav qui nous vient en aide, voilà un vieil homme ou une vieille femme qui sont avec nous». Ils se trouveront ainsi confortés, soutiendront plus aisément les épreuves qu'ils doivent affronter.

Il faut, avant tout, féliciter les enseignants de ces jeunes, qui ne s'affectent pas des difficultés, poursuivent leur action positive dans le domaine éducatif, les responsables qui n'épargnent pas leurs moyens moraux, physiques et financiers, font don de tout ce qu'ils peuvent. De cette façon, ils pourront, le moment venu, dépasser leurs moyens pour maintenir l'éducation la plus pure, avec une crainte de D.ieu intègre.

16. Lorsque l'on met en pratique les termes du verset : «Eduque l'enfant selon sa voie », c'est-à-dire, sans compromis, on met en pratique le message de 'Hanouka, rejetant un allégement de la 'Hala'ha, même s'il est autorisé. Dès lors, on est en droit de dire que l'on attend un miracle, car on souhaite un Sanctuaire pur, un chandelier pur, de l'huile pur, afin de produire une clarté qui sera pure également.

A l'époque, D.ieu accorda effectivement son aide et tous les ennemis furent placés dans les mains de ceux qui se consacrent à la Torah. On inaugura donc le Temple avec des lumières qui brillent encore, à l'heure actuelle, même quand le soleil se couche, même lorsqu'à l'extérieur, il fait de plus en plus sombre. Les foyers juifs restent alors lumineux et, chaque nuit, on y allume des lumières, en nombre croissant.

Tout comme D.ieu fit «des miracles, pour nos ancêtres, en ces jours-là», Il en fera de même pour nous et nous pouvons avoir la certitude que, très bientôt et de nos jours, nous aurons le mérite d'assister à la descente ici-bas du Temple, pur et déjà prêt, là-haut. Il suffit, pour cela, de préparer un endroit où il pourra se poser.

Les enfants juifs, ceux qui sont d'âge moyen et ceux qui sont d'un âge avancé, illumineront ce Temple et le monde qui l'environne, non seulement par la clarté intrinsèque à chaque Mitsva, mais aussi par la lumière la plus pure et la plus sainte. Dès lors, la Présence de D.ieu résidera, à proprement parler, ici-bas et ce monde matériel, qui, jusqu'ici, était grossier ou, tout au moins, matériel sera un Sanctuaire dans lequel D.ieu résidera pleinement.

#### Mission de l'âme

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5717-1956)

1. La Parchat Vayéchev commence par la description du rêve de Yossef, «nous formions des bottes dans le champ... puis, vos bottes se sont inclinées et prosternées devant la mienne».

C'est par ce rêve que commença la descente en Egypte, pays dans lequel les enfants d'Israël durent subir l'exil. Or, la finalité de cet exil est exprimée par le verset: «Ils seront ensuite libérés avec une grande richesse». Puis, «lorsque tu feras sortir ce peuple d'Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne».

C'est tout cela qui commença par «nous formions des bottes dans le champ... puis, vos bottes se sont inclinées et prosternées devant la mienne». Ces bottes permirent donc de réaliser la finalité de l'exil d'Egypte, c'est-à-dire l'obtention d'une grande richesse et le don de la Torah.

2. Tous les exils portent le nom de l'Egypte, comme le soulignent nos Sages. C'est en particulier vrai pour ce dernier exil, car il est dit de la délivrance future, qui nous en libérera: «Comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je leur montrerai des merveilles ».

Ce qui concerne l'exil d'Egypte s'applique donc, de la même façon, à la présente période. Pour réaliser la finalité de cet exil et le conduire à son terme, il faut «former des bottes» et obtenir que celles-ci «se prosternent devant la mienne».

La 'Hassidout qualifie également d'exil d'Egypte la descente de l'âme à l'intérieur du corps physique. Celle-ci constitue, pour elle, une chute vertigineuse, « d'une cime élevée vers une fosse profonde », dans les limites et les obstacles qu'évoque l'Egypte. Et, une telle descente doit se solder par une immense élévation, « avec une grande richesse ».

Pour que l'âme mène à bien la mission qui lui est confiée lorsqu'elle s'introduit dans un corps, elle doit donc adopter la même attitude, «former des bottes dans le champ». Bien plus, tout cela n'est pas encore suffisant et elle doit, en outre, obtenir que «vos bottes s'inclinent et se prosternent devant la mienne».

3. Que signifie, dans le domaine du service de D.ieu, « former des bottes dans le champ»?

Tout d'abord, une telle activité ne se déroule pas à la maison, dans le domaine privé, mais dans le champ. Là, on prend des épis, séparés les uns des autres, on les cueille, les détachant de leur racine, on les rassemble et l'on en forme une botte, que l'on peut, par la suite, introduire à la maison.

L'âme qui descend ici-bas se trouve dans un «domaine public», dans le lieu de la séparation. C'est à ce propos qu'il est dit: «Faisons l'homme à notre image», au pluriel et nos Sages disent, à ce propos: «C'est bien un pluriel qui doit être employé ici et tant pis pour celui qui, de ce fait, sera induit en erreur».

Se trouvant dans le «champ» et dans le «domaine public», l'âme doit faire usage d'objets matériels et grossiers, distincts les uns des autres. C'est pour cela qu'elle parvient dans ce monde. Car, elle-même n'a besoin d'aucune élévation. Elle descend donc ici-bas pour l'apporter au corps, à l'âme animale et à la part du monde qui lui est confiée.

Elle doit donc «cueillir» ces objets matériels, les séparer de leur racine, c'est-àdire de leur grossièreté, les lier tous ensemble, afin de les consacrer à D.ieu.

4. Parvenu à ce stade, on n'a fait que «former des bottes» et l'on ne peut nullement se contenter d'un tel résultat. Il faut encore que «vos bottes s'inclinent et se prosternent devant la mienne».

Il ne suffit pas, quand on se trouve dans le champ, de se libérer de la grossièreté de la matière. Il faut encore conduire les bottes à la maison. En d'autres termes, on ne peut se contenter d'avoir retiré à ces objets l'apparence physique qu'ils avaient auparavant. On doit en faire des réceptacles, des sanctuaires pour le Divin.

Cela ne veut pas dire qu'il faille rechercher le contact systématique avec la matière. Mais, lorsque l'on adopte une activité matérielle, parce que l'on se trouve dans ce monde, on peut, malgré cela, être totalement soumis à D.ieu, au point de perdre toute volonté propre, tout comme la charrette se soumet à celui qui en tient les rênes. Ainsi, ces objets matériels peuvent devenir un Sanctuaire pour D.ieu.

C'est donc en ce sens que «vos bottes s'inclinent et se prosternent devant la mienne», celle de Yossef, adoptant sa manière de servir D.ieu. L'action de Yossef consista à «entrer à la maison». Non seulement, il fit disparaître la grossièreté de la matière, mais, bien plus, il en fit un foyer, dans lequel il est possible de résider, «pour faire son travail», c'est-à-dire, en l'occurrence, «pour examiner les livres de comptes».

Yossef dirigeait alors la maison de Putiphar, en Egypte. Or, c'est précisément là qu'il reçut l'apparition de son père. Puis, il l'obtint encore une fois alors qu'il était le vice-roi. Et, c'est de cette manière qu'il put bâtir la demeure de D.ieu.

5. C'est en agissant de la sorte que l'on peut atteindre les deux objectifs assignés à l'âme qui descend ici-bas.

Cette âme doit entrer en contact avec les objets matériels et grossiers, minéraux, végétaux, animaux, les confondre à sa chair et à son sang en les consommant, puis en faire usage pour servir D.ieu. C'est de cette manière que ces minéraux, végétaux et animaux deviennent un réceptacle pour la Divinité.

Il convient donc de procéder de la manière suivante :

- A) Il faut d'abord « former des bottes dans le champ », déraciner les épis de leur source, de leur état d'origine. Car, dans un premier temps, il est impossible d'établir si celui qui les a fait pousser est un Juif ou non. Pour effectuer le service de D.ieu, il faut donc les arracher de l'endroit où ils se forment.
- B) Puis, ces bottes «se prosternent devant la mienne». Dès lors, disparaît la botte elle-même, qui avait rassemblé tous les épis en une seule et même entité, dans un but unique. Elle n'apparaît plus et seule règne la soumission. On constitue, de la sorte, un réceptacle pour la Divinité, en perdant toute volonté propre, en n'étant que le vase qui contient la lumière.

C'est de cette façon qu'il faut interpréter le mouvement de ces bottes, qui se prosternent. L'âme de Yossef émanait du monde spirituel d'Atsilout. S'employant à former des bottes, ce qui évoque bien la soumission la plus totale, tout en demeurant

### Vayéchev

dans les stades les plus bas de la création, Assya, Yetsira ou même Brya, Yossef put obtenir que celles-ci «se prosternent devant la mienne» et assurer leur élévation, jusque dans le monde d'Atsilout, duquel il est dit que D.ieu s'y unifie pleinement avec les Lumières comme avec leurs réceptacles.

6. En conséquence, lorsque plusieurs Juifs s'unissent dans un même but, lié à la Torah et aux Mitsvot, ils obtiennent la possibilité de faire disparaître leur personnalité propre.

De fait, tel est le but d'une telle union, dans laquelle chacun renonce à ses intérêts personnels pour se consacrer à ceux de la collectivité. C'est ainsi que, parvenant à un degré plus ou moins important de cohésion, tous ne forment qu'une seule et même entité.

Néanmoins, tout cela ne suffit pas encore et l'on ne peut savoir ce qui en résultera. Il faut, en effet, soumettre aussi le dénominateur commun à tous ceux qui se sont unis pour une cause qui les dépasse, de sorte que les bottes «se prosternent devant la mienne».

## L'enseignement de 'Hanouka

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayéchev 5716-1955)

1. L'aspect essentiel de ce Chabbat est le fait qu'il appartienne à la fête de 'Hanouka.

La Guemara dit : « Quel est le sens de 'Hanouka ? Lorsque les Grecs pénétrèrent dans le Sanctuaire, ils souillèrent toutes les huiles qui s'y trouvaient. Puis, la dynastie hasmonéenne se renforça et parvint à les vaincre. L'année suivante, ces jours furent distingués et érigés en fête ».

Le miracle de 'Hanouka fut le suivant. On trouva de l'huile pure, pour allumer les lumières dans le Temple et celle-ci brûla pendant huit jours. Nos Sages instaurèrent donc un allumage des bougies, en récitant une bénédiction qui proclame que D.ieu «fit des miracles à nos ancêtres». Telle est, de fait, la pratique essentielle de la fête de 'Hanouka.

En d'autres termes, 'Hanouka souligne la nécessité d'allumer des bougies, d'éclairer. Nous nous trouvons en exil, dans la rue, dans la pénombre, puisque les bougies peuvent être allumées dès lors qu'il fait sombre. Et, c'est alors que l'on répand la lumière, à l'initiative de l'homme, sans intervention directe de D.ieu.

2. Ce qui vient d'être dit permet de distinguer les lumières du Temple de celles de 'Hanouka.

On peut, de ce point de vue, opérer deux distinctions essentielles :

- A) Les lumières du Temple sont allumées à l'intérieur du Sanctuaire, alors que celles de 'Hanouka sont tournées vers l'extérieur.
- B) Les lumières du Temple sont allumées alors qu'il fait encore jour et celles de 'Hanouka, lorsqu'il commence à faire sombre.

L'extérieur et l'obscurité font allusion à ce qui est étranger à la Sainteté, laquelle est synonyme de lumière, repousse la pénombre, fait du monde un Sanctuaire pour D.ieu, qui se trouve donc « à l'intérieur » et non « à l'extérieur ».

Les lumières du Temple sont allumées, pendant qu'il fait jour, à l'intérieur, car leur clarté est accordée à l'initiative de D.ieu. Celles de 'Hanouka éclairent l'extérieur, dès qu'il fait sombre, car elles sont l'expression de l'effort des hommes pour illuminer cet extérieur et cette obscurité.

Et l'on n'adopte pas l'avis de Beth Chamaï, qui préconise d'allumer chaque jour un nombre décroissant de bougies, tout comme les sacrifices de la fête de Soukkot sont offerts en nombre décroissant. Bien au contraire, on allume un nombre toujours plus grand de lumières, car la sainteté appelle l'ajout. Une bougie de plus est donc allumée, chaque jour, afin d'intensifier la lumière, jusqu'à accomplir les termes de la promesse : « la nuit éclairera comme le jour ».

3. Il découle de ce qui vient d'être dit, l'enseignement suivant.

Il faut éclairer l'obscurité, en se tenant à l'extérieur. Bien plus, il faut le faire avec de l'huile pure et par un effort, toujours croissant, de la part des hommes.

4. Il est dit que «lorsque les Grecs pénétrèrent dans le sanctuaire, ils souillèrent toutes les huiles qui s'y trouvaient. Puis, la dynastie hasmonéenne se renforça et parvint à les vaincre. On trouva alors une fiole d'huile pure ».

Pourquoi les Grecs souillèrent-ils les huiles ?

De fait, ils ne retranchèrent rien à ces huiles, ne provoquèrent pas leur modification profonde. Concrètement, ils se bornèrent à les toucher et cela fut suffisant pour les rendre impures.

5. La 'Hassidout développe longuement cette idée. La guerre des Grecs eut pour objectif d'imposer les sciences profanes. Ceux-ci ne remirent pas la Torah en cause et acceptèrent qu'elle soit étudiée. Ils demandèrent uniquement de la considérer comme l'égal des sciences profanes, de la placer dans un même sanctuaire. Ainsi, la sagesse grecque serait comparable à la Torah, qui deviendrait l'une des disciplines de la connaissance, parmi tant d'autres. Une telle approche est impure.

Concernant ces notions de pureté et d'impureté, le Midrach dit, et le Rambam le cite brièvement : «Le mort n'a rien d'impur et l'eau n'a rien de pur. C'est, en fait, un Décret, une Décision, émanant de Moi » et transcendant l'intellect.

C'est pour cette raison que les Grecs souillèrent les huiles. On sait que l'huile fait allusion à la sagesse et, même si l'on étudie celle de la Torah, dès lors qu'elle est mêlée à la science des Grecs, placée dans le même sanctuaire, considérée comme procédant d'une même démarche, on souille bien toutes les huiles. Il faut donc faire don de sa propre vie pour que l'on n'en vienne pas à une telle extrémité.

6. Il résulte, de ce qui vient d'être dit, un enseignement pour la présente époque.

Certains s'interrogent : «La Torah n'adopte-t-elle pas une démarche intellectuelle ? N'est-il pas dit qu'elle est «votre sagesse et votre discernement aux yeux des nations» ? Dès lors, pourquoi ne pas la rapprocher d'autres sciences ? On pourra donc se consacrer, pendant quelques heures, à l'étude de la Torah, puis, encore pendant quelques heures, aux sciences profanes, de sorte que toutes à la fois ne forment qu'un seul et unique domaine de connaissance ? Qu'y a-t-il de condamnable dans une telle démarche ?»

Le miracle de 'Hanouka apporte la réponse à toutes ces interrogations.

Lorsque l'on adopte cette conception, on peut être certain que l'huile pure ne purifiera pas l'huile impure, bien plus, que toutes les huiles seront souillées, de sorte que l'huile pure sera elle-même impure.

La catastrophe qui en résulte n'est pas seulement spirituelle. Elle est aussi matérielle, ce qu'à D.ieu ne plaise. Faisant le récit de 'Hanouka, le Rambam rappelle que les Grecs s'approprièrent les biens des Juifs et leurs filles. Tout cela fut possible parce que, dans un premier temps, toutes les huiles avaient été souillées.

De fait, un non-Juif ne peut imposer sa volonté à un Juif. Dès lors, pourquoi, dans la pratique, est-ce effectivement le cas ? Parce que l'on s'adresse aux Grecs pour leur demander de prendre le pouvoir, ainsi qu'il est dit : « tes détracteurs et tes destructeurs émaneront de toi ».

A l'opposé, lorsque l'on fait barrage à la Grèce, lorsque l'on empêche que sa science soit placée dans le sanctuaire, qui est réservé à la Torah, on peut avoir la certitude que l'huile restera pure.

#### 'Hanouka et Pourim

(Discours du Rabbi, Chabbat Mikets 5716-1955)

7. Les fêtes de 'Hanouka et de Pourim ont pour objet, l'une et l'autre, de diffuser le miracle qu'elles commémorent. Un point, néanmoins, les sépare. Pourim est célébré en présence d'une foule nombreuse, avec beaucoup de faste et une grande joie, autant de caractères qui sont absents, à 'Hanouka.

En quelques endroits, dans certains pays, les coutumes étant différentes, il est d'usage d'allumer les lumières de 'Hanouka, en présence d'une foule nombreuse. Nos maîtres, néanmoins, n'eurent pas une telle pratique et, bien au contraire, mon beaupère, le Rabbi précisa qu'ils n'étaient pas satisfaits lorsque quelqu'un qui n'appartenait pas à la famille était présent, durant l'allumage des bougies.

8. Je n'ai jamais découvert la raison exacte de cet usage, mais peut-être est-il possible de la découvrir dans l'explication établissant un lien entre la fête de Pourim et le vin. En effet, la Guemara dit que «l'on est tenu d'être ivre, à Pourim» et Rachi précise: « Avec du vin ». Car, le miracle commémoré par cette fête survint précisément par du vin, à son début comme à sa conclusion, lors de la chute de Haman et de la victoire de Morde'haï et d'Israël.

A l'opposé, le miracle de 'Hanouka est célébré avec de l'huile, tout comme il survint avec de l'huile. Posant la question : «Quel est le sens de 'Hanouka ?», la Guemara raconte, en effet, le miracle de la fiole d'huile, que nous commémorons donc avec de l'huile. Nous récitons la bénédiction célébrant le miracle précisément en allumant une flamme avec cette huile.

9. On peut établir, entre le vin et l'huile, la différence suivante.

Le vin symbolise la révélation, la puissance, alors que l'huile évoque le voile. Cette dernière représente, par elle-même, une profonde occultation et, même lorsque l'on allume une mèche trempée dans cette huile et que l'on provoque sa révélation, il est préférable d'avoir une flamme silencieuse et douce, afin de lui conserver ce caractère caché.

On peut trouver en cela la raison pour laquelle les lumières de 'Hanouka étaient allumées sans large diffusion, sans la présence d'une large foule. En effet, cette fête est

directement liée à l'huile, qui évoque ce qui est occulte, dont la révélation elle-même doit rester discrète.

10. Il est également possible d'expliquer plus profondément l'agitation de Pourim et la retenue de 'Hanouka, d'après un commentaire du Levouch et du Toureï Zahav, qui est cité par les textes de la 'Hassidout.

On peut établir, entre Pourim et 'Hanouka, la différence suivante. Le verdict de Pourim mit en danger le corps juif, la matérialité et celui de 'Hanouka, l'âme, la spiritualité. Bien plus, il s'agissait, dans ce dernier cas, de «leur faire transgresser les Décrets de Ta Volonté», c'est-à-dire les Commandements ayant la plus forte valeur spirituelle, ceux qui découlent directement de la Volonté de D.ieu.

En conséquence, les Mitsvot occupent une plus large part, dans la fête de Pourim. L'une d'entre elle consiste à adresser des mets à ses amis. Or, une telle pratique fait directement intervenir le corps. Bien plus, il doit s'agir de mets dont le corps peut tirer un profit immédiat. Un avis considère donc que la viande crue ne permet pas de mettre en pratique la Mitsva.

Il n'en va pas de même des lumières de 'Hanouka, desquelles il est dit que : «elles sont sacrées et nous n'avons pas le droit de les utiliser», car leur portée est spirituelle.

On sait qu'un objet incandescent brûle d'une manière d'autant plus lourde qu'il est fait d'une matière épaisse. S'il s'agit d'une matière fine, en revanche, la flamme se fera discrète. Car c'est précisément la destruction de cette matière qui fait la différence.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de préciser la différence entre Pourim et 'Hanouka, entre la joie bruyante du premier et celle, plus discrète, du second.

11. 'Hanouka doit délivrer un enseignement qui peut être conservé pour le service de D.ieu de toute l'année.

Le service de D.ieu doit précisément être discret et non tumultueux, de sorte qu'il supprime, d'emblée, toute opposition. Il faut éclairer, «à la porte de sa maison, vers l'extérieur», illuminer l'obscurité qui se trouve à l'extérieur, sans toutefois avoir

recours au combat, mais en y diffusant sa propre lumière. Ainsi, un peu de lumière repoussera beaucoup d'obscurité.

Bien plus, cette clarté ira croissante et chaque jour intensifiera la lumière, jusqu'à ce que l'on allume la huitième lumière, la plus parfaite, comme on l'a longuement expliqué. C'est ainsi que l'on obtiendra la réalisation de la promesse selon laquelle « la nuit éclairera comme le jour ».

## Les lumières qui éclairent

(Discours du Rabbi, veille du cinquième jour de 'Hanouka,aux élèves de la Yechiva)

12. Nos maîtres fondèrent et dirigèrent la Yechiva Tom'heï Temimim Loubavitch. Mon beau-père, le Rabbi, en proposa la création à son père, le Rabbi. A l'issue de l'échange qu'ils eurent, à ce propos, ce dernier se rendit, à Loubavitch, auprès des tombeaux du Tséma'h Tsédek et du Rabbi Maharach. A son retour, il indiqua qu'il acceptait cette proposition.

En fondant cette Yechiva, nos maîtres firent part de leur volonté et de leur désir que ses élèves soient « des lumières qui éclairent ». Ce fut leur volonté déclarée, mais aussi leur plaisir profond, qui était à l'origine de cette volonté.

Ainsi, ils ne désirèrent pas former de simples élèves, ni des élèves érudits, ni même des élèves 'hassidiques, mais bien «des lumières qui éclairent». De fait, on peut imaginer une lumière, une mèche et de l'huile se trouvant dans un récipient, qui n'éclaire pas, qui n'est pas allumée, qui n'apporte la clarté ni à elle-même ni aux autres.

Il faut donc être une «lumière qui éclaire», découvrir cette lumière en sa propre personne et l'allumer. La formulation de cette expression souligne que telle est sa finalité. Il en résulte un autre point. On doit aussi apporter la clarté aux autres, trouver en eux l'huile, la mèche et le récipient, puis les allumer.

13. Telle fut l'intention de nos maîtres et l'on peut en déduire deux points. D'une part, ils apportèrent les forces nécessaires pour mettre tout cela en pratique. De plus, vous avez ainsi reçu, les moyens et la possibilité d'obtenir un tel résultat, dans la mesure où vous ne les possédiez pas auparavant.

Mais, D.ieu souhaite qu'il n'y ait pas là «le pain de la honte», obtenu sans effort, qui ne serait pas mérité. Le Rabbi a précisé que, chez les 'Hassidim, rien ne se passe naturellement. Tous sont donc confrontés à des épreuves, à des difficultés. Parfois, il semble qu'il s'agisse d'une épreuve, d'autres fois, elle en est une réellement. L'un pensera que tel acte du service de D.ieu est trop difficile pour lui. L'autre considérera qu'il est d'ores et déjà une «lumière qui éclaire», que son comportement est irréprochable, bien qu'il soit encore très loin de la perfection.

Telle est, néanmoins, la volonté d'un Rabbi, d'un Juste et nos Sages disent que les Justes sont à l'image de leur Créateur. Or, la Pensée du Saint béni soit-Il permet que «nul ne soit repoussé» et il en est donc de même pour le Rabbi, intermédiaire qui relie les Juifs, en particulier ses disciples et ceux qui lui sont liés, à D.ieu. Il est clair qu'il ne permet pas de repousser qui que ce soit et sa volonté s'accomplira donc.

Dans le Tanya et dans les lois de l'étude de la Torah figurant dans son Choul'han Arou'h, l'Admour Hazaken précise que la Volonté de D.ieu sera accomplie « dans cette vie ou dans une vie ultérieure », mais cela ne signifie pas que cette « vie ultérieure » commencera après les cent vingt ans de « cette vie », comme le sens simple le prête à penser. En fait, cette « vie ultérieure » peut être celle qui commence après un changement fondamental, ici-bas, dans ce monde matériel.

Or, s'il est possible d'accomplir tout cela au plus vite, pourquoi s'en remettre à plus tard ? Dans l'une de ses causeries, le Rabbi affirme que les 'Hassidim sont intelligents. Ils ne remettent donc pas à demain ce qu'ils peuvent réaliser aujourd'hui, ainsi qu'il est dit : « pour les accomplir aujourd'hui ».

14. La pratique essentielle de 'Hanouka est l'allumage des lumières.

Les hommes et les femmes sont astreints à la pratique de cette Mitsva. Les lumières du Chabbat et des fêtes sont confiées aux femmes, alors que celles de 'Hanouka concernent aussi bien les hommes, par nature conquérants, que les femmes, symbolisant ceux qui pensent ne pas posséder la force ou la détermination nécessaires pour «conquérir» et convaincre leur prochain. Ces derniers peuvent, à tout le moins, apporter la clarté à leur entourage.

On allume ces lumières «à partir du coucher du soleil», lorsqu'il commence à faire sombre, après que toutes les huiles aient été souillées, y compris celles qui se trouvent dans le Sanctuaire, après la destruction du Temple, précisément pour

éclairer l'obscurité inhérente aux forces du mal et à l'exil.

Ces lumières sont allumées «à la porte de sa maison, vers l'extérieur». Les Juifs, en général et les élèves de la Yechiva, en particulier, qui doivent se conformer à la volonté de D.ieu jusque dans le détail le plus extérieur de leur comportement, ajouteront donc, avanceront et éclaireront, allumeront, chaque soir, une bougie de plus, de laquelle il est dit que «la bougie est une Mitsva et la Torah, une lumière».

Quand peut-on être sûr qu'il en est réellement ainsi? Lorsque l'on possède aussi « le chemin de la vie », selon la conclusion de ce même verset. Et, on peut l'atteindre en s'attachant au luminaire de la Torah, à son enseignement profond, c'est-à-dire à la 'Hassidout, comme l'explique longuement le Kountrass Ets 'Haïm.

Les lumières de 'Hanouka sont placées du côté gauche. En effet, on doit éclairer non seulement la partie droite de son cœur, liée au bien, mais aussi sa partie gauche, correspondant au domaine opposé. Et, il convient également d'illuminer l'autre, au sens le plus littéral, en mettant en évidence la lumière qu'il possède en lui.

Puisse D.ieu faire que vous, «lumières qui éclairent», accomplissiez le projet des fondateurs et des dirigeants de la Yechiva, que vous le fassiez avec bonté et miséricorde, que l'on conçoive de vous de la satisfaction 'hassidique, en tout point.

15. C'est aujourd'hui 'Hanouka et la coutume juive veut qu'à cette occasion, on donne de l'argent. Celui que je vais vous distribuer provient de la caisse du Rabbi et, comme celui-ci l'a, une fois, fait remarquer, nos Sages disent que «l'homme qui reçoit une pièce de Job s'enrichit». Peu importe donc le montant, même s'il s'agit, en l'occurrence, d'une petite pièce. Dès lors que celle-ci provient d'un homme intègre et droit, craignant D.ieu et s'écartant du mal, on recevra cette bénédiction et l'on connaîtra la réussite.

Bien plus, lorsque le Rabbi promet la réussite, celle-ci sera non seulement matérielle, mais aussi spirituelle.

(Le Rabbi donna, de sa propre main, une pièce d'argent, à l'occasion de 'Hanouka, à chaque élève qui pénétra dans son bureau et leur dit)

Ayez une bonne fête de 'Hanouka.



# **MIKETS**



### Le rêve de l'exil

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5717-1956)

1. Au début de la Parchat Mikets, tout comme dans la Paracha précédente, Vayéchev, la Torah raconte des rêves, celui du Pharaon, dans Mikets, ceux de Yossef, de l'échanson et du panetier, dans Vayéchev.

De fait, tous ces rêves furent à l'origine de l'exil d'Egypte, source de tous les exils ultérieurs. Or, tout est effet de la divine Providence et l'on peut en conclure que leur conséquence, en l'occurrence l'exil, est directement liée à la cause première, c'est-à-dire à ces rêves.

2. La relation entre l'exil et le rêve est précisée par différents textes, en particulier par le Torah Or. Le rêve procède de l'illusion et, de ce fait, il peut réunir deux éléments opposés. Il permet de voir « un éléphant traverser le chas d'une aiguille », pour peu que l'on y ait pensé, auparavant.

De même, pendant la période de l'exil, on a l'impression d'aimer D.ieu, alors que l'on est, en réalité, attaché à son propre corps. Or, ces deux sentiments sont bien contradictoires. Aussi pourra-t-on, en pareil cas, comme on le souligne par ailleurs, se consacrer à assouvir ses passions et même transgresser la Volonté de D.ieu.

Néanmoins, conclut le Torah Or, on ne doit pas croire que, dès lors qu'à l'issue de la prière, on est capable d'adopter un comportement contradictoire avec ce que celle-ci a été, on puisse en conclure que cette prière n'a aucune valeur, que la Torah que l'on étudie et les Mitsvot que l'on pratique sont insignifiantes. Ce n'est nullement le cas. En effet, la source du rêve, qui est particulièrement élevée, apporte un éclairage, d'une manière évidente, pendant le temps de l'exil.

3. Il découle de ce qui vient d'être dit un enseignement, de portée morale.

L'âme divine d'un Juif est toujours intègre. La Torah qu'il étudie, les Mitsvot qu'il accomplit sont immuables. A l'opposé, ses actes négatifs sont uniquement éphémères car, au bout du compte, chacun accédera à la Techouva. Il en résulte qu'au moment même où elles sont commises, les fautes n'ont pas d'existence véritable, tout comme un fleuve qui se tarit n'en est pas vraiment un.

C'est pour cette raison que le mal ne peut en aucune façon contrebalancer le bien, ce qu'à D.ieu ne plaise. En effet, il n'est pas durable, alors que le bien reste acquis, en tout état de cause.

De ce point de vue, la période de l'exil présente une qualité que l'on n'avait pas, lorsque le Temple existait. Alors, les forces profondes de l'âme se révélaient pleinement et imposaient donc les limitations qui leur sont inhérentes. C'est la raison pour laquelle celui qui était impur ne pouvait pas pénétrer dans le Temple. Pendant le temps de l'exil, en revanche, les forces qui entourent l'âme éclairent également. Or, celles-ci ne subissent aucune limite, ainsi qu'il est dit : « Il réside avec eux, au sein de leur impureté ».

4. Concrètement, voici ce qui découle de ce qui vient d'être dit.

Certains font l'erreur de penser que l'on doit nécessairement procéder de manière méthodique, allant du plus simple vers le plus complexe, que l'on ne peut pas franchir la seconde marche tant que l'on n'a pas passé la première. Une telle conception aurait été juste si l'on agissait toujours de façon ordonnée. Or, «nous sommes comme des rêveurs» et, en conséquence, nous pouvons et nous devons mettre en pratique tout acte du service de D.ieu, dès qu'il se présente, conformément à l'Injonction suivante de nos Sages : « Attrape et mange ce qui peut l'être, attrape et bois ce qui peut l'être».

Certes, nos Sages disent que «l'on ne peut pas commencer à servir D.ieu, avant d'avoir, au préalable, regretté le passé ». Malgré cela, l'Admour Hazaken explique, dans le Tanya, qui appartient à l'enseignement profond de la Torah et dans le Choul'han Arou'h, qui en donne l'aspect législatif, qu'un homme à qui s'applique cette définition doit, malgré tout, étudier la Torah et mettre en pratique les Mitsvot. Certes, adoptant cette attitude, il renforcera momentanément le domaine du mal. Néanmoins, nous avons la certitude que nul ne sera repoussé. Et, lorsque cet homme accédera à la Techouva, la Torah et les Mitsvot qu'il a mises en pratique réintégreront le domaine de la Sainteté.

5. Ce qui vient d'être dit concerne non seulement la partie révélée de la Torah, mais aussi son enseignement caché, ses pratiques et ses comportements. En effet, pour reprendre l'enseignement de nos Sages précédemment cité, «attrape et mange ce qui peut l'être » est dit de la partie révélée de la Torah, comparée au pain et «attrape et bois ce qui peut l'être », de son enseignement profond, auquel l'eau fait allusion.

Il y a quelques générations, il était impossible d'aborder la partie ésotérique de la Torah sans passer par de nombreuses étapes préalables. A l'heure actuelle, en revanche, il est «une Mitsva de révéler cette Sagesse», en particulier après que la 'Hassidout ait été introduite par le Baal Chem Tov, l'Admour Hazaken et leurs successeurs. Celle-ci fait désormais partie intégrante de la Torah, dont chacun doit étudier l'intégralité.

6. En mettant en pratique le principe : «attrape et mange ce qui peut l'être, attrape et bois ce qui peut l'être», on saura passer outre à sa propre situation, ne pas se demander si l'on est au niveau d'avoir une telle attitude. On ne fera que progresser, pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. De fait, une telle situation est proche du rêve.

La progression dans la Torah et les Mitsvot préserve du sommeil de l'exil et elle apporte la lumière véritable, celle de la délivrance, de laquelle il est dit : « D.ieu sera pour moi une lumière éternelle ». C'est, en effet, lorsqu'il commence à faire jour que l'on se réveille.

7. C'est donc pour cette raison que ces rêves furent la raison de l'exil, puis de la sortie d'Egypte.

L'exil d'Egypte fut le plus âpre, au point que tous les exils ultérieurs portent également son nom. Pourtant, il fut la transition nécessaire afin de mettre en pratique les termes du verset : «Ils seront ensuite libérés avec une grande richesse».

Il en est de même pour le présent exil. Même si le service de D.ieu est actuellement comparable à un rêve, on peut précisément faire usage de cette situation pour connaître l'élévation, faire un bond en avant, multiplier la lumière de la Torah et des Mitsvot.

C'est ainsi que parvient à son terme le sommeil de l'exil. Alors, «comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles», avec la venue de notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

### Comment fructifier en exil

(Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)

8. Nous venons d'expliquer que l'exil procure une immense élévation et cette idée figure, en allusion, dans notre Sidra, qui explique pour quelle raison Efraïm reçut son nom: «Car D.ieu m'a permis de fructifier (*Ifrani*) dans le pays de ma détresse». Ainsi, c'est bien le fait de se trouver dans un «pays de détresse» qui permit à Yossef de «fructifier», de recevoir encore plus de lumière.

Yossef avait acquis une élévation considérable. Le Torat 'Haïm et plusieurs autres textes expliquent pourquoi Yossef fut puni pour avoir eu recours aux interventions naturelles, même si Yaakov en avait fait de même.

Yaakov était placé au sein de l'enchaînement des mondes et il y craignait le poids de la faute. Il lui fallut donc agir par les voies naturelles. Yossef, en revanche, était un Juste d'une considérable élévation. Rien n'aurait donc dû lui inspirer la crainte. Dès, lors, son intervention naturelle était bien nécessaire.

Le verset établit que « Yossef reconnut ses frères, mais eux ne le reconnurent pas ». En effet, ses frères, de même que les Patriarches, étaient tous bergers, précisément pour se couper du monde, afin que celui-ci ne les importune pas.

A l'opposé de tout cela, Yossef pouvait prendre une part active aux accomplissements du monde, diriger l'Egypte, de sorte que «sans ton accord, nul ne lèvera la main ou le pied, dans tout le pays». Et, ce verset doit être interprété à son sens le plus littéral. Lorsqu'un Egyptien souhaitait porter les armes, il devait, au préalable, recevoir l'accord de Yossef. Or, ce dernier parvenait à assumer son rôle dans le pays, tout en restant parfaitement attaché à D.ieu.

Malgré tout cela, comment put-il «fructifier»? Précisément en se trouvant «dans le pays de ma détresse».

9. Le récit, concernant Yossef qui vient d'être rappelé, délivre un enseignement à chaque Juif. La descente de l'âme au sein d'un corps, en ce monde matériel, de façon générale et pendant la période de l'exil, en particulier, n'a pas pour but de lui imposer une souffrance, ce qu'à D.ieu ne plaise. Elle lui apporte, bien au contraire, une élévation considérable.

Les mondes supérieurs ne sont pas le but ultime de la création. Ils n'apportent rien de plus qu'une chute à la Lumière de D.ieu. La finalité ultime est bien ce monde inférieur. C'est précisément là que se révèle l'Essence de D.ieu.

Bien que se trouvant dans ce monde, les enfants d'Israël ne pouvaient pas recevoir la Torah avant l'exil d'Egypte. C'est, en effet, cette période qui raffina les créatures et en fit des réceptacles, prêts à contenir la Torah. De fait, nos Sages soulignent que les Juifs purent recevoir la Torah, en particulier parce qu'ils avaient dû se rendre en Egypte.

10. Tel est également le sens du verset (Hochéa 11, 3): «J'ai dirigé les pas d'Efraïm».

Il est dit que, si un seul des six cent mille Juifs avait manqué, lors de la révélation du Sinaï, la Torah n'aurait pu être donnée à Moché, ce qu'à D.ieu ne plaise. C'est pour cela qu'il est question des «six cent mille hommes à pieds, parmi lesquels je (Ano'hi) me trouve». Ainsi, tous les six cent mille Juifs devaient être présents, y compris par leurs «pieds», qui font allusion au caractère de soumission, comme cela est expliqué par ailleurs. Alors, D.ieu se révéla pour donner la Torah et dit: «Je (Ano'hi) suis l'Eternel ton D.ieu». C'est grâce à cela que Moché put, à son tour, dire «je (Ano'hi) me trouve».

Evoquer Efraïm, qui rappelle que «D.ieu ma fait fructifié dans le pays de ma détresse», souligne donc que l'exil de l'Egypte était un préalable nécessaire pour connaître l'élévation, lors du don de la Torah. Le verset constate, à ce propos, que «J'ai dirigé les pas (*Tirgalti*) d'Efraïm». *Tirgalti* est bien de la même étymologie que *Réguel*, le pied, faisant ainsi allusion à la soumission. C'est seulement grâce à elle que l'on peut obtenir la révélation de l'Essence de D.ieu, Ano'hi, Je.

## Les lumières du Temple et celles de 'Hanouka

(Discours du Rabbi, 21 Kislev 5713-1952)

11. La Mitsva de 'Hanouka consiste à allumer des lumières? De quelle manière s'y prend-on? On utilise, pour cela, de l'huile, du bois ou tout autre objet matériel, que l'on chauffe jusqu'à ce qu'il soit incandescent. Dès lors, il éclaire tout ce qui l'entoure.

Les lumières que l'on allume pendant cette fête commémorent celles qui l'étaient, chaque soir, dans le Temple. Lorsque survint le miracle de 'Hanouka, on ne disposait pas de l'huile pure qui aurait dû permettre l'allumage. Mais, D.ieu permit que l'on trouve une fiole d'huile pure, portant le sceau du Grand Prêtre, qui contenait une quantité suffisante pour l'allumage d'une journée. Un miracle se produisit et cette huile brûla pendant huit jours. C'est pour commémorer tout cela que nous allumons des lumières pendant les huit jours de 'Hanouka.

Malgré ce lien étroit entre les lumières de 'Hanouka et celles du Temple, quelques points les distinguent :

- A) Dans le Temple, on allumait toujours le même nombre de lumières, alors qu'à 'Hanouka, on en allume, chaque jour, un nombre croissant.
- B) Dans le Temple, les lumières étaient allumées, le jour, quand il faisait clair, alors qu'on allume celles de 'Hanouka quand le soleil se couche.
- C) Les lumières du Temple se trouvaient à l'intérieur du Sanctuaire, alors que l'on place celles de 'Hanouka « à la porte de sa maison, vers l'extérieur ».
- D) Les Juifs allumèrent les lumières du Sanctuaire et du Temple, alors qu'ils vivaient dans l'opulence matérielle.

A l'époque du Sanctuaire, dans le désert, en particulier, les enfants d'Israël disposaient de tout ce qui permettait de satisfaire leurs besoins. Ils mangeaient la manne, «le pain du ciel», buvait l'eau du puits de Miriam. Leurs vêtements grandissaient avec eux et étaient toujours propres.

De même, les lumières du Temple furent allumées à l'époque du roi Chlomo, période pendant laquelle la paix régnait. Les Juifs n'étaient pas en guerre et, bien au contraire, les autres peuples leur payaient un tribut. Tous se trouvaient alors «l'un dans sa vigne, l'autre sous son figuier».

Il en fut de même dans la dimension spirituelle. Lorsque l'on est libéré de tout soucis matériel, on peut, en effet, se concentrer pleinement à la Torah et aux Mitsvot, aux préoccupations morales et juives.

A l'opposé de tout cela, les lumières de 'Hanouka commémorent une période pendant laquelle la Terre Sainte se trouvait sous la domination grecque. L'armée juive était numériquement peu nombreuse. Et, il en était de même pour les besoins moraux. On ne disposait pas même de l'huile pure nécessaire pour allumer le Chandelier durant une nuit.

12. Toutes ces différences sont liées, car le bien physique s'accompagne du bien moral, comme nous venons de le voir.

Lorsqu'un Juif possède l'opulence matérielle, il ouvre la main et accorde généreusement son concours pour satisfaire les besoins moraux. Dès lors, le combat et le don de sa propre personne deviennent inutiles.

En pareil cas, on peut se contenter d'allumer, chaque jour, le même nombre de lumières. Une telle situation correspond à la norme. Dès lors, tout ajout devient inutile. Et, il est tout aussi superflu de vouloir éclairer la rue, car le monde n'est pas obscur. Le Chandelier était donc allumé dans le Temple et, ainsi, la rue était ellemême lumineuse.

A l'opposé, lorsque la situation fut difficile, en temps de guerre, non seulement contre les Grecs, mais aussi contre les Juifs hellénisants, qui rejetaient le Temple, se détournaient des valeurs immuables et souhaitaient s'assimiler à la culture grecque, D.ieu donna la Mitsva d'allumer les lumières de 'Hanouka. En pareil cas, il était nécessaire de faire le don de sa propre personne.

Quand on parvient à cette extrémité, on ne peut se contenter d'éclairer son propre foyer. L'obscurité de la rue pourrait, en effet, y pénétrer. Il faut alors s'efforcer d'illuminer la rue. On allumera donc les lumières de 'Hanouka, dès que la nuit tombe, près de sa porte, afin que sa clarté se répande à l'extérieur.

De même, on ne peut se suffire du nombre de lumières allumées pour les nuits précédentes. Ne pas connaître la chute, se maintenir dans la situation de la veille, n'est pas suffisant. Il faut s'élever, sans cesse.

13. Voici comment le présent développement peut être résumé.

Lorsque l'obscurité de la rue est intense, on ne doit pas s'en affecter. Bien au contraire, il faut faire don de sa propre personne et l'éclairer. Plus encore, il faut lui apporter, chaque jour, plus de lumière, jusqu'à y mettre en évidence l'huile pure.

Pour y parvenir, on procédera de la manière suivante :

- A) Il ne faut pas se contenter du nombre de lumières allumées la veille. Il faut sans cesse en ajouter de nouvelles, aujourd'hui une seule, demain deux, après-demain trois et ainsi de suite. En introduire d'emblée un nombre important est un bond en avant qui n'est pas toujours réaliste. En revanche, on devra allumer une bougie, le premier jour, en ayant conscience qu'on en allumera deux, le lendemain et trois, le surlendemain.
- B) Il n'est pas suffisant d'éclairer sa propre maison, en présumant que sa clarté se diffusera naturellement dans la rue. Un effort spécifique est nécessaire pour illuminer cette dernière.
- C) La démarche qu'il convient d'adopter est celle du don de soi, aussi surnaturel que le miracle. En agissant de la sorte, on attirera sans doute des regards suspicieux, mais l'on ne s'en affectera nullement. On fera preuve de la plus grande abnégation, afin d'accomplir les termes de la mission que l'on se voit confier par D.ieu, ici-bas.
- 14. C'est là ce qu'un Juif doit accomplir. Il doit se considérer comme un «ambassadeur» de D.ieu, chargé de réchauffer la matière, dans la part du monde qui lui est désignée. Ainsi, il deviendra lui-même lumineux et éclairera son entourage.

Pour atteindre cet objectif, on ne peut pas se suffire de ce que l'on a accompli hier. On doit, chaque jour, accroître la lumière, être conscient de ce que l'on a réalisé la veille pour savoir ce que l'on doit faire, en ce jour.

Lorsque l'on adopte une telle démarche, quand on fait don de sa propre personne, que l'on ne se suffit pas de posséder la clarté pour soi-même, que l'on ne se satisfait pas de ce qui a déjà été obtenu, on peut atteindre l'objectif que l'on s'est assigné. Alors, la rue devient réellement lumineuse, la clarté y est de plus en plus intense et l'on découvre l'huile pure, qui permet d'allumer le Chandelier dans le Temple.

## Les lumières du Temple et celles de 'Hanouka

(Discours du Rabbi, cinquième soir de 'Hanouka 5713-1952)

- 15. La Mitsva des lumières de 'Hanouka se distingue de toutes les autres Mitsvot par deux points :
- A) Pour toutes les Mitsvot, il existe une manière normale de les accomplir et un moyen de le faire de la meilleure façon. En revanche, il n'existe pas « un moyen dépassant la meilleure manière ».

On peut le déduire de l'affirmation suivante de la Guemara : «Jusqu'à quel niveau l'ajout est-il permis pour mieux accomplir la Mitsva ? Jusqu'au tiers de sa valeur». Puis, le texte précise que, jusqu'à cette valeur, l'ajout est le fait de l'homme, alors qu'au delà, il appartient à D.ieu. Il en résulte que l'on peut effectivement réaliser un ajout à l'accomplissement de la Mitsva, au delà de toute limite.

Pour la Mitsva de 'Hanouka, en revanche, il est une façon normale de l'accomplir, une façon meilleure et une troisième, qui est « meilleure parmi les meilleures ».

B) La plupart des Juifs se contentent, pour les autres Mitsvot, de la façon normale. Concernant 'Hanouka, en revanche, tous les Juifs ont opté pour la meilleure façon et même pour la façon « meilleure parmi les meilleures ».

- 16. Deux miracles se produisirent à 'Hanouka :
- A) La victoire au combat fut obtenue. C'est pour cela que le Hallel, qui est une action de grâce, est récité.
- B) Puis, il y eut le miracle de la fiole d'huile, que l'on commémore en allumant les lumières.

Le comportement « meilleur parmi les meilleurs » n'est pas adopté pour réciter le Hallel et les actions de grâce, mais bien pour l'allumage des lumières, rappelant le miracle de la fiole d'huile. Celui-ci, de même que la victoire au combat se distinguent effectivement de tous les autres miracles, comme nous le comprendrons après avoir introduit une notion préalable.

On définit trois catégories de comportements divins :

- A) Il y a, d'abord, le comportement naturel, qui peut, cependant, être élevé, conférer la réussite. Un tel succès reste toutefois conforme aux lois de la nature.
- B) Il y a aussi le comportement miraculeux, transcendant la nature. Telle fut la victoire, dans la guerre de 'Hanouka, véritablement surnaturelle, qui plaça «les forts dans les mains des faibles, les nombreux dans les mains de ceux qui étaient peu nombreux ».

Une victoire des forts contre les forts eut, certes, été une grande réussite, dès lors qu'il y aurait eu une guerre. En revanche, elle n'aurait pas été un miracle. A l'opposé, le fait de placer «les forts dans les mains des faibles, les nombreux dans les mains de ceux qui étaient peu nombreux» est bien un miracle surnaturel.

C) Il y a, enfin, le comportement transcendant le miracle, qui ne procède ni du corps, ni de l'âme, mais qui est simplement une «meilleure façon d'agir», ayant une portée morale. Tel fut le miracle qui permit de trouver cette fiole d'huile. Ce qu'il apporta fut purement morale. Bien plus, il n'avait d'autre but que de faire la preuve de l'amour de D.ieu pour Israël. En effet, la Hala'ha permettait d'allumer le Chandelier avec de l'huile impure, puisque la notion d'impureté disparaît pour tout ce qui est public. D.ieu fit donc bien un miracle uniquement dans le but de témoigner de Son amour pour le peuple juif.

- 17. Tout ce qui ce passe dans les sphères célestes est la conséquence des actions de l'homme. Il existe donc également trois manières d'agir, de la part des hommes, qui révèlent les trois comportements divins précédemment définis :
- A) Le comportement naturel découle de la pratique de la Torah et des Mitsvot, ainsi qu'il est dit : «Si vous marchez dans Mes Décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps, la terre portera ses fruits » et d'autres bénédictions seront également accordées.
- B) Le comportement miraculeux consiste à accomplir la Mitsva de la meilleure façon, à ne pas se contenter de la stricte application de la Hala'ha, à vouloir la dépasser, mettre la Mitsva en pratique de la plus belle manière. Alors, «mesure pour mesure», D.ieu adopte également un comportement miraculeux envers les hommes.
- C) Le troisième comportement correspond au don de soi, qui transcende même la meilleure manière d'accomplir la Mitsva.
- 18. En quoi le don de soi dépasse-t-il la meilleure manière d'accomplir la Mitsva ?

Cette dernière suppose de ne pas agir uniquement par obligation, mais de le faire avec plaisir, enthousiasme et chaleur. On optera donc pour la meilleure façon, la plus belle, même quand on n'est pas tenu de le faire.

On peut illustrer ce propos par une image. Un serviteur met en pratique l'injonction du roi. S'il n'en éprouve aucun plaisir, ne ressent aucune motivation, il ne fera qu'obéir à l'ordre reçu et ne cherchera nullement à le dépasser, ce qui ne lui apporterait rien. Par contre, s'il fait ce qu'on lui demande de tout son cœur, il sera enthousiaste et agira de la meilleure façon.

Pour autant, celui qui sert D.ieu de cette façon conserve une personnalité propre, éprouve, en l'occurrence, du plaisir, est animé de la volonté de mettre les Mitsvot en pratique. De ce fait, il possède bien une forte conscience de lui-même. A l'autre extrême, le don de soi permet de se départir complètement de cette conscience, de n'avoir aucune autre volonté que celle de D.ieu.

Parvenu à cette situation, il n'est plus question d'être celui qui pense, celui qui parle, celui qui agit. Alors, il importe uniquement que le résultat soit obtenu. Qu'on soit à l'origine de cet accomplissement ou que celui-ci soit confié à quelqu'un d'autre ne change donc rien. Il doit être réalisé, en tout état de cause.

En parvenant au don de soi, en faisant totalement abstraction de sa propre personne, en abandonnant même son âme, en se préoccupant uniquement de la Mitsva que l'on doit accomplir, on reçoit donc la récompense de D.ieu, qui est accordée «mesure pour mesure». Le comportement céleste transcende alors le miracle et l'existence courante.

19. A 'Hanouka, les Juifs firent le don de leur propre personne et D.ieu témoigna de Son amour pour eux, en accomplissant le miracle de la fiole d'huile, qui dépasse bien l'existence courante. En accomplissant les Mitsvot de la meilleure façon, on obtient de D.ieu des miracles transcendant la nature, mais conservant une relation avec le corps, avec l'existence courante. A l'opposé, le don de soi, transcendant la personne, ne tient aucun compte de l'existence courante.

A l'autre extrémité, lorsque D.ieu adopte un comportement dépassant l'existence courante, Il appelle, de la part des hommes, un comportement plein d'abnégation. Or, tous les Juifs, même les plus simples, peuvent donner leur vie pour D.ieu, dès lors qu'ils le ressentent profondément. La même affirmation ne peut être formulée, à propos de l'étude de la Torah ou de la Tsédaka.

A 'Hanouka, D.ieu intervint pour faire la preuve de Son amour pour Israël. Les Juifs purent obtenir qu'il en soit ainsi parce qu'ils firent don de leur propre personne. A l'époque, ils agirent en dépassant la meilleure manière d'accomplir la Mitsva. Ils ne se contentèrent pas d'appliquer la Hala'ha, ni même de le faire de la meilleure façon. Ils firent, à proprement parler, le choix de la manière «la meilleure parmi les meilleures», en mettant totalement de côté leur propre personnalité.

C'est la raison pour laquelle on accomplit la Mitsva des lumières de 'Hanouka de la manière «la meilleure parmi les meilleures» et l'on n'en retrouve pas l'équivalent, pour les autres Mitsvot. Bien plus, tous les Juifs ont adopté cette façon de procéder, car ce type de comportement est précisément le message de 'Hanouka, qui invite à faire le don de sa propre personne, à faire abstraction de soi-même.



# **VAYIGACH**



### Le sacrifice de Yehouda

(Discours du Rabbi, Chabbat Vaygach 5711-1950)

1. Commentant le verset «Yehouda se tint devant lui», nos Sages précisent que, lors de cette confrontation avec Yossef, Yehouda était prêt à tout, y compris à la guerre.

Pourquoi Yehouda intercéda-t-il avec tant de force en faveur de Binyamin ? Le verset le justifie : «Ton serviteur a pris la responsabilité du jeune homme». Il était donc disposé à se battre pour respecter son engagement.

Or, on peut s'interroger, à ce propos. Comment Yehouda pouvait-il s'insurger contre Yossef, qui dirigeait toute l'Egypte, alors que lui et ses frères n'étaient, en tout et pour tout, que quelques hommes ?

Certes, Yehouda était très fort, mais, de ce point de vue, Yossef et ses frères le surpassaient. Le Midrach rapporte que, lorsque Yehouda et ses frères tapèrent du pied sur le sol, tout le pays trembla. Mais Yossef en fit de même, au point que Yehouda s'exclama : «Il est plus fort que moi ». Comment put-il envisager de faire la guerre contre lui ?

La réponse à cette question est la suivante. Yehouda s'était porté garant de Binyamin, ainsi qu'il est dit : « Ton serviteur a pris la responsabilité du jeune homme ». Il devait donc le ramener chez Yaakov. En conséquence, sans même tenir compte de ses frères, qui étaient restés intègres, il fit don de sa propre personne dans le but de sauver un seul et unique enfant juif, précisément parce qu'il s'était porté garant pour lui.

2. Il y a là un enseignement et une leçon morale, pour tous les parents, auxquels D.ieu confie personnellement la responsabilité de chacun de leurs enfants.

Ces parents doivent, en effet, faire don de leur propre personne pour que leur enfant soit préservé de ce qu'un enfant juif ne doit pas connaître.

En faisant abstraction de leur propre personnalité pour assurer à leurs enfants l'éducation la plus pure, les parents obtiendront la réalisation des termes de la bénédiction qui conclut notre Sidra, «Ils fructifièrent et devinrent très nombreux».

## L'exil d'Egypte

(Discours du Rabbi, Chabbat Chemot 5713-1952)

3. Commentant le verset : «Il envoya Yehouda devant lui, en reconnaissance», Rachi, qui cite le Midrach, dit : «Afin d'y instaurer une maison d'étude, qui y dispenserait son enseignement».

Ainsi, lorsque D.ieu envoya Yaakov en Egypte, celui-ci s'assura, tout d'abord, qu'il y avait bien des Yechivot, dans ce pays. D.ieu lui avait fait la promesse qu'll l'accompagnerait, comme l'indique le verset : «Je descendrai avec toi en Egypte et J'en remonterai avec toi ». Malgré cela, Yaakov souhaitait, au préalable, s'assurer que des Yechivot existaient, dans cet endroit. C'est ensuite seulement qu'il se rendit en Egypte, accompagné par D.ieu. De fait, les Yechivot sont bien le fondement de la vie juive.

Pendant toute la période que les enfants d'Israël passèrent en Egypte, les Yechivot fondées par Yaakov fonctionnèrent. Ainsi, disent nos Sages : « Nos ancêtres ne cessèrent jamais de fréquenter la maison d'étude. Ils le firent également en Egypte, ainsi qu'il est dit : va et rassemble les Anciens d'Israël ».

A toute époque, en tout lieu où se trouvaient des Juifs, y compris pendant l'exil d'Egypte, particulièrement âpre, il y eut des Yechivot, dans lesquelles on étudiait la Torah. Comme on l'a dit, ces institutions sont à la base même de l'existence du peuple juif.

- 4. L'exil d'Egypte fut le plus dur de tous. Il fut même plus difficile que notre présente situation, pour différentes raisons :
- A) Il se produisit avant le don de la Torah. Certes, celle-ci était déjà étudiée, à l'époque, comme de nombreuses explications de nos Sages permettent de l'établir.

Ceux-ci affirment, en particulier que «nos ancêtres, en leur temps, ne cessèrent d'étudier la Torah». Néanmoins, ils le firent de leur propre initiative et, concrètement, une créature ne peut que s'élever jusqu'à la source de son existence, mais non la dépasser.

- B) A l'époque, les enfants d'Israël faisaient, pour la première fois, l'expérience de l'exil, qu'ils supportaient avec beaucoup de peine. En effet, celui qui est confronté au malheur pour la première fois en souffrira profondément. En revanche, il le supportera beaucoup mieux, la seconde fois, s'y étant déjà accoutumé.
- C) En Egypte, tous les enfants d'Israël vivaient ensemble, alors que, durant les exils ultérieurs, «le Saint béni soit-Il accorda à Israël le bienfait d'être disséminé parmi les nations». Les Juifs se répartissent donc en différents pays et, lorsqu'ils sont persécutés dans un endroit, ils peuvent se réfugier dans un autre. Ainsi, ils ont, en outre, la possibilité de venir en aide à ceux qui sont en difficulté. En Egypte, ils se trouvaient tous dans un même lieu, placés sous une même autorité.
- D) L'Egypte était un pays très difficile. Jamais un esclave n'avait pu s'en échapper. Or, il s'agissait, en l'occurrence, d'en faire sortir six cent mille hommes, accompagnés par les femmes et les enfants.

Malgré toutes ces difficultés, nos ancêtres ne cessèrent d'étudier la Torah. Ils eurent, en permanence, des Yechivot, dans lesquelles ils purent se consacrer à cette étude.

5. Nous avons souligné à maintes reprises que la Torah n'est pas un manuel d'histoire. Chaque idée, chaque récit, chaque lettre de la Torah délivre un enseignement, valable à tout moment et en tout lieu.

Certains prétendent que les Yechivot ont perdu leur raison d'être. Dans une situation aussi difficile que la nôtre, on peut se contenter de fréquenter le Talmud Torah. En tout état de cause, affirment-ils, si les Yechivot sont maintenues, elles doivent être adaptées à notre époque.

L'exil d'Egypte apporte une réponse à toutes ces objections. La situation, à l'époque, était infiniment plus difficile que la nôtre. Malgré cela, on ne s'en préoccupait pas et l'on étudiait la Torah. Bien plus, non seulement l'on ne tenait aucun compte

des vicissitudes de l'exil, mais, en outre, on ne se demandait à aucun moment si l'on atteignait, par cette étude, la source des créatures ou bien si on la dépassait.

A l'heure actuelle, notre situation est beaucoup plus favorable qu'à l'époque et notre étude, bien plus élevée. Il importe donc de mettre de côté tous ces raisonnements. Il est impératif qu'il y ait des Yechivot.

6. Il en est de même pour ce qui concerne le financement des Yechivot. Certains prétendent avoir des moyens réduits, moyens intellectuels et moyens financiers. Ils devront donc manger, boire, aller dormir, puis, lorsqu'ils auront satisfait tous leurs besoins, ils apporteront éventuellement leur contribution à une Yechiva. Cela sera pour eux un grand sacrifice. Ils iront même jusqu'à envoyer leurs propres enfants à la Yechiva, jusqu'à l'âge de treize ans.

Voici ce qu'il faut répondre à de telles personnes. L'exil d'Egypte était bien plus pénible que tout cela. Les Juifs ne possédaient même pas leur propre paille et ils devaient donc se déplacer, dans un pays étranger, pour s'en procurer, alors que les contremaîtres les battaient, sur la tête, aux épaules. En d'autres termes, ils n'avaient pas de paille, mais ils finançaient les Yechivot!

7. La Guemara se pose la question suivante. Est-il préférable de passer par une rue que fréquentent des femmes de mauvaise vie ou par celle où se trouve un lieu de culte idolâtre ? Or, on peut s'interroger sur la manière dont ce problème est formulé. Il est clair que la première situation est à écarter, car elle conduit à porter les yeux sur ce que l'on ne doit pas voir. Et, l'on sait que la vision est suggestive, même si elle n'est pas sous tendue par la pensée. A l'opposé, quoi de répréhensible à passer devant un lieu idolâtre ? La vision n'a pas d'incidence, s'agissant de l'idolâtrie. Car, que verra-t-on d'autre que des pierres et du bois ?

L'explication est, en fait, la suivante. Chaque élément rétroagit sur son environnement. Lorsqu'un lieu est impur, il communique son impureté tout autour de lui. Et, l'atmosphère ainsi contaminée peut exercer une influence néfaste sur l'homme.

Pourquoi mentionner ici une telle explication?

L'atmosphère ambiante, proclamant que les Yechivot sont démodées, a eu un effet négatif sur quelques élèves de ces institutions.

Certains élèves prétendent avoir des difficultés à étudier la Torah comme ils devraient le faire. En effet, ils doivent d'abord trouver un moyen d'assurer leur subsistance. Leur avenir les préoccupe, au point de ne pouvoir se concentrer sur ce qui fait l'objet de leur étude. Ils ne peuvent s'empêcher de se demander comment ils nourriront les enfants que D.ieu leur accordera, lorsqu'ils seront en âge de se marier, entreprendront des recherches, trouveront celle qui sera leur épouse, célébreront leurs fiançailles, puis leur mariage. C'est après tout cela que naîtront leurs enfants, en un moment bon et fructueux!

De même, ces élèves de la Yechiva s'inquiéteront également de ce qu'ils seront susceptibles de léguer à leurs enfants, après les cent vingt ans de leur vie. Ils se rendront donc dans la rue ou, tout au moins, seront incapables de se concentrer sur leur étude. Ils penseront à leur avenir, à leur carrière.

Comment des élèves de la Yechiva peuvent-ils avoir de telles conceptions ? Du fait de l'atmosphère de la rue. Mon beau-père, le Rabbi, a dit que la glace américaine a déjà commencé à fondre. Néanmoins, on est encore bien loin de la faire bouillir par «l'Eternel ton D.ieu (qui) est un feu dévorant» ! Concrètement, il reste encore des traces de la situation antérieure et ces élèves en sont victimes !

8. Il est possible d'accorder les circonstances atténuantes à ceux qui développent ces arguments. Ils sont victimes de l'atmosphère ambiante, dans leur entourage. Pour autant, cette situation n'est pas acceptable et elle délivre, en l'occurrence, un enseignement.

L'Egypte fut un exil très difficile. La situation était si critique que l'on n'envisageait même pas l'éventualité de quitter le pays. Puis, Moché vint annoncer la délivrance. Or, dit le verset, «ils n'écoutèrent pas Moché, par manque de raisonnement et à cause de l'âpre exil».

Malgré tout cela, bien avant que Moché ne transmette le message divin de la libération, les enfants d'Israël ne se posaient pas de questions sur leur avenir. Ils se

rendaient à la Yechiva et y étudiaient la Torah. Combien plus, à l'heure actuelle, ne convient-il pas de se poser des questions sur sa propre carrière. Il faut étudier la Torah avec ardeur et oublier tout le reste!

Il est, de fait, beaucoup plus aisé de servir D.ieu actuellement qu'à l'époque. On sait que deux cent deux parcelles de Divinité, parmi les deux cent quatre vingt huit qui furent introduites dans la matière du monde, reçurent leur élévation, en Egypte, ainsi qu'il est dit : «Une foule nombreuse (*Rav*, dont la valeur numérique est deux cent deux) monta avec eux».

Il ne reste donc que quatre vingt six de ces parcelles, valeur numérique du Nom divin *Elokim*. Depuis lors, les Juifs, par leur sueur et par leur sang, ont élevé un grand nombre de ces parcelles. Il n'en reste, désormais, que très peu.

En conséquence, le service de D.ieu est actuellement beaucoup plus simple. D'une part, il ne reste que très peu de parcelles devant recevoir l'élévation. De plus, celles qui ont déjà été élevées apportent elles-mêmes leur contribution pour obtenir le résultat final.

## Réparation de la déclaration de Yossef

(Discours du Rabbi, Veille du second jourde Pessa'h 5714-1954)

- 9. Les écrits du Ari Zal soulignent qu'en disant aux Egyptiens : «Voici des semences», Yossef leur demanda également de se circoncire. Agissant de la sorte, il insuffla une vitalité supplémentaire aux forces de mal de l'Egypte et il allongea l'exil d'autant. Ils disent aussi que le paragraphe de la Haggada commençant par «Voici le pain de la pauvreté» est annonciateur de la délivrance. C'est pour cela que ce texte, selon la version que retient le Ari Zal, commence par Hé La'hma, alors que d'autres versions disent Ha La'hma. Car, de fait, il y a une différence entre Hé et Ha. Ha La'hma Anya signifie «voici le pain de la pauvreté» et Hé La'hma Anya, «prenez pour vous le pain de la pauvreté».
- 10. De quelle manière la proclamation «voici le pain de la pauvreté» fut-elle une réparation de l'affirmation «voici des semences» ? Pour répondre à cette question, nous définirons tout d'abord le préjudice qui résulta du fait que Yossef ait dit : «Voici des semences».

De fait, qu'y avait-il de mal dans cette phrase que Yossef prononça devant les Egyptiens? Logiquement, non seulement rien de négatif n'aurait dû en résulter mais, bien plus, une telle affirmation semble même être positive. Tout d'abord, Yossef transplanta tous les Egyptiens d'une région à l'autre, à l'intérieur de l'Egypte. Il put ainsi obtenir que ses frères ne se sentent pas étrangers, ne soient pas considérés comme des étrangers. De plus, dans la dimension spirituelle, Yossef était le «Juste, fondement du monde» et ses différentes interventions avaient pour effet de diffuser la Divinité, dans le monde. N'était-il pas positif d'en faire de même auprès des Egyptiens?

L'explication est, en fait, la suivante.

Yossef prit, en l'occurrence, une initiative personnelle. Certes, en adoptant cette attitude, il rapprocha les Egyptiens du domaine de la sainteté. Mais, dès lors qu'il le fit sur son propre avis, il apporta une vitalité accrue aux forces du mal. En effet, les Egyptiens, pour leur part, n'étaient pas encore prêts à recevoir une telle élévation.

C'est ainsi que l'exil d'Egypte fut accru et tel est le sens de l'affirmation : «voici le pain de la pauvreté que nos ancêtres mangèrent dans la pays de l'Egypte ». Cet exil fut plus âpre parce que Yossef avait dit : «Voici des semences ».

Un épisode similaire se passa pour Moché, notre maître. Celui-ci, de sa propre initiative, accepta des Egyptiens qui souhaitaient se joindre au peuple juif. La faute du veau d'or en résulta et D.ieu lui dit alors : «Ton peuple, que tu as fait sortir d'Egypte, s'est corrompu», désignant ainsi nommément ces Egyptiens dont Moché avait choisi d'accepter la présence.

11. Mon beau-père, le Rabbi, affirme, dans de nombreuses lettres et dans différents discours 'hassidiques, qu'il importe, avant tout, de tirer de chaque chose un enseignement pour le service de D.ieu et c'est également le cas pour ce qui vient d'être dit.

Il est systématiquement demandé de se sentir proche de chaque Juif, qui qu'il soit. Pour autant, on ne doit pas se compromettre soi-même et l'on doit garder présent à l'esprit que la proximité pouvant être établi avec son prochain ne doit jamais être au prix d'une concession pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Selon une expression bien connue, lorsque quelqu'un se noie, il faut tout faire pour le sauver. Pour autant, on doit s'assurer que l'on ne se noiera pas soi-même.

Nous avons déjà développé le commentaire de la Michna : « Sois l'un des disciples d'Aharon le Cohen, aime les créatures et rapproche-les de la Torah ». Celle-ci délivre les deux enseignements suivants :

- A) Il faut être proche de tous, y compris des « créatures », c'est-à-dire de ceux qui n'ont aucun autre mérite que celui d'avoir été créé par D.ieu.
- B) Le moyen d'être proche des autres est de les lier à la Torah et non d'adapter la Torah à ce qu'ils sont, ce qu'à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, les «créatures» doivent aussi la recevoir sous sa forme la plus intègre, y compris les coutumes juives, qui en sont partie intégrante.
  - 12. Quelle implication concrète peut-on tirer de ce qui vient d'être dit ?

Quelqu'un pourrait se dire : «S'il m'est possible de rapprocher quelqu'un de la pratique juive, pourquoi devrais-je mener une si profonde analyse ? J'oublierai donc de séparer les hommes et les femmes, à la synagogue. De la sorte, un plus grand nombre de Juifs la fréquenteront et ils se rapprocheront du Judaïsme.»

Cet homme poursuivra : «Si tous les Juifs de la région respectaient la Torah et les Mitsvot, il faudrait, à n'en pas douter, adopter le comportement le plus rigoriste. Mais, on constate aussi de nombreuses oppositions à la pratique juive. Il faut donc se résoudre à composer pour tout ce qui est accessoire, afin de préserver ce qui est essentiel.»

Une telle argumentation peut être comparée à celle de l'homme qui dit : «Lorsque je me trouve chez moi et en temps de paix, je porte les armes, car, même si c'est la paix, je peux, de cette manière, me protéger plus efficacement. A l'opposé, je me rendrai à la guerre sans arme, tout d'abord pour ne pas être identifié comme un ennemi et également pour me déplacer plus aisément, lorsque cela sera nécessaire ». On comprend bien à quel point ce raisonnement est insensé.

13. Lors d'une réunion rabbinique, il y a quelques années, quelqu'un dit : «Si l'on boit de l'eau, on peut faire la différence entre celle qui est bonne et celle qui

ne l'est pas. Une telle distinction n'a aucun sens, en revanche, s'il s'agit d'éteindre un incendie». Mon beau-père, le Rabbi, lui répondit : «C'est effectivement le cas si l'on est certain que ce liquide est de l'eau et que l'on s'interroge uniquement sur sa propreté. A l'opposé, si ce n'est pas de l'eau, mais du pétrole, on n'éteindra pas l'incendie et, bien plus, on lui donnera des proportions gigantesques, bien que l'eau et le pétrole soient l'un et l'autre des liquides».

Il en va de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. En modifiant la moindre coutume juive, non seulement on n'exercera pas d'influence positive sur son entourage, mais, bien plus, on exercera l'effet contraire.

La Guemara définit le pardon obtenu à Yom Kippour et l'un des avis exprimés considère que la nature même de ce jour permet de l'obtenir, y compris pour celui qui n'est animé d'aucun sentiment de Techouva, même s'il s'agit de fautes commises le jour même de Yom Kippour, portant donc sur des Interdits liés à ce jour. Malgré tout cela, Yom Kippour lui apportera le pardon, car «l'avocat ne peut pas se changer en accusateur».

14. Certains demanderont pourquoi il est si grave de renoncer à ce qui est accessoire puisque, de la sorte, on obtient ce qui est essentiel.

Il y a deux réponses à cette question :

A) Même si l'on était tout à fait certain, en agissant ainsi, de rapprocher un Juif de son Père Qui se trouve dans les cieux, on n'en est pas dispensé pour autant de mettre en pratique l'injonction : «Ne sois pas trop pieux», en tout cas pas plus que la Torah elle-même. Le Choul'han Arou'h interdit une telle pratique et l'on ne peut passer outre à cet interdit. Il est illusoire de s'imaginer que l'on rapprochera quiconque de la pratique juive par une situation que la Torah elle-même proscrit.

On objectera encore : «Certes, je ne dois pas chercher à rapprocher quelqu'un de la pratique juive par des voies que la Torah elle-même ne reconnaît pas. Mais, si je passe outre à ce principe et le fait tout de même, est-ce réellement si dramatique ?». Il faudra donc lui expliquer que ce raisonnement est faux et que rien ne lui permet de transgresser un principe de la Torah par «piété». Car, qui dit que le rapprochement de la pratique juive que l'on prétend pouvoir obtenir de la sorte est plus important que le respect d'une règle du Choul'han Arou'h ?

- B) Ce qui vient d'être dit serait vrai, même si l'on était certain qu'une telle attitude peut avoir un effet positif. Or, ce qui n'est pas basé sur la Torah ne peut pas avoir un effet positif et, bien au contraire, ne peut que nuire.
- 15. C'est la raison pour laquelle nous disons : «Voici le pain de la pauvreté que nos ancêtres ont mangé dans la pays de l'Egypte», rectifiant ainsi la déclaration de Yossef : «Voici des semences».

Nous affirmons ainsi être pleinement conscients que « nos ancêtres ont mangé ce pain dans le pays de l'Egypte » parce que Yossef a dit : « Voici des semences ». L'exil en résulta. Certes, nous devons être proches de chacun et nous proclamons, de fait : « Celui qui a faim, qu'il vienne et mange, celui qui est dans le besoin, qu'il vienne et célèbre Pessa'h ». Mais, nous pouvons le faire uniquement de la manière que la Torah nous a enseignée ! Bien sûr, « qu'il vienne et mange », mais à condition qu'il « célèbre Pessa'h ». Il doit prendre part à l'intégralité du Séder !

Même si «cette année, nous sommes ici» et «cette année, nous sommes esclaves», c'est en empruntant ce chemin que «l'an prochain, nous serons en Erets Israël» et «l'an prochain, nous serons libres»



# VAYÉ'HI



### Le pain d'Acher

(Discours du Rabbi, Sim'hat Beth Hachoéva et Chabbat Béréchit 5719-1958)

1. Notre père Yaakov accorda, à son fils Acher, la bénédiction suivante : «Le pain d'Acher est gras ». Rachi commente ce verset en précisant qu'Acher posséderait beaucoup d'huile et, ajoute Rachi, Moché donna une bénédiction similaire à Acher : «Il trempe son pied dans l'huile ».

Nous avons maintes fois souligné que tous les événements matériels ont également une dimension spirituelle. Bien plus, cette dernière est essentielle et la première en découle.

S'il en est ainsi pour ce qui constitue le monde, combien plus en est-il ainsi pour chaque idée de la Torah, qui n'a pas uniquement un sens simple, mais aussi, un sens allusif, un sens analytique et un sens ésotérique.

Ceci s'applique aussi à ces bénédictions: «le pain d'Acher est gras » et «il trempe son pied dans l'huile ». Ces versets ont, bien évidemment un sens simple, concret. De nombreuses olives peuvent être trouvées dans l'héritage de la tribu d'Acher et Rachi cite, à ce propos, une histoire que raconte la Guemara, établissant que c'était effectivement le cas. Néanmoins, la signification de ce verset est plus large et il possède également une dimension spirituelle.

2. Quelle est la portée morale de l'action consistant à «tremper son pied dans l'huile» ?

L'huile fait allusion à la sagesse, faculté la plus élevée de la personnalité humaine. A l'opposé, le pied en est la partie la plus basse. En l'occurrence, il s'agit donc de faire usage de son pied en le trempant dans l'huile. Car, s'il est très bas, le pied possède aussi une immense qualité, dont l'huile, la sagesse, elle-même est dépourvue. C'est précisément pour cela que le pied est trempé dans l'huile.

De même, il est dit du Machia'h que «ce jour-là, ses pieds se tiendront sur le mont des oliviers». L'huile, qui représente la sagesse, provient des oliviers. Le mont des oliviers est plus élevé que ces oliviers, puisqu'il les produit et il représente donc une élévation considérable. Malgré cela, «ce jour-là», les pieds du Machia'h seront au dessus du mont des oliviers.

Le lien entre l'huile et le pied a une implication pour le service de D.ieu. L'huile et la sagesse décrivent celui qui étudie la Torah et met les Mitsvot en pratique parce qu'il les comprend, en éprouve du plaisir. Le pied, à l'opposé, évoque la soumission. Il ne représente pas une grande élévation, dans la mesure où il fait abstraction du plaisir et de l'enthousiasme. Mais, d'un certain point de vue, la soumission dépasse la compréhension, comme nous le montrerons.

Nous l'avons dit, le matériel est le reflet du spirituel et, de fait, le pied a bien une qualité que la tête ne possède pas et qu'il met donc à sa disposition, comme l'explique le Likouteï Torah, à la Parchat Nitsavim.

3. Quelle est la supériorité du pied par rapport à la tête ? Et, pourquoi lier cette qualité du pied précisément à la tribu d'Acher ? Pour répondre à ces questions, nous définirons d'abord le camp de Dan, auquel la tribu d'Acher appartenait.

Le camp de Dan assemblait ce qui avait été égaré par les autres camps. Il marchait donc le dernier et recevait ainsi la possibilité de trouver ce qui avait été perdu et de le restituer à son propriétaire.

Dan était bien le dernier des campements d'Israël, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, le plus bas, le «pied». Malgré cela, et même à cause de cela, il pouvait rendre à chacun ce qu'il avait perdu.

4. Chaque événement matériel, comme on l'a vu, permet de déterminer ce qu'il en est, dans la dimension spirituelle.

Evoquant un objet perdu, nos Sages donnent la définition suivante : « Qui est le sot ? L'homme qui perd ce (*Ma*) qu'on lui confie ». La 'Hassidout donne, à ce propos, l'explication suivante. D.ieu accorde à chacun le *Ma*, la force de se soumettre à D.ieu. Néanmoins, le mauvais penchant, qui est un « roi âgé et insensé », c'est-à-dire un sot, incite à perdre ce *Ma*. Le camp de Dan intervient alors, le retrouve et le restitue à son propriétaire.

Les camps précédents se trouvaient plus près du Sanctuaire. Mais, la tribu de Lévi ou même les fils de Kehat pouvaient aussi perdre le Ma, la soumission à D.ieu. A l'opposé, le camp de Dan, le « pied », conserve un Ma intègre. Bien plus, il restitue ce Ma à tous les autres Juifs.

Ainsi, le pied a bien un apport positif pour la tête.

5. Notre Sidra dit également que «Dan jugera son peuple». La Guemara remarque, à ce propos, que : «lorsque quelqu'un répète sans cesse : « que l'on établisse un jugement, à ce propos », on peut en conclure qu'il descend de la tribu de Dan, ainsi qu'il est dit : «Dan jugera son peuple ».

L'exigence systématique du jugement est, en fait, une référence constante au Choul'han Arou'h, même pour ce qui est de moindre importance. Une telle attitude procède de la conscience que le monde n'est pas livré à lui-même, que le moindre élément qui le constitue est régi par les principes de la Torah.

Un tel comportement est basé sur la soumission à D.ieu. Lorsqu'on Le sert en s'appuyant sur son intellect, on distingue ce qui est important de ce qui l'est moins et, de fait, on est conforté, dans une telle conception, en constatant que la Torah parle des Mitsvot les plus légères, d'une part et de celles qui sont les plus fondamentales, d'autre part. Lorsque l'on est soumis à D.ieu, en revanche, on dépasse une telle classification, car tous ces Préceptes sont bien des Décrets divins.

Le camp de Dan se distingue donc par sa soumission à D.ieu. C'est ce qui explique que sa position ne soit pas élevée. Il est, en effet, dépourvu de la compréhension et de la satisfaction qu'elle procure. Mais, en réalité, à une dimension plus profonde, la soumission transcende l'intellect, en deux points :

- A) La compréhension est limitée. Elle ne permet donc pas de saisir pleinement la Divinité, Qui ne souffre pas la limite. Si elle est à la base du service de D.ieu, elle lui imposera également cette limite, en fonction des moyens intellectuels dont on dispose. A l'opposé, la soumission permet de se lier à D.ieu Tel qu'en Lui-même, au delà de toute limite.
- B) Non seulement la soumission transcende la compréhension, mais, bien plus, elle constitue, en outre, la base du service de D.ieu, y compris des actes raisonnés qu'il comprend. En effet, on ne peut s'en remettre à sa propre compréhension et, pour que celle-ci ne se détourne pas, il faut, dans un premier temps, se soumettre à D.ieu. Et, le Tanya, citant le Zohar, dit, à propos de la soumission : «Si l'on en manque, la sainteté ne peut se révéler».

- 6. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi le camp de Dan était le dernier et collectait les objets perdus par les autres. On peut justifier cette situation de trois manières :
- A) Le service de D.ieu du camp de Dan était empreint de soumission, qui semble être un niveau inférieur, lié au «pied». Se trouvant, spirituellement, à la «fin», ce camp marchait aussi, matériellement, à la dernière place.
- B) C'est précisément du fait de sa soumission que ce camp s'employa à réunir les objets égarés par les autres, y compris par les plus bas, bien qu'il dut, de ce fait, rester éloigné du Sanctuaire.

En effet, celui qui est soumis ne ressent plus sa propre personne. Il n'existe que pour mettre en pratique la Volonté de D.ieu, sans se préoccuper de lui-même. Car, pour lui, il importe uniquement que la Volonté divine se réalise. Il est prêt, pour cela, à être éloigné du Sanctuaire, à être le dernier, pourvu que d'autres Juifs se rapprochent ainsi de la Divinité.

- C) Le camp de Dan, qui est soumis, pérennise et constitue le fondement du service de D.ieu, dans son ensemble, y compris de la compréhension qui lui est liée, tout comme le pied est à la base du corps et soutient même la tête.
- 7. Il découle de ce qui vient d'être dit, un enseignement pour le service de D.ieu de chacun.

Celui qui étudie la Torah et accomplit les Mitsvot de la manière qui vient d'être décrite et se trouve à proximité du Sanctuaire et de l'Arche sainte peut parfaitement perdre la force de Ma qu'il possède en son âme, s'il ne cherche que son propre bien, y compris dans la dimension morale et ne possède pas la soumission qui le conduira à faire du bien aux autres. En effet, il s'écarte ainsi du principe « tu aimeras ton prochain comme toi-même », qui est à la base même de la Torah.

A l'opposé, celui qui sait offrir sa propre personne dans le but de faire du bien à un autre Juif pourra être rassuré, pour tout ce qui le concerne. A n'en pas douter, il conservera son intégrité et restituera aux autres ce qu'ils ont perdu, dans le domaine spirituel.

8. En se soumettant à D.ieu et en faisant don de soi-même pour marquer son amour à son prochain, on obtient ce qui est dit, dans la Parchat Vezot Habera'ha, rapportant la bénédiction accordée à la tribu de Naftali, la dernière du camp de Dan : «Il hérite de l'ouest et du sud». Ce verset, en effet, définit trois étapes successives, chacune dépassant la précédente, l'ouest, le sud et l'héritage.

Concernant l'ouest, la Guemara précise que, dans le Temple, la Présence divine se révélait dans cette direction. Certes, il s'agit là d'un des quatre points cardinaux, tous soumis à la dimension de l'espace. Pour autant, c'est précisément là que se dévoile la Présence divine, bien plus que dans les autres directions.

Le sud est, selon la définition du Likouteï Torah, l'endroit où le soleil est le plus chaud. Il est dit que «l'Eternel D.ieu est le soleil et son fourreau». Cette direction dépasse donc celle de l'ouest, illustrant la force divine qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace. C'est la raison pour laquelle on dit que «la Présence de D.ieu est à l'ouest». Le sud, par contre, révèle le soleil de D.ieu dans toute sa force, Qui transcende les notions de temps et d'espace.

L'héritage, enfin, se distingue de l'achat ou du cadeau. Dans le cas d'un achat, l'acquéreur doit donner de l'argent et la valeur de l'objet peut donc être évaluée en fonction de la somme payée. Le cadeau, quant à lui, n'implique aucune transaction financière. Il est pourtant dit que «l'on n'offre un cadeau uniquement si cela fait plaisir» et ce plaisir éprouvé par celui qui l'offre permet également d'établir la valeur du cadeau, même si cette dernière évaluation n'est pas aussi précise que la première.

Lors d'un héritage, en revanche, la situation et les efforts de celui qui le reçoit n'entrent nullement en ligne de compte. Même si ce dernier est un petit enfant, il en fait une pleine acquisition.

Il en est de même dans la dimension spirituelle. L'achat et le cadeau correspondent aux révélations divines qui sont consécutives à l'effort des hommes. Ce dernier est, par nature, limité et le dévoilement qui en résulte l'est donc également. L'héritage, en revanche, est accordé à chaque Juif, car «vous êtes des enfants pour l'Eternel votre D.ieu» et donc des héritiers. Or, cet héritage n'est pas à le mesure de celui qui le reçoit, mais il le dépasse.

9. Comment obtenir cet héritage ? En se soumettant à D.ieu et en faisant don de sa propre personne pour le bien d'un autre Juif. Nous avons vu, en effet, qu'un effort mesuré par la compréhension ne permet qu'une perception limitée de D.ieu, en fonction de ses capacités intellectuelles. La soumission à D.ieu, en revanche, n'est soumise à aucune limite.

Tous les Juifs sont donc dépositaires de l'héritage, comme on l'a dit. Celui-ci peut, néanmoins, rester caché, comme on l'a rappelé à propos de l'enseignement de nos Sages selon lequel l'insensé est celui «qui perd ce qu'on lui confie ». Le moyen de le révéler est précisément la soumission.

10. La tribu d'Acher avait une position médiane, dans le camp de Dan. Elle ne se trouvait pas aux extrémités, mais bien au milieu, ce qui est la position la plus digne d'éloge, correspondant à la partie la plus profonde du pied.

Nous avons vu l'action que menait le camp de Dan, dans son ensemble, auprès de tous les autres Juifs. Mais, la tribu d'Acher, qui faisait partie de ce camp, avait, en outre, une action spécifique. A son propos, la Parchat Vezot Habera'ha dit : «Il sera agréé par ses frères» et nos Sages expliquent qu'Acher assurait la subsistance de ses frères, pendant l'année de la Chemitta, celle du Chabbat de la terre.

11. Quelle relation établir entre l'action menée par la tribu d'Acher et la Chemitta ?

De plus, la Torah évoquant la Chemitta dit : «Et si tu te demandes ce que tu mangeras pendant cette septième année, sache que J'enverrai Ma bénédiction ». Celle-ci aurait donc dû se marquer, de manière identique, pour toutes les tribus. Dès lors, pourquoi leur subsistance dut-elle passer par celle d'Acher ?

12. Cette année est précisément celle de la Chemitta et un verset en explique le sens. La terre doit, en effet, se reposer et l'on suspend, pour cela, les travaux agricoles, ainsi qu'il est dit : « tu cesseras le labourage et la cueillette », actes qui sont nécessaires pour assurer la subsistance de l'homme. Puis, le verset dit : « Et si tu te demandes ce que tu mangeras pendant cette septième année », puis il donne lui-même la réponse à cette question : « J'enverrai Ma bénédiction ».

On peut, du reste, se demander pourquoi ce verset est rédigé sous la forme d'une question et d'une réponse, plutôt que d'une affirmation. Pourquoi la Torah

pose-t-elle une question ? En fait, celle-ci est mentionnée par la Torah et l'on peut en conclure qu'une telle interrogation trouve sa place dans le domaine de la sainteté.

Ainsi, la Chemitta ne doit pas se passer sans que l'on ne se pose de question. Bien au contraire, on doit s'interroger et même le faire avec toute la force nécessaire. Malgré cela, on cessera de travailler la terre, conformément à l'Injonction divine.

La Mitsva de la Chemitta occupe une place particulière et elle obéit à certaines conditions, qui font que l'on peut s'interroger, à son propos. Pour autant, le comportement d'un Juif n'en sera pas modifié et c'est précisément pour cela que D.ieu dit : « J'enverrai Ma bénédiction ».

La bénédiction de D.ieu n'a pas pour effet de permettre à l'homme de se passer des produits de la terre, tout comme il est dit que Moché, se trouvant sur le mont Sinaï, « ne mangea pas de pain et ne but pas d'eau ». Elle ne permet pas non plus d'être rassasié, pendant toute la durée de la septième année, par les aliments consommés pendant la sixième, comme ce fut le cas pour le prophète Elie qui tira d'un seul repas la force nécessaire pour les quarante jours suivants. En fait, cette bénédiction permet de disposer de pain et d'aliments également pendant la septième année.

La bénédiction ne prit pas non plus la forme de la manne, qui pouvait avoir tous les goûts à la fois et n'engendrait pas de déchets. Elle permit, bien au contraire, d'obtenir du pain, au sens le plus littéral et le plus physique, subissant toutes les limites de la matière et provoquant également des déjections. Tout ceci ne se réalisa pas près du mont Sinaï ou dans le désert, mais bien dans les champs et les vignes d'Erets Israël.

Une telle bénédiction reçoit donc une forme matérielle et même grossière, au point de soulever une interrogation : «Et si tu demandes ce que tu mangeras pendant cette septième année». Malgré cela, un Juif accomplit la Mitsva avec soumission et il obtient ainsi que D.ieu envoie Sa bénédiction et qu'Il accorde la subsistance matérielle, au sens le plus littéral.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre une autre idée. Le verset définit la Chemitta comme «un Chabbat pour D.ieu», au même titre que le Chabbat respecté par les hommes. Pour autant, les jours de la Chemitta sont profanes et il est permis d'y accomplir tous les travaux interdits pendant le Chabbat. Bien plus,

pendant les jours de fête, il est permis d'effectuer uniquement les travaux qui ont pour objet de se nourrir, alors qu'une telle restriction n'existe pas pour la Chemitta, durant laquelle tous les travaux sont permis, sans aucune distinction.

Les jours de cette année sont donc bien ceux de la semaine, tout à fait ordinaires et le «Chabbat pour D.ieu» est celui de la terre, foulée au pied par tous.

13. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi les bénédictions les plus évidentes et les plus clairement révélées furent accordées à Acher.

Pour instaurer le Chabbat de D.ieu dans les valeurs matérielles, là où règnent l'obscurité et le voile, là où surgissent des interrogations, une soumission pleine et entière est nécessaire, car celle-ci permet d'avancer, même lorsque l'on se trouve dans la pénombre.

Lorsqu'il s'agit de révéler la source profonde, on fait appel à Acher, qui correspond à la dimension la plus intérieure du «pied».

La tribu d'Acher, qui restituait aux autres tribus ce qu'elles perdaient, put également leur transmettre cette qualité et nos Sages précisent qu'elle leur fournissait des produits de la terre.

14. La présente explication justifie que «le pain d'Acher est gras » et «il trempe son pied dans l'huile ».

Acher bénéficia d'une révélation profonde de la soumission telle qu'elle se trouve en sa source, comme cela sera le cas dans le monde futur, lorsque la qualité de l'action sera établie.

La Chemitta apporte cette soumission à tous. En la respectant, nous obtiendrons la révélation du monde futur, lorsque «la terre agréera ses Chabbats». Dès lors, se réalisera la promesse selon laquelle «Eternel, Tu as agréé Ta terre, Tu as fait revenir la captivité de Yaakov».

# L'épouse du Grand Prêtre

(Discours du Rabbi, Sim'hat Torah 5719-1958)

15. Le Midrach définit, dans notre Paracha, la récompense que l'on obtient en adoptant la manière de servir D.ieu d'Acher. Il explique que : «Le pain d'Acher est gras, car il est à l'origine des huit vêtements» du Grand Prêtre. Rachi reprend ce commentaire, dans sa seconde interprétation du verset et dit : «Il sera agréé par ses frères, parce que les filles de cette tribu étaient belles et épousaient des Grands Prêtres», portant ces huit vêtements.

Quel relation peut-on établir entre ces belles filles et les Grands Prêtres ? Il faut en conclure qu'il s'agit ici de beauté spirituelle, directement liée avec l'état du Grand Prêtre.

Il fut dit, à propos de la première femme, que «Je lui ferai une aide, face à lui», lui permettant de mener à bien plus facilement la mission qui lui était confiée. Et, ceci concerne, en particulier, le Grand Prêtre qui, pendant Yom Kippour, doit pénétrer dans le Saint des Saints et « obtenir le pardon pour lui-même et pour sa maison, c'està-dire pour son épouse », faute de quoi il n'aurait pu effectuer les différents actes du service de D.ieu de ce jour sacré.

Il est dit que «l'honneur de la fille du roi se trouve à l'intérieur». La beauté véritable d'une femme juive est donc sa pudeur. Or, le Grand Prêtre lui-même a besoin que son épouse possède cette qualité.

Comment obtenir un tel résultat ? En mettant en pratique la sentence : «que l'on établisse un jugement, à ce propos». Lorsque l'on se soumet à D.ieu, que l'on respecte pleinement les prescriptions du Choul'han Arou'h, en particulier celles qui sont relatives à la pudeur, on peut avoir des enfants et des petits-enfants qui se consacrent à la Torah et aux Mitsvot, plus encore des descendants qui seront des Grands Prêtres, pénétreront dans le Saint des Saints, où se trouvent l'Arche saint et les Tables de la Loi, sur lesquelles sont gravés les dix Commandements. Car, ceux-ci ne sont pas écrits avec de l'encre qui serait uniquement déposée sur le parchemin, mais bien gravés, établissant ainsi, de la manière la plus claire, qu'un Juif et la Torah ne doivent former qu'une seule et même entité.

16. Ceci nous permettra de comprendre le début de ce même verset, «qu'Acher soit béni de fils». Citant le Sifri, Rachi explique : «Parmi toutes les tribus, aucune autre ne fut bénie de fils comme Acher». Puis, Rachi précise : «Mais, je ne sais pas de quelle manière».

Cette dernière remarque de Rachi est motivée par le fait que la tribu d'Acher n'était pas, numériquement, plus nombreuse que les autres.

Il faut donc interpréter le Sifri d'après l'affirmation de nos Sages selon laquelle la tribu d'Acher est, à elle seule, l'équivalent de toutes les autres tribus à la fois, de par les qualités qu'elles possèdent et, pour ce qui fait l'objet de notre propos, de par la satisfaction que procuraient les enfants de cette tribu.

En se soumettant à D.ieu et en les éduquant de cette manière, on peut avoir le mérite d'avoir des fils et des filles s'engageant sur le chemin de la Torah et des Mitsvot. Et, l'on conçoit d'eux beaucoup de satisfaction, bien au-delà de celle que l'on aurait eu de nombreux enfants.

On peut ainsi comprendre le verset : «J'ai multiplié sa descendance et Je lui ai donné Its'hak». Le Rabbi Rachab s'interroge, à ce propos. Comment D.ieu promit-ll à Avraham une descendance qui serait «multipliée» pour ne lui donner qu'un fils unique, Its'hak? L'explication est donc celle qui a été donnée auparavant. Un seul enfant peut procurer à ses parents beaucoup plus de satisfaction que de nombreux enfants.

En conséquence, un seul enfant peut en représenter, à lui seul, six cent mille, tout comme Moché, notre maître était l'équivalent de tout Israël. Or, en chaque génération, il est un Moché. Et, l'on peut avoir un tel enfant lorsque l'on est soi-même totalement soumis à D.ieu.

17. Pourquoi est-ce précisément en se soumettant à D.ieu que l'on peut avoir de bons enfants ? Nous le comprendrons d'après le Midrach rapportant que D.ieu, lorsqu'll voulut donner la Torah à Israël, exigea des garants. Les Juifs formulèrent alors différentes propositions, mais D.ieu ne les accepta pas. Ils dirent enfin : « Nos enfants seront nos garants ».

L'explication de tout cela est la suivante. La vie de l'homme est constituée de différentes étapes, citées par le chapitre 5 du traité Avot, depuis l'âge de cinq ans,

lorsqu'il commence à étudier la Torah. Par la suite, à vingt ans, cet homme parvient à la maturité intellectuelle. On sait, en effet, ce qui caractérise l'enfant de six ans, celui qui a treize ans, l'homme de vingt ans. Puis, au delà de cet âge, il doit encore traverser de nombreuses étapes. De ce point de vue, les enfants qui commencent leur étude de la Torah sont bien les « pieds ».

Tous les Juifs constituent un grand corps. Physiquement, c'est le pied qui permet à la tête de se tenir droite. Il en est de même, dans la dimension morale et la soumission renforce la compréhension. Ceci s'applique aussi à l'ensemble d'Israël. Les pieds du peuple juif permettent à la tête de garder sa stature. Nous avons vu, en effet, que le camp de Dan, le «pied», confère la plénitude à tous les autres camps.

L'importance des pieds peut être établie à tous les niveaux. Ce fut aussi le cas lors du don de la Torah et c'est pour cela que la garantie offerte, à cette occasion, fut celle des enfants se consacrant à l'étude, car ceux-ci correspondent aux «pieds» et sont bien le fondement de toute la nation juive, comme le conclut le Midrach en citant le verset : «C'est sur les jeunes enfants et les nourrissons que Tu as basé Ta puissance».

Ce qui vient d'être dit permet de préciser la relation entre les bons enfants et la soumission à D.ieu. Nous avons vu que tous correspondent au «pied». C'est donc pour cela qu'en se soumettant pleinement à D.ieu, on obtient des enfants et des petits-enfants qui se consacrent à la Torah et aux Mitsvot.

# Σ Likouteï Si'hot Σ

# PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

Remière série Republième édition

TOME 1
CHEMOT



# CHÉMOT



#### Faire vivre les filles

(Discours du Rabbi, Pessa'h 5712-1952 et 5714-1954)

1. Une question est soulevée à propos du verset : «Tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve et toute fille, vous la ferez vivre ». Quel est le sens de la précision que donne ici le Pharaon à propos des filles ? Son but n'était-il pas d'annoncer que tous les garçons nouveaux nés seraient jetés dans le fleuve? En revanche, il ne s'intéressait nullement au sort des filles. Or, la formulation de ce verset semble indiquer que «toute fille, vous la ferez vivre », énonce également un décret émis par le Pharaon.

On peut apporter, à cette interrogation, la réponse suivante. L'expression « vous la ferez vivre » doit effectivement être interprétée comme une injonction de faire vivre les filles. Par ces mots, le Pharaon ordonna à la fois de jeter les garçons juifs dans le fleuve, afin de tuer leur corps physique et d'assurer la vie des rescapés de ce massacre, en leur donnant une éducation selon les voies égyptiennes, en leur conférant les valeurs de l'Egypte, afin de tuer leur âme.

On peut ainsi justifier la formulation des versets de ce passage de la Torah. Car, s'adressant aux sages femmes juives, le Pharaon leur demanda uniquement de laisser la vie sauve aux filles, afin qu'il leur soit plus aisé de tuer les garçons. Devant elles, il constata donc uniquement que «une fille vivra». S'adressant aux Egyptiens, en revanche, il ordonna de «faire vivre» ces filles.

Et, la Torah rapporte ces deux décrets conjointement, dans un même verset. On peut en conclure que « toute fille, vous la ferez vivre » n'est pas une disposition moins sévère que « tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve ». Tuer une âme est aussi grave, et sans doute même plus grave, que de tuer un corps. De fait, il est dit que « la mort spirituelle est plus tragique que la mort physique » et Rachi, commentant le verset Devarim 23, 9, explique: « On est plus coupable en conduisant un homme à la faute qu'en le tuant ».

2. Le décret auquel il vient d'être fait allusion, «toute fille, vous la ferez vivre», l'obligation d'éduquer un enfant en lui conférant des valeurs égyptiennes, apparaît également dans la première partie de ce même verset, «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve».

Le Nil était l'idole des Egyptiens, qui lui vouaient un culte. Au sens le plus simple, en effet, il était à l'origine de leur subsistance. Car, il ne pleut pas dans ce pays et les champs sont irrigués uniquement par les crus du fleuve.

En conséquence, l'injonction selon laquelle «vous le jetterez dans le fleuve» avait deux conséquences:

- A) L'exil physique de l'Egypte avait pour but de tuer le corps juif.
- B) L'exil moral de l'Egypte conduisait à se jeter dans l'idolâtrie et dans les plaisirs de ce pays, afin de tuer son âme.

En effet, le fleuve véhiculait de l'eau, symbole du plaisir et, bien plus, il est dit que « l'eau favorise toutes les formes du plaisir ».

3. L'exil d'Egypte fut la source de tous les exil ultérieurs et l'on peut en conclure que les décrets qui furent alors émis trouvent également leur équivalent dans ces exils ultérieurs, y compris dans le nôtre et en la présente génération.

Car, il existe encore, à l'heure actuelle, un Pharaon, roi de l'Egypte, prenant la forme des usages et des convenances du pays, qui réclament que les enfants soient jetés dans le fleuve de sa culture et de ses valeurs. Ces enfants, prétend-il, doivent y être immergés, jusqu'à se noyer car, poursuit-il, c'est là le seul moyen d'assurer leur subsistance.

Et, l'époque veut aussi que ces enfants soient emmurés dans les édifices de Pithom et de Ramsès, c'est-à-dire que l'on fasse naître en eux un désir pour les grands objectifs que s'assigne la nation.

Commentant le verset «dressons-nous contre lui par la ruse», nos Sages insistent: «Faisons-le effectivement par la ruse». Il faut donc savoir que tous ces arguments émanent du Pharaon, roi de l'Egypte, dont le but est d'éradiquer toute trace du Judaïsme, de supprimer les âmes juives et, de cette façon, les corps juifs.

Il faut donc se dresser avec la plus grande fermeté contre de tels décrets et s'assurer que les enfants reçoivent une éducation conforme à la Tradition d'Israël.

4. Concrètement, on peut tirer de ce qui vient d'être dit, la conclusion suivante.

Lorsqu'il s'agit d'assurer l'éducation des enfants juifs, nul ne peut et nul n'a le droit de les noyer dans le Nil, dans l'idole du pays où l'on se trouve. Il ne faut pas les faire tomber dans les pièges que dresse la recherche d'une carrière. Le seul moyen de leur permettre de vivre est de leur donner une parfaite éducation, basée sur notre Torah, une Torah de vie.

Et, il n'y a pas lieu d'observer ce que font les autres parents, dont les enfants, lorsqu'ils grandiront, disposeront de tout ce qu'il faut. L'un possédera une maison et l'autre, une voiture. L'un sera médecin et l'autre, avocat. En tout état de cause, chacun aura un métier, sera, à tout le moins, un cireur de chaussures, alors que l'enfant qui aura fréquenté la Yechiva ne saura rien faire. Il sera même incapable de cirer des chaussures, ne sachant comment tenir une brosse à la main.

Il faut donc avoir conscience que D.ieu assure la subsistance de chacun. Si l'on met en pratique Sa Volonté, ainsi qu'il est dit «et tu enseigneras à tes fils et tu en parleras, lorsque tu seras assis dans ta maison et lorsque tu marcheras, sur le chemin », Il exaucera Lui-même les requêtes que l'on formule devant Lui, pour soimême et pour ses enfants.

Il faut confier ses enfants à un professeur qui, lui-même, tire sa vitalité de notre Torah, Torah de vie, base son existence sur ses Mitsvot. Un tel homme saura transmettre ces valeurs aux enfants, il les guidera sur le chemin de la Torah et des Mitsvot. C'est de cette manière que l'on peut assurer le salut de ces enfants et, par leur intermédiaire, celui de tout le peuple juif.

5. Ainsi, l'exil d'Egypte fut la source de tous les exils ultérieurs, ce qui explique que les décrets émis à l'époque trouvent leur équivalent dans la période actuelle, comme nous venons de le voir. Et, de la même façon, la délivrance future sera proche de la sortie d'Egypte, ainsi qu'il est dit: « Comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles ».

Les phases préalables et préparatoires de la délivrance que nous attendons doivent donc être semblables à celles qui ont permis la libération de l'Egypte.

Il est dit que «c'est par le mérite des femmes vertueuses que nos ancêtres furent libérés de l'Egypte». Que firent ces femmes? Elles mirent au monde une génération

de Juifs, en dépit des décrets du Pharaon. Elles affirmaient que l'on ne devait en tenir aucun compte, bien qu'il ait dit: « Tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve ». Elles proclamèrent que, si D.ieu demandait d'avoir des enfants, il fallait se conformer à Sa Volonté, sans se demander ce qui adviendrait par la suite. Et, c'est précisément grâce à leur démarche que nos ancêtres purent quitter l'Egypte.

Il en va de même, à l'époque actuelle, dans chaque pays et en particulier, en Amérique. Il ne faut tenir aucun compte des centres d'intérêt de la nation. Il ne faut pas se demander ce que ces enfants feront plus tard. On doit leur donner une éducation conforme à la Volonté de D.ieu, Qui, de la sorte, assurera Lui-même la subsistance de ces enfants et de leurs parents à la fois.

C'est précisément en ne tenant aucun compte des décrets du Pharaon que l'on assure le salut de ses propres enfants et que l'on obtient la délivrance collective, pour l'ensemble du peuple juif, par notre juste Machia'h, très prochainement.

# **Enfants spirituels**

(Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5716-1956)

6. Commentant le verset «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve et toute fille, vous la ferez vivre», la Haggada dit: «Notre peine désigne nos enfants, ainsi qu'il est dit: tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve et toute fille, vous la ferez vivre».

Ce verset ne précise pas que le terme «peine» désigne bien les enfants, selon la forme de déduction qu'adopte la Haggada, dans les paragraphes précédents. En effet, il est bien évident, en l'occurrence, que le décret touchait les enfants, de sorte qu'une preuve découlant d'un verset est totalement inutile, à ce sujet. En fait, il s'agit d'illustrer, de manière générale, l'idée que la souffrance était spécifiquement liée aux enfants. Mais, aucune preuve formelle n'est donnée pour établir une relation entre ceux-ci et «notre peine».

Cette absence de preuve établit qu'il s'agit bien d'une évidence. C'est la raison pour laquelle aucun verset ne vient le démontrer.

7. Il en découle, pour nous, l'enseignement suivant.

Pour que les enfants ou également les élèves, que le Sifri appelle aussi enfants, adoptent un bon comportement, l'effort et la peine sont nécessaires.

Celui qui a des enfants irréprochables ou bien exerce sur ses élèves une influence permettant qu'un seul mot suffise, ne doit pas s'imaginer qu'il s'est ainsi pleinement acquitté de son obligation. Même en pareil cas, l'éducation des enfants doit concentrer tous ses efforts.

Il doit s'agir de «notre peine», d'un effort si intense que la Torah elle-même puisse le qualifier comme tel.

Et, lorsque l'effort permet de former ces enfants, il n'y a pas lieu de s'affecter devant tous les décrets qui peuvent être émis, y compris le plus sévère, «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve». On peut ainsi contourner également ce décret-là et, bien plus, il est dit que les enfants nés et sauvés lorsque celui-ci était en vigueur, «reconnurent D.ieu les premiers», lors du passage de la mer Rouge. Ce ne fut ni Moché, ni Aharon, ni ses fils, ni les anciens, ni la génération qui avait vécu avant l'esclavage qui eurent, les premiers la perception de D.ieu, mais bien ces enfants juifs que les parents avaient éduqués au péril de leur vie. Ceux-là reçurent une vision immédiate de D.ieu, «Le désignèrent du doigt», si l'on peut s'exprimer ainsi et s'exclamèrent: «Il est mon D.ieu et je veux Le glorifier».

8. Cet enseignement ne concerne pas uniquement les parents, envers leurs enfants et les éducateurs, envers leurs élèves. Il s'adresse également à chaque Juif. En effet, il est dit que « tu feras des reproches à ton prochain » et c'est là une des Mitsvot de la Torah

«Croissez et multipliez» est également une Mitsva de la Torah. Bien plus, c'est la première qui fut énoncée et elle ne peut être limitée à sa portée physique. Elle peut également être mise en pratique dans sa dimension morale.

Une explication des 'Hassidim de l'Admour Hazaken, ou, selon une autre version, de l'Admour Hazaken lui-même, se rapporte à cette première Mitsva de la Torah, «croissez et multipliez». Son contenu est le suivant. L'ordre dans lequel la Torah est

énoncée en est partie intégrante. En l'occurrence, le premier grand principe de la Torah et de l'existence juive, est l'affirmation selon laquelle « un Juif doit aider à la prise de conscience d'un autre Juif ».

Il faut donc faire savoir à chacun que l'on est tenu de fournir tout l'effort nécessaire pour que son prochain prenne conscience de son Judaïsme et, tout particulièrement, pour qu'il reçoive une bonne éducation.

# L'éducation des tous petits

(Discours du Rabbi, Chouchan Pourim 5714-1954)

9. Nous avons déjà montré que les enfants qui se consacrent à l'étude de la Torah constituent le fondement du peuple d'Israël.

La Guemara évoque l'importance d'enseigner la Torah aux jeunes enfants, en ces termes: « Que le souvenir d'un homme soit rappelé pour le bien. Il s'agit de Yochoua Ben Gamla ».

Que fit Yochoua Ben Gamla?

Auparavant, il était d'usage d'apprendre la Torah avec son père, de sorte que celui qui n'avait pas de père ne l'étudiait pas. Puis, il fut institué qu'il y aurait, à Jérusalem, des professeurs chargés d'enseigner la Torah aux enfants. Par la suite, cette pratique fut étendue à toutes les grandes villes d'Erets Israël, mais réservée aux jeunes de seize ou dix sept ans. Enfin, vint Yochoua Ben Gamla, qui put obtenir que chaque enfant, dès l'âge de cinq ou six ans, ait la possibilité d'étudier la Torah, dans chaque région, en chaque ville, sans même avoir à payer pour cela. C'est pour cette raison que son souvenir est béni, à chaque époque.

Lorsque la section juive des Bolcheviques interdit l'étude de la Torah, en Russie, elle ne souhaita pas faire totalement disparaître cette activité. Elle expliqua qu'un enfant suffisamment grand et mûr pour faire le choix de cette étude devait y avoir accès. Elle ne pouvait comprendre, en revanche, que celle-ci soit imposée aux petits enfants. Or, les Juifs firent don de leur propre vie, avec la plus grande détermination, pour que les tous petits puissent continuer à étudier la Torah, car de leur éducation dépend la pérennité du peuple d'Israël.

Il en est de même pour notre époque. Il faut faire preuve de la plus grande fermeté pour que les enfants, depuis leur plus jeune âge, soient éduqués selon les principes de la Torah, dans toute son intégrité, sans aucun compromis. Car, il en va de l'avenir du peuple juif.

10. L'immense importance des enfants qui se consacrent à l'étude justifie que quiconque peut exercer une influence positive, en la matière, y consacre tous ses efforts, toute sa peine, pour reprendre l'expression précédemment citée.

Certains considèrent qu'intervenir dans ce domaine n'est pas de leur rang, qu'ils doivent avoir des préoccupations plus élevés. Quelqu'un de moins qualifié ne peut-il enseigner l'alphabet aux enfants? De même, collecter des fonds pour un 'Héder ou une Yechiva doit être réservé à ceux qui en font un métier et non à tous les autres.

Il faut répondre à ces personnes que de tels raisonnements ne s'appliquaient qu'en des périodes normales. Lorsqu'un incendie éclate, ce qu'à D.ieu ne plaise, on ne convoque pas une réunion pour déterminer à qui il appartient de l'éteindre. Chacun se met à l'oeuvre et tous doivent le faire, dans toute la mesure de leurs possibilités.

D'autres prétendent en avoir fait assez pour promouvoir cette bonne éducation et ils préfèrent désormais laisser la place à d'autres. On leur expliquera que « l'homme est né pour l'effort » et que celui-ci doit être permanent.

Pour justifier les souffrances permanentes qui sont imposées à une âme, lorsque celle-ci s'introduit dans un corps, il est nécessaire que l'effort de l'homme soit constant. En effet, en l'absence de cet effort, chaque instant de souffrance devient inutile.

Ce qui est vrai pour soi-même s'applique, de la même façon, à son prochain, en particulier pour tout ce qui concerne l'éducation. L'effort constant est indispensable.

### Longueur de l'exil

(Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5711-1951)

11. Il est dit, à la fin de notre Sidra, que Moché interrogea le Tout Puissant: «Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple?». La réponse de D.ieu figure au début de la Parchat Vaéra: «Je suis *Avaya*. Je Me suis révélé à Avraham, à Its'hak et à Yaakov sous le Nom d'*El Chadaï*, mais Mon Nom *Avaya*, Je ne Le leur ai pas fait connaître. Et, vous saurez que Je suis *Avaya*».

Le Torah Or explique à ce propos, que le Tétragramme, le Nom divin Avaya, fut révélé lors du don de la Torah, mais non aux Patriarches. Pour que cette révélation soit possible, ainsi qu'il est dit: «vous saurez que Je suis Avaya», il fallait qu'elle soit préparée par l'exil d'Egypte, à propos duquel il fut dit: «Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple?».

Le Torah Or justifie, par la même raison, la longueur de ce dernier exil. Celui-ci prépare, en effet, les grandes révélations qu'apportera le monde futur.

12. Chaque élément constituant la Torah est vrai et immuable. En conséquence, lorsque celle-ci pose une question, elle lui confère ainsi un caractère permanent, même si une réponse lui est apportée par la suite.

Lors d'une réunion 'hassidique, à l'occasion de la fête de Chavouot, mon beaupère, le Rabbi, traita de la question suivante, qui est posée par la 'Hassidout. Pourquoi Sim'hat Torah, réjouissance qui marque la conclusion de la lecture de la Torah, n'a-telle pas été instaurée à Chavouot, temps du don de notre Torah? Il indiqua que, cette question étant formulée par la Torah, il y avait lieu de penser, malgré la réponse qui lui est apportée, que Sim'hat Torah aurait effectivement pu être fixée à Chavouot.

Il en va de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. La Torah rapporte la question de Moché: «Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple? ». On peut en conclure que, malgré la réponse qui lui a été apportée, «Je Me suis révélé à Avraham, à Its'hak et à Yaakov», celle-ci continue effectivement à se poser.

13. L'une des raisons, justifiant qu'il en soit ainsi, est la suivante. La servitude de l'exil est, certes, une nécessité pour préparer les révélations du monde futur. Pour autant, elle ne doit pas nécessairement être physique. Sa dimension morale est suffisante.

Le Torah Or explique l'équivalent moral de chaque aspect de l'esclavage: «Ils rendirent leur vie amère par un intense labeur, avec du mortier, des briques et tous les travaux du champ». Il précise que: «L'expression «ils rendirent leur vie amère » fait allusion à la Torah qui est «notre vie». Le «dur labeur » est celui des questions que l'on se pose, pendant l'étude. Le «mortier » correspond au raisonnement a fortiori, le «travail du champ » à la Boraïta, extérieure à la Michna et les «briques » à la fixation de la Hala'ha ». On consultera le développement précis que fait ce texte, traitant de cette question.

14. Ainsi, la situation de l'exil peut être remplacée par son équivalence morale. Il en est de même également pour les difficultés que l'on peut éprouver à assurer sa subsistance, qui se marquent essentiellement pendant la période de l'exil. On peut les remplacer par l'effort et l'ardeur que l'on investit dans l'étude de la Torah.

La source de ces difficultés peut être découverte dans le verset suivant: «les pensées de l'homme sont nombreuses ». Celles-ci le déconcertent donc, de sorte qu'il ne sait que faire. A la place de tout cela, il peut donc faire porter tout son effort sur la Torah, développer un raisonnement dans un sens et un second, en sens opposé, sans être capable de trancher. C'est cette activité qui concentrera toute son attention.

Le Gaon de Ragatchov indiqua, une fois, que le jour de la semaine qu'il vivait le plus difficilement était le Chabbat. Car, au milieu de la semaine, lorsqu'un intense flux intellectuel le traversait, avec des idées dans un sens et d'autres en sens opposé, il parvenait à canaliser ce flux en rédigeant ces idées par écrit. L'expression écrite permet effectivement d'obtenir un tel résultat et il est alors plus aisé de parvenir à une synthèse. Pendant le Chabbat, en revanche, il ne pouvait écrire et son effort intellectuel devait alors être particulièrement intense, afin d'aboutir à une conclusion.

On dit que, lorsque l'Admour Haémtsahi commentait la 'Hassidout, un grand silence régnait. Lui-même répétait toujours: «chut, chut» et le Rabbi Rachab en donna la raison. C'était là un moyen de contenir le flux intellectuel qui traversait son cerveau.

On peut se demander pour quelle raison il est nécessaire de contenir ce flux.

Ce qui vient d'être dit permettra de le comprendre. Le flux intellectuel est dense. De ce fait, il est difficile de le synthétiser d'une manière définitive car, aussitôt, apparaît une idée nouvelle, plus profonde, qui remet en cause le raisonnement tenu auparavant. Ainsi, dans les discours 'hassidiques de l'Admour Haémtsahi, on retrouve souvent l'expression suivante: « A l'inverse de ce qui a été dit préalablement ».

15. L'un des fait marquants de l'exil d'Egypte fut le «dur labeur». Que recouvre cette expression? La Guemara explique que l'on confia aux hommes les travaux des femmes et aux femmes, les travaux des hommes, afin de modifier les habitudes des uns et des autres.

Or, ce «dur labeur» doit également trouver son équivalent spirituel. En l'occurrence, chacun doit mettre en pratique la Torah et les Mitsvot au delà de son habitude. Dans la dimension physique, les travaux féminins sont plus légers que les travaux masculins. En effet, disent nos Sages, «l'homme est, par nature, conquérant, ce qui n'est pas le cas de la femme». Malgré cela, un travail plus facile est bien un «dur labeur», dès lors que l'on n'y est pas habitué.

Il en va de même pour la dimension spirituelle. Un acte du service de D.ieu peut avoir une portée insignifiante, mais, dès lors qu'il exige un changement de son habitude, il peut bien être admis comme l'équivalent moral du «dur labeur».

Le Tanya explique l'affirmation de la Guemara selon laquelle «celui qui révise son étude cent fois n'est pas considéré comme ayant servi D.ieu», ce qui est le cas, en revanche, pour l'homme qui «la révise cent une fois». Certes, dit le Tanya, il n'y a là qu'une seule fois de plus. Néanmoins, il faut, pour l'adopter, modifier son attitude, «car, à l'époque, la pratique courante voulait que l'on révise son étude cent fois». Cette modification permet de servir D.ieu de manière effective.

Bien plus, c'est précisément cette cent unième fois qui révèle l'essence de l'âme. Car, les cent fois précédentes correspondent aux dix forces de l'âme, chacune en portant dix en elle. La cent unième fois, en revanche, désigne bien l'essence de l'âme, la parcelle de Divinité véritable que chacun porte en lui et qui transcende même Kéter, la couronne qui surplombe l'enchaînement des mondes.

16. Un autre point peut également être mentionné. Nous avons dit qu'un travail plus léger, mais contredisant l'habitude, pouvait être qualifié de «dur labeur», au point que celui qui le réalise soit considéré comme ayant servi D.ieu.

Mais, bien plus encore, même si ce changement d'habitude n'est pas profond, même si, au fond de soi, on n'a pas modifié sa nature et que l'on doit donc se contraindre à agir de la sorte, on n'en possède pas moins l'élévation de celui qui a servi Dieu.

On peut l'expliquer de la manière suivante. La volonté profonde d'un Juif est toujours positive. Néanmoins, il peut être victime de son mauvais penchant. Quand c'est le cas, la contrainte peut faire disparaître son emprise.

17. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'image suivante de la Guemara, que l'Admour Hazaken cite dans le Tanya: « Au marché des âniers, ceux-ci louent leurs services pour un Zouz, s'ils doivent parcourir dix Parsas et pour deux Zouz, si la distance est de onze Parsas, car ils dépassent alors leur parcours habituel ».

On peut se demander pour quelle raison le Tanya parle ici de la distance parcourue par les ânes et ne se contente pas de ce que dit la Guemara, à propos de la qualité de celui qui révise cent une fois son étude. Il faut en conclure que la situation des ânes décrit beaucoup plus clairement le changement d'habitude que la Tanya souhaite définir, dans ce passage.

Nous le comprendrons en rappelant qu'une image, dès lors qu'elle est énoncée par la Torah, doit décrire, en tout point, ce qu'elle a pour but d'illustrer. En effet, l'image elle-même découle de ce qu'elle permet de définir. Elle est donc particulièrement précise.

C'est effectivement le cas pour ce qui fait l'objet de notre propos. Le corps est comparé à un âne et l'on demande à un Juif, en conséquence, de mettre en pratique les termes du verset: «Lorsque tu verras l'âne de ton ami ployer sous son fardeau et souhaitera l'abandonner à son sort, tu lui viendras en aide». On ne peut donc pas servir D.ieu uniquement par son âme. Il faut, en outre, apporter l'élévation à son corps.

Or. il est deux manières de le faire:

A) On peut obtenir que le corps cesse d'être un âne, le rendre humain. Il s'agit alors d'une transformation.

On sait que l'Admour Hazaken, quittant Mézéritch pour rentrer chez lui, fut reconduit par le fils du Maguid, Rabbi Avraham «l'ange». Ce dernier dit au cocher: «Il faut fouetter les chevaux pour qu'ils aient conscience d'être des chevaux» ou encore, selon une autre version, «Il faut fouetter les chevaux pour qu'ils cessent d'être des chevaux». L'Admour Hazaken indiqua aussitôt qu'il avait découvert, dans ces mots, une manière nouvelle de servir D.ieu. Il retarda donc son voyage et passa encore quelques temps à Mézéritch.

B) On peut également rester ce que l'on est, mais faire usage de la contrainte pour modifier son habitude. En repoussant le mal de cette façon, on peut également être défini comme celui qui sert D.ieu.

Et, c'est bien à tout cela que fait allusion le marché des âniers.

En effet, il ne s'agit pas ici d'acheter un âne, d'en faire l'acquisition, ce qui serait une transformation, mais uniquement de le louer, de sorte que cet âne appartient toujours à son propriétaire d'origine. Malgré cela, on ne tient aucune compte de son habitude de se limiter à un parcours de dix *Parsas* et on le fait travailler au delà de cette habitude.

Il en est de même pour la dimension spirituelle. Le corps, grossier, restera ce qu'il est. Malgré cela, on fera usage de la contrainte envers lui et, de cette façon, on prendra une part effective au service de D.ieu.

# Une attitude pleine de fermeté

(Discours du Rabbi, Chabbat Chemot 5716-1956)

1. Dans la Sidra de cette semaine, la Parchat Chemot, est introduit le récit de l'exil d'Egypte, ainsi qu'il est dit : «Ils rendirent leur vie amère, par une âpre servitude, le mortier et les briques ». C'est en ces termes qu'est décrit leur difficile esclavage.

L'exil physique de l'Egypte commença, de la part des enfants d'Israël, par quelques concessions morales. Ils fournissaient donc aux Egyptiens ce que ceux-ci demandaient. Puis l'esclavage prit toute sa dimension physique.

Au début, il est simplement dit que «ils rendirent leur vie amère». Cette expression désigne la Torah qui est, de fait, la vitalité d'un Juif. Lorsque l'on adopta une attitude de compromis dans le domaine moral, la servitude matérielle en résulta, «une âpre servitude, le mortier et les briques».

2. Le Panim Yafot commente l'expression suivante du Pharaon, adressée à Moché et Aharon : «Allez à votre labeur ». En effet, la tribu de Lévi ne lui était pas assujettie. Elle n'assumait que son propre travail, «votre labeur ».

Le Panim Yafot indique pour quelle raison la tribu de Lévi ne fut pas soumise à l'esclavage. Le verset dit, en effet : «Et, pour Lévi, il dit : le pectoral (*Ourim* et *Toumim*) est fait pour un homme aussi vertueux que toi». Dans ce texte, *Toumim* représentent la Mitsva de la circoncision et *Ourim*, la Torah. La tribu de Lévi se renforça particulièrement dans ces deux domaines, même lorsqu'un décret du Pharaon les proscrivait. En conséquence, ils ne lui furent pas soumis.

Les autres tribus, par contre, subirent ce décret. Elles s'éloignèrent de la circoncision et de l'étude de la Torah. C'est de cette façon qu'elles devinrent, physiquement, des esclaves.

On peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Certes, la Mitsva de la circoncision leur incombait à tous, du fait de l'Injonction reçue par notre père Avraham. A l'opposé, la Torah n'avait pas encore été donnée et son étude ne s'imposait donc pas.

Bien plus, nos Sages se demandent si les enfants d'Israël étaient tenus d'aller jusqu'au don de leur propre personne pour mettre ces Préceptes en pratique. En effet, on peut les considérer uniquement comme des descendants de Noa'h, qui ne sont pas tenus d'offrir leur vie pour respecter les Injonctions divines. Dès lors, pourquoi, parce qu'ils ne firent pas preuve de cette abnégation, furent-ils réduits en esclavage ?

3. Un enseignement peut être tiré de ce qui vient d'être dit.

Lorsqu'il s'agit de spiritualité, il importe peu, parfois, de ne pas être réellement tenu de faire don de soi-même. Il n'y a pas lieu de se demander si la Hala'ha est la motivation de son comportement ou bien s'il s'agit d'une pratique introduite par le Rabbi, ou encore par l'un de ses prédécesseurs. En Egypte, en effet, la tribu de Lévi se consacra à l'étude de la Torah, comme Avraham l'avait fait en son temps et elle fut même prête à se mettre en danger pour cela.

Lorsque la spiritualité est attaquée, un Juif ne peut le supporter et il est alors capable de faire preuve de la plus grande détermination.

En effet, le matériel et le spirituel sont profondément imbriqués, de sorte qu'une décision de portée morale a aussitôt une incidence physique. A l'opposé, si l'on refuse la remise en cause de la spiritualité, le Pharaon lui-même s'exclame: « Allez à votre labeur », reconnaissant ainsi, de manière implicite, que les enfants d'Israël ne lui sont plus assujettis.

Il est dit que le Pharaon régnait sur le monde entier, qu'il disposait de forces considérables, que Moché lui-même redoutait. C'est la raison pour laquelle D.ieu dût lui dire: «Va chez le Pharaon». La tribu de Lévi était également sous l'emprise du Pharaon, puisque nul ne pouvait s'enfuir de l'Egypte. Néanmoins, cette tribu refusa la servitude morale et le Pharaon fut donc incapable de leur imposer la servitude physique.

4. Les récits de la Torah délivrent un enseignement pour le service de D.ieu.

Le Rambam dit que «si quelqu'un a, en son coeur, des sentiments généreux qui l'attirent vers le service de D.ieu, il peut être considéré comme appartenant à la tribu de Lévi». Certes, celle-ci ne reçut aucune part d'Erets Israël, mais il est dit que «l'Eternel est son héritage», qu'elle possède non seulement dans sa dimension morale, mais aussi de manière physique.

En ce sens, tous les Juifs doivent pouvoir s'identifier à la tribu de Lévi.

Lorsqu'un opposant se dresse, cherchant à faire obstacle au service de D.ieu, il ne faut pas penser qu'en lui faisant quelques maigres concessions, on se libérera de son opposition. En fait, le contraire est vrai. Dès la première concession, son opposition se fera encore plus forte.

Ceci n'est pas vrai uniquement dans le domaine moral, mais aussi physiquement. Car, dès l'instant que s'instaura la servitude morale, «ils rendirent leur vie amère», celle-ci reçut aussitôt une dimension matérielle, «par un dur labeur, avec du mortier et des briques».

5. En revanche, lorsque l'on ne fait aucune concession aux forces du mal, qui entendent semer le trouble, lorsque l'on se renforce, bien au contraire, dans l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot, on se délivre de la servitude de l'exil. Dès lors, ces forces du mal n'ont plus leur mot à dire, non seulement dans le domaine moral, mais aussi physiquement.

Certes, l'obscurité de l'exil impose la nécessité de renoncer à des pratiques positives, par exemple aux Mitsvot liées au Temple. Néanmoins, cet exil doit être perçu comme une introduction, une préparation aux grandes révélations du monde futur.

Il est dit que les olives étaient « concassées pour le luminaire ». Or, les Juifs leurs sont comparés, puisqu'il est dit que: « les olives doivent être concassées pour produire de l'huile. Et, il en est de même pour Israël ».

C'est précisément l'exil qui prépare la révélation de la Torah.

Ce fut le cas, en Egypte et ce l'est encore, à l'heure actuelle. Mais, après l'exil d'Egypte, c'est la partie révélée de la Torah qui fut donnée, alors que nous nous apprêtons à en recevoir le luminaire. Il faut donc être « concassés pour le luminaire ». On peut obtenir une telle élévation grâce à l'enseignement profond de la Torah.

C'est en refusant toute concession, même si nous sommes toujours en exil et non en Erets Israël, puisque telle est la Volonté de D.ieu, que nous obtiendrons l'accomplissement de la promesse selon laquelle «vous consommerez les mets gras de la terre». Ainsi, bien que l'exil nous éloigne d'Erets Israël, nous serons à l'abri de toute servitude.

6. L'explication de tout cela est la suivante.

Lorsque se dresse un obstacle moral, lorsqu'est émis un décret, ce qu'à D.ieu ne plaise, on peut avoir deux réactions.

La première consiste à faire quelques concessions à l'opposant, afin d'obtenir qu'il modifie son attitude.

La seconde est de réagir avec la plus grande fermeté, de refuser toute concession.

Notre Sidra fait la preuve qu'en s'introduisant dans la spirale des concessions, on sera conduit à en faire toujours de nouvelles. L'opposition se marquera d'une manière de plus en plus forte. Dès lors, on est esclave, y compris au sens physique.

En revanche, si l'on adopte la seconde attitude, en refusant la moindre concession, on fait disparaître toute opposition et l'on connaît la réussite non seulement morale, mais également physique.

#### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 7 Tévet 5717, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Me basant sur le proverbe bien connu de l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h, fondateur de la 'Hassidout 'Habad, selon lequel « un Juif doit vivre avec le temps » et avec l'esprit de la Sidra de la semaine, je voudrais envisager brièvement son début, « voici les noms des enfants d'Israël ». Tel sera, en effet, le temps de la Torah, lorsque se déroulera la fête que vous organisez.

Dans cette première Paracha de l'exil, il est raconté qu'un petit groupe de Juifs, comptant tout juste soixante dix âmes, parvint dans un pays étranger, au sein d'un peuple nombreux et puissant, en Egypte. Pour autant, il ne perdit pas son identité, ne s'affecta pas de ce peuple. Les premiers Juifs à se trouver en exil comprirent ainsi que le secret de leur survie était leur spécificité.

Ils conservèrent donc leur identité et leurs valeurs, de la manière la plus stricte, sans la moindre concession. Nos Sages soulignent qu'ils méritèrent d'être libérés de l'exil parce qu'ils ne changèrent ni leurs noms, ni leurs pratiques.

Or, non seulement leur identité juive les protégea du Pharaon et de l'Egypte, mais, bien plus, elle leur permit de mettre en pratique les termes du verset: «Il se multipliera et se renforcera». De fait, ils se multiplièrent, par le nombre et se renforcèrent, par l'esprit. Ils méritèrent ainsi d'être libérés de l'exil et de recevoir la Torah, qui illumina le monde entier et permit de réaliser la finalité de la création.

Cette Paracha de notre sainte Torah, Torah de vie délivre un enseignement fondamental pour tous les Juifs, à chaque époque, en toutes les générations de l'exil et, en particulier, pour la nôtre, lorsque cet exil a pris sa forme la plus âpre, imposant malheureusement des épreuves et des souffrances, physiques et morales.

Partout, les Juifs ne sont que de faibles minorités, entourés par des peuples étrangers et hostiles, dans un monde où les droits de l'homme les plus élémentaires et la moralité sont battus en brèche, où la lumière est définie comme de l'obscurité

et l'obscurité, comme de la lumière, où l'on vit dans l'angoisse du péril atomique, ce qu'à D.ieu ne plaise.

En cet période d'exil obscur, nous autres Juifs, devons nous rappeler des enseignements de la Torah de D.ieu, Torah de vie. C'est uniquement par notre spécificité et nos valeurs morales, sur lesquelles sont basées la Torah et les Mitsvot, par une éducation des enfants sans compromis et leur transmettant l'intégralité de la Torah, que nous assurerons la perpétuation, morale et physique, de notre peuple.

Avec mes respects et ma bénédiction pour tout le bien,

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, 18 Tévet 5721, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre.

La Paracha de cette semaine peut être envisagée, conformément à l'enseignement de l'Admour Hazaken, expression de celui du Baal Chem Tov. Il y est dit que: « un ange de D.ieu lui apparut, dans la flamme, au sein du buisson ».

Puisse donc D.ieu faire que vous me donniez de bonnes nouvelles des actions positives à propos desquelles vous m'avez écrit. Dans leur dimension profonde, cellesci doivent cumuler deux aspects, la flamme, le feu de D.ieu, d'une part, s'exprimant, par exemple, au moyen de la prière, qui implique également l'élévation de ce qui existe dans le monde matériel et l'apparition divine, d'autre part, prenant la forme de la Torah et des Mitsvot, qui sont une révélation céleste.

Puisse D.ieu faire que tout cela se passe «au sein du buisson», c'est-à-dire dans ce monde, lieu de l'étroitesse et de la souffrance, *Tsara*, dont on peut inverser les lettres pour en faire *Tsohar*, la clarté, celle de la Torah et des Mitsvot

Avec ma bénédiction pour que vous puissiez m'adresser de bonnes nouvelles, concernant tout ce qui vient d'être dit,



# VAÉRA



#### Vaéra

## Les deux premières plaies d'Egypte

(Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5718-1958)

1. Comme nous l'avons maintes fois souligné, toutes les idées de la Torah, non seulement ses lois, mais aussi ses récits, délivrent un enseignement, pour chaque époque, en chaque endroit. De fait, le mot Torah est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement et c'est en ce sens qu'elle est immuable.

Ainsi, lorsque la Torah fait un récit, relate un événement, lié à des circonstances bien particulières, que l'on ne pourrait rencontrer à notre époque, elle n'en délivre pas moins une leçon pour toutes les générations, puisqu'elle est éternelle.

Il en est de même pour tous les récits de la Torah et, combien plus est-ce le cas, lorsque ceux-ci portent sur la sortie d'Egypte.

Il est une Mitsva de se souvenir, chaque jour, de la sortie d'Egypte et, bien plus, chacun est quotidiennement confronté à sa dimension morale. L'Admour Hazaken l'explique précisément au chapitre 47 du Tanya et dans le Torah Or. Il est donc certain que la manière dont les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte, telle que la Torah la rapporte, montre comment l'on peut se libérer de l'Egypte morale.

La sortie d'Egypte commença par les dix plaies, qui brisèrent l'arrogance du Pharaon et de l'Egypte. Tel est précisément le contenu de cette Sidra, qui relate quelques unes de ces plaies, le sang, les grenouilles.

2. Le début de notre Sidra décrit les conditions amères de l'exil, en Egypte.

Ses premiers mots sont : «Je Me suis révélé à Avraham», qui constituent la réponse de D.ieu à la question formulée par Moché, figurant à la fin de la Parchat Chemot : «Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Tu n'as pas sauvé Ton peuple !».

L'exil fut si difficile, si obscur, que Moché lui-même, perfection de la sagesse et de l'intellect appartenant au domaine de la sainteté, ne pouvait comprendre qu'il en soit ainsi et il s'insurgea : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple? ».

Par la suite, Moché transmit aux enfants d'Israël la réponse de D.ieu : «En conséquence, dis aux enfants d'Israël que Je suis l'Eternel. Et Je vous ai fait soulagé des souffrances de l'Egypte». Il prononça alors les quatre termes, figurant dans la Paracha, qui évoquent la délivrance. Malgré cela, «ils n'écoutèrent pas Moché, du fait de la limite de leur esprit et de l'âpreté de la servitude».

Certes, ils bénéficièrent alors d'une révélation exceptionnelle du Nom de D.ieu, ainsi qu'il est dit : «En conséquence, dis aux enfants d'Israël que Je suis l'Eternel». Cette révélation fut particulièrement intense. Pour autant, elle ne fit pas disparaître l'exil, de sorte que «ils n'écoutèrent pas Moché».

Il est clair que l'émissaire transmettant les Paroles de D.ieu n'était nullement en cause. Il s'agissait, en l'occurrence, de Moché, notre maître, duquel il est dit que «D.ieu s'exprimait par sa gorge». Son corps n'était donc qu'un canal, véhiculant la Lumière de D.ieu telle qu'elle était.

On sait en quoi Moché était différent de tous les autres prophètes. Ces derniers, lorsqu'ils prophétisaient, perdaient toute relation avec la matérialité, car leur corps n'était pas apte à révéler la Parole de D.ieu. Plus encore, leur prophétie commençait par «ainsi», terme qui désigne une apparition imprécise. Moché, à l'opposé, prophétisait dans son état normal et il introduisait ses propos par «voici», car son corps était capable de restituer la Parole de D.ieu sans la dénaturer.

Par ailleurs, il y avait également le mérite des Patriarches, dont D.ieu fit mention dès le début de Ses Propos : «Je Me suis révélé aux Patriarches ». Evoquer ce mérite fut d'un apport certain. Ainsi, la Michna rapporte que l'on avait coutume de dire «tout l'Orient s'est éclairé jusqu'à 'Hevron », afin d'invoquer le mérite des Patriarches, qui reposent dans cette ville. Cette mention favorisait les sacrifices, en général et le sacrifice perpétuel, en particulier.

Bien plus encore, c'est D.ieu Lui-même Qui rappela le souvenir des Patriarches. L'aide ainsi obtenue fut considérable. De la sorte, on put réunir tous les éléments favorables suivants :

- A. Le Nom de D.ieu se révéla à travers les quatre termes de délivrance.
- B. Cette révélation fut obtenue par l'intermédiaire de Moché.

- C. Le mérite des Patriarches fut invoqué.
- D. D.ieu Lui-même en fit mention.

Mais, tout cela ne fut pas suffisant pour briser l'exil et les enfants d'Israël ne purent obtenir la délivrance. Non seulement, ils ne purent la voir, ce qui apporte bien la conviction la plus forte, mais ils n'en entendirent pas non plus parler, ne la comprirent pas, «ils n'écoutèrent pas Moché».

3. Tout ceci est expliqué dès le début de notre Paracha. Par la suite, celle-ci parle des plaies, qui commencèrent à briser l'Egypte, malgré sa puissance et sa prétention.

Il y a bien là un enseignement pour le service de D.ieu de chacun, permettant de quitter, chaque jour, son Egypte morale.

L'Egypte dans laquelle on se trouve peut être particulièrement forte. Parfois, elle reste dans le domaine de la sainteté. Elle confine alors l'homme dans les limites du rationnel, réduisant d'autant la portée de son service de D.ieu, lui imposant des barrières. Mais, elle peut aussi être l'Egypte des forces du mal, privant l'homme même du service de D.ieu limité que lui permet son intellect. En tout état de cause, les plaies brisent la puissance de l'Egypte, quelle qu'elle soit et réalisent la délivrance de l'âme.

4. La première plaie contribuant à l'effondrement de l'Egypte fut le sang. En effet, toutes les eaux du Nil se transformèrent en sang.

Par nature, l'eau est froide et humide. Et, de façon générale, la froideur va à l'encontre de la sainteté, synonyme de vitalité et d'enthousiasme. Le traité Avot de Rabbi Nathan constate que « dix furent appelés vivants » et le premier qu'il mentionne est le Saint béni soit-II, Qui est Lui-même appelé vivant. Tous ceux qui sont cités par la suite sont profondément liés à D.ieu. Et, la vitalité apporte la chaleur, l'effervescence, alors que la froideur va à l'encontre de tout cela.

Ainsi, le premier défaut duquel il convient de se défaire est la froideur. Celui qui est indifférent à la sainteté s'expose à tout ce qui va à l'encontre de celle-ci. C'est précisément la raison pour laquelle la première plaie frappa l'eau, c'est-à-dire la froideur.

5. Quelle eau fut touchée par cette plaie ? La Torah précise : «l'eau du fleuve», c'est-à-dire celle du Nil.

Il est deux formes de froideur :

- A. On peut être indifférent aux attraits du monde, qualité qui émane du domaine de la sainteté.
- B. On peut aussi être froid envers tout ce qui touche la sainteté, ce qui est le début de toutes les manifestations du mal.

De la même façon, il est deux sortes d'eau :

- A. L'une est d'origine céleste, ainsi qu'il est dit : « Tu boiras de l'eau par la pluie du ciel ». Celle-ci correspond à la froideur de la sainteté.
- B. Il y a également l'eau qui vient de sous la terre. Celle-là évoque la froideur des forces du mal.

L'eau du Nil appartenait à la seconde catégorie. C'est la raison pour laquelle le verset précise qu'elle « montait à sa rencontre », allait au devant du Pharaon. En effet, elle n'était pas d'origine céleste, mais provenait de sous la terre.

L'eau du Nil, évoquant l'indifférence à la sainteté, était l'idolâtrie de l'Egypte. D'elle découlaient toutes les formes de mal. Pour briser la fierté de l'Egypte, il fallut donc la frapper en premier lieu, puisqu'elle était le symbole de la froideur et de l'indifférence.

6. Que devinrent ces eaux ? Elles se changèrent en sang, symbole de vitalité, d'enthousiasme, ainsi qu'il est dit : «le sang est la vie ». Or, «toutes les eaux du fleuve se transformèrent en sang », de sorte que la froideur devint chaleur, tout comme le bois permet de fabriquer la cognée permettant au bûcheron d'abattre l'arbre.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi il est dit que l'eau se changea en sang « sur la terre ferme ». Quel est le sens de cette précision ? C'est que la terre ferme, qui est sèche, n'adhère pas. Or, là aussi, fut introduite la vitalité.

7. La création est constituée de quatre catégories, minéraux, végétaux, animaux et humains. Or, moins leur vitalité apparaît à l'évidence, plus celles-ci sont éloignées de la sainteté, synonyme de vitalité, comme nous l'avons souligné. La catégorie la plus éloignée de la sainteté est donc les minéraux, puis viennent les végétaux et les animaux. Il en est de même pour les quatre mondes de la création, Atsilout, Brya, Yetsira et Assya, puisque ce dernier, dans lequel le mal est dominant, correspond également aux minéraux.

L'eau et le sang évoquent la froideur et la chaleur. Néanmoins, la froideur existe également chez les animaux, en particulier, bien sûr, chez ceux qui furent créés à partir de l'eau. Parmi les dix plaies, c'est précisément à cela que celle des grenouilles fait allusion. Il est dit que «le fleuve s'emplit de grenouilles» et le verset emploie ici la même expression que pour la création des poissons, pendant les six jours de la création. De fait, les grenouilles nagent dans les cours d'eau, de sorte que, comme le soulignent la Guemara et le Midrash, un scorpion ne peut traverser un fleuve qu'en se plaçant sur le dos d'une grenouille et en étant conduit par elle.

Un scorpion est également froid, par nature. Bien plus, sa froideur est prenante. Malgré cela, il n'est pas fait d'eau, ne constitue pas l'opposé du feu et il ne sait donc pas nager. La grenouille, en revanche, créée à partir de l'eau, est bien l'antithèse du feu.

8. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la qualité des grenouilles, qui se trouvèrent également « dans tes fours ». Car, de fait, pourquoi devaient-elles se rendre là ?

Nos Sages en déduisent qu'elles firent don de leur propre vie pour mettre en pratique la Volonté de D.ieu. Il leur avait demandé de se rendre dans toute l'Egypte et elles allèrent donc également dans les fours. Néanmoins, pourquoi n'en fut-il pas de même pour les vermines ou les bêtes sauvages ?

Nous pouvons répondre à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Il s'agissait, en l'occurrence, de mettre en évidence la perfection du don de soi, permettant le passage d'une extrême à l'autre. C'est ainsi que les grenouilles, issues de l'eau, du fleuve, pénétrèrent dans des fours et, de la sorte, se jetèrent dans le feu.

9. Les grenouilles devaient changer l'optique du Pharaon, lui insuffler la froideur, émanant du domaine de la sainteté, que l'on éprouve envers les biens matériels et grossiers.

C'est précisément pour cela que les grenouilles se rendirent dans les fours. C'est ainsi qu'elles purent éteindre le feu, la prétendue élévation des forces du mal. Car, la chaleur existe également dans le domaine du mal.

Nous avons vu que le mal est synonyme de froid. Néanmoins, pour respecter le libre arbitre, celui-ci doit pouvoir se comparer au domaine de la sainteté, tel le singe qui imite l'homme. Il doit donc également posséder la chaleur, prenant, en l'occurrence, la forme de la passion pour les plaisirs du monde.

10. Il découle, de tout ce qui vient d'être dit, un enseignement pour le service de D.ieu.

Pour se débarrasser et se libérer, essentiellement, des limites imposées par les forces du mal, mais aussi, accessoirement, de celles qui émanent du côté du bien et imposent une perception rationnelle, il faut s'emplir de chaleur et d'enthousiasme pour tout ce qui concerne la sainteté. En effet, la froideur est source de tous les maux.

On pourrait se demander pourquoi il est si grave d'être dépourvu d'élan pour tout ce qui a trait au sacré, dès lors que l'on ne transgresse pas la Volonté de D.ieu. Nuit-on à quiconque en n'éprouvant aucune passion pour celle-ci ?

Il faut savoir qu'une telle conception est erronée, que l'on ne peut justifier son manque d'ardeur pour le bien en prétextant d'une même attitude que l'on adopte envers le mal. Car l'indifférence envers le sacré conduit inexorablement à l'impureté de l'Egypte, ce qu'à D.ieu ne plaise.

C'est pour cette raison que le mauvais penchant investit tant de forces et d'efforts pour «refroidir» un Juif, pour qu'il ne soit pas enthousiasmé par la Divinité, même s'il est le témoin d'un miracle évident. En pareil cas, le mauvais penchant lui dira : «Pourquoi t'émerveiller à ce point ? N'es-tu pas toi-même convaincu que tout vient de D.ieu, pour Lequel rien n'est impossible, par rapport Auquel tous les mondes sont insignifiants ? Il est donc certain que trois lettres sont réellement sans importance pour Lui, qu'Il peut transformer celles qui constituent le mot 'Homets, vinaigre, en

Chémen, huile. Dès lors, Celui Qui a fait que l'huile brûle permettra que le vinaigre en fasse de même. Y a-t-il vraiment là matière à s'extasier ?».

L'objectif du mauvais penchant est d'empêcher l'homme de se passionner pour D.ieu, de le rendre indifférent à la sainteté, afin de l'exposer à l'impureté de l'Egypte.

Il faut donc garder présent à l'esprit que la première mesure à prendre pour se délivrer de l'Egypte est le sang. Il faut se passionner, s'enthousiasmer pour tout ce qui a trait à la sainteté.

Et, tout comme il faut s'exalter pour la sainteté, à l'image du sang, il est tout aussi nécessaire de considérer avec indifférence les attraits du monde, comme les grenouilles. Ceci correspond aux deux mouvements du service de D.ieu que sont les Préceptes «écarte-toi du mal», que symbolise les grenouilles et «fais le bien», qui correspond au sang. Par ces deux attitudes, et tout ce qui en découle, il est effectivement possible de se libérer de l'Egypte.

11. De manière générale, le service de D.ieu consiste à mettre en pratique, dans un premier temps, la première Injonction «écarte-toi du mal », puis la seconde «fais le bien », conformément à la parabole bien connue selon laquelle, lorsque l'on désire bâtir une demeure pour un roi de chair et d'os, il convient, tout d'abord, de déblayer les immondices. C'est ensuite seulement que l'on peut y disposer de beaux meubles et faire que cette maison soit digne du roi.

Il en est ainsi pour ce qui est à l'initiative des hommes. La révélation divine, en revanche, adopte un ordre inversé, «fais le bien» d'abord, «écarte-toi du mal», ensuite. On obtient donc, dans un premier temps, un intense dévoilement céleste et, par la suite, le mal disparaît.

Les plaies furent réalisées à l'initiative de D.ieu et il y eut donc d'abord le sang, «fais le bien», puis les grenouilles, "écarte-toi du mal».

12. Il y a donc bien là une manifestation de la révélation divine. Néanmoins, les récits de la Torah délivrent, comme nous l'avons dit, un enseignement pour toutes les générations, sur la manière de servir D.ieu. En l'occurrence, ce passage souligne que l'on peut aussi, d'emblée, mettre en pratique le principe « fais le bien ».

Le Rabbi Maharach dit : «On considère généralement que, si l'on n'est dans l'impossibilité de passer sous un obstacle, on doit passer au dessus de lui. Je pense, pour ma part, qu'il faut passer, d'emblée au dessus de l'obstacle».

Il est donc possible de rechercher d'emblée l'élévation, de révéler une intense lumière. En pareil cas, l'obscurité est repoussée d'elle-même.

13. On peut opérer une même distinction entre la partie révélée de la Torah et son enseignement profond. La première est effectivement organisée du stade le plus bas vers le plus haut, du plus simple vers le plus complexe. La dimension profonde est présentée de manière inverse et dévoile d'emblée la lumière.

En ces dernières générations, particulièrement, l'enseignement profond de la Torah est révélé à tous, sans aucune condition préalable, sans exiger les préparations qui étaient auparavant nécessaires pour s'engager dans une telle étude. A l'heure actuelle, cette partie de la Torah est largement diffusée, de sorte que tous peuvent y avoir accès, conformément à la parabole, bien connue, de l'Admour Hazaken, sur le joyau le plus précieux de la couronne royale qui fut sacrifié pour sauver le prince malade.

C'est précisément de cette manière que l'on peut quitter l'Egypte, révéler et diffuser l'enseignement profond de la Torah, l'aborder avec la chaleur et l'enthousiasme du domaine de la sainteté, à l'image du sang, puis parvenir à écarter le mal et à s'en défaire

Lorsque l'on extirpe de son environnement les trois forces du mal totalement impures, on permet à la quatrième force du mal, celle qui porte aussi du bien en elle, de recevoir une élévation effective.

C'est de cette manière que chacun peut réaliser, en son âme, sa libération personnelle et, de cette manière, la libération collective, lorsque «comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles», très bientôt et de nos jours.

#### La Décision de D.ieu et le début de la délivrance

(Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5714-1954)

14. Nous avons vu que notre Sidra mentionne les quatre termes désignant la délivrance, «Je vous ferai sortir», «Je vous sauverai», «Je vous libérerai», «Je vous prendrai», qui correspondent aux quatre rédemptions d'Israël, celle de l'Egypte et les suivantes. On peut en conclure que le cinquième terme, «Je vous conduirai», évoque l'immense élévation que sera la délivrance future, laquelle introduira la période messianique, puis le «millénaire de destruction».

D.ieu prononça ce cinquième terme également lors de la délivrance d'Egypte et l'on peut en déduire que la délivrance future commença alors, avec tout ce qui la caractérise, conformément à l'explication de mon beau-père, le Rabbi, selon laquelle «depuis la sortie d'Egypte, nous nous dirigeons vers la délivrance complète».

15. Le traité Baba Kama 22a enseigne : «Rabbi Yo'hanan dit que le feu est comparable à une flèche». En d'autres termes, dès que l'on allume un feu, on prend la responsabilité de tous les dégâts qu'il causera par la suite.

Et, l'on peut s'interroger, à ce propos, car le feu, lorsqu'il endommage, échappe au contrôle de celui qui l'a allumé. Dès lors, comment l'incriminer ? En fait, un tel homme est uniquement accusé d'avoir allumé le feu, ce qu'il a fait sciemment. Potentiellement, tous les dégâts découlent de cet allumage.

Il est dit que «l'attribut du bien est plus fort que celui du malheur». Si, dans le sens négatif, on estime que le dégât est causé d'emblée, combien plus en est-il ainsi pour un accomplissement positif. Ainsi, dès que D.ieu dit : «Je vous conduirai vers la bonne terre», c'est-à-dire vers le stade le plus élevé de la délivrance future, celle-ci fit effectivement son apparition.

16. Le même Rabbi Yo'hanan enseigne, au traité Taanit 29a, qu'il aurait souhaité instaurer le jeûne du 9 Av à la date du 10. En effet, explique-t-il, la majeure partie du Temple était encore entière, le 9 Av et la destruction intervint essentiellement, le 10.

On peut s'interroger, à ce propos, en fonction de ce qui a été expliqué auparavant. En effet, on considère que, dès qu'un feu est allumé, le dégât qui en résulte est d'ores et déjà causé. Or, le Temple commença à brûler le 9 Av. Pourquoi Rabbi Yo'hanan

n'admet-il donc pas que la destruction était effective, dès cette date ? La réponse à cette question est la suivante. Ce principe s'applique uniquement aux hommes, mais en aucune façon à D.ieu.

Voici comment justifier une telle distinction. Le feu est comparé à une flèche qui, dès qu'elle est décochée, échappe au contrôle de l'homme. On peut donc considérer que celui qui l'allume ou envoie une flèche a, dès cet instant, causé un dégât.

En revanche, il est bien clair que rien ne se soustrait au contrôle de D.ieu, que le feu et la flèche ne lui échappent jamais. On peut en conclure qu'il ne s'est rien passé, au premier instant, que D.ieu peut toujours rappeler le feu et la flèche.

C'est la raison pour laquelle, selon Rabbi Yo'hanan, le jeûne aurait dû être fixé, le 10 Av, car si l'incendie commença le 9, D.ieu aurait encore pu l'éteindre, de sorte que la destruction n'était pas effective, à cette date.

Ce qui vient d'être dit s'applique également à notre propos. Et, comment donc affirmer que la délivrance devint effective dès que D.ieu dit : «Je vous conduirai vers la bonne terre » ? Car, tout dépend de D.ieu et qui pourrait Lui dicter Sa conduite ? Tant que la rédemption n'est pas effective, elle ne peut donc être considérée comme une réalité.

17. En fait, cette question ne se pose même pas. On sait, en effet, que D.ieu regrette les Décrets sévères et les abroge. En revanche, Il ne revient jamais sur les résolutions positives et les confirme. Il est donc certain que D.ieu ne regrettera pas d'avoir dit : «Je vous conduirai vers la bonne terre ». Il est, en quelque sorte, tenu par Son engagement, si l'on peut ainsi s'exprimer. Une telle situation est effectivement comparable à celle de l'homme qui a décoché une flèche, laquelle échappe, dès lors, à son contrôle.

Certes, la contrainte n'a pas de sens, lorsqu'il s'agit de D.ieu et tout dépend de Sa Volonté. Néanmoins, Il désire Lui-même ne pas revenir sur une décision positive. Celle-ci s'accomplira donc, en tout état de cause.

Il est certain que telle est la Volonté de D.ieu, puisqu'Il souhaite Lui-même qu'il en soit ainsi. En tout état de cause, la présence de la délivrance doit être considérée comme inéluctable. Celle-ci ne peut nullement disparaître. Une telle situation est bien celle d'un homme qui a décoché une flèche. Celle-ci échappe à son contrôle et ne peut plus revenir à son point de départ.

18. Ce qui vient d'être expliqué trouve une application dans le service de D.ieu.

Quand on prend conscience que la délivrance, sous sa forme la plus élevée, est d'ores et déjà effective et doit uniquement être révélée, il est beaucoup plus aisé de supporter les voiles imposés par ce monde, en particulier pendant la période de l'exil et surtout en ces dernières générations.

Tout d'abord, on sait que les obstacles qui se dressent sur le chemin de celui qui désire mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, n'ont pas d'existence réelle, ce qu'à D.ieu ne plaise. Ils ne sont qu'un voile, permettant à l'homme de mettre en éveil les forces les plus intenses qu'il possède au fond de lui-même, afin d'en faire usage pour le service de D.ieu. Mais, bien plus, le fait que la délivrance soit d'ores et déjà effective permet d'affirmer que, d'ores et déjà, à l'heure actuelle, ces difficultés n'existent pas réellement.

Lorsque l'on a conscience qu'elles ne sont rien d'autres qu'une illusion, de laquelle on ne s'affectera pas, lorsque l'on avance avec la détermination qui caractérise le domaine de la sainteté, on peut percevoir la réalité sans subir ce voile inhérent à la matière. Et, l'on ressent ainsi que tout ce que D.ieu fait est pour le bien, que c'est également le cas, en l'occurrence.



BO



#### Bo

## 10 Chevat, Hilloula du Rabbi Rayats 13 Chevat, Hilloula de la Rabbanit Shterna Sarah, mère du Rabbi Rayats Tou Bichevat, nouvel an des arbres

La réponse aux Egyptiens (Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5712-1952)

1. La Torah raconte, dans notre Sidra, que D.ieu ordonna de prendre un agneau, au dixième jour du mois de Nissan, de le conserver chez soi pendant quelques jours, puis, le quatorzième jour de ce mois, de le consacrer et d'en faire le sacrifice de Pessa'h.

Pourquoi cet agneau devait-il être mis de côté dès le dixième jour ? Nos Sages apportent à cette question la réponse suivante. Les Egyptiens verraient ainsi ces animaux dans les demeures juives et demanderaient pourquoi ils se trouvaient là. Les enfants d'Israël devraient alors faire la preuve qu'ils n'étaient pas effrayés et leur répondre : « Nous conservons cet agneau à la maison afin de le consacrer et d'en faire un sacrifice ».

L'agneau était l'idole des Egyptiens. C'est la raison pour laquelle Moché dit au Pharaon: « Si nous sacrifions à D.ieu ce que les Egyptiens vénèrent, ne nous lapiderontils pas? ». Malgré cela, D.ieu ordonna que l'on conserve cet animal, chez soi, pendant quatre jours et que l'on réponde aux questions des Egyptiens, en leur précisant que celui-ci serait consacré à D.ieu et sacrifié pour Lui.

La détermination et l'abnégation des enfants d'Israël leur permirent de ne pas s'affecter face aux Egyptiens. C'est ainsi qu'ils purent obtenir la délivrance. Nos Sages font remarquer que les Juifs, quand ils quittèrent l'Egypte, étaient dépourvus de Mitsvot, au point que, les comparant aux Egyptiens, les anges purent dire : «Les uns et les autres sont idolâtres ». D.ieu leur accorda donc la Mitsva du sacrifice de Pessa'h. Et, c'est par le mérite du don d'eux-mêmes dont ils firent preuve pour la mettre en pratique qu' ils furent effectivement libérés d'Egypte.

2. Il est dit que, «comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles». Cet événement illustre donc la délivrance future. Il s'agit d'une comparaison qui est faite par la Torah elle-même. Elle est donc précise et l'on peut en conclure que ce qui eut pour effet la sortie d'Egypte conduira également à la

délivrance future. En effet, une parabole énoncée par la Torah doit décrire, jusque dans le moindre détail, ce qu'elle est sensée illustrer.

La libération de l'Egypte fut donc le résultat de la ténacité et du don de soi. Et, il en sera de même pour la délivrance future, que nous obtiendrons en faisant preuve de détermination et d'abnégation.

3. S'il est nécessaire d'accomplir toutes les Mitsvot avec détermination, combien plus cela est-il impératif, lorsqu'il s'agit d'aimer son prochain, principe qui est le fondement même de la Torah. Cette Mitsva mérite la plus grande attention et rien ne doit empêcher de la mettre en pratique.

Il faut parler aux autres Juifs de la Torah et des Mitsvot. Si ces propos sont sans effet, il faut s'adresser à eux une seconde fois et ne pas s'affecter d'une réaction vive, laquelle fait la preuve que ceux-ci se sentent bien concernés par ce qui leur est présenté. On dialoguera donc avec eux, encore et encore, jusqu'à les convaincre.

Il faut être déterminé, tout en parlant posément, afin d'être entendu. Ainsi, mon beau-père, le Rabbi, dit que : «l'on ne doit pas arracher le nez de son interlocuteur ». Pour autant, il faut être sûr de soi. Lorsque l'on parlera avec calme et assurance, on connaîtra la réussite.

Si l'on constate que, pour l'heure, on n'a encore obtenu aucun résultat, on doit savoir qu'on en est personnellement responsable, que l'on ne peut rien reprocher à l'autre, qui, assurément, n'a rien à se reprocher. Néanmoins, les paroles qu'on lui a adressées n'émanaient pas du cœur et, en conséquence, elles ne sont pas pénétrées dans son cœur. Il faut donc lire un Psaume, en demandant à D.ieu d'être capable de parler avec son cœur. C'est ainsi que l'on touchera le cœur de son interlocuteur.

4. Lors de la sortie d'Egypte, la détermination dont les enfants d'Israël firent preuve leur permit de ne pas s'affecter, face à l'adversité. Ceux-ci quittèrent le pays, emportant avec eux l'or et l'argent des Egyptiens. Ces derniers furent noyés et il est dit que « pas un seul d'entre eux ne survécut », à l'exception du Pharaon lui-même, qui se rendit ensuite à Ninive, où il subit encore d'autres échecs.

Il en est de même, à l'heure actuelle. Si nous agissons avec détermination et abnégation, sans s'affecter d'aucun obstacle, nous ferons disparaître toutes les oppositions et nous obtiendrons la délivrance future, très bientôt et de nos jours.

#### 'Hamets et Matsa

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel Pekoudeï 5712-1952)

La Parchat Ha'hodech énonce la Mitsva de consommer de la Matsa, puisqu'un de ses versets dit : «Pendant sept jours, vous mangerez des Matsot». Encore de nos jours, cette obligation de consommer la Matsa est restée un Précepte institué par la Torah.

Trois pratiques fondamentales, en effet, caractérisent la fête de Pessa'h, le sacrifice qui porte son nom, la Matsa et les herbes amères. Le premier a disparu et il est remplacé par sa description orale, ainsi qu'il est dit : « Nous nous acquitterons de nos obligations par les bœufs de nos lèvres ». Les herbes amères sont uniquement une institution de nos Sages. Seule la consommation de la Matsa est, encore à l'heure actuelle, instituée par la Torah.

#### 6. Il existe deux différences entre le 'Hamets et la Matsa:

A) Le 'Hamets est obtenu, lorsque la pâte lève, alors que, quand il s'agit de Matsa, celle-ci reste en l'état. Il en résulte que, dans la dimension spirituelle, le 'Hamets représente l'orgueil, la forte conscience de sa propre personne, alors que la Matsa correspond à la soumission.

Le caractère de la Matsa, «pain de la pauvreté», évoque précisément cette soumission. Certes, il existe aussi une «Matsa riche», pétrie avec du jus de fruit, que l'on peut également consommer, à Pessa'h. Pour autant, celle-ci ne permet pas d'accomplir la Mitsva de manger de la Matsa, au Séder. Car, il faut alors consommer le «pain de la pauvreté».

En effet, la Matsa que les Juifs consommèrent en Egypte fut également le « pain de la pauvreté ».

B) Matsa et 'Hamets s'écrivent avec les mêmes lettres, si ce n'est que la Matsa a un Hé et le 'Hamets, un 'Heth.

Le Hé et le 'Heth se ressemblent. L'un et l'autre sont constitués de trois traits et ouverts, à la base. Une seule différence les sépare. Le 'Heth est totalement fermé, par ses trois côtés, alors que le Hé est ouvert, à son extrémité supérieure.

L'ouverture, à la base, de ces deux lettres souligne que «la faute guette à la porte» et la fermeture du 'Heth, par ses trois côtés, indique qu'il n'y a aucun moyen de lui échapper. L'ouverture du Hé, par son extrémité supérieure, en revanche, offre la possibilité de se préserver de cette faute et il ouvre l'accès à la Techouva.

Certes, cette ouverture est très mince. Néanmoins, nos Sages disent que « si vous pratiquez pour Moi une ouverture comme le chas d'une aiguille, J'ouvrirai pour vous l'équivalent du portique du Sanctuaire ». En effet, une seule pensée de Techouva, en un seul instant, transforme un impie accompli en un Juste parfait.

7. Les deux différences qui viennent d'être définies sont liées. Celui qui est soumis, même s'il a fauté, ce qu'à D.ieu ne plaise, considérera aussitôt la possibilité d'accéder à la Techouva. S'il est fier et orgueilleux, par contre, il n'envisagera pas même cette éventualité.

Celui qui est soumis ne cherchera pas à justifier son propre comportement. Le bilan moral qu'il établira sera donc sincère et, s'il prend conscience qu'il agit mal, il se repentira, alors que l'amour propre permet de découvrir différentes manières de justifier son attitude.

8. Plus encore, non seulement une telle personne, dès lors qu'elle aura mal agi, sera capable d'expliquer pourquoi elle l'a fait, mais, en outre, si l'accomplissement d'une Mitsva lui impose de renoncer à sa forte conscience d'elle-même, elle trouvera des excuses pour se dispenser de la mettre en pratique.

La Tsédaka, qui est une Mitsva représentative de toutes les autres, permettra d'illustrer cette idée et d'établir un principe, applicable à toutes les Mitsvot.

En voyant un pauvre, on pourra poser la question que formulait déjà Turnus Rufus devant Rabbi Akiva : «Si votre D.ieu aime les pauvres, pourquoi n'assure-t-il pas leur subsistance ?». Ainsi, l'orgueil conduit à penser que l'on dispose de ses biens parce qu'on les mérite, bien plus, que l'on aurait dû en avoir beaucoup plus. Dès lors, pourquoi en distribuer une partie ?

La forte conscience de sa propre personne ne laisse pas de place pour l'autre. En pareil cas, il est agréable de se dire que l'autre est différent et, s'il est pauvre, c'est bien, finalement, qu'il le mérite. Dès lors, si D.ieu souhaite que cet homme soit pauvre, pourquoi faut-il lui donner de la Tsédaka?

Qu'en est-il, en revanche, de celui qui est soumis ?

- A) Il établira un bilan moral, se jugera lui-même, se demandera s'il est réellement meilleur que son interlocuteur. Il parviendra ainsi à la conclusion qu'il doit effectivement donner de la Tsédaka, ainsi qu'il est dit : « Tu as fait, en Yaakov, le jugement et la Tsédaka ». C'est donc précisément le jugement de sa propre personne qui conduit à donner de la Tsédaka.
- B) Il se dira que, même si l'autre est dénué de tout, parce qu'il a été puni, ce qu'à D.ieu ne plaise, néanmoins, ce qu'il possède effectivement, en faisant abstraction de sa situation peu enviable, permet de le considérer comme l'enfant du Tout Puissant. Or, si le roi punit son propre fils et qu'un ami vient rendre un service à ce dernier, il est clair que le roi en sera lui-même satisfait, comme Rabbi Akiva l'expliqua à Turnus Rufus.

Ce qui vient d'être dit pour la Tsédaka s'applique, de la même manière, à toutes les Mitsvot.

9. L'amour propre conduit donc, en chaque situation, à se convaincre que l'on a raison et que l'on a bien agi. Bien plus, même si l'on est incapable de se justifier, que l'on doit admettre que l'on s'est mal comporté, on pourra citer différentes raisons qui ont conduit à cette situation, de sorte que l'on maintiendra encore une fois que l'on a raison.

Et, l'on développera, de cette façon, de nombreux raisonnements. D'une part, on prétextera que l'on a un mauvais penchant aiguisé, bouillant comme une flamme. La Guemara ne dit-elle pas elle-même que D.ieu regrette de l'avoir créé ? On ne peut donc pas tenir rigueur à celui qui ne parvient pas à le vaincre. D'autre part, on affirmera que l'endroit dans lequel on se trouve a provoqué la faute.

En pareil cas, on appliquera à sa propre personne tous les raisonnements, mentionnés dans le Tanya, qui permettent de juger son prochain en lui accordant des circonstances atténuantes. On se dira donc que, dans la situation à laquelle on a été confronté, on a eu, tout compte fait, un comportement qui n'est pas réellement blâmable. Qui sait ce qu'aurait fait quelqu'un d'autre, dans la même situation ?

Bien plus, à celui qui a conscience que son comportement n'est pas bon et ne parvient pas à le justifier, s'appliquent les termes du verset : «l'amour-propre recouvre toutes les fautes», qui sont autant d'actes de révolte contre D.ieu. Celui qui les a commis ne peut s'en expliquer, a conscience de s'être révolté contre D.ieu, mais son amour-propre le lui cache. Etant incapable de nier cette situation, même avec des arguments fallacieux, on préférera donc l'occulter, par amour pour sa propre personne.

10. Ce qui vient d'être dit nous permettra de préciser la différence entre le 'Hamets et la Matsa.

Le 'Hamets représente l'amour propre. Il comporte un 'Heth, ouvert à sa base, afin de mettre en contact avec la faute et fermé sur ses trois côtés, pour que la Techouva soit impossible. L'orgueil, en effet :

- A) permet de justifier son comportement et d'affirmer que celui-ci est bon,
- B) donne le moyen d'expliquer et de justifier sa manière d'agir,
- C) cache cette situation, ainsi qu'il est dit : «l'amour-propre recouvre toutes les fautes».

En tout état de cause, la Techouva, en pareil cas, est impossible.

La Matsa évoque la soumission. Elle a un *Hé*, ouvert vers le haut. La soumission, en effet :

- A) ne conduit pas à justifier son propre comportement,
- B) ne permet d'avancer aucune justification,
- C) suscite la désolation lorsque l'on prend conscience de la mauvaise situation dans laquelle on se trouve.

Le Rabbi Maharach dit que «le soupir d'un Juif constitue la Techouva la plus élevée». En un seul instant, cette désolation permet donc de devenir un Juste parfait.

11. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi le Yerouchalmi présente les trente neuf travaux, interdits pendant le Chabbat, du verset «Voici (Elé) les Paroles », en constatant que la valeur numérique du mot Elé est trente neuf, calcul qui peut être établi uniquement si son Hé est remplacé par un 'Heth.

On peut s'interroger sur une telle affirmation. Certes, toutes les lettres appartenant à un même groupe, d'après le classement qui en est fait selon la manière de les prononcer, sont interchangeables. Néanmoins, comment calculer une valeur numérique en remplaçant une lettre par une autre ?

L'explication est la suivante. Les trente neuf travaux, introduits dans la création pour permettre de transformer la matière du monde, peuvent être liés à la lettre 'Heth, en fonction de ce qui a été expliqué auparavant. Puis, «voici les Paroles» indiqua que ces trente neuf travaux pouvaient servir à l'édification du Sanctuaire, ainsi qu'il est dit : « pendant six jours, le travail sera fait », au passif. De la sorte, le 'Heth se transforme en Hé.

Le verset « voici les Paroles », évoquant les trente neuf travaux de la construction du Sanctuaire, dit donc *Elé*, avec un *Hé*, car c'est bien de cette manière que l'on transforme ces travaux en *Hé*, selon la définition précédemment donnée.

## L'optique adoptée par le Rabbi

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5714-1954)

12. De façon générale, tous les maîtres de la 'Hassidout, y compris mon beaupère, le Rabbi, ne forment qu'une seule et même entité, chacun d'entre eux ayant accompli tout ce qui pouvait l'être par leur intermédiaire. C'est, du reste, en ce sens qu'ils sont les successeurs de leur ancêtres, dont ils occupent pleinement la place.

Pour autant, chaque Rabbi eut également son domaine spécifique, dans lequel il investissait toute son ardeur et par l'intermédiaire duquel il menait à bien toutes les autres tâches

Igueret Hakodech explique la question, posée par nos Sages et dont la Guemara fait mention : «Quelle est la pratique que ton père accomplissait le plus scrupuleusement ?», bien que celui-ci ait été lui-même un Sage, mettant en pratique l'ensemble des Mitsvot. Il en était une, cependant, qui constituait le «portique» par lequel son âme recevait l'élévation et qui la transmettait également à la Torah et aux Mitsvot qu'il réalisait par ailleurs.

C'est la raison pour laquelle mon beau-père, le Rabbi, rattache, dans ses causeries, chacun de ses prédécesseurs à une Sefira, à un Attribut divin spécifique. Il indique ainsi que le Baal Chem Tov et le Maguid de Mézéritch correspondent aux deux parties de Kéter, la couronne qui surplombe l'enchaînement des mondes. L'Admour Hazaken est lié à 'Ho'hma, l'Attribut de découverte intellectuelle et l'Admour Haémtsahi à Bina, celui de l'analyse raisonnée.

Et, l'on sait que chaque Sefira porte en elle toutes les autres. Néanmoins, la Sefira en laquelle les autres sont incluses est alors dominante. Or, il en est de même pour nos maîtres. Ce qui a concentré l'attention de chacun, à son époque, en fonction de la Sefira à laquelle il est rattaché, porte bien en lui ce qui a été l'œuvre de tous les autres maîtres.

13. Le domaine de prédilection du Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula le 10 Chevat était l'application concrète de toute chose, de la manière la plus large.

Le Rabbi n'a jamais été effrayé par la situation de son interlocuteur, que sa crainte de D.ieu ait été irréprochable, moyenne ou bien qu'il était été victime de la folie imposée par l'âme animale, occultant la vérité, au point de ne même plus avoir conscience de la nécessité d'accéder à la Techouva. Le Rabbi se consacrait à chacun, qui qu'il soit. Très souvent, il rendait des services matériels qui, en conséquence, étaient également des services spirituels.

La Guemara dit que «nul n'adopte une position effrontée envers celui qui lui a rendu service». Mais, pour cela, il faut que l'on ait conscience d'avoir effectivement bénéficié de ce service et que l'on en ait également profité moralement.

Certes, l'Admour Hazaken dit, dans le Tanya, que «si ce n'est pas le cas, on n'en a pas perdu pour autant la récompense liée à la Mitsva d'aimer son prochain». Mais, avant tout, il s'agit bien de guider telle personne vers la Techouva, de lui permettre d'adopter le comportement qui convient.

14. L'optique adoptée par le Rabbi fut également celle du premier chef, du premier berger d'Israël, Moché, notre maître.

Le verset rapporte que : «voici les paroles que Moché prononça», des paroles de réprimandes, qu'il dit «après avoir frappé Si'hon». Car, c'est seulement après avoir rendu service à quelqu'un que l'on peut lui faire des reproches. Ainsi, il les acceptera et elles feront leur effet.

Il en est donc de même pour le Moché de chaque génération. Celui-ci doit, tout d'abord, faire le bien, accorder sa bénédiction, conférer la réussite. C'est ensuite seulement qu'il peut réprimander. Il ne peut procéder autrement, même si ses reproches portent sur le veau d'or, qui remet en cause le principe même de la foi.

15. On posa, une fois, au Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, la question suivante : «Pourquoi être proche de tous les Juifs, y compris de ceux que nos Sages définissent comme peu recommandables ?».

Le Rabbi fit la réponse suivante :

«Le Choul'han Arou'h compte quatre parties, Ora'h 'Haïm, Yoré Déa, Even Haézer et 'Hochen Michpat. Les lois concernant ceux qu'il convient d'écarter se trouvent dans la dernière partie, le 'Hochen Michpat et, au sein même de ce volume, dans les tous derniers chapitres.

Il convient donc d'adopter l'ordre d'étude précédemment cité, d'appliquer tous les chapitres d'Ora'h 'Haïm, ceux de Yoré Déa, ceux d'Even Haézer, puis la majeure partie de 'Hochen Michpat. C'est après tout cela que l'on parvient aux chapitres concernés et que l'on détermine si telle personne doit être écartée, ce qu'à D.ieu ne plaise.»

16. La signification profonde de cette réponse est la suivante.

Lorsque l'on rend service à quelqu'un, il est bien clair que l'on accomplit une Mitsva. En revanche, si l'on agit mal envers lui et si l'on prétend, en outre, qu'une telle attitude est basée sur la Torah, on peut, tout d'abord, mal interpréter la Hala'ha. On peut aussi, rechercher son intérêt personnel et attaquer son prochain parce qu'on le désire et non parce que le Choul'han Arou'h le demande.

Ainsi, il est dit qu'un juge doit être un homme bon, capable d'accorder des circonstances atténuantes à l'accusé. Même s'il le condamne à la flagellation, ou émet un verdict encore plus sévère, il ne sera pas capable d'appliquer lui-même la sentence,

bien que celle-ci soit entérinée par le Choul'han Arou'h. En effet, un juge ne peut en aucune façon supporter la peine de l'autre. C'est donc un émissaire du tribunal qui mettra sa décision en pratique.

Mais, il est une exception à cette règle, le Juste parfait, comme le prophète Chmouel, qui ne possédait pas d'existence propre et dont l'unique objectif était d'accomplir la Volonté de D.ieu. Il tua donc lui-même Agag.

17. Les 'Hassidim souhaitent imiter le comportement de leur Rabbi. Ils doivent donc savoir comment entrer en relation avec quelqu'un qui leur est inférieur, afin que celui-ci n'exerce pas une influence négative sur eux, ce qu'à D.ieu ne plaise. Pour autant, il ne faut pas l'écarter. Bien au contraire, on doit l'élever, lui rendre service, y compris matériellement. C'est de cette manière que l'on pourra, par la suite, lui rendre service moralement.

Commentant le verset «Dieu illumine les yeux de l'un et de l'autre», nos Sages soulignent que Dieu vient en aide à celui qui aide les autres, qu'll lui permet de se maintenir sur le droit chemin, qu'll satisfait, de Sa main large, tous ses besoins, de même que ceux des membres de sa famille.

C'est donc de cette manière que l'on reçoit les bienfaits de D.ieu, qui sont infinis, que D.ieu accorde également le réceptacle permettant de les révéler et de les contenir.

## Les quatre groupes du peuple juif

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716-1956)

18. Parmi les pratiques instituées par le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, l'une consiste à étudier, chaque jour, le passage quotidien de la Paracha de la semaine, avec le commentaire de Rachi.

Et, le Rabbi a rappelé, à ce propos, l'explication de l'Admour Hazaken selon laquelle il est nécessaire de «vivre avec le temps». Il convient donc de tirer un enseignement de l'étude quotidienne, concernant plus spécifiquement le jour qu'elle est délivrée.

19. Dans le passage de la Sidra lié au jour de la Hilloula, il est question de la situation des enfants d'Israël, peu avant le passage de la mer Rouge.

Cette traversée fut l'un des plus grands miracles. Ainsi, pour définir un fait exceptionnel, nos Sages emploient l'expression «aussi difficile que l'ouverture de la mer Rouge». Celle-ci prépara le don de la Torah et également la délivrance future.

Comment fut-il possible de traverser la mer Rouge?

Le Chelichi de cette Paracha, qui sera étudié après le jour de la Hilloula, rapporte qu'il était un homme, s'appelant Na'hchon, fils d'Aminadav. Celui-ci fit don de sa propre vie et il sauta dans la mer. Ainsi, il suscita un sentiment similaire chez tous les enfants d'Israël et il provoqua le miracle, l'ouverture de la mer Rouge, ici-bas, dans le monde.

20. Na'hchon, fils d'Aminadav, sauta dans la mer à une époque et dans une situation bien précise et peut-être, alors, la position qu'il adopta pouvait-elle être contestée. Comme on le sait, en effet, un avis considère qu'avant le don de la Torah, les Juifs étaient considérés comme des descendants de Noa'h. Or, il y a une controverse, parmi les premiers et les derniers de nos Sages, pour déterminer si un descendant de Noa'h est tenu de mettre sa vie en péril pour mettre en pratique la Volonté de D.ieu.

Si l'on adopte la position selon laquelle il n'est pas tenu de le faire, cela signifie que le sacrifice personnel lui est interdit. En effet, il n'a pas le droit de commettre un crime, même si celui-ci porte sur sa propre personne, ainsi qu'il est dit : «Je vous demanderai des comptes, sur votre sang, pour votre propre personne». Il en résulte que Na'hchon n'avait pas le droit de risquer sa vie.

Même d'après l'avis qui n'assimile pas les Juifs, avant le don de la Torah, à des descendants de Noa'h, cette position est maintenue uniquement lorsqu'elle conduit à une position plus rigoriste, mais non si elle est plus légère. Le don de sa propre personne, en l'occurrence, lui était donc effectivement interdit.

Néanmoins, Na'hchon savait qu'en libérant les Juifs d'Egypte, D.ieu avait dit : «Lorsque tu feras sortir le peuple d'Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne ». Il

fallait donc se diriger vers le mont Sinaï, pour recevoir cette Torah. S'il apercevait une mer, au milieu de la route, il ne devait donc en tenir aucun compte. En conséquence, il sauta dans la mer et poursuivit son chemin, afin de se diriger vers le don de la Torah.

21. Le Midrach Pirka de Rabbénou Hakaddoch, commentant l'étude de ce jour, qui est liée à la Hilloula, explique que les enfants d'Israël se répartirent en quatre groupes. L'un dit : «Changeons de direction et retournons en Egypte». Le second souhaita faire la guerre contre les Egyptiens, le troisième opta pour fuir dans le désert. Seul le quatrième groupe disait que l'on pouvait ou même que l'on devait traverser la mer.

Un principe établit que l'on doit se conformer à l'avis majoritaire. Ainsi, la logique, émanant du domaine de la sainteté, indique que la position prise par Na'hchon n'était pas une évidence.

Mais, en fait, Na'hchon ne se posa même pas toutes ces questions. Il savait que D.ieu demandait de se diriger vers le mont Sinaï, afin de recevoir la Torah. Il se disait qu'un tel objectif ne serait jamais atteint en retournant en Egypte, ni en faisant la guerre aux Egyptiens ou en fuyant dans le désert. Il n'était qu'un seul moyen d'y parvenir. Il fallait sauter dans la mer. Il n'y avait pas d'autre alternative, pour se rapprocher du mont Sinaï.

22. La réaction des Juifs qui devaient traverser la mer Rouge délivre un enseignement pour toutes les générations et il en est de même pour l'œuvre du Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula et qui lui-même mena sa mission à bien, au péril de sa vie. Il transmit, en outre, ce comportement, à tous ceux qui s'efforcent de le suivre.

Dès qu'il accéda à la direction des 'Hassidim, il fit aussitôt don de sa propre vie. A l'époque, en Russie, la section juive des Bolcheviques était toute puissante. Prendre alors la responsabilité de diriger les 'Hassidim, de diffuser la Torah, les Mitsvot et surtout l'enseignement profond de la Torah revenait à troubler l'ordre établi dans le pays, à agir contre nature. Il fallait, pour cela, offrir sa vie morale et physique, d'une manière effective.

Et, le Rabbi exigeait également cet esprit de sacrifice de ceux qui le suivaient et de ses collaborateurs.

Certes, la Hala'ha, telle qu'elle est exprimée dans le Choul'han Arou'h, n'autorise pas à demander le sacrifice à son prochain. Il est nécessaire de le conduire à la pratique des Mitsvot, ce qui découle du Précepte « tu feras des reproches à ton ami ». En revanche, on ne peut exiger de lui de sacrifier sa vie.

Néanmoins, tout cela s'applique uniquement à celui qui ne se sent pas investi d'une mission divine. Lorsque c'est le cas, tout est différent et, dès lors, selon l'expression bien connue, «la Parole de D.ieu s'exprime par sa bouche».

23. Dans l'un de ses discours 'hassidiques, le Rabbi précise la différence entre la manière dont Rabbi Akiva fit don de sa propre vie et celle de notre père Avraham. Rabbi Akiva souhaitait offrir sa vie pour D.ieu. Il en avait fait son idéal et disait : «Quand me sera-t-il donné de l'accomplir ?».

A l'opposé, pour Avraham, offrir sa vie à D.ieu n'était pas une fin en soi. Il est dit que «il invoqua là-bas le Nom de l'Eternel, D.ieu du monde » et nos Sages expliquent : «Ne lis pas : il invoqua, mais : il fit invoquer ». Sa mission était de conduire tous les hommes vers cette prise de conscience, de leur expliquer que le monde et la Divinité ne sont pas deux entités séparées, bien que liées, mais qu'en réalité, ils ne font qu'un, car «il n'est rien d'autre que Lui ».

Telle était la mission confiée à notre père Avraham et il ne cherchait donc pas à faire don de sa propre personne. Néanmoins, s'il était nécessaire de passer par là pour accomplir ce qu'il devait réaliser, il y était prêt. Quand il fut précipité dans la fournaise, il ne fit rien pour l'empêcher, dès lors qu'il mettait ainsi en pratique les termes du verset «il invoqua là-bas le Nom de l'Eternel, D.ieu du monde».

Le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, adopta la même attitude. Faire don de sa vie n'était pas son but. Sa mission était de faire connaître le Nom de D.ieu, de diffuser sa Torah et Ses Mitsvot, de même que l'enseignement profond de la Torah, ses coutumes et ses pratiques. C'est l'objectif qu'il s'était fixé et, lorsqu'il s'agissait de le mener à bien, rien ne l'arrêtait. Il assumait sa mission, même s'il devait, pour cela, faire don de sa vie.

C'est la raison pour laquelle il ne se demandait jamais si, en telle situation, il devait faire don de lui-même ou pas. Le sacrifice de sa personne n'était pas son but. Il diffusait et renforçait le Judaïsme, sans se préoccuper de rien d'autre. Rien ne faisait obstacle devant lui, lorsqu'il devait assumer ce rôle.

Pour la même raison, il n'était pas effrayé par les différents groupes entre lesquels le peuple juif se répartit. Toutes les objections soulevées n'étaient pas son affaire. Il n'avait qu'une idée en tête, celle de se rapprocher du mont Sinaï. Et, s'il se trouvait devant la mer, il y plongeait. Quelle serait l'issue d'une telle attitude ? Cela ne regarde que D.ieu et n'est pas son affaire. Lui doit uniquement faire ce que l'on attend de lui, c'est-à-dire s'approcher du mont Sinaï.

24. Tel est l'enseignement que délivre le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, à tous ceux qui se préparent à la délivrance future.

Notre mission consiste à mettre en pratique les affirmations selon lesquelles « j'ai été créé pour servir mon Créateur » et « il faut aimer les créatures et les rapprocher de la Torah ».

C'est en ces termes que notre rôle doit être défini et tout le reste n'est pas notre affaire.

Certes, il existe différents groupes, dont les idées sont différentes. Les uns prétendent que nous devons retourner en Egypte, les autres conseillent de faire la guerre. Quelques uns affirment qu'il faut fuir dans le désert. Or, ce n'est pas ainsi que l'on se rapproche de la Torah et cela ne nous regarde donc pas.

Nous devons aller recevoir la Torah, que D.ieu donne, au présent. Nous ne pouvons le faire qu'en faisant abstraction de tous les raisonnements. La mer nous barre la route ? Qu'importe ? Nous y sauterons ! Une montagne se dresse devant nous ? Quelle importance ? Nous la fendrons ! Car, nous allons recevoir la Torah et nous unir à D.ieu !

Lorsque l'on va recevoir la Torah sans calculs préalables, alors « D.ieu combattra pour vous et vous resterez silencieux ».

25. Il est dit que Na'hchon eut le mérite d'être le premier chef de tribu à offrir son sacrifice et à inaugurer le Sanctuaire, grâce auquel se réalisa la promesse selon laquelle «Je résiderai parmi vous ». Or, chaque Juif doit considérer qu'il est lui-même Na'hchon.

Comme le dit le Tikouneï Zohar, un seul Juif qui adopte un comportement positif est à même de faire venir le Machia'h. Certes, le texte dit : «un Juste», mais il est aussi enseigné que «tout Ton peuple est fait de Justes». C'est ainsi que l'on recevra l'enseignement profond de la Torah, que le Machia'h révélera.

Ainsi se réalisera la promesse selon laquelle « Alors, Moché chantera ». Ce verset, énoncé à propos du passage de la mer Rouge, est une preuve, donnée par la Torah, de la résurrection des morts. Et, « ils se réveilleront et se réjouiront, ceux qui reposent sous terre ». Le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, sera parmi eux et il nous conduira à la rencontre du Machia'h, avec bonté et miséricorde.

### Quelques récits

(Discours du Rabbi, 14 Chevat 5710)

26. Lors de sa circoncision, le Rabbi pleura, comme chaque enfant. Son grandpère, le Rabbi Maharach, dit alors : «Pourquoi pleures-tu ? Lorsque tu grandiras, tu seras un ... et tu commenteras la 'Hassidout dans des termes limpides ».

C'est ce que le Rabbi note lui-même, dans le journal qu'il rédigea pendant son emprisonnement et il écrivit lui-même ces pointillés. Mais, les 'Hassidim m'ont raconté qu'il a dit : «tu seras un Rabbi », ce qui explique pourquoi le Rabbi ne l'a pas reproduit, dans ses notes.

27. Lorsque le Rabbi était un enfant, en 5649, son père, le Rabbi Rachab, habitait dans un appartement qui comptait deux chambres. La première était une chambre à coucher et, dans la seconde, le Rabbi Rachab était assis avec le grand Rav et 'Hassid, Rav I. M. Bespalov. Ils étudiaient ensemble la Torah. Et, le Rabbi se trouvait là également, dans un berceau.

Le Rabbi était très beau. Son visage était lumineux. Une fois, au milieu de l'étude, tard dans la nuit, le Rav Bespalov le vit, alors qu'il dormait. Il fit remarquer au Rabbi Rachab que l'apparence et la beauté de son visage établissaient la pureté de ses pensées. Alors, le Rabbi Rachab fut saisi d'une forte envie d'embrasser l'enfant.

Puis, le Rabbi Rachab se dit que, dans le Temple, on offrait également, en plus des sacrifices, de l'argent, qui servait à l'entretien de l'édifice. Il décida donc de remplacer

son baiser par de la 'Hassidout. Il rédigea alors le discours 'hassidique intitulé « comme sont nombreuses Tes actions ». Puis, en 5652, il offrit ce manuscrit au Rabbi, avec ses mots : « Ceci est un baiser 'hassidique. Je t'expliquerai plus tard ».

En 5656, il lui raconta toute l'histoire.

28. En 5657, le Rabbi Rachab était très malade et il se rendit à Moscou, pour y subir des soins.

Là, les professeurs lui indiquèrent qu'il lui restait seulement quelques mois à vivre. Lorsqu'il l'apprit, le Rabbi Rachab décida de se rendre en Erets Israël et il en fit part à son épouse, la Rabbanit Shterna Sarah.

La Rabbanit lui répondit : « Que feras-tu de tes 'Hassidim et qu'adviendra-t-il de la 'Hassidout ? ». Le Rabbi Rachab dit alors : « Lui, il restera là ». Il faisait allusion au Rabbi.

Or, le Rabbi avait alors tout juste dix sept ans!

#### Roch 'Hodech et la Techouva

(Discours du Rabbi, Parchat Ha'hodech 5716-1956)

1. Commentant le verset « ce mois sera pour vous le premier des mois », le Chneï Lou'hot Haberit explique que l'ensemble du mois de Nissan, avec tous les jours qui le constituent, est semblable à Roch 'Hodech. Ce jour n'est pas consacré aux travaux profanes et il en est donc de même pour tout le mois de Nissan.

Le Chneï Lou'hot Haberit explique que les sacrifices des chefs de tribu, à l'occasion de l'inauguration du Sanctuaire, furent offerts pendant les douze premiers jours de Nissan. Il dit que chacun d'entre eux instaura un jour de fête, lorsqu'il offrit son sacrifice. Le 13 Nissan est le lendemain de ces douze jours de festivité. C'est le 14 Nissan que l'on recherche le 'Hamets, à la lueur d'une bougie et l'on ravive ainsi la « bougie de D.ieu (qui) est l'âme de l'homme ». Puis viennent les sept jours de Pessa'h, puisque cette fête s'étend sur tout le cycle hebdomadaire.

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

Le Roch 'Hodech correspond à l'apparition de la nouvelle lune. A ce propos, on peut distinguer deux stades. Il y a, d'une part, le voile absolu précédant cette apparition et, d'autre part, le dévoilement qui lui fait suite.

2. Ces deux phases apparaissent également dans le service de D.ieu des Juifs, qui sont eux-mêmes comparés à la lune.

Celui qui réfléchit à sa propre situation se dira qu'il a, certes, étudié la Torah et accompli les Mitsvot, en s'emplissant d'un profond amour pour D.ieu. Pour autant, il se trouve bien en présence du Roi et il doit donc lui être totalement soumis. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un «labeur». De fait, c'est le contraire qui est vrai.

On peut, en pareil cas, éveiller en soi deux sentiments, une soumission totale, d'une part et l'adoption d'une nouvelle forme du service de D.ieu, d'autre part. Tel est, précisément, l'apport de Roch 'Hodech, qui évoque la Techouva, laquelle peut être décrite par la phrase : «Je m'écarterez d'ici pour m'approcher de là-bas».

C'est la Techouva qui provoque la délivrance et le Rambam affirme, en effet, que «si les Juifs accèdent à la Techouva, ils seront immédiatement libérés ». Commentant, dans Igueret Hatechouva, la bénédiction suivante, qui est dite dans la prière quotidienne : «fais-nous revenir, notre Père, vers Ta Torah », l'Admour Hazaken fait remarquer qu'après l'avoir prononcé, on en dit une seconde : «pardonne-nous, notre Père, car nous avons fauté ». Puis, tout de suite après cela, on conclut : « Délivre-nous, pour Ton Nom ». La délivrance est donc bien la suite logique de la Techouva.

C'est la raison pour laquelle il est dit que D.ieu, s'exprimant à propos du Roch 'Hodech, affirme : «Offrez, pour Moi, une expiation, car J'ai dû diminuer la circonférence de la lune», du fait de la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, source de toutes les transgressions. Telle est la raison de l'exil, ainsi qu'il est dit : «c'est du fait de nos fautes que nous avons été renvoyés de notre terre».

Roch 'Hodech fait donc disparaître ce rétrécissement de la lune et donc la raison d'être de l'exil.

3. Le Roch 'Hodech, qui fait allusion à la Techouva, permet ainsi de supprimer l'exil et il rapproche la délivrance.

De cette façon, on peut comprendre l'affirmation du Chneï Lou'hot Haberit selon laquelle le mois de Nissan est, dans son ensemble, lié à Roch 'Hodech. En effet, il s'agit alors de faire disparaître le 'Hamets, de supprimer l'orgueil et la vanité, de parvenir à la soumission. C'est bien là l'apport de la Techouva et, de ce fait, « c'est en Nissan qu'ils ont été libérés et en Nissan qu'ils le seront ».

## La qualité de Roch 'Hodech

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hayé Sarah 5711)

4. On pourrait se demander pourquoi on parle de Roch 'Hodech, tête du mois et non début du mois. La 'Hassidout pose la même question à propos de Roch Hachana, tête de l'année, que l'on n'appelle pas, non plus, début de l'année. Et, l'explication qu'elle donne à propos de Roch Hachana s'applique également à Roch 'Hodech.

Roch Hachana est ainsi appelé parce que cette fête est non seulement le début mais aussi la tête de l'année. Dans un premier temps, la vitalité de tout le corps, est concentrée dans la tête. Puis, par la suite, lorsqu'elle se répand dans le corps, elle reste attachée à la tête et au cerveau. De la même façon, Roch Hachana porte en lui tous les jours de l'année qui, lorsque chacun prend existence, restent liés à ce jour.

Tous les jours de l'année sont liés à Roch Hachana, de sorte que l'on doit ressentir, en chacun d'entre eux, l'enthousiasme que l'on a éprouvé durant cette fête, en particulier la soumission à D.ieu à laquelle on est alors parvenu. En effet, tel est le contenu de Roch Hachana, duquel il est dit que «la Mitsva du jour est le Choffar». Et, nos Sages rapportent ces Paroles de D.ieu : «Prononcez devant Moi des versets proclamant Ma Royauté, afin de Me proclamer votre Roi. De quelle façon ? Par le Choffar». Or, il est nécessaire de craindre le roi.

C'est pour la même raison que l'on parle de Roch 'Hodech, tête du mois et non début du mois, car il en est effectivement la tête et non uniquement le commencement.

Roch 'Hodech porte en lui la vitalité de tout le mois et chacun de ses jours, lorsqu'il reçoit une existence indépendante, n'en conserve pas moins une relation avec Roch 'Hodech.

5. Il est effectivement permis d'effectuer un travail, pendant le Roch 'Hodech. Pour autant, la Torah, dans la Haftara *Ma'har 'Hodech* (Chmouel 1, 20), ne mentionne pas le Roch 'Hodech parmi les «jours d'action».

On peut le justifier de la manière suivante. Il est vrai que l'on peut effectuer un travail pendant le Roch 'Hodech, à la différence du Chabbat et des jours de fête, que l'on peut alors réaliser tous les actes profanes. Pour autant, Roch 'Hodech se distingue des jours ordinaires, tout comme le monde spirituelle de *Yetsira*, ou même de *Brya*, est plus élevé que celui d'Assya.

6. A propos des travaux effectués pendant les jours de semaine, il est dit que « pendant six jours, tu travailleras » et il s'agit bien là d'une Injonction. Le sens simple de ce verset semble être uniquement une permission de travailler, mais la 'Hassidout l'interprète comme signifiant une obligation de le faire. La formulation du Midrach Rabba laisse à penser qu'il adopte la même position : « On doit travailler, ainsi qu'il est dit : pendant six jours, tu travailleras ».

Pourquoi est-on obligé de travailler pendant les six jours ? Parce qu'en adoptant une telle activité, d'une manière conforme aux prescriptions de la Torah, on permet la réalisation du verset : « c'est en six jours que D.ieu fit le ciel et la terre ». En d'autres termes, c'est en effectuant un travail pendant les six jours de la semaine que l'on révèle la lumière de D.ieu, conduisant les mondes à l'existence et les faisant vivre, selon un cycle d'apparence naturelle.

Il est interdit de travailler pendant le Chabbat, car on s'élève alors au dessus des six jours pendant lesquels D.ieu effectua la création. En ce jour, éclaire la lumière divine qui ne s'introduit pas dans les phénomènes naturels, n'est pas occultée par eux. Pour autant, il est clair que la source de la nature est surnaturelle. En ce sens, est défini comme un travail uniquement celui qui contribua à la construction du Sanctuaire.

En quoi le Roch 'Hodech est-il supérieur aux autres jours de la semaine ? C'est que la situation naturelle est alors plus élevée. On y récite le Hallel et l'on offre un sacrifice supplémentaire, qualités que ne possèdent pas les autres jours.

D'un certain point de vue, le Roch 'Hodech est l'étape intermédiaire entre le Chabbat et les jours de la semaine. Le Chabbat transcende la nature, alors que les six jours de la semaine sont totalement inscrits dans le cycle naturel. Puis, pendant le Roch 'Hodech, le surnaturel apparaît au sein de la nature.

7. Ce qui vient d'être expliqué nous permettra de comprendre pourquoi le Hallel est récité, à Roch 'Hodech. Ce texte n'est pas lu chaque jour et, bien plus, la Guemara précise que «celui qui dit le Hallel chaque jour a un comportement blasphématoire ». Il n'est pas lu non plus pendant le Chabbat. On le dit, en revanche, à Roch 'Hodech.

Le Hallel symbolise le comportement miraculeux et c'est précisément pour cela qu'il n'est pas dit chaque jour. En effet, avoir recours au comportement naturel est une nécessité et il est dit que «l'Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras». Il est donc impératif de faire et nul ne peut s'en remettre au miracle. Pendant le Chabbat, on ne dit pas non plus le Hallel, car il est dit qu'en ce jour, «tu ne feras aucun travail».

Le Roch 'Hodech, en revanche, est un stade intermédiaire entre le Chabbat et les jours de la semaine. On y lit donc le Hallel est l'on demande à D.ieu de pouvoir introduire le comportement surnaturel dans les travaux ordinaires.

8. Plus précisément, la 'Hassidout définit, par le détail, la supériorité du Roch 'Hodech, par rapport au Chabbat et celle du Chabbat, par rapport au Roch 'Hodech.

Le Roch 'Hodech dépasse le Chabbat par le fait qu'il est permis d'y travailler, d'y réaliser des travaux profanes, ce qui est interdit, pendant le Chabbat, jour qui est plus élevé que la matière.

Et, il y a bien là une qualité du Roch 'Hodech, puisqu'il est alors permis de travailler, afin d'introduire le comportement miraculeux dans les actes profanes. Ces derniers semblent être des réalisations ordinaires, mais n'en sont pas moins des miracles.

C'est la raison pour laquelle on dit le Hallel, à Roch 'Hodech. C'est aussi pour cela que les femmes restreignent alors leurs travaux, comme l'explique le Choul'han Arou'h. Certes, il ne s'agit que d'une coutume, mais l'on sait que la source spirituelle des coutumes est particulièrement élevée, comme cela est expliqué, en particulier, à

propos des Hakafot de Sim'hat Torah, qui sont également une coutume. Pendant les fêtes, ou bien à 'Hanouka, en revanche, on dit le Hallel parce qu'un miracle a alors réellement eu lieu.

9. La supériorité du Chabbat par rapport à Roch 'Hodech est comparable à celle de Pourim, comparé aux trois fêtes, Pessa'h, Soukkot et Chavouot. En effet, la joie de Pourim s'élève au dessus de toute conscience, fait dont on ne retrouve l'équivalent pour aucune autre fête, bien qu'il soit une Mitsva de s'y réjouir. Bien au contraire, nos Sages limitent même la quantité de vin que l'on boit et les marques de réjouissance, pendant les fêtes.

La Guemara demande pourquoi l'on ne dit pas le Hallel, à Pourim et l'une des réponses qu'elle apporte à cette question est la suivante : «Ne sommes-nous pas encore des serviteurs d'A'hachvéroch ?».

Quel est le sens de cette réponse? En fait, le miracle de Pourim prit une apparence naturelle. Il fallut demander à A'hachvéroch d'annuler le décret, l'implorer de sauver les Juifs. Par la suite, ceux-ci restèrent ses serviteurs. C'est la raison pour laquelle on ne dit pas le Hallel, à Pourim.

L'apparence du miracle fut naturelle et ceci semble être une anomalie, puisqu'en conséquence, on ne dit pas le Hallel. Néanmoins, il en découle également un avantage, car la lumière de D.ieu put ainsi investir la matière du monde.

C'est la raison pour laquelle la joie de Pourim dépasse celle de toutes les autres fêtes. Pendant Pourim, en effet, se révéla une lumière particulièrement haute, qui put insérer le miracle dans la nature.

La qualité du Roch 'Hodech, par rapport au Chabbat, est comparable à cela.

10. Seules les femmes, qui symbolisent le corps, ont coutume de ne pas travailler, pendant Roch 'Hodech, mais non les hommes, qui symbolisent l'âme. La raison qui le justifie et la leçon que l'on en tire, pour ce qui nous concerne, sont les suivantes. Qui doit être mis en garde et invité à la prudence ? Celui qui est en contact permanent avec les objets du monde. Si ce n'est pas le cas, une telle démarche serait inutile, surtout lorsque l'attrait du spirituel est particulièrement fort. Cela est bien évident et n'a nul besoin d'être démontré.

Ainsi, on demanda, une fois, à un 'Hassid si son Rabbi avait l'inspiration divine. Il répondit : «Qu'importe ? Je sais que c'est un Rabbi. En conséquence, l'alternative est la suivante. Ou bien un Rabbi doit posséder l'inspiration divine et c'est donc assurément son cas. Ou bien un Rabbi ne doit pas en disposer et, dès lors, pourquoi lui accorder tant de valeur ?».

De même, le Rambam précise que les enfants d'Israël n'eurent pas foi en Moché à cause des grands miracles qu'il accomplit devant eux, mais bien parce qu'il virent la révélation de leur propres yeux et n'écoutèrent pas un récit qui leur aurait été rapporté.

De même, le Rabbi raconta qu'étant enfant, élève du 'Héder, il demanda à son professeur, Rabbi Chimchon, en quoi le Pharaon sortait-il de l'ordinaire. Il fut victime de plaies, témoin de miracle et il éprouva des regrets. Son maître lui donna plusieurs explications, mais aucune ne lui sembla satisfaisante.

Finalement, le professeur lui expliqua cette différence de la manière suivante. Moché était un 'Hassid, bien plus, il était un 'Hassid 'Habad. Il ne recherchait donc pas les miracles. Il voulait transmettre la Torah, la connaissance de D.ieu. Il s'était dit que les enfants d'Israël l'interrogeraient sur Son Nom. S'il pouvait leur donner une réponse, ceux-ci l'accepteraient. [Le Torah Or explique, en effet, que les miracles furent réalisés pour les Egyptiens et non pour les enfants d'Israël ».]

Moché, notre maître, comprit immédiatement que «nous partirons, avec nos jeunes et nos vieux», même sans miracles. Le Pharaon, pour sa part, refusa de le croire tant qu'il n'assistait pas lui-même à une révélation divine. Puis, lorsqu'il en était libéré, il se révoltait à nouveau, retrouvait sa nature et sa position précédentes.

Lorsque le Rabbi entendit cette explication, il en fut aussitôt satisfait et cessa de s'interroger.

Il en est de même pour l'homme, qui, selon l'expression de nos Sages, «est, par nature, conquérant». Celui-ci domine le monde et le transforme. Il n'a donc nul besoin d'un miracle, d'un signe, à la différence de ceux qui sont en contact directe avec les attraits du monde.

11. Le Chabbat porte en lui les jours de la semaine qui le suit. Parfois, on dit qu'il se prolonge sur ses trois premiers jours, jusqu'au mercredi, alors que les trois

jours suivants sont déjà liés au Chabbat suivant. Mais, d'autre fois, on dit bien que l'ensemble de la semaine est incluse dans le Chabbat qui la précède.

Si l'on admet que le Chabbat porte en lui tous les jours de la semaine, on peut en conclure que ce Chabbat porte en lui le Roch 'Hodech Kislev, qui, lui-même cumule, en ses vingt quatre heures, tout le mois de Kislev, le 9 Kislev, date de la naissance et du décès de l'Admour Haémtsahi, le 10 Kislev, jour de sa libération, le 19 Kislev, «Hilloula de grande importance» du Maguid de Mézéritch, selon l'expression de l'Admour Hazaken, date de la libération de l'Admour Hazaken, le 24 Kislev, qui marqua l'ajout introduit à l'occasion de la fondation du second Temple, le 25 Kislev, date à laquelle fut achevée la construction du Sanctuaire. Par la suite, D.ieu marqua cette date en faisant que le second Temple y soit inauguré. Ce fut alors le miracle de 'Hanouka.

Tout cela doit être présent dès aujourd'hui, recevoir la bénédiction de ce jour. Car, en ce Chabbat, sont bénis tous les jours de la semaine qui vient, y compris le Roch 'Hodech Kislev, qui porte en lui tout ce qui vient d'être cité.

31. Pour porter quatre paires de Tefilin, chaque jour, il est nécessaire d'avoir un corps particulièrement pur. Les deux premières, celles de Rachi et de Rabbénou Tam, sont une obligation de la Torah, qui n'a pas été donnée pour les anges et prend donc la responsabilité des Injonctions qu'elle émet.

[Ainsi, les Tikouneï Zohar 'Hadach disent: «Ceux qui appartiennent à cette génération possèdent peu de connaissances et ils portent donc deux paires de Tefilin». Cette formulation indique bien qu'il s'agit d'une obligation. Le Beer Hétev Hayechénim dit que «celui qui ne met pas les Tefilin de Rabbénou Tam est considéré comme s'il n'avait jamais accompli la Mitsva des Tefilin de sa vie». Mais, l'Admour Hazaken écrit, dans son Sidour que «celui qui possède la crainte de D.ieu en son coeur doit mettre les Tefilin de Rabbénou Tam». Il n'en fait donc pas une obligation absolue, comme c'est le cas pour celles de Rachi. Dans son Pisskeï Hassidour, le Rav A. H. Naé indique que l'on doit commencer à porter les Tefilin de Rabbénou Tam dès l'âge de la Bar Mitsva.]

A l'opposé, lorsqu'une pratique est uniquement adoptée par quelques personnes et que la Torah n'en fait pas une obligation pour tous, la responsabilité personnelle est beaucoup plus grande. A ceci s'ajoute le fait que, pour les deux dernières paires de Tefilin, celles de Chimoucha Rabba et celles du Rabad, il est nécessaire d'avoir un corps particulièrement pur.

[Ainsi, Rabbi Moché Zakuta écrit: «Pour porter les Tefilin de Chimoucha Rabba, il faut avoir un corps pur, des pensées saintes et affinées». Rabbi Mena'hem Azarya de Fano dit: «Leur profondeur est immense et c'est avec difficulté que nos Sages ont permis de les porter». Le Emek Haméle'h affirme: «Personne ne peut porter les Tefilin de Chimoucha Rabba. Aucun homme n'est apte à le faire.]

Il est écrit que le 'Hassid, Rabbi Hillel de Paritch, portait quatre paires de Tefilin. Il est dit aussi que, selon le témoignage de quelqu'un, les fils du Tséma'h Tsédek en faisaient de même. Des 'Hassidim de notre génération le firent également, comme Rabbi Its'hak Matmid, Rabbi Tsvi Hirsh Gourary.

Moi-même, j'ai eu peur de le faire, jusqu'à ce que le Rabbi m'ait demandé de porter les quatre paires de Tefilin. Dès lors, j'ai adopté cette pratique, m'en remettant à la responsabilité du Rabbi.

A l'époque, le Rabbi m'avait dit qu'il commanderait lui-même ces Tefilin, afin de respecter la confidentialité.

Quand le Hayom Yom fut imprimé, le Rabbi permit que soit révélée la manière de mettre ces quatre paires de Tefilin. Cette explication y figure donc.

Un verset dit: «garde l'intégrité (*Tam*) et vois la droiture (**Yachar**) car la paix (*Chalom*) est la finalité de l'homme». Il fait allusion à ces quatre paires de Tefilin. Le mot *Tam*, désigne celles de Rabbénou Tam. *Yachar* est l'anagramme de Rachi. Le terme *Chalom* fait allusion à Chimoucha Rabba, dont le concepteur est Rav Sar Chalom (qui, selon le 'Hatan Sofer, n'est pas Rav Hay Gaon, cité par le Rabad).

Les Tefilin de Chimoucha Rabba et surtout celles du Rabad sont plus élevées que celles de Rachi et de Rabbénou Tam. C'est la raison pour laquelle personne n'avance qu'il faille faire une bénédiction en les mettant.

Les Tefilin de Rachi sont liées à l'attribut d'analyse raisonnée, 'Ho'hma et celles de Rabbénou Tam, à l'attribut de découverte intellectuelle, Bina. Les Tefilin de Chimoucha Rabba et du Rabad sont toutes liées à Kéter, la couronne qui surplombe l'enchaînement des mondes. Elles sont donc trop élevées pour que leur influence soit attirée ici-bas par la récitation d'une bénédiction.

32. Les 'Hassidim, lorsqu'ils se trouvaient en Allemagne, ont demandé si l'on pouvait fabriquer des fils de Tsitsit à la machine. J'ai transmis cette question au Rabbi, car le Rabbi de Tsants adopte une position très rigoriste, en la matière. Le Rabbi me raconta que les réfugiés, qui arrivèrent en Russie, en 5675, ne disposaient pas de Talith et de Tsitsit. On posa alors cette même question au Rabbi Rachab, qui délégua un émissaire dans la fabrique de Gansburg, où l'on confectionnait des fils de Tsitsit à la machine. Par la suite, le Rabbi Rachab dit que l'on pouvait réciter une bénédiction sur de telles Tsitsit.

33. Je n'ai pas entendu le Rabbi faire systématiquement suivre le nom du Or Ha'haïm ou du Chneï Lou'hot Haberit du titre *Hakaddoch*, celui qui est saint.

Ainsi, le Rabbi indiqua que l'Admour Hazaken était un «Juif du Chneï Lou'hot Haberit». Il priait avec son Sidour, de la manière qu'il prescrit lui-même. Or, pendant ce récit, il n'employa pas le mot *Hakadoch*.

34. Le Rabbi raconta que le Rabbi de Rughin, enfant, étudiait la Torah auprès de son professeur et lui posait invariablement les questions auxquelles Rachi répond, dans son commentaire.

Lorsque ce professeur lui enseigna le verset du rêve de Yaakov, «il rêva et vit une échelle, plantée en terre, dont l'extrémité parvenait jusqu'au ciel. Des anges y montaient et y descendaient», il lui demanda: «Hé bien, pourquoi ne poses-tu pas de question? Rachi, lui se demande pourquoi l'on ne dit pas: «y descendaient et y montaient» ".

Le Rabbi de Rughin répondit:

«On ne peut pas poser de question sur un rêve.»

#### Grandeur du Rabbi

(Discours du Rabbi, 2 Iyar 5710)

35. On m'a posé la question suivante. Quelle était la qualité du Rabbi, par rapport aux autres grands de notre peuple?

Voici ce que j'ai répondu. Chacun de ces grands a eu un domaine d'action spécifique. Le Rabbi, en revanche, a été actif dans tous les domaines à la fois, depuis les plus élevés, comme la révélation des plus profonds secrets de la 'Hassidout, jusqu'aux plus simples, comme le port des Tefilin ou le respect du Chabbat.

Bien plus, son intervention a même été matérielle et, chaque fois qu'il agissait, il le faisait par toutes les forces de son être.

## La signature du Rabbi

(Discours du Rabbi, Chabbat Vaéra 5711)

36. Un an environ avant de quitter ce monde, le Rabbi a pris l'habitude, dans sa signature, d'écrire le *Youd* initial comme dans un Séfer Torah. Il signait ainsi les lettres qu'il adressait à tous les Juifs, qui qu'ils soient.

La valeur numérique du *Youd* est dix et, à propos du dixième animal consacré au Temple, il est écrit: «lui et celui qui est donné à sa place seront sacrés». Le Rabbi exigeait que ce qui est donné à la place soit également consacré.

# J'ai besoin de mes enfants

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5710)

37. Le traité Ketouvot 103a dit: «Nos Sages ont enseigné que Rabbi, lorsqu'il quitta ce monde, dit: «J'ai besoin de mes enfants. La bougie sera allumée à sa place. La table sera dressée à sa place. Le lit sera fait à sa place»».

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Quitter ce monde est également partir d'un endroit pour en gagner un autre, d'un lieu de travail pour en

rejoindre un autre. C'est le sens de la Haftara, lue après la Torah, qui est de la même étymologie que *Petira*, le décès. Il s'agit bien, dans ce cas, de quitter la Torah pour lire les prophètes.

Les Justes connaissent une élévation perpétuelle, dans ce monde comme dans l'autre monde, d'une étape vers la suivante. De ce point de vue, la *Petira* marque bien l'accession vers un stade plus élevé du service de D.ieu.

Lorsque Rabbi quitta ce monde, il dit: «J'ai besoin de mes enfants». Non seulement ses enfants ont besoin de lui, mais, bien plus, il a lui-même besoin de ses enfants.

De fait, on pourrait penser qu'accédant désormais à une étape plus élevée du service de D.ieu, il perdrait le contact avec nous. Rabbi écarte cette éventualité et affirme lui-même, lorsqu'il quitte ce monde: «Certes, je m'élève désormais vers un stade infiniment plus élevé du service de D.ieu. Mais, où que je me trouve, je penserai à vous. Bien plus, jusque dans mes élévations les plus importantes, je continue à avoir besoin de votre service de D.ieu, «J'ai besoin de mes enfants».

38. «La bougie sera allumée à sa place. La table sera dressée à sa place. Le lit sera fait à sa place». Voici comment il faut interpréter cette expression. En tous les domaines où l'on s'adressait jusqu'à maintenant au Rabbi, rien n'est changé.

De manière générale, on consultait le Rabbi dans deux domaines, pour réparer une faute ou bien pour assurer sa subsistance morale, d'une part, pour transformer sa situation matérielle et assurer sa subsistance physique, d'autre part, en faisant, bien sûr, abstraction de toute grossièreté. Dans chacun de ces domaines, on peut distinguer trois aspects.

Lorsque l'on demandait à être reçu par le Rabbi pour un problème matériel, celui-ci pouvait être de trois natures, enfant, santé ou subsistance matérielle, qui correspondent, précisément, à la bougie, à la table et au lit.

La santé est symbolisée par la bougie, ainsi qu'il est dit: « la bougie de D.ieu est l'âme de l'homme », la subsistance matérielle, par la table et les enfants, par le lit. Dans tous ces domaines, le Rabbi continue à assumer sa mission. Il peut apporter une réponse et le fait exactement comme avant. Il accorde maintenant son influence, tout comme il le faisait auparavant.

39. Ce qui est vrai dans le domaine matériel l'est aussi spirituellement. En la matière, la bougie existe également et elle fait allusion aux Mitsvot, en général, ainsi qu'il est dit: «car la bougie est une Mitsva». La table désigne plus spécifiquement la Torah qui, en plus d'être définie comme un vêtement moral, au même titre que toutes les autres Mitsvot, est également présentée comme une nourriture spirituelle.

Il en est ainsi pour celui qui a un comportement normal. A l'opposé, on pourrait penser que l'homme qui a mal agi et s'est écarté du droit chemin a, de la sorte, rompu le lien qui le rattachait au Rabbi. Comment pourrait-il le conserver après que celui-ci ait quitté le monde? En fait, cette conception est erronée et le Rabbi répond encore aux questions sur la manière de réparer une faute ou de prévenir la chute morale.

Une telle situation n'est envisageable qu'ici-bas. Celui qui, saisi par un esprit de folie, perd toute conscience, est comparable à un homme couché, dont la tête et le pied se trouvent au même niveau. De plus, différentes fautes, qu'il convient de réparer, concernent le comportement intime ou la médisance, deux domaines qui sont, du reste, liés.

C'est pour cela qu'il est ici question de lit, car celui-ci doit être intègre. On doit, en particulier, réparer les erreurs de jeunesse, qui dressent un écran entre l'homme et le Créateur. Là encore, le Rabbi apporte des réponses, à l'heure actuelle, exactement comme il le faisait auparavant.

40. On peut soulever une objection. On sait qu'un Rabbi accordant une entrevue à quelqu'un doit trouver en lui l'équivalent du problème qui lui est soumis, au moins dans sa forme la plus fine, afin de pouvoir lui apporter une solution. Un récit de l'Admour Haémtsahi, imprimé par ailleurs, en fait la preuve, puisqu'il interrompit les entrevues qu'il accordait pour cette raison.

Auparavant, le Rabbi se trouvait dans ce monde. Il subissait, d'une certaine façon, les limites d'un corps physique et pouvait donc trouver en lui cet équivalent, au moins de manière fine, comme l'indique le récit de l'Admour Haémtsahi. A l'heure actuelle, par contre, il n'y a plus rien de tout cela et comment le Rabbi pourrait-il donc répondre à de telles questions?

Nous répondrons à cette question après avoir introduit une notion préalable. De manière générale, pourquoi s'adresser à un Rabbi? Pourquoi placer un intermédiaire entre D.ieu et soi-même?

Certains ont la même interrogation à propos de la crainte de D.ieu. Un homme, dont l'activité consiste à collecter des fonds pour une certaine institution et qui s'acquitte de sa mission comme on le fait à l'heure actuelle, acceptait de transmettre des demandes de bénédiction dans les domaines matériels. Il les refusaient, en revanche, lorsqu'elles portaient sur les domaines spirituels. Il disait: «D.ieu Lui-même ne peut intervenir, en la matière. N'est-il pas dit que « tout est dans les mains de D.ieu sauf la crainte de D.ieu »? ».

41. En fait, une telle conception est une erreur. Il est dit que «Israël, la Torah et le Saint béni soit-Il ne font qu'un », non pas que les Juifs se lient à la Torah et cette dernière à D.ieu, mais bien que tous trois ne forment qu'une seule et même entité. Et, il en est de même pour l'attachement des 'Hassidim avec leur Rabbi. Il ne s'agit pas de deux éléments qui se joignent, mais bien d'une existence unique.

Le Rabbi n'est pas un intermédiaire créant une rupture entre D.ieu et les hommes, mais bien un intermédiaire qui les unifie. On peut dire, en conséquence, qu'un 'Hassid, son Rabbi et D.ieu ne font qu'un.

Je n'ai jamais vu un texte de 'Hassidout présentant cette affirmation d'une manière aussi tranchée. Il s'agit, en fait, d'un sentiment, que l'on peut partager ou non. Je ne souhaite pas polémiquer avec celui qui ne le partage pas. Qu'il ait le sort qu'il désire.

On ne peut donc pas s'interroger sur la qualité d'intermédiaire du Rabbi, puisque celui-ci, à travers son corps physique, exprime l'Essence de D.ieu. Ainsi, le Zohar dit: «Que signifie l'expression «la face de D.ieu», employée par le verset? Elle désigne le visage de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï».

[J'ai vu des érudits de la partie révélée de la Torah s'interroger et même s'indigner d'une telle affirmation. Comment est-il possible de la formuler? Elle apparaît pourtant clairement dans cette même partie révélée de la Torah, puisque le Yerouchalmi Bikourim, chapitre 3, paragraphe 3, dit: "«Et D.ieu se trouve dans le Sanctuaire de Sa sainteté». Cette expression désigne Rabbi Its'hak, fils de Rabbi Eléazar, quand il se trouvait dans la synagogue et la maison d'étude de Kissarin.]

Par ailleurs, un ange qui reçoit une mission divine porte lui-même le Nom de D.ieu pendant tout le temps qu'il consacre à la mener à bien. Et, Moché, notre maître, disait: «Je donnerai de l'herbe dans ton champ, pour tes animaux».

De même, on ne peut se demander comment le Rabbi apporte une réponse à une question qui se pose ici-bas. Car, il existe un lien profond entre lui et les 'Hassidim. C'est la raison pour laquelle il a dit que, là où il se trouverait, il aurait « besoin de ses enfants ».

42. Le Rabbi se trouve parmi nous exactement comme avant. Il est dans son bureau, comme auparavant et il écoute la réunion 'hassidique à laquelle nous participons maintenant. De fait, comment une telle réunion peut-elle avoir lieu? Parce qu'il souhaite lui-même qu'il en soit ainsi.

Une fois, le Rabbi a branché son microphone et écouté la réunion 'hassidique qui se tenait ici. Il est clair qu'il agit à l'identique, ou même encore plus que cela, à l'heure actuelle. C'est une évidence.

43. Le Séfer 'Hassidim dit que Rabbi avait l'habitude de rentrer chez lui, tous les vendredis soirs. Il portait ses vêtements du Chabbat et récitait le Kiddouch pour tous ceux qui étaient présents.

Le coucher du soleil est passé. Nous avons achevé la prière de Min'ha et Rabbi arrive. Il fera le Kiddouch et restera ici toute cette nuit.

44. Cet hiver, je suis entré, une fois, dans le bureau du Rabbi. Il y était assis, appuyé sur sa main, très pensif. Il me dit qu'il voulait se rendre en Erets Israël et je lui répondis:

«Comment envisager un tel voyage? Il y a tant à faire, ici!».

Il réfléchit quelque peu, puis me dit:

«Hé bien, c'était une belle pensée.»

Par la pensée, il se trouvait déjà en Erets Israël. C'est là que l'on a conduit la dépouille de Yossef.

45. Une fois, un 'Hassid arriva d'un endroit très éloigné et il demanda au Rabbi de commenter la 'Hassidout. Le Rabbi lui répondit qu'il le ferait pendant le Chabbat et l'homme rétorqua aussitôt que, lorsqu'il venait voir le Rabbi, c'était, pour lui, le Chabbat. Aussitôt, le Rabbi commenta la 'Hassidout.

Et, il en est de même à l'heure actuelle, pour celui qui est attaché au Rabbi comme il doit l'être. Chaque jour, à chaque moment, il peut vivre le Chabbat. Dès lors, le Rabbi arrive, fait le Kiddouch pour tous les présents. Bien plus, il récite le Kiddouch comme lui-même sait le faire, avec toute la sainteté qui le caractérise.

### Les trésors dilapidés

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel-Pekoudeï 5710-1950)

46. Dans la dernière séquence de discours 'hassidiques rédigés par le Rabbi, celui-ci répondit à toutes les questions et il introduisit, de manière allusive, tout ce qui allait se passer.

Dans le discours 'hassidique édité pour le 2 Nissan, il définit l'Attribut de la victoire, *Nétsa'h* et il précise que celui-ci prend sa source dans l'essence de l'âme, à un stade beaucoup plus élevé que toutes les autres forces. C'est la raison pour laquelle, afin d'obtenir la victoire au combat, on peut dilapider les trésors les plus précieux, accumulés au fil des générations. Bien plus, le roi lui-même part à la guerre et il offre même sa vie, pourvu que l'on obtienne la victoire. On peut en déduire la source élevée de l'attribut de *Nétsa'h*, au sein de l'âme juive.

Le Rabbi applique tout cela à la période actuelle, en ces derniers moments avant la délivrance, alors que la transformation de la matière du monde parvient à son terme. Dans le périodique Hakerya Vehakedoucha, le Rabbi écrivit que la délivrance est imminente et que le service de D.ieu, à l'heure actuelle, consiste à obtenir la victoire et à se soumettre à D.ieu.

Pour obtenir cette victoire, on a dilapidé les trésors les plus précieux, accumulés pendant les précédentes générations. C'est la raison pour laquelle le Rabbi a révélé, dernièrement, de nombreux récits, qui étaient restés cachés, à chaque époque, depuis celle du Baal Chem Tov et de son maître, A'hya de Chilo.

[Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, le maître de l'enseignement ésotérique de la Torah, indiqua qu'il pouvait faire acquitter le monde entier dans le jugement, s'il s'associait à A'hya de Chilo. De fait, le Ari Zal explique que le premier était la réincarnation du second. Et, à l'époque du Machia'h, «les enfants d'Israël quitteront l'exil dans la

miséricorde », en accédant à la connaissance du Zohar, ouvrage de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï. De, même, on obtiendra la délivrance en répandant largement les sources de l'enseignement du Baal Chem Tov.

Or, A'hya de Chilo reçut l'enseignement de Moché, notre maître. Il fut parmi ceux qui quittèrent l'Egypte. Par la suite, il devint membre du tribunal de David et il enseigna la Torah au prophète Elyahou. En fait, ce dernier prépare la venue du Machia'h, le rapprochement de ceux qui se sont éloignés, ainsi qu'il est dit: «Je vous envoie le prophète Elyahou, avant le grand et redoutable jour. Il fera revenir les coeurs des parents et des enfants ».

Et le Baal Chem Tov reçut une mission similaire. Il aima son prochain, même celui qui est à l'autre extrémité de la terre, même le plus simple. Il diffusa également les sources de son enseignement, afin de préparer la venue du Machia'h.

Pourquoi le prophète Elyahou et le Baal Chem Tov apprirent-ils, l'un et l'autre, la Torah auprès d'A'hya de Chilo? Peut-être parce que celui-ci prophétisa et annonça la scission d'Israël en deux royaumes, qui introduisit des pratiques idolâtres et provoqua l'exil. Tout cela sera réparé lorsque le Machia'h viendra. Alors, il n'y aura plus de coupure, l'idolâtrie disparaîtra, tous seront purifiés et la royauté de David sera rétablie.

Le Machia'h est la quintessence de l'âme juive.]

Le Rabbi a révélé tous ces récits et il y a là, à proprement parler, une « dilapidation », car nul ne leur accorde l'attention qu'ils méritent. Mais, cette prodigalité se justifie, puisqu'elle permet d'obtenir la victoire.

Néanmoins, il semble que tout cela n'ait pas été suffisant. Alors, explique le Rabbi dans ce discours, le roi se rend personnellement au combat. C'est bien ce que fit le Rabbi. Il ne se limita pas aux préoccupations les plus élevées. Il se consacra aussi aux tâches les plus simples. En un mot, il fit lui-même la guerre.

Si nous en avions eu le mérite, tout cela aurait été suffisant pour obtenir la victoire et le Rabbi nous aurait conduit, depuis bien longtemps, à la rencontre du Machia'h. Mais, nous ne nous sommes pas soumis à lui comme il aurait fallu le faire et cela n'a donc pas suffi. Le Rabbi précise donc, dans son discours, que le roi fait don de sa vie.

Dans ce discours, qui est partie intégrante de la Torah, le Rabbi ne dit rien de plus et l'on peut en conclure que tout cela suffit. Il suffit, désormais, de réunir toutes ses forces, afin d'obtenir la victoire. Alors, le Rabbi nous conduira à la rencontre de notre juste Machia'h.

# Connaître par coeur un discours du Rabbi

(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5711)

47. Je voudrais formuler une autre proposition, que l'on récite, intégralement ou au moins partiellement, le discours 'hassidique que le Rabbi a fait publier pour le jour de son décès. De temps à autre, lorsque l'on est perplexe ou saisi par le doute, ou encore victime de son mauvais penchant, on réfléchira au contenu de ce discours.

Peu importe la quantité, qu'on le récite en totalité ou, si, pour une raison quelconque, on n'en est pas capable, qu'on en dise la moitié. Seule la qualité doit être prise en compte. Le texte doit s'écouler, comme de l'eau vive, encore attachée à la source

48. Dans une causerie du 19 Kislev, le Rabbi raconte qu'en 5680, année durant laquelle il prit congé de son père, qui allait quitter ce monde, celui-ci lui parla beaucoup du discours, imprimé dans le Likouteï Torah, qui est intitulé « tu honoreras l'ancien ».

Ce discours explique que, lorsque l'on connaît, par coeur, des paroles de la Torah, on porte en soi la Présence divine, même quand on ne les étudie pas. C'est la raison pour laquelle on doit se lever devant un érudit, même quand il ne se consacre pas à l'étude, dès lors que des paroles de la Torah sont gravées dans son esprit.

Lorsque l'on connaîtra ce discours 'hassidique par coeur, on raffermira son attachement au Rabbi, en le récitant et, en outre, même lorsqu'on ne le dira pas, on aura l'enseignement du Rabbi, qu'il a transmis aux 'Hassidim, gravé dans son esprit. Ainsi, on sera perpétuellement lié à lui, «sans aucune interruption, sans séparation, pas même pour un seul instant», selon l'expression du Likouteï Torah.

Pour cela, on aura ce discours gravé dans son esprit. Ce sera de l'eau vive, émanant de la source et provenant de l'essence de l'âme.

## Le prophète Elyahou et le Baal Chem Tov

(Discours du Rabbi, 13 Chevat 5711)

1. C'est aujourd'hui la Hilloula de la Rabbanit Shterna Sarah, mère de mon beaupère, le Rabbi.

Le Rabbi Maharach était très ordonné et son emploi du temps était bien connu. On savait, en particulier, quand il allait se promener. Lorsqu'il le faisait, on entrait dans son étude et l'on recopiait les manuscrits de 'Hassidout. Un garde était alors placé, qui devait prévenir du retour du Rabbi Maharach. De nombreux manuscrits furent recopiés de cette façon.

La Rabbanit était parmi ceux qui les recopiaient. Mon beau-père, le Rabbi, possède ce qu'elle copia. Il plaça ces feuilles dans le même dossier que les notes prises par le Rabbi Rachab.

2. Le Rabbi raconta qu'il avait lui-même agi de la sorte avec son père, le Rabbi Rachab. Une fois, ce dernier le surprit alors qu'il recopiait des manuscrits. Il lui demanda: «Est-ce à dire que je ne suis plus le maître chez moi?».

Le Rabbi en fut profondément brisé et il demanda comment il pouvait se racheter. Peu après, le Rabbi Rachab lui donna l'autorisation de consulter les manuscrits et, lorsqu'il partait en voyage, il lui laissait les clés des bibliothèques.

3. On peut s'interroger. Le Rabbi Maharach se doutait sûrement ou même savait avec certitude que l'on recopiait ces manuscrits, en son absence. Il connaissait bien le Rabbi Rachab et sa soif pour la 'Hassidout. Et, dès lors, de deux choses, l'une. Ou bien il ne souhaitait pas que l'on fasse ces copies et il aurait donc dû prendre des mesures pour les empêcher, ou bien elles ne le dérangeaient pas et il pouvait accorder son autorisation de le faire. Pourquoi fallut-il que cela se passe de cette façon?

Et l'on peut s'interroger, de la même façon sur la manière dont le Rabbi recopia les manuscrits du Rabbi Rachab. Pourquoi l'autorisation de le faire ne lui fut-elle pas accordée d'emblée?

La réponse à ces questions est la suivante. Certains événements doivent se dérouler de telle façon que l'on ait recours à la ruse. C'est ainsi qu'Its'hak accorda sa bénédiction à Yaakov. C'est ainsi que l'on peut définir également la «folie» mise au service de la sainteté.

4. Lors de mon mariage, le Rabbi expliqua que les âmes des aïeuls descendent, du monde de la vérité, pour assister aux réjouissances auxquelles il donne lieu. Pour chaque Juif, trois générations reviennent ainsi, mais, pour certains, il peut s'agir d'un beaucoup plus grand nombre. Et, le Rabbi mentionna tous nos maîtres, jusqu'à l'Admour Hazaken.

Le Rabbi n'en a pas dit plus et j'ai donc moi-même cité nos maîtres nominativement, dans le discours 'hassidique du 10 Chevat, jusqu'à l'Admour Hazaken. J'ai eu peur de mentionner quelqu'un dont le Rabbi n'a pas parlé. De fait, pourquoi faudrait-il le faire, puisque le Rabbi s'en est abstenu? Néanmoins, j'en ai été contrarié.

Ce jour est le prolongement du 10 Chevat, puisque le discours 'hassidique édité par le Rabbi pour cette date, qui est intitulé «Celle qui réside dans les jardins», fait suite à celui qu'il a laissé pour le 10 Chevat. J'ai mentionné, aujourd'hui, tous nos maîtres depuis le Baal Chem Tov. En effet, on sait que celui qui est sincèrement peiné de ne comprendre que peu ou pas du tout une explication de nos Sages doit prononcer, avec ferveur, le nom de ces Sages. Cette pratique lui sera profitable, de différents points de vue. De même, on disait, lorsque le service de D.ieu était effectué dans le Temple: «L'orient s'est éclairé jusqu'à 'Hevron», afin de rappeler et de mettre en évidence le mérite des Patriarches, reposant dans cette ville. Il en est de même, en l'occurrence.

5. Le Baal Chem Tov indiqua qu'il pouvait monter dans le ciel avec son corps, comme le fit le prophète Elyahou. Néanmoins, il souhaita mettre en pratique les termes du verset: «tu es poussière et tu retourneras vers la poussière». Or, s'il est positif de retourner à la poussière, pourquoi le prophète Elyahou renonça-t-il à l'élévation qui en résulte?

L'explication est la suivante. La plénitude de toute chose est mesurée en fonction de la mission spécifique qui lui est confiée. Elyahou, par rapport au rôle qu'il reçut, devait donc s'élever vers le ciel avec son corps. Le Baal Chem Tov, pour sa part, put atteindre la perfection en appliquant le verset «tu retourneras vers la poussière».

6. On peut, peut-être, proposer à tout cela l'explication suivante. Le prophète Elyahou fut chargé d'assister à toutes les circoncisions, de rendre visite aux Juifs, le soir de Pessa'h et de sauver Rav Hamnouna l'ancien.

Il est, néanmoins, une différence entre ces situations. Lors d'une circoncision ou bien le soir de Pessa'h, Elyahou est présent sans son corps. En revanche, par respect pour Rav Hamnouna l'ancien, il se vêtit de son corps pour aller le sauver. C'est, du reste, la raison pour laquelle il ne put se rendre auprès de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, dans la grotte. Il devait, au même moment, sauver Rav Hamnouna l'ancien. Or, il peut assister à plusieurs circoncisions qui se déroulent simultanément, visiter tous les foyers juifs en même temps, le soir de Pessa'h. Pourquoi ne pouvait-il se trouver également dans la grotte de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï?

La réponse est la suivante. Lors d'une circoncision, son corps n'est pas présent et c'est donc uniquement un reflet de lui-même qui se dévoile. Il peut donc se trouver simultanément en deux endroits. S'il s'agit d'honorer les Justes, par contre, il vient avec son corps et c'est donc l'essence de lui-même qui se révèle. Dès lors, il ne peut se trouver, en même temps, dans deux endroits différents.

Elyahou est également chargé de confier des missions aux Sages et, point le plus essentiel, il rapprochera les coeurs, juste avant la venue du Machia'h. De même, il annoncera la proximité de sa venue. Pour ce faire, il se révélera également avec son corps, comme on peut le déduire de l'affirmation du Talmud, selon laquelle il devra respecter les limites entourant les villes que l'on ne peut traverser, pendant le Chabbat.

C'est pour cette raison que le prophète Elyahou dut monter dans le ciel avec son corps, qui est resté entier et qui se trouve, depuis lors, dans le monde spirituel de Yetsira. Quand cela est nécessaire, il se revêt à nouveau de ce corps et il descend ici-bas. Telle est, pour lui, la plénitude.

7. Pour ce qui concerne le Baal Chem Tov, on sait qu'il naquit à une époque où les Juifs étaient en situation d'évanouissement. Il reçut donc le nom du peuple juif, Israël et, de la sorte, il le ranima. On sait, en effet, que l'on peut faire reprendre connaissance à celui qui est évanoui en lui chuchotant son nom, à l'oreille.

Une femme était très malade, il y a quelques années. Elle resta, pendant une longue période, dans une situation très critique. On consulta le Rabbi, à ce propos. Il

répondit que l'on devait chuchoter à l'oreille de cette femme le nom du Rabbi. C'est ce que l'on fit et elle retrouva ses esprits, puis, par la suite, elle guérit complètement.

En apparence, quelle relation établir entre le nom du Rabbi et cette femme? Comment put-elle être guérie parce que l'on dit ce nom à son oreille? En fait, pourquoi celui qui est évanoui retrouve-t-il connaissance lorsque l'on chuchote son propre nom à son oreille? Parce que l'évanouissement fait disparaître la vitalité spécifique à chaque membre du corps, mais non sa vitalité globale, laquelle est précisément liée au nom. Mentionner ce nom est donc le moyen de révéler, de nouveau, cette vitalité, en chaque membre.

Mais, parfois, la vitalité globale disparaît, à son tour. Il faut alors citer le nom du Rabbi, de l'âme collective du peuple juif, dont l'âme du malade et sa vitalité globale font partie. Alors, cette vitalité globale peut se régénérer.

Lorsque l'âme du Baal Chem Tov descendit dans ce monde, les Juifs, qui étaient évanouis, reprirent connaissance, car il était leur âme collective. Néanmoins, il dut vivifier également les Juifs les plus simples, les plus inconscients. Il lui fallut donc traverser tous les niveaux, y compris les plus inférieurs, où il devait également insuffler la vie et l'attachement à D.ieu. C'est pour cela qu'il dut ou voulut mettre en pratique les termes du verset «tu retourneras vers la terre».

Telle était la mission confiée au Baal Chem Tov et c'est, bien évidemment, en la menant à bien qu'il put obtenir la plénitude.

8. Que tirer de tout ce qui vient d'être dit pour le service de D.ieu, en général et surtout pour le nôtre?

En fait, nous ne devons pas rechercher des accomplissements grandioses et merveilleux, pas même si nous étions capables d'imaginer ce qu'ils doivent être. Car, si ceux-ci ne font pas partie de la mission confiée à une âme, lorsque celle-ci est descendue ici-bas, il est peu probable qu'elle puisse les accomplir. De plus, à quoi bon envisager de telles réalisations si l'on n'accomplit pas la mission que l'on se voit confier par la divine Providence?

Très simplement, pourquoi désirer des accomplissements grandioses et merveilleux? Et, que définir comme tels? Comment même les envisager si l'on ne met pas en pratique la mission que l'on a reçue de D.ieu, par l'intermédiaire de Ses serviteurs, les Justes et que l'on doit mener à bien?

Concrètement, pour ce qui nous concerne, celui qui a reçu du Rabbi une mission, un travail, même s'il pense pouvoir dépasser de telles réalisations, même s'il est convaincu de disposer des forces nécessaires, doit savoir que cette voie n'est pas la sienne et qu'elle ne le conduira pas à la plénitude. Bien plus, puisse D.ieu faire qu'il n'en découle rien de négatif.

Il faut donc s'agripper à la poignée de la porte du Rabbi, s'engager sur « le chemin droit qu'il nous a indiqué et que nous suivrons ». C'est ainsi que l'on recevra le bien, dans ce monde et dans le monde futur.

9. On m'a demandé comment je pouvais affirmer que se réaliserait bientôt la promesse selon laquelle «ils se réveilleront et se réjouiront, ceux qui reposent sous terre» et qu'il sera parmi eux, que le Rabbi lui-même nous fera quitter l'exil. N'est-il pas dit que le Machia'h doit d'abord venir et instaurer l'ère messianique? Ce n'est que plus tard que les morts revivront, comme l'explique la 'Hassidout.

La réponse à cette question est la suivante. De façon générale, il est dit que d'abord, doit intervenir la venue du Machia'h, puis la reconstruction du Temple, le rassemblement des exilés et, enfin, la résurrection des morts. Néanmoins, il n'est pas exclu que certaines personnes revivent d'emblée. Le Talmud et le Midrach rapportent différents récits de Justes qui firent revivre des morts et nos Sages emploient même, au traité Avoda Zara 10b, l'expression suivante: «Le plus petit d'entre vous peut faire revivre les morts».

10. La Techouva ne doit pas se limiter à confesser sa faute. Bien au contraire, elle consiste à soumettre l'âme à sa source première, ainsi qu'il est dit: «L'esprit retourne vers D.ieu, Qui l'a donné ». Or, ceci peut être accompli en un seul instant, en un seul mouvement.

Il est donc possible, et peut-être même nécessaire, d'accéder à la Techouva également pendant le Chabbat, anagramme de *Tachev*, fais Techouva. Se libérer de ses préoccupations et recevoir l'élévation n'est pas un acte profane. Il est donc permis de le faire pendant le Chabbat.

11. La Techouva peut être réalisée en un seul instant et ce qu'il nous revient encore d'accomplir, dans le monde, est très modeste. Malgré cela, l'empressement est nécessaire et l'on sait que cette qualité va à l'encontre de la tristesse, que, bien au contraire, elle accompagne la joie. Le discours du Rabbi, précédemment cité, donne trois définitions d'un soldat et celles-ci doivent être reprises pour préciser le sens de l'empressement.

Nos maîtres attendent tout cela de notre part et, à n'en pas douter, ils mettent, eux-mêmes, ces enseignements en pratique, en tant que chefs du peuple juif, comme l'explique le Maguid Devarav le Yaakov, du Maguid de Mézéritch.

De plus, nous recevons de l'aide et des forces pour mener à bien la mission qui nous est confiée et pour avancer sur le droit chemin. Je ne sais pas s'il faut demander que cela soit facile, car un effort nécessite un investissement personnel, duquel nul ne peut se passer. En revanche, on peut, à n'en pas douter, demander que disparaissent les voiles et les obstacles, que l'on connaisse la réussite.

#### L'homme et l'arbre

(Discours du Rabbi, 11 Chevat 5722, aux jeunes élèves de la Yechiva Loubavitch de Montréal)

1. Ce Chabbat est le 15 Chevat, date qui est définie par la Michna comme le nouvel an des arbres, tout comme le 1<sup>er</sup> Tichri est le nouvel an des hommes. En effet, c'est le 1<sup>er</sup> Tichri qu'est décidé tout ce qui adviendra à l'homme pendant l'année et, de la même façon, le 15 Chevat est le nouvel an des arbres.

La Torah précise que «l'homme est tel l'arbre du champ» et nos livres sacrés confirment qu'un homme ressemble à un arbre, de différents points de vue. L'arbre est un végétal, en Hébreu *Tsoméa'h*, textuellement celui qui pousse. De fait, il est d'abord une graine, puis un arbuste et, enfin un grand arbre, qui porte ensuite des fruits. Tel est l'enseignement qu'un homme, en général et un Juif, en particulier, doit apprendre d'un arbre. Il est nécessaire de «pousser» en permanence.

Aussi positive que puisse être la journée d'aujourd'hui, du point de vue de l'étude de la Torah, de la pratique des Mitsvot ou, de manière générale, du comportement,

#### Likouteï Si'hot

il faut se renforcer pour que celle de demain soit encore meilleure, puis celle d'aprèsdemain encore plus positive.

Lorsque l'on fait des efforts, on a l'assurance de recevoir les forces nécessaires, l'aide de D.ieu, permettant une élévation perpétuelle et un accomplissement au delà même de ce que l'on a escompté.

2. Vous étudiez la Torah dans une institution qui a été fondée par le Rabbi, dont nous venons de célébrer la Hilloula et vous adoptez le comportement qui convient à ses disciples.

Puisse donc D.ieu faire que vous mettiez ses enseignements en pratique, que vous « poussiez » au sein de la Torah, des Mitsvot et du bon comportement, que vous fassiez tout cela avec joie et enthousiasme.

Que vous procuriez de la satisfaction, une satisfaction véritable, juive et 'hassidique, à vos parents, aux enseignants de la Yechiva et au Rabbi, dont on a célébré la Hilloula.

Faites un bon voyage et soyez en bonne santé. Que votre étude de la Torah et votre pratique des Mitsvot soient fructueuses.

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu Roch 'Hodech Nissan 5719, mois de la délivrance,

Moché s'adressa aux anciens et à tous les enfants d'Israël, après qu'ils aient entendu la parole de D.ieu, en ces termes: «Ce mois sera pour vous le premier des mois».

Mais, il leur dit auparavant: «Retirez et prenez ». Nos Sages expliquent: «Retirez vos mains de l'idolâtrie, prenez un agneau et sacrifiez-le », bien qu'il ait été la divinité de l'Egypte. C'est précisément grâce à ce sacrifice de Pessa'h que D.ieu épargna les maisons juives, lors de la plaie des premiers nés.

De même, vous vous emplirez d'enthousiasme, dès ce jour de Roch 'Hodech, puis pour tous les jours et tous les mois de l'année qui vient. Vous retirerez vos mains de tout acte qui vous est étranger, qui est étranger à chaque Juif, dont la Michna définit précisément la mission, en ces mots: «J'ai été créé pour servir mon Créateur».

Puis, vous prendrez et sacrifierez la divinité de l'Egypte ou bien de votre entourage qui subit également les barrières et les limites de l'Egypte, de la matérialité et de ce monde.

Et, vous ferez le Pessa'h, un bond en avant et non uniquement un avancement progressif. Car, il s'agit de transformer l'obscurité en lumière, l'amertume en douceur, le corps et l'âme animale en clarté de la sainteté. De la sorte, le Saint béni soit-ll passera au dessus des maisons juives, vous prendra en pitié, vous protégera de tout événement malencontreux et, avant toute autre chose, de ce qui fait obstacle, sur la route de celui qui désire mettre en pratique notre Torah, Torah de vie, qui vivifie ce monde et le monde futur.



# BÉCHALA'H



#### Béchala'h

## Le Cantique des femmes et le décret du Pharaon

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5718)

1. Il y a vingt ans, le dernier jour de Pessa'h 5698, mon beau-père, le Rabbi, commenta, dans l'une de ses causeries, la Haftara de ce Chabbat.

Citant son arrière-grand-père, le Tséma'h Tsédek, il raconta que celui-ci mentionna, une fois, la question suivante, posée par son propre grand-père, l'Admour Hazaken. Pourquoi la Haftara du Chabbat au cours duquel est lu le Cantique de la mer fait-elle précisément référence au chant de Devorah, une femme et non à celui de David, qui figure pourtant dans la Haftara du septième jour de Pessa'h ?

La Parchat Bechala'h évoque le chant des hommes, ainsi qu'il est dit: «alors Moché et les enfants d'Israël chantèrent» et celui des femmes, puisqu'il y est dit également: «Myriam prit le tambourin à la main et toutes les femmes sortirent, avec des tambourins et en chantant. Et, Myriam leur répondit : chantez pour l'Eternel, car Sa victoire est glorieuse». Dès lors, pourquoi la Haftara n'évoque-t-elle que le chant des femmes, en l'occurrence celui de Devorah ?

L'Admour Hazaken rapporte, à ce propos, un long récit, qui figure dans la causerie précédemment citée. Il conclut que les enfants d'Israël lorsqu'ils quittèrent l'Egypte, traversèrent la mer à pied sec et chantèrent un Cantique. Et, les femmes en firent de même. Néanmoins, elles s'accompagnèrent, en outre, de tambourins et dansèrent. C'est précisément pour cette raison que la Haftara de ce Chabbat, celui du Cantique de la mer, présente le chant de Devorah, soulignant ainsi l'importance de l'élément féminin.

2. On peut s'interroger, à propos de ce qui vient d'être dit. Pourquoi le chant des hommes, celui de Moché et des enfants d'Israël, ne fut-il pas aussi joyeux que celui de Myriam et des autres femmes ?

La raison en est très simple. Ce que l'on reçoit sans effort, sans peine, ne peut en aucune façon être perçu d'une manière aussi joyeuse que ce que l'on a obtenu au prix d'une grande fatigue et d'un intense combat. Car, la récompense est à la mesure de l'effort. Plus l'on peine, au début et plus l'on est joyeux, par la suite.

Les enfants d'Israël chantèrent parce que le Pharaon et les Egyptiens avaient été engloutis, dans la mer, parce que l'exil d'Egypte était parvenu à son terme. En conséquence, la joie de Moché et des hommes ne pouvait être aussi intense que celle de Myriam et des femmes.

En effet, la partie la plus âpre de l'exil et les décrets les plus durs intervinrent après la naissance de Myriam. Et, l'ordonnance la plus sévère fut la suivante : « tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve ».

Toutes les difficultés rencontrées auparavant, lorsque les Juifs vécurent «avec du mortier et des briques, par tous les travaux du champ, l'âpre exil qui leur avait été imposé», n'étaient nullement comparables à celle-ci, «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve».

Par la suite, racontent nos Sages, fut émis encore un autre décret. Le Pharaon décida de se baigner dans le sang des enfants juifs.

Une mère perçoit de tels événements d'une manière beaucoup plus cruelle qu'un père. Aussi, lorsque tous furent délivrés du Pharaon et de ses décrets, la joie des femmes juives surpassait celle des hommes.

3. L'histoire de la sortie d'Egypte, au même titre que tous les récits de la Torah, le chant et la joie, les tambourins, les danses de Myriam et des autres femmes, délivre un enseignement pour toutes les générations, y compris la nôtre.

C'est, du reste, ainsi qu'il faut interpréter le verset : « et toutes les femmes la suivirent ». En effet, les femmes de toutes les époques suivent Myriam et disent : « Chantez pour l'Eternel, car Sa victoire est glorieuse, le cheval et son cavalier, Il les a précipités dans la mer ».

La Divinité et la sainteté sont «la victoire glorieuse», la plus haute élévation que l'on puisse concevoir. Et, ce qui va à l'opposé de cette sainteté, «le cheval et son cavalier, Il les a précipités dans la mer», jusqu'au plus profond de celle-ci, au stade le plus bas que l'on puisse y concevoir.

4. Comme nous l'avons montré, une fois, le contenu du décret «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve», reste valable à chaque époque, dans chaque pays, y compris à notre époque et dans notre pays.

L'organisation de la vie juive veut, que, dès la naissance d'un enfant, on commence à lui donner une éducation basée sur la Torah et les Mitsvot. C'est alors que se dresse le Pharaon, roi de l'Egypte, qui prend la forme des autorités du pays et déclare : «Le moment venu, cet enfant se mariera et il devra assurer la subsistance de son foyer. Il faut donc, dès maintenant, le jeter dans le fleuve qui lui permettra de le faire. Il doit s'y introduire jusqu'à être englouti par lui.» En effet, la subsistance matérielle de l'Egypte était assurée par les crues du Nil.

Dès lors, que deviendront la Torah et les Mitsvot ? Pour cela, poursuit le Pharaon, on peut se contenter du Talmud Torah du dimanche. En effet, ce jour-là, les banques et les magasins sont fermés. La veille au soir, on entraînera l'enfant au cinéma et dans tous les lieux de grand intérêt. Puis, le matin, les parents, souhaitant dormir jusqu'à midi, ne verront pas d'inconvénient à ce que l'enfant aille au Talmud Torah, y apprenne à chanter et à danser, et accessoirement l'Hébreu et la Torah. Ainsi, les parents pourront dormir tranquillement et s'enfoncer dans un profond sommeil moral.

Puis, vers treize heures, l'éducation de l'enfant se poursuivra avec la télévision, le cinéma et le base-ball, s'introduisant ainsi dans le Nil qui, pense-t-on, apporte les moyens de gagner sa vie.

Et, l'on adopte un tel comportement, au lieu de lier l'enfant, dès qu'il est tout petit, avec D.ieu, Qui «nourrit le monde entier, avec bonté, grâce, bienfait et miséricorde», de manière honorable et paisible.

De fait, se lier à D.ieu est, pour un Juif, le seul moyen d'assurer sa subsistance.

Car, si les autres nations vivent par les lois du Nil, les Juifs, en revanche, savent que «vous êtes attachés à l'Eternel votre D.ieu, tous vivants aujourd'hui», que leur subsistance dépend de cet attachement. Il est dit que « Celui Qui donne la vie accorde également la subsistance », à chaque homme, à son épouse et à ses enfants.

A la place de cela, on jette ces enfants dans le fleuve, qui non seulement les arrache à leur vie spirituelle, mais les prive, en outre, de leur vitalité, dans son acceptation la plus large, car, comme on l'a dit, les Juifs ne peuvent vivre et assurer leur subsistance qu'en se liant à D.ieu.

5. Lors de l'exil qui précéda le don de la Torah, c'est-à-dire en Egypte, aucun décret ne fut aussi sévère que celui-ci, «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve». Et, il en est de même pour le présent exil. L'action exercée par le mauvais penchant auprès des adultes ne présente pas un caractère de gravité comparable à celui de son intervention auprès des enfants.

Il ne faut donc pas être effrayé par le Pharaon, se sentir gêné devant les «bons amis», face à la voisine de palier, qui s'exclame : «Comment peux-tu envoyer ton fils dans une école religieuse, une Yechiva où l'on se consacre à l'étude d'une Torah qui a plus de trois mille cinq cents ans, qui a été donnée dans un désert, à une époque où il n'y avait pas de radio, pas de téléphone, où l'on n'avait pas la possibilité de lire le journal dès que l'on ouvre les yeux, chaque matin ?

A l'époque, on pouvait envisager d'éduquer les enfants de la sorte, mais nous vivons actuellement au vingtième siècle, celui du progrès et de la culture. Il faut donc se mettre au goût du jour!»

Parfois, le Pharaon peut même revêtir un habit de sainteté et dire : «Tu souhaites que ton fils soit un grand donateur de Tsédaka, en général et de celle qui est consacrée aux Yechivot, en particulier. Tu dois donc tout faire pour qu'il soit riche. En conséquence, jette-le dans le fleuve de la subsistance matérielle, fais qu'il soit comme tous les John et tous les Michaël, dont le service de D.ieu n'est pas le soucis premier. De cette façon, tu peux avoir bon espoir qu'il apporte sa contribution aux Yechivot et aux écoles religieuses.»

Concrètement, on peut vérifier que seul le Pharaon assure, de cette façon, la subsistance de cet enfant. Les Juifs, en revanche, n'en tirent rien.

Il faut donc prendre conscience de la vérité. Ce décret émane du même Pharaon, mais celui-ci sait bien que s'il demande, d'emblée, de commettre une faute, on ne l'écoutera pas. Il se revêt donc d'une redingote de soie, prétend gérer une grande Yechiva, dont il faut assurer le fonctionnement. Et, il demande donc d'envoyer les enfants à l'école laïque et au Talmud Torah du dimanche. De la sorte, il pourra construire une grande Yechiva qui sera fréquentée par les anges!

Il faut savoir qu'un tel conseil émane du Pharaon, du mauvais penchant, qui dit : « Faisons usage de la ruse, de peur qu'il se multiplie ». De fait, c'est ainsi que le peuple juif se multiplie et s'accroît. Mais, les forces du mal veulent le décimer, jusqu'à ce qu'il

n'en reste plus un seul survivant, ce qu'à D.ieu ne plaise, jusqu'à effacer le Judaïsme, les âmes juives et également les corps juifs.

On doit donc faire preuve de toute la détermination juive pour supprimer ce décret, cesser d'arrêter ce que doit être la carrière de l'enfant à cinq ans, à sept ans, à treize ans et à dix huit ans. Il faut avoir foi et confiance en D.ieu.

En effet, «nombreuses sont les idées, dans le cœur de l'homme», mais celles-ci ne sont d'aucune utilité, leur nombre les écartant de l'Unique du monde. De fait, «seule l'idée de D.ieu se réalisera», l'idée au singulier, car D.ieu domine aussi bien les cieux que la terre, là où se trouve telle femme, avec son mari et ses enfants.

En méditant à tout cela, cette femme ne sera pas gênée, face à sa voisine. Bien plus, elle parviendra, en outre, à la convaincre de sauver ses propres enfants des mains du Pharaon. C'est ainsi que l'on éduquera des dizaines de milliers d'enfants, qui iront à la rencontre de notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

6. A l'époque, lorsque nous avons été délivrés du Pharaon, à l'époque de Moché et de Myriam, la joie des femmes était bien plus intense que celle des hommes En effet, les mères souffrirent du décret beaucoup plus que les pères. Et, il en est de même, à l'heure actuelle. Les femmes juives ressentent plus cruellement le décret du Pharaon et conçoivent donc plus de joie d'en être délivré.

Pendant la majeure partie de la journée, un homme n'est pas à la maison. Même lorsqu'il s'y trouve, il ne consacre pas à l'éducation de ses enfants autant que la mère.

La femme juive, en revanche, entre en lutte directe avec le Pharaon, même si sa présence est totalement occultée, même s'il l'aborde de manière «amicale».

Ainsi, il est certain qu'elle connaîtra la victoire, qu'elle apportera l'élévation à la Torah et au Judaïsme, alors que «le cheval et son cavalier» seront «engloutis dans la mer». Bien plus, elle fera tout cela dans la joie, avec des tambourins et des danses.

C'est de cette manière que nous entamerons l'étude de la Parchat Yethro, celle du don de la Torah, car, dès lors, on peut dire que «nos enfants seront nos garants ».

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation du Midrach Tan'houma, commentant le verset « et Myriam leur (*Lahem*) répondit », dans lequel le mot *Lahem* est au masculin, comme si elle répondait à des hommes. Pourquoi ne pas dire *Lahen*, au féminin ?

Le Midrach rapporte donc, à ce propos que, lorsque les enfants d'Israël traversèrent la mer Rouge et chantèrent un Cantique, les anges voulurent en faire de même. Le Saint béni soit-Il leur dit alors : «Les enfants d'Israël diront un cantique les premiers et vous le ferez ensuite».

Le Midrach explique ainsi la formulation du verset «Alors Moché chantera (*Yachir*)» et non «chanta (*Char*)». En effet, il s'agissait bien là d'une Injonction divine, «Moché chantera, puis les enfants d'Israël et enfin les anges».

Par la suite, Myriam et les femmes chantèrent un Cantique, à leur tour. Les anges intervinrent alors : « Nous avons accepté que les hommes nous précèdent. Mais, nous souhaitons chanter notre Cantique avant les femmes ». Un avis, dans le Midrach, dit que ceci leur fut effectivement accordé. Mais, pour le second avis, le Cantique des femmes précéda également celui des femmes.

Néanmoins, d'après le premier avis, si les anges précédèrent les femmes, ils n'en durent pas moins demander à Myriam la permission de chanter. Tel est donc le sens du verset : «Et, Myriam leur répondit », au masculin. C'est par ces mots que Myriam autorisa les anges à prononcer leur Cantique.

On peut en conclure à quel point ce Cantique des femmes était important. Il eut une incidence non seulement ici-bas, mais aussi dans les mondes supérieurs. Et, il dépassa celui des anges, s'éleva encore plus haut.

8. Ce qui vient d'être dit délivre un enseignement à chaque Juif. Il n'y a pas lieu de s'effrayer, ni devant le Pharaon, ni face au Nil, ni du fait des décrets. Si l'on fait réellement preuve de la détermination juive, on peut se trouver en Egypte, sous le règne du Pharaon, subissant le poids de tous ses décrets, sans que les enfants ne soient mis en cause. En effet, on les guidera sur le chemin de la Torah, qui leur procure une vie digne de ce nom, non seulement dans le monde futur, mais également dans ce monde matériel.

On conduira ainsi les enfants sur une voie qui leur permettra de dire : «C'est mon D.ieu et je veux Le glorifier, le D.ieu de mon père et je veux Le grandir ». De tels enfants suivront l'exemple de leurs parents. Et, tel est le véritable plaisir que ceux-ci peuvent concevoir, de leur part.

La suite du Cantique de la mer dit que «Tu les conduiras et les installeras sur la montagne de Ton héritage». Ainsi, nous mériterons la construction du troisième Temple, très bientôt et de nos jours.

Bien plus, le Midrach dit que l'on peut déduire de ce passage l'immense amour de D.ieu pour Israël. En effet, le Saint béni soit-Il n'attendit pas la reconstruction du Temple, mais, déjà dans le désert, Il dit : «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux».

Il en est de même, à l'heure actuelle. Il ne reste que quelques jours avant la venue du Machia'h. Parce que nous ne nous affecterons pas des décrets, parce que nous éduquerons des enfants qui recevront la bénédiction de D.ieu, nous bâtirons un Sanctuaire, par l'intermédiaire duquel D.ieu résidera parmi nous.

D.ieu s'installera dans chaque foyer juif. Dès lors, bien évidemment, les besoins de ceux qui y vivent seront comblés, on aura une bonne santé et un véritable plaisir de ses enfants et de ses petits-enfants, pour de longs jours et de bonnes années.

#### Le combat du Pharaon et celui d'Amalek

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716)

9. Lorsque les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte et allèrent recevoir la Torah, ils menèrent deux guerres, l'une contre le Pharaon et l'autre contre Amalek.

Dans notre Sidra, la Torah relate les instructions que D.ieu leur donna pour mener à bien ces deux combats. Lorsqu'il leur fallut affronter le Pharaon, il leur fut dit que «D.ieu combattra pour vous et vous resterez, vous-mêmes, silencieux». Concernant le second combat, D.ieu dit : «Va et lutte contre Amalek», ce qui implique bien une guerre, au sens le plus physique.

#### 10. Comment définir ces deux guerres ?

Le Pharaon se trouvait alors derrière les enfants d'Israël. Il ne leur barrait pas la route vers le mont Sinaï, mais il mettait en parallèle, devant eux, «le poisson que nous mangions en Egypte» et «les mets gras de la Terre» Sainte. Il soulignait que l'on aurait accès aux richesses de l'Egypte uniquement dans la mesure où l'on accepterait d'être ses esclaves. Il ne les empêchait donc pas d'aller recevoir la Torah et il leur fut dit, en conséquence, que «D.ieu combattra pour vous et vous resterez, vous-mêmes, silencieux».

A l'opposé, Amalek se dressa au milieu du chemin conduisant vers le mont Sinaï. Alors, il ne s'agissait pas d'une «terre bonne et large», mais bien d'un désert. C'est précisément là que la Torah fut donnée, comme le souligne le Midrach Tan'houma et Amalek voulait les empêcher de la recevoir.

Certes, il ne nous appartient pas d'intervenir physiquement, en quelque situation que ce soit et le verset précise bien que « la voix est celle de Yaakov et les mains, celles d'Esav ». Seul Esav attaque, de ses mains, ainsi qu'il est dit : « Tu vivras par ton glaive ». Néanmoins, lorsque se dressent un obstacle et une barrière, compromettant le don de la Torah, aucun autre élément ne doit être pris en compte. Par tous les moyens, de toutes les façons, on doit chercher à recevoir la Torah et à s'attacher à elle.

C'est donc pour cela, qu'il faut faire la guerre contre Amalek, au sens le plus physique, non pas afin de montrer « ma force et la puissance de ma main », mais bien pour mener le combat de D.ieu. Il est dit, en effet, que « le Nom de D.ieu et Son trône ne seront pas entiers, tant que l'on n'aura pas effacé la descendance d'Amalek ».

11. La guerre contre Amalek avait pour objet de recevoir la Torah. Le moindre détail la concernant fut donc décidé par Moché, notre maître, celui qui «reçut la Torah sur le mont Sinaï».

Moché fut à l'origine de ce combat et il dit : «Choisis pour nous des hommes, va et lutte contre Amalek». La guerre commença par sa prière. Elle fut faite par «les hommes de Moché», comme l'explique la 'Hassidout qui, commentant le verset «choisis pour nous des hommes», précise : «des hommes de Moché». Enfin, la victoire fut obtenue par Yochoua, le serviteur de Moché.

12. La victoire des enfants d'Israël, dans le combat contre Amalek, fut surnaturelle. Car, de manière naturelle, Amalek aurait dû emporter la victoire. En effet, le Yerouchalmi précise qu'il était un sorcier. Il fit donc le choix d'hommes qui avaient toutes les raisons d'être victorieux et c'est eux qu'il envoya au combat.

Malgré cela, les enfants d'Israël l'emportèrent, car, lorsque l'on fait la guerre par la force de la Torah, lorsque les «hommes de Moché», luttant contre Amalek, ont conscience d'agir non pas par «ma force et la puissance de ma main», mais en tant que délégués de Moché, mus par la force de la Torah, on emporte effectivement la victoire, de manière surnaturelle.

13. La Mitsva de se souvenir d'Amalek est quotidienne. Ce qui vient d'être dit s'applique donc, de la même façon, à l'Amalek que l'on côtoie chaque jour.

Il est dit qu'Amalek chercha à tempérer l'enthousiasme de recevoir la Torah que les enfants d'Israël éprouvaient, à l'époque.

En effet, cet enthousiasme fut particulièrement intense, au point de rétroagir sur les nations du monde. Le Midrach Tan'houma emploie, à ce propos, l'image d'une baignoire pleine d'eau bouillante et souligne que l'impossibilité de s'y tremper est une évidence pour tous, quand arrive Amalek. Celui-ci, plongeant dans l'eau, relativise ainsi la perception des présents, même s'il doit, pour cela, se brûler. C'est ainsi qu'il put calmer l'ardeur des Juifs à recevoir la Torah.

Comme nous l'avons vu, nous devons avoir deux manières de réagir par rapport à ce qui décourage l'accomplissement de la Torah :

- A) Il faut faire usage de tous les moyens pour lutter contre une telle situation, afin de recevoir effectivement la Torah.
- B) On doit, en outre, avoir conscience que l'on n'agit pas par sa force et la puissance de sa main, mais bien par celle de Moché et de la Torah.
- 14. Commentant le verset « et Yethro entendit », nos Sages disent : « Qu'entendit-il, qui le fit venir ? Il eut connaissance de la guerre contre Amalek ». Car, cette information parvint jusqu'à Midyan, où se trouvait Yethro et celui-ci dit : « Maintenant, je sais que D.ieu est le plus grand ». Dès lors, cette prise de conscience prépara le don de la Torah, comme le précise le Zohar.

Il en est de même, à l'heure actuelle. Nous devons lutter contre l'Amalek spirituel, en faisant usage des forces accordées par Moché. C'est ainsi que nous nous préparerons à recevoir l'enseignement profond de la Torah, que nous révélera notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours, *Amen*.

#### Potentiel et révélation effective

(Discours du Rabbi, Chabbat Bechala'h, 15 Chevat 5716)

15. Le 15 Chevat est le nouvel an des arbres. De fait, une controverse oppose nos Sages, quant à la fixation de cette date. Beth Chamaï considèrent qu'il s'agit du Roch 'Hodech Chevat. Néanmoins, lorsqu'ils s'opposent à Beth Hillel, c'est l'avis de ces derniers que la Hala'ha retient. Bien plus, nos Sages écartent même l'enseignement de Beth Chamaï, en pareil cas.

16. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

Différents passages talmudiques établissent que Beth Chamaï prennent en compte l'aspect potentiel des choses, même si celui-ci reste caché. Nous citerons quelques exemples.

- A) A partir de quand peut-on considérer des pains de miel comme liquides, susceptibles de communiquer l'impureté ? Beth Chamaï disent : « Dès que l'on pense en faire du miel », ce qui est bien un potentiel, pour l'heure encore caché. Beth Hillel disent : « Dès qu'on les liquéfie », ce qui constitue bien une action concrète, révélée.
- B) Beth Chamaï disent que l'on allume huit bougies, au premier jour de 'Hanouka, puis, les jours suivants, un nombre décroissant. Beth Hillel considèrent que l'on allume, le premier jour, une seule bougie et, par la suite, un nombre croissant.

En effet, Beth Chamaï prend en compte le nombre de jours qui restent de la fête, lesquels sont encore potentiels, cachés. Beth Hillel, par contraire, considèrent les jours déjà écoulés, effectivement passés et révélés.

Beth Chamaï observe donc un événement tel qu'il peut être, en fonction des forces cachés qu'il recèle. Beth Hillel, en revanche, se limite à ce qu'il est actuellement, de manière révélée

L'origine de cette divergence est la suivante. La source de Beth Chamaï est l'Attribut de rigueur, *Guevoura*. Leur service de D.ieu consiste donc à réaliser l'élévation de ce qui est caché. Celle de Beth Hillel, par contre, est l'Attribut de bonté, 'Hessed. Leur service de D.ieu tend donc à obtenir la révélation. De fait, Hillel est de la même étymologie que l'expression «sa lumière brille (*Behilo*)», qui correspond bien à la révélation.

17. C'est lors du nouvel an des arbres que ceux-ci cessent de tirer leur vitalité de la sève obtenue l'an passé, pour se nourrir de la nouvelle sève.

Cette nouvelle sève peut vivifier les arbres dès lors que quatre mois se sont écoulés, à partir du moment où est prononcé le jugement qui la concerne.

Le jugement portant sur l'eau a lieu le 15 Tichri, le jour de Soukkot. Puis, quatre mois plus tard, soit le 15 Chevat, les arbres commencent à absorber la nouvelle sève.

Pendant Soukkot, le jugement prononcé à propos de l'eau est clairement tranché. De manière cachée et potentielle, en revanche, il est décidé dès le 1<sup>er</sup> Tichri, en même temps que tout le reste du monde, puisque c'est alors Roch Hachana. En ce sens, le 15 Tichri est la révélation effective de ce qui était resté caché, le 1<sup>er</sup> Tichri.

Nous avons vu que les arbres commencent à se nourrir de la nouvelle sève, quatre mois après que celle-ci ait été jugée, de manière évidente. Il en résulte qu'ils le font, de manière cachée, le 1<sup>er</sup> Chevat, soit quatre mois après que ce jugement ait été prononcé, de manière occulte.

En conséquence, Beth Chamaï, qui prennent en compte la situation potentielle, fixent le nouvel an des arbres au 1<sup>er</sup> Chevat. Pour Beth Hillel, en revanche, qui considèrent la situation effective, c'est la date du 15 Chevat qui doit être retenue.

Il en résulte que, selon Beth Chamaï également, la révélation effective du nouvel an des arbres intervient bien le 15 Chevat.

18. Le nouvel an des arbres existe également pour l'homme, ainsi qu'il est dit : « Car, l'homme est tel l'arbre du champ ».

L'arbre se distingue par le fait qu'il produit des fruits, capables, à leur tour, de donner naissance à d'autres arbres qui, eux aussi, porteront des fruits.

De même, un Juif doit exercer une influence positive sur son entourage, sa synagogue, sa Yechiva, de façon générale sur toutes les personnes qu'il rencontre. Le but de cette influence est de «produire» d'autres Juifs.

On bénit un arbre en lui souhaitant que «les pousses auquel il donne naissance lui ressemblent», tel qu'il est réellement, par toute la profondeur de lui-même. C'est, de fait, la meilleure bénédiction qu'on puisse lui accorder, conformément à l'exclamation suivante de nos Sages : «Arbre, arbre, comment puis-je te bénir ? En souhaitant que les pousses auquel tu donnes naissance te ressemblent».

Lorsque, de manière effective, «tes pousses te ressemblent», lorsque «vous donnerez des feuilles et porterez des fruits», selon l'expression de la Guemara, à la fin du traité Sanhédrin, on peut avoir la certitude absolue que la venue du Machia'h est proche.

Quand on s'agrippe à l'arbre de vie, c'est-à-dire à nos saints maîtres et à la 'Hassidout, lorsqu'en outre, on transmet ces valeurs aux autres, de sorte que «tes pousses te ressemblent», on pourra dire : «Voyez ceux que j'ai formés». Alors, la rédemption sera proche et nous obtiendrons la délivrance future, par notre juste Machia'h.

# Ils Le reconnurent les premiers

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)

1. Décrivant le passage de la mer Rouge, lors de la sortie d'Egypte, le Midrach dit que: «chacun désignait du doigt et disait: Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier». Ainsi, D.ieu était alors révélé, au point que chacun puisse «Le désigner du doigt». Tous parvinrent alors à obtenir la révélation prophétique, qui est définie, par Igueret Hakodech, comme «une perception comparable à la vision oculaire».

Il est également dit que «ils Le reconnurent les premiers». Il s'agit ici des enfants, nés pendant la servitude de l'Egypte, pour lesquels cette perception était naturelle. Il est dit, en effet, que «Il les nourrit du miel du rocher et de l'huile, coulant du roc».

D.ieu fit confectionner, pour chacun de ces enfants, deux couronnes, l'une de miel et l'autre d'huile. C'est de cette façon que leur subsistance fut assurée et qu'ils purent grandir, pour devenir la génération de la délivrance.

Lors de la sortie d'Egypte et du passage de la mer Rouge, D.ieu s'était donc révélé dans le monde et chacun pouvait Le désigner du doigt, en disant : «Le voici ». Alors, «ils Le reconnurent les premiers », les enfants qui étaient nés en la difficile période de l'exil.

2. Il est dit, à propos du monde futur, que «comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles», de sorte que les miracles qui se dérouleront alors seront encore plus grands que ceux de la sortie d'Egypte, à propos de laquelle il est dit, une seule fois : «Voici, c'est mon D.ieu, je veux Le glorifier», alors que, pour ce qui concerne le monde futur, il est répété, deux fois : «Voici, c'est notre D.ieu, c'est l'Eternel en Qui nous avons placé notre espoir».

Il est dit que, lors de la sortie d'Egypte, les enfants nés, pendant la période de l'esclavage, «perçurent D.ieu les premiers». Et, il en sera de même, dans le monde futur. Comme on le sait, c'est juste avant le lever du jour que la nuit est la plus noire et c'est alors que l'envie de dormir est la plus forte. Or, les enfants nés en cet amer exil, au sein de l'obscurité la plus intense, «Le reconnaîtront les premiers», ainsi qu'il est dit : «C'est sur la bouche des bébés et des tous jeunes enfants que Tu as basé Ta force»

3. Lorsque mon beau-père, le Rabbi, se trouvait en Russie, en 5687, année de son emprisonnement, il expliqua, dans l'un de ses discours 'hassidiques, le sens de ce verset : « C'est sur la bouche des bébés et des tous jeunes enfants que Tu as basé Ta force, afin de supprimer l'ennemi et celui qui désire se venger ».

Le Rabbi indiqua que les tous jeunes enfants se consacrant à l'étude de la Torah en période de persécution permettent effectivement « de supprimer l'ennemi et celui qui désire se venger », l'ennemi de l'intérieur et, en conséquence, également l'ennemi de l'extérieur.

C'est précisément pour cette raison que ces enfants «Le reconnurent les premiers». Comme en Egypte, ils doivent se nourrir «du miel du rocher et de l'huile, émanant du roc». Le miel et l'huile font allusion aux secrets de la Torah. Ces enfants en apprennent la dimension révélée et l'enseignement profond, alors que les souffrances

et les voiles se multiplient. Mais, ils ne s'en affectent pas et se consacrent à la partie révélée de la Torah comme à la 'Hassidout, mettant en évidence la relation qui existe entre ces deux dimensions.

De tels enfants constitueront la génération de la délivrance et ils « Le reconnaîtront les premiers ».

4. C'est à ce propos qu'il est dit : «Alors, Moché chantera» et non «chanta», allusion directe à la résurrection des morts dans la Torah. En effet, lors de la délivrance, Moché, premier et dernier libérateur, chantera avec tous les Juifs.

Mais, si Moché chantera avec tous les enfants d'Israël, ceux qui « Le reconnaîtront les premiers » seront bien les enfants qui se trouvaient dans l'obscurité de l'exil, en cette période du talon du Machia'h. Ceux-ci ne se seront pas affectés par la pénombre et ils auront étudié la Torah intègre, sa partie révélée et son enseignement profond, ainsi qu'il est dit : « C'est sur la bouche des bébés et des tous jeunes enfants que Tu as basé Ta force ».

#### L'ardeur des enfants à l'étude de la Torah

(Discours du Rabbi, 11 Chevat 5720, Aux jeunes élèves de la Yechiva de Montréal)

5. La Sidra de Bechala'h porte également le nom du Cantique de la Mer, que les enfants d'Israël chantèrent après Moché. Alors, tous désignèrent du doigt et dirent : «Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier ».

A ce propos, la Guemara et le Midrach expliquent, comme le Talmud Yerouchalmi le mentionne dans la Torah, que les enfants furent les premiers à percevoir D.ieu. Ils Le reconnurent avant leurs parents, avant tous ceux qui les accompagnaient.

6. Il en découle un enseignement pour toutes les générations, y compris la nôtre. En mettant en pratique les enseignements de Moché, en vous conformant à ce que vous disent vos parents et vos maîtres, en accomplissant tout ce que vous étudiez à la Yechiva et au 'Héder, vous aurez des yeux lumineux, vous reconnaîtrez la présence de D.ieu en tout ce qui vous arrivera, de même que vos parents et ceux qui vous entourent.

Vous étudierez la Torah, vous respecterez les horaires fixés, pour cela, à la Yechiva, avec joie, ardeur et enthousiasme. Vous mettrez en pratique les Mitsvot de D.ieu, conformément à Sa Volonté. Vous connaîtrez ainsi le bonheur, pendant toute la période que vous passerez à la Yechiva et durant tout le reste de votre vie, qui sera heureuse.

Vos parents concevront de vous beaucoup de satisfaction. Vous grandirez et deviendrez des hommes bons, de bons Juifs, craignant D.ieu et érudits de la Torah.

7. Faites un bon voyage et saluez les amis de votre classe. Vous m'écrirez de bonnes nouvelles. Vous me direz que vous connaissez la réussite dans vos études, que vous avez un bon comportement. Vos parents connaîtront la réussite, dans tous les domaines. Il en sera ainsi pour chacun de vous et de vos parents, matériellement et spirituellement.

# L'exemple du Maharal de Prague

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5721-1961)

8. Nous sommes à l'issue du Chabbat Bechala'h, celui du Cantique de la mer et l'on connaît la causerie, à ce sujet, de mon beau-père, le Rabbi, dont nous venons de célébrer la Hilloula.

Le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, raconte que le Maharal de Prague, qui est l'ancêtre de l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et donc du Rabbi lui-même, instaura la coutume suivante. A l'occasion du Chabbat du Cantique de la Mer, il demandait aux professeurs, enseignant à de jeunes enfants, ou à leurs parents, de réunir ces enfants dans la cour de la grande synagogue. Les professeurs devaient alors faire le récit du passage de la mer Rouge, décrire la manière dont les oiseaux chantèrent et dansèrent, avec Moché et les enfants d'Israël, hommes et femmes, qui entonnèrent ce Cantique, dire que les petits enfants avaient cueilli des fruits sur les arbres qui avaient poussé au milieu de la mer et les avaient donnés aux oiseaux qui avaient chanté et dansé.

Le Maharal souhaitait que l'on donne du sarrasin aux enfants. Ceux-ci le distribuaient aux poules et aux oiseaux, afin de se souvenir des fruits qui avaient poussé dans la mer et que les enfants avaient donné aux oiseaux.

Enfin, le Maharal bénissait tous les enfants et il souhaitait à leurs parents de les conduire à la Torah, au dais nuptial et aux bonnes actions.

9. Comme nous l'avons maintes fois souligné, il n'est pas dans l'habitude des Juifs de raconter une histoire, si celle-ci ne délivre pas un enseignement précis. Il est dit, en effet : «En toutes tes voies, connais-Le». En chaque accomplissement, il convient de mettre en évidence la Divinité, le bien et la sainteté. Un récit rapporté par un Juif doit donc procéder de la même démarche. Son contenu doit aussi être lié au bien et à la sainteté.

Ce qui est vrai pour chacun l'est, combien plus, d'un récit transmis par un chef d'Israël, un dirigeant du peuple juif. Bien plus, celui-ci rédigea cette histoire et la fit éditer. Et, l'on connaît l'affirmation du Tséma'h Tsédek, rapportée par le Rabbi luimême, selon laquelle «un mot prononcé oralement concerne non seulement les présents mais aussi toute la communauté, un mot écrit s'adresse au monde entier, un mot imprimé s'applique à toutes les générations».

En conséquence, le Rabbi ne rapporta pas ce récit, relatif au Maharal, uniquement pour montrer quel comportement adopta un homme d'envergure, il y a quatre siècles. Il voulut, de cette façon, délivrer un enseignement à toutes les générations. C'est pour cela qu'il fit imprimer ce récit, de sorte que l'on puisse le lire et l'étudier.

10. L'enseignement général qui découle de cette histoire est le suivant :

On peut être un homme important, ayant des activités d'une valeur primordiale. De fait, le Rabbi précisa, dans cette même causerie, qui était le Maharal.

Ainsi, le Ramah fut vraisemblablement, pendant un temps, le disciple du Maharal et il devint ensuite le Décisionnaire de toutes les générations. Une explication plaisante propose, en effet, une autre lecture du verset « et les enfants d'Israël furent libérés, la main haute (*Ramah*)», qui est la suivante : « les enfants d'Israël s'acquittent de leur obligation par l'intermédiaire du Ramah», lequel écrivit la Mapa, qui complète le Choul'han Arou'h.

Or, le Ramah embrassa les doigts du Maharal qui, encore jeune, avait pu écrire des livres aussi pleins de sainteté, ayant conduit des milliers de personnes à la Techouva, ayant ouvert une voie nouvelle vers l'étude de la Torah, emplie de crainte de Dieu et vers le service divin.

A l'époque, le Rabbi ne raconta tout cela qu'en passant. Par cette précision, il voulait, avant tout, souligner que le Maharal dût délaisser les plus profonds secrets de la Torah, qu'il rédigeait dans ses livres, pour instaurer une coutume nouvelle, engager les enfants juifs à l'adopter, leur en expliquer la raison, leur dire que, plusieurs milliers d'années après le passage de la mer Rouge, ils pouvaient éprouver la même joie et le même enthousiasme qu'à l'époque.

Bien plus, le Maharal ne se contenta pas de tout cela. Il souhaita, à l'issue de toute cette célébration, bénir les enfants.

Que tirer de tout cela ? Certes, il existe d'autres préoccupations, en apparence plus élevées et plus importantes. Mais, la finalité ultime est bien l'accomplissement du Précepte «tu enseigneras à tes enfants», au sens le plus littéral. De ce point de vue, les élèves sont également des enfants, comme le dit le Sifri.

Que doit-on enseigner à ces enfants? Non seulement les principes fondamentaux de la Torah et des Mitsvot, ce qui est clairement précisé par la Loi Ecrite et la Loi Orale, mais aussi une simple coutume, liée à un petit oiseau, non pas à un autre Juif, mais bien à un animal. Plus encore, il doit en être ainsi pendant le Chabbat, jour entièrement lié à la Sainteté. Il faut alors donner à un enfant les moyens de distribuer du sarrasin aux oiseaux, d'éprouver de l'enthousiasme pour cette pratique.

Une coutume juive est partie intégrante de la Torah et, en agissant de la sorte, on reçoit les bénédictions célestes, de sorte que les enfants grandissent de manière positive.

11. Le Rabbi, dont nous avons célébré la Hilloula, adopta lui-même un comportement similaire. Il se consacra à la 'Hassidout, aux secrets de la Torah, aux «secrets des secrets», accessibles à ceux qui ont déjà acquis de profondes connaissances et une grande maturité. Mais, il consacra également son temps, son énergie et ses années à enseigner la Torah aux enfants. Non seulement, il les conduisit à respecter le Chabbat et à manger cacher, mais, bien plus, il leur transmit également la valeur des coutumes juives, qui sont partie intégrante de la Torah.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il fit imprimer le récit précédemment cité. De la sorte, tous ceux qui sont liés à lui pourraient en tirer cet enseignement et adopter une même attitude.

12. Nos Sages rapportent que les enfants, nés durant l'exil d'Egypte, qui étaient présents, lors du passage de la mer Rouge, «Le reconnurent les premiers ». Lorsqu'ils traversèrent la mer Rouge, Moché, Yochoua, tous les grands et tous les chefs d'Israël étaient présents. Or, par qui D.ieu fut-Il tout d'abord reconnu ? Précisément, par les enfants qui avaient été élevés au sein de l'amer exil et de la servitude de l'Egypte, qui y avaient reçu une éducation positive.

Ces enfants furent les premiers à percevoir la Divinité, de leurs yeux de chair. Ils purent ainsi Le désigner du doigt et dire : «Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier».

Lorsque l'on avance avec de tels enfants, la mer se fend effectivement. Le monde, alentour, en est affecté également et il perçoit, à son tour, le Divin. Les oiseaux qui sont présents ressentent eux-mêmes l'obligation de chanter, percevant qu'un événement transcendant les lois de la nature s'est produit dans le monde.

13. Même si l'on se trouve dans l'exil d'Egypte, on doit donc éduquer des enfants qui ne s'affectent pas du fait que «vous êtes la minorité d'entre les nations», qu'ils constituent eux-mêmes une minorité et que leur comportement s'oppose à celui de tous les autres. Malgré cela, ils se tiennent prêts à quitter l'Egypte, où ils disposaient de tous les biens de ce pays, pour se rendre dans un désert, sans même prendre des provisions pour la route, en s'en remettant pleinement à D.ieu. Qui leur ferait traverser «le grand désert où se trouvent les serpents, les scorpions, la grande soif qu'aucune eau ne peut assouvir».

Comment est-il possible d'éduquer de tels enfants ? En leur enseignant non seulement la Loi Ecrite et la Loi Orale, mais aussi les coutumes juives, qui doivent être à la base de leur existence.

En pareil cas, il n'y a nullement lieu de s'effrayer, si l'on est poursuivi par les Egyptiens, alors que l'on a, de part et d'autre, le désert et, devant soi, la mer. Si l'on accompagne de tels enfants, on peut se diriger vers la mer, car on peut être certain que celle-ci s'ouvrira.

Il y a bien là un enseignement pour toutes les générations, chaque fois qu'un événement transcendant les lois de la nature est nécessaire.

Et, de fait, de tels événements sont toujours nécessaires, car les Juifs sont comparés à « un agneau entouré de soixante dix loups ». Leur survie est bien surnaturelle, au même titre que le passage de la mer Rouge.

Comment pareil miracle peut-il se produire ? Grâce aux enfants qui proclament : «Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier», avant même que les parents et les grands-parents n'aient pu le faire.

14. La Torah, évoquant le passage de la mer Rouge, précise que celle-ci, symbolisant le voile, ne se limita pas à se fendre. L'eau, en outre, forma des parois solides, qui protégèrent le passage des enfants d'Israël.

Il en va de même, en toutes les générations. Lorsque l'on éduque des enfants qui, les premiers, s'écrient : «Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier», on obtient non seulement l'ouverture de la mer, la disparition de tous les voiles et de toutes les occultations, mais, bien plus encore, ce qui devrait faire obstacle se transforme et assure la protection des Juifs.

15. Evoquant cette paroi qui se forma dans la mer, la Torah précise qu'elle se trouvait «à leur droite et à leur gauche», de sorte qu'elle protégeait les Juifs, de part et d'autre.

Que déduire du fait que cette muraille se dressait «à leur droite et à leur gauche»?

Lorsque le mauvais penchant attaque un Juif, cherchant à le détourner de la voie de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise, il peut s'y prendre de deux manière. Il peut se présenter par le côté droit ou par le côté gauche.

Une épreuve peut, tout d'abord, se présenter du côté droit. Quelqu'un sera riche, honoré, vivra dans l'opulence. Le mauvais penchant lui dira, alors : «C'est ta force et la puissance de ta main qui t'ont permis d'obtenir tout cela. C'est grâce à ton intelligence que tu as fait fortune et obtenu tous ces honneurs. D.ieu pourrait-Il te donner quoi que ce soit de plus ? Les Juifs, dans le désert, qui étaient dénués de tout, avaient besoin de Lui et, de fait, Il leur accorda la manne, le puits de Myriam ».

Mais, une épreuve peut aussi émaner du côté gauche. En pareil cas, un homme ne sera ni honoré, ni riche. Constatant sa pauvreté, le mauvais penchant lui dira : « Tu

ne peux pas te permettre d'être faible, au point de respecter le Chabbat, d'être d'une honnêteté scrupuleuse. Il faut, avant toute autre chose, combler le manque, obtenir ce qui te fais défaut, de l'argent, des honneurs. Par la suite, lorsque ta situation se sera améliorée, tu pourras penser au service de D.ieu».

C'est pour cela que l'on doit éduquer les enfants à s'écrier, les premiers : «Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier ». De la sorte, on forge une muraille qui protège les Juifs, à leur droite et à leur gauche, de toutes les attaques dont ils peuvent faire l'objet, de la part de leur mauvais penchant.

16. La Torah nous dit ensuite que le butin pris lors du passage de la mer Rouge fut plus important que celui de l'Egypte.

Car, le comportement qui vient d'être décrit n'assure pas uniquement une récompense dans le monde futur, après les cent vingt ans de l'existence physique et sous une forme spirituelle. Il permet, en outre, d'obtenir du «butin», c'est-à-dire d'être heureux physiquement, de recevoir un large «butin» et d'en faire usage uniquement, en bonne santé, pour tout ce qui est joyeux.

A la base de tout cela, se trouve la nécessité d'éduquer des enfants qui, les premiers, diront : « Voici, c'est mon D.ieu et je veux Le glorifier », qui conduiront leurs parents à en faire de même, puisque le même verset dit aussi : « Le D.ieu de mon père et je Le grandirai ».

17. Brièvement, voici ce qu'il convient de tirer de la présente analyse.

Si l'on recherche le bonheur véritable, matériel et spirituel, si l'on veut, avant tout, concevoir de la satisfaction de ses enfants, il faut leur donner une éducation basée sur la Torah, au point qu'ils se pénètrent d'une coutume juive, qu'ils éprouvent de l'enthousiasme à le mettre en pratique.

C'est de cette façon que l'on recevra les bénédictions du Maharal, car les paroles des Justes sont éternelles. Une génération sera ainsi constituée et quiconque verra ces enfants reconnaîtra qu'ils sont bénis par D.ieu. Après la sortie d'Egypte, «lorsque tu feras sortir ce peuple d'Egypte», le mérite de ces enfants nous conduira vers le don de la Torah, «vous servirez D.ieu sur cette montagne».

Après la Parchat Bechala'h, est lue celle de Yethro, au cours de laquelle on peut recevoir la Torah avec joie et profondeur, pour tout le reste de l'année.

#### Le chant d'une femme

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5717-1957)

18. A l'occasion du 10 Chevat, a été édité le texte d'une causerie du Rabbi dont nous avons célébré la Hilloula et ce texte évoque le Chabbat du Cantique de la Mer.

On y trouve un récit concernant une femme juive et ce qu'elle a accompli. Et c'est par ce récit que le Tséma'h Tsédek, citant l'Admour Hazaken, explique pour quelle raison la Haftara de ce Chabbat rapporte le chant d'une femme, Devorah en l'occurrence et non celui de David, comme c'est le cas, le septième jour de Pessa'h.

Dans la Parchat Bechala'h, sont mentionnés le Cantique des hommes, «alors Moché et les enfants d'Israël chantèrent» et celui des femmes, «Myriam, la prophétesse, prit le tambourin, toutes les femmes la suivirent, avec des tambourins et en dansant». Dès lors, pourquoi la Haftara reprend-elle uniquement le chant d'une femme, Devorah ?

Le Tséma'h Tsédek expliqua donc, au nom de l'Admour Hazaken, que le chant des femmes fut particulièrement joyeux, «avec des tambourins et des danses». Ce chant est donc plus important, de sorte que l'intervention des femmes est déterminante.

Et, il en est de même pour la direction du foyer, qui est également confiée à la femme juive, à la maîtresse de maison.

19. Nous avons déjà cité l'explication que donne le Rabbi Maharach du verset (Michlé 19, 3) : «La sottise de l'homme détourne son chemin ». Elle précise que celui qui recherche le luxe, tous les biens qui sont totalement inutiles, subira une double perte. En effet, sa recherche suscitera en lui la confusion, de sorte qu'il perdra non seulement ce qui est superflu, mais aussi ce qui est utile.

A l'opposé, celui qui est convaincu que «l'Eternel ton Dieu te bénira en tout ce que tu feras», ne recherchera nullement le luxe. Il étudiera la Torah, mettra en pratique les Mitsvot, car il comprendra que c'est bien là l'essentiel. Et, il forgera uniquement le réceptacle lui permettant de gagner sa vie, en fonction de ses besoins, de sorte qu'il puisse se consacrer à la Torah et aux Mitsvot.

Un tel homme utilisera les moyens que D.ieu lui accorde en bonne santé, pour des accomplissements joyeux. Il ne consacrera pas son argent à acheter des médicaments, à payer des médecins ou à faire disparaître d'autres difficultés, car il ne sera jamais confronté à ces problèmes, ainsi qu'il est dit : «toute maladie que J'ai placée en Egypte, Je ne te l'enverrai pas, car Je suis l'Eternel Qui te guéris».

D.ieu peut faire que l'on ne soit pas malade, de sorte que, même si l'on possède dix dollars en moins, on n'aura cependant pas de médecin à payer, car on ne devra pas avoir recours à ses services.

20. Par ailleurs, celui qui n'a pas de goûts de luxe, sait que D.ieu Seul accorde la bénédiction. Il suffit de forger un réceptacle pour la contenir et de s'en remettre à D.ieu, Qui est Tout Puissant. Dès lors, même si ce réceptacle est de taille modeste, D.ieu peut accorder une immense réussite, une richesse considérable, au sens le plus littéral.

Il n'y a pas lieu de rechercher la richesse et le luxe. Si on ne le fait pas, parce que l'on connaît le rôle prépondérant de la spiritualité, si l'on souhaite obtenir les biens matériels uniquement dans la mesure où ceux-ci permettent de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, alors, D.ieu accorde également une grande opulence matérielle, de Sa Main pleine et large.

21. Le fait de ne pas rechercher le luxe et ce qui est inutile dépend de la maîtresse de maison.

Elle doit faire comprendre à son mari que l'aspect essentiel du foyer est la spiritualité et non la largesse matérielle, qu'il ne doit donc pas courir, jour et nuit, pour assurer leur subsistance, au point de ne plus pouvoir étudier la Torah ou se consacrer aux besoins communautaires, étant trop occupé à gagner un dollar, puis un autre dollar, afin de satisfaire ses goûts de luxe.

Elle lui expliquera que le fait de courir ainsi, pour gagner sa vie, n'est d'aucune utilité. Il est dit que les gains de l'homme, pour toute l'année, sont fixés entre Roch Hachana et Yom Kippour, de sorte que, en tout état de cause, il n'obtiendra jamais un montant supérieur à ce qui a alors été décidé. Et, pour obtenir ce montant-là, il suffit de bâtir un réceptacle modeste, sans efforts, sans ruse.

Dès lors, pourquoi mobiliser toutes ses forces pour essayer d'assurer sa subsistance ? En pareil cas, non seulement une bénédiction est nécessaire pour gagner de l'argent, mais, plus encore, une protection spéciale doit également être obtenue, pour se mettre à l'abri de celui qui pourrait nuire. Il est donc plus aisé de s'en remettre à D.ieu, ainsi qu'il est dit : «C'est la bénédiction de D.ieu qui enrichit ». On peut alors être rassuré, dans tous les domaines.

Lorsqu'un homme entend son épouse tenir un tel raisonnement, il en sera troublé, même s'il apprécie le luxe, par ailleurs. En effet, il aura honte de soutenir une telle position devant elle. Dès lors, il restera indifférent lorsque les voisins changeront leur mobilier. Il ne désirera pas placer à la fenêtre un rideau, symbolisant le voile, qui serait plus beau que celui des voisins.

Il cessera de gaspiller ses forces et son argent pour mettre en pratique l'enseignement de nos Sages selon lequel «celui qui possède de nombreux biens multiplie ses tracas». Il se satisfera de son sort, liera la spiritualité et la matérialité, fera de sa maison un Sanctuaire dans lequel D.ieu réside. Il ne cherchera plus à gagner sa vie, jour et nuit. Il forgera uniquement un réceptacle pour contenir la bénédiction divine. Il aura un temps fixé pour étudier la Torah et s'en remettra pleinement à D.ieu.

En pareil cas, «c'est la bénédiction de D.ieu qui enrichit». Non seulement, on ne consacrera pas ses moyens financiers à des traitements médicaux, mais, bien plus, on gagnera largement sa vie, de sorte que l'on connaîtra l'opulence, que l'on pourra donner de la Tsédaka, d'une main ouverte et d'un cœur généreux.

C'est de cette manière que l'on peut être heureux, soi-même, son épouse et ses enfants.

22. Il en est de même également pour l'éducation des enfants, filles et garçons. Il est essentiel de les guider sur la voie de la Torah et des Mitsvot, de s'assurer qu'ils deviennent des 'Hassidim, craignant D.ieu et des érudits de la Torah. C'est de cette manière qu'on leur procurera un bonheur immuable, de même qu'à leurs parents.

A l'opposé, si l'on habitue l'enfant à porter des vêtements précieux, afin qu'il soit mieux habillé que le fils des voisins, on le rendra heureux pendant un jour, une semaine, un mois, une année. Puis, il deviendra adulte et l'on prendra conscience que l'on a été incapable de lui apporter le bonheur véritable, pour toute sa vie.

Tout cela dépend également de la femme juive, qui est la maîtresse de maison. Il lui appartient donc de décider ce que doit être l'éducation de ses enfants et de l'ensemble de son foyer, afin que tous soient heureux, moralement et donc physiquement.

23. C'est également ce que dit la Paracha qui fait suite à la nôtre, celle de Yethro. Lorsque D.ieu donna la Torah aux Juifs, Il dit à Moché, notre maître : «Voici ce que tu diras à la maison de Yaakov» et nos Sages expliquent que : «Il s'agit des femmes».

Ainsi, D.ieu demanda à Moché de se rendre d'abord auprès des femmes, de leur exposer ce que doit être, d'après la Torah, le comportement d'une femme juive. Car, c'est ainsi que l'on peut espérer un bon comportement également de la part des hommes.

Il en est de même, chaque année, à chaque époque, en chaque endroit. La «maison de Yaakov», c'est-à-dire les femmes, doit prendre la décision, avec la plus grande détermination, que chacune de ces femmes fera de son foyer un Sanctuaire pour D.ieu, ainsi qu'il est dit : «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux».

C'est ainsi que D.ieu envoie le bonheur dans un foyer, un bonheur matériel et spirituel à la fois. C'est ainsi que l'on éduque les enfants à la Torah, au dais nuptial et aux bonnes actions, dans la largesse, physique et également moral.

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Pourim 5704, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Je réponds brièvement ici aux questions que vous m'avez posées:

A) Dans le Daat Zekenim des Baaleï Hatossafot, sur Chemot, commentant le verset (14, 2): «devant Baal Tsefon, à l'endroit où ils avaient campé», Rabbi Its'hak s'interroge: «Le traité Sanhédrin 63b ne précise-t-il pas qu'il est interdit de dire à quelqu'un: 'attends-moi près de ce lieu de culte idolâtre'?».

Le texte apporte, à cette question les réponses suivantes:

- 1. Cette interdiction s'applique aux hommes, mais non à D.ieu.
- 2. De plus, la Torah n'avait pas encore été donnée, à l'époque. Il n'y avait donc pas lieu d'écarter un tel usage.

Tel est le contenu de vos propos et vous me posez les questions suivantes:

- 1. Le traité Sanhédrin, à la même référence, ne dit-il pas que l'on peut mentionner le nom d'une idole, dès lors que celui-ci figure dans la Torah? Pourquoi donc ce principe ne s'appliquerait-il pas à Baal Tsefon?
- 2. En outre, plusieurs noms d'idolâtries sont mentionnés dans la Torah, après que celle-ci ait été donnée.

A mon humble avis, voici la réponse à vos questions, après avoir précisé que l'on ne peut soulever une objection contre les auteurs des Tossafot à partir des propos d'autres commentateurs du Talmud et des Décisionnaires. Chacun, en effet, a le droit de formuler sa propre explication.

Il faut distinguer la simple mention du nom d'une idolâtrie de celle qui répond à un certain besoin, ce dernier cas revenant à lui conférer une importance. Ce maître des Tossafot considère donc qu'il n'est pas interdit de mentionner le nom d'une idole, dès lors que la Torah le cite. En revanche, il l'interdit si cela satisfait un besoin. De fait, est-ce parce que la Torah donne le nom d'une idole qu'il faut lui reconnaître une importance? Ce serait bien surprenant!

Concrètement, un tel raisonnement est très fort et l'on doit se demander pourquoi les Décisionnaires n'introduisent pas une telle distinction.

Le traité Sanhédrin, à la même référence, s'interroge sur le traité Zavim, chapitre 1, Michna 5, qui cite l'idole Mégadyon et explique qu'il est permis de prononcer son nom, puisque celui-ci figure dans la Torah. Or, d'après ce qui vient d'être dit, il ne convient pas de lui accorder de l'importance. Néanmoins, il ne faut voir là aucune contradiction.

La question ne se pose pas, car il y a une difficulté uniquement lorsque l'on accorde effectivement de l'importance à l'idole, par exemple si l'on dit : « Attends-moi près de cette idole ». A l'opposé, lorsque l'on prend Mégadyon comme référence pour effectuer une mesure, on ne s'intéresse pas à l'idole elle-même, mais à un endroit, où l'idole se trouvait auparavant, comme le souligne le commentaire de la Michna, c'est-à-dire avant même la victoire des Hasmonéens, comme le précise le Rach. Il est clair que cette mesure est faite à partir de l'endroit et non de l'idole.

En pareil cas, le seul interdit est celui de mentionner le nom de l'idole, que porte cet endroit. Tout cela est bien évident.

B) Le Sforno, commentant les versets Chemot 16, 27-28, précise que la cueillette de la manne est une transgression du Chabbat, puisqu'il s'agit de détacher un élément de l'endroit où il a poussé. Vous faites remarquer que la manne est le pain du ciel et vous vous demandez comment celle-ci peut être arrachée du sol, d'autant qu'elle ne s'y trouvait pas directement, étant déposée sur de la rosée, comme le précisent nos Sages, au traité Yoma 15b.

Voici ma réponse, après vous avoir rappelé, comme je le disais auparavant, que l'on ne peut opposer le Sforno à Rachi, à Rabbi Avraham Ibn Ezra, ou aux autres, chacun étant en droit de développer sa propre conception.

Le Sforno s'interroge, en fait, sur le verset affirmant que « quelques uns, dans le peuple, allèrent en cueillir » pendant le Chabbat, de sorte qu'il fallut les réprimander : « Jusqu'à quand refuserez vous de respecter Mes Mitsvot et Mes enseignements ? Voyez que l'Eternel vous a donné le Chabbat ». Il en conclut que le simple fait de cueillir la manne est une transgression du Chabbat.

De même, le traité Chabbat 107b interdit d'arracher le houblon qui pousse sur un arbrisseau ou un buisson épineux ou le champignon qui se développe sur une cruche, bien que ceux-ci apparaissent, en une seule nuit, sur des arbres ou sur de la pierre et non sur le sol. Le Talmud le justifie en expliquant que c'est bien ainsi qu'il se développe normalement. Et, il en est de même pour la manne, qui se renouvelait toutes les nuits, que l'on cueillait sur la rosée et non sur le sol.

On peut envisager, à ce propos, deux interprétations :

- A) Descendant dans ce monde, la manne se matérialisait par contact avec l'humidité du sol.
- B) Descendant dans ce monde, la manne poussait par contact avec l'humidité du sol.

De fait, ces deux interprétations dépendent des deux explications que donne le Ramban du verset Chemot 16, 6.



# YETHRO



#### Yethro

#### Les dix Commandements et les dix Paroles

(Discours du Rabbi, Chabbat Mikets 5713-1952)

1. Il est écrit, concernant le don de la Torah, que : «D.ieu prononça toutes ces Paroles en disant». Et, les commentateurs s'interrogent, à ce propos. Que signifie, ici, «en disant»? D'ordinaire, cette expression indique que l'Injonction divine doit être transmise à tous ceux qui ne l'ont pas entendue de manière directe. Or, tous les enfants d'Israël furent présents, lors du don de la Torah et ils entendirent personnellement la Parole de D.ieu. Dès lors, quelle est ici la signification de l'expression «en disant»?

Et, l'on ne peut imaginer que soit ainsi introduite la nécessité de transmettre ces Paroles aux générations ultérieures, car les âmes de toutes les époques étaient également présentes, quand la Torah fut donnée.

Le Maguid de Mézéritch répond à cette question en précisant le sens du don de la Torah. Celui-ci, indiqua-t-il, devait permettre d'introduire les dix Commandements dans les dix Paroles de la création. En effet, une correspondance existe bien entre les uns et les autres. Ainsi, «D.ieu prononça toutes ces Paroles» fait référence aux dix Commandements et «en disant» aux dix Paroles de la création, de sorte que les premiers peuvent s'introduire dans les seconds.

2. Il découle, de ce qui vient d'être dit, un enseignement pour le service de D.ieu.

La Lumière de la Torah et des dix Commandements doit éclairer, de manière égale, tous les êtres créés par les dix Paroles.

Certains pensent que la Torah et le monde forment deux entités séparées, que l'on peut adopter le comportement de la Torah, lorsque l'on se trouve dans ses quatre coudées, puis se conformer aux idées et aux usages du monde, lorsque l'on entre en contact avec lui. Une telle conception est une erreur. En réalité, chaque geste, même s'il est relatif aux convenances du monde, doit être conforme aux principes de la Torah.

Il ne s'agit pas ici d'exclure uniquement un acte interdit. Il n'y aurait là qu'une évidence. Nul ne peut remettre en cause une Interdiction de la Torah. En fait, il résulte de ce que l'on vient de dire que les actes profanes doivent également être basés sur la Torah et non sur les conceptions des hommes.

3. C'est à ce propos qu'il est écrit : «Mes larmes furent mon pain, jour et nuit », tant l'amertume du roi David, auteur de ce verset, était grande. De fait, on sait que l'amertume permet de ne plus ressentir la faim. Le verset donne ensuite la raison de cette amertume, «car on me demandait, tout au long du jour, où est ton D.ieu (Eloké'ha)».

Eloké'ha signifie «ton D.ieu», mais aussi, «ta force», «ta vie». Or, c'est bien «l'Eternel» qui est «ton D.ieu». Avaya, le Tétragramme, transcende les limites du temps et de l'espace, surpasse l'enchaînement des mondes. Or, Il devient effectivement Eloké'ha, ta force et ta vie.

Ano'hi, Je, désigne l'Essence de D.ieu, qu'aucun mot et aucun signe ne sauraient définir. Ano'hi Avaya Eloké'ha indique donc que l'Essence de D.ieu devient « Ta force et Ta vie ».

Telle est donc la question que l'on pose à chacun, «tout au long du jour: où est Ton D.ieu ?». Comment perçoit-on profondément, durant toute la durée de la journée, que Ano'hi Avaya Eloké'ha?

Certes, on ressent *Eloké'ha* pendant la prière, durant l'étude de la Torah ou au cours d'une réunion 'hassidique, mais cela ne suffit pas. Tel n'est pas l'objectif assigné à la création, car les anges ou les âmes se trouvant sous le Trône céleste auraient pu en faire de même.

L'âme divine, qui n'a besoin, pour elle-même, d'aucune transformation, descend ici-bas pour apporter l'élévation au corps physique et à l'âme animale. On lui demande donc de ressentir *Eloké'ha* tout au long de la journée, en mangeant, en buvant, en faisant du commerce, en parlant avec d'autres personnes, avec autant de clarté que pendant la prière ou l'étude de la Torah.

#### La révélation du mont Sinaï

(Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)

4. Certains prétendent que la 'Hassidout appartient à la dimension cachée de la Torah et qu'il ne faut donc pas l'étudier, ce qu'à D.ieu ne plaise. Voici la réponse qui peut leur être donnée.

Lors de la révélation du mont Sinaï, c'est bien l'ensemble de la Torah qui fut donnée, sa partie révélée comme sa dimension cachée. Bien plus, à l'époque, l'enseignement révélé était encore caché. On sait, en effet, que les dix Commandements ont six cent vingt lettres, lesquelles font allusion aux six cent treize Mitsvot de la Torah et aux sept Préceptes des Sages. Ainsi, toutes les Mitsvot furent bien transmises, lors du don de la Torah, mais de manière cachée.

A l'opposé, la partie cachée de la Torah était alors révélée, puisque tous les enfants d'Israël eurent la vision du Char céleste. Or, celui-ci est bien défini dans la partie ésotérique de la Torah.

## Les voies de la guérison

(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5712-1952)

- 5. Ceux qui s'opposent à l'étude de la 'Hassidout avancent, de façon générale, deux arguments :
- A) Si cette étude est profitable, pourquoi n'existait-elle pas auparavant ? Et, si l'on a pu s'en passer pendant tant d'années, n'est-ce pas la preuve de son inutilité ?
- B) L'étude de la 'Hassidout remet en cause l'existence de la matière, ce qui est une démarche négative, suscitant un manque.
  - 6. Voici la réponse qu'il faut leur apporter.

Le Rambam explique, dans ses huit chapitres, que, tout comme il existe des maladies physiques et des traitements pour les guérir, il y a aussi des maladies morales et des manières de les faire disparaître.

On peut en conclure que les moyens de diagnostiquer et de traiter les premières permettent de déterminer ce qui caractérise et qui soigne les secondes.

7. De manière générale, une maladie est une déficience ou un dysfonctionnement d'une partie du corps, ce qu'à D.ieu ne plaise. Néanmoins, on peut envisager une affection qui ne remet pas en cause l'intégrité du corps, mais qui, bien au contraire, lui ajoute une excroissance, une tumeur. Or, pourrait-on se dire, quoi de dramatique à ce qu'un élément supplémentaire soit ajouté au corps, dès lors que ceux qu'il doit avoir s'y trouvent effectivement ?

Il se trouve que la présence d'une telle tumeur est bien considérée comme une maladie, bien plus, que celle-ci s'avère parfois être beaucoup plus grave qu'une simple déficience. Quelques fois, cette affection est si grave que l'on ne souhaite même pas en citer le nom.

Cette tumeur peut être dommageable à l'endroit où elle se trouve. Plus encore, elle peut se répandre, par la suite.

Une telle maladie est différente de toutes les autres et son traitement est donc également spécifique. Dans les autres cas, l'homme atteint de l'affection devra prendre des médicaments. Dans ce cas, en revanche, il faudra supprimer la tumeur, car c'est uniquement ainsi que le malade recouvrera réellement la santé.

Le diagnostic de cette maladie a été mis au point, il y a tout juste quelques générations. Et, le traitement proprement dit a été découvert encore plus tard. Bien plus, les recherches, dans ce domaine, se poursuivent encore.

- 8. Bien évidemment, si quelqu'un refuse de prendre des médicaments, prétextant que :
- A) Ceux-ci ont pour but de renforcer et d'élargir la résistance du corps, sans rien lui retirer.
- B) On a pu s'en passer pendant de nombreuses générations et il n'y a donc pas lieu de se conformer aux prescriptions des médecins modernes et à leurs traitements. Etant soi-même un « médecin autodidacte », on décidera donc de se limiter à l'ancien traitement.

Chacun comprend bien la valeur d'une telle argumentation.

En effet, c'est la partie saine du corps qui doit être renforcée et élargie, mais non la tumeur, qui n'appartient pas au corps. Celle-ci, bien au contraire, lui est dommageable et doit donc faire l'objet d'une ablation.

Auparavant, cette maladie était moins évidente, moins fréquente qu'à l'heure actuelle. Un traitement n'était donc pas recherché de manière aussi appliquée et, avant tout, D.ieu n'avait pas donné le moyen de le découvrir. Dernièrement, cette affection est, malheureusement, beaucoup plus courante. Le Saint béni soit-Il envoie donc la guérison avant la plaie et Il a permis que l'on mette en évidence la manière de la traiter.

9. Chaque événement matériel découle de sa source spirituelle, dont il est le reflet. Et, il en est de même pour la maladie dont il vient d'être question et pour son traitement, qui ont fait leur apparition, dans ces dernières générations, parce que leur équivalent spirituel a également été introduit.

Nous vivons dans la période du «talon du talon du Machia'h» et, de manière imminente, D.ieu " a fixé un terme à l'obscurité». La force du mal caractéristique d'Amalek, celle qui se manifeste de manière effrontée, se renforce donc, prônant l'orgueil sans raison et sans justification. Certes, celui-ci, existait déjà auparavant, mais il n'avait pas encore la forme grossière qu'on lui connaît maintenant.

Il en est résulté, dans la dimension matérielle, une situation qui, elle aussi, n'a pas de raison et pas de justification, qui affaiblit le corps, comme si elle en devenait l'existence profonde.

Mais, D.ieu a permis que le traitement précède la plaie, en révélant la 'Hassidout, qui supprime et fait disparaître la partie malade de l'organisme, c'est-à-dire l'orgueil et l'amour propre.

10. Bien évidemment, cette image, en un point, ne correspond pas à ce qu'elle doit illustrer.

Dans l'exemple qui vient d'être donné, une application prolongée du traitement peut avoir un effet destructeur sur l'ensemble du corps, y compris sa partie saine, ce qu'à D.ieu ne plaise. A l'opposé, il est possible d'étudier toujours plus de 'Hassidout, ce qui détruira uniquement l'orgueil et l'amour propre.

La partie saine du corps, en revanche, s'en trouvera renforcée et raffermie. Il est dit, en effet, que «la Torah est force et faiblesse », faiblesse pour l'âme animale et force pour l'âme divine.

#### Le service de D.ieu et la relation avec le monde

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5719-1959)

# Manger pour prier, prier pour manger

Il existe une note de mon beau-père, le Rabbi, dont nous avons célébré la Hilloula, rapportant quelques souvenirs de son grand-père, le Rabbi Maharach et de sa grand-mère, la Rabbanit Rivka, épouse du Rabbi Maharach, dont la Hilloula est également le 10 Chevat.

Parmi ces souvenirs, figure également un récit, déjà imprimé par ailleurs, rapportant qu'à l'âge de dix huit ans, elle fut atteinte d'une grave maladie. Le médecin lui prescrivit de manger dès son lever, le matin. Mais, ne souhaitant pas manger avant la prière, elle se levait très tôt, priait et mangeait par la suite, ce qui lui permettait à la fois de manger de bonne heure et de ne pas le faire avant la prière. Bien évidemment, ceci ne renforça pas son état de santé et, bien plus, elle était épuisée pendant tout le reste de la journée.

Le Tséma'h Tsédek lui dit alors : «Un Juif doit être plein de santé et vigoureux. Il est dit des Mitsvot que «l'on vivra par elles», ce qui veut dire que l'on doit leur insuffler la vitalité, comme l'explique le Maguid de Mézéritch.

Comment vivifier les Mitsvot ? En étant fort et joyeux. Tu ne dois donc pas jeûner. Il vaut mieux manger pour prier que prier pour manger ».

\* \* \*

#### Les récits de nos maîtres

Les propos que nos maîtres nous ont raconté, en particulier ceux qu'ils ont transmis, d'une génération à l'autre, ne sont pas de simples récits.

Leur transmission d'une époque à l'autre, fait la preuve qu'ils concernent tous ceux qui les entendent. Ceux-ci doivent donc en déduire un enseignement.

# Prier et manger

Il est, de façon générale, deux sortes d'accomplissements des hommes :

- A) Il y a, tout d'abord, les actes que l'on accomplit pour D.ieu, comme l'étude de la Torah, la prière, l'accomplissement des Mitsvot.
- B) Il y a, par ailleurs, les actes que l'on fait pour soi-même, parce qu'ils sont réellement utiles ou bien parce que l'on pense qu'ils le sont.

L'acte représentatif de la première catégorie est la prière, qui consiste à s'adresser au Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-II, à s'attacher à Lui, à mettre en pratique les termes de l'Injonction «Sache devant Qui tu te tiens».

L'acte représentatif de la seconde catégorie est l'alimentation, qui englobe, de manière générale, tous les besoins de l'homme, desquels il «a faim». C'est donc en les «consommant» qu'il satisfait ce besoin.

# Les deux façons de prier et manger

On peut envisager différentes façons de prier et de manger.

On peut imaginer que l'existence de l'homme s'organise autour de deux pôles indépendants. Celui-ci «prie», d'une part et «mange», d'autre part, sans qu'aucune relation n'existe entre ces deux activités. Lorsqu'il étudie la Torah, accomplit les

Mitsvot ou prie, il se coupe totalement des préoccupations du monde, au point de laisser penser qu'il est un Juste parfait.

Puis, par la suite, il entre en contact avec le monde, exerce une activité commerciale ou, tout simplement, va manger. Dès lors, la sainteté, la spiritualité et la finesse disparaissent totalement de son comportement.

C'est à propos d'une telle manière d'agir que nos Sages s'interrogent : «Se préoccupe-t-on des sots ? Il faut écarter les impies ».

Il est donc une seconde façon, qui permet d'établir une relation entre la prière et l'alimentation. Un tel homme, avant chaque action, consultera le Code des Lois juives et se conformera à ses enseignements. Néanmoins, il «priera pour manger». En d'autres termes, il aura conscience de devoir «malheureusement», s'en remettre à D.ieu. Or, comment obtenir la bénédiction de D.ieu ? Selon les termes du verset : «Si vous marchez dans Mes décrets, Je donnerai vos pluies en leur temps».

Cet homme mettra en pratique la Volonté de D.ieu afin d'obtenir, de Sa part, la satisfaction de tous ses besoins, d'être récompensé pour sa prière.

Certes, la Guemara dit que «celui qui donne une pièce à la Tsédaka pour que son fils ait la vie sauve est un Juste parfait ». Il est donc légitime de « prier pour manger ». Bien sûr, Rachi, commentant ce passage de la Guemara, introduit une restriction : «Il peut le faire uniquement s'il en prend l'habitude ». Il ne s'agit donc pas de donner de la Tsédaka jusqu'à ce que ce fils ait la vie sauve, puis de cesser de le faire. Bien au contraire, cette pratique devra être maintenue par la suite.

Néanmoins, même dans ce dernier cas, il est clair que cette manière de servir D.ieu n'est pas la plus élevée, dès lors qu'un tel homme recherche son intérêt personnel.

Bien sûr, la Guemara confirme que l'on peut étudier la Torah et mettre en pratique les Mitsvot, sans pour autant le faire pour le Nom de D.ieu. Cependant, dans quel cas autorise-t-elle une telle démarche ? La Guemara le dit elle-même. Il faut qu'à terme, un tel homme puisse agir pour le Nom de D.ieu.

\* \* \*

## Prier et manger pour prier

La finalité ultime n'est donc pas que la prière et la nourriture soient hermétiquement séparées, ni même de « prier pour manger ». Il faut, bien au contraire, « manger pour prier ».

Il est bien évident qu'il faut «prier pour prier». Si l'on a conscience que D.ieu demande d'étudier la Torah et d'accomplir les Mitsvot, pourrait-on agir autrement ? La prière doit donc être désintéressée, uniquement motivée par le soucis de se conformer à la Volonté de D.ieu, sans se demander si l'on aura part, de cette façon, au monde futur, sans même rechercher ce que l'on obtiendra, de la sorte, dans ce monde matériel.

Mais, tout cela n'est pas encore suffisant. Il faut, en outre « manger pour prier », parvenir à ce que chaque acte ait une motivation sacrée, ainsi qu'il est dit : « en toutes tes voies, connais-Le ».

On sera donc très riche et l'on aura un compte chez le prestigieux courtier en bourse «Dunn and Broadstreet». Bien plus, on figurera dans la tranche supérieure de sa clientèle, celle qui est imposée au taux de 95%. Pour autant, ce n'est pas pour cette raison que l'on a été créé. On doit faire de chaque acte un moyen de servir D.ieu, l'accomplir pour pouvoir étudier la Torah avec la tranquillité de l'esprit, accomplir les Mitsvot avec largesse et donner de la Tsédaka généreusement.

Bien plus encore, on ne peut se contenter d'adopter soi-même un tel comportement. On doit, en outre, convaincre les autres d'en faire de même. Et, on le fera d'autant plus facilement si l'on est riche. En effet, on déconsidère bien souvent le pauvre, alors que l'on imite un riche, même lorsqu'il a une attitude inconsidérée et, a fortiori, quand il agit de manière sensée.

Si un tel homme met les Tefilin, beaucoup d'autres le feront également. S'il respecte le Chabbat, nombreux sont ceux qui l'imiteront, se disant qu'en agissant de la sorte, il est devenu riche. S'il commence à porter les Tefilin de Rabbénou Tam, tous adopteront aussi cette pratique. S'il ne consomme, à Pessa'h, que de la Matsa Chemoura, toutes les fabriques de Matsa non Chemoura fermeront leurs portes, faute de clients.

C'est de cette façon que l'on peut « manger pour prier ». Toutes les préoccupations et les besoins de l'homme, qui sont désignés par le terme d'alimentation, seront donc satisfaits dans la perspective de la prière, correspondant à l'ensemble de la Torah et des Mitsvot, que l'on vivifiera en mettant en pratique les termes de l'Injonction : « On vivra par elles ».

Le rôle de la mère

Ce qui vient d'être dit délivre également un autre enseignement, du fait que ce récit concerne une femme, mère de plusieurs enfants, dont l'un devint, par la suite, un chef du peuple juif.

Cet enseignement est le suivant.

Il dépend de la mère d'éduquer des enfants qui ne «prieront pas pour manger», qui ne feront pas de leur prière et de leur alimentation deux domaines hermétiquement séparés de leur existence, mais qui, bien au contraire, «mangeront pour prier». Pour conduire ses enfants à agir ainsi depuis leur plus jeune âge, alors qu'ils sont encore au berceau, la mère doit elle-même adopter un tel comportement. Elle doit leur insuffler la conviction que chaque acte doit avoir pour but de s'attacher à D.ieu. Car, en l'absence d'une telle motivation, tout aliment n'a plus aucun goût.

C'est de cette manière que l'on peut éduquer des enfants qui deviendront, par la suite, des grands du peuple juif, qui auront de quoi prier et de quoi manger et qui le feront conformément à Sa Volonté. D.ieu désire, en effet, satisfaire les besoins des Juifs, «de Sa Main pleine, ouverte, sainte et large», leur accorder non seulement de nombreux enfants, mais aussi une bonne santé et la prospérité matérielle.

De la sorte, «Je vous accorderai la bénédiction jusqu'à ce que vous ne puissiez plus dire: cela suffit », en l'occurrence un foyer béni, spirituellement et matériellement. Le père et la mère concevront beaucoup de satisfaction, morale et physique à la fois, de leurs enfants, pour de longs jours et de bonnes années.

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 24 Tévet 5708, Hilloula de l'Admour Hazaken.

Le Midrach Me'hilta, que Rachi cite dans son commentaire de la Torah, au verset Chemot 19, 3, indique que D.ieu donna d'abord la Torah aux femmes, à la « maison de Yaakov » et ensuite seulement aux hommes. Le Midrach Chemot Rabba, au début du chapitre 28, explique qu'elles accomplissent les Mitsvot avec plus d'empressement. Il dit aussi qu'elles doivent pouvoir guider leurs fils dans l'étude de la Torah. On consultera, à ce propos, la causerie de mon beau-père, le Rabbi Chlita, prononcée, sur ce sujet, à Riga, en 5694.

Il en est de même également pour la récompense, puisque nos Sages affirment, au traité Bera'hot 17a, que «la promesse que D.ieu formula aux femmes est plus importante que celle qu'Il fit aux hommes».

En notre époque du talon du Machia'h, en particulier, l'aspect essentiel du service de D.ieu est la Tsédaka, comme le dit Igueret Hakodech, au chapitre 9. Et, «c'est uniquement par la Tsédaka qu'Israël sera libéré». Nos Sages expliquent, au traité Taanit 23b, que les femmes ont une supériorité sur les hommes. En effet, elles peuvent donner du pain, alors que les hommes offrent uniquement de l'argent.

Ce passage du traité Taanit délivre un enseignement pour le service de D.ieu. En effet, il est deux manières d'agir sur l'autre, y compris sur sa propre âme animale :

A) Tout d'abord, on peut conduire son prochain, par tous les moyens, à assumer la mission pour laquelle son âme est descendue dans ce monde. Il ne s'agit pas d'appeler, de sa part, une réaction de soumission, parce qu'il ne le comprend pas encore, n'éprouve pas d'amour et de crainte pour D.ieu.

Car, le Rambam dit bien, dans ses lois de la Techouva, chapitre 10, fin du paragraphe 1, que «l'on doit l'éduquer à servir D.ieu par crainte, jusqu'à ce qu'il soit suffisamment mûr pour le faire par amour ».

Bien évidemment, celui qui est, par nature, soumis, sera attiré par une telle manière de servir D.ieu. Il saura trouver les mots pour influencer son interlocuteur. Mais, il existe aussi une seconde façon.

B) On peut, d'emblée, faire l'effort d'expliquer à son prochain la grandeur de D.ieu, la nécessité de L'aimer et de Le craindre, de sorte qu'il parvienne, par ses propres moyens, à une conception juste et qu'il mette en pratique la Torah et les Mitsvot.

Une telle approche est appréciée par ceux qui affectionnent l'activité intellectuelle, par les érudits, qui adoptent des conceptions rationnelles et marquent fortement leurs positions.

C'est là ce que nos Sages enseignent, au traité Taanit. Lorsqu'un pauvre se présente, et, remarquent nos Sages, «il n'est de pauvre que par l'esprit», il convient de mettre en pratique l'Injonction du prophète, «tends ton pain à celui qui a faim» et «si tu vois quelqu'un qui est dévêtu, couvre-le». Mon beau-père, le Rabbi Chlita, expliqua, dans une causerie de Pourim 5691, reproduite dans le fascicule n°13, que : «si l'on voit un Juif dévêtu, sans Tsitsit, sans Tefilin, il faut le couvrir».

Ses propos sont basés sur le Tana Dveï Elyahou, qui dit, au chapitre 7 : «Si tu vois quelqu'un qui est dévêtu, couvre-le. De quelle manière ? En fait, s'il ne connaît pas les paroles de la Torah, fais-le entrer dans ta maison, enseigne lui le Chema Israël et la prière. Apprends lui, chaque jour, un verset ou une Hala'ha. Engage-le à pratiquer les Mitsvot. En effet, nul Juif n'est plus nu que celui qui est dépourvu de Torah et de Mitsvot. De fait, il est réellement comparable à un homme dévêtu.

Le pauvre peut donc rencontrer un autre homme qui, par nature et par habitude, se rend à l'extérieur et s'en va au loin pour faire du commerce, avec l'or et l'argent qui sont en sa possession. Les discours 'hassidiques sur la Parchat Vayéchev expliquent ce qui en résulte pour le service de D.ieu. Cet homme donnera donc une pièce au pauvre, lui insufflant ainsi l'amour et la crainte de D.ieu. que le Tanya, à la fin du chapitre 40, appelle «les ailes», permettant l'envol de la Mitsva.

Le service de D.ieu basé sur l'amour en est, en effet, le stade le plus parfait. Le pauvre doit donc encore fournir de nombreux efforts pour se procurer son repas.

A l'opposé, lorsque c'est une femme qui rencontre le pauvre, celle-ci acquiert toute chose pour le compte de son mari, ainsi qu'il est dit : «Celui qui s'unit à toi

te forme, l'Eternel D.ieu est Son Nom». Le Torah Or, au discours 'hassidique intitulé «aucune femme ne perdra ses enfants», précise que l'amour et la crainte sont des dons de D.ieu. Ainsi, il est dit d'un esclave que «tout ce qu'il acquiert appartient à son maître».

Le service de D.ieu de cette femme consiste à « mettre en pratique la volonté de son mari », à se soumettre à lui et c'est de cette manière qu'elle éprouvera l'amour et la crainte. Elle-même donnera donc à ce pauvre du pain, qu'il pourra consommer immédiatement. En effet, grâce à sa soumission, elle peut lui apporter un don considérable. On consultera, à ce propos, le Likouteï Torah, à la fin de la Parchat Vezot Habera'ha et la fin du discours intitulé « D.ieu dit : est-ce que Je cache à Avraham ce que Je fais ? », figurant dans la séquence de discours 'hassidiques prononcés en 5666, qui explique pourquoi la force d'analyse raisonnée est plus développée chez la femme que chez l'homme.

Le don de sa propre personne, la soumission et l'accomplissement concret des Mitsvot sont également des qualités de la fête et de la génération du talon du Machia'h. On consultera, à ce propos, la causerie du 20 Kislev 5694, au paragraphe 9.

Puisse D.ieu nous accorder à tous le mérite d'assister, très bientôt et de nos jours, à la réalisation de la promesse selon laquelle «Je prendrai les enfants d'Israël d'entre les nations, David Mon serviteur sera leur roi». Alors, l'action aura la primauté, comme l'explique le Torah Or, dans les discours 'hassidiques de la Parchat Vaygach, de même que le discours, prononcé en 5699 et intitulé «David Mon serviteur». Ainsi, «la femme vertueuse sera la couronne de son mari».

Avec ma bénédiction,

En souhaitant la Techouva immédiate et la délivrance immédiate,

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, Pourim 5704, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Le Baal Hatourim, commentant le verset Chemot 20, 13, écrit que «les six cent vingt lettres constituant les dix Commandements font allusion aux six cent treize Mitsvot et aux sept Préceptes des descendants de Noa'h». Vous m'interrogez, à ce propos, faisant remarquer que les sept Préceptes des descendants de Noa'h sont déjà comptés dans les six cent treize Mitsvot.

Voici ma réponse. On peut imaginer plusieurs explications, à ce propos, mais, en réalité, votre question ne se pose même pas, car les six cent treize Mitsvot ne sont pas uniquement des grands principes, d'ordre général. Plusieurs détails relatifs au même principe peuvent être comptés comme deux Mitsvot, dès lors que sont énoncées, à leur propos, deux Injonctions.

On citera, pour exemple, les lois de l'idolâtrie, qui comptent de nombreuses Injonctions et de nombreux Interdits, tous répertoriés parmi les six cent treize Mitsvot. Une analyse, à ce propos, peut être trouvée dans le Séfer Hamitsvot du Rambam, au neuvième paragraphe de l'introduction, de même que dans les commentaires de ce texte.

Ce qui vient d'être dit s'applique, a fortiori, aux Préceptes des descendants de Noa'h. Ceux-ci, en effet, reçoivent des Injonctions particulières, qui les rendent fondamentalement différentes des Mitsvot correspondantes, dans le compte des six cent treize, s'appliquant aux enfants d'Israël, qui peuvent donc être dénombrés à part.

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, Veille du Chabbat Parchat Yethro 5722, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Les dix Commandements présentent, en apparence, des Préceptes fondamentalement opposés. Les premiers, «Je suis l'Eternel ton D.ieu», «tu n'auras pas d'autres dieux» expriment et mettent en évidence la dimension la plus profonde de l'unité de D.ieu. A l'opposé, les suivants, «tu ne tueras pas», «tu ne voleras pas» énoncent des évidences, y compris pour la rationalité humaine.

Mais, en réalité, lorsque la moralité est basée sur l'évidence et sur la compréhension des hommes, lorsque l'origine divine en est supprimée, la logique humaine, conditionnée par l'amour propre, peut être dénaturée, au point que la transgression soit elle-même présentée comme une Mitsva.

Interprétant les Préceptes « tu ne tueras pas » et « tu ne voleras pas » selon leurs propres intérêts, de nombreuses nations et différentes personnes ont justifié les objectifs les plus détestables, se sont permis tous les moyens pour les atteindre. Nous avons été les témoins de tout cela, en particulier pendant ces dernières années.

Si l'on supprime les Injonctions «Je suis l'Eternel ton D.ieu» et «tu n'auras pas d'autres dieux», ou même si on les sépare des Préceptes «tu ne tueras pas» et «tu ne voleras pas», on se trouve incapable d'empêcher les hommes de tuer et de voler, de la manière la plus brutale et, à plus forte raison, d'une façon plus «raffinée», le crime étant comparé à la vexation publique et le vol, à la tromperie.

Les dix Commandements soulignent que les principes les plus premiers de la morale et de l'éthique, doivent être basés sur l'intervention divine, «Je suis l'Eternel ton D.ieu» et «tu n'auras pas d'autres dieux». C'est uniquement de cette manière qu'ils peuvent se maintenir. Et, la pratique concrète en a largement fait la preuve.

Ce qui vient d'être dit est également la finalité ultime et la raison d'être d'une bonne éducation, qui doit implanter, en nos enfants, le «chemin de la vie» qui est basé sur la «Torah de vie». La vie quotidienne doit être solidement ancrée sur les Préceptes de la Torah et des Mitsvot, apportant à l'existence son juste contenu et constituant la source de la vie, qui abreuvent chacun et tous à la fois. Avec mes respects et ma bénédiction,



# **MICHPATIM**



## Un mouton disséminé parmi les nations

(Discours du Rabbi, Sim'hat Torah et Chabbat Béréchit 5715-1954)

1. On trouve, dans notre Sidra (22, 8), le verset suivant : «Pour tout cas de malhonnêteté, concernant un bœuf, un âne, un mouton, un vêtement ou quoi que ce soit d'autre qui fut déclaré comme étant perdu et que des témoins affirment avoir vu, les prétentions des deux parties seront déférées au tribunal. Celui que le tribunal déclarera coupable paiera un montant double à l'autre partie ».

La Guemara explique que ce verset fait référence à un gardien, prétendant ne plus être en possession d'un objet qui lui avait été confié et souhaitant ne pas être tenu d'en rembourser la valeur, ce qui lui sera accordé, s'il s'acquitte gratuitement de cette garde, lorsque l'objet a été volé ou égaré et, s'il reçoit un salaire pour cette garde, lorsqu'il l'a perdu pour une raison de force majeure.

En pareil cas, il lui sera demandé de jurer qu'il dit vrai. S'il s'avère, par la suite, qu'il a mal agi, s'est approprié l'objet et a fait un faux serment, «les prétentions des deux parties seront déférées au tribunal. Celui que le tribunal déclarera coupable paiera un montant double à l'autre partie».

Nous avons déjà maintes fois expliqué que toutes les lois de la partie révélée de la Torah ont également une dimension morale. Bien plus, cette dernière est essentielle et la partie révélée n'en est qu'une conséquence.

Il existe donc également une application morale à tout ce qui vient d'être cité, la carence dans la garde de l'objet, la volonté de se l'approprier, le faux serment et la décision rendue en pareil cas, «les prétentions des deux parties seront déférées au tribunal».

2. Dans l'un de ses discours 'hassidiques, le Tséma'h Tsédek explique ce que l'on peut déduire de ce verset, pour le service de D.ieu, dans sa dimension spirituelle.

Une partie de ce discours sera présenté ici, pour ce qui concerne notre propos, avec quelques ajouts qui le préciseront.

Chaque Juif possède un dépôt de D.ieu, en l'occurrence une âme, qu'il doit garder, afin de lui conserver son intégrité et de lui éviter tout défaut, ce qu'à D.ieu ne plaise. Plus encore, il doit conduire cette âme vers un niveau plus haut que celui qui était le sien, avant sa descente ici-bas. On sait, en effet, que l'âme s'introduit dans un corps pour y recevoir l'élévation.

La garde confiée à un Juif implique également un serment. Nos Sages disent, en effet, à propos de cette âme qui doit descendre dans ce monde : « On lui fait faire le serment suivant : Tu seras un Juste et tu ne seras pas un impie ».

Le verset dit : «Pour tout cas de malhonnêteté». Chaque fois que ce Juif agit avec indélicatesse envers le dépôt qui lui a été confié et transgresse son serment, il est motivé par « un bœuf, un âne, un mouton, un vêtement », comme l'établit la suite de ce verset. Nous montrerons qu'il s'agit là des différentes formes que peut prendre l'âme animale. Ces manifestations sont à l'origine de tout ce « qui fut déclaré comme perdu », de la perte de l'âme divine, ce qu'à D.ieu ne plaise, de sorte que « des témoins affirment l'avoir vu ».

De façon générale, ce que l'on peut voir et désigner en disant «le voici» appartient à la Divinité et à la sainteté, car seul D.ieu possède l'existence véritable. On peut le justifier de deux manières :

- A) C'est uniquement de D.ieu que l'on peut dire «Le voici», car un être créé ne possède pas d'existence propre, la vitalité que lui insuffle le Créateur le conduisant à l'existence, à chaque instant, à partir du néant. Selon les termes du Rambam, «il n'est d'existence véritable que la Sienne».
- B) De plus, le terme «voici» est précis. Il fait référence à un moment et à un lieu clairement définis. De ce fait, il ne peut désigner, à proprement parler, que la Divinité. Car, chaque être créé est, par nature, limité. Il ne peut se trouver en tout endroit, de sorte que l'on ne peut pas dire «le voici».

A l'opposé, le Nom de D.ieu se trouve dans la bouche de chacun, (y compris des enfants, comme le souligne le Torah Or». Car, D.ieu est partout et «il n'est pas de lieu duquel II soit absent». On peut donc le désigner du doigt et dire «Le voici».

Néanmoins, l'âme animale impose un voile à l'âme divine, qui, dès lors, peut dire «voici» à propos de ce qui n'est pas la Divinité.

3. Ainsi, ce verset définit quatre catégories d'âmes animales, le bœuf, l'âne, le mouton et le vêtement.

Le Tséma'h Tsédek explique, dans ce discours 'hassidique, que le bœuf est celui qui encorne, l'âne est l'animal qui a froid, en Tamouz, quand il fait chaud, le vêtement, *Bégued*, évoque celui qui se révolte, *Boguéd* et le mouton, enfin, rappelle que «Israël est tel un mouton, disséminé parmi les nations».

Certes, il faut se préserver de l'âme animale, quelle que soit la forme qu'elle prenne. Elle reste toujours susceptible de causer la «perte» de l'âme divine. Néanmoins, à chaque époque correspond une forme spécifique du mal, contre laquelle il convient de lutter plus particulièrement. Nous envisagerons ici, plus spécifiquement, l'âme animale qui apparaît comme un mouton, ce qui est la forme qu'on lui connaît, en particulier, à notre époque.

4. Il est dit que «Israël est tel un mouton, éparpillé parmi les nations». Or, on peut s'interroger, à ce propos.

Israël est un terme décrivant le peuple juif dans toute son élévation, alors que le fait de constater qu'il est «disséminé parmi les nations» souligne bien le manque. Dès lors, pourquoi mentionner, à ce propos, le nom Israël ?

De fait, le prophète lui-même se pose une telle question. Le terme Israël décrit les Juifs en leur stade le plus élevé, ainsi qu'il est dit « car tu as combattu avec les anges et avec les hommes, tu as emporté la victoire ». Car, un Juif a le pouvoir de dominer non seulement les hommes, mais aussi les anges. Dès lors, comment peut-il manquer de détermination, au point de se plier devant chacun, d'être « un mouton éparpillé parmi les nations » ?

Tel fut également l'argument de Haman, symbolisant l'accusateur céleste, qui se présenta devant A'hachvéroch, lequel fait allusion au Saint béni soit-II, «le Roi Qui possède le début et la fin». Il dit : «Il y a un peuple, éparpillé et disséminé parmi les nations, qui ne se conforme pas aux dispositions du roi».

Haman souligna, par ces termes, que les Juifs sont «un peuple», une nation basée sur l'unité, capable de la mettre en évidence en tout endroit, y compris sur la terre, ainsi qu'il est dit : «c'est un peuple unique sur la terre». Malgré une telle élévation morale, ils sont «éparpillés et disséminés parmi les nations», effrayés par chacune d'elles. En conséquence, ils «ne se conforment pas aux dispositions du Roi» du monde

5. Car, en réalité, voici ce qui devrait normalement se passer. Un Juif, où qu'il arrive, devrait aussitôt diriger la spiritualité de la ville, qui en est l'existence véritable. Il devrait exercer une influence positive sur ceux qui l'entourent et même sur l'ensemble du pays.

A la place de tout cela, il peut se perdre, n'avoir aucune influence, bien plus subir lui-même celle des personnes qu'il côtoie, adopter les comportements insensés du pays, de son entourage et de sa ville.

Au lieu de baser son comportement sur le Choul'han Arou'h et de conduire tous ceux qu'il approche à en faire de même, il se conformera à l'avis de son entourage et, en particulier, à celui du voisin, résidant à «la porte d'à-côté», dont l'opinion sera retenue en dernière instance et qui fixera comment son foyer doit être dirigé.

6. Dire que «Israël est tel un mouton, disséminé parmi les nations» revient donc à constater son manque de détermination, qui se marquera également dans l'éducation des enfants, qui sont pourtant l'espoir et le fondement de chaque foyer, pour l'ensemble du peuple juif.

De l'exil le plus âpre, celui de l'Egypte, il est dit que «les enfants d'Israël s'y distinguaient », car ils n'avaient pas changé leurs noms, leur langue et leur coutumes vestimentaires. A l'époque actuelle, en revanche, on manque de cette détermination et l'on recherche différents stratagèmes pour que le Judaïsme d'un enfant n'apparaisse pas à l'évidence.

En fait, lorsque cet enfant traverse une rue, il devrait pouvoir, de loin, être identifié comme un Juif, portant le nom d'Israël, qui le décrit dans toute son élévation. Or, on a honte d'être juif et l'on cherche à le cacher par tous les moyens.

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'explication que donne la Guemara à propos d'une perte.

La Guemara demande : «Pourquoi la Torah fait-elle mention du mouton dans ce verset ?» et elle ajoute : «N'est-il pas évident que le mouton doit être restitué ? En fait, il y a là une difficulté.». Elle explique qu'il n'est pas évident qu'il faille restituer ce bœuf, cet âne ou ce vêtement. En revanche, pour ce qui est du mouton, il s'agit bien d'une évidence. Que faire, donc, de ce mouton ?

En fonction de ce qui a été dit auparavant, on peut expliquer, au moins brièvement, ce qui en résulte pour le service de D.ieu. Le bœuf est celui qui encorne, l'âne a froid en Tamouz, lorsque brille «le soleil de D.ieu dans toute sa force», le vêtement correspond à la révolte contre la Torah et les Mitsvot. Il n'est pas évident, dans toutes ces situations, que le retour vers la sainteté et la guérison soient possibles.

A l'opposé, le mouton est seulement «disséminé parmi les nations» et il est donc bien évident qu'en pareil cas, l'objet perdu peut être restitué, dès lors que cela est possible même dans les cas précédents. La Guemara répond donc que, bien au contraire, «il y a là une difficulté», que la restitution, en pareille situation, pose réellement problème, car alors manque ce qui constitue la base et le commencement de l'ensemble des quatre parties du Tour et du Choul'han Arou'h, «on ne doit pas s'affecter face à ceux qui se moquent». Comment, par la suite, pourrait-on aborder le Choul'han Arou'h proprement dit ?

Il y a donc bien là une idée nouvelle. Une telle perte est difficile à restituer. Pour autant, il reste possible de le faire, car « rien ne résiste à la Techouva ».

8. Le verset de notre Sidra précise ensuite ce qu'il convient de faire lorsqu'un objet placé en dépôt a été mal gardé, que ce soit du fait du bœuf, de l'âne, du vêtement ou même du mouton : «Les prétentions des deux parties seront déférées au tribunal».

Il est ici fait référence à celui qui fut le premier juge, Moché et l'on sait que « il y a, en chaque génération, un équivalent de Moché », insufflant la force de faire Techouva de la manière qui convient. Ainsi, « celui que le tribunal trouvera coupable paiera un montant double à l'autre partie », cette dernière faisant, en l'occurrence, référence à D.ieu.

Un tel homme multipliera par deux son engagement envers D.ieu, par rapport à ce que celui-ci était avant qu'il ne commette la faute, de sorte que, selon les termes d'Igueret Hatechouva, «s'il avait l'habitude d'étudier une page, il en étudiera deux».

D.ieu agira «mesure pour mesure» envers un tel homme et Il transformera ses fautes intentionnellement commises en bienfaits. Dès lors, l'âme animale elle-même incitera au service de D.ieu.

Plus précisément, si l'on a une âme animale qui a la forme d'un bœuf, on mettra en pratique les termes du verset : «les abondantes récoltes sont obtenues par la force du bœuf ». S'il s'agit d'un âne, on accomplira le verset : «Issa'har est un âne à la forte ossature » et l'on se soumettra à D.ieu, comme un âne qui porte son fardeau. De même, on transformera le fait que «Israël est tel un mouton, disséminé parmi les nations », évoquant cet autre verset, «Je me suis égaré, comme un âne perdu » sans force et errant. Au lieu de tout cela, on assistera à la réalisation de la promesse «Recherche Ton serviteur », «Attire moi vers Toi » et l'on s'attachera à D.ieu au delà de toute perception logique. Le vêtement, enfin, évoque le verset : «L'odeur des vêtements est comme celle du Liban ».

De manière générale, il résulte de tout cela que l'âme animale apporte ellemême sa contribution au service de D.ieu, comme l'expliquent nos Sages à propos du verset «tu aimeras ton prochain comme toi-même», en soulignant : «Par tes deux penchants».

# Le dépôt et le prêt

(Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim 5712-1952)

9. Il est dit, dans notre Sidra : «Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de Mon peuple».

Bien que ce verset commence par « si », nos Sages soulignent qu'un tel acte n'est pas laissé au libre choix de l'homme. Il est une Mitsva et une obligation.

Commentant le verset «Il dit Ses Paroles à Yaakov, Ses Décrets et Ses Jugements à Israël », nos Sages disent que D.ieu met Lui-même en pratique ce qu'Il attend des Juifs. Il s'agit donc bien de «Ses» Décrets et de «Ses» Jugements, qu'Il respecte également.

Il en découle que D.ieu applique aussi les termes du verset : «Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de Mon peuple».

10. On peut définir un prêt de la manière suivante.

On donne à quelqu'un de l'argent qu'il n'a pas gagné, sans qu'il n'apporte rien en échange. Pour autant, il ne s'agit pas d'un cadeau et, par la suite, il devra restituer cette somme.

De même, D.ieu accorde à chaque Juif des connaissances et des forces. Il demande, en échange, que celles-ci soient utilisées pour assumer la mission que l'on se voit confié ici-bas, investies pour l'accomplissement des Décrets et des Jugements.

11. Plus précisément, il est deux manières de donner une chose qui devra, par la suite, être restituée. Il peut s'agir d'un dépôt ou d'un prêt. La différence entre ces deux modalités est la suivante.

Celui qui reçoit un dépôt doit rendre, en l'état, l'objet qui lui a été confié, car celui-ci ne devient à aucun moment sa propriété. Le prêt, en revanche, est accordé pour être dépensé. Il est donc un montant confié à celui qui le reçoit, lequel peut en faire ce que bon lui semble.

La force accordée par D.ieu, ainsi qu'il est dit : « Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de Mon peuple », est définie comme un prêt, car les Juifs doivent en faire usage pour mettre en pratique la mission qui leur est confiée, même si celle-ci est très modeste.

12. Il en découle le point suivant, en particulier pour ce qui concerne l'étude de la 'Hassidout.

Certains pensent qu'avant d'entreprendre une telle étude, il faut, au préalable, respecter, avec le plus grand scrupule, la moindre disposition de nos Sages, accomplir toutes les Mitsvot de la meilleure façon. Ils considèrent, en conséquence, qu'ils ne peuvent se consacrer à l'étude de la 'Hassidout, prier avec ferveur, conformément à ses enseignements ou, de façon générale, rechercher l'élévation, tant qu'ils ne sont pas parvenus à un tel niveau ou, a fortiori, s'ils savent qu'il peut parfois leur arriver d'accomplir une Mitsva d'une façon qui n'est pas la meilleure ou encore d'écarter une disposition de nos Sages, plus encore, une pratique instaurée par eux ou même une Mitsva de la Torah, Injonction ou Interdiction.

Il faut répondre à de telles personnes qu'un prêt est accordé pour être dépensé, quelle que soit la grandeur de la 'Hassidout, que l'Admour Hazaken compare au

joyau le plus précieux de la couronne du Roi, sans laquelle elle perd toute sa valeur. Malgré cela, chaque Juif est autorisé à faire usage de cette couronne, pour tout ce qui le concerne.

Nul n'a le droit d'annuler, fut-ce même un seul jour, son étude de la 'Hassidout, aussi peu enviable que puisse être sa situation, par ailleurs. Au jour même qu'un Juif transgresse une Mitsva de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise, qu'il s'agisse d'une Injonction ou d'une Interdiction, il doit, malgré cela, étudier la 'Hassidout, non seulement un texte invitant au service de D.ieu, mais aussi celui qui traite des notions les plus profondes, permettant de percevoir la Divinité, même lorsque celles-ci sont si abstraites qu'il éprouve des difficultés à en appliquer les termes à sa propre personne.

13. D.ieu accorde donc des forces pour que l'on puisse consentir un tel prêt. Pourquoi cela ? Le verset l'explique. Celui-ci est, en effet, accordé à «quelqu'un de Mon peuple».

Nos Sages expliquent : « Mon peuple a la préséance sur une autre nation ». S'ils donnent une telle précision, c'est bien que l'on pourrait penser qu'il en soit autrement. La conclusion reste, néanmoins, que « Mon peuple a la préséance ».

Il faut en déduire que cette force émane d'une source qui transcende l'action des créatures, dans laquelle « le Maître est seul, Source de toutes les sources », duquel il est dit : « Je ne sais ce que Je désire » de l'action des Justes ou de celle des impies. Et, il est nécessaire de préciser qu'il en est bien ainsi, car il n'y a là aucune évidence. En fait, « Mon peuple a la préséance » uniquement du fait de l'élection d'Israël, émanant de l'Essence de Dieu.

C'est à ce propos qu'il est dit : «Esav est le frère de Yaakov, Parole de l'Eternel. Pourtant, J'aime Yaakov et Je hais Esav», car, à ce stade, les agissements des hommes n'ont aucune incidence, de sorte qu'aucune différence ne peut être faite entre Esav et Yaakov. Malgré cela, l'élection d'Israël, voulue par D.ieu, en Son Essence, fait que «J'aime Yaakov».

C'est pour cette même raison qu'il est dit : «Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de Mon peuple». L'argent fait allusion à l'amour, ainsi qu'il est dit : «Tu as éprouvé de la nostalgie et de l'amour (Ni'hssafta, de la même étymologie que Kessef, l'argent) pour la maison de ton père».

Le prêt et la force qu'il confère ne récompensent pas l'effort des hommes. Ils sont l'expression de l'amour profond que D.ieu éprouve pour les Juifs.

14. La force d'accomplir tout cela, émanant d'un niveau qui transcende l'action des créatures, est donc accordée à chaque Juif. En effet, sa source est si élevée que le manque d'effort, de la part des hommes, ne peut en rien la diminuer.

C'est ainsi qu'il faut interpréter la suite de ce verset : « Au pauvre qui est avec toi ». Celui-ci, du fait de sa pauvreté, réfléchit à sa propre situation et en conçoit du désespoir, du reste à juste titre. Malgré cela, il doit savoir que D.ieu lui dispense cette force, car Son amour est accordé à tous, y compris à lui. Bien plus, il s'agit d'un pauvre et l'on sait que D.ieu réside dans un cœur brisé et malheureux.

Le verset poursuit : «Ne te comporte pas en créditeur vis à vis de lui», car s'il n'a pas de quoi payer, il est inutile d'exiger un paiement. Cela n'aura d'autre effet que de l'embarrasser et une telle démarche est donc à proscrire. Bien plus, il sera même interdit de passer près de lui, ce qui aurait pour effet de l'embarrasser.

Comme on l'a rappelé, «Il dit Ses Paroles à Yaakov, Ses Décrets et Ses Jugements à Israël» et met Lui-même en pratique ce qu'll ordonne. En conséquence, lorsque D.ieu exige de manière sévère, en imposant des souffrances sans obtenir de résultat, Il applique les termes du verset : «Ne te comporte pas en créditeur vis à vis de lui».

Il est dit (Ichaya 1, 5) : «Où faudra-t-il vous frapper encore, vous qui persistez dans la rébellion ?» et l'on peut proposer une autre lecture de ce verset. Pourquoi «faudra-t-il frapper encore » s'il s'avère que cela n'a été d'aucune utilité ? Cela n'aurait pour effet que de «persister dans la rébellion ».

Quand D.ieu vérifie que la sévérité n'atteint pas son objectif, Il suscite Sa bonté, fait usage de la proximité et de la miséricorde, accorde un bien visible et tangible.

### Aux riches comme aux pauvres

(Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim, Chabbat Shekalim 5718-1958)

15. Commentant le verset «si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de Mon peuple, au pauvre qui est avec toi», le Midrach Tan'houma souligne qu'un tel prêt est, en réalité, consenti à D.ieu, ainsi qu'il est dit : «Celui qui prête à D.ieu a pitié du pauvre». De fait, c'est bien en ayant pitié du pauvre et en lui donnant de la Tsédaka que l'on prête à D.ieu.

Lorsque D.ieu accorde une récompense, Il le fait selon Sa propre mesure. Luimême ne subit pas la limite et Sa rétribution peut donc être infinie.

Comme on l'a rappelé le 10 Chevat, le Tséma'h Tsédek explique, au début de son Séfer Ha'hakira, qu'un être créé ne peut se départir de la limite. En effet, même un ajout permanent ne suffirait pas pour lui faire atteindre l'infini.

Néanmoins, si, concrètement, ce que l'homme reçoit ne peut être illimité, D.ieu, pour Sa part, peut, potentiellement, donner toujours plus, d'une génération à l'autre, sans limite.

Cette notion peut être approfondie. Lorsqu'un élément est limité dans le temps, il s'approche de sa fin dès lors qu'il se modifie et s'affaiblit. Cette évolution intervient bien avant sa fin effective, de sorte qu'il y a ensuite une lente évolution. Selon l'expression bien connue, «les êtres créés se putréfient dès qu'ils sont conduits à l'existence ».

On peut en conclure qu'une influence qui n'est pas modifiée par le temps, mais reste toujours identique procède de l'infini. Elle est alors une projection de ce qui transcende la limite, au sein de la limite.

La Tsédaka est considérée comme l'ensemble des Mitsvot. Le prêt en est la forme la plus élevée. Nos Sages disent que « le prêt est plus important que la Tsédaka, car cette dernière n'est donnée qu'au pauvre, alors que le prêt est accordé au riche comme au pauvre ».

La Tsédaka implique une relation entre un riche et un pauvre. Car, si tous étaient riches, « qui garderait la bonté et la vérité ? » et, de fait, il est dit que « les pauvres ne

disparaîtront pas de la terre». A l'opposé, le prêt ne s'adresse pas nécessairement à un pauvre, ainsi qu'il est dit, «il n'y aura pas de pauvres parmi vous». Il concerne également les riches.

Ce soir, est organisée une réunion de l'association pour la bienfaisance et le respect du Chabbat. De fait, la mention du Chabbat dans l'intitulé de cette association n'est pas appropriée, car, tout comme le prêt n'introduit aucune différence entre les pauvres et les riches, il ne doit prendre en compte aucune autre distinction. Vraisemblablement, le Chabbat est donc mentionné, dans le nom de cette association, pour définir l'idéal vers lequel il faut tendre.

Chacun aura à cœur de prendre part à cette réunion, de confier un montant à sa caisse pour le plus long délai possible, ce qui lui permettra d'accorder les prêts les plus conséquents, sur les périodes les plus longues. Ainsi, tous les participants accompliront cette Mitsva de bienfaisance.

Comme on l'a vu, l'octroi d'un prêt ne fait pas de distinction entre le riche et le pauvre. De même, tous doivent apporter leur contribution, sans distinction, en donnant une somme à cette caisse.

Nous avons lu, aujourd'hui, la Parchat Chekalim et l'Admour Hazaken dit que l'on doit « vivre avec le temps », c'est-à-dire avec la lecture de la Torah. En l'occurrence, celle-ci précise que tous les Juifs donnèrent le demi Shekel.

# Maladies spirituelles

(Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim 5716-1956)

1. Il y a, dans notre Sidra, le verset : «Guérir, il le guérira » et nos Sages expliquent, à ce propos : «On peut déduire de ces mots que le médecin a été autorisé à guérir ». On ne peut donc dire : «D.ieu a frappé et moi, je guérirai ?» car, comme l'établit ce verset, le médecin est autorisé à traiter ses patients.

Une autre déduction est également faite. Le médecin a non seulement le droit, mais aussi l'obligation de guérir, comme l'établit le verset enjoignant de restituer ce qui a été perdu, «tu le lui rendras». Il faut donc «rendre» sa santé à celui qui est malade.

2. Dans la dimension spirituelle du service de D.ieu, on peut également définir l'équivalent de ces deux domaines, «Guérir, il le guérira» et «tu le lui rendras», qui constituent aussi des obligations.

En effet, la maladie spirituelle existe également. Il en est de différentes sortes, celles qui sont dangereuses, celles qui ne le sont pas. Bien plus, la valeur numérique du mot 'Holé est quarante neuf. Ce terme s'applique donc également à celui qui a franchi la quarante neuvième porte de la compréhension, mais qui, pour autant, est «malade», puisque la cinquantième lui manque encore.

On peut en déduire quelle distance sépare ces différentes catégories de maladies. Nous préciserons brièvement cette idée.

Quelqu'un peut être «malade» dans sa pratique des Mitsvot. En effet, les deux cent quarante huit Injonctions correspondent aux deux cent quarante huit membres du corps et les trois cent soixante cinq Interdits, aux trois cent soixante cinq nerfs. Une maladie liée à la pratique des Mitsvot est donc particulièrement grave, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Un autre «malade» est celui à qui manque la cinquantième porte de la compréhension, le niveau qui fut convoité par Moché, notre maître, duquel il fut dit : «Tu fis qu'il soit un peu moins qu'un être divin», précisément parce qu'il n'avait pas accès à cette cinquantième porte. De fait, il ne put la franchir qu'au moment de son décès, sur le mont Nébo, que l'on peut décomposer en *Noun Bo*, «la cinquantième se trouvait en lui».

Les distinctions qui peuvent être faites entre les catégories de maladie se reflètent également dans la nécessité de les guérir.

S'il s'agit d'un «malade» dans la pratique des Mitsvot, sa guérison est une nécessité absolue. S'il s'agit, en revanche, de celui dont la valeur numérique est quarante neuf, qui n'a pas encore atteint la cinquantième porte de la compréhension, le médecin est simplement «autorisé» à le guérir. En effet, une telle élévation n'est pas toujours possible et, en tout état de cause, elle n'est pas le fait de tous.

3. On peut également déduire de ce qui vient d'être dit l'enseignement suivant.

Si l'on demande à quelqu'un de diffuser le Judaïsme, de convaincre un autre Juif de mettre une Mitsva en pratique, il pourrait répondre que le temps est trop précieux, qu'il préfère se consacrer à sa propre personne, afin d'avoir accès à la cinquantième porte de la compréhension.

Il faudra donc lui expliquer qu'on le charge de guérir son prochain, qu'une telle intervention est bien une obligation, alors que ce qu'il entend accomplir en sa propre personnalité est, certes, louable, mais reste une simple possibilité, alors que l'action envers l'autre est obligatoire. Pour reprendre la formulation de la Guemara, «par rapport à une obligation, ce n'est qu'un acte permis ; par rapport à un acte permis, c'est une Mitsva».

4. Du point de vue de la pratique concrète des Mitsvot, tous les Juifs sont identiques. Tous sont concernés, de la même façon, par les Mitsvot de la Torah, les Injonctions les plus légères de nos Sages, de même que celles qu'introduisent les érudits, à chaque époque.

En revanche, s'il s'agit d'une meilleure manière d'accomplir la Mitsva, il est certaines pratiques qui ne concernent pas tous les Juifs de la même façon.

Lorsque l'on s'attache à une telle pratique, on peut parfois agir sous l'emprise du mauvais penchant qui, en suggérant à l'homme cette meilleure manière d'accomplir la Mitsva, obtiendra, par ailleurs, que l'homme ne s'acquitte pas de son obligation.

Concrètement, chacun doit donc s'en tenir à ce qui lui incombe, restituer ce qui a été perdu. Ainsi, D.ieu accordera la réussite dans l'effort personnel de chacun, conduisant vers la cinquantième porte de la compréhension.

### Mortification du corps

(Discours du Rabbi, 16 Tamouz 5716-1956)

5. On connaît l'explication du Baal Chem Tov, que mon beau-père, le Rabbi a rédigée et répétée, à différentes reprises, portant sur le verset « Lorsque tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous son fardeau et voudras te détourner de lui, tu lui viendras, néanmoins, en aide ».

Brièvement, cette explication est la suivante. On ne doit pas faire souffrir son corps en lui imposant des jeûnes et des mortifications. Il faut, bien au contraire, lui venir en aide, le conserver en bonne santé, afin qu'il serve D.ieu.

De même, le Maguid de Mézéritch dit à son fils, Rabbi Avraham «l'ange», qu'il devait fortifier sa santé physique, car «une petit brèche dans le corps correspond à une large brèche dans l'âme».

On peut se demander pour quelle raison il est, à ce point, important de souligner la nécessité de préserver la santé de son corps. L'Admour Hazaken n'établit-il pas clairement, dans son Choul'han Arou'h, dans le 'Hochen Michpat, lois des dommages corporels, qu'un homme n'est pas maître de son corps, qu'il lui est, en conséquence, interdit de le mortifier, y compris en restreignant sa nourriture et sa boisson ?

6. Bien plus, le Rambam dit, dans ses lois des opinions, que « avoir un corps saint et intègre est un moyen de servir D.ieu ».

Il est donc interdit de faire souffrir le corps et la santé est une condition indispensable au service de D.ieu. Dès lors, quel est l'apport de cette explication, basée sur le verset «tu lui viendras, néanmoins, en aide» ? N'apparaît-il pas qu'elle introduit un élément nouveau ?

Nous comprendrons tout cela en fonction de ce que dit l'Admour Hazaken, à la référence précédemment citée. Il affirme, en effet, qu'il est permis de s'imposer une souffrance physique et de jeûner, si celle-ci est un moyen d'accéder à la Techouva. Il explique qu'en pareil cas, la souffrance est bénéfique au corps.

Et, il doit nécessairement en être ainsi, car, si l'apport de cette souffrance n'était pas pour le corps, la question précédemment formulée se poserait encore. De quel

droit peut-on mortifier ce corps ? Il faut donc en conclure qu'on le fait effectivement pour son bien, puisqu'il accède ainsi à la Techouva et pourra, de la sorte, mener à bien la mission qui lui est confiée.

7. De ce point de vue, celui qui ne supporte pas le jeûne doit, malgré tout, y avoir recours.

En effet, de façon générale, une distinction doit être faite entre celui qui jeûne aisément et celui qui en souffre. Et, Igueret Hatechouva, troisième partie du Tanya, dit que «celui qui ne peut pas jeûner et le fait est considéré comme ayant commis une faute».

Mais, le Choul'han Arou'h poursuit : « Celui qui a la possibilité de jeûner peut le faire, même si son objectif n'est pas la Techouva, mais plutôt l'élévation de son âme ». Il s'agit bien, en effet, de deux notions distinctes et l'élévation de l'âme lui permet, après avoir déjà accédé à la Techouva, d'être agréée par D.ieu comme elle l'était avant d'avoir commis la faute.

8. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre quel fut l'apport du Baal Chem Tov, lorsqu'il donna le commentaire, précédemment cité, du verset «tu lui viendras, néanmoins, en aide».

Il est possible d'agir avec bienveillance envers le corps, même lorsque celui-ci doit encore recevoir l'élévation, même s'il reste nécessaire d'avoir recours à la Techouva. En pareil cas, on ne lui imposera pas le jeûne. Bien au contraire, on réalisera son élévation ou même on le conduira à la Techouva en mettant en pratique les termes du verset : «tu lui viendras, néanmoins, en aide».

Ce qui vient d'être dit peut être justifié par le fait, bien connu, que tout ce qui concerne la 'Hassidout préfigure le monde futur, lorsque l'âme recevra sa vitalité du corps. Il en est donc de même pour nos actions et nos réalisations, à l'heure actuelle, pendant le temps de l'exil. La 'Hassidout souligne que l'on peut obtenir de grands résultats en venant en aide au corps.

C'est pour cette raison qu'en ces dernières générations, la santé du corps a pris une valeur particulière. 9. Différents textes établissent l'importance du corps juif, à propos duquel il est dit : « Tu nous as choisis d'entre les nations et les langues ».

Le Likouteï Torah explique que cette élection émane de l'Essence de D.ieu. En effet, un reflet de cette Essence serait, par nature, limitée et l'élection qui en résulterait ne serait donc pas véritable, ne pourrait être réellement libre. Elle ne peut donc émaner que de l'Essence. En conséquence, il en est de même chez l'homme, duquel il est dit : «Il sera comme nous ».

Mais, en plus de tout cela, la 'Hassidout a frayé un chemin nouveau. Elle a montré que l'on peut réaliser l'élévation de son âme ou même accéder à la Techouva tout en maintenant l'intégrité de son corps.

#### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 25 Chevat 5715, Brooklyn, New York

Je vous salue et vous bénis,

Il est une coutume juive de lier les événements de la semaine à la Sidra qui y est lue, conformément au proverbe bien connu de l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h, répété, à différentes reprises, par mon beau-père, le Rabbi, selon lequel, «il faut vivre avec le temps», c'est-à-dire avec la Paracha de la semaine.

Il se trouve que la Paracha de cette semaine enseigne de nombreux Préceptes, pour lesquels l'apport du don de la Torah n'est pas évident, puisque la logique élémentaire d'un homme équilibré permet de les établir et de les justifier.

En fait, il y a là un enseignement pour toutes les époques et tous les lieux. Les dispositions les plus évidentes, établi par la droiture et la rationalité, peuvent être intégrées par l'homme et le protéger de son mauvais penchant, ainsi qu'il est dit : «Le penchant du cœur de l'homme est mauvais depuis son plus jeune âge », uniquement dans la mesure où elles sont basées sur la Torah, que l'on put recevoir en proclamant :

« Nous ferons et (ensuite) nous comprendrons », c'est-à-dire en ayant foi en D.ieu et en se soumettant à Lui.

Il faut donc reconnaître qu'Il est le Maître du Monde, que ces Injonctions émanent de Lui, qu'il est donc nécessaire de les mettre en pratique. Si l'on fait abstraction de tout cela, on ne peut en aucune façon s'en remettre à la logique des hommes et à leur droiture. L'expérience a montré qu'une carence de la foi et de l'éducation religieuse écarte très souvent les hommes du droit chemin, ce qu'à D.ieu ne plaise, les conduit à agir à l'opposé de la droiture et parfois même à l'inverse de la logique.

Puisse D.ieu faire que votre synagogue puisse continuer à bénéficier, pour de longs jours et de bonnes années, de la direction spirituelle de votre Rav, guide spirituel qui insuffle la foi et les Préceptes de la Torah aux membres de la communauté. Le verset parle des «Jugements que tu placeras devant eux», pour leur bien moral et physique, de même que pour celui des membres de leur famille.

Avec mes respects et ma bénédiction,

Par la grâce de D.ieu, 20 Chevat 5721,

Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Le début de la Paracha de cette semaine est : «Voici les Jugements que tu placeras devant eux». Il faut donc expliquer, jusqu'à ce que les élèves le saisissent, «la profondeur de la Hala'ha, avec sa raison précise, en leur donnant des explications qui leur permettront de comprendre leur étude et d'en éprouver de la satisfaction », selon les termes de l'Admour Hazaken, dans ses lois de l'étude de la Torah, à la fin du chapitre 3.

Puisse D.ieu faire que s'accomplisse également, en ces élèves et en tous ceux qui reçoivent cet enseignement, cette autre explication de l'Admour Hazaken, dans son Torah Or, commentant ce verset : « Devant eux : A l'intérieur de leur personnalité ».

Ce qui vient d'être dit permettra, en outre, de répondre à une autre question. Il est clair que tout enseignement de notre Torah doit être clairement expliqué. Cette Injonction est, en fait, surtout nécessaire pour les Décrets, qui transcendent la logique, mais non pour les Jugements, qui procèdent d'une démarche rationnelle.

En effet, il est aisé de trouver une explication logique à ces Jugements, permettant d'en avoir une perception satisfaisante. Cela est moins facile quand il s'agit des Décrets, desquels il est dit : «J'ai émis un Décret, pris une Disposition, tu n'as pas le droit de les remettre en cause».

L'explication profonde de tout cela, basée sur l'enseignement caché de la Torah qui, de nos jours, a été révélée par la 'Hassidout, soulignant que ces Préceptes doivent être intériorisés par la profondeur de l'âme, permet d'établir clairement que les Commandements logiques, que l'on comprend parfaitement, ne mettent pas réellement en éveil la profondeur de l'âme, ne s'attachent pas à elle. Les Décrets et les Dispositions transcendant la logique, en revanche, y parviennent. La Torah souligne donc que les Jugements appellent aussi, de la part de l'homme, une intériorisation, par la dimension la plus profonde de l'âme.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de répondre à une autre question. Le premier des Jugements dont il est question dans cette Paracha porte sur l'achat d'un esclave juif, vendu par le tribunal pour rembourser ce qu'il a volé. Il y a là, en apparence, une idée difficile à comprendre. Pourquoi envisager, d'emblée, une situation aussi négative, celle de l'homme qui a transgressé un Interdit de la Torah et ne dispose pas des moyens de restituer l'objet de son larcin, avant même d'avoir établi le principe de la restitution par le voleur ? Bien plus, ces dispositions sont valables uniquement à l'époque où le Jubilé est en vigueur.

On peut avancer une explication en fonction de ce qui a été dit auparavant, sur la nécessité d'intégrer profondément en son esprit ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, qui exige beaucoup d'efforts moraux et physiques. Car, si l'on craint les autres hommes, on ne craint pas nécessairement D.ieu. C'est la raison pour laquelle Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï dit : « Puisse D.ieu faire qu'on Le craigne comme on craint les autres hommes ». On consultera, à ce sujet, le Tanya, au chapitre 41.

Parfois, un homme est saisi d'un esprit de folie qui le conduit à mal agir. Dès lors, il trompe D.ieu et Le «vole», bien qu'il ait toujours la crainte des autres hommes. De ce point de vue, l'homme qui vole au grand jour et ne craint même pas les hommes

est bien inférieur à celui qui commet son larcin en cachette, car ce dernier a, au moins, de la crainte pour les autres hommes. C'est ce qu'explique Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï, au traité Baba Kama 79b.

C'est donc cette démarche, dans l'ordre défini par les versets, qu'il convient d'adopter, après le don de la Torah. Il faut, tout d'abord, s'écarter du mal. Ainsi, le tribunal, représentant les chefs du peuple d'Israël, comme le dit le Tanya, au début du chapitre 42, viendra en aide pour que le voleur soit esclave pendant six ans, qui font allusion aux six jours de la semaine et aux six millénaires de la création. Puis, il sera libre, le septième jour, qui sera ainsi le Chabbat, jour du repos éternel, comme l'explique le Torah Or, à la référence précédemment citée.

Avec ma bénédiction.



# TEROUMA



#### Terouma

# Les trois prélèvements

(Discours du Rabbi, Chabbat Michpatim 5715-5718, 1955-1958)

1. Le début de notre Paracha mentionne, par trois fois, le mot *Terouma*, prélèvement, «ils prendront un prélèvement pour Moi», «vous prendrez Mon prélèvement de quiconque aura le cœur généreux», «Voici le prélèvement que vous prendrez de leur part, de l'or, de l'argent et du bronze».

La Guemara explique ce que sont ces trois prélèvements. Le premier, pour lequel chacun devait donner un *Beka*, c'est-à-dire un demi Shekel, servit à confectionner les socles du Sanctuaire. Le second, également d'un *Beka* ou demi Shekel, était consacré à l'autel et il permettait de financer les sacrifices publics. Le troisième, enfin, était destiné au Sanctuaire et à ses instruments. Il était constitué par les dons de chacun.

Il existe, néanmoins, une différence entre ces différents prélèvements. Ceux qui servaient pour les sacrifices et pour les socles étaient fixés à un *Beka*, un demi Shekel, par personne. A l'opposé, celui qui était consacré au Sanctuaire et à ses instruments n'avait pas un montant imposé. Chacun pouvait donner ce qu'il voulait.

On peut se demander pour quelle raison les deux premiers prélèvements ont ainsi été distingués du troisième.

2. Nous avons vu que le prélèvement pour l'autel était d'un *Beka* par personne, un montant identique pour tous et l'on peut le justifier de la manière suivante.

En effet, le prélèvement pour l'autel avait pour but de «racheter vos âmes», comme le dit Rachi. Il servait, en effet, à acheter les sacrifices, qui ont pour but d'expier la faute du veau d'or, comme le disent le Yerouchalmi et le Midrach.

La faute du veau d'or eut une portée générale. Elle entacha non seulement ceux qui y prirent part, mais également la tribu de Lévi, qui ne la commit pas et même Moché, notre maître, qui se trouvait dans un autre endroit, lorsqu'elle fut commise et ne pouvait donc même pas intervenir pour la prévenir. Malgré cela, D.ieu lui dit : «Va, descends» et nos Sages expliquent : « Descends de ta grandeur ».

Ainsi, la faute du veau d'or porta atteinte à l'ensemble du peuple juif. Elle remit en cause son intégrité collective. Elle fut un malheur de la portée la plus globale. En conséquence, la réparation et l'expiation de cette faute devaient aussi recevoir une dimension collective, impliquant chacun de manière identique, car l'ensemble du peuple juif était bien concerné.

## 3. La notion qui vient d'être introduite doit être précisée.

Il est établi que la faute du veau d'or appartient à la même catégorie que celle de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. En effet, lorsque cette dernière fut commise, l'impureté s'abattit sur le monde, puis elle en fut retirée, lors du don de la Torah. Par la suite, la faute du veau d'or la rétablit.

Il en résulte que l'on doit, pour mieux comprendre cette faute du veau d'or, définir, au préalable, celle de l'arbre de la connaissance du bien et du mal et le don de la Torah.

Il est dit que, d'emblée, le monde fut créé à la perfection, de sorte que « la Présence divine réside essentiellement ici-bas ». Par la suite, fut commise la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Alors, le monde se couvrit d'impureté et ne put, dès lors, être un réceptacle pour le dévoilement de la Divinité. On sait, en effet, que les Patriarches mirent en pratique l'ensemble de la Torah avant que celle-ci ne soit donnée. Pour autant, leurs accomplissements ne purent pénétrer profondément la matière. A l'époque, une immense distance séparait la spiritualité de la matérialité, de sorte que la dernière était incapable d'intégrer la première.

Le don de la Torah eut pour effet de supprimer cette impureté, de purifier le monde. Grâce à la révélation qu'il apporta, la Torah et les Mitsvot purent pénétrer profondément la dimension matérielle, de sorte que celle-ci soit un réceptacle pour la Divinité.

Mais, de nouveau, la faute du veau d'or rendit impur l'ensemble du monde. Certes, elle ne remit pas en cause le don de la Torah. Grâce à lui, les Juifs se distinguent encore actuellement des autres nations et ils possèdent bien la Torah et les Mitsvot, dans leur dimension matérielle, leur permettant de lier et d'attacher le monde à la Divinité. Malgré cela, l'impureté, d'une certaine façon, est bien de retour. Bien plus, elle n'affecte pas seulement quelques personnes ou quelques domaines, mais se manifeste dans le monde entier.

#### Térouma

Il est possible de réparer la faute du veau d'or en donnant le demi Shekel, duquel il est dit : «Voici ce qu'ils donneront». Le terme «voici» fait allusion à ce qui est évident et, selon l'expression de nos Sages, «chacun désigna du doigt et dit : voici, c'est mon D.ieu». Ainsi, par le demi Shekel et les sacrifices, actuellement remplacés par la prière, on supprime l'impureté et l'on peut, encore une fois, révéler la Divinité dans le monde.

On peut en conclure que la faute du veau d'or et la manière de la réparer ont bien une portée générale.

- 4. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre plusieurs lois relatives au demi Shekel :
- A) Les dons de tous les Juifs devenaient des deniers publics. Chacun offrait donc de son propre argent, qui cessait, dès lors, de lui appartenir, pas même en association avec d'autres personnes, mais devenait, à proprement parler, public.
- B) Le montant obtenu par le don du demi Shekel servait précisément à l'achat des sacrifices publics.

Le Rambam, dans son introduction au commentaire de la Michna, à l'ordre Kodachim, définit quatre catégories de sacrifices :

- A) les sacrifices publics,
- B) les sacrifices individuels,
- C) les sacrifices publics pouvant être assimilés à des sacrifices individuels,
- D) les sacrifices individuels pouvant être assimilés à des sacrifices publics.

Les sacrifices publics ont un temps précis et sont offerts au nom de tous. C'est le cas des sacrifices perpétuels ou supplémentaires. Les sacrifices individuels n'ont pas de temps défini et chacun les offre, à titre personnel. Les sacrifices publics pouvant être assimilés à des sacrifices individuels sont bien offerts au nom de tous, mais ils n'ont pas de temps précis. C'est le cas du bœuf sacrifié lorsqu'une faute a été commise, par inadvertance, par l'ensemble de la communauté. Enfin, les sacrifices individuels

pouvant être assimilés à des sacrifices publics sont offerts à titre personnel, mais ont bien un temps précis. C'est le cas du sacrifice de Pessa'h.

Les sacrifices individuels proprement dits et ceux qui peuvent être assimilés à des sacrifices publics n'étaient pas financés par des fonds provenant du demi Shekel. Il y a une controverse, sur ce sujet, à propos des sacrifices publics pouvant être assimilés à des sacrifices individuels. La Hala'ha dispose, cependant, qu'on ne les payait pas non plus avec le demi Shekel. Celui-ci permettait uniquement l'acquisition des sacrifices publics proprement dits.

On peut expliquer plus profondément ces deux principes. Le demi Shekel avait une portée générale. Il provenait donc exclusivement de fonds publics.

5. On peut ainsi expliquer pourquoi le prélèvement pour l'autel avait un montant identique pour tous. Néanmoins, il est encore possible de s'interroger à propos du prélèvement destiné aux socles. Pourquoi en imposer le montant, un *Beka* par personne ?

Cette question peut même être approfondie. Les socles étaient partie intégrante du Sanctuaire, de sorte que ce prélèvement et celui du Sanctuaire et de ses instruments avaient le même objet et ils se distinguaient ainsi l'un et l'autre du prélèvement pour l'autel. Dès lors, pourquoi scinder ces deux prélèvements ? Pourquoi leur assigner des lois différentes, la participation pour les socles étant d'un *Beka* par personne et celle pour le Sanctuaire dépendant de la générosité de chacun ?

6. Le Yerouchalmi explique les trois termes de Terouma qui sont mentionnés dans ces versets et précise le sens de chacun.

Ainsi, «ils prendront un prélèvement pour Moi» fait allusion à celui qui était destiné aux socles, «vous prendrez Mon prélèvement» à celui de l'autel et «Voici le prélèvement que vous prendrez de leur part» à celui du Sanctuaire.

L'interprétation des versets est effectuée de la manière suivante. Après avoir dit «Voici le prélèvement que vous prendrez de leur part», la Torah précise : « de l'or, de l'argent, du bronze» soit, au total, treize ou quinze éléments, nécessaires pour l'édification du Sanctuaire. Le verset «Vous prendrez Mon prélèvement» précise bien « de quiconque aura le cœur généreux ». Il fait ainsi référence aux sacrifices, pour lesquels l'intention du cœur est déterminante, comme c'est également le cas pour les

#### Térouma

prières, qui les remplacent et qui sont «le service de D.ieu du cœur», accordant une place déterminante à la pensée.

C'est donc le troisième verset, «Ils prendront un prélèvement pour Moi», qui introduit les socles et celui-ci est le seul à comporter l'expression « pour Moi».

De fait, on peut considérer que l'expression «pour Moi» porte sur les trois prélèvements à la fois ou même, plus généralement, sur l'ensemble de la Torah et des Mitsvot. Et, le Tanya explique, en effet, se basant sur le Zohar, qu'en les mettant en pratique «Ils prendront pour Moi : Vous Me saisissez Moi-même». Concrètement, néanmoins, cette expression est effectivement employée à propos du prélèvement pour les socles.

Il en résulte une différence supplémentaire entre ces socles et les autres parties du Sanctuaire, de même que les sacrifices. C'est uniquement à leur propos que la Torah dit clairement : «Pour Moi». Or, disent nos Sages, «un fait à propos duquel il est dit 'Pour Moi' est toujours immuable».

7. Il y a donc bien une différence entre les socles et les autres parties du Sanctuaire, dans les deux points qui viennent d'être mentionnés. Nous le comprendrons en précisant, au préalable, à quoi correspondent ces socles, dans la dimension morale de la personnalité humaine.

Commentant le verset «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux », nos Sages remarquent : «Il n'est pas dit 'dans ce Sanctuaire' mais bien 'parmi eux', c'est-à-dire en la personnalité de chacun ». Il en est donc de même pour le Sanctuaire, le Temple spirituel que chacun porte en lui. Celui-ci est également constitué des mêmes parties. Et, il comporte donc aussi des socles.

8. Les socles étaient la partie la plus inférieure du Sanctuaire. Ils n'en constituaient pas moins la base, en supportaient également les poutres et les tentures, même si celles-ci étaient plus élevées qu'eux.

Dans le service de D.ieu, les socles symbolisent l'humilité et la soumission.

Les poutres, dans l'esprit de l'homme, correspondent aux forces morales que l'on peut maîtriser, soit l'intellect et les sentiments. Ces forces sont au nombre de dix et les poutres mesuraient donc dix coudées. Quant aux tentures, elles désignent les forces morales que l'on ne maîtrise pas, la volonté et le plaisir.

Les socles sont plus bas que toute forme d'effort spécifique. Et, c'est bien ainsi que l'on peut définir l'humilité et la soumission. Malgré cela, ces socles constituent la base de tout le Sanctuaire. De même, nous disons : «Que mon âme soit comme poussière pour tous», car c'est précisément de cette façon que «Tu ouvriras mon cœur par Ta Torah et Tu poursuivras mon âme par Tes Commandements».

9. C'est pour cette même raison que le prélèvement des socles fut donné uniquement la première fois, alors que les autres furent maintenus par la suite.

On peut avancer, à ce sujet, l'explication suivante. L'humilité et la soumission sont la base et l'introduction du service de D.ieu, ce qu'il faut obtenir en tout premier lieu. C'est ensuite seulement que l'on peut gravir les différentes étapes de ce service.

C'est pour cela que le service de D.ieu quotidien commence par les proclamations suivantes, *Modé Ani*, je Te rends grâce, quand on se lève et *Hodou Lachem*, rendez grâce à D.ieu, quand on commence à prier. Il y a bien là une manifestation de la soumission qui doit introduire ce service. C'est ensuite seulement que l'on peut franchir les différentes étapes du service, les versets précédant le Chema Israël, les bénédictions du Chema Israël, le Chema Israël proprement dit.

10. Ce qui a été expliqué nous permettra de comprendre les deux différences qui existent entre les socles et les autres parties du Sanctuaire.

Les formes les plus profondes du service de D.ieu, auxquelles font allusion les poutres et les tentures, ne sont pas identiques chez chacun. Il convient, en effet, de servir D.ieu selon les forces et les moyens dont on dispose personnellement. L'humilité et la soumission, en revanche, sont identiques pour tous.

Comment percevoir l'Essence de D.ieu, «pour Moi»? Précisément grâce à la soumission. Il est dit que «D.ieu ne se révèle pas par le feu, ni par le tumulte, ni par le souffle, mais par une voix fine et silencieuse». De fait, «C'est ainsi que le Roi se révèle». Et, la séquence de discours 'hassidiques prononcés en 5672 explique, de manière détaillée, à quoi ces quatre niveaux correspondent.

11. La base du service de D.ieu est l'humilité et la soumission, mais, comme on l'a dit, il n'y a là que la base.

La perfection de ce service consiste à offrir également à D.ieu les forces de sa personnalité que l'on peut maîtriser, son intellect et ses sentiments. En la matière, un demi Shekel ne suffit pas. Il est dit que «le riche qui offre un sacrifice de pauvre ne s'est pas acquitté de son obligation». Chacun doit bien assujettir à D.ieu toutes les forces de son intellect et de ses sentiments.

Mais, il est dit aussi que «le pauvre qui offre un sacrifice de riche s'est bien acquitté de son obligation» et les commentateurs précisent qu'il peut même opter d'emblée pour une telle manière d'agir et, plus encore, ils disent : «Qu'il soit béni pour l'avoir fait».

Il en découle également un enseignement de portée morale. Celui qui est «pauvre» par le niveau de ses connaissances, qui ne connaît pas la partie révélée de la Torah, n'accomplit même pas les Mitsvot de la meilleure façon, doit, néanmoins, apprendre la dimension profonde de la Torah et «offrir un sacrifice de riche». Dès lors, on dira : «Qu'il soit béni pour l'avoir fait ».

C'est de cette façon qu'un tel homme deviendra riche, avant tout par le niveau de ses connaissances, par ses capacités et ses moyens et aussi matériellement, au sens le plus littéral. Il recevra ainsi enfants, enfants et prospérité matérielle.

#### La voie du milieu et la folie de la sainteté

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5719-1959)

12. Commentant le verset «Tu feras des poutres pour le Sanctuaire, en bois de *Chittim* dressé», mon beau-père, le Rabbi établit une relation entre les mots *Chittim* et *Hatya*, détournement.

Il est, en effet, une voie du milieu, celle de la logique et de la rationalité. S'en écarter est bien une folie, *Chtout*, de la même étymologie que *Chittim*.

On peut envisager une telle folie de deux manières :

- A) Ce peut être un détournement, *Hatya*, plus bas que la logique. Il s'agit alors d'une folie émanant des forces du mal et c'est à ce propos que nos Sages disent : «Un homme peut commettre une transgression dans la mesure où il est saisi par un esprit de folie ».
- B) Mais, il est aussi un détournement qui est plus haut que la logique. C'est alors la «folie de la sainteté» et nos Sages, constatant la grande élévation morale qui avait été accordée à l'un d'eux, ayant adopté un tel comportement, dirent : «Sa folie fut d'une grande utilité à ce vieil homme».

La forme du service de D.ieu, spécifique au Sanctuaire et au Temple, consiste donc à transformer la folie émanant des forces du mal en folie de la sainteté, en folie de la sainteté. On consultera la longue analyse que fait, à ce propos, mon beau-père, le Rabbi.

13. Ainsi, la voie du milieu ne suffit pas. Il faut avoir recours à la folie du sacré, qui transcende la rationalité.

Si la folie des forces du mal n'existait pas, dans le monde, la voie du milieu eut été suffisante. Néanmoins, la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal eut pour effet de couvrir le globe d'une impureté, qui peut être assimilée à la folie des forces du mal. Quel est le moyen de ne pas en être victime ? C'est précisément la folie de la sainteté.

Ce qui est vrai pour l'ensemble du monde s'applique aussi à l'homme, à titre individuel. Celui qui a mal agi, a commis des fautes ou s'est écarté du droit chemin, ou encore a adopté seulement l'un de ces trois comportements, ne peut plus se contenter uniquement du droit chemin. Il doit le dépasser, car, selon l'expression d'Igueret Hatechouva, lorsqu'une corde est rompue et que l'on y fait un noeud, celui qui a une épaisseur double, par rapport au reste de la corde.

C'est également l'avis du Rambam qui, de façon générale, prône la recherche de la voie du milieu. Néanmoins, celui qui s'est éloigné, plus que de mesure, dans une direction doit, pour se racheter, s'engager dans l'autre direction.

14. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi la Guemara définit la situation la plus élevée par l'expression « et tu te répandras ». Le texte précise, en effet, que cette situation « n'est pas celle d'Avraham, ni celle d'Its'hak, mais bien celle de Yaakov, duquel il est dit : et tu te répandras à l'est et à l'ouest, au nord et au sud ».

On peut s'interroger sur cette formulation. Quelle est la grande qualité décrite par l'expression « et tu te répandras », dépassant toutes les autres qui sont mentionnées dans ce passage de la Guemara ?

Nous répondrons à cette question en précisant, au préalable, un autre point, relatif à l'expression « et tu te répandras », qui signifie se propager, mais aussi abattre les barrières. Cette notion n'a pas de sens dans un champ, par exemple. En revanche, dans une construction ou une clôture, cette expression peut désigner la destruction d'une de ses parties.

Néanmoins, la construction et la clôture, à propos desquelles il est dit que « tu te répandras », appartiennent nécessairement au domaine de la sainteté. En effet, ce qui se trouve sous l'emprise des forces du mal n'est pas, à proprement parler, une construction, mais bien une ruine. Et, nos Sages constatent que « Tsour est construite uniquement par le destruction de Jérusalem ». Dès lors, faire disparaître un tel édifice, n'est pas, à proprement parler, « se répandre ». Il y a là, bien au contraire, une action positive.

En conséquence, lorsque la Torah de Vérité dit : «Tu te répandras», elle fait allusion à la disparition de véritables barrières.

On peut donc se demander ce qu'il y a de positif à briser un édifice, que la Torah elle-même définit comme tel et qui en est donc réellement un.

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Le service de D.ieu implique la folie de la sainteté, qui dépasse la voie du milieu, bien que la Torah le définit comme celui de la droiture. Il faut donc mettre en pratique l'Injonction « et tu te répandras », se libérer de ses propres limites, y compris de celles qui appartiennent au domaine de la sainteté et qui constituent bien un édifice.

La folie de la sainteté, transcendant la raison, dépassant les limites, y compris celle du sacré, est «l'héritage de Yaakov», élu d'entre les Patriarches, sommet de la perfection et dépassant l'héritage d'Avraham et celui d'Its'hak.

15. Il découle de ce qui vient d'être dit un enseignement concret.

Les élèves des Yechivot et, de façon générale, ceux qui se consacrent à la Torah ne peuvent se contenter du temps fixé pour leur étude. Même si celui-ci est long et très intense, il n'en est pas moins insuffisant. De telles personnes doivent mettre en pratique l'Injonction «et tu te répandras», de sorte que l'on puisse constater que «sa folie fut d'une grande utilité à ce vieil homme», au delà de toute rationalité, en faisant abstraction du temps fixé pour l'étude.

Ceux qui ont une activité professionnelle se distinguent par leur accomplissement des Mitsvot, en particulier par leur don de la Tsédaka, elle-même considérée comme l'ensemble des Mitsvot. Ils mettent en pratique, de toutes les manières possibles, le Précepte de la Tsédaka, en donnent, en particulier, du meilleur de ce qu'ils possèdent, comme le soulignent les Décisionnaires et les Sages des dernières générations.

La Torah affirme qu'il s'agit là d'un bel édifice. Pour autant, ils ne peuvent nullement s'en suffire. Ils doivent appliquer les termes de l'Injonction «et tu te répandras», en supprimant toute limite. Igueret Hatechouva et Igueret Hakodech expliquent qu'un homme est capable de donner tout ce qu'il possède pour sauver sa vie. Et, ceux qui pensent ne pas être concernés par une telle démarche, car rien ne leur manque, doivent savoir qu'ils peuvent ainsi réaliser l'unification entre les sphères célestes, ce qu'il est possible de multiplier à l'infini. Ils doivent donc, eux aussi, mettre en pratique «et tu te répandras» dans leur manière de donner de la Tsédaka.

16. Le Machia'h est également appelé « celui qui se répand », « celui qui brise ». Pour le faire venir, la présente période exige que l'on étudie la Torah, que l'on pratique les Mitsvot, que l'on donne de la Tsédaka, en particulier, en se « répandant ».

Quand ceux qui se consacrent à l'étude et, tout spécialement, les élèves de la Yechiva, apprennent la Torah au delà de toute limite, quand ceux qui exercent une activité professionnelle accomplissent les Mitsvot, donnent de la Tsédaka, en particulier, sans aucune restriction, ils reçoivent, selon l'expression de nos Sages, «le toit et le plancher à la fois ». La Torah est, de manière spirituelle, un toit et les Mitsvot, que l'on accomplit avec des objets matériels, constituent le «plancher».

En l'occurrence, le toit et le plancher s'uniront et toutes les différences disparaîtront. Il n'y aura plus de barrières et plus de limites. Alors, « celui qui brise se dressera devant nous », très prochainement.

## Se «répandre» dans la Torah, la prière, les bonnes actions, la Tsédaka et l'enseignement

(Discours du Rabbi, Sim'hat Torah 5719-1959)

Nous venons de voir qu'il faut mettre en pratique le Précepte « et tu te répandras » dans tous les domaines.

Une nouvelle année et une nouvelle organisation, celle de la révélation, commencent maintenant. Il faut donc, avant toute autre chose, appliquer le Précepte «et tu te répandras» dans la Torah, l'étudier abondamment, sans regarder la montre.

S'il est nécessaire de mettre en garde, à ce propos, ceux qui ont l'étude pour seule activité, combien plus doit-il en être ainsi pour ceux qui ont adopté une activité commerciale. Ceux-là ne doivent pas se contenter d'un temps fixé pour l'étude, selon leur propre jugement. Ils doivent, en outre, mettre en pratique le principe «et tu te répandras».

L'Admour Hazaken expliqua à un 'Hassid ce que signifie étudier «un chapitre, le matin et un autre, le soir». Constatant que *Perek*, chapitre, signifie aussi démantèlement, que *E'had*, un, désigne l'unité de D.ieu, que *Cha'harit*, le matin, correspond aussi à la lumière, qu'enfin *Arvit*, le soir, est de la même étymologie que *Arev*, doux, il expliqua que l'on devait être saisi par la Torah, au plus profond de son être, jusqu'à mettre en évidence l'unité de D.ieu, de manière lumineuse. Il constate, enfin, qu'une étude menée de cette façon est effectivement douce.

Ce qui est vrai pour la Torah doit apparaître également dans le service de D.ieu, la ferveur de la prière, dans laquelle on appliquera le principe « et tu te répandras ». Ceux qui consacrent leur journée à l'étude doivent méditer profondément avant la prière, de même qu'après celle-ci. Ceux qui ont une activité professionnelle ne disposent que d'un temps limité pour cela. Cela ne signifie pas qu'il faille le réduire au delà de ce qui est nécessaire. La prière ne peut pas être si rapide et si courte qu'il soit impossible d'y glisser, même une aiguille. Il est dit que « si vous ouvrez pour Moi comme le chas d'une aiguille, Je vous ouvrirai un portique comme celui du Sanctuaire ».

Concrètement, on peut, en quelques minutes, gagner beaucoup plus d'argent qu'en de nombreuses heures. Toute proportion gardée, il en est de même pour la

prière. Celui qui dispose de peu de temps peut y consacrer toute sa ferveur. Alors, D.ieu lui accordera la réussite, de sorte qu'en ces quelques instants, il obtiendra un résultat considérable.

La prière est un moment d'élévation, de laquelle il faut tirer l'application du Précepte «et tu te répandras» également pour les bonnes actions. C'est le sens de l'expression «ceux qui la soutiennent sont heureux», qui fait référence à ceux qui financent l'étude de la Torah. Y consacrer le dixième de ses revenus est une obligation et il a même été instauré, à Oucha, d'en donner le cinquième dans ce but, ou même un peu plus que cela. Mais, Igueret Hatechouva et Igueret Hakodech expliquent que c'est là un moyen de réparer les événements malencontreux, de faire disparaître les fautes. Combien plus, une telle situation est-elle souhaitable, dans d'autres domaines.

On dit que le Baal Chem Tov consacrait plus d'un cinquième de ce qu'il disposait à la Tsédaka. On lui objecta l'affirmation de nos Sages selon laquelle «au delà d'un cinquième, il s'agit d'un gaspillage». Le Baal Chem Tov répondit que *Bizbouz*, gaspillage, était de la même étymologie que *Biza*, le butin. Ainsi, celui qui ne veut pas donner de la Tsédaka et doit donc faire usage de la contrainte envers sa propre personne, se limitera à un cinquième. En revanche, celui qui en donne avec plaisir et joie n'est nullement soumis à une telle limitation. Car, de fait, pourquoi, en pareil cas, distinguer la Tsédaka de tous les autres plaisirs, de tous les autres besoins que l'on satisfait avec tout l'argent dont on dispose ?

On pourrait prétexter que l'on n'est pas encore parvenu au stade de donner de la Tsédaka avec plaisir et joie. C'est donc, à ce propos, qu'il faut mettre en pratique l'Injonction « et tu te répandras ». Bien plus, D.ieu Lui-même dit : « De grâce, mettez-Moi à l'épreuve, dans ce domaine ». Lorsque l'on a la conviction qu'il en est ainsi, on peut, plus aisément, éprouver du plaisir et de la joie.

Il faut mettre en pratique également «et tu te répandras», lorsque l'on travaille pour une institution sacrée. On attend des élèves de la Yechiva qu'ils ne regardent pas la montre, quand ils étudient la Torah. Et, il doit en être de même pour les enseignants. Ceux-ci ne doivent pas se considérer comme des salariés, redevables de quelques heures envers cette institution. Ils doivent se vouer pleinement à sa réussite, au delà de tout autre calcul.

#### Térouma

En adoptant un comportement basé sur le principe « et tu te répandras », dans tous les domaines d'application qui viennent d'être définis, on obtiendra que D.ieu en fasse de même pour les besoins que chacun éprouve personnellement et l'on recevra ainsi « l'héritage sans limite ».

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 10 Adar Richon 5722, Brooklyn, New York,

le vous salue et vous bénis.

J'ai bien reçu votre lettre.

Nous lisons actuellement les Sidrot hebdomadaires qui présentent les Injonctions relatives à l'édification du Sanctuaire et décrivent la manière dont il fut effectivement construit.

La première Injonction fut la suivante : «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux ». Elle précise la finalité de cette construction, qui doit permettre la révélation de D.ieu. Et, nos Sages soulignent : «Il n'est pas dit que «Je résiderai dans ce Sanctuaire », mais bien que «Je résiderai parmi eux », c'est-à-dire au sein de la personnalité de chacun ».

Comment mettre cette Injonction en pratique ? Au moyen d'objets matériels, de l'or, de l'argent et tous les treize ou quinze éléments dont cette Paracha fait mention. Il faut, pour cela, leur apporter l'élévation, en faire un prélèvement, avec toute la générosité de son cœur, pour le Nom de D.ieu.

Une autre notion apparaît d'emblée, dans cette Paracha. Elle demande, tout d'abord, de faire une Arche sainte, dans laquelle seraient déposées les Tables de la Loi, de même que le Séfer Torah, comme le précisent nos Sages.

Au sein du Sanctuaire, de même que dans le Temple, l'Arche sainte était dans le Saint des Saints. Il fallait donc traverser les cours, les esplanades, l'antichambre et le tabernacle pour y parvenir.

Ainsi, il est clairement souligné que la Torah est l'élément dominant du monde, au sens littéral et du « petit monde » que constituent l'homme et ses préoccupations.

Il est sûrement inutile, pour quelqu'un comme vous, de développer ces enseignements, avec leurs différents aspects et ce qui en résulte pour l'action de chacun d'entre nous, au sein de tout le peuple juif, en son endroit et à son époque. En effet, la Torah et les leçons qu'elle délivre sont éternelles, c'est une évidence.

Lorsqu'il fallut construire le Sanctuaire, à l'époque, tous apportèrent leur concours avec un merveilleux empressement, faisant la preuve de leur joie et de leur désir de mettre en pratique la Volonté de D.ieu, de causer de la satisfaction à leur Créateur. Ils le firent avec pureté et sainteté. En effet, c'était alors le lendemain de Yom Kippour, lorsque le Saint béni soit-Il avait dit : «J'ai pardonné, conformément à ta parole».

Puisse donc D.ieu faire qu'il en soit de même, à l'heure actuelle, pour chacun et chacune, en tous les points qui viennent d'être évoqués.

On agira avec lumière et vitalité, avec l'enthousiasme qui convient, conformément à l'enseignement de l'Admour Hazaken, selon lequel «il faut vivre avec le temps», c'est-à-dire avec la Paracha de la semaine.

Avec ma bénédiction pour donner de bonnes nouvelles de tout ce qui vient d'être dit,



# **TETSAVÉ**



## Tetsavé Les trois huiles

(Discours du Rabbi, Sim'hat Beth Hachoéva 5712-1952, 'Hanouka 5719-1958)

1. Commentant le verset « ils prendront pour toi de l'huile d'olive pure, concassée pour le luminaire », nos Sages précisent qu'il est trois catégories d'huile, que nous définirons. C'est la première qui était nécessaire pour allumer le Chandelier.

Nous avons maintes fois expliqué que l'on peut trouver une dimension morale à chaque idée de la Torah, en particulier lorsque celle-ci est liée au Sanctuaire et au Temple, desquels nos Sages disent, interprétant le verset «Je résiderai parmi eux», qu'il se trouve «au sein de chacun».

2. La Torah compte trois parties, comparées à l'eau, au vin et à l'huile.

Son enseignement révélé correspond à l'huile, sa dimension ésotérique, au vin et ses plus profonds secrets, à l'huile. Or, l'huile surnage au dessus du vin et désigne donc une partie de la Torah encore plus élevée que le vin.

Chaque idée de la Torah a une présentation générale et une formulation spécifique. Il existe, en conséquence, trois sortes d'huile, « l'eau de l'huile », « le vin de l'huile » et « l'huile de l'huile ».

C'est la raison pour laquelle la 'Hassidout, enseignement profond de la Torah, son «huile», porte en elle toutes les parties qui la constituent. Ainsi, mon beau-père, le Rabbi, précise que l'on trouve aussi, dans la 'Hassidout, un enseignement éthique et une recherche philosophique. Mais, l'un et l'autre sont présentés dans l'esprit de la 'Hassidout.

3. L'huile possède une qualité, que n'ont pas l'eau et le vin.

L'eau et le vin se maintiennent dans l'endroit où ils se trouvent, sans se propager. A l'opposé, la Hala'ha retient le principe selon lequel l'huile imprègne tout. Chaque fois qu'elle est déposée en un endroit, elle se répand donc, partout où elle le peut.

Il en est de même, dans la dimension spirituelle. Celui qui étudie uniquement la partie révélée de la Torah possédera, certes, des connaissances, mais il ne parviendra pas à ne constituer, avec la Torah, qu'une seule et même entité. En revanche, en étudiant les «secrets des secrets» de la Torah qui, à notre époque, se révèlent dans la 'Hassidout, on peut obtenir que l'huile se répande en toute chose. On est alors pénétré, jusqu'au plus profond de son être, au point de devenir indissociable de la Torah, comme les lettres qui sont gravées dans la pierre.

4. Comme nous l'avons dit, l'huile servant à allumer le Chandelier était la première, «l'huile de l'huile ».

De façon générale, il existe une différence entre l'enseignement profond de la Torah et sa partie révélée. Cette dernière reçoit une formulation rationnelle. De ce fait, elle n'exclut pas la forte perception du moi et l'orgueil. La dimension profonde, en revanche, décrit la Divinité, la soumission des mondes à D.ieu. Dès lors, toute marque d'orgueil devient un non-sens.

Au sein même de la dimension profonde de la Torah, une même distinction peut être faite entre «l'eau de l'huile» et «le vin de l'huile», d'une part, «l'huile de l'huile», d'autre part. Cet enseignement fait également appel à la raison, qui est donc à l'origine des deux premières parties. En conséquence, celles-ci ne sont pas suffisantes et l'on doit, en outre, avoir recours à «l'huile de l'huile», qui est «concassée pour le luminaire», c'est-à-dire à la soumission, caractéristique de cet enseignement de la Torah, que l'on obtient, en particulier, grâce à la prière fervente.

#### L'autel d'or

(Discours du Rabbi, 5 Adar 5715-1955)

5. A la fin de la Parchat Tetsavé, la Torah fait la description de l'autel en or.

Les commentateurs de la Torah s'interrogent, à ce propos. Pourquoi cet autel n'est-il pas cité avec tous les autres instruments du Sanctuaire, dans la Parchat Terouma, qui définit la table et le Chandelier, lesquels se trouvaient dans la tente du Témoignage, au même titre que l'autel d'or. Pourquoi donc distinguer ce dernier et l'évoquer, dans la Torah, après tous les actes du Service effectués dans le Sanctuaire, à la fin de la Parchat Tetsavé ?

La réponse est la suivante. La Torah indique ici, de manière allusive, que la finalité de tous ces actes du Service, effectués dans le Sanctuaire, était le sacrifice des encens, offert sur l'autel d'or. En effet, le Cohen réalisant ce sacrifice entrait, seul, dans le Sanctuaire, où il se trouvait uniquement avec D.ieu.

Commentant le verset «Nul ne sera dans la tente du Témoignage lorsqu'il y entrera», le Yerouchalmi note que «ceci exclut également les anges du Service divin, desquels il est dit : l'apparence de leur visage était celle d'un homme».

De tous les actes du Service effectués quotidiennement dans le Temple, seul le sacrifice des encens, offert sur l'autel d'or, mettait en présence uniquement le Cohen et D.ieu. C'est là que la Présence divine se révélait.

Il en est de même pour le service de D.ieu, au quotidien. Son but et sa perfection sont l'accomplissement de la Torah et des Mitsvot, en général et le don de la Tsédaka, en particulier, sans en faire publiquement état. Certains pensent qu'il est nécessaire de réaliser des photographies et de les faire imprimer à la une des journaux. En réalité, le don à la Tsédaka doit être discret. Nul d'autre que D.ieu ne doit en avoir connaissance.

## Révélation divine dans le Temple

(Discours du Rabbi, 'Hanouka 5716-1956)

6. Nos Sages racontent que, lorsqu'il fallut construire les instruments du Sanctuaire et que vint le tour du Chandelier, Moché fut perplexe, ne sachant comment la façonner. D.ieu lui demanda donc de jeter un bloc d'or dans le feu et le Chandelier en sortit.

Or, on peut ici s'interroger. En quoi le Chandelier est-il différent de tous les autres instruments ? Pourquoi Moché savait-il comment les faire, alors que seul le Chandelier lui posa problème ? Bien plus, n'avait-il pas observé ce Chandelier dans le ciel, ainsi qu'il est dit : «Comme tu l'as vu» ? Dès lors, comment comprendre sa perplexité ?

7. Nous répondrons à ces questions en précisant, tout d'abord, le sens du Chandelier et de ses instruments, dans leur portée générale.

Au début de la Parchat Terouma, la Torah envisage la construction du Sanctuaire et de ses instruments. Un verset introduit alors cette notion, de manière globale : «Parle aux enfants d'Israël et qu'ils prennent pour Moi un prélèvement ».

Deux points doivent être distingués ici. Il est dit, d'une part, « parle aux enfants d'Israël » et, d'autre part, « qu'ils prennent pour Moi ». Ces deux entrées en matière étaient, l'une et l'autre, nécessaires pour bâtir le Sanctuaire.

8. L'explication de tout cela est la suivante.

Le Sanctuaire était fait d'éléments matériels, de l'or, de l'argent, du bronze et d'autre choses. Tout cela permit de bâtir un Lieu de résidence pour D.ieu.

Or, on peut s'interroger, à ce propos. Comment la matière peut-elle être un Sanctuaire pour D.ieu. Celui-ci ne doit-il pas être fait d'étude de la Torah, de prière ? Comment le construire avec des matériaux physiques ?

Cette interrogation est d'autant plus forte que l'on sait l'élévation de la Lumière céleste qui se révélait dans le Temple. Celle-ci transcendait la révélation de D.ieu dans les mondes spirituels, y compris les plus élevés. Car, ces derniers ne recèlent qu'un reflet de l'Essence divine, alors que, dans le Temple, cette Essence se dévoilait pleinement.

9. Ainsi, l'Essence de D.ieu se révélait dans le Temple. Elle était essentiellement perceptible dans le Saint des Saints. Bien plus, chacun pouvait constater, de ses propres yeux, qu'il en était ainsi en observant que l'Arche sainte, qui se trouvait là, n'y occupait aucune dimension. Seule une révélation de l'Essence divine pouvait faire qu'il en soit ainsi.

En effet, la Divinité peut apparaître à travers les lois de la nature et les objets du monde. Dieu peut être le Créateur ou transcender la Création. Mais, il est un stade encore plus élevé de la Divinité, pour lequel toute impossibilité n'a pas de sens. De fait, plusieurs Penseurs d'Israël considèrent que l'impossibilité subsiste toujours, y compris en l'Essence de D.ieu. La Kabbala et la 'Hassidout, en revanche, écartent totalement toute impossibilité pour la Divinité.

Or, c'est précisément ce stade qui se dévoilait dans le Saint des Saints, un lieu matériel transcendant l'espace, qui était donc l'application de ce rejet de toute impossibilité.

C'est pour cette raison que toutes les prières juives passent par le Saint des Saints, qui est «la porte du ciel». Et, il est dit que «ils prient en direction de leur terre». Tous les Juifs du monde, en prière, se tournent vers Erets Israël. En Terre Sainte, ils se tournent vers le Temple et, s'ils se trouvent dans le Temple, vers le Saint des saints.

La raison en est la suivante. On prie pour obtenir la satisfaction de ses besoins qui, pour la plupart, sont matériels. Ceux-ci, dans les sphères célestes, n'ont aucun sens. Dans le Saint des Saints, en revanche, lieu qui rejette toute impossibilité, le besoin le plus bas peut s'unir à la révélation la plus haute.

10. On peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Comment mettre en évidence une telle sainteté en des objets matériels ? Comment ceux-ci peuvent-ils transcender les mondes supérieurs ?

Le roi Chlomo lui même s'en étonna : «Les cieux et les cieux des cieux ne peuvent Te contenir. Comment cette maison le pourrait-elle ?». La 'Hassidout souligne que «les cieux » et «les cieux des cieux » désignent des niveaux spirituels particulièrement élevés. Pour autant, ils ne sont pas des réceptacles révélant l'Essence de D.ieu ». Dès lors, comment D.ieu peut-II, en toute Son Essence, Se dévoiler dans «cette maison », un Temple fait d'objets matériels ?

11. C'est pour introduire tout cela que le verset dit : «A) Parle aux enfants d'Israël, B) qu'ils prennent un prélèvement pour Moi».

Le Tanya, citant, le Zohar, pose, à propos de ce verset, la question suivante. Pourquoi le verset dit-il *Terouma*, prélèvement et non *Ou Terouma*, et un prélèvement ? Puis, il explique, qu'en fait, cette différence n'est pas fondamentale. Les treize ou quinze éléments cités par ce verset sont, certes, matériels. Ils n'en sont pas moins consacrés, « pour Moi », car l'Essence de D.ieu est à l'origine de la création de la matière, même si cela n'apparaît pas clairement. Ils peuvent donc permettre d'édifier un Temple. Il suffit, pour cela, de révéler leur potentiel caché.

Le verset dit aussi : «Parle aux enfants d'Israël». Certes, l'Essence de D.ieu et la

matière ne font qu'un, de sorte qu'il suffit de révéler qu'il en est bien ainsi. Néanmoins, seules les âmes juives sont capables de provoquer une telle révélation, car elles portent en elles, de manière évidente, cette Essence et D.ieu leur a conféré le pouvoir de ce dévoilement.

Ce qui vient d'être dit peut être rapproché de l'interprétation bien connue du verset «lorsque tu feras l'acquisition d'un serviteur juif », soulignant que les âmes les plus basses peuvent également parvenir à une profonde perception de la Divinité.

En effet, de telles âmes possèdent également, en leur source, la révélation de D.ieu, qu'il leur suffit donc de dévoiler. C'est précisément ce que signifie «lorsque tu feras l'acquisition», car une acquisition n'est pas une création, mais seulement la révélation de ce qui était auparavant caché.

De plus, c'est Moché qui apporte aux âmes la perception de la Divinité. En effet, c'est à son propos qu'il est dit : «Je l'ai tiré des eaux ». A la source, toutes les âmes possèdent cette perception et doivent uniquement la dévoiler, comme on l'a dit. Néanmoins, la révélation effective ne peut être obtenue que par l'intermédiaire de celui qui la possède, de la manière la plus éclatante.

Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. La matière peut être un réceptacle pour la Divinité parce qu'à la source, elle est « pour Moi ». Et, la révélation du fait qu'il en est bien ainsi est l'œuvre des âmes juives, qui portent en elles l'Essence divine de la manière la plus révélée.

12. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi les difficultés de Moché portèrent précisément sur le Chandelier.

Le Chandelier était en or et son but était d'illuminer l'obscurité, de porter « témoignage, face au monde entier, que la Présence de D.ieu se révélait pour Israël ». Ceci suscita l'interrogation de Moché. Comment ce Chandelier pouvait-il être en or, avoir une dimension matérielle ?

D.ieu apporta à cette question la réponse suivante. Il est vrai qu'un homme ne peut pas obtenir un tel accomplissement. Seul le Tout Puissant en a le pouvoir. Il appartient à l'homme, en revanche, de saisir l'or et de le jeter dans le feu. Dès lors, D.ieu en fera Lui-même un Chandelier, qui éclairera le Sanctuaire.

13. Nous avons déjà expliqué maintes fois que seule la dimension matérielle du Temple, faite de bois et de pierres, fut détruite. A l'opposé, celle qui se trouve au profond du cœur de chacun, ainsi qu'il est dit : « Je résiderai parmi vous », est toujours intègre, à chaque époque, en toute situation.

Lorsqu'un Juif fait un Sanctuaire pour D.ieu de tout ce qu'il possède, le Tout Puissant lui demande de prendre son or, ce qu'il possède de plus précieux, la matière la plus raffinée et la plus élevée, pour en faire un Chandelier.

D.ieu dit ainsi : « Ton étude de la Torah ne me suffit pas, pas plus que les Mitsvot que tu accomplis. Je souhaite obtenir également les biens matériels dont tu disposes. Tu dois en faire usage pour Me bâtir un Temple.

Certes, tu ne pourras pas réaliser tout cela seul et Je m'en chargerai donc. Il t'appartient, en revanche, de jeter l'or dans le feu de ton cœur, celui que chaque Juif possède. Si tu y parviens, J'en ferai un Temple. Ainsi, tu contribueras à illuminer le monde et, de la sorte, tu feras la preuve que la Présence divine se révèle en toi».

## Besoins réels et superflus

(Discours du Rabbi, Chabbat Tissa et Chouchan Pourim Katan 5717-1957)

14. Le Ramah mentionne, dans le Choul'han Arou'h, Ora'h 'Haïm, deux avis, quant à la nécessité de faire un festin et de se réjouir, le jour de Pourim Katan. Il précise qu'il convient, à cette date, de «festoyer quelque peu», afin d'adopter l'opinion la plus rigoriste et il conclut : «Celui qui a bon cœur festoie en permanence».

Et, l'on trouve, à ce propos, encore une fois, deux avis. Pour le premier, ceci concerne uniquement le 14 Adar Richon, le jour même de Pourim Katan. Selon le second, il faut inclure, en outre, le 15 Adar Richon, Chouchan Pourim Katan.

La formulation du Ramah semble faire la preuve qu'il opte pour le second avis. Il conclut, en effet, son propos en notant que «celui qui a bon cœur festoie en permanence». L'expression «en permanence» permet donc de penser qu'il faut se réjouir chaque fois que cela est possible.

Il faut donc adopter une telle attitude et se réjouir autant de fois que l'occasion s'en présente, en adoptant systématiquement, en la matière, l'avis le plus rigoriste. C'est ainsi que l'on mettra en pratique les termes du verset : «Celui qui a bon cœur festoie en permanence».

15. Commentant le verset «Celui qui a bon cœur festoie en permanence», la Guemara précise : «Ceci fait référence à l'homme qui a l'esprit large». De même, Rachi, interprétant ce verset, dit : «Celui qui a bon cœur : c'est celui qui se réjouit de son sort».

Il faut en conclure que ces deux explications sont liées entre elles, autrement dit que celui qui a l'esprit large se réjouit.

Or, on peut s'interroger sur une telle affirmation. Car, on ne peut se réjouir que dans la mesure où l'on reçoit les bénédictions divines. Celui qui bénéficie des bienfaits de D.ieu, reçoit la satisfaction de tous ses besoins et n'aura pas de soucis. Il n'en sera pas de même si D.ieu adopte, envers lui, l'attitude opposée.

Pour autant, la Guemara dit bien que l'expression «celui qui a bon cœur festoie en permanence» fait référence à «l'homme qui a l'esprit large». Il faut en conclure que celui qui possède cette qualité peut effectivement se réjouir en toute occasion.

16. Nous le comprendrons en introduisant, au préalable, l'explication du Rabbi Maharach, qu'il rapporta au nom de l'Admour Hazaken, sur le chant liturgique : «Les besoins de Ton peuple, Israël, sont nombreux, mais sa vision est étroite ».

Cette explication est la suivante : «Pourquoi les besoins des Juifs sont-ils nombreux ? Précisément parce que sa vision est étroite». A l'opposé, s'ils avaient l'esprit large, ils n'éprouveraient pas d'aussi nombreux besoins.

Ceci nous permettra de comprendre également l'affirmation de la Guemara selon laquelle celui qui a l'esprit large peut se réjouir en permanence, car il ne manquera de rien et tous ses besoins seront comblés.

17. On peut justifier de deux manières le fait que les besoins des Juifs sont nombreux précisément parce que leur vision est étroite :

A) De façon générale, D.ieu accorde à l'homme la satisfaction de tous ses besoins. A l'opposé, celui qui souhaite obtenir ce qui est superflu peut ne pas être exaucé. Bien plus, il peut même, de ce fait, perdre également la satisfaction de ses besoins véritables.

Le Tséma'h Tsédek énonce, à ce propos, l'image suivante, qui est bien connue. Un homme ne peut porter des vêtements que dans la mesure où ceux-ci sont à sa taille. S'ils sont trop larges, en revanche, non seulement ils ne permettent pas d'avancer, mais, bien plus, ils gêneront sa marche, en s'insérant entre ses pieds.

Or, il en est de même, dans la dimension spirituelle. Le verset dit que « l'on rasera sa tête et l'on coupera ses ongles ». [Et, le Likouteï Torah Devarim 37b trouve en ce verset une allusion à un investissement intellectuel trop intense dans les préoccupations du monde]. En recherchant systématiquement tous les plaisirs matériels, en apportant tout son enthousiasme à obtenir ce qui est inutile, non seulement on n'obtiendra pas satisfaction, mais, bien plus, on perdra tout.

18. Où se trouve l'origine d'une telle situation ? Dans la vision étroite des hommes. Ceux-ci n'ont pas une connaissance parfaite de leur propre nature, de leur situation morale. Ils considèrent donc que tout leur revient de droit, que tout leur est nécessaire, qu'ils doivent donc rechercher également ce qui est superflu.

A l'opposé, ceux qui ont l'esprit large, parviennent à une bonne connaissance de leur propre nature. Ils ressentent que ce qu'ils reçoivent de D.ieu n'est qu'un effet de Sa bonté. En conséquence, ils ne se plaignent pas et n'aspirent pas à en recevoir plus, sachant que seule la bonté de D.ieu leur a permis d'obtenir ce qu'ils possèdent.

19. B) Celui qui a un esprit large ne se limite pas à la dimension matérielle. Etant conscient de son caractère limité, il la considérera comme insignifiante. Son seul centre d'intérêt sera la Torah et les Mitsvot.

La Torah et les Mitsvot ne subissent pas les limites de ce monde, ni même celles des mondes spirituels. Elles connaissent l'infini véritable, transcendent toute limitation. Elles seules importent donc à celui qui a l'esprit large.

La largesse d'esprit permet d'oublier la dimension matérielle, car elle établit à quel point celle-ci est insignifiante. Elle permet de se consacrer à la spiritualité, de se préoccuper des biens matériels uniquement dans la mesure où ceux-ci permettent de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot.

Le Rambam souligne que les Sages ne souhaitèrent pas l'époque messianique pour la grande richesse ou la satisfaction matérielle qu'elle leur apporterait. Tout cela leur importait peu. Il en cite pour preuve le verset «ce jour-là, l'homme vivra d'une génisse et de deux moutons», établissant que chacun saura alors se contenter de peu. En fait, la soif de la venue du Machia'h se justifie uniquement par la possibilité qui sera alors accordée de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, de percevoir la Divinité.

Il y avait, une fois, un 'Hassid qui refusait d'être un Rav, bien qu'il en avait les compétences. Il devint donc commerçant. Par la suite, il s'investit dans ses affaires plus que de mesure et le Rabbi lui écrivit alors : «L'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de la Parole de D.ieu. Et, le corps physique a faim d'un aliment seulement parce que l'âme souhaite réaliser l'élévation de la parcelle divine que celui-ci contient. C'est uniquement pour cette raison que le corps souhaite manger du pain matériel. Seule importe donc la dimension divine de l'aliment et non sa matérialité».

Tel est le sens de l'expression « Les besoins de Ton peuple, Israël, sont nombreux, mais sa vision est étroite ». Cette étroitesse fait accorder une importance démesurée aux biens matériels. Dès lors, on peut effectivement penser que les besoins sont nombreux. A l'opposé, celui qui a l'esprit large, comprend à quel point la matérialité est négligeable. Il peut donc mettre en pratique les termes du verset « Celui qui a bon cœur festoie en permanence ».

20. Constatant que «les besoins de Ton peuple, Israël, sont nombreux, mais sa vision est étroite», nous n'en demandons pas moins à D.ieu de satisfaire ces besoins, même s'ils émanent d'une vision courte.

On peut l'expliquer de la manière suivante. Il est dit que « le Juste tombe sept fois et se relève », car sa vie n'est pas toujours rectiligne. Combien plus en est-il ainsi pour celui qui n'est pas un Juste et qui peut parfois connaître la chute, perdre sa largesse d'esprit et adopter une vision étriquée. Dès lors, les biens matériels prennent soudain de l'importance pour lui et il devient incapable de connaître sa véritable nature.

Et, une telle personne formule à D.ieu le souhait de ne manquer de rien, malgré sa vision étroite.

Néanmoins, le moyen d'obtenir la bénédiction est d'avoir l'esprit large. Et, celui qui adopte une telle attitude obtient effectivement la satisfaction de ses besoins, même si, par la suite, il connaît la chute.

On peut ainsi comprendre l'affirmation de la Guemara selon laquelle «celui qui a bon cœur festoie en permanence». En adoptant comme règle générale de sa conduite un esprit large, on obtient toutes les bénédictions de D.ieu, la satisfaction de tous ses besoins. On peut alors se réjouir «en permanence», même si l'on se trouve en état de chute, avec une vision courte. On n'en aura pas moins «bon cœur», car on estimera que l'on dispose effectivement de tout ce dont on a besoin.

#### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Lundi, Roch 'Hodech Adar Chéni 5708, Brooklyn, New York,

le vous salue et vous bénis.

Je fais réponse à votre lettre, faisant remarquer que le nom de Moché n'est pas mentionné dans la Parchat Tetsavé. En plus de la réponse à cette question déjà imprimée par ailleurs, je voudrais vous donner une explication, d'ordre général, qui permettra d'écarter les objections soulevées par les commentateurs sur le Baal Hatourim et les interrogations dont vous faites état dans votre lettre.

Voici ce que dit le Baal Hatourim, au début de la Parchat Tetsavé: « Moché n'est pas mentionné dans cette Sidra, ce qui n'est pas le cas dans tout le reste de la Torah. Dès l'instant de sa naissance, en effet, il n'est pas une Sidra dans laquelle il ne soit pas cité. La raison en est la suivante. Moché a dit: « De grâce, efface-moi du livre que Tu as écrit ». Or, la malédiction d'un Juste, même si elle est assortie d'une condition, se réalise en tout état de cause. Ce fut effectivement le cas, en l'occurrence ».

On a objecté au Baal Hatourim que le nom de Moché n'apparaît pas non plus dans les Sidrot Ekev, Reéh et Choftim. On peut ajouter à cette liste Tétsé et Nitsavim. Mais, l'on peut expliquer simplement que le livre de Devarim commence par les mots «Voici les paroles que prononça Moché», qui portent bien sur l'ensemble de ce livre.

Rachi, commentant le traité Meguila 31a, dit : « Dans le livre de Vaykra, on trouve les mots : Je donnerai, J'ordonnerai, J'enverrai. On fait ainsi allusion à Celui Qui en a la possibilité. Dans le livre de Devarim, en revanche, il est dit : D.ieu te frappera ».

Le Ramban, au début de son commentaire de la Torah, explique : «Moché notre maître rédigea la Torah à la troisième personne. En conséquence, il n'y est pas mentionné avant sa naissance. Et, tu ne dois pas t'interroger à propos du livre de Devarim, qui commence par «voici les paroles que prononça Moché». Car, Moché y rapporte, des propos au nom de leur Auteur».

Vous consulterez également le Likouteï Torah, au discours 'hassidique intitulé «l'homme ne peut goûter», paragraphe 2 et la fin de la Parchat Vaét'hanan.

On peut préciser l'explication du Baal Hatourim. En effet, on peut parler d'effacer pour ce qui est déjà écrit, pour ce qui existe déjà. Et, le verset (Tehilim 69, 29) dit bien : «Ils seront effacés, ne seront pas écrits ». Vous consulterez, à ce propos, le traité Roch Hachana 16b. Bien plus, la manière d'être importe également, en la matière et le Rambam tranche, dans ses lois du Chabbat, chapitre 11, paragraphe 15 que «l'on est passible d'une condamnation pour transgression du Chabbat en effaçant uniquement s'il s'agit d'une écriture permanente, sur un support permanent ». De fait, on peut s'interroger, sur cette affirmation, puisqu'à la même référence, au paragraphe 9, il dit que «celui qui efface un Alef pour écrire un Beth à la place, a transgressé le Chabbat ».

Néanmoins, on ne peut, pour ce qui concerne la Divinité, faire aucune différence entre un potentiel et sa réalisation concrète. Peut-être est-il donc possible d'envisager que le fait d'effacer, pour D.ieu, puisse être envisagé également pour ce qui n'est pas encore écrit, mais doit, tout au moins, l'être par la suite.

La réponse que l'on a cité permet de comprendre quelle question était posée ici. De fait, celle-ci n'a pas lieu d'être. En fait, le nom de Moché devait bien être mentionné, ce qui, d'ailleurs, rend la formulation du Baal Hatourim quelque peu difficile à

comprendre. On ne peut donc s'interroger à propos de Béréchit ou des autres Sidrot, pour la raison précédemment citée et également parce qu'il n'y a aucune raison que le nom de Moché y soit cité.

La Parchat Tetsavé, par contre, fait suite à celle de Terouma, qui commence par «Et, D.ieu dit à Moché». Elle se conclut, en revanche, par «tu feras un autel pour le sacrifice des encens», ce qui est bien une Injonction indépendante.

La Paracha décrit, tout d'abord les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux, qui furent tous prêts pour le 25 Kislev ou bien pour Roch 'Hodech Adar, comme le dit le Midrach Tan'houma, à la fin de la Parchat Pekoudeï et le Yalkout Chimeoni 41. 6.

Puis, est décrite l'inauguration du Sanctuaire, qui eut lieu à la fin du mois d'Adar. Ensuite, est répétée l'Injonction relative à l'autel intérieur, déjà façonné avec tous les autres instruments. Une Parole spécifique de D.ieu eut donc été nécessaire, à ce propos. En effet, une Injonction indépendante n'est nullement comparable à la suite de la Parole précédente, même avec une interruption entre les deux éléments. Un appel préalable, provenant de D.ieu aurait donc du être lancé, à ce propos.

C'est ce que dit le Sifra, au début de la Parchat Vaykra, qui déduit d'une comparaison que les Paroles précédentes, prononcées avant que l'on ait eu la Tente du Témoignage, étaient bien précédées d'un appel de D.ieu. C'est le cas dans les versets Chemot 33, 19-21, dans lesquels l'expression «et D.ieu dit» est répétée trois fois, parce qu'il s'agit de trois Injonctions différentes.

L'explication suivante est donc donnée, à ce propos. C'est de cette façon que se réalisa la demande de Moché, «de grâce, efface-moi du livre que Tu as écrit». C'est pour cela qu'il n'est pas question ici de Parole de D.ieu, ou peut-être est-ce précisément de ce fait que cette Parole n'a pas été prononcée. Mais, l'on peut encore s'interroger, à ce propos.

Certains considèrent que la Parchat Tetsavé a été dite avant la faute du veau d'or, selon le Zohar, tome 2, page 195a et les commentaires du Ramban, de Rabbi Avraham Ibn Ezra, au début de la Parchat Terouma. Il s'agit donc bien d'un élément concret qui est effacé de cette façon. Selon d'autres avis, la Parchat Tetsavé a été dite après la

faute du veau d'or, comme le font remarquer le Midrach Tan'houma Terouma 8 et le commentaire de Rachi sur le verset Chemot 31, 18. Ainsi, c'est bien ce qui devait être écrit, mais ne l'avait pas encore été, qui a été effacé.

#### Notes:

A) Il est question, à la fin de cette Paracha, de l'autel intérieur. Les commentateurs de la Torah, en particulier, le Ramban et le Sforno, s'interrogent à ce propos. De plus, la 'Hassidout établit une relation entre l'autel intérieur et l'aspect profond du cœur, selon le Likouteï Torah, au premier discours intitulé «et vous puiserez», paragraphe 1.

Cet aspect profond du cœur transcende même l'intellect, selon le Likouteï Torah, au discours 'hassidique intitulé « et ce sera ce jour-là, on sonnera du grand Choffar », paragraphe 3, bien qu'il se trouve dans le corps, qui fait allusion au Sanctuaire et au Temple, mais non dans la tête, qui symbolise le Saint des Saints.

L'effort, dans ce domaine, émane de l'essence de l'âme. Il n'est pas lié à toutes les autres préoccupations du Temple. Bien plus, le discours intitulé « tu Me feras un autel de terre », qui figure dans les Rechimot sur le livre de Chemot, vraisemblablement du Tséma'h Tsédek et le discours intitulé « voici ce qu'ils donneront », prononcé en 5658 expliquent que cet autel de terre et de pierre correspond à la partie superficielle du cœur et au reflet de sa dimension profonde. L'autel intérieur, en revanche, est bien l'essence profonde du cœur et non uniquement son reflet, comme l'explique le Likouteï Torah, au second discours intitulé « lorsque tu te rendras au combat », paragraphes 2 et 3.

B) Quand furent dites les Sidrot Terouma et Tetsavé ? On trouve, de fait, une discussion à ce propos, entre les Sages de la Michna, dans le traité Zeva'him 115b. Rabbi Yochoua Ben Kor'ha considère que ces versets ont pour but d'ordonner aux premiers-nés de s'écarter de la montagne. Il en résulte que la Paracha du Sanctuaire, dans laquelle il est dit : «Rapproche de toi Aharon, ton frère», fut dite avant la faute du veau d'or. Il faut en conclure que ces Sidrot ne sont pas présentées en ordre chronologique.

Rabbi, par contre, pense que ces versets ont pour but d'ordonner à Nadav et Avihou de s'écarter de la montagne. Pour ce qui le concerne, rien ne conduit à dire que l'ordre chronologique n'est pas respecté ici. Bien plus, le Zohar lui-même,

tome 2, page 224a, dit aussi que la Parchat Vayakhel et l'apport des offrandes pour le Sanctuaire précédaient la faute du veau d'or. On peut soulever, à ce propos, une objection à partir d'un autre passage du Zohar, à la page 195a, qui dit que «Moché rassembla les Juifs après cet écart ». Mais, je ne dispose pas ici des commentaires du Zohar.

C) Pourquoi la requête «efface-moi du livre que Tu as écrit» se réalisa-t-elle précisément dans la Parchat Tetsavé ? Vous l'expliquez, dans votre lettre, par le fait que le 7 Adar est toujours dans la semaine où elle est lue. On ne peut accepter cette interprétation.

En effet, ce n'est pas le cas et cette année en fait la preuve. Et, l'on ne peut même pas dire que c'est le cas pour la plupart des années.

On peut expliquer aussi que cette Paracha est la seule à faire une allusion à Moché véritablement depuis son début, afin de faire la preuve que le fait d'effacer son nom était bien un fait malencontreux.

Avec ma bénédiction de Techouva immédiate, délivrance immédiate,

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, Vendredi 14 Adar Richon 5708,

La Paracha de cette semaine, Tetsavé, fait obligation «d'allumer une lumière perpétuelle». Cette obligation repose sur le Cohen, qui en allume la flamme jusqu'à ce qu'elle s'élève d'elle-même. Ceci trouve une application au service de D.ieu, pour la présente époque.

Il est dit dans la Pessikta, citée par le Yalkout Chimeoni Ze'harya 4, que le Chandelier, entièrement en or, est comparé à Israël, ainsi qu'il est dit : «tu es toute belle, mon aimée». Le Cohen est celui que D.ieu a pris en grâce, qu'il a choisi pour Le servir dans la sainteté. Vous consulterez, à ce propos, la fin des lois de la Chemitta et du Jubilé, du Rambam.

#### Likouteï Si'hot

Le Cohen doit donc s'efforcer d'allumer les lumières, «la bougie de D.ieu (qui) est l'âme de l'homme» de ses amis et de ses connaissances, puis les allumer encore, jusqu'à ce que la flamme, la lumière de la Torah et des Mitsvot s'élève d'elle-même en eux, jusqu'à ce que toute intervention extérieure devienne inutile.

Il faut allumer ces lumières de sorte qu'elles brûlent jusqu'au matin, c'est-à-dire jusqu'au monde futur, qui «sera entièrement matin», selon le Yerouchalmi 'Haguiga, chapitre 2, paragraphe 1.

Avec ma bénédiction, Pour une Techouva immédiate et une délivrance immédiate.



## TISSA



#### Tissa

## Une pièce de feu émanant du Trône céleste

(Discours du Rabbi, Chabbat Shekalim 5717-1957)

1. Commentant le verset du début de notre Paracha « Voici ce qu'ils donneront », le Yerouchalmi explique : « Rabbi Meïr dit : Le Saint béni soit-II fit sortir une pièce de feu de sous Son trône et la montra à Moché en lui disant : voici ce qu'ils donneront ».

En effet, Moché éprouvait des difficultés, ne saisissant pas la portée de ce demi Shekel. C'est la raison pour laquelle D.ieu le lui montra.

Commentant le traité 'Houlin, les Tossafot expliquent qu'en fait, Moché savait, bien évidemment, ce qu'était un demi Shekel. Néanmoins, il ne comprenait pas pourquoi D.ieu avait demandé de le donner pour assurer le rachat de son âme. Car, de fait, quel est le sens d'un tel rachat ? Le verset (Yov 2, 4) ne dit-il pas « On donne la peau pour la peau, l'homme offre tout ce qu'il possède pour sauver sa vie » et n'est-il pas dit que tout cela ne suffit pas encore ?

On peut, en conséquence, s'interroger. Comment cette notion de rachat de l'âme s'éclaira-t-elle soudain pour Moché parce que D.ieu lui avait montré une pièce d'or, qui se trouvait sous Son trône ?

2. Pour comprendre tout cela, nous définirons, au préalable, ce qu'était cette pièce, extraite de sous le trône de D.ieu.

En effet, trois points doivent être distingués. Il s'agissait d'une pièce. Celle-ci était en feu. Elle provenait de sous le trône céleste.

La Guemara définit une pièce comme un moyen de paiement couramment accepté. C'est ce qui la distingue de la valeur marchande d'un objet, que tous n'évaluent pas de la même façon. Celui qui en éprouve un plus grand besoin lui accordera une valeur supérieure. Pour un second, elle aura moins de valeur et, pour un troisième, elle n'en aura pas du tout. Une pièce, à l'opposé, a une valeur unanimement reconnue.

Le feu est différent de tous les autres éléments fondamentaux de la matière, qui sont pesants. Certes, l'air ne l'est pas, mais, il demeure, tout au moins, là où il se trouve, c'est-à-dire ici-bas, ainsi qu'il est dit : «Le souffle (l'air) de D.ieu planait sur la face des eaux». Telle est sa place et il s'y maintient.

A l'opposé, le feu, par nature, s'élève, de sorte qu'il faut recourir à différents stratagèmes pour le faire descendre ici-bas et l'y maintenir, de sorte qu'il éclaire.

Le Trône céleste, quant à lui, présente deux aspects. C'est un trône, d'une part. Et, il proclame l'honneur de D.ieu, d'autre part.

Kissé, le trône, est de la même étymologie que Kissouï, le voile, comme le soulignent les livres sacrés. En l'occurrence, ce trône est consacré à l'Honneur de D.ieu. L'image d'un roi de chair et d'os permettra de le comprendre. C'est lorsque celui-ci siège sur son trône qu'il apparaît dans toute sa gloire.

On peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit, puisque l'on trouve ici deux idées opposées. D'une part, le roi doit se montrer s'il veut être honoré. Lorsqu'il laisse apparaître toute sa grandeur, il provoque la crainte de ses sujets, qui l'honorent. A l'opposé, s'il reste caché, nul ne l'honorera, bien au contraire. Dès lors comment établir une relation entre l'honneur et le trône, synonyme de voile ?

Le Maguid de Mézéritch donne la réponse à cette question. Si la grandeur et la clarté célestes se révélaient pleinement, les créatures ne pourraient le supporter. La présence d'un écran, tempérant Sa clarté, est donc une nécessité. Pour autant, ce voile n'est pas opaque. Il occulte uniquement le dévoilement que les créatures ne pourraient supporter, permettant ainsi de dévoiler pleinement la Lumière que le monde peut intégrer, qui peut le transformer et le conduire à honorer D.ieu.

De fait, telle est, au sens le plus simple, la raison d'être d'un trône, sur lequel on s'assoit, mouvement qui implique une descente du corps, à la différence de la station debout, montrant le corps dans toute sa hauteur. Le Trône céleste est donc le moyen, pour D.ieu, de «descendre» vers Ses créatures, de contracter Sa Lumière pour qu'elles puissent la percevoir.

En effet, *Kissé*, le trône, se décompose en *Kess Alef*. Ainsi, l'Essence de D.ieu, Maître du monde, à laquelle fait allusion ce *Alef*, se recouvre d'un voile, *Kess*. Dès lors, Elle peut se révéler aux créatures.

En ce sens, le Trône céleste est bien le moyen de créer une relation entre D.ieu et les créatures, de leur révéler Sa Lumière. Et, le monde spirituel de *Brya*, dans lequel il se trouve, s'appelle, de ce fait, «le monde du Trône».

3. La révélation du trône céleste met en éveil, chez les créatures, deux sentiments, de sens opposé, l'extase, d'une part, le désir de réintégrer la matière, d'autre part.

L'extase, tout d'abord. Lorsque les créatures perçoivent la grandeur et la merveille du Créateur, ressentent qu'ils n'ont pas le moyen d'intégrer ces notions, ni par leur intellect, ni par l'émotion de leur cœur, ils s'animent d'un désir d'extase, d'une volonté de quitter le monde matériel, de se départir de leurs limites, afin d'inscrire leur existence dans la Divinité.

Le stade de la création transcendant le Trône céleste ne saurait provoquer l'extase des créatures. Il est bien trop élevé pour elles, de sorte qu'il ne suscite pas leur émerveillement. A l'opposé, les hommes sont capables, à tout le moins, de s'extasier devant la grandeur du Trône céleste, d'en percevoir la merveille.

Puis, l'on réintègre la matière. On sait, en effet, que telle est la Volonté de D.ieu et la finalité de la création, puisqu'll souhaita que soit bâtie pour Lui une demeure ici-bas. C'est la raison pour laquelle D.ieu se voilà, grâce à Son Trône, afin d'être perçu par les hommes. Méditer à tout cela permet effectivement cette réintégration de la matière. Les créatures peuvent ainsi se pénétrer de soumission à D.ieu, mettre en pratique la Torah et les Mitsvot dans ce monde matériel.

4. Les deux mouvements que sont l'extase et la réintégration de la matière, lui faisant suite, sont comparables à la pièce et au feu.

L'extase évoque le feu, qui, par nature, s'élève tout comme l'extase conduit plus haut. La réintégration de la matière peut être comparée à une pièce, que tous acceptent en paiement et qui a toujours la même valeur.

Car, on peut déterminer, entre l'extase et le retour vers la matière, la différence suivante :

L'extase est un sentiment éprouvé par les êtres créés, lorsque ceux-ci s'émerveillent en se trouvant face à la Divinité, Qui transcende leurs propres forces. Il en est donc différentes formes, conditionnées par la profondeur de la compréhension et du

sentiment que chacun peut avoir du Divin, selon la force de sa détermination, ses capacités intellectuelles ou émotionnelles.

A l'opposé, on ne réintègre pas la dimension matérielle en mesurant la distance qui sépare la créature limitée de la Divinité, mais, bien au contraire, en se soumettant à Sa Volonté, en voulant la réaliser. Ce sentiment est donc identique chez chacun.

Une autre explication permettra également de justifier pourquoi la pièce est liée à la réintégration de la matière. En effet, *Matbéa*, une pièce, est de la même étymologie que *Téva*, la nature.

Les deux explications qui viennent d'être développées à propos de la pièce sont liées. Une pièce est acceptée par tous et elle a une valeur précise, qui ne dépend pas du sentiment des hommes, mais qui est «naturelle», résulte de ses propriétés physiques, du fait qu'elle est acceptée, de manière identique, par de nombreuses personnes, pourtant différentes les unes des autres par leurs traits de caractères.

C'est ainsi que l'on peut définir la réintégration de la matière et la soumission à D.ieu, identique pour tous, découlant de la prise de conscience que D.ieu souhaite disposer d'une demeure ici-bas, dans le monde, au sein de la matière, en empruntant les voies de la nature.

5. La finalité est donc que la pièce soit de feu, qu'une relation s'instaure entre ces deux éléments.

La nature humaine veut qu'en agissant avec émotion, on éprouve plus d'enthousiasme et de vitalité. C'est également pour cela que l'extase est symbolisée par le feu. A l'opposé, celui qui agit par soumission ne peut être enthousiaste et vif.

Il faut donc que la pièce soit faite de feu, que les deux éléments se rejoignent. La pièce est nécessaire, car on doit être soumis. Pour autant l'engouement et la vigueur sont indispensables. On ne doit pas se passionner pour ce que l'on souhaite soimême, mais bien pour ce à quoi l'on se soumet.

#### 6. Comment susciter ces deux sentiments opposés?

Certes, les forces dont disposent les créatures limitées ne le permettent pas. La révélation de la Divinité au sein des créatures, par contre, rend possible un tel résultat, car D.ieu peut joindre deux éléments opposés.

Tel est donc le sens de cette pièce de feu, issue de sous le Trône céleste, début de la révélation de D.ieu parmi les créatures.

Plus spécifiquement, le Trône céleste correspond également à l'essence de l'âme, elle-même incrustée sous ce Trône, émanation du Créateur, grâce à laquelle l'effort du service de D.ieu qu'illustre la pièce de feu devient possible.

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi le fait de présenter une pièce de feu, émanant de sous Son trône, fut, de la part de D.ieu, une réponse à l'interrogation de Moché sur la manière de racheter la faute.

En effet, les transgressions et les défauts qu'elles entraînent, même quand il s'agit de la faute du veau d'or, n'entachent que la partie de l'âme se révélant ici-bas. Son essence, par contre, reste toujours intègre. Au moment même de la faute, elle reste fidèle à D.ieu.

Cette essence de l'âme est donc la pièce de feu, provenant de sous le Trône céleste, qui fait la jonction entre l'extase et le retour vers la matière. Elle intervient également sur sa partie qui se révèle ici-bas et assure son rachat, sa purification. Dès lors, tous les défauts disparaissent. Bien plus, cette âme est alors chérie par D.ieu, exactement comme elle l'était avant la faute.

- 8. L'explication qui vient d'être développée à propos du demi Shekel nous permettra de comprendre plusieurs lois énoncées, à ce propos :
- A) Il est dit que «le riche ne donnera pas plus et le pauvre ne donnera pas moins». Or, pourquoi le riche ne pourrait-il offrir une somme plus importante? Plus encore, le demi Shekel servait au financement des sacrifices publics. Or, la Hala'ha dispose que «le riche qui offre un sacrifice de pauvre ne s'est pas acquitté de son obligation». Pourquoi donc la contribution du riche ne serait-elle pas supérieure à un demi Shekel ?

On peut répondre à cette question en fonction de ce qui vient d'être dit. Le riche se distingue du pauvre uniquement par ses forces révélées. Par leurs forces cachées, en revanche et, a fortiori, par l'essence de leur âme, tous sont identiques, car «nous avons tous un même Père». Ce qui procède de cette essence est donc bien un acte similaire, de la part de chacun.

- B) Le demi Shekel était donné en espèce et non par la valeur marchande d'un objet. En effet, l'effort réalisé par l'essence de l'âme est le même pour tous. Il faut donc avoir recours à une pièce, dont nul ne conteste la valeur.
- C) Le demi Shekel servait à financer les sacrifices publics et non individuels. Ces derniers, en effet, sont tous différents et le riche qui offre celui d'un pauvre n'aura rien accompli. Les sacrifices publics, en revanche, forgent l'unité d'Israël, soulignent que tous les Juifs ne forment qu'une seule et même entité.
- D) Le demi Shekel permit d'acquérir les socles du Sanctuaire, mais non ses tentures et ses poutres, pour lesquelles chacun pouvait donner ce qu'il voulait, selon sa générosité. Les socles, en revanche, constituent la base du Sanctuaire et font ainsi allusion à la soumission.
- 9. Après la destruction du Temple, il fut décidé que le demi Shekel serait consacré à la Tsédaka, qui est, en particulier donnée le matin, avant la prière, ainsi qu'il est dit : «On donne une pièce au pauvre et l'on prie ensuite».

La relation entre la prière et la Tsédaka est la suivante :

- A) Les prières furent instaurées pour remplacer les sacrifices perpétuels, qui sont des sacrifices publics.
- B) La prière est à la base du service de D.ieu de toute la journée, qu'elle introduit. Elle requiert toute la concentration de l'homme, jusqu'à l'épuisement, selon l'expression du Sifri. Or, la Tsédaka concentre aussi tout l'effort d'un homme.
- 10. Le demi Shekel fait donc la relation entre la pièce et le feu. Il en est de même pour la Tsédaka.

La Tsédaka consiste à donner ce que l'on possède à un pauvre. Obtenir de l'argent est comparable au feu, puisqu'un effort est nécessaire pour le gagner. Celui qui

pourrait en faire usage pour satisfaire ses propres besoins, pour assurer sa subsistance personnelle, le considère donc avec le plus grand enthousiasme.

Or, il le donne au pauvre, qui ne possède rien. Il le fait sans raison, sans être capable de le justifier. En effet, s'il agit par intérêt, il n'accomplit pas la Mitsva de la meilleure façon et celui qui en bénéficie n'est pas un pauvre, dénué de tout, dès lors que le don qui lui est fait peut être motivé par un intérêt personnel. En réalité, la seule motivation de la Tsédaka doit être la soumission à D.ieu.

Il s'agit donc bien d'une pièce de feu. Il faut, pour cela, prendre son «feu», son enthousiasme et en faire une «pièce», un moyen de se soumettre à D.ieu.

Bien plus, on peut aussi se soumettre avec exaltation, car on doit aussi éprouver de la compassion pour celui qui reçoit cette Tsédaka. Pour autant, ce sentiment n'est pas motivé par la valeur de l'autre, mais bien par la soumission que l'on éprouve soimême.

C'est en ce sens que la Tsédaka est une pièce de feu. On peut le justifier de deux façons :

- A) Pour la donner, on canalise son propre enthousiasme dans le sens de la soumission.
  - B) Dès lors, cette soumission devient elle-même passionnée.

La soumission et l'essence de l'âme permettent donc de réunir ces deux éléments opposés. On peut ainsi expier sa transgression, ainsi qu'il est dit : «rachète ta faute par la Tsédaka». De la sorte, toutes les fautes disparaissent, y compris celle du veau d'or, faisant allusion à la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui causa le retrait de la Présence divine.

La Tsédaka, qui efface toutes les fautes, permet de «percevoir la Face du Roi», ainsi qu'il est dit : «Je contemplerai Ta Face». Alors, la Présence divine se révèle, comme il est dit : «Il Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux», c'est-à-dire «au sein de la personnalité de chacun».

### Hésiter entre les deux partis

(Discours du Rabbi, Chabbat Tissa 5717-1957)

11. La Haftara de ce jour rapporte ce que fit le prophète Elie, en un moment difficile, qui survint, comme c'est systématiquement le cas, du fait de la confusion et du désordre.

Elie rassembla les prophètes de Baal et tous les Juifs. Puis, il leur dit (Mela'him 1, 18, 21) : «Jusqu'à quand hésiterez-vous entre deux partis ?».

Or, pourquoi leur reprocha-t-il d'hésiter entre les deux camps plutôt que d'opter pour Baal ? Pourquoi ne leur intima-t-il pas l'ordre de cesser de le servir et de proclamer que «L'Eternel est D.ieu» ?

Nous répondrons à cette question en précisant, au préalable, la différence entre l'idolâtrie affirmée et le comportement mitigé, qui est ici condamné par le prophète Elie.

12. Car, de fait, on peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Comment envisager qu'un Juif puisse être idolâtre ? Tous ne sont-ils pas des «croyants, fils de croyants», pour lesquels un rejet du Divin est totalement inconcevable ?

Nous répondrons à cette question en rappelant la remarque du Rambam, selon laquelle l'existence de l'idolâtrie est possible parce que l'influence céleste accordée aux hommes leur parvient par l'intermédiaire des astres. Ces derniers, en conséquence, firent l'objet d'un culte, destiné à recevoir cette influence.

En réalité, il est clair qu'aucun honneur ne revient aux astres, même si l'influence céleste parvient aux hommes par leur intermédiaire. Car, ils ne sont qu'un instrument dans les mains de D.ieu, «comme la cognée dont se sert le bûcheron».

La 'Hassidout explique la différence existant entre le père et la mère, d'une part, qui doivent être honorés, les astres, d'autre part, qu'il ne faut pas honorer. Bien plus, il est même interdit de le faire. En effet, le père et la mère possèdent, l'un et l'autre, le libre arbitre. A l'opposé, les astres ne sont que des instruments, sans aucun pouvoir de décision.

Celui qui honore les astres, se prosterne devant eux. Il est donc bien un idolâtre, commettant ainsi l'une des fautes les plus graves. La Guemara dit, en effet, que «l'idolâtrie est si grave que celui qui la renie est considéré comme s'il acceptait l'ensemble de la Torah».

En conséquence, les idolâtres commettent l'erreur de penser qu'en agissant de la sorte, ils recevront toutes les bénédictions matérielles. De ce point de vue, leurs agissements sont parfaitement intéressés.

On peut ainsi comprendre comment les Juifs, «croyants et fils de croyants», peuvent parfois commettre une faute aussi grave. Ils ne le font pas par adhésion véritable, ce qu'à D.ieu ne plaise, mais uniquement parce qu'ils pensent y trouver leur intérêt.

Car, un Juif ne sert pas D.ieu uniquement pour obtenir la satisfaction de ses besoins. En effet, il Lui est sincèrement soumis, du profond de son cœur, de manière désintéressée. A l'opposé, l'idolâtre est seulement motivé par son intérêt personnel.

C'est bien pour cette raison qu'en l'occurrence, les Juifs servirent le Baal, ainsi qu'il est dit (Yermyahou 44, 18) : «Depuis que nous avons cessé de le faire, nous manquons de tout».

13. De façon générale, on sert donc les idoles pour les influences positives que l'on pense pouvoir obtenir de cette manière. Néanmoins, il est deux manières de le faire, on peut être résolument idolâtre ou bien marquer son hésitation entre deux partis.

L'idolâtre pense réellement tirer sa vitalité de l'idole qu'il sert. Il est donc intéressé, mais, pour autant, il agit aussi avec sincérité. Il est convaincu que le service de cette idole lui apportera les bénédictions matérielles dont il a besoin.

Celui qui hésite entre deux partis, par contre, n'a pas de position tranchée. Certains sont, en permanence, victimes du doute. Et, parfois, il peut leur arriver de prendre conscience que l'idolâtrie ne leur apportera rien. Il est aussi une autre manière «d'hésiter entre deux partis», c'est d'associer leur action, de croire à la fois à D.ieu et à l'idole.

De fait, servir l'idole en même temps que D.ieu ou bien au bénéfice du doute, seulement par la parole ou par l'action, sans foi et sans adhésion profonde, est également la transgression la plus grave et un Juif est prêt à offrir sa vie pour ne pas la commettre, comme le souligne le Tanya, au chapitre 19.

14. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi, de différents points de vue, le fait «d'hésiter entre deux partis» est plus grave que l'idolâtrie avouée.

Certes, de façon générale, l'idolâtrie est particulièrement grave, puisqu'elle maintient en permanence dans la faute, dans le rejet de la Divinité. Pour autant, la situation de celui qui « hésite entre deux partis » est plus dramatique, dans l'optique de la Techouva. Car, celui qui adopte une telle attitude aura beaucoup de mal à la regretter sincèrement.

En ce sens, deux situations doivent être précisées :

A) Celui qui adopte des pratiques idolâtres puis prend conscience que «l'Eternel est D.ieu», qu'il a commis une erreur amère, prend conscience de la gravité de ses agissements. Il se repent donc, de la manière qui convient et peut ainsi réparer la faute qu'il a commise.

A l'opposé, celui qui « hésite entre deux partis » croit également en D.ieu. Par la suite, il aura donc plus de mal à comprendre la gravité de sa faute. Il se dira : « Qu'aije fait de si dramatique, somme toute ? J'étais d'emblée dubitatif et cela se reflétait dans mon comportement. En fait, j'ai toujours été croyant, au même titre que tous les autres Juifs ».

Un tel homme ne regrettera pas sincèrement ce qu'il a fait. Dès lors, sa Techouva ne sera pas entière.

B) Celui qui croit uniquement à une idole est profondément corrompu, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il commet une profonde erreur et considère le Baal comme un dieu. Néanmoins, même s'il est coupé du D.ieu de Vérité, il peut ne pas être insensible à la spiritualité.

A l'opposé, celui qui « hésite entre deux partis » et associe la Divinité à l'idolâtrie se trouve dépourvu de tout sens des valeurs, au point de refuser toute relation avec

le D.ieu de Vérité et même avec la spiritualité, dans son ensemble. En conséquence, sachant que «l'Eternel est D.ieu», il abandonne les préoccupations célestes pour rechercher les biens matériels, délaisse «la source d'eau vive» pour «creuser des puits flétris», selon l'expression du verset Yermyahou 2, 13.

Celui qui sert les idoles, mais se préoccupe, néanmoins, de spiritualité accédera réellement à la Techouva, quand il prendra conscience de son erreur, ce qui n'est pas le cas de celui qui «hésite entre deux partis». Car, ce dernier ne se soucie pas de spiritualité. Il recherche uniquement les biens matériels. Or, il comprend que D.ieu Seul peut les satisfaire. En conséquence, sa Techouva ne sera pas sincère. Il l'envisagera uniquement comme source de satisfaction de ses besoins.

15. Ce qui vient d'être dit ne concerne que sa propre personne. Mais, il est aussi un autre aspect par lequel une comportement indécis est pire que l'idolâtrie affirmée. Il concerne la relation avec son prochain.

Nul n'imitera celui qui sert les idoles, ce qu'à D.ieu ne plaise. Chacun aura conscience de son rejet de la Divinité et n'entretiendra pas de relation avec lui. A l'opposé, celui qui « hésite entre deux partis » est également tenu pour croyant. Aussi, il conduira donc les autres vers la faute, ce qui est une attitude particulièrement condamnable.

16. La Guemara explique que le mauvais penchant incitant les hommes à servir les idoles a été affaibli. En revanche, un comportement indécis, qu'il soit à une dimension plus fine ou non, est, à l'heure actuelle, encore envisageable et il est plus grave que l'idolâtrie.

Certains défendent des intérêts matériels, leur opulence, leur renom, ce que les autres penseront d'eux. Pour les satisfaire, ils sont prêts, au moins momentanément, à envisager des compromis, concernant différentes pratiques de la Torah et des Mitsvot. Pour quelques jours, ils remettent leur Choul'han Arou'h, de même que toute la Divinité, dans les rayons de la bibliothèque, de peur qu'ils soient considérés comme démodés, ne comprenant pas les problèmes actuels.

Bien plus, ici, en Amérique, il est même conseillé de se défaire des anciennes valeurs et d'adopter un comportement qui tient compte de l'esprit moderne.

Il ne faut donc surtout pas que l'on puisse être taxé d'archaïsme, afin d'obtenir l'honneur que l'on pense mériter ou de gagner de l'argent. Ce dernier, de fait, sera dépensé auprès des médecins, dès lors qu'il n'a pas été obtenu en conformité avec la Volonté de D.ieu. En pareil cas, ne peut se réaliser le verset «D.ieu te bénira et te gardera», dont nos Sages donnent l'interprétation suivante : «Il te gardera de ceux qui peuvent te nuire». Un tel homme n'hésitera pas, au moins de façon passagère, à se défaire de D.ieu et de sa propre âme, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Il faut donc avoir conscience que, de différents points de vue, une telle attitude est plus grave que l'idolâtrie. On peut le justifier en fonction de ce qui a été exposé plus haut :

- A) Il est alors plus difficile d'accéder à une Techouva sincère, car on ressent moins clairement le poids de la faute. On se dira que ce que l'on a fait n'est pas si grave, que l'on est, de façon générale, un Juif fidèle. Dès lors, quoi de si dramatique que l'on ait été conduit à faire une concession, de manière passagère, dans sa pratique juive ?
- B) Par ailleurs, un tel homme a perdu le sens des valeurs. Il est capable d'échanger la spiritualité, qui est immuable, contre les biens matériels, uniquement passagers. Il délaisse sa part du monde futur contre de l'argent et de l'honneur.
- C) Bien plus, il attire le plus grand nombre vers la faute. En effet, si son rejet de D.ieu était clairement exprimé, il serait aussitôt rejeté par tous. En revanche, s'il repousse momentanément telle ou telle autre pratique juive, puis se justifie en citant un verset ou une sentence de nos Sages, il incite le plus grand nombre à adopter le même comportement.
- 17. La Haftara délivre, de ce point de vue, un enseignement fondamental. Car la question la plus primordiale est bien la suivante : «Jusqu'à quand hésiterez-vous entre les deux partis ?», attitude qui est bien pire que celle de l'idolâtre.

Alors, tous les Juifs accédèrent à la Techouva et s'écrièrent : «L'Eternel est D.ieu, l'Eternel est D.ieu». Cette répétition marque même un avancement par rapport au don de la Torah, lorsqu'il fut dit une seule fois : «Je suis l'Eternel ton D.ieu». En effet, différents textes permettent d'établir que la Techouva conduit vers un stade plus élevé que celui qui précédait la faute, «car la sagesse a de nombreux aspects».

Le dévoilement ainsi obtenu ne sera pas seulement double, mais même infiniment plus intense, car la seconde fois émanera d'un niveau beaucoup plus élevé que la première.

Il en est de même pour la présente époque. Ceux qui « hésitent entre deux partis » doivent regretter leurs agissements, « car la sagesse a de nombreux aspects ».

Il existe une responsabilité collective d'Israël et la lumière céleste obtenue par ceux qui accéderont ainsi à la Techouva rétroagira également sur les personnes qu'ils ont induites en erreur, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Puisse D.ieu accomplir tout cela avec bonté et miséricorde. Ceux qui ont incité les autres à mal agir et ceux qui ont été leurs victimes parviendront à la Techouva, «car la sagesse a de nombreux aspects». Et, tous ensemble s'écrieront : «L'Éternel est D.ieu, l'Éternel est D.ieu».

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Veille du Chabbat Tissa 5722, Brooklyn, New York,

le vous bénis et vous salue,

Les Juifs ont coutume de lier tout événement important avec la Sidra de la semaine dans laquelle il se produit. Je voudrais donc envisager le début de la Paracha qui sera lue ce Chabbat. Ce texte traite de la Mitsva du demi Shekel.

Le Midrach fait état de la perplexité de Moché. Comment une simple pièce qu'un Juif offre pour le Sanctuaire pouvait-elle accomplir tant de choses ? Comment rachetait-elle la faute commise, comme si l'on offrait sa propre vie à D.ieu ? L'Eternel lui montra alors une pièce de feu et lui dit : «Voici ce qu'ils donneront».

L'explication de tout cela est la suivante.

L'argent est, certes, matériel. Pour autant, lorsqu'un Juif en fait de la Tsédaka, qu'il donne pour une cause sacrée, un Sanctuaire, une Yechiva, lorsqu'il le donne de la manière qui convient, avec largesse, de tout son cœur, avec joie et enthousiasme, il se lie au feu de son âme divine.

De la sorte, un objet aussi simple et concret qu'une pièce devient enflammé et saint. Il reçoit une propriété divine et peut assurer le rachat de l'âme.

Avec ma bénédiction pour que vous me donniez de bonnes nouvelles,



# VAYAKHEL



# Vayakhel

# Investissement actif et effort passif

(Discours du Rabbi, intitulé «Vayakhel», 5712-1952)

1. Notre Sidra commence par ces mots: "Moché rassembla la communauté des enfants d'Israël et leur dit. Voici les Paroles que D.ieu a demandé d'observer. Pendant six jours, le travail sera fait. Puis, le septième jour sera saint pour vous. Ce sera le Chabbat du Chabbat.».

Différentes questions se posent ici et certaines d'entre elles sont citées par les Commentateurs de la Torah :

- A) Pourquoi dire « Moché rassembla » alors que l'expression usuelle de la Torah est « Moché dit » ? De nombreux versets permettent de l'établir, y compris dans notre Paracha, lorsqu'elle évoque, par la suite, les offrandes pour le Sanctuaire ?
- B) Moché déclara: «Voici les Paroles que D.ieu a demandé d'observer», puis il ne dit pas ce que sont ces Paroles. La plupart des Commentateurs considèrent qu'il s'agit de celles qui définissent les offrandes pour le Sanctuaire, mais il est difficile d'accepter cette interprétation, car celles-ci sont elles-mêmes introduites par «Et il dit».

Il faut en conclure que ces « Paroles » sont les mots énoncés par la suite, avant que le verset ne dise encore une fois « et il dit », c'est-à-dire l'expression : « Pendant six jours, le travail sera fait ». Or, on peut, là encore, s'interroger, car l'Injonction portant sur le respect du Chabbat figurait déjà, au préalable, dans les dix Commandements.

- C) Pourquoi parler ici de «Chabbat du Chabbat» ? Quel est le sens de cette répétition ?
- D) Rachi dit que ce rassemblement eut lieu au lendemain de Yom Kippour. Tel est également l'avis de la Guemara, du Midrach et du Zohar. C'est en ce jour que Moché descendit du mont Sinaï.

Il faut en conclure qu'une relation peut être faite entre ce rassemblement et le Yom Kippour, qui apporte aux hommes l'expiation. C'est alors que D.ieu dit à Moché : «J'ai pardonné, conformément à Ta Parole », signifiant ainsi le rachat de la

faute du veau d'or. Il est donc nécessaire de préciser le sens de cette relation.

2. Nous comprendrons tout cela en rappelant, au préalable, les propos de nos Sages sur le passif employé par ce verset «le travail sera fait» et non «tu feras le travail».

La différence entre ces deux formulations est la suivante. «Tu feras» implique une participation active, de la part de l'homme. En revanche, «le travail sera fait» indique qu'il s'effectue de lui-même, de manière machinale. A cette référence, le Midrach Me'hilta dit : «Lorsque les Juifs accomplissent la Volonté de D.ieu, leur travail est pris en charge par les autres».

Telle est donc la bénédiction accordée par D.ieu. Il convient, néanmoins, d'en trouver l'équivalent dans l'effort tendant au service de D.ieu. Les travaux courants, que l'on doit assumer pendant les six jours de la semaine. Ceux-ci « seront faits », sans effort particulier de la part de l'homme, comme machinalement.

Le verset dit que «si tu manges par l'effort de tes mains, tu seras heureux et tu connaîtras le bien». Ainsi, l'effort consenti par l'homme pour assurer sa propre subsistance doit se limiter à ses mains, à la partie la plus extérieure de sa personnalité. La tête et le cœur, en revanche, se concentreront sur la Torah et les Mitsvot. Celui qui adoptera un tel comportement «sera heureux et connaîtra le bien», conformément à l'expression de nos Sages: «Tu seras heureux dans ce monde et tu connaîtras le bien dans le monde futur».

C'est donc là le sens de ce passif, «le travail sera fait». Le cerveau et le cœur ne seront pas investis dans ce travail. Seule la force de l'action y participera. Bien plus, celle-ci interviendra uniquement dans la mesure de ce qui est nécessaire pour forger le réceptacle qui suscitera la bénédiction divine.

De fait, il est dit que «l'Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras». Ainsi, la subsistance ne provient pas de l'action de l'homme, mais bien de la bénédiction de D.ieu. Celle-ci doit, toutefois, prendre une apparence naturelle. Il est donc nécessaire d'agir. Pour autant, cette action n'a pas d'autre but que de forger le réceptacle et elle doit donc être limitée à cela. La tête et le cœur n'interviendront donc en aucune façon, ne concevront pas de ruses, n'imposeront pas même une activité plus intense. Le travail se limitera strictement à ce qui est nécessaire.

Concrètement, il eut été envisageable qu'il ne soit pas du tout permis de travailler. Il est dit que «J'emplis le ciel et la terre», que «la terre entière est emplie de Son honneur», que D.ieu est omniprésent. L'honneur du Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-Il aurait donc pu exclure l'éventualité de tout travail et, de fait, nos Sages décrivent la lourde peine infligée à «celui qui s'exprime, par un signe, en la présence du roi».

Néanmoins, la Torah a permis et même ordonné de travailler, ainsi qu'il est dit : «D.ieu te bénira en tout ce que tu feras», «pendant six jours, tu travailleras». Cependant, la permission de la Torah porte uniquement sur ce qui est nécessaire. Celui qui travaille au delà de la nécessité, fait, tout d'abord, la preuve qu'il n'accorde pas la priorité absolue à la bénédiction de D.ieu. Nous reviendrons sur cette idée. En tout état de cause, agir de la sorte est bien «s'exprimer, par un signe, en la présence du Roi».

3. On peut, néanmoins, s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Pourquoi le verset parle-t-il d'effort, de fatigue, de «l'effort de tes mains» ? Bien plus, on a vu que celui-ci pouvait être accompli sans que l'on s'y investisse pleinement, sans le prendre à cœur.

Nous le comprendrons en rappelant l'idée, bien connue, selon laquelle un effort consenti dans ce qui procure du plaisir à l'homme ne le fatigue pas, même s'il est particulièrement intense. En effet, c'est, en pareil cas, ce sentiment de plaisir qui est dominant. A l'opposé, un travail qui n'est nullement gratifiant épuisera cet homme, même s'il n'implique qu'un effort limité.

Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Celui qui ne trouve pas son plaisir dans les biens matériels ne s'y investira que dans la mesure de ce qui est nécessaire.

Certes, on consacrera le fruit de ses affaires au service de D.ieu et, plus encore, on fera même une Mitsva en travaillant, comme le rappellent nos Sages, à propos du verset «pendant six jours, tu travailleras», en soulignant qu'il y a bien là une Injonction de la Torah. [Ainsi, la Me'hilta de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï dit : «Tout comme il a été ordonné aux Juifs de respecter le Chabbat, il leur est également enjoint de travailler».]

Pour autant, celui qui travaille aura des préoccupations matérielles, alors que son plaisir consiste à mettre en pratique ce qui apparaît à l'évidence comme une Mitsva. En pareil cas, l'activité matérielle lui sera bien une contrainte.

De ce fait, un tel homme refusera même le peu d'effort accompli, bien qu'il fasse intervenir uniquement l'action concrète, sans investissement profond, presque machinal. Il attendra avec impatience la fin de sa journée de travail pour pouvoir enfin se consacrer à la Torah et aux Mitsvot. De ce fait, ce peu d'effort sera suffisant pour l'épuiser.

4. C'est donc ainsi qu'il faut interpréter le verset « pendant six jours, le travail sera fait. Puis, le septième jour sera le Chabbat du Chabbat ».

Pour que le Chabbat soit conforme à ce qu'il doit être, il doit être précédé par les six jours de la semaine, au cours desquels «le travail sera fait», de lui-même.

Il est dit que l'homme, pénétrant dans le Chabbat, doit considérer que tout son travail a été effectué. Or, celui qui, pendant la semaine, s'investit profondément dans son commerce, puis, quand vient le Chabbat, désire s'en séparer, au moins pour la durée de cette journée, afin de se consacrer à l'étude de la Torah, à la prière, à la contemplation divine, aura bien du mal à y parvenir. Il ne pourra s'empêcher de méditer à ses affaires, comme il le fait durant la semaine. Bien plus, il aura même des pensées qui sont indignes de lui, car « on fait souffrir celui qui est coupable » et, de fait, celles-ci sont, en l'occurrence, la conséquence directe de son comportement. Il lui sera donc très difficile de respecter le Chabbat.

A l'opposé, lorsque le travail «est fait », de lui-même, pendant les six jours de la semaine, le septième devient «le Chabbat du Chabbat », illuminé par la clarté du jour sacré. Bien plus, il est «le Chabbat du Chabbat », ayant un caractère doublement chabbatique, puisque celui qui laisse le travail se faire «par lui-même » vit le Chabbat également pendant la semaine. Par la suite, quand arrive le Chabbat proprement dit, il reçoit donc une sainteté encore plus grande et se trouve alors dans «le Chabbat du Chabbat », ce qui permet de répondre à la troisième question posée au début de cette analyse.

De plus, nous pourrons répondre également à la seconde question en soulignant que le but de ce verset n'est pas d'ordonner le respect du Chabbat, mais plutôt d'indiquer de quelle manière on s'apprête à ce jour sacré.

5. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Moché rassembla les enfants d'Israël précisément au lendemain de Yom Kippour, introduisant ainsi la réparation de la faute du veau d'or.

Evoquant l'idolâtrie, le Rambam en précise l'origine. L'influence, en effet, est accordée au monde par l'intermédiaire des astres et des planètes, ainsi qu'il est dit (Devarim 33, 14) : «par les cultures obtenues grâce au soleil». Certes, les idolâtres reconnaissent que les astres reçoivent uniquement un rôle d'intermédiaire. Ils considèrent, néanmoins, que l'Eternel est « le D.ieu des dieux », que les intermédiaires ont également une importance intrinsèque. En réalité, il est, bien entendu, interdit de servir les astres, lesquels ne sont que « la cognée dans la main du bûcheron ».

La 'Hassidout explique que, d'une manière plus fine, les efforts et les stratagèmes commerciaux sont aussi des formes d'idolâtrie, ce qu'à D.ieu ne plaise. En effet, ils ne sont que des intermédiaires. Or, en leur accordant de l'importance et de la valeur, même si l'on reconnaît, par ailleurs, que «c'est la bénédiction de D.ieu qui rend riche», on s'y investira par toutes les forces de son intellect. Ceci peut être comparé au fait de se prosterner, de courber la tête devant une idole. Bien plus, une telle démarche est encore plus grave, car on se prosterne devant l'idole uniquement de manière physique, alors que le recours à l'intellect prend aussi une dimension morale. En pareil cas, on accorde bien de l'importance à un intermédiaire.

La participation active, dans le domaine professionnel, est donc la conséquence de la valeur démesurée qui est accordée au travail. A l'opposé, celui qui a conscience qu'il s'agit uniquement de « la cognée dans la main du bûcheron » ne s'y investira pas pleinement. Il laissera le travail « se faire », de lui-même.

Ce qui vient d'être dit justifie également l'attitude passive qu'il convient d'adopter, en pareil cas. On comprendra, en effet, que le commerce n'est pas réellement la source de sa subsistance. Celui-ci n'est que l'instrument permettant la réalisation «automatique» de la promesse selon laquelle «l'Eternel ton D.ieu te bénira».

C'est pour cela que Moché réunit les enfants d'Israël au lendemain de Yom Kippour. En effet, la réparation et la disparition de la faute du veau d'or consistent à laisser le travail des six jours de la semaine se faire « de lui-même ».

6. On peut déterminer une forme plus élevée d'effort dans lequel on ne s'investit pas pleinement, non pas dans la relation que l'on peut avoir avec les objets matériels, mais bien dans le service de D.ieu. Là encore, l'action qui se fait d'elle-même permet de racheter la faute du veau d'or.

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

La Michna dit: « Ne soyez pas comme les serviteurs qui se dévouent pour le maître afin d'obtenir une récompense ». En effet, on peut étudier la Torah et accomplir les Mitsvot parce que l'on éprouve du plaisir à le faire, parce que l'on ressent le bonheur profond qu'elles recèlent. En pareil cas, on agit pour « obtenir une récompense ».

La finalité du service de D.ieu n'est pas la recherche de la récompense, la satisfaction d'un plaisir, mais bien la soumission totale à D.ieu, l'intention de mettre en pratique Sa Volonté.

De ce point de vue, on peut bien envisager un effort dans lequel on ne s'investit pas pleinement.

En pareil cas, il s'agit bien d'un effort, dans la mesure où l'on n'est pas motivé par son unique plaisir. Pour autant, cet effort n'appellera pas un profond investissement de la part de l'homme. En effet, la satisfaction du plaisir peut induire l'homme en erreur et lui faire croire qu'il a obtenu ce qu'il possède grâce à sa valeur personnelle, à ses immenses compétences et à ses grandes qualités. Dès lors, on étudiera la Torah et l'on pratiquera les Mitsvot, considérant que l'on prend ainsi une part active au service de D.ieu.

En réalité, seul celui qui agit par soumission perçoit la vérité, sait qu'il ne fait rien par ses forces propres, qu'il se borne à véhiculer les bénédictions divines. En pareil cas, son attitude est effectivement passive.

Nos Sages rapportent les paroles suivantes du Saint béni soit-II: « Pratiquez, pour Moi, une ouverture comme le chas d'une aiguille et Je ferai pour vous une ouverture comme le portique du Sanctuaire ». Car, tout ce que l'homme peut accomplir n'est, en tout et pour tout, que l'ouverture d'un chas d'aiguille. Et, l'intervention déterminante est celle de D.ieu, Qui ouvre la porte.

Bien plus, c'est également par l'intervention de D.ieu que l'on se prépare à accomplir la Mitsva. En effet, commentant le verset «Qui Me précéda, envers qui Je serais redevable ?», nos Sages expliquent : «Quelqu'un Me fera-t-il un parapet avant que Je lui donne un toit ? Quelqu'un me fera-t-il des Tsitsit avant que Je lui donne un Talith ».

C'est en ce sens qu'un tel effort ne demande pas que l'on s'y investisse pleinement. En effet, on ressentira que tous les résultats que l'on obtient ne sont pas la conséquence de cet effort, que ce dernier n'est qu'un réceptacle, qu'un canal permettant à D.ieu d'ouvrir le portique. Un tel résultat est obtenu sans s'y investir pleinement.

7. Nous venons de voir que l'effort dans lequel on ne s'investit pas pleinement constitue, également, dans sa dimension morale, une réparation de la faute du veau d'or.

Nous le justifierons en rappelant l'explication bien connue selon laquelle la faute du veau d'or eut un même contenu que celle de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Nos Sages expliquent, en effet, que lorsque cette dernière fut commise, le monde se couvrit d'impureté. Il s'en défit quand la Torah fut donnée, mais la retrouva de nouveau lorsque fut commise la faute du veau d'or.

On sait que la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal est liée à une forte perception de l'ego, ainsi qu'il est dit: «La femme vit que l'arbre était bon à manger et agréable aux yeux». Elle en ressentit donc tout le plaisir et c'est pour réparer une telle situation que l'on ne doit pas s'investir pleinement dans l'effort que l'on accomplit.

Il convient donc, en une telle situation, de substituer la soumission au plaisir. Au lieu de se dire que « ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout cela », on doit obtenir que l'effort se fasse de lui-même, sans intervention profonde.

8. Tout ce qui a été expliqué nous permettra de comprendre la formulation du verset, « Moché rassembla toute la communauté des enfants d'Israël » et non, comme à l'accoutumée et plus simplement, « Moché dit ».

C'était alors le lendemain de Yom Kippour, jour qui avait assuré l'expiation de la faute du veau d'or, qui avait fait encore une fois injecté, dans le monde, l'impureté

de la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Or, il fallait que ce monde apparaisse, de nouveau, comme il était avant que cette faute ne soit commise. En effet, il avait été créé dans sa perfection, pour le « peuple unique sur la terre », chargé de bâtir pour D.ieu une demeure ici-bas, au moyen d'objets matériels. Ainsi, l'Essence de D.ieu pourrait se révéler dans le monde.

Et, c'est pour cela que Moché provoqua ce rassemblement. Il entendait ainsi réunir tout ce qui constitue le monde matériel pour proclamer l'Unité de D.ieu.

Il existe, en tout ce qui participe de ce monde, trois dimensions, l'espace, le temps et la spiritualité, qui correspondent aux trois éléments qui constituent ce verset. «Voici les Paroles» désigne les trente neuf travaux interdits pendant le Chabbat, dans tous les endroits du monde, «en tout lieu où vous résiderez», dans l'espace. " Toute l'assemblée des enfants d'Israël» correspond aux âmes juives, à la spiritualité. Enfin, «pendant six jours le travail sera fait et le septième jour sera le Chabbat du Chabbat» décrit tout le processus du temps.

Seul Moché put réunir tous ces éléments afin qu'ils proclament l'Unité de D.ieu. Sa source spirituelle est, en effet, «l'année chabbatique antérieure», un stade particulièrement élevé de la création, précédant l'enchaînement des mondes. C'est ainsi qu'il put mettre en évidence cette unité.

Il en est de même, également, pour la parcelle de Moché que chacun porte en lui. En effet, la Guemara constate que «pour Moché, craindre D.ieu n'est qu'une modeste réalisation» et le Tanya précise qu'il peut donc en être de même pour chacun, précisément grâce à la présence de cette parcelle.

C'est de cette manière que l'on peut accomplir la finalité ultime de la création et lui faire retrouver l'état qui était le sien avant la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. En effet, le monde fut créé de manière parfaite et cette perfection se révélera pleinement dans le monde futur.

Nos Sages constatent: «Pourquoi un parallèle fut-il établi entre le Chabbat et l'édification du Sanctuaire?». Car, c'est précisément de cette manière que nous obtiendrons la construction du troisième Temple, très bientôt et de nos jours.

## La finalité de tous les travaux du monde

(Discours du Rabbi, Pourim 5718-1958)

9. La Guemara déduit les trente neuf travaux interdits durant le Chabbat du verset précédemment cité, «Voici les paroles» et elle précise que : «seul un travail qui avait cours dans le Sanctuaire peut être défini comme tel» et doit, en conséquence, être proscrit, pendant le Chabbat.

On peut en conclure qu'il existe une relation directe entre ces trente neuf travaux et ce qui était accompli dans le Sanctuaire.

On sait que chaque similitude mise en évidence par la Torah n'est nullement le fait du hasard, ce qu'à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, ce qui est pris pour référence et ce qui en est déduit ne forment alors qu'une seule et même entité.

Cette relation, en l'occurrence, est double:

- A) Tout d'abord, l'origine des trente neuf travaux du Chabbat est bien ce qui était effectué dans le Sanctuaire. En d'autres termes, tous les travaux pouvant être réalisés dans le monde découlent bien de ceux qui existaient dans le Temple.
- B) En conséquence, la finalité et la raison d'être de tous les travaux, y compris de ceux qui ne sont pas liés à la sainteté, sont l'édification d'un Sanctuaire et d'une demeure pour D.ieu, ainsi qu'il est dit: «En toutes tes voies, connais Le».
- 10. C'est la raison pour laquelle, durant les jours ouvrables, la lecture de la Torah est courte et l'on n'introduit pas de prières supplémentaires, afin de ne pas réduire le temps de travail.

Bien plus, commentant le verset «pendant six jours, tu travailleras», nos Sages soulignent: «Il s'agit là d'une Injonction de la Torah». Et, l'on peut s'interroger sur la signification d'une telle exigence.

Néanmoins, nous avons vu que tous ces travaux devaient contribuer à l'édification du Sanctuaire que D.ieu entend posséder ici-bas. Ils sont donc, à proprement parler, une Mitsva. Et, l'on doit toujours concentrer ses efforts pour la mettre en pratique, car, de fait, «l'homme est né pour l'effort ».

Quelle différence y a-t-il entre le Sanctuaire et le monde entier? Celle qui existe entre un potentiel et son application effective. En effet, le Sanctuaire proprement dit est un endroit consacré à D.ieu de manière évidente, alors que le reste du monde ne Lui est consacré que de manière potentielle.

Il faut donc faire usage de chaque instant pour mener à bien cette mission qui, comme on l'a dit, permet d'utiliser concrètement le potentiel dont on dispose. En effet, il est nécessaire de mettre en pratique, à chaque instant, le Précepte: « En toutes tes voies, connais-Le ».

## La joie en Adar et en Av

(Discours du Rabbi, Chabbat bénissant le mois d'Adar 5716-1956)

11. Il est dit que, « dès le début du mois d'Adar, on intensifie sa joie ».

La Michna dit aussi que, «dès le début du mois du mois d'Av, on réduit sa joie». Et la Guemara remarque: «tout comme on réduit sa joie, dès le début d'Av, on l'intensifie, quand commence Adar».

On peut remarquer ici deux notions opposées:

- A) La formulation de cette comparaison semble accorder le rôle essentiel au mois d'Av, comme s'il était établi qu'il faille alors diminuer sa joie, affirmation de laquelle est déduite la nécessité de l'intensifier en Adar.
- B) Pour autant, on peut constater, dans la pratique, que la diminution de la joie est limitée à certains domaines, en Av. Et, la joie reste envisageable, pendant ce mois. A l'opposé, l'intensification de la joie, en Adar, transcende toute limitation, jusqu'à «ne plus faire la différence entre 'maudit soit Haman' et 'béni soit Morde'haï».

On peut s'interroger sur cette constatation. La comparaison établie par la Guemara fait la preuve que l'intensification de la joie, en Adar, est la conséquence de sa diminution, en Av. Pourquoi ces deux mouvements n'ont-ils donc pas la même intensité?

#### 12. On peut donner, à ce propos, une explication simple.

En effet, il convient d'être toujours joyeux, y compris pendant le mois d'Av, car l'Injonction « servez D.ieu dans la joie » s'applique en permanence. Aussi, lorsque l'on demande aux hommes de multiplier cette joie, ils s'élèvent littéralement au dessus de toutes les limites. La réduction de la joie, en revanche, doit toujours conserver une mesure, car celle-ci ne peut pas disparaître complètement. De fait, il faut toujours « servir D.ieu dans la joie ».

L'explication profonde de tout cela a déjà été exposée, par ailleurs. Il convient, en effet, de mettre en pratique la Volonté de D.ieu qui présida à la création, le désir que soit bâti pour Lui une demeure ici-bas. Celui qui réside dans une maison s'y trouve par toutes les expressions de son être. De même, l'Essence de D.ieu doit se révéler dans ce monde, pour que Sa demeure y soit édifiée.

Il est dit que «le lieu où Il se trouve possède la puissance et l'allégresse». D.ieu se dévoile donc dans la joie et pour que Sa demeure soit bâtie dans ce monde, celuici doit aussi réunir la puissance et l'allégresse. C'est à cette condition que la matière peut Lui être consacrée.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi l'on doit toujours être joyeux, même en une période pendant laquelle il est demandé de se restreindre, dans ce domaine, jusqu'à un certain point. En effet, il faut sans cesse, à chaque instant, apporter sa contribution à l'édification d'une demeure pour D.ieu. Telle est bien la mission qui est confiée à l'homme, ainsi qu'il est dit: «J'ai été créé pour servir mon Créateur» ou même «J'ai été créé uniquement pour servir mon Créateur». Il faut, pour cela, être joyeux à tout instant.

13. Parfois, il peut arriver qu'il faille servir D.ieu dans un état d'esprit en sens inverse, à l'opposé de la joie. Nous le comprendrons en fonction d'une explication, également mentionnée par ailleurs, sur la manière de bâtir pour D.ieu un Sanctuaire, ici-bas.

Une image est donnée, à ce propos, celle de la demeure d'un roi de chair et d'os. Pour qu'il puisse y résider, celle-ci doit d'abord être débarrassée de tous les immondices qui s'y trouvent, puis décorée de beaux meubles, afin qu'elle soit digne du roi.

Or, il en est de même, dans la dimension spirituelle. Il faut d'abord évacuer les éléments négatifs, ce que l'on peut réaliser également par l'amertume. C'est ce qui est accompli pendant le mois d'Av, lorsque la joie est limitée. Ainsi, on peut réparer le fait que « nous avons été exilés de notre terre, à cause de nos fautes ». Mais, tout cela n'est qu'une préparation de la demeure de D.ieu. Cette demeure proprement dite, en revanche, doit nécessairement être joyeuse.

14. La Guemara, demandant d'intensifier sa joie en Adar, établit une comparaison et semble faire dépendre cette intensification de la réduction des manifestations joyeuses, pendant le mois d'Av.

Nous le comprendrons en fonction de l'affirmation de la 'Hassidout selon laquelle la lumière la plus intense est celle qui était d'abord obscurité, puis s'est transformée. De fait, comment la joie d'un homme peut-elle être sans limite, jusqu'à « ne plus faire la différence entre 'maudit soit Haman' et 'béni soit Morde'haï»? Précisément grâce à l'obscurité, au rejet du mal et de « l'autre côté », à l'amertume qui rend la joie intense, qui lui permet de dépasser toute limite.

C'est pour cela qu'en Adar, la joie dépasse toute limite. Pendant ce mois, un tel sentiment fut obtenu à partir de l'obscurité, ainsi qu'il est dit: «De nombreuses personnes, appartenant à d'autres nations, adoptèrent des pratiques juives». La source spirituelle de ces personnes était les trois forces du mal totalement impures. Malgré cela, elles adoptèrent des pratiques juives, c'est-à-dire qu'elles rejetèrent l'idolâtrie et reconnurent la suprématie de la Torah.

C'est en agissant de la sorte que l'on révèle la lumière dans toute sa puissance. A Pourim, il convient de se réjouir jusqu'à «ne plus faire la différence entre 'maudit soit Haman' et 'béni soit Morde'haï». Et, la joie doit être intense, tout au long de ce mois d'Av. Le verset dit, en effet: «Ce mois fut transformé pour eux», faisant bien allusion ainsi à la totalité de ce mois.

# Vayakhel

## Accomplir la Volonté de D.ieu sans se méprendre

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel 5711-1951)

1. Dans la Torah, en général et dans la Loi Ecrite, en particulier, chaque mot et même chaque lettre sont comptés. En conséquence, quelques mots ou mêmes quelques lettres suffisent pour apprendre de nombreuses Hala'hot.

Malgré cela, la Parchat Vayakhel reproduit encore une fois la longue description des instruments du Sanctuaire et des vêtements sacerdotaux, précisément définis par les Sidrot Terouma et Tetsavé.

On peut s'interroger, à ce propos. Pourquoi ne pas écrire brièvement que les enfants d'Israël façonnèrent ces instruments et ces vêtements comme D.ieu l'avait ordonné à Moché? De cette façon, la Torah aurait pu compter plusieurs dizaines de versets en moins.

2. L'explication de tout cela est la même que celle qui est développée à propos d'une interrogation similaire. Pourquoi répéter douze fois, dans la Parchat Nasso, les sacrifices des chefs de tribu, offerts lors de l'inauguration du Sanctuaire ?

Il est expliqué que chaque chef de tribu obtint, par son sacrifice, un accomplissement fondamentalement différent, comme l'indique, de manière allusive, le Midrach, à la Parchat Nasso.

3. On peut en dire de même pour les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï.

Dans Terouma et Tetsavé, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux furent présentés pour la première fois. Il s'agissait alors :

- A) d'une Injonction émanant de D.ieu,
- B) qui fut adressée à Moché, notre maître, auquel nul autre homme ne fut comparable,

C) alors que Moché se trouvait sur le mont Sinaï, dans une situation infiniment plus élevée que celle qui était la sienne ici-bas, lorsque «il ne mangea pas de pain et ne but pas d'eau».

#### Likouteï Si'hot

A l'opposé, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux dont il est question dans les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï furent ceux que l'on façonna concrètement :

- A) par l'intermédiaire des enfants d'Israël,
- B) ici-bas, dans ce monde,
- C) avec de l'or, de l'argent, du bronze et des éléments matériels.

Malgré l'immense différence qu'il peut y avoir entre un potentiel et sa réalisation effective, la Volonté de D.ieu et Sa promesse de «résider parmi eux» s'accomplirent concrètement dans le Sanctuaire que décrivent Vayakhel et Pekoudeï et non dans sa dimension spirituelle, telle que Moché la perçut sur la montagne.

4. La leçon qui en découle pour nous est la suivante. Nul ne doit se décourager en considérant qu'on attend de lui qu'il mette en pratique la Volonté de D.ieu, sans se méprendre, alors que nous savons dans quelle situation nous nous trouvons, en particulier pour nous, qui vivons dans l'obscurité profonde de cet amer exil.

Mais, malgré tout cela, D.ieu donne l'assurance qu'en étant généreux, en agissant avec la chaleur et l'enthousiasme caractéristiques du Judaïsme et de la 'Hassidout, nous recevrons l'aide de D.ieu, nous mettrons en pratique le Précepte «Je résiderai parmi eux» et nous saurons nous conformer à Sa Volonté.



# PEKOUDEÏ



# Pekoudeï Betsalel et Aholvav

(Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel Pekoudeï 5711-5718, 1951-1958)

1. Dans la Torah, en général et dans la Loi Ecrite, en particulier, chaque mot et même chaque lettre sont comptés et particulièrement précis. Quelques mots ou même quelques lettres permettent d'apprendre de nombreuses Hala'hot.

Malgré cela, les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï répètent intégralement la description des instruments du Sanctuaire et des vêtements sacerdotaux, qui a déjà été faite, d'une manière très détaillée, dans les Sidrot Terouma et Tetsavé.

On peut donc s'interroger sur cette répétition. La Torah aurait pu dire brièvement que les Juifs avaient façonné les instruments du Sanctuaire et confectionné les vêtements sacerdotaux comme D.ieu l'avait ordonné à Moché. De la sorte, plusieurs dizaines de versets seraient devenus inutiles.

2. Pourquoi de nombreuses Hala'hot ne sont-elles pas clairement mentionnées dans la Torah et doivent donc être déduites de quelques lettres ? Précisément parce que des lettres ou des mots ajoutés au verset permettent de les déterminer. Il serait donc inutile, en outre, de les enseigner clairement.

Pour la même raison, la Michna énonce de nombreux principes uniquement de manière allusive, alors que la Guemara les détaille. De façon générale, le texte de la Michna est concis, alors que la Guemara introduit de larges développements. Ainsi, la simple formulation de la Michna permet de déduire des lois d'une simple allusion et, si celles-ci étaient clairement enseignées, il y aurait bien là une référence inutile. La même remarque peut être faite pour la Guemara, comparée aux commentaires des premiers Sages ou pour ces derniers, comparés aux explications des derniers Sages.

Tout ce qui vient d'être dit renforce la question précédemment posée. Les descriptions relatives au Sanctuaire qui figurent dans les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï ne sont-elles pas inutiles ?

3. La réponse qui peut être apportée à cette interrogation est identique à une autre, énoncée à propos d'une situation qui est similaire à celle-ci.

Pourquoi les douze sacrifices des chefs de tribu, tous identiques, furent-ils intégralement décrits, dans la Parchat Nasso ? Pourquoi ne pas dire, pour chacun de ces hommes, qu'il offrit le même sacrifice que son prédécesseur ?

L'explication est la suivante. Chaque chef de tribu, par son sacrifice, obtint un résultat spécifique, des bénédictions différentes. C'est ce que dit, en allusion, le Midrach, à la Parchat Nasso. La Torah ne peut donc pas dire que le sacrifice de chaque chef de tribu était identique à celui de son successeur, car chacun apportait bien une révélation spécifique.

4. Ce qui vient d'être dit s'applique également aux Sidrot Vayakhel et Pekoudeï.

Terouma et Tetsavé présentent le Sanctuaire tel que D.ieu demanda à Moché de le construire. Puis, Vayakhel et Pekoudeï racontent comment les enfants d'Israël le bâtirent effectivement. De ce point de vue, il s'agit bien de deux Sanctuaires différents et, selon les termes de nos Sages, «il y a un Sanctuaire ici bas et un autre là-haut». C'est la raison pour laquelle sa description précise est faite deux fois.

Plus spécifiquement, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux présentés dans les Sidrot Terouma et Tetsavé sont définis par D.ieu à Moché, notre maître. On peut, de ce fait, énumérer trois qualités les concernant :

A) Moché, âme issue du monde spirituel d'Atsilout, recevait alors la Parole de D.ieu. Et, son âme vivait physiquement dans ce monde sans aucune modification par rapport à ce qu'elle était dans le monde d'Atsilout, de sorte que, selon les termes de nos Sages, «la Présence divine s'exprimait par sa bouche».

Certes, toutes les âmes juives émanent du monde d'Atsilout. Néanmoins, elles s'éloignent ensuite de leur source. Les âmes d'Atsilout proprement dites, en revanche, peuvent exister dans ce monde matériel sans aucune modification par rapport à leur situation en Atsilout.

Il est vrai qu'une différence existe entre les âmes d'Atsilout et les réceptacles de la Lumière divine qui se trouvent dans ce monde. Igueret Hakodech affirme que ces âmes ont d'ores et déjà quitté ces réceptacles, s'en sont séparées. Pour autant, elles appartiennent bien à ce monde d'Atsilout.

- B) De quelle manière Moché reçut-il la Parole de D.ieu et la prophétie ? Le Rambam affirme que «il n'y a eu pas d'autre prophète, en Israël, qui soit comparable à Moché». A ce propos, deux précisions peuvent être données :
- 1) Moché, lorsque la prophétie lui était révélée, conservait une pleine conscience, à la différence des autres prophètes.
- 2) La prophétie de Moché était introduite par « voici », terme qui désigne ce qui est précis et non par « ainsi », qui correspond à une vision imprécise. Car, le corps physique des autres prophètes ne permettait même pas cette vision imprécise. A l'opposé, le corps de Moché intégrait parfaitement une révélation précise.
- C) La Parole de D.ieu fut reçue sur le mont Sinaï, où Moché connaissait une situation moralement beaucoup plus élevée qu'en se trouvant ici bas. C'est la raison pour laquelle «il ne mangea pas de pain et ne but pas d'eau», même si, par la suite, lorsqu'il redescendit de la montagne, sa nourriture et sa boisson restèrent différentes de celles des autres hommes.

Il découle de tout ce qui vient d'être dit que le Sanctuaire décrit par les Sidrot Terouma et Tetsavé n'était pas fait d'or et d'argent matériels.

A l'opposé, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux décrits par les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï furent faits par des Juifs, dont les âmes, pour la plupart d'entre eux, émanaient des mondes spirituels inférieurs à celui d'Atsilout, en l'occurrence les mondes de Brya, Yetsira et Assya. Ils les façonnèrent ici-bas, dans ce monde matériel, en se servant d'or, d'argent et de bronze physiques.

5. Certes, la différence entre un potentiel et son application effective est considérable. Pour autant, la Volonté de D.ieu et Sa promesse de « résider parmi eux » furent réellement accomplis dans le Sanctuaire matériel que décrivent Vayakhel et Pekoudeï et non dans la vision que Moché en eut sur la montagne, selon l'expression du Midrach.

En effet, D.ieu voulut posséder une demeure ici-bas et le Tanya souligne qu'il s'agit bien de ce monde matériel, le plus inférieur qui soit, empli de grossièreté, couvert d'obscurité. Malgré cela, et même à cause de cela, c'est précisément là que peut se réaliser la finalité ultime de la création.

Ce qui vient d'être dit permet de préciser la question qui est posée par le traité Yoma 75a, à propos des pierres précieuses que les chefs de tribu offrirent pour l'inauguration du Sanctuaire. Celles-ci avaient été obtenues de façon miraculeuse et elle servirent, néanmoins, à confectionner les vêtements sacerdotaux. La Guemara demande donc comment une telle utilisation fut-elle envisageable. Et, l'on peut comprendre le sens de cette interrogation en fonction de ce qui vient d'être dit. En effet, le Sanctuaire devait nécessairement être fait d'objets matériels. Il ne devait pas procéder du miracle mais, bien au contraire, s'insérer dans les lois de la nature.

## 6. Quelle leçon pouvons-nous tirer de ce qui vient d'être dit ?

Ce passage souligne que l'on ne doit pas se décourager, en se demandant de quelle manière on pourra mettre en pratique la Volonté de D.ieu en étant certain de ne pas se tromper, alors que l'on a conscience de sa propre situation morale, alors que l'on se trouve dans l'obscurité profonde de cet amer exil.

Il faut donc faire abstraction de tout cela et méditer à l'affirmation de D.ieu selon laquelle celui qui a le cœur généreux, de la chaleur et un enthousiasme juif, pourra obtenir de Lui la réalisation de la promesse selon laquelle «Je résiderai parmi eux» et les forces spirituelles nécessaires pour mettre en pratique Sa Volonté sans se tromper.

7. On trouve une allusion à ces deux Sanctuaires dans le début de notre Paracha, «Voici les Injonctions du Sanctuaire, Sanctuaire du Témoignage».

En effet, pourquoi ne pas écrire ici une seule fois le mot « Sanctuaire » ? Quel est le sens de cette répétition ? Il faut en conclure qu'elle fait allusion aux deux Sanctuaires, celui que D.ieu montra à Moché et celui que les enfants d'Israël construisirent, de manière effective.

Le mot «Témoignage » n'est pas employé à propos du premier Sanctuaire, dont D.ieu donna la vision. La Torah le réserve pour le second Sanctuaire, construit par les enfants d'Israël.

De fait, on porte témoignage uniquement à propos d'un fait qui n'est pas avéré. Il serait inutile, si celui-ci était évident. C'est la raison pour laquelle, bien que les membres du tribunal doivent entendre des témoins ayant vu la nouvelle lune pour proclamer le nouveau mois, ils peuvent le faire de leur propre initiative, sans

interroger ces témoins, s'ils ont eux mêmes vu la nouvelle lune. En effet, ce qu'ils voient de leurs yeux a un degré de certitude supérieur au témoignage qui leur est rapporté. Bien plus, un témoignage portant sur un fait actuellement caché, mais devant se révéler par la suite, n'est pas plus recevable. Il ne peut porter que sur une information totalement cachée.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi le terme de «Témoignage» est employé par le verset précisément à propos du second Sanctuaire. On peut le justifier de deux façons :

- A) Le Sanctuaire fut bâti par les mains des hommes, à partir d'éléments matériels, dans lesquels la Divinité n'apparaît pas à l'évidence. Un témoignage est donc nécessaire. Le premier Sanctuaire, en revanche, est purement spirituel. Son élévation apparaît à l'évidence et aucun témoignage ne s'impose, à ce propos.
- B) C'est précisément le Sanctuaire matériel qui a le pouvoir de révéler l'Essence de D.ieu, transcendant toutes Ses émanations et restant totalement occultée.

Dans le Sanctuaire que D.ieu présenta à Moché, Sa Présence était évidente. Celuici était imprégné de lumières et d'influences célestes. L'Essence de D.ieu, en revanche, n'y apparaissait pas. A l'opposé, dans celui que les enfants d'Israël construisirent matériellement, se réalisa la promesse selon laquelle « Je résiderai parmi vous ». Ainsi, l'Essence de D.ieu l'irradiait.

Les Juifs bâtirent un Sanctuaire précisément à partir d'éléments matériels. Ils utilisèrent de l'or, de l'argent et du bronze, au sens le plus littéral. Et, c'est précisément pour cela qu'ils purent obtenir un tel résultat. La 'Hassidout explique, en effet, que la Présence de D.ieu, et non Son émanation, réside précisément dans ce monde matériel.

8. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation du Yerouchalmi, selon laquelle : « on doit prononcer chaque jour, dans la prière, dix huit bénédictions, qui correspondent aux dix huit Injonctions énoncées par la Torah à propos du second Sanctuaire ».

Le Yerouchalmi appelle «premier Sanctuaire» celui qui est décrit par les Sidrot Terouma et Tetsavé et «second Sanctuaire», celui de Vayakhel et Pekoudeï. Or, la Torah emploie, à propos du dernier, dix huit fois l'expression «comme D.ieu l'ordonna». C'est la raison pour laquelle on prononce dix huit bénédictions dans la prière.

Mais, le Yerouchalmi apporte aussitôt une précision. Ne trouve-t-on pas plutôt dix neuf fois l'expression «comme D.ieu l'ordonna» ? Il explique donc que «l'on compte uniquement à partir du verset «avec lui se trouvait Aholyav, fils d'A'hisama'h» et jusqu'à la fin de ce texte». En d'autres termes, on retient seulement les expressions «comme D.ieu l'ordonna» prononcées après que Betsalel ait été rejoint par Aholyav, qu'ils aient été chargés l'un et l'autre de la réalisation du Sanctuaire, mais non celle qui s'applique uniquement à Betsalel.

On peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit :

- 1) Quel relation peut-elle être faite entre les dix huit bénédictions de la prière et les dix huit expressions « comme D.ieu l'ordonna » que compte cette Paracha ?
  - 2) Pourquoi la prière est-elle liée précisément au second Sanctuaire ?
- 3) Pourquoi compte-t-on l'expression «comme D.ieu l'ordonna» seulement si elle s'applique également à Aholyav ?

Ces questions peuvent être approfondies. On sait que la prière, *Tefila*, désigne étymologiquement un lien. De fait, elle lie celui qui la prononce à D.ieu. Il aurait donc semblé plus logique de la mettre en relation avec Betsalel seul, qui appartenait à la tribu de Yehouda, plutôt qu'avec Aholyav, de la tribu de Dan. En effet,

- 1) La tribu de Yehouda était la plus élevée, comme le fait remarquer le Midrach, qui justifie ainsi le choix de Betsalel et d'Aholyav, issus l'un de la tribu la plus noble et l'autre, de la plus humble.
- 2) Yehouda est de la même étymologie que *Hodaa*, la soumission, qualité qui est mise en avant pendant la prière des dix huit bénédictions, puisqu'elle est indispensable pour obtenir la concentration nécessaire. Dès lors, pourquoi faut-il retenir également la présence d'Aholyav ?

9. Commentant le verset « une échelle plantée en terre, dont le sommet parvient jusqu'au ciel », le Zohar dit que « cette échelle fait allusion à la prière ». Le Midrach ajoute : « Cette échelle est le Sinaï », c'est-à-dire la Torah.

La 'Hassidout précise la différence entre l'étude de la Torah et la prière. La Torah est une révélation céleste, alors que la prière correspond à un mouvement d'élévation de la part de l'homme.

Tel est donc le sens de ce verset, dans son application à la prière. L'échelle est « plantée en terre », attirée par elle, captivée par la matérialité, plus basse que la terre. Et, le service de D.ieu consiste à prendre tous ces éléments inférieurs et à les élever « jusqu'au ciel », vers l'Essence de D.ieu.

Cet effort appartient à l'homme, qui se trouve ici-bas et assume ainsi pleinement son rôle de serviteur de D.ieu. Certes, sa mission pourrait lui inspirer le plaisir, mais il préfère l'aborder par la soumission. Des forces célestes lui sont accordées pour obtenir un tel résultat, ainsi qu'il est dit : «Lavan se leva tôt, le matin». De fait, tous les matins, la «Blancheur supérieure», stade de la création particulièrement élevée, à laquelle le nom de Lavan fait allusion, peut être perçue ici-bas. Néanmoins, il s'agit là uniquement d'une force qui est accordée à l'homme. Il lui appartient ensuite d'en faire un usage concret, par son propre effort.

On peut ainsi comprendre pourquoi la prière est liée précisément au second Sanctuaire. En effet, tous deux procèdent d'une même démarche, faisant des objets matériels une demeure pour D.ieu dans ce monde.

10. La prière réalise donc l'élévation de ce qui se trouve ici-bas. Or, les éléments les plus inférieurs doivent également trouver leur élévation. Une expression bien connue dit qu'une guêtre peut aussi connaître l'élévation.

De même, chacun doit assurer l'élévation de toutes les forces de son âme, y compris les plus basses.

De façon générale, les Juifs s'engagent, le matin, avant de prier, à mettre en pratique l'Injonction «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», conformément à la décision du Peri Ets 'Haïm, que l'Admour Hazaken rappelle dans son Sidour. Il convient, pour cela, de ressentir, que l'on est partie intégrante de la communauté, qui comprend également des Juifs comparables à Aholyav, «issu de la plus humble des tribus», selon l'expression du Midrach. Ceux-là doivent également recevoir l'élévation.

Telle est la Mitsva d'aimer son prochain comme soi-même, selon la définition du Baal Chem Tov. Elle s'applique également à celui qui se trouve aux antipodes, que l'on n'a jamais vu, avec lequel on n'a jamais entretenu aucune relation.

Celui qui commence à prier, après avoir fait tous les efforts qui sont nécessaires pour cela, reçoit, d'emblée, une immense élévation, puisqu'il se détache de toutes les préoccupations du monde et entre directement en relation avec D.ieu.

Un tel homme pourrait se demander ce qu'il a de commun avec celui qui n'a même pas cherché à se préparer pour la prière, qui se trouve dans une situation morale bien peu enviable. On lui répondra donc qu'il doit aimer, de la même façon, celui qui se trouve à l'autre extrémité du monde, y compris si cette opposition se situe dans la dimension matérielle.

Bien plus, on lui dira qu'il doit aimer celui qu'il n'a jamais vu, qui ne s'est jamais préparé à la prière, avec lequel il n'a jamais entretenu aucune relation, car celui-ci est bien loin de connaître la situation qui est la sienne propre avant même qu'il ne se prépare à prier, même si son âme se trouve alors uniquement dans ses narines, ne pouvant pas encore se répandre dans tout son corps.

Or, non seulement la Mitsva d'aimer son prochain est le fondement de toute la Torah, mais, bien plus, elle conditionne également la prière et son élévation, permet de s'y préparer. En effet, pour obtenir l'élévation, il faut agir sur le point le plus bas, tout comme on place un levier sous le monticule que l'on désire soulever.

Ainsi, on élèvera non seulement le Betsalel que l'on porte en son âme, mais aussi sa partie la plus basse, celle de Dan. De la sorte, on priera de toutes ses forces et on fera de chaque chose un Sanctuaire pour D.ieu.

11. Telles sont les dix huit bénédictions de la prière, correspondant aux dix huit fois qu'il est dit «comme D.ieu l'ordonna» à propos du second Sanctuaire et mentionnant également le nom d'Aholyav.

En effet, la finalité est bien de bâtir un Sanctuaire également à partir de ce qui caractérise Aholyav. De même, la prière doit réaliser l'élévation d'Aholyav.

12. Le Sanctuaire assura donc l'élévation de ce qui se trouve ici-bas. Ce fut, en particulier, l'objet des sacrifices, qui y jouaient un rôle essentiel.

C'est ainsi que l'on put obtenir, par la suite, la révélation céleste, la demeure de D.ieu ici-bas, grâce à «l'odeur agréable» des sacrifices qui montait vers Lui.

Ces deux mouvements, l'élévation et le dévoilement furent «comme D.ieu l'ordonna» et créèrent donc un lien entre les objets matériels et l'Essence de D.ieu, entre les créatures et le Créateur.

La force de réaliser ce lien est accordée à tous par Moché, notre maître. Elle émane de la parcelle de lui que chacun porte en sa propre personne. C'est le sens de l'expression «comme D.ieu l'ordonna à Moché».

Il en va de même pour la prière, qui fut instaurée pour remplacer les sacrifices. Celle-ci requiert l'élévation. Celui qui prie doit savoir qu'il ne peut s'adresser à nul autre que D.ieu. En conséquence, il obtient le dévoilement dont il a besoin, de sorte que D.ieu «guérit les malades» et «bénit les années».

Cette élévation et ce dévoilement lient et unissent l'homme à la Divinité de la plus haute manière qui soit. C'est pour cette raison que la prière se conclut par ces mots: «Par la paix».

## Le voile et l'appel

(Discours du Rabbi, Chabbat Pekoudeï 5717-1957)

13. La Parchat Pekoudeï est suivie par celle de Vaykra.

La relation que l'on peut établir entre ces deux Sidrot est la suivante. La fin de Pekoudeï évoque le nuage qui se trouvait au dessus du Sanctuaire. Celui-ci constitua un écran, qui empêchait Moché d'entrer dans la tente du Témoignage. Par la suite, il y eut une révélation, après ce voile et «D.ieu appela Moché». C'est ce que rapporte le début de Vaykra.

Il est bien connu que l'affirmation qui fait suite au voile est plus élevée que celle qui apparaît d'emblée comme telle.

14. La révélation qui fait suite au voile, dans le service de D.ieu des hommes, est l'acte de ce service qui est appelé Techouva.

La Techouva fait suite à une situation d'éloignement par rapport à la Divinité, de voile. Elle implique le retour et la révélation.

De plus, la Techouva, au même titre que le dévoilement qui fait suite à l'obscurité, se caractérise par sa grande puissance. A son stade le plus élevé, elle peut même transformer les fautes intentionnellement commises en bienfaits, l'obscurité en lumière.

15. C'est pour cette même raison que le Juste accompli ne peut atteindre l'élévation obtenue par ceux qui accèdent à la Techouva, comme le soulignent nos Sages.

Les Justes ont des mérites. Ceux-ci sont de deux sortes:

A) Il y a, tout d'abord, la lumière qu'ils reçoivent par l'accomplissement des Injonctions de la Torah, par le Précepte: «Fais le bien».

B) Il est aussi une révélation obtenue par le respect des Interdits, du Précepte: «Ecarte-toi du mal». Néanmoins, celle-ci ne fait que repousser le mal. Elle ne le transforme pas en bien. Car, l'effort des hommes et le dévoilement qui en résulte sont nécessairement limités. En conséquence, le mal n'est pas modifié et il faut donc le chasser.

La Techouva, en revanche, prend racine dans l'essence de l'âme, liée à l'Essence de D.ieu. A ce stade, aucune limitation n'est concevable et les fautes intentionnellement commises deviennent donc des bienfaits.

Tel est le but de cet appel, qui fait suite au voile. Il ne suffit pas de repousser et d'abattre l'obscurité. Il faut, en outre, que «la nuit éclaire comme le jour ».

16. Ce qui vient d'être dit délivre un enseignement pour le service de D.ieu de chacun. Quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, on ne doit pas se décourager, ce qu'à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, on doit penser que le voile permet d'obtenir une élévation beaucoup plus considérable.

Il en est de même pour la succession des générations. Certains font remarquer qu'il y eut des époques d'une élévation beaucoup plus considérable que la nôtre. Or, celles-ci furent très éloignées de la délivrance. Dès lors, pourquoi la nôtre la connaîtrait-elle? Mérite-t-elle la venue du Machia'h?

La réponse à cette question peut être déduite de ce qui a été dit auparavant. La bassesse de cette génération fait, en réalité, la preuve qu'elle connaîtra effectivement la venue du Machia'h.

Juste avant le lever du jour, le sommeil est beaucoup plus profond. Un grand effort est alors nécessaire pour ne pas rester endormi, ce qu'à D.ieu ne plaise, pour percevoir la lumière du matin, jusqu'à ce que nous assistions à la réalisation de la promesse selon laquelle «la nuit éclairera comme le jour».

# Σ Likouteï Si'hot Σ

# PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

Remière série Republikation

TOME 3 VAYIKRA



# VAYIKRA



# Vaykra Parchat Za'hor Sacrifice moral

(Discours du Rabbi intitulé « Je suis venu dans mon jardin », 5712-1952)

1. La Parchat Vaykra, celle qui définit les sacrifices, commence par le verset suivant : « Un homme qui offrira, d'entre vous, un sacrifice pour D.ieu ». On peut s'étonner de cette formulation. Pourquoi ne pas dire, tout simplement, « un homme, d'entre vous, qui offrira » ?

La 'Hassidout donne, à ce propos, l'explication suivante. En fait, l'énoncé de ce verset permet de préciser la portée spirituelle du sacrifice et son apport à l'âme humaine.

On connaît la remarque introduite par nos Sages, à propos du verset « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux ». Ceux-ci soulignent : « Il n'est pas dit 'Je résiderai dans ce Sanctuaire', mais bien 'parmi eux', c'est-à-dire au sein de chaque Juif ».

On peut en conclure que toutes les formes du service de D.ieu qui étaient pratiquées dans le Sanctuaire et dans le Temple possèdent bien un pendant moral, occupant la même place dans le Sanctuaire spirituel que chacun porte en lui.

Il en est ainsi pour toutes les formes du service de D.ieu et combien plus est-ce le cas pour ce qui est des sacrifices, car, même dans le Temple matériel, où ils étaient constitués d'animaux physiques, ceux-ci possédaient déjà une immense dimension spirituelle.

C'est la raison pour laquelle ces sacrifices étaient partie intégrante du service des Cohanim et c'est pour cela que les Leviim chantaient et jouaient de la musique, quand on les effectuait. Tout cela avait une profonde dimension spirituelle, comme l'explique le Zohar, selon lequel « les Cohanim étaient silencieux et un sentiment intense animait leur cœur », qui était à l'origine de la révélation céleste, alors que les Léviim, en chantant et en jouant de la musique, réalisaient l'élévation de la matière.

Ainsi, déjà dans le Temple, les sacrifices avaient un apport moral considérable. Combien plus en est-il ainsi pour ceux qui sont pratiqués par chaque Juif, à titre personnel.

L'Admour Hazaken donne, de ce verset, l'interprétation suivante : « un homme qui offrira », celui qui désire se rapprocher de D.ieu, puisque la finalité du sacrifice est de lier ses forces et ses sens du Divin, « d'entre vous un sacrifice pour D.ieu », doit offrir à D.ieu sa propre personne.

- 2. Ce qui vient d'être dit permet de souligner deux points :
- A) Le sacrifice est « d'entre vous ». Il émane de l'âme divine.
- B) Il porte sur « l'animal » qui se trouve dans le cœur de l'homme, c'est-à-dire sur son âme animale.

C'est à ce propos que le verset dit ensuite : « du gros bétail ou du petit bétail », faisant ainsi allusion à toutes les formes que peut prendre cette âme animale, comme l'explique la 'Hassidout.

Le service de D.ieu émanant de l'âme divine par elle-même ne peut pas être la finalité ultime. Celle-ci doit, avant toute autre chose, transformer l'âme animale.

Ce verset introduit également cette idée, de manière allusive, puisque, juste après avoir dit: « d'entre vous », il ajoute: « un sacrifice pour D.ieu ». Après avoir précisé que celui-ci était « du gros bétail ou du petit bétail », il souligne qu'il sera effectué « selon Sa Volonté, devant l'Eternel », c'est-à-dire avant Lui. En effet, la transformation de l'âme animale est particulièrement élevée, ainsi qu'il est dit: « C'est grâce à la puissance du bœuf que l'on obtient d'abondantes récoltes ».

C'est pour cette raison que le sacrifice offert « d'entre vous » est précisément lié au Nom divin Avaya, le Tétragramme et non à Elokim, Nom dont la valeur numérique est la même que celle du mot Hatéva, la nature et qui fait précisément allusion aux manifestations divines au sein des phénomènes naturels, comme l'explique le Zohar, commentant le verset: « celui qui sacrifie aux dieux étrangers sera excommunié ».

Pour autant, une telle élévation n'est nullement comparable à celle que l'on obtient en transformant son corps et son âme animale. En le faisant, on parvient

ainsi « devant l'Eternel », c'est-à-dire avant Lui. On transcende alors l'enchaînement des mondes et c'est à ce propos qu'il est dit: « Lorsque l'on fait battre les forces du mal en retraite, la Lumière du Saint béni soit-Il apparaît dans tous les mondes » en restant toujours identique, sans être modifiée par les stades de la création qu'elle traverse.

3. Lorsque l'on offrait un sacrifice, on devait, dans un premier temps, vérifier l'intégrité physique de l'animal, l'absence d'infirmités. C'est à l'issue de cet examen que celle-ci était « agréée pour être un sacrifice ». Or, il en est de même, dans la dimension morale. Si l'on souhaite « sacrifier » son âme animale pour D.ieu, on doit, au préalable, vérifier que celle-ci est entière, qu'elle n'a pas de défauts.

Le sacrifice d'une bête, dans le Temple, commençait donc par sa vérification. De la même façon, il convient de « vérifier » le moindre recoin de son esprit, de son intellect, de ses sentiments et surtout des trois vêtements de son âme, pensées, paroles et actions, afin de mettre les manques en évidence et de les réparer.

Chacun se doit d'apporter toute son attention à cette vérification. Elle ne saurait nullement être machinale. Pour cela, il faut avoir conscience que sa vie en dépend. C'est seulement en prenant pleinement la mesure de son importance que l'on pourra l'effectuer de manière satisfaisante et introduire tous les aménagements nécessaires.

4. Celui qui réalise cette « vérification » de la meilleure façon et médite objectivement à sa propre situation s'apercevra, bien souvent, qu'il porte encore la trace des fautes qu'il a commises depuis son plus jeune âge, y compris avant sa Bar Mitsva, même s'il est parvenu à s'en écarter depuis lors. C'est à ce propos qu'il est dit: « Ma faute se trouve toujours face à moi », dès lors qu'elle n'a pas encore été pleinement réparée.

On peut trouver la preuve que les fautes n'ont pas été entièrement rectifiées et que l'on n'est pas encore parvenu à la Techouva dans le manque d'ardeur que l'on éprouve face à un acte du service de D.ieu. On se trouvait auparavant « dans une contrée aride, à l'ombre de la mort » et l'on devrait donc éprouver une immense soif, un intense amour de D.ieu, capables de transformer les fautes intentionnellement commises en bienfaits. Si l'on s'aperçoit que ce n'est pas le cas, on peut en conclure que l'on n'est pas encore parvenu à la perfection de la Techouva.

Plus encore, celui qui parviendra à une juste évaluation de sa propre situation morale, sans chercher à l'idéaliser ou bien à se tromper lui-même, se dira peut-être

que la réalité va à l'encontre de ce qu'elle devrait être. Non seulement les fautes intentionnellement commises ne sont pas devenues des bienfaits, mais, bien plus, elles sont encore présentes et, comme le disent nos Sages, « une transgression en attire une autre ». On parviendra à la conclusion que le stade de Techouva auquel on est parvenu est insignifiant par rapport à ce qu'il devrait être.

Ainsi, la nécessité de considérer que « ma faute se trouve toujours face à moi » ne découle pas de l'insuffisance de la Techouva réalisée au préalable par rapport à la situation actuelle, de l'obligation de s'élever vers un stade de Techouva plus élevé. En fait, elle est la conséquence d'une réparation imparfaite des fautes préalablement commises. Celles-ci dressent donc une muraille de fer entre l'homme et notre Père Qui se trouve dans les cieux. Elles font entrave au service de D.ieu.

Celui qui méditera attentivement à tout cela, prendra conscience de ce que sont les sacrifices, destinés à consacrer ses forces et ses sens au Tout Puissant, jusqu'à devenir partie intégrante du « feu céleste » et de la Lumière infinie de D.ieu. Dès lors, il ne pourra pas s'empêcher de s'interroger. Quelle relation peut-il établir entre sa propre personne et un tel sacrifice? Comment faire que celui-ci soit « agréé par D.ieu » et « sans défauts »?

C'est pour répondre à cette question que mon beau-père, le Rabbi, complète l'explication que donne l'Admour Hazaken de l'expression « d'entre vous » et ajoute: « De votre propre personne et cela dépend de vous », quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, quels que soient les événements que l'on a connus jusqu'alors. Malgré tout cela, chacun est en droit de se demander: « Quand mes actions égalerontelles celles de mes pères, Avraham, Its'hak et Yaakov? ».

5. Après avoir vérifié qu'une bête était intègre et sans défaut, on la sacrifiait. Son corps physique n'en était pas modifié pour autant. Néanmoins, il était alors sans vie et pouvait ainsi être présenté sur l'autel, où il se consumait. Sa graisse était systématiquement brûlée. Bien plus, l'animal sacrifié comme *Ola*, premier de tous les sacrifices, était même entièrement consumé sur l'autel, grâce au feu céleste qui descendait du ciel

Il en va demême, dans la dimension spirituelle. Après avoir réparé les imperfections de sa personnalité, il faut réaliser son « abattage rituel », c'est-à-dire « sacrifier » son corps et son âme animale, en leur faisant perdre tout enthousiasme, toute passion pour les attraits matériels. En pareil cas, les actions physiques de l'homme ne sont

pas modifiées, mais elles sont réalisées froidement. Elles sont perçues uniquement comme des moyens d'augmenter ses forces, afin de mieux servir D.ieu. Ainsi, disent nos Sages, « le vin et les bonnes odeurs favorisent le discernement » et l'un d'eux affirma même: « Avant d'avoir consommé de la viande de bœuf, je ne saisissais pas cette explication ».

C'est de cette façon que l'on peut mettre en pratique l'Injonction « en toutes tes voies, connais-Le », faire que chacune de ses actions soit consacrée au Nom de D.ieu. Plus profondément, il est ainsi possible non seulement de consacrer les biens matériels à la spiritualité, mais aussi de les transformer en valeurs spirituelles, en Mitsvot, appartenant au domaine de la sainteté. C'est le cas, par exemple, des repas du Chabbat et des fêtes, de la laine dont on tisse les Tsitsit ou du parchemin qui sert à fabriquer les Tefilin.

Dès lors, le sacrifice devient possible. Le corps et l'âme animale peuvent s'inclure dans le feu céleste qui leur est insufflé par l'âme, dont il est dit que « ses étincelles appartiennent à la flamme de D.ieu » et nos Sages précisent: « Elle est semblable au feu céleste ».

Tel est l'amour que l'âme divine éprouve pour D.ieu. De la manière qui vient d'être décrite, le corps et l'âme animale en deviennent partie intégrante. Dès lors, l'âme animale elle-même s'emplit d'amour pour D.ieu et c'est à ce propos qu'il est dit: « Tu aimeras l'Eternel ton D.ieu de tout ton cœur », c'est-à-dire, selon l'interprétation de nos Sages: « Par tes deux penchants ».

#### Les quatre guerres d'Amalek

(Discours du Rabbi, Pourim 5716-1956)

6. Amalek fit la guerre contre Israël à trois reprises, tout de suite après la sortie d'Egypte, pendant les dernières années que les enfants d'Israël passèrent dans le désert, juste avant l'entrée en Terre Sainte, alors qu'Amalek était travesti en cananéen et durant les premières années de leur installation en Erets Israël, après la nomination du roi Chaoul et avant la construction du Temple. En effet, les enfants d'Israël, lorsqu'ils pénétrèrent en Terre Sainte, durent, dans l'ordre, nommer un roi, faire la guerre contre Amalek et construire le Temple. Enfin, il y aura une quatrième guerre contre Amalek à l'époque du roi Machia'h.

On distingue deux périodes de l'histoire juive, depuis que les enfants d'Israël se constituèrent en tant que peuple, lorsqu'ils quittèrent l'Egypte pour aller recevoir la Torah. La première fut celle du désert. Les Juifs n'avaient alors aucun contact avec le monde physique. Leurs besoins matériels, leur nourriture, leurs vêtements et leur logement, étaient satisfaits par la manne, le puits de Myriam et les colonnes de nuée.

La seconde période fut celle de la prise de possession du territoire des sept peuples de Canaan pour en faire Erets Israël. Le temps de l'exil y est inclus également, lorsque les Juifs sont disséminés parmi les nations afin de préparer l'accomplissement de la promesse selon laquelle « Erets Israël se répandra dans tous les pays », qui seront aptes à devenir un Sanctuaire pour la Divinité.

Les quatre combats contre Amalek définis plus haut se répartissent donc de la manière suivante. Les deux premiers eurent lieu au début et à la fin de la première période et les deux derniers, au début et à la fin de la seconde période.

Il existe une différence entre les deux guerres de la première période. Amalek mena la première à visage découvert alors que, pour la seconde, il se fit passer pour un cananéen. On peut en conclure qu'il en est de même pour la deuxième période, dont le premier combat, à l'époque de Chaoul, se déroula alors qu'Amalek révéla qui il était. En revanche, celui qui aura lieu dans notre génération, celle de la venue du roi Machia'h, très bientôt et de nos jours, sera mené contre un Amalek caché.

7. Faisant référence au premier combat d'Amalek, au début de la première période, le verset dit: « Il te rencontra sur le chemin ». Le Midrach donne une autre lecture de ce verset: « Il te refroidit sur le chemin ». Ainsi, Amalek ne chercha pas à faire disparaître physiquement les enfants d'Israël, ce qu'à D.ieu ne plaise, mais plutôt à calmer leur ardeur.

Les enfants d'Israël s'apprêtaient à recevoir la Torah, à proclamer: « Nous ferons et (ensuite) nous comprendrons », à mettre en pratique toutes les Injonctions qu'ils recevraient, qu'ils en perçoivent le sens ou non. Amalek se fixa donc comme objectif d'arrêter leur élan.

Amalek ne leur demanda pas de refuser la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise. N'étaitil pas lui-même un descendant d'Avraham et d'Its'hak? Son discours fut, en fait, le suivant: « Pourquoi tant d'enthousiasme? Pourquoi se passionner au point de crier 'nous ferons et (ensuite) nous comprendrons'? Comment s'engager avant même de savoir ce qu'il faudra faire? N'êtes-vous pas des hommes sensés? Du reste, il s'agit bien, en l'occurrence, de vous donner la Torah qui est 'votre sagesse et votre entendement aux yeux des nations'. Celui qui est doué de discernement doit savoir modérer son enthousiasme, ne pas dépasser le cadre de ses propres limites et de son intellect. Comment pouvez-vous accepter de mettre des Préceptes en pratique, que vous les compreniez ou non? ».

Amalek était effectivement un descendant d'Avraham et d'Its'hak. Il acceptait donc le principe de l'étude de la Torah, mais non l'attitude de Yaakov, « homme intègre, résidant dans la tente ». Il disait:

«Quel'on 'réside dans la tente' et que l'on se consacre à l'étude, soit. Mais, pourquoi être un 'homme intègre', ne s'interrogeant pas sur ce qu'il accepte, ni sur ce que l'on attendra de lui? Pourquoi dire 'nous ferons et (ensuite) nous comprendrons'? ».

Amalek ne pouvait accepter une telle attitude, car il suivait l'exemple d'Esav, un « homme qui savait chasser ». Ce dernier réfléchit, détermine ce qu'il peut accepter, ce qu'il est capable de mener à bien. Son analyse lui permet d'évaluer ses propres forces. Il sait ce qu'il est capable d'apprendre et de mettre en pratique. Il s'en tient donc à la règle inverse, « nous comprendrons et nous ferons ». C'est après avoir compris qu'il pourra déterminer si l'action est envisageable ou non.

Bien plus, poursuit Amalek, la Torah est vérité. Elle est sage et il n'est donc pas nécessaire de l'accepter avant de la mettre en pratique. Car, au final, il ne fait pas de doute qu'on en appliquera effectivement les dispositions. La logique première permet d'établir qu'il doit en être ainsi.

La Torah met en garde contre une telle conception en proposant une troisième lecture de ce verset, s'ajoutant à la seconde, qui a été citée auparavant, « Il te refroidit sur le chemin ». Elle dit encore: « Il t'a provoqué des pertes séminales sur le chemin ». En effet, la vitalité profonde de l'homme, s'exprimant par ce liquide séminal, doit permettre de mettre en pratique l'Injonction « Croissez, multipliez, emplissez la terre et conquérez la », afin d'en faire un Sanctuaire pour D.ieu. Or, elle est, en l'occurrence, utilisée pour renforcer le domaine du mal, ce qu'à D.ieu ne plaise.

L'origine de cette impureté est la lecture précédente de ce même verset, c'està-dire la froideur. On est « un homme qui sait chasser » et l'on devient ainsi « un homme du champ », fuyant la tente de l'étude, celle de Chem et d'Eber, où l'on étudie la Loi Ecrite et la Loi Orale.

Il est donc indispensable d'adopter le comportement de « Yaakov, homme intègre » pour se maintenir sur le droit chemin. Commentant le verset « la probité de ceux qui sont droits les guide », la Guemara souligne que celui qui agit avec intégrité se maintiendra nécessairement sur le bon chemin.

A l'opposé, certains refusent l'approche découlant du principe « nous ferons et (ensuite) nous comprendrons ». Ils prétextent que la Torah possède une sagesse particulièrement élevée et que l'on ne peut l'adopter de but en blanc. On doit, bien au contraire, avoir une démarche progressive, « nous comprendrons et nous ferons ». La fin du verset qui vient d'être cité fait allusion à eux en ces termes: « La rébellion de ceux qui se révoltent leur causera du tort ». On parvient ainsi à la troisième lecture du verset, précédemment cité, « il t'a provoqué des pertes séminales sur le chemin ».

8. Telle fut la guerre contre Amalek qui intervint au début de la première période. A l'issue de celle-ci, dans les dernières années que les enfants d'Israël passèrent dans le désert, avant d'entrer en Erets Israël, Amalek lutta de nouveau contre eux. Néanmoins, il eut alors recours à la ruse et il prit l'apparence d'un cananéen, afin de ne pas être reconnu comme celui qui avait déjà déclaré la guerre, quarante ans plus tôt.

Lors de cette seconde guerre, Amalek n'était plus le descendant d'Avraham et Its'hak, mais bien un cananéen, un non-Juif. Il ne formula donc en aucune manière son avis, pour tout ce qui concerne la Torah et le Judaïsme. Il dit alors:

« Je n'ai pas mon mot à dire pour tout le temps que vous consacrez à l'étude de la Torah ou à la pratique juive. Faites ce que bon vous semble. Je n'ai, en fait, qu'une seule exigence, qui concerne ce qui est en relation avec le pays de Canaan. En la matière, imitez-moi et prenez également l'apparence de cananéens ».

Amalek s'adressa aux enfants d'Israël et leur dit encore:

« Vous vous êtes constitués en tant que peuple dans ce désert, où une génération entière a reçu son éducation. Cette période s'achève maintenant et vous devez, désormais, vous préparer à entrer dans le pays de Canaan, à y effectuer les trente

neuf travaux profanes qui sont proscrits pendant le Chabbat. Vous devez, pour cela, apprendre les usages et les coutumes de Canaan. C'est uniquement à cette condition que vous vous maintiendrez dans ce pays.

Si vous ne prenez pas connaissance des pratiques cananéennes, si vous n'y adhérez pas avec enthousiasme, n'imaginez pas que vous pourrez vivre ici, y mener une existence normale sans faire de concessions par rapport à la pratique juive. Vous voulez avoir les moyens d'assurer votre subsistance, de respecter le Chabbat et les fêtes, de donner de la Tsédaka, d'apporter à vos enfants une éducation de Torah? Comment parviendrez-vous à obtenir tout cela? ».

Commentant le verset « il fit un captif », le Midrach souligne que le Cananéen, roi d'Arad, captura une servante cananéenne qui se trouvait au service d'Israël. Il n'aurait pu, en revanche, s'emparer de ce qui appartenait de plein droit aux enfants d'Israël. Il ne s'empara donc de ce que les Juifs avaient eux-mêmes capturé des biens du monde. De fait, il ne dit rien, pour tout ce qui concerne l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot. Il exigea, en revanche, qu'en quittant les quatre coudées de la Torah afin de retrouver les préoccupations du monde, on adopte l'apparence d'un cananéen.

La Torah fit donc la révélation suivante. Derrière ce Cananéen, roi d'Arad, était caché nul autre qu'Amalek lui-même. Car, un non-Juif ayant de mauvaises intentions ne peut exercer son emprise sur un Juif, qui est partie intégrante du domaine de la sainteté. Aucune médiation n'est envisageable entre deux extrêmes aussi opposés.

Dès lors, comment un cananéen peut-il faire la guerre au peuple juif? Uniquement lorsque Amalek se cache en lui. Amalek est un descendant d'Avraham et d'Its'hak. Il développe donc une argumentation en conséquence, avec tous les effets que peuvent avoir son intervention, ainsi qu'il est dit: « Il s'en prit à tous ceux qui étaient affaiblis, derrière toi ».

Lorsque se présente le Cananéen, roi d'Arad, exigeant que l'on adopte les usages de ce pays afin de pouvoir s'y installer, on doit savoir que l'on ne pourra pas, de cette façon, transformer Canaan en Erets Israël, le « pays vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu ». Bien au contraire, une telle démarche est celle d'une guerre contre le peuple juif et contre la Terre Sainte. Celui qui en prend l'initiative est Amalek, celui-là même qui voulut empêcher les enfants d'Israël de recevoir la Torah et les rendre indifférents à tout ce qui a trait au domaine de la sainteté.

La Torah fit également une autre révélation. Non seulement le Cananéen, roi d'Arad, est Amalek, l'ennemi du don de la Torah et de la spiritualité juive, mais, bien plus, il fait également la guerre au corps juif. A l'époque de Pourim, en effet, on put prendre la mesure de son intention véritable, celle « de détruire, de tuer et de faire disparaître tous les Juifs », ce qu'à D.ieu ne plaise, y compris au sens physique.

Il faut savoir que le moyen d'entrer en Erets Israël n'est pas d'imiter le Cananéen, roi d'Arad, mais, bien au contraire, de le vaincre.

9. Comme nous l'avons dit auparavant, nous devons, à la fin de la seconde période, c'est-à-dire en notre génération, qui se prépare à entrer en Erets Israël, pays « vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu, du début de l'année à la fin de l'année », emporter, avant tout, la victoire contre le Cananéen, roi d'Arad.

De quelle manière celui-ci mène-t-il son combat? Il s'adresse à un Juif en ces termes:

« Tu exerces une activité commerciale et tu dois donc adopter les pratiques de tous les autres commerçants, y compris les non-Juifs. Si tu postules pour obtenir un emploi, tu dois t'y préparer comme le font tous les non-Juifs. Pour cela, tu ne peux faire autrement que de transgresser certains principes de la Torah. Tu devras faire de la concurrence déloyale, avoir recours à la médisance, prêter à intérêt. Et, il faudra bien interrompre ton étude de la Torah pour connaître la réussite dans les affaires.

Pour commencer, tu oublieras que tout ce qui se passe dans le monde est un effet de la divine Providence, qu'un homme, ici-bas, se contente de forger un réceptacle pour contenir la bénédiction divine. Ne penses donc pas à tout cela et prétends plutôt que « ma force et la puissance de ma main m'a permis d'obtenir tous ces biens ».

Puis, tu seras saisi par l'esprit de concurrence, tu désireras montrer ce que tu es capable de faire, multiplier les accomplissements, occuper tes fonctions avec succès ou mener avantageusement tes affaires. Tu seras donc un 'successful businessman', un homme d'affaires qui réussit ou bien une personnalité reconnue, au sein de ton entreprise. Tu dois te préparer à tout cela comme le ferait un non-Juif ».

La Torah met en garde contre une telle attitude. Elle demande de reconnaître qui se cache derrière une telle argumentation. Car, il s'agit bien d'Amalek, celui qui

voulut empêcher les enfants d'Israël de recevoir la Torah. Il est clair que l'on ne peut pas, en agissant de cette façon, faire du monde un Sanctuaire pour D.ieu et transformer Canaan en Erets Israël. Mais, bien plus, on s'apercevra par la suite, qu'une telle démarche a pour effet, « de détruire, de tuer et de faire disparaître tous les Juifs », y compris de manière physique, ce qu'à D.ieu ne plaise.

L'intégrité physique des Juifs est directement liée à celle de leurs âmes. Pour l'obtenir, il faut agir en fonction du principe « la probité de ceux qui sont droits les guide » et ne pas donner la parole à ceux qui veulent tempérer l'enthousiasme que l'on éprouve pour la Torah. C'est uniquement de cette façon que le corps juif sera également préservé, avec ses deux cent quarante huit membres et ses trois cent soixante cinq nerfs.

La Torah est appelée Torah de vie et il est dit des Mitsvot que « l'on vivra par elles ». Cela n'est pas vrai uniquement après la vie physique, dans l'au-delà, mais également ici-bas, au sens le plus littéral. Pour qu'un Juif vive physiquement, dans ce monde matériel, il doit étudier la Torah de vie, qui lui insuffle la vie éternelle, y compris dans ce monde subissant la limite. Il doit mettre en pratique les Mitsvot et « vivre par elles ». Il n'est pas d'autre moyen d'être animé d'une vitalité profonde, en ses deux cent quarante huit membres qui correspondent aux Injonctions de la Torah et en ses trois cent soixante cinq nerfs, qui en sont les Interdits.

C'est ainsi que l'on peut mettre en application l'Injonction « croissez, multipliez, conquérez la terre et emplissez-là », faire du monde entier un Sanctuaire pour D.ieu. Alors, « Erets Israël se répandra dans tous les pays » et, où que l'on se dirigera, on verra « le pays vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu », non pas uniquement à Yom Kippour, pendant la prière de la Neïla, durant le Chabbat et les fêtes ou même pendant le temps de la prière et de l'étude, mais véritablement « du début de l'année à la fin de l'année ».



## **TSAV**



#### Tsav

#### **Pourim**

#### Diplomatie juive

(Discours du Rabbi, Pourim 5717-1957)

1. La fête de Pourim commémore le miracle par lequel D.ieu sauva le peuple d'Israël du décret de Haman.

De fait, cette période de l'histoire fut l'une des plus heureuses que connurent les Juifs. Ceux-ci occupaient une place proéminente dans le royaume. Morde'haï, le chef du Sanhédrin, était un ministre et l'un des conseillers les plus proches du roi. Esther était la reine et nos Sages disent que «l'épouse d'un homme est partie intégrante de sa propre personne». Il n'est pas d'autre exemple, dans toute l'histoire juive, d'un roi dominant le monde dont l'épouse était juive.

On aurait pu, tout naturellement, penser qu'à aucune autre époque de l'exil, l'existence d'Israël ait été aussi fortement protégée que du temps d'Assuérus.

La réalité fut le contraire de tout cela. C'est à une époque aussi sûre que fut prononcé ce décret d'extermination, «de supprimer, de tuer et de faire disparaître tous les Juifs, les jeunes gens et les vieux, les enfants et les femmes, en un seul jour », ce qu'à D.ieu ne plaise.

Jamais une décision aussi terrible ne fut prise à l'encontre des Juifs. Jamais ne fut promulgué un décret prononçant l'extermination de la totalité du peuple d'Israël. C'est uniquement à l'époque d'Assuérus qu'il en fut ainsi.

Dans les autres exils, tous les Juifs n'étaient pas regroupés en un même endroit. Nos Sages constatent que «le Saint béni soit-II fit un acte de bonté envers le peuple d'Israël en le dispersant parmi les nations», car, même si un peuple persécute les Juifs se trouvant dans ses frontières, ce qu'à D.ieu ne plaise, il ne pourra pas s'en prendre à ceux qui résident dans les autres pays. Bien plus, les Juifs faisant l'objet de ces persécutions conservent également la possibilité de s'enfuir à l'étranger.

A l'époque du Pharaon, tous les enfants d'Israël étaient effectivement soumis à son pouvoir et nos Sages affirment qu'il était impossible de s'enfuir de l'Egypte. Pour autant, tous n'étaient pas en danger. Les Sages précisent, en effet, que «son décret portait uniquement sur les mâles».

Tous les Juifs, en revanche, se trouvaient sous l'emprise d'A'hachvéroch. Ils n'avaient pas le pouvoir de s'échapper, puisque son règne s'étendait sur le monde entier. Ils ne pouvaient donc quitter son royaume. De plus, il entendait mettre son décret à exécution «en un seul jour». Il n'y avait donc pas le temps de s'enfuir. En effet, le décret portait bien sur l'ensemble des Juifs, sans aucune distinction.

Comment un décret aussi terrible put-il être promulgué précisément à une époque en apparence si sûre ? Le traité Meguila 12a répond à cette question et précise ce qui fut à l'origine de ce malheur : «Ils profitèrent du festin organisé par cet impie », par Assuérus.

Ce qui vient d'être dit nous permet d'établir clairement que les Juifs ne sont en aucune façon soumis aux lois de la nature. Les événements auxquels ils sont confrontés dépendent strictement de la manière dont ils appliquent la Torah et les Mitsvot.

En l'occurrence, un tel décret était, à cette époque, absolument inconcevable. Malgré cela, lorsque les Juifs «profitèrent du festin organisé par cet impie» et s'y trouvèrent confrontés à ce qui n'était pas cacher, des persécutions leur furent infligées, ce qu'à D.ieu ne plaise.

2. La manière dont les Juifs furent sauvés délivre également le même enseignement. Car, l'abrogation du décret fut tout aussi surnaturelle. Elle découla de la Techouva et de l'attachement à D.ieu.

En effet, on aurait pu imaginer que Morde'haï et Esther, quand il eurent connaissance du décret, formaient une délégation diplomatique, chargée d'aller négocier avec Assuérus. Or, raconte la Meguila, Esther dit à Morde'haï, avant toute autre chose : «Va, réunis tous les Juifs se trouvant à Suze. Vous jeûnerez pour moi, vous ne mangerez pas et vous ne boirez pas pendant trois journées, nuit et jour ». Telle fut leur première démarche pour annuler ce décret.

Bien plus, Esther dit encore à Morde'haï: «Moi et mes servantes, nous jeûnerons également». Or, le pouvoir que possédait Esther d'intervenir auprès d'Assuérus découlait du fait que «elle trouva grâce devant lui plus que toutes les autres jeunes filles», comme en atteste le verset. Il était naturellement inconcevable que trois jours de jeûne augmentent sa grâce. Agir ainsi ne pouvait que lui causer du tort. Dès lors, comment se permit-elle de jeûner?

La réponse à cette question est la suivante. Il était impossible d'expliquer naturellement le décret et il en fut de même pour la manière dont ils en furent délivrés. Le salut découla de la Techouva, que l'on peut réaliser également en jeûnant.

Lorsque les Juifs de Suze prirent la décision de jeûner, nul n'eut le droit de se soustraire de la communauté en refusant cette pratique. Dès lors, Esther affirma que «moi et mes servantes, nous jeûnerons également». Certes, elle diminuait ainsi sa grâce et nul n'a le droit de s'en remettre au miracle. On doit agir en empruntant les voies de la nature. Mais, il n'y a là qu'un semblant, nullement la vraie raison du miracle.

L'apparence naturelle n'est donc que secondaire. Si la cause véritable, en l'occurrence la nécessité de se renforcer dans la Torah et les Mitsvot, est obtenue, cette apparence, même imparfaite, est amplement suffisante.

Néanmoins, la période de l'exil impose un voile du Divin. C'est la raison pour laquelle ce décret et la manière dont on en fut sauvé prirent l'apparence d'événements naturels. Mais, la motivation véritable de toute chose est la Torah et les Mitsvot. Le décret fut prononcé lorsque «ils profitèrent du festin organisé par cet impie». Il fut abrogé quand ils jeûnèrent et accédèrent à la Techouva.

3. Un enseignement découle de ce qui vient d'être dit, en particulier pour la présente époque.

Certains prétendent qu'il n'est pas d'autre moyen de maintenir le peuple juif, pendant la période de l'exil, que le recours à la diplomatie et aux voies naturelles et ils en citent pour preuve l'intervention d'Esther auprès d'Assuérus.

Il faut, tout d'abord, avoir conscience que de telles personnes font une interprétation erronée de la Torah et une lecture inexacte de la Meguila. De plus, elles remettent en cause, par leur raisonnement, ce qui est à la base même de la pérennité juive.

Commentant le verset «Vous vous trouvez tous aujourd'hui devant l'Eternel votre D.ieu», nos Sages disent : «Même si le monde entier chancelle, vous tiendrez bon». En effet, la survie du peuple juif est tout à fait particulière. Celle des autres peuples est fonction des lois de la nature, alors que les Juifs les transcendent et sont uniquement soumis à la Torah et aux Mitsvot.

Lorsque surviennent le malheur et l'oppression, ce qu'à D.ieu ne plaise, on ne peut s'en remettre à la diplomatie et aux interventions naturelles auprès des autres nations. La survie juive ne peut être obtenue de cette façon. Chacun doit, bien au contraire, établir un bilan moral de sa propre situation, rectifier ce qui doit l'être, se renforcer dans la pratique de la Torah et des Mitsvot. C'est uniquement après cela qu'une intervention naturelle peut avoir un sens.

Bien plus, même si la situation est telle que la survie d'autres peuples serait inconcevable, dans de telles conditions, il est dit, à propos des Juifs, que «vous vous trouvez tous aujourd'hui devant l'Eternel votre D.ieu», de la manière la plus forte.

Il ne faut donc pas se préoccuper de l'avenir du peuple juif, tel que nous pouvons le considérer de nos yeux de chair, selon les critères de la nature. Il nous appartient uniquement de nous renforcer dans la Torah et les Mitsvot. Par la suite, le réceptacle matériel que nous forgerons, quel qu'il soit, saura révéler le salut divin et surnaturel.

4. Nous venons de voir que le peuple d'Israël n'est pas soumis aux lois de la nature. En fait, on peut en dire de même également pour chaque Juif, à titre individuel.

Chaque Juif doit savoir que tous les événements auxquels il est confronté sont décidés par D.ieu et qu'ils surviennent sur Son intervention. Or, le Tout Puissant, c'est bien clair, n'est nullement limité par les lois de la nature.

Certes, il est dit que «l'Eternel te bénira» précisément «en tout ce que tu feras» et il est donc nécessaire d'agir. Pour autant, il appartient uniquement à l'homme de forger un réceptacle dans lequel pourra se révéler la bénédiction divine, qui est déterminante. Pour l'obtenir, il faut se lier à Lui, par l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot. Et, lorsque l'on détient l'essentiel, on peut être certain de connaître la réussite, quel que soit le réceptacle que l'on façonne.

5. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la remarque que formule le Yerouchalmi, à propos d'un agriculteur : «Il marque sa foi en Celui Qui possède la vie éternelle lorsqu'il sème ». Or, on peut se demander pourquoi un tel homme fait intervenir sa foi. Les impies, qui nient l'existence de D.ieu, sèment également. Et, la nature veut que les récoltes poussent dans un champ, après qu'il ait été ensemencé.

L'explication est, en fait, la suivante. Un Juif peut constater, de ses propres yeux, que le travail agricole procède des lois de la nature et qu'il ne relève pas de la foi

et de la confiance en D.ieu, que les champs des impies produisent également des récoltes. Pour autant, il a également conscience de sa spécificité, sait qu'il n'en va pas de même, pour ce qui le concerne.

Ainsi, tout comme le peuple d'Israël n'est pas soumis aux lois de la nature, il en est de même pour chaque Juif, à titre individuel. Chacun comprend donc que, si les récoltes du champ voisin sont obtenues en fonction des lois de la nature, les siennes dépendent uniquement de sa foi et de sa confiance en D.ieu.

6. Ce qui est vrai pour les commerçants l'est, tout autant, pour ceux qui se consacrent à l'étude de la Torah. La réussite n'est pas réservée à ceux qui possèdent de grand moyens intellectuels. Elle dépend, en fait, de l'aide accordée par D.ieu à ceux qui Le craignent. Ces derniers, grâce à cette qualité, placeront tous leurs efforts dans l'étude. Le résultat ainsi obtenu sera considérable, sans aucune commune mesure avec ce qu'ils y ont investi.

A l'opposé, lorsque l'essentiel manque, les capacités les plus développées et les plus grands efforts ne seront d'aucune utilité car, la Torah est la Sagesse de D.ieu. Si l'on possède effectivement ce qui est essentiel, D.ieu accorde une réussite surnaturelle.

#### Feu perpétuel

(Discours du Rabbi, Pourim 5714-1954)

7. Commentant le verset «Tu allumeras un feu perpétuel sur l'autel, tu ne l'éteindras pas», le Yerouchalmi explique : «perpétuel, y compris le Chabbat, perpétuel, même en état d'impureté».

Nous avons maintes fois souligné que les actes du service, pratiqués dans le Temple et dans le Sanctuaire matériels, trouvent également leur équivalent dans le Temple et le Sanctuaire spirituels que chaque Juif porte en lui.

L'autel correspond au cœur. De fait, il y en avait deux, un autel extérieur et un autel intérieur. De même, on distingue la partie superficielle du cœur et sa dimension profonde. Et, c'est à propos de l'autel extérieur qu'il est dit : «Tu allumeras un feu perpétuel sur l'autel, tu ne l'éteindras pas». La portée morale de cette Injonction est la suivante. L'enthousiasme doit être clairement affirmé, jusque dans la partie superficielle du cœur. Ce dernier doit «brûler» pour D.ieu!

Le Chabbat apporte le repos et il permet de se séparer du monde. Les travaux profanes sont alors proscrits. Dans la dimension morale, une telle situation fait allusion à la perception intellectuelle et c'est à ce propos qu'il est dit : « Tu appelleras le Chabbat ton plaisir ». En effet, celui qui perçoit une grande lumière se place, de fait, en retrait par rapport à toutes les préoccupations du monde. Il pourrait alors penser, se concentrant sur son activité intellectuelle, qu'il doit s'abstraire de tout sentiment, se passer du « feu ». On lui expliquera donc que celui-ci est « perpétuel, y compris le Chabbat ».

A l'autre extrême, celui-ci qui se tient à distance peut penser qu'il a déjà rompu les liens, ce qu'à D.ieu ne plaise. On lui affirmera donc que le «feu» est «perpétuel, même en état d'impureté». Il doit donc faire abstraction de sa propre situation et s'assurer que ce feu ne s'éteint pas, l'attiser pour qu'il soit effectivement perpétuel.

Le feu divin que chacun porte en lui ne doit donc pas s'éteindre. Ainsi, se réalisera pour tous la seconde lecture que donne le Maguid de Mézéritch du verset : «Tu ne l'éteindras pas ». Il dit, en effet, que «tu éteindras tout aspect négatif que tu portes en toi ».

#### Feu de D.ieu et feu des hommes

(Discours du Rabbi, Chabbat Tsav 5717-1957)

8. Le Maguid de Mézéritch souligne, dans l'explication qui vient d'être citée, que l'on «éteint» les éléments négatifs, grâce au «feu perpétuel», à l'enthousiasme permanent que l'on éprouve pour la Torah et les Mitsvot.

On ne peut pas se contenter d'avoir, une fois, même récemment, éprouvé cet enthousiasme pour la Torah et les Mitsvot. Ce sentiment doit être permanent car, si l'indifférence le remplace, même pour un seul instant, les manifestations négatives peuvent ensuite faire leur apparition.

C'est pour cette même raison qu'il est une Mitsva de se souvenir chaque jour de ce qu'a fait Amalek. Il faut, en permanence, faire tout ce qui est nécessaire pour ne pas être victime, même un seul instant, de la passivité qu'il entend introduire, ce qu'à D.ieu ne plaise, ainsi qu'il est dit : «Tu allumeras un feu perpétuel sur l'autel, tu ne l'éteindras pas ».

9. Le «feu perpétuel» possède également une autre caractéristique. Il prépare la révélation du «feu céleste». Nos Sages disent, en effet, que «un feu descendait du ciel (pour consumer les sacrifices). Les hommes avaient, néanmoins, une Mitsva d'en allumer un également». En d'autres termes, le feu des hommes prépare et appelle celui du ciel.

Dans quel cas le feu céleste se révèle-t-il ? Lorsque celui des hommes est intègre. C'est uniquement à cette condition qu'il a le pouvoir de le mettre en évidence.

Les Sidrot que nous lisons actuellement, Tsav et Chemini, font la preuve de tout cela. Pendant les jours d'inauguration du Sanctuaire, alors que le Tabernacle était déjà achevé, avec toutes les parties qui le constituent, en particulier l'autel, alors que Moché et Aharon étaient présents et que les sacrifices avaient été offerts, la Présence divine ne se révélait pas. Car, une trace de la faute du veau d'or subsistait encore.

Puis, au huitième jour de cette inauguration, lorsque le feu des hommes avait effectivement fait disparaître tous les éléments négatifs, le stigmate de la faute du veau d'or disparut et, dès lors, «un feu émana de devant l'Eternel» et la Présence de D.ieu se révéla grâce à l'action de leurs mains.

Quelle est la qualité spécifique du feu céleste, justifiant qu'on puisse le révéler uniquement lorsque le feu des hommes est intègre ?

Les êtres créés sont, par nature, limités. Les objets dont ils font usage pour servir D.ieu le sont également et, par nature, ils ne sont pas immuables. Pour que leur existence s'imprègne d'éternité, ils doivent donc recevoir une révélation céleste, car D.ieu Seul transcende la limite.

C'est pour cette raison que, pendant sa période d'inauguration, le Sanctuaire était, chaque jour, assemblé, puis démonté. En effet, la seule force des hommes était incapable de lui conférer l'éternité. Puis, le huitième jour, la Présence de D.ieu se révéla et « un feu émana de devant l'Eternel ». Dès lors, « le Sanctuaire fut édifié » et on ne le démonta plus. Son élaboration fut définitive et il devint immuable.

Ce qui vient d'être dit permet de préciser la différence entre les sept premiers jours de cette inauguration et le huitième, d'expliquer que le feu céleste se révéla uniquement le dernier jour. En effet, les sept premiers jours constituent le cycle hebdomadaire. Ils conservent ainsi une relation avec les mondes. Le huitième jour, en

revanche, transcende ce cycle. Il procède de la Lumière qui transcende les mondes. Il a donc le pouvoir de révéler le feu céleste.

10. Les êtres limités n'ont pas accès à l'éternité. Malgré cela, le feu qu'ils apportent doit être parfait pour attirer le feu céleste. En d'autres termes, lorsqu'un homme fait tout ce qui est en son pouvoir, il obtient la révélation divine du feu céleste, qui transcende la limite, même s'il reste inscrit dans la limite.

C'est en ce sens qu'il faut interpréter le mot «perpétuel» dont ce verset fait mention. Ce qui est perpétuel n'est pas soumis à la limite et transcende le temps. En effet, le temps est un ensemble d'instants précis et, de ce fait, il est lui-même limité. Malgré cela, la perfection du service de D.ieu, permettant d'allumer le feu des hommes, révèle l'infini, transcendant le temps. Dès lors, le temps lui-même devient immuable, «perpétuel».

Dans la dimension du monde, cela signifie qu'il est possible d'obtenir, au sein de la nature, une réussite surnaturelle.

11. Il découle, de tout ce qui vient d'être dit, l'enseignement suivant.

Chaque Juif est lui-même un Sanctuaire et un Temple, consacrés à D.ieu, ainsi qu'il est dit : «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux», c'est-à-dire «au sein de chacun». Il doit donc savoir qu'un «feu» imparfait, un manque d'enthousiasme et de chaleur, remet en cause le dévoilement de D.ieu, y compris chez celui qui étudie la Torah, accomplit les Mitsvot et possède en lui tout ce qui caractérisait le Sanctuaire. Bien plus, peut-être est-il même possible que subsiste en lui une trace de la faute du veau d'or.

Chacun doit investir tout son enthousiasme dans les trois domaines du service de D.ieu que sont la Torah, la prière et les bonnes actions.

Dans la Torah: On ne doit pas se contenter d'une étude, le matin et d'une autre, le soir, en perdant tout contact avec la Torah pendant le reste de la journée. On ne peut se limiter à une étude retenue, étrangère à celui qui la pratique. Un Juif doit, bien au contraire, être indissociable de la Torah, en pénétrer les deux cent quarante huit membres de son corps, ainsi qu'il est dit: «Je proclamerai de tous mes os», c'est-àdire avec la plus grande passion.

Dans la prière : Celle-ci ne peut être figée. Elle doit permettre d'implorer la miséricorde divine, avec une ardeur profonde.

Dans les bonnes actions : De façon générale, les Mitsvot sont définies comme des bonnes actions. On ne peut donc se contenter de les mettre en pratique comme quelqu'un qui s'acquitte d'une obligation. Il faut, bien au contraire, rechercher la meilleure manière de le faire, ce qui est possible uniquement lorsque l'on est plein d'enthousiasme.

Lorsque le feu des hommes est parfait, on obtient effectivement celui de D.ieu. La Présence divine apparaît, à l'évidence, dans la Torah que l'on étudie, dans la prière et dans les actions que l'on réalise, y compris dans les domaines matériels.

Bien plus, on peut, de cette façon, révéler l'infini au sein de la limite. Ainsi, dans les événements naturels, apparaissent, de la manière la plus claire, la bénédiction de D.ieu et la réussite qui transcende la nature.

#### Les quatre Parachyot précédant Pessa'h

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Ha'hodech 5716-1956)

12. Avant la fête de Pessa'h, on lit, dans l'ordre, les quatre Parachyot suivantes, Parchat Shekalim, Parchat Za'hor, Parchat Para et Parchat Ha'hodech.

Plus précisément, Parchat Shekalim et Parchat Za'hor sont en relation avec la délivrance de Pourim, qui ne fut pas entière, puisque «nous étions encore les serviteurs d'Assuérus», alors que Parchat Para et Parchat Ha'hodech introduisent la libération de Pessa'h, qui fut entière. Mais, à une dimension plus générale, on peut considérer que Parchat Shekalim et Parchat Za'hor sont également en relation avec Pessa'h, tout comme Pourim l'est également. Nos Sages disent, en effet, que «l'on rapproche une délivrance de l'autre», celle de Pourim de celle de Pessa'h.

13. La Parchat Shekalim est lue avant le Roch 'Hodech Adar. Il est dit que « le 1<sup>er</sup> Adar, on rappelle la nécessité de donner le demi Shekel ». La somme ainsi collectée était destinée à financer les sacrifices de la nouvelle année.

La Parchat Za'hor est lue avant Pourim, car cette fête commémore la chute de Haman, un descendant d'Amalek. On donne alors lecture du verset: «Souviens-toi

de ce que t'a fait Amalek», afin de mettre en pratique l'Injonction : « ces jours sont commémorés et revécus», commémorés d'abord, par la Parchat Za'hor, revécus ensuite, pendant la fête de Pourim.

14. Pourquoi la Parchat Shekalim précède-t-elle celle de Za'hor ? Non seulement du fait de la chronologie, puisque Shekalim fait référence au 1<sup>er</sup> Adar et Za'hor à Pourim, le 14 Adar, mais aussi de par leur contenu.

La Guemara dit que la chute de Haman fut obtenue grâce au demi Shekel que donna chaque Juif. C'est, en effet, Haman qui proposa à Assuérus : «Je ferai compter dix mille cycles d'or » en échange de la vie des Juifs.

Ce qui vient d'être dit permet de comprendre la relation entre ces deux Parachyot et la raison pour laquelle Parchat Shekalim est lue avant Parchat Za'hor. Car, c'est précisément parce que les Juifs offrirent leurs Shekalim les premiers que se produisit le miracle de Pourim, qui est introduit par une commémoration, grâce à la Parchat Za'hor.

15. Mais, la libération de Pourim ne fut pas entière et elle doit donc être suivie par celle de Pessa'h, qui, elle, possède ce caractère d'intégrité. Pour se préparer à cela, on lit la Parchat Para et la Parchat Ha'hodech.

De fait, le Yerouchalmi précise que la seconde aurait dû être lue avant la première. En effet, la Parchat Ha'hodech concerne le 1<sup>er</sup> Nissan, alors que la combustion de la vache rousse, qui fait l'objet de la Parchat Para, fut effectuée le 2 Nissan. Car, concrètement, il était impossible de brûler la vache rousse tant que l'on n'avait pas édifié le Sanctuaire. Néanmoins, la Parchat Para apporte la purification à tout Israël et c'est pour cela qu'elle est lue en premier lieu.

Or, on peut s'interroger sur l'explication que donne le Yerouchalmi. Quel rapport y a-t-il entre la purification d'Israël et la Parchat Ha'hodech ? Pourquoi est-il impossible de la lire si cette purification n'a pas été obtenue ? Il ne s'agit pourtant pas de Parchat Pessa'h, mais bien de Parchat Ha'hodech, celle qui définit la sanctification du nouveau mois et le principe du Roch 'Hodech. Pourquoi la purification serait-elle donc un préalable nécessaire ?

16. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Le Roch 'Hodech correspond à l'apparition de la nouvelle lune, après qu'elle ait été cachée pendant un certain temps. Or, il en est de même pour les Juifs, qui sont eux-mêmes comparés à la lune. Ainsi, malgré toutes les occultations qu'ils subissent pendant le temps de l'exil, on sait qu'ils se «renouvelleront», lors de la délivrance.

Le commencement de la délivrance intervint le Roch 'Hodech Nissan, à propos duquel il est dit : «Ce mois sera pour vous le premier des mois ». Nos Sages constatent une identité de terme entre ce verset qui dit «ce mois », Hazé et cet autre verset, faisant référence au don de la Torah, «ce jour (Hazé), ils parvinrent dans le désert du Sinaï ».

De fait, le don de la Torah est également lié à la délivrance. Nos Sages disent, en effet : « Ne lis pas 'gravés sur les Tables de la Loi', mais 'la liberté grâce aux Tables de la Loi', soulignant ainsi que les enfants d'Israël furent alors libérés de l'emprise de leur mauvais penchant, de l'ange de la mort et de l'assujettissement aux nations.

Cette relation, établie par la Guemara, entre la Parchat Ha'hodech et le don de la Torah, fait la preuve que le Roch 'Hodech Nissan, «ce mois», constitue, d'ores et déjà, le début de la délivrance.

On peut ainsi comprendre pourquoi la purification précède la Parchat Ha'hodech, qui traite de la nouvelle lune et du début de la délivrance. Il est clair que la pureté est nécessaire pour accéder à une telle révélation. Ainsi, il est dit, à propos de la délivrance, «Je vous aspergerai d'eaux pures» et nos Sages constatent que «la pureté est la condition préalable à la venue du prophète Elie».

17. Néanmoins, le Roch 'Hodech Nissan ne fut que le début de la délivrance. Celle-ci resta potentielle, jusqu'au 15 Nissan, jour de la pleine lune et elle ne fut parfaite que lors du don de la Torah.

Pour être libéré, il faut donc être pur, ainsi qu'il est dit : «Je vous aspergerai d'eaux pures». Mais, lorsque la délivrance est uniquement potentielle, une pureté virtuelle est suffisante.

On sait que la lecture de la Torah insuffle une force morale. On lit donc, tout d'abord, la Parchat Para, qui apporte cette purification virtuelle, puis la Parchat Ha'hodech, définissant le Roch 'Hodech, c'est-à-dire la délivrance potentielle.

Il y a donc bien la pureté, d'abord, la délivrance, ensuite, la Parchat Para, purification virtuelle, puis la Parchat Ha'hodech, le Roch 'Hodech Nissan et la délivrance potentielle. Dès le 2 Nissan, la pureté est effective. Puis, du 15 Nissan au don de la Torah, la délivrance se révèle concrètement.

#### 18. Quel enseignement tirer de tout ce qui vient d'être dit ?

Seul le Machia'h apportera la purification véritable. C'est alors que «Je supprimerai l'esprit d'impureté de la terre».

De fait, dans un premier temps, après la venue du Machia'h, l'esprit d'impureté sera encore présent. Le Rambam dit, en effet, que «le Machia'h contraindra tout Israël à suivre la voie » de la Torah, ce qui permet de conclure que certains ne le feront pas de leur plein gré. L'esprit d'impureté existera donc encore et il appartiendra au Machia'h de le supprimer.

On pourrait en conclure qu'il n'y a rien à faire, à l'heure actuelle, qu'il faut s'en remettre pleinement au Machia'h. La Parchat Para souligne clairement qu'il n'en est pas ainsi.

Pour que la purification et la libération soient parfaites, une préparation est nécessaire. Chacun doit se purifier, dans toute la mesure de ses moyens, se libérer de l'emprise exercée par la cause première de l'impureté.

Nos Sages disent que « celui qui étudie les lois du sacrifice de 'Hatat est considéré comme s'il en avait offert un ». Or, la vache rousse entre bien dans cette catégorie. Ainsi, nous pourrons nous défaire de l'impureté, sous toutes les formes qu'elle peut prendre. Nous obtiendrons ainsi la purification définitive et la délivrance, avec la venue de notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours, Amen.

#### L'enseignement de Morde'haï qui supprima le décret de Haman

(Discours du Rabbi, Pourim 5716)

1. La Torah, de la même étymologie que *Horaa*, enseignement, dit que « ces jours de Pourim ne disparaîtront pas de chez les Juifs. Leur souvenir ne disparaîtra pas de leur descendance ».

Ainsi, ce qui concerne Pourim délivre bien un enseignement à toutes les générations, même à une époque où aucun décret n'est émis à l'encontre d'Israël, comme ce fut alors le cas. Pour autant, il peut être spirituellement nécessaire d'adopter le comportement qui fut, à l'époque, celui des Juifs, « en ces jours-là, à cette époque-ci », afin de défaire le dessein de Haman.

Le décret qui fut alors promulgué décidait « de faire disparaître et de tuer tous les Juifs », ce qu'à D.ieu ne plaise. Il fut édicté à Suze, la capitale, la plus grande métropole de l'époque. Les Juifs firent tout ce qui était en leur pouvoir pour le faire abroger. Puis, « tout fut transformé ».

L'attitude que les Juifs adoptèrent à l'époque nous indique celle que nous devons-nous même avoir, lorsque, spirituellement, nous sommes confrontés à une situation similaire.

2. A l'époque, Esther était la reine, ainsi qu'il est dit : «notre sœur se trouve dans le palais royal». Morde'haï était le conseiller du roi, avant même de devenir le vice-roi. Puis, le décret fut promulgué et, à n'en pas douter, différentes interventions furent tentées, mais rien n'en résulta et son texte fut diffusé. On décida alors de s'y prendre d'une manière complètement différente.

Or, quelqu'un de proche se trouvait dans la capitale et dans le palais royal. On possédait les relations les plus privilégiées qui puissent être, auprès du roi. Nos Sages ne disent-ils pas que «l'épouse d'un homme est considérée comme cet homme luimême» ? Pourquoi fallait-il donc intervenir d'une autre façon ?

Pourtant, le Midrach explique que Morde'haï mit toutes ses préoccupations de côté, réunit vingt deux mille enfants et leur enseigna la Torah. Bien plus, l'objet de son enseignement n'avait, en apparence, aucun rapport avec la situation dans laquelle ils se trouvaient. Il ne pouvait donc pas recevoir une application concrète, par exemple préparer ces enfants à gagner leur vie, par la suite.

3. Il avait alors été décidé « de faire disparaître, de tuer et d'exterminer », ce qu'à D.ieu ne plaise. La reconstruction du Temple était suspendue et l'on ne savait pas quand elle pourrait être reprise. Et, Assuérus prétendait que les soixante dix années devant être toute la durée de l'exil s'étaient déjà écoulés. Il en conclut que « D.ieu est en sommeil ».

La Michnat 'Hassidim, qui est basée sur les écrits du Ari Zal, explique que Haman, Zérech et tous leurs conseillers avaient établi le même calcul qu'Assuérus.

C'est précisément dans ce contexte que Morde'haï enseigna aux enfants les lois de l'Omer, qui ne permettent pas de devenir Rav, Cho'het, enseignant ou surveillant rituel, qui ne donnent pas les moyens de trancher concrètement la Hala'ha, puisque le Temple n'était pas construit, à l'époque

Après une interruption, on commença effectivement la reconstruction du Temple, quatre ans après l'abrogation du décret de Haman. Il est donc clair que l'enseignement transmis par Morde'haï à ces enfants n'avait alors aucune application pratique. Il s'agissait uniquement d'étudier la Torah pour elle-même.

4. L'objectif de Morde'haï n'était pas de former de savants érudits de la Torah et de grands responsables communautaires. Il enseignait simplement aux enfants juifs la manière d'apporter l'offrande de l'Omer.

Et, c'est précisément la Torah qui fit disparaître le décret de Haman. La Guemara raconte, en effet, que celui-ci, passant par là, vit de quelle manière, Morde'haï, responsable du Sanhédrin, enseignait la Torah, sans arrière pensée, aux petits enfants. Il constata que Morde'haï avait maintenu cet enseignement et qu'il n'était nullement affecté par la décision «de faire disparaître, de tuer et d'exterminer», ce qu'à D.ieu ne plaise, qu'il était uniquement concerné par ces vingt deux mille enfants. C'est alors que Haman prit conscience que sa chute était une certitude, qu'il était d'ores et déjà vaincu.

C'est de cette manière que le décret fut abrogé.

Puis, le cours des événements dut prendre une apparence naturelle. Esther intervint donc auprès d'Assuérus, afin que le décret soit abrogé par celui qui l'avait promulgué, de sorte que «tout fut transformé» et «nombreux furent ceux, parmi les autres nations, qui adoptèrent des pratiques juives».

5. Il découle, de tout cela, un enseignement pour tous les Juifs, à chaque époque.

Le verset dit : «Ne vous en remettez aux hommes généreux, à celui qui n'a pas le moyen de se sauver» et ne peut donc, a fortiori, sauver quelqu'un d'autre. Pour supprimer un décret affirmé et, combien plus, celui qui reste sournois, il faut agir de la manière dont Morde'haï le fit, à l'époque.

C'est uniquement après cela que l'on peut avoir recours aux voies naturelles, afin que le mauvais penchant puisse conserver le moyen de se tromper et affirmer qu'il n'y avait là aucun miracle, que l'issue était naturelle.

Mais, tout cela n'intervient que dans un second temps, afin que le salut prenne une apparence ordinaire. Il importe, avant tout, de réunir des petits enfants et de leur enseigner la Torah. Bien plus, cet enseignement doit être effectué par ceux qui occupent les plus hautes fonctions, au sein du Sanhédrin.

Telle doit être la préoccupation première. C'est ensuite seulement que l'on peut aller négocier et faire des démarches, à Suze, la capitale.

6. Le verset dit que «l'Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras». Il précise de quelle manière on peut obtenir la satisfaction de ses besoins matériels. Il souligne que la bénédiction divine est essentielle et «tout ce que tu feras» n'a pas d'autre but que de lui donner une apparence matérielle.

Pour emprunter les voies naturelles, il faut, certes, forger les réceptacles qui permettront d'intégrer la bénédiction divine. Pour autant, ceux-ci ne sont d'aucune utilité, si la bénédiction divine ne se dévoile pas.

Si l'on ne fait rien pour que la bénédiction se révèle à sa source, ce qu'à D.ieu ne plaise, on peut ouvrir un compte en banque et coudre de larges poches à son vêtement. Tout cela ne sera d'aucune utilité. Il faut posséder, au préalable, ce que l'on peut y verser, c'est-à-dire la bénédiction de D.ieu.

Il en est de même, de manière encore plus affirmée, pour ce qui fait l'objet de notre propos. Seule la bénédiction de D.ieu permet de supprimer le décret. Pour l'obtenir, il faut donner une bonne éducation aux enfants, constituer une génération vertueuse, qui sera formée comme il convient.

C'est seulement après cela que l'action que l'on pourra mener sera fructueuse, que les réceptacles seront de nature à intégrer la bénédiction divine pour supprimer le décret.

7. Tel est le message que la fête de Pourim délivre pour l'époque actuelle et qui trouve son application dans l'existence quotidienne. Il s'adresse à tous ceux qui doivent éduquer leurs propres enfants et, a fortiori, à ceux que la divine Providence a désignés pour exercer leur influence sur de nombreux Juifs, qui sont tous « les fils de l'Eternel notre Dieu ».

Ceux-là doivent faire usage de leur influence pour que leur enseignement soit pénétré de crainte de D.ieu. C'est de cette façon qu'ils contribueront à former cette génération vertueuse, qui sera elle-même bénie de D.ieu en tout ce dont elle a besoin. Par son intermédiaire, les parents et les proches seront bénis également, de même que l'ensemble du peuple juif, en tout endroit où il se trouve.

8. A l'époque, Morde'haï, dans l'endroit où il se trouvait, réunit les enfants et leur enseigna la Hala'ha tranchée de la Torah. De cette façon, il fit disparaître le décret de Haman dans l'ensemble des cent vingt sept provinces du royaume, qui s'étendait sur tout le globe.

Il en va de même, à l'époque actuelle. On doit enseigner la Torah aux enfants, en les pétrissant de crainte de D.ieu. C'est de cette façon que l'on peut abroger tous les décrets. On s'apercevra ainsi que « tout est transformé » et que « ce sont les Juifs qui dominent leurs ennemis ».

Car, le plus grand ennemi est le penchant vers le mal. Chacun pourra donc le vaincre, dans le domaine qui le concerne.

Nous obtiendrons ainsi la délivrance véritable et complète. Lorsqu'elle sera effective, «l'un n'enseignera plus à l'autre, car tous Me connaîtront, du plus petit au plus grand».

#### Les Mitsvot de Pourim

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayakhel 5722-1962)

9. On ne peut accomplir, à Pourim, les Mitsvot d'envoyer des mets à des amis et des dons aux pauvres qu'en s'unissant à d'autres personnes. C'est de cette façon qu'il est possible de remédier à l'accusation qui fut alors portée contre les Juifs, selon laquelle «ils sont un peuple unique, disséminé et éparpillé parmi les nations». En d'autres termes, bien qu'étant «un peuple unique», ils peuvent «se disséminer et s'éparpiller» les uns par rapport aux autres, ce qu'à D.ieu ne plaise.

En adressant des mets à de amis et des dons à des pauvres, on renforce donc le rapprochement et l'unité entre les Juifs.

Cette unité apparaît encore plus clairement à travers la Mitsva des dons aux pauvres. En effet, les mets sont adressés à des amis, à ceux desquels on est proche, alors que les pauvres sont, matériellement ou spirituellement, dénués de tout, ce qui n'empêche pas que l'on s'unisse à eux, par l'intermédiaire de ces dons.

Le Rambam affirme, en conséquence, qu'il est une Mitsva de multiplier les dons aux pauvres. En effet, dès lors que l'on a connaissance d'un Juif qui se trouve dans le besoin, que l'on a la possibilité de lui venir en aide et qu'on ne le fait pas, on remet en cause l'unité du peuple d'Israël.

Les mets que l'on adresse aux amis et les dons que l'on offre aux pauvres occupent donc une place essentielle, à Pourim. C'est la raison pour laquelle ces Mitsvot sont plus aisées à mettre en pratique. Tel est, en effet, le principe que D.ieu affecta à la création. Ce qui est indispensable à la vie peut être obtenu plus aisément. C'est pour cela que les vêtements coûtent plus cher que l'alimentation, alors que l'air, duquel on ne peut se passer, se trouve, en tout endroit, en abondance.

10. Malheureusement, le mauvais penchant intervient et fait que les deux Mitsvot les plus fondamentales de Pourim soient négligées, en particulier par les jeunes gens et les enfants, que l'on aurait dû initier à ces Mitsvot dès qu'ils ont l'âge

de recevoir une éducation juive. Combien plus doit-il en être ainsi si ces enfants sont déjà Bar ou Bat Mitsva.

Quiconque exerce une influence, en particulier dans le domaine pédagogique, doit donc rappeler aux jeunes Bar et Bat Mitsva ou même à ceux qui ont l'âge de recevoir une éducation juive, qu'ils ne doivent pas s'en remettre à l'avis selon lequel les enfants sont acquittés de leur obligation par les Mitsvot qu'accomplissent leurs parents. Ils doivent, bien au contraire, adresser eux-mêmes des mets à leurs amis et des dons aux pauvres.

Il faut leur expliquer à quel point il est facile de mettre en pratique ces Mitsvot. On accomplit la première avec une tranche de gâteau et un peu de limonade et la seconde avec deux pièces, en en donnant une à chaque pauvre.

Par ce mérite, D.ieu adressera, Lui aussi, des mets à ceux qui sont appelés «les amis du Saint béni soit-II». Il enverra, en outre, des dons à ceux qui sont spirituellement pauvres.

#### Le chemin tracé pour nous

(Discours du Rabbi, Pourim 5713-1953)

11. Nous cherchons toujours à rétablir les anciennes pratiques.

Si nous avions les épaules larges, «des yeux pour voir et des oreilles pour entendre», «un cœur pour ressentir et un cerveau pour comprendre», il ne serait pas indispensable que nous empruntions la voie tracée. Nous aurions pu passer par d'autres chemins et parvenir, néanmoins, au but, nous élever vers le Sanctuaire de D.ieu.

En l'absence de tout cela, en revanche, nous devons suivre la route qui a été tracée pour nous. De la sorte, nous avançons sous la responsabilité de ceux qui ont frayé le chemin. C'est précisément pour cela que nous nous efforçons de rétablir les anciennes coutumes, même si, pour différentes raisons, elles ont été abandonnées, depuis quelques temps déjà.

Trois fois par an, lors des réunions 'hassidiques, le Rabbi Rachab collectait des fonds ou lançait un appel aux dons. Il le faisait à Sim'hat Torah, le 19 Kislev et à

Pourim. La collecte de Sim'hat Torah était au profit de la Yechiva de Loubavitch, celle de Pourim était pour ses propres œuvres, par exemple pour l'aide qu'il apportait à certaines personnes et celle du 19 Kislev était répartie entre les deux causes à la fois.

Tout cela existe encore, à l'heure actuelle et les besoins sont même encore plus importants. Chacun y apportera donc, maintenant, sa contribution. De façon générale, la Tsédaka est très importante et elle confère la réussite matérielle, ainsi qu'il est dit : «prélève la dîme pour t'enrichir». Elle apporte, en outre, la réussite spirituelle, puisque l'Admour Hazaken explique que, grâce à elle, «on a un cerveau et un cœur mille fois plus affinés». Bien plus, une note du Tséma'h Tsédek précise que cette expression n'est pas une approximation, ni une exagération. Elle doit être interprétée au sens le plus littéral.

Bien plus, lorsque cette contribution est consacrée aux causes choisies par le Rabbi Rachab et donnée aux moments fixés par lui, elle prend une valeur toute particulière, apporte une bénédiction et une réussite accrues. Dès lors, on peut se rendre auprès du Rabbi Rachab et lui dire que l'on attend de lui qu'il tienne toutes ses promesses.

De façon générale, une différence existe entre la première moitié du mois et la seconde. Pour ce qui est de Pourim, en revanche, la Meguila parle du «mois qui fut transformé pour eux». Cette transformation, «de l'angoisse à la joie, du deuil à la fête», peut être ressentie pendant tout le mois d'Adar.

Tous ceux qui sont ici présents inscriront donc le nom des membres de leur famille, de leurs amis et de leurs connaissances, qui pourront apporter leur participation pendant le courant du mois. Les dons de l'ensemble de ce mois seront destinés à la caisse qui gère les dons de Pourim.

Tous les participants, ceux qui apportent leur contribution maintenant et ceux qui le feront par la suite, pourront noter sur une feuille de papier leur nom, le nom de leur mère et le montant de leur don. Ce feuilles seront lues près du saint tombeau de mon beau-père, le Rabbi.

C'est ainsi que chacun et chacune suscitera et obtiendra une bénédiction et une réussite accrues, pour la satisfaction de tous leurs besoins, matériels et spirituels, de même que ceux des membres de leur famille.



### CHEMINI



#### Chemini

### Cause ou indication?

(Discours du Rabbi, Chabbat Reéh 5710-1950 et Chemini 5716-1956)

1. Notre Sidra définit les animaux purs, permis à la consommation, de même que ceux qui sont impurs et donc interdits. La Torah précise les deux signes permettant d'établir la pureté d'un animal. Celui-ci doit ruminer et avoir le sabot fendu.

Nos Sages s'interrogent sur ces signes. Sont-ils la cause de la pureté ou de l'impureté ? Peut-on dire qu'un animal est pur parce qu'il rumine et qu'il a le sabot fendu, qu'il est donc impur parce qu'il ne possède pas ces signes ? Ou bien ces derniers ne sont-ils que des indications ? Cette dernière explication reviendrait à dire que l'animal est pur pour d'autres raisons, mais que D.ieu fixa des signes permettant de distinguer les espèces permises à la consommation de celles qui ne le sont pas.

La différence entre ces deux interprétations est la suivante.

La Hala'ha précise que «ce qui est issu d'un animal pur est pur», même s'il ne possède pas les signes précédemment définis. Ainsi, le petit d'un animal ayant le sabot fendu qui a lui-même le sabot soudé n'en est pas moins pur, dès lors que son origine peut être établie.

Si l'on admet que ces signes ne sont que des indications, cette Hala'ha est parfaitement logique. L'animal issu d'une espèce pure peut être identifié sans avoir recours à ces signes. A l'opposé, si on les définit comme la cause de la pureté, l'animal aux sabots soudés devrait être impur. On doit alors postuler que sa pureté est une décision de la Torah qui transcende la logique.

Une différence hala'hique peut être constatée, selon que ce principe relève de la logique ou la transcende.

Il est interdit de fixer un jeu devant avoir lieu avec une espèce pure. Néanmoins, cette interdiction s'applique uniquement à un animal réellement issu d'une espèce pure. Elle ne concerne pas, en revanche, celui qui, bien que provenant d'une espèce impure, serait considéré comme pur, du fait d'une décision de la Torah transcendant la logique.

Ainsi, il est dit que «Tu as créé le Leviathan pour jouer avec lui» et le Yerouchalmi s'interroge, à ce propos : «Comment peut-on jouer avec une espèce pure ?». Il explique donc que le Leviathan est issu d'une espèce impure, mais qu'il a, néanmoins, été permis, par une décision de la Torah transcendant la raison. C'est pour cela qu'un tel jeu est permis.

2. Il est différentes manières de montrer que ces signes sont la cause de la pureté. On peut, du reste, le déduire du verset : «parce qu'il rumine, mais n'a pas le sabot fendu», cette formulation introduisant bien une causalité.

De même, la Hala'ha précise qu'une poule d'eau est interdite. Les Tossafot expliquent que l'on n'applique pas, dans ce cas, le principe selon lequel «ce qui est issu d'un animal pur est pur», car l'œuf de cet animal est fécondé uniquement s'il est mis en terre. Ce signe établit son impureté. Or, si de telles signes constituaient uniquement une indication, leur caractère impur ne devrait pas être pris en compte, en l'occurrence, dès lors que l'on peut établir l'origine de cette espèce.

Il faut conclure de tout cela que les signes sont la cause de la pureté et que le principe selon lequel «ce qui est issu d'un animal pur est pur » est une décision de la Torah, transcendant toute logique. Cette règle ne s'applique donc pas lorsque l'œuf doit être mis en terre pour être fécondé.

On peut se demander pourquoi est-ce précisément le fait de ruminer et d'avoir le sabot fendu qui confère un caractère de pureté, en particulier d'après la dimension profonde de la Torah. En effet, même si l'on considère que les signes sont uniquement des indications, on sait que tout ce qui se passe dans le monde est effet de la divine Providence. Combien plus est-ce le cas pour ce qui concerne la Torah et ses Mitsvot.

On doit admettre que ces signes, ayant été choisis pour attester de la pureté d'une espèce, possèdent eux-mêmes ce caractère, de manière intrinsèque. Même si l'on considère qu'ils ne sont pas la cause de cette pureté, comme l'affirme la première interprétation, on doit penser qu'ils en sont au moins la conséquence.

3. L'une des raisons conduisant à interdire certains aliments est la suivante. Ce qui est consommé par l'homme se confond à sa chair et à son sang. La Torah a donc proscrit les aliments possédant des caractères indésirables, qui pourraient être acquis par ceux qui les consommeraient.

Il en est de même pour les signes attestant de la pureté ou de l'impureté. La Torah interdit de consommer les animaux ne ruminant pas et n'ayant pas le sabot fendu, afin de s'assurer que les hommes n'acquièrent pas leurs caractères.

Il en résulte qu'un homme doit lui-même, dans son comportement personnel, «ruminer» et «avoir le sabot fendu».

4. Nous avons souligné que chaque idée de la Torah délivre un enseignement aux hommes. Il en est donc de même pour les signes permettant d'établir la pureté des animaux. Ceux-ci doivent indiquer de quelle manière chacun peut «ruminer» et «avoir le sabot fendu», examiner chaque attitude pour déterminer si elle est pure ou ne l'est pas.

De plus, ces règles de pureté sont énoncées à propos des animaux. Elles s'appliquent donc également à «l'animal» que l'homme porte en son cœur, c'est-à-dire à son âme animale. Il est clair qu'elles sont inutiles pour ce qui concerne l'âme divine, la Torah et ses Mitsvot. Elles ne permettront pas de déterminer si celles-ci sont pratiquées de manière désintéressée ou non. En effet, même si ce n'est pas le cas, on ne peut pas se dispenser pour autant d'étudier la Torah et de pratiquer les Mitsvot. Car, nos Sages donnent l'assurance qu'une démarche dans un premier temps intéressée, ne le sera plus, au final.

Ces règles sont donc applicables dans les domaines matériels, dans lesquels l'âme animale intervient. Il est alors nécessaire de vérifier si cet «animal» est pur ou non.

La Torah fait mention à la fois d'un animal pur et de celui qui ne l'est pas. Et, de fait, on peut adopter un comportement strictement conforme à la Torah et, pour autant, être un «animal impur». Le Ramban affirme que l'on peut être «un dévoyé avec la permission de la Torah», c'est-à-dire penser que l'on ne commet aucune faute alors qu'en réalité, on transgresse une Injonction fondamentale et déterminante, «vous serez saints».

En conséquence, la Torah énonce, pour déterminer si l'animal est pur, deux principes, la nécessité d'avoir le sabot fendu et de ruminer.

5. Chez l'animal également, il existe une profonde différence entre la tête et le pied, comme le précisent, du reste, les lois des animaux impropres à la consommation. Seuls les pieds de l'animal sont en contact direct avec le sol et il en résulte que les

forces les plus élevées de l'âme animale ne doivent pas être vouées aux plaisirs matériels, aux attraits du monde. Seules les forces de l'action peuvent être utilisées dans ce but et uniquement dans la mesure de ce qui est nécessaire.

On rapporte que le Rabbi Rachab vit, une fois, un 'Hassid, possédant une grande stature et d'immenses capacités, qui s'était pleinement investi dans le commerce des bottines de caoutchouc. Il lui dit : «J'ai déjà vu que l'on mette les pieds dans des bottines, mais non la tête!».

Par ailleurs, il y a, entre le pied de l'animal et le sol, un sabot, afin d'éviter le contact direct entre l'un et l'autre.

Le sabot a pour but de créer une rupture, un voile, de cacher. Pour autant, ce sabot doit être fendu, afin que les objets matériels puissent être illuminés par la Divinité, pour qu'ils s'imprègnent de sainteté.

La 'Hassidout donne une explication similaire à propos des cheveux. Ceux d'une femme sont considérés comme nudité et il fallut raser ceux des Léviim. Un Nazir, à l'opposé, devait les laisser pousser. L'explication donnée à ce propos est la suivante. Lorsque la lumière est réduite, les cheveux, qui sont synonymes de contraction, de voile, sont la marque d'un manque. A l'opposé, si la lumière est intense, la présence des cheveux est indispensable. Or, un Nazir consacre bien ses cheveux à D.ieu. Il en est de même pour le sabot d'un animal qui doit également être fendu.

Le Tanya affirme que, « même dans les préoccupations du monde, il ne faut pas se séparer de l'Unité vérité », du D.ieu unique. C'est bien pour cela que le sabot doit être fendu de part en part, afin que la Lumière puisse se révéler jusqu'au point le plus bas.

C'est uniquement à cette condition que la bête peut être pure, tout en restant un animal et en satisfaisant les besoins physiques du corps.

Le Kehilat Yaakov, du même auteur que le Melo Haroïm, explique que le mot *Behéma*, désignant l'animal, est constitué des initiales de la phrase *Bassar Hayored Min Ha Chamaïm*, de la viande qui tombe du ciel. En pareil cas, celle-ci est nécessairement pure, car «rien d'impur ne peut émaner du ciel».

7. Par ailleurs, le sabot est fendu en deux parties et il en résulte que la marche sur le sol, le contact avec les objets matériels, doit inclure deux mouvements, «la main droite rapproche» et «la main gauche écarte».

Certains se limitent à «la main droite rapproche», sans aucune restriction. Ils affirment que, pour rapprocher les Juifs de la Tradition, il est légitime d'en mettre de côté certains principes ou peut-être même d'adapter la Torah à l'époque.

Il est tout à fait exact que chaque Juif doit pouvoir se rapprocher de la Torah. Nous avons déjà cité plusieurs fois l'explication suivante de la Michna : «Aime les créatures et rapproche-les de la Torah». Même ceux qui ne possèdent pas d'autre qualité que d'avoir été créés par D.ieu doivent également retrouver le chemin de la Torah.

Pour autant, ceux-là prétendent également qu'il faut faire des aménagements, qui sont en fait des altérations, de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise. Ceci va à l'encontre de la Torah elle-même et la Michna qui vient d'être citée souligne que l'on doit rapprocher les créatures de la Torah, et non la Torah des créatures, pour l'adapter à leur état d'esprit, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Même si un tel raisonnement était justifié, même s'il était possible de rapprocher les Juifs de la Tradition de cette manière, ceci ne nous autoriserait pas pour autant à modifier le moindre détail de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise. Ceci est vrai pour une Injonction de la Torah, pour une disposition des Sages ou même pour une institution de nos maîtres, en ces dernières générations.

Une telle modification ne peut être introduite que par un véritable prophète, à condition de conserver un caractère exceptionnel. En effet, la Loi de la Torah dispose qu'en pareil cas, il faut s'en remettre à lui. Ce fut le cas du prophète Elie, sur le mont Carmel, qui se trouva effectivement dans une situation exceptionnelle. Si ce n'est pas le cas, nul n'est autorisé à modifier le moindre détail de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise, quel que puisse en être le résultat.

En réalité, non seulement une telle démarche ne sera d'aucun apport positif, ne permettra pas de rapprocher qui que ce soit de la Torah, mais, bien au contraire, elle ne fera que du tort. Elle causera la perte de ceux qui l'adoptent et les écartera complètement de la Torah et des valeurs juives, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Mon beau-père, le Rabbi, donna, à ce sujet, une image bien connue. Un homme perdu dans une forêt emplie de bêtes sauvages ne peut se trouver là après avoir fait uniquement quelques pas pour s'éloigner de sa maison. Dans un premier temps, il a dû suivre la voie royale, celle du Roi du monde, puis il s'en est détourné d'une infime distance et, ensuite, encore un peu plus, jusqu'à ce qu'il parvienne au milieu de la forêt, encerclé par les bêtes sauvages.

8. Néanmoins, avoir le sabot fendu ne suffit pas. Il faut, en outre, ruminer.

Ainsi, chaque fois, que l'on s'apprête à réaliser une certaine action, on doit, au préalable, ruminer, élever la matière une première fois, puis une seconde, se demander si l'on doit réellement adopter un tel comportement et de quelle manière on doit le faire. C'est alors que l'on peut être « un animal pur ».

La 'Hassidout explique, à ce sujet, qu'une première élévation de la matière, réalisée par le Nom divin *Ma*, est suivie d'une seconde, émanant du Nom *Ban*.

9. Les signes de pureté des volailles délivrent également un enseignement.

Il se trouve, en effet, qu'il est interdit de se contenter de ces signes. Il est également nécessaire que la Tradition atteste que telle espèce est bien pure. On peut se demander pour quelle raison celle-ci doit intervenir. Pourquoi ne pas se contenter de vérifier la présence des signes de pureté ?

L'explication est la suivante. Nul ne peut s'en remettre à son propre entendement. On peut mettre en pratique les dispositions du Choul'han Arou'h telles qu'on les comprend, s'efforcer de le faire et, pour autant, se trouver en enfer, ce qu'à D.ieu ne plaise.

La Tradition est donc indispensable. Bien plus, *Massora*, la tradition, est de la même étymologie que *Messira*, l'attachement. Il faut donc s'attacher pleinement au Rabbi, à un Rabbi qui a consacré sa vie à sauver les âmes juives de l'emprise du mauvais penchant, qui connaît chacune de ces âmes par son nom.

## La valeur première

(Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5710-1950)

10. Le plan de notre Sidra est le suivant. Elle parle, tout d'abord, du huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire, puis de la mort des deux fils d'Aharon. Au final, elle définit les animaux purs et interdit la consommation des reptiles et des rampants.

Le huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire fut plus élevé que les sept précédents. Le Sanctuaire fut alors assemblé et il ne fut plus démonté par la suite, bien que tout acte ordonné par D.ieu doit être considéré comme immuable.

Ainsi, un nœud qui sera défait par la suite ne doit pas être considéré comme définitif. Malgré cela, si ce nœud est effectué sur l'ordre de la Torah, il est effectivement définitif, parce que l'Injonction divine lui confère l'éternité. Ici-bas, cette action s'inscrit, bien sûr, dans la dimension du temps. Pour autant, elle est bien éternelle.

Plus encore, la Torah peut elle-même demander que ce nœud soit défait par la suite. Il n'en sera pas moins éternel pendant tout le temps qu'il est fermé. Par la suite, il sera défait et son ouverture deviendra, à son tour, immuable, bien qu'à un autre moment du temps. Ainsi, le Tanya explique que l'unité de l'homme et du Créateur réalisée par l'étude de la Torah est éternelle, bien qu'ici-bas, elle soit soumise à la dimension du temps.

Ce qui vient d'être dit s'applique également au nœud des Tefilin qui, selon certains avis, doit être défait, puis refait chaque jour. Malgré cela, ce nœud est bien considéré comme éternel.

En conséquence, l'édification du Sanctuaire, pendant les sept jours de son inauguration, fut effectivement immuable. Pour autant, la situation du huitième jour fut radicalement différente. Concrètement, il fut bâti et le resta par la suite. Alors, le feu céleste se révéla, en une manifestation particulièrement élevée, à laquelle on n'avait pas assisté, les jours précédents.

En tout état de cause, ces huit jours d'inauguration furent une période particulièrement importante.

La Sidra parle ensuite de la mort des deux fils d'Aharon et indique ce qu'il faut faire pour que cela ne se produise plus.

On sait que les deux fils d'Aharon moururent parce qu'ils connurent une phase extatique, à l'issue de laquelle ils ne réintégrèrent pas la matière du monde. On peut en conclure que les enfants d'Israël possédaient alors une hauteur d'esprit particulière. Il fallait, en conséquence, les protéger des effets que pourrait avoir leur extase.

Malgré tout cela, cette même Sidra doit ensuite interdire la consommation des reptiles et des rampants, pour lesquels un homme n'éprouve que du dégoût et que la logique des hommes elle-même écarte. Comment une telle interdiction peut-elle être énoncée juste après un passage d'une aussi grande élévation ?

On peut en conclure que la Torah, après avoir évoqué des notions aussi nobles, souligne l'importance de la soumission, «Je suis l'Eternel qui vous ai fait quitté l'Egypte : afin que vous acceptiez Mes Commandements». En effet, il faut tenir compte de la présence du corps et, bien plus, celle-ci peut être positive. La source du corps transcende l'intellect, la compréhension et la méditation. Celui-ci peut donc se lier à ce qui dépasse l'entendement.

Il en résulte qu'en tout domaine, la soumission est bien la valeur première, aussi élevé que puisse être l'état dans lequel on se trouve. En l'absence de cette valeur, on peut connaître la chute, au point de consommer des reptiles, ce qu'à D.ieu ne plaise.

### La danse de David

(Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5715-1955)

11. La Haftara de notre Sidra raconte de quelle manière le roi David conduisit l'Arche sainte de la maison d'Oved Edom, le Guiti vers la cité de David. En chemin, David, ceint d'une étoffe de lin, faisait, de toutes ses forces, des pirouettes devant D.ieu. De fait, parvenant dans la cité de David, «le roi David sifflait et cabriolait devant D.ieu.».

On peut s'interroger sur ce texte, en comparant ce qui se passa à l'extérieur de la ville et dans la cité de David. Il est dit qu'avant de pénétrer dans la ville, David portait une ceinture en étoffe de lin, dont il n'est plus question lorsqu'il entra dans la ville. De plus, à l'extérieur de la ville, David faisait des cabrioles, alors que, pénétrant dans la cité, il se mit, en outre, à siffler.

Il nous faut comprendre également la suite de ce récit. Lorsque Mi'hal, fille de Chaoul, vit David qui sifflait et cabriolait, elle se moqua de lui et il lui répondit alors : «J'ai dansé devant l'Eternel, Qui m'a élu de préférence à ton père et je suis prêt à m'humilier encore davantage». Or, pourquoi devait-il préciser «Qui m'a élu de préférence à ton père» ? Pourquoi ne se contenta-t-il pas d'expliquer la raison de sa joie ?

12. Le Rambam précise que cette ceinture en étoffe de lin n'est pas l'un des huit vêtements portés par les Cohanim. En effet, celle des Cohanim n'était pas en lin, mais en azur et en pourpre. Il en cite pour preuve le prophète Chmouel, qui était Lévi et que le verset présente cependant comme «un jeune homme ceint d'une étoffe de lin».

Le Rambam en conclut que l'étoffe de lin était portée par « les fils des prophètes », c'est-à-dire par ceux qui étaient susceptibles de recevoir l'inspiration divine, afin d'établir qu'ils étaient parvenus « à la situation du Grand Prêtre qui, grâce à la tunique et au pectoral, pouvait recevoir l'inspiration divine ».

Il est clair que la prophétie est un état relevant de la plus haute perfection. En effet, « la Présence divine se dévoile uniquement à celui qui est sage, vigoureux, riche et de haute stature ». Et, nos Sages allongent encore la liste de ces qualités. Or, malgré tout cela, les vêtements et la manière de les porter importent également. C'est à ce

propos qu'il est dit : «Il lui ôta ses vêtements». En l'occurrence, le fait de porter une ceinture en étoffe de lin faisait la preuve que l'on était apte à recevoir la révélation divine.

Le principe énoncé par le Rambam trouve sa source dans le Yerouchalmi. A Nov, ville de Cohanim, quatre vingt cinq d'entre eux portaient une ceinture en étoffe de lin. Et, le Yerouchalmi s'en étonne : «Il n'y a, pourtant, qu'un seul Grand Prêtre ?». Il explique donc que tous les autres auraient pu être désignés comme Grand Prêtre. C'est également ce qu'explique le Rambam.

13. Pour se préparer à recevoir la prophétie, il faut s'isoler et on le fait, généralement, à l'extérieur de la ville. Lorsque David se trouvait en chemin, c'està-dire précisément hors de la ville, il s'apprêtait à recevoir la prophétie et le texte précise donc qu'il portait une ceinture en étoffe de lin.

C'est pour cette même raison qu'il « cabriolait devant D.ieu ». En effet, la Présence divine se révèle uniquement dans la joie. Bien plus, il louait D.ieu, disait des cantiques et des hymnes, afin de provoquer la révélation prophétique. En effet, on sait que de telles louanges révèlent les forces les plus cachées.

Lorsque le verset décrit son entrée dans la cité de David, il dit encore qu'il «cabriolait», ce qui signifie qu'il multipliait les danses. Il n'en était pas de même à l'extérieur de la ville et peut-être même ne dansait-il pas du tout, se trouvant là-bas. La 'Hassidout explique que la danse est l'expression de la joie la plus intense, qui pénètre tout le corps de l'homme et s'exprime même par ses pieds.

Le second verset explique encore que David « sifflait ». En effet, sa joie, à l'extérieur de la ville, avait un objectif précis, en l'occurrence l'obtention de la prophétie. Elle était donc, par nature, limitée, ne pénétrait pas l'ensemble de sa personnalité. Celle qui se manifesta dans la cité de David, par contre, n'avait pas d'objet défini. Elle ne subissait donc pas la limite et David, alors, siffla également.

14. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Mi'hal, la fille de Chaoul, ne put comprendre que son époux cabriole et siffle, dans la cité de David.

Car, la joie calculée a, certes, pour effet, d'empêcher que l'on voit le roi, afin de ne pas compromettre ce qui est la finalité même de sa nomination, c'est-à-dire le fait

qu'il soit craint par le peuple. Malgré cela, une telle joie a bien un objet précis. Elle est rationnellement explicable. A l'opposé, cabrioler et siffler dans la cité de David sont des actes qui transcendent toutes les limites, qui défient toute logique et que la rationalité ne peut donc pas accepter.

15. Nous pouvons maintenant comprendre les termes de la réponse que David lui fit, précisant que D.ieu « m'a élu de préférence à ton père ». Il souligna ainsi ce qui distinguait leur manière de servir D.ieu. Chaoul avait une approche rationnelle de ce service. C'est pour cela qu'il refusa de faire totalement disparaître Amalek. La logique indiquait, en effet, qu'il fallait conserver son bétail « afin de le sacrifier pour l'Eternel ton D.ieu », comme il l'expliqua lui-même à Chmouel.

Faisant référence à cette approche, David précisa que D.ieu «m'a élu de préférence à ton père». Chaoul adopta une conception rationnelle du service de D.ieu et, en conséquence, la royauté lui fut ôtée pour la confier à David, «afin de faire de moi un dignitaire», comme le précise le verset. Car, selon lui, le fondement du service de D.ieu consiste à se soumettre à lui. C'est à ce propos que le verset parle de : «David, Mon serviteur».

Ainsi, la soumission à D.ieu est indispensable pour que la royauté se perpétue. David affirma donc : «je suis prêt à m'humilier» et «je ressens ma modestie», en faisant abstraction des limites de la logique.

16. Ce qui a été expliqué justifie également la pratique des 'Hassidim, consistant à danser et à battre des mains pendant le Chabbat et les fêtes. Bien plus, les maîtres de la 'Hassidout adoptèrent eux-mêmes cet usage, bien qu'une explication soit nécessaire pour la légitimer d'après la partie législative de la Torah. On peut, cependant, constater que tous agissent ainsi et la raison profonde de cet usage est la suivante.

Nous nous approchons de la période messianique.

De fait, depuis la destruction du Temple, le monde évolue vers la venue du Machia'h. En effet, le Midrach rapporte qu'une vache mugit une première fois, lorsque le Temple fut détruit, puis une seconde fois, un instant plus tard, parce que «le sauveur d'Israël est né ». Chaque instant nous rapproche de l'époque au cours de laquelle «David Mon serviteur régnera sur eux », sur tout Israël. Alors, «il sera leur chef pour l'éternité ».

## Likouteï Si'hot

Le Rambam, à la fin des lois du Loulav, parle de «la joie et l'amour de D.ieu que l'homme éprouve en accomplissant la Mitsva. C'est ainsi que David, roi d'Israël, dit : 'Je suis prêt à m'humilier' et 'le roi David sifflait et cabriolait devant D.ieu' ».

Conformément à cette décision du Rambam, nous adoptons donc la manière d'agir de « David, Mon serviteur », qui « sifflait et cabriolait devant D.ieu ».

## Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Mardi 26 Adar 5704, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Ces jours qui séparent la Parchat Para de la Parchat Ha'hodech délivrent un enseignement, de manière allusive. Ces passages sont lus dans cet ordre car il convient de se purifier avant d'offrir le sacrifice de Pessa'h, comme l'expliquent la fin du traité Meguila et les commentateurs de ce texte.

Le Likouteï Torah, à la fin du second paragraphe du discours 'hassidique intitulé «Voici le Décret de la Torah» dit aussi que l'on doit se purifier pour accéder à la délivrance de l'Egypte. Ainsi, la Haftara de la Parchat Para dit : «Je vous aspergerai d'eaux pures et vous serez purifiés».

Nos Sages enseignent, au traité Sanhédrin 39a, que «l'immersion aurait dû, en réalité, être pratiquée dans le feu». Rachi explique : «Néanmoins, celui qui ne peut traverser le feu, car il se brûlerait, pourra s'immerger dans l'eau».

Dans la dimension spirituelle, la purification obtenue à l'initiative de D.ieu est réalisée par la Torah, comme l'explique le discours 'hassidique intitulé «Rabbi Akiva dit», prononcé en 5666. Nos Sages disent, au début du Midrach E'ha Rabba : «S'ils M'abandonnent et conservent Ma Torah, le luminaire qu'elle contient les ramènera vers le bien».

La Torah est comparée à la fois à l'eau et au feu. Or, nous avons vu que l'immersion est, avant tout, dans le feu, c'est-à-dire dans la dimension profonde de la Torah, comme le souligne le Hayom Yom, à la page 79. C'est à son propos que nos Sages parlent du «luminaire qu'elle contient, comme le font remarquer les commentateurs du Midrash.

Néanmoins, certains pourraient se brûler et il faut donc, au préalable, se tremper dans l'eau, c'est-à-dire dans la partie révélée de la Torah. C'est uniquement après cela que l'on accédera au feu. Peut-être est-il possible de justifier, de cette façon, la répétition du verset : « Je vous aspergerai d'eaux pures et vous serez purifiés ».

On peut considérer que l'enseignement de la 'Hassidout possède deux qualités à la fois. Il est du feu et, pour autant, ne brûle pas. Bien au contraire, il souligne l'importance de la matière, prône la participation de l'âme animale au service de D.ieu, ne demande pas la rupture avec le monde matériel, comme le souligne l'interprétation bien connue que donne le Baal Chem Tov du verset «lorsque tu verras l'âne de ton ami ployer sous son fardeau».

Aussi, c'est précisément en notre génération, celle du talon du Machia'h, celle de la délivrance complète, «comme aux jours de ta sortie d'Egypte», que la lumière de la 'Hassidout se révèle de plus en plus, comme le précise la lettre du Rabbi Rachab, imprimée dans Hatamim, tome 3, page 55 et 78. La purification par l'eau et par le feu précédant la délivrance sont désormais nécessaires. C'est pour cela que la Parchat Para précède la Parchat Ha'hodech.

Quiconque apporte son concours à la purification d'Israël obtient donc la récompense précisée par le Zohar, tome 3, page 98a : «Heureux sont les disciples. Lorsque le Roi s'unira à la reine, il leur appartiendra de forger les joyaux ».

Avec ma bénédiction de délivrance immédiate. Techouva immédiate.



## **TAZRYA**



## **Tazrya**

## Naissance d'un garçon et d'une fille, Tichri et Nissan

(Discours 'hassidique du Rabbi, intitulé «Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois » 5717-1957)

1. Commentant le verset « lorsqu'une femme ensemencera et donnera naissance à un garçon», nos Sages expliquent : «Lorsque l'émission de liquide séminal se fait d'abord chez l'homme, l'enfant est une fille. Lorsqu'elle se fait d'abord chez la femme, l'enfant est un garçon».

Néanmoins, il n'en est ainsi qu'à l'époque actuelle. Dans le monde futur, en revanche, l'enfant sera un garçon également lorsque l'émission de l'homme se produira la première. C'est ce que dit le Torah Or, en commentant le verset : « Chaque homme pourra dire de Tsion qu'il y est né ». Le texte déduit, en effet, de l'expression « chaque homme » qu'un garçon naîtra également dans le cas d'une émission préalable du père.

2. Nous pouvons trouver, dans la situation actuelle, une application de ce qui vient d'être dit.

Le Likouteï Torah, commentant notre Paracha, explique que l'on peut obtenir la naissance d'un garçon grâce à la joie que l'on éprouve en accomplissant la Mitsva. Celle-ci, en effet, suscite la joie de D.ieu, qui fait disparaître toutes les contingences imposées par la création, en particulier le fait qu'une émission préalable de l'homme aboutit à la naissance d'une fille.

Ainsi, un roi de chair et d'os, lorsqu'il est joyeux, s'écarte de l'étiquette et des usages. Il se révèle à tous, aux petits comme aux grands. Il en est de même pour D.ieu. La joie permet qu'Il se révèle au-delà de toute limitation. Toutes les contingences disparaissent alors.

3. On peut, donner, à ce sujet, une explication plus profonde.

Pour éprouver la joie de la Mitsva, il faut méditer à son importance. Il faut comprendre qu'en la mettant en pratique, on révèle une lumière qui transcende les mondes, dépassant même la révélation que l'on peut obtenir dans le Gan Eden.

Nos Sages soulignent que « un moment de Techouva et de bonnes actions dans ce monde est préférable à l'intégralité du monde futur ». En effet, le monde futur s'adresse aux créatures, par nature limitées, alors que les Mitsvot sont la Volonté de D.ieu, qui est véritablement infinie.

Une telle réflexion est de nature à rendre le service de D.ieu joyeux. Bien plus, elle permet de s'emplir d'enthousiasme.

Le verset dit que «tu serviras l'Eternel ton D.ieu avec joie et enthousiasme, en disposant de tout». De fait, comment servir «l'Eternel ton D.ieu avec joie et enthousiasme» ? Précisément «en disposant de tout», c'est-à-dire en méditant au fait que les Mitsvot ont plus de valeur que tous les biens matériels et même que tous les mondes spirituels.

La joie qu'inspire la Mitsva découle de la conscience qu'en la mettant en pratique, on s'attache à l'Essence de D.ieu, Qui ne connaît pas la limite. Dès lors, l'homme peut également se libérer de ses entraves et donc, même s'il émet le liquide séminal le premier, donner naissance à un garçon.

- 4. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre ce qui se passera dans le monde futur, lorsque l'Essence de D.ieu se révélera. Il est clair qu'alors, toutes les limitations disparaîtront. Dès lors, «chaque homme pourra dire de Tsion qu'il y est né» et celui qui aura émis le liquide le premier verra, néanmoins, en découler la naissance d'un garçon.
- 5. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la controverse, opposant le Babli et le Yerouchalmi, quant à la possibilité pour l'enfant d'être un garçon ou une fille. Le Babli dit que, pendant les quarante jours suivant la conception, on peut encore demander à D.ieu qu'il s'agisse d'un garçon. Passé ce délai, en revanche, la décision est irrévocable et une telle prière serait donc vaine. Le Yerouchalmi, par contre, cite un avis selon lequel on peut encore formuler cette requête au delà de quarante jours et même jusqu'à l'accouchement.

En fonction de ce qui a été dit auparavant, on peut comprendre ces deux opinions. Il est clair qu'à partir du moment où le corps du foetus est formé, une telle prière est vaine. Mais, le Yerouchalmi considère, néanmoins, qu'une prière n'est jamais inutile. En effet, le Babli est comparé à la pénombre. Il rapporte de nombreuses interrogations, fait état de plusieurs incertitudes. Le Yerouchalmi, en revanche, préfigure la lumière

qui éclairera, dans le monde futur. Or, une telle élévation transcende effectivement toutes les contingences.

6. Nous avons maintes fois souligné que chaque existence matérielle possède une dimension spirituelle. Combien plus est-ce le cas si cette existence est mentionnée par la Torah. Bien plus, en pareil cas, on peut considérer que son apparence matérielle n'est que le reflet de sa source spirituelle.

Il en est de même pour le garçon et la fille dont il est ici question. Une première différence est faite selon que le père ou la mère émet le liquide séminal en premier lieu. Une seconde différence est également constatée entre l'époque actuelle et le monde futur. L'une et l'autre existent aussi de manière spirituelle et elles ont donc une incidence sur le service de Dieu de chacun.

7. Le Likouteï Torah donne une interprétation morale de la première différence. L'homme et la femme symbolisent le Saint béni soit-II et les âmes juives. L'émission provient de l'homme lorsqu'un appel céleste est adressé au monde. Elle émane de la femme quand l'initiative de l'effort est prise par les hommes.

Dans le premier cas, on donne naissance à une « fille », c'est-à-dire à une élévation éphémère puisqu'elle est provoquée par D.ieu. Nos Sages constatent, en effet, que « les femmes sont insouciantes ». En l'occurrence, la révélation émane de D.ieu, alors que l'homme n'a forgé aucun réceptacle pour la contenir. Elle ne peut donc pas se perpétuer.

Dans le second cas, en revanche, l'homme introduit bien son propre effort et bâtit ainsi un réceptacle. L'enfant est alors un « garçon », symbolisant un état durable, que cet homme peut intégrer profondément.

8. Néanmoins, la situation dans laquelle D.ieu prend l'initiative du dévoilement présente une qualité. En effet, l'effort des hommes ne peut dévoiler qu'une lumière dont l'intensité est fonction de ce qu'ils accomplissent. A l'opposé, lorsque l'initiative revient à D.ieu, une Lumière infinie, transcendant les mondes peut se dévoiler et se révèle effectivement.

Ainsi, chacune des deux possibilités possède sa qualité propre. Lorsque l'origine du dévoilement est céleste, la Lumière obtenue ici-bas est beaucoup plus intense. Quand l'initiative est prise par l'homme, celle-ci peut pénétrer beaucoup plus profondément.

Dans le monde futur, en revanche, «chaque homme pourra dire de Tsion qu'il y est né» et l'on cumulera les deux qualités à la fois, la Lumière qui transcende les mondes et son introduction profonde.

9. La révélation céleste et le dévoilement divin décrivent également la différence qui peut être faite entre les mois de Nissan et Tichri.

Précisant le rôle de ces deux mois, le Midrach explique: «Quand le Saint béni soit-II fit le choix de Son monde, II y instaura des mois et des années. Quand II fit le choix de Yaakov et de ses enfants, II fixa un mois de délivrance». En d'autres termes, D.ieu, quand II créa le monde, décida que Roch Hachana serait en Tichri. Puis, il fit le choix de Yaakov et ses fils. Il introduisit alors un mois de délivrance, celui de Nissan.

Le Akéda et d'autres livres précisent les différences entre ces deux mois. En effet, D.ieu a deux manières de diriger le monde, le comportement naturel et le comportement miraculeux, c'est-à-dire surnaturel.

Tichri commence par Roch Hachana et introduit ainsi le comportement naturel. L'homme, finalité ultime de la création, exista dès le 1<sup>er</sup> Tichri, selon les principes de la nature. Nissan, par contre, est le Roch Hachana du comportement surnaturel. C'est en ce mois que se produisit la sortie d'Egypte, qui fut effectivement merveilleuse.

Néanmoins, on peut encore se demander pour quelle raison le Roch Hachana du comportement miraculeux fut fixé à une autre date. Certes, la sortie d'Egypte eut lieu en Nissan. Mais, précisément, pourquoi ne se déroula-t-elle pas en Tichri? De fait, la libération commença bien en ce mois, puisque, selon la Guemara, l'esclavage fut alors aboli. Dès lors, la délivrance complète ne pouvait-elle également intervenir en Tichri?

L'explication est la suivante. Tichri correspond à l'Attribut de rigueur, à la Techouva, à l'élévation de la matière. Or, l'élévation à laquelle les créatures peuvent prétendre, aussi importante qu'elle puisse être, n'en reste pas moins limitée. Tichri ne peut donc être que le Roch Hachana du comportement naturel. Nissan, à l'opposé,

introduit l'Attribut de bonté, la révélation céleste, qui transcende les mondes. Ce mois est donc le Roch Hachana du comportement miraculeux, qui transcende la nature.

C'est pour cela que l'on a instauré, en Tichri, la prière pour la pluie et, en Nissan, celle de la rosée. Ce qui les distingue est bien connu. La pluie dépend des efforts des hommes, ainsi qu'il est dit: «une onde s'élèvera de la terre», alors que la rosée est accordée à l'initiative de D.ieu.

C'est pour cela que D.ieu peut retenir la pluie, lorsque l'effort des hommes n'est pas à la mesure de ce qu'il doit être. En revanche, Il ne retient jamais la rosée.

En Tichri, l'effort des hommes est introduit et l'on prie donc pour la pluie. En Nissan, qui correspond à la révélation céleste, on demande la rosée.

10. Comment comprendre, en fonction de ce qui vient d'être dit, que, dès Tichri, nos ancêtres cessèrent d'être soumis à l'esclavage et que la délivrance commença en ce mois?

Nous répondrons à cette question en analysant, au préalable, l'expression: «Quand le Saint béni soit-Il fit le choix de Son monde» et non «créa Son monde». De fait, le choix transcende la création. En étant le choix de D.ieu, le monde reçoit une hauteur intrinsèque. Il entre en relation avec la Divinité.

La conséquence de ce choix fut la suivante: «Il y instaura des mois et des années». Dès lors, le Roch Hachana de Tichri, celui du comportement naturel, devint lui-même plus élevé que le monde tel qu'il fut lors de la création. Il devint partie intégrante du monde choisi par D.ieu.

La création du monde fut réalisée le 25 Elloul et D.ieu en fit le choix, le 1<sup>er</sup> Tichri, lorsque l'homme y fit son apparition, recevant alors la possibilité de faire de ce monde un réceptacle pour la Divinité. Le verset dit, à propos du 1<sup>er</sup> Tichri: « C'est en ce jour que Tes actions ont commencé ». Bien plus, ce verset commence par  $Z\acute{e}$ , ce, terme qui désigne une vision précise. A l'opposé, vingt cinq est la valeur numérique de Ko, ainsi, qui correspond à une apparition floue. Le 25 Tichri est donc le Ko de la création, alors que le 1<sup>er</sup> Tichri en est le  $Z\acute{e}$ .

La supériorité du  $Z\acute{e}$  par rapport au Ko est une évidence. Ainsi, disent nos Sages: «Tous les prophètes introduisirent leur prophétie par Ko, à l'exception de Moché, qui dit  $Z\acute{e}$ ». La nature du monde est liée au Ko, car le voile qui le recouvre ne permet pas de dire  $Z\acute{e}$ . Mais, l'homme reçoit la possibilité d'y introduire le  $Z\acute{e}$ , de percevoir la Divinité de manière évidente. Ainsi, lors du passage de la mer Rouge, chacun tendit le doigt et dit: «Voici, c'est  $(Z\acute{e})$  mon D.ieu».

Néanmoins, cette perception porte uniquement sur l'aspect de la Divinité qui subit une contraction afin de se mettre à la portée du monde et qui peut ainsi s'y révéler. C'est cet aspect qui est à l'origine du comportement naturel.

Puis, en Nissan, éclaire la Divinité Qui transcende les mondes, Qui n'est nullement soumise aux lois de la nature. Dès lors, D.ieu adopte un comportement miraculeux, surnaturel.

C'est donc pour cela que la servitude fut abolie dès Tichri. Car, l'Essence de D.ieu éclaire à l'évidence, pendant ce mois. Dès lors, l'esclavage devint inconcevable et ce fut le début de la délivrance. Pour autant, les enfants d'Israël se trouvaient encore en Egypte, *Mitsraïm*, de la même étymologie que *Metsarim*, les barrières, les limites, les manifestations divines occultées par les phénomènes naturels.

C'est précisément en Nissan qu'ils quittèrent l'Egypte, car la révélation divine est alors sans restriction. Dès lors, les enfants d'Israël purent effectivement se défaire de toutes les contingences.

11. Ce qui vient d'être exposé nous permettra de comprendre pourquoi les dix Commandements commencent par «Je suis l'Eternel ton D.ieu, Qui t'ai fait sortir du pays de l'Egypte». On sait la question que se posent les commentateurs, à ce propos. Pourquoi n'est-il pas dit: «Qui ai créé le ciel et la terre», un accomplissement, en apparence, plus merveilleux que la sortie d'Egypte?

La réponse à cette question est la suivante. Le but de la révélation du Sinaï fut de transmettre la Torah et les Mitsvot permettant de se lier à la Divinité Qui transcende les mondes. C'est pour cette raison qu'au début des dix Commandements, on ne fait pas référence à la création des cieux et de la terre, mais bien à la sortie d'Egypte. En effet, le don de la Torah devait avoir pour effet de supprimer toutes les barrières et les obstacles inhérents à la création, de se lier à la Divinité Qui transcende les mondes.

12. Ce que nous avons expliqué nous permettra de comprendre la controverse dont la Guemara fait état, à propos de la délivrance future. Rabbi Eliézer dit: «C'est en Nissan qu'ils furent libérés et en Tichri qu'ils le seront». Rabbi Yochoua dit: «C'est en Nissan qu'ils furent libérés et en Nissan qu'ils le seront».

On peut, en effet, s'interroger sur l'opinion de Rabbi Eliézer. Pourquoi la période de l'année au cours de laquelle le Machia'h viendra serait-elle différente de celle de la sortie d'Egypte?

En fait, nous avons expliqué que Nissan correspond à la révélation céleste et Tichri, à l'effort des hommes. On peut, en fonction de cette distinction, comprendre le sens de ces deux avis. Rabbi Eliézer et Rabbi Yochoua poursuivent ici une autre discussion qui les oppose, par ailleurs, sur la façon dont la délivrance surviendra.

Rabbi Eliézer dit: «Si les Juifs accèdent à la Techouva, ils seront libérés ». En effet, la cause de l'exil fut la faute, ainsi qu'il est dit: «C'est du fait de nos fautes que nous avons été exilés de notre terre ». En conséquence, nous obtiendrons la délivrance lorsque la faute sera réparée, grâce à la Techouva.

La Techouva est le fruit de l'effort des hommes et la délivrance interviendra donc en Tichri, mois consacré à cet effort. De fait, c'est essentiellement le mois de Tichri qui constitue la période de la Techouva. Le verset dit, en effet: «Recherchez l'Eternel pendant qu'Il est proche » et nos Sages expliquent: «C'est-à-dire pendant les dix jours qui séparent Roch Hachana de Yom Kippour ».

Pour Rabbi Yochoua, par contre, la délivrance sera conforme au verset: «Vous ne serez libérés ni par l'argent, ni par la Techouva». En fait, elle viendra à l'initiative de D.ieu. Il en déduit que nous l'obtiendrons en Nissan et la Hala'ha retient son avis, comme le conclut le Midrach.

13. Il nous faut encore comprendre plus profondément cette controverse portant sur la délivrance future. Sera-t-elle le fruit de l'effort des hommes ou bien dépendra-t-elle uniquement d'une initiative de D.ieu?

Par ailleurs, nous devons expliquer également l'hypothèse de la Guemara, selon laquelle Rabbi Yochoua aurait dû, logiquement, considérer, lui aussi, que la délivrance doit se produire en Tichri. Du reste, le texte cite plusieurs preuves, montrant qu'il en sera bien ainsi. Malgré cela, il réfute ces preuves, au final et conclut que la délivrance sera bien en Nissan.

On peut en déduire que la délivrance aurait effectivement dû être le résultat de l'effort des hommes, c'est-à-dire intervenir en Tichri. Toutefois, la conclusion de cette analyse est qu'elle sera bien une révélation divine et qu'elle se produira donc en Nissan.

Il nous faut comprendre le raisonnement de Rabbi Eliézer et celui qu'aurait pu adopter Rabbi Yochoua, s'il considérait, lui aussi, que la délivrance doit se passer en Tichri. N'est-il pas dit que «comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles»? Or, la sortie d'Egypte intervint en Nissan, grâce à la révélation de D.ieu qui se produisit alors. Comment imaginer que la délivrance future pourrait se produire en Tichri et résulter de l'effort des hommes?

14. L'explication de tout cela est la suivante. Nous avons montré auparavant l'importance de ce qui est accompli par les hommes. Certes, l'intensité de la lumière obtenue de cette façon est plus réduite. Pour autant, celle-ci peut être intégrée plus profondément.

En conséquence, la logique indique que la délivrance pourrait se produire en Tichri, mois qui permet à l'homme cette intégration profonde.

La sortie d'Egypte précéda le don de la Torah et les enfants d'Israël étaient alors embourbés dans les quarante neuf portes de l'impureté. Une révélation du Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-II, dans toute Son Essence, était alors une nécessité absolue. C'est pour cela que cette libération se passa en Nissan.

La délivrance future, en revanche, interviendra après l'effort des hommes faisant suite au don de la Torah. Notre étude de la Torah et notre pratique des Mitsvot, en effet, affinent la matière du monde et en font un réceptacle pour la Divinité.

Telle est précisément la finalité de la révélation du Sinaï. Le monde doit être à même d'intégrer profondément le dévoilement divin le plus intense. De fait, le Machia'h lui-même transcende également le monde. Malgré cela, chacun devra l'accueillir profondément. Rabbi Eliézer en déduit que la délivrance se passera en Tichri

Pour Rabbi Yochoua, par contre, dont l'avis est retenu par la 'Hala'ha, la délivrance sera une révélation céleste. Mais, elle pourra, néanmoins, être profondément intégrée par chacun. C'est la raison pour laquelle «chaque homme pourra dire de Tsion qu'il y est né». Certes, «l'émission de liquide séminal se fera d'abord chez l'homme» et la délivrance sera le fait de D.ieu. Malgré cela, «l'enfant sera un garçon» et la rédemption sera immuable.

## Semer dans le monde

(Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5719-1959)

15. Commentant le verset « lorsqu'une femme ensemencera et donnera naissance à un garçon », le saint Or Ha'haïm explique que « ceci fait allusion à l'assemblée d'Israël, elle-même comparée à une femme, ainsi qu'il est dit: 'Celui qui s'unit à toi, te forme' ». En d'autres termes, les Juifs doivent « ensemencer » des Mitsvot et des bonnes actions dans le monde, ainsi qu'il est dit: « Plantez pour vous de la Tsédaka ».

Et, la Torah donne l'assurance qu'en pareil cas, «l'enfant est un garçon», correspondant à un état moral supérieur à celui de la fille. Bien plus, ce verset donne l'assurance qu'il en sera bien ainsi et le Or Ha'haïm justifie de cette façon que le texte n'emploie pas un futur, comme c'est le cas par la suite, lorsqu'il est question de la naissance d'une fille. Ainsi, la naissance d'un garçon fait allusion à la délivrance future, qui lui sera comparée.

Le Or Ha'haïm montre la supériorité de la délivrance future par rapport à la libération de l'Egypte. Cette dernière ne put se maintenir et elle fut suivie par l'exil, alors que la première sera une délivrance complète, qui supprimera l'exil.

Les accomplissements des Juifs, «lorsqu'une femme ensemencera», feront que la délivrance future soit bien «un garçon», une situation immuable et éternelle.

Tel est le contenu de ce commentaire du saint Or 'Ha'haïm.

Ce qui vient d'être dit peut être comparé à l'affirmation du Midrach Me'hilta et du Midrach Tehilim, selon laquelle: «Chaque Cantique est appelé *Chira*, au féminin, à l'exception de celui du monde futur, qui est au masculin, *Chir*, ainsi qu'il est dit: 'Chantez pour l'Eternel un Cantique (*Chir*) nouveau'.»

16. Le verset précise que la femme s'appelle *Icha*, «car elle fut prélevée de l'homme(*Ich*)». Or, le terme *Ich* désigne également D.ieu, ainsi qu'il est dit: «D.ieu est un homme (*Ich*) de guerre». L'assemblée d'Israël, «prélevée» de D.ieu, *Ich*, est donc elle-même *Icha*.

Chaque nom donné au peuple juif se rapporte plus spécifiquement à l'un de ses aspects. En l'appelant *Icha*, on souligne que «elle fut prélevée de l'homme», que son existence est uniquement celle de D.ieu. La grossièreté du monde ou même simplement sa matérialité ne sont pas le fait d'un Juif. Au fond de son âme, la récompense et la rétribution morale, même sous leur forme la plus élevée, lui importent peu. Il désire uniquement la Divinité. Nous avons montré auparavant que les stades les plus élevés du Gan Eden Supérieur, ne sont qu'un reflet de la Divinité, nullement comparable à Son Essence.

Dès lors qu'existe une femme, *Icha*, celle-ci doit «ensemencer», ce qui n'est possible qu'ici-bas, sur la terre. En effet, si une graine est placée non pas en terre, mais dix *Tefa'h* au dessus de celle-ci, rien ne poussera. Bien plus, il en sera de même si elle se trouve à moins de dix *Tefa'h* du sol ou encore à moins de trois *Tefa'h*, auquel cas elle est considérée comme touchant le sol, d'après la Hala'ha.

Seule la terre peut faire germer la graine. C'est uniquement de cette manière que les récoltes sont produites.

De la même façon, les Mitsvot ne peuvent être «plantées» que sur cette terre. Il est dit que «Je l'ai planté pour Moi sur la terre» et «vous serez pour Moi une terre de convoitise». Il ne peut en être ainsi qu'ici-bas et non au dessus de dix *Tefa'h*, qui font allusion aux forces entourant l'âme, ni même en dessous de cette distance, correspondant aux forces internes de l'âme, c'est-à-dire à l'intellect et aux sentiments. L'action concrète, au stade le plus bas de la matière, est nécessaire pour cela.

Si l'action concrète manque, la connaissance intellectuelle de la Mitsva, l'émotion

qu'elle suscite, sont négligeables. Nul ne peut prétendre que «D.ieu demande qu'on lui offre son cœur », qu'il suffit d'être plein de bons sentiments et de finesse morale. Il n'en est nullement ainsi et l'action effective est une nécessité absolue.

Ainsi, la Tsédaka est représentative de l'ensemble des Mitsvot. Or, on ne peut en aucune façon se contenter d'avoir pitié du pauvre, de verser des larmes sur sa situation, tout en conservant le dollar dans sa poche. Il faut, bien au contraire, le lui donner, de la manière la plus concrète.

Ce qui est vrai pour la Tsédaka s'applique, de la même façon, à toutes les autres Mitsvot, que l'on doit appliquer matériellement, dans l'action concrète. Les Tsitsit sont faites de laine matérielle et les Tefilin, de parchemin matériel.

Tel est le sens du verset «lorsqu'une femme ensemencera». Celui qui est une «femme», *Icha*, a le devoir d' «ensemencer», en ce monde matériel. Il peut ressentir la grandeur de l'Homme, *Ich*, transcendant toutes les révélations citées auparavant, au point d'en concevoir de l'extase. Ce fut l'attitude de Nadav et d'Avihou, les fils d'Aharon, qui parvinrent à la plus haute sainteté. Rachi rapporte, en effet, les propos de Moché à Aharon: «Ils sont plus grands que toi et moi». Or, «se rapprochant de D.ieu», le verset explique que «ils moururent» d'extase.

Il faut donc «ensemencer» cette terre matérielle. Si on le fait, on donnera naissance à un garçon et l'on a la certitude qu'il en sera bien ainsi. Alors, naîtra le «garçon» que sera la délivrance future, comme nous l'avons dit.

17. Le «garçon» a une incidence sur la délivrance future, mais également sur notre manière de servir D.ieu, à l'heure actuelle. En effet, c'est en servant D.ieu à la manière d'un «garçon» que l'on obtient la délivrance complète, elle-même comparée à un garçon.

La Guemara dit que «l'homme est, par nature, conquérant». Il faut, de fait, conquérir le monde et tout ce qui s'y trouve. On doit le faire avec fermeté, avec toute la détermination d'un conquérant. Ainsi, le début du Tour Choul'han Arou'h dit: «On se renforcera comme un lion et l'on ne s'affectera pas, face à ceux qui se moquent».

C'est en adoptant une telle attitude que l'on révélera la délivrance.

18. On peut trouver une allusion à tout cela dans la suite de la Sidra: «et, au huitième jour, on circoncira la chair de son prépuce». En effet, le service de D.ieu d'un «garçon» conduit au «huitième jour», à la suppression du mauvais penchant, qui porte sept noms, l'un d'entre eux étant «l'incirconcis».

On réalise ainsi la circoncision, Mila, terme qui se décompose en Mal Youd Hé, expression qui signifie: «D.ieu a réalisé la circoncision». De la sorte, sera supprimé le voile qui empêche la révélation divine dans le monde, c'est-à-dire la force du mal caractéristique d'Amalek.

En effet, il est dit que « le Nom de D.ieu ne sera pas entier tant que l'on n'aura pas effacé la descendance d'Amalek ». Et, l'accomplissement du Précepte « vous circoncirez le prépuce de votre cœur » permettra d'obtenir la réalisation de la promesse selon laquelle « l'Eternel ton D.ieu circoncira ton cœur et celui de ta descendance », avec la venue de notre juste Machia'h.

## Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Veille du Chabbat 5 Iyar 5721, Brooklyn, New York

Je vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre.

La Paracha de cette semaine commence par le verset: «lorsqu'une femme ensemencera et aura un garçon» et vous savez ce que l'Admour Hazaken explique, à ce propos<sup>(1)</sup>. Dans le service de D.ieu, cela signifie que, lorsque l'initiative de l'effort émane des enfants d'Israël, «l'enfant est un garçon», un fait immuable.

Le mois de la délivrance s'achève et D.ieu fasse qu'il en soit donc ainsi pour le salut d'Israël. Il est dit<sup>(2)</sup> que «le Saint béni soit-Il fera que se dresse pour eux un roi dont les décrets seront aussi durs que ceux de Haman. Ainsi, en un seul instant, les Juifs accéderont à la Techouva. De manière joyeuse, ils retrouveront le bien et seront aussitôt libérés ».

D.ieu guidera donc les Juifs vers la vérité. En effet, Il plaça Lui-même en l'homme le mauvais penchant, défini comme « le roi de la petite cité $^{(3)}$  » que constitue son corps. Les décrets de ce roi sont terribles, comme une montagne haute et dure $^{(4)}$  comme ceux de Haman qui voulut détruire les Juifs, matériellement et spirituellement. Car, le mauvais penchant est également l'ange de la mort $^{(5)}$ .

Mais, les Juifs retrouveront le bien. Ils s'élèveront vers la source de ce bien<sup>(6)</sup> et ce sera la délivrance qui ne sera suivie d'aucun exil, qui sera véritable et complète. Alors, nous chanterons un Cantique, *Chir*, au masculin<sup>(7)</sup>.

— Notes —		

- (2) Traité Sanhédrin 97b.
- (3) Traité Nedarim 32b.
- (4) Traités Soukka 52a et Baba Batra 10a.
- (5) Traité Baba Batra 16a.
- (6) Likouteï Torah Bamidbar, page 1d.
- (7) Tossafot, au traité Pessa'him 116b.

<sup>(1)</sup> Voir le Torah Or, page 37c, le Likouteï Torah Vaykra 2c. Voir aussi le commentaire du Or Ha'haïm, sur ce verset.

Avec ma bénédiction pour que vous donniez de bonnes nouvelles de tous les sujets que vous évoquez dans votre lettre, qu'il s'agisse d'activités communautaires ou de préoccupations personnelles,



# **METSORA**



## Metsora Chabbat Hagadol

## Par le mérite de la foi juive

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tahara 5717-1957)

1. Ce Chabbat est lié à une Paracha de la Torah, comme c'est, du reste, systématiquement le cas. Néanmoins, mon beau-père, le Rabbi évitait de prononcer le nom de cette Paracha. Différents livres ne l'appellent pas par son nom, mais emploient plutôt l'expression *Parchat Tahara*, «la Paracha de la pureté». Mon beau-père, le Rabbi, en revanche, ne lui donnait aucun nom et, de façon générale, il écrivait ou mentionnait uniquement la date dans le mois.

C'est, en outre, le mois de Nissan, celui de la sortie d'Egypte. Le fait que notre Paracha soit lue pendant ce mois est un effet de la divine Providence, comme tout ce qui survient dans le monde. Il faut en conclure qu'il existe un lien particulier entre cette Paracha et ce mois.

2. Commentant la sortie d'Egypte, nos Sages expliquent que « c'est par le mérite de la foi que nos ancêtres furent libérés de ce pays ». Ils mettent bien en avant la foi et non la compréhension.

Quel est l'apport de la foi et en quoi est-elle précisément liée à la sortie d'Egypte? Pourquoi est-ce parce que nos ancêtres en furent animés qu'ils quittèrent ce pays?

De fait, les justes des autres nations reconnaissent également l'existence du Créateur. Néanmoins, leur approche procède de la rationalité plus que de la foi. Ils considèrent le monde et se disent que rien ne peut se créer de son propre chef. Ils en déduisent qu'il existe un D.ieu, Qui l'a créé et Qui le dirige.

Ainsi, ils n'ont pas de perception directe de la Divinité, mais déduisent Son existence de l'observation du monde. Leur conception de D.ieu est donc uniquement celle qui peut être envisagée dans les limites de la création, qui transparaît dans les mondes et les phénomènes naturels. Ils ne perçoivent pas, en revanche, la Divinité qui transcende l'univers et la nature.

La foi juive, à l'opposé, n'est pas liée au monde. Un lien profond attache chaque Juif à D.ieu, de sorte que Son Existence est une évidence. Tout comme les autres nations se préoccupent du monde, les Juifs se consacrent à la Divinité. De ce point de vue, ils ne sont pas soumis aux lois de la nature et la révélation céleste transcendant ces lois constituent donc, pour eux, une évidence.

La 'Hassidout précise la différence entre la foi des nations et celle d'Israël. Cette dernière est liée au Nom divin *Avaya*, au Tétragramme, affirmant que D.ieu «est, a été et sera» à la fois, transcendant ainsi les lois de la nature. La foi des nations, par contre, porte sur le Nom *Elokim*, dont la valeur numérique est la même que celle du terme *Hatéva*, la nature. Ainsi, le Pharaon et ses magiciens disaient : «Je ne connais pas *Avaya*» ou encore «C'est le doigt d'*Elokim*».

## 3. Cette idée peut être précisée.

Un non-Juif abordera chaque problème auquel il est confronté en privilégiant l'approche de la nature, sauf s'il s'agit d'un miracle évident, dont le caractère divin est incontestable. C'est uniquement dans ce dernier cas qu'il reconnaîtra une intervention divine et, bien plus, même dans ce cas, il continuera à chercher, dans toute la mesure du possible, une explication naturelle, chaque fois qu'elle peut être donnée. A l'opposé, un Juif verra systématiquement, en tout ce qui lui arrive, une intervention de D.ieu.

Ainsi, un non-Juif voudra, par tous les moyens, rationaliser le miracle, alors qu'un Juif, confronté à un phénomène strictement conforme aux principes naturels, mettra en avant toute la fermeté du « peuple à la nuque raide » et dira : « Il ne s'agit pas d'une manifestation naturelle, mais bien d'une intervention de D.ieu ».

Nous avons déjà cité les propos du Yerouchalmi selon lesquels «on place sa foi en Celui Qui possède la vie éternelle avant de planter ». Or, chacun sait qu'une graine plantée en terre subit, de manière naturelle, un processus de germination. Mais, un Juif ne se contentera pas de cela pour décider délibérément la perte de cette graine, uniquement sur la constatation d'un phénomène naturel. En fait, il plantera cette graine uniquement parce qu'il a foi en «Celui Qui possède la vie éternelle ». Il place en Lui toute sa confiance et sait que, s'il plante cette graine, D.ieu lui accordera des fruits.

4. Un miracle est, bien évidemment, une manifestation surnaturelle. L'intervention de D.ieu pour modifier les voies naturelles est alors très claire. Or, la même affirmation s'applique aussi aux événements naturels.

Si l'on désire s'abuser soi-même, on peut se convaincre que le miracle le plus éclatant n'en est pas un. L'un des plus grandioses fut le passage de la mer Rouge et nos Sages disent, à son propos, qu'il fut « difficile » à réaliser. Pour autant, il était possible, là encore, de se tromper et de lui dénier tout caractère miraculeux.

Le Midrach Me'hilta rapporte que, lors de la traversée de la mer Rouge, toutes les mers du monde se fendirent également, sauf l'Euphrate, comme l'explique le Rabbi Maharach, dans l'un de ses discours 'hassidiques. C'est à ce propos qu'il est dit : « Que la crainte et l'épouvante s'emparent d'eux ». En effet, lorsque les nations du monde observèrent l'ouverture de toutes les mers, elles en recherchèrent la raison. Quand elles apprirent que ces manifestations avaient été réalisées pour les enfants d'Israël, elles s'emplirent effectivement de crainte et d'épouvante.

Cependant, le fait que toutes les mers du monde se fendirent prêta également à confusion. Si la mer Rouge seule s'était ouverte, il aurait clairement apparu que D.ieu faisait un miracle pour sauver les enfants d'Israël. Mais, en l'occurrence, toutes les mers du monde s'ouvrirent et, logiquement, il était donc possible de se tromper, d'imaginer qu'il n'y avait là qu'un phénomène naturel et, en aucune façon, un miracle accompli pour les Juifs, puisqu'il en avait été de même dans le monde entier.

Afin de respecter le libre arbitre, D.ieu fait, en effet, que le miracle le plus considérable prête à confusion. Nos Sages disent bien que «un terme au pluriel, 'faisons', sera employé à propos de la création et tant pis pour celui qui voudra se tromper».

5. On peut maintenant comprendre pour quelle raison « c'est par le mérite de la foi que nos ancêtres furent libérés d'Egypte ».

Mitsraïm, l'Egypte, est de la même étymologie que Metsarim, les entraves, les obstacles. Ceux-ci peuvent prendre deux formes. Ils peuvent appartenir au domaine de la sainteté. Ils permettent alors la perception de la Divinité, mais ont pour effet de se limiter à une approche rationnelle. Ceci peut être comparé à la foi en Elokim. Mais, le voile imposé par la création introduit également la seconde forme. Les barrières peuvent alors aboutir à «l'Egypte» des forces du mal, à faire complètement oublier

la Divinité, ce qu'à D.ieu ne plaise. Dans ce dernier cas, on peut connaître la chute la plus irrémédiable et s'embourber dans les quarante neuf portes de l'impureté.

Mais, les enfants d'Israël réagirent en mettant en avant leur foi. Ils ne s'affectèrent nullement devant les événements du monde et les phénomènes naturels. Ils se distinguèrent non seulement par leur spiritualité, mais aussi par leur approche des besoins matériels, par rapport auxquels ils étaient, en apparence, identiques aux autres nations.

C'est de cette façon que se dévoila le Nom divin *Avaya*, transcendant la nature. Dès lors, les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte, non seulement celle des forces du mal, mais aussi celle du domaine de la sainteté.

6. Notre Sidra, qui traite des manifestations indésirables, fait également allusion à tout cela.

Evoquant les manifestations impures des vêtements et celles de maisons, le Rambam affirme qu'elles ne constituent pas un phénomène naturel, mais sont un phénomène miraculeux, destiné à mettre les enfants d'Israël en garde contre la médisance. Il explique par le détail ce qui se passait, en pareil cas. Dans un premier temps, les murs de la maison changeaient d'apparence. Puis, si cela n'était pas suffisant, les objets en cuirs se trouvant dans la maison étaient également modifiés. D'autres modifications intervenaient encore, par la suite.

Il était clair que ces manifestations n'étaient pas naturelles, qu'elles étaient bien le fait de D.ieu. Mais, plus généralement, les Juifs considèrent que tout ce qui leur arrive est un effet de la divine Providence.

En l'occurrence, chaque manifestation impure survenait toujours dans un but précis, par exemple pour écarter de la faute. De ce fait, elle relevait effectivement du bien, même si celui-ci était caché. Bien plus, elle pouvait même être un bien évident et le Midrach rapporte, en effet, qu'après avoir constaté une manifestation impure dans une maison, on devait en fracasser les murs. Et l'on y découvrait alors des trésors d'or que les Cananéens avaient cachés là.

#### Le côté inachevé

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5717-1957)

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation de nos Sages selon laquelle «le côté nord de l'univers ne fut pas achevé». Ils soulignent l'aspect merveilleux de la création des cieux et de la terre. En effet, si quelqu'un conteste cet aspect prodigieux, on lui demandera d'achever ce côté nord. Il devra alors convenir que D.ieu seul peut être à l'origine de la création.

Ce qui vient d'être dit peut surprendre. Qui pourrait prétendre que la création du monde n'est pas merveilleuse ?

On peut répondre à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Pour que soit respecté le libre arbitre de chacun, le mauvais penchant est autorisé à tenter l'homme et à l'abuser. Et, il assume la mission qui lui est confiée avec une grande dextérité. Il peut donc faire adopter à l'homme les idées les plus insensées, lui suggérer, par exemple, que la création n'est nullement extraordinaire.

8. Ainsi, le voile du Divin, au sein de la création, rend possible une erreur aussi grossière. Pour autant, la révélation divine reste possible. De ce fait, D.ieu laisse inachevé un détail de l'univers, afin que les créatures aient la possibilité, par leur propre effort, de le conduire à l'intégrité.

Ce qui fut vrai de la création du monde s'applique également à la manière dont D.ieu le dirige, qu'll le fasse de manière miraculeuse ou naturelle. Quelqu'un pourrait se convaincre que sa réussite est tout à fait naturelle ou bien que «sa force et la puissance de sa main lui ont permis d'obtenir tout cela», l'obscurité du monde rendant possible une telle conception. D.ieu fait donc qu'un détail de la création échappe totalement au champ d'actions de l'homme. En méditant à ce détail, on peut arriver à la conclusion que tout l'univers n'existe que par la bénédiction de D.ieu.

9. En conséquence, lorsqu'un homme s'aperçoit qu'il ne connaît pas du tout la réussite dans un domaine de ce qu'il entreprend, il doit raffermir sa foi et sa confiance en D.ieu. C'est alors D.ieu Lui-même qui conduira sa réalisation à son terme.

Ce qui est vrai pour chacun, à titre individuel, s'applique, de la même façon, à la vie communautaire. S'il est un point de celle-ci qui semble impossible à réaliser, il est inutile d'avoir recours à la ruse. Il faut uniquement raffermir sa foi et placer sa confiance en D.ieu.

C'est ainsi que D.ieu achèvera le côté nord de la création, à propos duquel il est dit : «C'est du nord que viendra le malheur». Alors, l'univers sera clos de toute part, comme un *Mêm* final. Il en sera bien ainsi, lors de la délivrance future. Alors, il ne sera plus nécessaire d'avoir recours aux bienfaits des nations qui, bien souvent, ne sont pas désintéressées.

D.ieu Lui-même nous conduira vers «une terre bonne et large», «le pays vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu», avec notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

#### L'envoi de Matsot

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Ha'hodech 5714-1954)

10. Diverses pratiques caractérisent le mois de Nissan. Les unes sont issues de la Torah. D'autres sont instaurées par nos Sages. D'autres encore ne sont que des coutumes. L'un des aspects essentiels de ce mois est la fête de Pessa'h.

Interprétant les propos suivants de la Michna : «Le 1<sup>er</sup> Nissan est le Roch Hachana des fêtes», la Guemara voit, en cette affirmation, une allusion à la fête célébrée pendant ce mois, celle de Pessa'h, qui comporte, du reste, des Préceptes de la Torah, des dispositions des Sages et des coutumes.

Une coutume voulait, auparavant que les autorités rabbiniques fassent parvenir, avant Pessa'h, de la Matsa Chemoura aux membres de leur communauté. Plus précisément, ils leur en adressaient six, trois pour chaque Séder, ou encore deux, afin de pouvoir en consommer, chaque soir, la quantité requise. Dans ce dernier cas, elles étaient utilisées comme Matsa médiane, à chaque Séder.

On peut expliquer simplement cette coutume. Les dons qui, en échange, étaient adressés au Rav lui permettaient de subvenir à ses propres besoins. Néanmoins, cette pratique avait, en outre, un apport essentiel. Il est de nombreuses lois que l'on doit respecter, différentes précautions que l'on doit prendre pour confectionner les

Matsot du Séder. Celles-ci n'étaient pas connues de tous et certains n'étaient pas en mesure de les respecter. Les Rabbanim se chargeaient donc de leur faire parvenir ces Matsot. Ainsi, les membres de leur communauté pouvaient mettre en pratique la Mitsva des Matsot de la meilleure façon.

Pour différentes raisons, cet usage a disparu, en de nombreux endroits et peu importe pour quelle raison il en est ainsi. Mon propos est, en l'occurrence, le suivant. Je demande et, si j'en avais le pouvoir, j'ordonnerais que cette coutume soit rétablie. Les Rabbanim feront donc parvenir des Matsot aux membres de leur communauté.

Bien plus, ceci ne concerne pas uniquement le Rav, mais également chaque responsable communautaire, rabbin, Cho'het, responsable religieux, secrétaire d'une synagogue. On adressera donc des Matsot à tous ceux qui les utiliseront effectivement pour le Séder. Ces Matsot devront être rondes, faites à la main et Chemourot. Ainsi, des centaines et même des milliers de Juifs disposeront de bonnes Matsot et ils accompliront cette Mitsva de la meilleure façon. Là où il est possible d'organiser un Séder communautaire, par exemple dans un hôtel, il est clair que les responsables prendront toute disposition pour le faire.

La Mitsva de la Matsa possède une qualité, une vertu particulières. Le saint Zohar appelle la Matsa «aliment de la guérison» et «aliment de la foi». Or, la foi est bien à la base de toutes les Mitsvot et de la vie juive, en général. En mettant en pratique cette Mitsva de la meilleure façon, on accomplira les autres, tout au long de l'année, avec enthousiasme. Et, l'on aura une bonne année, spirituellement et donc matériellement.



# PESSA'H



#### Pessa'h

## Les quatre questions du Séder

(Discours du Rabbi, Pessa'h 5716-1956)

1. «Ma Nichtana, en quoi cette nuit se distingue-t-elle de toutes les autres nuits?»

D'après la coutume de 'Habad, l'enfant pose les quatre questions du Séder dans l'ordre suivant. Pourquoi tremper les aliments ? Pourquoi manger de la Matsa ? Pourquoi manger des herbes amères ? Pourquoi manger accoudé ?

Or, on peut s'interroger sur une telle classification, qui ne correspond ni à l'ordre d'importance de ces pratiques ni à la chronologie de ce que l'enfant voit.

Si le critère de classement retenu était l'importance des pratiques, il aurait fallu évoquer, tout d'abord, la Matsa, une obligation de la Torah, puis le Maror, les herbes amères, actuellement d'institution rabbinique, la nécessité de s'accouder, qui est une marque de liberté et enfin le fait de tremper les aliments, une simple coutume.

Selon la chronologie de ce que l'enfant observe, il eut fallu parler, en dernier lieu, du fait de tremper, car cette pratique consiste essentiellement à tremper les herbes amères dans le 'Harrosset. Même si l'on retient le premier trempage, celui du Karpas dans l'eau salée, on devrait, néanmoins, mentionner d'abord la nécessité de s'accouder, dont l'enfant a pu être le témoin depuis le Kiddouch, c'est-à-dire avant ce premier trempage.

On pourrait expliquer le fait que la question relative au fait de s'accouder soit la dernière par la période tardive à laquelle elle fut ajoutée, lorsque l'on perdit l'habitude d'être accoudé tout au long de l'année. C'est pour cela que la Michna et la Guemara n'en font pas mention, comme l'explique le Gaon de Vilna.

Néanmoins, on peut s'interroger sur une telle interprétation. En effet, le Rambam, dans ses lois du 'Hamets et de la Matsa, chapitre 8, paragraphe 2, mentionne à la fois la question sur le fait de s'accouder et celle qui porte sur la nécessité, au soir de Pessa'h, de consommer de la viande grillée. On peut en conclure qu'à l'époque du Temple, déjà, on posait également la question sur le fait de s'accouder.

2. Certains prétendent que les Mitsvot de la Torah doivent être respectées avec le plus grand scrupule, en témoignant de la plus grande abnégation. De même, on doit appliquer les Préceptes instaurés par les Sages avec fermeté, puisque ceux-ci sont les barrières et les précautions dont le Rambam explique longuement qu'elles sont le moyen de mettre en pratique l'Injonction « Tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront ». S'il s'agit de coutumes, en revanche, il n'est pas exclu de les respecter lorsqu'il n'en résulte aucune difficulté. En revanche, il n'y a pas lieu de faire don de soi-même pour les maintenir.

Ceux-là disent encore : «Si l'on veut éduquer des enfants sur la voie de la Torah, il est très difficile de leur demander une pratique intégrale des Préceptes de la Torah. Il peut donc s'avérer préférable de mettre de côté les coutumes et de leur présenter uniquement les principes les plus importants».

L'ordre dans lequel les questions sont énoncées apporte la réponse à de telles objections. La première interrogation de l'enfant, ce qu'il remarque et qui l'impressionne en premier lieu, n'est pas une Mitsva de la Torah ou une Institution de nos Sages, mais précisément une coutume. Celle-ci attire son attention et le marque, de façon durable.

L'enfant peut donc étudier la Torah, prier, accomplir toutes les Mitsvot. Si luimême et ceux qui l'entourent ont le même comportement que les non-Juifs qu'ils côtoient, s'il n'a pas une profonde conscience de son Judaïsme et de sa différence, s'il ne ressent pas profondément que «Tu nous as choisis d'entre toutes les nations», il sera incapable de percevoir la sainteté des Mitsvot qu'il met en pratique et de la Torah qu'il étudie.

Or, la sainteté de la Torah et celle des Mitsvot sont les valeurs les plus fondamentales. Lorsqu'elles manquent, il n'est pas exclu qu'au final, la pratique des Mitsvot disparaisse également.

3. D'une part, les coutumes juives sont partie intégrante de la Torah, ainsi qu'il est dit: «Les coutumes d'Israël font partie de la Torah», même si elles sont respectées par les femmes. Il ne faut donc pas se demander quelles pratiques sont les plus importantes. N'est-il pas dit de celui qui s'en écarte que : «Il ne s'engage pas sur le chemin de la vie»? Il ne faut donc faire aucun compromis.

Par ailleurs, le principe fondamental de l'éducation est le suivant. Un enfant doit avoir conscience de sa propre spécificité, savoir qu'il est juif. Or, c'est essentiellement grâce aux coutumes qu'il acquiert cette notion. En effet, il les remarque d'emblée et celles-ci lui permettent de comprendre que « Tu nous as choisis d'entre toutes les nations » et qu'en conséquence, « Tu nous as rapprochés, notre Roi, de Ton service ». C'est bien là le principe fondamental, sur lequel repose l'ensemble de la Torah.

Nos Sages constatent, à ce propos, que «vivre la Torah est plus important que l'étudier».

4. Lorsque l'on donne une bonne éducation à un enfant, lorsqu'on lui enseigne que les coutumes sont partie intégrante de la Torah, qu'il faut faire don de sa propre personne pour les respecter, on peut alors constater que «nous étions les esclaves du Pharaon, en Egypte et l'Eternel notre D.ieu nous a fait quitter ce pays, d'une main forte et d'un bras étendu».

Il en est de même, à l'heure actuelle, «comme aux jours de ta sortie d'Egypte». Malgré l'intense obscurité de l'exil, D.ieu nous conduira «de la pénombre vers la grande lumière». Alors, «nous Le louerons par un chant nouveau», *Chir*, au masculin et non *Chira*, au féminin. Ce sera la délivrance véritable et complète, qui ne sera suivie d'aucun exil, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

# Années physiques et morales

(Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5718-1958)

5. «Rabbi Eléazar Ben Azarya dit : 'Je suis comme âgé de soixante dix ans et je n'ai pu obtenir que la sortie d'Egypte soit également mentionnée, la nuit'.»

Commentant l'expression « comme âgé de soixante dix ans », la Guemara précise que Rabbi Eléazar Ben Azarya était, en réalité, beaucoup plus jeune. Mais, « on lui avait implanté dix huit rangées de cheveux blancs », afin qu'il ait l'apparence d'un vieillard. C'est le sens de ce 'comme'.

On peut, en conséquence, se demander ce que signifie la suite de ses propos, «je n'ai pu obtenir que la sortie d'Egypte soit également mentionnée, la nuit». En effet, son étonnement est motivé non seulement par ses larges connaissances, mais

aussi par son âge avancé, par le temps important qu'il a consacré à son étude. Tout cela aurait dû lui permettre d'imposer ses vues, d'obtenir que la Hala'ha soit tranchée d'après son avis. En revanche, si sa vieillesse n'était qu'apparente, comment aurait-il pu obtenir que l'on adopte son opinion ?

On sait que les images énoncées par la Torah ne sont pas de simples illustrations. Elles ont, en réalité, la même source que ce qu'elles doivent permettre de comprendre. En l'occurrence, si Rabbi Eléazar avait l'apparence physique d'un homme de soixante dix ans, il devait en avoir également la stature morale. De fait, le Sidour du Ari Zal précise qu'en lui adjoignant les années de sa vie précédente, il avait alors effectivement soixante dix ans.

C'est donc pour cela qu'il s'étonnait de ne pas avoir pu imposé ses vues. Car, sa vieillesse était également morale et il aurait donc dû obtenir que la Hala'ha retienne son avis.

Sa vieillesse spirituelle était donc liée à la Torah, de sorte que la Hala'ha pouvait se baser sur sa propre conception, car la Torah règne sur la matière du monde. En conséquence, il prit réellement l'apparence, y compris extérieure, d'un homme de soixante dix ans, jusque dans ses cheveux, partie la plus superficielle de son corps. Commentant le verset qui constate ce que «D.ieu accomplit pour moi », le Yerouchalmi explique, en effet, que la situation concrète du monde se met en conformité avec la décision de la Torah.

6. Il découle de tout cela un enseignement pour le service de D.ieu de chacun.

Dans nos générations, les âmes, pour la plupart d'entre elles, ne vivent pas pour la première fois, mais se sont réincarnées. Aussi, on peut parfois être confronté à une mission que l'on ne se sent pas capable de mener à bien, en fonction des forces et des capacités dont on dispose, en sa présente vie. On doit donc savoir que l'on peut révéler en soi les forces positives d'une vie précédente. On se trouve ainsi propulsé, dans son service de D.ieu au quotidien, non seulement dans les forces profondes de sa personnalité, l'intellect et les sentiments, mais aussi dans ses manifestations extérieures, comparables aux cheveux, que sont les pensée, les paroles et les actions.

7. Certes, on peut encore s'interroger. Si l'on adjoint aux accomplissements de l'homme également ceux d'une vie précédente, pourquoi, parmi ceux-ci, ne retrouverait-on pas également le mal qu'il a fait ? En effet, qui sait ce que fut cette

vie précédente ? Dès lors, où trouver les forces de lutter contre le mal et de mener à bien sa mission ?

La réponse à cette question est la suivante.

Le bien a une existence éternelle. Lorsqu'un Juif accomplit une Mitsva, celle-ci lui est définitivement acquise. Le Tanya dit, en effet, que : «l'unification ainsi réalisée est, là-haut, éternelle et immuable». Le mal, à l'opposé, n'a pas d'existence véritable. Il n'est qu'un voile et celui qui a déjà subi une punition, physique ou morale, permettant de l'expier ou bien celui qui est parvenu à la Techouva l'a, à n'en pas douter, fait totalement disparaître. Combien plus est-ce le cas lorsque la Techouva est inspirée par l'amour de D.ieu. En effet, celle-ci transforme les fautes intentionnellement commises en bienfaits.

8. Ce qui vient d'être dit permet de répondre à ceux qui posent la question suivante. Les précédentes générations n'ont pas mérité la révélation du Machia'h. Par quelle mérite la nôtre pourrait-elle l'obtenir ?

Voici la réponse à cette question. La présente génération porte en elle tout le bien des précédentes. C'est la raison pour laquelle nous mériterons effectivement la venue du Machia'h, très bientôt et de nos jours.

# La place de l'impie

(Discours du Rabbi, Pessa'h 5712-5717, 1952-1957)

9. «La Torah parle de quatre enfants, un sage et un impie et un simple et un qui ne sait pas poser de questions ».

Plusieurs questions peuvent être posées sur ce passage de la Haggada.

A) Pourquoi énoncer les quatre fils dans cet ordre, en plaçant l'impie près du Sage ? Pourquoi ne pas adopter l'ordre des versets de la Torah, impie, simple, ne sachant pas poser de question, sage, ou bien les énoncer en fonction de leurs qualités, sage, simple, ne sachant pas poser de questions, impie ?

Tel est également leur classement en fonction des mondes supérieurs, tel que le définissent les écrits du Ari Zal, selon lesquels les quatre fils correspondent aux quatre mondes, le sage à Atsilout, monde de la Sagesse, l'impie à Assya, où l'emprise du mal est forte, le simple à Brya et celui qui ne sait pas poser de questions à Yetsira.

On pourrait expliquer simplement qu'ils sont énoncés par ordre d'intelligence. Il est également envisageable que l'on cite d'abord les deux extrêmes, puis les deux situations intermédiaires.

Néanmoins, tout ce qui procède de la Torah est particulièrement exact. En plaçant l'impie près du sage, on établit clairement une relation entre eux. Bien plus, la Haggada dit : «un sage et un impie », avec un «et » de coordination. Or, le sage est bien la situation la plus élevée et l'impie, la plus basse. Comment placer l'un à côté de l'autre et de quelle manière les unir ?

B) On fait à l'impie la réponse suivante : «C'est en commémoration de ce que D.ieu a accompli pour moi, lorsque j'ai quitté l'Egypte. Pour moi, mais non pour lui. S'il était là-bas, il n'aurait pas été libéré ».

Une telle réponse peut surprendre. Si l'impie n'est pas concerné par la sortie d'Egypte, comment a-t-il sa place dans la Haggada ? Pourquoi parler de lui pendant le Séder ? Et, pourquoi demander de s'adresser à lui, puisqu'il est précisé : « dis-lui... » ?

- C) Les écrits du Ari Zal précisent que les quatre coupes du Séder correspondent aux quatre enfants, le premier au sage et le second, sur lequel la Haggada est récitée, à l'impie. Or, il est dit que « s'il était là-bas, il n'aurait pas été libéré ». Dès lors, comment peut-on lire la Haggada devant le verre qui lui correspond ?
- D) Après avoir établi la nécessité de s'adresser aux quatre fils et avoir précisé le moment de le faire, «je pourrais penser que cela est possible dès Roch 'Hodech», la Haggada commence le récit de la sortie d'Egypte, «nos ancêtres étaient auparavant idolâtres». La Guemara précise, en effet, que l'on introduit son propos par une marque d'opprobre.

On peut ici s'interroger. Les Juifs prennent part au Séder, à Pessa'h. Ils font le récit de l'esclavage et de la sortie d'Egypte. Pour quelle raison doivent-ils également faire référence à ce qui précéda le début de cet exil et l'époque de notre père Avraham?

10. La Guemara souligne que «celui qui commet une faute n'en reste pas moins un Israël ». La pointe de Judaïsme que chacun porte en son cœur, reste intègre, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve. Commentant l'expression « un sage et un impie », mon beau-père, le Rabbi, souligne que chacun, y compris l'impie, porte en lui le « un », la marque du D.ieu unique. Néanmoins, celle-ci est occultée chez l'impie et l'on doit donc la mettre en évidence.

Le «un» que chacun possède émane de *Ho'hma*, la force de découverte intellectuelle de son âme. C'est précisément pour cela que l'on place l'impie près du sage. On souligne ainsi qu'il possède également ce «un». Car, cette force de découverte intellectuelle est intacte, chez lui également.

11. L'obligation de se consacrer à l'impie et d'assurer son élévation n'est pas moins importante que celle que l'on assume envers le simple, celui qui ne sait pas poser de questions, ou même le sage. La Torah parle bien de quatre fils et elle adresse l'une de ses paroles à chacun d'eux, en particulier. Tous ont donc la même valeur, car une seule parole de la Torah conditionne toute son intégrité.

S'il manque une seule lettre, quelle qu'elle soit, à un Séfer Torah, la sainteté de toutes les autres lettres est remise en cause, que celle-ci concerne l'enfant sage, le père à qui il est dit : « et, tu raconteras à ton fils », notre Père Qui se trouve dans les cieux et répond à toutes les questions et les écartent, ou bien l'enfant impie. Chaque parole porte en elle la perfection de la sainteté qui caractérise l'ensemble de la Torah.

12. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'affirmation de nos Sages, selon laquelle « celui qui commet une faute n'en reste pas moins un Israël ».

Les propos de nos Sages sont précis. Pourquoi employer ici le terme Israël, qui décrit un Juif dans toute sa perfection ? Pourquoi ne pas dire simplement *Yehoudi*, un Juif ?

Le mot Israël est constitué par les initiales de la phrase signifiant : «La Torah possède six cent mille lettres». Ainsi, tout comme la validité du Séfer Torah, dans son ensemble, est conditionnée par celle de chacune des lettres qui le composent, la présence de chaque Juif est fondamentale, au sein du peuple d'Israël. Il est dit que «vous êtes des fils pour l'Eternel votre D.ieu» et D.ieu Lui-même est appelé « notre Père Qui se trouve dans les cieux ». Le rôle de chaque Juif, en ce sens, est déterminant.

Il est donc absolument nécessaire que l'impie assiste au Séder et c'est ainsi que l'on obtiendra le résultat escompté.

13. Il est également une autre raison pour laquelle l'impie doit prendre place près du sage.

Qui d'autre que le sage est capable de mettre en évidence le «un» que l'impie porte en lui ? Il est clair que le simple et celui qui ne sait pas poser de question ne sont pas en mesure de lui apporter l'élévation. Le sage, en revanche, possède la situation la plus haute. C'est donc lui qui peut révéler le «un» de l'impie. Ainsi, il est dit que « plus l'on est haut, plus l'on a la capacité de descendre bas ».

C'est donc pour cela que l'on place l'impie à côté du sage, seul capable de le conduire vers la plénitude.

14. Tels sont donc «les quatre enfants» dont «la Torah parle». Torah est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement. Elle est un guide, précisant comment servir D.ieu et se conformer, en tout point, à Sa Volonté. La classification qu'elle impose est donc le suivant : «un sage et un impie».

Dans l'ordre des mondes, l'impie est le dernier, puisque, comme nous l'avons vu, Assya est le monde le plus bas. Néanmoins, la Torah ne laisse pas la création dans la situation où elle se trouve. Elle réalise l'élévation de tout ce qui la constitue.

C'est pour cette raison que la Torah place l'impie près du sage, capable de lui apporter l'élévation.

15. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre ce que mon beau-père, le Rabbi, attendait de ses disciples les plus proches, qui étaient, vraisemblablement ceux qui possédaient les plus profondes connaissances de la Torah, priaient avec la plus grande ferveur et accomplissaient les Mitsvot, les bonnes actions, de la meilleure façon possible.

C'est à eux, précisément, qu'il demandait de se consacrer aux personnes les plus simples, de leur enseigner les idées les plus élémentaires, l'alphabet, au sens littéral ou bien l'alphabet de la Techouva et de l'accomplissement des Mitsvot.

Pourquoi cette mission incombait-elle aux disciples les plus proches ? Ne pouvait-on la confier à d'autres, dont les connaissances, certes moindres, auraient été amplement suffisantes pour cela ? Pendant ce temps, les disciples les plus proches auraient pu parfaire leurs connaissances de la Torah, prier avec encore plus de ferveur, accomplir les Mitsvot d'une manière encore plus parfaite.

La réponse à ces questions est la suivante. L'élévation de l'impie, de l'homme le plus bas, revient précisément au sage, à celui qui est le plus élevé.

- 16. Plus précisément, on peut découvrir ici deux enseignements :
- A) Il faut conseiller à l'impie de ne pas se décourager, de conserver l'espoir, car D.ieu lui enverra un sage, capable de le guider, de l'aider à améliorer son comportement.

On ne doit attendre de l'impie qu'un désir de s'attacher au sage, de l'apprécier, de savoir qu'il est relié à lui par une conjonction de coordination, dans la Haggada.

B) Il faut écarter la question suivante, qui pourrait être posée par le Sage : «Qu'ai-je à faire de cet impie ? Que sa méchanceté cause sa perte!». En effet, «tous les Juifs assument une responsabilité collective» et «tous les Juifs sont agréables l'un à l'autre». Il a donc l'obligation de le faire revenir à de meilleurs sentiments.

Il est, néanmoins, une condition pour y parvenir, à laquelle fait allusion cette conjonction de coordination. Le sage doit obtenir que l'impie s'attache à lui, se place sous son ascendant et ne pas être influencé par lui, ce qu'à D.ieu ne plaise.

17. On peut déduire un autre enseignement de ce qui vient d'être dit. Le sage doit toujours garder présent à l'esprit que l'impie est son voisin, que « la faute guette à la porte ». Plus l'on s'approche de l'intégrité et plus l'on a un mauvais penchant qui redouble de forces. Il est dit que « l'impie guette le juste et souhaite intenter à sa vie ». Il en est de même pour l'impie que l'on porte en soi, le mauvais penchant.

C'est pour cela que le sage doit être encore plus scrupuleux, implorer la miséricorde et l'aide de D.ieu. C'est uniquement à cette condition qu'il peut résister à l'impie se trouvant en lui. Selon le dicton de mon beau-père, le Rabbi : « le sage doit être bien protégé de son voisin », l'impie.

Les deux enseignements s'adressant au sage sont liés. En se consacrant à l'impie qui se trouve à l'extérieur de sa personne, en lui apportant l'élévation, celui-ci reçoit la force de tenir tête à l'impie qu'il porte en lui.

18. Le sage se préoccupe donc de l'impie, du simple et de celui qui ne sait pas poser de questions. Il leur apporte l'élévation, car tous sont liés par une conjonction de coordination, dans la Haggada. Cette conjonction est, en Hébreu, un *Vav*, « lettre de vérité », révélant la Torah de vérité. Ainsi, D.ieu accède à notre requête : « Bénisnous, notre Père, tous comme un ». Quand obtenons-nous que se réalise « Bénisnous, notre Père » ? Lorsque nous sommes « tous comme un ».

Le verset, décrivant la situation, lorsque D.ieu donna la Torah, dit que «Israël campa, là-bas», au singulier. Et, le don de la Torah était la finalité de la sortie d'Egypte, ainsi qu'il est dit: «Lorsque tu feras sortir le peuple d'Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne».

19. C'est pour cela qu'avant de citer les quatre fils, la Haggada dit : «Béni soit D.ieu, béni soit-II, béni soit Celui Qui a donné la Torah à son peuple, Israël, béni soit-II».

Certains considèrent que cette phrase fut ajoutée en fonction de l'usage, auparavant répandu, selon lequel le chef de famille conduisait la soirée et les présents lui répondaient. En l'occurrence, le chef de famille disait : «Béni soit D.ieu» et tous répondaient : «Béni soit-II». Il disait encore : «Béni soit Celui Qui a donné la Torah à son peuple, Israël » et tous répondaient de nouveau : «Béni soit-II».

En tout état de cause, les quatre termes «Béni» correspondent bien aux quatre fils. Le terme *Barou'h* signifie béni, mais aussi attiré. Chaque enfant doit bénéficier de cette attirance, révéler en lui le «Un» divin. Il en est ainsi pour l'impie, mais aussi pour le sage, qui doit également solliciter la miséricorde divine, comme nous l'avons dit.

Pour que les quatre enfants reçoivent le «un», on doit avoir «un sage et un impie», dans cet ordre, qui doivent être «tous comme un».

20. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation de la Haggada, à propos de l'impie : «S'il se trouvait là-bas, il n'aurait pas été libéré ». Cela ne veut pas dire qu'il faille repousser le fils impie, ce qu'à D.ieu ne plaise. Bien au

contraire, cela signifie qu'il faut lui expliquer le bonheur d'avoir reçu la Torah. C'est uniquement en étant proche de lui qu'on peut lui inspirer de meilleurs sentiments.

Lorsque le Tout Puissant dit : «Je suis l'Eternel ton D.ieu», au singulier, chaque Juif perçut que «ton D.ieu» est «ta vitalité et ta force», émanant de l'Essence de D.ieu. Du point de vue de la Torah, chaque Juif, qui qu'il soit, doit être libéré, car sa présence importe pour tout Israël.

C'est le sens de «s'il se trouvait là-bas, il n'aurait pas été libéré». Cela est vrai uniquement «là-bas», en Egypte, avant le don de la Torah. Après celui-ci, en revanche, la Torah elle-même réclame sa libération.

En lui montrant à quel point la Torah est agréable, on obtient effectivement qu'il se rapproche de notre Père Qui se trouve dans les cieux.

21. Ce qui vient d'être dit permettra de comprendre pourquoi la partie essentielle de la Haggada est récitée face à la seconde coupe et pour quelle raison son texte commence par rappeler l'opprobre du peuple juif.

La sortie d'Egypte fut, certes, plus élevée que les autres délivrances, car ces dernières ne firent pas totalement disparaître l'exil, alors que le verset constate : «Ils ruinèrent l'Egypte » et nos Sages précisent : «Comme un silo sans grain, comme un filet sans poissons ». Pour autant, la délivrance ne fut pas entière, puisqu'un autre exil la suivit.

En fait, la finalité de la sortie d'Egypte est de conduire vers la délivrance future, une libération complète, qui ne sera suivie d'aucun exil. C'est vers elle que nous nous dirigeons, depuis que nous avons quitté l'Egypte.

Pour obtenir la délivrance future, nous devons être «tous comme un ». La partie essentielle de la Haggada, l'effort le plus important sont donc concentrés là ou se trouve la difficulté réelle, le second verre et l'enfant impie.

Bien plus, nous commençons par rappeler que « nos ancêtres étaient auparavant idolâtres », ce qui fait également allusion au cinquième fils, qui ne demande même pas : « Quel est ce labeur que vous vous imposez ? », comme l'impie, car il n'éprouve aucun intérêt pour le Judaïsme, n'a plus rien de commun avec Avraham, Its'hak et Yaakov, mais se rattache aux ancêtres idolâtres des Patriarches, Téra'h et Na'hor.

En concentrant tous nos efforts sur les quatre fils et également sur le cinquième, nous mériterons la délivrance future. En effet, nous concluons la lecture de la Haggada, sur le second verre, en disant : « Nous te louerons, par un chant nouveau », Chir, au masculin. Ce sera effectivement le cas, dans le monde futur, auquel tous les Juifs auront part, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

L'impie aura également part au monde futur, même s'il n'aurait peut-être pas été libéré d'Egypte, laquelle représente une situation inférieure à la délivrance future. Néanmoins, la Torah ne permettra pas qu'il reste en exil. Bien plus, le cinquième fils, dont la situation est encore moins enviable, obtiendra également cette délivrance future, qui transcendera la sortie d'Egypte.

Parce que nous serons «tous comme un», chacun d'entre nous méritera la délivrance complète, qui ne sera suivie d'aucun exil, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

# Les étapes du Séder et l'intervention des disciples

(Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5715-1955)

1. « Récite le Kiddouch et lave toi les mains ».

Les indications, comme « récite le Kiddouch et lave-toi les mains », ont pour but, au sens le plus simple, de rappeler les différentes étapes du Séder. Pour autant, elles ont bien un contenu propre, puisqu'il en existe plusieurs versions. L'Admour Hazaken reproduit, dans son Sidour, celle du Peri Ets 'Haïm et du Sidour du Ari Zal, qui est la plus juste.

Selon le texte de l'Admour Hazaken, la liste des étapes est constituée de quinze mots, si l'on exclut le terme *Nirtsa*, agréé, qui ne correspond à aucune action du Séder, mais formule uniquement la promesse que celui qui aura scrupuleusement respecté les quinze étapes précédemment citées sera agréé par D.ieu.

Le mot *Nirtsa* ne désigne donc pas une action que l'homme doit accomplir, à la différence des précédentes indications. On peut donc considérer que les quinze premiers mots correspondent aux quinze étapes du Séder.

Le chiffre quinze est la valeur numérique du *Youd* et du *Hé*, les deux premières lettres du Nom divin *Avaya*, qui correspondent aux Attributs de découverte intellectuelle et d'analyse raisonnée, c'est-à-dire aux forces célestes de la compréhension, dont celles de l'homme sont le pendant. On peut donc trouver ici une allusion au service de D.ieu basé sur la réflexion.

A Pessa'h, c'est avant tout la foi et la soumission à D.ieu qui sont mis en avant. Néanmoins, la 'Hassidout souligne que l'on ne peut, pour autant, supprimer la démarche intellectuelle. Bien plus, certaines notions dépassent l'entendement et ne peuvent pas être comprises.

En pareil cas, la 'Hassidout demande de comprendre logiquement pourquoi de telles idées transcendent la logique et ne peuvent être acceptées qu'en dépassant la rationalité.

En l'occurrence, la soumission à D.ieu est, de fait, indispensable, mais l'on doit comprendre logiquement pourquoi il en est ainsi, grâce au *Youd* et au *Hé*. Bien plus, le *Youd*, qui fait allusion à l'Attribut de découverte intellectuelle, est surmonté par une pointe et mon beau-père, le Rabbi souligne, dans ses discours 'hassidiques, que «la grandeur de la compréhension se révèle là où elle est la plus petite».

## 2. «Il arriva que Rabbi Eliézer...».

Nous avons déjà vu que ce qui est considéré comme richesse pour l'un n'est que pauvreté pour l'autre. C'est pour cela qu'il faut aimer D.ieu «de tout ton pouvoir », c'est-à-dire en fonction des possibilités de chacun.

Ceci nous permettra de comprendre ce qui est rapporté du Séder de Rabbi Eliézer et d'autres Sages, à qui les disciples vinrent dire : «Maîtres, il est l'heure de réciter le Chema Israël du matin ».

On peut, en effet, être surpris par ce que la Haggada dit ici. Les Sages qu'elle mentionne, de Rabbi Eliézer à Rabbi Tarfon, possédaient tous des âmes particulièrement élevées et ils se comportaient ici-bas, à l'image de ce qui existe là-haut. Quand arriva le temps de lire le Chema Israël du matin, ne pouvaient-ils s'en apercevoir par leurs propres moyens ? Pourquoi fallait-il que leurs disciples les en préviennent ?

Cette question se pose encore plus fortement d'après l'explication de la 'Hassidout selon laquelle la phrase «ils racontaient la sortie d'Egypte» peut également être lue : «ils rendaient brillante la sortie d'Egypte». Leur récit fit donc jaillir la lumière et leurs élèves purent ainsi ressentir que le matin était venue. Dès lors, comment ne le perçurent-ils pas eux-mêmes ?

3. Nous répondrons à ces questions en fonction de ce qui a été exposé auparavant. Les réceptacles des maîtres étaient beaucoup plus larges que ceux de leurs élèves.

Ainsi, la lumière attirée par les Sages était suffisante pour que les élèves puissent ressentir le matin, la clarté, portant leurs réceptacles à saturation. Ceux des maîtres, en revanche, ne l'étaient pas et ils poursuivaient donc le récit de la sortie d'Egypte, se libéraient encore de leurs propres limites et de leurs entraves.

Néanmoins, les maîtres étaient bien parvenus à apporter la lumière aux disciples. Or, le fait d'illuminer son prochain rétroagit sur sa propre personne. C'est pour cela que les élèves vinrent dire : « Maîtres, il est l'heure de lire le Chema Israël du matin ».

Leur message était le suivant : «Sachez que, pour nous, il fait déjà clair. En conséquence, même si pour vous, eu égard à votre grande élévation, la sortie d'Egypte se poursuit, vous nous avez bien apporté la lumière. Vous pouvez donc lire le Chema Israël du matin ».

Il y a bien là un enseignement pour chacun. Il faut se consacrer aux autres, agir pour les libérer de leur « Egypte » personnelle. On peut avoir conscience de se trouver soi-même en Egypte et être attaqué par le mauvais penchant, qui dit : « Ne peux-tu pas te contenter de ta propre Egypte ? ». On doit donc savoir qu'une telle conception est erronée. En apportant son aide à son prochain, on parvient effectivement à se libérer de sa propre Egypte.

#### Contraint par la Parole, Pessa'h, Matsa et Maror

(Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5716-1956)

4. «Il descendit en Egypte, contraint par la Parole».

La Haggada indique que Yaakov se rendit en Egypte pour y résider et en cite un verset pour preuve. En revanche, lorsqu'elle dit : «Il descendit en Egypte, contraint par la Parole », elle ne mentionne aucune preuve, pour confirmer cette affirmation.

Il faut en conclure qu'elle est une évidence absolue, qu'il n'est nul besoin de démontrer. Pour le comprendre, nous introduirons une notion préalable.

Pourquoi nous dire que Yaakov se rendit en Egypte «contraint par la Parole» ? A quoi bon revenir sur le passé ? Pourquoi nous raconter tout cela et qu'en déduire pour notre service de D.ieu ?

5. L'explication de tout cela est la suivante.

Lorsque l'on médite à la situation actuelle, à l'obscurité profonde dans laquelle nous vivons maintenant, on pourrait se désespérer et se demander comment la délivrance est concevable, surtout si l'on considère son immense élévation, telle que la décrit l'enseignement de la 'Hassidout. Comment imaginer, nous trouvant dans la pénombre, que nous puissions accéder à une aussi grande élévation ?

Mais, en méditant plus attentivement à tout cela, on peut aboutir à la conclusion qu'en réalité, la question qui se pose actuellement n'est pas le moyen d'accéder à la délivrance, mais bien comment l'exil peut-il exister.

6. Il est dit que « vous êtes des fils pour l'Eternel, votre D.ieu » et le Tanya explique longuement que « le fils provient du cerveau du père ».

Mais, en réalité, cette image ne décrit qu'imparfaitement notre sujet. Le fils émane, certes, du cerveau du père, mais, par la suite, il acquiert une existence indépendante. Il conserve, bien sûr, une proximité avec son père. Pour autant, il n'est pas tenu d'offrir sa vie pour lui et il doit, avant tout, sauver la sienne, ce qui démontre bien qu'il possède cette existence indépendante.

Il n'en est pas de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Les âmes juives sont, en permanence, unifiées à D.ieu et elles ne forment, avec Lui, qu'une seule et même entité.

En conséquence, lorsque les Juifs se trouvent en exil, D.ieu y est également présent, si l'on peut ainsi s'exprimer, ainsi qu'il est dit : «Ils conduisirent la Présence divine en exil avec eux ».

La véritable interrogation est donc la suivante. Comment les Juifs, qui sont accompagnés par D.ieu, peuvent-ils se trouver en exil ? La simple présence des Juifs et de D.ieu ne suffit-elle pas pour que cet exil disparaisse ?

- 7. De fait, cette question présente deux aspects :
- A) Comment envisager l'exil de D.ieu ou même celui des Juifs ?
- B) L'exil est, en outre, synonyme de limitation. C'est la raison pour laquelle il est appelé *Mitsraïm*, l'Egypte, que l'on peut également lire *Metsarim*, les barrières, les obstacles. Or, D.ieu et les Juifs ne connaissent pas la limite. Comment une situation finie peut-elle intégrer en elle l'infini ?

Nos Sages disent que, même en rêve, on ne peut pas observer «un éléphant traversant le chas d'une aiguille», bien que l'un et l'autre soient limités. Néanmoins, les dimensions du chas d'une aiguille ne peuvent laisser passer celles, plus larges, d'un éléphant.

Combien plus doit-il en être ainsi pour ce qui concerne l'exil, une situation par nature limitée. D.ieu et les Juifs, qui sont infinis, ne devraient pas pouvoir s'y trouver.

De fait, la simple présence de D.ieu et des Juifs en exil aurait dû suffire pour le faire disparaître.

On sait que le campement de Senacherib, lorsqu'il entendit le chant des anges, pourtant plus bas que les âmes, perdit l'existence. Combien plus devrait-il en être ainsi lorsque les âmes juives, accompagnées par D.ieu, se trouvent en exil. Toutes les limites caractérisant cette situation auraient dû disparaître.

8. La seule réponse que l'on peut apporter à cette question est la suivante. D.ieu est Tout Puissant. Il ne connaît pas la limite et, Le concernant, on ne peut donc poser aucune question. Il suscita l'exil et Il décida d'y être Lui-même présent. Et, cet exil, bien qu'il ne puisse contenir Sa Présence, n'en conserve pas moins son existence.

Lorsque l'on médite à tout cela, on pourrait penser qu'il n'y a pas d'issue, conduisant à la délivrance. En fait, le contraire est vrai et c'est l'exil qui n'a aucune justification logique. Il existe uniquement parce que telle est la Volonté de D.ieu, afin d'obtenir un certain résultat qui, lorsqu'il sera atteint, provoquera aussitôt la délivrance.

9. Tel est donc le sens de ce passage de la Haggada, « et il descendit en Egypte, contraint par la Parole ». Le départ de Yaakov en Egypte n'a aucune justification logique et il ne put intervenir que sous la contrainte, la Parole de D.ieu ne connaissant aucune limite, car Il peut tout faire.

Il est si évident que, sans cette Parole de D.ieu, l'exil ne pourrait avoir aucune existence, qu'il n'est nul besoin d'en citer une preuve.

Il en découle également un enseignement, pour la présente époque. En effet, il n'y a pas lieu de se désespérer, ce qu'à D.ieu ne plaise, car les âmes juives sont si hautes qu'elles ne devraient pas se trouver en exil, y compris à l'heure actuelle. Malgré cela, Yaakov, «contraint par la Parole», se rendit en Egypte, afin de transformer la matière de ce pays.

10. «Pessa'h, Matsa et Maror».

Le long développement de la Haggada pourrait avoir pour effet d'en perdre l'idée essentielle. A la fin de son récit, la synthèse en est donc exprimée de la façon suivante : « Pessa'h, Matsa et Maror ».

Ces trois pratiques diffèrent l'une de l'autre. La Matsa est instaurée par la Torah. Le Maror, les herbes amères, est maintenu, à l'heure actuelle, par une décision de nos Sages. Quant au sacrifice de Pessa'h, nous ne faisons que le commémorer, dans l'attente de la délivrance complète.

11. Ces trois pratiques délivrent un enseignement pour le service de D.ieu.

La Matsa, une obligation de la Torah, fait allusion à ce qu'il faut impérativement mettre en pratique, c'est-à-dire toutes les dispositions du Choul'han Arou'h, Préceptes de la Torah, dispositions de nos Sages, y compris ceux des dernières générations, de fait, tout ce qui est à la base de notre comportement. La Torah dit, à ce propos : «Tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront ».

Le Maror, introduit par les Sages, correspond aux pratiques judicieuses auxquelles chacun s'engage, à titre personnel. Car, chacun est conscient de sa propre situation morale et comprend donc qu'il doit avoir recours à de telles pratiques, afin de ne pas en venir à transgresser une disposition de la Torah ou des Sages, ce qu'à D.ieu ne plaise. C'est à ce propos qu'il est dit : " Faites la garde autour de Ma garde».

La commémoration du sacrifice de Pessa'h rappelle qu'il ne suffit pas de mettre en pratique les dispositions du Choul'han Arou'h et de s'en tenir aux comportements que chacun adopte, à titre personnel. Il faut, en outre, transformer les objets permis, afin d'en faire des réceptacles pour la Divinité.

12. Mon beau-père, le Rabbi, justifie ainsi que nous ne terminions pas la soirée, selon la coutume de 'Habad, par les mots : « Le Séder de Pessa'h est achevé ». En effet, celui-ci se poursuit sans cesse.

A la fin de la Haggada, nous en établissons donc le bilan final, en soulignant ce qu'il faut en conserver pour tout le reste de l'année.

La Matsa rappelle que l'on doit s'acquitter de toutes les obligations. Le Maror souligne la nécessité d'adopter le meilleur comportement possible. Le Pessa'h, enfin, indique que les objets permis doivent être transformés en réceptacles pour la Divinité, ainsi qu'il est dit : «En toutes tes voies, connais-Le».

C'est ainsi que l'on peut se préparer au monde futur, lorsque la Divinité pourra être perçue de manière physique, ainsi qu'il est dit : «Toute chair verra». Alors, la chair du corps pourra voir «que la bouche de D.ieu a parlé».

#### L'an prochain à Jérusalem

(Discours du Rabbi, second soir de Pessa'h 5715-1955)

13. «L'an prochain à Jérusalem».

Une fois, alors qu'il célébrait le Séder, mon beau-père, le Rabbi, raconta que son père, le Rabbi Rachab, lorsqu'il lisait le paragraphe «Voici le pain de la pauvreté», au début de la Haggada, prononçait le mot *Habaa*, «prochain», de la phrase «l'an prochain, nous serons en Erets Israël», en mettant l'accent tonique sur la première syllabe. Par contre, en disant : «l'an prochain nous serons libres», il mettait l'accent tonique sur la seconde syllabe de ce mot. A l'opposé, lorsqu'il disait «l'an prochain à Jérusalem», il ne prononçait pas du tout d'accent tonique. En effet, l'essentiel est ici que nous nous trouvions effectivement, l'an prochain, à Jérusalem.

Cela ne veut pas dire qu'il faille attendre l'an prochain. Il peut en être ainsi dès maintenant. Ainsi, l'an prochain, nous serons d'ores et déjà à Jérusalem.

Puisse D.ieu faire qu'il en soit bientôt ainsi, ici-bas, dans ce monde et que nous célébrions Pessa'h, à Jérusalem, en compagnie de notre juste Machia'h.

#### Vêtements de Mitsvot

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5718-1958)

14. Dans la lettre qui a été adressée à tous les fils et filles d'Israël, partout où ils se trouvent, à l'occasion de cette fête de Pessa'h, il a été expliqué qu'un Juif doit, au quotidien, revivre et ressentir, de nouveau la sortie d'Egypte. En effet, la libération de sa propre Egypte qu'il a pu obtenir la veille n'est plus suffisante, si l'on considère sa situation de ce jour et le niveau qui est désormais le sien.

Une précision doit être donnée sur le contenu de cette lettre. En effet, les Mitsvot sont définies comme des vêtements et, commentant le verset : «ils prirent conscience qu'ils étaient nus », nos Sages disent : «Une Mitsva leur avait été confiée. Ils s'en étaient dévêtus ».

Une image énoncée par la Torah doit correspondre en tout point à ce qu'elle a pour but de décrire.

Concrètement, celui qui grandit ou grossit doit changer de vêtements. S'il ne le fait pas, les habits qui faisaient auparavant son honneur, conformément à l'explication de nos Sages selon laquelle Rabbi Yo'hanan appelait ses vêtements «marques d'honneur», lui attireront les moqueries des autres personnes, qui, le voyant, s'exclameront : «Comment un adulte peut-il s'habiller comme un enfant ?».

Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos, c'est-à-dire pour les Mitsvot, qui sont également définies comme des vêtements spirituels. Lorsqu'un homme grandit et s'élève moralement, il doit aussi élargir ses vêtements, multiplier les Mitsvot, car celles qu'il accomplissait auparavant sont désormais insuffisantes.

15. Un Juif va toujours de l'avant. Chaque jour, il accomplit des Mitsvot et chacune d'entre elles lui apporte l'élévation, la sainteté. Les possibilités qui lui sont ainsi offertes sont illimitées. Le mot *Mitsva* est de la même étymologie que *Tsavta*, le lien. De fait, chaque Mitsva permet de se lier à D.ieu, Qui transcende toute limite.

C'est pour cette raison que nul ne peut se contenter des Mitsvot qu'il a accomplies, la veille. Même si elles étaient alors suffisantes et permettaient réellement de se libérer d'Egypte, on se maintiendrait dans ce pays en les reproduisant à l'identique, en ce jour.

De fait, quand il s'agit de vêtements matériels, la différence qui peut être faite entre un enfant et un adulte, même s'il s'agit d'un nourrisson qui vient de naître et d'un homme âgé de soixante dix ans, reste, somme toute, limitée. Malgré cela, il est bien clair que l'on ne peut pas conserver les mêmes vêtements. Combien plus doit-il en être ainsi lorsqu'il s'agit de vêtements spirituels.

En effet, une Mitsva peut transformer une personne, faire de l'impie un « homme moyen » et même un Juste. Or, une telle métamorphose est gigantesque. Il est donc bien évident qu'il est une nécessité absolue de changer de vêtements.

#### Le Roch Hachana de Pessa'h

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5715-1955)

16. Il est dit de Nissan que «ce mois-ci est, pour vous, le premier des mois» et son aspect essentiel est la fête de Pessa'h. En d'autres termes, Pessa'h est le Roch Hachana qui étend son influence sur l'ensemble de l'année, y compris sur le Roch Hachana du mois de Tichri.

C'est pour cette raison que la bénédiction de la rosée est prononcée au premier jour de Pessa'h, bien qu'elle ait été plus à sa place en hiver, lorsque nous disons, dans la prière, «accorde la rosée et la pluie pour la bénédiction». Néanmoins, c'est bien à Pessa'h qu'elle est dite, car cette fête est le Roch Hachana, y compris par rapport à celui du mois de Tichri et donc pour l'ensemble de l'hiver.

Il existe, néanmoins, une différence entre le Roch Hachana de Tichri et celui de Nissan. Le premier révèle une bénédiction, de caractère global, qui se répartit sur l'ensemble de l'année, s'appliquant à toutes les situations naturelles. Celle-ci est à l'origine de toutes les manifestations divines que le monde peut intégrer, car elles épousent ses limites. Elle est obtenue par l'effort des hommes.

Le Roch Hachana de Nissan, pour sa part, révèle les miracles, pour toute l'année. Il apporte le dévoilement divin qui transcende les mondes, qui est infini. Aucun effort, de la part des hommes, n'est susceptible de lui ouvrir l'accès à une telle révélation. Elle est donc accordée à l'initiative de D.ieu.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi la bénédiction de la rosée est prononcée à Pessa'h. On distingue, en effet, la rosée de la pluie. Cette dernière rétribue l'effort des hommes, alors que la première provient de D.ieu. C'est la raison pour laquelle, disent nos Sages, «la rosée n'est pas retenue».

La bénédiction de la pluie est, en conséquence, dite en Tichri. C'est alors que sont obtenues les influences qui sont accordées en relation avec le monde. La bénédiction de la rosée, par contre, est dite en Nissan, car celle-ci « n'est jamais retenue ».

17. On interrogea, une fois, le Tséma'h Tsédek à propos de Chevii et A'haron Chel Pessa'h, les derniers jours de cette fête, qui présentent deux aspects contradictoires. D'une part, ce sont les seules fêtes au cours desquelles la bénédiction de *Chéhé'héyanou* n'est pas récitée. Par ailleurs, la joie est alors beaucoup plus intense que durant tout le reste de la fête de Pessa'h.

Le Tséma'h Tsédek répondit : «Les Juifs célèbrent les premiers jours de la fête parce que le Tout Puissant les libéra d'Egypte. En revanche, ses derniers jours, en particulier A'haron Chel Pessa'h, sont liés à la délivrance future ».

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi le Baal Chem Tov avait coutume de prendre un troisième repas de fête, au dernier jour de Pessa'h, qu'il appelait « repas du Machia'h ».

Certes, la Haftara de ce jour traite du Machia'h, mais cela ne peut pas être une raison suffisante pour instaurer ce repas, d'autant qu'elle est récitée le matin, avant le second repas. Il faut en conclure qu'à la fois la Haftara du matin et le repas de l'aprèsmidi ont une seule et même cause.

Dans sa dimension profonde, A'haron Chel Pessa'h est effectivement lié au Machia'h. C'est pour cette raison que le Baal Chem Tov, qui révéla les secrets de la Torah, y compris les plus profonds, instaura le repas du Machia'h, en ce jour.

Ce contenu messianique d'A'haron Chel Pessa'h justifie également que la plupart des discours 'hassidiques prononcés par nos maîtres, en ce jour, traitent de la délivrance.

18. C'est ainsi qu'il faut comprendre la réponse du Tséma'h Tsédek. La joie de Chevii et d'A'haron Chel Pessa'h est particulièrement grande. Pour autant, on ne dit pas *Chéhé'héyanou*, en ces jours, car cette bénédiction est récitée uniquement lorsque la joie est physiquement ressentie, c'est-à-dire lorsque l'on peut observer ce qui la provoque de ses yeux de chair.

En l'occurrence, la cause de la joie est la délivrance future, que nous ne pouvons pas encore observer, pour l'heure. C'est pour cela que nous ne disons pas *Chéhé'héyanou*. Malgré cela, la joie doit être considérable, à la mesure de celle du monde futur, de la délivrance complète et véritable.

19. Pessa'h prépare Chavouot, ainsi qu'il est dit : «Lorsque tu feras sortir ce peuple d'Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne». La sortie d'Egypte prépara donc la révélation du Sinaï. C'est la raison pour laquelle on peut constater plusieurs similitudes entre ces deux fêtes.

L'une de celles-ci est la valeur des femmes juives, soulignée à la fois par Pessa'h et par Chavouot. Concernant la première fête, il est expliqué que « c'est par le mérite des femmes vertueuses que nos ancêtres furent libérés d'Egypte». Et, le verset rapporte le propos de D.ieu, lors du don de la Torah : « C'est ainsi que tu parleras à la maison de Yaakov », c'est-à-dire, selon l'interprétation de nos Sages, aux femmes et, ensuite seulement : « tu diras aux enfants d'Israël ».

Le terme employé par le verset pour les femmes, *Tomar*, tu parleras, évoque la douceur, alors que celui qui est utilisé pour les hommes, *Tagued*, tu diras, est «dur comme un nerf», en hébreu *Guid*. De fait, on put vérifier que les femmes, après que l'on se soit adressé à elles avec douceur, perçurent effectivement le message. Il fut ensuite possible de parler durement aux hommes.

20. Une femme juive doit avoir conscience qu'elle est la maîtresse de sa maison, que le comportement que l'on adopte dans son foyer dépend d'elle. Il est évident qu'il en est bien ainsi pour ce qui concerne les enfants, puisqu'elle est chargée de les éduquer, mais, bien plus, c'est également le cas pour son mari et pour tous ceux qui vivent sous le même toit.

Afin d'assumer pleinement le titre de maîtresse de maison que la Torah lui décerne, la femme doit introduire le Judaïsme dans son foyer, non pas uniquement le respect du Chabbat, de la Cacherout et de la pureté familiale, qui vont de soi, mais aussi en faisant que cette maison soit, au quotidien, juive et 'hassidique.

Dès que l'on y entre, on doit sentir que l'on pénètre dans un foyer 'hassidique. Quand on la quitte, on doit se dire aussitôt que l'on vient de sortir d'une maison 'hassidique. Il dépend des femmes et des jeunes filles juives qu'il en soit effectivement ainsi.

C'est en agissant de cette façon qu'une femme assume pleinement son rôle de maîtresse de maison. Alors, elle reçoit toutes les bénédictions matérielles, enfants, santé et prospérité matérielle.

#### Un service de D.ieu plus aisé

(Discours du Rabbi, Chabbat Mevar'him Iyar 5715-1955)

21. La 'Hassidout explique que le service de D.ieu est plus aisé en été qu'en hiver.

On peut justifier simplement cette affirmation, de la manière suivante. Chaque fête apporte son contenu propre. On a pu vérifier qu'il en était bien ainsi, à l'époque du Temple, dans lequel les enfants d'Israël devaient se rendre trois fois par an, non seulement pour y voir la révélation divine, mais aussi pour y prendre les forces dont ils avaient besoin jusqu'à la fête suivante. Et, il en est encore ainsi, pendant le temps de l'exil.

Or, les fêtes sont plus rapprochées l'une de l'autre, pendant l'été. La force que l'on en tire est donc d'autant plus forte et il est, en conséquence, plus aisé de servir D.ieu, en cette période.

22. On peut donner, à ce sujet, une explication plus profonde.

Les mois de l'été dépendent de Nissan, lorsque la révélation céleste est accordée. C'est précisément ce caractère qui fait la différence entre Tichri et Nissan. Le premier est le mois de la Techouva et du Choffar, à propos duquel le Midrash dit : « Améliorez (*Chiprou*, de la même racine que *Choffar*) vos actions ». De la sorte, « Tu mettras de côté (*Tichbok*, de la même racine que *Tichri*) toutes leurs fautes ». A l'opposé, c'est en Nissan que « se révéla à eux le Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-II », à l'initiative de D.ieu.

L'effort des hommes est particulièrement important. Il permet de forger le réceptacle intégrant, plus profondément et de manière stable, la Lumière céleste. Pour autant, la révélation accordée à l'initiative de D.ieu est beaucoup plus intense. C'est donc grâce à elle qu'il est plus aisé de servir D.ieu.

En effet, l'obscurité et le voile sont à l'origine des difficultés auxquelles l'homme peut être confronté. En conséquence, lorsque le fait que « D.ieu est la Vérité éternelle » apparaît de la manière la plus éclatante, cette obscurité et ce voile se dissipent.



# A'HAREÏ



# A'hareï Barrières et précautions

(Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5716-1956)

1. Commentant le verset «vous garderez Ma garde», la Guemara explique : «Vous fixerez une garde autour de Ma garde». C'est en se basant sur ce principe que nos Sages ont instauré des barrières et des précautions. Il en est de même pour celles que chacun s'impose, à titre personnel, dans les domaines permis, afin de ne pas risquer de transgresser une Interdiction, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Les livres d'Ethique soulignent que l'on doit être prudent en cent mesures d'actes permis, afin de ne pas en arriver à une seule mesure d'actes interdits.

2. Certains commettent l'erreur de dire: « Pourquois' imposer des comportements encore plus rigoristes? Certes, à chaque époque, les Sages prononcent des interdictions et c'est à ce propos qu'il est dit: 'Tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront'. Pour autant, il ne convient pas d'adopter la position la plus stricte, en la matière. Il n'y a là, tout compte fait, qu'une disposition des Sages. Et, il est clair qu'il n'y a pas lieu de rechercher systématiquement les pratiques les plus rigoristes. On doit se contenter de ce que la Torah a interdit ».

Pour étayer leur raisonnement, ils citent comme preuve le Yerouchalmi, affirmant qu'un homme devra rendre des comptes pour tous les mets agréables qu'il a vus, mais n'a pas consommés.

«Bien plus, poursuivent-ils, il est très difficile d'accomplir tout ce que la Torah demande. Dès lors, pourquoi multiplier les attitudes rigoristes, rechercher systématiquement les meilleures applications de la Mitsva? Ne risque-t-on pas de perdre l'essentiel, ce qu'à D.ieu ne plaise, en agissant ainsi? A force de multiplier les difficultés, on risque de s'écarter de la voie de la Torah!».

Et, ils citent également pour preuve la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, source de toutes les transgressions. En l'occurrence, on ajouta un interdit, que D.ieu n'avait pas prononcé. Il avait ordonné de ne pas manger du fruit et l'on avait rapporté : «Ne touchez pas le fruit ». La faute en résulta.

3. Une telle conception est une lourde erreur. On peut la réfuter de la manière suivante.

Tous les Préceptes furent donnés par le même Berger. Il est dit que «tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront» et il en résulte que les dispositions des Sages ont la même gravité que les Injonctions de la Torah. En conséquence, on fait une distinction entre ce qui est introduit par la Torah et ce qui est décidé par les Sages uniquement parce que la Torah a voulu qu'il en soit ainsi. Elle dispose, par exemple, qu'en situation de doute, l'on adopte une position rigoriste, s'il s'agit d'une Mitsva de la Torah et moins restrictive, si c'est un Commandement des Sages.

Il en est de même pour l'obligation qui incombe à chacun de se restreindre, y compris dans les domaines permis. Cette nécessité découle également d'un Précepte de la Torah, «Vous garderez Ma garde».

Il est, tout d'abord, une Injonction qui dit: «Vous serez saints», «Vous vous sanctifierez» et nos Sages expliquent: «Sanctifies-toi en ce qui t'est permis». De plus, le verset dit aussi: «Vous garderez Ma garde» et les Sages précisent: «Vous fixerez une garde autour de Ma garde».

4. De plus, on peut apporter la réponse suivante à ceux qui fondent leur argumentation sur le Yerouchalmi ou bien sur la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal.

Adam, le premier homme, se trouvant dans le Gan Eden, était totalement soumis à D.ieu et il n'avait aucun contact avec le mal. De fait, le Gan Eden ne peut souffrir le mal et c'est la raison pour laquelle il dut le quitter, après avoir commis la faute.

La soumission d'Adam était comparable à celle d'une charrette, dépourvue de volonté propre et qui se contente de suivre le cocher. En pareil cas, des précautions et des barrières sont inutiles. Il n'y a aucun risque de trébucher. Bien plus, non seulement ces précautions sont alors superflues, mais, bien plus, elles deviennent même une carence.

#### A'hareï

Car, celui qui est totalement soumis à D.ieu, à la manière d'une charrette, dont toutes les actions sont partie intégrante de la sainteté, apporte l'élévation à chaque objet avec lequel il entre en contact. S'il supprime ce contact, en revanche, il perd la possibilité de lui insuffler cette élévation. C'est ainsi qu'il est une Mitsva de consommer la viande des sacrifices ou bien les repas du Chabbat.

A l'opposé, chaque fois que ces barrières et ces précautions sont nécessaires, elles sont, à proprement parler, une qualité.



# KEDOCHIM



# Kedochim Trois Injonctions

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5717-1957)

1. Les trois premières Injonctions énoncées au début de notre Paracha sont: «Vous serez saints», «Un homme craindra sa mère et son père», «Vous respecterez Mes Chabbats».

La Torah est particulièrement précise et l'on peut en conclure qu'il y a une raison, justifiant que ces trois Préceptes soient enseignés conjointement, qu'une relation existe bien entre eux.

2. Dans ce verset, la sainteté est synonyme de séparation. Ainsi, la fin de notre Sidra dit: «Vous serez saints pour Moi. Et, Je vous séparerai des nations», ce qui établit clairement que les Juifs doivent se distinguer des autres peuples, ainsi qu'il est dit: «Nous serons différents, moi et Ton peuple, de toutes les autres nations de la terre».

La séparation est utile uniquement dans une situation qui, autrement, serait unitaire. En conséquence, l'Injonction «Vous serez saints» ne fait pas référence à la Torah et aux Mitsvot, qui ne concernent pas les autres nations, ainsi qu'il est dit: «Il dit Ses Paroles à Israël... Il n'en a pas fait de même pour tous les peuples».

Il est donc bien question, dans ce verset, d'actes permis, c'est-à-dire de manger, de boire, d'avoir une activité commerciale. Les Juifs ayant de telles occupations semblent identiques aux autres nations. Et, c'est précisément pour cela que la Torah leur dit: «Vous serez saints ».

Comment peut-on vivre dans ce monde matériel, en particulier dans l'obscurité profonde de l'exil et, malgré cela, accéder à la sainteté? Le verset donne la réponse à cette question: «Car, Je suis saint». Les Juifs, où qu'ils se trouvent, sont attachés à D.ieu, à Sa sainteté. Ils sont donc également un «peuple saint», dont la sainteté est, à proprement comparable à celle du Tout Puissant.

3. Mais, l'objectif des Juifs n'est pas uniquement de constituer un peuple saint. Il fut dit du premier Juif, notre père Avraham, que: «il ordonnera à ses fils et à sa maison, après lui, de garder le chemin de D.ieu». C'est à ce propos qu'est énoncée la

seconde Injonction, « un homme craindra sa mère et son père ». Celle-ci introduit le principe de l'éducation.

La mère et le père sont les premiers éducateurs de l'enfant, auquel ils doivent transmettre la conscience de sa spécificité, de son appartenance au peuple sacré.

Le verset mentionne la mère avant le père, car, en tant que maîtresse de maison, la responsabilité de l'éducation lui incombe en premier chef. Concrètement, c'est bien à elle qu'elle incombe.

4. Comment convaincre les enfants et se convaincre soi-même que « nous serons différents, moi et Ton peuple »? La troisième Injonction le précise: « Vous respecterez Mes Chabbats ».

Le Chabbat est un signe entre D.ieu et Israël, proclamant que le monde a été créé par D.ieu. Il raffermit la conviction que D.ieu a créé l'univers et le dirige en permanence.

De fait, les Juifs se distinguent, dans ce domaine, de tous les autres peuples. Ces derniers considèrent que D.ieu a abandonné la créations aux constellations et aux astres, ainsi qu'il est dit: «D.ieu a livré la terre aux étoiles et aux astres».

A l'opposé, la foi juive transcende ces manifestations naturelles, dont elle ne tient aucun compte, ainsi qu'il est dit: «vous ne craindrez pas les signes des cieux» alors que «les autres nations les craindront».

Tel est précisément le contenu du Chabbat, par rapport aux six jours de la semaine. Dans la description de la création, la Torah mentionne trente deux fois le Nom divin *Elokim*, dont la valeur numérique est la même que celle du mot *Hatéva*, la nature. Le verset dit, en revanche, que le Chabbat est « pour *Avaya* », Nom qui constate que D.ieu « a été, est et sera » de manière surnaturelle.

Or, les Juifs sont précisément les dépositaires du Chabbat. Bien plus, nos Sages affirment qu'un idolâtre respectant le Chabbat devrait être condamné à mort. En effet, la perception des autres peuples se limitent à *Elokim*, dont la valeur numérique est la même que *Hatéva*. Ils ne peuvent donc pas respecter le «Chabbat pour *Avaya*».

Par ailleurs, le Chabbat rappelle également la sortie d'Egypte. De fait, il permet de se libérer des contingences et des barrières dressées par la nature.

5. En respectant le Chabbat, en gardant le signe et le lien qui relie les Juifs à D.ieu de manière surnaturelle, en se pénétrant de la conviction que les Juifs ne sont pas soumis aux lois de la nature, mais protégés par la divine Providence, on met en évidence sa propre sainteté, de même que celle de ses enfants. Dès lors, celleci apparaît clairement, même dans les préoccupations matérielles, lorsque l'on est persuadé que celles-ci dépendent de D.ieu, «car Je suis saint».

Notre Paracha dit encore: «Vous respecterez Mes Chabbats et vous craindrez Mon Sanctuaire». La relation entre ces deux notions est la suivante. En respectant le Chabbat, un Juif obtient que tout ce qui le concerne soit un Sanctuaire, un Temple consacré à D.ieu.

### Sainteté

(Discours 'hassidique du Rabbi, intitulé «Et, maintenant, si tu écoutes » et discours d'A'haron Chel Pessa'h 5717-1957)

6. Comme nous l'avons vu, la sainteté et la séparation doivent se manifester précisément dans les domaines où les Juifs sont, en apparence, identiques aux autres nations du monde.

C'est la raison pour laquelle notre Paracha dit ensuite: «Vous vous sanctifierez et vous serez saints» et nos Sages expliquent: «Sanctifies-toi en ce qui t'est permis». La sainteté doit se manifester dans tous les actes courants, ainsi qu'il est dit: «En toutes tes voies, connais-Le».

7. Certains commettent l'erreur de penser que le Précepte «Sanctifies-toi en ce qui t'est permis » n'est qu'un moyen de mieux accomplir la Volonté de D.ieu. C'est, en réalité, une Injonction de la Torah. Et nos Sages disent: « Ne soupèse pas la valeur des Mitsvot. Considère, de manière identique, la plus accessoire et la plus fondamentale ». En conséquence, le Précepte «Sanctifies-toi en ce qui t'est permis » a bien la même valeur que les autres Mitsvot.

Bien plus, la 'Hassidout explique que l'application de ce principe permet de révéler la délivrance future. Etudier la Torah, pratiquer les Mitsvot, se préserver de transgresser les Interdictions, ne suffit pas pour l'obtenir. Il faut, en outre, se sanctifier en ce qui est permis.

Nos Sages disent, à ce propos: «Dans le monde futur, on proclamera la sainteté des Justes, comme on le fait pour le Saint béni soit-II». Toutes les révélations qui se produiront alors dépendent de nos actions et de nos réalisations, à l'heure actuelle. Elles seront alors obtenues par tous les Juifs, ainsi qu'il est dit: «Tout Ton peuple est constitué de Justes». Elles se dévoileront grâce à la sainteté, «sanctifies-toi en ce qui t'est permis».

8. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Plus une révélation est élevée, plus elle peut être occultée par le voile le plus fin. C'est la raison de la sévérité particulière avec laquelle les Justes sont jugés. Plus un Juste est grand et plus sa moindre action est déterminante.

Nous trouvons une application de tout cela à propos de la circoncision. Lorsque notre père Avraham voulut mériter la révélation du Nom divin *Cha-daï*, il dut, au préalable, se circoncire, ainsi qu'il est dit: «marche devant Moi et sois intègre».

Lors du don de la Torah, se révéla le Nom divin *Avaya*, plus élevé que *Cha-daï*, ainsi qu'il est dit: «Je Me suis révélé à Avraham, à Its'hak et à Yaakov en tant que D.ieu *Cha-daï*, mais Je ne leur ai pas fait connaître Mon Nom *Avaya*». Dès lors, la simple circoncision, telle qu'elle était pratiquée jusqu'alors, devint insuffisante. Il fallut, en outre, supprimer également la membrane la plus fine, en la pratiquant. C'est à ce propos qu'il est dit: «Circoncis les enfants d'Israël pour la seconde fois». Cette pratique est une Hala'ha qui fut confiée à Moché sur le mont Sinaï.

De même, pour accéder à la révélation du monde futur, transcendant celle du don de la Torah, il faudra également réaliser la circoncision la plus fine, celle qui fait disparaître le prépuce du cœur. Dès lors, on ne pourra plus se contenter de rejeter ce qui est interdit. Il faudra, en outre, mettre en pratique le Précepte «sanctifies-toi en ce qui t'est permis».

9. Ceci explique la raison pour laquelle la préparation de la révélation du monde futur est beaucoup plus intense que toutes celles qui ont abouti aux dévoilements que nous connaissons, jusqu'à maintenant.

Plus précisément, la relation qui peut être faite entre le dévoilement du monde futur et le principe «sanctifie toi en ce qui t'est permis » est la suivante.

Dans le monde futur, l'Essence de D.ieu, transcendant la Divinité se révélant dans les mondes, sera perceptible. Alors, sera pleinement accomplie la finalité ultime de la création. Le monde sera le Sanctuaire de l'Essence de D.ieu.

Lorsqu'un roi réside dans son palais, il s'y trouve par toute l'essence de son être et ne fait pas qu'y révéler quelques unes de ses forces. Il en est de même pour le Sanctuaire de l'Essence divine.

Afin de bâtir une demeure pour D.ieu ici-bas, l'action nécessaire et l'homme qui la réalise doivent, tous deux, procéder de l'essence. Nous montrerons qu'il peut en être ainsi uniquement dans la mesure où l'on met en pratique l'Injonction « Sanctifiestoi en ce qui t'est permis ».

10. L'action de l'homme qui met en pratique les Mitsvot peut être modifiée par l'application du principe que l'on vient d'énoncer.

On peut, en effet, étudier la Torah et pratiquer les Mitsvot sans pour autant perdre la conscience de sa propre personnalité, en se contraignant à agir contre son gré, afin d'accomplir la Volonté de D.ieu. Dès lors, seule l'action concrète est modifiée.

A l'opposé, celui qui se sanctifie en ce qui est permis se coupe de ses propres préoccupations. Il s'en écarte résolument et n'éprouve plus aucune attirance pour elles. En pareil cas, sa personnalité est profondément modifiée. Il est alors touché jusqu'au fond de son âme.

Tel est également le sens du verset « vous serez saints pour Moi ». Commentant le verset « Vous aurez une vertu particulière parmi toutes les nations », le Midrach Me'hilta explique: « Vous Me serez acquis, en vous consacrant à la Torah et non à d'autres préoccupations ». En mettant ses propres domaines d'activité de côté, en considérant que les actes permis ne servent pas un intérêt personnel, mais sont exclusivement au service de la sainteté, on est acquis à D.ieu et, par toute sa personnalité, on devient divin.

Il faut servir D.ieu par toute l'essence de son être pour percevoir Son Essence de D.ieu. Dès lors, on s'identifie à Lui et c'est la raison pour laquelle « dans le monde futur, on proclamera la sainteté des Justes, comme on le fait pour le Saint béni soit-II».

11. L'application du principe «sanctifies-toi en ce qui t'est permis» transforme également l'action qui est réalisée.

On sait que les Patriarches accomplirent les Mitsvot uniquement dans leur dimension morale. Après le don de la Torah, en revanche, le service de D.ieu est effectué au sein de la matière du monde. La raison en est la suivante. Les actes des Patriarches s'élevaient jusqu'à la source des créatures, par nature limitée. Dès lors, le réceptacle forgé par la spiritualité était plus large que celui qui pouvait être obtenu au sein de la matière. Lors du don de la Torah, par contre, il fut dit: «Je (Ano'hi) suis l'Eternel ton D.ieu».

Le mot Ano'hi est constitué des initiales de la phrase signifiant «J'ai inscrit et transmis l'Essence de Moi-même». Quand on obtient la révélation de l'Essence, il est clair que la distinction entre le spirituel et le matériel n'a plus aucun sens. De fait, « plus on a une source élevée et plus l'on peut se dévoiler, au plus bas ».

Néanmoins, nous conservons, après la révélation du Sinaï, les limitations imposées par la Torah elle-même. Car, D.ieu révéla l'Essence de Lui-même précisément dans les Mitsyot et dans aucun autre domaine.

La Hala'ha décide, en conséquence, que «il est une Mitsva de se lever devant celui qui accomplit une Mitsva, car D.ieu se révèle en son âme, à ce moment-là ». Il en est ainsi uniquement pour celui qui met en pratique une Mitsva et non pour l'homme qui réalise une action courante, même si elle est consacrée au Nom de D.ieu. Car, c'est précisément dans les Mitsvot que D.ieu a investi Sa Présence.

Dans le monde futur, par contre, l'Essence de D.ieu se révélera pleinement. Dès lors, toutes les limitations disparaîtront. La Divinité sera perceptible partout, en tout objet. Il sera clair que «il n'est pas d'endroit duquel Il soit absent », «Il n'est rien d'autre que Lui ».

### 12. On peut préciser ces notions.

Le Zohar dit: «On peut distinguer trois stades, le Saint béni soit-II, la Torah et Israël. Chacun possède une phase cachée et une phase révélée ».

La phase révélée de la Divinité est celle qui est perceptible dans les mondes, celle qui est à l'origine du comportement naturel. Sa phase cachée est celle qui transcende les mondes, celle qui est à l'origine du comportement miraculeux et surnaturel.

Plus précisément, le comportement miraculeux appartient également à la phase révélée de la Divinité. Certes, il transcende les mondes et suspend les lois naturelles, de sorte que la matière ne peut l'intégrer profondément. Pour autant, on peut observer ces miracles, y compris à l'heure actuelle, car ils se produisent d'une manière évidente.

En fait, la phase cachée de D.ieu correspond aux miracles totalement occultés par la nature, ainsi qu'il est dit: «Celui à qui survient un miracle n'en a même pas conscience». Un tel miracle est si élevé qu'il est impossible de le percevoir, même de manière superficielle, au prix d'une suspension des lois de la nature.

C'est à ce propos qu'il est dit: «Il réalise des merveilles, Seul» et nul autre que Lui n'en a conscience.

Dans le monde futur, de telles merveilles seront clairement perçues, ainsi qu'il est dit «Je vous montrerai des merveilles», car l'Essence de D.ieu se dévoilera. C'est la raison pour laquelle il fut dit, lors du passage de la mer Rouge, «C'est ( $Z\acute{e}$ ) mon D.ieu et Je veux Le glorifier». Les lois de la nature furent alors suspendues, mais le mot  $Z\acute{e}$  ne fut dit qu'une seule fois. Dans le monde futur, par contre, on le dira deux fois, «C'est ( $Z\acute{e}$ ) D.ieu en Qui nous avons placé notre espoir, c'est ( $Z\acute{e}$ ) D.ieu, nous nous réjouissons et sommes heureux de Son salut». Alors, les miracles cachés se révéleront.

De même, la révélation de la Divinité, à l'heure actuelle, peut être obtenue uniquement par l'intermédiaire de la Torah et des Mitsvot, mais non à proprement parler dans le monde. Dans ce dernier, elle a donc pour effet de suspendre les lois de la nature. Ainsi, l'intervention de D.ieu au sein des phénomènes naturels reste caché.

Dans le monde futur, en revanche, l'Essence de D.ieu se révélera et, dès lors, Elle sera perceptible même au sein de la matière.

12. Il est dit que «trois liens sont attachés l'un à l'autre, Israël à la Torah et la Torah au Saint béni soit-Il». Pour percevoir la phase cachée de la Divinité, il faut donc faire intervenir la partie cachée de l'âme, grâce à la dimension cachée de la Torah.

La dimension cachée de la Torah explique qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre Avaya et Elokim. Elokim a la même valeur numérique que Hatéva, la nature, alors que Avaya transcende les phénomènes naturels. Pour autant, les deux Noms désignent une même réalité, car «il n'est rien d'autre que Lui».

Celui qui prend connaissance de ces notions et tente de les approfondir prendra conscience qu'il appartient au «peuple unique sur la terre». Il ressentira l'unité de D.ieu également dans les actes les plus matériels. Il mettra en pratique les Préceptes: «Vous vous sanctifierez et vous serez saints», «Sanctifies-toi en ce qui est permis». Ainsi, il mettra en évidence la partie cachée de son être, de sa qualité d'Israël. Dès lors, il sera un réceptacle pour percevoir la phase cachée du Saint béni soit-II.

## L'amour du prochain

(Discours du Rabbi, second jour de Chavouot 5718-1958)

14. Mon beau-père, le Rabbi, rapporta les trois enseignements que Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev reçut du Baal Chem Tov. L'un de ceux-ci était le suivant.

«Chaque étude qui n'est pas accompagnée par un travail finit par se perdre». Quel est ce travail? C'est l'effort de l'homme pour aimer son prochain, qui est indispensable pour que l'on préserve son étude de la Torah.

C'est parce qu'il reçut cet enseignement que Rabbi Lévi Its'hak, tout au long de sa vie, s'emplit d'amour pour son prochain.

15. Ce récit est parvenu jusqu'à nous et il faut en déduire qu'il nous concerne. En effet, tout émane de la divine Providence et il convient, en l'occurrence, d'en déduire une leçon.

L'Admour Hazaken précisa que la 'Hassidout ne s'adresse pas à un groupe ou à certaines personnes, mais qu'elle concerne bien l'ensemble du peuple juif.

La 'Hassidout permet de se préparer à la délivrance future, qui sera pour tous les Juifs. C'est pour cela qu'elle s'adresse à chacun.

Il en est de même pour l'amour du prochain, qui est le fondement de la Torah. Le Baal Chem Tov en fit un principe de base de la 'Hassidout, destiné à tout Israël.

16. Chaque Juif doit aimer son prochain, exercer sur lui une influence positive. Il obtiendra ainsi son propre bien. Commentant le verset «le pauvre et l'homme plein de moyens se rencontrent et D.ieu fait briller les yeux de l'un et de l'autre », nos Sages disent: «D.ieu fait que le riche et le pauvre se rencontrent ».

La pauvreté et la richesse existent dans le domaine matériel, mais aussi de manière spirituelle. Lorsque le riche met ce qu'il possède à la disposition du pauvre, il reçoit, en retour, la bénédiction de D.ieu.

La Michna dit: «Qui est le sage? Celui qui apprend de chacun». Ainsi, chaque homme peut délivrer une leçon et, de ce point de vue, il est effectivement riche. Il doit donc mettre ce qu'il possède à la disposition de celui qui en a besoin. De la sorte, D.ieu lui accordera la satisfaction de ses propres besoins.

17. La Guemara établit clairement qu'il en est ainsi. Lorsque l'on ne se préoccupe pas des besoins de l'autre, on ne peut obtenir la réalisation du verset selon lequel «D.ieu fait briller les yeux de l'un et de l'autre», on ne reçoit pas la bénédiction de D.ieu. Bien plus, dit la Guemara, le riche peut alors devenir pauvre. La connaissance de la Torah dénuée d'amour du prochain finit effectivement par se perdre.

Bien plus, le Baal Chem Tov précise qu'un amour du prochain ordinaire n'est pas suffisant pour que la Torah se maintienne. Ce sentiment doit être « un travail », concentrant tous les efforts.

Mon beau-père, le Rabbi, explique qu'une activité commerciale permet de comprendre ce que doit être ce travail. Le commerçant n'est pas celui qui reste chez lui, avec sa marchandise, dans l'attente qu'un client ait connaissance de ce qu'il propose, en mesure la qualité et décide de venir l'acheter. Nul n'adopterait un tel comportement.

Un commerçant ouvre un magasin, dans un lieu de passage et y accroche une enseigne, indiquant à tous ce que l'on peut y trouver. Il ne se contente pas de cela et,

par tous les moyens possibles, vante la qualité de ses produits, afin de convaincre les acheteurs potentiels. Il multiplie les efforts, pour obtenir un tel résultat.

Le Rabbi expliquait ainsi comment on doit se consacrer à la Torah et aux Mitsvot et il en est de même pour l'amour du prochain. Il faut multiplier les efforts pour lui rendre service, mettre ce que l'on possède à sa disposition, lui expliquer la valeur de la Torah et des Mitsvot, ce qui inclut, bien évidemment, la 'Hassidout. On doit faire tout ce qui est en son possible pour lui apporter la connaissance d'une explication de la 'Hassidout.

Bien plus, tout cela n'est pas encore suffisant et il faut encore le convaincre de transmettre, à son tour, ce message à d'autres personnes. Bien plus, c'est uniquement lorsque l'on a formé des disciples qui, à leur tour, sont capables d'en instruire d'autres que l'on peut être certain de leur avoir fait acquérir profondément ces valeurs.

Tel est le sens de l'expression: « Que tes sources se répandent à l'extérieur ». Une source s'écoule toujours plus loin. C'est la raison pour laquelle le Rambam la distingue d'un bassin, dont les eaux stagnent.

18. L'un des moyens de se lier à son prochain consiste à lui rendre un service, matériellement. C'est là, tout d'abord, une application de la nécessité de l'aimer. C'est aussi une façon de l'attirer vers la spiritualité. Certes, il ne faut rien attendre en retour, ne pas faire dépendre l'aide matérielle de l'avancement spirituel, ne pas fixer des conditions.

On doit aider son prochain, matériellement, sans aucune condition préalable. C'est précisément là le fait nouveau que le Baal Chem Tov introduisit dans le comportement des Justes cachés, en 5472, *Tav*, *Aïn*, *Beth*, initiales de *Tavo Alav Bera'ha*, qu'il reçoive la bénédiction.

19. Si chacun doit s'efforcer d'aimer son prochain, combien plus est-ce le cas pour ceux que la divine Providence a conduits en un endroit où la Torah et les Mitsvot ne sont pas aussi développées qu'elles devraient l'être. En l'absence d'autres personnes, ils ont le devoir et le mérite de réunir tous leurs efforts, dans un tel but.

Certains peuvent prétendre qu'il leur faut, au préalable, se préoccuper de leur propre personne, s'échapper de cet endroit, afin de mettre en pratique les termes du verset: « l'ai assuré mon propre salut ». Ils doivent donc savoir qu'ils sont confrontés

à une situation de danger, justifiant que l'on écarte de tels raisonnements. Dieu les a conduits là et leur a, de ce fait, confié une mission. Ils disposent donc de toutes les forces nécessaires pour que cet endroit devienne un centre de la Torah et des Mitsvot.

La Guemara raconte que Rav et Rav Kahana parvinrent à Babel, D.ieu ayant fait qu'ils doivent se trouver là. En différents endroits de Babel, certaines pratiques n'étaient qu'imparfaitement respectées, le Chabbat, l'interdiction de mélanger le lait et la viande. Nos Sages appellent un tel lieu «une plaine», ouverte à tous les vents, plus basse qu'un endroit de situation normale et ils précisent qu'un tel endroit doit être entouré d'une clôture.

Ce récit de nos Sages, comme tous les autres, n'a pas uniquement valeur historique. Il délivre un enseignement pour la vie. Un Juif doit savoir que la divine Providence le conduit en chaque endroit où il parvient, qu'il doit donc en faire un lieu de Torah et de Mitsvot, que telle est bien la mission qui lui est confiée.

En conséquence, chacun s'emploiera à donner de la Tsédaka, matériellement et spirituellement. Le verset dit que «la Tsédaka assure l'élévation d'un peuple», qu'elle affine mille fois le cerveau et le cœur. Nos Sages constatent que: «tu as fait revivre le pauvre. Demain, D.ieu te fera revivre, ainsi que ton fils et ta fille».

Agir ainsi est effectivement le bien, l'intérêt personnel de chacun. C'est, en outre, le moyen d'obtenir la délivrance collective. Car, nous avons reçu l'assurance qu'en diffusant les sources de la 'Hassidout à l'extérieur, nous obtiendrons la venue du Machia'h, très prochainement, Amen.

### Echelle des valeurs

(Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5712-1952)

20. L'idée qui vient d'être développée apparaît, en allusion, dans la Michna suivante: «Tout Israël aura part au monde futur», qui introduit la lecture des Pirkeï Avot, dont le premier enseignement est: «Moché reçut la Torah sur le Sinaï».

On étudie le traité Avot pendant les Chabbats qui séparent Pessa'h de Chavouot, afin de se préparer à recevoir la Torah. Or, le début de cette préparation consiste à aimer son prochain. C'est ce que soulignent les deux enseignements de la Michna qui viennent d'être cités.

21. Quelqu'un pourrait se dire: «Pourquoi devrais-je consacrer mon temps aux autres? Pourquoi ne pas plutôt étudier moi-même la Torah?».

La première Michna répond à cette interrogation: «Tout Israël aura part au monde futur». Nul ne peut connaître la valeur de chacun et celle de l'autre peut être plus grande que la sienne propre. Dans ce monde, les valeurs sont bouleversées. On peut donc penser que l'on est soi-même supérieur à l'autre et en déduire qu'il n'y a pas lieu de lui consacrer de son temps. Dans le monde futur, en revanche, les valeurs seront rétablies. Il pourrait alors s'avérer que la réalité aille à l'encontre d'une telle conception.

Tous les Juifs avec lesquels on entre en contact ont, à n'en pas douter, une part, dans le monde futur. On doit donc systématiquement juger l'autre en lui accordant toutes les circonstances atténuantes. On peut, certes, s'interroger sur son propre comportement. Il est dit que «l'amour propre occulte toutes les fautes » et « ne place pas ta confiance en ta propre personne ».

On se dira donc qu'en rendant un service à quelqu'un, on en recevra la contrepartie dans le monde futur ». Ainsi, disent nos Sages, «si un homme se trouve dans le Gan Eden, alors que son maître, qui lui a enseigné la Torah et l'a conduit au monde futur est en enfer », ce maître pourra en être libéré grâce à lui.

Il faut donc transmettre les valeurs juives à l'autre, devenir son «maître». Dès lors, parvenu dans le monde futur, ce dernier dira: «Je ne peux pas me séparer de mon maître». De ce fait, on le fera sortir de l'enfer et on lui donnera une place dans le Gan Eden.

22. Il en a toujours été ainsi, mais, à l'heure actuelle, il n'est plus nécessaire d'attendre ce qui se passera après la vie physique. On pourra recevoir la récompense pour son action auprès de l'autre dans ce monde.

La révélation du Machia'h est imminente et «il se tient derrière notre mur». Il faut attendre chaque jour sa venue, qui interviendra non seulement du vivant du plus jeune de ceux qui sont ici présents, mais aussi du vivant du plus âgé.

La récompense que l'on obtiendra pour l'action menée auprès de l'autre se marquera donc bien dans ce monde.

23. Néanmoins, lorsque l'on réalise une telle action, on ne doit pas penser que « ma force et la puissance de ma main ont accompli tout cela ». Il faut garder présent à l'esprit, comme l'indique la seconde Michna précédemment citée, que l'on agit par la force de Moché, qui était plein d'amour pour le peuple d'Israël.

Moché transmit la Torah à Yochoua, Yochoua aux anciens et les anciens aux prophètes. Puis, la chaîne se poursuivit ainsi, jusqu'à nos maîtres qui remplissent, en chaque génération, les fonctions de Moché.



# **EMOR**



#### **Emor**

### Le mois de la Mitsva quotidienne

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat A'hareï 5719-1959)

1. Iyar possède une qualité que n'ont pas tous les autres mois de l'année. En effet, on accomplit une Mitsva particulière en chacun de ses jours, celle du compte de l'Omer.

Pendant Nissan, ce compte est seulement effectué pendant la seconde quinzaine du mois, alors qu'en Sivan, il se limite uniquement à ses premiers jours. En lyar, par contre, on compte l'Omer pendant tous les jours du mois.

Certes, on ne dit pas le Ta'hanoun pendant la majeure partie de Tichri et l'intégralité de Nissan. De plus, il est dit, à propos de Nissan, que « ce mois-ci sera pour vous le début des mois, le premier des mois de l'année ». Le Chneï Lou'hot Haberit en déduit que chaque jour de Nissan peut être considéré comme un Roch 'Hodech.

Pour autant, l'importance de Tichri et de Nissan n'est pas la conséquence de ce que l'homme doit alors accomplir. Elle découle des qualités intrinsèques de ces mois. La valeur d'Iyar, en revanche, dépend de l'action de l'homme, qui compte l'Omer.

La relation entre la Mitsva de compter l'Omer et la période pendant laquelle elle se pratique est plus affirmée que le lien qui existe entre d'autres Mitsvot et leur moment d'application. Parfois, l'une et l'autre ne sont pas liées du tout. Ainsi, la Mitsva de manger de la Matsa, à Pessa'h, est indépendante de la date à laquelle elle est appliquée, le 15 Nissan. Néanmoins, c'est bien à ce moment qu'a été instaurée cette consommation.

Pour ce qui est du Omer, en revanche, il s'agit de compter les jours, le temps. En ce sens, le mois d'Iyar possède une vertu particulière, puisque tous les jours qui le constituent donnent l'occasion d'accomplir cette Mitsva.

2. Le compte de l'Omer est une Mitsva quotidienne. Bien plus, le compte de chaque jour conditionne l'application globale de la Mitsva, pendant les jours qui ont précédé et pendant ceux qui suivront. Bien plus, la préparation au don de la Torah en dépend également.

Cette qualité se révèle, de manière identique, en chaque jour de cette période pendant laquelle on compte l'Omer.

Ainsi, un des caractères du mois d'Iyar permet d'établir un point commun à tous les jours qui le constituent.

3. De façon générale, il y a une différence entre le début et la fin d'un mois.

Le Pardès explique que les douze mois de l'année correspondent aux douze combinaisons du Nom divin *Avaya*, le Tétragramme. De fait, ce Nom est constitué de quatre lettres et, de même, un mois a quatre semaines, auxquelles s'ajoutent encore quelques jours.

Il est clair que chacune des quatre lettres constituant le Nom de D.ieu possède sa qualité propre. Plus généralement, les deux premières lettres, le *Youd* et le *Hé*, se distinguent des deux dernières, le *Vav* et le *Hé*. La première des douze combinaisons présente ces lettres dans l'ordre et, même dans les autres combinaisons, les deux premières lettres dépassent les deux dernières.

De façon similaire, chaque semaine possède ses particularités propres et, de façon générale, les deux premières semaines du mois sont plus élevées que les deux dernières.

Cette distinction a une incidence, en particulier, sur la fixation de la date d'un mariage, qui ne se fait pas de la même façon durant la première et la dernière quinzaine du mois.

Or, toutes ces distinctions n'existent pas pour le mois d'Iyar, dont tous les jours, de ce point de vue, sont identiques pour le service de D.ieu.

4. Comment obtenir que tous les jours du mois soient identiques ? Le nom de ce mois, lyar, permet de répondre à cette question, au moins de manière allusive.

Iyar est constitué des initiales d'Avraham, Its'hak, Yaakov, Ra'hel, les quatre « pieds » soutenant le char céleste. La partie révélée de la Torah mentionne également cette explication et la Hala'ha la retient.

Le Tanya précise pourquoi Avraham, Its'hak, Yaakov et Ra'hel sont définis comme les pieds du char céleste : " Tous les membres de leur corps étaient saints, séparés des préoccupations de ce monde». Celui qui n'a pas de volonté propre, qui met en pratique, dans son comportement, le Précepte : « en toutes tes vois, connais-Le », qui est totalement soumis à D.ieu est effectivement comparable à un char, ne pouvant qu'obéir aux ordres du cocher.

Pour celui qui parvient à une telle élévation, tous les jours sont effectivement identiques, sa seule préoccupation étant la Divinité. Le mois d'Iyar permet donc de devenir un char, assurant de cette manière la transition entre Nissan, «lorsque tu feras sortir ce peuple d'Egypte» et Sivan, le troisième mois, lorsque «la lumière triple fut donnée au peuple triple», «vous servirez D.ieu sur cette montagne», à la manière d'un serviteur, avec une soumission véritable.

### Les trois mois du don de la Torah

(Discours 'hassidiques du Rabbi, intitulés «Et vous compterez», 5711-1951, et «Pour comprendre le sens du don de la Torah», 5713-1953)

5. Définissant le compte de l'Omer, le verset dit : « Et, vous compterez pour vous à partir du lendemain du Chabbat ». La Guemara raconte que les disciples de Baitos firent une erreur d'interprétation et pensèrent que ce verset faisait référence au lendemain du Chabbat Béréchit, c'est-à-dire au dimanche. Il fallut donc polémiquer avec eux et, par différentes preuves, leur démontrer que le mot *Chabbat*, dans ce verset, fait allusion au jour de la fête.

Or, on peut ici s'interroger. Pourquoi parler «du lendemain du Chabbat», formulation qui prête à confusion et laisse penser qu'il s'agit du lendemain de Chabbat Béréchit, alors que le verset aurait pu dire simplement «au lendemain de Pessa'h»?

6. Il est dit que «lorsque tu feras sortir le peuple d'Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne». Le don de la Torah fut donc bien la finalité de la sortie d'Egypte et ces deux événements se trouvèrent reliés par le compte de l'Omer, dont le rôle est fondamental pour opérer ce lien, faisant de lui un stade intermédiaire.

Le compte de l'Omer s'étend sur trois mois, Nissan, le temps de la sortie d'Egypte, lyar, pendant lequel ce compte est quotidien et Sivan, le temps du don de la Torah.

Le compte se poursuit pendant les premiers jours de Sivan, mais, dès Roch 'Hodech, sont déjà passés les trois premiers jours de la septième semaine, qui correspondent aux trois émotions essentielles, celles de la bonté, de la rigueur et de la miséricorde. Il en résulte que ce compte de l'Omer n'est pas le contenu essentiel du mois de Sivan.

De fait, Sivan est plus spécifiquement lié au don de la Torah, ainsi qu'il est dit : «Le troisième mois, ils parvinrent dans le désert du Sinaï». Nos Sages, comme nous l'avons rappelé, soulignent que «la lumière triple fut donnée pendant le troisième mois».

Ainsi, ces trois mois à la fois, Nissan, Iyar et Sivan, sont en relation avec le don de la Torah.

Nissan est appelé « le mois du printemps, car c'est alors que tu es sorti d'Egypte ». Iyar est défini comme « le deuxième mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte ». Certes, l'expression « après leur sortie d'Egypte » semble se rapporter à « la deuxième année ». Toutefois, le Zohar souligne la similitude entre « le deuxième mois » et « la deuxième année ». On peut donc considérer que le verset fait bien référence au « deuxième mois après leur sortie d'Egypte ». Sivan, enfin, est également présenté comme « le troisième mois après la sortie des enfants d'Israël de l'Egypte ».

Certes, tous les mois de l'année sont comptés à partir de Nissan, «premier des mois» et «temps de la sortie d'Egypte». Néanmoins, le verset ne le dit clairement qu'à propos de ces trois mois.

La raison en est la suivante. La sortie d'Egypte, le compte de l'Omer et le don de la Torah sont trois aspects de la libération de l'Egypte, qui parvint à son terme avec la révélation du Sinaï.

7. A Pessa'h, on mange de la Matsa. L'Omer est une offrande d'orge. A ce propos, nos Sages font remarquer que toutes les offrandes sont constituées de blé, sauf celles de la femme Sotta et de l'Omer, qui sont faites d'orge. A Chavouot, enfin, on offre les deux pains, qui sont nécessairement du 'Hamets.

Or, on peut poser plusieurs questions, à ce propos :

- A) Pourquoi l'Omer se distingue-t-il de toutes les offrandes en étant constitué d'orge ? En effet, la Michna explique pourquoi c'est le cas, pour la femme Sotta : «Elle a eu un comportement animal. Son offrande est donc constituée par la nourriture des animaux ». En revanche, pourquoi en est-il ainsi, en ce qui concerne l'Omer ?
- B) Le 'Hamets, qui fait allusion à l'orgueil et au mauvais penchant, est interdit, à Pessa'h. Pourquoi est-il donc permis tout au long de l'année et même obligatoire à Chavouot ?
- 8. Les trois périodes que l'on vient d'énumérer figurent, en allusion, dans le verset : «Attire-moi, nous courrons vers toi. Le roi m'a conduit dans sa chambre ». En effet, «attire-moi » fait allusion à la sortie d'Egypte, «nous courrons vers toi », au compte de l'Omer et «le roi m'a conduit dans sa chambre », au don de la Torah.

On peut le justifier de la manière suivante.

Plusieurs différences peuvent être faites entre «attire-moi» et «nous courrons vers toi» :

- A) Il s'agit, dans le premier cas, de constater une attirance et, dans le second, de prendre soi-même l'initiative de courir.
- B) L'injonction «attire-moi» s'adresse à «toi», demandant d'exercer une attirance sur «moi». C'est ici l'assemblée d'Israël qui s'adresse à D.ieu, sollicitant qu'll provoque cette attirance. A l'opposé, «nous courrons vers toi» souligne que l'initiative en revient aux hommes.
- C) On peut constater que «attire-moi» est au singulier et «nous courrons vers toi», au pluriel.
- 9. Lorsqu'ils quittèrent l'Egypte, les enfants d'Israël étaient embourbés dans la quarante neuvième porte de l'impureté. Ils n'étaient pas aptes à percevoir la révélation de la Divinité, ainsi qu'il est dit : « Tu es dépouillé et dépourvu de tout ». Néanmoins, le Saint béni soit-Il se révéla à eux dans toute Son Essence et c'est de cette façon qu'ils purent quitter l'Egypte.

La révélation divine ne fut donc pas le résultat de leur effort. D.ieu en prit l'initiative et ils ne purent donc pas l'intégrer profondément. En effet, ils n'en étaient pas capables, bien qu'ils acceptèrent de suivre D.ieu.

Il est clair que cette révélation fut perçue uniquement par l'âme divine, qui est un réceptacle pour la Divinité. Mais, il n'en était pas de même pour l'âme animale. Car, les enfants d'Israël, quittant l'Egypte, ne s'étaient pas encore défaits du mal qu'ils portaient en eux. Leur âme animale conservait encore toute sa puissance.

L'Admour Hazaken explique ainsi l'affirmation du verset selon lequel « le peuple s'enfuit » de l'Egypte. On peut, en effet, s'interroger, à ce sujet. Si le Pharaon avait été contraint de les libérer une fois pour toute, il aurait bien fallu qu'il s'exécute. Dès lors, pourquoi fallait-il qu'ils s'enfuient ?

L'Admour Hazaken en explique donc la raison. Lorsqu'ils quittèrent l'Egypte, le mal qu'ils portaient en eux conserva toute sa force. Ils devaient donc s'enfuir au plus vite.

- 10. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'expression «attiremoi» et de répondre aux questions précédemment posées.
- A) On peut faire l'acquisition d'un objet en l'attirant vers soi et également en en étant présumé propriétaire, par son utilisation courante. Ces deux modalités sont différentes. La première ne modifie pas l'objet acquis. Elle le déplace uniquement du domaine du vendeur vers celui de l'acheteur.

Il en fut bien ainsi lorsque les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte. Profondément, ceux-ci ne furent pas modifiés par leur libération. Ils ne firent que sortir de ce pays qui était l'abomination de la terre, pour pénétrer dans le domaine de la sainteté.

- B) L'initiative fut prise par D.ieu car les enfants d'Israël n'avaient pas encore pu introduire leur propre effort.
- C) Et, le début de ce verset est au singulier car la révélation céleste s'adressait seulement à l'âme divine et non à l'âme animale.
- 11. Néanmoins, il est nécessaire que l'âme divine apporte l'élévation à l'âme animale. Car, si cette âme divine était seule, elle aurait pu rester là-haut, n'ayant nul

besoin de se parfaire. Elle parvient donc dans ce monde précisément pour transformer l'âme animale, ainsi qu'il est dit : « tu aimeras l'Eternel ton D.ieu de tout ton cœur » et nos Sages expliquent : « De tes deux penchants ».

En transformant l'âme animale, l'âme divine se trouve elle-même élevée, précisément grâce aux qualités de cette âme animale, ainsi qu'il est dit : « les récoltes abondantes sont obtenues par la force du bœuf ».

En quoi l'homme se distingue-t-il de l'animal ? Il est doué de discernement et, de ce fait, il sait modérer ses désirs et ses sentiments. Il parvient à les tempérer lorsque ceux-ci sont dirigés par l'intellect. Un animal, par contre, se caractérise par la puissance de son envie.

Or, il en est de même pour l'homme, de sorte que la volonté de son âme divine n'est pas aussi forte que celle de son âme animale. Puis, lorsque la première parvient à convaincre la seconde qu'elle doit désirer uniquement la Divinité, elle acquiert ellemême un puissant désir de s'attacher à D.ieu.

C'est précisément pour cela que l'offrande de l'Omer était faite d'orge, nourriture des animaux. Elle avait, en effet, pour objet de transformer l'âme animale.

12. Comment transformer ses sentiments ? Grâce à la méditation. Celui qui réfléchit à la grandeur de D.ieu éprouvera pour Lui de l'amour et de la crainte.

Au début du service de D.ieu, l'homme est embourbé dans les portes de l'impureté. Il peut alors envisager de transgresser un Interdit de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il n'a donc pas le temps de méditer. Il doit « s'enfuir », c'est-à-dire faire usage de la contrainte envers sa propre personne et éviter la confrontation avec le mal.

Puis, lorsqu'il quitte l'Egypte, abomination de la terre, n'éprouve plus de désirs interdits, il doit de nouveau faire usage de la contrainte pour se défaire des envies permises. C'est alors que la méditation et la transformation du mal deviennent nécessaires, afin de modifier profondément ses propres sentiments.

13. Nous expliquerons, en fonction de ce qui vient d'être dit, l'expression « nous courrons vers toi » et nous répondrons aux questions qui ont été posées.

- A) Il s'agit ici de courir et non de marcher. Nous avons vu que les envies de l'âme animale sont fortes, de sorte que celle-ci «court». Lorsque l'effort permet d'obtenir que cette âme animale veuille également la Divinité, sa volonté est alors plus forte que celle de l'âme divine.
- B) L'initiative appartient alors aux hommes, car le résultat est obtenu grâce à leurs efforts.
- C) L'expression «nous courrons» est au pluriel. En effet, l'effort ne peut pas émaner uniquement de l'âme divine. L'âme animale doit également y prendre part.

C'est donc pour faire allusion à ces deux âmes que l'on dit « nous courrons », au pluriel. Ainsi, comme on l'a dit, l'âme divine peut elle-même se mettre à courir, bien que son action naturelle soit mesurée. En effet, provoquant la course de l'âme animale, elle obtient la sienne propre. De la sorte, elle obtient bien elle-même l'élévation.

14. Après avoir compté l'Omer, on peut accéder à la révélation que constitue le don de la Torah, qui conduisit les enfants d'Israël au plus haut niveau de soumission à D.ieu. Car, la transformation du comportement n'est pas encore un état de soumission véritable, mais plutôt le fruit d'une analyse intellectuelle et de la réflexion, qui ne peuvent pas être le fait de celui qui fait pleinement abstraction de sa propre personnalité. Lors de la révélation du Sinaï, en revanche, les enfants d'Israël, entendant chaque Commandement, connurent l'extase et perdirent la vie pour ressusciter par la suite.

C'est précisément pour cela que le 'Hamets est permis, tout au long de l'année, qu'il est même une Mitsva, à Chavouot, alors qu'il est interdit, à Pessa'h.

Au début du service de D.ieu, le mal conserve encore toute sa force. Un verset dit que «ils font usage de leur intelligence pour faire du mal» et il faut alors faire abstraction de ses capacités intellectuelles. Le compte de l'Omer introduit l'effort proprement dit du service de D.ieu. Dès lors, commence la transformation du mal. On parvient ainsi à soumettre sa personnalité à D.ieu, au point de s'identifier totalement à Lui. Lorsque l'on atteint ce stade, il est effectivement une Mitsva de consommer du 'Hamets, car l'intellect et le discernement de l'homme ayant obtenu ce résultat doivent également devenir des réceptacles pour la Divinité.

15. Nos Sages disent que «En chaque génération, chaque jour, un homme est tenu de considérer qu'il a été personnellement libéré d'Egypte, le jour même». Il faut donc revivre la sortie d'Egypte, chaque jour. Et, l'on peut donc retrouver, dans le service de D.ieu, l'équivalent des trois étapes précédemment définies.

Lorsqu'on se lève, on dit *Modé Ani*, «Je te rends grâce», marquant ainsi sa soumission à D.ieu. On en fait de même au début de la prière, *Hodou Lachem*, «Louez l'Eternel». La perception intellectuelle et les sentiments ne se manifestent pas encore. L'homme se place alors sous l'autorité de D.ieu, sans que sa démarche soit réellement profonde. Il se trouve alors dans une situation comparable au début de la sortie d'Egypte, au mois de Nissan.

Puis, l'on dit les passages de la prière qui suivent la bénédiction de *Barou'h Chéamar*, les bénédictions du *Chema Israël* et le *Chema Israël* proprement dit. Il faut alors méditer à la grandeur de D.ieu. De fait, *Chema* signifie «écoute», mais aussi «comprend». On peut ainsi transformer ses sentiments, au point d'éprouver un intense amour pour D.ieu, «de tout ton cœur, de toute ton âme» et même «de tout ton pouvoir». On adopte alors la forme du service de D.ieu caractéristique du mois d'Iyar, le compte de l'Omer.

Même parvenu à ce stade de la prière, un homme ne fait pas encore abstraction de sa propre personne. Puis, il commence la *Amida*, la prière des dix huit bénédictions, au cours de laquelle il se tient «comme un serviteur devant son maître». Dès lors, il se libère des limites de sa propre personne, au point de ne plus pouvoir parler. C'est pour cela qu'il dit : «Eternel, ouvre mes lèvres». Il ne fait alors que répéter les mots que D.ieu place dans sa bouche et il se trouve donc dans la situation qui caractérise le mois de Sivan.

16. Nous pouvons maintenant comprendre pourquoi le verset dit « au lendemain du Chabbat » et non « au lendemain de Pessa'h ».

Pour pouvoir transformer également son âme animale, on doit disposer d'une immense force, d'origine céleste. Nos Sages disent, en effet, que «celui qui possède la source la plus élevée peut descendre au plus bas».

Lors de la sortie d'Egypte, les enfants d'Israël se trouvaient dans la quarante neuvième porte de l'impureté. Pour les sauver d'une telle chute, il fallait donc que l'Essence de D.ieu se révèle à eux. Les écrits du Ari Zal attestent que les anges, même

les plus hauts, n'auraient pu les en délivrer. Bien plus, ils auraient pu s'y trouver euxmêmes emprisonnés.

Or, il ne s'agissait, en l'occurrence, que de se libérer du mal. Puis, il y eut le compte de l'Omer, qui devait permettre la transformation de l'âme animale. Il est clair que les enfants d'Israël devaient alors disposer d'une force céleste encore plus considérable, susceptible de se révéler ici-bas et d'exercer son action sur le mal.

C'est précisément pour cela que le verset dit : « Au lendemain du Chabbat ». Le Chabbat est le point culminant du temps. Pour autant, il reste partie intégrante de ce temps, appartient bien au cycle hebdomadaire et en est même le sommet. Commentant le verset qui dit de la création que « D.ieu l'acheva, le septième jour », nos Sages disent : « De quoi manquait alors le monde ? Il lui manquait le repos et c'est ce que le Chabbat apporta ».

Le repos du Chabbat s'inscrit dans les mondes, dans lesquels il trouve sa place. Le «lendemain du Chabbat», en revanche, dépasse le Chabbat et fait allusion à la Lumière qui transcende les mondes.

Telle est donc la signification du verset « et vous compterez pour vous, à partir du lendemain du Chabbat ». Pour mettre en pratique cette Injonction de compter, pour transformer ces quarante neuf jours, décrivant les différentes formes que peuvent prendre les sentiments de l'âme animale, pour les rendre clairs et lumineux, il faut recevoir la force « du lendemain du Chabbat », capable de transformer l'enchaînement des mondes.

### Bénédiction de l'Omer

(Discours du Rabbi, A'haron Chel Pessa'h 5713-1953)

17. La Hala'ha précise que, si l'on oublie, un jour, de compter l'Omer, ce qu'à D.ieu ne plaise, on poursuit ce compte sans bénédiction.

On peut le justifier de la manière suivante. Selon un avis, on accomplit, en comptant l'Omer chaque jour, quarante neuf Mitsvot différentes. D'après cette conception, si l'on oublie cette Mitsva, un jour, on ne remet pas en cause tous les autres, puisqu'il s'agit, à chaque fois, d'une Mitsva nouvelle.

Mais, il est aussi un second avis, selon lequel tout le compte de l'Omer ne constitue qu'une seule et même Mitsva. Il en résulte qu'un oubli, un jour, ne permet plus de poursuivre le compte, par la suite. Concrètement, on compte l'Omer, après un oubli, sans en dire la bénédiction.

Or, on peut s'interroger, à ce sujet. Si l'on admet que les quarante neuf comptes ne font qu'une seule et même Mitsva, pourquoi réciter, chaque jour, la bénédiction ? Pourquoi prononcer quarante neuf bénédictions et non une seule, au début ou à la fin de ce compte ?

De plus, d'après l'avis qui considère que le compte de l'Omer ne constitue qu'une seule Mitsva, un oubli remet en cause non seulement les jours suivants, mais aussi les jours précédents. Dès lors, pourquoi ne pas instaurer que l'on ne puisse pas dire de bénédiction jusqu'au dernier jour de ce compte, de peur qu'on l'oublie, un jour ? Un tel oubli ne rend-il pas inutiles les bénédictions des jours précédents ?

On peut expliquer qu'en fait, il s'agit bien de quarante neuf Mitsvot différentes. Néanmoins, on introduit, la première nuit, un premier compte, la second nuit, un deuxième compte, la troisième nuit, un troisième compte et ainsi de suite. C'est donc ce lien existant entre les jours de l'Omer qui fait qu'en omettant le compte un jour, on doit l'interrompre, par la suite.

Celui qui oublie, par exemple, de compter l'Omer le second soir, ne pourra pas dire, le lendemain, «c'est aujourd'hui le troisième jour de l'Omer», puis «c'est aujourd'hui le quatrième jour de l'Omer», car il ne peut y avoir de troisième et de quatrième, s'il n'y a pas eu, au préalable, un second. On peut ainsi justifier qu'un oubli remette en cause les jours suivants, mais non les comptes précédents, dès lors qu'il s'agit bien, chaque jour, d'une Mitsva différente.

18. Nos Sages se posent la question suivante. L'Omer correspond-il à une réalité, que la Torah demande de compter, au même titre que les années du cycle séparant un Chabbat de la terre ou un jubilé du suivant ? Ou bien, doit-on considérer que l'Omer n'a pas d'existence propre, si ce n'est celle que lui confère la Mitsva ? En effet, le fait de compter, par lui-même, ne donne pas d'existence à cette pratique et l'Omer, ne l'acquiert, en l'occurrence, que dans la mesure où ce compte est une Mitsva.

La réponse à cette question a une incidence sur la Hala'ha. Un esclave peut être affranchi au milieu de la période de l'Omer, dont il a commencé le compte alors

qu'il était encore esclave. On peut se demander s'il a la possibilité, en pareil cas, de continuer à réciter la bénédiction, après avoir été libéré.

Si l'on considère que l'Omer a une existence propre et que ce compte a réellement eu lieu avant son affranchissement, on peut en conclure qu'il peut le poursuivre avec une bénédiction. A l'opposé, si l'on admet que l'Omer n'existe que par la Mitsva et qu'un tel homme, étant esclave, n'était pas astreint à compter l'Omer, on en déduira que le compte préalable est sans valeur et qu'il lui est donc impossible de réciter une bénédiction, par la suite.

Un non-Juif peut se convertir au Judaïsme au milieu de la période de l'Omer. Toutefois, la même question ne se pose pas, en pareil cas, car celui-ci est considéré comme un homme nouveau, comme un enfant qui vient de naître.

Le Min'hat 'Hinou'h traite de cette question. Selon lui, néanmoins, le critère à prendre en compte n'est pas l'existence ou non de l'Omer, mais plutôt le fait que les quarante neuf jours ne constituent qu'une seule et même Mitsva. Dès lors, on peut rencontrer une telle situation non seulement chez l'esclave affranchi, mais aussi chez l'enfant ayant atteint sa majorité religieuse pendant la période de l'Omer.

Avant sa Bar Mitsva, l'enfant compte l'Omer parce qu'il est une Mitsva de lui donner une éducation juive, ce qui est uniquement une obligation introduite par les Sages. On peut donc considérer qu'une disposition des Sages ne permet pas de poursuivre, par la suite, ce qui est une Mitsva introduite par la Torah.

En tout état de cause, nous venons de montrer que chaque jour peut effectivement être considéré comme une Mitsva indépendante, mais qu'il ne peut cependant pas y avoir de troisième jour s'il n'y a pas eu, au préalable, un second. Il importe donc que l'on ait acquis non pas la Mitsva, mais bien l'existence des jours précédents.

En conséquence, la question précédemment formulée se pose uniquement pour l'esclave affranchi. Ce dernier, auparavant, n'avait pas la Mitsva de compter l'Omer, de sorte que son compte n'avait pas d'existence. La situation de l'enfant qui a grandi, en revanche, est bien claire, car une Mitsva, dès lors qu'elle est instaurée par les Sages, peut effectivement être considérée comme telle et elle possède donc bien une existence propre.

19. Concrètement, nous devons attendre, chaque jour, la venue du Machia'h, qui peut arriver ce soir, ou demain matin, c'est-à-dire en plein milieu de cette période du compte de l'Omer.

Le Tséma'h Tsédek évoqua, une fois, la venue du Machia'h à un moment où, selon nos textes, il ne pouvait pas venir. Quelqu'un l'interrogea aussitôt :

«Qu'est-ce à dire? N'est-il pas écrit qu'il ne peut pas venir à ce moment-là?».

Le Tséma'h Tsédek répondit :

«Qu'il vienne donc ! Lorsqu'il sera là, nous aurons la réponse à toutes les questions et également à celle-là.»

En conséquence, même pour les Décisionnaires qui estiment que le compte de l'Omer, à l'époque actuelle, n'est qu'une institution rabbinique, nous pourrons continuer à dire la bénédiction, après la venue du Machia'h, pour la raison précédemment énoncée.

20. Nos Sages expliquent, et le Ramban, en particulier, développe cette idée, que les Mitsvot pratiquées à l'heure actuelle ne sont que des indications, destinées à rappeler celles que nous mettrons en pratique, lorsque la délivrance sera effective. C'est ainsi que nous disons, dans la prière : «Là-bas, nous ferons ce qu'ordonne Ta Volonté». C'est donc seulement dans le monde futur que les Mitsvot seront « comme l'ordonne Ta Volonté». A l'heure actuelle, elles ne peuvent pas connaître la perfection et ne sont donc qu'une préparation pour celles de l'ère messianique.

Pour autant, il ne faut surtout pas sous-estimer la valeur des Mitsvot que nous accomplissons maintenant, ce qu'à D.ieu ne plaise. Celles-ci sont indispensables pour accéder aux Mitsvot du monde futur et l'on sait que ce qui permet d'obtenir un certain résultat est plus élevé que ce résultat.

Ceci est particulièrement vrai pour ce qui concerne le compte de l'Omer, qui prépare le don de la Torah. Grâce à celui qui nous faisons, à l'heure actuelle, nous obtiendrons, au plus vite, le compte du monde futur, pour lequel nous réciterons une bénédiction.

On peut en déduire la valeur du service de D.ieu effectué actuellement, pendant la période de l'exil. C'est à son propos que nos Sages disent : « Un moment de Techouva et de bonnes actions, dans ce monde est préférable à tout le monde futur ».

### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Jeudi 8 Iyar 5708, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Une explication plaisante peut être donnée de la Paracha de cette semaine, qui commence par : «Dis... et tu diras...». Nos Sages expliquent cette répétition : «Elle a pour but de mettre en garde les grands à propos des petits».

Le traité Yebamot 114a souligne qu'à trois reprises la Torah met en garde les grands, par le niveau de leurs connaissances, à propos des petits, qui en sont dépourvus. Elle le fait, tout d'abord, en ce qui concerne le sang, que les hommes étaient, à l'époque, avides de consommer, comme le souligne Rabbi Yehouda et comme le précise également le Sifri, que Rachi cite dans son commentaire du verset Devarim 12, 23. Ainsi, «on ne se dira pas : à quoi servent mes efforts pour lui donner une bonne éducation, puisqu'il se préoccupe uniquement de satisfaire les passions qu'il éprouve en son cœur? ».

Une telle mise en garde est également énoncée à propos des reptiles. Le traité Horayot 11a précise que celui qui les consomme le fait uniquement pour défier son Créateur, car on ne peut qu'éprouver du dégoût pour ces animaux. Là encore, on pourrait se demander à quoi bon tenter de convaincre celui qui en consomme.

La troisième mise en garde de la Torah porte sur l'impureté des Cohanim. Le Rambam, à la fin des lois du Mikwé, explique que l'on ne peut pas avoir une approche rationnelle des notions de pureté et d'impureté. De plus, celles-ci ne concernent que les Cohanim, que D.ieu a choisis pour Le servir. Un éducateur pourrait donc se dire : «Comment parviendrai-je à expliquer tout cela ?». D'autant que l'enfant pourra lui répondre : «Je préfère m'identifier à tous les non-Juifs et je ne souhaite pas appartenir à cette nation de prêtres et à ce peuple sacré».

La Torah souligne donc que, dans tous ces cas, on ne doit pas se décourager. On ne doit ménager aucun effort envers un Juif, qui qu'il soit, pour lui montrer la vérité et pour mettre en évidence le point de Judaïsme qu'il porte en son cœur.

Combien plus en est-il ainsi lorsqu'il s'agit d'enfants, au sens littéral, qui sont plus malléables et que l'éducateur peut former pleinement.

Avec ma bénédiction de Techouva immédiate, délivrance immédiate,

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, Mardi 3 Iyar 5704, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai déjà expliqué<sup>(1)</sup> l'affirmation de nos Sages, au traité Yebamot 114a, selon laquelle l'obligation pour les grands de prendre garde des petits, est répétée trois fois dans la Torah, à propos des reptiles, du sang et de l'impureté.

L'élève, qui est «petit» par rapport à l'éducateur, détenteur de la connaissance peut, pour différentes raisons, ne pas recevoir l'enseignement de cet éducateur, ou même le refuser. De façon générale, il y a trois raisons à cela :

A) On peut prétendre que la situation actuelle, en particulier dans un certain endroit, fait que les hommes ont une nature rustre et grossière, qu'ils ne se distinguent pas des animaux. Dès lors, comment leur transmettre le message de la Torah et de la crainte de D.ieu? (2)

Notes	
NOLES	

<sup>(1)</sup> De façon générale, le contenu de cette lettre est le même que celui de la précédente. Néanmoins, ce texte est présenté de manière différente et chaque lettre a des particularités que l'on ne retrouve pas dans l'autre. C'est la raison pour laquelle toutes deux sont présentées, conformément à l'affirmation de nos Sages selon laquelle «les paroles de la Torah sont pauvres en un endroit et riches en un autre».

<sup>(2)</sup> Voir, dans les Iguerot Kodech, les correspondances du Rabbi de Loubavitch, les lettres n°72 et 152.

La Torah parle, en conséquence, de ceux qui mangent des reptiles, car une telle attitude n'est pas digne d'un homme, à qui ces animaux devraient inspirer du dégoût, selon le traité Horayot 11a. Malgré cela, il est une Mitsva d'éduquer de telles personnes et de les mettre en garde. Et, nos Sages portent témoignage, dans le Midrach Bamidbar Rabba, début du chapitre 12, que D.ieu exige uniquement en fonction des forces dont disposent ceux qui sont astreints aux Mitsvot.

Il faut en conclure que l'éducateur a la force d'agir et de convaincre.

B) On pense qu'une action pour promouvoir une bonne éducation est efficace uniquement pour acquérir des attitudes que l'on n'a pas eu, pendant toute sa vie. Mais, si l'on s'est détourné une première, une seconde, une troisième fois, si l'on s'est écarté, de façon durable, du bon comportement, il n'y a pas d'espoir qu'on puisse s'améliorer.

C'est pour réfuter cette conception que les grands sont mis en garde, à propos des petits, en ce qui concerne le sang. Commentant le verset « renforce-toi seulement pour ne pas consommer le sang », nos Sages expliquent, dans le Sifri, que « l'on peut en déduire qu'ils le consommaient alors avec une grande avidité ».

Même en pareil cas, une bonne éducation est nécessaire et salutaire.

C) On peut imaginer qu'une action et un effort, dans le domaine éducatif, soient envisageables uniquement pour ce que l'on peut expliquer logiquement à l'élève, lui offrir une approche rationnelle. A l'opposé, s'il s'agit de foi et de soumission, il n'est aucun moyen d'engager la conversation avec celui qui affirme ne pas être croyant.

C'est pour cela que la Torah demande aux grands de s'assurer que les petits ne se rendent pas impurs. Une telle attitude n'est pas basée sur la logique, mais uniquement sur une disposition de la Torah. Ainsi, le Rambam écrit, à la fin des lois du Mikwé: «Il est bien clair que l'impureté et la pureté sont des décisions de la Torah, dont l'homme ne peut avoir une approche rationnelle. Ces principes font partie des Décrets de la Torah».

L'Injonction de la Torah apporte donc la force de convaincre l'élève, selon l'explication du verset «si vous marchez dans Mes Décrets», brièvement mentionnée dans le Hayom Yom, à la page 56.

Comment l'éducation dans de tels domaines peut-elle être efficace ? Le Rambam répond à cette question, à la fin du second chapitre des lois du divorce.

Je conclus en souhaitant une Techouva immédiate et une délivrance immédiate,

Par la grâce de D.ieu, Veille du Chabbat Parchat Emor 5719, Brooklyn, New York, A nos frères, les enfants d'Israël, que D.ieu vous accorde longue vie,

Je vous salue et vous bénis,

Nous nous trouvons dans la période de l'Omer. Dans leur dimension profonde, ces jours préparent le don de la Torah. Nos Sages expliquent que cette période trouve son origine dans la sortie d'Egypte, quand les enfants d'Israël éprouvèrent une immense soif de recevoir la Torah. Après leur libération physique, ils comptèrent donc les jours et les semaines qui les séparaient de leur libération morale, près du mont Sinaï.

Ils ne savaient pas encore précisément ce qu'était la Torah, ce qu'elle instaurerait, à titre individuel comme pour la communauté. Mais, il leur suffisait de savoir que sa révélation était la finalité du don de la Torah. Au fond de leur cœur, ils étaient déjà animés d'un profond amour pour D.ieu, pour la Torah et pour leur prochain.

Nos ancêtres Avraham, Its'hak et Yaakov implantèrent ces sentiments dans tous les cœurs juifs. Et, dans la vie quotidienne des enfants d'Israël, cette immense soif leur permit, en un temps relativement court, de devenir «une nation de prêtres et un peuple sacré».

Trois mille deux cent soixante et onze ans se sont écoulés depuis la sortie d'Egypte et, pendant la majeure partie de cette période, les Juifs sont passés d'un exil à l'autre. Ils ont pu vérifier, à titre individuel comme en tant que communauté, à quel point la Torah est effectivement « une Torah de vie », au sens le plus littéral.

On peut en conclure à quel point nous devons avoir soif de Torah. Néanmoins, en différentes situation, l'attachement profond des Juifs à la Torah et aux Mitsvot se trouve assombri. C'est pour cela qu'il est nécessaire, de temps à autre, de mettre en éveil le cœur juif, lequel, de fait, est toujours prêt à retrouver sa conscience.

La Paracha de cette semaine commence par : « Dis aux Cohanim... et tu leur diras ». Il faut donc dire, répéter, mettre en garde les adultes pour ce qui concerne les enfants, commander aux plus grands de guider les plus petits.

Tous les Juifs, appartenant à une «nation de prêtres», sont comparés à des Cohanim, qui, par nature, sont zélés, écartent toute nonchalance. Pour autant, il faut les encourager fréquemment, non seulement pour qu'ils assument la mission qui leur est personnellement confiée, mais aussi pour qu'ils engagent les autres à en faire de même.

Certains se distinguent par leurs aptitudes, leur empressement et leurs qualités d'enseignants. D'autres possèdent des moyens financiers. Chacun doit donc agir en fonction des possibilités que la divine Providence lui a accordées. Bien évidemment, celui qui peut intervenir dans tous ces domaines à la fois doit agir en conséquence. Il lui incombe, beaucoup plus clairement et beaucoup plus fortement, d'assumer pleinement sa mission.

Avec mes respects et ma bénédiction,



## BEHAR



#### **Behar**

#### Le Chabbat de la terre

(Discours du Rabbi, Chabbat Behar 5718-1958 et Chabbat Mevar'him Iyar 5716-1956)

1. Le début de notre Sidra dit : «Et D.ieu parla à Moché sur le mont Sinaï... La terre se reposera d'un Chabbat pour D.ieu». Rachi, citant le Torat Cohanim, explique : «Pourquoi citer le Chabbat de la terre en relation avec le Sinaï ? Toutes les Mitsvot n'ont-elles pas été données là ? C'est pour montrer que, tout comme les grands principes et les détails d'application du Chabbat de la terre furent donnés sur le mont Sinaï, les grands principes et les détails d'application des autres Mitsvot le furent également».

On peut se demander pourquoi l'origine du Sinaï est affirmée précisément à propos du Chabbat de la terre. Elle aurait pu l'être à propos de n'importe quelle autre Mitsva, dont les détails d'application auraient été énoncés. Et, l'on aurait pu faire, à partir de celle-ci, la même déduction, concernant toutes les autres Mitsvot.

On pourrait expliquer simplement que le Chabbat de la terre, dans ses grandes lignes, a déjà été défini à la Parchat Michpatim, après le don de la Torah, ainsi qu'il est dit : «la septième année, tu la reposeras et elle restera abandonnée». La Parchat Behar revient donc sur cette Mitsva pour la préciser. Mais, cette explication n'est pas suffisante, car d'autres Mitsvot sont également énoncées dans la Parchat Michpatim.

La question est, de fait, encore plus forte. Une Mitsva à partir de laquelle une déduction est faite pour d'autres Mitsvot devrait avoir un caractère général. Dès lors, pourquoi mentionner le Chabbat de la terre, qui est très spécifique et qui subit plusieurs limitations? En effet, il doit être respecté uniquement lorsque le jubilé est en vigueur. Même les avis considérant qu'il doit encore être maintenu à l'époque actuelle reconnaissent, de façon générale, qu'il est seulement une institution rabbinique. Ce Précepte est donc limité dans le temps. Il est également limité dans l'espace, puisqu'il est pratiqué seulement en Erets Israël et non dans les autres pays.

Il faut en conclure que le Chabbat de la terre, d'un certain point de vue, est bien une Mitsva de portée générale. C'est ce que nous montrerons.

2. Le verset dit ensuite : «Pendant six ans, tu planteras ton champ et, pendant six ans, tu vendangeras ta vigne». Pourquoi préciser ce qui n'est pas une obligation, mais seulement une possibilité offerte à l'homme ? Pourrait-on imaginer qu'une telle activité soit proscrite, pour que la Torah précise qu'elle est bien permise ?

Il faut en déduire que « pendant six ans, tu planteras ton champ » est également partie intégrante du Chabbat de la terre. Ainsi, cette Mitsva consiste, non seulement à faire reposer la terre pendant la septième année, mais aussi à la cultiver, pendant six ans.

### On peut l'envisager de deux manières :

- A) Les six ans préparent le Chabbat de la terre. Le travail agricole, pendant cette période, est nécessaire pour que l'on puisse, par la suite, respecter le Chabbat de la terre.
- B) Les six ans sont la finalité du Chabbat de la terre, que D.ieu demande de respecter pour qu'il puisse être suivi par six ans de travail de la terre.
- 3. Le Chabbat de la terre consiste à la mettre en repos, pendant la septième année, ainsi qu'il est dit: «Tu ne planteras pas ton champ, tu ne vendangeras pas ta vigne». Durant cette septième année, sont interrompus tous les travaux agricoles, permettant de produire le pain, qui est à l'origine de la subsistance des hommes.

La Torah pose la question suivante: «Et, si tu te demandes: que mangeronsnous, alors?». Puis, elle apporte elle-même la réponse: «J'ordonnerai Ma bénédiction et la terre produira ce qui est nécessaire pour trois ans».

La Mitsva du Chabbat de la terre a le contenu suivant. Il est demandé à un Juif, une fois tous les sept ans, de se séparer de toutes les préoccupations du monde, de tous les besoins matériels, de ne pas effectuer les travaux de la terre, permettant de produire le pain qui est à la base de son alimentation, afin de s'en remettre pleinement à D.ieu, Qui satisfera Ses besoins de manière surnaturelle.

Agir de la sorte en permanence n'est pas possible et, la plupart du temps, un Juif doit maintenir le contact avec la matière, afin de lui apporter l'élévation. C'est

la raison pour laquelle le monde fut créé par le Nom divin *Elokim*, dont la valeur numérique est la même que celle du mot *Hatéva*, la nature. Car, l'homme est bien chargé de transformer le cycle naturel.

Néanmoins, il doit aussi, de temps à autre, se libérer de l'emprise du monde. Malgré la nécessité de lui apporter l'élévation, il faut aussi, parfois, se placer au dessus de la matière.

#### 4. En fait, ces deux situations sont liées.

On doit transcender le monde et faire que «la terre se repose d'un Chabbat pour Avaya", le Nom de D.ieu soulignant que «Il était, Il est et Il sera» de manière identique, bien au-delà du Nom Elokim, de même valeur numérique que Hatéva, la nature. Pour y parvenir, on doit baser son contact avec la matière du monde uniquement sur la Torah.

Telle est donc la première situation, « pendant six ans, tu planteras ton champ », en respectant toutes les dispositions énoncées par le Choul'han Arou'h, à ce sujet, par exemple l'interdiction de mélanger les espèces. C'est de cette manière que l'on se prépare à la septième année.

La seconde situation est la suivante. Pour pouvoir transformer le monde, il faut servir D.ieu de telle manière que l'on ne soit pas soumis à ses contingences. Dès lors, même si l'on entre en contact avec les préoccupations matérielles, on ne court pas le risque d'être happé par elles. Bien au contraire, on fera du monde un réceptacle pour la Divinité.

A ce propos, le Kountrass Ets 'Haïm explique que, pour percevoir pleinement l'Unification Inférieure avec D.ieu dans le monde, on doit savoir, au moins de manière globale, qu'il existe aussi une Unification Supérieure.

Telle est donc la seconde situation, pour laquelle «tu planteras ton champ» est l'objectif ultime. Néanmoins, on ne peut apporter l'élévation au monde qu'en parvenant à échapper à son emprise.

5. Une même relation existe également entre le Chabbat et les six jours de la semaine.

Il est dit que « pendant six jours, tu travailleras » et, de fait, il faut alors transformer la matière du monde, alors que le tri qu'implique une telle action est interdit, pendant le Chabbat.

C'est précisément le sens du verset «Et, D.ieu (Elokim) acheva». Pendant le Chabbat, le voile inhérent au Nom Elokim disparaît et l'on obtient la révélation du Nom Avaya, Qui transcende la nature.

Comme nous l'avons vu, le Chabbat et les six jours de la semaine sont également liés.

6. Néanmoins, le Chabbat de la terre possède une qualité que n'a pas le jour du Chabbat. Pendant ce dernier, tous les travaux sont interdits et l'homme se trouve donc placé plus haut que le monde, avec lequel il n'a plus aucun lien. Pendant le Chabbat de la terre, en revanche, certains travaux restent permis. L'homme se maintient alors dans le monde et, malgré cela, «la terre se repose d'un Chabbat pour D.ieu». Il ne s'agit pas de la transformation de la matière que réalise le Nom *Elokim*, mais bien d'un «Chabbat pour *Avaya*», transcendant la nature tout en se maintenant dans le monde.

C'est de cette manière que l'on peut révéler dans le monde le Nom *Avaya*, qui transcende totalement l'existence matérielle.

Le Baal Chem Tov donne, lui-même, un commentaire en ce sens: «La terre se reposera: On insufflera le repos et la soumission à la terre» et ces caractères se marqueront également dans les préoccupations matérielles.

7. Ce qui vient d'être dit permettra de comprendre le commentaire de Rachi sur le verset «un Chabbat pour D.ieu». Rachi explique: «Pour le Nom de D.ieu, comme on le dit à propos de Chabbat Béréchit».

On pourrait se demander ce que Rachi entend expliquer ici. En fait, nous le comprendrons en fonction de ce qui vient d'être dit. Certains travaux restent permis, pendant le Chabbat de la terre. La relation avec le monde est alors maintenue. On aurait pu en conclure que le fait de labourer et de planter, interdit pendant cette

année, n'est pas lié au Nom Avaya, qui transcende le monde, mais seulement un des moyens de transformer la matière du monde, tout comme il est dit: « Pendant six ans, tu planteras ton champ ». De tels travaux transforment le monde, mais ils ne sont pas plus élevés que la matière.

Rachi explique donc que ce n'est nullement le cas, que ce repos est bien «pour le Nom de D.ieu (*Avaya*), comme on le dit à propos du Chabbat Béréchit». La terre, qui produit le pain, source essentielle de la vitalité des hommes, est alors en repos. Et, l'on peut ainsi s'extraire de la matérialité du monde, exactement comme on le fait pendant le Chabbat Béréchit.

Certes, d'autres travaux sont permis, pendant cette année, mais c'est précisément là une qualité, un moyen d'y introduire la lumière du Nom *Avaya*, transcendant complètement les mondes.

8. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la portée générale du Chabbat de la terre, qui apparaît également dans toutes les autres Mitsvot, mais se trouve encore plus clairement soulignée dans celle-ci.

L'Admour Hazaken explique, dans le Tanya, que la pratique de la Torah et des Mitsvot, de même que la prière, consistent véritablement à donner sa vie pour D.ieu, comme si l'âme quittait le corps. En effet, on fait alors totalement abstraction de ses besoins physiques, pour concentrer sa pensée sur les mots de la Torah et de la prière. Ainsi, on peut ressentir que l'on rend l'âme à D.ieu, ainsi qu'il est dit: «Je porte mon âme vers Toi, Eternel ».

Pour autant, il est nécessaire de respecter scrupuleusement les lois de chaque Mitsva, de s'en tenir à ses limitations dans le temps et dans l'espace, à ses conditions spécifiques, liées aux contingences du monde.

En d'autres termes, accomplir la Mitsva revient à faire don de soi-même, à faire abstraction de son corps et de ses besoins physiques, tout en respectant chaque détail de sa pratique, c'est-à-dire à introduire l'infini dans la limite.

Pour toutes les Mitsvot, ce caractère reste caché et il apparaît uniquement dans la manière de les accomplir. Pour le Chabbat de la terre, en revanche, il est une évidence, intervenant également dans la Mitsva proprement dite.

9. D'où tire-t-on la force d'adopter un tel comportement? On la reçoit du mont Sinaï.

Nos Sages rapportent que, lorsque la Torah dût être donnée, toutes les montagnes se rassemblèrent et chacune demanda que la révélation céleste se fasse sur elle. Le mont Tabor dit que ce droit lui revenait, car il était le plus haut. Le mont Carmel fit état de l'aide qu'il apporta, lors du passage de la mer Rouge. D.ieu leur répondit: «Pourquoi réclamez-vous ce jugement? Ne comprenez-vous pas que votre propre orgueil remet en cause votre intégrité? Le mont sur lequel D.ieu souhaite Se révéler est le Sinaï, le moins élevé de tous ».

On peut ici s'interroger. Si l'humilité est recherchée, pourquoi ne pas donner la Torah sur une plaine, sur un endroit plat? Et, s'il est nécessaire que ce soit une montagne, pourquoi ne pas choisir la plus haute?

L'explication est la suivante. Le but du don de la Torah est de réunir les deux extrêmes. La matière du monde doit être prise en compte, mais elle doit l'être afin que la Divinité apparaisse clairement, à travers elle. C'est à cela que fait allusion le mont Sinaï, qui est bien une montagne, mais qui est aussi la moins haute, cumulant à la fois l'humilité et l'élévation.

C'est sur le mont Sinaï que les enfants d'Israël reçurent la force de mettre en pratique le Chabbat de la terre, représentatif de l'ensemble des Mitsvot. Ainsi, la matérialité peut se faire divine et, de la sorte, il est possible d'accomplir la finalité de la création, en bâtissant pour D.ieu une demeure ici-bas.

10. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'expression « au Sinaï », ainsi qu'il est dit: « Moché reçut la Torah au Sinaï », « C'est une Hala'ha transmise à Moché au Sinaï », « Chaque explication développée par un érudit fut déjà donnée à Moché au Sinaï ». Pourquoi préciser que l'origine en est le Sinaï? N'importe-t-il pas uniquement que ces principes émanent de D.ieu? Or, Il est partout et « nul endroit n'est vide de Sa Présence ». Dès lors, pourquoi insister sur le Sinaï?

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. La finalité est de rejoindre deux extrêmes, la montagne et l'humilité, afin qu'une demeure soit bâtie pour D.ieu, ici-bas.

Les Patriarches mettaient en pratique l'ensemble des Mitsvot, avant même que la Torah ne soit donnée, par engagement personnel et non parce qu'ils en avaient reçu l'Injonction. Les descendants de Noa'h ont, pour leur part, reçu sept Mitsvot et les enfants d'Israël, après avoir quitté l'Egypte, en reçurent également à Mara, avant le don de la Torah, comme l'explique le Midrach Rabba. Malgré cela, la révélation du Sinaï introduisit un changement fondamental.

Avant le don de la Torah, une séparation hermétique isolait le ciel de la terre, ainsi qu'il est dit: «Les cieux sont les cieux de D.ieu et Il donna la terre aux fils de l'homme». Lors de la révélation du Sinaï, cette coupure fut supprimée. Or, c'est précisément pour relier le ciel et la terre que la Torah fut donnée sur le mont Sinaï, qui réunit lui-même deux caractères opposés.

C'est précisément pour cela qu'est systématiquement rappelé le lieu du don de la Torah, sur le mont Sinaï. Si quelqu'un se demande de quelle manière il peut réunir deux éléments opposés, on lui répondra que le Sinaï lui en apporte la force.

Car, si le minéral, le règne le plus inférieur de toute la création, a le pouvoir de réunir deux extrêmes, combien plus doit pouvoir le faire l'homme, créature la plus parfaite, chargée de bâtir le Sanctuaire de D.ieu ici-bas et de faire que chaque être proclame la louange de D.ieu.

11. Les deux caractères opposés que le Sinaï réunit sont la hauteur et la soumission. Et, tout ce que la Torah explique est particulièrement précis. Elle souligne, en l'occurrence, la nécessité d'unifier ce qui se trouve là-haut et ce qui existe ici-bas.

Elle montre aussi que l'on doit savoir conjuguer la hauteur et la soumission, de la manière qui convient à quelqu'un qui étudie la Torah et qui accomplit les Mitsvot.

On peut développer plusieurs enseignements, en ce sens.

- 12. A) Deux conditions doivent être réunies pour recevoir la Torah:
- a. D'une part, il faut faire preuve de la plus grande hauteur, ne pas s'effrayer devant les obstacles. Le Choul'han Arou'h commence par dire que l'on ne doit pas s'affecter de ceux qui se moquent. On ne doit donc craindre personne au monde. Il faut, bien au contraire, concentrer toutes ses forces dans l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot.

b. Par ailleurs, on doit aussi être humble et soumis. D.ieu dit de l'orgueilleux: « Moi et lui, nous ne pouvons résider ensemble ». Seule cette discipline est le réceptacle permettant d'intégrer la Torah et les Mitsvot. Il est dit: « que mon âme soit comme poussière pour tous » et, de cette façon, « ouvre mon cœur par Ta Torah et par Tes Mitsvot ».

La force et la détermination, d'une part, la soumission et l'humilité, d'autre part ne se contredisent nullement. En effet, la fermeté dont on fera preuve, en l'occurrence, n'est pas une marque d'orgueil, d'une profonde conscience de son propre bien.

Un homme peut avoir une connaissance objective de sa propre situation, savoir en quoi les autres ont acquis une plus haute perfection que lui, être «la montagne la plus basse» et, pour autant, mettre en pratique la Torah et les Mitsvot avec la plus grande force, car elles sont la Volonté de D.ieu. Il se liera et se soumettra si profondément à Lui qu'il fera preuve de la plus grande fermeté. Dès lors, tous les obstacles, toutes les difficultés disparaîtront

On peut donc être profondément soumis à D.ieu et, parallèlement, agir avec la plus grande fermeté, afin de recevoir la Torah et faire don de sa propre personne pour la mettre en pratique.

13. B) Plus profondément, on peut constater que les autres montagnes demandèrent à D.ieu que la Torah soit donnée sur elles précisément du fait de leur hauteur. On peut en conclure que celle-ci est également une qualité.

Si la hauteur de ces montagnes n'était qu'une marque d'orgueil, il ne leur serait pas venu à l'esprit de demander que la Torah soit donnée sur elles. Il est dit, bien au contraire, que « la Torah ne réside pas chez les orgueilleux ». Il faut en conclure qu'une telle hauteur est bien une qualité.

De fait, la 'Hassidout explique qu'une montagne est une élévation et une expansion du règne minéral, qu'elle qualifie de «végétal du minéral». Mais, une telle attitude ne doit pas remettre en cause l'humilité et la soumission.

Il en va de même dans la dimension spirituelle. Il est dit que «l'on n'est pauvre que par son esprit» et «l'on n'est riche que par son esprit». La soumission faisant «que mon âme soit comme poussière pour tous» permet donc d'obtenir que «tu ouvres mon cœur par Ta Torah et Tes Mitsvot». Et, celui qui est riche par l'esprit doit

également adopter cette attitude. Il doit avoir conscience d'être réellement riche et, malgré cela, ressentir aussi qu'il est « comme poussière pour tous ».

Ainsi, il est dit que «Moché était le plus humble de tous les hommes de la terre». On connaît l'explication qui est donnée, à propos de ce verset. Moché avait conscience de ses propres qualités. Il savait que la Torah avait été donnée par son intermédiaire. Cela ne l'empêchait pas de penser qu'il était le plus humble de tous les hommes de la terre, y compris de ceux qui constituent la «génération du talon du Machia'h». Il considérait, en effet, qu'il possédait ces qualités uniquement parce que D.ieu les lui avaient données. Il était convaincu que, si elles avaient été transmises à quelqu'un d'autre, celui-ci serait parvenu à une élévation beaucoup plus grande que la sienne.

Moché était donc pleinement soumis, dépourvu de tout orgueil, même par rapport aux qualités qu'il possédait effectivement. Il constituait ainsi un réceptacle pour la Torah qui, de ce fait, put être donnée par son intermédiaire.

14. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi il est dit que « Moché reçut la Torah au Sinaï ». En effet, pourquoi souligner qu'elle fut donnée à Moché? Ne suffit-il pas de préciser qu'elle provient de D.ieu?

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Tout comme il est nécessaire de dire que la Torah fut donnée «au Sinaï», il est tout aussi important de préciser que celui qui la reçut fut Moché.

Quiconque entreprend l'étude de la Torah doit donc révéler en lui les deux qualités de Moché:

- A) Il doit cumuler la fermeté et la soumission. Ainsi, il est dit de Moché que «il y eut un roi en Yechouroun», mais aussi qu'il était «le plus humble de tous les hommes de la terre».
- B) Il doit, en outre, être humble, tout en ayant conscience de ses propres qualités.
- 15. Ce qui vient d'être dit prend une valeur particulière pendant les semaines qui séparent Pessa'h de Chavouot, après la réalisation de «tu feras sortir le peuple d'Egypte» et avant celle de «vous servirez l'Eternel sur cette montagne». En effet,

on étudie les Pirkeï Avot, pendant cette période, pour se préparer à recevoir la Torah. Car, ce traité décrit les bons comportements et les sentiments généreux, dont l'acquisition précède la Torah.

Or, les Pirkeï Avot commencent par « Moché reçut la Torah au Sinaï ». En d'autres termes, chacun commence à se préparer à recevoir la Torah en faisant l'acquisition des caractères de « Moché » et du « Sinaï ». C'est de cette façon qu'il est ensuite possible de l'intégrer en soi, avec joie et profondeur.

#### L'humilité de Ray Yossef

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Bamidbar 5718-1958)

16. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la remarque de Rav Yossef: « N'enseignez pas que l'humilité a disparu, car, moi-même, je suis humble ». Une telle déclaration ne va-t-elle pas à l'encontre de l'humilité?

Certains commentateurs expliquent que Rav Yossef estimait ne pas mériter les honneurs. Voyant que ceux-ci lui étaient, néanmoins, accordés, il prononça ces mots, pour affirmer qu'une telle manière d'agir envers lui était injustifiée, tout en constatant qu'on lui marquait, néanmoins, une profonde déférence. Il voyait, en cela, la preuve de l'immense humilité des hommes de sa génération.

Toutefois, Rachi n'accepte pas cette interprétation et il précise bien: « Moi-même, je suis un homme humble ». Il faut en conclure que Rav Yossef avait une profonde conscience de sa propre humilité sans pour autant que celle-ci soit remise en cause.

Nous avons montré plus haut que l'humilité véritable n'empêche pas d'être pleinement conscient de ses qualités, y compris de son absence totale d'orgueil et d'être, malgré cela, profondément soumis, ayant la conviction que toutes ces capacités, y compris l'humilité ne sont pas l'acquis de l'homme, mais bien ce que D.ieu lui a accordé. Et, nous avons indiqué deux manières de comprendre cette affirmation.

Nous pouvons ajouter que, pour cette même raison, Rav Yossef fut appelé Sinaï. C'est bien ainsi que l'on pouvait qualifier sa propre humilité. Il possédait l'élévation d'une montagne et sa modestie n'en était pas diminuée par autant.

17. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre cet enseignement de la Guemara: «Rav Yossef dit: Un homme doit adopter le comportement de son Créateur. En effet, D.ieu abandonna les monts et les plaines pour ne révéler Sa Présence que sur le mont Sinaï».

Plusieurs difficultés surgissent ici:

- A) Il ne s'agit nullement d'un bon conseil, mais bien d'une obligation absolue, qui est, pour l'homme, le moyen de s'écarter d'une véritable transgression.
- B) Pourquoi prendre pour référence le comportement du Créateur? Le verset n'établit-il pas clairement que «D.ieu tient en abomination celui dont le cœur est orgueilleux»?

On peut répondre simplement à ces questions en fonction de ce qui a été dit auparavant. En effet, il ne s'agit pas ici de l'orgueil et de la conscience de sa propre personne qui sont inspirés par les forces du mal. Il n'est nul besoin de prendre référence sur le mont Sinaï pour écarter de tels sentiments.

Il s'agit là, plus exactement, de celui qui prend de la hauteur dans le domaine de la sainteté. On lui précise donc que le réceptacle nécessaire pour recevoir la Torah reste, malgré tout, l'humilité.

## La qualité du mont Sinaï

(Discours du Rabbi, second jour de Chavouot 5715-1955)

18. Le mont Sinaï délivre également un autre enseignement. Un Juif ne doit pas rechercher son intérêt personnel en accomplissant les Mitsvot, ni une récompense matérielle, ainsi qu'il est dit: «si vous marchez dans Mes décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps», ni une rétribution spirituelle, comme, par exemple, le Gan Eden, ni même l'élévation de son âme, en fonction des propriétés spécifiques de chaque Mitsva. On doit le faire uniquement parce que telle est la Volonté de D.ieu.

C'est à ce propos qu'il est dit: «S'il nous avait été commandé de couper du bois, nous l'aurions fait », bien que cet acte ne justifie aucune récompense, n'a aucune qualité spécifique. Notre enthousiasme n'en aurait pas été diminué pour autant.

En fait, accomplir la Mitsva parce qu'elle procure une récompense ou possède une qualité propre n'est que l'attitude de celui qui est dépourvu de toute profondeur. Celui-ci ne se consacre pas à un objet pour ce qu'il apporte. Accomplissant une action, il pense à une autre. Le Rabbi Rachab explique que la profondeur implique, lorsque l'on adopte un certain comportement, de se concentrer sur celui-ci au point de perdre tout autre centre d'intérêt, de l'écarter et de le rendre même inconcevable.

C'est pour cela que la Torah fut donnée sur le mont Sinaï. Comme nous l'avons vu, les autres montagnes possédaient également des qualités indéniables. Néanmoins, D.ieu demande un comportement empreint de profondeur. En conséquence, lorsque ces montagnes vinrent mettre en avant leurs propres qualités devant D.ieu et réclamer que la Torah soit, de ce fait, donnée sur elles, elles développaient une argumentation irrecevable. Bien plus, elles faisaient la preuve qu'il fallait rejeter leur requête.

La Torah ne peut être donnée qu'en un endroit qui fait abstraction de tout autre intérêt. La Torah ne peut être recherchée que pour elle-même.

C'est donc pour cela qu'elle fut donnée précisément sur le mont Sinaï, qui était également une montagne, marquait aussi l'élévation du minéral, mais savait, en outre, cacher ce caractère, être la moins haute, faire abstraction de toutes les autres préoccupations. Le mont Sinaï devint ainsi le réceptacle de la Torah.

19. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation du Midrach selon laquelle le mont Carmel vint d'Aspamya, le mont Tabor d'Elim et le mont Sinaï de Morya. En effet, un lien spécifique existe entre les monts Sinaï et Morya.

C'est sur le mont Morya que se passa le sacrifice d'Its'hak, don de sa propre personne pour mettre en pratique la Volonté de D.ieu, en faisant abstraction de toute autre considération.

La logique et la rationalité permettent de s'interroger, à ce propos. En effet, c'est sur la parole d'un prophète, notre père Avraham, que ce sacrifice fut demandé à lts'hak. Or, D.ieu Lui-même dit dans la Torah: « On versera le sang de celui qui verse le sang d'un homme » et « Je demanderai des comptes à propos de votre sang ». Et, ces Injonctions s'appliquent également aux descendants de Noa'h.

En fait, Its'hak fit abstraction de tous ces raisonnements, car il savait que telle est la Volonté de D.ieu, à laquelle il se soumettait pleinement, sans rechercher son intérêt personnel, en faisant don de lui-même.

C'est ainsi que l'on forge le réceptacle permettant de recevoir la Torah.

## Le Chabbat d'un Juif

(Discours du Rabbi, aux participants du Melavé Malka de New Haven, 16 Iyar 5719-1959)

1. Un Melavé Malka réalise le lien, la transition entre le Chabbat et les jours de la semaine. Son nom signifie «escorte de la reine» et le Chabbat est effectivement défini comme une reine. En ce sens, le Melavé Malka est bien le prolongement du Chabbat. Par ailleurs, ce repas est pris après la Havdala, c'est-à-dire déjà pendant la semaine.

Nous avons lu, ce Chabbat, la Parchat Behar, que la Torah introduit en nous définissant la Mitsva du Chabbat de la terre. En effet, celle-ci doit se reposer, la septième année, "d'un Chabbat pour D.ieu".

La septième année est, en ce sens, comparable au Chabbat et Rachi souligne qu'elle est «un Chabbat pour D.ieu, comme cela est dit à propos du Chabbat Béréchit». Tout comme le septième jour est plus saint que les six qui le précèdent, la septième année doit également être sanctifiée.

Mais, de fait, les Juifs sanctifient également les six jours de la semaine ou les six années du cycle de la terre. Au milieu de la semaine, ils prient, puis ils étudient la Guemara, la Michna, le Eïn Yaakov, le 'Houmach ou n'importe quel autre texte de la Torah.

Après la prière et l'étude, ils vont assumer une activité commerciale ou professionnelle. Dans le premier cas, ils éviteront la concurrence déloyale. Dans le second, ils effectueront leur travail scrupuleusement. De fait, chaque acte quotidien est, pour un Juif, lié à une Mitsva, à la sainteté, ainsi qu'il est dit : « En toutes tes voies, connais-Le ».

Néanmoins, on attend d'un Juif qu'il connaisse l'avancement, l'élévation. C'est la raison pour laquelle, lorsque survient le septième jour, il doit le sanctifier, bien audelà des six jours de la semaine.

Et, il en est de même pour la septième année, de laquelle il est dit que «la terre se reposera d'un Chabbat pour D.ieu». On abandonne alors toute préoccupation de la terre, toute contrainte agricole et, dans le temps libéré de la sorte, on se consacre uniquement à D.ieu, aux préoccupations de la sainteté.

Certes, la Mitsva du Chabbat de la terre s'applique uniquement en Erets Israël. Néanmoins, son contenu et sa signification, la nécessité de se consacrer à des préoccupations saintes, tous les sept ans, reçoivent également une application à l'extérieur de ce pays.

En effet, un Juif est saint, où qu'il se trouve, en Erets Israël ou ailleurs. En conséquence, lorsque survient le Chabbat de la terre, comme c'est le cas cette année, il doit se renforcer sur la voie du Judaïsme et se consacrer avec encore plus de détermination, aux préoccupations sacrées.

2. Certains n'admettent pas que la Torah transcende l'entendement et ils tentent d'en donner une explication rationnelle. Ils expliquent donc le Chabbat de la terre de la manière suivante. A force de travailler la terre, on affaiblit les éléments qui la constituent. C'est pour cela que la Torah lui impose le repos, une année sur sept, afin qu'elle puisse se renforcer et être fertile. Ils en concluent que le Chabbat de la terre est inutile, à l'époque actuelle, alors que l'on dispose d'autres moyens de fertiliser la terre, en utilisant de bons engrais.

Mais, D.ieu écarte un tel raisonnement et dit : « J'ordonnerai Ma bénédiction pour vous pendant la sixième année. Elle produira alors une récolte pour trois ans ». Ainsi, c'est pendant la sixième année que D.ieu accorde Sa bénédiction à la terre. Dès lors, celle-ci peut produire la récolte de trois années, la sixième, la septième et la huitième

Si le Chabbat de la terre n'avait que des motivations naturelles, s'il s'agissait seulement de ne pas affaiblir la terre en la travaillant sans cesse, la bénédiction divine aurait dû être accordée non pas la sixième année, lorsque la terre est réellement affaiblie, mais bien avant cela.

Il est ainsi clairement établi qu'un Juif doit placer toute sa confiance en D.ieu, ne pas planter en cette année et s'en tenir à la Parole de D.ieu. Dès lors, D.ieu lui accorde Sa bénédiction et le champ le plus affaibli peut, dès lors, produire une récolte qui sera trois fois celle de la meilleure année, en l'occurrence la première.

Comme nous l'avons dit, le message du Chabbat de la terre s'applique également à l'extérieur d'Erets Israël. Là aussi, D.ieu peut « ordonner Sa bénédiction ».

Un Juif pourrait penser: «Je dois prier, étudier la Torah, donner de la Tsédaka, soutenir les Yechivot et les maisons d'étude. Comment, dès lors, pourrais-je entrer en concurrence avec des non-Juifs, qui ne prient pas, n'étudient pas, ne donnent pas de Tsédaka et avoir, néanmoins, le dessus?».

Le Chabbat de la terre permet de répondre à cette question. Nous devons faire ce que D.ieu attend de nous. Ainsi, nous obtiendrons Sa bénédiction, non seulement dans le monde futur, mais également dans ce monde.

3. Il se trouve qu'un Melavé Malka évoque la même idée.

Le Chabbat s'est maintenant achevé et vingt quatre heures se sont écoulées, durant lesquelles on n'a pas eu d'activité commerciale. Or, il est nécessaire d'entrer en concurrence avec ceux qui ne respectent pas le Chabbat, lequel est, tout naturellement, un jour de grande activité, au cours duquel il est possible de multiplier le nombre des dollars que l'on possède en dépôt à la banque.

D.ieu dit alors : «Ne crains rien, Yaakov, Mon serviteur. Si tu es réellement Mon serviteur, tu ne dois pas être inquiet. Je satisferai tous tes besoins ».

Notre Paracha, celle de Behar, enseigne également que celui qui possède un serviteur doit subvenir à ses besoins, de même qu'à ceux de sa famille. Le serviteur luimême doit s'acquitter des travaux qui lui sont confiés par son maître. Et, ce dernier, en retour, satisfera ses besoins.

Il en est de même pour les Juifs. S'ils sont «Yaakov, Mon serviteur» et mettent en pratique la Volonté de D.ieu, Il satisfera Lui-même tous leurs besoins, spirituels et matériels.

Ce qui vient d'être dit apparaît encore plus clairement lorsque des Juifs se réunissent et célèbrent joyeusement un Melavé Malka. Un jour vient de s'écouler, au cours duquel nul n'a conclu une affaire. Bien au contraire, des dépenses ont été nécessaires pour le Chabbat, y compris pour le don que l'on a fait, lorsque l'on a été appelé à la Torah et pour l'invité, qui a pris part au Kiddouch et au repas.

Puis, à l'issue du Chabbat, un Juif récite une bénédiction sur une bougie et il prend conscience que, même s'il fait nuit dehors, il a la possibilité d'illuminer son entourage.

Le Midrach raconte que, lorsqu'Adam, le premier homme, vit l'obscurité pour la première fois, D.ieu lui donna l'idée de frotter deux pierres l'une contre l'autre et d'en faire jaillir une flamme. Il put alors vérifier qu'un homme a le pouvoir d'illuminer le monde, même lorsque celui-ci est obscur.

Le Melavé Malka doit donc être joyeux et, au cours de celui-ci, on dira ou l'on pensera : «Ne crains rien, Yaakov, Mon serviteur». On sera ainsi convaincu et, pendant le reste de la semaine, on constatera effectivement que D.ieu satisfait tous les besoins de l'homme, accorde des moyens financiers et, surtout, fait que l'on puisse en disposer pour des causes joyeuses et positives.

4. Puisse D.ieu faire que vous multipliez les domaines d'action de ce Melavé Malka, avec joie et enthousiasme, que celui-ci confère le succès à votre travail, en général et à chacun de vous, en particulier.

Vous renforcerez et développerez toutes les activités positives qui sont menées à New Haven. Bien entendu vous n'oublierez pas les institutions Loubavitch qui y ont été créées. Très bientôt, le Machia'h nous conduira en notre Terre Sainte, en bonne santé et joyeusement, très rapidement et de nos jours.

Transmettez mes salutations à tous les Juifs de New Haven. Faites que le plus grand nombre d'entre eux participe aux Melavé Malka qui y sont organisés et que tous sachent qu'il est dit : «Ne crains rien, Yaakov, Mon serviteur». Que D.ieu leur accorde l'opulence spirituelle et matérielle.

## L'année et le jour du Chabbat, la lumière du jour sacré

(Discours du Rabbi aux femmes et jeunes filles, 21 lyar 5721-1961)

5. Nous avons maintes fois souligné que le mot *Torah* est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement, car son but est d'enseigner aux Juifs le comportement quotidien qu'ils doivent adopter.

La première Mitsva énoncée dans la Paracha dont nous venons de commencer la lecture est la suivante. D.ieu s'adresse aux enfants d'Israël qui ont quitté l'Egypte et s'apprêtent à entrer en Erets Israël pour y travailler la terre. Il leur explique qu'ils adopteront cette activité agricole seulement pendant six ans, puis, le septième, ils devront reposer la terre, ainsi qu'il est dit : «la terre se reposera d'un Chabbat pour D.ieu».

Mais, il se trouve que le verset est énoncé dans l'ordre inverse. Il dit d'abord : « la terre se reposera d'un Chabbat pour D.ieu » et, seulement après cela : « pendant six ans, tu planteras ton champ ».

L'ordre dans lequel la Torah est énoncée en est partie intégrante. Il délivre donc également un enseignement, qui est, en l'occurrence, le suivant.

La septième année, celle du Chabbat pour D.ieu est comparable au Chabbat, septième jour de la semaine. L'une et l'autre influencent et vivifient les six années de travail ou les six jours de la semaine qui les précèdent.

Ce qui vient d'être dit permet de répondre à la question que posent les non-Juifs et même certains Juifs : «Comment est-il possible de travailler uniquement six années sur sept ou bien si jours sur sept ? Comment baser son comportement sur les Préceptes de la Torah alors que l'on est entouré de non-Juifs, beaucoup plus forts et plus nombreux ? Or, les Juifs doivent se conformer à toutes les prescriptions et à toutes les restrictions qui sont instaurées par la Torah. Rien de tel n'est imposé aux non-Juifs. Dès lors, comment a-t-on les moyens de se mesurer à son environnement ?». Notre Paracha donne la réponse à cette question. Les six jours de la semaine et les six années du cycle de la terre sont précédés par un «Chabbat pour D.ieu», un jour chabbatique ou une année chabbatique, consacrés à la sainteté, qui apporte la force d'adopter un comportement strictement conforme aux prescriptions de la Torah et, de la sorte, de connaître la réussite.

6. On peut également donner, à ce propos, une explication plus profonde.

La Torah affirme que rien de ce qui concerne les Juifs ne peut être profane. Le caractère chabbatique peut ainsi être conservé pendant les six jours de la semaine ou les six années du cycle de la terre. Ce qui les distingue est donc uniquement l'intensité de ce caractère, plus prononcé pendant le Chabbat, plus réduit pendant les six jours et les six années.

De fait, un Juif ne se distingue pas d'un non-Juif uniquement quand il prie, étudie la Torah ou accomplit une Mitsva, mais véritablement «en toutes tes voies». La sainteté apparaît à l'évidence en tout ce qu'il fait. Il met pleinement en pratique le principe selon lequel «toutes tes actions seront pour le Nom de D.ieu».

Telle est donc la double influence exercée par le jour du Chabbat. D'une part, il est entièrement consacré à la sainteté, est « le saint Chabbat » et il permet de se lier à D.ieu, est aussi « le Chabbat pour D.ieu ». D'autre part, il permet également d'affronter le monde, pendant les six jours de la semaine et d'y connaître la réussite matérielle, d'apporter l'élévation à ces jours de semaine, afin qu'ils soient également sacrés.

7. Le premier acte, la première Mitsva introduisant le Chabbat à la maison est l'allumage des bougies, effectué avant la prière du vendredi soir, avant le Kiddouch. Ainsi, le tout premier effet du Chabbat est d'illuminer la maison juive.

Cette Mitsva est l'un des Préceptes que D.ieu confie, en priorité aux femmes. Celles-ci sont chargées d'éclairer leur foyer. C'est par leur intermédiaire que chaque membre de la famille reçoit la lumière, le mari, les enfants, les frères.

L'Admour Hazaken explique pour quelle raison cette Mitsva est plus spécifiquement le fait des femmes. Celles-ci, en effet, sont plus souvent à la maison et doivent veiller à la satisfaction de l'ensemble des besoins du foyer.

Nous avons montré de quelle manière le Chabbat influence tous les jours de la semaine. Il en est de même pour le Chabbat lui-même, qui est introduit par l'allumage des bougies. Pendant le Chabbat, les femmes ont le pouvoir et la Mitsva d'éclairer la maison et toute la famille d'une lumière juive. Par la suite, il est possible de conserver cette lumière tout au long de la semaine.

Le Zohar souligne qu'une femme doit allumer les bougies du Chabbat avec une joie fervente et un profond sentiment. Il en est de même pour le contenu profond de cette Mitsva, l'illumination de la maison. Celle-ci doit être réalisée de tout son cœur et avec une joie intense.

8. Tous les maîtres de la 'Hassidout, depuis le Baal Chem Tov et l'Admour Hazaken, jusqu'à mon beau-père, le Rabbi, ont demandé et exprimé le désir qu'en la matière, tous les 'Hassidim, hommes ou femmes, montrent l'exemple aux autres Juifs.

Que D.ieu vous bénisse, toutes ensemble. Qu'll bénisse chacune d'entre vous, en particulier et que vous montriez aux autres femmes de quelle manière illuminer un foyer juif, avec une joie fervente et une intense émotion, comment éclairer la journée du Chabbat et en conserver l'influence pendant la semaine, en la sanctifiant, avec joie et enthousiasme.

Puisse D.ieu faire que le Machia'h vienne très rapidement. Ainsi, en travaillant la terre juive, en notre Terre Sainte, nous accomplirons de la manière la plus parfaite la Mitsva du Chabbat et celle du Chabbat de la terre.



# BE'HOUKOTAÏ



## Be'houkotaï Lag Baomer

### Demande implorante et promesse

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be'houkotaï 5716-1956)

1. Notre Sidra commence par le verset: «Si vous suivez Mes décrets». La Guemara explique: «Ce 'si' est implorant». Il ne faut donc pas l'interpréter comme s'il introduisait une condition, comme c'est généralement le cas, y compris dans cette même Paracha, ainsi qu'il est dit: «Si vous ne m'écoutez pas».

Dans ce verset, en revanche, D.ieu implore Israël, si l'on peut s'exprimer ainsi: " Suivez Mes décrets! Investissez votre effort dans la Torah!».

2. Nous retrouvons également ces deux formes d'expression, l'injonction et l'assurance, dans la Mitsva d'aimer D.ieu.

Commentant le verset «tu aimeras l'Eternel ton D.ieu», l'Admour Hazaken en donne deux interprétations :

- A) Tu dois aimer.
- B) Tu vas aimer.

Là encore, les deux explications sont liées. Car, une Injonction divine est, en même temps, une force accordée pour la mettre en pratique, une assurance qu'il en sera bien ainsi, comme nous l'avons dit.

L'amour de D.ieu est à l'origine des deux cent quarante huit Injonctions de la Torah. Et, la crainte de D.ieu est l'une d'entre elles, qui est elle-même la source de ses trois cent soixante cinq Interdits. Il en résulte que l'amour de D.ieu est bien à l'origine des six cent treize Mitsyot de la Torah.

En l'occurrence, la Torah, à propos de l'amour de D.ieu, énonce à la fois une injonction et une assurance. Et, l'on peut donc en conclure qu'il en est de même pour toutes les six cent treize Mitsvot, auxquelles fait allusion le verset : «Si vous suivez

Mes décrets, accomplissez Mes Mitsvot et les pratiquez», qui doit lui-même être interprété comme une demande implorante et une promesse.

3. Une autre explication considère que les décrets dont il est question dans ce verset sont les Mitsvot. Celles-ci se répartissent en trois catégories, les Jugements, les Témoignages et les Décrets.

Les Jugements sont des Mitsvot qui constituent une évidence intellectuelle et que l'on aurait respecté également si la Torah ne les avait pas ordonnées. Les Témoignages sont des Préceptes qui ne sont pas d'une évidence absolue, mais que l'on peut, néanmoins, concevoir, dès lors que la Torah les a définis. Les Décrets défient totalement la logique. C'est le cas de l'interdiction de mélanger la laine et le lin ou bien de la vache rousse.

Le verset parle ici de « Mes Décrets », bien qu'il fasse allusion à toutes les Mitsvot. Il souligne, de cette façon, que les Jugements et les Témoignages, même si l'on peut leur trouver une explication logique, doivent, avant tout, être mis en pratique avec soumission, au même titre que les Décrets, ainsi qu'il est dit : « J'ai émis un décret, pris une décision ».

La pratique des Mitsvot, bien qu'elle soit basée sur la soumission et non sur la logique, n'en procure pas moins un plaisir. Bien plus, celui-ci est particulièrement intense et l'on connaît, de ce point de vue, la différence qu'il y a entre un «serviteur fidèle» et un «simple serviteur». Pour le premier, «le plaisir du serviteur est le plaisir du maître».

C'est le sens de l'expression «vous suivrez». Il s'agit bien ici de Décrets, pour lesquels l'approche qui convient est celle de la soumission. Malgré cela, ils permettent de «suivre», d'avancer. Un avancement transcendant toute limite ne peut pas découler des forces limitées de la personnalité, de l'intellect et des sentiments. Il provient donc des forces qui la transcendent, du plaisir et de l'enthousiasme.

Le 'si', la demande implorante et l'assurance de D.ieu, portent non seulement sur l'accomplissement proprement dit de la Mitsva, mais aussi sur la manière de l'accomplir. Ainsi, il est certain que « vous suivrez Mes Décrets » et chacun peut donc avoir la conviction qu'il accomplira les Mitsvot avec ardeur et soumission.

4. La récompense d'une telle attitude est : « Je donnerai vos pluies en leur temps », la pluie spirituelle de laquelle il est dit : « que Ma Parole s'écoule comme la pluie » ou une révélation encore plus haute, la lumière de la Torah, ou même un dévoilement plus élevé encore, l'enseignement du Machia'h, par rapport auquel la Torah que nous possédons, à l'heure actuelle, est insignifiante.

C'est de cette façon que l'on peut obtenir également « vos pluies en leur temps », au sens le plus littéral.

De la sorte, on possédera l'opulence matérielle, qui fera disparaître tout ce qui fait obstacle au service de D.ieu. Bien plus, les biens matériels dont on dispose participeront également de ce service. Ainsi, l'un de nos Sages expliqua qu'il avait des difficultés à se concentrer avant d'avoir consommé de la viande.

L'opulence matérielle permettra de servir D.ieu dans le calme et la largesse de l'esprit.

5. Le Likouteï Torah, commentant notre Sidra, explique que toutes les remontrances que l'on y trouve, sont, en réalité, des bénédictions. Ainsi, le verset dit que «dix femmes feront cuire votre pain dans un seul four». Il souligne ainsi que les dix forces de l'âme se réuniront en une forme unique du service du D.ieu.

Néanmoins, ces bénédictions, particulièrement intenses, ne peuvent pas se révéler comme telles. C'est la raison pour laquelle elles sont exprimées de cette façon.

Le Tséma'h Tsédek note, à ce propos, que l'on peut donner la même interprétation du récit suivant de la Guemara. Rabbi Chimeon Ben Yo'haï envoya son fils chez Rabbi Yonathan Ben Amassaï et Rabbi Yehouda Ben Guérim pour qu'ils le bénissent. Le fils s'en retourna chez Rabbi Chimeon et lui fit part du contenu de leurs propos. Il constata que ceux-ci étaient le contraire de la bénédiction qu'il avait sollicitée et s'en inquiéta auprès de son père. Rabbi Chimeon lui confirma qu'il s'agit bien de bénédictions, dont il lui expliqua le sens.

Or, pourquoi ces Sages lui donnèrent-ils une bénédiction qui pouvait être interprétée d'une autre façon ? Le Maharcha explique qu'ils faisaient ainsi appel à son sens de l'analyse pour en découvrir le sens. Mais, le Tséma'h Tsédek donne une interprétation plus simple. Ces bénédictions étaient si élevées qu'elles ne pouvaient pas s'exprimer d'une autre manière.

6. On peut s'interroger sur cette explication. Si ces bénédictions devaient rester cachées, pourquoi Rabbi Chimeon en révéla-t-il le sens?

Le Tanya nous permettra de répondre à cette question. Il explique, en effet, que les souffrances physiques sont un bien issues du monde caché et prennent donc la forme «d'une ombre, mais non d'une lumière et d'un mérite visible». En acceptant joyeusement ces souffrances, on peut mériter de percevoir «le soleil à son lever», dans le monde futur. Alors, celles-ci seront, à l'évidence, un bien visible et tangible.

Certaines âmes ont pour mission de révéler l'enseignement profond de la Torah. Celles-ci possèdent d'ores et déjà, à l'heure actuelle, la révélation du monde futur. La mission de Rabbi Chimeon était précisément de diffuser cet enseignement. C'est pour cela qu'il fut à même d'exprimer clairement ces bénédictions.

Pour Rabbi Chimeon, « le soleil à son lever » brillait déjà et, grâce à lui, il percevait le sens de ces bénédictions.

C'est aussi pour cette raison que l'expression des remontrances sous forme de bénédictions apparaît précisément dans la 'Hassidout, dont l'objectif est d'exprimer de manière claire l'enseignement caché de la Torah.

7. La signification profonde des bénédictions est énoncée par la partie profonde de la Torah, que Rabbi Chimeon Ben Yo'haï confia à tous. De même, c'est lui qui expliqua le sens des bénédictions à son fils qui, à l'époque, ne possédait pas encore l'élévation qui fut la sienne, par la suite.

C'est pour cette raison que la Guemara dit: «Il répondit à son fils », sans préciser son nom. De plus, Rabbi Chimeon l'envoya chez Rabbi Yonathan Ben Amassaï et Rabbi Yehouda Ben Guérim, pour recevoir ces bénédictions.

Malgré tout cela, Rabbi Chimeon en dévoila la signification à son fils.

8. Trois passages du Tanya précisent de quelle manière on doit réagir aux souffrances physiques, l'un dans sa première partie et les deux autres dans Igueret Hakodech.

Dans la première partie du Tanya, il est dit que l'on doit accepter ces souffrances avec joie. Ainsi, on aura le mérite de vérifier, dans le monde futur, qu'elles sont effectivement un bien visible et tangible.

Selon cette première explication, il est nécessaire d'attendre le monde futur pour vérifier qu'il en est bien ainsi.

Le premier passage d'Igueret Hakodech dit que celui qui est confronté à l'épreuve doit établir un bilan moral de ses actions, méditer au fait que «le grand roi lave les excréments de son fils unique, ainsi qu'il est dit: 'L'Eternel lave la souillure des filles de Tsion'». Il y a là une marque du profond amour de D.ieu pour Israël et celui qui réfléchit à tout cela s'animera, en conséquence, d'un immense amour pour D.ieu.

Ainsi, on peut obtenir que l'amour de D.ieu pour Israël se révèle concrètement et prenne la forme, ici-bas, d'un bien visible et tangible.

Ce second passage ne fait pas référence au monde futur et précise que ce bien visible et tangible peut, d'ores et déjà, être obtenu, à l'heure actuelle. Néanmoins, il est nécessaire, pour qu'il en soit ainsi, de méditer, de mettre en éveil l'amour de D.ieu en son cœur.

Le second passage d'Igueret Hakodech donne un autre conseil. Celui qui souffre doit uniquement prendre conscience qu'il est soumis à une épreuve. D.ieu éprouve l'homme pour savoir s'il est attiré par les plaisirs du monde et les attraits physiques. Celui qui surmonte l'épreuve recevra donc aussitôt un bien visible et tangible.

Dans ce dernier cas, il n'est même pas nécessaire de mettre en éveil l'amour de D.ieu et de continuer à souffrir, tant qu'on ne l'a pas fait, ce qu'à D.ieu ne plaise. En effet, il suffit de surmonter une épreuve pour en être délivré. De plus, on peut également se contenter d'une souffrance mineure, par laquelle il est également possible d'éprouver l'homme. Et, dès que l'on pourra constater qu'il ne s'en affecte pas, celle-ci lui sera retirée.

Pour autant, il reste effectivement nécessaire de surmonter l'épreuve à laquelle on est confronté.

La qualité de la partie profonde de la Torah et de l'enseignement de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï est donc la suivante. Il est inutile d'attendre le monde futur, de mettre en éveil, au préalable, un profond amour de D.ieu ou bien de surmonter l'épreuve. On peut, d'emblée, mettre en évidence le bien visible et tangible qui se trouve en tout événement.

9. Ce qui vient d'être dit concerne plus spécifiquement ce Chabbat, qui fait suite à Lag Baomer.

Nos Sages soulignent que «l'on peut manger pendant le Chabbat, à condition d'avoir fait des efforts, à la veille de ce jour», c'est-à-dire, de fait, non seulement le vendredi, mais aussi durant tous les jours de la semaine qui ont précédé le Chabbat. Dès dimanche, il faut donc commencer à préparer le Chabbat.

C'est la raison pour laquelle nous disons chaque jour, dans la prière du matin, «c'est aujourd'hui le premier jour après le Chabbat», «c'est aujourd'hui le second jour après le Chabbat», décomptant ainsi les jours qui séparent encore du Chabbat.

Commentant le verset «souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier», le Ramban dit que l'on acquiert ce souvenir en comptant les jours qui séparent encore du Chabbat. Et, il est dit également que le Chabbat apporte l'élévation à la prière des six jours qui le précèdent.

Et, cette affirmation ne contredit pas les propos de la Guemara selon lesquels le Chabbat est lié aux derniers jours de la semaine qui le précède, à partir du mercredi, alors que le début de la semaine prolonge le Chabbat qui vient de s'écouler. C'est la raison pour laquelle, jusqu'au mardi, on peut dire la Havdala, si l'on n'a pu le faire à l'issue du Chabbat. On peut également, jusqu'à ce jour, lire la Paracha du Chabbat, en répétant deux fois chaque verset et une fois le Targoum, si on ne l'a pas fait auparavant.

Néanmoins, tout cela ne va pas à l'encontre de ce qui a été dit auparavant. Nos Sages expliquent qu'un certain aspect de la révélation du Chabbat peut être obtenu pendant les trois jours qui le précèdent et les trois jours qui le suivent. Mais, par ailleurs, le Chabbat doit, en outre, apporter l'élévation aux six jours de la semaine qui s'achève et qui le préparent.

En fonction de tout cela, on peut dire que ce Chabbat apporte l'élévation à Lag Baomer, jour de la Hilloula et de la joie de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï.

10. Il est qu'au jour de la Hilloula d'un Juste, tout ce qu'il a accompli dans ce monde, l'œuvre qu'il réalisa de son vivant, reçoit une élévation. C'est, en effet, à cette date qu'est parvenue à son terme la mission que son âme devait mener à bien dans son corps.

Même si cette âme doit se réincarner par la suite, elle a bien achevé, à cette date, ce qu'elle devait accomplir avec ce corps. De ce fait, le jour du décès possède une qualité que toute la vie n'a pas. Il réalise la synthèse de l'œuvre menée à bien dans le monde. Bien plus, cette synthèse fait apparaître une lumière que chaque action constituant cette œuvre ne possède pas, si on la considère de manière indépendante.

Ainsi, lorsque l'on assemble plusieurs lettres qui ont une signification et une prononciation différentes, on obtient un mot. La juxtaposition de ces lettres fait donc apparaître un fait nouveau, une notion, une lumière introduite par ce mot, que l'on ne trouve pas dans chacune de ses lettres.

Il en est de même lorsque dix Juifs se réunissent. Chacun d'entre eux possède une âme divine et, lorsqu'ils se trouvent tous dans un même endroit, ils créent une situation nouvelle, permettent à la Présence divine de Se révéler.

11. En fonction de ce qui vient d'être dit, nous proposerons une définition de Lag Baomer, Hilloula de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï. Celui-ci servit D.ieu de manière particulièrement élevée et il proclama lui-même: «Je suis attaché par un lien, unifié à Lui, enflammé pour Lui». Or, la lumière qui se révéla au jour qu'il quitta ce monde est infiniment plus haute que ce qu'il put accomplir de son vivant. En effet, c'est alors que put être établie la synthèse de ce qui avait constitué l'œuvre de sa vie.

De même, nos Sages disent que « cinquante portes de la compréhension furent créées dans le monde. Elles furent toutes accordées à Moché, sauf une ». Pour autant,

il put obtenir celle-ci également, lorsqu'il quitta ce monde. C'est la raison pour laquelle son décès se passa sur le mont Nebo, nom que l'on peut décomposer en *Noun Bo*, «la cinquantième est en lui».

12. On peut comprendre, en fonction de ce qui vient d'être exposé, l'interprétation que donne le Midrach du verset: «Car, nul homme ne peut Me voir et survivre». Le texte souligne que les anges eux-mêmes «ne voient pas, car ils se trouvent sous le ciel». Il dit encore que «les Justes, de leur vivant, ne voient pas. En revanche, après leur mort, ils peuvent Le voir».

On peut s'interroger sur cette affirmation. Les anges, dont l'élévation est considérable, ne voient pas la Divinité. Comment les Justes pourraient-ils avoir une telle vision, après leur mort? Et, si une telle situation résulte de la supériorité des âmes par rapport aux anges, pourquoi les Justes n'auraient-ils pas cette vision de leur vivant?

On peut répondre à cette question en fonction de ce qui a été expliqué. Lorsqu'un Juste quitte ce monde, le bilan de tout ce qu'il y a accompli est établi et la lumière qui en résulte est considérable. Seul celui qui est parvenu au terme de la mission qui lui a été confiée peut prétendre à une telle lumière.

13. Nous comprendrons ainsi un récit qui figure dans les écrits du Ari Zal. Il y est dit que Rabbi Avraham Halevi récitait chaque jour le paragraphe *Na'hem*, qui est ajouté à la prière de Tichea Beav, car il ressentait profondément le deuil du Temple et souhaitait ardemment sa reconstruction. Or, lorsqu'il dit *Na'hem* à Lag Baomer, se trouvant à Miron, il provoqua la rigueur de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï et ceci lui causa du tort.

L'explication en est donnée par l'Admour Hazaken. Pour certaines âmes, appartenant à une élite, le Temple ne fut jamais détruit. L'une de ces âmes est celle de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï.

En ce jour de Lag Baomer, tout ce qui avait été accompli par Rabbi Chimeon Ben Yo'haï se révéla et une intense lumière brilla. Dès lors, Rabbi Avraham Halevi n'aurait pas dû ressentir la destruction du Temple. Etant un disciple du Ari Zal, il aurait dû savoir qu'au jour de la Hilloula, l'oeuvre du Juste atteint la perfection. Il connaissait également la grandeur de Rabbi Chimeon et ce qu'il avait accompli. Il n'aurait donc pas dû ressentir la destruction du Temple, en ce jour.

14. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

Le but de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï était de dévoiler l'enseignement profond de la Torah à travers sa partie révélée et, de cette manière, dans le monde. Beaucoup d'autres Sages de la Michna étudiaient également cet enseignement caché de la Torah. Mais, seul Rabbi Chimeon chercha à lui donner une expression concrète, ici-bas.

Rabbi Chimeon, qui révéla l'aspect caché de la Torah, «l'arbre de vie», dans le monde, comme il y apparaîtra clairement dans le monde futur, vivait, de la sorte, hors de l'emprise exercée par l'exil.

15. Ce qui vient d'être dit nous permettra de mieux comprendre le récit suivant du Midrach. Un disciple de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï s'installa dans une autre ville, où il devint très riche. Peu après, il fut de retour et les autres élèves, voyant ce qu'il était devenu, en furent quelque peu jaloux.

Rabbi Chimeon les conduisit donc dans une plaine. Le Midrach Tan'houma précise que celle-ci se trouvait à proximité de Miron, c'est-à-dire du «mont Nebo» personnel de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï. Là, il dit: «Plaine, plaine, emplis-toi de pièces d'or».

Lorsque la plaine fut couverte de pièces d'or, Rabbi Chimeon indiqua à ses disciples que quiconque le désirait pouvait en prendre, sans aucune limitation. Néanmoins, ajouta-t-il, ils devaient savoir que la part qui leur serait donnée du monde futur serait diminuée d'autant et que «l'on rira bien, au dernier jour ». Aucun élève ne prit ces pièces.

Puis, le Midrach rapporte un autre récit. Rabbi Chimeon Ben 'Halafta, un Sage de la Guemara, qui vécut donc après Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, était extrêmement pauvre et il ne pouvait assumer les dépenses nécessaires pour le Chabbat et les fêtes. Il pria pour la satisfaction de ses besoins et D.ieu lui fit trouver une pierre précieuse. Il la vendit et en consacra le prix aux dépenses du Chabbat et des fêtes.

Voyant tout cela, son épouse l'interrogea sur l'origine de cette somme et il lui raconta ce qui s'était passé. Aussitôt, elle lui signifia son désaccord et lui dit: «Dans le monde futur, ta table sera bancale, alors que celles de tes amis seront intègres». Rabbi Chimeon Ben 'Halafta retourna dans le champ, implora D.ieu et ce qu'il avait obtenu lui fut repris.

Et, le Midrach conclut en rapportant l'enseignement de nos Sages selon lequel « le second miracle est plus grand que le premier, car D.ieu donne, mais II ne reprend pas ».

Or, on peut se demander pourquoi cette dernière remarque est formulée à propos de l'histoire de Rabbi Chimeon Ben 'Halafta et non pour celle de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï. En effet, dans ce cas également, D.ieu reprit sûrement les pièces d'or, lorsque les disciples les refusèrent.

Les disciples de Rabbi Chimeon n'en voulurent pas et, dans les générations ultérieures, on ne trouva jamais de pièces d'or, dans la vallée de Miron. Il faut bien en conclure que D.ieu les ramena vers le ciel.

Par ailleurs, le Midrach, à la Parchat Noa'h, cite toutes les qualités de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï et dit, en particulier, que « de son vivant, on ne vit pas l'arc-enciel ». Il raconte également le récit dans lequel Rabbi Chimeon dit: « Plaine, plaine, emplies toi de pièces d'or ». Pourquoi n'explique-t-il pas également, pour prouver la grandeur de Rabbi Chimeon, que ces pièces furent reprises, si un tel miracle est aussi important?

Nous pouvons répondre à toutes ces questions en fonction de la conclusion précédemment énoncée, selon laquelle la mission de Rabbi Chimeon, ici-bas, consistait à révéler l'enseignement caché de la Torah dans le monde, afin qu'à l'heure actuelle, pendant la période de l'exil, on puisse avoir le même comportement qu'à l'époque du Temple, ou bien lorsque le Machia'h viendra. D'après tous ces éléments, on proposera une réponse simple aux questions posées.

16. La Torah permet que toutes les bénédictions se révèlent également dans la dimension matérielle, ainsi qu'il est dit: «Elle est un arbre de vie pour ceux qui trouvent leurs forces en elle et ceux qui la soutiennent sont heureux. A sa gauche, se trouvent la richesse et l'honneur » et encore beaucoup plus à sa droite, comme l'expliquent nos Sages.

La Sidra de cette semaine dit également: «Si vous suivez Mes Décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps». La Guemara explique que, grâce à cette bénédiction, un grain de blé peut avoir la taille d'un rein. Il en fut effectivement ainsi à l'époque du Temple et ce sera également le cas, dans le monde futur.

Rabbi Chimeon Ben Yo'haï ne ressentait pas la destruction du Temple. Il pouvait donc, matériellement, dévoiler des pièces d'or, dans le monde. Néanmoins, il ne les révéla pas uniquement pour lui ou pour d'autres personnes qui, comme lui, ne ressentaient pas la destruction du Temple. Il put en obtenir également pour ses élèves, lesquels se trouvaient encore en situation d'exil.

C'est, du reste, pour cette raison qu'ils purent envier les biens matériels, ce qui sera inconcevable, dans le monde futur. Le Rambam affirme, en effet, que les Sages ne souhaitent pas la venue du Machia'h pour l'opulence matérielle dont ils jouiront alors, car, après la délivrance, les hommes sauront se contenter de peu, ainsi qu'il est dit: «Ce jour-là, chaque homme aura un veau et deux moutons».

Or, Rabbi Chimeon put obtenir que la révélation soit également perçue par ses élèves. En effet, celle-ci était obtenue en mettant en évidence l'enseignement caché de la Torah, à la manière de ce qui se passera dans le monde futur. Et, Rabbi Chimeon fut celui qui rendit cette phase cachée de la Torah perceptible à tous, dans ce monde. Il pouvait donc, de la même manière, mettre en évidence ce que l'on peut recevoir, par l'intermédiaire de cet enseignement.

C'est pour cela que le récit rapporté par le Midrach se déroulait dans une plaine, un endroit qui est bas, par nature. Celui-ci fut découvert par Rabbi Chimeon Ben Yo'haï et il y révéla le comportement que l'on adoptera, dans le monde futur.

17. En fonction de tout cela, on peut comprendre pourquoi il est dit que Rabbi Chimeon fit apparaître des pièces d'or, mais non que celles-ci furent reprises. En effet, cette restitution n'est pas la mission qui lui fut confiée.

Les Sages s'étonnent du principe de cette restitution en constatant que « D.ieu donne, mais II ne reprend pas », que les règles célestes avaient ainsi été modifiées. Il n'en fut pas de même pour Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, dont l'objectif était de révéler dans le monde, à l'heure actuelle, grâce à l'enseignement profond de la Torah, ce qui s'y trouvera dans le monde futur.

Pour cette même raison, Rabbi Chimeon Ben Yo'haï indiqua qu'il protégerait toutes les générations, depuis la sienne jusqu'à l'époque du Machia'h. En effet, luimême et l'enseignement profond de la Torah sont directement liés à la délivrance messianique. Son objectif est précisément d'en obtenir la révélation.

18. On sait que, chaque année, lorsque revient une certaine date, se déroule, de nouveau, ce qui se passa, pour la première fois, à cette date. Ainsi, la sortie d'Egypte éclaire encore une fois, chaque 15 Nissan. A chaque Chavouot, la Torah est effectivement donnée. A chaque Lag Baomer, l'enseignement de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï et le comportement du monde futur illuminent encore une fois le monde.

Rabbi Chimeon Ben Yo'haï transmit cet enseignement à ses disciples et à toutes les générations ultérieures. Il le consigna dans la partie profonde de la Torah, dont la 'Hassidout 'Habad offre une présentation rationnelle.

Il confia cet enseignement, tout particulièrement, à cette dernière génération, celle du Machia'h, comparable à l'époque dans laquelle il vécut.

Grâce à l'enseignement profond de la Torah, nous recevrons toutes les bénédictions, également de façon matérielle, en un bien visible et tangible.

## L'histoire de Rabbi Akiva et de ses disciples

(Discours du Rabbi, aux jeunes élèves des Yechivot, Lag Baomer 5713-1953)

- 1. Nous nous trouvons dans la période de l'Omer, que Lag Baomer coupe en deux parties, puisqu'il est lui-même un jour de fête.
- 2. La période de l'Omer, en général et Lag Baomer, en particulier, évoquent Rabbi Akiva et ses disciples.

Que lui arriva-t-il ? La Guemara raconte que Rabbi Akiva, lorsqu'il entreprit ses études, ne savait pas si celles-ci seraient couronnées de succès ou non. Plus généralement, il menait une vie très difficile, car il était extrêmement pauvre.

Puis, il observa la manière dont les gouttes d'eau s'écoulent sur un rocher. Ce dernier est particulièrement dur, alors que l'eau n'est qu'un liquide. Malgré cela, il s'aperçut que ces gouttes, s'écoulant sur le rocher, jour après jour, pendant des semaines, des mois, faisaient fondre la pierre, malgré sa dureté.

De même, il semble qu'il soit très difficile de devenir un érudit de la Torah. Malgré cela, si l'on entreprend l'étude de la Torah avec une forte détermination et une

grande ardeur, pendant des jours, des semaines, des mois, des années, on connaîtra finalement le succès et l'on sera effectivement un érudit.

Il en fut bien ainsi pour Rabbi Akiva, qui devint l'un des plus grands Sages de la Michna. Bien plus, la Guemara nous dit qu'il fut, d'abord, très pauvre. Par la suite, il se concentra sur l'étude et abandonna toute autre préoccupation. Alors, D.ieu lui accorda la réussite et il devint également riche.

Il y a là un enseignement pour chaque élève entreprenant ses études et s'imaginant que celles-ci sont très difficiles ou qu'elles ne l'intéressent pas. Qui sait s'il connaîtra la réussite et ce qu'il accomplira, durant sa vie ?

La période de l'Omer, qui évoque Rabbi Akiva, nous enseigne et nous rappelle que, si l'on est animé d'un désir sincère d'étudier la Torah, si l'on agit en ce sens avec une ferme détermination, on est certain de connaître la réussite, à la fois dans l'étude de la Torah et dans les autres domaines.

Notre Paracha dit : «Si vous suivez Mes Décrets » et Rachi explique : «En faisant porter vos efforts sur la Torah ». C'est de cette façon que l'on obtiendra toutes les bénédictions qui sont ensuite mentionnées dans cette Sidra.

3. Les disciples de Rabbi Akiva délivrent également un enseignement.

Rabbi Akiva eut deux catégories de disciples, ceux qui précédèrent Lag Baomer et ceux qui suivirent cette date. Les uns et les autres avaient le même maître, Rabbi Akiva. Ils vivaient à la même époque, dans les mêmes conditions. Pour autant, nul de ceux qui appartenaient au premier groupe ne survécut et nous ne connaissons même pas leur nom. Le second groupe, en revanche, fut considérablement moins nombreux, mais sa réussite fut considérable. Jusqu'à ce jour, l'enseignement et le nom de ceux qui le composent ont une immense notoriété et ont acquis un caractère immuable.

Sur quel critère reposait la différence entre ces deux groupes ? Le second fit porter tous ses efforts, concentra toutes ses forces et son attention à l'étude de la Torah, pénétrée d'amour du prochain. Ces disciples entretinrent toujours de bonnes relations, se respectèrent mutuellement. Ceux du premier groupe, par contre, ne se préoccupèrent pas de tout cela. En conséquence, leur étude fut également infructueuse.

Les élèves, en général et ceux qui se consacrent à l'étude de la Torah, dans une Yechiva 'hassidique, en se pénétrant de crainte de D.ieu, en particulier, doivent savoir et se rappeler que tout dépend d'eux-mêmes. S'ils s'efforcent d'étudier la Torah en s'emplissant d'amour pour leur prochain, d'être en paix avec leurs amis et de les respecter, ils seront l'honneur et la gloire de leur Yechiva, deviendront de bons Juifs, de grands Juifs, qui feront également l'honneur et la gloire de tout le peuple d'Israël.

4. Que D.ieu fasse que vous abordiez l'étude de la Torah avec la plus grande détermination. Vous mènerez vos études conformément au désir du fondateur de la Yechiva, qui la dirige, mon beau-père, le Rabbi. Le souvenir du Juste sera une bénédiction. Car, il accorde les forces nécessaires pour mettre en pratique sa volonté.

Ainsi, vous pouvez être certains que vous connaîtrez la réussite dans vos études et dans votre vie. On sera fier de vous et l'on dira : «Regardez ceux que nous avons formés », les fruits de cette éducation et de ces études. Ils ont appris la Torah comme il le faut et ils ont donc connu la réussite dans tous les domaines.

Comment obtenir ces forces et comment parvenir à tout cela ? Lag Baomer permet de répondre à cette question. Dès cette date, en effet, on peut étudier la Torah avec une détermination renouvelée, avec l'amour de son prochain, ce qui est lié à l'amour de D.ieu et à l'amour de la Torah et permet de révéler ces sentiments.

De Sa main pleine et large, le Tout Puissant accordera bénédiction et réussite à chacun d'entre vous, de même qu'à vos parents et à vos proches.

Que D.ieu vous accorde une réussite considérable.

#### Le rôle des enfants

(Discours du Rabbi, Lag Baomer 5717-1957)

5. Nous sommes actuellement dans la période de l'Omer, qui relie Pessa'h, lorsque les enfants d'Israël quittèrent l'exil d'Egypte, à Chavouot, lorsque D.ieu leur donna la Torah, par l'intermédiaire de Moché, notre maître.

Nos Sages racontent qu'au cours de ces deux événements, exil et libération de l'Egypte, don de la Torah, les enfants reçurent un mérite particulier, qu'ils transmirent à tout le peuple, grâce à leur bon comportement.

Les récits de la Torah n'ont pas uniquement une valeur historique. Ils délivrent également un enseignement, définissant le comportement que les enfants doivent adopter, dans les années et les générations suivantes, afin de causer le bonheur de leurs parents, de leur famille et de tout le peuple d'Israël.

6. L'exil d'Egypte fut l'un des plus âpres. De terribles décrets furent édictés contre les enfants juifs. Parfois même, on les tua. Malgré cela, les Juifs, parents et enfants, ne s'en affectèrent pas et tous poursuivirent leur étude de la Torah, auprès de la tribu de Lévi, au sein de laquelle on comptait, à cette époque-là, des recteurs de Yechiva et des enseignants.

Par la suite, ces enfants furent les premiers à reconnaître D.ieu, lorsqu'ils quittèrent l'Egypte et parvinrent près de la mer Rouge. C'est de cette façon que la sortie d'Egypte parvint à son terme.

Même en exil, les enfants n'avaient pas oublié que D.ieu avait promis de les sauver et qu'Il tiendrait très rapidement Sa promesse, qu'ils devaient se préparer à cela en étudiant Sa Torah et en appliquant les Mitsvot qu'Il ordonnait.

7. A Chavouot, temps du don de notre Torah, également, les enfants juifs acquirent un mérite particulier, qu'ils conférèrent à l'ensemble du peuple d'Israël.

Lorsque les enfants d'Israël durent recevoir la Torah, D.ieu demanda une garantie qu'ils la respecteraient et la garderaient, conformément à Sa Volonté.

Ils répondirent alors : «Nos enfants seront nos garants». Eux et nous, nous étudierons la Torah et mettrons en pratique les Mitsvot.

C'est grâce à cette garantie que D.ieu accepta de donner la Torah à tout Israël.

8. Tel est l'enseignement qui en découle pour la présente époque.

D.ieu merci, le présent exil est beaucoup moins âpre que celui de l'époque. Les terribles décrets qui furent alors édictés, l'assassinat des enfants juifs, ont désormais disparu. Pour autant, nous sommes bien en exil et les Juifs ont donc des difficultés à adopter le comportement qui devrait être le leur.

En conséquence, les enfants ne doivent pas oublier que nous devons souhaiter, chaque jour, la délivrance véritable. Il faut donc s'y préparer, en étudiant la Torah avec une grande ardeur, en mettant en pratique les Mitsvot que la Torah ordonne.

9. Au sein de cette période de l'Omer, c'est aujourd'hui le trente troisième jour, Lag Baomer.

La date de Lag Baomer est liée à Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, l'un des plus grands Sages que connut le peuple juif. En ce jour, il enseigna et révéla les notions les plus profondes de la Torah, qu'il transmit à ses disciples et, par leur intermédiaire, à tout le peuple juif.

Rabbi Chimeon Ben Yo'haï précisa lui-même qu'il en serait de même pour la dernière génération de l'exil, celle qui verrait la venue du Machia'h. Alors, non seulement les adultes mais aussi les enfants auraient accès aux notions les plus profondes de la Torah. C'est ainsi que l'on obtiendra la délivrance véritable.

10. Tel est donc l'enseignement que la période de l'Omer, en général et Lag Baomer, en particulier, délivre aux enfants.

Les enfants doivent savoir qu'il dépend d'eux que tout le peuple d'Israël obtienne le bonheur de la délivrance. Il suffit, pour cela, qu'ils adoptent le comportement qui sied aux enfants juifs, qu'ils étudient la Torah, respectent les Mitsvot, obéissent à leurs parents, à leurs professeurs, au recteur de la Yechiva et donnent un bon exemple à tous leurs amis.

Un tel comportement révélera effectivement la délivrance, pour eux et pour tout le peuple juif.

Notre juste Machia'h viendra très rapidement et nous libérera de l'exil, au sein de tout le peuple d'Israël. Il nous conduira en notre Terre Sainte, très bientôt et de nos jours, Amen.

### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 17 Kislev 5711, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Le verset dit : «Si vous suivez Mes Décrets, gardez Mes Mitsvot et les faites, Je donnerai vos pluies en leur temps ». Rachi explique : «Gardez Mes Mitsvot : en faisant porter votre effort sur la Torah ».

Mon beau-père, le Rabbi, souligne à quel point l'effort de la Torah est essentiel. Il faut lui consacrer de son temps, lui réserver sa concentration intellectuelle. La situation personnelle et les difficultés que l'on éprouve pour gagner sa vie peuvent faire qu'avec l'assentiment de la Torah, on ne lui consacre pas la majeure partie de la journée. Malgré cela, si D.ieu constate que l'on place effectivement en elle tout son effort, Il accorde Sa bénédiction, «Je donnerai vos pluies en leur temps ».

Ainsi, peu à peu, on gagnera sa vie de plus en plus aisément. Dès lors, on pourra progressivement intensifier son étude de la Torah et sa pratique des Mitsvot. On avancera donc dans cette direction, matériellement et spirituellement.

Sans doute faites-vous également preuve de largesse envers les autres, en leur permettant de prendre part à vos études. Je serais heureux d'apprendre l'amélioration de votre situation, en général, vos progrès dans l'étude et la multiplication du nombre de vos élèves, bénéficiant de votre enseignement, en particulier.

Je vous adresse ma bénédiction de réussite dans votre étude de la Torah, votre pratique des Mitsvot et votre compréhension de la 'Hassidout.

Avec ma bénédiction,

\* \*

Par la grâce de D.ieu, Lag Baomer 5722, Brooklyn, New York,

Je vous bénis et vous salue,

Nous concluons le livre de Vaykra, qui est appelé «Loi des Cohanim» et «Livre des sacrifices». Il en découle l'enseignement suivant.

Tous les Juifs, en général et chacun, en particulier, doivent s'identifier à des Cohanim. D.ieu dit, en effet : «Vous serez pour Moi une nation de prêtres». Un Cohen a été distingué pour se consacrer au service de D.ieu, non seulement pour lui-même, mais aussi pour ses frères, pour tout le peuple d'Israël. De même, chaque Juif a pour mission de se consacrer au service de D.ieu. Il est également investi d'une responsabilité envers son entourage.

Servir D.ieu n'a pas pour effet de se retirer du monde et de s'isoler. Bien au contraire, il faut effectuer ce service au sein du monde, avec le monde et tout d'abord dans sa propre maison, qui sera dirigée de façon à ce que la Présence divine puisse s'y révéler, ainsi qu'il est dit : «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux ».

Pour parvenir à tout cela, il faut adopter le comportement suggéré par les sacrifices.

Pour les effectuer, on devait prendre des biens en sa possession, un agneau, de la farine, de l'huile, du vin, du sel et d'autres éléments encore et l'on offrait tout cela. Le sacrifice d'Ola était entièrement consacré à D.ieu. Celui de *Chelamim* était, pour partie, consumé sur l'autel, le reste étant consommé, en état de pureté, par le Cohen et par celui qui l'offrait.

#### Be'houkotaï

C'est de cette façon que doit être dirigée une maison juive, avec tout ce qui y est accompli. La Présence divine doit s'y révéler pleinement. C'est ainsi qu'elle peut être bénie, matériellement et spirituellement.

La réalisation concrète de tout cela dépend, pour une large part, de la femme juive, la maîtresse de maison. Il lui appartient d'introduire la Présence de D.ieu dans son foyer et dans sa vie familiale. Elle doit également éduquer ses enfants dans cet esprit.

Puisse D.ieu faire que vous assumiez pleinement votre mission, avec la chaleur et l'enthousiasme caractéristiques du Judaïsme.

Vous hâterez ainsi le moment de la reconstruction du Temple, lorsque le service de D.ieu y sera rétabli, lors de la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

# Σ Likouteï Si'hot Σ

# PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

Remière série Republikation

**TOME 4**BAMIDBAR



# BAMIDBAR



#### **Bamidbar**

# La signification d'un recensement

(Discours du Rabbi, Chabbat Bamidbar 5717-1957)

1. La première Mitsva énoncée par le livre de Bamidbar est la suivante: «Comptez les têtes de l'assemblée des enfants d'Israël». C'est précisément du fait de ce recensement que le livre de Bamidbar est appelé par la Guemara «le 'Houmach des comptes».

Un dénombrement n'apporte aucune précision sur ce qui fait l'objet du compte. Chacun est considéré de manière identique, quelle que soit, par ailleurs, son importance quantitative ou qualitative. Lors d'un recensement, la personne la plus importante n'est pas considérée comme plus qu'une unité et la plus humble n'est pas moins qu'une unité. Le compte ne laisse nullement apparaître la valeur spécifique à chacun.

Certes, la condition fixée, en l'occurrence, était de dénombrer uniquement ceux qui étaient âgés de vingt ans et plus. Néanmoins, il n'y a nullement là le résultat d'un effort, d'un labeur. Cet âge est indépendant de la nature de chacun et il survient inexorablement, lorsque le temps passe. Nos Sages constatent que le fait de laisser le temps s'écouler est une attitude passive.

Ce dénombrement semble donc accessoire. Il n'est en aucune manière l'expression d'un certain message ou d'une qualité avérée. Dès lors, comment peut-il être la première Mitsva, la plus fondamentale de ce 'Houmach, au point de le définir, dans sa globalité, comme celui des comptes?

2. La Hala'ha établit que «ce qui est compté ne peut être annulé». En effet, le simple fait de compter est un moyen de conférer de la valeur. Lorsqu'un ensemble est important, on dénombre chaque élément qui le constitue.

Ainsi, un recensement, même s'il ne donne aucune indication de contenu, ne permet pas de distinguer un individu d'un autre, n'en établit pas moins l'importance d'un groupe par rapport à tous les autres.

Toutefois, on ne peut se suffire d'une telle explication. Certes, le recensement établit la valeur de ce qui est compté. Pour autant, celui-ci n'est qu'une indication, qu'un indice de cette valeur. En revanche, il n'en est nullement la cause, n'est pas à son origine.

Ce qui vient d'être dit permet de comprendre pourquoi la Hala'ha distingue ce qui est systématiquement vendu en une quantité précise de ce qui l'est seulement occasionnellement. Si le recensement conférait la valeur à ce qui est dénombré, une telle distinction ne serait pas significative. En effet, qu'importe que le compte soit systématique ou occasionnel? Dès lors qu'il est effectué, il procure l'importance, rend toute annulation impossible.

Il faut en conclure qu'un groupe possède une importance intrinsèque et que le recensement sera uniquement une indication de cette importance. En conséquence, ce qui est compté seulement de manière occasionnelle n'a pas une valeur suffisante et peut donc effectivement être annulé. Tel est l'avis de Rabbi Yo'hanan, qui est celui que retient la Hala'ha.

Il résulte de cette analyse qu'un dénombrement possède uniquement un caractère superficiel. Dès lors, pourquoi la Mitsva énoncée par la Torah, à ce propos, est-elle aussi fondamentale, au point d'appeler l'ensemble de ce livre « le 'Houmach des comptes »?

3. Rien n'est laissé au hasard, dans le monde, en particulier ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. Tout est effet de la divine Providence et il faut en conclure qu'un indice relatif à un certain élément doit être directement lié à cet élément.

Il en est de même pour ce dénombrement. Nous avons vu qu'il est la marque d'une importance intrinsèque et il faut en conclure qu'il est lui-même important.

Certes, nous avons vu qu'il n'avait pas de valeur propre. Mais, c'est le cas uniquement lorsqu'il porte sur un ensemble qui n'a, par nature, aucune importance. A l'opposé, lorsque chaque élément décompté est important, le recensement le devient également, même si sa valeur est uniquement superficielle par rapport à celle de l'ensemble dénombré.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi le livre de Bamidbar, dans son ensemble, est «le 'Houmach des comptes». En effet, le recensement, bien que sans valeur propre, souligne l'importance de ce qui est compté. Il justifie donc que l'ensemble de ce 'Houmach soit bien celui des comptes.

4. On peut encore s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Si le compte est superficiel et sans relation directe avec l'ensemble sur lequel il porte, comment peut-il être le moyen d'exprimer un certain contenu et une valeur intrinsèque?

En fait, une telle question se serait posée uniquement si l'on pouvait distinguer les dimensions quantitative et qualitative. Si c'était le cas, l'importance qualitative serait totalement indépendante du dénombrement quantitatif. Mais, il s'agit, en l'occurrence, des Juifs et de ce qui les concerne, d'un «peuple unique sur la terre» qui, selon l'interprétation que donne l'Admour Hazaken de ce verset, mettent en évidence l'unité de D.ieu également au sein de la «terre», dans les préoccupations matérielles et grossières. Les Juifs savent donc allier le quantitatif et le qualitatif et ils peuvent exprimer une dimension à travers l'autre.

5. Le lien entre ces deux dimensions souligne également qu'un ajout quantitatif doit nécessairement avoir un aspect qualitatif.

Selon la Hala'ha, lorsque dix Juifs sont réunis, il n'y a pas lieu de se préoccuper de la valeur intrinsèque de chacun. Leur simple présence suffit pour obtenir la révélation divine. Nos Sages enseignent, en effet, que «chaque fois que dix Juifs se réunissent, la Présence de D.ieu est effective». Dès lors, tous les actes du service divin peuvent être effectués, ce qui est indiscutablement un apport qualitatif.

On peut faire la même remarque à propos du Zimoun, l'invitation à dire la bénédiction après le repas. Dès lors que trois Juifs ont pris part à ce repas, l'un d'entre eux doit le prononcer. S'ils sont dix, on doit inclure dans sa formulation le terme Elokénou, notre D.ieu. Selon certains avis, exprimés dans la Michna, on doit même dire, s'il y a cent personnes, Ado.naï Elokénou, l'Eternel notre D.ieu. Là encore, la modification quantitative entraîne bien une évolution qualitative.

Ainsi, ces deux dimensions sont effectivement liées et l'une s'exprime à travers l'autre.

6. Il en est de même pour la pratique des Mitsvot. Celui qui en accomplit une est dispensé d'en appliquer une autre, qu'il aurait dû réaliser conjointement. En conséquence, celui qui se consacre à la Mitsva la plus accessoire est, de la sorte, dispensé de la plus impérative. Il est ainsi établi que «celles dont l'importance est la plus réduite et celles qui sont les plus fondamentales sont équivalentes».

Bien plus, celui qui accomplit une Mitsva est également dispensé, pendant qu'il le fait, d'étudier la Torah. Or, les Mitsvot, par rapport à la Torah, sont comme le corps, par rapport à l'âme, comme les membres, par rapport au sang qui les irrigue, c'est-à-dire comme la dimension quantitative par rapport au qualitatif.

Malgré tout cela, celui qui accomplit la Mitsva la plus légère est effectivement dispensé, pour toute la durée de cette pratique, d'étudier la Torah. Cette constatation fait bien la preuve que le qualitatif peut être trouvé dans le quantitatif.

7. Il en fut de même lors du don de la Torah. Toutes les six cent mille âmes juives devaient alors être présentes. Si une seule d'entre elles n'avait pas été là, même s'il s'agissait de la plus humble, issue de la tribu de Dan, D.ieu n'aurait pas donné la Torah à Israël, pas même à la plus grande âme, dès lors que l'ensemble de ces six cent mille âmes n'aurait pas été réuni.

Le même principe s'applique à la bénédiction *Ha'ham Ha Razim*, « Béni soit Celui Qui perçoit les secrets », récitée uniquement lorsque six cent mille Juifs sont réunis.

8. Les comptes du livre de Bamidbar sont également liés aux bannières du campement d'Israël. Le Midrach rapporte, en effet, que les enfants d'Israël, lors du don de la Torah, purent observer le Char céleste et les regroupements des anges, qui s'organisaient autour de leurs bannières. Ils éprouvèrent l'envie d'en posséder également et D.ieu dit alors à Moché: «Confectionne pour eux des bannières, conformément à leur souhait ».

Ainsi, pour que la Torah soit donnée, les six cent mille âmes juives devaient être présentes. De la même façon, le nombre de bannières mises à la disposition de chacun fut spécifié de manière très précise. Nos Sages disent, par exemple, que le campement de Yehouda en eut le même nombre que les anges du groupement de Mi'haël. Là encore, c'est la dimension quantitative qui fut à l'origine du qualitatif.

9. De ce qui vient d'être expliqué découle l'enseignement suivant.

A l'époque actuelle, le quantitatif prime sur le qualitatif. Il importe donc que le plus grand nombre de Juifs se range sous la bannière et dans le campement d'Israël, quel que soit, par ailleurs, leur situation, en termes qualitatifs.

Dans un premier temps, il n'est pas déterminant de les convaincre profondément, de les transformer qualitativement. Il faut seulement qu'ils soient partie intégrante du campement d'Israël. Commentant l'affirmation de nos Sages selon laquelle « chaque fois que dix Juifs se réunissent, la Présence de D.ieu est effective », l'Admour Hazaken souligne qu'il en est également ainsi lorsqu'ils ne se consacrent pas à l'étude de la Torah. Le simple fait de réunir dix Juifs suffit pour que la Présence divine se révèle.

Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Le simple fait que de nombreux Juifs trouvent leur place dans le campement d'Israël aura également un apport qualitatif et permettra d'accomplir le souhait divin, celui de bâtir une demeure pour D.ieu ici-bas.

10. Pour autant, on ne doit pas occulter ses propres besoins. On ne se prépare pas à recevoir la Torah uniquement en en rapprochant les autres. Il faut en faire de même pour sa propre personne.

Le Midrach rapporte que, lors du don de la Torah, nul n'était muet, aveugle ou infirme. Tous avaient été guéris. On doit donc être conscient de la nécessité de recevoir la Torah par tous ses membres, de rejeter toute infirmité.

Pour ce qui concerne son prochain, on ne doit pas s'affecter si l'on constate qu'il n'est pas à la mesure de ce qu'il devrait être, en termes qualitatifs. Il faut être proche de chacun et il en fut bien ainsi lors du don de la Torah, ainsi qu'il est dit: «Israël campa là-bas, face à la montagne», au singulier, soulignant que tous étaient unis.

Pour ce qui est de sa propre personne, en revanche, on doit avoir une parfaite connaissance de sa propre situation. Si l'on constate un manque, on doit aussitôt le réparer, rétablir sa vision, corriger son audition.

# Déserts physique et moral

(Extrait d'une lettre du Rabbi adressée aux femmes et jeunes filles 'Habad, à l'issue du Chabbat Bamidbar 5717-1957)

11. L'un des points communs aux Sidrot Bamidbar et Nasso est la description relative au Sanctuaire, dans le désert et la répartition des rôles qui fut faite, pour pouvoir le déplacer d'un endroit à un autre.

On peut en conclure que les Juifs, même lorsqu'ils se trouvent dans le désert, ont le pouvoir d'y instaurer un endroit sacré, un Sanctuaire permettant à la Présence divine de se révéler pour tout le peuple d'Israël, en général et pour chaque individu, en particulier.

Le désert peut avoir une dimension physique, être une contrée aride, soumise aux conditions climatiques les plus extrêmes et à toutes sortes de danger. Il peut aussi être un désert moral, dans lequel on risque d'être la proie des idéaux les plus pernicieux. Et, ce dernier peut se rencontrer également dans un endroit qui se trouve être, matériellement, un jardin florissant.

Notre sainte Torah nous indique de quelle manière on doit réagir lorsque l'on se trouve dans un désert moral. On peut, on doit alors bâtir un Sanctuaire, le porter et aller de l'avant, en suivant la Présence divine, jusqu'à parvenir en Terre Sainte, bénie de D.ieu, à la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h.

12. Cet enseignement s'adresse à tous les Juifs, mais il concerne, plus spécifiquement, les femmes. On sait, en effet, qu'elles apportèrent leurs offrandes les premières, avant même que les hommes ne le fassent, lors de la construction du Sanctuaire.

Au sein du désert moral qui règne dans certains milieux se caractérisant par leur éloignement et leur ignorance du Judaïsme, en général et de la vie 'hassidique, en particulier, les femmes ont le mérite considérable et immuable d'être les premières à édifier le Sanctuaire divin.

Il faut rappeler, en particulier, leur devoir de se consacrer aux plus jeunes enfants. En effet, la pratique concrète fait la preuve, de manière incontestable que plus l'on commence tôt à leur donner une bonne éducation et plus l'on peut avoir l'assurance que celle-ci sera fructueuse, qu'elle produira de bons et de beaux fruits.

# La paix et l'unité du don de la Torah

(extrait résumé d'un discours du Rabbi, Chabbat bénissant le mois de Sivan 5713-1953)

13. C'est en ce jour qu'est prononcée la bénédiction du mois au cours duquel fut donnée notre Torah. Il faut donc, dès aujourd'hui se préparer au don de la Torah et à sa réception.

Comment se préparer au don de la Torah? Comment forger un réceptacle pour qu'elle puisse être donnée? Grâce à la paix et à l'unité. Expliquant le verset «Israël campa, là-bas», le Midrach Me'hilta, que Rachi cite dans son commentaire de la Torah, précise: «Comme un seul homme, avec un seul cœur».

Le Yalkout Chimeoni dit aussi: « D.ieu voulut donner la Torah aux enfants d'Israël lorsqu'ils quittèrent l'Egypte, mais il y avait alors des dissensions entre eux. Par la suite, lorsqu'ils parvinrent devant le Sinaï, ils ne formaient plus qu'un seul groupe. Le Saint béni soit-Il dit alors: 'La Torah, dans son ensemble, n'est que paix. A qui dois-Je la donner? Au peuple qui aime la paix. »

La paix et l'unité qui préparèrent la révélation du Sinaï doivent se marquer en tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. Le verset constate que «Israël campa là-bas», au singulier, dans l'unité. Pourquoi et dans quel but? Parce qu'il était «face à la montagne» sur laquelle devait être donnée la Torah et ses Mitsvot.

Certes, la paix permet d'obtenir tout ce que l'on désire, y compris ce qui est peu enviable, comme le constatent nos Sages, commentant le verset (Hochéa 4, 17) : « Efraïm s'est attaché aux idoles, qu'on le laisse faire ». Parce que la génération de la tour de Babel « n'avait qu'un seul langage et des mêmes paroles », il fut dit que « l'on ne pourra empêcher tout ce qu'ils ont l'intention de faire ». Pour autant, une paix réalisée dans de telles conditions ne peut pas être durable. Il est clair que l'on ne peut pas, de cette façon, contraindre D.ieu à accorder Sa bénédiction, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Bien plus, il s'agit, en l'occurrence, du don de la Torah, à propos duquel D.ieu dit: «J'ai inscrit l'Essence de Moi-même et vous l'ai donnée». Une telle bénédiction est nécessairement profonde et ne peut pas avoir uniquement un caractère superficiel. Elle est envisageable seulement parce que la source des âmes juives est l'Essence de

D.ieu. C'est la raison pour laquelle nos Sages disent, à propos de la création du monde: « Auprès de qui prit-ll conseil? Auprès des âmes des Justes. »

L'unité est donc indispensable, pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. L'amour que l'on éprouve pour son prochain doit prendre la forme, en particulier, d'un effort pour le rapprocher de la Torah.

Concrètement, le but de mon intervention est le suivant.

Je fais référence aux jours qui nous séparent encore du matin de Chavouot, temps du don de la Torah pour toute l'année, s'ajoutant à sa révélation quotidienne, conformément à la bénédiction «Béni soit Celui Qui donne la Torah», au présent et plus précisément aux moments de réunions des communautés, en particulier pendant le Chabbat.

Il faut annoncer, expliquer et faire savoir, aux hommes et aux femmes sur lesquels on peut exercer une influence, qu'en cette période, il est particulièrement important de concentrer ses efforts sur l'amour de son prochain, au delà de l'obligation qui en est faite à chacun, de manière quotidienne. De fait, l'Admour Hazaken, dans le Sidour qu'il rédigea pour tous et qui est à la portée de chacun, écrit: «Il est bon de dire, avant la prière, la formule suivante: 'Je m'engage à mettre en pratique l'Injonction d'aimer son prochain comme soi-même' ».

On doit faire comprendre à chacun que l'amour du prochain est le moyen de se préparer au don de la Torah et de la recevoir.

On fera connaître et l'on commentera l'explication de l'Admour Hazaken selon laquelle le Précepte «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» est le réceptacle qui permet d'appliquer «Tu aimeras l'Eternel ton D.ieu». De ce fait, l'amour de D.ieu, l'amour de la Torah et l'amour de son prochain ne forment qu'une seule et même entité.

Il faut diffuser l'interprétation que donne le Maguid de Mézéritch, de la Michna suivante: «Sache ce qu'il y a au dessus de toi». Il dit: «Sache que tout ce qu'il y a au dessus dépend uniquement de toi», c'est-à-dire de chacun en particulier. Nos Sages affirment aussi que l'on doit considérer sa propre personne et le monde entier comme si l'on se trouvait sur une balance en équilibre, qu'une seule bonne action peut faire pencher du côté du bien.

Il en va de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Une seule action positive peut être déterminante et permettre de recevoir la Torah, de manière effective.

Cette action ira, en particulier, dans le sens de la paix et de l'amour du prochain, dont le Baal Chem Tov a fait l'un des principes fondamentaux de la 'Hassidout. C'est, en outre, le moyen de se lier à tous les autres et, de cette façon, de ne plus être considéré comme un individu isolé.

C'est de cette manière que l'on se prépare à recevoir la Torah, car celle-ci fut donnée pour instaurer la paix dans le monde, au sens littéral et également dans le petit monde, que constitue chaque homme. De la sorte, la paix peut être effective également entre le Créateur et la créature.

Tous doivent commenter ce message, le diffuser largement, en particulier ceux qui font des interventions publiques durant ces jours.

Ainsi, on peut avoir l'assurance que nous mériterons, avec tout le peuple juif, de recevoir la Torah avec joie et profondeur, selon les termes de la bénédiction qu'accordait, mon beau-père, le Rabbi.

# L'amour d'un simple Juif

(Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)

14. Pourquoi l'unité du peuple juif est-elle le préalable indispensable au don de la Torah? Nous le déduirons de l'explication justifiant la présence des six cent mille âmes juives, lorsqu'elle fut donnée. Toutes étaient alors identiques et aucune distinction ne pouvait être faite entre elles.

De fait, un Juif se distingue d'un autre uniquement par les forces spécifiques à sa personnalité. L'essence de l'âme, en revanche, est la même pour tous.

Lors du don de la Torah, D.ieu lia Son Essence à celle de chaque Juif, si l'on peut ainsi s'exprimer. De ce fait, «toutes les âmes sont identiques et ont un même Père», selon les termes du Tanya. Les six cent mille Juifs étaient donc tous égaux.

C'est précisément pour cela que l'amour du prochain permet de se préparer à recevoir la Torah. Ce sentiment met en éveil l'essence de l'âme, comme nous le montrerons.

15. Mon beau-père, le Rabbi, rapporta une explication du Baal Chem Tov, soulignant que l'amour du prochain doit s'exprimer également envers les personnes les plus simples.

Le traité Bera'hot 6a enseigne: «Qu'est-il écrit dans les Tefilin du Maître du monde? Qui est comme Ton peuple, Israël, nation unique sur la terre». Ainsi, les Juifs sont les Tefilin de D.ieu. Or, on distingue les Tefilin du bras de ceux de la tête. L'un et l'autre sont une Mitsva, pour laquelle on récite une bénédiction en l'accomplissant, une seule selon un avis, deux selon un autre. Et, l'on met les Tefilin du bras avant ceux de la tête.

Il en est donc de même pour les Tefilin du Maître du monde. Les Tefilin du bras symbolisent les simples Juifs, qui se distinguent par leurs bonnes actions et respectent les Mitsvot. Les Tefilin de la tête sont les érudits, possédant de profondes connaissances de la Torah. Or, les premiers passent avant les seconds.

Chez de nombreuses personnes, la Torah a mis en éveil un amour pour les simples Juifs, les hommes de bonnes actions, qui surpassent les érudits de la Torah. Différents textes, en effet, établissent que l'Essence de D.ieu se révèle pleinement en de telles personnes.

16. Le Juste, Rabbi Zoussya d'Anipoly, confia à l'Admour Hazaken ce que lui avait rapporté son frère, Rabbi Eliméle'h de Lizinsk. Il lui dit que les disciples du Maguid de Mézéritch s'organisaient, par groupes, afin de servir leur maître. Rabbi Eliméle'h raconta:

«Une fois, c'était au tour de mon groupe d'assurer le service. Alors, le Maguid m'appela et me dit: 'Méle'h, entends-tu ce que l'on explique dans la maison d'étude céleste? On enseigne que l'amour du prochain s'applique, de manière strictement identique, envers un impie perfide et envers un Juste parfait'.»

Cet enseignement du Maguid précise celui du Baal Chem Tov, qui faisait référence uniquement aux personnes simples. En l'occurrence, il s'agit bien des impies. Or, il convient de les aimer, au même titre que les Justes parfaits.

17. L'Admour Hazaken dit qu'il faut aimer le plus grand comme le plus petit, avec la plus profonde fraternité, avec un sentiment qui émane de l'essence de son être. Tel est le sens du Précepte «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», véritablement comme toi-même. L'amour que l'on éprouve pour sa propre personne est un sentiment naturel, qui n'a besoin d'aucune justification logique. C'est pour cela qu'il peut occulter toutes les fautes.

Parfois, un homme est conscient de mal agir, parce que ce fait est incontestable, parce qu'il ne serait pas réaliste de prétendre le contraire. Malgré cela, il parviendra à cacher ces fautes, grâce à son amour propre, qui émane du plus profond de son être, d'un stade où la faute n'a plus de sens.

Or, il doit en être strictement de même lorsqu'il s'agit de son prochain.

Certes, nous montrerons qu'une réflexion préalable est nécessaire pour éprouver un tel amour. Néanmoins, on peut parvenir à ce que ce sentiment provienne du profond de son âme et transcende la raison.

Comment est-il possible d'aimer son prochain aussi intensément que soi-même, alors qu'il reste, malgré tout, une autre personne?

On peut apporter deux réponses à cette question:

A) L'amour du prochain, l'amour de la Torah et l'amour de D.ieu ne forment qu'une seule et même entité. Dans la personnalité juive, l'amour de D.ieu émane du profond de l'être, car «vous êtes des fils pour l'Eternel votre D.ieu». Or, le père et le fils procèdent de la même essence.

L'amour du prochain, dérivé de l'amour de D.ieu, prend donc également sa source au plus profond de l'être juif. En effet, « on aime celui qui est aimé par Celui que l'on aime ».

B) Plus profondément, tous les Juifs ne forment qu'une seule et même entité, se segmentant pour se révéler à travers différents corps. En conséquence, l'amour n'est pas dirigé envers l'autre, mais bien envers sa propre personne.

18. Il est sans doute possible de trouver également dans les mots de l'Admour Hazaken une précision, par rapport à l'enseignement du Maguid de Mézéritch.

Le Maguid souligne que l'on aime un impie perfide au même titre qu'un Juste parfait. Pour autant, son affirmation reste logique, mesurée. C'est pour cela qu'elle peut définir deux catégories et les comparer.

Aimer comme soi-même, en revanche, transcende la mesure. Un tel sentiment est, de fait, éprouvé envers soi-même, pour sa propre personne. Il implique une fraternité véritable.

19. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre le lien entre l'amour du prochain et le don de la Torah.

L'unité exprimée par le verset «et Israël campa», au singulier, sans aucune distinction, émane de l'essence de l'âme, identique chez tous les Juifs, comme nous l'avons vu. C'est par son intermédiaire que l'on peut percevoir l'Essence de D.ieu perceptible, grâce à la Torah, par l'essence de chaque Juif.

# Deux catégories de Justes

(Discours du Rabbi, 26 Iyar 5720-1960)

1. Dans la Sidra dont nous venons de commencer la lecture, sont rapportés les propos que D.ieu adressa à Moché, notre maître, après que celui-ci ait recensé les enfants d'Israël: «Rapproche la tribu de Lévi», au sein du peuple, afin qu'elle effectue le service divin dans le Sanctuaire et, par la suite, dans le Temple.

Telle était donc la mission confiée à cette tribu de Lévi. Au nom de tout Israël, elle servait D.ieu dans le Sanctuaire et dans le Temple. C'est ainsi qu'Il accordait Ses bénédictions, résultant de ce service, à tout le peuple juif.

2. Le Midrach cite, à ce propos, le verset: «Le Juste fleurit comme un dattier, se développe comme un cèdre du Liban», à propos duquel on trouve une explication du Baal Chem Tov.

De fait, le premier jour de la fête de Chavouot, qui approche, sera le deux centième anniversaire de son décès. C'est à cette même date que la Torah fut donnée, délivrant un enseignement à l'ensemble des Juifs, jusqu'à la fin de toutes les générations.

Le Baal Chem Tov explique donc qu'il y a deux catégories de Justes, ceux qui sont comparables à un dattier et ceux qui ressemblent à un cèdre.

Un cèdre possède de nombreuses qualités. Il est très haut et beau, mais il ne donne pas de fruits. Un dattier, en revanche, est dépourvu de toutes ces propriétés. Il en possède une autre, cependant, qui est fondamentale. Il «fleurit», produit des fruits beaux et sucrés, qui renforcent et raffermissent ceux qui les consomment.

Il en est donc de même pour les Justes, c'est-à-dire, en fait, pour tous les Juifs, ainsi qu'il est dit: « Tout Ton peuple est fait de Justes ». Ceux-ci possèdent également deux manières de servir D.ieu.

Un Juste, poursuit le Baal Chem Tov, peut être comparé à un cèdre et ne pas porter de fruits. Il étudie la Torah, met en pratique les Mitsvot, mais ne se préoccupe que de son propre sort. Il ne cherche pas à guider les autres. Il est, à n'en pas douter, un Juste et D.ieu lui accorde une récompense, pour cela. Il «se développe comme un cèdre », devient fort, haut et beau. Pour autant, tel n'est pas l'objectif que D.ieu lui assigne.

D.ieu veut, en effet, que l'on «fleurisse comme un dattier», que l'on produise de bons fruits sucrés. Il demande que l'on consacre de son propre temps, de la force et de l'énergie que l'on aurait pu réserver à ses préoccupations personnelles, pour influencer un autre Juif, de sorte que D.ieu puisse attester qu'à son tour, celui-ci produit de bons fruits sucrés. C'est précisément en guidant son prochain que l'on devient un dattier, un arbre dont on précise qu'il «fleurit».

3. Le Baal Chem Tov transmit cette interprétation du verset à ses disciples et aux disciples de ses disciples, en particulier à l'Admour Hazaken et à ses successeurs jusqu'à mon beau-père, le Rabbi. Ainsi, il est possible de servir D.ieu de la première façon et, de la sorte, d'être effectivement un Juste, de posséder toutes les qualités, la hauteur, la puissance, la beauté. Mais, telle n'est pas la mission que D.ieu confie, la voie qu'il désigne.

D.ieu demande que l'on ne gaspille pas son temps et ses forces, mais que l'on en fasse usage, en mobilisant celles qui se trouvent au profond de son âme, pour guider son prochain, avec la plus grande détermination.

Le Baal Chem Tov adopta lui-même un tel comportement. Il le légua ensuite aux maîtres de la 'Hassidout, en général, à ceux de la 'Hassidout 'Habad et à tous les 'Hassidim. Chacun peut donc s'engager sur cette voie, qui est lumineuse et, bien plus, transforme l'obscurité en clarté.

4. Telle fut précisément la mission confiée à la tribu de Lévi, qui ne se limita pas à ses propres préoccupations, mais agit, dans ce domaine, en tant que délégué et que guide de tout le peuple juif.

De fait, des «tribus» existent et certains Juifs n'ont pas encore pris conscience de tout ce qui vient d'être dit. Malgré cela, nous devons adopter le comportement prôné par le Baal Chem Tov, agir sur sa propre personne et sur les autres, faire de soimême et de son prochain un «dattier qui fleurit» et porte de bons fruits sucrés, avec tout son enthousiasme, toutes les forces de son âme.

Pour cela, on doit mobiliser les forces les plus profondes que l'on possède. Ainsi, on pourra convaincre tout son entourage et apporter sa contribution pour bâtir un monde plus pur, plus élevé, plus lumineux et plus saint.

#### La tribu de Lévi

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be'houkotaï 5721-1961)

5. Nous lirons bientôt la Parchat Bamidbar, qui évoque le recensement des enfants d'Israël. Celui-ci fut effectué en sorte qu'il mette en évidence l'égalité de tous, depuis le plus grand jusqu'au plus simple. En effet, le premier ne comptait pas pour plus qu'un et le second pour moins qu'un.

Ce recensement était également une préparation au don de la Torah. Nos Sages soulignent, en effet, qu'elle n'aurait pu être donnée, pas même à Moché, s'il manquait une seule des six cent mille âmes juives.

On peut en déduire le caractère infini de l'âme, qui est identique pour tous les Juifs. Le Baal Chem Tov, l'Admour Hazaken et tous ses successeurs, jusqu'à mon beaupère, le Rabbi soulignèrent tous que ce caractère infini de l'âme est directement lié à l'Infini de D.ieu. De ce point de vue, tous les Juifs sont effectivement identiques.

Le recensement, même s'il comptait chaque personne de manière identique, ne portait, cependant, que sur ceux qui étaient âgés de plus de vingt ans. Mais, il en fut ainsi uniquement pour les enfants d'Israël, alors que les Léviim furent dénombrés à partir de l'âge d'un mois. De la sorte, un tout jeune enfant était recensé au même titre que le plus grand, puisque, selon un avis, Aharon fut alors lui-même compté. Moché ne le fut pas et un avis considère qu'il en fut de même pour Aharon. Mais, d'après un second avis, il fit bien partie de ce dénombrement et, de ce point de vue, son identité avec l'enfant âgé d'un mois fut effectivement affirmée.

Le verset précise que la tribu de Lévi reçut pour mission le service de D.ieu et le Rambam souligne que celui qui se porte volontaire pour ce service peut également être considéré comme un Lévi. Nous avons déjà souligné que l'on ne sert pas D.ieu uniquement lorsque l'on étudie la Torah ou bien pendant la prière. Il est dit, en effet: «en toutes tes voies, connais-Le». Et, de fait, tous les Juifs s'engageant à servir D.ieu sont identiques. L'enfant d'un mois doit être considéré au même titre que le plus grand.

Ceci concerne les enfants qui reçoivent une éducation basée sur toutes les valeurs traditionnelles, qui sont formés pour mettre en pratique le Précepte: «En toutes tes voies, connais-Le». Ceux-là appartiennent effectivement à la tribu de Lévi, qui n'introduit aucune distinction entre ses membres, dès lors qu'ils atteignent l'âge d'un mois.

Il est dit des Léviim que «ils Me sont consacrés, au sein des enfants d'Israël». Ils sont donc les émissaires du peuple juif et agissent pour son compte. En effet, le verset «Il sépara la tribu de Lévi» ne signifie pas que celle-ci perdit tout contact avec le reste du peuple, mais, bien au contraire, que le service qui lui est spécifique était bien effectué au nom de tout Israël, sans aucune distinction, grâce au caractère infini que possède l'âme et qui est identique pour tous.

6. Les enfants d'Israël dirent, lors du don de la Torah: «Nos enfants seront nos garants». C'est bien grâce à eux que la Torah fut donnée.

C'est une des raisons pour lesquelles les maîtres de la 'Hassidout firent tant d'efforts pour leur assurer la meilleure éducation, pour qu'on leur enseigne que «Kamats et Alef font A», qu'on leur souligne la sainteté des lettres et des voyelles. En effet, l'éducation des enfants a une incidence sur l'ensemble du peuple d'Israël.

Il y a là un enseignement pour chacun d'entre nous. Les jours du don de la Torah s'approchent et, après le Chabbat qui bénit le mois de Sivan, puis, encore plus clairement, après le Roch 'Hodech Sivan, il faut effectivement se préparer à la recevoir. Le verset dit, en effet: «Ce jour-là, ils parvinrent dans le désert du Sinaï» et, par une identité de termes, la Guemara déduit que c'était alors Roch 'Hodech. Par la suite, cette réception de la Torah doit être encore plus manifestement ressentie pendant les trois jours précédant la fête, puis pendant la fête elle-même.

A cette occasion, on révélera la caractère infini de D.ieu en l'élève que l'on a en soi-même et aussi en les élèves, au sens littéral, ainsi qu'il est dit: «Tu enseigneras à tes enfants», c'est-à-dire, selon l'interprétation de nos Sages, «aux élèves». De cette façon, on révélera l'âme juive, qui possède également ce caractère infini et qui fait disparaître toutes les distinctions, comme nous l'avons vu.

C'est ainsi que l'on se prépare au don de la Torah, à propos duquel il est dit: «Israël campa», au singulier. Tous s'unirent alors, avec un même objectif, dans un même but, afin de recevoir la Torah unique du D.ieu unique.

Ainsi, nous aurons le mérite, selon la formulation de mon beau-père, le Rabbi, de recevoir la Torah avec joie et profondeur.

### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Dimanche de la Parchat Bamidbar 5719, Brooklyn, New York,

le vous bénis et vous salue,

Nous commençons la lecture du livre de Bamidbar, pendant l'office à la synagogue et dans votre étude de la semaine. Vous vivez donc profondément avec lui, dans votre foyer et en tout endroit.

Dès le début de ce livre, est énoncée l'Injonction de recenser les enfants d'Israël. Les Sidrot suivantes rapportent également de quelle manière on les décompta, à différentes reprises, par la suite. La Torah réserve une place particulière à ces dénombrements, au point d'appeler le livre de Bamidbar « Houmach des comptes ».

\* \* \*

Que peut-on en déduire pour la mission qui nous incombe, c'est-à-dire la diffusion des valeurs juives, pénétrées de la clarté et de la chaleur 'hassidiques ?

L'une des explications essentielles que l'on peut donner, à ce propos, est la suivante:

Lorsque l'on établit un tel recensement, une personne, aussi importante qu'elle puisse être, ne compte pas pour plus qu'un. A l'autre extrême, la plus humble et la plus petite n'est pas moins qu'un.

Ce qui fait obstacle pour se consacrer aux besoins de son prochain, avec dévotion et enthousiasme, est, bien souvent, la question suivante: «En quoi suis-je concerné? Et, si mon prochain connaît la chute, que puis-je faire pour lui?».

On méditera donc à ce qui vient d'être dit et l'on se dira que l'on n'est soi-même, pas plus qu'une personne, que l'on ne peut acquérir la force et le pouvoir du nombre qu'en se liant à d'autres.

#### Likouteï Si'hot

On se dira que l'autre est une personne, au même titre qu'on l'est soi-même. Il est donc tout à fait envisageable qu'il puisse atteindre, en tous points, le niveau que l'on possède soi-même, si on lui apporte l'aide nécessaire.

On prendra alors conscience que l'obstacle précédemment défini n'est qu'apparent, que l'on peut ainsi prétendre à de grandes réalisations, pour soi-même et pour son prochain. Alors, on se mettra à l'oeuvre, avec une ardeur et une énergie accrues.

\* \* \*

Que D.ieu bénisse vos accomplissements, afin que vous connaissiez la réussite dans tous les domaines.

Qu'Il accorde Sa bénédiction et le succès à chacune d'entre vous, de même qu'aux membres de votre famille, en tout ce qui vous concerne.

Très prochainement, nous aurons le mérite, avec tout le peuple juif, d'assister à la réalisation de la prophétie selon laquelle: « En ce lieu (Erets Israël) qui est actuellement détruit, les agneaux (les Juifs) passeront encore devant celui (le Machia'h) qui les comptera, Parole de D.ieu ».

Avec ma bénédiction de réussite et pour que vous donniez de bonnes nouvelles,



# **CHAVOUOT**



#### Chavouot

# Le chiffre trois

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be'houkotaï 5718-1958)

1. La Torah fut donnée en Sivan, troisième mois après celui de la sortie d'Egypte. On peut en conclure qu'elle est spécifiquement liée au chiffre trois. D'une part, toute chose est effet de la divine Providence et combien plus est-ce le cas, lorsqu'il s'agit de la Torah et des Mitsvot. De plus, nos Sages établissent clairement un lien entre la Torah et ce chiffre en la définissant comme «une lumière triple révélée au peuple triple pendant le troisième mois ».

Quelle est l'importance particulière de ce troisième mois? La finalité de la Torah n'est-elle pas de révéler ici-bas le D.ieu unique? N'est-elle pas elle-même une Torah unique? De ce fait, n'est-elle pas mieux décrite par le chiffre un que par le chiffre trois?

La Torah est pourtant spécifiquement liée au chiffre trois, puisqu'elle est «une lumière triple révélée pendant le troisième mois». Les Mitsvot, en revanche, existaient déjà avant le don de la Torah. Il y eut celles des descendants de Noa'h, la circoncision, puis tous les Préceptes qui furent enseignés à Mara. Certes, ces Mitsvot ne sont pas strictement comparables à ce qu'elles devinrent par la suite, quand la Torah fut donnée, mais, en tout état de cause, la notion d'Injonction divine existait bien avant la révélation du Sinaï, dont l'apport essentiel, celui de Chavouot, en ce troisième mois, fut donc la Torah proprement dite.

Le Tanya précise la spécificité de la Torah par rapport aux Mitsvot. Ces dernières permettent de se soumettre pleinement à D.ieu, au même titre qu'une charrette dont les mouvements dépendent strictement du cocher. La Torah, par contre, donne le moyen de s'unifier à D.ieu.

Ce qui vient d'être dit renforce la question précédemment posée. Pourquoi cette Torah, permettant de s'unifier à D.ieu, fut-elle donnée précisément pendant le troisième mois?

### 2. L'explication est la suivante.

La finalité ultime est bien l'unité et non le dédoublement, ce qu'à D.ieu ne plaise. Néanmoins, quand cette unité peut-elle être effective et incontestable? Lorsqu'une alternative existe et que le choix unitaire est fait, malgré cela.

En effet, si aucune alternative n'est offerte, on ne peut vérifier la qualité de cette unité, car on ne peut préjuger de ce qui se passerait si l'on était confronté à une autre voie.

On connaît, à ce propos, la parabole qui décrit la descente de l'âme dans ce monde matériel. On voulut éprouver l'attachement du prince à son père, le roi et on l'éloigna donc du palais. On l'envoya en un endroit isolé, au milieu d'hommes particulièrement rudes. Lorsque, parvenu en ce lieu, il continua à se comporter comme le fils du roi doit le faire, il apporta effectivement la preuve qu'il était bien attaché à son père.

Il en va de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Lorsque l'on est confronté à un dédoublement, lorsqu'une voie opposée est ouverte, on fait la preuve de son unité en la laissant de côté et en se maintenant sur celle qui a été tracée.

On peut envisager une telle situation de deux manières:

- A) On peut passer outre à cette seconde voie, en faire abstraction, comme si elle n'existait pas.
- B) On peut aussi la transformer, de sorte qu'à son tour, elle constitue un réceptacle pour la Divinité.

Il est clair que l'unité, de la seconde façon, est plus profonde, plus vraie. Si l'on se contente de mettre de côté l'autre voie se dressant contre l'unité, on ne fait, au final, que l'ignorer, mais elle continue d'exister. A l'opposé, lorsque l'unité est si grande qu'elle pénètre chaque détail, elle est véritable et incontestable.

3. Les trois mouvements qui viennent d'être décrits correspondent aux trois mois de Nissan, Iyar et Sivan.

Nissan est le premier mois, celui de la sortie d'Egypte, lorsque «se révéla à eux le Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-II». D.ieu prit Lui-même l'initiative de cette révélation, qui n'avait aucune commune mesure avec la matière. Alors, «le peuple s'enfuit», abandonna toute autre préoccupation pour se lier à la Divinité.

lyar est le second mois, au cours duquel on compte l'Omer pour assurer la transformation des sentiments de son âme animale. On se trouve alors en prise directe avec la matière et, soudain, s'ouvre une seconde voie, dont il faut réaliser la transformation. Pour autant, le monde conserve son existence et n'est pas encore divin.

Cette même idée figure, en allusion, dans le nom de ce mois, lyar, constitué des initiales d'Avraham, Its'hak, Yaakov, Ra'hel, les quatre « pieds » du Char céleste, qui est totalement soumis au Cocher, mais, pour autant, n'est pas unifié à Lui.

Sivan, enfin, est le troisième mois, celui du don de la Torah, qui fait des deux dimensions précédemment décrites, la spiritualité et la matière, une entité unique, dépassant l'une et l'autre, une unification totale permettant de se fondre dans la Divinité.

4. Nous pouvons maintenant comprendre pourquoi la Torah fut donnée pendant le troisième mois. Sa finalité, en effet, est de réaliser l'unité.

Ainsi, celui qui accomplit une Mitsva doit mettre de côté sa propre personnalité pour y parvenir. Malgré cela, il ne s'identifie pas à cet acte. A l'opposé, l'étude de la Torah unifie, à proprement parler, l'intellect de l'homme avec la Sagesse et la Volonté de D.ieu.

Telle est la signification du chiffre trois. On doit, en effet, confondre son intellect à la Sagesse divine, au point d'en faire un troisième élément, l'unité.

C'est pour cela que «Moché reçut la Torah sur le mont Sinaï». Nous avons vu que certaines Mitsvot furent déjà données à Mara. La Torah proprement dite, en revanche, fut révélée uniquement sur le Sinaï, «la plus basse de toutes les montagnes, cumulant ainsi deux aspects opposés, dont l'unité apparut à l'évidence lorsque la Torah fut donnée.

## Chavouot, un jour unique

(Discours du Rabbi, Chavouot 5718-1958)

#### Pour la Torah elle-même

5. Le Zohar dit que Chavouot est la plus haute de toutes les fêtes. C'est pour cela qu'elle s'insère entre Pessa'h et Soukkot. Elle est, en effet, « le point médian », la Torah étant au centre de tout ce qui existe.

Certes, Chavouot n'a qu'un jour, à la différence de Pessa'h et Soukkot, qui en compte sept et huit. Mais, cela ne signifie pas que Chavouot soit moins important, bien au contraire. Le jour unique de Chavouot permet d'établir que «qui peut se comparer à Ton peuple, Israël, nation unique sur la terre ?».

Comme on l'a dit, l'unité n'est véritable qu'au sein de la Torah, qui fut donnée pendant le troisième mois.

6. La ligne médiane possède deux qualités. D'une part, elle dépasse les deux autres lignes. La Guemara dit ainsi que : « Rav est au centre, le plus grand à droite et le plus petit à gauche ». D'autre part, cette ligne médiane est également à l'origine des deux autres. Elle s'élève jusqu'à Kéter, la couronne surplombant l'enchaînement des mondes, qui est à l'origine de tous les Attributs de D.ieu, les Sefirot.

La fête de Chavouot, présentant ce caractère médian, possède également ces deux caractères. Elle est, tout d'abord, la plus haute de toutes les fêtes. Elle est, en outre, celle du don de la Torah, qui définit elle-même chacune des fêtes.

Comme nous l'avons dit, l'aspect essentiel de Chavouot est la Torah. Or, l'étude surpasse la pratique des Mitsvot également en ces deux points. D'une part, l'étude de la Torah est plus importante que toutes les Mitsvot, ainsi qu'il est dit : « l'étude de la Torah surpasse tout le reste ». Par ailleurs, c'est précisément l'étude qui conduit à toutes les Mitsvot et nos Sages affirment que : « grande est l'étude qui conduit à l'action ».

7. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

Les six cent treize Mitsvot correspondent aux six cent treize membres du corps, les deux cent quarante huit Injonctions aux deux cent quarante huit membres et les trois cent soixante cinq Interdits aux trois cent soixante cinq nerfs.

L'étude de la Torah est une activité intellectuelle. L'intellect se distingue de tous les membres du corps en deux points. La vitalité du cerveau est plus élevée que celle du reste du corps. Mais, c'est également le cerveau qui distribue la vitalité au corps. Il est donc à l'origine de leur existence. Il en est de même pour la supériorité de l'étude de la Torah par rapport à toutes les autres Mitsvot, comme nous venons de le montrer.

8. La ligne médiane possède également une autre qualité. Elle s'élève jusqu'à la quintessence de *Kéter*, dépassant même la source des *Sefirot* qui se trouve à ce stade.

Il en est de même pour la Torah. Ses vertus précédemment citées, le fait qu'elle conduise à la pratique des Mitsvot tout en les dépassant, sont liées à la Mitsva de l'étudier. Mais, la Torah possède également une qualité intrinsèque. Elle est la Sagesse du Saint béni soit-II, de laquelle il est dit : «Je lui serai fidèle ».

C'est précisément de cette façon que l'on étudie la Torah «pour son nom», c'est-à-dire pour la Torah elle-même et non pour déterminer le comportement qu'il convient d'adopter, ni même pour mettre en pratique la Mitsva d'étudier la Torah, mais uniquement pour la Torah elle-même.

Ceci peut être comparé à un enfant qui, n'ayant pas vu son père, le roi, depuis un certain temps, l'appelle, puis, lorsqu'il l'aperçoit, l'embrasse et l'étreint, non pas pour le bien qu'il en recevra, mais uniquement parce qu'il est son père.

De même, lorsqu'un Juif a un instant libre, il peut rencontrer son Père, le Roi, grâce à la Torah. Nos Sages constatent, en effet que, grâce à l'étude : «Vous saisissez l'Essence de Moi-même». Ainsi, on abandonnera toute autre préoccupation, on ne cherchera pas à déterminer quel est le comportement qu'il convient d'adopter, à mettre en pratique la Mitsva d'étudier la Torah. On voudra simplement la Torah pour elle-même, car «la Torah et le Saint béni soit-ll ne font qu'un».

9. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre le passage suivant de la Guemara : «Hillel rend coupable les pauvres et Rabbi Eléazar Ben 'Harsom rend

coupable les riches ». En effet, si des pauvres ou des riches prétendent que leurs tracas les ont empêchés d'étudier la Torah, on leur opposera le comportement de Hillel et de Rabbi Eléazar Ben 'Harsom.

On peut s'interroger, sur cette affirmation. Si un tel argument n'est pas recevable et si de telles personnes sont astreintes à l'étude de la Torah, pourquoi l'exemple de Hillel et de Rabbi Eléazar Ben 'Harsom est-il nécessaire pour en faire la preuve ? Le verset ne dit-il pas clairement : «Tu t'y consacreras jour et nuit » ?

Il est dit de celui qui pourrait étudier la Torah et ne le fait pas qu' «il a fait honte à la Parole de D.ieu». Et, si de telles personnes n'ont pas eu le moyen de le faire, comment les accuser ?

Il faut en conclure que, du point de vue de la Hala'ha, on peut envisager que l'on soit dispensé d'étudier la Torah et qu'on le fasse néanmoins, par enthousiasme pour la Torah, à cause du plaisir qu'elle procure, parce que «la Torah et le Saint béni soit-Il ne font qu'un ».

10. C'est en ce sens que la Torah est qualifiée de 'Vérité'. Nos Sages disent, en effet, que «il n'est de vérité que la Torah ».

La caractéristique de la vérité est de ne connaître aucune interruption. Cette condition est fondamentale et c'est pour cela qu'un fleuve qui se tarit ne peut être considéré comme ayant de l'eau vive. La vérité est immuable.

On peut trouver une allusion à cela dans le mot *Emet*, vérité, qui s'écrit, *Alef*, *Mêm*, *Tav*. En effet, le Yerouchalmi souligne que le *Alef* est la première lettre de l'alphabet, le *Mêm* en est la médiane et le *Tav*, la dernière. La vérité est donc toujours identique, au début, au milieu et à la fin du processus.

C'est précisément pour cela que la Torah est vérité. Elle transcende toute contingence, à la différence des Mitsvot, qui sont limitées dans le temps et dans l'espace. La Mitsva d'étudier la Torah est elle-même soumise à la dimension du temps. En effet, ceux qui sont absorbés par leur activité professionnelle en sont dispensés par la Torah elle-même, pendant tout le temps qu'ils doivent consacrer à leur travail, comme l'explique précisément le Choul'han Arou'h, dans ses lois de l'étude de la Torah.

De même, l'étude de la Torah est également limitée dans l'espace. Ainsi, elle est interdite par la Hala'ha, en certains endroits nauséabonds.

A l'opposé de tout cela, la Torah, par elle-même, ne connaît aucune limite, ni celle du temps, ni celle de l'espace. Elle affirma ainsi que «tout est différent lorsqu'il s'agit d'un cas de force majeure ».

11. Concrètement, il faut donc étudier sans cesse la Torah.

On ne le fera pas pour s'acquitter de son obligation envers le Choul'han Arou'h, car une telle approche aboutirait, au final, à constater que l'on peut se contenter d'un chapitre, le matin et d'un autre, le soir. Or, il faut, tout d'abord, se demander si le Choul'han Arou'h entérine un tel raisonnement. Peut-être dispose-t-on, en réalité, de beaucoup plus de temps libre, auquel cas la Hala'ha impose une étude plus intense.

Bien plus, même s'il est vrai que le Choul'han Arou'h n'impose pas une plus large étude de la Torah, on l'apprendra néanmoins, sans cesse, par enthousiasme pour elle, du fait du plaisir qu'elle procure.

On ne se dira pas non plus que, l'étude ayant une valeur lorsqu'elle conduit à l'action, on s'engagera, chaque fois que l'on sera confronté à un problème, à étudier la Loi Ecrite et la Guemara, les commentaires des premiers et des derniers Sages, jusqu'au Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, afin d'obtenir une parfaite connaissance de ce problème. En revanche, on n'étudiera pas tant qu'on ne sera confronté à aucune difficulté.

On doit donc savoir que l'aspect essentiel de la Torah est son étude pour ellemême. Il faut lui consacrer chaque instant, afin de «grandir et d'embellir la Torah ».

12. Tout ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la différence entre la Torah et les Mitsvot, pour ce qui concerne les enfants.

Les enfants sont dispensés de mettre en pratique les Mitsvot. Il y a, certes, une obligation de leur donner une éducation juive, mais celle-ci est uniquement d'institution rabbinique. De plus, elle repose sur le père et non sur l'enfant.

A l'opposé, pour ce qui est de la Torah, il est écrit que «Il est une Injonction de la Torah, reposant sur le père, d'enseigner la Torah à son fils, lorsqu'il est enfant ». Puis, lorsque cet enfant parvient à l'âge de la maturité, «il est lui-même tenu d'apprendre la Torah ».

On peut l'expliquer de la façon suivante. Les Mitsvot sont limitées. La Torah, en revanche, est infinie et s'adresse donc à tous les Juifs, de manière identique.

13. C'est pour cette raison que les enfants durent être les garants du don de la Torah. Lorsque D.ieu leur fit connaître quelques Mitsvot, à Mara, Il n'exigea aucune garantie. Lors de la révélation du Sinaï, en revanche, celle-ci fut indispensable.

Nous pouvons comprendre pourquoi il en fut ainsi, en fonction de ce qui a été expliqué auparavant. Le but de la révélation du Sinaï ne fut pas tant de révéler les Mitsvot que de transmettre la Torah proprement dite. Or, celle-ci s'impose également aux enfants, qui doivent l'étudier et la possèdent donc, dans toute sa perfection.

C'est la raison pour laquelle le Midrach conclut : «C'est sur la bouche des tous jeunes enfants et des nourrissons que Tu as basé Ta force».

14. C'est en ce sens que la Torah est vérité, *Emet*, du *Alef* jusqu'au *Tav*, du niveau le plus haut jusqu'au plus bas. La Torah est présentée, d'une part, comme le sommet de l'élévation, transcendant la clarification de la Loi, pour savoir comment l'on doit se comporter, dépassant la dimension de l'action concrète.

Par ailleurs, la Torah se révèle également jusqu'au point le plus bas, y compris chez les plus jeunes enfants qui ne sont pas astreints à la pratique des Mitsvot.

15. C'est également pour cela que l'on parle de «grandir et embellir la Torah» précisément dans deux situations, de nature opposée.

D'une part, cette expression est employée à propos des éducateurs, enseignant la Torah aux enfants. Elle indique qu'il n'y a pas de concurrence en la matière, car il convient, avant tout, de «grandir et embellir la Torah». C'est, en l'occurrence, le tout début des études, le point le plus bas.

A l'autre extrême, on cite également cette expression pour définir les indices permettant de reconnaître un poisson cacher. La Guemara dit, à ce sujet que «celui

qui a des écailles possède également des nageoires». Dès lors, pourquoi demander également la présence de nageoires? Pour «grandir et embellir la Torah». Il s'agit bien là d'une notion qui est partie intégrante de la Torah, transcendant la détermination du comportement qu'il convient d'adopter.

De toutes les manières d'envisager son étude, de la plus haute à la plus basse, on dit donc qu'il convient de «grandir et embellir la Torah». En effet, grâce à celle-ci, «vous saisissez l'Essence de Moi-même».

C'est à ce propos qu'il est dit : « D.ieu est proche de tous ceux qui L'invoquent, de tous ceux qui L'appellent en vérité ». En effet, « il n'est de vérité que la Torah » et, D.ieu est effectivement proche, dans toutes les situations, pour « tous ceux qui L'invoquent » avec vérité, c'est-à-dire par l'intermédiaire de la Torah.

De cette façon, on peut donc saisir l'Essence de D.ieu et «lorsque l'on possède une partie de l'essence, on la détient en totalité », car elle est toujours identique.

16. Que D.ieu nous permette de faire porter nos efforts sur l'étude de la Torah par toutes les manières possibles, pour «grandir et embellir la Torah».

C'est ainsi que nous obtiendrons la naissance qui doit résulter du don de la Torah, comparé à un mariage. Celle-ci sera le reflet de l'Essence de D.ieu et nous permettra de bâtir le monde. Ainsi, la matière sera un Sanctuaire pour D.ieu et, de cette façon, les sphères célestes le seront également.

# 'Houmach, Tehilim et Tanya

17. Chavouot est un bon moment pour renforcer sa ferme décision de respecter les études quotidiennes instaurées par mon beau-père, le Rabbi, celles du 'Houmach, des Tehilim et du Tanya.

Il faut donc étudier chaque jour une Paracha du 'Houmach avec le commentaire de Rachi, le dimanche jusqu'au Cheni, le lundi jusqu'au Chelichi et ainsi de suite. Chaque jour également, on lira après la prière du matin quelques Tehilim, selon leur répartition mensuelle.

Le Levouch conseille de lire des Tehilim avant la prière, mais ceci est indépendant de ce qui fait l'objet de notre propos. Mon beau-père instaura qu'ils soient lus précisément après la prière.

Enfin, on lira, chaque jour, un passage du Tanya, selon sa répartition annuelle.

Le 'Houmach fut donné, à Chavouot, par Moché, notre maître. Les Tehilim sont liés au roi David, qui naquit et quitta ce monde à Chavouot.

Quant au Tanya, on y trouve l'enseignement du Baal Chem Tov, qui est révélé par la 'Hassidout 'Habad, en général et par cet ouvrage, en particulier. On sait, en effet, ce qu'indique, par une allusion, l'une des approbations accordées au Tanya : «Et, pour l'heure, que se réjouisse Israël de la révélation de ses saintes paroles ». Or, la Hilloula du Baal Chem Tov, qui s'appelait Israël, est précisément à Chavouot.

Ce moment est donc particulièrement propice pour adopter, avec la plus grande détermination, ces études qui concernent chacun. De plus, on se renforcera dans l'étude de la Torah, en général, chacun selon son niveau. Bien évidemment, Chavouot est également un temps propice pour cela. C'est, en effet, le temps du don de notre Torah, de toute la Torah, y compris de ce que les érudits développent, en chaque génération.

En respectant scrupuleusement ces études, on pourra, selon les termes du verset (Béréchit 35, 5), «inspirer la crainte ('Hitat) de D.ieu dans les villes alentour ». En effet, le mot 'Hitat, la crainte, est constitué des initiales de 'Houmach, Tehilim et Tanya. Ainsi, «ils allèrent de l'avant » et nous-mêmes, nous nous rendrons, de manière paisible, en Erets Israël, lors de la délivrance et complète.

Il fut dit à notre père Yaakov: «nous voyagerons et nous avancerons». Il en sera donc de même pour nous, très bientôt et de nos jours. «Les sauveurs monteront sur le mont Sion pour juger le mont d'Esav». Grâce à l'étude de la Torah, la pratique des Mitsvot et le respect des décisions qui viennent d'être rappelées, nous révélerons notre juste Machia'h, ici-bas, très bientôt et de nos jours.

#### La Torah dans le désert

(Discours du Rabbi, Chavouot 5711-1951)

18. Pourquoi la Torah fut-elle donnée dans un désert ? Afin de délivrer l'enseignement suivant. Un désert est un lieu abandonné, sans propriétaire et il en est de même pour la Torah, qui n'appartient à personne. Chacun peut donc la faire sienne en l'étudiant.

Néanmoins, pourquoi le désert dans lequel la Torah fut donnée était-il une contrée aride et sèche, où il n'y avait pas de vêtements, pas d'aliments, pas même d'eau ? En effet, il est dit que les vêtements des enfants d'Israël grandissaient avec eux, dans le désert. Eux-mêmes se nourrissaient de manne et D.ieu faisait jaillir pour eux de l'eau du rocher. Ainsi, il n'y avait rien, dans ce désert et l'on peut se demander pourquoi D.ieu donna la Torah dans un endroit à ce point dénué de tout.

Lorsque la Torah énonce une parabole, chaque détail qui la constitue doit décrire précisément ce qu'elle illustre. Il faut en déduire que chaque caractère décrivant le désert est lié au don de la Torah. Or, l'explication précédemment donnée établit uniquement le caractère abandonné du désert, mais non les autres aspects qui ont été mentionnés.

19. Lorsqu'il s'agit d'étudier la Torah, on prétend être confronté à de nombreux obstacles. On soulève alors de nombreuses objections et l'on apporte de bien curieuses réponses.

Lorsque l'on demande à un commerçant de fixer un temps pour étudier la Torah, il répondra que cette étude n'est pas faite pour lui. Il doit se consacrer à son activité professionnelle. En revanche, il donnera de la Tsédaka, par exemple. Qu'on n'attende pas de lui, en revanche, d'étudier la Torah.

Certes, il comprend qu'un commerçant doit s'arracher à ses affaires, au milieu de la journée, pour la prière de Min'ha. Telle est précisément la qualité de cette prière et c'est pour cela que le prophète Elie fut exaucé précisément à Min'ha. Un tel accomplissement n'est-il pas particulièrement important ? Dès lors, pourquoi lui demander, en outre, d'étudier la Torah?

Si on lui demande d'apprendre un passage du 'Houmach, avec le commentaire de Rachi ou, a fortiori, du Tanya, il objectera que la 'Hassidout prône un avancement progressif. Il se préoccupera donc, tout d'abord, de parfaire son comportement dans tous les autres domaines, y compris dans la prière de Min'ha, comme le fit le prophète Elie. C'est ensuite seulement qu'il cherchera à connaître l'élévation.

Il ne refuse pas d'étudier le 'Houmach, avec le commentaire de Rachi ou le Tanya. Néanmoins, il le fera, le moment venu, lorsqu'il se libérera de ses préoccupations, car tout doit être progressif.

Il en est de même pour celui qui consacre sa journée à l'étude. Si l'on attend de lui qu'il mette en pratique les Injonctions « que toutes mes entrailles proclament : qui est comme Toi ? » et « la Torah ne te quittera pas », il répondra qu'il ne refuse pas de le faire. Néanmoins, il doit se préparer à cela, tout d'abord bien se reposer, afin d'avoir la tête claire, être prudent, avoir une alimentation raffinée.

Le Alche'h et les responsa du Rambam ne disent-ils pas qu'une alimentation raffinée aiguise l'esprit ?

C'est donc à l'issue de toutes ces préparations qu'il pourra se consacrer à l'étude

20. C'est précisément à cause de cela que la Torah fut donnée dans une contrée désertique et sans eau. En effet, il est nécessaire, pour tout ce qui concerne la Torah, de s'en remettre pleinement à D.ieu.

Pour recevoir la Torah, les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte et se rendirent dans un désert inculte, sans savoir comment et de quelle manière ils allaient survivre. Ils reçurent la manne par le mérite de Moché, les colonnes de nuée grâce à Aharon et l'eau sur l'intervention de Miryam. Ils auraient donc dû s'en remettre pleinement au mérite de ces trois Justes. C'est ainsi qu'ils pouvaient se préparer à recevoir la Torah.

Il y a bien là un enseignement pour nous, à l'heure actuelle. Nous devons nous consacrer à l'étude de la Torah et nous en remettre à D.ieu pour tout le reste. C'est ainsi que D.ieu satisfera tous nos besoins, matériels et spirituels.

### Comment disperser ses pas

(Discours du Rabbi, Chavouot 5718-1958)

21. Il est dit que «si tu as dispersé tes pas vers le pauvre et vers la Mitsva, s'accompliront en toi les termes du verset 'Sois béni à ton arrivée et sois béni à ton départ'.»

Nous pouvons nous interroger sur la formulation de cet enseignement de nos Sages :

A) Se diriger vers le pauvre signifie lui donner de la Tsédaka. Dès lors, pourquoi dire «vers le pauvre et vers la Mitsva» ? La Tsédaka n'est-elle pas également une Mitsva ? Bien plus, le Yerouchalmi ne l'appelle-t-il la Mitsva, par excellence ?

On peut trouver ici une allusion au fait que la Tsédaka est représentative de l'ensemble des Mitsvot. Néanmoins, le Talmud établit clairement qu'il en est ainsi. Pourquoi le préciser, en outre, ici, au moyen d'une allusion ?

- B) S'agissant des pas, on pourrait employer le verbe marcher ou courir. En revanche, que signifie ici disperser ?
- 22. De façon générale, on distingue trois parties dans le corps de l'homme, la tête, le corps proprement dit et les jambes. Plus précisément, celui-ci est constitué de deux cent quarante huit membres.

Or, il en est de même pour les Mitsvot, puisque l'on compte également deux cent quarante huit Injonctions.

Le Séfer 'Harédim précise la répartition des Mitsvot en fonction des différents membres du corps. De façon générale, il en détermine trois catégories. Les Préceptes liés à la compréhension, comme, par exemple, la conscience de la grandeur de D.ieu ou l'étude de la Torah correspondent à la tête. Les Mitsvot qui concernent le sentiment du cœur, comme l'amour et la crainte de D.ieu, l'amour de son prochain, sont le corps. Enfin, les Commandements qui affectent l'action concrète s'expriment, avant tout, par la soumission et sont donc l'équivalent des jambes.

L'intellect et les sentiments sont limités. La soumission qui découle de ce que l'on comprend ou de ce que l'on ressent l'est également. De fait, de telles perceptions n'ont qu'un effet restreint. Seule la soumission faisant abstraction de toute autre considération permet réellement de dépasser toutes les contingences.

C'est donc de cette façon qu'il faut interpréter l'expression «tu as dispersé tes pas », mouvement qui évoque le rejet des limites et qui est possible précisément par les pieds et par sa qualité spécifique, la soumission, sans relation avec le cerveau et le cœur.

Lorsque la jambe se lie au cerveau et au cœur, elle peut marcher ou, tout au plus, courir. Lorsqu'elle n'agit que par ses forces propres, en revanche, elle «se disperse» et s'élève au dessus de toutes les limites.

23. Comment un homme, doué de discernement, peut-il se résoudre à mettre de côté son intellect et ses sentiments, afin de « disperser ses pas » ?

Il doit, pour y parvenir, orienter ce mouvement « vers le pauvre », méditer à sa propre situation. Ainsi, on prendra conscience que l'on est soi-même un pauvre, au moins par l'esprit. Il n'y a donc pas lieu de s'en remettre à sa compréhension, pas plus qu'au sentiment de son cœur. On doit disperser ses pas vers les Mitsvot, en général et vers la Mitsva par excellence, en particulier, celle de la Tsédaka.

On courra donc, de toute la force de ses jambes, sans faire aucun calcul, afin d'offrir à son prochain une Tsédaka matérielle ou spirituelle.

24. La rétribution d'un tel comportement est la suivante : « Sois béni à ton arrivée et sois béni à ton départ ». L'expression « à ton arrivée » fait allusion à la force céleste que l'on reçoit avant d'investir son propre effort et afin d'y parvenir, alors que « à ton départ » désigne celle que l'on obtient après l'effort.

Dans un cas comme dans l'autre, on est «béni» et la révélation céleste est infiniment plus élevée que l'effort de l'homme. Lorsque celui-ci l'introduit effectivement et «se disperse», au delà de toute limite, il obtient beaucoup plus que ce qu'il a lui-même accompli. En effet, la Présence de D.ieu se révèle chaque fois que la réalisation de l'homme est intègre.

25. L'explication de nos Sages qui vient d'être citée ne doit pas être départie de son sens simple. Tous ceux qui ont mis en pratique, de manière effective, l'Injonction «tu as dispersé tes pas» et ont marché, pendant plusieurs heures, pour apporter la joie de la fête à d'autres Juifs, auraient pu, au lieu de cela, connaître le calme et se consacrer à leurs propres préoccupations. Malgré cela, ils n'ont pas ménagé leur effort afin d'insuffler de la spiritualité aux «pauvres».

En eux s'accompliront donc les termes de la promesse « sois béni à ton arrivée, sois béni à ton départ », chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année. Que soit béni leur effort personnel. Que D.ieu leur accorde la force nécessaire à mettre en pratique la mission qui leur est confiée, en tout endroit où ils se rendent. Que leurs efforts soient fructueux, ainsi qu'il est dit : « Tu percevras le monde futur de ton vivant ».

Ils connaîtront la réussite également dans leurs préoccupations personnelles, leur étude de la Torah, leur pratique des Mitsvot de la meilleure façon, leur prière fervente. De fait, la ferveur de la prière est l'épine dorsale de tous les accomplissements.

Ils seront également bénis et obtiendront la satisfaction de tous leurs besoins matériels.

# La sagesse et la Torah

(Discours du Rabbi, Chavouot 5715-1955)

1. Le don de la Torah permit de relier l'esprit et la matière, d'illuminer chaque objet du monde quel qu'il soit, de le pénétrer de la clarté de la Torah.

On peut justifier ainsi l'affirmation de la Guemara selon laquelle «tous sont unanimes pour reconnaître que Chavouot doit également être 'pour vous'». En effet, on peut envisager que Pessa'h et Soukkot aient uniquement une dimension matérielle ou encore qu'ils aient seulement une portée spirituelle. Par contre, il est incontestable que Chavouot doit aussi être 'pour vous', intériorisé profondément afin de ne pas être ressenti uniquement pendant la durée de la fête, mais également après celle-ci, tout au long de l'année, non seulement pendant le Chabbat et les fêtes, mais aussi durant l'existence quotidienne.

2. Lors d'une réunion 'hassidique, mon beau-père, le Rabbi dit, une fois, que le moment quotidien d'étude de la 'Hassidout doit être réparti sur les vingt quatre heures de la journée, de sorte que l'on puisse voir à l'évidence, pendant toute la durée de celle-ci, que telle personne étudie la 'Hassidout.

Ce qui est vrai pour la 'Hassidout s'applique, plus généralement, à l'ensemble de la Torah, qui doit être présente en chaque préoccupation d'un Juif, tout au long de la journée. Le Rambam dit que «le sage est reconnaissable par sa manière d'agir », puis il mentionne dix situations, reflétant toute l'existence de l'homme.

Il en est ainsi depuis le don de la Torah. Celle-ci prit une apparence matérielle, fut révélée aux âmes vêtues d'un corps, ici-bas, dans le monde physique. La Torah demande que l'on réalise l'élévation de la matière. On doit donc, tout d'abord, transformer son corps et son âme animale, puis la part du monde que l'on se voit confier.

De plus, une telle transformation ne procède pas du retrait et de la cassure. Elle implique, bien au contraire, une démarche positive, comme l'explique le Baal Chem Tov, commentant le verset «lorsque tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous son fardeau et voudras l'abandonner, tu lui viendras en aide».

3. Nos Sages disent: « Si l'on te dit que les nations possèdent la sagesse, tu peux le croire. Mais, si l'on te dit qu'elles possèdent également la Torah, ne le crois pas ». Cette affirmation nous permettra de préciser la différence entre la sagesse et la Torah.

Pour comprendre une idée, il faut posséder les hypothèses de départ et les méthodes de raisonnement de la discipline de l'esprit à laquelle elle appartient. Les unes et les autres sont indispensables pour parvenir à la synthèse finale.

Ainsi, la synthèse finale est bien la conséquence directe de ces hypothèses et de ces méthodes, alors que les hypothèses et les méthodes elles-mêmes ne sont pas induites par une phase antérieure du raisonnement. Elles sont, en fait, acceptées de plein gré. Si on y adhère, on adoptera également la synthèse finale. Mais, on peut aussi les refuser et donc réfuter cette conclusion.

Ce qui vient d'être dit est un des moyens de démontrer logiquement que l'intellect fonctionne uniquement sur la base de ce qui le transcende. En effet, le raisonnement percoit son origine, dépassant sa rationalité. Et, l'hypothèse de départ,

à partir de laquelle il est construit, ne répond pas aux critères de la logique, mais résulte uniquement d'un choix, de la foi et de la conviction morale.

C'est donc sur cette base que l'on peut différencier la sagesse de la Torah. La première est acceptée sur la base d'une adhésion personnelle, supposant que l'on adopte ses hypothèses et ce qui en découle, mais non en fonction d'une démarche raisonnée.

A l'opposé, le Zohar souligne que Torah est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement. La Torah enseigne à l'homme ce qui est nécessaire, ce qui est permis et ce qui est interdit. Elle définit ainsi trois domaines, interdiction, permission et obligation, puis elle demande que la permission soit transformée en obligation. Et, les conclusions de la Torah se passent de l'accord de l'homme, qui est nécessaire lorsqu'il y a une adhésion de sa part. Elles s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non.

C'est la raison pour laquelle les autres nations peuvent posséder la sagesse, mais non la Torah. La première est acceptée par l'homme de son plein gré. Elle est donc envisageable également auprès des autres nations, dès lors que celles-ci acceptent les hypothèses et les méthodes proposées. A l'opposé, la Torah s'impose à l'homme, même contre sa volonté. Une telle démarche n'a pas son équivalent, chez les autres nations.

4. Ainsi, seuls les Juifs peuvent accepter que la Torah leur soit imposée. En effet, chacun d'entre eux possède une âme qui est attachée à D.ieu. Nous constatons, dans les bénédictions du matin, que «l'âme que Tu as placée en moi est pure». De plus, toutes les âmes juives étaient présents, près du mont Sinaï, lorsque la Torah fut donnée, y compris celles qui devaient vivre par la suite et celles qui avaient déjà vécu auparavant.

Chaque Juif entendit l'Eternel s'adresser personnellement à lui et lui dire: «Je suis l'Eternel ton D.ieu». Bien plus, l'Essence de D.ieu, qu'aucun Nom, aucun Signe, ne peut désigner, devint ainsi «Ta force et Ta vitalité». La Parole du Saint béni soit-Il est considérée comme une action et il en devint donc effectivement ainsi.

Chacun put recevoir la force et la vitalité de l'Essence de D.ieu, exprimée dans la Torah. En effet, *Ano'hi*, Je, premier mot des dix Commandements, est constitué des initiales de la phrase signifiant: «L'Essence de Moi-même, Je l'ai inscrite et vous l'ai donnée».

Au fond de son âme, chaque Juif possède donc la conviction absolue qu'il doit avoir foi en D.ieu. Bien plus, il lui est même inutile d'avoir recours à la foi, tant la Divinité constitue sa nature profonde, sa force et sa vitalité.

Néanmoins, un Juif peut aussi laisser se développer des éléments qui occultent, au sein de sa propre personnalité, sa conviction profonde. Au fond de lui-même, en revanche, il est certain qu'il possède la Torah, dans son intégralité et l'enseignement qu'elle délivre, non pas par adhésion intellectuelle, ce qui n'aurait qu'une portée limitée, mais bien parce que celle-ci guide sa vie, même s'il ne la comprend pas.

Bien qu'une telle approche ne soit pas raisonnée, elle permet à l'homme de se pénétrer profondément de Torah, en tout ce qu'il accomplit. En effet, la nature profonde de sa personnalité est le fait que «Je suis l'Eternel ton D.ieu».

5. On peut tirer une leçon de tout ce qui vient d'être dit.

Lorsque l'on transmet les valeurs juives à d'autres personnes et que l'on en rencontre une qui en est particulièrement éloignée, on ne doit pas s'effrayer ou se décourager. On doit savoir qu'un tel homme est bien animé, au fond de lui, de la conviction profonde qu'il doit avoir foi en tous les Préceptes du Judaïsme. Une telle conviction ne subit aucune limite, car elle découle du profond de son être. Il suffit donc de supprimer ce qui la cache. Dès lors, elle se révélera dans tout son éclat.

Quand l'âme fait son travail intérieur, au sein de la personnalité et que quelqu'un intervient, de l'extérieur, la conjonction de ces deux éléments agit sur tout ce qui sépare la dimension profonde de sa révélation externe, de sorte que la conviction peut se révéler à l'évidence, dans toute la personnalité.

Cette obligation incombe personnellement à chacun. Il faut s'adresser aux autres et supprimer tout ce qui empêche leur aspect profond de se dévoiler. Selon un dicton de l'Admour Hazaken, l'ordre dans lequel la Torah est énoncée en est partie intégrante. Or, la première Mitsva qu'elle exprime est: « Croissez et multipliez », soulignant également qu'un Juif doit en former un autre.

6. L'Admour Hazaken commente le verset: «Tu feras la fête de Chavouot» en rappelant que le mot *Chavouot* signifie également les semaines, le temps profane. Il explique donc qu'il convient de transformer ce dernier, jusqu'à en faire une fête.

A ce propos, on peut donner l'explication suivante.

Il existe une différence entre le Chabbat et les fêtes. Pendant le Chabbat, il est interdit de travailler et même d'adopter un comportement caractéristique de la semaine, même s'il n'est pas, à proprement parler, un travail.

En effet, le Chabbat est plus élevé que la semaine. C'est en ce jour que D.ieu se reposa, à l'issue de la création et un Juif doit donc en faire de même. Car, l'étymologie d'Adam, l'homme, peut être trouvée dans le verset: « Je ressemblerai (Adamé) au Très Haut ». Le repos doit donc se marquer également dans la parole et il est dit que « ta manière de parler, pendant le Chabbat, sera différente de celle de la semaine ». D.ieu créa le monde par la Parole et nos Sages affirment aussi que « la Parole du Saint béni soit-Il est considérée comme une action ».

Telle est la ligne de la Loi. Si l'on consulte les ouvrages de sa 'Hassidout, sans se référer à son enseignement, mais en prenant en compte uniquement la nécessité de dépasser la ligne de la Loi, on s'apercevra qu'une pensée profane est également interdite, pendant le Chabbat. En effet, la Pensée de D.ieu est également créatrice, la seule différence étant que la Parole appartient au monde révélé et la Pensée, au monde caché.

Ce qui vient d'être dit concerne le Chabbat, mais non la fête. Pendant celle-ci, bien que le travail soit interdit, il est permis de préparer de la nourriture. En effet, la fête doit aussi être ressentie physiquement. La sainteté doit alors être perçue également dans les préoccupations matérielles, dans la nourriture et dans les activités de ce monde

Faisant référence au Chabbat, le verset dit: «Ils préparèrent, le vendredi». Car, le jour même du Chabbat ne permet aucune activité profane. La fête, à l'opposé, est une «convocation sacrée», un appel à la sainteté au sein du temps profane, dont on assure ainsi l'élévation, comme le souligne le Zohar.

C'est la raison pour laquelle, disent nos Sages, «il n'est de joie qu'avec de la viande», «il n'est de joie qu'avec du vin» et l'Admour Hazaken précise, dans son Choul'han Arou'h qu'en consommer est une Mitsva de la Torah, y compris à l'heure actuelle. En fait, il est nécessaire de «convoquer» la sainteté en un jour de fête. Des éléments matériels, de la viande et du vin, sont donc nécessaires pour y parvenir.

C'est pour cela que la fête possède une dimension matérielle, mais non le Chabbat. Ce dernier transcende le monde et un contact avec la matière, en ce jour, lui confère aussitôt l'élévation, au point qu'elle ne soit plus réellement physique, par la suite. La dimension matérielle est donc bien absente du Chabbat.

Pendant les fêtes, en revanche, il faut prendre cette matière et la sanctifier. Cette dimension provoquerait donc le manque, si elle était absente.

Il faut comprendre ainsi l'explication de l'Admour Hazaken sur le verset: «Tu feras la fête de Chavouot ». Le temps profane doit alors devenir sacré. Tel est, en effet, le sens du don de la Torah, qui permet de sanctifier ce qui est profane.

7. La première Mitsva que D.ieu énonça après le don de la Torah fut: «Vous ne ferez pas devant Moi des dieux d'argent et des dieux d'or.... Tu feras pour Moi un autel de terre et tu y apporteras tes holocaustes et tes sacrifices ». On trouve, à ce propos, l'explication suivante de l'Admour Hazaken.

Pourquoi la formulation de ce verset est-elle d'abord négative, «vous ne ferez pas devant Moi»? C'est parce que le néant précéda l'existence. Par la suite, le verset s'exprime de manière affirmative et dit: «tu feras pour Moi un autel de terre», évoquant la soumission, tout comme chacun foule le sol du pied et «tu y apporteras tes holocaustes et tes sacrifices», tu y trouveras l'élévation et l'intégrité.

En pareil cas, il ne s'agit pas uniquement de rejeter l'orgueil, mais bien de connaître une élévation véritable, une intégrité parfaite, à laquelle la Torah peut elle-même accorder un tel qualificatif. Néanmoins, le texte fait bien référence à un sacrifice, car le don de la Torah impose de faire abstraction de tout autre élément, y compris de l'argent et de l'or, faisant allusion à l'amour et la crainte de D.ieu.

Expliquant la caractère profond des âmes, nous avons vu que la Torah demande à l'homme de s'élever, au point de mettre en pratique la Volonté de D.ieu, d'abandonner toute autre préoccupation. En effet, lors de la révélation du Sinaï, D.ieu dit: « Je suis l'Eternel ton D.ieu » et Il devint alors « ta force et ta vitalité ». Dès lors, plus rien d'autre ne compte.

Commentant le verset: «J'ai placé D.ieu en permanence face à moi», le Baal Chem Tov souligne que, pour celui qui ressent vraiment la Présence de D.ieu, aucun autre élément ne saurait être significatif, y compris les préoccupations morales les

plus élevées. Un tel homme n'aura pas d'autre motivation que de mettre en pratique la Volonté de Dieu.

C'est ainsi qu'il faut comprendre cette première Mitsva, qui fut donnée tout de suite après le don de la Torah, «Vous ne ferez pas... tu y apporteras tes holocaustes et tes sacrifices». Celle-ci résume, de fait, la signification du don de la Torah, comme nous venons de le montrer longuement.

8. Un verset ne doit pas être départi de son sens simple et il en est de même pour un enseignement de nos Sages. Le don de la Torah est un processus ininterrompu et, d'ailleurs, nous constatons, tous les jours, dans les bénédictions du matin, que D.ieu «donne la Torah», au présent. Il faut donc l'étudier chaque jour. Une telle étude doit faire partie du programme quotidien.

Il est impératif que cette étude soit véritablement quotidienne. En effet, il est dit de la Torah qu'elle est «notre vie». Or, la vie ne doit pas s'interrompre. La santé peut être tantôt bonne, tantôt moins bonne. La vie, en revanche, si elle est perdue pour un seul instant, ne pourra plus être retrouvée par la suite. De la même manière, l'étude de la Torah doit également être quotidienne.

Néanmoins, la Guemara affirme que «celui qui prétend n'avoir que la Torah ne possède pas même la Torah ». Car, son étude doit être accompagnée par de bonnes actions et donc également par la prière fervente que Rachi définit aussi comme une bonne action, ainsi qu'il est dit: «L'homme de bonté fait le bien de sa propre personne ». Avant de prier, il faut, en outre, faire du bien aux autres, au sens le plus littéral et il est dit que «l'on donne une pièce à un pauvre et l'on prit ensuite ». La prière fervente permet que l'étude de la Torah qui la suit soit fructueuse.

Quand on fixe une étude de la Torah chaque jour, on reçoit l'assurance énoncée par le verset: «Si vous suivez Mes Décrets», ce qui veut dire: «Si vous faites porter vos efforts sur la Torah». La suite de ce verset dit, en effet, que «Je vous donnerai les pluies en leur temps». Telle est l'alliance de mariage accordée à Israël lors du don de la Torah. Et, il est certain que D.ieu tiendra Sa promesse.

Ce qui est vrai dans un domaine précis l'est, a fortiori, pour ce qui a une portée plus générale. Ainsi, pour ce qui concerne les écoles, les enseignants doivent également s'engager, à partir de Chavouot, à concentrer tous leurs efforts sur les études sacrées, qui devront occuper la majeure partie du programme d'étude.

L'étude de la Torah doit se développer sans cesse, ainsi qu'il est dit: «J'avancerai dans la largesse». Il faut placer sa confiance en D.ieu et, simplement, ne pas empêcher Sa bénédiction de se révéler ou ne pas la détourner. Il faut être déterminé, matériellement et spirituellement, quantitativement et qualitativement, «grandir et magnifier la Torah», la grandir par la quantité et la magnifier par la qualité.

Alors, comme l'a expliqué mon beau-père, le Rabbi, il y a dix ans, «celui qui est seul deviendra une dizaine de milliers ». Cette expression doit être interprétée à la fois au sens littéral, de manière quantitative, mais aussi en qualité, de sorte que chacun de ces dix mille disciples, à son tour, «deviendra une dizaine de milliers », s'attachant, de la sorte, à Kéter, la couronne qui surplombe l'enchaînement des mondes.

# L'importance de l'étude

(Discours du Rabbi, Chavouot 5716-1956)

## Le sacrifice du pauvre

9. Lors de la réunion 'hassidique de Chavouot, il y a vingt ans, mon beau-père, le Rabbi, a expliqué que chacun doit se fixer une étude approfondie de la Guemara. Il prononça ces mots à Chavouot et l'on peut en conclure que l'étude approfondie est directement liée au don de la Torah.

De fait, on peut en retrouver le principe dans la Michna qui dit: «Un riche apportant le sacrifice qui est suffisant pour un pauvre ne s'est pas acquitté de son obligation». Or, il est dit que «il n'est de richesse que par la compréhension» et «il n'est de pauvreté que par la compréhension».

Celui qui est moralement riche et capable d'une étude profonde, s'il se contente du sacrifice d'un pauvre, d'une étude superficielle, ne s'est donc pas acquitté de son obligation. Il se refuse alors ce que le sacrifice permet d'obtenir. Car, l'étude de la Torah a un effet bien précis, au même titre que le sacrifice. Si quelqu'un ne s'acquitte pas de son obligation, cet effet, bien évidemment, n'est pas obtenu.

Non seulement, l'apport qui devrait être celui de la Torah est alors absent, mais, bien plus, on considère, en pareil cas, que la Torah n'a pas du tout été étudiée.

La Hala'ha précise qu'à celui qui aurait pu étudier la Torah, même pendant un instant et ne l'a pas fait, s'applique les termes du verset : «Il a fait honte à la Parole de D.ieu», comme le dit la Guemara et l'Admour Hazaken le cite également, dans le premier chapitre du Tanya. Cet homme pourra, par la suite, étudier sans cesse. La minute qu'il a perdue fait de lui quelqu'un qui a humilié la Parole de D.ieu.

Ce qui est vrai pour le temps s'applique, de la même façon, aux forces de l'âme.

Celui qui ne fait pas pleinement usage de toutes les forces dont il dispose pour la Torah, même si, par ailleurs, il ne cesse pas de l'étudier, n'en est pas moins considéré comme la négligeant, d'une certaine façon, dès lors qu'il possède une force qu'il n'y investit pas. De ce fait, on peut envisager que s'applique la fin de ce même verset, considérant que son âme doit être retranchée, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Une étude peu profonde de la Torah fait aussi pleinement usage de la parole et des aspects superficiels de la pensée et de l'intellect. A l'opposé, les forces d'expliquer, de s'approfondir et de découvrir, qui sont les attributs de 'Ho'hma, de Bina et de Daat que possèdent l'âme, restent inutilisées, en pareil cas. D'une certaine manière, il s'agit donc bien d'une négligence de l'étude de la Torah.

Qui s'investit dans l'étude, en pareil cas ? Seulement une moitié de l'homme, alors que l'autre avait une préoccupation différente. Plus encore, quelle est la moitié qui s'investit dans l'étude ? La plus superficielle et non la plus profonde.

Tel est donc le devoir de tous. Chacun doit évaluer les forces qu'il est capable d'investir dans l'étude. Son effort doit toutes les mobiliser et, s'il ne le fait pas, en particulier si les forces qu'il réserve pour une autre activité sont importantes, il ne peut être considéré comme s'étant concentré sur son étude, bien que celle-ci ait été effective. C'est à son propos qu'il est dit : «Celui qui prétend n'avoir fait aucun effort et avoir néanmoins obtenu un résultat, ne le crois pas ».

Un tel homme peut avoir de bonnes capacités, comprendre en peu de temps et aisément ce qu'un autre ne percevrait qu'après une longue étude et au prix de beaucoup d'efforts. Dès lors qu'il ne fait pas usage de toutes ses forces pour cette étude, son effort ne peut pas être considéré comme véritable. En conséquence, il est impossible que sa démarche soit couronnée de succès.

Et, ce qui vient d'être dit ne s'applique pas uniquement à la Torah. Il en est de même dans tous les domaines qui requièrent un effort, de la part de l'homme, par exemple l'amour et la crainte de D.ieu, appelant toute la concentration de l'homme. Et, ceci concerne également la pratique des Mitsvot.

Ce que donnent les forces du mal est gratuit, ainsi qu'il est dit : «nous nous souvenons du poisson que nous mangions gratuitement, en Egypte». Dans le domaine de la sainteté, par contre, tout acquis est obtenu par l'effort.

Chaque fois que l'effort est nécessaire, celui-ci doit concentrer toutes les forces de l'homme et, si ce n'est pas le cas, on dira effectivement que «celui qui prétend n'avoir fait aucun effort et avoir néanmoins obtenu un résultat, ne le crois pas».

A l'opposé, l'effort qui convient, même s'il émane de quelqu'un dont les moyens intellectuels sont limités, aboutira nécessairement et « celui qui prétend avoir fait un effort et avoir obtenu un résultat en conséquence, crois-le ».

10. Ce qui vient d'être permet d'apporter une réponse à ceux qui s'insurgent quand on leur demande d'étudier la 'Hassidout, alors qu'ils ne possèdent pas encore une parfaite connaissance du Talmud et des Décisionnaires. Qu'on leur permette donc de se consacrer à la partie révélée de la Torah! En revanche, ils n'en comprennent pas la partie cachée!

En réalité, la partie révélée et l'enseignement caché sont les deux aspects d'une Torah unique, donnée à chaque Juif, sur le mont Sinaï, ainsi qu'il est dit : «Je suis l'Eternel ton D.ieu», au singulier. Chacun a donc reçu l'ensemble de la Torah, son sens simple, son sens allusif, son sens analytique et son sens ésotérique. Les lois de l'étude de la Torah stipulent qu'il doit en être ainsi.

Celui qui prétend ne pas comprendre la partie profonde de la Torah devrait, en réalité, poser une question de portée beaucoup plus large. Comment peut-il, de façon générale, étudier la Torah, qui est la Sagesse du Saint béni soit-Il? N'est-elle pas infinie, alors qu'il est lui-même limité? De quelle manière pourrait-il la saisir?

La réponse à cette question est la suivante. D.ieu a Lui-même donné la Torah à Israël, de sorte que chacun puisse la recevoir et donc en comprendre également l'aspect profond, qu'il révéla également aux Juifs.

De fait, nos Sages définissent la partie révélée de la Torah comme son «corps», qui crée un lien entre la partie révélée de l'âme et celle de la Divinité. A l'opposé, la dimension profonde de la Torah en est «l'âme» et, selon l'expression du Zohar, elle attache la partie cachée de l'âme à celle de la Divinité.

En conséquence, celui qui étudie la partie révélée de la Torah et non la 'Hassidout ne fait pas usage de la partie profonde de son âme et ne l'attache donc pas à la Torah. Ceci peut donc être comparé à la situation précédemment décrite, celle de l'homme qui pourrait étudier la Torah profondément et se contente d'une étude superficielle.

Quand l'étude de la Torah est-elle vraie ? Lorsque l'homme s'y investit pleinement, par la partie superficielle de sa personnalité, comme par sa dimension profonde et que son étude porte sur l'intégralité de la Torah, sa partie révélée comme son enseignement profond, la 'Hassidout.

Il faut se mettre à l'étude de la 'Hassidout. Même si, au début, celle-ci n'apporte aucune satisfaction, même si l'on considère ne rien avoir à faire de la dimension ésotérique de la Torah. Ainsi, on pourra approfondir sa connaissance de la partie révélée de la Torah, révéler, dans son étude, la Lumière cachée de D.ieu et ressentir qu'Il est présent, face à soi.

Lors de la révélation du Sinaï, on perçut l'Essence de D.ieu dans la Torah. Et, il peut en être de même, à l'heure actuelle. En tout endroit et à tout moment, l'Essence de D.ieu se révèle quand on étudie la Torah.

# Hilloula du roi David

11. La Guemara dit que « David mourut à Chavouot », qui est donc la date de sa Hilloula. Le Tevouot Chor et le Binyan Aryel rappellent que « D.ieu emplit les années des Justes, jour pour jour » et ils en déduisent que le roi David naquit également à Chavouot.

Commentant le verset : « Tu es mon fils, Je t'ai enfanté aujourd'hui », le Zohar explique que David prononça ces mots quand il devint Bar Mitsva et entra donc dans sa quatorzième année. Il constata alors qu'une âme sainte s'était introduite dans son

corps. Il avait reçu une âme divine lors de sa circoncision. L'Admour Hazaken affirme, en effet, au début de son Choul'han Arou'h, qu'il en est bien ainsi. Néanmoins, il ne reçoit alors que les parties les plus inférieures de cette âme. Par la suite, il servit D.ieu de la manière la plus parfaite et augmenta son mérite, de sorte qu'au jour de sa Bar Mitsva, il révéla également l'essence de son âme.

C'est pour cela que Rabbi Chimeon fit une grand festin et des réjouissances, lorsque son fils, Rabbi Eléazar, devint Bar Mitsva. La joie fut alors comparable à celle d'un mariage. On lui en demanda la raison et il expliqua qu'il se réjouissait précisément du fait de la Bar Mitsva de son fils, comme le rapporte le Zohar 'Hadach.

Or, si l'on admet que le roi David naquit à Chavouot, il faut en conclure que le verset précédemment cité fut également dit en ce jour.

12. Le roi David intégra le verset : «Tu es mon fils, Je t'ai enfanté aujourd'hui» dans ses Tehilim, qui sont récités par tous les Juifs, chacun selon sa propre situation.

Bien plus, mon beau-père, le Rabbi instaura une lecture quotidienne des Tehilim selon leur répartition mensuelle. Cette pratique concerne chacun, y compris ceux qui lisent déjà des Tehilim, par ailleurs. A l'heure actuelle, elle se répand de plus en plus.

Ce que David dit, au nom de toute l'assemblée d'Israël, dans les Tehilim, se révèle donc chez chaque Juif, en fonction de son état. Il en est de même pour le contenu de ce verset : « Tu es mon fils, Je t'ai enfanté aujourd'hui. Demande-Moi et Je t'accorderai des peuples pour Ton héritage, les extrémités de la terre pour Ton domaine ».

Ce verset affirme que D.ieu satisfait les demandes du cœur de chaque Juif, dès lors qu'il les formule devant Lui.

13. Il est dit que «David, roi d'Israël, vit et se perpétue» et que «David, Mon serviteur, sera leur chef», lorsque le Machia'h viendra. Ce verset fait donc allusion à la fois à David et au Machia'h. Chaque Juif souhaite la venue du Machia'h et peut donc l'obtenir.

Comme obtenir la satisfaction de sa requête ? En étudiant la Torah et en pratiquant les Mitsvot, ce qui inclut également cette lecture quotidienne des Tehilim, après la prière du matin, selon la répartition mensuelle.

#### Chavouot.

Le Levouch conseille de lire des Tehilim avant la prière, mais ceci ne concerne pas notre propos. En l'occurrence, mon beau-père, le Rabbi instaura qu'on lise ces Tehilim après la prière.

14. Le Zohar appelle David « le bouffon royal » car il provoquait la joie de D.ieu. Il en fait toujours ainsi et donc, en particulier, au jour de sa naissance et de sa Hilloula. C'est alors qu'il révèle la joie pour toute l'année.

On s'engagera donc maintenant, de manière joyeuse à renforcer sa lecture quotidienne des Tehilim, selon leur répartition mensuelle. On fera également connaître cette pratique à tous ceux qui, pour l'heure, n'en ont pas entendu parler. Le mérite public dépendra d'une telle action.

Ainsi, s'accomplira le récit que mon beau-père, le Rabbi, raconta, à Chavouot, il y a vingt ans. L'un de nos maître vit en rêve le verset : «Et la crainte ('Hitat) de D.ieu fut ressentie dans les villes » et observa que le mot 'Hitat, la crainte, est constitué des initiales de 'Houmach, Tehilim et Tanya.

Si l'on étudie, chaque jour, une Paracha du 'Houmach avec le commentaire de Rachi, le dimanche jusqu'au Cheni, le lundi jusqu'au Chelichi, un passage de Tanya selon la répartition annuelle établie par mon beau-père, le Rabbi, des Tehilim, après la prière, selon leur répartition mensuelle, on obtiendra la réalisation de ce verset : «Et, la crainte de D.ieu fut ressentie dans les villes».

Ainsi, on avancera, dans le calme, en Erets Israël, avec la délivrance véritable et complète, tout comme Yaakov dit : « Nous nous déplacerons et nous avancerons ». Il en sera effectivement ainsi dans le monde futur, lorsque « les sauveurs monteront sur le mont Sion pour juger le mont d'Esav ».

En étudiant la Torah et en pratiquant les Mitsvot, en adoptant, en particulier, les décisions qui viennent d'être rappelées, nous révélerons notre juste Machia'h, ici-bas, dans la monde matériel, très bientôt et de nos jours.

\* \* \*

#### La joie de Chavouot

15. Mon beau-père, le Rabbi, souligna que Chavouot, en plus d'être une fête comme les autres, puisqu'elles sont toutes « des fêtes pour la joie », possède, en outre, un aspect joyeux plus spécifique, une joie de Mitsva, du fait que les Juifs reçurent alors la Torah.

Lorsqu'un enfant entre à l'école pour commencer son étude de la Torah, on organise effectivement une célébration joyeuse. Or, à Chavouot, tous les Juifs se rendirent à l'école pour la première fois et ils reçurent la Torah. Il y a donc là un motif de réjouissance, au delà de la joie de toutes les fêtes.

Bien plus, Chavouot, évoquant le don de la Torah, est de la même étymologie que *Chevoua*, le serment. En l'occurrence *Chevouot*, au pluriel, fait allusion aux deux serments, celui que D.ieu fit aux Juifs, «Il ne les échangera pas contre un autre peuple» et celui que chaque Juif prononça près du mont Sinaï, «On le fait jurer d'être un Juste».

Quelle que soit la situation d'un Juif, « même s'il a commis des fautes, il reste un Israël ». Il n'est pas appelé Yaakov, mais bien Israël, terme qui décrit toute sa perfection, y compris dans un tel état.

Tel fut l'apport du don de la Torah. C'est alors que furent scellés ces deux serments, le lien de D.ieu à Israël et le lien d'Israël à D.ieu, l'attache la plus essentielle, indépendante de la situation dans laquelle chacun se trouve.

Il en résulte que la joie, en ce jour, doit être beaucoup plus intense. Elle est liée au don de la Torah, qui concerne chacun, à chaque époque, en tout endroit. Et, cette joie permettra de conserver l'inspiration de Chavouot tout au long de l'année, car « la joie brise toutes les limites », les contingences du temps et de l'espace. Ainsi, on a l'assurance de recevoir la Torah à tout moment et en tout lieu.

16. Le Midrach rapporte que D.ieu, quand Il donna la Torah, demanda des garants. Les enfants d'Israël répondirent : «Nos parents seront nos garants», puis «Nos prophètes seront nos garants», mais D.ieu refusa. Ils dirent encore : «Nos enfants seront nos garants». Ils obtinrent alors gain de cause et la Torah fut donnée, pour les plus grands comme pour les plus petits, grâce aux enfants.

Il est dit que D.ieu «donne la Torah», au présent. De fait, la révélation du Sinaï est renouvelée chaque jour. Il faut donc, au quotidien, former les enfants à étudier la Torah et à mettre en pratique ses enseignements.

Lorsque l'on envoie un enfant à l'école pour la première fois, on se réjouit, comme nous l'avons dit. Il faut donc en faire de même, chaque jour, quand un enfant se rend à l'école pour étudier la Torah.

Il n'y a pas lieu de se demander comment il «fera carrière» et gagnera sa vie, plus tard. En l'envoyant étudier la Torah, on l'attache avec Celui Qui possède la vie des mondes et «Celui Qui donne la vie accordera également la subsistance». Il disposera donc des moyens nécessaires pour cela, car «Je donnerai les pluies en leur temps et la terre apportera sa production». Il recevra toutes les bénédictions que des parents peuvent souhaiter à leurs enfants.

Le seul moyen d'obtenir tout cela est l'étude de la Torah. Si «vous suivez Mes Décrets», si «vous prélevez pour D.ieu l'amorce de vos pâtes», Arissa, terme qui désigne également un lit, si l'enfant dit Modé Ani pour rendre grâce à D.ieu dès son réveil, il connaîtra la réussite, également dans le domaine matériel.

En conséquence, il faut envoyer un enfant étudier la Torah avec la plus grande joie, savoir que c'est le seul moyen d'assurer son bonheur, non seulement spirituel, mais aussi matériel.

# Les garants de la Torah

(Discours du Rabbi, Chavouot 5712-1952)

17. Le Midrach dit que D.ieu, quand II donna la Torah aux enfants d'Israël, leur demanda des garants, attestant qu'ils la mettraient bien en pratique. Les Juifs dirent : «Nos parents seront nos garants», mais D.ieu n'accepta pas cette proposition. Ils dirent encore : «Nos prophètes seront nos garants». Encore une fois, D.ieu ne leur donna pas Son accord. Ils dirent alors : «Nos enfants seront nos garants». Cette fois, D.ieu accepta une telle garantie et leur donna la Torah.

Ici, en Amérique, il est un usage fréquent de développer un commentaire en se basant sur la Torah. Tous, grands et petits, ont adopté une telle pratique. Or, nos Sages enseignent : «Lorsque tu parviens dans une ville, adopte ses pratiques». J'expliquerai donc ce Midrach conformément à l'usage du pays, c'est-à-dire en en faisant un commentaire.

18. Les Juifs constituent le peuple élu et ils prennent plaisir à étudier la Torah, de laquelle il est dit que «elle est votre sagesse et votre entendement (également) aux yeux des nations». Néanmoins, différentes raisons et de multiples tracas peuvent les conduire à délaisser cette étude, de même que la pratique des Mitsvot, malgré son caractère positif et le plaisir qu'elle procure.

C'est la raison pour laquelle D.ieu, quand II donna la Torah, voulut s'assurer que les Juifs la mettraient en pratique. Dans ce but, II exigea des garants.

Les Juifs proposèrent d'abord leurs parents. Ceux-ci étudieraient la Torah. Quelqu'un peut effectivement avoir un vieux père, qui réside dans une institution pour les retraités, où il est dégagé de tout soucis. Une telle personne pourra avantageusement étudier la Torah.

Cette homme subviendra donc aux besoins financiers de son père qui, en retour, adhérera à un groupement pour l'étude de la Michna ou de la Guemara. Ainsi, il se consacrera à l'étude, puisqu'il n'a, de toute manière, rien d'autre à faire. Il peut donc réserver son temps à cette activité.

Bien plus, le fait d'être membre d'un tel groupement lui procurera du plaisir, puisque tous ceux qui y sont affiliés se réunissent, une ou deux fois par an. Il sera assurément satisfait de participer à de telles réunions.

19. Les Juifs proposèrent également que les prophètes, c'est-à-dire les orateurs, soient leurs garants. En effet, *Navi*, le prophète, est de la même étymologie que *Niv Sefataïm*, l'expression orale. Ainsi, les rabbins seraient les garants du don de la Torah et se consacreraient à son étude.

On verserait donc un salaire à ce rabbin et chacun apporterait sa contribution pour cela. Ainsi, il étudierait la Torah pendant que tous les autres exercent une activité professionnelle.

Mais, D.ieu n'accepta pas non plus cette formule. Il ne Lui suffit pas que les rabbins étudient la Torah. Il désire que tous les Juifs le fassent et qu'ils mettent en pratique les Mitsvot.

D.ieu attendait d'autres garants.

20. Les Juifs proposèrent alors leurs enfants, qui étudieraient la Torah.

Tant qu'ils sont jeunes et ne peuvent pas encore travailler, ils iraient donc au Talmud Torah, puis à la Yechiva. Par la suite, lorsqu'ils grandiraient, ils rejoindraient l'affaire familiale.

D.ieu accepta de tels garants car, dès lors que ces enfants fréquentent la Yechiva, il est certain qu'ils ne voudront plus la quitter, quand ils seront plus âgés. Ils y resteront et se consacreront à l'étude de la Torah.

Bien plus, ces enfants s'adresseront à leurs parents et sauront les convaincre d'étudier la Torah à leur tour et d'en pratiquer les Mitsvot.

21. Certes, il n'y a là qu'un commentaire, qu'une méthode d'interprétation liée au monde spirituel de Yetsira ou à celui de Brya. Néanmoins, concrètement, dans ce monde matériel, il faut réunir toutes ses forces pour obtenir que le plus grand nombre d'enfants aille au Talmud Torah et à la Yechiva.

Ainsi, ces enfants sauront également convaincre leurs parents. Et, de la sorte, tous les Juifs auront le mérite de recevoir la Torah.

#### La maison de Yaakov

(Discours du Rabbi, Chavouot 5714-1954)

22. Le verset définit de la façon suivante la préparation au don de la Torah : «Ainsi, tu parleras à la maison de Yaakov et tu t'adresseras aux enfants d'Israël ». Nos Sages expliquent : «La maison de Yaakov, ce sont les femmes ». Il apparaît donc que Moché devait transmettre la Torah d'abord aux femmes et seulement ensuite aux hommes. De fait, la perpétuation de la Torah dépend des femmes juives.

Les femmes portent la responsabilité de l'éducation des enfants, qui passent leurs premières années à la maison. Même par la suite, lorsqu'ils commencent à fréquenter l'école, ils passent encore beaucoup de temps à la maison, en compagnie de leur mère.

La manière de diriger le foyer et, d'une certaine façon, l'apparence et le comportement du mari dépendent également, pour une large part, de la femme, qui est la maîtresse de maison.

C'est donc à ces femmes juives que l'on s'adresse en disant : «Tu parleras à la maison de Yaakov», en des termes agréables. Néanmoins, seule la formulation est douce. Le contenu du message, à l'inverse, n'est nullement modifié. Il reste identique à celui qui est adressé aux hommes, même s'il est plus chaleureux. Selon l'expression de mon beau-père, le Rabbi, il ne faut pas envisager l'aspect négatif d'une situation, la possibilité de s'écarter du droit chemin. On doit avoir une approche strictement positive.

Il faut donc transmettre à ces femmes le message suivant. Si elles désirent avoir des enfants physiquement en bonne santé, et qui ne le veut pas, si elles souhaitent les voir heureux spirituellement et matériellement, elles doivent agir pour que leur âme soit également en bonne santé. C'est de cette façon que le corps peut l'être également.

De fait, les Sages des autres nations font également une relation entre la bonne santé du corps et celle de l'esprit. Cette dernière est à l'origine de l'équilibre nerveux et donc de celui de l'organisme, dans son ensemble. Pour les Juifs, un tel équilibre passe par une éducation et une existence basées sur la Torah.

Une mère pourrait s'interroger : «Quel rapport y a-t-il entre la Torah et la santé physique ? L'alimentation et le sommeil ont sur elle une incidence évidente. En revanche, quelle est celle de la Cacherout, du Chema Israël, des bénédictions, des Tsitsit, des Péot ou de l'étude de l'alphabet hébraïque ?».

On lui fera la réponse suivante. D.ieu a créé le monde et Il en est le Maître. Il dirige l'âme et le corps à la fois. On doit donc s'en tenir à ce qu'Il a décidé.

On peut vérifier, dans la pratique, que celui qui a créé une entreprise sait de quelle manière il convient de la diriger. Une certaine action pourrait paraître, à

quelqu'un d'autre, d'importance accessoire. Lui saura qu'elle est fondamentale, pour l'existence de cette entreprise.

De même, une maîtresse de maison ne s'en remet à personne. Elle souhaite tout organiser comme elle l'entend. En effet, elle sait exactement de quoi ont besoin son mari, ses enfants et son foyer.

Or, s'il en est ainsi pour la manière de conduire sa maison, combien plus est-ce le cas lorsqu'il s'agit d'un enfant qui, à son tour, aura des enfants et des petits-enfants, jusqu'à la fin de toutes les générations. Il est clair que personne ne peut formuler son propre avis, pour ce qui le concerne et que le comportement que l'on doit adopter est celui qui a été défini par D.ieu, le Maître du monde. La conséquence d'une telle attitude se marquera donc dans toutes les générations.

Il faut savoir que D.ieu, Maître des cieux, gouverne également les Etats Unis ou tout autre pays. En conséquence, si l'on souhaite qu'un enfant soit en parfaite santé, on doit lui donner une éducation intégralement basée sur la Torah.

Aucun parent n'accepterait un enfant qui se porterait tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, la moitié du jour en bonne santé, l'autre moitié malade. Il ne doit pas en être ainsi, ce qu'à D.ieu ne plaise. Tous les parents font ce qui est en leur pouvoir pour que leurs enfants soient en bonne santé physique, sans le moindre compromis.

Néanmoins, l'issue finale dépend de ce qui a été décidé par D.ieu, en l'occurrence l'intégrité de l'éducation donnée aux enfants, le rejet de tout compromis, d'une formule qui serait moitié pour D.ieu et moitié pour le milieu dans lequel on évolue. Cette éducation doit être entièrement consacrée à D.ieu.

De plus, on doit s'efforcer qu'un enfant apprenne par cœur des passages de la Torah. Ceux-ci doivent être gravés dans sa mémoire. Selon son âge, il connaîtra le Chema Israël, le Modé Ani, les bénédictions, les prières, des versets du 'Houmach, quelques textes de la Michna.

Ceci importe également pendant le moment qui n'est pas consacré à l'étude et à la révision. Car, alors, les passages de la Torah que l'on connaît par cœur exercent également leur effet, comme l'explique la 'Hassidout. Ces dernières années, les médecins affirment eux-mêmes qu'il en est ainsi.

23. Brièvement, voici ce qu'il faut retenir de ce qui vient d'être dit.

La Torah affirme, et la logique évidente permet d'établir qu'adopter le comportement prôné par le Maître du monde est le seul et unique moyen de connaître la réussite, ici-bas. Si l'on souhaite une réussite sans compromis, on doit soi-même avoir un comportement sans compromis.

Ceci concerne tout particulièrement les enfants.

Les enfants doivent être en parfaite santé. Pour cela, il faut les éduquer, les consacrer pleinement à D.ieu. Ainsi, D.ieu leur accorde, de même qu'à leurs parents, une réussite parfaite, spirituelle et matérielle à la fois, ainsi qu'il est dit : « Si vous suivez Mes Décrets... la terre donnera sa production... Je vous multiplierai et Je conclurai Mon alliance avec vous ».

# Dépasser la ligne de la Loi

(Discours du Rabbi, Chavouot 5715-1955)

24. Nous avons dit que la Torah fut donnée à « la maison de Yaakov », c'est-à-dire aux femmes et ensuite seulement aux hommes. En effet, le comportement de ces derniers dépend de celui des femmes, qui sont les maîtresses de maison.

Une femme ou une jeune fille juive doit savoir qu'elle crée l'atmosphère de la maison. Elle doit exercer une influence positive sur son mari. Certes, elle est tenue de le respecter. Néanmoins, elle peut aussi obtenir ce qu'elle désire, avec la détermination qui convient, de manière agréable et positive.

Bien évidemment, elle ne peut parvenir à un tel résultat que dans la mesure où son propre comportement est satisfaisant. Les pères et les maris doivent pouvoir le vérifier, constater que l'on s'adresse à eux de manière positive, afin de leur montrer ce que l'on doit faire et ce qui est interdit, de sorte que chaque action soit conforme à la volonté de la Torah.

Même s'il s'agit de mieux accomplir la Mitsva, de dépasser la ligne de la Loi, une femme juive, ayant été éduquée dans un foyer 'hassidique, doit savoir qu'il est de son devoir d'adopter de telles pratiques. En effet, le Rabbi voulut que les femmes étudient

également la 'Hassidout. C'est la raison pour laquelle il en rédigea certains textes en Yiddish. Cette partie de la Torah les concerne donc.

Bien plus, on demande à D.ieu de dépasser la ligne de la Loi et l'on doit donc à son tour en faire de même. De cette manière, D.ieu accordera, de Sa main large et pleine, enfants, santé et prospérité matérielle, de la façon la plus large pour que tout soit, selon l'expression que l'on emploie ici, en Amérique «alright».

25. (Après la prière d'Arvit et la Havdala qu'il prononça lui-même, le Rabbi versa de son propre verre à tous les présents. Avant de quitter la synagogue, il dit encore :)

Le lendemain de la fête est également appelé «le fils de la fête». Or, nos Sages disent que «les capacités du fils dépassent celles du père». On prolongera donc la fête sur la journée de demain et, à partir de celle-ci, sur tout le reste de l'année, qui sera bénie en tout ce qui concerne l'étude de la Torah.

## L'introduction à une étape plus élevée

(Discours du Rabbi, 19 Sivan 5722-1962, aux élèves achevant leur scolarité à l'école Beth Rivka)

26. (Nous avons vu que la réception de la Torah dépend, pour une large part, des femmes et des jeunes filles juives. Quelques propos tenus devant les élèves de l'école Beth Rivka ou bien devant les femmes et les jeunes filles 'Habad seront donc rapportés ici, afin de préciser ce que doit être le comportement de la femme juive.)

Vous savez sans doute que ce mois est celui de Sivan. La Torah fut donnée en un jour bien précis de ce mois, en l'occurrence le sixième. Le traité Chabbat 88a souligne, néanmoins, que l'ensemble de Sivan est lié au don de la Torah, lorsqu'il le qualifie de «troisième mois» à partir de Nissan, «le premier des mois». Alors, fut donnée la «Torah triple», qui comprend la Torah, les Prophètes et les Ecrits Saints, au «peuple triple», composé des Cohanim, des Leviim et des Israëlim.

La Guemara souligne ainsi que le don divin de la Torah et sa réception par les enfants d'Israël ne se limitent pas au 6 Sivan, date de Chavouot, mais qu'elle se répand sur chaque jour de ce mois. Nous sommes actuellement en Sivan et nous devons donc nous rappeler quotidiennement que D.ieu nous a donné la Torah et

nous a insufflé la force de la recevoir, de l'intégrer et de nous comporter, tout au long de l'année, en fonction de ses enseignements, jusque dans le moindre détail de l'existence quotidienne.

27. La Me'hilta et les Midrachim racontent de quelle manière la Torah fut donnée. D.ieu demanda à Moché de préparer les enfants d'Israël, de les prévenir que D.ieu allait la leur transmettre, afin qu'ils s'apprêtent à la recevoir. Il lui demanda également de parler d'abord aux femmes et aux jeunes filles, puis, ensuite seulement, aux hommes.

D.ieu précisa à Moché qu'il devait adopter cette manière de procéder, afin que le don de la Torah soit le plus sûr, que l'on puisse aisément mettre en pratique ses Injonctions, malgré les attaques du mauvais penchant et les épreuves auxquelles il soumet l'homme, bien qu'il puisse sembler difficile d'étudier la Torah et d'accomplir les Mitsvot.

28. Cet enseignement concerne notre époque et s'applique également aux Etats Unis, à New York. Il faut savoir et garder présent à l'esprit que D.ieu, lors de la révélation du mont Sinaï, donna non seulement la Torah mais aussi la force de la recevoir et de la mettre en pratique, dans l'existence quotidienne.

D.ieu indiqua alors que le début, l'entrée en matière de tout cela, passe par les femmes juives. Et, il en est donc de même, à l'heure actuelle, chaque année, en particulier pendant le mois de Sivan. Les femmes et les jeunes filles doivent être les premières à recevoir la Torah.

C'est ainsi que les hommes seront eux-mêmes encouragés à mettre en pratique les enseignements de la Torah, tout au long de l'année.

29. Vous achevez maintenant votre scolarité et il est sans doute inutile de vous rappeler que, chez les Juifs, achever ses études dans une école de Torah ne signifie pas s'en écarter ou même penser que l'on est effectivement parvenu à un terme. En fait, cette conclusion n'est qu'une préparation, qu'un commencement pour pouvoir comprendre la Torah et mettre en pratique ses enseignements, avec des forces accrues et plus intenses, avec une meilleure compréhension et plus d'enthousiasme.

A l'époque, il fut dit que tout devait commencer par les femmes juives et il en est de même, à l'heure actuelle. D.ieu attend de chacune d'entre vous, non seulement de

savoir ce que dit la Torah, de ressentir ce qu'elle ordonne, mais également de mettre ces Injonctions en pratique, avec des forces plus profondes, plus intenses, avec un plus grand enthousiasme. Vous donnerez l'exemple, en la matière, à vos amies, à vos proches et à tout votre entourage.

Que D.ieu vous permette de faire tout cela en bonne santé, avec ardeur, entrain et vigueur, avec des forces renouvelées. Ainsi, vous susciterez les bénédictions divines en tous vos besoins, matériels et spirituels.

30. Passez l'été en bonne santé et que D.ieu vous fasse connaître la réussite en toutes vos activités. Vous connaîtrez l'avancement dans le Judaïsme, la Torah et les Mitsvot. Vous procurerez beaucoup de satisfaction et de plaisir à vos parents, à vos éducateurs et à vos professeurs.

La direction du Beth Rivka pourra être fière de vous et dire : «Voyez les élèves que nous avons formées, cette année ».

Ainsi, cette direction pourra elle-même renouveler ses forces et, d'une année sur l'autre, elle augmentera sans cesse le niveau des études et de la formation des élèves.

Soyez en bonne santé et connaissez la réussite, matérielle et spirituelle.

### Les trois Mitsvot des femmes

(Discours du Rabbi aux femmes et jeunes filles 'Habad, à l'issue du Chabbat Béréchit 5714-1953)

31. Nous pouvons encore dire que nous sommes au seuil de la nouvelle année, pour ce qui concerne l'action concrète, dans la vie de tous les jours. Le mois de Tichri, dans sa quasi totalité, est consacré à la préparation des fêtes et à ces fêtes ellesmêmes. Actuellement, celles-ci sont passées et l'on pénètre donc dans le reste de l'année. Selon l'expression de nos saints maîtres, nous devons mettre en pratique les termes du verset : «Et, Yaakov avança sur son chemin ».

Ainsi, chaque Juif, homme ou femme, doit suivre son chemin afin de mettre en pratique la mission que D.ieu lui confie, dans son existence quotidienne.

En cette période, les femmes juives, en général, les femmes et jeunes filles 'Habad, en particulier, celles dont le nom est constitué des initiales de 'Ho'hma, Bina et Daat, les trois attributs de la compréhension, doivent méditer à la responsabilité qui leur incombe, au sein de leur foyer.

Elles doivent savoir qu'elles sont chargées d'y insuffler l'enthousiasme, l'ardeur et la joie, un véritable entrain, la clarté et le bonheur.

La maison doit donc être un véritable foyer juif. C'est alors qu'elle sera chaleureuse, lumineuse et joyeuse. Or, tout cela, dépend, pour une large part, de la femme plus que du mari. Ce dernier est occupé à gagner sa vie, à l'extérieur de la maison, durant une large partie de la journée. La femme est donc la maîtresse de maison et c'est sur elle que le foyer repose. D'elle dépend le comportement de la maison et l'éducation des enfants.

- 32. Les objectifs et la responsabilité de la femme sont précisés et soulignés par les trois Mitsvot, dont la pratique leur a été personnellement confiée : A) l'allumage des bougies, à la veille du Chabbat et des fêtes, B) le prélèvement de la 'Hala, C) la pureté familiale. Ces trois Mitsvot délivrent, en allusion, les enseignements suivants :
- A) L'allumage des bougies du Chabbat et des fêtes : Ces jours, en effet, insufflent la force nécessaire pour vivre ceux de la semaine et cette Mitsva instaure la paix dans la maison, illumine le foyer juif, y compris de manière physique, grâce à une bougie de Mitsva.

Il est ainsi clairement établi que le rôle de la femme consiste à introduire dans sa maison la paix et la lumière de «la bougie (qui) est une Mitsva et la Torah (qui) est une lumière». C'est alors que la lumière divine peut y briller.

B) Le prélèvement de la 'Hala: Il est dit que «vous donnerez du début de vos pâtes à D.ieu». Il s'agit là d'un prélèvement sacré, qu'un Juif opère sur sa pâte et sur son pain, aliment essentiel des hommes, avant même d'en avoir fait un usage personnel.

La femme a le mérite de mettre en pratique cette Mitsva de la 'Hala. Il est ainsi établi qu'elle doit donner de la Tsédaka et, plus généralement, mettre en pratique la Torah et les Mitsvot de D.ieu en prélevant la part la meilleure et la plus large de ce qu'elle gagne.

En agissant de la sorte, on peut obtenir que ses besoins alimentaires et, plus généralement, tous ceux que l'on peut éprouver, soient comblés de la meilleure façon, en bonne santé et avec la bénédiction. Ainsi, ce dont on dispose sera utilisé de manière positive, en bonne santé et non, ce qu'à D.ieu ne plaise, pour des frais médicaux ou pour tout ce qui est motif de tracas.

C) La pureté familiale : le statut de Nidda, la pureté et l'immersion rituelle, qui ont été confiés aux femmes, confèrent la vertu et la sainteté à la vie familiale. Cette Mitsva permet d'avoir des enfants sains et vigoureux, par leur corps et par leur âme, des enfants qui, par la suite, suivront la voie de la Torah et des Mitsvot, procureront de la satisfaction et du plaisir à leurs parents.

Lorsqu'une femme assume la mission qui lui est confiée, celle d'une mère juive donnant une éducation intègre et pure à ses enfants, en adoptant les valeurs de la Sainteté, elle constitue une famille pure et sainte.

33. Femmes et jeunes filles 'Habad, femmes juives, en général, une nouvelle année commence. Gardez donc présent à l'esprit l'objectif fondamental et agréable qui vous a été confié, en dirigeant vos foyers.

Vous avez le pouvoir de faire de votre maison un foyer juif, chaleureux et lumineux. Vous pouvez y introduire la bénédiction divine et obtenir une bonne année, pour vous et pour tous les membres de votre famille, une année de joie et de bonheur, matériellement et spirituellement..

34. Mon beau-père, le Rabbi, avait coutume de souhaiter que l'on ait « un hiver en bonne santé ». Reprenant l'expression de notre maître, je formule donc également ce souhait, pour vous-même, pour vos maris et pour vos enfants. Vous passerez l'hiver en bonne santé, joyeusement et dans le bonheur. Vous connaîtrez le bien en permanence.

## La Tsédaka de l'épouse d'Abba 'Hilkya

(Discours du Rabbi, Chabbat Béréchit 5717-1956)

35. La Guemara raconte que Abba 'Hilkya et son épouse contribuaient, l'un et l'autre à la Tsédaka. Pour autant, lorsqu'il était nécessaire d'obtenir la pluie et que tous deux imploraient D.ieu pour qu'Il l'accorde, la prière de cette femme était exaucée avant celle de son mari.

La Guemara explique aussi pour quelle raison il en était ainsi. En effet, lorsque Abba 'Hilkya offrait de la Tsédaka à un pauvre, il lui donnait de l'argent, avec lequel celui-ci devait encore acheter sa nourriture et tout ce dont il avait besoin. Son épouse, en revanche, lui apportait un mets prêt à être consommé, sans préparation préalable. C'est la raison pour laquelle sa prière était exaucée la première.

La Guemara affirme que «celui qui subvient aux besoins de ses enfants, quand ils sont petits, est considéré comme s'il donnait de la Tsédaka en permanence». En effet, la Tsédaka ne concerne pas seulement des étrangers. Elle peut aussi être donnée à ses propres enfants.

Et, la Tsédaka n'est pas uniquement matérielle. Elle peut, en outre, être morale. Et, ce peut être, en particulier, l'éducation que l'on donne aux enfants.

Pour ce qui est de la Tsédaka, nous avons dit que l'homme donne au pauvre ce qui lui permettra d'obtenir, par la suite, la satisfaction de ses besoins, alors que la femme lui offre ce qui les satisfait de manière directe. Il en est donc de même pour la Tsédaka spirituelle que constitue l'éducation des enfants. Le mari et père leur apporte uniquement ce qui satisfera leurs besoins, par la suite, alors que la mère leur présente la nourriture spirituelle proprement dite.

Au père, incombe la Mitsva définie par le verset «et tu l'enseigneras à tes enfants ». Néanmoins, de façon générale, il n'enseigne pas personnellement la Torah à son fils, mais le confie à un professeur.

Ainsi, on sait que l'Admour Hazaken convoqua un 'Hassid et lui dit : «J'ai une Mitsva d'enseigner la Torah à mes enfants et toi-même, tu en as une d'assurer la subsistance des membres de ta famille. Faisons donc un échange. Je te donnerai

#### Chavouot.

l'argent nécessaire pour tes dépenses et tu enseigneras la Torah à mon Berl ». L'homme devint ainsi le professeur de son fils, qui allait être, par la suite, l'Admour Haémtsahi.

Ainsi, le père, offrant de la Tsédaka spirituelle à son fils, ne lui donne pas, à proprement parler, de la nourriture morale, mais plutôt ce qui permet de la préparer, en l'occurrence le salaire du professeur qui dispensera cet enseignement.

A l'opposé, la mère apporte à son enfant sa nourriture morale, au sens propre. Elle s'assure qu'il porte un Talith Katan, se lave les mains dès son lever, récite les bénédictions. Même si l'enfant fréquente la Yechiva ou le 'Héder, il peut, se trouvant à la maison, mettre de côté tout l'enseignement qu'il a reçu, lorsqu'il se trouvait à l'école. La mère doit donc lui accorder son attention et l'aider à adopter un bon comportement.

Par le mérite de la femme, les pluies de bénédiction, pour tout le foyer, sont obtenues beaucoup plus rapidement.

C'est précisément pour cela que la Torah qualifie la mère juive de «maîtresse de maison». Elle est effectivement le pilier fondamental sur lequel repose la maison d'Israël.



# NASSO



#### Nasso

## L'épouse de D.ieu

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5713-1953)

1. Dans son discours 'hassidique intitulé «Je suis venu dans mon jardin», mon beau-père, le Rabbi, définit la folie caractéristique du domaine du mal et mentionne, à ce propos, le verset : «Celui dont la femme se détourne».

Chaque idée de la 'Hassidout est précise. Lorsqu'elle mentionne un verset, elle n'a donc pas pour motivation de faire preuve d'érudition. Bien au contraire, elle met en évidence un lien direct entre ce verset et le sujet dont elle traite.

Quelle relation établir entre le verset : «Celui dont la femme se détourne», précisément cité ici et la folie du domaine du mal ? On peut le déduire simplement de l'interprétation qu'en donnent nos Sages : «Un homme ne peut commettre une faute que dans la mesure où il est saisi par un esprit de folie».

Néanmoins, il nous reste encore à comprendre cette interprétation elle-même. En effet, il y a de nombreuses affirmations de nos Sages qui ne sont pas basées sur un verset de la Torah. Il faut en conclure que le verset : «Celui dont la femme se détourne» décrit plus précisément la situation de l'homme qui commet une faute. Nous devons comprendre pourquoi il en est ainsi.

Cette interrogation peut être renforcée. Nos Sages constatent que «il y a cent pièces dans deux cents. En revanche, il n'y en a pas deux cents dans cent». En l'occurrence, il s'agit d'affirmer que celui qui commet une faute, laquelle n'est pas nécessairement la plus grave, celle qui est punie de retranchement de l'âme, n'en est pas moins saisi par un esprit de folie. Il en est ainsi pour chaque transgression, y compris la plus légère, introduite par nos Sages et même pour un manquement au principe selon lequel «tu te sanctifieras en ce qui t'est permis».

Le Tanya explique pourquoi il en est ainsi. En effet, en agissant ainsi, l'homme transgresse la Volonté de D.ieu. Bien plus, il le fait également, s'il ne respecte pas le principe selon lequel «tu te sanctifieras en ce qui t'est permis».

Dès lors, pourquoi citer comme preuve le verset «Celui dont la femme se détourne», faisant référence à une faute grave, alors que «il n'y a pas deux cents pièces dans cent» ?

- 2. La relation qui peut être faite entre l'esprit de folie qui se saisit de l'homme commettant une faute et le verset « Celui dont la femme se détourne » est double :
- A) Ce verset fait allusion à une femme mariée qui devient adultère en ayant une relation interdite, mais non à une jeune fille, même si Rabbi Eliézer retient le même degré de gravité, lorsqu'un jeune homme a une relation avec une jeune fille. Néanmoins, il est le seul à avoir cet avis, qui n'est pas retenu par la Hala'ha. La portée d'une telle faute découle donc, avant tout, du fait que cette femme est mariée.

Il en est de même pour l'esprit de folie qui se saisit d'un homme, lorsqu'il commet une faute. Etant possédé par cet esprit, cet homme se sépare de D.ieu. Comment chaque faute, même la moins grave, peut-elle avoir un effet aussi terrible ? Parce que les Juifs sont l'épouse de D.ieu, comme nous le montrerons.

Le Zohar rapporte qu'un philosophe interrogea Rabbi Eléazar : «Si les Juifs sont le peuple élu, pourquoi sont-ils donc les plus faibles ?». Rabbi Eléazar lui répondit : «Précisément parce qu'ils sont le peuple élu. De ce fait, ils ne peuvent, spirituellement, souffrir aucune impureté. Ils rejettent donc les reptiles et les rampants. Et, ils en font donc de même, dans le domaine matériel.»

Nous avons expliqué, par ailleurs, que, dans la conception des nations, il peut exister un pouvoir intermédiaire entre D.ieu et les créatures. Pour ce qui les concerne, il n'est pas interdit d'avoir une telle conception. Elle n'est pas considérée comme une révolte contre D.ieu. Les Juifs, en revanche, possèdent une telle stature morale que la moindre transgression les sépare de la Divinité et les livre aux forces du mal et à «l'autre côté».

Les Juifs ont été comparés à un cœur, le membre le plus élevé du corps. C'est pour cela qu'ils ne supportent pas les scories, même les plus fines. Ils sont ainsi.

Ceci nous permettra de préciser la relation pouvant être faite entre celui qui commet une faute et le verset «Celui dont la femme se détourne». Les Juifs sont l'épouse et D.ieu est le Mari. Il en est ainsi de tout temps, y compris pendant la période de l'exil. Néanmoins, deux termes décrivent le mari et, à l'heure actuelle,

dans Sa relation avec les Juifs, D.ieu porte le premier, *Baal*, alors que dans le monde futur, il recevra le second, *Ich*.

Ainsi, le verset rapporte la plainte des Juifs, qui pensent avoir été congédiés par D.ieu : «Le mari (*Baal*) peut-il rester en relation avec son épouse, après avoir divorcé d'elle ?». Il précise également quelle est la réponse de D.ieu, à cette interrogation : «Où est l'acte de divorce de votre mère, qui établirait que J'ai divorcé d'elle ?». En effet, «il est impossible de les remplacer par une autre nation.»

Il est dit aussi: « Qui est la femme vertueuse ? Celle qui se range à la volonté de son mari ». C'est précisément pour cela que chaque faute compte. La plus légère, en effet, contrevient au principe qui dit: « Sanctifies-toi en ce qui t'est permis ». De la sorte, on s'écarte de la Volonté de D.ieu et l'on ne peut être « une femme vertueuse ».

En conséquence, pour expliquer que chaque transgression a pour effet de séparer hermétiquement de D.ieu celui qui l'a commise, pour expliquer que les objets permis doivent eux-mêmes être utilisés conformément à la Volonté de D.ieu, on cite le verset «Celui dont la femme se détourne», qui n'est pas uniquement une preuve étayant cette affirmation, mais avant tout une explication de celle-ci.

Pourquoi une faute légère est-elle à ce point grave ? Parce que l'âme juive, l'âme animale, l'âme naturelle et le corps sont l'épouse de D.ieu. Et, une épouse vertueuse doit se ranger à la volonté de son mari, dont le moindre détail lui importe.

3. B) Le verset «Celui dont la femme se détourne» n'établit pas, de manière claire, que celle-ci a trompé son mari. Il indique uniquement qu'elle s'est isolée avec un autre homme. Il est donc envisageable qu'elle n'ait commis aucune faute. Néanmoins, le simple fait qu'elle se soit isolée avec quelqu'un est bien un «détournement», un écart, c'est-à-dire une folie, selon le sens étymologique de ces termes.

Une telle faute, si la femme l'a commise, est un acte animal. C'est la raison pour laquelle son offrande est une mesure d'orge, aliment des animaux.

De fait, on pourrait s'interroger, à ce sujet. Dans la mesure où l'on n'a pas la certitude que cette femme a commis une faute, pourquoi ne pas présumer qu'elle est vertueuse, comme c'est le cas pour la majeure partie des femmes ? Pourquoi doit-elle apporter dans le Temple une offrande constituée d'un aliment des animaux ?

La réponse à cette question est la suivante. Le simple fait que l'on puisse la suspecter d'avoir commis une telle faute constitue, en soi, un acte animal. Il devrait être inconcevable qu'une femme juive puisse être soupçonnée d'avoir agi ainsi.

Certes, le fait de s'isoler avec un homme est également un acte animal justifiant, à lui seul, qu'elle soit interdite à son mari. Néanmoins, cet écart ne dura qu'un court instant, pendant lequel la femme ne commit aucune faute plus grave. Elle peut donc retrouver son mari, ainsi qu'il est dit : « Elle sera innocentée et aura des enfants ».

Or, il en est de même, quand un Juif commet une faute, ce qui est possible uniquement lorsqu'il est saisi par un esprit de folie. Il ne «trompe» donc pas son «Mari», ce qu'à D.ieu ne plaise. Il est dit, en effet, que «Je n'abandonnerai Mon honneur à personne» et ce terme désigne bien la parcelle de Divinité que chaque Juif porte en lui.

Néanmoins, il peut arriver que, de manière passagère, on se comporte comme un animal. Pour autant, il est dit que «nul ne sera repoussé», de sorte que «elle sera innocentée et aura des enfants».

C'est également pour cette raison qu'en faisant référence à la folie des forces du mal, on cite le verset : «Celui dont la femme se détourne ». On peut ainsi établir qu'une telle situation, pour un Juif, ne constitue pas, à proprement parler, une faute, ce qu'à D.ieu ne plaise. Elle est uniquement une attitude animale, que l'on a adopté seulement pendant un court instant.

4. Imaginer qu'il puisse exister quoi que ce soit d'extérieur à D.ieu revient à remettre en cause Son unité. Celui qui sait avoir transgressé une disposition de nos Sages ou même commis un acte encore plus grave a assurément été la victime de cet esprit de folie. On pourrait donc penser, comme le dit le verset, que «Sion dit : l'Eternel m'a abandonnée, D.ieu m'a oubliée ».

C'est à ce propos que l'on cite le verset : «Celui dont la femme se détourne». La femme qui s'est isolée avec un autre homme sera, pendant une courte période, interdite à son mari. Pour autant, il est certain qu'elle n'a commis aucune faute, qu'elle pourra revenir à lui et, bien plus, qu'elle « aura des enfants ».

La Guemara dit, à ce propos : «Si elle enfantait dans la douleur, elle le fera facilement. Si elle avait des filles, elle aura des garçons ». Plus encore, selon un avis, si elle était stérile, elle cessera de l'être.

Il en va de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Chacun sait bien à quel point il lui arrive d'être victime de la folie des forces du mal. Pour autant, nul ne doit se décourager, ce qu'à D.ieu ne plaise. On doit se dire que l'on n'a pas réellement commis la faute, car D.ieu dit : «Je n'abandonnerai Mon honneur à personne», confirmant par ces mots que tous les Juifs possèdent en eux une parcelle de Divinité.

On peut, de façon passagère, adopter un comportement animal, mais, par la suite, il est sûr que «elle sera innocentée et elle aura des enfants». On éprouvera l'amour et la crainte de D.ieu, qui seront des «garçons», c'est-à-dire des sentiments auxquels on aura donné naissance par son propre effort.

Dès lors, le Mari pourra s'unir à Son épouse. La Présence divine se révélera en l'âme de chacun, dont la dimension profonde apparaîtra à l'évidence. Ainsi, on obtiendra le dévoilement de son Machia'h personnel et c'est de cette façon que l'on préparera la venue du Machia'h collectif.



# BEAALOTÉ'HA



## Beaalote'ha La clarté du Chandelier

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716-1956)

1. Il est dit, dans la Haftara de la Parchat Beaalote'ha : «J'ai observé et voici un chandelier entièrement en or». Cette expression décrit les âmes juives qui, toutes ensemble, forment «un chandelier entièrement en or».

Le chandelier avait sept branches et, de même, les Juifs ont différentes manières de se comporter, dont la 'Hassidout fait une analyse précise. Certains empruntent la voie de la bonté, d'autres celle de la rigueur, de sorte qu'il se répartissent bien en sept voies, qui correspondent à ces sept branches.

Néanmoins, toutes ces voies ont un point commun. Elles sont lumineuses et scintillent, dans le Temple. Bien plus, il ne suffit pas d'éclairer le Temple. La clarté doit ensuite se répandre dans le monde entier. C'est pour cette raison que les fenêtres du Temple étaient orientées vers l'extérieur.

Dans les maisons ordinaires, les fenêtres sont faites pour en éclairer l'intérieur, pour que la lumière de la rue y pénètre. Dans le Temple, bien au contraire, il fallait que la clarté intérieure se répande dans le monde.

Telle était la finalité du Temple. Or, d'où émanait cette clarté ? Précisément des branches du chandelier, qui font allusion aux âmes juives.

Ainsi, bien qu'il y ait différentes catégories de Juifs, chacun doit servir D.ieu en fonction de ses propres aptitudes, ainsi qu'il est dit : «J'ai été créé uniquement pour servir mon Créateur ». Et, si l'on possède des capacités, c'est bien que l'on doit en faire usage pour ce service. Le point commun à tous est la faculté d'éclairer et d'illuminer.

Seule la manière de concevoir ce service peut varier, d'une personne à une autre. Chez les uns, conformément à leurs dispositions naturelles et à leurs compétences, il doit s'exprimer par la bonté. Chez les autres, il doit être basé sur la rigueur, prendre l'aspect de la sévérité, d'après leurs vocations et leurs prédispositions. Car, ces derniers font uniquement le choix du rigorisme. Leur but, en revanche, est également d'éclairer.

Bien que la finalité ultime soit la même pour tous, il y a, néanmoins, une grande différence entre ces deux voies, celle de la sévérité et celle de la bonté. Cette dernière ne prête pas à confusion et établit d'emblée ce qui est le but, puisque c'est bien de cette manière que l'on met en pratique le Précepte : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

Telle fut la voie, d'Aharon, le grand Prêtre, qui allumait le chandelier. Celui-ci «aimait les créatures et les rapprochait de la Torah». Considérant ceux qui étaient des «créatures», expression qui, d'après l'Admour Hazaken, désigne ceux qui n'ont pas d'autre qualité que d'avoir été créés par D.ieu, sont dépourvus de tout autre mérite, cumulent de multiples défauts, il leur témoignait également de l'amour.

C'était non seulement l'objectif qu'il s'assignait, mais aussi le moyen dont il disposait pour y parvenir. Il «aimait les créatures» de la manière la plus évidente et c'est ainsi qu'il les «rapprochait de la Torah», faisant d'eux des Juifs conscients.

Telle fut également la manière d'agir des maîtres de la 'Hassidout, jusqu'à mon beau-père, le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula. Tous s'employèrent à allumer des lumières.

Chaque Juif possède « la bougie de D.ieu (qui) est l'âme de l'homme ». Néanmoins, certains attendent qu'on vienne les allumer et tel fut donc le rôle des chefs d'Israël, qui illuminèrent l'âme de chacun. Car, il existe bien sept catégories d'âmes.

Les maîtres de 'Habad, en général et mon beau-père, le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, en particulier, distribuèrent leur amour de la manière la plus évidente. Non seulement leur but était d'éclairer, mais les moyens dont ils se servirent furent également lumineux. Par une attitude amicale et agréable, ils allumèrent «la bougie de D.ieu (qui) est l'âme de l'homme» chez chaque Juif, quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient.

## L'exemple d'Aharon

(Discours du Rabbi, Chavouot 5717-1957)

## Aller vers les créatures

1. Pour «diffuser les sources de la 'Hassidout à l'extérieur », on ne peut pas se permettre d'attendre que ceux qui se trouvent «à l'extérieur » se dirigent vers «les sources ». On doit, bien au contraire, se rendre soi-même à l'extérieur et y diffuser ces sources.

Aharon, le grand Prêtre, fut le premier à emprunter cette voie. Il «aimait la paix et recherchait la paix, aimait les créatures et les rapprochait de la Torah». Il n'attendait pas que l'on s'adresse à lui. Il prenait lui-même l'initiative de telles rencontres.

Il se rendait également chez les «créatures», chez ceux qui n'avaient pas d'autre qualité que d'avoir été créés par D.ieu. Aharon allait les voir et les rapprochait de la Torah. Néanmoins, il est bien dit qu'il les rapprochait de la Torah et non qu'il rapprochait la Torah d'eux. Bien qu'il s'adressait à des «créatures», il n'adaptait pas la Torah à son auditoire. Il ne faisait pas de compromis, ne donnait aucune permission.

Aharon ne cherchait pas à mettre la Torah à la portée des créatures. Bien au contraire, il voulait les élever vers une Torah intègre, sans modification.

2. La Paracha de cette semaine, «lorsque tu élèveras les lumières », définit ce que fut le service de D.ieu d'Aharon.

Ces lumières représentent les âmes juives, ainsi qu'il est dit : «la bougie de D.ieu est l'âme de l'homme». De façon générale, il est sept catégories d'âmes juives, comme l'explique le Likouteï Torah et celles-ci correspondent aux sept branches du chandelier.

Aharon allumait et «élevait» ces lumières. De fait, chaque Juif porte en lui une étincelle divine. Mais, celle-ci peut être occultée et il appartient donc à Aharon de l'allumer, de la révéler.

Aharon consacrait tous ses efforts à mettre en évidence l'âme de chacun, «jusqu'à ce que la flamme s'élève d'elle-même ». Tant que la lumière d'une « créature »

devait encore avoir recours à Aharon pour rester allumée, son objectif n'avait pas encore été mené à bien. Il faut donc poursuivre son action jusqu'à ce que la flamme s'élève d'elle-même, qu'il ne soit nul besoin de la raviver, car elle brûle et éclaire par ses propres moyens.

- 3. Trois règles étaient appliquées, lors de l'allumage des lumières, dans le Temple :
  - A) Celui qui n'était pas Cohen pouvait également les allumer.
- B) La préparation et le nettoyage des lumières, en revanche, devaient être effectués par un Cohen.
  - C) Le chandelier était allumé dans le Sanctuaire du Temple.

On peut en conclure que l'allumage du chandelier spirituel, c'est-à-dire des âmes juives, répond également à ces trois conditions.

A) Celui qui n'est pas Cohen peut, malgré tout, allumer les lumières.

Convaincre les autres et répandre les sources de la 'Hassidout à l'extérieur n'est pas uniquement le fait d'une élite. Chaque Juif a le mérite et la responsabilité de se consacrer à cette œuvre. De fait, la Michna, s'adressant à chaque Juif, lui dit bien : «Sois un disciple d'Aharon». Chacun doit donc imiter l'exemple d'Aharon, le Cohen et rapprocher les «créatures» de la Torah.

B) Pour autant, la préparation de ces lumières ne peut être faite que par un Cohen.

On pourrait se dire qu'au final, l'essentiel est bien de convaincre l'autre. Dès lors, qu'importe les moyens et les messages dont on se sert pour y parvenir ? Pourquoi ne pas adapter les idées de la Torah afin de leur donner une forme que l'on estime acceptable pour son auditoire ? Pourquoi ne pas sélectionner des Mitsvot que l'on pense pouvoir leur convenir ? N'est-ce pas le moyen le plus efficace pour convaincre ?

La réponse à toutes ces questions est la suivante. La préparation de la lumière, consistant à y placer l'huile et la mèche qui devaient permettre de l'allumer, doit nécessairement être faite par un Cohen. La possibilité et la capacité de déterminer ce qui est susceptible de faire briller l'étincelle d'un Juif ne sont pas accordées à tous. Seul le Cohen en dispose.

Un Cohen ne reçoit aucune part de la terre, n'a pas d'héritage. En effet, «l'Eternel est son héritage». Le Rambam le présente comme «celui qui se porte volontaire pour se séparer» des préoccupations du monde et se consacrer au service de D.ieu. Lui seul est capable de définir ce qui est de nature à faire briller une âme juive.

Puis, lorsque le Cohen a préparé l'huile et la mèche, chacun peut ensuite les allumer et répandre ces sources à l'extérieur.

C) Le chandelier était placé dans le Sanctuaire.

Nos Sages définissent dix niveaux de sainteté, le Saint des Saints, le Sanctuaire, puis les étapes suivantes, dont la sainteté est moindre, mais n'en est pas moins effective. Pour autant, si le chandelier était allumé dans l'une de ces dernières, la Mitsva n'aurait pas été accomplie. Chaque action reçoit, en effet, un lieu spécifique et celui du chandelier est le Sanctuaire.

4. Il découle de ce qui vient d'être dit un enseignement pour le service de D.ieu.

Nul ne doit se dire:

«Certes, je dois allumer la lumière que je porte en moi, de même que celle de mon prochain. Cependant, pourquoi devrais-je le faire en me maintenant au plus haut niveau de sainteté ? Il y a tant de Juifs à qui l'on demande bien moins que cela. Pourquoi l'exige-t-on de moi ?».

La réponse à ces questions est la suivante :

«Chacun a son rôle, sa mission. Les forces et les capacités d'éclairer un endroit dont la sainteté est plus grande t'ont été accordées. C'est bien la preuve que le Créateur t'a confié cette tâche. Si tu ne la mènes pas à bien, tu ne te seras pas acquitté de ton obligation, car tu n'auras pas accompli la Volonté de D.ieu».

On sait que la volonté ne peut pas être morcelée. C'est ce qui la distingue de la compréhension, qui peut être uniquement partielle. La volonté, en revanche, doit s'accomplir jusque dans le moindre détail et ne peut l'être à moitié. Bien plus, si tel est le cas, le résultat va même à l'encontre de ce qui était désiré.

Tous les hommes sont différents. Chacun reçoit une mission qui lui est spécifique. Celle de l'un ne concerne pas l'autre. Les générations sont différentes également. Les précédentes avaient une plus profonde crainte de D.ieu, une plus grande intégrité, bien qu'elles n'aient pas eu connaissance de la partie profonde de la Torah. Les dernières vivent après la révélation de cet enseignement et c'est bien la preuve que celui-ci les concerne. Son étude est une des missions confiées à notre génération. Il ne peut donc en être autrement, car la volonté ne peut pas être découpée.

Au final, l'enseignement que délivre l'allumage du chandelier est le suivant. On doit se consacrer à la dimension profonde de la Torah, selon l'explication donnée à propos d'une flamme. On distingue, en effet, un « feu sombre », proche de la mèche et « un feu clair », qui en est éloigné. Il en est donc de même pour la Torah, elle-même comparée à une flamme.

On ne peut donc pas se contenter du «feu sombre», de la partie révélée de la Torah. On doit étudier également le «feu clair», qui est sa dimension profonde. On en tirera la force et la détermination nécessaires pour surmonter toutes les difficultés, l'enthousiasme dans l'étude de la partie révélée de la Torah et la pratique des Mitsyot.

## Le plus haut niveau de sainteté

5. La pudeur est une règle fondamentale du comportement des femmes juives, qui influencent également leurs filles pour qu'elles l'adoptent. Il est dit, en effet, que «l'honneur de la fille du Roi se trouve à l'intérieur».

La Guemara relate la remarquable pudeur de Kim'hit, qui fut la mère de plusieurs grands Prêtres, à l'époque du Temple. Elle précise que les murs de sa maison ne virent jamais ses cheveux. C'est grâce à cela qu'elle eut le mérite d'avoir sept fils, qui furent tous grands Prêtres.

## On ne doit pas se dire:

«Dois-je adopter un comportement aussi pudique pour que mes enfants soient des grands Prêtres ? Il me suffit qu'ils soient de simples Cohanim. Et, de fait, tous les Juifs sont saints!»

L'allumage du chandelier permet de répondre à ces questions, car il devait se passer dans le Sanctuaire, comme nous l'avons vu. Dès lors que l'on a la possibilité d'illuminer un endroit d'une plus grande sainteté ou, en l'occurrence, d'éduquer des enfants qui seront de grands Prêtres, c'est bien la preuve que l'on a reçu une telle mission. Celle qui ne l'assume pas n'aura donc pas atteint l'objectif qui lui a été assigné. Elle n'aura pas accompli la Volonté de D.ieu.

6. Ce qui vient d'être dit permet de comprendre le verset : «Parle à Aharon et dis lui : lorsque tu élèveras les lumières». Aharon était donc chargé d'allumer le chandelier. Or, on peut s'interroger, à ce propos. Quelqu'un qui n'était pas Cohen aurait également pu le faire. De plus, un simple Cohen, qui n'était pas le grand Prêtre, pouvait aussi nettoyer ces lumières. Dès lors, pourquoi Aharon fut-il chargé de le faire ? Il faut en conclure qu'il ne pouvait en être autrement.

L'explication que l'on peut donner, à ce sujet, est la suivante. Comme on l'a dit, chacun est tenu d'exercer une influence positive sur son prochain, d'allumer la lumière de D.ieu qu'il possède, de mettre en évidence la présence de son âme. Nous avons vu, en outre, que l'allumage proprement dit, c'est-à-dire le fait de convaincre l'autre, doit également être pénétré de la sainteté du grand Prêtre.

Ainsi, on ne peut se contenter d'offrir à l'autre le stade le plus bas de la sainteté. Il faut, bien au contraire, l'élever au niveau du grand Prêtre.

Qui était le grand Prêtre ? Celui qui, une fois par an, pénétrait dans le Saint des Saints, où se trouvaient uniquement l'Arche sainte et les Tables de la Loi. En effet, il se consacre à la Torah et n'a pas d'autre préoccupation.

Bien plus, il y avait, dans le Saint des Saints, les Tables de la Loi, sur lesquelles la Torah était gravée. Car, les lettres écrites sont déposées sur le parchemin. Celles qui sont gravées, en revanche, sont partie intégrante de la pierre. De fait, la Torah est effectivement partie intégrante du grand Prêtre.

Telle est donc la signification du verset : « Parle à Aharon et dis lui : Lorsque tu élèveras les lumières ». Tout Juif a le mérite et l'obligation d'éclairer et d'illuminer sa propre « bougie de D.ieu », de même que celle de son prochain, par la force d'Aharon, le grand Prêtre et chacun doit le faire à sa façon.

Pour cela, on ne doit tirer son existence que de la Torah. Et, cette obligation repose sur chacun en particulier, car, comme on l'a dit auparavant, l'allumage peut également être fait par celui qui n'est pas Cohen.

Cette mission est plus spécifiquement confiée aux femmes juives, qui assument la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Elles doivent donc savoir qu'il leur faut adopter ce comportement, au point de former leurs enfants pour qu'ils puissent être de grands Prêtres.

Nos Sages disent, à propos du grand Prêtre : «Conduis-le à la grandeur». En adoptant le comportement qui vient d'être défini, on peut faire disparaître tous les obstacles et toutes les difficultés auxquelles on pourrait être confronté et obtenir les enfants, la santé et la prospérité matérielle, au sens le plus littéral.

## Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Veille du Chabbat Parchat Beaalote'ha 5722, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre.

Puisse D.ieu faire que s'accomplisse l'enseignement de la Paracha de cette semaine, «Et, D.ieu dit... Parle à Aharon... Tu élèveras les lumières ».

Chacun<sup>(1)</sup> fera donc tout ce qui est en son pouvoir pour allumer «la bougie de D.ieu (qui) est l'âme de l'homme »<sup>(2)</sup>.

Ceci concerne sa propre âme et également celle des enfants d'Israël que l'on côtoie, son entourage proche ou éloigné.

Vous connaissez le dicton du Baal Chem Tov, qui délivre aussi un enseignement, selon lequel il est également une Mitsva d'aimer celui qui se trouve à l'autre extrémité de la terre et que l'on n'a jamais vu.

Cet allumage doit se poursuivre jusqu'à ce que «tu élèves les lumières», que «la flamme s'élève d'elle-même»<sup>(3)</sup>.

Et, la conscience que l'on accomplit tout cela en application de la Parole de D.ieu, qui a valeur d'action concrète, ajoute de la force et de la détermination afin de mettre en pratique la mission qui vient d'être définie, avec joie et enthousiasme, dès lors que l'on a le mérite<sup>(4)</sup> de mettre en pratique une Injonction de D.ieu. C'est une évidence.

Avec ma bénédiction pour que vous me donniez de bonnes nouvelles à propos de tout ce qui vient d'être dit,

— Notes		

<sup>(1)</sup> Ainsi qu'il est dit : «Vous serez pour Moi une nation de prêtres».

<sup>(2)</sup> Voir le Likouteï Torah, au début de la Parchat Beaalote'ha.

<sup>(3)</sup> Voir le traité Erouvin 54b et la conclusion des lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken.

<sup>(4)</sup> Voir la fin des lois du Loulay, du Rambam.

Par la grâce de D.ieu, Vendredi 29 Sivan 5706, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Un verset de la Paracha de cette semaine dit: «Et Aharon fit ainsi». Nos Sages, que Rachi cite dans son commentaire, expliquent que «ceci fait l'éloge d'Aharon qui n'introduisit aucune modification». Le Likouteï Torah du Ari Zal précise pourquoi cette éloge fut prononcée précisément ici. En effet, le verset indique qu'une telle modification était bien envisageable.

Il fut dit à Moché: «Les sept lumières éclaireront face au chandelier», ce qui fait allusion au début de leur allumage. Puis, il est dit que « Aharon éleva les lumières face au chandelier», c'est-à-dire lorsque la flamme avait déjà pris. Le verset précise donc que Aharon n'avait introduit aucune modification et que, dès le début de l'allumage, il se trouvait bien « face au chandelier ». Néanmoins, il était encore présent quand la flamme était déjà importante et son éloge peut donc bien être prononcée, à ce propos. C'est là ce qu'explique le Ari Zal.

On peut expliquer tout cela d'après la 'Hassidout. Il est dit qu'aucune forme du service de D.ieu n'est comparable à l'amour que l'on éprouve pour Lui et le Cohen est précisément un homme de bonté et d'amour. Au début de l'effort, il est encore aisé de se trouver «face au chandelier», de percevoir la dimension véritable de la Mitsva, mais non lorsque la flamme s'élève, lorsque l'on est animé d'une soif intense pour la Divinité et que l'on découvre différentes manières de l'assouvir. On peut alors sombrer dans l'erreur, s'imaginer que l'on prend pour référence l'aspect véritable de la Mitsva et non son propre raisonnement.

Il faut donc être très prudent, particulièrement soumis à D.ieu. Et c'est précisément pour cela qu'est prononcée l'éloge d'Aharon, insufflant aux âmes juives un amour de D.ieu si intense qu'il ne peut subir aucune modification.

Avec ma bénédiction de Techouva immédiate, délivrance immédiate,

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, 11 lyar 5712, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

Vous avez sans doute connaissance de la causerie de mon beau-père, le Rabbi, expliquant les déplacements des enfants d'Israël dans le désert. D'une étape à l'autre, ceux-ci démontaient le Sanctuaire, puis l'installaient en son nouvel endroit. Le verset précise que le séjour, en chaque étape, n'était pas toujours de durée égale. Il précise : « Il arrivait que la nuée reste du soir au matin. Puis, le matin, elle s'élevait et ils repartaient. Parfois, c'était un jour, une nuit, deux jours, un mois ou une année ».

Néanmoins, ces déplacements avaient tous un point commun, «C'est sur la Parole de D.ieu qu'ils campaient et sur la Parole de D.ieu qu'ils repartaient». En outre, «ils firent la garde de D.ieu, sur la Parole de D.ieu, par l'intermédiaire de Moché». En d'autres termes, la manière d'installer le Sanctuaire et tout ce qui appartenait à «la garde de D.ieu» n'était jamais modifiée, que les enfants d'Israël aient séjourné un an, plusieurs années, ou bien un jour et une nuit, ou même du soir jusqu'au matin.

La logique humaine, y compris celle de l'âme animale, établit que l'on s'installe et que l'on voyage selon la Parole de D.ieu, Qui transcende le temps et l'espace. La finalité de la création en général et de ces voyages, en particulier, est de bâtir un Sanctuaire pour D.ieu dans le temps et l'espace matériels. Il nous appartient donc de mettre en pratique la Volonté de notre Créateur, afin de nous lier et de nous attacher à l'Essence de D.ieu, béni soit-Il.

Sa Volonté s'accomplit donc, que l'on reste dans un endroit pendant plusieurs années ou seulement du soir au matin. En effet, il s'agit bien, en l'occurrence, de révéler ce qui transcende le temps et l'espace. Les différentes périodes du temps n'ont donc aucune importance.

Ce qui vient d'être dit permet de comprendre la fin du chapitre 25 du Tanya, selon lequel «cette unification est éternelle et immuable, là-haut». L'expression de la Volonté de D.ieu, par Sa Parole, dans la Torah, est éternelle également. On peut, en outre, en déduire une précision complémentaire, concernant les différents domaines pour lesquels la partie révélée de la Torah impose une mesure, ce qui est considéré comme une Mitsva, dès lors que la Torah elle-même en dispose ainsi. En pareil cas, cette mesure peut également être considérée comme matérielle.

J'ai bon espoir que ces quelques mots suffiront. J'espère recevoir bientôt la bonne nouvelle de votre engagement accru dans l'étude de la Torah et la prière, à titre personnel et dans l'influence que vous exercez sur les autres. A n'en pas douter, se réaliseront pour vous la promesse et la décision des Sages, affirmant que «l'homme qui se sanctifie quelque peu ici-bas reçoit d'en haut une immense sanctification». Car, il y a bien là une promesse.

Avec ma bénédiction de réussite dans l'étude de la Torah pénétrée de crainte de D.ieu,



# CHELA'H



### Chela'h

## Un grand principe de la Torah

(Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5715-1955)

1. La Paracha de cette semaine raconte que : «Moché appela Hochéa, fils de Noun, Yehochoua» et la Guemara rapporte les termes de la prière de Moché, à ce sujet : «Que D.ieu te sauve du complot des explorateurs». Or, on peut s'interroger sur cette affirmation. Il est dit que ces explorateurs «étaient, à ce moment-là, des hommes vertueux». Bien plus, la logique établit qu'ils l'étaient effectivement, car, si ce n'était pas le cas, Moché n'aurait pas accepté de les envoyer. En effet, la décision lui revenait personnellement, ainsi qu'il est dit : «Envoies pour toi», expression dont nos Sages donnent l'interprétation suivante : «Selon ton avis». Dès lors, comment comprendre sa prière ?

On pourrait penser que Moché craignait que ces hommes se détournent par la suite, même s'ils étaient alors vertueux. C'est la raison pour laquelle il pria pour Yochoua. Néanmoins, si telle était l'explication, pourquoi pria-t-il uniquement pour lui et non pour les autres ?

2. La Guemara dit: «Voici en quoi consiste l'habileté du mauvais penchant. Il propose, un jour, telle faute, le lendemain, telle autre et, de la sorte, il conduit, à terme, à pratiquer l'idolâtrie ». Et, nos Sages s'interrogent. Comment est-il envisageable qu'un Juif commette une faute? N'est-il pas un descendant d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov? Ne possède-t-il pas une âme de laquelle il est dit que «elle est pure. Tu la créée, façonnée, insufflée en moi et Tu la conserves en moi »? Dès lors, comment peut-il passer outre aux Injonctions du Créateur?

La Guemara répond à toutes ces questions en affirmant, précisément, que telle est «l'habileté du mauvais penchant», qui n'attaque pas de but en blanc de la manière la plus forte, mais s'engage plutôt dans un long processus, conduisant vers l'acte le plus grave.

Il est possible d'accomplir la Mitsva de la meilleure manière. Mais, la Guemara dit aussi que l'on peut la mettre en pratique et, pour autant, ne pas s'être acquitté de son obligation. Le mauvais penchant demandera donc, dans un premier temps:

«Pourquoi devrais-tu accomplir la Mitsva de la meilleure façon? Pourquoi ne pas s'en tenir uniquement à ce qui est requis par la Hala'ha?»

Par la suite, le mauvais penchant prônera un accomplissement qui est valable uniquement en cas de force majeure. Et, de la sorte, il laissera, peu à peu, entrevoir l'éventualité de la faute.

Il en est ainsi pour chaque Mitsva, en particulier. Lorsqu'on la met en pratique d'une manière moins stricte, on s'expose, à terme, à la transgresser. Et, combien plus est-ce le cas lorsqu'il s'agit de l'amour de son prochain, qui est le fondement de toutes les Mitsvot. Le Yerouchalmi rapporte, en effet, que «selon Rabbi Akiva, la nécessité d'aimer son prochain comme soi-même est un principe fondamental de la Torah».

Un affaiblissement de l'amour que l'on porte à son prochain peut donc générer un sentiment contraire à celui de l'amour, ce qu'à D.ieu ne plaise.

3. Concernant cette nécessité d'aimer son prochain, la Guemara relate le récit suivant. Un converti se rendit chez Chamaï et lui dit: «Enseigne moi la Torah pendant que je me tiens en équilibre sur un pied». Mais, Chamaï le repoussa jusqu'à l'extrémité de l'édifice dans lequel il se trouvait.

Il se rendit alors chez Hillel, qui lui fit la réponse suivante: «Ne fais pas à ton prochain ce que toi-même, tu détestes. Tout le reste n'est que commentaire.»

Or, on peut ici s'interroger. Il est clair que l'affirmation de Hillel était rigoureusement exacte. Pourquoi Chamaï ne fit-il donc pas la même réponse?

L'explication est la suivante. On trouve, chez les Justes, deux types de comportement. Les uns s'isolent, se réfugient dans la rigueur, car leur but est d'élever le monde sans entrer en contact direct avec la matière. Le Likouteï Torah explique que ces Justes privilégient, en mettant en pratique les Mitsvot, la dimension spirituelle. C'est le comportement qu'adopta Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, lorsqu'il se trouvait dans la grotte.

De tels Justes ne font pas d'effort. Ils vivent, ici-bas, exactement comme ils étaient là-haut. A leur stade, il doit effectivement en être ainsi, mais le monde ne reçoit rien de leur élévation. Rabbi Chimeon Ben Yo'haï dit ainsi: «Peut-on envisager qu'un homme laboure et sème? Dès lors, que deviendra la Torah?». Et la Guemara

conclut: «Nombreux furent ceux qui voulurent adopter la conception de Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, mais leur démarche ne fut pas couronnée de succès ».

Il en fut de même pour Chamaï. Les membres de son école basèrent leur service de D.ieu et leur comportement sur l'attribut de rigueur. De fait, Chamaï est de la même étymologie que *Cham*, celui qui mesure, ainsi qu'il est dit : «Il introduit la mesure (*Cham*) dans ses voies». Tout est donc pesé, comme l'explique le Likouteï Torah.

Pour les membres de cette école, une telle manière d'agir était effectivement le bon choix. Néanmoins, le monde n'en reçoit rien. C'est la raison pour laquelle la Hala'ha n'adopte pas l'avis de Beth Chamaï. Bien plus, disent nos Sages, «l'enseignement de Beth Chamaï, lorsqu'il s'oppose à celui de Beth Hillel, n'est pas à considérer comme une Michna».

En conséquence, Chamaï avait une attitude rigoriste, séparée du monde. Aussi, lorsque le converti se rendit chez lui et lui demanda de lui enseigner toute la Torah alors qu'il se tenait en équilibre sur un pied, il ne pouvait prendre en compte sa requête et «le repoussa à l'extrémité de l'édifice», qui en évoquait la limite. En d'autres termes, l'édifice de Chamaï subissait la limite et c'est pour cela qu'il repoussa le converti, n'ayant rien de commun avec l'approche qu'il attendait de lui.

Il se rendit donc chez Hillel, dont le nom est synonyme d'illumination, ainsi qu'il est dit : «Sa lumière est brillante (Behilo)». Ce Juste symbolise donc la bonté et la révélation. En conséquence, il sut trouver une place également pour un tel homme. Il lui affirma, en conséquence, que l'amour du prochain était la quintessence de toute la Torah.

4. Le Zohar nous parle de trois Justes, Noa'h, Avraham et Moché qui vivaient tous en une génération dont le comportement n'était pas satisfaisant. A l'époque du déluge, Noa'h pria uniquement pour lui-même et pour les membres de sa famille. Il ne pensa pas aux autres, leur indiquant simplement, quand ils lui demandaient pourquoi il construisait une arche, que D.ieu allait susciter le déluge sur la terre. C'est alors seulement qu'il leur reprochait leur comportement. Néanmoins, il fallait, au préalable, qu'on vienne l'interroger, pour qu'il fasse des reproches. Lui-même ne prenait jamais l'initiative d'une telle discussion. Le Zohar emploie, à son égard, des mots très sévères.

Avraham n'attendait pas qu'on s'adresse à lui, ainsi qu'il est dit : «Il invoqua le Nom de l'Eternel, D.ieu du monde ». Il abordait chacun et parlait de D.ieu. Néanmoins, son objectif était que tous les hommes soient des Justes et il ne priait pas pour ceux qui étaient étrangers à une telle élévation.

Lorsque D.ieu lui fit part du décret frappant Sodome, il dit : «Peut-être y a-t-il des Justes dans cette ville», auquel cas elle ne devait pas être détruite. Puis, il apprit que l'on ne pouvait même pas y trouver dix Justes, Dès lors, «Avraham rentra chez lui» et n'objecta plus à cette destruction.

Moché, le «berger fidèle », eut un comportement totalement différent. Lorsque les enfants d'Israël commirent des fautes, il demanda à D.ieu de leur pardonner à tous, y compris aux impies. Non seulement il rejeta l'attitude de Noa'h, qui priait seulement pour lui et pour les membres de sa famille, mais, bien plus, il formula à D.ieu, s'Il ne leur pardonnait pas, la requête suivante : «De grâce, efface-moi de ce livre que Tu as écrit ».

Moché était l'avocat de tous les Juifs. Bien que la logique évidente établit qu'il n'y a pas lieu de prier pour ceux qui avaient participé de leur plein gré à la faute du veau d'or, Moché intercéda en leur faveur, avec la plus grande détermination, en faisant don de sa propre personne et en transcendant toute rationalité. Et, c'est uniquement un tel comportement que le saint Zohar, âme de la Torah, appelle « la perfection qui convient ».

Après le don de la Torah, il doit nécessairement en être ainsi et c'est seulement de cette façon que l'on peut être un berger fidèle.

Un chef de la génération, surtout après la révélation du Sinaï, intercède pour chaque Juif, sans aucune exception. Et, peu importe si, logiquement, une telle intervention est justifiée ou non. Son but n'est pas de s'enfermer dans une arche, avec ses fils, son épouse et les femmes de ses fils, sans se préoccuper des autres, du fait de tous les reproches qu'il faudrait leur adresser. C'est pour cela que le déluge s'appelle «les eaux de Noa'h».

Un berger d'Israël est capable d'offrir concrètement sa vie pour sa génération, même si c'est celle du désert, qui n'a pas part au monde futur, selon l'avis de Rabbi Akiva, qui était pourtant empli d'amour pour son prochain et affirmait que ce sentiment est « un grand principe de la Torah ».

Moché notre maître était donc le berger fidèle, prenant également le parti de telles personnes, restant dans le désert à cause d'eux, comme l'explique le Midrach, se basant sur le verset : «Il fit ce qui était juste pour D.ieu et rendit ses jugements en Israël ». Il fit donc le choix de rester dans le désert afin de ne pas y abandonner sa génération.

5. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi il pria précisément pour Yochoua, demandant à D.ieu de le sauver du complot des explorateurs et non pour les autres.

La 'Hassidout explique pourquoi les explorateurs ne souhaitaient pas entrer en Erets Israël. En effet, ils ne voulaient pas entrer en contact avec la matière du monde. Ils disposaient du pain du ciel, de l'eau du puits de Miryam. Les colonnes de nuée nettoyaient et empesaient leurs vêtements. Ils refusaient donc de quitter le désert pour se rendre en Terre Sainte, où ils devraient labourer et semer, entrer en relation avec des hommes qui en faisaient de même.

Peut-être un tel comportement leur convenait-il, à titre personnel. Nous avons vu, en effet, que certains Justes adoptaient la rigueur pour règle de conduite. A l'opposé, le berger, le dirigeant de la génération doit bâtir un Sanctuaire pour D.ieu icibas et faire abstraction de sa propre personne afin de se consacrer à tous les autres.

C'est pour cela que Kalev n'adopta pas la position des autres explorateurs. En effet, lui-même était soumis à Moché, chef de la génération, ainsi qu'il est dit : «Kalev fit taire le peuple devant Moché », lequel était lui-même parfaitement soumis à D.ieu. C'est pour cela que Kalev n'avait pas la même position que les autres.

On peut ainsi comprendre pourquoi Moché pria uniquement pour Yochoua. En effet, il savait qu'il serait le chef de la génération après lui, car «Eldad et Medad prophétisaient dans le campement» et disaient : « Moché va mourir et c'est Yochoua qui conduira le peuple en Erets Israël ».

Moché demanda donc : « Que D.ieu te protège du complot des explorateurs », alors que ceux-ci étaient encore « vertueux ». En effet, le chef de la génération doit se préoccuper de chacun.

## La Mitsva des Tsitsit

(Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5713-1953)

6. Le Midrach rapporte que Moché, notre maître, dit à D.ieu : « A quoi bon donner la Torah et les Mitsvot aux Juifs qui se trouvent dans un monde matériel et grossier, susceptible de provoquer l'oubli, de leur part ? ».

D.ieu lui répondit : «Je leur donnerai la Mitsva des Tsitsit, qui leur permettra de se souvenir de toutes les autres Mitsvot ». En effet, la valeur numérique du mot *Tsitsit* est six cents. Si on y ajoute les huit fils et les cinq nœuds, on retrouve le compte des six cent treize Mitsvot. On peut ainsi se rappeler de tous les Commandements, ainsi qu'il est dit : «Vous les verrez et vous vous souviendrez de toutes les Mitsvot de D.ieu ».

Néanmoins, on peut s'interroger, sur ce qui vient d'être dit. Si les seules Tsitsit suffisent à se rappeler des Mitsvot, à quoi sert le Talith ? Pourquoi ne pas se contenter de ce qui fait directement allusion aux six cent treize Mitsvot ?

La réponse est la suivante. A la différence de la nourriture, que l'on introduit dans son corps, le Talith est un vêtement qui l'entoure, à l'extérieur et que l'on ne peut pas intérioriser. Il faut donc savoir que les Tsitsit faisant allusion aux six cent treize Mitsvot sont accrochées à un Talith, c'est-à-dire à ce qui transcende la raison.

Celui qui prendrait des Tsitsit détachés du Talith n'accomplirait aucune Mitsva et ne se souviendrait donc pas des Commandements de D.ieu. La Mitsva, en l'occurrence, consiste à prendre conscience que les Tsitsit sont reliés à un Talith, que la Torah et les Mitsvot échappent totalement à l'entendement.

7. A la fin de la Paracha des Tsitsit, il est dit : «Je suis l'Eternel votre D.ieu, qui vous ai fait sortir d'Egypte».

On peut se dire, en effet, que le chemin de la Torah va à l'encontre de celui du monde. Un Juif doit respecter le Chabbat et les fêtes, bien plus commencer à en respecter les lois alors qu'il fait encore jour. Or, il doit également affronter la concurrence des non-Juifs, qui ne respectent pas le Chabbat et entrer en compétition avec eux.

Un Juif qui se lève, le matin, doit tout d'abord prier, puis étudier la Torah. C'est seulement après cela qu'il peut se consacrer à ses affaires. Bien plus, alors qu'il se trouve déjà dans l'endroit où il exerce son activité et que celle-ci bat son plein, au beau milieu de la journée, il doit tout abandonner pour la prière de Min'ha. C'est précisément ce qui fait la valeur de cette prière.

Puis, le soir, il devra encore dire la prière de Maariv et lire le Chema Israël du coucher. On lui demandera encore de se préserver du vol, de la rapine, de la tromperie, de la concurrence déloyale, alors que toutes ces pratiques sont d'usage courant, dans le monde commercial.

Tout ceci conduit donc à s'interroger. Comment peut-on adopter le comportement de la Torah, alors que celui-ci n'est pas adapté au monde ?

La fin de la Paracha des Tsitsit permet de répondre à cette question. En effet, les Tsitsit transcendent la raison. En conséquence, lorsque l'on ne tient aucun compte des contingences et des limites de l'intellect, lorsque l'on met en pratique les Mitsvot au delà de toute logique, on obtient que D.ieu adopte également un comportement surnaturel.

C'est le sens du verset : «Je suis l'Eternel votre D.ieu, Qui vous ai fait sortir d'Egypte». Nos Sages soulignent que, de manière naturelle, il était inconcevable qu'un seul esclave puisse s'évader de ce pays. Or, six cent mille hommes adultes le quittèrent, avec les femmes et les enfants, avec une immense richesse.

Chaque Juif ne possédait pas moins de quatre vingt dix ânes, chargés d'argent et d'or. Et, certains Egyptiens admirent qu'ils étaient dans le vrai et les accompagnèrent. Une telle situation transcende complètement les voies de la nature.

Ainsi, lorsqu'un Juif n'est pas limité par les lois naturelles, il obtient la révélation divine qui fut à l'origine de la sortie d'Egypte et D.ieu lui envoie également des bénédictions surnaturelles, enfants, santé et prospérité matérielle.

## Les jeunes enfants

(Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5721-1961)

1. L'un des arguments soulevés par les enfants d'Israël, à la suite du complot des explorateurs, fut le suivant : « Nos femmes et nos jeunes enfants seront livrés au pillage ». De même, D.ieu, répondant aux accusations qu'ils avaient portées, affirma : « Vos jeunes enfants dont vous aviez dit qu'ils seraient livrés au pillage... hériteront, eux » d'Erets Israël.

On peut ici s'interroger. Les explorateurs n'avaient pas spécifiquement évoqué les jeunes enfants. Ils avaient parlé de tous les enfants, grands et petits, affirmant que ceux-ci seraient tous «livrés au pillage ». Dès lors, pourquoi parler ici uniquement des jeunes enfants en écartant les plus grands ?

L'explication pourrait, très simplement, être la suivante. Les explorateurs voulaient provoquer la plus grande panique, chez les enfants d'Israël. Ils parlèrent donc des petits enfants, envers lesquels l'amour est beaucoup plus vivace, pour lesquels on éprouve beaucoup plus de pitié. De fait, l'amour de D.ieu pour le peuple juif est précisément expliqué, dans le verset, par le fait que « Israël est un jeune garçon et Je l'aime ».

Néanmoins, ceci justifie uniquement l'argument soulevé par les Juifs. Pourquoi, en revanche, est-il également fait mention des jeunes enfants dans la réponse de D.ieu ? Pourquoi est-il promis qu'ils hériteraient eux-mêmes d'Erets Israël ?

Il faut en conclure que la prise de possession et l'entrée en Erets Israël sont plus spécifiquement liées aux jeunes enfants.

2. Nous expliquerons tout cela en fonction de l'affirmation de nos Sages selon laquelle « la partie de l'aliment qui est émiettée par le jeune enfant est plus importante que celle qu'il consomme effectivement ». C'est pour cela que l'on fait l'éloge de Yossef en constatant qu'il donna « du pain selon le nombre de petits enfants », c'est-à-dire en quantité plus importante, afin de tenir compte de ce qu'ils émiettent.

Dans sa dimension spirituelle, le pain fait allusion à la Torah. En effet, la Torah et les Mitsvot sont la nourriture et la boisson. De ce point de vue, une différence doit effectivement être faite entre ceux qui sont grands par l'esprit et les « petits enfants »,

au sens moral. Les premiers consacrent la majeure partie de leur temps et de leurs forces à la Torah et aux Mitsvot, qu'ils mettent en pratique de la manière la plus convenable. Les derniers, par contre, se concentrent essentiellement sur d'autres centres d'intérêt. Bien plus, même lorsqu'ils pratiquent la Torah et les Mitsvot, leur démarche n'est pas désintéressée.

De telles personnes font «des miettes», plus qu'ils ne mangent. Leur Torah et leurs Mitsvot tombent en lambeau, plus qu'elles ne pénètrent leur personnalité. En effet, ce qu'elles en intègrent et qui devient la nourriture et le vêtement de leur âme divine est obtenu uniquement lorsque la pratique est consacrée au Nom de D.ieu. Un tel accomplissement est rare, chez de telles personnes, dont la Torah et les Mitsvot sont généralement intéressées.

3. Tel fut donc l'argument soulevé, lors de l'épisode des explorateurs, afin de décourager l'entrée en Erets Israël et de lui préférer le séjour dans le désert. Là, tout était finesse et spiritualité, comme nous l'avons longuement montré. En Erets Israël, par contre, il fallait entrer en contact avec des objets matériels, consacrer la majeure partie de son temps à de telles préoccupations. Bien plus, lorsque l'on pratiquerait la Torah et les Mitsvot, on ne pourrait le faire de manière désintéressée et tous ces accomplissements partiraient donc en lambeau.

D.ieu apporta à tout cela la réponse suivante : «Vos jeunes enfants dont vous aviez dit qu'ils seraient livrés au pillage... hériteront, eux » d'Erets Israël et non la génération du désert, malgré la profonde compréhension qui la caractérisait. En effet, ces jeunes enfants se trouvaient en contact avec le monde matériel. Malgré cela, ils s'astreignaient à la pratique de la Torah et des Mitsvot. Et, cette contrainte était si précieuse pour D.ieu que le peu qu'ils accompliraient serait plus important que ce qu'aurait pu faire la génération du désert, ne possédant pas l'élévation qu'apporte la lutte contre sa propre personnalité, comme nous l'avons expliqué en montrant l'importance de transformer la matière du monde.

4. Un verset ne peut être départi de son sens simple. Et, tous les commentaires qui peuvent en être donnés, qu'ils appartiennent au sens ésotérique, analytique ou allusif de la Torah, n'interviennent que dans un second temps. En l'occurrence, c'est avant tout de petits enfants qu'il s'agit, dans ce texte.

De fait, l'étude de la Torah des petits enfants possède une qualité que celle des adultes n'a pas, selon la même explication que celle qui a été donnée à propos des

petits enfants, dans la dimension spirituelle. L'étude des enfants est, certes, limitée. Pour autant, elle a, de différents points de vue, plus de valeur pour D.ieu que celle des adultes.

Bien plus, le Midrach affirme que les erreurs de lecture des enfants, y compris celles qui portent sur le Nom de D.ieu Lui-même, suscitent le plaisir céleste. Ainsi, D.ieu exprime Son amour pour ces enfants, précisément parce que ces erreurs sont la marque de leur amour pour Lui. Le sentiment se développant de cette façon est bien réciproque.

L'amour que D.ieu porte aux enfants qui se consacrent à l'étude est si fort qu'il justifie le don de la Torah à tout Israël, ainsi qu'il est dit : « Nos enfants seront nos garants ».

En conséquence, la Hala'ha précise que l'on ne peut interrompre l'étude de la Torah des enfants, y compris pour la reconstruction du Temple, malgré son immense importance et le plaisir profond qu'il procure à D.ieu. Il faut en conclure que l'étude des enfants Lui est encore plus précieuse.

5. Il y a là l'un des aspects essentiels qu'évoque la date du 12 Tamouz, date de la libération de mon beau-père, le Rabbi.

Nous prononçons, pendant ce Chabbat, la bénédiction du mois de Tamouz et de tout ce qui le concerne, en particulier ses perspectives les plus clairement bénies.

Mon beau-père, le Rabbi, fit don de lui-même pour renforcer et diffuser le Judaïsme. Il s'opposa, par toutes ses forces, à ceux qui luttaient contre D.ieu et Son oint. L'un des domaines qui concentra le plus clairement ses efforts fut l'enseignement de la Torah aux enfants.

A l'époque, le Rabbi commenta, à différentes reprises, le verset : «Tu as basé Ta puissance sur la bouche des petits enfants et des nourrissons, afin de supprimer l'ennemi et le vengeur». Les enfants qui se consacrent à l'étude, précisément, sont capables d'obtenir un tel résultat. Ils apportent la force de vaincre et de mettre hors d'état de nuire ceux qui se dressent contre les Juifs et le Judaïsme. Ils provoquent le salut de tout le peuple d'Israël.

Il en fut ainsi à l'époque de Morde'haï et d'Esther. Lorsque D.ieu entendit la voix des enfants qui étudiaient la Torah, Il s'emplit d'une profonde miséricorde pour Israël, lui accorda le salut et la délivrance.

### La Mitsva de la 'Hala

(Discours du Rabbi, Chabbat Chela'h 5716-1956)

6. La Mitsva de la 'Hala consiste à prélever une petite partie de la pâte et à l'offrir au Cohen. Dès lors, ce prélèvement est consacré, ce qui n'est pas le cas pour le reste de la pâte. Il doit donc être consommé en état de pureté, uniquement par les Cohanim.

Or, on peut s'interroger, à ce sujet. N'est-il pas dit de la Torah que «ses voies sont des voies agréables et tous ses chemins sont paix». Bien plus, le Rambam précise que la Torah fut essentiellement donnée pour instaurer la paix dans le monde. Dès lors, comment peut-elle instaurer une séparation d'une partie de cette pâte, afin de la sanctifier, ce qui n'est pas le cas pour ce qu'il en reste ?

La réponse à cette question est la suivante.

Le Midrach dit que la Mitsva de la 'Hala fut accordée aux femmes afin de réparer la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui fut commise sur l'intervention de 'Hava, laquelle «altéra la 'Hala du monde». Adam, le premier homme, était bien cette «'Hala du monde» et c'est la Mitsva de la 'Hala qui permit de réparer cette faute.

7. La faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal fut commise à cause du serpent, qui jalousa l'honneur accordé à l'homme. Comment cette faute fut-elle possible ? Parce que l'on ajouta un Interdit, dont D.ieu n'avait pas fait mention.

D.ieu avait demandé de ne pas manger le fruit. Mais, l'on ajouta qu'en outre, il ne fallait pas le toucher. La faute en résulta.

Or, on peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit. La Torah ne dit-elle pas, ellemême : «Vous fixerez une garde autour de Ma garde» ? C'est en se basant sur ce principe que nos Sages ont instauré des barrières et des précautions. Et, le Rambam précise que la Torah elle-même demande qu'il en soit ainsi, comme il est dit : «Tu ne t'écarteras pas de la parole qu'ils te diront, à droite ou à gauche».

Dès lors, pourquoi distinguer les lois trouvant leur origine dans la Torah de celles qui sont introduites par les Sages ? Parce que la Torah a voulu elle-même qu'il en soit ainsi, qu'en cas de doute, l'on adopte la position la plus rigoriste, s'il s'agit d'un Précepte de la Torah, la plus conciliante, si c'est une disposition des Sages.

De fait, les livres d'Ethique soulignent que l'on doit être prudent pour ce qui concerne cent mesures d'actes permis, afin de ne pas en arriver à une seule mesure d'actes interdits.

En conséquence, pourquoi est-il si répréhensible d'interdire également de toucher le fruit ce cet arbre ? Un tel comportement n'est-il pas, bien au contraire, judicieux ?

8. En fait, tout dépend qui décide d'adopter un tel comportement et où une telle décision est prise. Ce fut, en l'occurrence, Adam, le premier homme, qui se trouvait dans le Gan Eden, lieu qui ne supporte pas le mal.

Après la faute, Adam fut renvoyé du Gan Eden, dans lequel le mal n'avait pas sa place. Se trouvant dans le Gan Eden, il n'avait lui-même aucun contact avec le mal. Il était parfaitement soumis à D.ieu, comme on le dit à propos des Patriarches, qui étaient comparés à une charrette, totalement soumise à son cocher. Toutes leurs préoccupations s'inscrivaient dans le domaine de la Sainteté.

Une charrette n'a pas de volonté propre et elle se rend uniquement là où le cocher la conduit. En pareil cas, les barrières et les précautions deviennent inutiles, dès lors qu'il n'y a aucune possibilité de trébucher. Bien plus, en pareil cas, de tels comportements constituent même une carence.

En effet, celui qui est parfaitement soumis à D.ieu, dont toutes les actions sont saintes, peut apporter l'élévation à la matière. Dès lors, s'il restreint son action, il supprime l'élévation qui aurait pu résulter.

Ainsi, le Yerouchalmi rapporte la parole d'un Sage de la Guemara, selon laquelle on devra rendre des comptes lorsque l'on a délaissé un aliment que l'on aurait pu consommer. Celui qui est totalement soumis à D.ieu, dont toutes les actions s'inscrivent dans le domaine de la sainteté, apporte effectivement l'élévation à tout ce qu'il accomplit.

En conséquence, la nécessité de « fixer une garde autour de Ma garde » ne remet pas en cause le caractère négatif de cette interdiction qui fut ajoutée, celle de toucher le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Chaque fois que des barrières et des précautions sont nécessaires, une telle attitude est judicieuse. Si ce n'est pas le cas, ce peut être un défaut et nos Sages disent, à ce propos, que « celui qui ajoute est comparable à celui qui retranche ».

9. La faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal commença donc par l'introduction d'une pratique qui n'était pas à sa place. Celle-ci fut ensuite réparée par le prélèvement de la 'Hala.

La Mitsva de la 'Hala consiste à séparer une partie de la pâte du reste de celle-ci, en la consacrant, de sorte qu'elle ne puisse être consommée qu'en état de pureté, par les Cohanim, à la différence du reste de la pâte.

Certes, la Torah prône la paix et l'unité. L'Admour Hazaken souligne largement, au trente deuxième chapitre du Tanya l'importance d'aimer son prochain et il montre que ce principe constitue la base même de toute la Torah. Et, un discours 'hassidique du Rabbi Rachab décrit le manque qui résulte de la controverse, à l'origine de toutes les manifestations négatives.

Néanmoins, quelqu'un pourrait s'exclamer: « Pourquoi mettre systématiquement en avant le Choul'han Arou'h ? N'est-il pas préférable de privilégier l'unité ? N'appelez pas association ce que ce peuple considère comme une association! ».

Il faut donc savoir qu'en certains cas, l'unité véritable passe par la séparation. Ainsi, la distinction entre Cohanim, Léviim et Israëlim n'a pas pour objet de diviser, ce qu'à D.ieu ne plaise. Elle constitue, bien au contraire, l'unité véritable. De même, il y a, en Erets Israël, dix paliers de sainteté. Ceux-ci ne remettent pas en cause l'unité. Et, il en est donc de même pour la Mitsva de la 'Hala.

C'est en ce sens que la 'Hala peut réparer la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui fut commise parce qu'une pratique fut introduite alors qu'elle n'avait pas lieu d'être. La 'Hala répare une telle situation en rappelant que la séparation est parfois nécessaire. C'est précisément cette Mitsva qui permet de racheter une faute ayant une portée aussi générale.

10. Les Cohanim se distinguent de tous les autres Juifs et, parmi eux, le grand Prêtre occupe une place particulière.

A Yom Kippour, le grand Prêtre entrait dans le Saint des Saints, alors que les autres Cohanim restaient à l'extérieur. Quant aux autres Juifs, ils ne pénétraient même pas dans l'esplanade des Cohanim.

Il est dit des Cohanim et, de façon générale, de la tribu de Lévi, que «ils enseigneront Tes Jugements à Yaakov et Ta Torah à Israël ». De nos jours, il s'agit donc des Rabbanim et des enseignants.

Il faut savoir que ceux-là sont séparés du reste du peuple. Il n'est pas donné à chacun d'être un Rav. Différentes conditions doivent être remplies pour cela.

11. Quand il s'agit des Juifs, à titre personnel, il faut effectivement être proche de chacun. A l'opposé, une fonction rabbinique, les forces et le titre qu'elle implique, ne sont pas le fait de tous.

Le candidat à de telles fonctions doit être soumis à un examen judicieux. On doit, en particulier, déterminer s'il craint réellement D.ieu. En effet, pour celui qui ne la mérite pas, la Torah peut devenir un poison mortel.

Celui qui n'admet pas la vérité de toute la Torah ne peut pas même se prononcer sur les lois qu'il accepte et qu'il met en pratique. Il n'est pas habilité à émettre un avis.

Le Choul'han Arou'h, dans le 'Hochen Michpat, précise qui est apte à occuper des fonctions de juge. Il explique que «celui qui dit : cette explication est bonne, cette autre ne l'est pas » n'est pas autorisé à émettre son avis, y compris s'il s'agit d'un principe dont il admet la véracité. Il faut lui appliquer ce que dit la conclusion du

'Hochen Michpat, et que le Rambam souligne également, c'est-à-dire l'affirmation selon laquelle celui qui remet en cause un seul mot de la Torah est considéré comme s'il la refusait dans son intégralité.

Celui qui accorde une ordination rabbinique à de telles personnes et leur permet de délivrer leur enseignement au peuple juif porte la pleine responsabilité de ce qui découlera de son initiative. Celui qui confie à ces impies, selon l'affirmation du Rambam, un poste de rabbin et de porte-parole de la foi juive, fait une présentation frauduleuse de la Torah, ce qu'à D.ieu ne plaise.

12. Or, la nécessité d'aimer son prochain n'est-elle pas à la base même de la Torah? Et celle-ci n'a-t-elle pas essentiellement pour but d'instaurer la paix et l'unité? L'Admour Hazaken n'explique-t-il pas longuement l'importance de l'unité? Dès lors, pourquoi favoriser ainsi la controverse et la division?

La réponse est la suivante. Dans le trente deuxième chapitre du Tanya, l'Admour Hazaken cite la Michna : « Aime les créatures et rapproche les de la Torah ». L'amour des créatures a donc un sens quand il permet de les rapprocher de la Torah.

A l'opposé, il n'est pas question d'extraire la Torah du Choul'han Arou'h, ce qu'à D.ieu ne plaise et de l'adapter à ce que chacun est d'accord d'en accepter. Nul ne peut s'approprier la Torah au point de dire : « Cette explication est bonne, cette autre ne l'est pas ».

Si quelqu'un met en avant l'Injonction selon laquelle «tu aimeras ton prochain comme toi-même» en voulant lui donner un sens opposé à celui qui a été décidé par D.ieu, afin de justifier les agissements d'une certaine personne, ne recherche pas la paix et l'unité. Bien au contraire, son intervention, en pareil cas, sera dévastatrice, ce qu'à D.ieu ne plaise.

13. On met en avant le prétexte de l'unité pour supprimer la distinction qui peut être faite entre les Rabbanim qui acceptent l'intégralité de la Torah et les rabbins qui disent : «Cette explication est bonne, cette autre ne l'est pas ». De cette façon, on remet en cause toutes les valeurs des Juifs respectant la Torah et les Mitsvot.

On fait donc disparaître la séparation entre les hommes et les femmes, à la synagogue, puis celle qui est faite entre la viande cachère et celle qui ne l'est pas, entre ce qui est pur et ce qui est impur. A terme, on supprime également ce qui distingue

un Juif d'un non-Juif. Dès lors, s'accomplissent les termes du verset : « Tes fils et tes filles sont livrés à un autre peuple ».

Il est dit : «N'appelez pas association ce que ce peuple considère comme une association », même si Chavna est lui-même de cet avis.

Ilfautrenforcerles murailles de Jérusalem, dont le nom désigne, étymologiquement, la plénitude de la crainte, soit la situation opposée aux conceptions de Chavna et de ses disciples. C'est uniquement de cette façon que l'on peut préserver les enfants éduqués par 'Hizkya de l'emprise de Sénacherib, le roi d'Achour. Dès lors, il n'y aura plus d'excès, de démesure et de débordement, pour tout ce qui nous concerne et l'on ne verra plus d'élèves révélant leur infamie aux yeux de tous.

Il est dit : «Heureux le peuple pour lequel il en est ainsi. Heureuse la nation dont l'Eternel est le D.ieu» et ce verset fait allusion à la délivrance future. Nos Sages font, en effet, remarquer que le Nom divin *Avaya* est mentionné vingt fois, à propos de l'exil. Et, le mot *Achreï*, heureux, qui fait allusion à la délivrance future, apparaît également vingt fois.

14. Tel est donc le sens de la 'Hala. Parfois, une barrière et une distinction sont effectivement nécessaires et l'on ne doit pas, en pareil cas, avancer l'argument de l'unité. En effet, les Juifs s'unissent précisément en respectant les différences qui existent entre les Cohanim, les Léviim et les Israëlim, entre les rabbins et les autres Juifs.

En pareil cas, il ne s'agit pas de division. C'est, bien au contraire, l'unité véritable.

Evoquant la Mitsva de la 'Hala, le livre de Ye'hezkel constate qu'elle « déposera la bénédiction dans ta maison ». Certes, il est dit que « le Saint béni soit-Il ne trouva d'autre réceptacle contenant la bénédiction pour Israël que la paix ». Néanmoins, l'unité et la paix passent parfois par l'instauration de barrières et de différences.

C'est donc de cette façon que l'on pourra «déposer la bénédiction dans ta maison», une bénédiction à laquelle ne s'applique aucun qualificatif qui la limiterait, spirituellement ou matériellement.

## Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Jeudi 24 Sivan 5704, Brooklyn, New York,

le vous salue et vous bénis,

Notre Sidra relate l'épisode des explorateurs. Ceux-ci étaient des dignitaires du peuple d'Israël et ils étaient alors vertueux. Puis, ils déclarèrent: «C'est effectivement un pays où coulent le lait et le miel. Mais, le peuple qui y réside est puissant. Amalek se trouve dans le sud». Et tout cela était vrai. Mais, ils conclurent: «Nous ne pourrons pas vaincre ce peuple, car il est plus fort que nous». Cela était faux et la Guemara, au traité Sotta 35b, explique ce que ces mots signifient: «D.ieu Lui-même ne peut s'en rendre Maître». Des propos hérétiques!

Il en est strictement de même lorsque l'on dit que l'Amérique est un pays où coulent le lait et le miel, que l'on y connaît tous les plaisirs matériels, dans lesquels on est embourbé, que l'on est entouré de disciples d'Amalek. Dès lors, comment s'adresser à quelqu'un qui est éloigné du Judaïsme et lui demander d'adopter un mode vie basé sur la Torah et les Mitsvot? Cet endroit ne le permet pas! Or, de telles affirmations sont la négation de la foi.

Il faut donc s'emplir de détermination et, comme Kalev, s'écrier: « Nous nous y rendrons et, en conséquence, nous serons capables de la recevoir ».

Avec ma bénédiction de Techouva immédiate, délivrance immédiate.

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, Veille du saint Chabbat Parchat Chela'h 5721, Brooklyn, New York,

le vous bénis et vous salue,

Le point culminant de notre Paracha, celle de Chla'h, est la mission confiée aux douze représentants du peuple juif, que Moché, notre maître, envoya reconnaître et explorer le pays que D.ieu voulait donner aux Juifs, Erets Israël.

Or, on peut s'interroger, à ce propos. Moché était à l'origine de cette mission et, à n'en pas douter, celle-ci était donc conforme à la Torah. Comment donc putelle avoir pour conséquence un malheur et un sujet de lamentation pour toutes les générations ?

La réponse à cette question est la suivante. Cette mission était, certes, conforme à la Torah qui demande aux Juifs, à titre individuel ou collectivement, d'agir par tous les moyens qui sont naturellement possibles. Pour autant, ils doivent également savoir que la bénédiction et la réussite émanent de D.ieu, y compris de manière surnaturelle, si cela est nécessaire.

Mais, les éclaireurs n'agirent pas et ne parlèrent pas en ce sens. Ils bâtirent leur propre raisonnement, concernant la prise et la conquête d'Erets Israël. Puis, ils tentèrent de convaincre les Juifs de ne pas mettre en pratique la Volonté de D.ieu.

Chaque occupation, personnelle ou, a fortiori, communautaire, doit être considérée comme une mission confiée par D.ieu.

Il ne faut pas que les raisonnements humains puissent affaiblir la confiance en D.ieu. Car, si tel était le cas, l'issue finale serait certaine. Chacun, chacune doit faire tout ce qui est son pouvoir. Alors, D.ieu accordera une réussite surnaturelle.

Combien plus est-ce le cas d'une activité dont le but est de venir en aide à une école délivrant une éducation conforme aux critères de la Sainteté. Toutes celles qui y apportent leur contribution sont ainsi directement liées à la sainte Torah et à D.ieu.

#### Chela'h

En pareil cas, il est certain que le mérite de la Torah et celui de la communauté viennent en aide. Plus on s'applique à mettre en pratique la mission de la meilleure façon et plus la bénédiction divine est large.

Ceci concerne non seulement l'issue fructueuse de ce qui a été entrepris, mais aussi tout ce dont on peut avoir besoin, dans sa vie privée et familiale, satisfaction des enfants, santé et opulence matérielle.

Avec ma bénédiction de réussite et pour donner de bonnes nouvelles de votre travail et, de façon générale,



# KORA'H



### Kora'h

## Les offrandes du Cohen

(Discours du Rabbi, Chabbat Kora'h 5714-1954)

1. Notre Sidra, qui commence par «Et, Kora'h prit », fait le récit de sa contestation de la prêtrise d'Aharon. Puis, le bon droit de ce dernier fut établi grâce à son bâton qui fleurit et, en conséquence, les offrandes du Cohen lui furent également accordées.

Ces offrandes consistaient à donner aux Cohanim une part de tout ce que l'on possédait, de ce que l'on introduit en son corps, des aliments, comme de ce qui entoure le corps, des vêtements. Ainsi, la dîme et les prémices appartiennent à la première catégorie, le début de la tonte, à la seconde.

Le verset définit ce que sont ces cadeaux offerts au Cohen. Ils ont pour but d'établir que l'entrée en matière de tout ce que l'on possède doit être consacrée au service de D.ieu. Il est dit, à propos des Cohanim, que «D.ieu est leur héritage» et qu'ils n'ont pas de relation directe avec la matérialité se consacrant à Son service. En conséquence, ces offrandes étaient, en réalité, faites à D.ieu et les Cohanim étaient nourris à la table céleste.

De fait, ces offrandes existent encore, à l'heure actuelle, comme le souligne le Rambam, qui explique que celui qui donne à manger à un pauvre doit, de ce fait, lui offrir le meilleur et le plus doux de ce qu'il possède. S'il lui offre des vêtements, ainsi qu'il dit: «quand tu verras un homme dévêtu, tu le couvriras», il lui donnera les plus élégants. S'il fait construire une synagogue, il s'arrangera pour qu'elle soit plus belle que sa propre maison, ainsi qu'il est dit: "Les mets les plus gras sont pour D.ieu».

De façon générale, le Michné Torah, du Rambam, est considéré comme un ouvrage appartenant à la partie révélée de la Torah. Pour autant, on y trouve, en différents endroits, des allusions à son enseignement profond. C'est bien le cas ici, puisque le Rambam définit les trois besoins de l'homme selon les mêmes termes que cet enseignement profond, en l'occurrence, la nourriture, les vêtements, la maison.

Ces trois catégories englobent bien tout ce que l'homme possède. Or, de tout cela, il doit donner la première et la meilleure partie au Cohen qu'il porte au profond de son âme, c'est-à-dire au domaine de la Sainteté.

De fait, chez celui qui est «l'homme moyen» défini par le Tanya et non un Juste, l'âme divine peut effectivement être définie comme «un pauvre». L'inverse est vrai pour le Juste. C'est ainsi que Hillel, lorsqu'il mangeait disait qu'il «prodiguait un bienfait à celui qui est abandonné», c'est-à-dire à son corps.

Il en est ainsi pour la nourriture et les vêtements. Pour la maison, le Rambam fait clairement référence à une synagogue, c'est-à-dire à un édifice consacré à D.ieu.

Pour adopter une telle attitude, jusque dans le moindre détail de son comportement, une préparation globale est nécessaire. Le Rambam l'indique en conclusion: «On doit consacrer ce que l'on possède, ainsi qu'il est dit: 'les mets les plus gras sont pour D.ieu' ».

Cette préparation est donc la suivante. Il faut avoir conscience que l'essentiel doit être consacré à D.ieu. Lorsque c'est effectivement le cas, on peut parvenir, dans chaque détail de son comportement, de son alimentation, de ses vêtements et de sa maison, à consacrer la meilleure part au Cohen qui se trouve au profond de l'âme.

Et, cette attitude a également une incidence matérielle. Il s'agit, en l'occurrence, des offrandes du Cohen et l'on connaît, à ce sujet, le récit de celui qui y consacra une valeur inférieure à celle qu'il aurait dû donner. L'année suivante, il ne disposait plus que de ce qu'il aurait dû apporter au Cohen.

2. Il en est de même pour le temps. Il est certaines périodes pendant lesquelles on se détache des événements du monde. De façon générale, il en est ainsi pendant les premières années de la vie. A d'autres moments, en revanche, on doit s'y consacrer pleinement.

C'est également le cas pour le cycle annuel, qui comporte des jours de semaine, pendant lesquels chacun est occupé, des Chabbats et des jours de fêtes, durant lesquels on est libre. Bien plus, à Roch Hachana et pendant les dix jours de Techouva, l'âme aspire à se rapprocher de D.ieu.

On doit donc savoir que «les mets les plus gras sont pour D.ieu». Il faut Lui consacrer les premiers et les meilleurs moments. Chaque jour, le temps le plus propice est celui du lever. On a alors la tête reposée et l'on doit donc offrir ce moment à D.ieu, ainsi qu'il est dit: «vous effectuerez un prélèvement du début de vos pâtes». Mon beau-père, le Rabbi, constate que le terme Arrisoté'hem signifie «vos pâtes»,

mais également « vos lits ». Ainsi, dès que l'on quitte son lit, au lever, on doit aussitôt prélever de son temps pour D.ieu.

C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on se posa, en Amérique, la question de l'organisation des études, dans les écoles juives, mon beau-père, le Rabbi, prit très fortement position pour que l'on réserve la matinée aux études sacrées et que l'on garde les études séculaires pour l'après-midi.

En effet, le matin, lorsque l'on a la tête reposée, est le meilleur moment pour étudier la Torah et c'est à ce propos que le Rambam cite le verset: «Les mets les plus gras seront pour D.ieu». Pendant le reste du jour, on pourra se consacrer aux autres occupations et «l'Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras».

Ce qui vient d'être dit s'applique également aux commerçants, bien que leur activité soit profane. Ils doivent, néanmoins, savoir que l'étude de la Torah et la prière sont essentielles, qu'ils doivent consacrer à D.ieu la première partie de la journée, qui est la plus favorable.

On doit donc, tout d'abord, prier, puis il faut étudier la Torah. La Hala'ha précise, en effet, que l'on se rend de la maison de prière à la maison d'étude. C'est seulement à l'issue de tout cela que l'on ira manger. Le Tséma'h Tsédek stipule que le repas du matin fait suite à la prière et qu'en quittant la synagogue, on doit, tout d'abord, aller étudier la Torah. Il en résulte que ce repas fait effectivement suite à l'étude. Enfin, après tout cela, on pourra se consacrer aux autres activités.

Chacun doit donc se pénétrer de la conscience que l'étude de la Torah et la prière sont ses activités essentielles. On ne peut se permettre de se consacrer uniquement à ses affaires, tout au long de la journée et de se contenter d'une étude, le matin et d'une autre, le soir, dans le seul but de respecter les termes du Choul'han Arou'h.

On ne peut dire des mots machinalement, sans même réfléchir à ce qu'ils signifient, sans qu'il en résulte une méditation profonde. Le meilleur moment, les meilleures forces, l'effort intellectuel et même celui des mains doivent être consacrés à l'étude de la Torah et à la prière.

Certes, nos Sages soulignent que l'offrande est un simple prélèvement et ne peut pas porter sur la totalité. Il en est de même pour la dîme, qui est seulement un dixième de ce que l'on possède et nos Sages ont décrété, à Oucha, qu'elle ne peut pas

être supérieure à un cinquième. Néanmoins, l'Admour Hazaken souligne que, dès lors qu'il s'agit de racheter son âme, la Tsédaka n'est pas moins qu'un traitement médical, pour lequel aucune limite n'a été instaurée, ainsi qu'il est dit: «Un homme est prêt à donner tout ce qu'il possède pour sauver sa vie».

Néanmoins, ce n'est pas de Tsédaka qu'il s'agit ici, mais d'emploi du temps et l'on peut imaginer que quelqu'un consacre la majeure partie de la journée à ses affaires et seulement un court moment à l'étude de la Torah et à la prière. Pour autant, cette petite partie doit être la phase essentielle de la journée, ses « mets gras ».

La préparation la plus générale à tout cela est la soumission à D.ieu, de laquelle on s'emplira, dès que l'on se réveille, le matin, quand on dit, Modé Ani, «Je te rends grâce, Roi possédant la vie et l'existence, car Tu m'as restitué mon âme avec miséricorde. Grande est Ta confiance ». Dès lors, on se pénétrera de la conscience que «tous les mets gras sont pour D.ieu ». Et, comme nous l'avons dit, le fait d'adopter un tel comportement aura également une incidence matérielle.

3. Kora'h contesta la prêtrise d'Aharon. Il prétendait qu'il n'est nul besoin d'offrir «les mets gras» au Cohen, car «toute l'assemblée est sainte. D.ieu s'y révèle et pourquoi seriez-vous donc plus élevés?».

De fait, D.ieu se révèle dès lors que dix Juifs sont réunis, même si ceux-ci ne se consacrent pas à l'étude de la Torah. Un Juif qui se trouve seul possède également une âme divine. C'est le cas du Juif le plus simple, ou de l'impie le plus avéré, même si ce dernier n'en possède pas la révélation profonde. En conséquence, là où l'on va, on est accompagné par cette âme divine et par D.ieu Lui-même. Kora'h en concluait: «Pourquoi seriez-vous donc plus élevés?».

Bien plus, un érudit de la Torah est encore plus libre de ses agissements, car celleci le protège et le sauve. Nos Sages soulignent que «la faute fait disparaître la Mitsva, mais non la Torah ». L'érudit peut donc dire ce qu'il veut. La Torah le gardera.

Un discours 'hassidique précise ce que Kora'h reprochait à Moché et à Aharon. Il considérait que, l'âme de chacun d'entre eux émanant du monde spirituel le plus élevé, celui d'Atsilout, il n'y avait aucune raison pour que l'un soit plus élevé que les autres.

Dans les générations ultérieures, seuls ceux qui appartiennent à une élite possèdent une âme d'Atsilout et, dès lors, il devint nécessaire que quelqu'un assume le rôle de Moché, notre maître. La génération du désert, en revanche, possédait une élévation considérable. Les soixante dix anciens avaient reçu une partie de l'esprit de Moché et, par leur intermédiaire, il en était de même également pour les six cent mille âmes particulières.

Tel était donc l'argument de Kora'h: «Pourquoi seriez-vous donc plus élevés? Nous nous trouvons, d'ores et déjà, en Atsilout. Aspirez-vous à un stade encore plus haut que celui-là?».

L'objection de Kora'h se rencontre encore, à l'heure actuelle, car tout ce qui se révéla lors de la sortie d'Egypte fut également maintenu par la suite. Certains considèrent donc qu'ils sont des érudits de la Torah, que leurs connaissances sont bien suffisantes et qu'ils n'ont nul besoin d'en acquérir d'autres.

La réponse à leur objection est la suivante. Il ne suffit pas qu'un Talith soit entièrement constitué de fils d'azur. On doit, en outre, y placer des Tsitsit, qui évoquent la crainte de D.ieu et la soumission. Une maison emplie de livres sacrés, gorgée de Torah, doit, malgré tout, avoir une Mezouza, dans laquelle se trouve les deux premiers paragraphes du Chema Israël, le premier introduisant l'amour de D.ieu, « et tu aimeras » et le second la crainte, « et ce sera si vous écoutez ».

Une Mezouza protège la maison et tout ce qui s'y trouve. De même, une maison pleine de livres, regorge de Torah. Pour autant, celle-ci n'est pas intègre si elle n'est pas accompagnée d'amour et de crainte de D.ieu. Les Tikouneï Zohar affirment que «la Torah qui n'est pas pénétrée d'amour et de crainte de D.ieu ne reçoit pas l'élévation».

Il est donc indispensable de placer une Mezouza à la porte d'une maison emplie de livres sacrés. La Torah doit être protégée par l'amour et la crainte de D.ieu, afin d'être parfaite, de former un homme «dont la crainte précède la sagesse». En effet, c'est uniquement à cette condition que la sagesse se maintient et, disent nos Sages, «celui qui prétend ne posséder que la Torah ne possède pas même la Torah».

4. Le verset précise de quelle manière Kora'h et ceux qui le suivirent furent punis: «Ils descendirent vivants en enfer ». Ainsi, un fait nouveau se produisit et, bien qu'étant en enfer, ils restèrent vivants.

On peut donc se trouver au plus profond de l'enfer, dans le mal le plus grossier et, néanmoins, être persuadé que l'on est vivant. On prétend que «toute l'assemblée est sainte et D.ieu s'y révèle». Partout où l'on se rend, on est accompagné par D.ieu.

L'affirmation de Kora'h selon laquelle «toute l'assemblée est sainte» est rigoureusement exacte. Un Juif possède une âme, détient la Torah, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve. Pour autant, il peut se trouver en enfer. En effet, à quoi bon posséder la Torah lorsque celle-ci se trouve dans un endroit et le Juif qui l'étudie, dans un autre?

Bien plus, l'Admour Hazaken souligne que, lorsque l'on étudie la Torah d'une autre manière que celle qui est nécessaire, celle-ci se trouve en exil dans les forces du mal. Pour décrire une telle situation, le Tanya emploie la métaphore suivante: «On saisit la tête du Roi et l'on enfonce son visage» dans le lieu des déchets et des immondices.

Il y a bien là une autre lecture du verset affirmant qu'ils se trouvaient «vivants en enfer». On prend, en effet, la Torah qui, par nature, est vie et on la met en enfer.

Pour remédier à une telle situation, il faut apporter les offrandes du Cohen, consacrer le moment le plus propice et les meilleures forces à l'étude de la Torah et à la prière. Il faut offrir à D.ieu le début et la meilleure part de ses aliments, de ses vêtements et de sa maison. Et, pour se préparer à tout cela, il faut dire Modé Ani, en se soumettant profondément à D.ieu, dès que l'on se réveille.

Ces offrandes introduisent également la bénédiction des Cohanim, «Que D.ieu te bénisse et qu'Il te protège», «par des enfants et en tes biens». Dès lors, «le bâton d'Aharon fleurit» et «Sa Parole court promptement». La bénédiction ne connaît pas d'interruption. Elle se révèle ici-bas.

Ce bâton était une branche d'amandier, Chekedim, de la même étymologie que Chekeda, l'ardeur. De même, D.ieu apportera toute Son ardeur à faire le bien. Il accordera largement ce qui est positif, la satisfaction de tous les besoins matériels et spirituels.

5. Il est devenu courant de transmettre quelques idées en allant visiter d'autres synagogues. La Paracha de cette semaine est consacrée à l'épisode de Kora'h, qui a contesté la prêtrise d'Aharon et affirmé que « toute l'assemblée est sainte ».

De fait, on prétend encore que « toute l'assemblée est sainte », que quiconque le désire peut prendre seul la décision qui lui convient le mieux, que chacun est à même de décider ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire. On doit donc savoir qu'une telle conception est celle de Kora'h.

De telles idées donnent naissance à la controverse entre ceux qui les partagent. Et, cette controverse n'est pas pour le Nom de D.ieu, au même titre que celle de Kora'h et des hommes qui le suivirent. Il faut donc se soumettre aux érudits de la Torah, à ceux qui sont à même de trancher la Hala'ha, dont la décision peut changer le monde. En effet, la Torah le dirige.

On doit retenir également de cette Paracha ce qui a été dit à propos des offrandes du Cohen. Le Rambam dit que «tous les mets gras seront consacrés à D.ieu». Celui qui fait un don à un pauvre l'offre, en réalité, à D.ieu, ainsi qu'il est écrit: «Quiconque a pitié du pauvre consent un prêt à D.ieu». Il faut donc lui donner ce qu'il y a de meilleur. Et, il en est de même pour une synagogue.

Les moments les plus propices, les meilleures forces doivent être consacrés à D.ieu. C'est, en particulier, le cas pour le plus précieux de ce que l'on possède, c'est-à-dire ses enfants. On offrira donc à D.ieu ce qu'il y a de meilleur chez ces enfants, c'est-à-dire leurs premières années.

Ainsi, on recevra la bénédiction des Cohanim, «Que D.ieu te bénisse», «par tes enfants et en tes biens», «qu'll te protège» afin que l'on utilise les moyens financiers dont on dispose en bonne santé et dans la joie. En effet, posséder de larges moyens n'est pas encore une bénédiction, car on peut aussi être conduit à les dépenser en frais médicaux. Il est donc préférable d'être en bonne santé et de ne pas disposer des quelques dollars qu'il aurait fallu donner aux médecins. Aussi, «qu'll te protège» signifie également que ce que l'on dépense apporte bien la bonne santé et la joie.

La bénédiction se conclut par «et qu'Il te donne la paix». En effet, «D.ieu ne trouva pas d'autre réceptacle contenant la bénédiction pour Israël que la paix». L'action de l'homme contribue à forger ce réceptacle, mais seulement pour une part très réduite. La paix, en revanche, contient cette bénédiction.

Le verset dit ensuite: «Et Moi, Je les bénirai». La bénédiction de D.ieu est accordée avec un intérêt dépassant le capital. La Guemara indique, précisément, que «votre D.ieu est un Cohen» et c'est en Lui consacrant les offrandes du Cohen que l'on suscitera une telle bénédiction, «Et Moi, Je les bénirai».

Le verset «Et Moi, Je les bénirai» reçoit deux interprétations. La bénédiction de D.ieu est accordée aux Cohanim, selon la première, aux enfants d'Israël, selon la seconde. D'après ce qui vient d'être exposé, on peut considérer que D.ieu bénit le Cohen qui se trouve en l'âme de chacun, c'est-à-dire l'aspect moral de sa personnalité, afin que l'on étudie la Torah et que l'on pratique les Mitsvot avec enthousiasme et ardeur. Mais, l'on peut ajouter également que D.ieu bénit les enfants d'Israël, «en toutes tes voies», matériellement, par la satisfaction de tous les besoins que l'on éprouve.

## Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Second jour de Roch 'Hodech Tamouz 5713, Brooklyn, New York,

le vous bénis et vous salue.

Je voudrais vous rappeler le récit que rapporte la Paracha que nous venons de lire, celle de Kora'h. Celle-ci délivre un enseignement particulier aux Juifs, en général, aux femmes, en particulier et aux femmes et jeunes filles 'Habad, plus spécifiquement, auxquelles nos maîtres demandent de dépasser la ligne de la Hala'ha pour tout ce qui concerne l'amour de D.ieu, l'amour de la Torah et l'amour du prochain. Bien évidemment, ils leur accordent les forces nécessaires pour y parvenir.

Le récit et l'enseignement que l'on peut en tirer sont les suivants.

Kora'h avait une ascendance prestigieuse, était issu d'une des meilleures familles d'Israël. Il était, en outre, un grand érudit, possédait l'une des plus grandes richesses du monde. Il était très intelligent et très proche de Moché, notre maître et d'Aharon, le Cohen.

A l'opposé, On fils de Pelet, l'un de ceux qui le suivirent ne se distinguait, a priori, ni par son intelligence, ni par son ascendance, ni par une quelconque autre qualité.

Comment se passèrent leur vie ? A l'opposé de ce que l'on aurait pu attendre.

Kora'h connut une fin regrettable et, dans son malheur, il entraîna avec lui plusieurs centaines de Juifs.

A l'opposé, On, fils de Pelet, fut sauvé, avec toute sa famille. Il fut le seul et unique, parmi ceux qui suivirent Kora'h, à ne pas souffrir de ce qui se passa.

Pourquoi Kora'h eut-il une fin aussi fâcheuse que surprenante, alors que, pour On fils de Pelet. l'issue fut heureuse ?

La différence réside dans le comportement des deux épouses.

L'épouse d'On, fils de Pelet, sauva in extremis, son mari et sa famille. Elle était la véritable maîtresse de sa maison.

L'épouse de Kora'h, par contre, apporta sa contribution, par sa parole et par son comportement, à l'action de son mari et de tous ceux qui le suivaient. Au lieu d'être la maîtresse de sa maison, elle en provoqua la destruction.

Le traité Sanhédrin 109b et les Midrachim racontent tout cela avec précision.

Ce qui vient d'être dit doit nous conduire à méditer sans cesse à l'immense responsabilité qui est confiée à une femme, à l'influence déterminante qu'elle peut exercer sur le bonheur et le bien être de son mari et de sa famille.

Le roi Chlomo dit (Michlé 14, 1) que : «la sagesse des femmes construit la maison» et assure son bonheur. Et, il en est de même, dans le sens opposé, comme le dit la suite de ce verset.

Avec ma bénédiction pour chacune d'entre vous et vous souhaitant que votre travail soit fructueux en tout point.

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

La Sidra que nous lisons, ce Chabbat, traite des Cohanim, à son début et à sa conclusion. Or, plus généralement, tous les Juifs sont définis comme des Cohanim.

Ils obtinrent ce titre quand ils se préparaient à recevoir la Torah, ainsi qu'il est dit : «Vous serez pour Moi une nation de prêtres et un peuple sacré».

Comment obtenir un tel résultat ? Le Rambam l'explique, à la fin des lois de la Chemitta et du Jubilé, en ces termes : «Celui qui se porte généreusement volontaire et désire se séparer des autres et se tenir devant D.ieu pour Le servir et Le connaître sera consacré Saint des Saints. Et, il recevra, dans ce monde, une part comparable à celle des Cohanim et des Léviim ».

En d'autres termes, les Juifs doivent prendre conscience de la finalité de la création. La Michna dit, en effet, que «J'ai été créé pour servir mon Créateur». De fait, on doit servir D.ieu en tout, ainsi qu'il est dit : «En toutes tes vois, connais-Le». C'est ainsi que l'on peut être un Cohen.

Un principe général est énoncé, à propos des offrandes de la prêtrise dont il est question à la fin de notre Sidra. Celles-ci doivent être du meilleur. Et, cet enseignement est immuable. Il est dit que « le prélèvement pour D.ieu est du plus gras ». Le Ibn Ezra explique : « du plus important, afin de contracter une alliance éternelle ».

Une assurance de D.ieu ne saurait être remise en cause. Lorsque les Juifs adoptent le comportement qui vient d'être défini, D.ieu leur accorde également « du meilleur », en tout endroit et à chaque époque. Tels sont les termes de cette « alliance éternelle ».

Les Cohanim servent D.ieu essentiellement lorsqu'ils se trouvent dans le Temple, qui, à notre époque, correspond aux synagogues et aux maisons d'étude. Celles-ci sont un « petit Sanctuaire » et d'elles émanent la sainteté et la clarté de tous les foyers juifs, permettant de sanctifier tous les actes profanes.

Que D.ieu nous confère la réussite et que ce comportement soit une proche préparation, qui permettra de hâter le rétablissement du service de D.ieu dans le troisième Temple, lequel sera également éternel. Alors, s'accomplira la promesse selon laquelle «Tu rétabliras le service dans Ta maison».



# 'HOUKAT



### 'Houkat

## Les colonnes de nuée, la manne et le puits

(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5713-1953)

1. Le Midrach, commentant la Paracha de cette semaine, explique que les enfants d'Israël obtinrent les colonnes de nuée par le mérite d'Aharon, le puits par celui de Myriam et la manne par celui de Moché. Après la mort d'Aharon et de Myriam, les colonnes de nuée et le puits disparurent, dans un premier temps, puis réapparurent, également par le mérite de Moché.

La Torah est sagesse, ainsi qu'il est dit: « Elle est votre sagesse et votre discernement aux yeux des nations ». Pour autant, elle n'est pas appelée sagesse, mais bien *Torah*, de la même étymologie que *Horaa*, enseignement. Chaque fois qu'elle fait un récit, elle délivre donc une leçon, s'appliquant à tout moment et en tout lieu, dans l'existence quotidienne.

En effet, la Torah n'enseigne pas uniquement les Préceptes, Injonctions et Interdits, que l'on doit mettre en pratique et respecter. Elle rapporte également des récits, qui délivrent eux mêmes des leçons morales. De fait, les Mitsvot sont ellesmêmes présentées par la Torah sous forme de récits et non d'instructions. La Torah raconte ce que D.ieu a ordonné à Moché et ce que ce dernier a transmis aux enfants d'Israël

Les Mitsvot, bien que présentées sous forme de récits, sont bien des Injonctions divines et l'on peut en conclure que les récits de la Torah, qui en sont donc partie intégrante, délivrent également des enseignements.

En conséquence, le Rambam explique, et la Guemara le dit également de manière allusive, qu'aucune différence ne peut être faite entre les versets «La sœur de Lotan était Timna» et «Ecoute Israël, l'Eternel est notre D.ieu, l'Eternel est un», bien que ce dernier constitue l'une des Mitsvot les plus essentielles, alors que le premier n'est qu'une narration. En fait, les deux versets sont à la fois des récits et des enseignements. L'un et l'autre expriment la Sagesse et la Volonté de D.ieu.

Tous les récits de la Torah délivrent des enseignements pour l'existence quotidienne et il en est de même pour celui qui fait l'objet de notre propos.

2. Les colonnes de nuée, la manne et l'eau trouvent également leur place dans la Torah.

Les colonnes de nuée protégeaient les enfants d'Israël en les entourant par les quatre côtés. Ils tuaient les serpents qui se trouvaient dans le désert, égalisaient les montagnes, nettoyaient les vêtements, ainsi qu'il est dit : « Ton habit ne s'est pas usé sur toi ». Ce sont là différentes formes de protection extérieure.

La manne est un aliment. En la consommant, on pouvait ressentir tous les goûts que l'on désirait. C'est bien de cette façon que l'aliment pénètre dans le corps.

Le puits fournissait l'eau qui n'est pas, à proprement parler, un aliment. Aussi, dit le Rambam, un Erouv permettant de clore un domaine pour le Chabbat ne peut être constitué avec de l'eau qui n'est pas nourrissante, ce que doit être l'aliment servant à ce Erouv. En fait, l'eau a pour seul effet de transporter les aliments dans toutes les parties du corps.

Or, on retrouve, dans la Torah, l'équivalent de ces trois éléments. En effet, celleci a un effet profond. Elle exerce également une protection extérieure. Enfin, elle conduit ces deux caractères vers tous les Juifs à la fois.

3. Nous avons remarqué que Torah est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement. En conséquence, elle nous indique le comportement que l'on doit adopter. Il s'agit là d'un enseignement profond, au même titre que la manne, que l'on doit intérioriser. Car, chacun doit savoir ce qu'il doit faire, de même que les membres de sa famille et ses enfants avec lui.

Cet aspect de la Torah, comparable à la manne, s'applique à chacun de manière différente et il tient compte des particularités des uns et des autres. De fait, il en était de même pour la manne elle-même. Les Justes la trouvaient prête à consommer, alors qu'il n'en était pas de même pour les impies.

De telles différences n'existaient pas pour les colonnes de nuée et le puits. En effet, seule la manne était ingérée par le corps. Et, il en est de même pour la Torah. Certains s'acquittent de la Mitsva de l'étudier par la lecture du Chema Israël, ne pouvant faire autrement, alors que d'autres consacrent leur journée à cette étude.

Il en est ainsi, de manière identique, ou peut-être même est-ce encore plus clair, lorsqu'il s'agit de rechercher la meilleure manière d'accomplir la Mitsva. Certains comportements sont une obligation pour celui qui est à même de les adopter, alors que celui qui n'est pas encore parvenu à ce stade doit s'en abstenir et ferait preuve d'orgueil s'il les adoptait.

Il est certaines pratiques qui ne concernent pas l'homme ordinaire, alors qu'un homme important se doit de les adopter et, s'il ne le fait pas, il dénigre le Nom de D.ieu..

4. Un autre aspect de la Torah est comparable aux colonnes de nuée. Il s'agit de la protection extérieure qu'elle procure.

La traversée du désert est une image décrivant le passage dans ce monde matériel, celui des forces du mal et de «l'autre côté», «le grand et redoutable désert, dans lequel il n'y a pas d'eau» mais seulement des créatures du mal, «des serpents, des vipères et des scorpions».

Pour se protéger de tous ces dangers, un Juif doit faire appel à la force de sacrifier sa propre personne que chacun possède, sans aucune exception. En effet, Israël est constitué des initiales de la phrase *Yech Chichim Ribo Otyot le Torah*, «la Torah possède six cent mille lettres». Si l'une de celles-ci disparaît, la validité de l'ensemble du Séfer Torah est remise en cause. C'est pour cette raison que le Juif le plus ordinaire est capable d'offrir sa vie pour sanctifier le Nom de D.ieu.

Telles sont donc les colonnes de nuée de la Torah. Depuis le passage de la mer Rouge jusqu'à l'entrée en Erets Israël, ces colonnes entouraient tous les enfants d'Israël à la fois. Certains avaient emporté une idole d'Egypte. Ceux-là étaient également protégés par les colonnes de nuée.

Il en est donc de même pour la Torah, dont les six cent mille lettres représentent effectivement tous les Juifs, du plus grand au plus humble. Chacun en tire la force et la détermination nécessaires pour traverser « le grand et redoutable désert », pour ne pas s'affecter des serpents, des vipères et des scorpions, pour faire don de sa propre personne.

Mon beau-père, le Rabbi, rapporta que, durant le bombardement de Varsovie, tous les Juifs présents allèrent se cacher et, en un certain endroit, un groupe important se forma, dans lequel se trouvaient le Rabbi, des hommes de qualité moyenne, d'autres très simples, d'autres encore qui pensaient avoir coupé toute relation avec le Judaïsme. Lorsqu'une bombe éclata non loin de leur abri, un cri émana de toutes les bouches à la fois : «Chema Israël».

Il n'est pas aisé de mettre en éveil l'essence de l'âme, mais, lorsque l'on y parvient, de la façon qui vient d'être décrite ou bien d'une manière plus agréable, l'homme le plus simple s'écrit : «Chema Israël » avec la même conviction qu'un chef du peuple juif.

5. Comment chacun peut-il accéder à la manne et aux colonnes de nuée se trouvant dans la Torah ? Grâce à l'eau de la Torah.

Il est dit que «l'eau s'écoule d'un endroit élevé vers un lieu très bas ». De même, la Torah est descendue et elle se révèle ici-bas, prenant la forme d'une merveilleuse doctrine, placée dans un réceptacle disgracieux. Grâce à cette descente, quiconque lit la Loi Ecrite, même sans en comprendre le sens, ou bien la Loi Orale, pour peu qu'il en comprenne seulement le sens simple, peut recevoir la manne et les colonnes de nuée de la Torah.

L'eau conduit les aliments dans toutes les parties du corps et il en est de même pour l'eau de la Torah, c'est-à-dire sa descente ici-bas, qui permet à chaque Juif et à chaque Juive d'avoir accès à la manne et aux colonnes de nuée, afin de satisfaire l'ensemble de leurs besoins.

6. Ce qui vient d'être dit nous permettra d'établir un lien entre la manne et Moché, les colonnes de nuée et Aharon, le puits et Myriam.

Moché était le berger d'Israël, subvenant aux besoins de chacun, selon ce qu'ils sont. On raconte que, lorsqu'il faisait paître ses agneaux, il donnait l'herbe la plus tendre aux tous jeunes et la plus dure aux adultes. En effet, ceux-ci consommaient cette herbe et l'ingéraient. Il fallait donc qu'elle soit adaptée aux besoins de chacun. La manne, qui avait les mêmes caractéristiques, était, en conséquence, obtenue par le mérite de Moché.

Aharon aimait les créatures, c'est-à-dire ceux qui n'avaient d'autre qualité que d'avoir été créés par D.ieu. Aussi, le verset affirme-t-il que «toute la maison d'Israël pleura Aharon pendant trente jours», alors que pareille affirmation n'est formulée pour nul autre.

En aimant toutes les créatures, Aharon leur donnait également l'envie de mettre en pratique les Mitsvot, y compris lorsque, de manière naturelle, ils n'avaient pas une telle préoccupation. C'est la raison pour laquelle les colonnes de nuée furent obtenues par le mérite de Moché. D.ieu, en effet, agit «mesure pour mesure» et, parce qu'Aharon aimait toutes les créatures, sans distinction, il révéla ces colonnes de nuées, entourant tous les enfants d'Israël de manière identique.

Il est dit que Myriam était Poua, la sage femme qui se consacra au bien-être des enfants, en Egypte et se préoccupa de leur éducation. Pourquoi s'appelait-elle Myriam, de la même étymologie que *Mar*, amer ? Parce qu'elle vécut pendant la période la plus âpre de l'exil. C'est alors qu'elle prophétisa et annonça la naissance du sauveur d'Israël. Ainsi, elle supprima non seulement le décret du Pharaon, mais aussi la sévère décision d'Amram, qui s'était séparé de son épouse, bien que celui-ci ait expliqué qu'il le faisait afin de ne pas avoir des enfants qui seraient livrés à la cruauté du Pharaon.

Myriam fit don de sa propre personne, afin de permettre l'éducation d'enfants qui, lors du passage de la mer Rouge, pourraient dire : « C'est mon D.ieu et je veux Le glorifier ». Ces enfants devaient constituer la génération qui recevrait la Torah.

Le puits leur fut donc donné par son mérite. On sait, en effet, que l'eau transporte et répartit la Torah jusque dans l'endroit le plus bas, pour ceux qui se trouvent à l'extrémité du campement.

7. Lorsque Aharon et Myriam quittèrent ce monde, les colonnes de nuée et le puits disparurent, puis ils réapparurent par le mérite de Moché et l'on peut en conclure que ce dernier s'engagea alors dans une phase nouvelle du service de D.ieu, bien qu'à titre personnel, il ait, avant tout, été le berger, celui qui donne la manne. Néanmoins, il sut, accédant à cette phase nouvelle, rétablir les colonnes de nuée et le puits.

Car, le véritable berger d'Israël est celui qui ne se contente pas de faire ce qui le concerne personnellement. En fonction des besoins du moment, il sait renoncer à ses propres exigences, faire abstraction de sa personne et offrir sa vie pour les autres Juifs.

Quand il s'agit d'approcher les cœurs juifs de D.ieu, y compris celui de l'homme le plus simple, le berger d'Israël ne recherche plus son propre bien et il enseigne l'alphabet à un Juif, alphabet de la Torah et des Mitsvot, ou bien alphabet au sens littéral. Certes, ce berger d'Israël peut également être défini comme un Cohen et l'on peut donc se demander ce qu'il fait en un lieu comparable à un cimetière, puisque «les impies sont considérés comme morts de leur vivant».

Par ailleurs, un berger d'Israël est également un ancien, Zaken, c'est-à-dire Zé Chékana, celui qui a acquis la sagesse, selon l'interprétation de nos Sages. Lui appartient-il donc de restituer les objets trouvés ? Une telle activité n'est pas de son rang et ne lui sied pas. En fait, un berger d'Israël devrait enseigner aux chefs de communautés comment assumer leur responsabilité, mais non se préoccuper de ceux qui n'ont pas un comportement satisfaisant.

Malgré tout cela, lorsque Aharon et Myriam quittèrent ce monde et que nul autre ne put les remplacer, le chef du peuple d'Israël le fit lui-même, même si une telle activité n'est pas de son rang.

8. Le Tanya explique que chaque Juif porte en lui une parcelle de Moché, notre maître. Il y a donc bien là un enseignement pour tous. Certes, chacun reçoit une mission spécifique. Malgré cela, quand on ne dispose plus du puits, obtenu par le mérite de Myriam et des colonnes de nuée, révélées par le mérite d'Aharon, quand on est confronté au danger que représentent les serpents, les vipères et les scorpions, il incombe à chacun d'œuvrer pour que l'on retrouve ce puits et ces colonnes de nuée, sans se demander si l'on est personnellement chargé d'une telle mission ou non.

On peut, à titre personnel, ne pas être effrayé par les serpents, les vipères et les scorpions, car on porte le sceau de D.ieu, à l'évidence, sur son visage et l'on ne craint donc personne. La Guemara dit, en effet que: « une bête sauvage attaque un homme uniquement lorsqu'elle pense qu'il est un animal ». Néanmoins, une telle situation est dangereuse pour d'autres personnes et peut-être Aharon et Myriam, capables

d'écarter ce danger, ne sont-ils pas là. Il s'agit donc bien d'un cas de force majeure, qui suspend les lois du Chabbat et repousse toute la Torah, même s'il y a de nombreux doutes sur l'issue finale et s'il s'agit uniquement d'un besoin passager.

On doit donc, en pareil cas, être celui qui prend l'initiative et mener une action pour que l'on obtienne à la fois la manne, les colonnes de nuée et le puits.

Lorsque l'on met sa personnalité de côté et que l'on cesse de se demander si l'on est chargé d'une telle action ou bien si l'on doit aspirer à mieux, lorsque l'on s'emploie à rapprocher les coeurs juifs de leur Père Qui se trouve dans les cieux, on connaîtra soimême la proximité de D.ieu, de même que les membres de sa famille. On obtiendra la satisfaction de tous ses besoins et, en particulier, du plus essentiel, l'accomplissement du Précepte « Ils Me feront un Sanctuaire », obligation qui incombe à l'ensemble de la communauté, les hommes et les femmes.

C'est ainsi que nous obtiendrons la réalisation de la promesse selon laquelle «Je résiderai parmi vous », c'est-à-dire au sein de chaque Juif.



# **BALAK**



#### **BALAK**

## Un miracle pendant l'exil

(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5716-1956) Celui qui est couché

1. Commentant le verset de notre Paracha: «Il s'est courbé et s'est couché comme un lion ou un lionceau, qui pourrait le relever ?», le Midrach explique: «Selon un avis, on fait ici allusion à l'époque s'étendant du roi Tsidkyahou au roi Machia'h».

En effet, c'est à l'époque de Tsidkyahou que le Temple fut détruit et que l'exil commença. Soixante dix ans plus tard, le second Temple fut bâti, mais l'exil demeura, puisque cinq éléments figurant dans le premier Temple en étaient absents. La délivrance n'était donc pas complète.

Ainsi, la période s'écoulant depuis l'époque du roi Tsidkyahou jusqu'à la venue du Machia'h est celle pendant laquelle «il s'est courbé et s'est couché». D'après l'avis rapporté par le Midrach, tel que l'interprète le Tséma'h Tsédek, cette expression doit être rapprochée des versets suivants: «Il s'est couché et s'est endormi», «sur ma couche, pendant les nuits», «il n'est pas mort, mais a dû rester couché». Toutes ces situations décrivent la période de l'exil.

On pourrait penser que l'exil porte non seulement sur le corps, mais aussi sur l'âme, de même que sur la Torah et les Mitsvot que l'on met en pratique par la force de son âme.

Le même verset affirme donc que, certes, «il s'est courbé et s'est couché», mais une telle position n'est pas celle d'un homme épuisé. Elle émane, en l'occurrence, d'une limite que celui-ci s'impose délibérément, car il est bien «comme un lion ou comme un lionceau», se caractérisant le premier par sa puissance et le second par une force accrue. Le Zohar dit que «le lionceau se distingue par sa grande vigueur».

Ainsi, même quand Israël «s'est courbé et il s'est couché», cela ne signifie pas que les nations du monde peuvent le dominer, ce qu'à D.ieu ne plaise. Malgré tout, les

Juifs restent « comme un lion et comme un lionceau ». Et, « qui pourrait le relever? », tout comme il est dit: « Qui a révélé ce secret à Mes enfants » et « Qui fera que leur cœur Me craigne? ». D.ieu Lui-même le fera et, par analogie, D.ieu Lui-même « pourra le relever » et nous libérera de l'exil, ainsi qu'il est dit: « Qui donnera, de Sion, le salut d'Israël? ».

Pour autant, avant même que D.ieu nous relève, nous ne pouvons considérer que nous sommes dominés par les nations, ce qu'à D.ieu ne plaise, car Israël reste « un lion et un lionceau », que nul ne peut juguler.

De fait, le Choul'han Arou'h stipule qu'il est inconcevable de maîtriser un lion ou un lionceau. En conséquence, précise-t-il, il n'est pas certain qu'il soit possible de les dresser.

La situation de l'exil n'a aucune justification logique. Mais, on doit la vivre «contraint par la Parole de D.ieu», de sorte que le lion et le lionceau courbent le flanc et se couchent.

On peut en conclure que l'exil n'entre nullement en ligne de compte pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, à propos desquelles il est dit que «D.ieu prononça toutes ces Paroles ».

2. Néanmoins, nous sommes accoutumés à l'exil et c'est la raison pour laquelle « nous ne voyons pas les miracles qui surviennent pour nous ».

De fait, des miracles se déroulent encore, à l'heure actuelle, mais nous n'y prenons pas garde et «celui à qui survient un miracle n'en a pas conscience».

L'obscurité de l'exil prête à penser que le monde est enfermé dans les mécanismes de la nature. Du reste, *Olam*, le monde, est de la même étymologie que *Elem*, le voile. En conséquence, le monde se rend maître du lion et du lionceau. C'est pour cela que, de temps à autre, D.ieu accomplit des miracles évidents, malgré cette période de l'exil. A notre époque, l'un de ceux-ci, dont la portée est globale, fut la libération du 12 et 13 Tamouz. Ainsi, il peut être clairement établi, même en exil, que «il n'est rien d'autre que Lui».

C'est la raison pour laquelle, disent nos Sages, «le Saint béni soit-Il envisagea tout d'abord de créer le monde par l'Attribut de rigueur. Il constata que celui-ci

ne pourrait se maintenir. Il lui associa donc l'Attribut de miséricorde». Le Chaar Hay'houd, seconde partie du Tanya, précise que cette association prend la forme de «la révélation divine qui est obtenue par l'intermédiaire des Justes, des miracles et des merveilles dont la Torah fait état».

Ces miracles font voler en éclat les limites du monde, afin que l'on puisse constater, de ses propres yeux de chair, que celui-ci a bien un Dirigeant.

En ayant conscience de tout cela, on se souviendra également que les Juifs, en toute situation, sont des lions et des lionceaux et que, pour tout ce qui concerne leur âme, la Torah et les Mitsvot, ils ne sont en aucune façon soumis à l'exil.

#### Pour contrer Bilaam et Amalek

3. Certains commentateurs établissent une relation entre Bilaam et Amalek. Et, l'on peut trouver une allusion à cette relation dans le fait que, si l'on écrit ces noms sur deux lignes, Bilaam sur la première et Amalek sur la seconde, on retrouvera dans la partie droite de ces deux lignes, le *Beth* et le *Lamed* de la première, le *Aïn* et le *Mêm* de la seconde, qui forment, de nouveau, le nom de Bilaam. Dans la partie gauche de ces deux lignes, le *Aïn* et le *Mêm* de la première, le *Lamed* et le *Kouf* de la seconde permettent de reconstituer le nom d'Amalek.

Comment se débarrasser de l'emprise négative qu'exercent Bilaam et Amalek? Grâce à l'amour et à la crainte de D.ieu. En effet, si l'on écrit ces mots sur deux lignes, *Irea*, la crainte, sur la première, *Ahava*, l'amour sur la seconde, on retrouvera dans la partie droite de ces deux lignes, le *Youd* et le *Reïch* de la première, le *Alef* et le *Hé* de la seconde, qui forment *Irea*, la crainte. Dans la partie gauche de ces deux lignes, le *Alef* et le *Hé* de la première, le *Beth* et le *Hé* de la seconde constituent le mot *Ahava*, amour.

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

Amalek put lutter contre les enfants d'Israël parce qu'il était un descendant d'Esav. Il se prétendait donc également un parent d'Its'hak et d'Avraham. Il considérait, en conséquence, qu'il avait son mot à dire pour tout ce qui concerne la Torah et le domaine de la Sainteté.

De ce fait, on lui permit de s'approcher et, dès lors, il apparut clairement que son but était de se révolter contre D.ieu. C'est ainsi que l'on peut expliquer tout ce qui est arrivé, à l'époque.

Or, il en est de même pour Bilaam. Le traité Sanhédrin 105a nous dit qu'il était un descendant de Lavan, qui a dit: «Les filles sont mes filles, les fils sont mes fils et tout ce que tu vois m'appartient ». Celui-ci est donc également lié au peuple d'Israël, qui fut constitué à partir de ses filles.

Il y a là un enseignement pour chaque époque.

Lorsque quelqu'un formule une affirmation qui va à l'encontre de la Torah et des Mitsvot, même s'il présente un acte de naissance certifiant qu'il est bien un descendant d'Its'hak et d'Avraham, un certificat attestant qu'il est à l'origine de tout le peuple juif, on doit lui répondre: « Nous ne pouvons nous en remettre qu'à notre Père Qui se trouve dans les cieux. Et, la Torah est le seul critère que nous prenons en compte ».

Peu importe donc la filiation ou tous les autres éléments. Seule la Torah nous permet de trancher. Ce qui est conforme à ses enseignements est le bien. Ce qui s'en écarte peut être le fait de Bilaam ou d'Amalek. Et, ce qui contredit la Torah ne nous concerne en aucune façon.

Mais, pour déterminer ce qui est réellement conforme aux enseignements de la Torah, il faut parvenir à se défaire de tout orgueil. Si on ne le fait pas, on est incapable de dire si l'on refuse une explication que l'on reçoit de quelqu'un parce que celle-ci est contraire à la Torah ou bien parce qu'elle heurte son propre orgueil.

Il faut donc concentrer tous ses efforts pour craindre et aimer D.ieu, d'abord pour Le craindre, puis pour L'aimer, dans l'ordre précédemment cité, lorsque ces mots sont écrits sur deux lignes. Le Tanya explique que la crainte est « le début du service de D.ieu, son aspect essentiel et sa source ».

On doit, en conséquence, se préparer à acquérir l'amour de D.ieu, qui est à l'origine de toutes les Injonctions de la Torah et la crainte de D.ieu, qui est la source de toutes ses Interdictions, comme l'explique le 'Hinou'h Katan, l'introduction de la seconde partie du Tanya, qui montre aussi l'importance de ces deux sentiments dans l'éducation. Celui qui a conscience de son propre manque, dans ce domaine, et

qui mieux que l'homme lui-même connaît ses propres défauts, peut donc former sa propre personnalité, en y mettant en éveil l'amour et la crainte.

C'est ainsi que l'on peut se protéger d'Amalek, le descendant d'Avraham et Its'hak et même de Bilaam. En effet, nos Sages disent qu'aucun prophète, en Israël, ne put être l'équivalent de Moché. Parmi les autres nations, en revanche, Moché eut bien un équivalent, qui fut précisément Bilaam. Certes, le Sifri le compare à un boucher. Il n'en reste pas moins que la Torah le compare à Moché.

Malgré tout cela, le Juif le plus simple, s'il s'emploie à craindre D.ieu, puis à L'aimer, ne doit redouter ni Bilaam, ni Amalek.

### Un parapet

(Discours du Rabbi, Chabbat Balak 5716-1956)

4. Bilaam dit, dans sa prophétie, «je le vois du sommet des rochers et je l'observe dans les plaines». Les «rochers» font allusion aux Patriarches, alors que les «plaines» désignent les Mères d'Israël, ainsi qu'il est dit: «La voix de mon Bien Aimé bondit sur les montagnes et saute sur les plaines».

Nous avons établi, le 12 Tamouz, que Bilaam était un descendant de Lavan. Il est défini, en effet, comme «le fils de Béor» ou bien son petit-fils ou, en tout cas, son descendant. Or, il est dit aussi que «Béor, c'est Lavan».

Lavan affirmait: «Les filles sont mes filles. Les fils sont mes fils». Pour supprimer cette prétention, il fallait que l'un de ses descendants reconnaisse que «je le vois du sommet des rochers et je l'observe dans les plaines», les «rochers» étant les Patriarches et les «plaines», les Mères d'Israël.

On peut en conclure que la revendication, par Lavan, des fils et des filles de Yaakov était, d'un certain point de vue, fondée. Si ce n'était le cas, la Torah n'en aurait pas fait mention et l'intervention de Bilaam, son descendant, pour la faire disparaître, aurait été inutile.

5. Comment comprendre l'affirmation de Lavan selon laquelle «les filles sont mes filles, les fils sont mes fils» ?

L'âme s'introduit dans le corps et entre en contact avec la matière afin de lui apporter l'élévation. Néanmoins, il est dit que «celui qui se mesure à un homme perverti le devient lui-même», au moins de manière passagère, ainsi qu'il est dit: «Je t'ai abandonné pendant un court instant». Il y a bien là une chute, même si l'on en est libéré par la suite. En effet, on se trouve alors en prise directe avec la matière du monde et sa grossièreté. De ce fait, on se sépare de D.ieu.

De fait, seul un esprit de folie permet à un homme de se séparer de D.ieu, même pour un court instant. S'il n'intervenait pas et que la démarche de l'homme émanait uniquement de la rationalité du domaine de la sainteté, ou même de la rationalité tout court, la logique la plus élémentaire suffirait pour établir que le fait de se détacher de D.ieu, même pour un très court instant, n'a pas de sens. La perte qui en résulte ne pourra jamais être retrouvée. Le Tanya explique précisément cette idée, en soulignant que cet instant transcende le temps.

Bien plus, une telle attitude a également une incidence sur la suite, comme l'explique le Tanya. En effet, celui qui se sépare de D.ieu en considérant qu'il pourra, par la suite, rattraper une telle situation, prétend, en d'autres termes, que «je fais une faute et je me repentirai ensuite». Nos Sages disent qu'en pareil cas, «on ne lui donne pas les moyens d'accéder à la Techouva», de sorte qu'un effort particulier sera nécessaire de sa part, pour la réaliser.

En conséquence, dit Lavan, «les filles sont mes filles, les fils sont mes fils». Dès lors qu'un contact avec la matière est nécessaire, il faut, au moins pour un court instant, se séparer de D.ieu et, bien plus, accepter ce qui en résultera par la suite. Telle est la prétention de Lavan.

La vérité est toute autre. Celui qui réalise une action matérielle avec une intention divine, celle de bâtir pour D.ieu un Sanctuaire ici-bas, dès lors que son contact avec le monde est orienté vers cet objectif, connaîtra, même pendant ce court instant, non pas la chute, mais bien l'élévation. Bien plus, Bilaam lui-même, un descendant de Lavan, qui était borgne, put, malgré cela, affirmer que «je le vois du sommet des rochers et je l'observe dans les plaines.»

6. Ce qui vient d'être dit délivre un enseignement qui concerne le service de Dieu.

Certains prétendent que l'âme est descendue dans un corps physique et, y compris d'après la Torah, elle doit alors entrer en contact avec la matière. N'est-il pas une Mitsva et une obligation de subvenir aux besoins des membres de sa famille? Il faut donc se préparer à adopter une activité professionnelle, réaliser tous les préalables nécessaires pour le faire avec la plus grande efficacité.

Bien plus, la 'Hassidout elle-même commente le verset: «L'Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras» et elle explique qu'un acte concret est nécessaire, que les influences astrales ne suffisent pas. Il faut donc agir, en ce monde matériel et inférieur.

Certes, on le fera dans le but de servir D.ieu, car l'opulence matérielle permet de renforcer son étude de la Torah et sa pratique des Mitsvot. Toutefois, pendant un instant au moins, l'action que l'on réalisera sera purement matérielle et identique à celle du non-Juif, ce qu'à D.ieu ne plaise.

On doit donc avoir conscience qu'une telle conception est celle de Lavan, «les filles sont mes filles, les fils sont mes fils», qui revendiquait la propriété de la matérialité juive.

Mais, en réalité, « je le vois du sommet des rochers et je l'observe dans les plaines ». Il est nécessaire de construire un parapet autour d'une maison nouvelle, comme nous l'avons expliqué dans la causerie du 12 et 13 Tamouz. De même, lorsque l'on quitte les quatre coudées de la Torah et de la prière pour se consacrer aux activités du monde, on doit aussi bâtir un tel parapet et, dès lors, même pendant cet acte matériel, on peut ressentir la motivation divine.

C'est ainsi que «je le vois du sommet des rochers et je l'observe dans les plaines ». Les Pères et les Mères d'Israël étaient totalement soumis à D.ieu, en tout ce qu'ils faisaient. Et, chacun atteint également ce niveau, pendant qu'il met en pratique une Mitsva ou bien en chaque acte qu'il réalise de manière conforme au Précepte: «En toutes tes voies, connais-Le ».

Il en est de même pour l'étude de la Torah, qui est basée sur la rationalité de l'homme. Là encore, un parapet est nécessaire. Nous avons longuement montré la

nécessité d'atteindre la cinquantième porte de la compréhension, d'introduire l'éclair de la découverte intellectuelle dans le palais de l'analyse raisonnée. Il faut, à la fois, faire usage de la logique humaine et percevoir la conception profonde des valeurs juives.

De façon générale, que l'on adopte, matériellement, une activité professionnelle ou que l'on étudie la Torah en se servant de sa propre logique, on doit, dans tous les cas, ressentir une motivation céleste. Lorsque c'est effectivement le cas, le court instant lui-même n'est plus une chute. Bien au contraire, il apporte l'élévation, puisqu'il permet de mettre en pratique la Volonté de D.ieu.

# Le retour de la prophétie

(Discours du Rabbi, Chabbat Balak 5716-1956)

1. La Paracha de cette semaine dit que : « ce peuple se lève comme un lionceau, se dresse comme un lion » et ce verset fait allusion à la délivrance future.

Un verset préalable dit : «A ce moment, il sera dit à Yaakov et à Israël ce que D.ieu a réalisé». Il souligne ainsi qu'avant la délivrance future, la prophétie fera de nouveau son apparition en Israël.

Commentant ce verset, le Yerouchalmi affirme que Bilaam le prononça lorsque le monde parvint au milieu de son existence.

Dans l'une de ses lettres, Igueret Teïman, le Rambam écrit que Bilaam dit ces mots en 2488. C'est le sens de l'expression «à ce moment». Lorsque ce laps de temps s'écoulera encore une fois, c'est à dire en 4976, la prophétie sera restituée au peuple d'Israël.

C'est à cette époque-là que vivaient Rabbi Chmouel le prophète, père de Rabbi Yehouda le 'Hassid, Rabbi Eléazar auteur du Rokéa'h, le Ramban, qui rédigea plusieurs livres de Kabbala et dont les écrits du Ari Zal disent que l'on peut accepter son enseignement sans aucune restriction, le Rabad, duquel on dit que l'inspiration divine fit son apparition dans sa maison d'étude, Rabbi Ezra le prophète, Rabbi Yehouda le 'Hassid, duquel il est dit que, s'il avait vécu à l'époque de la Guemara, il aurait été l'un de ses Sages, s'il avait vécu au temps de la Michna, il aurait été l'un de ses rédacteurs et, s'il avait vécu à l'époque des prophètes, il aurait été l'un d'eux.

La prophétie est donc réapparue pour le peuple juif, comme l'annonçait le verset : « A ce moment, il sera dit à Yaakov et à Israël ce que D.ieu a réalisé ». On pouvait, dès lors, assister également à la réalisation du verset suivant : « Ce peuple se lève comme un lionceau, se dresse comme un lion », qui fait allusion à la délivrance future. Néanmoins, la génération n'en a pas eu le mérite et elle souffre encore en exil

2. Quelques générations plus tard, alors que l'arrivée du Machia'h s'était rapprochée, la prophétie se manifesta encore une fois en Israël, lorsque se révélèrent notre maître, le Baal Chem Tov et ses disciples, en particulier l'Admour Hazaken, auquel s'applique également, et peut-être avec encore plus de force, ce qui a été dit auparavant à propos de Rabbi Yehouda le 'Hassid.

Puis, il y eut nos maîtres, ses successeurs, jusqu'au chef de notre génération, mon beau-père, le Rabbi, qui introduisit «le matin lumineux de Yossef», selon l'expression du Zohar et à propos duquel il est dit : «Je me prépare pour Toi, le matin», comme dans le verset, cité par le Zohar : «J'ai préparé une lumière pour Mon Machia'h».

Ce sera ainsi la délivrance complète, très bientôt et de nos jours, par notre juste Machia'h.

#### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Jeudi 19 Tamouz 5708,

Nous évoquerons la Paracha de cette semaine. Nos Sages disent, au traité Bera'hot 12b, que «l'on voulut inclure la Parchat Balak dans le Chema Israël, parce que l'on y trouve le verset suivant : 'Il s'est courbé et s'est couché comme un lion'.» D'autres livres mentionnent le verset : «ce peuple se lève comme un lionceau et se dresse comme un lion», dont le Midrach Tan'houma fait l'interprétation suivante : «Dès qu'ils se réveillent et se dressent comme des lions, ils s'empressent de dire le Chema Israël et de proclamer la royauté de D.ieu».

Il nous faut comprendre cette comparaison avec le lion et la relation qui peut être faite avec cet animal. On consultera, à ce propos, la Tossefta du traité Cheviit, à la

fin du sixième chapitre, selon laquelle le comportement décrit par ce texte est plutôt celui du loup. C'est aussi ce que dit le Béréchit Rabba, au chapitre 99.

Le Chema Israël permet de proclamer l'unité et la royauté de D.ieu, écartant ainsi la possibilité qu'il puisse exister un autre pouvoir, ce qu'à D.ieu ne plaise. Une profonde méditation à l'unité de D.ieu, telle qu'elle est définie par le Chaar Hay'houd Vehaémouna ou par d'autres textes permet de comprendre qu'il « n'est rien d'autre que Lui », que rien n'est séparé de Lui. Dès lors, on comprendra qu'il est possible de faire usage de toute chose pour le service de D.ieu.

A l'issue d'une telle réflexion, on sera immédiatement à même de mettre en pratique l'Injonction: «Tu aimeras l'Eternel ton D.ieu de tout ton cœur», c'est-à-dire «de tes deux penchants», selon l'interprétation du traité Bera'hot 54a, et donc également par son mauvais penchant, comme l'explique le Likouteï Torah, dans le discours 'hassidique intitulé «Chema Israël».

De même, le Rambam dit, dans ses lois des opinions, chapitre 3, paragraphe 3: «De la sorte, on peut servir D.ieu en permanence, quand on marche, sur le chemin et même pendant une relation conjugale», bien que nos Sages constatent, au traité Yoma 69b, que «s'il n'y avait pas de mauvais penchant, le désir disparaîtrait» et, de fait, on peut s'interroger sur cette affirmation, si l'on consulte le Torah Or, au discours intitulé «et Morde'haï sortit».

D'une manière plus fine, on peut déduire ce même enseignement de l'interprétation que fait le Baal Chem Tov du verset «Lorsque tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous son fardeau et voudras l'abandonner, tu lui viendras en aide». On peut ainsi comprendre la comparaison que nos Sages établissent avec un lion, au traité Baba Kama 16b, soulignant que cet animal dévore ses proies quand elles sont vivantes et les délaissent dès qu'elles sont mortes.

Il en est de même, en l'occurrence et le mauvais penchant appliquera lui-même le Précepte: «tu aimeras l'Eternel ton D.ieu. On consultera également le traité Baba Metsya 84a, dans lequel on trouve l'affirmation suivante: «Cette force physique grâce à laquelle tu viens d'enjamber le Jourdain, fais en donc usage pour l'étude de la Torah!».

En conséquence, la récompense du fait que «ce peuple se lève comme un lionceau » est accordée « mesure pour mesure », de sorte que le verset constate: « Qui

pourrait le relever?». Dès lors que le mauvais penchant met également en pratique l'Injonction «tu aimeras l'Eternel ton D.ieu», la paix règne dans «la petite ville» que constitue le corps et, grâce à cela, dans le monde entier.

On consultera également le Toureï Zahav, Ora'h 'Haïm, à la fin du chapitre 585, qui commente les initiales formant le mot Choffar, de même que le Or Hatorah, au troisième paragraphe du discours intitulé «J'instaurerai une répulsion». Il semble que telle soit la plus haute élévation à laquelle on puisse prétendre. Cette idée est également liée à ce qu'expliquent les discours 'hassidiques relatifs à la vache rousse, qui traitent également des deux penchants. C'est pour cette raison que le Or Hatorah ne fait pas référence à ces textes.

On consultera aussi le Likouteï Torah, au discours «et tu aimeras», fin du paragraphe 2 et paragraphe 3.

Avec ma bénédiction, pour la Techouva et la délivrance immédiate,

\* \* \*

Jours de la libération, 12 et 13 Tamouz 5721,

Notre Paracha formule la promesse suivante: « Une étoile a fait son chemin de Yaakov<sup>(1)</sup> et un roi dirige Israël... Et Israël fait des merveilles<sup>(2)</sup> ».

<sup>—</sup> Notes —

<sup>(1)</sup> Le Yerouchalmi, au traité Maasser Cheni, fin du quatrième chapitre, souligne que ces mots s'appliquent à chaque Juif. Au traité Taanit, chapitre 4, paragraphe 4, cité par le Ramban et plusieurs autres commentateurs de la Torah, il précise que ce verset fait allusion au Machia'h. Mais, ces deux affirmations ne sont pas contradictoires, bien au contraire. En effet, le Baal Chem Tov explique, dans le Maor Enaïm, à la fin de la Parchat Pin'has, que chaque Juif doit transformer et préparer «la parcelle du Machia'h qui se trouve dans son âme». On peut déduire ce qui en découle pour le service de Dieu de l'explication de l'Admour Hazaken, au quatrième chapitre d'Igueret Hakodech.

<sup>(2)</sup> Voir le commentaire du saint Ora'h 'Haïm sur ce verset et le Torah Or, Yethro, page 74b, qui dit: «la finalité de l'exil est ce qui en découle ».

#### L'œuvre d'une âme collective

(Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5715-1955)

1. Un chef du peuple juif possède une âme collective. La plupart de ses accomplissements ne le concernent donc pas personnellement, mais s'étendent également à tous ceux qui sont attachés à lui.

Mon beau-père, le Rabbi, dont nous célébrons la joie, lorsqu'il voulut faire écrire un Séfer Torah pour aller à la rencontre de notre juste Machia'h, expliqua qu'il aurait pu prendre en charge seul les dépenses nécessaires pour acquérir le parchemin, l'encre et financer l'écriture. Il souhaitait, néanmoins, que chaque Juif puisse également apporter sa contribution à cette réalisation.

Ainsi, non seulement il ne souhaitait pas en conserver le mérite pour lui seul, mais, bien plus, il ne se contentait pas d'agir lui-même pour le compte de tous les autres, comme peut le faire celui qui possède une âme collective et qui est un chef d'Israël.

Il est dit que chaque Juif doit accomplir toutes les six cent treize Mitsvot de la Torah. S'il ne le fait pas, son âme doit se réincarner une seconde fois, jusqu'à parvenir à toutes les mettre en pratique. Néanmoins, ceci ne concerne pas les Mitsvot spécifiques au roi, qu'il applique lui-même au nom de tous.

# On peut en conclure deux points :

- A) Les Mitsvot du roi concernent également chaque Juif, tenu de les mettre en pratique. La Guemara dit, en conséquence, à propos de la disparition d'un sage : « Qui nous donnera son équivalent ? ». Il n'en est pas de même pour le roi, avec lequel tous les Juifs sont liés.
- B) Néanmoins, de quelle manière les Juifs peuvent-ils mettre en pratique les Mitsvot du roi ? Par l'action du roi lui-même, qui acquitte de leur obligation tous ses sujets. On peut en conclure que celui qui possède une âme collective peut effectivement accomplir une action pour le compte de tous.

Mais, le Rabbi voulut que chacun participe en contribuant par sa propre réalisation. Dans certains domaines, il est préférable d'agir par soi-même plutôt que

de déléguer quelqu'un d'autre pour le faire, bien qu'il soit toujours possible d'en confier la mission à une certaine personne. Toutefois, telle n'est pas la meilleure manière de pratiquer. Le Rabbi souhaitait donc que chacun parvienne au meilleur accomplissement, ainsi qu'il est dit : « Et, tu choisiras la vie ».

Chacun devait donc apporter sa propre contribution et acquérir une lettre de ce Séfer Torah, destiné à accueillir notre juste Machia'h.

2. La libération des 12 et 13 Tamouz fit suite à un emprisonnement, faute de quoi elle n'aurait pu être appelée ainsi. Là encore, le Rabbi adopta une attitude large.

Le Rabbi accepta d'être emprisonné seul et il le fit pour le compte de tous. En effet, il ne fut pas arrêté pour un motif personnel, mais parce qu'il avait diffusé la Torah et renforcé les Mitsvot, ce que tous les Juifs vivant à cette époque et en cet endroit étaient tenus de faire. Le Rabbi prit la tête de l'action et la dirigea. Mais, selon leurs conceptions, les hommes de la Yevsektsya, de la section juive du parti communiste, auraient dû faire arrêter tous ceux qui avaient pris part à cette action et, en particulier, tous ceux qui avaient collaboré avec le Rabbi dans ce but. Mais, le Rabbi subit seul les conséquences de cette action.

Le Rabbi fut emprisonné pour le compte de tous. Il endura des souffrances avant et après son emprisonnement. Il supporta tout cela seul et c'est uniquement quelques personnes, appartenant à une élite, qui eurent le mérite de subir le même sort que lui.

Il n'en est pas de même pour sa libération et pour le jour de fête qu'elle permit d'instaurer. Lorsque les Juifs fixent une célébration joyeuse ici-bas, leur décision est entérinée par le tribunal céleste. En l'occurrence, il fut décidé ici-bas que ce jour serait une fête, une date propice pour révéler toutes les bénédictions qui peuvent être obtenues par l'intermédiaire de la Torah et des Mitsvot.

Le Rabbi ne fit pas de cette date une fête personnelle, qu'il aurait célébré au nom de tous. Il fit en sorte que chacun puisse y prendre part, en expliquer le sens aux membres de sa famille et à son entourage, décrire les vicissitudes et les difficultés, puis la libération. Chacun peut participer à tout cela, financièrement, physiquement et moralement.

3. Il est dit que «celui qui le donne le fait avec largesse», offrant tout ce dont il dispose. On peut l'envisager de différentes façons, mais, en tout état de cause, le don doit être lié à la largesse, s'étendre à la totalité de ce qui peut être offert.

En conséquence, celui qui reçoit doit également le faire avec largesse, ne pas accepter moins que ce qui lui est donné et utiliser pleinement ce qu'il reçoit.

Le Rabbi indique, dans l'une de ses lettres, quel usage on doit faire de cette fête. On doit organiser une réunion 'hassidique, en ce jour. Il ne faut pas s'enfermer dans ses quatre coudées personnelles, pour méditer à tout ce qui se passa à l'époque. Bien au contraire, une réunion 'hassidique doit avoir lieu, au cours de laquelle on se motivera soi-même, avec tout son entourage, comme le Rabbi l'écrit longuement dans cette lettre.

Comme on l'a dit, ce jour est propice pour y prendre toutes les bonnes décisions permettant de renforcer la Torah et les Mitsvot. Celles-ci se réaliseront concrètement et elles connaîtront une immense réussite, qui se prolongera tout au long de l'année, par l'action, par la parole et même par la pensée.

#### La libération de tout l'enchaînement des mondes

(Discours du Rabbi, Chabbat Kora'h 5717-1957)

4. « Et, ce fut la trentième année. »

Nous avons maintes fois expliqué que chaque mois a son contenu spécifique, incluant des points importants pour l'ensemble de ce mois et même pour toute l'année.

Les mois sont une mesure du temps et chaque aspect du mois fut révélé en un temps bien précis.

Dans la période qui précéda les trente dernières années, seuls les événements négatifs de ce mois de Tamouz apparaissaient à l'évidence. Puis, il y a trente ans, en 5687, l'aspect positif se révéla et ce fut les 12 et 13 Tamouz, jours de la libération et, en conséquence, du renforcement de la Torah et des Mitsvot. La portée de cet événement est essentielle

Dans une lettre qu'il écrivit pour la célébration des 12 et 13 Tamouz, le Rabbi souligne que cette libération ne fut pas celle d'un homme, à titre personnel, mais bien celle de toutes les personnes qui chérissent notre sainte Torah et respectent la Mitsva, ou même de celles pour qui Israël n'est qu'un surnom.

La Torah et les Mitsvot sont la finalité de la création. On peut en conclure que les 12 et 13 Tamouz marquent la libération de tout l'enchaînement des mondes, jusqu'à son stade le plus élevé, jusqu'à l'Essence de D.ieu.

En effet, la Torah et les Mitsvot sont le but de chacun de ces stades. En conséquence, tous, jusqu'à l'Essence de D.ieu, furent effectivement libérés les 12 et 13 Tamouz.

5. C'est pendant le Chabbat au cours duquel on bénit le mois qu'est attirée, dans sa globalité, la bénédiction pour tout le mois qui vient. De plus, nos Sages disent que tous les jours de la semaine reçoivent la bénédiction du Chabbat. Or, parmi les jours de cette semaine, se trouve aussi le Roch 'Hodech, qui inclut en lui tous les jours du mois. Il en résulte que la libération des 12 et 13 Tamouz commence en ce Chabbat, qui bénit le mois de Tamouz.

De fait, il en était déjà ainsi auparavant, mais alors, seul l'aspect potentiel de l'événement existait, comme on peut le déduire du principe énoncé par nos Sages, selon lequel «le Saint béni soit-Il fait passer la guérison avant la plaie». En l'occurrence, l'emprisonnement se produisit au milieu de Sivan et il faut en conclure que la libération existait déjà, à ce moment.

6. Il en est ainsi tous les ans et, à chaque fois, cet événement se déroule à nouveau. Commentant le verset «ces jours sont commémorés et accomplis», les écrits du Ari Zal soulignent, en effet, qu'en les commémorant comme il convient, on obtient qu'ils soient «accomplis» de nouveau, avec toutes les bénédictions qui se révélèrent la première fois.

Néanmoins, il s'agit uniquement, en la matière, de la reconduction d'une situation qui existait déjà auparavant. On ne peut donc pas la comparer à ce qui se produisit la première fois, lorsque l'événement était réellement nouveau.

Certes, le Tanya dit, dans Igueret Hakodech, que l'on révèle, chaque année, une lumière nouvelle, qui n'a encore jamais éclairé le monde. De ce point de vue, chaque

année présente effectivement un aspect nouveau. Toutefois, celui-ci n'est qu'une manière nouvelle de concevoir un événement ancien, une lumière qui permet de lui donner un éclairage nouveau. Tout cela reste une reconduction de ce qui existait déjà, auparavant.

7. De fait, une telle reconduction peut recevoir différentes formes. Ainsi, il y a des anniversaires particuliers d'un événement, douze ans, vingt ans. Alors, la révélation est beaucoup plus grande et elle se trouve donc modifiée, par rapport à ce qu'elle est au cours des années ordinaires.

Selon le même raisonnement, la Michna parle de celui qui est âgé de vingt ans, de trente ans, de quarante ans, signifiant ainsi qu'un fait nouveau est introduit avec chaque décennie. On peut le comprendre d'après l'explication du Pardès, selon laquelle toute perfection est liée au chiffre dix, qui évoque les dix Sefirot. Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos.

Il s'agit, en l'occurrence, de la troisième décennie, «et ce fut la trentième année». Commentant ce verset, le Tséma'h Tsédek indique qu'il fait allusion aux dix réceptacles des Sefirot, aux dix Lumières qui les habitent et aux dix Lumières qui les entourent. On retrouve ainsi la totalité de ce qui existe.

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit, puisque trente ans se sont désormais écoulés depuis la libération du Rabbi, qu'une lumière nouvelle se révèle maintenant, plus intense et plus globale.

8. Il en résulte que l'on ne peut plus se suffire de la Torah et des Mitsvot ayant déjà été accomplies jusqu'alors, avec la force que la libération du Rabbi avait apportée. En effet, cet événement est maintenant encore plus clairement révélé. Un ajout est nécessaire et l'on doit mettre en pratique beaucoup plus intensément la Torah et les Mitsvot.

De façon générale, les accomplissements, en la matière, se répartissent entre les trois catégories que sont la Torah, la prière et les bonnes actions. Au sens le plus littéral, cela signifie qu'un ajout est nécessaire dans chacun de ces trois domaines.

Le Chabbat qui bénit le mois apporte la force de le faire. On prononce alors une bénédiction pour tous les jours qui le constituent, afin qu'ils soient «pour la vie et pour la bénédiction» et qu'ils soient conformes à tous les termes mentionnés dans cette bénédiction. Alors, on obtient également la force d'intensifier son engagement pour la Torah et les Mitsvot.

De tels accomplissements nous permettront d'obtenir très prochainement la délivrance complète, par notre juste Machia'h.

# Quelques récits du Rabbi

(Discours du Rabbi aux enfants du centre de vacances Gan Israël, 15 Tamouz 5717-1957)

9. Nous sommes dans la période des 12 et 13 Tamouz, dates auxquelles le Rabbi fut libéré de prison. En effet, il avait été arrêté parce qu'il diffusait la Torah et les Mitsyot.

Malgré les difficultés et les obstacles auxquels il était confronté, il poursuivit son œuvre. Au final, il fut victorieux et on le libéra. Et, il en découle un enseignement pour chacun d'entre nous. Nous devons nous renforcer dans l'étude de la Torah et mettre en pratique les Mitsvot, même lorsque différentes entraves se dressent devant nous. Nous ne devons pas nous décourager et, au bout du compte, nous connaîtrons la victoire.

10. Parmi les récits rapportés par le Rabbi, en différentes occasions, nombreux sont ceux qui concernent les enfants. J'en mentionnerai quelques uns ici.

Votre centre de vacances porte le nom de Gan Israël. De fait, tous les Juifs s'appellent Israël et tel était, en particulier, le prénom de celui qui introduisit la révélation de la 'Hassidout dans ce monde. Par la suite, il devint célèbre sous le nom de Baal Chem Tov.

Le Rabbi raconta donc le récit suivant. Lorsque le Baal Chem Tov avait cinq ans, son père lui dit: «Mon enfant, tu ne craindras nul autre que D.ieu Lui-même. Tu aimeras chaque Juif, qui qu'il soit, quelle que soit sa situation, par toute la flamme que tu portes en ton âme».

Le Rabbi souligna que l'œuvre du Baal Chem Tov, tout au long de son existence, fut organisée autour de ces deux grands pôles, la crainte de D.ieu et l'amour du

prochain. En nous rapportant ce récit, le Rabbi a délivré un enseignement à chacun d'entre nous et, bien entendu, aux enfants également. Il a montré que ces deux principes sont les phares éclairant le chemin de toute notre vie.

11. Certains, y compris des enfants, posent la question suivante: « Nous sommes si petits! Comment pouvons-nous craindre uniquement D.ieu ? ».

Une image d'un disciple du Baal Chem Tov, le Maguid de Mézéritch, permet de répondre à cette question. Un père est, intellectuellement, beaucoup plus mûr que son fils et il possède des connaissances bien plus étendues. Malgré cela, il se mettra à la portée de son enfant, par amour pour lui et il se consacrera, en sa compagnie, à des actions insignifiantes. C'est de cette façon qu'il lui témoignera son amour, sentiment que l'enfant percevra, même dans les préoccupations limitées qui sont les siennes.

Il en est de même pour les Juifs, qui sont les enfants de D.ieu.

D.ieu se met à leur portée et II leur accorde ce dont ils ont besoin, y compris de façon matérielle et limitée. Il leur donne tout ce qui leur est nécessaire et, en conséquence, il n'y a pas lieu d'éprouver de la crainte, ici-bas.

12. Néanmoins, un Juif pourrait concevoir de l'orgueil, en prenant conscience qu'il est l'enfant de D.ieu et se dire: « Mon Père est si grand que je peux me permettre de faire tout ce que bon me semble. En tout état de cause, D.ieu me pardonnera. »

Le Rabbi rapporta un récit de l'Admour Hazaken, le premier maître qui révéla la 'Hassidout 'Habad, ici-bas. Celui-ci permet de répondre à la question qui vient d'être posée. Le petit-fils de l'Admour Hazaken, alors qu'il était âgé de trois ans, lui demanda: « Pourquoi le mot *Vaykra* est-il écrit avec un petit *Alef*, dans le Séfer Torah? ».

En effet, il est de coutume de commencer à enseigner la Torah à un enfant par le livre de Vaykra et ce fut effectivement le cas pour ce petit-fils de l'Admour Hazaken. Celui-ci lui répondit:

«Les Juifs possèdent de nombreuses qualités naturelles. Ce fut en particulier le cas de Moché, notre maître, mais cela ne l'empêcha pas d'avoir une profonde humilité, de se considérer comme un petit Alef. En revanche, le terme que la Torah emploie à propos d'Adam, le premier homme, comporte un grand Alef. On peut ainsi comprendre pourquoi Moché accéda à la plus haute révélation».

Moché reçut la Torah, fit sortir d'Egypte les enfants d'Israël. Il les libérera également de ce dernier exil, pour les conduire vers la délivrance véritable et complète.

Il y a bien là un enseignement pour chaque Juif. Chacun doit faire preuve de la plus grande humilité, mettre en pratique la Volonté de D.ieu, sans se demander si l'on en conçoit du plaisir ou non, en se disant que ce que D.ieu demande ne peut être que le bien.

13. Néanmoins, le mauvais penchant peut déstabiliser un homme et le Rabbi rapporta, à ce propos, un conseil du fils de l'Admour Hazaken, permettant de le vaincre plus aisément.

Ce conseil est le suivant. Il faut se confier à un autre Juif, à un ami, à un moniteur ou au professeur qui vous enseigne la Torah, lui expliquer de quelle manière vous luttez contre le mauvais penchant. En pareil cas, on peut liguer deux bons penchants et deux âmes divines contre un mauvais penchant et une âme naturelle. Et, vous savez que, lorsque deux personnes luttent contre quelqu'un qui est seul, elles sont assurées d'obtenir la victoire.

14. (Le Rabbi demanda que l'on chante Ani Maamin, puis il poursuivit:)

Pour que l'on mérite d'obtenir tout ce qui vient d'être dit, nous avons reçu une Mitsva particulière, celle de la prière.

Lorsqu'il prie, un Juif demande à D.ieu, L'implore de lui accorder la satisfaction de tous ses besoins.

En conséquence, il faut connaître la signification des prières que l'on récite. Si l'on est trop petit pour cela, on en saura, au moins, le contenu, dans sa généralité. Le Rabbi raconta que son arrière grand-père demandait aux professeurs de ses arrières petits-enfants qu'ils leur enseignent également la signification de la prière. Et, bien qu'il ait été particulièrement occupé, il recevait personnellement ces enfants, une fois par mois, afin de tester leur compréhension du sens des prières.

15. La phase essentielle de la prière est le *Chemoné Essré*. Alors, nous demandons, dès la première requête: «Accorde-nous la sagesse, l'entendement et la compréhension». Nous exprimons ainsi à D.ieu notre désir d'être sages.

Celui qui est sage sait déterminer le point le plus important, qui est la finalité de l'existence.

16. Le Rabbi a raconté que son grand-père expliquait à ses enfants, lorsqu'ils étaient tous jeunes, que chaque Juif doit s'assigner un but, dans la vie.

Son objectif ne peut pas être uniquement de manger, de boire, de dormir et de s'amuser. Il doit, en outre, adopter un comportement conforme à la Volonté de D.ieu.

17. Par ailleurs, il est un grand principe que l'on doit garder présent à l'esprit, en permanence, celui que le père du Rabbi confia, une fois, à son fils, qui était alors un enfant de quatre ans. D.ieu a donné deux yeux à l'homme. En conséquence, celui-ci doit considérer ses jouets ou ses friandises par l'œil gauche. A l'opposé, il doit observer son prochain de l'œil droit, afin de voir ses qualités.

Adopter une telle attitude permet d'avoir un bon comportement. De la sorte, vous connaîtrez toujours l'avancement et tous, en particulier les membres de votre famille et vos professeurs, concevront de vous beaucoup de satisfaction.

18. La Torah dit que l'homme est comparé à un arbre.

On peut constater que la moindre amélioration apportée à la graine aura une incidence considérable sur l'arbre qui poussera, par la suite. Celui-ci sera plus grand, plus beau, portera beaucoup de bons fruits.

Or, il en est de même pour un homme et également pour un enfant. Chaque amélioration du comportement d'un tout petit enfant a une influence déterminante, lorsque celui-ci grandit. Combien plus est-ce le cas lorsque l'amélioration de l'enfant est elle-même considérable.

Que D.ieu vous aide à adopter les principes qui viennent d'être énoncés. Vous poursuivrez votre développement et très prochainement, nous pourrons aller, avec vous, à la rencontre du Machia'h et lui dire: «Voici les enfants que j'ai formés » et qui sont aptes à devenir ses soldats.

Le Machia'h viendra très rapidement, de notre temps. Il nous libérera de l'exil et nous apportera la délivrance véritable, Amen.

### La préparation de la prière

(Discours du Rabbi, mercredi 21 Tamouz, Parchat Pin'has 5721-1961)

19. Le 12 Tamouz, la célébration 'hassidique qui intervient pendant ce mois, est la date à laquelle mon beau-père, le Rabbi, fut libéré de la prison dans laquelle il avait été enfermé pour avoir diffusé le Judaïsme.

Lorsqu'il devint Bar Mitsva et donc adulte, en possession de toutes ses capacités, son père, le Rabbi Rachab, qui se chargeait personnellement de son éducation, lui demanda de lui poser une question. De fait, tous les maîtres de 'Habad, depuis l'Admour Hazaken, en avaient fait de même, lors de la Bar Mitsva de leurs fils.

Le Rabbi posa une question à propos du Sidour de l'Admour Hazaken, selon lequel on doit s'engager, avant la prière, à mettre en pratique la Mitsva d'aimer son prochain comme soi-même. Le Rabbi demanda quelle relation pouvait être faite entre cette Mitsva et la prière. Si la journée devait commencer par une action au profit de son prochain, il aurait fallu dire cette phrase pendant les bénédictions du matin et non avant la prière.

Son père lui expliqua qu'un Juif, âgé ou jeune, homme ou femme, lorsqu'il prie, demande à D.ieu, notre Père Qui se trouve dans les cieux, de satisfaire tous ses besoins.

Lorsque l'on formule une requête devant son père, on doit, au préalable, lui procurer de la satisfaction. La plus grande joie, le plus grand plaisir qu'un père peut avoir est celui de constater que ses enfants, malgré leur grand nombre, malgré leurs différences, s'entendent bien et éprouvent de l'amour l'un pour l'autre, ainsi qu'il est dit: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même».

C'est pour cette raison que l'on s'engage à mettre cette Mitsva en pratique avant de commencer à prier.

C'est donc de cette manière que le Rabbi commença sa vie d'adulte. C'est ainsi qu'il se prépara à diriger les 'Hassidim.

Le Rabbi nous raconta cet épisode et celui-ci délivre, assurément, un enseignement à chacun d'entre nous, sur la manière de commencer le jour et de se préparer à la responsabilité que l'on devra y assumer.

Car, chacun est capable d'exercer son influence sur quelques personnes, sur un certain milieu, sur sa famille ou, tout au moins, sur sa propre personne. Ainsi, avant même de commencer à agir et de demander à D.ieu qu'Il accorde la réussite, il faut, d'emblée, se lier à un autre Juif, en éprouvant de l'amour pour lui.

C'est de cette manière que l'on peut se réaliser pleinement, que l'on forge un réceptacle pour la bénédiction divine. Comme nous l'avons dit, la paix est précisément ce réceptacle, de façon matérielle et spirituelle à la fois.

20. Ce qui vient d'être dit concerne, plus particulièrement, la présente période.

Nous sommes dans les trois semaines commémorant la destruction du Temple et nous devons nous souvenir de ce qui se passa, alors.

Une telle Injonction ne nous est pas donnée uniquement pour renforcer notre mémoire, sans qu'il n'en découle rien de concret. Bien au contraire, nous devons en tirer un enseignement pour notre propre comportement.

Que déduire de la destruction du Temple et des lamentations qui le commémorent? Qu'il faut, avant toute autre chose, supprimer ce qui fut à l'origine de cette destruction.

Nos Sages nous disent qu'elle résulta de la «haine gratuite». Nous devons donc la faire disparaître, en la remplaçant par «l'amour gratuit». Il faut aimer son prochain «gratuitement», sans raison, y compris celui qui ne nous a jamais rendu service, celui que l'on n'a jamais vu. Il faut l'aimer sans même être capable de l'expliquer, sans lui trouver de qualités particulières. Il faut l'aimer envers et contre tout.

Cet amour, cette paix et cette unité forgent le réceptacle contenant la bénédiction et, en particulier, la plus importante, celle qui nous sera accordée lorsque D.ieu enverra notre juste Machia'h, qui nous libérera, lors de la délivrance véritable et complète.

21. Puisse D.ieu faire que chacun agisse en ce sens. Ainsi, se révélera « Pin'has, c'est Elyahou », le prophète qui annoncera la délivrance. Et, notre Paracha dit, à propos de Pin'has, que « Je lui accorde Mon alliance de paix ».

C'est également là une des explications que l'on peut donner sur le fait que «Pin'has, c'est Elyahou».

Pin'has obtint «Mon alliance de paix», la paix et l'unité entre les Juifs et le prophète Elyahou, très prochainement, viendra annoncer la délivrance, dire que le Machia'h arrivera demain et nous accordera la délivrance complète.

## Le Machia'h qui se trouve en chacun

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Houkat Balak, 12 Tamouz 5722-1962)

22. Commentant le verset «Une étoile a fait son chemin de Yaakov et un roi dirige Israël», le Targoum et les Midrachim expliquent qu'il fait allusion au Machia'h. Le Yerouchalmi, en revanche, considère qu'il s'applique à chaque Juif. Nous avons déjà montré une fois que ces deux affirmations ne sont pas contradictoires.

En effet, le Maor Enaïm, citant le Baal Chem Tov, dit que chaque Juif renferme en lui une parcelle de l'âme du Machia'h. C'est ainsi que l'on peut accorder ces deux explications, qui font bien référence à une même idée.

Cela ne veut pas dire que la parcelle du Machia'h que chacun possède reste cachée. Le Yerouchalmi, en effet, développe cette explication à propos du verset précédemment cité, qui dit bien «a fait son chemin» et «dirige». Il y a donc bien là un fait tangible. Chaque Juif a le pouvoir de révéler l'étincelle du Machia'h qu'il porte en lui.

Très simplement, cela signifie que chacun est capable, par l'intermédiaire de la Torah et des Mitsvot, de hâter la révélation effective du Machia'h. En effet, on peut, de cette manière, affiner le monde, en réduire l'esprit d'impureté, ainsi qu'il est dit: «Je le renverrai peu à peu», puis le faire entièrement disparaître, comme il est dit: «Je supprimerai l'esprit d'impureté de la terre», avec la venue du Machia'h. Ainsi, on révélera le bien et la sainteté du monde et s'accomplira la promesse selon laquelle «la terre s'emplira de connaissance de D.ieu, comme l'eau recouvre le fond de la mer».

C'est précisément ce que dit la Guemara, à propos de la première Mitsva de la Torah, «croissez et multipliez». Elle affirme, en effet, que «le fils de David viendra lorsque s'achèveront toutes les âmes du corps». Dans cette expression, le «corps» désigne le vivier céleste des âmes. Toutes celles qu'il contient doivent donc se vêtir d'un corps et parvenir ici-bas.

Ce que la Guemara dit de la première Mitsva, «croissez et multipliez », s'applique, de la même façon, à toutes les autres Mitsvot de la Torah, lesquelles doivent également permettre de croître et de se multiplier. La Mitsva d'avoir un enfant consiste à révéler son âme et à l'attirer ici-bas. Cette âme existait déjà auparavant, mais elle se trouvait dans le «corps», là-haut. Puis, on la fait descendre dans ce monde et, parvenue ici-bas, elle se dévoile.

Et, il en est de même pour toutes les Mitsvot. Celles-ci ont pour but de mettre en évidence la parcelle de Divinité se trouvant dans l'objet matériel au moyen duquel elle est accomplie. Lorsque l'on met en pratique la Mitsva, cette parcelle fait son apparition, comme l'enfant qui vient de naître.

Ainsi, par chaque Mitsva qu'il accomplit, un Juif peut hâter la délivrance. Néanmoins, il convient de rappeler la mise en garde qui avait été formulée, à une précédente occasion. Il faut, pour obtenir un tel résultat, que les Mitsvot soient des actions bonnes et lumineuses.

En effet, il est possible d'accomplir une Mitsva sans affiner la matière du monde et, bien plus, en renforçant, momentanément, les forces du mal, comme l'explique l'Admour Hazaken, dans ses lois de l'étude de la Torah. De la sorte, on amplifie l'obscurité ambiante, dès lors que l'on étudie la Torah et l'on pratique la Mitsva pour en tirer de l'orgueil et de la prétention. Une telle Mitsva raffermit «le dieu étranger que tu portes en toi », fortifie le domaine du mal, duquel D.ieu dit: « Nous ne pouvons coexister ».

C'est précisément pour cela que la prière est nécessaire. Grâce à elle, la Torah que l'on étudiera et la Mitsva que l'on pratiquera par la suite ne renforceront pas la suffisance, ne rendront pas l'homme plus grossier. Bien au contraire, elles lui permettront de s'affiner et de se soumettre à D.ieu, comme nous l'avons longuement expliqué auparavant.

Grâce à la prière, les Mitsvot sont des actes bons et lumineux, repoussant, peu à peu, l'obscurité du monde et y révélant la clarté. Ainsi, se réaliseront les promesses selon lesquelles «Je supprimerai l'esprit d'impureté de la terre » et «la terre s'emplira de connaissance de D.ieu, comme l'eau recouvre le fond de la mer ».

23. Néanmoins, on peut encore s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Comment un Juif a-t-il le pouvoir, par les Mitsvot qu'il accomplit, de raffiner le monde? Celuici n'est-il pas le plus fort, ayant fait son apparition avant l'homme, qui fut créé uniquement le sixième jour? Bien plus, pendant ce sixième jour de la création, plusieurs heures s'écoulèrent avant que l'homme ne soit conduit à l'existence!

C'est pour répondre à cette question que la Torah, avant même de constater que « une étoile a fait son chemin en Yaakov et un roi règne en Israël », explique que « je le vois du sommet des rochers et je l'observe dans les plaines ».

L'âme de chaque Juif, y compris celle de personnes comme nous, provient «du sommet des rochers», est liée à «D.ieu, mon Rocher et mon Libérateur». La 'Hassidout explique que les âmes émanent de la dimension profonde de la Pensée divine. De ce fait, chaque Juif est le maître du monde, qui fut créé par la Parole, ainsi qu'il est dit: «C'est par la Parole de D.ieu que les cieux furent faits». Seule la partie superficielle de la Pensée de D.ieu intervint dans la création. Les âmes juives, à l'opposé, se rattachent à sa dimension profonde et, de ce fait, elles ont le pouvoir de changer le monde.

Ceci correspond au commentaire que fait le Midrach de ce verset. Il dit que «les rochers» sont les Patriarches et «les plaines», les Mères d'Israël. En effet, c'est grâce à eux que l'âme de chacun est liée à «D.ieu, mon Rocher et mon Libérateur», grâce à eux que tous les Juifs reçoivent ce lien en héritage, ainsi qu'il est dit: «Comme est bonne notre part, comme est agréable notre sort, comme est beau notre héritage». Grâce à eux, nous sommes tous attachés à «mon Rocher et mon Libérateur», à la dimension profonde de la Pensée. C'est la raison pour laquelle le monde entier est confié à chaque Juif.

Certes, il n'en est ainsi que du point de vue de l'âme, émanation de cette dimension profonde de la Pensée, avant même qu'elle ne descende ici-bas. Néanmoins, comment montrer à l'évidence que « une étoile a fait son chemin en Yaakov et un roi règne en Israël », comment obtenir la révélation de la délivrance future? Non pas lorsque l'âme se trouve là-haut, mais bien quand elle est ici-bas.

La finalité de la création est de bâtir pour D.ieu une demeure, dans ce monde matériel. Lorsque l'âme se trouve là-haut, le lien avec « le Rocher » apparaît, certes, de manière incontestable. Néanmoins, elle perd alors tout contact avec le stade inférieur de la création. A l'opposé, lorsqu'elle s'acquitte de la mission qui lui est confiée ici-bas, elle contribue à bâtir cette demeure, à mettre en pratique la Volonté du «Rocher » et à provoquer la délivrance future.

Comme nous l'avons dit, «le fils de David viendra lorsque s'achèveront toutes les âmes du corps». Il ne suffit pas que l'âme se trouve là-haut, dans ce vivier appelé «corps», ou même sous le Trône céleste. Elle doit descendre ici-bas. C'est de cette façon qu'elle peut contribuer à la venue du «fils de David».

24. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la grande joie qui est consécutive à une naissance. En effet, on peut admettre que le peuple d'Israël se réjouisse de la naissance d'un Juif, ici-bas. A l'opposé, pour ce qui est de l'enfant luimême, le contraire semblerait plus logique.

L'enfant qui naît a connu une descente vertigineuse. La Guemara raconte que, pendant la gestation, «une bougie est allumée au dessus de sa tête et on lui enseigne toute la Torah». La Kabbala et la 'Hassidout décrivent la grande élévation de son âme, lorsqu'elle se trouve là-haut, ce qui inclut également la période de la gestation. En conséquence, cet enfant connaît bien une chute, dans l'accomplissement du Précepte «écarte-toi du mal», comme dans celui de «fais le bien».

Concernant «écarte-toi du mal», il est dit que le fœtus n'a pas de mauvais penchant. De fait, la Guemara précise que, s'il en avait un, il se dépêcherait de naître. Pour ce qui est de «fais le bien», l'âme reçoit, pendant cette période, la plus grande révélation céleste et elle étudie l'ensemble de la Torah. Dès lors, comment l'enfant qui naît pourrait-il se réjouir?

Or, la Torah demande d'être joyeux, en pareil cas et l'on peut en conclure que cette joie concerne non seulement le peuple d'Israël et les parents, mais également chacun, à titre personnel, y compris l'enfant lui-même.

Nous comprendrons tout cela en rappelant les deux enseignements figurant dans le traité Sanhédrin sur la différence qui peut être faite entre le fœtus et le nouveau-né. La Guemara dit d'abord qu'un non-Juif provoquant la mort d'un fœtus est lui-même passible de la peine capitale, car ce fœtus est d'ores et déjà considéré comme un être

humain, Adam. Par ailleurs, Rachi précise qu'un Juif qui ferait la même action ne serait pas condamnable, dans la mesure où ce fœtus n'a pas d'esprit, Néfech. Telle est donc la différence qui peut être faite entre le nouveau né et le fœtus. Ce dernier est un être humain, mais il n'a pas d'esprit, alors que le nouveau né en a déjà un.

Comme on le sait, il est quatre termes désignant l'homme, en hébreu. Adam, Ich, Guéver, Enoch. Or, le Zohar dit et la 'Hassidout explique que Adam décrit la plus haute élévation, qui, en l'occurrence, est également possédée par le fœtus. Quelle est la qualité d'Adam? Le Zohar l'explique et la 'Hassidout le commente, en fonction du verset: «Il les créa homme et femme et il appela leur nom Adam». Ainsi, Adam cumule deux aspects antagonistes, l'homme et la femme, l'âme et le corps. Et, un fœtus possède d'ores et déjà cette faculté.

En effet, ce fœtus possède un corps et, comme l'indique la Guemara, à la fin de la gestation, il a la tête entre les genoux. On peut en conclure que ses deux cent quarante huit membres sont déjà formés et que son âme s'est introduite dans son corps. Dès lors, il est bien un Adam, puisqu'il possède à la fois une âme et un corps.

Le fœtus s'appelle Adam, mais il ne possède pas encore de Néfech. Or, n'est-ce pas celui-ci qui est à l'origine de la vie? N'est-il pas lui-même vivant, puisque, comme le constate la Guemara, «il se nourrit de la nourriture de sa mère, il boit la boisson de sa mère»? Et, il en est de même, également, pour sa vie morale, puisqu'on lui enseigne toute la Torah. Dès lors, pourquoi dire qu'il n'a pas de Néfech?

La différence entre le fœtus et le nouveau-né est la suivante. Le premier se nourrit uniquement de ce que consomme sa mère. Il ne transforme pas lui-même la matière du monde. Il vit au moyen de ce qui a été préparé pour lui. Le nouveau-né, par contre, introduit son propre effort, fait usage de ses moyens personnels. Une telle qualité est inestimable. C'est précisément pour l'obtenir que l'âme est descendue ici-bas.

D.ieu est la Quintessence du bien et il est dit que «Celui qui est bon cherche naturellement à faire le bien ». Dès lors, pourquoi ne révèle-t-Il pas toutes les Lumières célestes sans que l'effort soit nécessaire? En fait, il en est ainsi, précisément parce qu'Il est bon et ne veut pas donner à l'homme ce qui ne serait guère que «le pain de la honte». C'est pour cela que le recours à l'effort est indispensable.

Telle est donc la supériorité d'un nouveau-né, par rapport à un fœtus. Le premier est capable d'un effort personnel. Il possède sa vitalité propre, son *Néfech* personnel.

Le second, en revanche, ne connaît pas cet effort. Il n'en sera capable qu'après sa naissance.

Ce qui vient d'être dit permet de comprendre la grande joie de la naissance, non seulement pour les parents, mais aussi pour le nouveau-né, bien que ce dernier ait disposé des plus hauts dévoilements, pendant la gestation. Toutefois, il ne pouvait rien accomplir, se nourrissait uniquement des aliments de sa mère. Seule sa naissance lui permet d'accéder à la qualité de l'effort.

Certes, il ne sera tenu de pratiquer les Mitsvot que bien plus tard et il lui faudra même attendre un certain temps avant de recevoir une éducation religieuse. Néanmoins, le simple fait qu'il soit né le rend déjà autonome pour sa nourriture.

Il en est de même, dans la dimension spirituelle. Le nouveau-né acquiert, au moins potentiellement, la faculté d'introduire son propre effort. Bien plus, il se prépare physiquement à agir ainsi.

Comment pourra-t-il, lorsqu'il sera plus grand, mettre en pratique la Mitsva d'étudier la Torah? Grâce au fait que son père lui en fera répéter des versets, dès qu'il commencera à parler. Encore avant cela, il sera allaité, ce qui est d'ores et déjà un moyen de transformer le monde. De plus, en se nourrissant ainsi, il développera son corps, qui lui permettra, par la suite, de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot.

25. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre le principe, énoncé par la Guemara, selon lequel un non-Juif est passible de mort, s'il tue un fœtus, y compris lorsque celui-ci n'est pas juif, alors qu'une telle condamnation n'est pas prononcée à l'encontre d'un Juif, même s'il tue un fœtus juif. La Guemara déduit tout cela du verset (Chemot 21, 22) : «Et, il n'y aura pas de malheur».

De fait, il existe non pas une hiérarchie, mais bien une réelle différence entre un Juif et un non-Juif. Celle-ci est, avant tout, physique et elle concerne le corps. Ainsi, le traité Chabbat établit une relation entre le corps d'un homme et son alimentation. L'Admour Hazaken précise, dans le chapitre quarante neuf du Tanya, que l'élection d'Israël, à propos de laquelle il est dit : «Tu nous as choisis», porte précisément sur ce corps. En effet, un choix est envisageable uniquement entre deux éléments semblables. En l'occurrence, le corps d'un Juif, par son aspect grossier, est effectivement comparable à celui d'un non-Juif. Néanmoins, le Tanya, à cette référence, fait allusion uniquement à l'aspect le plus superficiel du corps, celui qui apparaît à l'évidence.

Plus profondément, il existe, en effet, une profonde différence entre le corps d'un Juif et celui d'un non-Juif, au point de supprimer toute comparaison entre eux, comme le dit le traité Chabbat. De même, la Hala'ha entérine cette différence, dans le cas de celui qui cause un dommage corporel à sa propre personne.

Ce qui est vrai pour le corps l'est, combien plus, pour l'âme. Celle d'un non-Juif, issue des trois forces du mal totalement impures, est radicalement opposée à celle d'un Juif, qui émane du domaine de la sainteté.

Comme nous l'avons vu, le fœtus porte le nom d'Adam, dans la mesure où il possède un corps et une âme. En ce sens, une différence peut être constatée, tant du point de vue du corps que de celui de l'âme, selon qu'il s'agit d'un Juif ou d'un non-Juif. Il est clair que les deux corps et les deux âme sont profondément différents, l'un de l'autre.

Dès lors, comment expliquer la condamnation infligée à un non-Juif qui tue un fœtus, dont on ne trouve pas l'équivalent chez un Juif ?

Non répondrons à cette question en précisant la différence qui est faite entre Israël et les autres nations. La mission d'un Juif n'a pas un caractère intermédiaire. Israël est la finalité de la création et tout ce qui constitue l'enchaînement des mondes fut créé pour lui. Interprétant le verset « Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre », nos Sages précisent : « Pour Israël, qui est le préalable à la création ».

Tout le reste n'est donc qu'accessoire, ce qui existe ici-bas, les différents stades de l'enchaînement des mondes, les révélations célestes qu'il comporte, la vision grandiose que tout cela peut représenter. C'est à tout cela à la fois que fait allusion le verset, quand il dit : «le ciel et la terre». Or, le Zohar, en particulier, souligne ce caractère accessoire, devant Israël, finalité de la création.

Certes, il est dit que «j'ai été créé pour servir mon Maître », mais cette affirmation ne confère nullement un caractère accessoire à l'existence juive, ce qu'à D.ieu ne plaise. En effet, la mission de servir D.ieu n'est pas surajoutée à cette existence. Elle en est la quintessence. C'est grâce à la Torah que «Israël et le Saint béni soit-Il ne font qu'un ». Un Juif n'est pas une phase transitoire vers un autre stade. Il est le but de la création.

C'est le sens de l'expression « pour servir mon Maître » et non mon Créateur ou bien Celui Qui m'a fait. Le Torah Or précise la différence qui peut être définie entre

toutes ces expressions. Le Créateur et la créature n'ont pas la même nature, de même que Celui qui fait et celui qui est fait. A l'opposé, le Maître et celui qu'll possède ne forment qu'une seule et même entité. Cette expression correspond au monde spirituel d'Atsilout, celui de l'Unité. L'homme qui appartient à un Maître perd, en effet, toute existence indépendante.

C'est donc pour cette raison qu'un non-Juif tuant un fœtus est passible de mort, à la différence d'un Juif. Comme nous l'avons vu, un fœtus, à la différence du nouveauné, n'a pas d'existence autonome. Il est «accessoire», par rapport à sa mère, se trouve dans une phase «intermédiaire», en l'attente de sa naissance, qui lui conférera une existence véritable. Il est clair qu'être un fœtus n'est pas un stade final.

En d'autres termes, l'existence du fœtus est subordonnée à une autre. Or, il est dit que « des étrangers viendront et feront paître vos troupeaux », car toute la création fut faite « pour Israël ». En conséquence, il est nécessaire, quand il s'agit, d'un non-Juif, de prendre en compte les éléments accessoires. Cet homme sera donc passible de mort, s'il tue un fœtus.

Il n'en est pas de même pour un Juif, dont l'existence est bien une fin en soi. Celui-ci ne peut donc pas être condamné à mort, à cause d'un fœtus. On ne peut sacrifier ce qui est prépondérant pour ce qui lui est subalterne.

Certes, un Juif n'a pas le droit de tuer un fœtus, car il deviendra, par la suite, un enfant et, potentiellement, il possède donc, d'ores et déjà, ce caractère. Pour autant, on ne peut condamner à mort que pour une faute avérée, ce que n'est pas la suppression d'un être ne possédant qu'une existence accessoire.

26. On peut ainsi justifier l'importance d'une naissance, qui est, comme nous l'avons vu, une joie considérable. C'est elle, en effet, qui rend possible, l'effort personnel, transformant le monde et rapprochant la délivrance.

Certes, la force d'élever la matière du monde provient de l'âme, du «sommet des rochers», qui la possède d'ores et déjà quand elle se trouve là-haut. Néanmoins, c'est uniquement à partir de sa naissance et de son apparition ici-bas qu'elle peut commencer à mettre en pratique la mission qui lui a été confiée, celle de bâtir pour Dieu une demeure ici-bas.

Il n'en est nullement ainsi pendant toute la période de la gestation et, malgré l'immense qualité de cette âme, en particulier si elle est très élevée, l'obscurité continuera à régner dans le monde. La révélation se fera jour seulement à l'instant de la naissance.

C'est pour cette raison que «la maison s'emplit de lumière», lorsque Moché naquit, bien qu'il se trouvait déjà dans cette même maison, durant sa gestation. Pour autant, la maison était alors obscure. Puis, il naquit et elle s'illumina. En effet, c'est alors que commençait, à proprement parler, la mission reçue par son âme, ici-bas.

Commentant le verset «Je t'ai enfanté aujourd'hui », le Zohar, à la Parchat Balak, y trouve une allusion à la naissance du Machia'h, non pas le descendant de Yossef, mais bien celui qui est issu de la maison de David. Or, quelle relation peut-on établir entre cette allusion et le sens simple du verset ?

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été exposé auparavant. A l'issue de la gestation, lorsque l'âme, le «sommet des rochers» se révèle dans ce monde, au moment de la naissance, s'appliquent les termes des versets «Une étoile a fait son chemin de Yaakov et un roi règne en Israël » et «Israël fait des merveilles », qui seront celles de la délivrance future, comme l'établissent différents textes.

27. Tel est le sens du verset : «Un bon renom est préférable à de l'huile agréable et le jour de la mort, à celui de la naissance ». En effet, comment faut-il interpréter cette comparaison ?

En fait, l'huile fait allusion à la pratique des Mitsvot, comme l'explique le Zohar, cité par le Tanya, commentant le verset : «L'huile ne manquera pas sur ta tête». Nos Sages disent que «le Saint béni soit-Il parcourut une distance de cinq cents ans pour s'acquérir une renommée», précisément parce que «un bon renom est préférable à de l'huile agréable».

L'effort de l'homme n'a pas de vocation personnelle. Il a pour objet d'établir la «renommée» de D.ieu. Or, quelle est l'origine de ce « bon renom » ? C'est précisément « l'huile agréable », la pratique des Mitsvot, les bonnes actions.

Il en est de même pour la seconde partie de ce verset, «et le jour de la mort à celui de la naissance ». Lorsqu'un enfant naît, on ne sait pas encore ce qu'il deviendra. Quand quelqu'un meurt, en revanche, on peut dire : «Sois béni à ton arrivée, sois

béni à ton départ », constater que l'âme quitte le monde comme elle y est venue. Bien plus, elle a conduit à son terme la mission qui lui était confiée.

Néanmoins, à l'origine de tout ce processus, il y a le jour de la naissance. Alors, potentiellement, tout ce que l'on accomplira ici-bas est d'ores et déjà présent. C'est précisément pour le souligner qu'il est dit : «Je t'ai enfanté aujourd'hui ». Dès lors, la révélation du Machia'h est elle-même effective.

Nous avons vu qu'à la naissance de Moché, la maison s'emplit de lumière. Et, il en est de même pour celui qui, à chaque époque, occupe les fonctions de Moché, comme le disent les Tikouneï Zohar. Car, pour reprendre une expression employée par ailleurs, « le soleil éclaire, sous la terre, les six cent mille étoiles ».

Le Rabbi naquit le 12 Tamouz. Pendant toute la période de sa gestation, malgré l'immense élévation de son âme, malgré les parents qui furent les siens, malgré le fait qu'on lui enseigna alors la Torah de la manière la plus élevée, il ne se passa rien dans sa maison, pas plus que dans le monde.

Dès sa naissance, en revanche, il commença à éclairer les six cent mille étoiles, qui font allusion à toutes les âmes juives. Il insuffla la force également à «ceux pour qui Israël n'est qu'un surnom», selon l'expression qu'il employa lui-même, dans sa lettre écrite pour le 12 Tamouz. Combien plus l'accorda-t-il à ses disciples, à ceux qui étaient attachés à lui, afin qu'ils disposent de la Torah et des bonnes actions, qu'ils fassent du monde entier la demeure de D.ieu.

Dès lors, toute la maison s'emplit de lumière.

On peut en déduire la grande joie qui doit marquer la date de la naissance du Rabbi. Celle-ci doit être commémorée, chaque année. Elle est un événement joyeux, non seulement pour ceux qui ont eu le mérite de recevoir son enseignement, mais également pour ceux chez qui Israël n'est qu'un surnom. En effet, sa naissance apporta la clarté au monde entier.

La joie résultant de l'effort d'un Juif est, de différents points de vue, beaucoup plus intense que celle de la création du monde, plus forte que celle du don de la Torah, car tout était alors potentiel, caché. Avec cette naissance, la force de l'accomplissement

concret fut accordée à tous. Il y eut une révélation, à propos de laquelle s'appliquent les termes du verset : «Je t'ai enfanté aujourd'hui », lesquels, comme nous l'avons dit, font allusion à l'apparition du Machia'h, que nous obtiendrons très prochainement.

28. Nous avons évoqué la naissance du Rabbi, qui intervient à une certaine date, en un temps précis. Or, le temps est lié à l'espace. Le Rabbi est né dans le pays où nous vivions auparavant. Il en est de même pour la libération des 12 et 13 Tamouz, qui se produisit dans ce même pays.

J'ai déjà dit, une fois, que nous possédons des notes, rédigées par le Rabbi, dont nous célébrons la libération et la joie, décrivant une vision de son père, le Rabbi Rachab. Celui-ci lui apparut après avoir quitté ce monde, au jour de son anniversaire. Le Rabbi écrit que son père prononça alors un discours 'hassidique sur le Psaume 80. Cette vision se passait vingt ans après qu'il ait quitté ce monde.

On peut en conclure que, même après le décès, une âme continue à recevoir une élévation, chaque année, à la date de son anniversaire. En conséquence, elle lit, à chaque fois, le Psaume suivant.

Ce 12 Tamouz, le Rabbi, chef de notre génération, commence la lecture du Psaume 83. Il y est dit : « D.ieu, ne te tais pas, ne reste pas silencieux, ne connais pas le repos. Car, ils complotent contre Ton peuple, ils se concertent contre ceux que Tu protèges ». Il se conclut par : « Et, ils sauront que Toi seul, Eternel, par Ton Nom, Tu domines toute la terre ».

Commentant le verset «ne te tais pas», le Midrach Tehilim constate que «le Juste décide et le Saint béni soit-Il entérine»..

Il est dit que «tout Ton peuple est fait de Justes» et, lorsque les Juifs prennent une décision, D.ieu l'exauce. Quelle est, en l'occurrence, la décision des Juifs ? Elle est la suivante. D.ieu ne doit pas se taire, rester silencieux ou connaître le repos, même si différentes circonstances pourraient justifier qu'il en soit ainsi. En effet, les Juifs demandent à D.ieu de ne pas se taire et Il doit accéder à leur requête.

Le verset précise ensuite le contexte de cette requête : «Ils complotent contre Ton peuple, se concertent contre ceux que Tu protèges». Le Midrach explique que ceux qui agissent avec ruse envers Israël sont motivés par le complot, le secret, c'està-dire par le fait que les Juifs étudient la Torah, de laquelle il est dit : « le secret de D.ieu

est transmis à ceux qui Le craignent ». Analysant la fin de ce verset, «ils se concertent contre ceux que Tu protèges », les commentateurs soulignent que les Juifs sont bien «ceux que Tu protèges ».

Or, on peut ici s'interroger. En effet, «ils complotent contre Ton peuple» parce que celui-ci étudie toute la Torah, y compris sa partie révélée et non pas uniquement son «secret». De fait, on peut constater que ceux pour qui Israël est un surnom adoptent bien cette attitude. Du reste, le nom d'Israël est constitué des initiales de la phrase signifiant : «Il y a six cent mille lettres dans la Torah». Dès lors, pourquoi parler ici de son «secret» ? Et, pourquoi décrire la qualité des Juifs en les définissant comme «ceux que Tu protèges» ?

Par ailleurs, le Psaume se conclut par : «Et, ils sauront que Toi seul, Eternel, par Ton Nom, Tu domines toute la terre ». Ce verset présente une révélation de D.ieu qui transcende même la Lumière entourant les mondes, celle qui n'est pas intégrée par la création. Or, il constate que «Tu domines toute la terre », ce qui est directement lié à la création, tout en la dominant. Comment établir une relation entre ces deux notions ?

L'explication est la suivante. Les Juifs font don de leur vie pour la Torah, y compris son enseignement révélé et pour les Mitsvot. Ils tirent la force pour y parvenir de la dimension profonde de la Torah, attachée à l'aspect caché de D.ieu par l'intermédiaire de la dimension ésotérique de la Torah.

Or, Esav ne supporte pas qu'il en soit ainsi. Il peut concevoir l'attachement à D.ieu qui résulte de la partie révélée de la Torah. Il est dit, en effet, que « c'est un principe établi, Esav déteste Yaakov ». Cette affirmation ne concerne pas la partie révélée de la Torah, dont Esav reçoit lui-même une part, en l'occurrence les sept Mitsvot confiées aux descendants de Noa'h, avec leurs lois d'application. En fait, une telle affirmation est bien liée à la dimension cachée de la Torah, liée à la partie profonde de l'âme et illuminant également la partie révélée de la Torah.

Esav ne reçoit aucune part des bonnes actions et il ne peut donc pas les supporter. En conséquence, il affirme que «ils complotent contre Ton peuple». Cette situation est la conséquence du complot, du «secret», de la partie profonde de la Torah.

Il en est de même pour l'emprisonnement et la libération des 12 et 13 Tamouz. Le Rabbi fit don de sa propre personne dans tous les domaines, y compris pour enseigner l'alphabet aux enfants, au sens le plus littéral. Néanmoins, ce qui le motivait était la dimension profonde, la partie cachée, le «secret».

On sait que D.ieu agit «mesure pour mesure». Lorsque les Juifs mettent en éveil la dimension profonde de leur âme, grâce à l'enseignement caché de la Torah, ils s'attachent à la dimension profonde de la Divinité. Ils sont donc «ceux que Tu protèges», ceux qui sont cachés près du Saint béni soit-Il.

C'est précisément cette situation qu'Esav ne peut pas souffrir. En conséquence, «ils complotent contre Ton peuple et se concertent contre ceux que Tu protèges », à cause du «secret » et de «ce qui est caché ». La réaction des Juifs est la suivante : « Ne te tais pas, ne reste pas silencieux, ne connais pas le repos ». Dès lors, D.ieu les exauce et « ils sauront que Toi seul, Eternel, par Ton Nom, Tu domines la terre ». Ils le sauront et en seront brisés, comme dans le verset : « Et, il brisa ainsi les hommes de Soukkot ». Ainsi, les forces du mal disparaîtront et la Divinité se révélera dans le monde.

Cette révélation sera conforme au verset : « Ils sauront que Toi seul, Eternel, par Ton Nom, Tu domines la terre ». En effet, D.ieu agit « mesure pour mesure » et, quand les Juifs, en Le servant, unissent la partie cachée et celle qui est révélée, mettant la première en évidence dans la seconde, Il en fait de même et Il éclaire le monde, icibas, par Son Nom.

C'est bien ce qui se passa, lors de la libération des 12 et 13 Tamouz. D.ieu réalisa alors de grandes merveilles sur la terre. Celles-ci furent perceptibles ici-bas et elles préparèrent ainsi la délivrance future, lorsque « ton Maître ne se cachera plus ». Alors, « toute chair verra », percevra la Divinité, qui sera pleinement révélée.

Comme nous l'avons dit, la libération des 12 et 13 Tamouz eut lieu dans le pays où nous vivions auparavant. Il faut donc qu'à nouveau, tout commence par là-bas. Les Juifs y vivent actuellement dans l'étroitesse la plus terrible, dans la situation la plus basse. Il faut donc que se réalise la promesse selon laquelle « tu te répandras à l'ouest et à l'est, au nord et au sud », à partir de ce pays là et dans le monde entier.

Ainsi, «ils sauront que Toi seul, Eternel, par Ton Nom, Tu domines la terre» et l'on pourra percevoir la Divinité dans ce monde, lors de la délivrance future, par notre juste Machia'h, très prochainement.



# PIN'HAS



## Pin'has La part de chacun

(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5714-1954)

1. Notre Sidra raconte que, lorsque fut commise la faute de Zimri, on ne savait que faire, malgré la présence de Moché, d'Aharon et des Anciens. C'est alors qu'intervint Pin'has, le plus jeune de toute l'assemblée. En effet, le traité Erouvin 54b explique de quelle manière Moché enseignait la Torah au peuple d'Israël. Il la transmettait d'abord à Aharon, puis à Eléazar et Itamar. Il l'apprenait ensuite aux soixante dix Anciens et, enfin, à tous les enfants d'Israël, parmi lesquels figurait Pin'has.

Pin'has rappela donc que «celui qui est touché en constatant la gravité d'une faute peut punir celui qui l'a commise, en lui ôtant la vie». On lui répondit : «Il appartient à celui qui a lu la lettre d'en mettre le contenu en application».

Il découle de ce qui vient d'être dit l'enseignement suivant.

Parfois, les Grands de la génération se taisent et ne prennent pas position. Cela ne signifie pas nécessairement que tous doivent rester passifs et se dégager de leur responsabilité en développant des explications érudites pour justifier leur inaction. Il faut savoir que celui qui a le moyen d'intervenir a le devoir de le faire. Certes, d'autres, plus grands, ne font rien. Mais, peut-être en est-il ainsi précisément pour que Pin'has accède à la prêtrise. Car, cette action doit être la sienne. Elle appartient à la mission qui lui est confiée et elle lui est indispensable pour qu'il puisse parvenir à la plénitude.

Matériellement, chacun reçoit la part qui lui est propre et le traité Yoma 38b souligne que « nul n'empiète sur la subsistance de son prochain ». Il en est de même, et peut-être même de manière encore plus large, pour ce qui concerne le domaine spirituel. Chacun reçoit sa part spécifique de la Torah.

C'est la raison pour laquelle nous disons « donne-nous notre part de Ta Torah », non seulement en la comprenant, mais aussi en en développant des explications nouvelles. Le traité Mena'hot 29b raconte, en effet, comment Rabbi Akiva énonça un principe hala'hique que Moché lui-même ne connaissait pas.

Il en est de même pour la pratique des Mitsvot, qui doit être le fait de chacun, de sorte que «nul n'empiète sur la subsistance de son prochain». Certes, il est dit

que «celui qui en a le mérite reçoit à la fois sa part et celle de son ami». Néanmoins, ceci concerne uniquement le Gan Eden, c'est-à-dire la récompense de la Mitsva. A l'opposé, la Mitsva proprement dite, qui est plus élevée que sa récompense, est attribuée à une personne bien précise.

En conséquence, lorsque l'on observe qu'une Mitsva est négligée par tous, on est en droit de penser que l'on est celui qui la met en pratique.

2. Il est dit que «Pin'has, c'est Elyahou». Or, on peut s'interroger sur une telle formulation. En effet, Pin'has vécut avant Elyahou et l'on aurait donc dû dire que «Elyahou, c'est Pin'has».

La réponse à cette question est la suivante. Le Zohar explique qu'en fait, Elyahou vivait bien avant cela. Toutefois, il était alors un ange et non un homme, né physiquement. On peut justifier de cette façon une telle formulation.

Il en découle un enseignement pour le service de D.ieu.

Comme nous l'avons dit, il est demandé à chacun de faire abstraction de tout autre élément et de réaliser tout ce qui est possible. Mais, l'on peut s'interroger sur une telle affirmation. Où trouver la force de le faire ?

La réponse à cette question est la suivante : «Pin'has, c'est Elyahou». D.ieu présente à un homme une certaine réalisation et Il attend de lui qu'il fasse don de sa propre personne pour l'accomplir. Un tel homme doit donc savoir que toutes les forces lui sont accordées pour cela et peut-être même reçoit-il en lui, afin de mener à bien cette mission, une parcelle de quelqu'un qui n'est pas encore né physiquement.

3. Ce qui vient d'être dit délivre une leçon aux jeunes de notre époque. Ceux-ci ne doivent pas s'interroger sur ce que chacun est capable d'accomplir. Ils considéreront plutôt que toute réalisation qui est mise à leur portée les concerne et appartient à la mission qui leur est confiée. Ils disposent des forces nécessaires pour la mener à bien et ils doivent faire don de leur propre personne pour y parvenir.

Mon beau-père, le Rabbi, a défini ce que l'on appelle le don de sa propre personne. Il ne s'agit pas de monter sur le toit et de se jeter dans le vide, ce qu'à D.ieu ne plaise. Tout tapage et tout vacarme sont inutiles, en la matière. De fait, le verset dit que « D.ieu ne réside pas dans le tumulte ».

En fait, il faut faire don de soi-même dans les actes ordinaires de la vie quotidienne, savoir se boucher les oreilles et fermer les yeux chaque fois que cela est nécessaire. Il faut le faire également dans le domaine de la Torah. On ne doit pas la conduire vers soi, mais, bien au contraire, s'approcher d'elle. Si l'on a un désir sincère d'obtenir un tel résultat, on y parviendra, à n'en pas douter.

Lorsque l'on témoigne de la même abnégation que Pin'has, en étant conscient que «Pin'has, c'est Elyahou», qui sera l'annonciateur de la délivrance, on parviendra à la conclusion que le service de D.ieu, à l'heure actuelle, consiste à se préparer à la venue du Machia'h, à faire du monde un Sanctuaire pour la Divinité.

#### Consulter les autorités rabbiniques

(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5713-1953)

4. Notre Paracha raconte l'épisode de Pin'has qui «obtint la vengeance de l'Eternel D.ieu». De façon générale, chaque étude doit permettre d'introduire une idée nouvelle. C'est le cas lorsqu'elle porte sur la Loi Orale. Il en est, a fortiori, ainsi pour la Loi Ecrite, dont un seul signe permet d'établir de nombreuses Hala'hot. Combien plus un récit, comme celui de Pin'has, doit-il comporter une idée nouvelle.

Quel aspect nouveau peut-on déduire de ce récit ? Il est dit que «celui qui est touché en constatant la gravité d'une faute peut punir celui qui l'a commise, en lui ôtant la vie ». Et, nos Sages expliquent que «telle est la Hala'ha, mais on ne l'enseigne pas ». En d'autres termes, il peut arriver qu'en consultant le tribunal rabbinique pour savoir si l'on peut adopter un tel comportement, on obtienne une réponse négative, conformément à l'avis du Choul'han Arou'h.

Or, ce même Choul'han Arou'h dit aussi que «celui qui est touché en constatant la gravité d'une faute peut punir celui qui l'a commise, en lui ôtant la vie». Un tel homme ne consulte pas le tribunal rabbinique, mais agit de sa propre initiative, en fonction de ce qu'il ressent, au profond de son âme. Dès lors, il est considéré comme ayant effectivement appliqué la Hala'ha et mis en pratique la Volonté de D.ieu.

De façon générale, le tribunal des hommes doit être systématiquement consulté. Néanmoins, ce n'est pas le cas, quand il s'agit d'obtenir «la vengeance de l'Eternel D.ieu» et, de fait, il est dit qu'en cas de danger impliquant une intervention

immédiate, celui qui consulte avant d'agir est un criminel. En effet, il aurait dû se sentir concerné par l'événement, au point d'en prendre lui-même l'initiative, sans interroger le tribunal.

C'est effectivement le cas lorsqu'il s'agit de «la vengeance de l'Eternel D.ieu». Il faut alors être touché au profond de son âme, au point de ne pas poser la question au tribunal des hommes. On peut désirer, en pareil cas, s'entourer du plus grand nombre de précautions et ne rien faire sans l'avis des Sages. Or, chaque minute qui s'écoule est une perte et, bien plus, même lorsque l'avis du tribunal est négatif, «celui qui est touché en constatant la gravité d'une faute peut punir celui qui l'a commise, en lui ôtant la vie». Telle est la Volonté de D.ieu, puisque ce principe est mentionné par le Choul'han Arou'h.

On peut donner, à ce sujet, l'explication suivante.

Il est dit que «l'homme peut commettre une faute uniquement s'il est saisi par un esprit de folie». En son état naturel, en effet, «il ne veut pas et ne peut pas se séparer de D.ieu», selon l'expression de l'Admour Hazaken. Toutefois, l'esprit de folie, la partie animale de sa personnalité, précisément son âme animale, peuvent le conduire à adopter un comportement animal.

Malgré cela, il peut, parfois, rechercher «la vengeance de l'Eternel D.ieu», non pas pour son propre honneur ni pour celui de sa famille, mais bien pour D.ieu Luimême, parce qu'il est si profondément touché par l'événement dont il est le témoin qu'il ne se demande même pas si la réaction qu'il va avoir constitue une faute ou non. Se concentrant sur l'affront qui a été fait à D.ieu, il fait totalement abstraction de sa propre personne, met de côté son corps et son âme animale. Dès lors, seule s'exprime son âme divine, qui est toujours fidèle à D.ieu.

C'est précisément cette âme divine qui le conduit à rechercher « la vengeance de l'Eternel D.ieu ». Si son âme animale est mise de côté, cette âme divine pourra, à n'en pas douter, mettre en pratique Sa Volonté.

C'est pour cette raison que, lorsque Pin'has tua Zimri, « l'épidémie fut arrêtée » et des milliers de Juifs furent préservés d'une faute particulièrement grave, l'idolâtrie de Baal Peor, de laquelle le Midrach dit qu'elle est une accusation permanente portée contre Moché. Seule l'action de Pin'has fit disparaître cette accusation. Or, une affirmation aussi grave n'est formulée à propos d'aucune autre faute.

Le salut d'Israël, en l'occurrence, fut obtenu grâce à l'intervention de Pin'has. En conséquence, il fut dit que «Je lui donne Mon alliance de paix» et, bien plus, «Pin'has, c'est Elyahou», qui assiste à chaque circoncision et sera l'annonciateur de la délivrance.

5. L'époque actuelle est, malheureusement, celle d'une épidémie. Mon beaupère, le Rabbi, a dit que D.ieu fait brûler les murs de l'exil. Il n'est nul besoin d'en faire la preuve ou de justifier pareille affirmation. Chacun peut le constater de ses propres yeux.

On peut voir, en effet, que de nombreux Juifs, en Terre Sainte ou à l'extérieur de celle-ci, s'écartent des valeurs traditionnelles et empruntent un chemin tortueux, qui les conduit à se dresser contre D.ieu et contre Sa Torah. Nous vivons donc une période d'incendie, au cours de laquelle les enfants juifs peuvent s'écarter définitivement de la Tradition.

En pareille époque, on ne doit pas consulter le tribunal rabbinique, ni les sources traditionnelles pour vérifier qu'il est permis d'écourter son étude de la Torah afin de remédier à cette situation ou de répondre à des questions similaires. Il faut agir immédiatement, car chaque minute d'inaction aggrave le danger.

A l'heure actuelle, chacun doit aviver le sentiment de «vengeance de D.ieu» qu'il porte en son âme. L'enseignement profond de la Torah permet d'y parvenir. On doit donc quitter ses quatre coudées, s'adresser à d'autres Juifs et leur parler, avec bienveillance, en employant des mots chaleureux. On ne doit pas engager avec eux des débats d'idées. Lorsqu'il y a un incendie, on ne peut se permettre de consacrer son temps à cela. Au moment du danger, l'intellect n'est pas le moyen d'attirer les autres.

Il faut parler avec chaleur, avec l'enthousiasme qui émane de l'âme. C'est ainsi que l'on peut allumer le feu, chez son interlocuteur, ainsi qu'il est dit: « ses flammes sont celles de D.ieu ». Dès lors, « l'épidémie est arrêtée ».

Il est dit que «Pin'has, c'est Elyahou» et nous obtiendrons ainsi sa venue, « avant le grand et redoutable jour ». Puis, « il obtiendra le repentir du cœur des pères, grâce aux fils » et annoncera la délivrance, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

#### Partage de la Terre Sainte

(Discours du Rabbi, 16 Tamouz 5712-1952)

6. L'un des principes nouveaux figurant dans la Parchat Pin'has est celui de l'héritage.

En effet, les sacrifices et les recensements des enfants d'Israël sont aussi présentés, de manière détaillée par d'autres Sidrot. A l'opposé, l'héritage, en général et celui d'Erets Israël, en particulier, est défini dans la Parchat Pin'has.

Les enfants d'Israël héritèrent de la Terre Sainte par tirage au sort, ainsi qu'il est dit: «C'est seulement par tirage au sort que le pays sera réparti». La Guemara et le Midrach expliquent qu'en plus de ce tirage au sort, le Pectoral du grand Prêtre fut également consulté.

On peut s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Le partage physique de la terre correspond nécessairement à son partage moral. Il en résulte que le tirage au sort doit également trouver son équivalent dans le service de D.ieu. Or, celui-ci ne doit-il pas être raisonné, alors que le tirage au sort transcende la logique?

Certes, l'élément fondamental du service de D.ieu est la soumission. Mais, ce n'est là qu'un préalable et, par la suite, quand il faut agir concrètement, déterminer ce que l'on peut faire et ce qui est interdit, on doit consulter la Torah et le faire de manière réfléchie. Dès lors, comment la répartition des action peut-elle être basée sur le tirage au sort?

Bien plus, le verset dit que « c'est seulement par tirage au sort que le pays sera réparti », ce qui souligne qu'il n'est pas d'autre manière de le faire, alors que cette répartition aurait dû uniquement être basée sur la logique.

7. Dans l'un des discours 'hassidiques du Tséma'h Tsédek et dans quelques textes de ses successeurs, est expliquée la portée morale de ce verset, «c'est seulement par tirage au sort que le pays sera réparti», d'une manière qui nous permettra de répondre à la question qui vient d'être posée.

Un tirage au sort transcende la raison. Il est pourtant le seul moyen de répartir la Terre Sainte, car cette répartition est elle-même plus haute que la logique. Nous le comprendrons en introduisant, tout d'abord, une notion préalable.

Tous les Juifs sont tenus de mettre en pratique l'intégralité de Mitsvot. Malgré cela, chacun est plus spécifiquement chargé d'en accomplir certaines. Ainsi, le Tanya explique, dans Igueret Hakodech, la raison pour laquelle des Sages de la Michna ou de la Guemara observaient plus scrupuleusement quelques Mitsvot. Il est clair que leur pratique de l'intégralité des Mitsvot était irréprochable. Malgré cela, quelques unes retenaient plus particulièrement leur attention, parce qu'elles les concernaient personnellement et qu'ils pouvaient, par leur intermédiaire, réaliser également l'élévation des autres Mitsvot qu'ils accomplissaient.

La relation qui existe entre une personne et la mission qui lui incombe n'est pas basée sur la logique. Il n'est pas possible d'expliquer rationnellement pourquoi l'on est plus concerné par certaines pratiques. Il y a bien là une situation qui transcende la raison et qui, de ce point de vue, est effectivement comparable à un tirage au sort.

8. Celui qui éprouve des difficultés particulières à mettre en pratique une Mitsva peut en conclure qu'elle le concerne plus particulièrement. Bien plus, plus elle est importante pour lui et plus il lui semblera difficile de l'accomplir.

Un tel homme peut être incapable d'établir un lien logique entre cette Mitsva et sa propre personne. Bien au contraire, cette pratique lui semble beaucoup plus difficile à respecter que toutes les autres. Ou peut être s'agit-il d'une partie de la Torah qu'il n'a aucun plaisir à étudier, d'une étude qui ne porte pas ses fruits. Malgré cela, elle le concerne personnellement et, bien plus, elle lui permet d'apporter globalement l'élévation à toute la Torah qu'il étudie, à toutes les Mitsvot qu'il met en pratique. C'est précisément du fait de cette importance qu'il subit une telle opposition, de la part de son mauvais penchant.

Il ne faut donc pas abandonner cette Mitsva pour en accomplir d'autres. Bien au contraire, on doit concentrer ses efforts dans ce domaine, qui est particulièrement important. On peut avoir des difficultés à en comprendre la raison, ne pas saisir pourquoi il en est ainsi. C'est un des voiles qui est imposé à l'homme, ici-bas.

9. Nous comprendrons, en fonction de tout cela, pourquoi « c'est seulement par tirage au sort que le pays sera réparti », c'est-à-dire d'une manière qui transcende la raison.

Erets Israël était constituée de différentes parties, montagnes, collines, plaines, champs, vergers. Chacun en reçut donc sa part, en fonction de son lien spécifique à l'Erets Israël morale. En effet, la situation matérielle n'est que le reflet de ce qui existe spirituellement.

Le pays fut donc réparti par tirage au sort, car la relation entre chaque homme et la part qui lui en revient ne peut pas être expliquée logiquement. Elle transcende la raison et la formulation la plus proche qu'elle peut donc recevoir, ici-bas, est celle d'un tirage au sort.

10. Nous avons eu connaissance de tout cela et nous savons que la Torah est éternelle, à chaque époque, en tout lieu. Il en résulte que ce qui vient d'être dit nous concerne, tout particulièrement.

Chacun reçoit une mission spécifique, qui le concerne, à titre personnel. On peut subir des difficultés pour la mener à bien. Or, c'est précisément lorsque le mauvais penchant fait barrage, lorsque le monde marque son opposition que l'on doit redoubler d'effort et de détermination. On doit alors savoir que l'on est particulièrement concerné, que cet accomplissement apportera l'élévation à tout ce que l'on réalise, par ailleurs.

## L'importance d'aimer son prochain

(Discours du Rabbi, Chabbat Balak 14 Tamouz 5716-1956)

1. Le nom de Pin'has s'écrit sans Youd, selon un avis, avec un Youd, selon un autre. De même, dans le verset: «Voici les descendances (Toledot) de Perets», le mot Toledot est écrit avec un Vav, alors qu'on le trouve, dans d'autres versets, sans Vav. Cette formulation est liée à la perfection, conformément à l'interprétation qu'en font nos Sages et, de ce point de vue, elle évoque également le Machia'h, dont la venue mettra en évidence la perfection, au sein de la matière du monde.

La relation qui peut être établie entre Pin'has et la délivrance future est la suivante.

Il est dit que, dans l'épisode de Zimri, Pin'has «obtint la vengeance de l'Eternel D.ieu». De plus, on sait que «Pin'has, c'est Elyahou» et ce dernier affirma lui-même : «J'ai recherché la vengeance de l'Eternel, D.ieu des armées célestes».

D.ieu dit, en conséquence, que : «Je lui accorde Mon alliance de paix» et lui demanda d'assister à toutes les circoncisions, ce qui inclut également la naissance de toutes les filles qui, selon l'expression de nos Sages, «doivent être considérées comme si elles avaient reçu la circoncision». Ainsi, il pourrait vérifier lui-même que ses soupçons étaient injustifiés.

En d'autres termes, Elyahou « rechercha la vengeance de l'Eternel » et il en résulta un amour accru pour le peuple d'Israël, la mise en évidence des qualités juives. C'est la raison pour laquelle il lui appartiendra également d'annoncer la délivrance.

Elyahou était un disciple d'A'hya de Chilo, qui devint par la suite le maître du Baal Chem Tov. Ce dernier se caractérisait par l'amour qu'il vouait à chaque Juif. Par la suite, il en fut de même pour l'Admour Hazaken, dont l'âme descendait pour la première fois dans le monde, puis pour ses successeurs.

Tous basèrent leur comportement sur l'amour de leur prochain et demandèrent à leurs disciples d'en faire de même. C'est de cette façon que nous mériterons la venue d'Elyahou, annonciateur de la délivrance.

2. Il faut garder présent à l'esprit la requête de mon beau-père, le Rabbi, celle d'aimer chaque Juif, d'être proche de lui, même s'il est particulièrement simple. En effet, D.ieu éprouve de l'amour également pour les personnes les plus simples, au même titre qu'un Père pour Ses enfants. En outre, de telles personnes possèdent la qualité inestimable que constitue la simplicité.

Quelques élèves de la Yechiva, délégués par le Merkaz Leïnyaneï 'Hinou'h, partent maintenant visiter les communautés. Ils doivent donc savoir que l'on peut « rechercher la vengeance de D.ieu » uniquement lorsqu'il s'agit de sa propre personne. Envers un autre Juif, par contre, le sentiment d'amour doit primer.

Ainsi, nous aurons le mérite d'assister à la réalisation de la promesse selon laquelle «Je vous enverrai le prophète Elyahou», qui annoncera la délivrance complète, très bientôt et de nos jours, *Amen*.

### Moché et Elyahou

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Houkat Balak, 12 Tamouz 5722-1962)

3. Comme nous l'avons dit, «Pin'has, c'est Elyahou», qui viendra, très prochainement, annoncer la délivrance future. Ce que nous avons expliqué par ailleurs nous permettra de comprendre la relation qui peut être faite entre le prophète Elyahou et la délivrance.

En effet, nous avons montré la différence qui existait entre Moché et Elyahou. Lorsque Moché naquit, la maison s'emplit de lumière. Pour autant, la matière n'en fut pas transformée. C'est la raison pour laquelle il fallut enterrer son corps. Elyahou, par contre, parvint à affiner son corps, lui permettant ainsi de monter vers le ciel.

Il y a bien là un rapport avec la délivrance future, lorsque « toute chair ensemble verra que la bouche de D.ieu parle ». Alors, cette chair s'affinera, au point d'être capable de percevoir la Divinité.

L'avancement vers la délivrance commença dès qu'il lui fut dit : «Je lui donne Mon alliance de paix». Ainsi, il est expliqué, par ailleurs, que l'entrée définitive en Erets Israël, conduite par Moché, aurait pu intervenir tout de suite après le don de la Torah. Malheureusement, il advint ce que l'on sait.

Il en fut de même lorsque D.ieu accorda à Pin'has, de manière immuable, l'alliance de la prêtrise, « Je lui donne Mon alliance de paix ». L'entrée en Erets Israël et la délivrance définitive, sous l'égide de Yochoua, auraient pu se produire immédiatement. Avant cela, « Pin'has, c'est Elyahou » aurait dû annoncer cette délivrance. Mais, nous n'en avons pas eu le mérite et tout se passa donc comme on le sait.

Néanmoins, toutes les dates limites de la délivrance sont dépassées. Très bientôt et de nos jours, le prophète Elyahou viendra et annoncera la bonne nouvelle, celle de la venue de notre juste Machia'h, qui nous libérera, révélera la délivrance véritable et complète.

#### Le Mêm non final

(Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5715-1955)

4. Le Zohar, à la Parchat Pin'has, rapporte que ce dernier vit un *Mêm*, non final, se déplacer dans l'air. Il s'emplit d'effroi à l'idée que cette lettre pourrait s'unir avec un *Vav* et *Tav*, pour former le mot *Mavet*, la mort. On sait, en effet, que 'Hava avait vu le fruit, l'avait mangé et en avait donné à Adam. Dès lors, leurs yeux s'ouvrirent et il en résulta, pour tous, le contraire de la vie.

En conséquence, Pin'has saisit ce *Mêm*, dont la valeur numérique est quarante. Il prit également le nom d'Its'hak, dont la valeur numérique est deux cent huit. Il eut ainsi deux cent quarante huit, soit la valeur numérique de *Roma'h*, une lance. C'est à ce propos qu'il est dit : «Il prit une lance dans sa main ». C'est grâce à celle-ci qu'il mit un terme à l'épidémie.

De fait, les vingt quatre milles personnes qui moururent, lors de cette épidémie, étaient des descendants des Egyptiens qui avaient accompagné les enfants d'Israël, lors de leur libération.

5. La Guemara, au traité Chabbat 104a, dit que « le *Mêm* non final fait allusion à un enseignement ouvert et le *Mêm* final, à un enseignement fermé ». Les commentateurs expliquent que l'enseignement ouvert est celui qui appartient à la partie révélée de la Torah et l'enseignement fermé, celui qui se rattache à sa dimension ésotérique.

Ainsi, dans le verset (Ichaya 9, 6) : «afin d'agrandir (*Marbé*) le royaume et d'assurer une paix sans fin », le mot *Marbé* est introduit par un *Mêm* final au lieu d'un *Mêm* non final. En effet, ce verset fait allusion au monde futur, lorsque la dimension profonde sera perçue de manière évidente. C'est pour introduire cette idée que le *Mêm* non final a été remplacé par un *Mêm* final.

Le *Mêm* non final fait allusion à la partie révélée de la Torah, qui est la Sagesse et la Volonté de D.ieu. Il est dit que «les paroles de la Torah ne contractent pas l'impureté». Nos Sages le déduisent du verset : «Ma Parole est comme le feu» et ils disent : «le feu ne contracte pas l'impureté et il en est donc de même pour la Torah». Il est clair qu'il en est ainsi également pour la partie révélée de la Torah.

Néanmoins, celui qui étudie la partie révélée de la Torah et ne le fait pas de la manière qui convient, peut ainsi se causer du tort à lui-même. Il est certain que la Torah elle-même n'en subira aucun tort, puisque «les paroles de la Torah ne contractent pas l'impureté». Il n'en est pas de même, comme l'affirment nos Sages, pour celui qui ne l'étudie pas pour son nom et n'a pas l'intention de la mettre en pratique.

Il faut donc craindre que le *Mêm* non final qui se déplace dans l'air s'unisse au *Vav* et au *Tav*. Se trouvant en l'air, il ne peut s'unir à ces lettres. De même, la Torah, considérée telle qu'elle est, ne peut en souffrir, puisque ses paroles «ne contractent pas l'impureté». Néanmoins, le *Mêm* peut se lier au *Vav*, lettre qui fait allusion à la révélation obtenue ici-bas, comme le suggère son graphisme et comme l'expliquent les livres de la Kabbala et de la 'Hassidout.

Après s'être attaché au *Vav*, le *Mêm* se liera également au *Tav*, lettre à laquelle la Guemara prête deux aspects, la vie et le contraire de celle-ci. Le lien au *Tav* représente donc l'arbre de la connaissance du bien et du mal, comme le fait remarquer le Zohar, à la Parchat Nasso et comme l'explique le Tanya, dans Igueret Hakodech, au chapitre 26.

Plus simplement, le Rachbats énonce une image décrivant la descente de l'âme divine dans un corps physique et une âme animale. Il parle de l'introduction de la Sagesse supérieure dans une marmite, pleine de viande bouillonnante et d'os. Concrètement, l'âme animale et le mauvais penchant s'emparent, les premiers, de la personnalité de l'homme et les comportements du monde précèdent ceux de la Torah.

En conséquence, celui qui aborde l'étude de la Torah dans une telle situation, sans chercher à affiner sa personnalité, se trouve dans des dispositions peu enviables. Il n'est pas prêt à étudier la Torah et celle-ci le conduit donc vers le contraire de la vie, comme l'affirment nos Sages.

6. Le processus conduisant au mal est le suivant. 'Hava vit, tout d'abord, le fruit. De même, on peut observer un endroit que l'on ne devrait pas regarder. On peut alors prétendre qu'un coup d'œil ne prête pas à conséquence, que l'on répond de sa propre personne.

Mais, par la suite, 'Hava prit le fruit et le mangea. C'est de cette façon que l'on se cause du tort à soi-même. Ensuite, elle donna de ce fruit à Adam. De même, on causera également du tort aux autres. Enfin, Adam et 'Hava ouvrirent les yeux. Alors, on s'aperçoit que l'on a perdu la seule Mitsva que l'on avait et l'on reste « dévêtu », dépourvu de toute Mitsva.

Une large partie des six cent treize Mitsvot est liée au Temple et seul un nombre limité d'entre elles peut encore être pratiqué à l'heure actuelle. Il faut donc les accomplir avec le plus grand scrupule, ne pas les perdre, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Si l'on ne veut pas rester dévêtu, sans Mitsvot, on ne peut pas devenir scrupuleux uniquement lorsque 'Hava donne le fruit à Adam ou même quand elle le mange. En fait, il ne faut même pas voir ce fruit. Car, telle est bien la première étape conduisant vers la chute.

On objectera encore : «Ne suis-je pas moi-même un érudit de la Torah ? J'ai accumulé beaucoup de connaissances. Ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout ce que je possède. Je peux donc regarder ce que je veux et je suis certain qu'il n'en résultera rien de mal.»

On fera donc la réponse suivante à celui qui avance un tel argument. Adam, le premier homme, était l'œuvre des Mains de D.ieu et 'Hava était elle-même l'une de ses côtes. Malgré cela, 'Hava vit le fruit et tout le reste en découla.

Comment se protéger de «l'impie» qui «observe le Juste et désire attenter à sa vie» ? Comment se préserver du mauvais penchant qui recherche différents stratagèmes pour que l'homme ouvre les yeux et prenne conscience qu'il est dévêtu ?

Il faut, pour cela, saisir à la fois le *Mêm* non final, c'est-à-dire la partie révélée de la Torah et Its'hak, qui est, selon le Zohar, le *Mêm* final, «l'enseignement fermé», soit la dimension profonde de la Torah.



# MATOT MASSEÏ



## Matot Masseï Sortie d'Egypte permanente

(Discours du Rabbi, Chabbat Matot Masseï 5715-1955)

1. Dans le verset: «Voici les étapes des enfants d'Israël, quand ils quittèrent le pays de l'Egypte», il est bien question des «étapes», au pluriel, ce qui indique qu'elles étaient nombreuses. Une question est traditionnellement posée, à ce sujet. Une seule étape, celle qui les conduisit de Ramsès à Soukkot, fut suffisante pour qu'ils quittent l'Egypte. Et, les autres étapes furent donc ultérieures à cette sortie d'Egypte. Dès lors, comment comprendre ce pluriel?

De plus, il convient de préciser le sens de ces quarante deux étapes qui les conduisirent de l'Egypte en Erets Israël, « pays bon et large ». Car, dès la première étape qui leur permit de quitter l'Egypte, lieu de la limite et de l'étroitesse, ils connurent d'ores et déjà la largesse. En effet, il suffit de quitter un endroit exigu pour percevoir l'immensité. Dès lors, que leur apportèrent de plus ces quarante deux étapes?

La réponse est la suivante. Il est plusieurs paliers d'étroitesse et de largesse. Ce qui s'appellera immensité pour quelqu'un dont les moyens sont limités sera encore l'Egypte pour celui qui possède une plus grande élévation. Ainsi, on parvient progressivement au sommet le plus haut, à la dernière étape, à «Yarden Yeri'ho», à la venue du Machia'h, situation que l'on percevra également de manière olfactive. Jusqu'à cette délivrance, en revanche, la largesse restera toujours relative et l'on pourra systématiquement imaginer un stade plus élaboré de l'Egypte.

C'est ainsi que l'on peut expliquer ces quarante deux étapes permettant de quitter l'Egypte pour se rendre dans le « pays bon et large ». Certes, la première étape permit de quitter l'Egypte et donc de connaître la largesse. Pour autant, par rapport à une réalisation plus élevée, une telle situation resta encore l'Egypte et une étape supplémentaire fut donc nécessaire pour la quitter.

C'est pour cette raison que le verset parle des «étapes», au pluriel, qui permirent de «quitter le pays de l'Egypte». En effet, les étapes suivantes eurent également pour but de se libérer de l'Egypte et de parvenir à «Yarden Yeri'ho», à la plus haute élévation.

2. La Torah est éternelle, à chaque époque et, en particulier, lorsqu'elle évoque la sortie d'Egypte, de laquelle il est dit: «Un homme est tenu de considérer qu'il a été libéré aujourd'hui même de l'Egypte».

Il y a donc là un enseignement pour le service de D.ieu. Celui qui est déjà parvenu à dépasser sa propre logique, les limites de sa personnalité, l'Egypte du domaine de la Sainteté, ne peut pas encore se contenter d'un tel résultat. Il doit savoir que la situation à laquelle il vient d'accéder, par rapport à un stade plus élevé, s'appelle encore l'Egypte. L'effort et l'avancement doivent donc se poursuivre.

La ferveur de la prière nous permettra de comprendre ce qui vient d'être dit. La prière résulte, en effet, de l'effort de l'homme. Elle se distingue ainsi de l'étude de la Torah, qui est une révélation céleste. La prière est «une échelle, plantée en terre, dont le sommet parvient jusqu'au ciel ». Elle permet à l'homme, grâce à ses efforts, de quitter l'étroitesse et de connaître la largesse.

La prière est constituée de plusieurs élévations successives, chacune permettant de se libérer de la situation que l'on connaissait auparavant. Pour autant, aucune n'est suffisante et l'avancement doit être perpétuel.

Il est nécessaire, dans un premier temps, de se préparer à la prière. En effet, on s'adresse, pendant celle-ci, à D.ieu, Qui transcende toute limite, alors que l'on possède un corps et une âme animale. La distance est encore plus incommensurable lorsque l'on a été souillé par la faute. Dès lors, comment se permet-on de s'adresser à D.ieu pendant cette prière?

Le simple fait de s'apprêter à prier, avant même de prononcer les mots du rituel, uniquement en mettant sa ceinture de prière, est un moyen de se libérer de toutes ses autres préoccupations, de rechercher une plus grande finesse et donc de repousser les contingences et les limites.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation de la partie révélée de la Torah selon laquelle il est nécessaire, avant de prier, de faire ses besoins et de se laver les mains. On peut ainsi se débarrasser de toutes les déjections, de celles qui apparaissent à l'évidence comme de celles qui sont cachées. Puis, l'on se lave les mains afin de se débarrasser également de l'impureté qui entoure l'homme, après que celle qui se trouvait à l'intérieur de son corps ait disparu.

Mais, tout cela ne suffit pas encore. Il faut aussi prier, prononcer les mots du rituel et donc se libérer de l'élévation que l'on a acquise en se préparant à la prière, mais qui n'est que limite par rapport à un stade plus élevé. On peut, de cette façon, parvenir à la largesse.

Par la suite, la prière elle-même offre plusieurs paliers successifs d'élévation. De façon générale, on en compte quatre et chacune peut effectivement être définie comme une limite, par rapport à celle qui la dépasse.

Puis, l'on parvient au *Chemoné Essré* et l'on reçoit alors la plus haute élévation. On fait totalement abstraction de sa propre personne, même si l'on est parvenu à acquérir l'élévation morale grâce aux étapes précédentes. On est alors totalement soumis, « comme un esclave devant son maître ». On perd la conscience de sa propre existence et l'on dit: « Eternel, ouvre mes lèvres et ma bouche dira Ta louange ». Ainsi, D.ieu me donnera les mots, que je me contenterai de répéter.

3. C'est la raison pour laquelle on trouve, dans le *Chemoné Essré*, deux aspects opposés. D'une part, la soumission est alors totale, au point de ne plus ressentir sa propre existence et de ne faire que répéter les mots de D.ieu. D'autre part, c'est alors que l'on exprime ses besoins à D.ieu, non seulement les besoins spirituels, mais aussi ceux qui concernent le domaine matériel.

Quand on lit la première partie de la prière, les bénédictions du *Chema Israël* et le *Chema* proprement dit, on ne formule pas de requêtes matérielles, car on perd alors la conscience de sa propre existence. On le fait, en revanche, pendant le *Chemoné Essré*.

On peut l'expliquer de la manière suivante. Le sommet de l'élévation permet de réunir deux éléments antagonistes. Nous avons expliqué, par ailleurs, que plus cette élévation est grande et plus il est aisé, pour les différents éléments, de composer entre eux.

La situation qui vient d'être décrite préfigure la révélation que l'on obtiendra dans le monde futur, lorsque «toute chair ensemble verra que la bouche de D.ieu parle». Alors, la chair physique percevra la Divinité et, là encore, deux éléments antagonistes seront réunis.

4. Malgré l'immense élévation obtenue pendant le *Chemoné Essré*, il faudra prier encore une fois, le lendemain, se préparer à le faire, tout d'abord, puis lire le texte du rituel. En effet, le plus haut sommet atteint la veille reste une limite, par rapport à celui qui doit ensuite être rejoint.

Ce qui est vrai pour la prière s'applique, de la même manière, à tous les domaines du service de D.ieu. Un homme doit connaître un avancement perpétuel. Même s'il s'est libéré du mal, est parvenu à une véritable élévation, il doit avoir conscience que tout cela n'est pas suffisant, car, par référence à un stade plus élevé, il se trouve encore en contact avec le mal.

On peut en trouver la preuve dans le fait qu'un tel homme perçoit encore les défauts de son prochain. Le Baal Chem Tov enseigne, en effet, que celui qui observe du mal chez l'autre doit savoir qu'il le possède également, peut-être sous une forme plus fine.

Il faut donc se libérer également de cette limite. Le corps physique ne doit pas être brisé par des jeûnes et des mortifications. Bien au contraire, il faut en réaliser l'élévation, comme l'explique le Baal Chem Tov, commentant le verset: «Lorsque tu verras l'âne de ton ami ployer sous son fardeau et penseras l'abandonner, tu lui viendras en aide». Dès son lever, au matin, on doit donc maîtriser cet âne, qui désigne le corps physique.

C'est précisément de cette façon que l'on obtiendra la révélation du monde futur, lorsque « toute chair ensemble verra », lorsque la chair physique sera affinée au point de percevoir la Divinité.

5. On pourrait soulever l'objection suivante: « J'ai fait de nombreux efforts pour transformer ma personnalité. Ainsi, j'ai pu me libérer du mal le plus évident et le plus grossier. De la sorte, j'ai connu une élévation effective. Pourquoi devrais-je poursuivre mon effort? Le niveau que j'ai atteint me suffit! ».

La réponse à cette question est la suivante. La vocation de l'homme est de connaître l'avancement et non de stagner. Chaque jour que D.ieu lui accorde ici-bas doit être empli, par son intermédiaire, des accomplissements qui lui incombent, ainsi qu'il est dit: «Des jours ont été créés et, grâce à lui, D.ieu s'introduit en eux».

Tel est donc l'enseignement que délivrent ces étapes. Nul ne peut jamais se satisfaire de ce qu'il a d'ores et déjà accompli.

6. Ces étapes donnent également une leçon en sens opposé. Celui qui se trouve dans la situation la plus basse et la moins enviable ne doit jamais se décourager. L'effort lui permettra toujours de se libérer de son état, quel qu'il soit et d'atteindre la plus grande élévation.

Nul ne dira: «J'ai moi-même une profonde conscience de la bassesse de ma propre situation. Mes efforts sont donc vains.»

La leçon délivrée par ces étapes permet également de répondre à cette objection. En effet, une seule étape est suffisante pour quitter l'Egypte et parvenir dans «un pays bon et large», par rapport à la situation que l'on connaît actuellement. Par la suite, on pourra poursuivre l'élévation, jusqu'à atteindre les plus hauts sommets.

Les enfants d'Israël, en Egypte, étaient embourbés dans la quarante neuvième porte de l'impureté. Ils vivaient, en outre, avant le don de la Torah, alors qu'une rupture existait entre la matière et l'esprit. Malgré tout cela, les étapes leur permirent d'atteindre « un pays bon et large ».

Combien plus doit-il en être ainsi, à l'heure actuelle. Certes, notre situation est plus basse, mais ce que l'on attend de nous est également beaucoup plus limité. Les réalisations qui nous incombent sont réduites et, entre temps, le don de la Torah a supprimé la coupure entre le matériel et le spirituel.

Bien plus, les 'Hassidim ont, en outre, la possibilité de se lier à mon beau-père, le Rabbi, qui, lui-même, les attache à l'Essence de D.ieu. Il est donc certain que chacun peut se libérer de son propre état et parvenir dans «un pays bon et large», jusqu'à «Yarden Yeri'ho», obtenir la révélation du Machia'h, qui apportera la plus grande largesse qui soit.

7. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi les Sidrot Matot et Masseï sont systématiquement lues pendant les trois semaines commémorant le deuil du Temple.

En effet, une destruction peut parfois être le préalable nécessaire à la reconstruction d'un plus bel édifice. Ainsi, commentant le verset «c'est un moment

tragique pour Yaakov et il en sera sauvé », le Baal Chem Tov souligne que le moment tragique lui-même conduit au salut. Il y a là, encore une fois, un moyen de réunir deux éléments antagonistes.

C'est donc pour cela que Matot et Masseï sont lues pendant cette période. La Sidra de Matot évoque précisément cette réunion d'éléments antagonistes, comme nous l'avons expliqué par ailleurs et celle de Masseï souligne la nécessité de se libérer de ses propres limites. Elle indique que l'on ne doit pas être affecté, quel que soit le niveau que l'on a atteint. Bien au contraire, l'épreuve elle-même provoquera le salut et l'on atteindra ainsi «Yarden Yeri'ho».

En fonction de ce qui vient d'être dit, on peut comprendre pourquoi ce mois s'appelle Mena'hem Av, le terme *Mena'hem* signifiant le consolateur. En effet, tout ce que D.ieu accomplit est pour le bien, tout comme l'homme qui gifle son fils a assurément une bonne intention.

En méditant à tout cela, on pourra parvenir à la conscience qu'il s'agit d'un bien véritable, un bien visible et tangible. Bien plus, celui-ci ne sera pas uniquement une vue de l'esprit, mais l'on pourra l'observer de ses yeux de chair.

Ainsi, certains Sages disaient toujours: «Cela est également pour le bien». Ils savaient que «tout ce que D.ieu fait est pour le bien» et ils purent vérifier qu'il en était effectivement ainsi. Certes, il est nécessaire que s'accomplissent les termes du verset: «D.ieu rince les déjections des filles de Sion» et le Tanya énonce, à ce propos, l'image d'un grand roi qui, par amour pour son fils unique, lave personnellement ses excréments. Pour autant, tout cela peut se réaliser dans la bonté et la miséricorde.

En effet, les souffrances envoyées par D.ieu sont, par elle-même, un bien. Mais, l'on peut, en outre, les recevoir avec bonté et miséricorde. C'est pour cela que le Tanya dit: «Le père est plein de miséricorde, juste et bon ». C'est également le cas des épreuves auxquelles Il confronte les hommes. Néanmoins, il est essentiel qu'elles se révèlent être un bien visible et tangible, que le chagrin devienne lui-même éclat.

Concrètement, c'est donc pour cette raison qu'il est question, dans le verset: «Voici les étapes des enfants d'Israël, quand ils quittèrent le pays de l'Egypte », des étapes, au pluriel, bien qu'une seule leur ait permis de passer de Ramsès à Soukkot. Par la suite, ils avaient déjà quitté l'Egypte, se trouvaient dans la largesse et ces quarante deux étapes les conduisirent vers un «pays bon et large».

En effet, la Torah est éternelle et, en toute époque, chacun, chacune doit se libérer de sa propre Egypte, des limites qu'il subit, pour parvenir dans ce « pays bon et large » et obtenir la largesse véritable.

Néanmoins, celui qui, par son propre effort, s'est déjà libéré de l'Egypte, doit savoir que cela n'est pas encore suffisant. Car, par rapport à l'élévation à laquelle il peut aspirer, le stade qu'il vient d'atteindre s'appelle de nouveau l'Egypte, même si, pour l'heure, il est encore un «pays bon et large», le libérant de son Egypte actuel.

Une étape de plus est donc nécessaire. Il faut connaître l'avancement, rechercher l'élévation, franchir une autre étape, puis une troisième, puis une quatrième.

Deux enseignements découlent donc de ce qui vient d'être dit:

- A) Celui qui se trouve au sommet le plus élevé doit, néanmoins, poursuivre son avancement sans cesse. Il ne pourra se contenter de ce qu'il a d'ores et déjà obtenu. En effet, un homme doit progresser et il ne peut pas stagner. Il doit accomplir la mission qui lui est confiée ici-bas durant chaque jour que D.ieu lui accorde, ainsi qu'il est dit: « Des jours ont été créés et, grâce à lui, D.ieu s'introduit en eux ».
- B) Celui qui connaît une situation particulièrement basse ne doit pas se désespérer. Car, l'effort peut toujours le conduire vers la plus haute élévation. En pareil cas, on ne doit pas penser que cet effort est inutile. En effet, une seule étape suffit pour parvenir en «un pays bon et large», par rapport au niveau dans lequel on se trouve. Ainsi, on pourra, par la suite, poursuivre l'élévation.

A l'époque, les enfants d'Israël étaient embourbés dans la quarante neuvième porte de l'impureté et la Torah n'avait pas encore été donnée. Malgré cela, ces étapes les conduisirent en «un pays bon et large». Combien plus est-ce le cas, à l'heure actuelle.

#### Le fiancé et le mari

(Discours du Rabbi, Chabbat Matot Masseï 5716-1956)

1. Ce Chabbat, nous lisons à la fois Matot et Masseï. La Parchat Matot traite des vœux et de leur annulation, qui peut être obtenue de trois manières. L'érudit de la Torah les supprime rétroactivement, comme s'ils n'avaient jamais été prononcés. A l'opposé, le père annule le vœu de sa fille et le mari, celui de son épouse, uniquement pour l'avenir, mais sans valeur rétroactive.

Bien plus, on distingue, pour le mari, deux périodes, après les fiançailles et après le mariage. Dans un cas comme dans l'autre, le vœu de la femme peut effectivement être annulé. Néanmoins, les règles ne sont pas les mêmes, selon la situation.

Logiquement, le mari devrait avoir plus de pouvoir que le fiancé. Il se trouve, néanmoins, que ce dernier, annulant un vœu, peut faire ce dont le premier n'a pas le moyen.

Le mari ne peut pas supprimer les vœux formulés par son épouse avant leur union. Ceux-ci ne le concernent pas. Le fiancé, en revanche, peut le faire.

Comment le fiancé peut-il avoir plus de pouvoir que le mari?

L'une des réponses à cette question est la suivante. Le fiancé n'annule pas les vœux seul. Il le fait en compagnie du père. Cette annulation doit être prononcée à la fois par l'un et par l'autre. Or, le père n'est pas limité du fait du mariage de sa fille. En conséquence, il peut soustraire le fiancé à cette limitation. Dès lors, ce dernier peut aussi annuler les vœux formulés par la femme, avant leurs fiançailles.

A l'opposé, le mari annule les vœux seul, car son épouse n'est plus sous la responsabilité de son père. Il assume personnellement cette responsabilité et subit donc toutes les limitations qui en découlent.

2. Ce qui vient d'être dit délivre un enseignement pour le service de D.ieu.

De fait, il est deux manières de servir D.ieu, en situation de fiançailles et en situation de mariage. De façon générale, l'exil est comparé aux fiançailles et le mariage de D.ieu et d'Israël sera effectif dans le monde futur. Néanmoins, on peut déterminer,

même pendant le temps de l'exil, un temps de fiançailles et un temps de mariage.

Les fiançailles ont pour effet d'interdire une femme aux autres hommes. Celle-ci est, dès lors, coupée du reste du monde. Cette situation est celle d'un Juif qui n'est pas encore parvenu au stade le plus élevé du service de D.ieu, qui n'a pas réalisé l'union physique avec la Divinité, mais conserve une existence indépendante, sans pour autant se vouer aux plaisirs du monde.

Le mariage, en revanche, est décrit par le verset : «Et, ils ne formèrent qu'une seule chair ». Il décrit l'union la plus totale avec la Divinité, qui permet la naissance d'un enfant. Nos Sages disent, en effet : «Que sont les descendances des Justes ? Ce sont les bonnes actions ». Ainsi, on peut bâtir un réceptacle pour D.ieu par chacune de ses actions, de sorte qu'elles soient toutes profondément soumises à la Volonté de D.ieu.

3. Le mariage décrit une situation beaucoup plus élevée que les fiançailles. Pour autant, ces dernières possèdent également une qualité spécifique.

Celui qui est parvenu au stade du mariage pourrait penser qu'il est, désormais, un Juste accompli, qu'il peut se passer de l'aide du Saint béni soit-II. En effet, il peut annuler les vœux seul et n'a plus besoin, pour cela, de la collaboration du Père.

De fait, le Yerouchalmi, au traité Taanit, rapporte que quelqu'un eut un tel discours. On comprit aussitôt qu'il n'était pas Bar Ko'hba, le fils de l'étoile, ainsi qu'il est dit : « une étoile a fait son chemin de Yaakov », mais bien Bar Koziva, le fils du mensonge. Or, il s'agissait, en l'occurrence, d'une guerre physique et combien plus est-ce le cas pour un combat moral.

Telle est précisément la qualité du fiancé, que ne possède pas le mari, bien qu'il le dépasse, par ailleurs. En effet, le fiancé annule les vœux en collaboration avec le père. Il possède donc la force de D.ieu et, de ce fait, il peut passer outre à tous les obstacles et parvenir à un stade qu'il n'aurait jamais pu atteindre par ses propres moyens.

Le système du chaos, *Tohou*, précéda celui de la réparation, *Tikoun*. Les objets matériels et le mauvais penchant, qui est le premier à exercer son emprise sur l'homme, émanent de *Tohou*. Ce monde, compte tenu de sa puissance, ne peut annuler les vœux ayant été formulés avant le mariage. Il ne parvient pas en *Tohou* et n'a donc pas la force de transformer ce qui en émane.

Par contre, en s'associant au Père, Qui ne subit pas la limitation résultant de l'antériorité de *Tohou* par rapport à *Tikoun*, le fiancé acquiert le pouvoir d'agir sur *Tohou* et de vaincre le mauvais penchant, bien qu'il soit le premier à exercer son emprise sur l'homme. En effet, quand D.ieu lui vient en aide, l'homme est capable de le défaire. Il a le pouvoir d'apporter l'élévation aux parcelles de *Tohou* qui se trouvent dans les objets matériels.

Telle est donc la signification de l'annulation d'un vœu. Dès lors, l'acte concret devient permis et l'on reçoit ainsi la force de transformer la matière.

4. On peut donner, à ce sujet, l'explication suivante. Aussi grand que l'on puisse être, et même si l'on a atteint une situation proche du mariage, on doit savoir que l'on ne peut rien faire par ses forces propres.

On doit systématiquement s'allier à ceux qui sont plus hauts que soi, avoir conscience que l'on conserve toujours la possibilité de s'élever, d'aller d'un sommet à l'autre, au delà de tout ce que l'on a pu obtenir auparavant. On ne s'en trouvera pas moins au début du service de D.ieu. On continuera donc à rechercher l'élévation, on saura que l'on n'est pas parvenu à la perfection, que l'on peut toujours mieux faire.

De cette façon, le Père peut s'associer au fiancé. Ce dernier s'élève ainsi au dessus de toutes les limitations et il annule également les vœux formulés avant le mariage.

## Elévation perpétuelle

(Discours du Rabbi, Chabbat Matot Masseï 5716-1956)

Nous avons déjà largement commenté le sens des étapes, qui furent franchies entre la sortie d'Egypte et «Yarden Yeri'ho». Celles-ci sont dénombrées dans notre Sidra. Nous avons montré que ces étapes décrivent toutes les situations auxquelles les Juifs doivent être confrontées, jusqu'à la venue du Machia'h.

Les livres de Kabbala expliquent et le Baal Chem Tov souligne que celui qui possède une bonne connaissance de ces étapes peut déterminer dans laquelle il se trouve et celles qu'il lui faut encore franchir, ce qu'il reste à accomplir jusqu'à la venue du Machia'h.

De façon générale, on traverse ces étapes en ordre ascendant. Il est dit : «Voici les étapes par lesquelles les enfants d'Israël quittèrent le pays de l'Egypte». Il est bien question ici d'étapes, au pluriel, bien qu'une seule ait été suffisante pour sortir d'Egypte. En effet, tout au long de ces étapes, il convient de quitter l'Egypte dans laquelle on se trouve alors pour gagner une situation qui, par rapport à celle que l'on connaissait, peut effectivement être définie comme une libération.

En effet, il faut distinguer différents stades. Ce qui est «un pays bon et large» pour celui qui se trouve dans une situation basse s'appellera «Egypte», pour celui qui est à un stade plus élevé. C'est de cette façon qu'il faut interpréter ces étapes. Il faut connaître des élévations successives, chacune transcendant la précédente, depuis l'Egypte jusqu'au pays bon et large, au moins par rapport à la situation dans laquelle on se trouve. Une telle ascension est considérable.

Il est dit que les anges stagnent, car leur élévation est mesurée. A l'opposé, les âmes, lorsqu'elles descendent ici-bas, connaissent un avancement, qui peut transcender toute mesure. Une seule étape permet de quitter l'Egypte, de se libérer des barrières et des limitations, pour se rendre vers «un pays bon et large», pour s'élever du fini vers l'infini

Pour autant, on ne peut pas se contenter de ce qui a été fait et l'on doit aller de l'avant, savoir que tout cela n'est que l'Egypte, la limite, de laquelle on doit se libérer pour se rendre vers «un pays bon et large», un stade plus élevé.

C'est de cette façon que nous continuerons notre élévation, jusqu'à parvenir à «Yarden Yeri'ho», lors de la venue du Machia'h, que l'on reconnaîtra de manière olfactive, très bientôt et de nos jours, Amen.

#### Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 26 Tamouz 5711, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'évoquerai ce qui est d'actualité, la Parchat Matot. Je le ferai brièvement, car le temps ne me permet pas une longue analyse, mais, pour quelqu'un comme vous, ces quelques lignes suffiront.

On sait que les vœux diffèrent de tous les autres Préceptes de la Torah, puisqu'ils prennent valeur lorsque «l'on va bientôt devenir un homme», c'est-à-dire à douze ans, alors que l'on est tenu de mettre en pratique les autres Commandements seulement à treize ans.

Ceci nous délivre une leçon. Un vœu est, en effet, une précaution et nos Sages disent que « le vœu est un moyen de contenir sa relation avec les biens matériels ». On le formule donc pour être certain de ne pas trébucher, dans sa pratique de la Torah et des Mitsvot.

Certes, nos Sages disent, dans le Yerouchalmi Nedarim, à la fin du chapitre 9 : «Suffis-toi de ce que la Torah t'interdit». De ce point de vue, le vœu pourrait être interprété comme une marque d'orgueil. Bien plus, on pourrait même imaginer qu'il soit proscrit, puisqu'il est dit : «Tu ne retrancheras rien à ces Commandements et tu n'y ajouteras rien».

La Torah souligne, en conséquence, que ce n'est nullement le cas. On peut, en effet, mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, tout en étant, selon l'expression du Ramban, « un dévoyé, de manière permise par la Torah ». Il est donc indispensable de s'en tenir à l'Injonction : « Menez la garde autour de Ma garde ».

Par la Mitsva des vœux, la Torah enseigne donc de quelle manière on doit conduire l'homme à mettre les Mitsvot en pratique, quand il aura treize ans. Celui-ci se préparera à un tel accomplissement en multipliant les précautions, les barrières autour de ce qu'interdit la Torah.

C'est donc en ce sens que les vœux préparent la pratique de la Torah et des Mitsvot, lorsque «l'on va bientôt devenir un homme ». Bien évidemment, on ne peut, en la matière, attendre un même comportement de la part de tous. Les précautions dont les hommes ont besoin ne sont pas toujours identiques. Ainsi, disent nos Sages, «un ignorant ne doit pas manger de viande » alors que le contraire est vrai pour l'érudit de la Torah, auquel nos Sages disent : «Au lieu de consommer des légumes, prends donc de la viande ».

C'est pour cette raison que la Paracha relative aux vœux fut dite aux chefs de tribu. D'eux dépend, en effet, que ces vœux soient annulés ou confirmés. Ils déterminent dans quel domaine il est bon d'en formuler ou préférable de s'en abstenir. Car, on a vu l'impossibilité d'adopter, en la matière, une position identique pour tous. C'est donc le chef, possédant une vision lumineuse de toute chose, qui est habilité à s'exprimer, en la matière.

Dans l'attente de vos bonnes nouvelles,

Par la grâce de D.ieu, Lundi Roch Hodech Mena'hem Av 5703, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'évoquerai le contenu de ce Chabbat.

La tribu de Levi a-t-elle participé à la guerre de Midyan? Il existe deux versions du Sifri, à ce propos. Selon la première, ils ne combattirent pas, selon la seconde, ils le firent et c'est ce deuxième avis que Rachi retient.

Le Rambam souligne que la tribu de Levi ne va pas à la guerre, à la différence du reste du peuple juif. Pourquoi cette guerre fut-elle une exception et qu'en tirer pour le service de D.ieu?

La 'Hassidout explique que les sept peuples contre lesquels était dirigé ce combat symbolisent les sept émotions négatives, qui sont à l'origine de l'orgueil. Le but de la guerre était de s'approprier leurs terres, d'y labourer et d'y planter. Or, les Léviim sont éloignés des préoccupations terrestres. Leur mission consiste à enseigner la Loi au peuple d'Israël, ce que ne peut faire celui qui laboure et plante. Ils étaient donc étrangers aux objets du monde et se trouvaient à l'abri de l'orgueil.

A l'opposé, la guerre contre Midyan n'avait pas pour but d'annexer son territoire, mais plutôt d'y « porter la vengeance de D.ieu », comme le précise le Ramban. Il s'agit là d'un mal qui s'exprime sous sa forme la plus fine et c'est la raison pour laquelle la tribu de Lévi doit alors lutter également.

Cette idée nous permettra de comprendre une autre différence entre la guerre de Midyan et toutes les autres. A celle-ci, participèrent mille hommes de chaque tribu, de la plus nombreuse comme de la plus petite.

Ce qui vient d'être expliqué permettra d'en établir simplement la raison. En effet, quand il s'agissait de conquérir un peuple pour annexer son territoire, lequel serait ensuite réparti entre les tribus en fonction de leur importance numérique, les tribus les plus nombreuses devaient fournir un plus grand nombre de soldats.

Il en est de même pour la dimension morale. Le mal évident est directement en relation avec les préoccupations du monde, avec les trente neuf travaux qui permettent de le transformer. Le mal le plus fin, en revanche, existe également chez ceux qui craignent D.ieu, comme le souligne, en particulier, le Rabbi.

Se débarrasser du mal le plus fin n'est pas aisé et c'est précisément pour cela que ce dernier exil est si long, dépassant largement celui de Babel. C'est pour la même raison que la guerre doit être dirigée par Moché, notre maître, dont quelqu'un remplit les fonctions en chaque génération, surtout à la fin de ce dernier exil, à l'époque du talon du Machia'h.

Il faut donc se rendre au combat en faisant preuve de la plus grande abnégation. Alors, on peut être certain que nul ne tombera durant la bataille, que tous entreront en Erets Israël, avec notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

Avec ma bénédiction de Techouva immédiate, délivrance immédiate,

# Σ Likouteï Si'hot Σ

# PERSPECTIVES 'HASSIDIQUES SUR LA SIDRA DE LA SEMAINE

d'après les causeries du Rabbi de Loubavitch

Remière série Republième édition

**TOME 5**DEVARIM



# **DEVARIM**



#### **Devarim**

# La génération qui entra en Erets Israël

(Discours du Rabbi, Chabbat 'Hazon 5715-1955)

1. Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev explique que, durant le Chabbat 'Hazon, on peut obtenir la vision du troisième Temple. De fait, le mot 'Hazon signifie la vision. Néanmoins, on ne peut alors observer le Temple qu'à distance et c'est précisément pour cela que l'on peut parler uniquement de vision.

Ceci nous permettra d'établir une relation entre le Chabbat 'Hazon et la Parchat Devarim, qui est toujours lue pendant ce jour.

La Parchat Devarim introduit le livre du même nom, qui est également appelé le Michné Torah, le double de la Torah. Malgré l'unité de la Torah, le Michné Torah est différent des quatre livres précédents. Il fut dit, en effet, pour la génération qui entrait en Erets Israël. Quelques mises en gardes devaient donc lui être signifiées, ce qui n'avait pas été nécessaire jusqu'alors.

La génération du désert et celle qui entra en Erets Israël ne furent pas les mêmes. La première était pleine de sagesse et possédait un niveau en relation avec celui de Moché, qui eut la vision de la Divinité. La seconde, en revanche, entra en contact avec la matière du monde et, de ce fait, elle ne pouvait, à proprement parler, percevoir le Divin. Elle ne fit que «entendre» Sa présence, ainsi qu'il est dit : «Et, maintenant, Israël, écoute».

La différence entre la vision et l'audition est la suivante. La première transcende toute limite, tout obstacle. Celui qui a vu de ses yeux ne connaîtra jamais le doute. Ce qu'il a observé lui sera définitivement acquis. A l'opposé, celui qui entend, même s'il comprend, peut ensuite remettre en cause ce qu'il a reçu de cette façon, surtout lorsqu'une forte interrogation est soulevée devant lui. On peut en conclure qu'avant même l'apparition de cette objection, sa perception était d'ores et déjà limitée.

Le Michné Torah, adressé à la génération qui entrait en Erets Israël, laquelle était réduite à «l'audition» de la Divinité, introduit donc la notion de don de sa propre personne, qui fut inutile à la génération du désert.

De fait, la génération qui entra en Erets Israël fut plus basse que celle du désert. Pour autant, elle possédait une qualité que celle qui la précédait n'avait pas. A cette dernière, en effet, il fut dit : «Vous n'êtes pas parvenus, jusqu'à maintenant, au repos et à l'héritage», c'est-à-dire à Shilo et à Jérusalem. C'est après l'entrée en Erets Israël que le peuple accéda à ces villes.

En effet, la chute que provoqua le contact renouvelé avec la matière leur permit, précisément, de réaliser la finalité ultime et de bâtir «le repos et l'héritage».

De ce fait, le Chabbat Parchat Devarim, qui introduit le Michné Torah, réunit deux éléments opposés. Il marque une chute considérable et, précisément grâce à celle-ci, il conduit vers l'élévation véritable.

Il en est de même pour le Chabbat 'Hazon, présentant également deux aspects opposés. Celui-ci est, d'une part, l'un des neuf jours précédant Tichea Beav, bien plus le Chabbat qui précède ce jour, date de la destruction du Temple. Mais, par ailleurs, il introduit, grâce à cette immense chute, le sommet de l'élévation, comme le soulignait Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev. Et, c'est alors qu'on peut observer le troisième Temple, plus élevé que les précédents et qui sera bâti, très bientôt et de nos jours, par notre juste Machia'h.

### Le Chabbat des trois semaines

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Matot Masseï 5715-1955)

2. Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer que la tristesse des trois semaines commémorant la destruction du Temple ne doit pas être ressentie pendant le Chabbat. Ce jour doit être joyeux. Bien plus, il doit l'être beaucoup plus que tous les autres Chabbat de l'année, afin que l'on ne puisse imaginer que l'on ressente alors la tristesse de ces trois semaines.

On peut donner, à ce propos, une explication plus profonde. Le Chabbat préfigure le monde futur, défini comme «le jour qui sera entièrement Chabbat ». La délivrance sera telle qu'elle effacera toute trace de l'exil. En conséquence, on ne doit pas ressentir les trois semaines pendant le Chabbat.

Néanmoins, ce qui vient d'être dit justifie uniquement que l'on n'éprouve pas, pendant le Chabbat, un sentiment contraire à la joie. En revanche, pourquoi se réjouir en ce Chabbat, plus que tous les autres Chabbat de l'année ? La réponse à cette question est la suivante.

On sait que la délivrance conduit vers une situation plus élevée que celle que l'on connaissait avant l'exil. En effet, si l'on se contentait de retrouver la situation initiale, quelle serait la raison d'être de cet exil ? Ainsi, nos Sages envisagent la situation de celui qui détruit dans le but de construire. Il est clair qu'une telle démarche est justifiée uniquement si le nouvel édifice est plus haut que le précédent.

Il en est ainsi chaque fois que l'on est libéré d'un exil. La délivrance est systématiquement plus élevée que la situation précédant l'exil, même si un exil ultérieur reste envisageable, comme ce fut le cas, par exemple, lors de la sortie d'Egypte. En effet, l'exil permet d'apporter l'élévation aux parcelles de sainteté disséminées dans la matière et c'est précisément là sa raison d'être.

Combien plus en est-il ainsi pour ce qui est de la délivrance future, qui sera complète et véritable, ne sera suivie d'aucun exil. Il est bien clair qu'elle révélera une lumière nouvelle, une phase nouvelle qui rendra l'exil impossible. Avant l'exil, cette lumière n'était pas révélée et c'est précisément pour cela que l'exil fut possible. Par contre, la délivrance introduira une période nouvelle, dans laquelle l'exil sera exclu.

Ce Chabbat, qui se trouve dans les trois semaines, préfigure donc le monde futur, le «jour qui sera entièrement Chabbat». En conséquence, la joie doit être particulièrement intense, puisqu'elle apporte la force de transformer les trois semaines en allégresse et en bonheur. Le dévoilement du monde futur, transcendant les notions d'exil et de délivrance, aura la force de changer les trois semaines en célébrations joyeuses.

C'est la raison pour laquelle le Choul'han Arou'h explique que, pendant les Chabbat des trois semaines, on peut faire un festin comparable à celui du roi Chlomo, à son époque, lorsque la pleine lune était permanente.

Ce Chabbat porte en lui, de manière potentielle, la réalisation de la promesse selon laquelle « ces jours se transformeront en joie et en allégresse ».

# Le contenu profond de l'exil

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Matot Masseï 5716-1956)

3. L'annonce de la délivrance fut faite, pour la première fois, lors de l'alliance entre les parts du bélier, contractée avec notre père Avraham. Il est dit, en effet, que « une crainte sombre et intense s'empara de lui », qui fait allusion aux guatre exils.

On peut donner d'une alliance la définition suivante. Celle-ci permet à un sentiment d'amitié de se manifester dans toute son intensité, quelle que soit la situation, même lorsqu'il n'a plus aucune justification logique, même lorsque le contraire semble plus logique. Seule une alliance permet d'obtenir un tel résultat.

Lorsque l'amitié a toute raison d'être effective, l'alliance n'a aucune raison d'être. En fait, elle a pour effet de pérenniser ce sentiment. Grâce à elle, celui-ci se maintient toujours, même quand il ne s'explique pas, même lorsque sa cause disparaît, ce qui devrait supprimer également l'effet. L'amitié émane alors de l'essence et elle transcende toutes les limites.

Lorsque l'alliance est conclue, l'amitié, émanant de l'essence qui est indépendante de toute cause, se révèle à l'évidence. Et, cette alliance peut être immuable, n'être nullement affectée par une quelconque évolution de la situation.

Ce qui vient d'être dit conduit à s'interroger. Pourquoi l'exil fut-il annoncé lors de l'alliance entre les parts du bélier ? N'est-il pas le contraire de l'amour, y compris de celui qui a une justification logique et donc, a fortiori, de celui qui émane de l'essence? En conséquence, quand apparaît, à l'évidence, l'amour le plus intense, pourquoi évoquer l'exil ?

On aurait pu répondre à cette question en fonction de l'affirmation de nos Sages, selon laquelle « notre père Avraham préféra l'assujettissement aux nations à l'enfer ». De ce point de vue, l'exil est un bien et il fut donc choisi lorsque l'amour se révéla.

Mais, l'on ne peut pas se contenter de cette réponse. Car, quand se manifeste l'amour, en particulier celui qui émane de l'essence, il ne devrait être question ni d'enfer, ni d'assujettissement aux nations.

4. Nous comprendrons tout cela en définissant, au préalable, la dimension profonde de l'exil, telle qu'elle est présentée par la 'Hassidout. Cette idée nous permettra, en outre, de comprendre un passage difficile de la Guemara et du Midrach.

Le traité Yoma 54a décrit la position des Chérubins. Le texte précise que, quand le moment était propice et que les Juifs mettaient en pratique la Volonté de D.ieu, ceux-ci se trouvaient face à face, «selon l'espacement de chacun et des degrés tout autour». A l'opposé, quand les Juifs s'écartaient de la Volonté de D.ieu, quand le moment n'était donc pas propice, les chérubins se tournaient le dos.

Le Midrach dit que les non-Juifs, quand ils pénétrèrent dans le Saint des Saints, trouvèrent les chérubins face à face, «selon l'espacement de chacun et des degrés tout autour». Ils les montrèrent ensuite à toutes les nations en disant :

«Regardez ce qui fait l'objet d'un service de la part de ce peuple».

Une question se pose ici. La destruction du Temple était le contraire d'un moment propice. Comment les chérubins se trouvaient-ils alors face à face ?

La 'Hassidout définit l'exil par l'image du maître délivrant son enseignement au disciple.

Lorsque le maître enseigne, il doit s'intéresser à son élève. Si le maître découvre une idée nouvelle, il doit y réfléchir immédiatement, faute de quoi celle-ci pourrait disparaître et ne plus être retrouvée par la suite, même au prix de l'effort. Si cette idée nouvelle surgit pendant l'enseignement, le maître qui éprouve une affection réelle pour son élève, souhaitera la comprendre, afin de pouvoir la lui transmettre par la suite.

Quand l'attention du maître est captée par une idée nouvelle, son enseignement s'en trouve compromis. Plus il réfléchit à cette idée, plus il devra délaisser son élève.

Or, plus l'idée nouvelle est abstraite et complexe, plus elle requiert de l'attention et plus il faut alors négliger le disciple. Dès lors, ce dernier se trouve en «exil», dans une situation de «destruction».

Mais, il n'y a là qu'une apparence. Plus profondément, il y a bien là une profonde révélation. Bien plus, le simple fait que le maître, dans l'intérêt de l'élève, puisse le délaisser afin de formaliser un nouveau concept, fait la preuve de la grande valeur de cet apport intellectuel, justifiant que l'élève soit momentanément placé en situation d'exil et de destruction, pour pouvoir le percevoir par la suite.

En conséquence, plus le voile est épais, plus la révélation qui lui fait suite est importante. Le maître percevra d'emblée la profondeur du concept et il voudra le transmettre à l'élève, pour lequel il éprouve un sincère amour. Ceci justifie l'occultation et le retrait momentanés, pourvu qu'au final, le disciple puisse acquérir cette notion.

Tout ceci nous permettra de saisir la dimension profonde de l'exil. Extérieurement, cette situation semble être celle de l'abandon et de la destruction. Profondément, elle est, tout au contraire, la plus haute révélation, celle de la délivrance future. Pour l'obtenir, l'exil et la destruction superficiels se justifient. Car, il importe uniquement d'obtenir la délivrance future.

5. On doit convenir qu'une telle situation est, profondément, une révélation de lumière si l'on observe de quelle manière se déroule l'exil. De la sorte, on pourra constater que cette situation, non seulement est une expiation des fautes, des manquements et des transgressions, mais qu'en outre, elle possède un contenu profond.

Si l'exil avait uniquement pour objet d'expier les fautes, il aurait dû, de temps à autre, s'alléger, dans la mesure où cette expiation se réalise, au fur et à mesure.

Or, on peut observer que l'exil est de plus en plus lourd. Il en fut ainsi pour l'exil d'Egypte et c'est encore le cas, à l'heure actuelle.

Les enfants d'Israël passèrent deux cent dix ans en Egypte. Les dix sept premières années furent excellentes. Puis, il y eut le décès de Yaakov mais, du vivant de ses fils, il n'y eut pas d'esclavage. Même après que ceux-ci moururent à leur tour, il fallut attendre la naissance de Miryam pour que l'exil se marque, dans toute son amertume. Alors en commencèrent les quatre vingt six dernières années, valeur numérique du Nom divin Elokim. Et, le décret selon lequel «tout fils qui naîtra, vous le jetterez dans le fleuve» intervint à la fin de l'exil, à proximité de la délivrance, ainsi qu'il est dit : «Depuis, que je me suis rendu auprès du Pharaon, il a été fait du mal à ce peuple».

Il en est de même pour le présent exil, qui devient de plus en plus âpre, qui voile de plus en plus fortement la Divinité. Au début de cette période, la clarté demeurait par la présence des Sages de la Michna, puis par ceux de la Guemara. Par la suite, le voile devint de plus en plus épais et, en ces dernières générations, celles du «talon du Machia'h», la révélation est totalement absente et c'est précisément pour cela que la présente période est désignée par le terme de «talon», un membre qui est dépourvu de toute vitalité apparente, comme le soulignent les Avot de Rabbi Nathan, précisant que «le talon est l'ange de la mort que l'homme porte en lui».

Tout ce qui vient d'être dit nous permet d'établir que l'exil n'est pas uniquement une période d'expiation des fautes, mais possède, en outre, un contenu profond, qui est la révélation d'une lumière nouvelle. Pour préparer cette révélation, l'influence céleste est retirée. En conséquence, plus l'on avance vers la délivrance future et la venue du Machia'h, plus l'exil devient âpre.

6. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation du Midrach selon laquelle les non-Juifs, quand ils entrèrent dans le Saint des Saints, virent les chérubins face à face, «selon l'espacement de chacun et des degrés tout autour ». En effet, l'exil n'affecte que superficiellement l'enchaînement des mondes. Profondément, il apporte le plus haut dévoilement. Or, le Saint des Saints est le lieu de la révélation profonde et là, les chérubins se trouvent face à face, car ce moment est réellement propice.

C'est pour la même raison que l'exil fut évoqué lors de l'alliance entre les parts du bélier. Alors, la révélation était parfaite, l'amour se marquait dans toute sa force et les dévoilements du monde futur étaient déjà annoncés. Pour autant, l'expression de cette révélation, au sein de l'enchaînement des mondes, prit la forme de l'exil.

7. L'enseignement que l'on peut tirer, pour le service de D.ieu, de ce qui vient d'être dit, est le suivant.

L'obscurité de l'exil est de plus en plus intense, de sorte que, selon l'expression de nos Sages, «la royauté devient hérétique». La pénombre n'a jamais été aussi profonde. Pour autant, il ne faut pas s'en affecter. On doit savoir qu'il en est ainsi uniquement parce que l'on s'approche de la lumière de la délivrance.

Pour que l'élève, ici-bas, puisse recevoir la lumière de la délivrance, il doit satisfaire à deux conditions. Tout d'abord, il lui faut garder la conscience que le voile et le retrait ne sont qu'apparents. Profondément, la révélation est intacte. De plus, même si le Maître semble s'être retiré, il reste nécessaire de s'attacher à Lui, d'avoir soif de Sa révélation, comme lorsque l'on reçoit Son enseignement et même au-delà de cela.

Lorsqu'il connaissait l'extase, l'Admour Hazaken disait :

«Qui est avec moi dans le ciel ? Je ne veux rien savoir. Je ne veux pas de Ton Gan Eden. Je ne veux pas de Ton monde futur. Je ne veux que Toi ».

Une telle soif permet de révéler en l'élève la Lumière véritable, celle de la délivrance future, très bientôt et de nos jours.

## Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Roch 'Hodech Chevat 5718, Brooklyn, New York,

Aux dirigeants des jeunes de l'association 'Habad de la ville de..., que D.ieu vous accorde longue vie,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre, dans laquelle vous me décrivez brièvement vos actions positives, dont la finalité profonde et commune est la diffusion des sources de la 'Hassidout à l'extérieur.

Sans doute ne vous contenterez-vous pas de ce qui a été fait jusqu'à maintenant. En effet, il est une obligation et une nécessité de connaître l'élévation, en ce qui concerne le domaine de la Sainteté. Combien plus est-ce le cas quand il s'agit des sources de la 'Hassidout, de ses enseignements et de ses usages, qui « vivifient la vie », dans les trois domaines du service de D.ieu que sont la Torah, la prière et les bonnes actions, « les piliers sur lesquels le monde repose », c'est-à-dire le grand monde, mais aussi le petit monde que constitue l'homme.

Le mérite d'écrire ces propos d'encouragement revient à ce jour, celui de Roch 'Hodech Chevat, qui porte en lui tous les jours du mois, comme la tête dirige tous les membres du corps. Il inclut, en particulier, le 10 Chevat, date de la Hilloula de mon beau-père, le Rabbi, chef d'Israël.

Chaque année, son âme reçoit, à cette date, une élévation supplémentaire. Or, le corps, c'est-à-dire, en l'occurrence, ses 'Hassidim, ceux qui sont attachés à lui, ont une relation avec lui. Car, «le corps suit la tête».

Et, les termes du verset délivrent également un enseignement, de manière allusive: «Pendant le onzième mois, le premier jour du mois, Moché commenta cette Torah en ces termes». Il était le berger fidèle et il délivra donc l'enseignement pour toutes les générations ultérieures. Chaque année, quand revient cette date, ont doit se rappeler de son contenu et de tout ce qu'elle évoque. De la sorte, tout cela s'effectue de nouveau.

Le début de ce commentaire et de cet enseignement est le suivant: «Cela suffit pour vous de demeurer sur cette montagne», bien que la Torah y ait été donnée. En effet, un homme doit sans cesse connaître l'avancement, d'une étape vers l'autre, ne pas se contenter de ce qu'il a accompli et de la perfection à laquelle il est parvenu. Il lui faut guider les autres, y compris ceux qui se trouvent dans l'extérieur le plus éloigné.

En conséquence, poursuit le verset, «avancez et voyagez». Bien plus, le simple fait de se déplacer ne suffit pas. Il faut encore aller, de manière profonde, hériter, selon l'expression enseignée dans la maison d'étude de Rabbi Ichmaël, des parcelles de sainteté qui se sont «éteintes» au sein de la matière. On doit s'installer en l'endroit que les Juifs, qui sont tous des Justes, considèrent comme «le mont des Emoréens», aspect essentiel des forces du mal, selon les additifs du Torah Or, à la page 102c.. Il faut se rendre aussi «auprès de tous ses voisins».

C'est de cette façon que se réalisera la promesse divine selon laquelle «l'Eternel ton D.ieu élargira ta frontière», jusque «au grand fleuve, celui de l'Euphrate», lorsque nous recevrons les territoires des Kini, Knizi et Kadmoni, comme le soulignent le Rambam, dans ses lois du criminel, chapitre 8, paragraphe 4, le Likouteï Torah du Ari Zal, à la Parchat Le'h Le'ha et le discours 'hassidique intitulé «Me voici», qui fut prononcé en 5654.

La synthèse et ce qui découle de tout cela est bien claire. Le mérite de ce qui est public vous viendra en aide.

Avec ma bénédiction de réussite,



# VAET'HANAN



#### Vaét'hanan

# Le monde matériel à l'image du monde céleste

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Matot Masseï 5712-1952)

1. Il est dit, dans la Parchat Vaét'hanan : « Alors, Moché sépara trois villes... pour que tout assassin puisse s'y réfugier ». Ainsi, se trouve défini le principe des villes de refuge.

Les chemins conduisant vers les villes de refuge avaient une largeur de trente deux coudées. A chaque carrefour, un panneau indiquait : « Refuge, refuge », afin d'en préciser la direction.

Il en fut ainsi matériellement et l'on peut en conclure qu'il en est de même pour les villes de refuge moral, c'est-à-dire pour les paroles de la Torah, ainsi qu'il est dit : «Les propos de la Torah protègent» contre celui qui souhaite perpétrer un crime spirituel.

Tous les détails caractérisant une ville de refuge matérielle trouvent donc leur équivalent dans la dimension spirituelle.

2. De fait, le raisonnement inverse devrait être adopté. On ne peut pas dire que ce qui existe matériellement possède son équivalent spirituel. Bien au contraire, la réalité essentielle est celle qui appartient à la dimension morale et la matérialité n'en est que la conséquence, au sein de l'enchaînement des mondes.

Le Chneï Lou'hot Haberit commente l'affirmation selon laquelle « la Torah, quand elle décrit ce qui se passe ici-bas, fait, en réalité, allusion à ce qu'il y a là-haut ». Il précise qu'en réalité, la Torah décrit ce qui se passe là-haut. Mais, nous n'en percevons que le sens allusif, concernant ce bas-monde.

Il en est ainsi pour tout ce qui concerne la Torah et donc également pour les villes de refuge. Tous les détails matériels les concernant existent aussi dans la dimension spirituelle. Plus encore, leur existence morale est essentielle et seule leur présence au sein de l'enchaînement des mondes leur confère une équivalence matérielle.

3. Si nous en avions eu le mérite, nous aurions tout reçu par une révélation céleste. Dès lors, nous aurions pu percevoir la dimension spirituelle et nous en aurions déduit ce qu'est l'existence physique.

Tout ce qui existe ici-bas peut être perçu dans sa définition céleste, selon son contour moral. Et, l'on peut en déduire ce qui existe dans le monde.

Mon beau-père, le Rabbi, raconta que son père, le Rabbi Rachab, ne supportait pas qu'on l'interrompt entre le moment où il se lavait les mains, avant le repas et la bénédiction du *Hamotsi*, qui l'introduisait. D'après la Hala'ha, seules une parole ou une longue attente sont considérées comme des interruptions. Mais, le Rabbi ne voulait pas même détourner sa pensée de la bénédiction qu'il devait réciter.

En 5654 ou 5655, des professeurs de médecine découvrirent l'existence d'une artère proche du cerveau, qui est à l'origine de la mémoire et de la concentration. L'un des membres de la famille, le Rav Mena'hem Mendel, son jeune frère, né le 6 Adar 5627, s'extasia de cette découverte et il en fit donc part au Rabbi Rachab, pendant le repas.

Le Rabbi écouta, mais il ne réagit pas. Après avoir prononcé la bénédiction après le repas, il demanda qu'on l'attende un instant. Il se rendit alors dans son bureau et en rapporta un petit manuscrit de 'Hassidout, rédigé par l'Admour Haémtsahi. Et, il montra que ce texte, en six ou sept lignes, définissait cette artère.

L'Admour Haémtsahi expliquait que cette artère contient un gaz provoquant un mouvement de va et vient, à l'origine de la mémoire et de la concentration. Lorsque l'artère est inclinée vers la partie du cerveau qui est à l'origine de la découverte intellectuelle et, accessoirement, de l'analyse raisonnée, l'homme peut se souvenir. Quand elle est orientée vers la partie du cerveau qui permet la perception profonde de la connaissance, l'homme peut se concentrer. C'est la raison pour laquelle celui qui veut se souvenir lève la tête, alors que celui qui souhaite s'approfondir sur un concept, la baisse.

# On interrogea alors le Rabbi Rachab:

«S'il en est ainsi, l'Admour Haémtsahi devait lui-même être un grand professeur!»

# Le Rabbi expliqua:

«Il sut qu'il en était ainsi en observant l'Homme céleste. Il en déduisit que l'on doit en trouver l'équivalent chez l'homme, ici-bas.»

Combien plus en est-il ainsi pour ce qui est partie intégrante de la Torah, dont la source est, bien évidemment, céleste. Chacun de ses concepts doit donc être observé spirituellement. On doit savoir que la dimension matérielle n'est que la conséquence de la spiritualité, comme le souligne Igueret Hakodech, à la fin du chapitre 26. Ce texte précise de quelle manière une Hala'ha sera étudiée dans le monde futur. Il indique que l'on pourra alors comprendre l'existence matérielle en observant le monde spirituel.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas le mérite qu'il en soit ainsi. Nous devons donc comprendre ce qui existe ici-bas et en déduire ce qui se trouve là-haut, considérer la matière et, à travers elle, se faire une idée de l'existence morale.

4. Matériellement, les villes de refuge étaient non seulement pour ceux qui tuaient par inadvertance, mais aussi pour ceux qui le faisaient intentionnellement. Ces derniers s'y rendaient également, jusqu'à ce que l'enquête soit menée, afin d'être protégés de ceux qui souhaiteraient se venger.

Et, il en est de même, spirituellement. Les paroles de la Torah protègent également celui qui tue intentionnellement, c'est-à-dire celui qui commet une faute délibérément

Matériellement, les routes qui conduisaient vers les villes de refuge étaient larges et bien entretenues, afin que l'assassin puisse s'y rendre rapidement. De plus, un panneau se trouvait à chaque croisement, afin d'indiquer la bonne direction. En effet, il ne suffit pas que les routes soient larges. Il faut, en outre, que l'on sache où se diriger.

Et, il en est de même, spirituellement. Le chemin conduisant vers les paroles de la Torah est aisé et accessible à tous. D.ieu indique la direction que l'on doit prendre. En effet, chacun reçoit le libre arbitre, ainsi qu'il est dit : «Vois, J'ai placé devant toi aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le mal ». En conséquence, celui qui ne sait pas où aller pourrait se détourner vers la gauche, choisir la mort et le mal.

En conséquence, D.ieu se dresse, avec un panneau indicateur, si l'on peut ainsi s'exprimer et Il s'exclame : «Refuge, refuge». Il demande que l'on se dirige du côté droit, ainsi qu'il est dit : «Et, tu choisiras la vie». En d'autres termes, «le Saint béni soit-Il lui vient en aide».

Chacun reçoit le libre arbitre et peut aussi faire le mauvais choix, ce qu'à D.ieu ne plaise. D.ieu doit donc lui venir en aide et lui dire : « Refuge, refuge ! Emprunte le chemin qui conduit vers la vie et le bien ! ».

Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï dit lui-même: «Je ne sais pas vers quel chemin on me conduit». Combien plus en est-il ainsi pour tous les autres, en particulier ceux qui vivent dans une intense obscurité. Il est clair que ces derniers ne savent pas se diriger. D.ieu doit leur venir en aide et leur désigner le chemin qu'ils doivent emprunter.

5. L'homme souhaitant que D.ieu lui indique le bon chemin doit, à son tour, en faire de même. En effet, le Saint béni soit-Il agit «mesure pour mesure».

En conséquence, il faut se rendre à la croisée des chemins et s'adresser, en cet endroit, aux Juifs qui ne savent pas comment se diriger, s'approcher d'eux et leur dire : «Refuge, refuge! Empruntez la voie de droite qui conduit vers le refuge. Là, vous serez protégés du vengeur, du Satan qui incite, ici-bas, puis s'en va accuser, là-haut. Ne prenez pas la voie de gauche, ce qu'à D.ieu ne plaise. Elle conduit vers l'enfer et la désolation.».

Cette obligation incombe à chacun. Tous doivent se tenir aux carrefours et crier : «Refuge, refuge !», indiquer la route que l'on doit emprunter. Certes, de la sorte, on restera, en permanence, dans ce croisement, c'est-à-dire dans un endroit où il y a aussi une voie de gauche. Mais, il ne faut pas s'en affecter. C'est uniquement de cette manière que l'on peut mener à bien la mission que l'on a reçue.

Rabbi Morde'haï le Juste, citant le Baal Chem Tov, dit : «Une âme descend icibas et vit, pendant soixante dix ou quatre vingt ans, afin de rendre à son prochain un service matériel ou, plus encore, moral». Il est donc justifié de passer tout ce temps dans un carrefour, si l'on peut, grâce à cela, indiquer, au moins une fois à une personne, le chemin qui conduit vers le refuge de la Torah.

6. C'est donc de cette façon que D.ieu indique la voie conduisant vers la vie et le bien.

On doit, lorsque l'on parvient à un carrefour, considérer que l'on est soi-même un panneau et s'écrier: «Refuge, refuge». On ne peut pas savoir si cet appel sera suivi d'effet. On ne sait même pas si quelqu'un l'entend. On peut parfois constater que personne n'est présent. Mais, l'on ne se préoccupera pas de tout cela. On aura uniquement conscience d'être un panneau indicateur, placé à la croisée des chemins afin d'orienter vers le refuge, de montrer le chemin qui permet de se préserver du mauvais penchant et du Satan.

De la sorte, on n'a peut-être rien accompli, mais, en tout état de cause, on s'est acquitté de la mission reçue. On s'est tenu à la place où l'on devait être et l'on a indiqué le chemin conduisant vers le refuge. Dès lors, D.ieu permet que l'on mette en pratique les termes du verset « et tu choisiras la vie ».

En pareil cas, D.ieu guide sur le chemin de la vie et du bien celui qui s'efforce de Le servir, même s'il ne mérite pas encore le titre de «serviteur», car il n'a pas pleinement accompli ce que l'on attendait de lui et possède un mauvais penchant qu'il n'a pas encore affaibli, malgré ses efforts pour y parvenir. Ce mauvais penchant est donc resté identique ou peut-être même s'est-il renforcé par tout ce que cet homme boit et mange. Il peut donc faire le choix de la mort et du mal, mais le Saint béni soit-Il lui vient en aide et le protège de ceux qui entendent le faire trébucher.

7. Mon beau-père, le Rabbi, expliqua, une fois, ce qui distingue le Baal Chem Tov de tous les Grands de la partie révélée de la Torah, qui étaient ses contemporains. En effet, on venait étudier auprès de ces derniers, alors que le Baal Chem Tov et ses disciples n'attendaient pas qu'on vienne les voir. Ils se rendaient eux-mêmes dans les villes et les villages où les Juifs résidaient. Et, l'on trouve une explication, déjà imprimée par ailleurs, de l'Admour Hazaken et de l'Admour Haémtsahi, relative à cette distinction.

Ce qui vient d'être dit s'applique, de la même façon, aux villes de refuge, qui font l'objet de notre propos. Il existe, en effet, une différence entre leur définition par la partie révélée de la Torah et celle que donne la 'Hassidout.

La partie révélée de la Torah explique qu'il y avait un poteau ou une pierre, sur laquelle il était inscrit: «Refuge, refuge». Il est clair que ce poteau ne parlait pas. Néanmoins, l'homme qui passait devant lui et l'observait, pouvait, dans la mesure où il savait lire, déterminer le chemin qu'il devait emprunter.

Il en est de même, spirituellement. Quelqu'un peut quitter l'endroit qui est le sien et parvenir en un lieu qui se trouve être un carrefour. Là, il se tiendra parmi des Juifs pouvant s'orienter de différentes manières. Et, quelqu'un qui «sait lire» l'interrogera. Dès lors, il sera à même de lui indiquer comment se rendre vers le refuge.

Certes, un tel homme a fait don de sa propre personne en acceptant de se rendre dans ce carrefour. Mais, parvenu en cet endroit, il ne bougera plus. Il sera un poteau, inerte. Avant, on faisait remarquer qu'une montre a la possibilité d'avancer ou de retarder, sans quitter l'endroit où elle est posée.

La 'Hassidout, par contre, interdit de rester inerte. Elle prône l'avancement, l'enthousiasme, l'ardeur et la chaleur. On ne peut attendre d'être interrogé. On doit déborder d'élan et d'entrain. Si l'on aperçoit quelqu'un que l'on pense pouvoir aider, on doit courir vers lui et lui indiquer comment se diriger vers le refuge.

Mon beau-père, le Rabbi, confia plus spécifiquement cette mission aux élèves de la Yechiva. Ceux-ci doivent voyager, quelques semaines par an et crier: «Refuge, refuge! Voici la voie qui conduit vers la vie et le bien». Ils doivent être des panneaux indicateurs, des panneaux vivants, mais non pétrifiés et inertes. Ils doivent se déplacer avec enthousiasme et montrer à chacun la route qui conduit vers le refuge.

8. La Guemara dit, et le Rambam tranche la Hala'ha en ce sens: «Chacun doit considérer que lui-même et le monde entier se trouvent sur une balance en équilibre». Il faut se dire qu'il en est ainsi pour chacun et qu'en conséquence, l'action que l'on accomplira maintenant fera pencher la balance du côté du bien ou alors de l'autre côté. Bien plus, on doit penser qu'il en de même pour le monde, de sorte que l'action que l'on s'apprête à réaliser conditionne sa propre personne, les générations qui viendront et toutes celles qui ont précédé. L'impact d'une telle action s'exerce effectivement sur le monde entier.

Pendant les vacances d'été, les jeunes gens, élèves de la Yechiva, visitent les communautés afin d'observer la situation de la pratique juive, en général et de l'éducation, en particulier. Ils encouragent les jeunes et les moins jeunes, diffusent

des livres et des brochures édités par le Merkaz Leïnyaneï 'Hinou'h, organisme qui est à l'initiative de ces voyages. Ces jeunes assument également différentes missions, destinées à renforcer le Judaïsme et à promouvoir une bonne éducation.

Quand un jeune homme se rend à un carrefour, pour y indiquer de quelle manière les Juifs peuvent rapprocher leur cœur de leur Père Qui se trouve dans les cieux, il doit se dire que le monde entier, les générations passées et celles à venir se trouvent sur une balance en équilibre. Chaque action obtenue, de la part de son prochain, permet donc de faire pencher la balance du monde entier du côté du bien. En pareil cas, il ne sera pas un poteau inerte et immobile. Il s'emplira d'ardeur, courra passionnément en tout endroit où il pourra convaincre quelqu'un de bien agir. Et, de fait, la balance du monde penchera du côté du bien.

Ce jeune homme ira partout et, s'adressant à chaque Juif, il lui expliquera qu'il se trouve sur une balance en équilibre, quelle que soit la situation à laquelle il est confronté. Même s'il commet de graves transgressions, il lui est possible d'accéder à la Techouva. Dès lors, une action, un mouvement, un instant lui suffisent pour transformer sa situation, qui, aussitôt, deviendra positive.

Il lui dira, en outre, qu'une seule action suffit également pour que la balance penche du mauvais côté, ce qu'à D.ieu ne plaise. Le libre arbitre lui a été accordé et il peut donc faire le mauvais choix. Aussi doit-il être prudent, rechercher uniquement le bien et la vie. Et, cet élève lui montrera le chemin qui conduit vers l'accomplissement du Précepte: « Et, tu choisiras la vie ».

9. Certains pensent qu'ils n'accomplissent rien. En fait, on pourrait leur répondre que le résultat n'est pas déterminant.

Ainsi, la Hala'ha demande, à la veille de Pessa'h, de rechercher du 'Hamets en tout endroit. Et, même si l'on n'en trouve pas, la bénédiction qui est alors récitée n'est pas inutile. Car, on s'est bien acquitté de son obligation, même si l'on n'a rien trouvé et, en apparence, rien accompli. La Mitsva, en pareil cas, est mise en pratique de manière irréprochable.

Certes, il n'y a pas de quoi être fier du résultat. On a pu veiller toute la nuit, ne pas étudier la Torah et ne pas dormir, se déplacer sans cesse dans tous les recoins de la maison, pour ne rien obtenir. Malgré cela, on s'est effectivement acquitté de son obligation.

Il en est de même pour la recherche du 'Hamets moral. Certains élèves pensent qu'ils n'accomplissent rien. Ils ne se trouvent même pas dans une ville, mais uniquement au milieu d'une route, à la croisée des chemins, là où il est possible de se détourner vers la gauche, ce qu'à D.ieu ne plaise. Or, après tout cela, ils n'ont obtenu aucun résultat.

Il n'y a donc certes pas lieu de pavoiser. Pour autant, ils se sont acquittés de la mission qu'ils ont reçue et «la récompense de la Mitsva est la Mitsva elle-même», c'est-à-dire la possibilité qu'elle offre de se lier à D.ieu.

10. Plus encore, un jeune homme se dira qu'il n'a rien accompli, qu'il est fatigué, qu'à son retour, on lui fera des reproches, que ses amis se moqueront de lui. Néanmoins, seule l'action compte.

Mais, par ailleurs, il doit également savoir qu'il a effectivement obtenu un résultat, mais n'en a pas conscience lui-même. Car, toute action a nécessairement un aboutissement. Comme l'a dit, à de nombreuses reprises, mon beau-père, le Rabbi, citant son père, «il est un fait établi qu'un effort n'est jamais vain ».

### 11. L'un des résultats obtenus est le suivant.

Celui qui va, en marchant ou en courant, mettre en pratique une telle mission, laquelle est une Mitsva, apportera l'élévation à toutes les pierres sur lesquelles il marche, purifiera l'atmosphère dans laquelle il évolue.

Mais, il ne voit pas tout cela et ce résultat ne figurera pas dans le bilan qui sera établi, ici-bas. Son souhait est que la mission qui lui a été confiée, celle de rapprocher les cœurs juifs de leur Père Qui se trouve dans les cieux, ait un aboutissement concret, qu'il puisse lui-même observer. Et, de fait, il en est bien ainsi.

Un Juif se trouve chez lui, à la maison et il observe, par la fenêtre, un jeune homme, barbu, qui passe dans la rue. Soudain, il se rappelle que son père avait la même apparence et que celui-ci lui disait:

«Tous les matins, en te levant, tu dois dire le *Modé Ani* et, avant de te coucher, tu diras aussi le *Chema Israël*.»

Dès lors, il se remémorera, mentalement ou oralement, le *Chema Israël*, le *Modé* Ani et il en sera ému.

Puis, un enfant rentrera à la maison et il racontera qu'il a rencontré un jeune homme barbu. Celui-ci vendait un magazine, dont le titre était «Conversations avec les jeunes». Il voulait lui en donner un, mais l'enfant a refusé. Lorsqu'il rapporte tout cela à son père et à sa mère, il leur donne l'occasion de penser à leurs propres parents. Alors, en un seul instant...

12. Certes, on doit conserver la plus grande humilité en observant que ce que l'on a accompli n'apparaît pas à l'évidence. Si l'on en avait eu le mérite, on aurait pu, à n'en pas douter, obtenir des accomplissements plus tangibles, qui n'auraient pas été uniquement superficiels.

Pour autant, on ne peut pas dire que l'on n'ait rien obtenu. Le simple fait qu'un jeune homme barbu vienne encourager la pratique juive a nécessairement un effet, même s'il est seulement apparent.

13. Un des élèves de la Yechiva m'a raconté que le rabbin d'une communauté réformée assistait, une fois, à une réunion 'hassidique. Il n'était certes pas un 'Hassid. Mais, il fut satisfait de ce qu'il observa et décida de s'intéresser aux 'Hassidim.

Ce rabbin est également un professeur ou un directeur d'école. Désireux de raconter de belles histoires aux élèves, afin de capter leur attention, il leur expliqua que certains Juifs s'appelaient des 'Hassidim et il leur décrivit les pratiques de ces hommes. Ils étudient la Torah avant de prier et prolongent leur prière, leur rapportatil. Ensuite, ils étudient de nouveau la Torah et c'est seulement à l'issue de cela qu'ils boivent du jus d'orange.

Les enfants écoutèrent et demandèrent à quelle époque avaient vécu les 'Hassidim, s'ils se trouvaient encore en Europe. Il leur répondit qu'il y en avait également à l'époque actuelle, en Amérique. D'une seule bouche, les enfants répondirent qu'ils n'en croyaient pas un mot. Il était inconcevable que de telles personnes puissent vivre en Amérique!

Le rabbin chercha un moyen de prouver à ses élèves que ce qu'il racontait était vrai. Il se rappela qu'il connaissait un jeune 'Hassid, précisément celui qui m'a raconté tout cela. Il se rendit chez lui, lui raconta ce qui s'était passé et lui demanda s'il pouvait venir à l'école. Il expliqua:

«Tu n'auras rien à faire. Il suffit que l'on te voit.» Le jeune homme accepta.

Lorsque ce jeune homme, qui a une grande barbe, arriva à l'école, le rabbin dit aux enfants:

« Vous rappelez-vous de ce que je vous avais dit, à propos des 'Hassidim ? Vous ne m'aviez pas cru. Hé bien, regardez ! Le jeune homme qui nous rend visite aujourd'hui est un 'Hassid.»

Les enfants l'observèrent, lui demandèrent s'il était effectivement un 'Hassid. Le jeune homme répondit par l'affirmative et les enfants lui posèrent alors de multiples questions sur les pratiques des 'Hassidim. Puis, ils rentrèrent chez eux et, avec émerveillement, rapportèrent à leurs parents ce qu'ils avaient vu. Par la suite, ils posèrent des questions à leurs parents et l'on peut comprendre ce qui en résulta.

### L'éducation de l'Admour Haémtsahi

(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716-1956)

1. Lors d'une réunion 'hassidique qui eut lieu le 13 Tamouz 5692-1932, mon beau-père, le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, parla de l'Admour Hazaken et il expliqua que son comportement, ici-bas, était à l'image de ce qui se passe là-haut. Bien plus, une telle situation ne résultait pas d'un effort, de sa part. Elle était naturelle et spontanée.

Lorsque l'Admour Hazaken rechercha un professeur pour son fils, l'Admour Haémtsahi, il appela un jeune homme et lui parla, en chantant, comme à son habitude. Et, le Rabbi chanta également en rapportant ce qu'il dit :

«Tu as une Mitsva de subvenir aux besoins des membres de ta famille. J'ai moimême une Mitsva d'enseigner la Torah à mon fils. Echangeons donc ces Mitsvot!» Ce jeune homme, qui, de toute évidence, était avisé, comprit qu'il ne devait pas se contenter du moyen d'assurer la subsistance de sa famille, mais qu'il lui fallait, en outre, demander quelque chose de plus. Il dit à l'Admour Hazaken:

«Vous désirez me donner de quoi subvenir aux besoins de ma famille et vous savez précisément ce que sont ces besoins. En revanche, je dois moi-même savoir ce qu'il me faut enseigner à votre fils.»

# L'Admour Hazaken lui répondit :

«Dans un premier temps, on enseigne l'alphabet à un enfant. Qu'est-ce qu'un Alef? Une pointe vers le haut et une autre vers le bas, un Youd en haut et un Youd en bas, avec une barre de crainte de D.ieu au milieu. Voilà ce qu'est un Alef.»

L'Admour Hazaken expliqua que le Youd d'en haut correspond à l'âme et le Youd d'en bas, au corps. La barre médiane, celle de la crainte de D.ieu, les réunit de sorte qu'ils ne forment qu'une seule et même entité.

2. Plusieurs textes 'hassidiques donnent une définition précise du *Alef*. L'une de ces explications dit que le *Youd* d'en haut fait allusion à D.ieu, transcendant toutes les limites, de sorte que toute perception que l'on peut avoir de Lui n'est guère plus qu'un simple point, au même titre que la lettre *Youd*.

Le Youd d'en bas fait allusion au Juif tel qu'il se trouve dans ce monde. Celui-ci doit se lier au Youd d'en haut et, pour y parvenir, il lui faut parvenir à la soumission totale, à laquelle le Youd d'en bas fait également allusion.

Il est possible d'obtenir tout cela grâce à la barre médiane, celle de la crainte de D.ieu, de la pratique de la Torah et des Mitsvot, qui relient les Juifs au Saint béni soit-II, ainsi qu'il est dit : «Israël et le Saint béni soit-II ne font qu'un, par l'intermédiaire de la Torah».

L'Alef correspond également au don de la Torah, puisqu'il est la première lettre des dix Commandements. Il introduit, en particulier, l'étude de la Torah d'un enfant juif. Plus tard, celui-ci s'introduira dans le monde et il en fera un Sanctuaire pour D.ieu.

Ayant commencé son étude par un *Alef*, cet enfant conservera, par la suite, son intégrité. Bien plus, il fera de ce monde un réceptacle pour la Divinité.

A propos du don de la Torah, réalisé au moyen d'un *Alef*, il est dit que l'on entendait la Parole divine, «Je suis l'Eternel ton D.ieu», qui émanait de tous les points cardinaux à la fois. Il en est de même lorsque l'on introduit son étude par un *Alef*. On a alors la force d'entendre, en tout endroit et quelle que soit son occupation, «Je suis l'Eternel ton D.ieu».

Le Rabbi nous a chargé d'illuminer tous les Juifs, de mettre en pratique le Précepte « Aime les créatures et rapproche-les de la Torah ». Il faut donc rejeter la conception selon laquelle la Torah doit être adaptée à l'époque. Bien au contraire, il appartient aux créatures de s'approcher d'elle. Même si celles-ci ne possèdent aucune qualité, elles doivent accepter la Torah telle qu'elle est, sans compromis, avec les commentaires des Sages et les propos de la 'Hassidout, qui demandent de dépasser la ligne de la Loi.

Lorsque l'on transmet à quelqu'un une Torah intègre, sans compromis, on met en application les termes du verset : «Si vous allez dans Mes Décrets». Dès lors, se réalise ce qui est dit par la suite, «Je donnerai vos pluies en leur temps» et l'on peut ainsi recevoir toutes les bénédictions, une vie de bonheur non seulement dans le monde futur, mais également dans ce monde.

## Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 16 Elloul 5711, Brooklyn, New York<sup>(1)</sup>,

le vous salue et vous bénis.

Je fais réponse à votre lettre, dans laquelle vous m'interrogez sur l'extrait<sup>(2)</sup> de la causerie du Chabbat Mevar'him<sup>(3)</sup> Elloul, dans lequel il est dit qu'il y avait des villes de refuge partout où se trouvaient des Juifs, à la fois dans le désert et « de l'autre côté du Jourdain, à l'extérieur d'Erets Israël ». Vous me demandez si « de l'autre côté du Jourdain » et « à l'extérieur d'Erets Israël » doivent être lus séparément ou bien si les deux expressions désignent un seul et même endroit<sup>(4)</sup>.

Voici ma réponse.

Vous constaterez que le texte, corrigé par mes soins, dit : «ou dans le désert, ou bien en Erets Israël, ou encore de l'autre côté du Jourdain, à l'extérieur d'Erets Israël ». Si «à l'extérieur d'Erets Israël » devait être lu indépendamment, il aurait fallu mettre un quatrième «ou».

Je veux dire que l'autre côté du Jourdain est effectivement à l'extérieur d'Erets Israël. Vous consulterez, à ce propos, le Sifri, à la Parchat Masseï, le Rambam, début du chapitre 8 des lois du criminel et le Kessef Michné, à la même référence qui, selon une explication, interprète le Sifri comme faisant allusion à l'extérieur d'Erets Israël. C'est donc bien ainsi que l'on doit définir l'autre côté du Jourdain.

— Notes	

<sup>(1)</sup> Cette lettre, éditée dans le septième tome des Iguerot Kodech en français, porte le numéro 1204.

<sup>(2)</sup> Voir, à ce sujet, les lettres n°1158 à 1161, 1164, 1171, 1172, 1175, 1178, 1179 et 1181, 1184, 1190, 1194 et 1196 à 1198 et 1200, dans les Iguerot Kodech en français.

<sup>(3)</sup> Qui bénit le mois suivant. Ce texte est imprimé, dans le présent volume, au chapitre consacré à la Parchat Choftim.

<sup>(4)</sup> Dans une version ultérieure de cet extrait, le Rabbi en précisa le texte pour tenir compte de cette remarque et il écrivit : «et de l'autre côté du Jourdain, c'est-à-dire à l'extérieur d'Erets Israël »..

Dans votre lettre, vous vous interrogez sur le Sifri. Pourquoi a-t-il besoin d'inclure les villes qui se trouvaient de l'autre côté du Jourdain par une interprétation du verset, alors que celui-ci les mentionne nommément? En fait, la Tossefta, au second chapitre du traité Makot, en déduit que si ces villes sont détruites, on pourra en construire d'autres. Il me semble que le Yerouchalmi donne la même explication, mais je ne dispose pas de son texte. De plus, s'il est impossible de reconstruire ces villes au même endroit, on peut le faire ailleurs. Et, l'on déduit de l'interprétation de ce verset qu'elles doivent, en tout état de cause, se trouver « de l'autre côté du Jourdain ».



# **EKEV**



#### Ekev

# Le désert de l'exil

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Ekev, 20 Mena'hem Av 5716-1956)

1. La Sidra de cette semaine, Ekev, est lue pendant la période des sept semaines de consolation. En effet, cette consolation n'est pas apportée uniquement par la Haftara, mais également par la Sidra. De façon générale, la Haftara reprend le contenu de la Sidra. En l'occurrence, elle traite de la consolation qu'apportera la délivrance. Il faut en conclure que la Sidra traite également de ce même sujet.

De fait, toute la Torah parle de la délivrance et nos Sages constatent que « n'est libre que celui qui se consacre à l'étude de la Torah ». En effet, son âme divine est alors libérée de l'exil imposé par son corps et par son âme animale. De la sorte, le corps peut lui-même quitter l'exil, au sens le plus littéral.

Pour autant, la Torah évoque également d'autres sujets, par l'intermédiaire desquels la délivrance est obtenue. Pendant les sept semaines de consolation, en revanche, les Sidrot parlent directement de la délivrance.

Nous nous trouvons actuellement en exil. Pour définir la délivrance, il nous faut, au préalable, comprendre ce qu'est l'exil et ce qui est à son origine. En en déterminant la cause, il sera également possible de la faire disparaître et donc d'en supprimer la conséquence, l'exil lui-même. Dès lors, ce sera la délivrance.

Une image matérielle nous permettra de le comprendre, celle d'un malade. Lorsque celui-ci a conscience de ne pas être en bonne santé et sait de quelle affection il est atteint, il consultera un médecin, saura de quelle manière il doit lui présenter l'affection dont il souffre. Un traitement approprié lui sera donc prescrit et, de la sorte, il pourra guérir.

Ainsi, la conscience d'être malade et la connaissance de la maladie constituent, d'ores et déjà, la moitié de la guérison. Bien plus, elles apporteront elles-mêmes, par la suite, également la seconde moitié, de sorte que ce malade puisse être complètement guéri.

En donnant une définition précise de l'exil et de sa cause, on perçoit, d'ores et déjà, la délivrance. En effet, on cherchera à transformer l'exil, à le faire disparaître, afin de se rendre enfin dans un « pays bon et large ».

2. Lorsque les enfants d'Israël pénétrèrent, pour la première fois, dans «le pays bon et large», ils traversèrent d'abord un immense désert, puis ils le quittèrent et entrèrent en Erets Israël. Or, «les actes des pères sont des indications pour les enfants».

La Torah nous décrit le désert dans lequel les enfants d'Israël se trouvaient avant d'entrer en Terre Sainte et nous devons en déduire que l'exil dans lequel nous nous trouvons est également comparable à ce désert, dans lequel nos ancêtres séjournèrent alors.

Et, en apprenant à connaître ce désert, nous pourrons définir également le présent exil. De la sorte, il nous sera possible de nous préserver de cette situation.

Notre Sidra, l'une des sept de consolation, fait la description de ce désert. Le verset le définit comme «le grand et redoutable désert, avec des serpents, des vipères, des scorpions et la soif qu'aucune eau ne vient étancher ». Chacun de ces aspects s'applique à la fois au désert et au présent exil.

La connaissance de ces différents aspects peut effectivement apporter la consolation. En effet, elle nous permettra de prendre conscience de ce qui doit être réparé, afin de retourner dans «le pays bon et large».

3. Le désert n'est pas un lieu d'habitation. Or, celui-ci est qualifié de « grand », de sorte que l'endroit qui n'est pas habité par les hommes est plus grand que celui qui l'est.

Et, ces hommes sont, en l'occurrence, les Juifs, bâtis à l'image de l'Homme Supérieur, Qui siège sur le Trône céleste.

Le grand désert que les hommes n'habitent pas est plus grand que le lieu de leur résidence. Il est dit que «vous êtes la minorité d'entre les nations». Au sein même du peuple juif, ceux qui respectent la Torah et les Mitsvot de la manière qui convient, ne sont pas majoritaires, en tout cas pour l'heure et de manière transitoire.

Le premier terme par lequel le verset qualifie le désert est celui de «grand». La cause initiale de la chute, le premier pas conduisant vers elle et provoquant l'exil est l'idée que le monde qui entoure l'homme est plus important que lui. L'endroit habitable, les Juifs et le Judaïsme, ne sont qu'un modeste lieu, alors que le monde, le «désert des nations» est «grand», au point de dépasser les valeurs juives.

En réalité, rien au monde ne peut dominer un Juif. Bien au contraire, tous lui sont soumis et la Haftara de cette semaine, précisément, dit que «les rois seront tes serviteurs et les princesses, tes nourrices ». Commentant le verset « toutes les nations verront que tu portes le Nom de D.ieu et elles te craindront », nos Sages disent : « Ceci fait allusion aux Tefillin de la tête ».

Celui qui porte sur la tête le verset : «Ecoute, Israël, l'Eternel est notre D.ieu, l'Eternel est Un», dont l'intellect est empli de la conscience que D.ieu est le seul Maître du monde entier, inspirera véritablement la crainte à tous.

A l'opposé, celui qui observe uniquement un « grand désert » et accorde de l'importance au monde, considérant que celui-ci est si grand, qu'il est lui-même si petit, sera conduit à s'interroger : « Yaakov pourra-t-il se redresser, alors qu'il est petit ? ».

Le simple fait de formuler une telle question, d'accorder de l'importance au monde, impose à l'homme un exil, un voile et une occultation. Dès lors, le monde peut le dominer et l'exil commence.

A l'opposé, s'il garde présent à l'esprit que « Tu nous as choisis d'entre toutes les nations et Tu nous as élevés », il saura ne pas s'affecter de ce qu'il voit. Il aura connaissance de l'élévation des Juifs et ne subira pas l'exil. D.ieu lui accordera les moyens de sa subsistance. Il pourra diriger ses affaires en conformité avec les principes de la Torah et il lui restera, en outre, du temps pour étudier la Torah.

4. Celui qui considère le monde comme un «grand désert» pourra connaître une chute supplémentaire et se dire que ce «désert» est non seulement «grand», mais aussi «redoutable». Constater qu'il est grand signifie uniquement qu'il est plus important que sa propre personne, mais n'empêche pas de prendre en compte sa propre existence, au moins en tant que minorité. Le mot «redoutable», en revanche, souligne que l'on craint l'autre, car on est convaincu qu'il domine.

Si l'on considère le monde comme «grand», on s'affecte uniquement lorsque l'on entre en contact direct avec tout ce qui le constitue. En effet, on a conscience qu'il est grand. En revanche, tant que l'on se maintient dans ses quatre coudées, on conserve sa force.

A l'opposé, si l'on est persuadé que le monde est «un désert grand et redoutable», on le craindra également dans ses quatre coudées personnelles, à la synagogue, à la Yechiva ou bien à son domicile. Et, l'on aura peur de mettre en pratique ouvertement la Torah et les Mitsvot. On tremblera à l'idée que le monde pourrait en avoir connaissance. Que diraient les autres nations ?

5. Ce qui vient d'être dit conduit vers une chute supplémentaire, celle qui correspond au serpent.

Le Er'heï Ha Kinouïm explique que le venin du serpent est chaud. En conséquence, celui qui accède à ce stade éprouvera de la chaleur, de l'enthousiasme pour les attraits du monde. Son engagement dans le domaine de la Sainteté sera diminué d'autant.

La chute suivante sera celle de la vipère. L'élan pour les plaisirs du monde deviendra alors si fort qu'il fera totalement disparaître tout sentiment pour ce qui relève de la Sainteté

Et, il en résultera une chute de plus, celle du scorpion, dont le venin est froid, selon le Er'heï Ha Kinouïm. Ce stade est bien plus bas que celui du serpent et de la vipère. En effet, celui qui éprouve de l'enthousiasme, même si ce sentiment est investi dans les attraits du monde, n'en présente pas moins un signe de vie. A terme, il n'est donc pas exclu que cette chaleur réintègre le domaine de la Sainteté. A l'opposé, celui qui est froid, indifférent, présente les caractéristiques du contraire de la vie, se trouve dans une situation beaucoup plus basse, comme celle de la chèvre par rapport au taureau furieux.

Par la suite, vient encore une autre chute, celle de «la soif qu'aucune eau ne vient étancher». En effet, une impulsion céleste, une voix divine, par exemple, peut parfois inciter l'homme à s'améliorer, comme l'explique la 'Hassidout. En pareil cas, l'homme a soif. Or, il n'a pas d'eau, à laquelle la Torah est comparée. Il ne comprend

donc pas la soif qui s'est emparée de lui. Il la ressent, mais ne saisit pas, n'a aucune idée de ce qui pourrait la calmer. Il s'est éloigné du domaine de la Sainteté au point de ne plus avoir aucun rapport avec lui, de ne même plus savoir qu'il existe.

Comment est engagé tout ce processus? Par le fait d'accorder de la valeur au «grand désert», au monde. Ce premier pas est à l'origine de toutes les chutes ultérieures, jusqu'à celle qui conduit à éprouver «la soif qu'aucune eau ne vient étancher».

Pour remédier à tout cela, on doit d'abord réparer la cause première en s'engageant, avec toute sa détermination, dans la pratique du Judaïsme et en ayant conscience que «Tu nous as choisis d'entre toutes les nations et Tu nous as élevés ».

De la sorte, on se libère de l'exil et l'on se rend dans «le pays bon et large », avec notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

6. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation de la Guemara, selon laquelle, lorsque quelqu'un prie, «si un serpent s'enroule autour de son talon, il ne s'interrompra pas, mais si un scorpion se place sur son talon, il s'interrompra».

Quelqu'un peut, au milieu de sa prière, éprouver soudain un attrait pour un plaisir du monde, de sorte que « un serpent s'enroule autour de son talon ». Une telle situation n'est pas souhaitable. Pour autant, on n'interrompra pas sa prière, en pareil cas. On la poursuivra et, au final, dès lors que l'on est encore capable d'éprouver de l'enthousiasme, on parviendra à l'investir dans le domaine de la Sainteté.

A l'opposé, on peut, dans d'autres cas, constater que «un scorpion se place sur son talon» et, au milieu de la prière, s'emplir de froideur. Certes, le scorpion se trouve alors uniquement sur le talon et son venin froid n'est pas encore parvenu au cœur et au cerveau. Néanmoins, on interrompra sa prière car si, au milieu de celle-ci, on éprouve de la froideur, on peut en conclure que, globalement, on ne sert pas D.ieu comme on devrait le faire.

En conséquence, il faut s'arrêter et adopter une manière nouvelle de Le servir, s'emplir de chaleur et d'enthousiasme. Pour y parvenir, on doit étudier l'enseignement profond de la Torah, qui est «l'arbre de vie».



# RÉEH



#### Reéh

# Les indices de Cacherout des animaux

(D'après un discours du Rabbi)

1. Notre Sidra définit les animaux purs, «voici les animaux que vous mangerez» et ceux qui sont impurs, «les animaux que vous ne mangerez pas». La Torah donne deux critères permettant de reconnaître ceux qui sont comestibles. Ceux-là doivent ruminer et avoir le sabot fendu.

Les critères énoncés par la Torah peuvent être classés en deux catégories. Certains ont un lien de causalité avec ce qu'ils décrivent. En l'occurrence, on pourrait dire qu'un animal est cacher parce qu'il rumine et a le sabot fendu. D'autres critères, en revanche, ont uniquement un caractère discriminant. Ils ne sont pas à l'origine de ce qu'ils décrivent et ne possèdent qu'une valeur indicative, précisant ce qui est pur et ce qui ne l'est pas.

La 'Hassidout, dimension profonde de la Torah, établit un lien entre une image et ce qu'elle décrit. Même si l'image a un caractère étranger par rapport au concept qu'elle illustre, elle n'en est pas moins liée à lui. En effet, rien n'est livré au hasard, icibas et l'image ne peut décrire le concept que dans la mesure où elle en découle. De fait, le concept, tel qu'il est en sa source, devient une image, parvenu dans ce monde inférieur

Il faut en conclure que des indices, qu'ils appartiennent à la première catégorie ou à la seconde, sont liés à ce qu'ils décrivent, y compris quand ils ne sont pas des causes, mais uniquement des indications. En effet, ils ne sont nullement le fait du hasard, mais bien ce qui découle, ici-bas, d'une situation émanant d'un stade plus élevé de la création.

En conséquence, le fait de ruminer et d'avoir le sabot fendu, qu'il s'agisse d'indices de la première catégorie ou de la seconde, est directement lié avec «les animaux que vous mangerez».

2. Pour se nourrir, on prend un animal, un végétal ou un minéral et, en le consommant, on le confond à sa chair et à son sang, de sorte qu'à son tour, celui-ci devienne humain et, de la sorte, reçoive la plus haute élévation qu'il puisse obtenir.

Certains caractères sont communs aux hommes, aux minéraux, aux végétaux et aux animaux. Ainsi, le traité 'Haguiga 16a dit que l'homme «ressemble à un animal par trois aspects», alors qu'il s'en distingue dans d'autres domaines et marque alors pleinement sa condition humaine.

De fait, les minéraux, végétaux et animaux ne sont pas un but en soi. L'homme, en revanche, est bien la finalité ultime, de sorte que les autres catégories s'élèvent quand elles s'intègrent en lui. Il en est de même au sein du règne humain. Les caractères de l'homme que l'on retrouve également dans les minéraux, végétaux et animaux ne marquent pas toute sa grandeur. Celle-ci apparaît en ce qui, au sein de sa personne, est spécifiquement humain. Ce dernier aspect doit donc intégrer tous les autres, afin de les affiner.

Lorsqu'un homme se sert d'un minéral, d'un végétal ou d'un animal, dont il fait une partie de lui-même, il doit l'intégrer dans la partie humaine de sa personnalité. Pour cela, il en fera usage d'une manière digne de sa condition d'homme.

3. Adam, l'homme est de la même étymologie que «Je suis à l'image (Adamé) du Très Haut », Qui siège sur le Trône céleste et Qui est l'Homme véritable, présentant toute la qualité de la condition humaine. C'est précisément pour cela qu'll est appelé «Homme».

L'homme reçoit l'élévation lorsqu'il s'intègre en l'Homme céleste. Pour cela, il doit mettre en pratique la mission qu'll lui confie. Le Likouteï Torah explique que, de cette manière, il s'identifie à Lui. Dès lors, il devient effectivement partie intégrante de l'Homme céleste.

On obtient un tel résultat progressivement, étape par étape, jusqu'à y parvenir pleinement. En effet, le verset dit d'abord que « vous marcherez derrière l'Eternel votre D.ieu », définissant ainsi une approche superficielle, « par derrière ». Puis, il décrit le sommet de l'élévation en ces termes: « Vous vous attacherez à Lui », au point de perdre toute existence propre et de ne former, avec lui, qu'une seule et même entité.

Moché notre maître y parvint et il dit: «Je donnerai de l'herbe dans ton champ». Il était totalement soumis à D.ieu, au point de faire abstraction de sa propre personne, de sorte que «la Parole de D.ieu s'exprimait par sa bouche». Sa voix véhiculait le message de D.ieu et il mit ainsi pleinement en pratique les termes du verset: «Vous vous attacherez à Lui».

Ce qui fut vrai de sa propre personne l'était également pour les minéraux, végétaux et animaux dont il faisait usage. Il parvenait à les inclure en l'Homme céleste.

4. Il est dit que «l'esprit de l'animal est attiré vers le bas». Dès lors, comment aller à l'encontre de sa nature et lui apporter l'élévation, d'abord en l'homme inférieur, puis en l'Homme céleste? Il y a là un parcours impressionnant, depuis «vous marcherez derrière l'Eternel votre D.ieu», jusqu'à «Vous vous attacherez à Lui». Or, soulignent nos Sages, «tous les chemins sont réputés dangereux».

Pour pouvoir réaliser un tel parcours, la Torah nous donne deux indices, permettant de vérifier si l'on sert D.ieu comme il convient.

En effet, on doit utiliser les objets matériels, les minéraux, les végétaux et les animaux pour le Nom de D.ieu et pour Le servir. Dès lors, en les consommant, on les élève et l'on peut réaliser l'intégration préalablement décrite. Il faut donc déterminer si l'on obtient effectivement un tel résultat ou si ce n'est pas le cas, si l'on agit, non pas pour servir D.ieu, mais plutôt par habitude, par nature. Car, alors, l'élévation n'est pas obtenue et, bien au contraire, cette consommation est alors interdite.

5. Le Torah Or rapporte deux accomplissements de Rabbi 'Hanina Ben Tradyon, le premier émanant de sa bonté et le second, de sa rigueur. Or, celui-ci s'investit de manière identique dans l'un comme dans l'autre. On peut en conclure qu'agir de la sorte n'était pas un état naturel, mais bien le résultat d'un effort. Si ces actions avaient été naturelles, il n'aurait pas pu réaliser l'une et l'autre avec le même enthousiasme.

Le Sifri constate que l'amour et la crainte sont deux sentiments opposés, que l'on ne peut pas éprouver simultanément, à l'exception du service de D.ieu, qui permet de cumuler l'un et l'autre.

C'est la raison pour laquelle il fut dit, à Avraham, précisément lors de l'épreuve du sacrifice d'Its'hak: « Maintenant, Je sais que tu crains D.ieu ». Dans les précédentes épreuves auxquelles il fut confronté, on attendait toujours de lui un sentiment uni-

que, celui de la bonté. Il n'y avait donc aucun moyen de vérifier si celui-ci n'était pas naturel. Puis, il lui fut demandé de ligoter Its'hak et il fit alors la preuve qu'il était prêt à aller jusqu'au bout. Dès lors, il fut établi, y compris pour les situations précédentes, que sa motivation était bien la crainte de D.ieu et l'effort.

6. Tel est le sens du sabot fendu. Lorsque l'on agit toujours de la même manière, selon une modalité unique, on peut se contenter d'exprimer sa nature et son habitude. C'est la raison pour laquelle un animal pur doit avoir le sabot fendu, de sorte qu'une partie en soit orientée vers la droite et l'autre, vers la gauche. En pareil cas, on se libère de sa nature et de son habitude et l'on assume la mission de l'Homme céleste, là où l'on est envoyé.

La Hala'ha précise que le sabot doit être fendu à la fois vers le haut et vers le bas, faute de quoi l'animal n'est pas pur. Ainsi, l'action dans les deux directions ne peut pas être uniquement superficielle. Si l'on n'en conserve qu'une, de manière profonde, on se trouve devant un animal qui n'est pas comestible, que l'on ne peut élever, qui est incapable de s'intégrer au domaine de la Sainteté.

Le sabot doit donc, concrètement, être fendu de part en part. C'est alors que l'animal peut être mangé et recevoir l'élévation, jusqu'à mettre en pratique les termes du verset: «Vous vous attacherez à Lui».

Néanmoins, nous nous trouvons dans un monde matériel, dont l'existence peut également devenir grossière. En conséquence, il ne suffit pas d'observer que le sabot est fendu. Il faut, en outre, que l'animal rumine, c'est-à-dire qu'il surveille sa nourriture pour en sélectionner, à de nombreuses reprises, la partie la plus positive.

7. Il découle de ce qui vient d'être dit un enseignement sur la manière de servir D.ieu, que l'on observe ce qui se passe ici-bas pour en déduire ce qui est là-haut, ou bien que l'on prenne référence sur ce qui est là-haut pour déterminer ce qui doit être ici-bas.

Avant de consommer la chair d'un animal, on doit vérifier que celui-ci possède les indices de pureté. Si ce n'est pas le cas, on doit l'écarter. Or, il en est de même pour chaque action que l'on réalise ici-bas. On doit, au préalable, en vérifier les indices, être sûr que l'on n'agit pas pour satisfaire son désir. Bien plus, si le premier indice est présent, on ne peut pas encore s'en contenter et l'on doit observer également la présence du second.

8. Le Likouteï Torah rapporte une parabole, précisant la différence entre le mois d'Elloul et celui de Tichri. Elloul est comparable à un roi qui se trouverait dans le champ, avant de se rendre à la ville, alors que Tichri est le même roi, ayant d'ores et déjà réintégré son palais.

Lorsque le roi est dans son palais, il n'est pas accessible à tous. Diverses préparations sont nécessaires, avant de pouvoir le rencontrer. Quand il se rend dans le champ, en revanche, il n'a pas le faste et l'apparat qui caractérisent son palais, mais, précisément de ce fait, chacun peut s'adresser à lui. Le roi accueille ceux qui l'interrogent avec bienveillance et il écoute toutes les requêtes.

En Elloul, D.ieu s'adresse à chaque Juif, qui peut Lui formuler sa demande, comme le Likouteï Torah l'explique, de manière précise.

Bien évidemment, quand le Roi est dans le champ, il est nécessaire d'être beaucoup plus prudent. En effet, l'homme se trouve dans son état ordinaire lorsque le Roi se tourne vers lui et entend sa requête. Bien plus, Il lui montre alors toute Sa bienveillance et cet homme pourrait donc se tromper, en déduire qu'il ne doit nullement modifier son état, puisque le Roi Lui-même vient le voir!

Quand le Roi est dans Son palais, l'erreur est exclue. L'homme sait qu'il ne pourra pas y pénétrer tant qu'il n'aura pas effectué tous les préparatifs nécessaires. Et, il sera reçu uniquement pour le laps de temps qu'il mérite. Selon les termes du traité Meguila 12a, «celui qui mérite d'aller dans la cour ira dans la cour. Celui qui mérite d'aller dans le jardin ira dans le jardin. Celui qui mérite de pénétrer dans l'édifice pénétrera dans l'édifice».

A l'opposé, quand le Roi est dans le champ, l'erreur est aisée et une prudence particulière est donc de mise.

9. Il en va de même pour le mois d'Elloul. D.ieu se révèle à chacun, quelle que soit sa situation. Il lui montre un visage bienveillant et il y a là un état particulièrement enviable, dès lors que chacun peut percevoir la Divinité. Mais, des précautions sont alors indispensables. Il ne faut pas penser que l'on peut rester ainsi, sans rien modifier.

De fait, on effectue alors les trente neuf travaux profanes qui sont interdits pendant le Chabbat, car les jours d'Elloul ne sont pas des festivités. Pour autant, les treize

Attributs de Miséricorde divine se révèlent et le traité Roch Hachana 17b explique que «le Saint béni soit-II, tel un officiant, se revêt du Talith: 'Et l'Eternel passa devant son visage et il appela: Eternel, Eternel». Il y a là une révélation du Nom divin Qui transcende l'enchaînement des mondes.

10. Le Peri Ets 'Haïm fait remarquer que les initiales des mots constituant le verset qui introduit le Cantique de la mer: «Pour D.ieu, ils dirent, pour dire, ce Cantique» forment le nom d'Elloul. Or, on peut s'interroger sur cette affirmation. Quel rapport y a-t-il entre ce verset et ce mois? Et que signifie l'expression «ils dirent, pour dire»?

De façon générale, «pour dire» indique que ces propos doivent être transmis à une autre personne. Mais, en l'occurrence, tous les enfants d'Israël étaient présents, lors de la traversée de la mer Rouge. Dès lors, qui pouvait être concerné par cette transmission?

La réponse est la suivante. Ces mots doivent être transmis aux générations ultérieures. A chaque époque, on doit savoir que «Je chanterai pour l'Eternel, car II est élevé».

Celui qui prononce un Cantique pour D.ieu ressent l'élévation. Bien plus, le Targoum dit: «Il s'élève au dessus de Son élévation». Ainsi, l'élévation existe. Il y a des anges, là-haut, des astres qui règlent le comportement naturel, au sein de l'enchaînement des mondes. Mais, D.ieu abandonne tout cela et le place sous l'autorité d'un Juif qui se consacre pleinement à Lui.

Telle est la manière de servir D.ieu qui caractérise le mois d'Elloul, «Pour D.ieu, ils dirent, pour dire, ce Cantique». Il faut alors se donner pleinement à D.ieu et le moyen d'y parvenir est la Techouva, «l'esprit retourne vers D.ieu», sentiment qui inspire également le Cantique.

En offrant pleinement sa personne à D.ieu, on obtient qu'un autre Juif en fasse de même, «ils dirent, pour dire», pour toutes les générations. Alors, l'élévation est effective et l'on prend ainsi possession du monde, car «le serviteur du Roi est comme le Roi» et l'on est bien le serviteur de D.ieu, Qui «règne et se revêt de gloire».

# Erets Israël en tout endroit

(Discours du Rabbi, 20 Mena'hem Av 5715-1955)

1. Il est dit, dans notre Paracha : «Et, ce sera dans l'endroit que l'Eternel votre D.ieu aura choisi pour y faire résider Son Nom. C'est là que vous apporterez...». Rachi explique que ces mots font allusion à Jérusalem.

Le Séfer Ha 'Haïm, dont l'auteur est le frère du Maharal de Prague, se demande pourquoi le nom de Jérusalem n'est, à aucun moment, clairement mentionné dans la Torah, pourquoi il est seulement question de «l'endroit que l'Eternel votre D.ieu aura choisi».

Et, il explique que «tout lieu est consacré et dédié à Mon Nom», y compris à l'extérieur de Jérusalem. Chaque endroit dans lequel un Juif prie est bien celui que D.ieu a choisi. C'est pour cela qu'en prière, tous se tournent vers Erets Israël, vers Jérusalem, vers le Temple, vers le Saint des Saints et vers l'Arche Sainte. En effet, on peut être à Jérusalem, même si, physiquement, on se trouve à l'extérieur d'Erets Israël.

Le traité Ketouvot 110b dit que «celui qui réside en dehors d'Erets Israël est comme s'il n'avait pas de D.ieu» et, selon le Séfer Ha 'Haïm, cette affirmation s'applique à celui qui y élit domicile, de manière fixe, oubliant ainsi la délivrance. A l'opposé, celui qui, bien que résidant à l'extérieur d'Erets Israël, pense sans cesse au Machia'h et à la Terre Sainte, se tourne vers elle pendant la prière, se trouve effectivement, où qu'il se trouve, en un endroit que D.ieu a choisi.

2. On fait commettre à certains l'erreur d'interpréter l'expression «celui qui réside en Erets Israël» au sens littéral et même de la manière la plus matérielle et grossière, allant ainsi à l'encontre de la décision de la Torah.

Dans ses lois des opinions, au chapitre 6, paragraphe 1, le Rambam explique que celui à qui l'on offre le choix de résider dans un lieu habité, mais où l'on risque de s'écarter de la pratique juive ou bien dans un désert, doit opter pour cette dernière possibilité. Bien plus, même s'il se trouve déjà dans le premier endroit, il doit le quitter pour rejoindre le second. Combien plus est-il inconcevable de faire, d'emblée, le choix d'un lieu où l'on peut s'écarter du droit chemin, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Certes, la Guemara dit que «celui qui réside en dehors d'Erets Israël est comme s'il n'avait pas de D.ieu», mais ceci concerne uniquement une résidence fixe. A l'opposé, lorsque l'on attend le Machia'h et que l'on se déclare prêt à abandonner, dès sa venue, le «pays où coule le lait et le miel», dans lequel on pense se trouver à l'extérieur de la Terre Sainte, afin que s'accomplissent les termes de la promesse selon laquelle «la terre s'emplira de connaissance de D.ieu comme l'eau recouvre le fond de la mer», on est effectivement «dans l'endroit que l'Eternel votre D.ieu aura choisi», même si l'on réside à l'extérieur de la Terre Sainte. Car, en cet endroit, il est possible d'offrir spirituellement tous les sacrifices, d'obtenir l'élévation et l'intégrité, sur l'autel.

Tel est donc l'enseignement délivré par la Paracha de ce jour. «Tout endroit où l'on invoque Mon Nom» est Erets Israël. Et, chaque Juif a effectivement le pouvoir de faire qu'il en soit ainsi, de la manière la plus évidente, révélant ainsi son Machia'h personnel. Dès lors, le Machia'h collectif peut venir et conduire tous les Juifs en Erets Israël, au sens matériel.

3. Lorsque l'on mentionne le Machia'h, certains pensent à l'expression talmudique suivante : «Cette Hala'ha s'appliquera pendant les temps messianiques ». On doit savoir qu'il n'en est pas ainsi et la partie révélée de la Torah permet d'en faire la preuve absolue.

Selon un avis, un Cohen n'a pas le droit de boire, même à l'heure actuelle, plus d'une mesure d'un *Reviit* de vin. En effet, le Temple peut être rebâti à tout instant et, s'il est ivre, il ne pourra pas y effectuer son service. Or, il est deux façons de faire disparaître l'ivresse. On peut dormir ou bien attendre le temps nécessaire pour parcourir un *Mil*.

Le temps nécessaire pour parcourir un *Mil* est dix huit minutes ou, selon l'avis le plus large, vingt quatre minutes. En conséquence, la partie révélée de la Torah établit clairement que le Machia'h peut venir et révéler le Temple, prêt à être utilisé, en moins de vingt trois minutes et cinquante neuf secondes. Dès lors, le service de D.ieu commencera immédiatement dans le Temple.

# L'atmosphère d'Erets Israël

(Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5715-1955)

4. Il en est de même pour celui qui désire se rendre dans l'endroit « vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu, du début de l'année à la fin de l'année », considérant qu'il n'a plus à se morfondre en exil, alors qu'il peut échapper à cette situation et se rendre en Terre Sainte.

On lui répondra que « tu te trouves en exil contre ton gré et tu en sortiras contre ta volonté ». Tout cela est dans les mains de D.ieu et il est donc vain de vouloir s'enfuir, car la décision céleste s'appliquera en tout état de cause.

Néanmoins, un homme reçoit le libre arbitre et il peut donc faire le choix qu'il désire. Il a le loisir d'acheter un billet et de se rendre en Erets Israël. Nul ne peut l'en empêcher et l'ordre établi, lors de la création, n'en sera pas modifié pour autant. Mais, concrètement, qu'a-t-on accompli, en pareil cas ? On a simplement transféré en Terre Sainte l'atmosphère qui règne à l'extérieur de ce pays et c'est au sein de celle-ci qu'on évolue.

La 'Hassidout, citant le Assara Maamarot, explique que l'atmosphère du Gan Eden et celle de l'enfer se répandent autour de chacun. Lorsque les fautes que nous avons commises n'ont pas encore été réparées, nous nous trouvons en exil, au sens le plus littéral. En pareil cas, celui qui, de sa propre initiative, se rend dans le pays « vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu » y introduit l'atmosphère de l'enfer, dès lors qu'il quitte le lieu dans lequel il doit se trouver pour racheter sa contribution à ce qui a été à l'origine de la destruction et de l'exil. La réparation est retardée d'autant.

En effet, nos Sages considèrent que l'atmosphère, à l'extérieur d'Erets Israël, est impure. Mais, il n'en est pas de même en Terre Sainte. Et, c'est ainsi que l'on introduit l'atmosphère de l'enfer dans le palais du Roi!

5. On avance qu'il est une Mitsva, ou même une manière de mieux accomplir la Mitsva, de s'installer en Erets Israël. Plusieurs objections peuvent être soulevées contre cette affirmation :

A) Le Tachbets Katan, dont l'auteur pratiquait lui-même les Mitsvot, précise que celui qui se rend en Erets Israël doit personnellement mettre en pratique tous les Commandements de la manière la plus scrupuleuse et même les accomplir avec encore plus de zèle que dans les autres pays. C'est uniquement à cette condition qu'il peut partir pour la Terre Sainte et, dans le cas contraire, il n'est pas souhaitable qu'il le fasse.

Différents autres ouvrages affirment que la Mitsva de résider en Erets Israël ne s'applique pas à tous. Lorsqu'elle présente un danger, physique et, a fortiori, moral, il ne convient pas de se rendre en Terre Sainte. On peut ainsi comprendre pourquoi nombre de nos Sages, des premières générations, ne se sont pas rendus en Erets Israël.

B) On peut également développer une autre explication. On demanda à mon beau-père, le Rabbi, lorsqu'il se trouvait à Vienne, pourquoi il manifestait son amitié également à des personnes à l'encontre desquelles nos Sages prononcent des mots sévères. Le Rabbi répondit :

«Il y a quatre parties dans le Choul'han Arou'h, le Ora'h 'Haïm, le Yoré Déa, le Even Haézer et le 'Hochen Michpat, celui-ci étant, dans l'ordre, le dernier. Le 'Hochen Michpat compte quatre cent vingt et quelques chapitres. Les lois précisant de quelle manière certains doivent être définitivement écartés se trouvent tout à fait à la fin du 'Hochen Michpat. Dès lors, pourquoi commencer par la fin et aller de gauche à droite ?

Bien au contraire, on doit avancer de la droite vers la gauche, comme le veut la pratique juive. Lorsque l'on apprendra toutes les autres lois du Choul'han Arou'h et qu'on les mettra en pratique, on pourra, alors seulement, envisager également celles-là et se demander de quelle manière les appliquer.»

Il en est de même pour la Mitsva de résider en Erets Israël. D'autres Préceptes sont impératifs, d'après tous les avis. Et, l'on distingue les plus légers, ceux qui le sont moins, ceux qui sont sévères et même les plus sévères. Pourquoi mettre tous ceux-là de côté et n'envisager que le Commandement d'habiter en Erets Israël ? D'une part, une controverse oppose nos Sages pour déterminer s'il doit être compté parmi les Mitsvot. De plus, nos Sages se demandent également si tous sont tenus de le mettre en pratique de la même façon. Ecarter tous les autres Préceptes pour ne se préoccuper que de celui-là est donc l'indice d'une situation anormale.

De fait, on peut observer que certains, en s'installant en Erets Israël, affaiblissent leur pratique des Mitsvot. C'est bien là la preuve qu'une telle démarche n'émane pas du domaine de la sainteté.

6. Le Rabbi Rachab expliqua que le mauvais penchant peut parfois revêtir une redingote de soie, de sorte que l'on ne puisse le distinguer d'un vieil homme, pénétré de crainte de D.ieu. Le seul moyen d'opérer une telle distinction est donc d'observer les conséquences concrètes qui en résultent, à propos desquelles aucune erreur n'est possible.

Si, en écoutant ce qu'il dit, on se rapproche de la pratique juive, on intensifie sa prière et son étude de la Torah, on diminue son engagement dans les préoccupations de ce monde et l'on pense plus à D.ieu, on peut avoir la certitude que l'on a pour interlocuteur un 'Hassid âgé. A l'opposé, si l'on observe, de ce fait, un affaiblissement de la Torah et des Mitsvot, on se trouve bien face au mauvais penchant. Certes, celui-ci est revêtu d'une redingote de soie, mais celle-ci est volée et il ajoute ainsi une faute de plus à toutes celles qu'il a déjà commises. Il fait malheureusement usage de ce qui appartient au domaine de la Sainteté pour marquer son opposition.

7. Commentant le verset (Ichaya 9, 1) «le peuple qui avançait dans l'obscurité vit une grande lumière », Rabbi Hillel de Paritch souligne que celui qui passe un certain temps dans l'obscurité finit par penser que celle-ci est la lumière.

Ainsi, on ne se contente pas de tout cela, on s'abaisse encore plus et l'on présente l'obscurité comme de la lumière. On se sert de la Torah de lumière pour renforcer l'intense obscurité de l'exil.

Si l'on désire se rendre en Erets Israël, il n'est donc qu'une seule manière de le faire. Il faut réparer nos fautes. L'exil n'est pas une punition infligée dans un but purement coercitif, ce qu'à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, on peut donner, à son propos, l'image d'un père empli d'amour pour son fils unique, qui le rince, à l'eau tiède, ou même à l'eau bouillante, lorsqu'il s'est souillé et que les taches adhèrent fortement à son corps. En faisant disparaître cette souillure, on hâte la délivrance collective et donc son propre retour en Erets Israël.

A quelqu'un qui l'interrogeait, lors d'une entrevue qu'il lui accordait, le Tséma'h Tsédek répondit :

#### Likouteï Si'hot

«Tu veux te rendre en Terre Sainte? Fais-la donc ici!»

On doit donc, à l'extérieur d'Erets Israël, bâtir un Sanctuaire pour D.ieu. En ajoutant un petite lueur, puis une seconde, on peut, à proprement parler, « voir une grande lumière ». Nous obtiendrons ainsi que « la nuit éclaire comme le jour », lors de la délivrance véritable et complète, très bientôt et de nos jours, Amen.

## Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 5 Elloul 5721, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre. Nous sommes au début du mois d'Elloul, celui de la miséricorde et de la bienveillance. Puisse donc D.ieu accomplir le début et la tête de la Paracha que nous venons de lire, « Vois, Je place devant vous aujourd'hui une bénédiction et une malédiction », dont chaque mot délivre un enseignement spécifique.

*Vois*: Le service de D.ieu participe de la vision, qui est largement supérieure à l'audition<sup>(1)</sup>.

*Je*: L'Essence de D.ieu, à laquelle aucun Nom, aucun Signe ne peut faire allusion<sup>(2)</sup> apporte la force et l'aide nécessaires pour tout cela.

*Donne*: Cette force et cet aide prennent la forme d'un don<sup>(3)</sup>, lequel est, de façon générale, accordé avec générosité.

Devant vous: Ce don s'intégrera profondément en vous<sup>(4)</sup>.

Notes	
- Notes	•

<sup>(1)</sup> Voir le traité Roch Hachana 26a et le Likouteï Torah, au début de la Parchat Vaét'hanan.

<sup>(2)</sup> Likouteï Torah, Parchat Pin'has, page 80b. Voir le Zohar, tome 3, page 11a.

<sup>(3)</sup> Voir le Likouteï Torah, au début de la Parchat Haazinou et le Or Ha Torah, Parchat Béréchit, page 16b.

<sup>(4)</sup> Voir le traité Erouvin 54b et le Torah Or, au début de la Parchat Michpatim.

#### Reéh

Aujourd'hui: Chaque jour<sup>(5)</sup>, tout ce qui vient d'être dit est accordé de nouveau.

Et, il est deux formes du service de D.ieu:

Une bénédiction: Les Injonctions, ainsi qu'il est dit: «Fais le bien ».

Et une malédiction: Les Interdictions, ainsi qu'il est dit: « Ecarte-toi du mal ».

Grâce à tout cela, on peut, dès le début d'Elloul, connaître des jours propices<sup>(6)</sup>.

Et, comme à la première fois, D.ieu exaucera<sup>(7)</sup> le peuple d'Israël avec joie et enthousiasme, de sorte que tous soient inscrits et scellés pour une bonne et douce année.

Avec ma bénédiction afin d'être inscrit et scellé pour une bonne année,

<sup>—</sup> Notes —

<sup>(5)</sup> Voir le Sifri Devarim 6, 6.

<sup>(6)</sup> Voir le Likouteï Torah, page 32a, au début du discours intitulé «Je suis à mon Bien Aimé».

<sup>(7)</sup> Commentaire de Rachi sur le verset Chemot 33, 11.



# **CHOFTIM**



#### Choftim

# Les villes de refuge, les juges et les policiers

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Reéh, Mevar'him Elloul 5714-1954)

1. Nous avons longuement expliqué le lien entre le mois d'Elloul et les villes de refuge. Un point peut encore être ajouté à cette analyse.

Le Sifri évoque «les juges et les policiers», précisant que ceux-ci étaient en fonction dans tous les endroits où des Juifs résidaient, y compris à l'extérieur d'Erets Israël. En revanche, une comparaison des termes du verset permet d'établir que les villes de refuge se trouvaient uniquement en Erets Israël. Pour autant, le Sifri ajoute que celui qui a commis un crime en dehors d'Erets Israël pouvait aller se mettre à l'abri dans une ville du refuge, laquelle ne pouvait donc être qu'en Terre Sainte.

Cette comparaison faite par le Sifri entre les juges et les policiers, d'une part, les villes de refuge, d'autre part, dans le but de préciser leur localisation, fait bien la preuve qu'une relation existe entre eux. De fait, les juges et mêmes les policiers, qui appliquaient la sentence n'avaient pas pour mission de punir, mais, bien au contraire, de purifier. Et, il en est de même pour les villes de refuge, car, comme l'affirment nos Sages, «l'exil apporte l'expiation », c'est-à-dire, comme l'explique l'Admour Hazaken, l'ablution de la faute et sa disparition.

De la sorte, l'homme est agréé de D.ieu, comme il l'était avant de commettre la faute. Et, l'on pourrait en conclure que l'équivalent devait exister également à l'extérieur d'Erets Israël. En effet, remarquent nos Sages, «Pourquoi fut-elle appelée *Erets* ? Parce qu'elle voulut faire la Volonté (*Ratson*) de son Créateur». En conséquence, ce qui est extérieur à Erets Israël est également étranger à cette Volonté. De plus grandes précautions auraient donc dû êtres de mise, en cet endroit. Or, s'il y avait, à l'extérieur d'Erets Israël, des juges et des policiers, on n'y trouvait pas de villes de refuge.

2. La Techouva a deux aspects. Elle est un regret du passé et une ferme résolution pour l'avenir. Car, quand le regret est-il sincère ? Lorsque celui qui l'éprouve s'engage à modifier son comportement, à l'avenir. Si ce n'est pas le cas, à quoi bon regretter ce que l'on a fait ? N'est-on pas comparable à celui qui se rendrait au bain rituel en tenant un reptile impur à la main ?

C'est pour cela que les villes de refuge se trouvaient uniquement en Erets Israël. En effet, le regret éprouvé par celui qui reste à l'extérieur du pays qui «voulut faire la Volonté de son Créateur» est sans valeur. Pour la même raison, celui qui avait commis un crime à l'étranger pouvait se rendre dans une ville de refuge, en Terre Sainte. L'exil lui était effectivement salutaire, mais à la condition qu'il se déroule en Erets Israël, ainsi qu'il est dit : «Il se réfugiera là-bas».

A l'opposé, il y avait également des juges et des policiers à l'extérieur d'Erets Israël. Nos Sages disent, en effet, que «tu ne jugeras pas ton prochain avant de te trouver à sa place». Or, les juges d'Erets Israël ne peuvent pas avoir connaissance des difficultés et des voiles que l'on doit affronter dans les autres pays, des efforts que l'on doit fournir et des épreuves que l'on subit pour chaque action, pour chaque parole et même pour chaque pensée.

Il est précisé qu'Erets Israël est « le pays vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu, du début de l'année à la fin de l'année ». Celui qui y réside est donc incapable de comprendre la situation des autres pays. C'est pour cela qu'il y avait des juges et des policiers partout, afin de juger également ceux qui se trouvent à l'étranger.

Il est dit que l'Admour Haémtsahi, puis le Tséma'h Tsédek, cessèrent, pendant un certain temps, d'accorder des entrevues à ceux qui venaient les consulter, puis qu'ils recommencèrent à le faire. On leur en demanda la raison et ils donnèrent la réponse suivante. Lorsque l'un ou l'autre recevait quelqu'un qui s'interroge sur la manière de réparer sa faute, ils devaient trouver en eux, sous une forme beaucoup plus fine, l'équivalent de cette faute. C'est uniquement à cette condition qu'ils pouvaient lui donner une réponse. Or, on vint leur présenter une situation particulièrement basse, dont ils ne purent trouver l'équivalent en eux, pas même sous sa forme la plus fine. Ils décidèrent donc de ne plus recevoir personne.

Ceci peut être rapproché de la Parole divine adressée à Moché, notre maître, lors de la faute du veau d'or: «Va, descends, car ton peuple s'est corrompu». Moché se trouvait alors dans le degré le plus élevé du ciel, «il ne mangeait pas de pain et ne buvait pas d'eau». Les enfants d'Israël, à l'opposé, se trouvaient dans la situation la plus basse. Or, D.ieu les appela «ton peuple» et c'est ainsi que Moché put se lier à eux, plaider leur cause.

De même, l'Admour Hazaken dit, dans le Bad Kodech, qu'il ne souhaite pas être jugé par des anges, ne veut pas s'en remettre à eux. Il demande que « mon verdict soit

prononcé devant Toi, que Tes yeux voient dans la droiture ». Les anges ne ressentent pas les voiles et les difficultés. Seul D.ieu doit donc juger une âme qui se trouve dans un corps. Pour la même raison, les juges et les policiers devaient également se trouver en dehors d'Erets Israël.

3. Toutes les villes de refuge étaient en Terre Sainte, mais des différences existaient, cependant. Certaines étaient établies sur l'autre rive du Jourdain, «là où les assassins sont nombreux». D'autres étaient en Erets Israël proprement dite et il est expliqué que «pourquoi fut-elle appelée *Erets*? Parce qu'elle voulut faire la Volonté (*Ratson*) de son Créateur». Dans le monde futur, «l'Eternel ton D.ieu élargira ta frontière» et il y aura alors de nouvelles villes de refuge.

Ces villes sont destinées à «l'homme qui verse le sang de l'homme ». Or, on peut le faire de diverses manières, à différents niveaux. Dans le monde futur, également, il faudra servir D.ieu et l'absence de ce service est donc également envisageable à un stade beaucoup plus élevé. Alors, il restera possible de verser «le sang de l'homme de la Sainteté » en «l'homme des forces du mal ». C'est pour cela que des villes de refuge seront nécessaires.

A chaque stade, on peut imaginer le contraire de ce qui doit être obtenu, c'està-dire un manque compte tenu du niveau acquis. Ainsi, celui qui est capable de s'unir profondément à D.ieu et Le sert parfaitement, mais ne fait rien, cependant, pour rechercher cette union, doit se repentir d'une telle manière d'agir.

4. Il en est de même pour le bilan moral du mois d'Elloul, qui, d'une certaine façon, est, comme on l'a vu, un «refuge». Chacun doit l'envisager selon son propre niveau. On doit analyser toutes les pensées, les paroles et les actions que l'on a eues au cours de l'année, se demander si elles étaient conformes au Choul'han Arou'h, si elles dépassaient la ligne de la Loi, si l'effort nécessaire a bien été investi. Si ce n'est pas le cas, la Techouva s'impose.

Il en est ainsi non seulement pour ceux qui exercent une activité professionnelle, mais aussi pour ceux qui se consacrent, durant toute l'année, à l'étude de la Torah et à la prière. Ceux-là doivent aussi se «réfugier» dans le mois d'Elloul, «a Bétser, dans le désert», c'est-à-dire dans la Torah, dont il est dit qu'elle fut donnée dans le désert et par la prière.

Nous avons évoqué, le 18 Elloul, il y a deux ans, la pratique en usage dans ce pays, selon laquelle on ferme les Yechivot en Elloul et en Tichri, de sorte que les élèves s'en retournent chez eux. Une telle manière de faire va à l'encontre de la Torah et même de la rationalité. Il est dit qu'en Elloul, on diminue son étude de la Torah et de ses commentaires afin de se consacrer plus intensément à la Techouva. Or, au lieu de cela, on rentre chez soi!

5. Il y a également là un enseignement pour ceux qui ont une activité professionnelle. Même s'ils s'y consacrent pleinement pendant le reste de l'année, ceux-là doivent se «réfugier» pendant le mois d'Elloul, au moins à partir du 18 Elloul, lorsqu'il reste encore douze jours correspondant aux douze mois de l'année ou encore pendant les jours de Seli'hot. En effet, il y avait également des villes de refuge sur l'autre rive du Jourdain. Eux-mêmes se rendront donc dans un lieu lié à la crainte de D.ieu, par exemple dans une Yechiva. C'est là qu'ils «éliront domicile» pendant cette période.

Il est dit que «il se réfugiera là-bas». On pourra ainsi fuir ses préoccupations du reste de l'année et s'installer dans une ville de refuge. Le Zohar dit que «la Michna est le lieu où Moché est enterré». De même, on «s'enterrera» soi-même dans une ville de refuge.

L'idée introduite par l'enterrement est celle qu'évoquent nos Sages, qui disent: «A cent ans, on est considéré comme mort, ayant disparu du monde». Celui qui, parvenu à cet âge, à pleinement utilisé les dix forces de son âme, comprenant chacune dix niveaux, a effectivement «disparu du monde», n'en subit plus le voile. Il peut donc avoir de longs jours et de bonnes années, car il n'a plus rien à craindre.

L'enterrement est le moyen d'obtenir la séparation des quatre éléments fondamentaux de la matière, qui sont le feu, le vent, l'eau et la terre. Tous, dès lors, peuvent réintégrer leur source, ainsi qu'il est dit: «Tu es poussière et tu retourneras vers la poussière». De la sorte, la terre elle-même se soumet à D.ieu et c'est de cette façon que l'on peut bâtir l'Attribut de Royauté céleste, à Roch Hachana.

Le bilan moral du mois d'Elloul permet de «se réfugier là-bas». Grâce à lui, on peut être inscrit et scellé pour une douce année, être béni par des enfants, la santé et la prospérité matérielle.

# Le Roi dans le champ

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Reéh 5716-1956)

1. Le Likouteï Torah donne une définition du mois d'Elloul. Il souligne que les treize Attributs de miséricorde divine sont alors révélés. Malgré cela, les jours de ce mois ne sont pas des fêtes, à la différence de Roch Hachana et de Yom Kippour. En effet, on peut, pendant Elloul, saluer le Roi dans le champ.

Avant que le Roi ne regagne Sa capitale royale et Son palais, Il traverse le champ. Là, les citadins viennent le saluer et Il leur réserve un accueil bienveillant, leur montre un visage souriant. Tous peuvent se présenter devant Lui et formuler leurs requêtes.

Lorsque le Roi se trouve dans Son palais, Il n'est pas accessible à tous. Seule une élite peut se présenter devant Lui. Et, l'on ne peut pas Le voir directement. Il faut, au préalable, franchir différentes portes, devant lesquelles se trouvent des gardes. A chaque fois, on subit donc un nouvel examen, pour déterminer si l'on est apte à se présenter devant le Roi. A l'opposé, quand Il est dans le champ, tous peuvent L'aborder et Lui demander ce qu'ils veulent.

Il en est de même pour le mois d'Elloul. Le Roi se trouve dans le champ et les jours de ce mois ne sont donc pas des fêtes. On peut y accomplir les trente neuf travaux caractéristiques de la semaine, qui sont interdits le Chabbat. Chacun, dans sa situation courante, peut se présenter devant le Roi et formuler sa requête.

C'est la raison pour laquelle on lit, en Elloul, le Psaume : « D.ieu est ma lumière et mon salut ». Et, l'on sonne également du Choffar, selon un son long qui réunit l'Essence de D.ieu et l'essence de l'âme de chaque Juif, tel qu'il se trouve au milieu de ses travaux courants.

Ce qui est nécessaire, en Elloul, c'est de quitter le lieu dans lequel on se trouve et d'aller recevoir le Roi. Concrètement, chacun doit donc se défaire de ses préoccupations, de ses habitudes et aller à la rencontre du Roi. C'est de cette manière que l'on se prépare, que l'on se soumet au Règne divin.

Une telle manière d'agir est donc suffisante pour se présenter devant le Roi, pour formuler sa requête, afin d'avoir une bonne et douce année.

Mon beau-père, le Rabbi, a écrit une lettre à propos du mois d'Elloul, dans laquelle il cite une explication du Baal Chem Tov que mentionna l'Admour Hazaken. Cette lettre est imprimée par ailleurs et je ne rappellerai ici que ce qui concerne notre propos:

Le verset dit: «Si (Loulé) nous n'avions pas été retardés, nous aurions eu le temps de revenir deux fois ». Or, le mot Loulé est l'anagramme de Elloul et l'expression «revenir deux fois » fait allusion aux deux formes de la Techouva, celle qui est globale et celle qui est spécifique.

Puisse D.ieu faire que nous accédions à cette double Techouva, que nous nous préparions et nous soumettions, puisque tel est le contenu du mois d'Elloul. Ainsi, nous pourrons formuler toutes les requêtes, recevoir une bonne et douce année dans tous les domaines, enfants, santé et prospérité matérielle.

# La ville de refuge des agissements de l'année

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Ekev 5711-1951)

2. Je voudrais dire quelques mots et je demande à chacun de les diffuser, dans toute la mesure de ses moyens. Après le Chabbat, on le fera également par des procédés qui ne peuvent pas être utilisés en ce jour.

Le message doit-il être transmis en mon nom ou pas? On agira en sorte que la diffusion soit la plus large possible et il importe, avant tout que ce message soit accepté.

3. Le nom d'Elloul est constitué par les initiales des mots formant le verset «D.ieu fit que cela survienne par son intermédiaire. Je te fixerai un endroit dans lequel il pourra se réfugier». La Torah parle ici de celui qui a commis un crime par inadvertance. Etant une Torah de vie, elle fixe un lieu dans lequel cet homme pourra s'enfuir, afin de ne pas craindre celui qui désire venger le sang versé et qui est donc prêt à le tuer, comme l'explique précisément la Sidra de Masseï.

Ainsi, le nom d'Elloul n'est pas formé par les mots qui décrivent le comportement malencontreux de cet homme, mais bien par ceux qui soulignent son mérite et la possibilité qui lui est accordée de se protéger.

Il y avait des villes de refuge partout où les enfants d'Israël résidaient, dans le désert comme en Erets Israël, y compris sur l'autre rive du Jourdain, c'est-à-dire à l'extérieur d'Erets Israël.

4. Le but des villes de refuge est de sauver le corps de ceux qui ont commis un crime par inadvertance. Néanmoins, qu'en était-il de leur âme? N'avaient-ils pas commis une terrible faute? Certes, telle n'était pas leur volonté. Pour autant, une transgression qui n'est pas voulue n'en est pas moins un acte négatif et doit être rachetée.

De fait, pourquoi celui qui a commis une faute par inadvertance doit-il se racheter?

La réponse à cette question est la suivante. Comment est-il envisageable qu'un Juif puisse transgresser la Volonté de D.ieu, même sans le vouloir? Non seulement son âme, mais aussi son corps devraient naturellement s'enfuir, face à une telle situation. Nul ne sautera dans le feu par inadvertance et, de la même façon, il devrait être exclu d'agir ainsi. Du reste, il est dit que « rien de fâcheux ne survient au Juste ».

Concrètement, l'âme animale d'un Juif émane de la force du mal qui peut recevoir l'élévation, mais, lorsqu'elle est renforcée au delà de ce qu'elle devrait posséder, lorsque l'aspect animal de la personnalité l'emporte sur l'aspect humain, ce dernier se voile, de même que l'âme divine. La compréhension et les sentiments en sont occultés, de sorte que l'on peut agir de la manière que désire l'animal que l'on porte en soi.

Celui qui laisse l'âme animale se renforcer, qui, bien souvent, lui vient en aide pour le faire en adoptant un mauvais comportement, doit donc être puni et expier sa faute. En pareil cas, il faut avoir recours aux villes de refuge. Car, ces villes introduisent une situation d'exil qui, par nature, expie la faute.

5. Bien plus, les villes de refuge viennent en aide également à celui qui a tué intentionnellement. Nos Sages disent en effet: «Qu'il ait tué par inadvertance ou délibérément, il est, dans un premier temps, envoyé dans une ville de refuge» où il est, dans l'intervalle, protégé de celui qui souhaiterait se venger.

C'est par la suite que le tribunal le convoque et le juge. Or, le verset souligne que « l'assemblée juge et l'assemblée sauve ». Car, si le Sanhédrin condamne à mort une fois en sept ans, il est qualifié de « menaçant ».

En tout état de cause, cet homme est à l'abri, jusqu'au jugement et, pendant ce temps, il peut même accéder à la Techouva.

6. De ce point de vue, la période de l'exil possède une qualité que celle du Temple n'a pas. A l'époque du Temple, la Techouva était refusée à celui qui tuait, par inadvertance ou délibérément. Celui-là subissait la peine, en tout état de cause.

On trouve une longue explication du Noda Bihouda, justifiant pour quelle raison le tribunal des hommes ne prenait pas en compte la Techouva. En effet, celle-ci est un sentiment du cœur et il est dit que «le juge se prononce uniquement en fonction de ce qu'il voit de ses yeux». Il ne peut donc pas modifier sa décision en fonction d'un sentiment et la punition doit donc lui être infligée.

Il n'en est pas de même depuis la destruction du Temple. Déjà, quarante ans avant celle-ci, la peine capitale fut supprimée. Depuis lors, ne subsistent que les quatre formes de peine capitale prononcées par le tribunal céleste. En conséquence, la Techouva peut effectivement être prise en compte. Nos Sages disent, à ce propos: «Que doit faire celui qui est passible de mort, s'il veut vivre? S'il avait l'habitude d'étudier une seule page, il en étudiera deux.»

7. Tout ce qui vient d'être dit s'applique également au mois d'Elloul, dont le nom est constitué des initiales des mots formant le verset: «D.ieu fit que cela survienne par son intermédiaire. Je te fixerai un endroit dans lequel il pourra se réfugier ». Elloul est la ville de refuge des agissements de toute l'année.

Pendant Elloul, on doit faire le bilan de tout ce qui a été fait pendant le courant de l'année, en particulier des actions qui n'ont malheureusement pas été positives. En effet, celui qui a fauté et s'est écarté du chemin de D.ieu est bien, par chaque faute, un assassin, qui verse, par inadvertance ou délibérément, le sang de «l'Homme de la sainteté», la vitalité de l'âme divine, en «l'homme des forces du mal», le mauvais penchant.

Le mois d'Elloul est une ville de refuge et il convient donc de s'y abriter, de s'y défaire de sa propre personnalité, de quitter «ton pays, ta patrie et la maison de ton père », ses désirs, ses habitudes, ses présupposés intellectuels, pour «fuir », dans ce refuge, y élire domicile, organiser sa vie en fonction du bilan moral et de la Techouva.

Dès lors, l'exil rachète les fautes, non seulement celles qui ont été commises par inadvertance, mais aussi celles qui ont été faites délibérément. En effet, nous venons de voir qu'à l'heure actuelle, il est possible de prendre en compte la Techouva de celui qui a versé le sang.

Même si l'on n'est pas encore capable de parvenir à la forme la plus haute de la Techouva, qui est inspirée par l'amour de D.ieu et «transforme les fautes intentionnellement commises en bienfaits», on fondera au moins son repentir sur la crainte de D.ieu, crainte de la punition, crainte du jugement, crainte des jours redoutables, crainte du fait que «Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi», un autre verset dont les initiales des mots forment le nom d'Elloul.

Il est dit, en effet, que «trois nœuds sont attachés l'un à l'autre, Israël à la Torah et la Torah au Saint béni soit-Il ». Or, on sait que «vos fautes vous séparent de l'Eternel votre D.ieu ». Une transgression détache bien un Juif de l'Essence de D.ieu. Celui qui méditera à cette idée parviendra à la Techouva inspirée par la crainte de D.ieu. En pareil cas, «les fautes intentionnellement commises sont considérées comme si elles avaient été faites par inadvertance » et «l'exil leur apporte l'expiation ».

8. Cela ne signifie pas qu'il faille s'imposer des jeûnes et des mortifications, tout comme les villes de refuge n'avaient pas pour but d'imposer la souffrance. En fait, elles introduisaient une situation d'exil qui, par nature, apporte l'expiation. Pour autant, celui qui se trouvait dans une ville de refuge y disposait de tout ce qu'il possédait chez lui. On devait lui donner les moyens d'y vivre normalement.

C'est pour cela que, d'après la Hala'ha, «lorsqu'un élève est exilé, son maître doit l'accompagner», bien que le rôle de ce dernier soit prépondérant, plus élevé que celui du disciple. Il est, néanmoins, nécessaire que cet élève ait les moyens de vivre, d'accéder à la Techouva et de mettre en pratique les termes du verset: «Vous êtes liés à l'Eternel votre D.ieu, tous vivants aujourd'hui», c'est-à-dire «aujourd'hui, si vous écoutez Sa voix».

9. Le fait de se «réfugier» dans le mois d'Elloul et dans l'organisation qui lui est spécifique permet de se protéger de celui qui veut venger le sang versé, du Satan, du mauvais penchant qui a incité à commettre la faute et qui vient ensuite accuser, de l'ange de la mort, de celui qui souhaite aller à l'encontre du bien de l'homme.

Le Satan est le vengeur du sang qui s'exclame: «Telle personne a commis un crime, a tué son âme divine, a déversé le sang de l'Homme de la Sainteté en l'homme des forces du mal ». Il n'y a alors qu'une seule solution. Il faut se préserver en se rendant dans une ville de refuge. De la sorte, «l'assassin ne mourra pas, jusqu'à ce qu'il se tienne devant l'assemblée pour le jugement ».

Même s'il a commis des fautes délibérément, il pourra s'en défaire, grâce à la Techouva, avant le jugement de Roch Hachana.

10. Tel est donc le message qu'il convient de diffuser.

Le Saint béni soit-Il s'adresse aux Juifs en ces termes:

«Je vous accorde vingt neuf ou trente jours pendant lesquels vous pourrez vous défaire des mauvaises habitudes que vous avez eues jusqu'à maintenant. Vous vous réfugierez dans l'organisation et le comportement d'Elloul, dans lequel vous vous installerez. De la sorte, vous pourrez rectifier tout ce qui doit l'être et vous serez ainsi protégés de celui qui souhaite venger le sang versé et également de toutes les accusations.

Votre Techouva sera d'abord inspirée par la crainte de D.ieu et elle transformera les fautes intentionnelles en fautes commises par inadvertance. Puis, vous accéderez à la Techouva par amour et celles-ci deviendront des bienfaits. Grâce à cela, vous serez immédiatement inscrits et scellés dans le livre des Justes, pour une bonne et douce année.»

## La Chemitta et le mois d'Elloul

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Reéh 5712-1952)

11. Une Paracha est toujours en rapport avec la période pendant laquelle elle est lue. Ainsi, mon beau-père, le Rabbi, citant l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h, expliqua que l'on doit vivre avec le temps, c'est-à-dire avec la Paracha de la semaine.

On pourrait penser que la lecture de la Torah du Chabbat concerne la semaine qui vient de s'écouler. De fait, cette lecture commence dans l'après-midi du précédent Chabbat. Pour autant, la Torah qui est lue concerne également les jours suivants, car le Chabbat est aussi lié à la semaine qui le suit.

Plus précisément, le Chabbat exerce directement son influence sur les trois jours qui le suivent, jusqu'au mercredi. C'est pour cela que l'on peut encore faire la Havdala, pendant ces jours, si on a oublié de la faire auparavant. Mais, plus généralement, le Chabbat concerne l'ensemble de la semaine qui le suit.

Par ailleurs, ce Chabbat bénit le mois suivant, qu'il porte donc en lui, dans son ensemble. Il en résulte que la lecture de la Torah de ce Chabbat concerne toute la période qui suit, tout le mois.

- 12. Une relation peut être plus ou moins forte. En l'occurrence, au sein de notre Paracha, le passage traitant de la Chemitta concerne tout particulièrement cette période et, de fait, il appartient à la Parchat Reéh qui est lue, chaque année, pendant le Chabbat au cours duquel est béni le mois d'Elloul ou bien qui est le Roch 'Hodech Elloul. Néanmoins, ce passage revêt une importance particulière en cette année puisqu'elle est, d'après notre compte, celle de la Chemitta.
- 13. Nous avons cité le Chneï Lou'hot Haberit, qui dit que « la Torah parle, au sens propre, de ce qui existe là-haut et, au sens figuré, de ce qui se passe ici-bas ». Tout élément de la Torah a un caractère et une portée spirituels, mais la création lui donne également une formulation matérielle, dans la partie révélée de la Torah.

Ce principe s'applique aussi aux lois de la Chemitta. Celles-ci ont une existence morale, dans les mondes spirituels et, ici-bas, dans leur application au service de D.ieu. En conséquence, elles s'appliquent également, de manière physique, en ce monde matériel.

Nous devons comprendre la dimension spirituelle des lois de la Chemitta et, avant tout, ce qui nous concerne de la manière la plus directe, c'est-à-dire leur application au service de D.ieu. Si nous en avions eu le mérite, nous aurions pu nous contenter de cette dimension morale et en déduire ce que sont ces lois, de façon matérielle. Mais, nous n'avons pas ce mérite et nous devons donc les étudier telles qu'elles sont matériellement, afin d'en déduire ce qu'est leur portée spirituelle.

14. L'année de la Chemitta est, avant tout, celle qui suspend toutes les dettes. Deux principes importants sont énoncés, à ce sujet. Tout d'abord, cette suspension intervient à la fin, au dernier instant de l'année. Elle porte donc également sur les dettes contractées pendant l'année de la Chemitta elle-même. De plus, celui qui transmet les reconnaissances de dette qui sont en sa possession au tribunal échappe à cette suspension.

C'est la raison pour laquelle les Sages ont instauré le Prouzboul. Quand ils observèrent que l'on ne prêtait plus d'argent à l'approche de la Chemitta, ils introduisirent ce document, qui permet d'annuler la suspension des dettes en les transmettant au tribunal.

La suspension des dettes et les deux principes qui viennent d'être définis, de façon matérielle, existent également dans la dimension spirituelle et ils concernent le service de D.ieu de chacun. C'est ce que nous montrerons.

15. La Michna dit, au traité Avot : «La boutique est ouverte et le commerçant prête. Le livre est ouvert et la main écrit. Quiconque désire emprunter peut le faire ». D.ieu prête aux Juifs des forces et des possibilités, leur permettant d'obtenir enfants, santé et prospérité matérielle. Tous ceux qui le désirent peuvent les emprunter et en faire usage comme si elles leur appartenaient, car le livre est ouvert et celui qui le tient est digne de confiance.

Parfois, la permission est même accordée de demander un remboursement supérieur à ce qui a été prêté, comme l'explique mon beau-père le Rabbi, dans le discours 'hassidique intitulé « Elle vérifie que son entreprise est fructueuse », qui a été prononcé en 5709.

Ainsi, D.ieu accorde aux Juifs, de Sa main large, enfants, santé et prospérité matérielle. Cette bénédiction est qualifiée de prêt, ce qui a deux conséquences.

D'une part, un prêt est toujours accordé pour être dépensé, à la différence d'un dépôt, qui reste la propriété de celui qui l'a acquis et que l'on ne peut donc pas utiliser, y compris en en payant l'équivalent. Le prêt doit être dépensé et, de même, il faut faire usage des forces que D.ieu accorde.

D'autre part, un prêt doit être remboursé, à la différence d'un cadeau. En effet, chaque Juif est le fils unique de D.ieu, Qui ne souhaite donc pas que Sa bénédiction soit «le pain de la honte», lequel n'aurait pas été mérité. Il s'agit donc bien d'un prêt.

Chaque bénédiction reçoit une forme particulière de remboursement. Si D.ieu accorde des enfants, on doit les éduquer, conformément à Sa Volonté, sur la voie de la Torah et des Mitsvot.

Si D.ieu donne une longue vie, en bonne santé et intègre, on doit garder à l'esprit que sa finalité est d'y mettre en évidence l'unité de D.ieu. Aucune journée ne doit être gaspillée, vidée de son contenu. Chacune sera strictement conforme aux dispositions du Choul'han Arou'h.

Si D.ieu envoie la prospérité matérielle, on doit en faire usage pour donner le dixième ou même le cinquième de ses gains à la Tsédaka, ainsi qu'il est dit : «Celui qui prend le pauvre en pitié prête à D.ieu». C'est grâce à cela que D.ieu élargit les quatre autres cinquièmes. Ainsi, le dernier cinquième peut, lui aussi, être plus important.

16. Néanmoins, D.ieu connaît les hommes et Il sait que ceux-ci empruntent et empruntent encore, mais qu'ils ont souvent des difficultés à rembourser. Il introduit donc l'année de la Chemitta afin de suspendre toutes les dettes.

La Chemitta est la période pendant laquelle «la terre se repose d'un Chabbat pour D.ieu». On se coupe alors de la matérialité, de la grossièreté et l'on s'attache à

D.ieu, comme on le fera dans le monde futur, appelé «le jour qui sera entièrement Chabbat et repos pour l'éternité». On se détache de ce que l'on était auparavant et l'on devient un homme nouveau. Dès lors, toutes les anciennes dettes disparaissent.

17. Un commerçant a un temps fixé pour faire le bilan de son affaire. S'il l'établit en permanence, il n'aura jamais le temps de faire du commerce. Chaque jour, il conclut le livre de la journée. Toutes les semaines, tous les mois, il achève celui de la période. Puis, à la fin de l'année, il établit un bilan général.

Il en est donc de même dans le domaine spirituel. Tous les soirs, on récite le Chema Israël du coucher et l'on établit, à cette occasion, le bilan de la journée. Avant le Chabbat, on dresse celui de la semaine, mais tout cela reste partiel. Puis, en Elloul, on établit le bilan global de tout ce qui s'est passé pendant l'année écoulée. De plus, mon beau-père, le Rabbi, souligne que l'on doit dresser, pendant les douze derniers jours de ce mois, à partir du 18 Elloul, le bilan des douze mois de l'année, chaque jour correspondant à un mois, de sorte que le bilan d'Elloul est lui-même établi à la veille de Roch Hachana.

On peut donc dresser ce bilan et constater que l'on a effectivement emprunté, y compris pendant l'année de la Chemitta, que l'on a non seulement été incapable de rembourser les dettes des années passées, mais que l'on en a même contracté de nouvelles. On en sera alors découragé et même proche du désespoir, ce qu'à D.ieu ne plaise.

En conséquence, la Torah déclare et affirme que l'année de la Chemitta, à son dernier instant, fait disparaître les dettes. On peut donc encore annuler toutes les siennes, celles des années précédentes et même celles contractées pendant la Chemitta proprement dite.

Les Sages doivent s'efforcer de rembourser leurs dettes et tous souhaitent qu'il en soit bien ainsi, sans s'en remettre à l'extinction de ces dettes par la Chemitta. De fait, la Michna dit que «les Sages conçoivent de la satisfaction de celui qui rembourse sa dette pendant la Chemitta». Mais, si ce n'est pas le cas, il faut que le Chemitta fasse disparaître les dettes.

18. Comment obtenir, grâce à la Chemitta, l'extinction de ses dettes? On doit, tout d'abord, les retirer du Tribunal céleste car, tant qu'elles y sont déposées, elles ne peuvent pas disparaître. Il faut donc s'adresser directement à Celui auprès de Qui la dette a été contractée, en l'occurrence le Saint béni soit-Il Lui-même, Qui est l'Unique du monde.

On doit demander à D.ieu de ne pas appliquer sévèrement la Loi, mais de s'élever au dessus de sa rigueur. De la sorte, on n'entrera pas en relation avec le tribunal céleste, mais bien avec D.ieu Lui-même. Ainsi, les dettes seront effectivement suspendues.

C'est la raison pour laquelle nous disons, au début des Seli'hot: «A Toi, Eternel, appartient la Tsédaka, alors que notre visage est couvert de honte. Nous ne nous présentons pas devant Toi avec nos bonnes actions» et c'est précisément pour cela que l'on invoque la Tsédaka divine. Nous demandons que la rigueur du Tribunal céleste ne s'applique pas à nous, que D.ieu, l'Unique du monde, nous accorde Sa Tsédaka et que nous entrions en contact direct avec Lui.

19. Comment obtenir de ne pas être jugé avec rigueur, de ne pas rester dans le domaine de compétence du tribunal céleste? Comment faire pour dépasser cette rigueur et se lier directement à l'Unique du monde, de sorte que « mon jugement soit prononcé devant Toi »? Pour cela, on doit soi-même se défaire de sa propre rigueur, échapper aux contingences du monde et s'attacher à l'Unique du monde.

Il est dit que le monde, qu'il s'agisse du grand monde, au sens littéral, ou du petit monde, que constitue l'homme, repose sur trois piliers, la Torah, la prière et les bonnes actions. Il faut donc, dans chacun de ces trois domaines, se lier à l'Unique du monde.

En conséquence, on donnera de la Tsédaka et l'on fera de bonnes actions en dépassant la ligne de la Loi, sans faire de comptes, sans se limiter au dixième ou au cinquième de ses gains, comme la Hala'ha l'exige. Il faut venir en aide à son prochain sans aucune limitation, en particulier en attachant l'essence de son âme à l'essence de la sienne.

De même, on ne priera pas uniquement pour obtenir la satisfaction de ses besoins matériels, mais, avant tout, pour être libéré de tous les tracas du monde, afin d'accomplir la Volonté de D.ieu, de mettre en pratique la mission qu'Il confie et pour laquelle son âme est descendue dans ce monde.

Enfin, on n'étudiera pas la Torah pour montrer que l'on en a une meilleure connaissance que les autres, ni même parce que l'on éprouve une attirance naturelle pour les activités intellectuelles. La Torah est, en effet, «votre sagesse et votre discernement aux yeux des nations». Bien plus, la motivation de l'étude ne sera même pas la nécessité de déterminer le comportement qu'il convient d'adopter, car toutes ces considérations appartiennent à l'enchaînement des mondes. Dans tous ces cas, la Torah est étudiée dans un but précis, aussi élevé qu'il puisse être.

Il faut étudier la Torah uniquement parce que telle est la Volonté de D.ieu et celui qui y parvient se libère des limites du monde, échappe au tribunal céleste et se lie directement à l'Essence de D.ieu, à l'Unique du monde. Il est clair qu'en pareil cas, toutes ses dettes disparaissent.

Et, celui qui n'a aucune dette est digne de confiance. Dès lors, on pourra lui accorder d'autres prêts, par la suite.

20. Les élèves de la Yechiva qui délivrent leur enseignement dans les synagogues, les Rabbanim, les Cho'hatim et tous ceux qui en ont la possibilité diffuseront tout ce qui vient d'être dit.

L'an dernier, nous avons comparé le mois d'Elloul à une ville de refuge et j'ai bon espoir que ce message a exercé son effet. Cette année, on parlera donc de la Chemitta et ceci, à n'en pas douter, aura également une utilité.

Il n'est nul besoin d'un long développement et il suffit de transmettre brièvement les points suivants:

- A) D.ieu accorde Sa bénédiction aux Juifs, de Sa main large. Il leur donne enfants, santé et prospérité matérielle. Mais, cette bénédiction est reçue sous forme de prêt, que l'on doit rembourser en assurant à ses enfants une bonne éducation de Torah, en ayant une existence strictement conforme à la Torah et aux Mitsvot, en prélevant de la Tsédaka sur ses gains, conformément à la Volonté de D.ieu.
- B) D.ieu instaure, pour ceux qui n'ont pas remboursé leurs dettes, une année de Chemitta, qui supprime toutes les dettes qui ont été contractées pendant les années précédentes et même pendant celle qui est en cours.

# Choftim

- C) Néanmoins, une condition est nécessaire pour que la Chemitta fasse disparaître les dettes. Il ne faut pas être en relation avec le tribunal céleste. Les dettes doivent être transmises directement à D.ieu, l'Unique du monde.
- D) Comment obtenir qu'il en soit ainsi? En dépassant soi-même la ligne de la Loi, dans les trois domaines que sont la Torah, la prière et les bonnes actions. On ne sera donc pas limité par l'obligation de la Hala'ha. On la dépassera en ayant pour seul but de mettre en pratique la Volonté de D.ieu.
- E) Ceux qui ne sont pas encore parvenus à mettre tout cela en pratique ne doivent pas se décourager, ce qu'à D.ieu ne plaise. En effet, le dernier instant de la Chemitta suffit pour faire disparaître toutes les dettes.

Ainsi, en un seul instant, il est possible d'accéder à la Techouva, ainsi qu'il est dit: «Tu retourneras vers l'Eternel ton D.ieu». Dès lors, toutes les dettes s'éteignent et D.ieu accorde, pour l'année qui vient, enfants, santé et prospérité matérielle, de sorte que chacun soit inscrit et scellé pour une bonne année, d'un bien visible et tangible.

# Elloul à la Yechiva

(Discours du Rabbi aux dirigeants de la Yechiva Loubavitch de Brooklyn, Av 5716-1956)

21. Elloul, le temps de la Techouva et du son du Choffar, approche. En cette période les élèves de la Yechiva doivent donc concentrer leur étude de la Torah sur les thèmes spécifiques au mois d'Elloul. Ils étudieront donc le Dére'h 'Haïm, porte de la Techouva et porte de la prière, le Likouteï Torah, qui traite de la Techouva à partir de la Parchat Devarim et le Atéret Roch.

En effet, tout ce qui se passe dans le monde doit trouver son équivalent auprès des élèves de la Yechiva et de ce qui les concerne, c'est-à-dire l'étude de la Torah.

C'est en Elloul que nous lisons le Psaume: « D.ieu est Ma lumière et Mon salut ». La Techouva se révèle alors dans le monde. Un élève de la Yechiva doit le ressentir et, pour y parvenir, il étudiera les textes qui viennent d'être mentionnés.

Et, les élèves qui ne se trouvent pas actuellement à la Yechiva, parce qu'ils animent un centre de vacances pour les enfants ou bien se trouvent dans un autre endroit, sont également tenus d'étudier les textes qui correspondent à la présente période.

Car, le fait de se rendre dans ces centres n'est pas une interruption de leur activité et n'a pas pour seul but de les reposer. Ils y accomplissent une mission, qui doit donc être utile. De ce fait, ce qui vient d'être dit les concerne.



# TÉTSÉ



#### Tétsé

## Les véritables ennemis de l'homme

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tétsé 5714-1954)

1. Notre Sidra commence par: «Lorsque tu iras au combat contre ton ennemi, l'Eternel ton D.ieu le placera dans ta main et tu en prendras des captifs». On peut donner une interprétation de ce verset ayant une portée spirituelle.

«Ton ennemi» désigne le corps et l'âme animale, comme l'explique l'Admour Hazaken, dans le Likouteï Torah. Ce sont bien là les ennemis de l'homme, contre lesquels il doit lutter. Certes, il ne s'agit pas de les briser, mais bien de les élever. Pour autant, il y a bien là, à proprement parler, un combat, une lutte acharnée, car l'âme animale est la première à développer son argumentation devant l'homme.

Le verset dit: «Lorsque tu iras en guerre». Il suffit donc d'y aller pour que «l'Eternel ton D.ieu le placera dans ta main». L'issue opposée est inconcevable et, bien plus, un tel combat a un apport effectif. Il permet de «prendre des captifs», qui sont les parcelles de Sainteté animant les objets matériels et il est dit que «les récoltes abondantes sont obtenues par la force du bœuf».

## Le parapet

(Discours du Rabbi, 13 Tamouz 5716-1956)

2. Quelqu'un m'a interrogé, dans une lettre, à propos du parapet. La Torah demande d'en placer un, du fait du danger, ainsi qu'il est dit: «Il n'y aura pas de sang dans ta maison, car quelqu'un pourrait tomber». Or, le Rambam dit que l'on ne fait pas de bénédiction en accomplissant une Mitsva instaurée du fait du danger. Puis, précisément à la même référence, il affirme que l'on dit bien une bénédiction en fixant un parapet, «béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonnés de faire un parapet».

On pourrait expliquer simplement qu'il est d'autres moyens d'éviter que quelqu'un fasse une chute. De fait, un parapet est obligatoire uniquement si la hauteur de la maison est au moins de dix *Tefa'h*. Il reste donc possible de baisser le toit plus bas que cette hauteur, ou bien de rehausser le sol de la rue. On peut encore faire un toit incurvé, auquel cas le danger de la chute est retiré sans qu'il ne soit nécessaire de

faire un parapet. C'est pour cela qu'en en plaçant un, on récite une bénédiction. Le parapet n'a donc pas pour seul objectif de se préserver du danger.

Néanmoins, on ne peut se suffire de cette explication. Il reste, malgré tout, que le parapet protège bien du danger et, dès lors, pourquoi dire une bénédiction en le plaçant?

En effet, la nécessité de fixer un parapet et le besoin de prévenir la chute sont deux Mitsvot distinctes. Ainsi, le Rambam, dans ses principes des Mitsvot, énonce une règle. La raison de la Mitsva ne doit pas être comptée, indépendamment de cette Mitsva, dans les 613 Commandements de la Torah. Pour autant, le Rambam lui-même compte deux Mitsvot, mentionnant, parmi les Injonctions, l'obligation de faire un parapet et, parmi les Interdits, l'interdiction de faire en sorte que quelqu'un puisse tomber. Il faut en conclure que le fait de se préserver du danger ne justifie pas la construction d'un parapet et qu'il s'agit bien de deux Mitsvot différentes.

La référence du Rambam est le Sifri, qui dit: «Tu fera un parapet sur ton toit, c'est une Injonction, il n'y aura pas de sang dans ta maison, c'est une Interdiction ».

3. Ce qui vient d'être dit s'applique également au service de D.ieu.

Lorsqu'un Juif bâtit un édifice nouveau, il ne peut pas se suffire des précautions qu'il a prises jusqu'alors, même si elles ont été suffisantes pour le préserver du danger. En effet, il pourrait se féliciter de sa situation, constater que la majeure partie de sa vie s'est écoulée et qu'il n'a pas commis de fautes.

Il doit donc savoir qu'il construit désormais une maison nouvelle et qu'il doit, en conséquence, accéder à une autre manière de servir D.ieu. Il doit s'attendre à affronter de nouvelles épreuves, qui peuvent être partie intégrante de cette nouvelle forme du service de D.ieu.

Celui qui quitte les murs de la maison d'étude pour affronter le monde accède effectivement à une nouvelle manière de servir D.ieu. Il entre en contact avec ce qu'il ne connaissait pas, jusqu'alors.

Il en est de même pour chaque homme, chaque jour. On doit d'abord prier, puis étudier la Torah. Et, après avoir quitté les quatre coudées de la prière et de la Hala'ha, on retrouve les trente neuf travaux profanes, qui caractérisent le monde.

C'est alors qu'il faut construire un parapet, pour s'assurer que les préoccupations du monde et les travaux profanes sont accomplis de la manière qui convient, afin d'éviter tout sang versé, toute chute.

Concrètement, le parapet doit être plus haut que le toit de la maison. Et, il en est de même pour la dimension spirituelle. Le parapet doit émaner d'une source plus élevée que l'homme, recevoir l'aide du stade spirituel le plus élevé.

C'est pour cela qu'il est envisageable, et même nécessaire, de faire une bénédiction, en plaçant un parapet. En effet, comment l'obtenir et le révéler, à partir d'un stade plus élevé que sa propre situation?

Une bénédiction permet d'obtenir cette révélation. Nos Sages constatent que *Bera'ha*, la bénédiction, est de la même étymologie que *Hamavri'h*, celui qui recourbe une tête de vigne. Il y a bien là un mouvement de révélation, «béni sois-Tu, Eternel», Qui transcende le monde, apparaît comme «notre D.ieu», grâce à la contraction et à la rigueur permettant cette révélation et devient «Roi du monde». Dès lors, Il «nous a ordonné» et nous a ainsi lié à Lui, «de faire un parapet».

De la sorte, on peut fixer un parapet de dix *Tefa'h* au dessus du monde spirituel de *Brya*. Et, celui-ci devient le sol de celui d'*Atsilout*, comme l'établissent les écrits du Ari Zal.

4. Il découle un enseignement précis de tout cela.

Mon beau-père, le Rabbi, dit qu'à chaque Roch Hachana, on doit s'engager à mieux accomplir une Injonction, à se préserver plus scrupuleusement d'une Interdiction, à adopter un bon comportement de plus, même si, déjà auparavant, on avait une attitude judicieuse. En effet, une lumière nouvelle se révèle à chaque Roch Hachana, comme l'explique Igueret Hakodech.

De même, quand un Juif accède à une phase nouvelle de son service de D.ieu, lorsqu'il quitte la maison d'étude pour affronter le monde ou bien, tous les matins, après avoir prié et étudié la Torah, lorsqu'il retrouve ses préoccupations courantes, il doit adopter un bon comportement de plus.

Tel est le sens du verset: « Lorsque tu construiras une maison, tu feras un parapet à ton toit ». D.ieu donne la force de fixer ce parapet, qui doit avoir dix *Tefa'h* afin de

révéler la lumière nouvelle dans les dix forces de l'âme, depuis celles de l'intellect jusqu'à celles de l'action. Dès lors, tout risque de chute disparaît et, bien au contraire, « la gloire de l'homme se révèle quand il se trouve dans sa maison ».

#### **Lutte contre Amalek**

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Za'hor)

5. Certains avis considèrent que la lecture de la Parchat Za'hor est une Mitsva de la Torah, conformément à l'Injonction: «Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek».

Outre cette Injonction, il y a aussi une Interdiction, «N'oublies pas». C'est pour cela que, d'après quelques avis, les femmes sont également tenues de se souvenir d'Amalek. Elles sont astreintes au respect de l'Interdiction et donc également de l'Injonction.

La fait que tous soient tenus de le faire montre à quel point il est important de se souvenir d'Amalek.

- 6. Cette Mitsva ne peut pas, de nos jours, être accomplie de manière physique. Certains considèrent qu'elle incombe uniquement au roi, chargé d'enrôler les Juifs pour effacer le souvenir d'Amalek. Les avis considérant que la Mitsva incombe à chacun reconnaissent, néanmoins, qu'elle ne s'applique pas physiquement, à l'heure actuelle, pour les raisons suivantes:
  - A) Cette Mitsva s'applique seulement lorsque les Juifs détiennent le pouvoir.
- B) Il faut déterminer avec certitude qu'une certaine personne est descendante d'Amalek. Or, Sénacherib a confondu toutes les nations. Chaque individu doit donc être considéré comme provenant de la majorité, c'est-à-dire de ceux qui ne descendent pas d'Amalek.

Quand le Machia'h viendra, les Juifs détiendront le pouvoir et l'on saura précisément qui descend d'Amalek. Alors, le roi Machia'h effacera définitivement toute la descendance d'Amalek.

Il n'en est ainsi que dans la dimension matérielle. Car, de manière spirituelle, la Mitsva existe encore, à l'heure actuelle. Tous, y compris les femmes qui ne vont pas

au combat, doivent se rappeler de ce qu'a fait Amalek, non pas une fois dans sa vie ou une fois par an, mais bien chaque jour. On peut en déduire l'importance de cette pratique, au moins dans sa valeur morale, dans son apport, à chaque époque, pour le service de D.ieu.

7. Spirituellement, Amalek est, comme l'explique le Midrach, celui qui suggère la froideur, l'indifférence, sur la voie de la Torah et des Mitsvot. Et, il convient de lutter, chaque jour, contre une telle manifestation de froideur. Il ne suffit pas de s'être «réchauffé» hier dans la Torah et la prière fervente. Il faut poursuivre la lutte aujourd'hui et se dresser contre la froideur d'Amalek.

Chaque jour, avant même d'entrer en contact avec les préoccupations du monde, il faut se réchauffer et lutter contre Amalek. Tel est précisément l'objet de la prière. Lorsque celle-ci est pleine de chaleur, on peut, par la suite, lutter fructueusement contre Amalek, lorsqu'on assume son activité, dans le monde.

De la sorte, on se prépare également à effacer physiquement le souvenir d'Amalek, ce qui se réalisera avec la venue du Machia'h, très bientôt et de nos jours.

8. En tout état de cause, il convient de souligner que la guerre contre Amalek prend place dans chaque génération, chaque jour, que l'on ne peut pas se contenter de ce qui a été fait auparavant.

Il n'est pas suffisant d'avoir eu un bon grand-père, un bon père ou d'avoir soimême été auparavant un bon Juif. On doit lutter en permanence contre la froideur d'Amalek. Car, le découragement est parfois possible et, dès lors qu'il se manifeste, Amalek attaque.

Lorsque le Machia'h viendra, très prochainement, s'accompliront les deux promesses «Tu effaceras le souvenir d'Amalek» et «J'effacerai le souvenir d'Amalek».

## L'apport du 18 Elloul

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tavo, 18 Elloul 5716-1956)

9. Nous célébrerons, cette semaine, le 18 Elloul et mon beau-père, le Rabbi, citant les 'Hassidim âgés, dit, à propos de ce jour, qu'il insuffle la vitalité à Elloul. Le but de ce mois est de rectifier l'année qui s'est écoulée, afin d'obtenir une bonne et douce année à venir.

Le 18 Elloul vivifie donc le service de D.ieu, tout d'abord pour en bannir l'automatisme. De plus, même lorsqu'un acte est pensé et préparé, il peut, néanmoins, être mis en pratique sans entrain. Le but de ce jour est donc d'y révéler l'enthousiasme.

Le 18 Elloul est la date à laquelle naquit le Baal Chem Tov. Mon beau-père, le Rabbi précise qu'alors eut lieu non seulement sa naissance physique, mais aussi sa naissance morale. Il se révéla également à cette date, quelques années plus tard. C'est de cette façon que fut constituée la 'Hassidout générale.

Puis vint l'Admour Hazaken, qui permit de saisir la 'Hassidout par son intellect, puisque tel est l'objet de la 'Hassidout 'Habad. Or, il naquit également à cette date, de sorte que le 18 Elloul, qui marqua la révélation de la 'Hassidout générale et de la 'Hassidout 'Habad, peut effectivement vivifier tout ce qui constitue le service de D.ieu spécifique au mois d'Elloul. Et, l'on sait que la vitalité est nécessairement liée à la joie.

10. Le service de D.ieu qui caractérise le mois d'Elloul est celui de la Techouva, le regret du passé et l'engagement pour l'avenir, qui s'accompagnent d'amertume. Dès lors, comment exiger la joie ? Ces deux sentiments ne sont-ils pas contradictoires ?

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Tout d'abord, le Rambam souligne que chaque Mitsva doit être accomplie joyeusement, dès lors qu'elle est la Volonté du Créateur, comme cela est expliqué à propos du verset : «Parce que tu n'as pas servi l'Eternel ton D.ieu avec joie». En conséquence, la Techouva, qui est une Mitsva, doit également être joyeuse.

La joie a, en outre, une autre origine. Elle doit être inspirée non seulement par la Mitsva proprement dite, mais aussi par la conscience de mettre en pratique la Volonté de D.ieu, en la respectant.

A l'opposé, le 18 Elloul et la 'Hassidout permettent que la Techouva, qui est, de manière générale, liée à l'amertume, soit joyeuse. Cette date vivifie ce qui constitue le mois d'Elloul et montre que la joie ne contredit pas l'amertume.

Evoquant la Techouva dans le Tanya, l'Admour Hazaken dit que l'on doit avoir « les larmes d'un côté de mon cœur et l'allégresse, de l'autre ». Ces deux sentiments opposés sont possibles, simultanément et peuvent être éprouvés pour le même objet. L'Admour Hazaken explique que l'on peut, du fait de son âme animale, dresser le bon penchant contre le mauvais et éprouver de l'amertume, puis, au même moment, , être joyeux grâce à son âme animale et à la conviction que « nul ne sera repoussé », car « ils hériteront de la terre, ils sont le fruit de Mes plantations, l'acte de Mes mains, dont Je suis fier ». C'est la raison pour laquelle « tout Israël a part au monde futur ».

Ainsi, il est clair que la joie est inspirée par la Techouva elle-même, bien qu'elle soit, par nature, amère, bien qu'elle implique de dresser le bon penchant contre le mauvais. En effet, on peut alors se réjouir en pensant que l'âme divine retourne vers D.ieu.

11. Mon beau-père, le Rabbi, dit que les douze jours séparant le 18 Elloul de Roch Hachana sont consacrés au bilan moral des douze mois de l'année qui vient de s'écouler.

On sait qu'il existe dix niveaux de sainteté, tous déclinés selon les trois dimensions que sont l'espace, le temps et l'âme. La prière, qui est « une échelle plantée en terre dont le sommet atteint le ciel » intègre également ces différents stades. C'est, de façon générale, la différence qui peut être faite entre la prière de la semaine, permettant de formuler ses besoins à D.ieu et celle du Chabbat, qui fait l'éloge de D.ieu.

Une même distinction existe également entre la partie révélée de la Torah, qui est l'arbre de la connaissance du bien et du mal, traite des objets matériels dont il convient de réaliser la transformation et l'enseignement profond de la Torah, dont l'objet est la perception de la Divinité.

Pendant les douze jours qui séparent le 18 Elloul de Roch Hachana, le bilan moral doit essentiellement porter sur l'enseignement profond de la Torah. Certes, il doit porter sur toutes les six cent treize Mitsvot, jusque dans le moindre détail de leur application et, bien plus, il est dit que «l'acte est essentiel». Mais, tout cela doit être fait avant le 18 Elloul. Car, à partir de cette date, la 'Hassidout a été révélée.

Nos Sages rapportent la question qui fut posée au fils de l'un d'entre eux : « Quelle pratique ton père respectait-il plus scrupuleusement (*Zahir*) ?». Or, le terme *Zahir* désigne également ce qui brille. C'est donc de cette façon que l'on peut illuminer tout ce que l'on accomplit. De fait, le bilan moral doit essentiellement porter sur l'enseignement profond de la Torah.

Et, il ne s'agit pas uniquement de l'étudier, mais aussi du respect des pratiques de la 'Hassidout, car « grande est l'étude qui conduit à l'action ». De cette façon, le bilan moral sera illuminé également dans les autres domaines.

Un tel bilan permet de prendre de bonnes résolutions pour l'avenir, celle de diffuser les sources de la 'Hassidout à l'extérieur, y compris à l'extérieur que l'on porte en soi-même, mais aussi à l'extérieur, au sens le plus littéral. C'est ainsi que l'on provoquera la venue du roi Machia'h, très bientôt et de nos jours.

#### Comment relever l'animal

(Discours du Rabbi, 9 Elloul 5718-1958)

1. Il est dit, dans le Cheni de notre Paracha: «Tu ne verras pas l'âne de ton frère ou son bœuf trébucher sur le chemin, alors que tu restes indifférent. Tu devras le relever».

Le chemin est le point de jonction entre les domaines privé et public. C'est la raison pour laquelle la 'Hassidout, définissant le fil de Lumière divine qui est à l'origine de la création, le *Kav*, énonce l'image d'un chemin reliant la capitale du royaume et le palais royal aux petits villages et même aux coins les plus reculés.

On trouve également, à ce propos, l'image d'un tuyau, qui permet de verser les eaux houleuses du grand fleuve dans de petits contenants. Par la suite, un grand tuyau peut se répartir en plusieurs petits tuyaux, qui rempliront des récipients encore plus petits et plus éloignés.

Si l'on veut envisager une autre situation que le chemin, on peut en imaginer deux. On peut demander de relever le bœuf et l'âne qui sont tombés dans l'étable, laquelle est un domaine privé ou bien limiter cette chute au domaine public. Le Sifri retient uniquement ce dernier cas et considère que l'on n'est pas tenu de relever un animal qui tombe dans le domaine privé.

2. Ce qui vient d'être dit reçoit une application dans l'éducation des enfants. Avant celle-ci, il est dit que «l'homme naît comme un ânon sauvage». Certains sont comparables à des animaux, au bœuf, qui relève du domaine de la sainteté ou même à l'âne, qui appartient aux forces du mal, dans la mesure où l'on peut évoquer ces dernières, en ce qui concerne un Juif.

On peut donc observer que le bœuf ou l'âne, «en chemin », font une «chute », perdent l'élévation qui était la leur et le fardeau qu'ils doivent porter. Il faut alors leur venir en aide.

En effet, on est nécessairement concerné par tout ce que l'on observe. Le Baal Chem Tov souligne que tout ce qu'un Juif voit ou entend est un effet de la divine Providence et doit être mis à profit pour le service de D.ieu.

On peut penser que l'on a atteint une situation élevée, que celle-ci est peutêtre même tout à fait considérable. On n'en est pas moins concerné par ce que l'on observe et notre verset parle bien de «ton frère».

On verra donc que l'autre se trouve « en chemin » et non dans un domaine privé, qu'il est bien dans le domaine public, celui qui va à l'encontre de l'Unique du monde. On se demandera donc pourquoi l'on devrait se consacrer à lui. On répondra à cela qu'il s'agit d'une obligation et que l'on doit mettre en pratique le Précepte enjoignant de lui venir en aide.

Plus encore, cette obligation s'applique uniquement «en chemin» et dans le domaine public et l'on n'est pas tenu de relever les animaux qui tombent dans l'étable, c'est-à-dire dans le domaine privé. Là, on est en droit de penser qu'ils se redresseront

d'eux-mêmes. Cette Mitsva s'applique donc « en chemin », bien plus, dans le domaine public, car « les propos des Sages sont plus impératifs que ceux de la Torah ».

On doit donc redresser celui qui a trébuché sur le chemin, le faire avec empressement et joie. Et, lorsque l'on agit dans le domaine public, on doit éprouver un plaisir encore plus intense, car il est dit que «les paroles des Sages Me sont plus agréables que celles de la Torah».

3. Concrètement, pour ce qui fait l'objet de notre propos, nous avons vu la nécessité de se rendre dans les endroits où l'on peut renforcer les institutions éducatives et l'on pourrait être tenté de fixer une condition à un tel déplacement. On ne se rendra que dans des endroits proches, où la crainte de D.ieu est plus clairement ressentie.

On doit donc savoir que si l'on a la possibilité d'agir dans un endroit éloigné et dans un coin reculé, matériellement et spirituellement, il faut non seulement prendre conscience de la nécessité de redresser celui qui trébuche, non seulement ne diminuer en rien son empressement et sa joie, mais, bien plus, s'emplir, de ce fait, d'énergie, de diligence et de bonheur.

4. On peut trouver, dans les écoles et les Yechivot, l'équivalent du bœuf et de l'âne qui trébuchent. Un élève peut connaître la chute, bien plus, se trouver dans le domaine public. Or, nul ne peut justifier une telle situation, ni le guide spirituel de la Yechiva, ni son recteur, ni le professeur. Ceux-là prétendront que ces problèmes échappent à leur compétence, qu'ils n'ont pas de temps à leur consacrer, n'ont pas la force de les redresser. Ils n'en voient pas l'équivalent en eux et ne sont donc pas concernés par l'interdiction de «rester indifférents».

En fait, cette obligation, jusque dans son moindre détail, incombe à chacun des élèves, aux guides spirituels, aux recteurs de Yechiva, aux membres de la direction, à titre individuel comme du fait de leur fonction. C'est le cas pour chacun des élèves et aussi pour tous ceux qui les dirigent.

On attend qu'ils agissent ainsi et il est donc clair qu'on leur en donne la force. Et, ceux qui voudront mettre cette Injonction en pratique en auront le moyen.

Tous les Préceptes de la Torah sont énoncés selon une formulation qui peut être interprétée de deux manières, comme un ordre ou bien comme une assurance. C'est

effectivement le cas, en l'occurrence. Celui qui se conforme à l'Injonction « Tu devras le relever » a la certitude qu'il y parviendra, « Tu le relèveras ».

5. Ce qui vient d'être dit est renforcé par le fait que, dans ce pays, la rentrée des classes est fixée en Elloul, lorsque «le Roi se trouve dans le champ» et les treize Attributs de miséricorde divine sont révélés. Alors, le Roi réserve un bon accueil à chacun et montre un visage bienveillant. De la sorte, tous reçoivent la force nécessaire pour accomplir ce qui leur est demandé.

Ceci concerne les élèves des Yechivot, en général et ceux de la Yechiva Loubavitch, en particulier. Car, la Torah, surtout de la manière dont elle est étudiée dans la Yechiva Loubavitch, possède un enseignement révélé et une phase cachée. Elle permet donc d'attacher le côté révélé et le côté caché de l'âme à l'aspect révélé et à l'aspect caché de la Divinité. C'est ainsi que l'on met en pratique les termes du verset: « Recherchez Ma Face. Eternel, je rechercherai Ta Face ».

Ainsi, «grâce à la Lumière de la Face du Roi de vie», nous obtiendrons la partie profonde et essentielle du bien, de sorte que l'on soit inscrit et scellé pour une bonne et douce année, ici-bas dans le monde, en un bien visible et tangible.

6. C'est également là ce qu'enseigne notre Sidra: «Lorsque tu iras au combat contre ton ennemi». Il faut lutter contre sa propre âme animale, contre son entourage, contre le corps et l'âme animale de son prochain. Il faut donc mettre en pratique l'expression «lorsque tu iras », ne pas attendre que l'autre entre en guerre. Il faut prendre l'initiative du combat.

Nous avons déjà expliqué que, lorsque l'ennemi envahit le domaine d'un homme, ce dernier, du fait de la guerre, subira nécessairement la destruction et des ravages, même s'il est, au final, le vainqueur. Il n'en est pas de même quand on met en pratique «lorsque tu iras» et que l'on prend l'initiative de se rendre dans le domaine de l'autre.

En pareil cas, «tu en prendras des captifs», qui se trouvaient auparavant chez l'ennemi, mais avec lesquels on a nécessairement un rapport.

On ne doit pas penser que l'on rend un service à son prochain, que ce que l'on fait pour lui est, somme toute, bien suffisant. Il faut savoir que l'ennemi a des captifs et que l'on est concerné par eux beaucoup plus que tout autre. Car, ces captifs

sont les parcelles de sainteté auxquelles on est personnellement chargé d'apporter l'élévation et qui sont enfermées dans le domaine du mal, duquel il est nécessaire de les libérer. Et, comme on l'a dit, dès lors que l'on observe un événement, que l'on en a connaissance, on est concerné par lui.

Nous avons vu que la Paracha est exprimée à la fois sous la forme d'un ordre et d'une assurance. Celui qui se pénètre de cette Injonction, s'emplira de joie et d'enthousiasme. Dès lors, il est une certitude absolue que «tu en prendras des captifs».

7. La rétribution est à la mesure de l'effort. En l'occurrence, on subit la peine d'un combat, le voile qui empêche de mener à bien la mission confiée à chacun. La récompense, en conséquence, est la possibilité de percevoir l'Essence de D.ieu. Commentant le verset «Il agira pour celui qui L'attend», nos Sages disent: «pour ceux qui placent leurs efforts dans l'étude de la Torah». En brisant le voile, on perçoit, en effet, l'Essence.

De la sorte, nous obtiendrons la réalisation de la promesse selon laquelle «une nation ne lèvera plus le glaive contre l'autre et l'on n'apprendra plus à se battre », lors de la venue du Machia'h, qui est appelé *Chalom*, paix, ainsi qu'il est dit: «le prince de la paix », « pour multiplier la sagesse et pour une paix sans limite ».

Iguéret Hakodech explique qu'il faut maintenant apporter l'élévation aux parcelles de sainteté qui se trouvent dans la matière. Dans le monde futur, cette élévation sera déjà effective, de sorte que le mal sera séparé du bien. Alors, cette forme du service de D.ieu disparaîtra et l'on se consacrera à introduire l'unité en des stades beaucoup plus hauts de la création, afin de révéler dans le monde des lumières encore plus intenses.

C'est ainsi que l'on peut définir la paix, «une paix sans limite ». Pour l'obtenir, il faut transformer la matière à l'heure actuelle et, dans ce but, «tu iras au combat ».

#### Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, Veille du Chabbat 13 Elloul 5721, Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai bien reçu votre lettre. Puisse D.ieu faire que vous m'annonciez de bonnes nouvelles, matériellement et spirituellement à la fois. La tête et le début de la Paracha de cette semaine fait allusion à cela et précise la manière de servir D.ieu qui en découle.

Lorsque tu iras au combat: Il s'agit là du départ, avant même la lutte effective<sup>(1)</sup>.

Sur: Il faut, d'emblée, avoir le dessus, sur<sup>(2)</sup> l'ennemi. Il suffit, pour cela, de se dire que: «L'Eternel votre D.ieu marche devant vous »<sup>(3)</sup>.

Tes ennemis: Ce terme a deux Youd<sup>(4)</sup>, marque du pluriel. Il y a, en effet, l'ennemi du corps et celui de l'âme. L'un et l'autre sont exprimés en un même mot<sup>(5)</sup>, car les Juifs sont « une nation unique sur la terre » (6), assujettissant leur corps physique à leur âme spirituelle et mettant en évidence l'unité et la vérité qui les caractérisent.

La conséquence d'un départ au combat conçu de cette façon est la suivante:

Il le donnera: Ce terme est au singulier. D.ieu en donne la source céleste, le mauvais penchant<sup>(7)</sup>, ennemi de l'âme, qui est l'ange de la mort<sup>(8)</sup>, ennemi du corps.

L'Eternel, ton D.ieu, dans ta main: Il le donnera entièrement, de sorte que:

— Notes —
-----------

<sup>(1)</sup> Voir le Rambam, lois des rois, début du chapitre 7, qui évoque ce même verset. Il en déduit, en particulier, que celui qui se consacre à une Mitsva est dispensé d'en respecter une autre.

<sup>(2)</sup> Likouteï Torah, second discours intitulé «Lorsque tu iras au combat », fin du paragraphe 2.

<sup>(3)</sup> Voir le début du chapitre 8 du traité Sotta et le chapitre 29 du Tanya.

<sup>(4)</sup> Voir le Min'hat Chay et le Keli Yakar, sur ce verset.

<sup>(5)</sup> Voir le traité Nidda 61b.

<sup>(6)</sup> Voir Igueret Hakodech, chapitre 9.

<sup>(7)</sup> Traité Baba Batra 16a.

<sup>(8)</sup> Ce qui inclut également toutes les souffrances, y compris le fait de maigrir.

#### Likouteï Si'hot

*Tu captureras son captif*: C'est-à-dire le captif de ton ennemi. On sauvera ainsi ce qui était auparavant captif chez l'ennemi.

Et, ceci ne concerne pas seulement celui qui a commis une faute, au sens littéral, puis est parvenu à une grande Techouva<sup>(9),</sup> transformant les fautes intentionnellement commises en bienfaits.

Il y a également là le moyen d'apporter l'élévation aux envies permises (10), momentanément enfermées dans le domaine du mal. L'homme moyen défini par le Tanya, qui doit être la situation de tous (11), celle vers laquelle on doit tendre, peut appliquer tout cela d'une manière plus élevée, en permettant aux forces de son âme qui appartiennent au domaine du mal susceptible de se parfaire d'être intégrées à la sainteté.

Il est une forme encore plus élevée du service de D.ieu, celle qui transforme les sentiments<sup>(12)</sup> de l'âme animale résidant dans le cœur, qui est une étincelle divine, afin qu'ils deviennent le bien absolu, au même titre que le bon penchant.

Peut-être est-il possible d'avancer que l'on peut, de la sorte, obtenir l'élévation de la Torah et des Mitsvot que l'on a accomplies<sup>(13)</sup> sans intention particulière, sans les dédier au Nom de D.ieu.

De telles actions restent dans la partie superficielle des mondes<sup>(14)</sup>. Puis, lorsque l'homme agit de nouveau pour le Nom de D.ieu, il les libère de cet endroit, les unit à des actes dédiés au Nom de D.ieu et leur permet de connaître la plus haute élévation, jusqu'à se présenter devant D.ieu

Avec ma bénédiction, afin d'être inscrit et scellé pour une bonne année,

<sup>—</sup> Notes —

<sup>(9)</sup> Voir le chapitre 7 du Tanya.

<sup>(10)</sup> Chapitre 7 du Tanya.

<sup>(11)</sup> Début du chapitre 14 du Tanya.

<sup>(12)</sup> Chapitre 35 du Tanya.

<sup>(13)</sup> Tel est le niveau du Juste. Voir la fin du chapitre 37 du Tanya, le Likouteï Torah, second discours intitulé «Lorsque tu iras au combat », paragraphe 3.

<sup>(14)</sup> L'élévation de ces actions doit leur permettre de «s'inclure dans le Divin», selon le Likouteï Torah, fin du premier discours intitulé «Lorsque tu iras au combat».



# **TAVO**



# Tavo

## Les Prémices

(Discours du Rabbi, Kovets, quatrième année, second tome, page 94)

1. Notre Sidra présente la Mitsva d'offrir les Prémices. Ceux-ci étaient les tous premiers et les meilleurs fruits produits par notre Terre Sainte, qui sera rebâtie et restaurée par notre juste Machia'h, lorsque le lait et le miel y coulaient. On les cueillait avant d'en disposer pour son usage personnel et on les conduisait dans le Temple, afin de remercier D.ieu d'avoir placé Sa bénédiction dans les fruits de la terre. A la différence des autres sacrifices, les Prémices n'étaient pas brûlés sur l'autel, mais donnés au Cohen.

Il découle, de ce qui vient d'être dit, deux enseignements, de direction opposée. D'une part, on ne gardait pas pour soi le meilleur de la production agricole et des fruits obtenus après que l'on ait labouré, semé et effectué tous les travaux du champ, mais on les consacrait en les donnant au Cohen. Or, on peut s'en étonner. Le labeur et l'effort investi en cette production ne justifient-ils pas que la partie devant en être consacrée, dans la mesure où celle-ci est nécessaire, ne soit pas la meilleure et la plus belle ?

Mais, la réflexion permet d'établir qu'une telle objection serait soulevée uniquement par celui qui n'a pas conscience que ces fruits lui ont été donnés par D.ieu, qui pense que «ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout cela». Il est clair qu'une telle position heurte la foi première que possèdent tous les Juifs, sans aucune exception et qu'il suffit de mettre en évidence pour exprimer dans l'existence quotidienne.

A l'autre extrême, cette même Mitsva, par le fait que ces fruits n'étaient pas brûlés sur l'autel, dans le Temple, mais donnés au Cohen qui devait en faire un usage personnel, les consommer, souligne que l'on peut assumer ce rôle de Cohen en éprouvant le bon goût que peuvent avoir les mets matériels, à condition que l'on s'en serve à bon escient et que l'on se sanctifie. Pour cela, il faut faire un usage sacré de ces mets et les conduire dans le Temple, c'est-à-dire servir D.ieu en les consommant, comme on le fait en brûlant les autres sacrifices, afin qu'ils s'élèvent vers D.ieu.

Il y a là un des fondements de l'enseignement de la 'Hassidout. On peut et l'on doit servir D.ieu non seulement pendant la prière et l'étude de la Torah, mais aussi

pendant le repas et en mangeant, durant l'activité commerciale et en l'assumant. Bien évidemment, cette manière de servir D.ieu requiert un plus grand effort de la part de l'homme et la récompense qu'il reçoit est à la mesure de cet effort.

De ce point de vue, la Mitsva des Prémices est concevable également pendant le temps de l'exil et même à l'extérieur d'Erets Israël, y compris en un simple jour de semaine. Lorsque l'on a la conscience profonde que tout ce que l'on possède provient de D.ieu, on peut sanctifier chaque objet, de sorte que son utilisation devienne un acte du service de D.ieu.

A celui qui offrait les prémices, dans le Temple, on souhaitait qu'il puisse le faire encore une fois, joyeusement, l'année suivante. Et, il en est de même, à l'heure actuelle. En utilisant les biens que D.ieu accorde de la manière qu'Il demande, on reçoit Sa bénédiction pour que l'on puisse en faire de même, de manière accrue, l'année suivante, avec satisfaction et joie. En effet, il est nécessaire de connaître l'élévation, dans le domaine de la Sainteté.

## Les remontrances qui précèdent les fêtes

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Nitsavim 5714-1954)

2. Avant Roch Hachana, de même qu'avant Chavouot, on lit une Paracha de remontrances, celle de Be'houkotaï avant Chavouot et celle de Tavo avant Roch Hachana. Néanmoins, une seconde Sidra, au moins, est lue, dans les deux cas, celle de Bamidbar et parfois même celle de Nasso avant Chavouot, celle de Nitsavim et celle de Vayéle'h avant Roch Hachana, afin de faire une interruption entre ces remontrances et la fête.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que ces remontrances ne sont pas des punitions, ce qu'à D.ieu ne plaise, mais bien un moyen d'obtenir la purification et l'élévation. C'est pour cela qu'elles sont lues avant Chavouot et Roch Hachana. Matériellement, lorsque l'on s'apprête à placer un objet de valeur dans un écrin, on doit s'assurer que celui-ci est propre et, selon l'expression du Talmud, « faire disparaître ce qui le rend maudit ». Et, il en est de même, dans la dimension spirituelle.

Avant de recevoir la grande révélation du don de la Torah ou de Roch Hachana qui, chaque année, introduit une lumière nouvelle, n'ayant encore jamais éclairé le monde, pas même à l'époque du Temple, on doit, au préalable, purifier le réceptacle.

Certes, de manière passagère, il s'agit bien là d'une souffrance, surtout quand il s'agit d'un prince et d'un fils unique. Car, chaque Juif est bien le fils unique du Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-Il et, de ce fait, une telle souffrance est, pour lui, intolérable. C'est pour cela qu'une interruption est nécessaire, par la suite. Pour autant, notre Père miséricordieux estime qu'il est judicieux de la supporter momentanément afin d'obtenir ce qui en découle.

3. Les remontrances de Be'houkotaï qu'on lit avant Chavouot, sont différentes de celles de Tavo, qu'on lit avant Roch Hachana. Les premières sont au nombre de quarante huit et les secondes, de quatre vingt seize, soit le double.

On peut en conclure que la révélation de Roch Hachana est plus intense que celle de Chavouot. La purification nécessaire est d'autant plus importante. De fait, la révélation de Chavouot est un éclairage direct, accordé à l'initiative de D.ieu. La Guemara compare le don de la Torah à une conversion. Or, « celui qui se convertit est comparable à l'enfant qui naît ». En revanche, la révélation de Roch Hachana est celle de la Techouva, c'est-à-dire un éclairage réfléchi, à l'initiative des hommes. C'est pour cela que Tichri commence par *Tav*, *Chin* et *Reïch*, soit l'alphabet en ordre inversé.

L'éclairage réfléchi est plus intense que l'éclairage direct. C'est la raison pour laquelle celui qui accède à la Techouva surpasse le Juste. Et, les Tables de la Loi délivrent le même enseignement. En effet, les secondes, données à la suite de la faute du veau d'or, au lendemain de Yom Kippour, dépassèrent les premières, reçues en Sivan et furent même qualifiées de «doubles». En conséquence, la purification de l'écrin, avant Roch Hachana, doit également être double.

Il en est de même pour l'exil et la délivrance, qui découlent de la faute et de la Techouva. L'exil est la conséquence de la faute du veau d'or et il est dit qu'Israël «a été frappé doublement», tout comme «il a fauté doublement». C'est ainsi que nous obtiendrons la délivrance, qui apportera une double consolation, ainsi qu'il est dit : «Consolez, consolez, Mon peuple».

## Tout est pour le bien

(Discours du Rabbi, 20 Mena'hem Av 5711-1951)

4. Nos Sages disent que tout ce qui advient est pour le bien et ils l'expriment de deux manières. Ils disent que «tout ce que D.ieu fait est positif» et aussi que «ceci est également pour le bien».

Ces deux formulations ne sont pas identiques. La première est énoncée en Araméen, la seconde en Hébreu, une langue sainte et élevée, qui suscite la clarté et souligne, à l'évidence, que tout est effectivement bien. Cette clarté n'apparaît pas aussi clairement dans la première formule.

Nous illustrerons notre propos en rappelant les explications et les exemples énoncés par la Guemara à propos de ces deux formules. Nous envisagerons tout d'abord ce qu'elle dit, à propos de «tout ce que D.ieu fait est positif».

Rabbi Akiva partit en voyage, emportant avec lui une bougie, un âne et un coq.

De nos jours, ceux qui voyagent se munissent d'autres objets, un chéquier, une brosse à dents. A l'époque, on prenait une bougie, afin de pouvoir étudier la Torah même dans l'obscurité, un âne pour porter ses affaires, afin de ne pas être obligé de le faire soi-même et un coq, pour pouvoir se réveiller au milieu de la nuit.

D.ieu fit qu'on ne le laisse pas entrer dans la ville, de sorte qu'il dut passer la nuit dans le champ. Alors, le vent souffla, éteignit la bougie et il resta dans l'obscurité. Un loup vint ensuite et mangea l'âne, puis survint un chat, qui mangea le coq. Rabbi Akiva dit : «Tout ce que D.ieu fait est positif».

Par la suite, il fut établi que c'était effectivement le cas. Pendant cette nuit, la ville fut attaquée et pillée. S'il y avait passé la nuit, Rabbi Akiva aurait également été victime de cette attaque. Si la bougie était allumée dans le champ, on l'aurait vu. Si l'on avait entendu l'âne braire ou le coq chanter, on aurait pu le découvrir. C'est finalement grâce à ce qui lui était arrivé qu'il fut sauvé.

5. La Guemara illustre la formule «ceci est également pour le bien» en faisant référence à un Sage de la Michna, «Na'houm, qui fut appelé 'ceci est également'».

Il reçut ce nom précisément parce qu'il prononçait cette phrase à propos de tout événement qui lui arrivait.

On lui confia, une fois, une mission auprès du roi de Rome et on lui confia des pierres précieuses et des perles, pour qu'il les lui offre. Une nuit, on les lui vola et l'on plaça dans le coffret, à la place de celles-ci, de la terre. Il dit alors : « Ceci est également pour le bien ». Les Juifs l'avaient chargé de se rendre auprès du roi et il se devait donc de s'y rendre. D.ieu l'aiderait sûrement.

Il parvint chez le roi et lui offrit ce cadeau. On vit que le coffret contenait de la terre et l'on voulut lui infliger la punition qui est celle des personnes ayant commis un crime de lèse-majesté. Mais, D.ieu envoya le prophète Elie, qui prit l'apparence d'un ministre et dit au roi que cette terre était peut-être celle d'Avraham, avec laquelle il gagnait les guerres. Chez les nations, les guerres sont fréquentes. On fit donc un essai et l'on put vérifier que cette terre apporta la victoire contre les ennemis du roi.

6. Il existe une différence entre ces deux exemples.

Rabbi Akiva souffrit, connut la peine. Il perdit son âne, son coq, resta dans l'obscurité et passa la nuit dans le champ. Par la suite, il s'avéra que tout cela avait été pour le bien, mais la souffrance n'en fut pas moins effective.

Na'houm, en revanche, ne souffrit pas. Bien plus, s'il avait effectivement apporté des pierres précieuses, qui sait si le roi les aurait accepté ? Il est clair que celui-ci n'en manquait pas, dans sa maison. En revanche, la terre qu'il apporta fut bien accueillie.

Rabbi Akiva souffrit et il fut, de la sorte, préservé d'une douleur encore plus importante. Na'houm ne connut que le bien.

7. Telle est la supériorité de «Ceci est également pour le bien», par rapport à «Tout ce que D.ieu fait est positif». La première formule signifie que l'événement lui-même est positif et non qu'il se justifie par le bien qui en découlera ensuite. Néanmoins, dans un premier temps, ce bien est voilé, comme si l'on avait les yeux fermés. On ne voit donc que la douleur et la peine. Par la suite, le voile est supprimé et l'on s'aperçoit que tout était d'emblée positif.

Na'houm était le maître de Rabbi Akiva, qui vécut donc dans la génération suivante, c'est-à-dire à un moment où l'obscurité était encore plus grande, puisque celle-ci va croissant. A son époque, on ne s'apercevait donc plus que tout ce qui se passe est effectivement bien.

Même si la vérité est une évidence, si l'on sait que tout est bien, le monde ne permet pas de révéler qu'il en est bien ainsi et l'on se dit donc simplement que «tout ce que D.ieu fait est positif ». A l'époque de Na'houm, par contre, on était plus proche de la période du Temple. On pouvait donc percevoir, dans le monde, que «ceci est également pour le bien ».

Nous approchons maintenant du temps de la délivrance, «pour ceux qui L'aiment, comme lorsque le soleil se révèle dans toute sa force». Le Saint béni soit-Il extraira donc le soleil de son fourreau et l'on verra clairement que «ceci est également pour le bien», que le soleil apparaît dans toute sa force. Alors, on pourra dire : «Voici l'Eternel, en Qui nous avons placé notre espoir».

#### Contenu d'Elloul

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Nitsavim Vayéle'h 5715-1955)

8. Le service de D.ieu d'Elloul est une préparation du mois de Tichri. C'est en Elloul que l'on doit réparer les actions de l'année venant de s'écouler et chercher à se libérer de ses préoccupations personnelles, ainsi qu'il est dit : «Je demande une chose».

Grâce à cette «demande unique» du mois d'Elloul, on peut recevoir une bénédiction nouvelle pour le mois de Tichri, «pour toi uniquement et non pour des étrangers avec toi», une bonne et douce année, avec la satisfaction de tous les besoins.

C'est la raison pour laquelle le nom d'Elloul fait allusion au trois domaines du service de D.ieu, Torah, prière et bonnes actions.

Le nom d'Elloul est en effet formé par les initiales des mots formant le verset qui signifie: « D.ieu le fit survenir par sa main et Je te fixerai un lieu où il pourra se réfugier ». Ceci fait allusion à la Torah qui, comme l'affirment nos Sages, permet de se protéger des attaques du mauvais penchant.

On retrouve également Elloul dans le verset: «Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi », qui correspond au service de D.ieu par la prière.

Elloul est également formé par les mots du verset: « des envois de mets, chacun à son ami et des dons aux pauvres », qui décrit les bonnes actions.

A la base et au commencement de tous ces domaines du service de D.ieu, se trouve la Techouva, évoquée par le verset: «Et, l'Eternel ton D.ieu circoncira ton cœur et le cœur de ta descendance», tout comme le *Modé Ani* que l'on dit le matin, en se réveillant, permet de se lier à D.ieu dès le début du jour et de dire d'emblée «Je rends grâce devant Toi», c'est-à-dire devant l'Essence de D.ieu, qu'aucun terme, qu'aucun signe ne saurait décrire. Telle est bien l'entrée en matière à tous les domaines précédemment décrits.

C'est précisément l'effort d'Elloul qui conduit vers la délivrance, à laquelle fait allusion le verset «Un Cantique pour D.ieu, et ils dirent, en ces termes: je chanterai », dont les initiales forment également le nom d'Elloul.

C'est en ces termes que l'on peut définir le contenu d'Elloul, préparant le mois de Tichri. C'est, en particulier le cas pendant le Chabbat qui précède Tichri et apporte la bénédiction à tous les jours de la semaine qui le suit, en particulier Roch Hachana. C'est pendant ce Chabbat qu'est béni, là-haut, le mois de Tichri.

D.ieu fasse que nous commencions la nouvelle année de manière joyeuse, que nous ayons une bonne et douce année, avec la satisfaction de tous les besoins.

## Tsédaka et justice

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Nitsavim Vayéle'h 5713-1953)

9. Nous disons, dans les Seli'hot: «Tu possèdes la Tsédaka, alors que notre visage est couvert d'opprobre ». D.ieu agit avec droiture, ainsi qu'il est dit: «D.ieu est juste, en toutes Ses voies », alors que nous nous emplissons de honte en pensant à tous les mauvais comportements que nous avons eus pendant l'année.

Or, si l'on comprend l'expression «Tu possèdes la Tsédaka» dans le sens de la justice de D.ieu, pourquoi ne pas dire, tout simplement, «Tu possèdes la justice»? Pourquoi au lieu de *Tsédek*, justice, parler de la *Tsédaka*, qui est également ce que l'on donne au pauvre?

La différence que l'on peut faire entre la justice et la Tsédaka est la suivante. La justice suppose que l'on donne à l'homme ce qu'il mérite, alors que la Tsédaka est un don gratuit, qui n'est pas un dû, pas mettre à titre de cadeau. Il est dit, en effet, que «nul n'offre un cadeau si cela ne lui fait pas plaisir». De ce point de vue, la Tsédaka est véritablement gratuite.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'expression «Tu possèdes la Tsédaka» au sens de justice et de Tsédaka à la fois. D.ieu est juste en tout ce qu'll accomplit et «notre visage est couvert d'opprobre», de sorte que, de par la justice, à proprement parler, nous n'avons rien à attendre. En revanche, nous pouvons demander de la Tsédaka et nous disons, précisément, dans les Seli'hot: «Nous ne sommes pas en mesure de formuler une demande devant Toi. Nous ne pouvons que solliciter une Tsédaka de Ta part».

10. De fait, nous aurions pu demander à D.ieu ce qui nous revient, car «tous les enfants d'Israël sont des fils de Roi». Or, un prince n'a pas l'habitude de travailler, d'abord du fait de sa condition, puisqu'il est le fils du roi. Chaque acte, même le plus banal, reçoit, chez lui, une valeur particulière, un caractère de difficulté et justifie une immense récompense.

Néanmoins, s'il en était ainsi, ce que nous aurions obtenu aurait émané d'un niveau peu élevé, d'une Lumière céleste qui est en rapport avec l'enchaînement des mondes, lequel est sensible aux actions des créatures et donc limité. Ce que nous souhaitons recevoir est bien plus haut que cela.

L'Admour Hazaken dit: " Qui est avec moi dans le ciel? Je ne veux pas ce qui est avec Toi'. Je n'accepterai rien. Je ne veux pas de Ton Gan Eden. Je ne veux pas de Ton monde futur. Je ne veux que Toi-même».

Certes, il s'agit là d'un niveau particulièrement élevé. Néanmoins, nous sommes les disciples de l'Admour Hazaken, attachés à lui et suivant sa voie. Nous résidons, à tout le moins, en un endroit dont il est le maître. Nous avons donc le devoir et le mérite d'adopter le comportement qu'il prônait, au moins pour ce qui concerne l'action concrète.

Ceci implique, en particulier, de dire: «Qui est avec moi dans le ciel?», c'est-à-dire, de manière concrète, de se libérer des limites de sa propre personne, de toutes ses entraves et de mettre intégralement en pratique la Volonté de D.ieu. En effet, ll ne connaît pas la limite et la bénédiction qu'll accorde est donc également infinie, ne subissant aucune restriction.

C'est la raison pour laquelle nous disons: «Nous ne pouvons que solliciter une Tsédaka de Ta part ». Non que nous ne soyons en droit de formuler une requête, mais bien par refus de tout stade intermédiaire, parce que «je veux contempler Ta face, Eternel ».

Le moyen d'accéder à l'Essence de D.ieu, de percevoir « Ta face, Eternel », n'est pas d'essayer d'argumenter en ce sens. En effet, il est dit: « Si tu agis bien, que M'apportestu? ». Il faut, pour obtenir un tel résultat, avoir conscience que « notre visage est couvert d'opprobre », être humble et ne pas marquer fortement sa personnalité. De la sorte, on peut révéler l'Essence de D.ieu et recevoir Son influence, émanant d'un stade aussi élevé, celle-ci est nécessairement définie comme une Tsédaka.

Certes, il est un niveau que les actes des créatures ne permettent pas de révéler. Néanmoins, D.ieu accorde aux Juifs les forces nécessaires pour mettre en pratique l'Injonction: «Tu rechercheras là-bas et tu trouveras», pour exiger qu'on leur donne de la Tsédaka. Et, il est certain qu'ils l'obtiendront. C'est pour cela qu'ils portent des vêtements blancs, à Roch Hachana.

Chacun a, en effet, la certitude que D.ieu exaucera positivement les souhaits de son cœur, lui accordera enfants, santé et prospérité matérielle, une bonne et douce année, matériellement et spirituellement.

### Vitalité d'Elloul

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tavo, 18 Elloul 5716-1956)

1. Le 18 Elloul est l'anniversaire de la naissance du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken

Concernant le Baal Chem Tov, mon beau-père, le Rabbi, a précisé que le 18 Elloul est la date de sa naissance physique, de sa naissance morale et de sa révélation. C'est tout cela à la fois qui se passa en ce jour.

Et, il en est de même pour l'Admour Hazaken. A cette date, plusieurs événements importants se passèrent, en plus de sa naissance physique.

2. Commentant le verset «ces jours sont commémorés et revécus», les écrits du Ari Zal soulignent que, chaque année, lorsque l'on commémore, d'après la Torah, les dates qui possèdent un certain contenu, celles-ci se révèlent de nouveau dans le monde, comme ce fut le cas la première fois. Ainsi, le 15 Nissan, par exemple, on vit encore une fois la sortie d'Egypte.

Il en est de même, chaque année, pour le 18 Elloul. Dès lors que l'on commémore cette date, tout ce qui concerne le Baal Chem Tov et l'Admour Hazaken se révèle de nouveau.

Ceci nous permettra de comprendre l'affirmation de mon beau-père, le Rabbi, selon laquelle le 18 Elloul est la date qui vivifie ce mois. Une autre fois, il employa la formulation suivante : «Le 18 Elloul introduit la vitalité dans le service de D.ieu exprimé par le verset 'Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi' », dont les initiales des mots forment le nom d'Elloul.

Dans Igueret Hakodech, une partie du Tanya, il est dit qu'à chaque Roch Hachana, se révèle une lumière nouvelle, qui n'a encore jamais éclairé le monde. On peut en déduire qu'il en est de même pour le 18 Elloul. Chaque année, s'ajoute une dimension supplémentaire, même si nous ne le percevons pas, même s'il semble que le voile soit de plus en plus important.

En réalité, de manière profonde, l'ajout est effectif. Or, tôt ou tard, ce qui est profond doit se révéler.

3. Une image est citée dans la 'Hassidout, celle d'un homme qui possède un coffret fermé à clé, contenant un trésor qu'il n'a jamais vu. Il sait, néanmoins, que celui-ci lui appartient. La clé se trouve dans sa main et il en dispose donc comme il l'entend. Il est clair que sa joie est intense, même s'il ne voit pas le trésor.

Il en va de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Nous possédons la clé et nous pouvons offrir le coffre comme nous le désirons, «aujourd'hui si vous écoutez Sa voix», en un seul instant. Même si on ne le ressent pas, le simple fait de savoir qu'il en est ainsi, la conviction de cette possession profonde, suffit pour obtenir l'élévation.

4. Mon beau-père, le Rabbi a indiqué que le 18 Elloul était auparavant une festivité cachée. Puis, le Tséma'h Tsédek révéla cette date à ses enfants. En ce jour, lorsque c'était un Chabbat, ou bien le Chabbat précédant ce jour, le Rabbi Maharach prononçait un discours 'hassidique de l'Admour Hazaken. Par la suite, le 18 Elloul devint une fête établie.

Chacun doit donc en tirer la force de révéler clairement ce que l'on possède profondément. Nous avons vu que le 18 Elloul vivifie ce mois et permet de mettre en pratique les termes du verset «Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi ». On peut en tirer la vitalité, dans les domaines spirituels, pour toute l'année et la conséquence en est donc ressentie également de manière concrète, enfants, santé et prospérité matérielle.

# Comportement d'Elloul et de Tichri

(Discours du Rabbi, 18 Elloul 5712-1952)

5. Mon beau-père, le Rabbi, a expliqué que les douze jours séparant le 18 Elloul de Roch Hachana sont la période du bilan moral établi à propos de l'année qui vient de s'écouler, chaque journée correspondant à un mois. Le 18 Elloul est donc la date du bilan du mois de Tichri dernier.

Faire le bilan du mois de Tichri, le 18 Elloul, consiste avant tout à rectifier ce qui doit l'être, de sorte que ce qui ne s'est pas bien passé pendant le dernier Tichri puisse être effectué d'une manière convenable, durant le Tichri qui vient. Il n'est donc pas surprenant d'évoquer le comportement de Tichri, à l'occasion du 18 Elloul.

De plus, ces propos, pour être plus efficaces, doivent être prononcés en présence d'une nombreuse foule, de sorte que chacun des présents puisse, à son tour, le diffuser. De la sorte, le message parviendra à tous. C'est la raison pour laquelle je dis ce qui va suivre au cours de la réunion 'hassidique du 18 Elloul.

6. Pendant les dix jours de Techouva, D.ieu est proche de chacun. Le verset dit, à propos de cette période : «Recherchez D.ieu pendant qu'Il peut être trouvé, invoquez-Le alors qu'Il est proche». Ces dix jours sont préparés pendant le mois d'Elloul, à propos duquel le Likouteï Torah énonce l'image suivante. Un Roi se trouve dans le champ et, dès lors, tous peuvent L'aborder. Quand Il est dans Son palais, c'est-à-dire pendant le reste de l'année, Il n'est pas accessible à tous. Ceux qui parviennent à Le voir doivent passer le contrôle des gardes. A l'opposé, quand le Roi est dans le champ, c'est-à-dire en Elloul, tous peuvent s'adresser à Lui.

On peut déduire de ce qui vient d'être dit qu'il est nécessaire de se libérer des préoccupations matérielles, de se consacrer plus intensément au domaine de la Sainteté, pendant le mois de Tichri, en général et pendant les dix jours de Techouva, en particulier, de même qu'en la période qui prépare ce mois, c'est-à-dire en Elloul, en particulier à partir du 18 et tout spécialement durant les Seli'hot.

En conséquence, ceux qui exercent une activité matérielle et profane, tout au long de l'année, réduiront le temps qu'ils lui consacrent en Elloul et en Tichri, afin de s'investir plus intensément dans la Torah et le service de D.ieu.

Combien plus en est-il ainsi pour ceux qui, toute l'année, n'ont pas d'autre activité que la Torah et la prière, étant libérés de toute préoccupation profane. Ceux-là vivent, tout au long de l'année, dans le Chabbat. Elloul et Tichri seront pour eux « le Chabbat des Chabbat ». Ils réduiront donc à leur plus simple expression les activités profanes qu'ils ont conservées et s'investiront encore plus fortement dans la Torah et la prière.

Il en est ainsi pour ceux qui résident dans la tente de l'étude, car les Sages sont appelés Chabbat. Et, les élèves de la Yechiva ont ou doivent avoir des préoccupations matérielles particulièrement réduites, y compris pendant le reste de l'année.

## 7. C'est là ce qui devrait se passer. Concrètement, qu'en est-il?

En Elloul et Tichri, en particulier pendant les dix jours de Techouva, la plupart ou même la totalité des élèves des Yechivot, les plus âgés comme les plus jeunes, rentrent chez eux. Là, ils dorment une heure de plus, mangent mieux. Et, les mères s'efforcent qu'ils se reposent de la fatigue accumulée à la Yechiva, afin de renforcer leurs deux cent quarante huit membres et leur trois cent soixante cinq nerfs. En d'autres termes, cette période est entièrement consacrée à renforcer le corps.

Quand l'élève est à la Yechiva, il passe la majeure partie ou même l'ensemble de la journée dans les quatre coudées de la Torah et de la prière. C'est, en général, là qu'il prie et c'est toujours là qu'il étudie. Il mange et dort également à la Yechiva, de sorte qu'il reste en permanence dans son ambiance.

Lorsque l'on dort à la maison, on place la tête et le pied au même niveau. Dès lors, on ne peut comprendre, dans sa profondeur, l'affirmation de nos Sages selon laquelle « on doit s'exiler en un endroit de Torah ». De fait, il faut dormir dans les quatre coudées de la Torah et de la prière. En tout état de cause, c'est bien là que l'on passe la plus large partie de la journée, quantitativement et bien sûr qualitativement.

Puis, arrive le mois d'Elloul et surtout sa conclusion et l'on rentre à la maison. Alors, on consacre plus de temps aux activités matérielles, même si celles-ci sont permises. Et, l'on remplace la spiritualité par les préoccupations physiques.

Que résulte-t-il de tout cela? On devrait, en cette période, avoir moins d'activités matérielles et plus de préoccupations spirituelles. A la place de cela, on adopte l'attitude opposée, on étudie moins, on prie moins et l'on se consacre plus à la matérialité.

8. Tout ce qui existe trouve sa source dans la Torah et a, à son début, un caractère positif. Il en est de même pour l'attitude qui vient d'être décrite.

Selon le Birkeï Yossef, les Rabbanim qui, tout au long de l'année, tranchent la Hala'ha et rédigent des ouvrages en la matière, doivent, en Elloul, diminuer leur étude afin de multiplier leurs prières et leurs supplications.

Or, l'abandon de la Hala'ha est effectif, de la part de tous. En revanche, la seconde exigence, les prières et les supplications, ne sont pas le fait de tous, car, en chemin, on décide de se reposer et l'on s'endort.

9. Le verset dit «Je les placerai (*Veassimem*) à votre tête» et un *Youd* manque au mot *Veassimem*, ce qui permet de le lire *Veachimem*, je les rendrai responsables. De fait, les «têtes» sont responsables, en l'occurrence la direction de la Yechiva, n'ayant pas adopté l'organisation qui convient, en Elloul et Tichri. On peut donc lui demander de réparer cette situation. Pour autant, cela n'excuse nullement les élèves, qui ne doivent pas attendre le signal de cette direction pour consacrer cette période à la Torah et à la prière, diminuer leur engagement matériel, rechercher la spiritualité et également mettre quelque peu de côté la Hala'ha et les livres, au profit des prières et des supplications.

Il est dit, à propos des dix jours de Techouva: «Recherchez D.ieu pendant qu'Il peut être trouvé. Invoquez-Le alors qu'Il est proche» et nos Sages expliquent: «Il en est ainsi également pour une personne seule», qui ne se joint pas à la communauté. L'Admour Hazaken souligne que, même en ce qui la concerne, la Techouva émanera de l'essence de l'âme et permettra de se lier à l'Essence de D.ieu.

En conséquence, les dix jours de Techouva et le mois d'Elloul qui les prépare, doivent apporter la soumission à D.ieu, révélant l'essence de l'âme et l'attachant à l'Essence de D.ieu, ainsi qu'il est dit: « Attachée et liée à Toi, portant Ton joug, unique pour proclamer Ton unité ».

Cette soumission doit avoir un caractère global et profond. C'est précisément ce qui la distingue de la soumission du reste de l'année, laquelle est superficielle, obtenue du fait de la nécessité. A Roch Hachana, en revanche, elle devient naturelle, intérieure.

Lorsque la soumission se limite à un ou à quelques points, l'orgueil et la suffisance peuvent réapparaître dans d'autres domaines. Lorsqu'elle pénètre l'ensemble de la personnalité, elle se marque en tout et l'on peut être «unique pour proclamer Ton unité».

L'essence de l'âme supprime toute différence entre le Juif le plus grand et le plus humble. Chez l'homme le plus avisé, l'essence de l'âme ne se voile pas, quand elle agit au sein de sa personnalité. Et, chez le plus simple, les pensées, les paroles et les actions

qui n'ont pas été ce qu'elles devaient être ne sont pas assez fortes pour faire obstacle à leur purification, quand l'essence se révèle.

C'est en Elloul et Tichri que l'on doit être «unique pour proclamer Ton unité». Pour se préparer à cela, il faut «porter Ton joug», se soumettre de la manière la plus globale, ne jamais se départir de ce joug. Dans ce but, il faut se trouver dans l'enceinte de la Yechiva, dans les quatre coudées de la Torah et de la prière, y être encore plus soumis que d'ordinaire, multiplier les prières et les supplications. Dès lors, on peut révéler l'essence de son âme et l'attacher à l'Essence de D.ieu.

10. On pourrait objecter qu'il est possible d'accomplir tout cela quand on se trouve chez soi, de parvenir à cette soumission globale et de multiplier les prières et les supplications.

La Guemara raconte que Rav Ami et Rav Assi priaient entre les colonnes, c'est-àdire à l'endroit où ils étudiaient la Torah. De même, ils étudiaient là où ils priaient, de sorte qu'ils liaient leur étude à leur prière.

Ce récit mentionne les noms de Rav Ami et Rav Assi, mais, de fait, un verset permet d'établir qu'il doit en être ainsi pour tous. Et, il est clair qu'un enseignement en découle, s'adressant à chacun en particulier, la nécessité de prier dans l'enceinte de la Yechiva, dans les quatre coudées de l'étude et de la prière.

11. Comme on l'a dit, la responsabilité en incombe à la direction de la Yechiva et cette requête s'adresse donc à elle comme aux élèves.

La direction doit occuper les élèves, ne pas permettre qu'ils rentrent chez eux et soient livrés à eux-mêmes.

Et, les élèves ne doivent pas attendre la direction, demeurer à la Yechiva uniquement si elle le leur demande, penser, si ce n'est pas le cas, qu'ils ont l'autorisation de rentrer chez eux, puisqu'une telle pratique est déjà établie depuis l'an dernier et l'année d'avant, de sorte qu'on ne peut l'interdire. Ils doivent se trouver à la Yechiva, y multiplier les prières et les supplications.

Les Juifs, en général, les érudits et ceux qui appartiennent à une Yechiva, en particulier, doivent, en cette période, inviter les autres à raffermir leur crainte de D.ieu, à s'attacher à la Torah et aux Mitsvot. Mais, cela ne contredit nullement ce qui

vient d'être dit. Car, on peut cumuler ces deux activités à la fois. Si ce n'était pas le cas, on n'aurait pas demandé de le faire.

12. Comme je l'ai dit au préalable, j'évoque tout cela maintenant, d'abord parce que le 18 Elloul est lié au mois de Tichri, mais aussi pour que ces propos reçoivent la diffusion nécessaire.

Il est bien clair que cela ne concerne pas uniquement les écoles 'hassidiques, mais véritablement toutes les Yechivot. Ceux qui ont entendu ce message et l'ont compris le propageront donc également dans les autres Yechivot. ils s'adresseront à leurs dirigeants pour qu'ils maintiennent les classes en Elloul et en Tichri. Il faudra dire également aux élèves que, même si la direction ne leur ordonne pas de rester, ils mettront en éveil leur soumission profonde et le feront, malgré tout.

On transmettra ces propos et l'on s'assurera, avant tout, qu'ils soient suivis d'effet. Grâce à cela et à la soumission profonde qui en résultera, D.ieu acceptera notre couronnement, ainsi qu'il est dit: «Faites de Moi votre Roi». En effet, nous lui demandons: «Règne sur le monde entier par Ta gloire».



# NITSAVIM



#### **Nitsavim**

# La préparation à la nouvelle année

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Nitsavim 5710-1950)

### L'alliance de Roch Hachana

1. Le Likouteï Torah dit, et mon beau-père, le Rabbi, l'explique dans une note de la Parchat Nitsavim 5707, que cette Paracha est toujours lue pendant le Chabbat qui précède Roch Hachana, parfois avec la Parchat Vayéle'h et parfois seule. En tout état de cause, la Parchat Nitsavim est toujours lue avant Roch Hachana.

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Chaque Chabbat porte en lui les jours de la semaine qui le suit. Et, c'est précisément pour cela qu'on lit, avant Roch Hachana, le verset «vous êtes tous présents aujourd'hui», c'est-à-dire à Roch Hachana, «jour du grand jugement».

Quand arrive le jour de Roch Hachana, toutes les âmes doivent se réunir « devant l'Eternel votre D.ieu», qu'il s'agisse de « tes chefs de tribu» ou de « tes coupeurs de bois et tes puiseurs d'eau». Rachi explique que ces derniers étaient des Cananéens qui s'étaient convertis, comme l'avait fait le peuple de Guiveon, à l'époque de Yochoua. On leur avait fait le serment de les accepter et ils furent donc intégrés uniquement pour honorer cet engagement. Or, ceux-là doivent également se réunir, devant D.ieu, avec les autres Juifs, de sorte qu'ils soient « tous présents » et « parfaitement unis ».

L'unité parfaite ne consiste pas uniquement à supporter l'autre. L'un est un chef de tribu et l'autre, un simple Juif et le premier se résoudra à supporter le second. Cela n'est nullement suffisant. L'un doit recevoir de l'autre. Tous doivent se compléter, comme la tête et le pied, au sein de l'organisme humain, dont aucun membre n'est intègre s'il est séparé des autres.

C'est donc là ce qu'il convient d'obtenir «aujourd'hui», à Roch Hachana et, pour y parvenir, on lit, dans la Torah, pendant le Chabbat qui précède cette fête: «Vous êtes tous présents aujourd'hui… vos chefs de tribu… vos coupeurs de bois, vos puiseurs d'eau». Cette lecture apporte la force nécessaire pour qu'il en soit bien ainsi.

La 'Hassidout explique pour quelle raison on prononce, à Roch Hachana, des versets proclamant la Royauté de D.ieu, évoquant le souvenir et mentionnant le Choffar. En effet, on cite, en agissant de la sorte, une preuve de la Torah permettant d'établir que D.ieu doit régner et se souvenir, grâce au Choffar. De la sorte, on obtient qu'il en soit concrètement ainsi.

2. Après avoir précisé que «vous êtes tous présents aujourd'hui... vos chefs de tribu... vos coupeurs de bois, vos puiseurs d'eau», le verset définit le but de cette réunion: «afin que tu contractes l'alliance de l'Eternel ton D.ieu», au jour de Roch Hachana.

On peut constater, si l'on observe deux amis fidèles, que leur sentiment mutuel a une motivation, par exemple la reconnaissance par l'un de la grandeur de l'autre ou bien l'amitié de l'un destinée à mettre en éveil celle de l'autre, pour le bien qu'il pourra un jour en tirer. Dès lors, l'un peut prendre conscience qu'il a un défaut et que l'amitié de l'autre s'en trouvera affaiblie, s'il s'en aperçoit. Bien plus, ce défaut peut porter sur un point essentiel et éteindre complètement cette amitié ou même susciter le sentiment contraire.

En pareil cas, lorsque l'amitié est encore forte, ces deux hommes concluront une alliance et ils se jureront fidélité éternelle. En effet, une alliance transcende la raison, permet de mettre sa rationalité de côté et de se lier par la quintessence profonde de sa personnalité. Dès lors, rien au monde ne peut affaiblir l'amitié, qui devient immuable.

Il en est de même pour l'amour qui lie D.ieu aux Juifs. Lorsque survient Roch Hachana, cet amour est intense, grâce à tous les efforts accomplis pendant le mois d'Elloul, permettant de faire disparaître les fautes qui le voilent. Il faut alors conclure une alliance. Les Juifs se lient profondément à D.ieu, au delà de toute rationalité, de sorte que rien au monde ne puisse affaiblir ce sentiment.

Comment susciter chez D.ieu le désir de Se lier aux âmes juives au delà de toute rationalité? En étant «parfaitement unis», en dépassant pour cela toute démarche logique, car on est bien, au final, un chef de tribu, alors que l'autre n'est qu'un puiseur d'eau et sur quelle base une relation pourrait-elle se tisser?

Il est dit que l'on doit servir D.ieu «de tout ton pouvoir», c'est-à-dire par tout ce que l'on possède, mais, néanmoins, en fonction des capacités de chacun. En les utilisant pleinement, on révèle l'Infini de D.ieu.

3. Pour autant, cette « union parfaite » doit être véritable. Il faut avoir conscience qu'il en est bien ainsi. Certes, on est convaincu d'être soi-même un chef de tribu, alors que l'autre est seulement un puiseur d'eau. Néanmoins, il est impossible de déterminer avec certitude qui est « la tête » et qui est « le pied ». De façon générale, on a tendance à sous estimer les autres et à se sur estimer soi-même. De plus, même si l'on est effectivement la tête, on doit savoir que le pied a une qualité que celle-ci ne possède pas et que la perfection de la tête requiert la présence du pied.

Ceci permet de comprendre pourquoi on chargea le peuple de Guiveon de couper du bois pour le Sanctuaire et pour le Temple. Tous les Juifs ne résidaient pas à Jérusalem et ceux qui y étaient en faction y représentaient tous les autres. Le peuple de Guiveon, en revanche, assumait sa mission au sein du Temple. En effet, c'est bien le pied qui possède la perfection la plus incontestable.

Tel est le sens du serment qui fut prononcé d'accepter les Guivonim. Car, un serment dépasse la rationalité et met en éveil l'essence de l'âme. Or, cette dernière s'exprime précisément dans le pied.

4. Un Juif doit méditer au fait qu'à Roch Hachana, avant que retentisse le Choffar, il dira: «Fais, pour nous, le choix de notre héritage, de la fierté de Yaakov que Tu as aimé pour l'éternité». De la sorte, on proclame qu'il ne saurait en être autrement.

En effet, le choix émane de l'Essence de D.ieu, Qui transcende tous les niveaux et toutes les limites, Qui possède la liberté véritable. Par rapport à Lui, tout est insignifiant, de sorte que l'immense distance qui existe entre le monde d'Assya et le niveau spirituel d'Atsilout n'est rien, comparée à l'éloignement d'Atsilout par rapport à l'Essence de D.ieu. Et toutes les images que l'on pourra énoncer ne décriront jamais de manière parfaite la relation du Créateur et des créatures. Dès lors, comment s'adresser à l'Essence de D.ieu et demander: «Fais, pour nous, le choix de notre héritage»?

Une réflexion approfondie à tout cela permettra à chacun de ne plus avoir le temps de se comparer aux autres.

On dit que Rabbi Hillel de Paritch souhaitait rencontrer l'Admour Hazaken, mais, chaque fois qu'il parvenait dans une ville où celui-ci se trouvait, il arrivait trop tard et le Rabbi en était déjà reparti. Il s'arrangea donc, lorsqu'il apprit que l'Admour Hazaken devait aller dans un certain endroit, pour y parvenir avant lui. Bien plus, craignant de subir encore un échec compte tenu de ce qui s'était passé auparavant, il eut recours à la ruse et pénétra dans l'appartement où le Rabbi devait résider. Là, il se cacha sous le lit.

Rabbi Hillel avait préparé une question sur le traité Ara'hin, consacré aux évaluations, qu'il devait poser à l'Admour Hazaken. Dès que ce dernier pénétra dans la pièce, il dit, avant même que Rabbi Hillel ne puisse quitter sa cachette: «Lorsqu'un jeune homme se pose une question sur le traité consacré aux évaluations, il doit d'abord évaluer sa propre personne». Rabbi Hillel perdit connaissance. Lorsqu'on le retrouva et qu'on l'aida à retrouver ses esprits, l'Admour Hazaken était déjà loin.

Rabbi Hillel ne rencontra jamais plus l'Admour Hazaken et, cette unique fois, il ne put même pas le voir. En revanche, il se rendit ensuite chez l'Admour Haémtsahi, puis chez le Tséma'h Tsédek.

Ce récit délivre un enseignement à tous ceux qui en ont eu connaissance.

Les évaluations définies par la Torah ne sont pas logiques, puisqu'elles sont établies en fonction de l'âge d'une personne, sans tenir compte de ses qualités, de sorte que tous ceux qui ont le même âge sont évalués de la même façon. Or, quelqu'un pourrait s'insurger contre cette manière de procéder: «Tout au long de ma vie, j'ai étudié la Torah et servi D.ieu. J'ai procuré du plaisir à D.ieu et à la Yechiva céleste. Il faut donc en tenir compte et reconnaître la valeur de mes années. En revanche, telle personne n'a rien fait de sa vie et il eut été préférable qu'elle ne soit pas créée. Comment ses années et les miennes peuvent-elles être décomptées de la même manière?».

La réponse est la suivante. Celui qui se pose une question sur le traité consacré aux évaluations doit d'abord évaluer convenablement sa propre personne. Dès lors, cette question disparaîtra d'elle-même.

\* \* \*

#### Chacun à son ami

- 5. De façon générale, on rapproche le mois d'Elloul du verset «Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi», dont les initiales des mots forment le nom. Néanmoins, plusieurs autres versets, constituant également le nom d'Elloul, précisant en quoi consiste l'affirmation selon laquelle «Je suis à mon Bien Aimé». De façon générale, on en cite trois, qui correspondent à la Torah, à la prière et aux bonnes actions:
- A) « D.ieu le fit survenir par sa main et Je te fixerai un lieu où il pourra se réfugier » fait allusion à la Torah qui permet de se protéger.
- B) «Des envois de mets, chacun à son ami et des dons aux pauvres» décrit les bonnes actions et la Tsédaka.
- C) «Et, l'Eternel ton D.ieu circoncira ton cœur et le cœur de ta descendance» correspond au service de D.ieu, en particulier à la prière et à la Techouva. Ce verset se termine par «afin d'aimer l'Eternel ton D.ieu» et le Kountrass Ha Avoda explique que la finalité de la prière est l'amour de D.ieu, plus que Sa crainte.

Nous avons déjà montré, au préalable, à quoi correspondent la Torah et la prière. On peut, en revanche, s'interroger sur la Tsédaka, qui n'apparaît pas dans le verset cité à son propos, puisque celui-ci traite des mets adressés à ses amis, au jour de Pourim. Bien plus, les mots *Michloa'h Manot*, envoi de mets, ne font pas partie des lettres formant le nom d'Elloul. Seuls les mots suivants le constituent.

Par ailleurs, le terme utilisé, dans ce même verset, pour désigner les pauvres à qui l'on donne des dons à Pourim est *Evyon* et non le mot courant, *Ani*. Le *Ani* est celui qui n'est pas riche, qui ne possède même pas les biens d'un homme du commun. Pour autant, il n'est pas dénué de tout. Un *Evyon*, en revanche, a besoin de tout, même de ce qui est insignifiant, car il ne possède absolument rien, comme le souligne Rachi.

On peut aussi interpréter son désir de tout avoir à l'autre extrême et constater qu'il désire obtenir ce qui est précieux, y compris un cheval pour se déplacer, car il a eu, auparavant, l'habitude d'en disposer. Il en éprouve donc le besoin et, s'il n'en a pas, il ne peut pas mener à bien la mission qui lui est confiée ici-bas. Il faut donc le mettre à sa disposition.

On peut se dire que l'on est soi-même un riche et, lorsque l'on donne un objet, de valeur ou non, on offre ce que l'on possède personnellement. C'est la raison pour laquelle le verset, avant de parler des dons aux pauvres, précise d'abord: «Chacun à son ami». Il faut donc considérer le prochain, à qui l'on donne ce don, comme un ami, se trouvant dans une situation identique à la sienne propre. Nul n'a besoin de l'autre, car personne ne donne ce qui lui appartient personnellement. Il ne fait que transmettre ce que l'on a placé en dépôt chez lui.

A l'époque de l'Admour Hazaken, les premiers 'Hassidim avaient coutume de dire: «Le morceau de pain que je possède est à toi comme à moi». Et, ils disaient d'abord «à toi», puis, seulement ensuite, «à moi». Nos Sages disent que «le pauvre apporte au riche plus que le riche, au pauvre» et ils expliquent: «Tu as fait revivre l'âme du pauvre. Demain, si ton fils ou ta fille sont en difficulté, Je les sauverai».

6. Un homme est constitué d'un corps et d'une âme. La Tsédaka existe donc également, dans sa dimension morale.

Chacun, y compris le pauvre, est tenu de donner de la Tsédaka matérielle. Or, il en est de même pour celle qui est morale. Celle-ci doit être offerte, de la même manière, par celui qui est spirituellement pauvre. En effet, chaque Juif peut donner. Le fait de rencontrer une personne est le signe qu'on doit l'aider, lui donner. Car, tout est effet de la divine Providence et «le Saint béni soit-II ne fit rien d'inutile ». Il est donc nécessairement possible d'apporter à son prochain.

Matériellement, donner à l'autre est, en fait, le moyen de se rendre service à soimême. Et, il en est de même pour la dimension spirituelle. C'est en donnant à l'autre que l'on peut recevoir de lui, car la perfection véritable se révèle précisément quand la tête et le pied s'unissent.

7. Le Tséma'h Tsédek décrivit, une fois, l'importance de la Tsédaka. Il montra à quel point il était essentiel d'aider son prochain à gagner sa vie. Il expliqua comment l'on pouvait, en agissant ainsi, développer son cerveau et son cœur afin de recevoir une élévation divine. Et, il raconta à son fils, le Rabbi Maharach, un fait qu'il vécut personnellement:

«Une fois, alors que je me rendais de Dobromysl à Loubavitch, heureux des marques d'affection profonde que me témoignait mon grand-père, l'Admour Hazaken, j'espérais, dès mon retour, avoir une vision de son lumineux visage. Il avait

alors quitté ce monde depuis de nombreuses années. De plus, je me posais alors quelques questions, portant sur la partie révélée de la Torah et la 'Hassidout. J'essayais donc de mettre de l'ordre dans mes pensées.

Dès mon arrivée à Loubavitch, je me rendis vers l'endroit qui nous avait été désigné par mon grand-père. Lorsqu'il se rendait à Lyadi, une synagogue se trouvait là, dans laquelle il avait pris place et étudié la Torah. Ce lieu était désormais vide, ayant été dévasté par un incendie.

Mon beau-père, l'Admour Haémtsahi, rapporta que l'Admour Hazaken avait, de la sorte, préparé le terrain, il y a cinquante sept ans, pour que Loubavitch devienne le centre des 'Hassidim 'Habad, pour de longs jours et de bonnes années, de manière immuable, jusqu'à la venue de notre juste Machia'h.

Mais, parvenu à Loubavitch, je pus observer que l'Admour Hazaken se cachait à moi. J'en fus peiné et découragé. Je sentais que j'étais tombé d'une cime élevé vers une fosse profonde. Je m'attendais à une marque d'affection et j'étais écarté. Je me sentais malheureux et j'examinais mes actions, afin de déterminer ce qui avait pu provoquer cette marque de défiance, d'accéder à la Techouva et de pouvoir apercevoir, à nouveau, le saint visage de mon grand-père, d'entendre ses explications relatives à la Torah et à la prière. »

Le mercredi 20 Elloul, le Tséma'h Tsédek se rendit à la synagogue pour prier. Il rencontra alors Pin'has, l'un des résidents de Loubavitch, qui lui demanda de lui prêter trois roubles d'argent, afin de pouvoir acheter des marchandises qu'il revendrait au marché. De la sorte, il gagnerait ce qui lui permettrait de célébrer le Chabbat. Le Tséma'h Tsédek lui signifia son accord et lui demanda de passer chez lui, après la prière.

Puis, le Tséma'h Tsédek se prépara à la prière et il plaça son Talith sur son épaule. Il se rappela alors que, d'après les dires de Reb Pin'has, le marché se tenait le jour même, depuis le matin. Pin'has avait donc un besoin immédiat de cet argent.

Le Tséma'h Tsédek ôta son Talith de son épaule, rentra chez lui, prit cinq roubles d'argent et les donna à Pin'has, afin qu'il puisse gagner sa vie.

Le Tséma'h Tsédek retourna ensuite à la synagogue, se lava les mains et s'apprêta à prier. Soudain l'Admour Hazaken se révéla à lui, avec un visage lumineux et il répondit à toutes ses questions.

8. Ce récit fait la preuve que la Tsédaka a également un apport spirituel. Le Tséma'h Tsédek était personnellement un homme d'une immense élévation. Et, l'Admour Hazaken, avant de quitter ce monde, lui marqua tout spécialement son affection, en s'isolant avec lui.

En effet, l'Admour Haémtsahi se trouvait alors à Krementchug. Rabbi 'Haïm Avraham était malade. Rabbi Moché était de l'autre côté du front et il ne put pas venir, du fait de la guerre. Le Tséma'h Tsédek reçut donc de nombreuses marques d'estime, de la part de l'Admour Hazaken. Par la suite, il parvint encore à le voir, à différentes reprises. Mais, tout cela ne lui fut d'aucune utilité.

En revanche, lorsqu'il rencontra quelqu'un, non pas dans ses quatre coudées, chez lui, mais bien dans la rue, dans le domaine de Pin'has, qui ne lisait pas des Tehilim, mais cherchait un prêt pour pouvoir gagner sa vie, le Tséma'h Tsédek retarda sa prière afin de lui donner satisfaction.

Or, il s'agissait de la prière du Tséma'h Tsédek et, plus généralement, pendant la prière, se révèle la forme la plus profonde des attributs intellectuels, là-haut et donc également ici-bas. De plus, Igueret Hakodech explique la supériorité de la prière par rapport à l'étude de la Torah.

En effet, la prière a la capacité de réaliser un changement physique. Grâce à elle, D.ieu «guérit les malades» et «bénit les années». Et, le Tséma'h Tsédek abandonna tout cela pour rendre un service matériel à quelqu'un.

Dès lors, il eut le mérite de voir l'Admour Hazaken.

9. Concrètement, certains possèdent deux qualités. Ils offrent tout ce qu'ils peuvent donner. Ils le font, en outre, avec empressement. Ceux-là se rendront donc, à Roch Hachana, dans les autres synagogues, afin d'y encourager les Juifs.

Roch Hachana dure deux jours et chacun d'eux possède sa qualité propre. Le premier est celui du jugement sévère, le second, celui du jugement clément. Le premier est fixé par la Torah et le second, instauré par les Sages. Il est dit que «les paroles des

Sages sont impératives» et chaque jour possède donc une valeur intrinsèque, que l'autre n'a pas. Ils se complètent, au point de former « une seule journée prolongée ». On se rendra donc dans les synagogues, pour y commenter la Torah, pendant les deux jours à la fois.

On pourrait objecter: «Il me reste à établir un bilan complexe de toute l'année. Je n'ai pas encore déterminé ce qui provient du bon penchant et ce qui émane du mauvais. Et, l'on m'a accordé quarante jours propices pour établir ce bilan. Comment pourrais-je consacrer ce temps aux autres?».

La réponse à cette question est la suivante. Les dons aux pauvres sont offerts «chacun à son ami». En donnant aux autres, on reçoit soi-même.

## Importance de l'unité

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Béréchit 5717-1956)

1. Le Midrach compare les Juifs à des bâtons et il explique qu'un seul bâton peut être aisément brisé, alors qu'il est beaucoup plus difficile de casser un ensemble de bâtons, tous liés ensemble. De même, lorsque les Juifs sont unis, ainsi qu'il est dit : «Vous vous trouvez tous ensemble devant l'Eternel votre D.ieu», depuis «les chefs de vos tribus» jusqu'à «vos coupeurs de bois et vos puiseurs d'eau», leur puissance se révèle d'une manière effective.

Cette idée est développée par le discours 'hassidique intitulé *Hé'haltsou*, qui traite de l'unité d'Israël. Lorsque les Juifs sont unis, ils sont forts et nul ne peut les dominer. Bien plus, ils constituent ainsi le réceptacle contenant la bénédiction divine. Car, celui-ci est formé par la paix et l'unité, comme l'affirme la Michna, à la fin du traité Ouktsin et conformément à l'expression : « Bénis-nous, notre Père, tous comme un, par la lumière de Ta Face ».

De fait, il est dit que «Son peuple est partie de Lui-même». Aucun élément extérieur ne peut donc dominer Israël. Quand est-il, malgré tout, concevable qu'il en soit ainsi ? Lorsqu'un Juif pratique une fente dans son intériorité. Dès lors que celleci existe, même si ses dimensions sont très réduites, cet élément extérieur reçoit la possibilité d'exercer son emprise.

Comment se préserver de cette fente ? Pour cela, l'unité est nécessaire. En effet, on n'est pas toujours conscient de ses propres défauts, ainsi qu'il est dit : «L'amour propre cache toutes les fautes». Il empêche même de voir une grosse fente et, a fortiori, une petite. Mais, lorsque l'on est uni, l'autre peut la déceler. Certes, il est dit que «tu aimeras ton prochain comme toi-même, mais, de façon générale, l'amour que l'on éprouve pour l'autre n'empêche pas de voir ses défauts. Puis, lorsqu'il en parle de la manière qui convient, on peut s'employer à les réparer.

Comme on le sait, l'Admour Haémtsahi insista pour que chacun ait un ami, auprès duquel il puisse prendre conseil pour tout ce qui touche à la Torah et aux Mitsvot. En pareil cas, deux âmes divines se liguent contre une âme animale.

S'il en était déjà ainsi à l'époque de l'Admour Haémtsahi, combien plus est-ce le cas à l'heure actuelle, alors que l'obscurité est accrue. L'unité permet donc de faire disparaître les fentes les plus légères, de sorte qu'aucun élément extérieur ne puisse gêner, que les Juifs soient intègres, forts et unis.

2. Quelles sont ces petites fentes, que l'on fait disparaître en réalisant l'unité?

On sait qu'il est, de façon générale, deux sortes d'épreuves, celle de la pauvreté et celle de la richesse. Et, cette dernière est la plus difficile, car on y succombe plus aisément.

C'est pour cette raison que le prophète dit, évoquant la délivrance future et la venue du Machia'h : «Ils viendront, ceux qui sont perdus dans le pays d'Achour et ceux qui sont repoussés en Egypte ». Il fait ainsi allusion à la pauvreté et à la richesse.

L'Egypte est l'épreuve de la pauvreté, de l'étroitesse. De fait, *Mitsraïm*, l'Egypte, peut également se lire *Metsarim*, les barrières. C'est là que les enfants d'Israël subirent une âpre servitude, brisant le corps.

Achour, en revanche, représente, l'épreuve de la richesse. Là, les enfants d'Israël n'étaient pas soumis à l'esclavage. Matériellement, ils ne manquaient de rien. Bien plus, le verset affirme qu'Achour était « une terre comme la vôtre ». Bien plus, il n'était pas interdit d'y pratiquer la Torah et les Mitsvot. Pourquoi une telle situation étaitelle qualifiée d'exil ? Parce que l'on ne se trouvait pas en Terre Sainte. Néanmoins, une telle épreuve est effectivement celle de la richesse.

Sennachérib ne fit aucun mal aux Juifs. Il ne s'en prit à eux, ni matériellement ni spirituellement. Il désirait uniquement leur faire quitter la montagne sacrée, la ville de Jérusalem, l'Erets Israël spirituelle. Il les éloigna donc de l'Erets Israël matérielle. Etymologiquement, la Jérusalem spirituelle est le lieu de la parfaite crainte de D.ieu.

Lorsque l'on se départit de cette crainte, on remet en cause la Torah et les Mitsvot dans leur ensemble. La crainte de D.ieu est «le début du service de D.ieu, son aspect essentiel et son origine», selon l'expression du Tanya. Et, la Michna affirme que «l'on doit d'abord accepter le joug de la royauté divine, puis celui des Mitsvot». La base du service de D.ieu est la soumission.

Il est dit que «celui qui se trompe à propos de la Michna doit recommencer», car une telle erreur est inconcevable, de sorte que l'enseignement de celui qui s'est trompé est sans valeur.

Erets Israël est le pays «vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu, du début de l'année à la fin de l'année». On peut, en tout temps, y observer la Divinité. En conséquence, Sennachérib voulut que les Juifs quittent ce pays et se rendent à Achour, un lieu de plaisir et d'aisance matérielle. Ainsi, ils pourraient oublier D.ieu et se dire que «ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout cela» et même que «rien d'autre que moi n'existe».

Celui qui pense que « ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout cela » subit le voile le plus terrible. Les non Juifs eux-mêmes ne sont pas plongés dans une telle obscurité. On sait qu'ils appellent le Tout Puissant « D.ieu des dieux ». Car, ils comprennent que « tout comme l'âme emplit le corps, le Saint béni soit-Il emplit le monde ». L'existence de la Lumière Qui entoure les mondes, en revanche, leur échappe, ainsi qu'il est dit : « Je ne connais pas l'Eternel ». A l'opposé, un Juif qui est soumis à un tel exil oublie totalement la Divinité et il pense que « rien d'autre que moi n'existe ».

C'est la raison pour laquelle le prophète parle de ceux qui sont «repoussés en Egypte», alors que ceux qui se trouvent en Achour sont «perdus». Celui qui est uniquement repoussé conserve une relation avec la Divinité. Néanmoins, la servitude de l'exil matériel et spirituel fait qu'il a été écarté. Il n'en est pas de même pour celui qui est perdu, ce qu'à D.ieu ne plaise. Celui-là a totalement oublié l'existence de D.ieu.

3. Telle est donc la définition que l'on peut donner de cette petite fente, aux dimensions infimes.

Dans les époques précédentes, les persécutions contraignaient les Juifs à vivre dans l'étroitesse physique, car ils n'avaient pas les mêmes droits que les autres nations, ou dans l'étroitesse morale, lorsqu'on les empêchait d'étudier la Torah ou de pratiquer les Mitsvot.

Dernièrement, en particulier dans ce pays, il n'est, D.ieu merci, nullement interdit d'étudier la Torah et de pratiquer les Mitsvot. On est, en revanche, confronté à l'épreuve de la richesse. On risque d'être « perdu dans le pays d'Achour ».

La largesse et l'enthousiasme pour les biens matériels peuvent laisser penser que «ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout cela», bien plus, que «rien d'autre que moi n'existe».

Différents point concernant les Mitsvot, en général et l'éducation des enfants ou la meilleure manière de les pratiquer, en particulier, étaient considérés comme des évidences, auparavant, en Europe. Et, certains comportements que l'on peut avoir chez soi étaient tenus pour inconcevables. Puis, une fois parvenu en Amérique, il devient soudain évident que l'on doit abandonner toutes ces pratiques positives, que l'on doit effectivement adopter certains comportements, chez soi.

Il peut s'agir de ce qui ne va pas à l'encontre du Choul'han Arou'h. Pour autant, il y a bien là une petite fente, offrant à un élément extérieur la possibilité d'exercer son emprise. Ainsi, nos Sages disent que, dans un premier temps, le mauvais penchant ne fait que passer. Puis, il acquiert le statut d'invité. Enfin, il devient le propriétaire des lieux.

Comment empêcher le mauvais penchant de devenir le maître ? En agissant pour que la petite fente ne puisse pas se former. Or, comme on l'a dit, il est difficile d'y parvenir quand on est tout seul, car on a du mal à prendre conscience de ses propres fautes. Il faut donc s'unir à d'autres personnes. De la sorte, chacun peut venir en aide à l'autre.

#### Nitsavim

#### Lettre du Rabbi

Vous m'interrogez à propos de ce qui a été expliqué, lors de la Parchat Nitsavim<sup>(1)</sup>. Il est dit qu'une évaluation est faite selon l'âge et non d'après les qualités. Vous vous demandez ce qu'il en est, lorsque cette évaluation porte sur un non-Juif<sup>(2)</sup>.

Il a été dit que les Juifs doivent s'évaluer eux-mêmes, selon l'expression de l'Admour Hazaken. Cela veut dire que cette évaluation est modeste, car chacun sait ce qu'il est vraiment. Sur cette échelle, le non-Juif peut lui-même avoir l'évaluation la plus modeste.

On comprendra ce qui en découle pour le service de D.ieu d'après la précision de l'Admour Hazaken, dans le saint Tanya, au début du chapitre 30, qui parle de «l'homme», sans autre précision, ce qui inclut également le non-Juif.

Vous comprendrez le sens de tout cela.

<sup>—</sup> Notes —

<sup>(1)</sup> Le texte en est rapporté au début de ce chapitre.

<sup>(2)</sup> Si l'on se base sur son âge, son évaluation devrait être la même que celle d'un Juif.



# **ROCH HACHANA**



# Roch Hachana Le cri du Choffar

(Discours du Rabbi, second jour de Roch Hachana 5716-1955)

1. La Michna dit, à propos de Roch Hachana, que «la Mitsva du jour est le Choffar».

Notre maître, le Baal Chem Tov, énonce une image, à propos du son du Choffar, celle d'un enfant qui crie: «Père, père, sauve-moi ».

Mon beau-père, le Rabbi, citant ses prédécesseurs, raconta que l'on diffusa, à ce propos, dans la maison d'étude, la précision suivante. L'essentiel n'est pas les mots « Père, père, sauve-moi », mais bien le cri.

On peut comprendre le sens de cette affirmation en en soulignant deux aspects. Il y a, d'une part, le cri et, d'autre part, son contenu. En l'occurrence, ce dernier n'est pas essentiel. Seul l'est le premier.

Le contenu du cri n'est pas identique chez chacun. En revanche, tous les Juifs crient, d'une voix intérieure, que l'on entend ou que l'on n'entend pas, mais, en tout état de cause. du fond de leur âme.

Et, les sons du Choffar sont agréés de D.ieu.

Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev illustra également cette idée par une parabole. Un enfant désirait une pomme, mais son père ne souhaitait pas la lui donner. L'enfant s'empressa donc de réciter la bénédiction et le père fut contraint de lui tendre le fruit.

Toutefois, il en est ainsi lorsque le père ne veut pas donner la pomme. Combien plus est-ce donc le cas quand il souhaite effectivement la donner et fait seulement mine de ne pas le vouloir, afin de mettre à l'épreuve le discernement de son fils.

Il est clair que D.ieu souhaite donner aux Juifs ce qu'ils désirent. Nos Sages constatent que « la vache souhaite être tétée par le veau, plus que le veau désire téter la vache ». Et, il en est de même pour D.ieu. Le verset affirme que « tu auras soif de l'action de tes mains ». De fait, D.ieu veut qu'on Le serve.

Les Juifs récitent la bénédiction, «Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Qui entend le son du Choffar de Ton peuple, Israël » et, bien plus le fait «avec miséricorde ». Or, il est dit que, dans le doute, on s'abstient de réciter une bénédiction. Mais, les membres de la grande Assemblée ont stipulé que celle-ci devait bien être dite. Ils ont ainsi clairement signifié que D.ieu écoute «le son du Choffar de Ton peuple », de même que le cri exprimé par les Juifs à travers ce son, «avec miséricorde».

Parce que D.ieu « entend le son du Choffar de Ton peuple, Israël », tous les Juifs, chacun et chacune en particulier, obtiennent la satisfaction de tous leurs besoins, matériels et spirituels, enfants, santé et prospérité.

D.ieu accorde tout cela de «Sa main pleine, ouverte, sainte et large». Enfants, santé et prospérité sont donc également obtenus dans la largesse. Tout ceci est résumé par la formule traditionnelle, qui consiste à souhaiter «une bonne et douce année». Celle-ci doit se révéler ici-bas, physiquement, en ce monde, en prenant la forme d'un bien visible et tangible.

2. Mon beau-père, le Rabbi, affectionnait particulièrement les résumés.

En l'occurrence, le résumé et la synthèse de toutes les quarante huit heures de Roch Hachana tiennent en deux points, l'un en bas et l'autre en haut.

Le point d'en bas est le Juif qui se soumet à D.ieu, en acceptant pleinement Sa royauté.

Le point d'en haut est l'attachement de D.ieu à ce Juif, si l'on peut s'exprimer ainsi. En effet, D.ieu dit alors à Israël: «Je donnerai vos pluies en leur temps», avec toutes les autres bénédictions qui sont énoncées dans cette Paracha.



# VAYELE'H



## Vayéle'h Chabbat Chouva

### Lettres gravées et lettres écrites

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Nitsavim Vayéle'h 5712-1952)

1. Il est écrit, dans notre Sidra : «Prends ce livre de la Torah et tu le placeras sur le côté de l'arche de l'alliance avec l'Eternel votre D.ieu» ?

La Guemara énonce deux avis, à ce sujet. Selon le premier, ce Séfer Torah se trouvait dans l'arche, avec les Tables de la Loi. Selon le second, il était placé sur le côté de cette arche. Tous s'accordent, en revanche, pour dire qu'il était bien dans le Saint des Saint.

Ainsi, il y avait, dans le Saint des Saints, aussi bien les Tables de la Loi, sur lesquelles les lettres étaient gravées, que le Séfer Torah, dans lequel elles étaient écrites. Que faisait un Séfer Torah dans ce lieu?

On peut comprendre que les Tables de la Loi et les lettres gravées s'y trouvaient. En effet, l'Arche sainte, placée dans le Saint des Saints, n'y occupait pas de place. Elle avait des dimensions précises, deux coudées et demie de longueur, mais ce lieu transcendait la mesure de l'espace. De même, il n'était pas soumis au temps, car ces deux dimensions sont liées.

Or, il en est de même pour les lettres gravées. Celles-ci sont des lettres à proprement parler, possédant effectivement les dimensions requises. Pour autant, elles ne s'ajoutaient pas à la pierre, dont elles restaient partie intégrante, à la différence des lettres écrites avec de l'encre sur un parchemin.

Bien plus, les lettres fermées, le *Mêm* final et le *Samé'h*, tenaient miraculeusement, dans les Tables de la Loi.

De ce fait, les lettres gravées avaient bien leur place dans le Saint des Saints. En revanche, pourquoi les lettres écrites s'y trouvaient-elles ?

2. Le Saint des saints, lieu et moment qui transcendent l'espace et le temps, avait pour but d'éclairer ce qui lui était extérieur, l'esplanade des Cohanim, celle d'Israël, celle des femmes, le mont du Temple et même au delà de celui-ci et jusqu'aux autres nations, où qu'elles se trouvent et non uniquement quand elles se rendent dans le Temple.

De la sorte, ces nations peuvent prendre conscience que le lieu et le moment transcendent l'espace et le temps, afin de mettre ainsi en pratique les termes du verset : « Des étrangers viendront et feront paître vos troupeaux ».

C'est pour cette raison qu'il y avait aussi des lettres écrites, dans le Saint des Saint. Celles-ci étaient les intermédiaires, par lesquels la lumière de cet endroit pouvait se révéler à l'extérieur, tel qu'en lui-même.

3. La 'Hassidout précise ce qui distingue le service de D.ieu de Roch Hachana de celui de toute l'année. Pendant l'année, la démarche doit être rationnelle, y compris lorsqu'elle aboutit au don de soi. A l'opposé, la soumission de Roch Hachana transcende complètement la raison.

On doit savoir, même s'il n'est pas nécessaire de faire abstraction de sa logique pendant toute l'année, qu'il n'en est pas moins nécessaire d'être totalement soumis, comme à Roch Hachana, tout comme les lettres écrites figurent également dans le Saint des Saints.

De la sorte, on peut conserver, tout au long de l'année, les bénédictions que l'on a obtenues à Roch Hachana, y compris dans leur dimension matérielle, afin d'obtenir la satisfaction de tous ses besoins.

4. Comment se préparer à tout cela? Par le fait que «vous êtes tous présents aujourd'hui», en ce «jour du grand Jugement», depuis «vos chefs de tribu», jusqu'à «vos coupeurs de bois et vos puiseurs d'eau». Même si l'on est soi-même un chef de tribu, on n'hésitera pas à se lier à son prochain, qui pourra être un «coupeur de bois» ou un «puiseur d'eau». En pareil cas, l'unité doit être totale.

Celui qui s'habitue à ne pas faire de différences entre les hommes pourra, plus aisément, ne pas distinguer le service de D.ieu de Roch Hachana de celui du reste de l'année, au cours de laquelle il restera pleinement soumis à la Divinité.

De la sorte, la bénédiction céleste peut être entendue en tout endroit. On obtient ainsi la réalisation de la promesse selon laquelle « des étrangers viendront et feront paître vos troupeaux ».

En imposant la soumission de Roch Hachana à «l'étranger» que l'on porte en soi, c'est-à-dire au corps et à l'âme animale, de même qu'en agissant sur «l'étranger» qui se trouve chez les autres, on peut transformer également les nations du monde, auxquelles ce verset fait allusion. Celles-ci, dès lors, percevront la qualité d'Israël et elles «feront paître vos troupeaux».

De la sorte, la bénédiction obtenue à Roch Hachana se révélera de manière concrète, pendant toute l'année et elle apportera la satisfaction de tous les besoins, un bien visible et tangible. Chacun sera inscrit et scellé pour une bonne et douce année, au sein de tout le peuple d'Israël, d'un bien visible et tangible.

#### La Techouva, la Tefila et la Tsédaka

(Discours du Rabbi, 6 Tichri 5713-1952)

5. Les Juifs ont l'espoir qu'à Roch Hachana, D.ieu leur accordera, en tous points, une bonne et douce année, de même qu'aux membres de leur famille, enfants, santé et prospérité matérielle, dans la largesse, en un bien visible et tangible.

Pour autant, le bien n'a pas de limite. C'est la raison pour laquelle D.ieu a accordé les dix jours de Techouva, la période qui sépare Roch Hachana de Yom Kippour. L'effort en ces jours permet d'obtenir que la bénédiction de D.ieu, à Yom Kippour, plus et encore plus, de Sa main pleine et large, en fonction de Ses moyens.

Quel est l'effort qui est nécessaire, pendant ces jours ? Nous le précisions dans le rituel des fêtes : «La Techouva, la prière et la Tsédaka ». Grâce à ces trois domaines, D.ieu accorde la bénédiction, de Sa main pleine et large.

6. Ces trois domaines, si on les examine sommairement, existent également chez les non-Juifs, qui connaissent «la repentance, la prière et la charité».

Pour autant, ces trois notions, telles que le Judaïsme les définit sont profondément et radicalement différentes. Les termes de Techouva, de Tefila et de Tsédaka permettront de s'en convaincre.

#### 7. La Techouva :

La repentance est, en fait, synonyme de regret. La Techouva, par contre, n'est pas le regret. Bien plus, les deux notions sont même opposées.

Le regret est l'introduction d'une situation nouvelle, pour celui qui est contrarié d'avoir mal agi ou, tout au moins, de ne pas avoir bien agi. La Techouva, en revanche, est un retour. Un Juif est bon, par nature et il souhaite avoir un comportement judicieux. Mais, pour différentes raisons, qui échappent à sa volonté ou n'en découlent pas totalement, il peut aussi mal agir. Il n'en reste pas moins qu'il est bon, de manière naturelle.

Sa Techouva est donc un retour aux sources, aux origines, à son moi profond, qui, dès lors, se révèle et dirige sa vie. C'est pour cela que chacun, y compris le Juste, peut accéder à la Techouva, puisque tous désirent atteindre leur moi profond et le mettre en évidence.

L'impie peut également faire Techouva. Aussi bas qu'il soit tombé, cette voie lui reste toujours accessible, puisqu'il ne s'agit pas pour lui d'une situation nouvelle, mais seulement d'un retour vers son existence intérieure.

## 8. La Tefila.

La prière est synonyme de requête. Les Juifs, en revanche, préfèrent parler de Tefila. Là encore, ces deux notions sont opposées. La requête est ce que l'on demande, alors que la Tefila est un moyen de s'attacher.

La requête porte sur ce qui manque à l'homme. Elle est formulée à D.ieu pour qu'll l'exauce, de Sa propre initiative. Elle n'a pas de sens lorsque le manque n'est pas constaté ou lorsqu'elle porte sur ce que l'on ne désire pas. La Tefila, par contre, permet à l'homme de s'attacher à D.ieu et il prend lui-même l'initiative de ce lien. Une telle démarche peut être le fait de tous, à n'importe quel moment.

Chaque Juif possède une âme, qui est liée à D.ieu. Celle-ci pénètre dans un corps matériel, vivifie un homme et, dès lors, elle éprouve des besoins physiques, comme la nécessité de manger et de boire. Et, ces besoins affaiblissent son attachement à D.ieu. Quelques moments de la journée doivent donc être consacrés à la prière, afin de rafraîchir et de raffermir ce lien.

En conséquence, ceux qui n'éprouvent aucun besoin doivent également avoir recours à la Tefila, avec autant de force que les autres, car celle-ci n'a pas pour but de formuler une requête, mais bien de s'attacher à D.ieu.

#### 9. La Tsédaka.

La charité est un acte de bienfaisance. Mais, les Juifs préfèrent parler de la Tsédaka et les deux notions sont, encore une fois, opposées. La bienfaisance est la règle de conduite de l'homme bon qui, de ce fait, donne également à celui qui n'a rien et ne mérite rien. La Tsédaka, en revanche, est de la même étymologie que *Tsédek*, la justice. On peut l'envisager de deux façons :

- A) On est tenu de la donner à son prochain, car on a conscience que l'on ne possède pas réellement ce que l'on détient. On a reçu un dépôt de D.ieu pour le transmettre à celui qui en est le destinataire final.
- B) Chacun souhaite que D.ieu accède à sa requête. Or, D.ieu ne doit rien aux hommes et, pour être exaucé, il faut soi-même agir ainsi, «mesure pour mesure», donner aux autres, même si on ne leur doit rien. De la sorte, ayant dépassé ses propres moyens, on peut obtenir de D.ieu plus que ce que l'on mérite.

Combien plus en est-il ainsi pour la Tsédaka qui est adressée au plus grand nombre, celle qui est donnée aux institutions de Torah. Chaque enfant qui y reçoit son éducation est appelé à fonder un foyer juif, à guider son entourage. En apportant sa contribution à de telles réalisations, on peut ensuite dire à D.ieu: «J'ai participé, au delà de mes moyens, à Tes accomplissements. Accorde-moi donc plus que ce que je mérite!».

10. Tel est donc le sens de la Techouva, de la Tefila et de la Tsédaka, qui permettent d'être définitivement scellé pour une bonne année. La Techouva est le moyen de réintégrer son moi profond. Grâce à la Tefila, on se lie à D.ieu. Enfin, on donne de la Tsédaka comme un acte juste.

Dès lors, quel que soit le bien que D.ieu a d'ores et déjà accordé, à Roch Hachana, on recevra une bénédiction accrue, à Yom Kippour, une bonne et douce année, d'un bien visible et tangible.

#### Vêtements d'or et vêtements blancs

(Discours du Rabbi, 7 Tichri 5717-1957)

11. Il faut inclure, dans le compte des dix jours de Techouva, les deux journées de Roch Hachana et Yom Kippour, s'ajoutant aux sept jours qui les séparent. Or, on parle globalement des dix jours de Techouva et il faut en conclure qu'ils forment un tout, une période unique, allant de Roch Hachana à Yom Kippour. En conséquence, depuis le premier instant de Roch Hachana, on commence à se préparer à Yom Kippour.

La Mitsva de Roch Hachana est le Choffar. Le point central de Yom Kippour est le service du grand Prêtre qui effectuait alors ce qui était réalisé par les autres Cohanim, pendant le reste de l'année.

Le service du grand Prêtre, à Yom Kippour, présentait deux aspects. D'une part, il portait des vêtements en or. De fait, ceux-ci comptaient également d'autres matières. Néanmoins, on parlait de vêtements en or. Mais, d'autre part, il portait également des vêtements blancs.

Le Temple comprenait trois parties, l'esplanade, le Sanctuaire ou la Tente du Témoignage et le Saint des Saints. Le grand Prêtre effectuait son service dans l'esplanade et le Sanctuaire avec les vêtements d'or. Puis, il mettait les vêtements blancs pour entrer dans le Saint des Saints.

12. Seul l'aspect matériel du Temple, les pierres, l'or et l'argent, a été détruit. Par contre, sa dimension spirituelle, qui se trouve en chacun, le Temple que chacun porte en son âme, reste toujours intact. Aucun Juif, et a fortiori aucun non-Juif, ne saurait le détruire.

Mon beau-père, le Rabbi, souligne que seuls nos corps sont envoyés en exil et assujettis aux nations. Mais, il n'en est nullement de même pour nos âmes.

Le Temple spirituel que chacun porte en lui traverse également les différentes périodes de l'année. Chaque Juif est le grand Prêtre de son propre Temple et, quand arrive Yom Kippour, il doit assumer lui-même ce service et ne pas s'en remettre aux autres.

Ce que l'on doit alors accomplir présente deux aspects. Il y a ce que l'on fait dans le Saint des Saints, avec des vêtements blancs et les autres actes, réalisés en vêtements d'or

13. Les Cohanim, effectuant le service de D.ieu, devaient porter des vêtements pour la gloire et l'honneur. A Yom Kippour, il fallait porter des vêtements d'or, sauf dans le Saint des Saints. Le Rambam explique, à ce sujet, que l'on doit faire usage, pour servir D.ieu, de ce qu'il y a de plus beau et de meilleur.

L'or a de la valeur et il exerce un effet positif sur l'homme. Il sert donc à faire les vêtements que l'on porte dans le Temple, en particulier à Yom Kippour. Et, l'on peut donc se demander pourquoi il fallait porter, précisément dans le Saint des Saints, des vêtements blancs. Cet endroit n'est-il pas le plus élevé ? Ne justifie-t-il pas l'usage de vêtements d'or ?

L'explication est la suivante. Chacun doit servir D.ieu par toutes les forces dont il dispose. Lorsque l'on sollicite celui qui a des moyens financiers pour qu'il donne de la Tsédaka, celui-ci ne doit pas répondre qu'il s'acquittera de son obligation, en priant ou en étudiant la 'Hassidout et la partie révélée de la Torah. Il doit avoir conscience qu'il y avait, dans le Temple, des vêtements d'or.

A l'autre extrême, il faut savoir aussi que l'on ne peut pas se contenter de soutenir financièrement les Yechivot, des vêtements d'or. On doit également disposer de vêtements blancs, de spiritualité libérée de toute emprise matérielle et grossière.

Chacune de ces formes du service de D.ieu doit se trouver à sa place. Les vêtements d'or correspondent à ce qui est extérieur au Saint des Saints, alors que, dans le Temple, il faut avoir des vêtements blancs. Le Midrach dit que «le monde ne méritait pas de disposer de l'or et celui-ci ne fut créé que pour le Temple», après quoi on peut aussi en faire usage pour satisfaire les besoins du monde. Bien évidemment, chacun comprend que l'essentiel ne doit pas devenir accessoire, que l'accessoire ne doit pas être considéré comme essentiel.

Néanmoins, lorsqu'il s'agit du Saint des Saints que chacun porte en son âme, l'or n'a plus sa place et le riche devient comme tous les autres. Dans le Saint des Saints, le service de D.ieu est effectué avec des vêtements blancs

14. Tel est le sens des dix jours de Techouva, qui commencent avec le Choffar de Roch Hachana et se terminent par le service du grand Prêtre, à Yom Kippour.

Au début de cette période, on sonne du Choffar, dans un ordre bien précis et celui-ci est une corne animale dont le son est simple, sans grande valeur musicale. Car, nul ne peut ruser devant D.ieu. Il faut se lier à Lui et crier, du fond de son cœur, proclamer que nous sommes Ses enfants, qu'Il est le Père, Lui demander d'accorder une bonne et douce année.

A l'issue des dix jours de Techouva, le grand Prêtre effectue le service de D.ieu, de la manière précédemment décrite. En effet, on doit s'engager, prendre la ferme résolution de le faire, avec les vêtements d'or comme avec les vêtements blancs.

A l'extérieur du Saint des Saints, celui à qui D.ieu a accordé des biens matériels et une âme juive doit savoir qu'il ne peut pas se cacher dans des vêtements blancs, sur lesquels toute trace forme une tache. Lorsque l'on sollicite sa contribution, un tel homme ne dira pas qu'il faut s'adresser aux autres, car il est lui-même saint et pur. On aura conscience que le Temple, la Yechiva, la synagogue, la maison d'étude doivent être aidés et on leur donnera de l'or.

Dès lors qu'il s'agit du Saint des Saints, en revanche, tous sont identiques. Celui qui porte des vêtements d'or les ôtera et les remplacera par des vêtements blancs, dégagés de la matérialité et de la grossièreté. On sait qu'il n'y avait rien, dans le Saint des Saints, pas même les pains de propitiation. Seul D.ieu y révélait sa Présence, avec la Torah, l'Arche Sainte, les Tables de la Loi et le grand Prêtre.

15. Ce qui vient d'être dit délivre un enseignement à chacun.

Le début de la vie, du service de D.ieu et de l'année est un simple cri, adressé à D.ieu et dépassant toute rationalité. Puis, il faut effectuer le service du grand Prêtre, dans le Temple, qui reste intact à l'heure actuelle. Pour cela, on doit porter des vêtements d'or et des vêtements blancs.

L'homme qui agit ainsi saura associer le matériel et le spirituel, comme le faisait le grand Prêtre. Celui-ci ne mettait pas d'abord les vêtements d'or, puis les vêtements blancs. Il les changeait à différentes reprises, d'abord les vêtements d'or, puis les vêtements blancs, à nouveau les vêtements d'or et encore une fois les vêtements blancs, puis, une troisième fois, les vêtements d'or. En effet, pour un Juif, la matière et l'esprit sont indissociables.

16. A Yom Kippour, un Juif doit méditer et se préparer à entrer dans le Saint des Saints qu'il porte en lui. Comment le définir ?

Dans le Saint des Saints qui existait dans le Temple, il n'y avait que l'Arche Sainte, qui contenait les Tables de la Loi. Ce lieu est donc celui de la Torah, des lettres gravées, de l'enseignement incrusté en l'homme. Et, il en est de même pour le Saint des Saint que chacun porte au fond de lui. Le lien avec la Torah, Torah de vie, est comparable aux lettres gravées.

17. Parvenu à Yom Kippour, le Juif qui doit entrer dans le Saint des Saints peut s'interroger : «Comment pourrais-je pénétrer dans cet endroit sans porter aucun ornement ?». On lui répondra donc que l'on ne s'introduisait pas dans le Saint des Saints avec des vêtements d'or et des ornements, des objets de couleur. Il faut, bien au contraire, avoir des habits blancs, purifier son cœur et sa tête.

Après l'immersion rituelle de la veille de Yom Kippour, chacun peut parvenir à ce stade. On est alors rincé de tout ce qui n'est pas bon et ne convient pas.

18. Le grand Prêtre, après avoir effectué le service avec les vêtements d'or et les vêtements blancs, prononçait une courte prière. En quelques mots, il sollicitait une bonne année pour lui-même, pour sa tribu, pour tous les Juifs et pour le monde entier, y compris dans les domaines matériels.

Il en est de même pour quiconque effectue le service dans le Saint des Saints qu'il porte en lui. En quelques mots, à des moments bien précis, une telle personne peut obtenir le bonheur pour tous les jours de l'année.

Le grand Prêtre priait pour tous les Juifs et il en est de même pour quiconque prie, à Yom Kippour, avec des vêtements blancs, un cœur pur et une bonne intention. Celui-là obtient satisfaction non seulement pour lui-même et sa famille, mais aussi pour les autres Juifs, car tous portent une responsabilité collective. De la sorte, on obtient une bonne et douce année, spirituellement et matériellement.

#### Réunion des trois dimensions

(Discours du Rabbi aux responsables de la Yechiva Loubavitch, 6 Tichri 5716-1955)

1. Mon beau-père, le Rabbi, commença, une fois, une réunion 'hassidique en affirmant que, dès lors que dix Juifs se rassemblent, la Présence divine se révèle. Or, D.ieu est partout et quel est donc l'apport de ces dix personnes ?

L'explication est la suivante. Leur réunion fait que la Présence de D.ieu soit beaucoup plus évidente. Dès lors, un cœur juif peut se mettre en éveil bien plus aisément.

Il est certain que D.ieu est partout présent, mais la réflexion est nécessaire pour le ressentir. Il faut se dire que D.ieu a créé le monde et le dirige. Il doit donc nécessairement Se trouver en tout lieu et à tout moment. La méditation permet d'aboutir à cette conclusion.

A l'opposé, quand dix Juifs sont présents, même s'ils n'ont pas cette réflexion, ils éprouvent le désir d'étudier la Torah ou de pratiquer les Mitsvot. En effet, la Divinité est révélée et l'âme juive est donc en éveil.

2. On distingue trois dimensions, l'espace, le temps et l'âme.

Les âmes ne sont pas toujours identiques. Elles se révèlent, dans toute leur grandeur, lorsque dix d'entre elles se réunissent. De telles distinctions existent également dans le temps et dans l'espace.

Lorsque l'on se trouve dans une synagogue, une maison d'étude ou une Yechiva, on est bien différent de ce que l'on peut être dans la rue. Le fait de se trouver dans un endroit saint suscite l'inspiration.

Il en est de même pour la dimension de l'espace. Pendant le Chabbat, les fêtes, les dix jours de Techouva, on est beaucoup plus motivé que pendant le reste de l'année

Or, lorsque les trois dimensions sont effectivement réunies, quand l'on rassemble dix Juifs ou même plusieurs dizaines de Juifs, pendant les dix jours de Techouva, période de laquelle il est dit : «Recherchez D.ieu pendant qu'il peut être trouvé, Invoquez-Le alors qu'il est proche » de chaque Juif, qui qu'il soit et où qu'il soit, dans la maison où mon beau-père, le Rabbi, a prié et étudié la Torah pendant dix ans, le moment est, à n'en pas douter, propice pour se renforcer dans tous les domaines de la Torah et des Mitsvot, dans l'existence quotidienne.

La finalité de la Torah est d'adopter un bon comportement non seulement lorsque dix personnes sont réunies à la synagogue ou à la Yechiva, mais aussi à tout moment et en tout lieu, de sorte que soit évidente la motivation que l'on a ressentie, quand une assemblée était réunie à la synagogue, pendant les dix jours de Techouva.

Comment adopter, tout au long de l'année, le comportement qui convient ? Les dix jours de Techouva apportent la force et la détermination pour cela. Dès lors, il est possible d'avoir l'attitude qui convient et d'être proche de D.ieu, tout au long de l'année.

Le Tout Puissant est le Maître unique et véritable du monde entier. Il est dit que «si tu conformes ta volonté à la Sienne, Il conformera Sa Volonté à la tienne ». Il satisfera donc tous les besoins, spirituels et matériels.

3. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre le lien entre le contenu de Yom Kippour et la prière que le grand Prêtre prononçait, tout de suite après son service.

Yom Kippour est le jour le plus saint de l'année. L'âme est alors beaucoup plus en éveil que les autres jours et l'on passe la majeure partie de la journée dans une synagogue, en un endroit sacré. Combien plus en était-il ainsi, à l'époque du Temple, quand le grand Prêtre entrait dans le Saint des Saints. Or, tout de suite après son service, il adressait une courte prière à D.ieu, afin qu'Il assure la subsistance matérielle des Juifs.

Lorsque les Juifs sont liés à D.ieu et proches de Lui, ils peuvent obtenir la satisfaction de tous leurs besoins, sans avoir besoin de multiplier les requêtes et en formulant uniquement une courte prière. Dès lors, chacun peut gagner sa vie, bien plus, le faire de manière honorable, car c'est bien ainsi que l'on satisfait ses besoins, y compris au sens physique, comme le précise la courte prière du grand Prêtre.

4. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos préoccupations personnelles et une grande réussite dans votre action au profit de la Yechiva. De la sorte, la Yechiva Loubavitch pourra ouvrir largement ses portes et accueillir un grand nombre d'élèves, qui deviendront ensuite des dirigeants communautaires, propageant la Divinité dans le monde.

De la sorte, nous serons définitivement scellés pour une bonne année, au sein de tout le peuple d'Israël.



# HAAZINOU & SOUKKOT



## Haazinou et Soukkot Les cieux et la terre

(Discours du Rabbi, second jour de Roch Hachana 5716-1955)

1. La Paracha de cette semaine commence par : «Ecoutez, cieux et je parlerai. Que la terre entende les paroles de ma bouche». Moché s'adresse ici aux cieux et à la terre, car ceux-ci sont livrés aux Juifs. Lorsque ces derniers mettent en pratique la Volonté de D.ieu, les cieux et la terre font ce que les Juifs en attendent.

C'est actuellement le moment de prendre de bonnes résolutions, pour l'avenir et puisse D.ieu faire que la décision prise en ce sens soit suffisante. Ainsi, les cieux et la terre exauceront les souhaits des Juifs, ceux qui émanent de leur âme divine.

D.ieu accordera aux Juifs des biens matériels et ceux-ci montreront alors ce qu'ils sont susceptibles d'en faire. Ils les transformeront en spiritualité. Ils y parviendront dans la largesse et dans la joie.

### Moché et Ichaya

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Haazinou 5718-1958)

2. Le prophète Ichaya prononça également un verset proche de celui qui introduit notre Paracha, « Ecoutez, cieux et je parlerai. Que la terre entende les paroles de ma bouche ». Néanmoins, il en intervertit l'ordre et dit: « Entendez, cieux et que la terre écoute ».

Les commentateurs soulignent que l'on entend de loin, alors qu'il faut être proche pour écouter. Moché, notre maître, était plus proche du ciel que de la terre et il dit, en conséquence: «Ecoutez cieux... Que la terre entende». Ichaya, en revanche, était plus proche de la terre et il dit: «Entendez, cieux et que la terre écoute».

3. L'âme de Moché émanait du monde spirituel d'Atsilout, qui est particulièrement élevé. Se trouvant ici-bas, il avait conservé l'élévation caractéristique d'Atsilout. Ainsi, le Rambam montre que la prophétie de Moché était supérieure à celle de tous les autres. C'est la raison pour laquelle les autres prophètes devaient se couper du

monde matériel, lorsqu'ils prophétisaient. Car, la prophétie est un dévoilement du monde d'Atsilout et leur corps physique les empêchait de la recevoir.

Moché, par contre, ne devait nullement se couper du monde matériel. Son corps physique ne faisait pas obstacle à la prophétie. Bien au contraire, il était le réceptacle de la Divinité, Qui s'exprimait par sa bouche.

En conséquence, les autres prophètes commençaient leurs propos par «ainsi», terme imprécis, qui décrit la révélation divine dans les mondes de *Brya*, *Yetsira* et *Assya*, qui forment la partie la plus inférieure de la création, alors que Moché introduisait sa prophétie par le terme «voici», indiquant la précision et faisait allusion à *Atsilout*.

Evoquant les cieux et le monde d'Atsilout, Moché dit «Ecoutez», soulignant ainsi sa proximité. Par contre, faisant référence à la terre, c'est-à-dire à Brya, Yetsira et Assya, en général, à ce monde matériel, en particulier, il dit «Qu'entende», de loin.

Ichaya, en revanche, ne se distinguait pas des autres prophètes, bien qu'il ait eu la vision du Char céleste. A propos du ciel et d'Atsilout, il ne put dire que «Entendez», de loin et c'est pour la terre, dont il était proche, qu'il dit «Qu'écoute».

4. On peut, cependant, s'interroger sur ce qui vient d'être dit. Pourquoi Moché devait-il faire également allusion aux mondes de *Brya*, *Yetsira* et *Assya* et pourquoi Ichaya parla-t-il d'Atsilout?

Une âme d'Atsilout ne perçoit rien d'autre que ce monde. Car, Atsilout n'est pas un lieu géographique. Il existe également ici-bas. Le Likouteï Torah explique que la spiritualité n'est pas soumise à la notion d'espace. Moché aurait donc dû faire référence uniquement à Atsilout. Et, pourquoi Ichaya, qui observa le Char céleste de Brya, Yetsira et Assya, parle-t-il également du ciel?

L'explication est la suivante. La partie révélée de la Torah commente également l'inversion de termes que l'on constate entre Moché et Ichaya. Elle dit que les cieux et la terre sont ici pris à témoins. Or, on doit pouvoir vérifier que les dépositions de deux témoins sont strictement concordantes. C'est ainsi qu'il faut comprendre cette inversion, rétablissant l'équilibre entre le ciel et la terre, entre ce que l'on écoute et ce que l'on entend.

Il en va de même dans la dimension spirituelle. Il faut comparer Atsilout avec Brya, Yetsira et Assya, pour vérifier que les deux témoignages convergent. Atsilout doit se révéler en Brya, en Yetsira et en **Assya**. De même, Brya, Yetsira et Assya doivent connaître l'élévation jusqu'à Atsilout.

C'est donc pour cette raison que Moché parla également de *Brya, Yetsira* et Assya. De la sorte, il révéla *Atsilout* en chacun de ces niveaux. De même, Ichaya mentionna également *Atsilout*, afin d'y élever *Brya, Yetsira* et *Assya*.

Moché est, en effet, celui qui est chargé de révéler. C'est pour cela que la Torah fut donnée ici-bas par son intermédiaire. Le rôle d'Ichaya, en revanche, était d'apporter l'élévation. De fait, un prophète est un homme qui fait des remontrances, précisément pour élever ceux qui reçoivent son enseignement. L'un et l'autre mentionnèrent donc les deux démarches, afin d'unir ce qui se trouve là-haut et ce qui est ici-bas.

5. Il découle, de ce qui vient d'être dit, un enseignement pour le service de D.ieu. En effet, les cieux symbolisent ceux qui se consacrent à l'étude de la Torah et la terre, ceux qui exercent une activité professionnelle.

Or, les uns et les autres doivent s'unir. Ceux qui se consacrent à l'étude prendront conscience que « celui qui prétend ne posséder que la Torah ne possède pas même la Torah », qu'ils doivent donc accomplir les Mitsvot, que l'importance de l'étude est liée à la pratique, ainsi qu'il est dit: « Grande est l'étude qui conduit à l'action ».

Ceux qui exercent une activité professionnelle se distinguent surtout par leur pratique des Mitsvot. Il doivent, néanmoins, savoir qu'il est indispensable d'étudier la Torah chaque jour, au moins «un chapitre, le matin et un chapitre, le soir ».

La différence entre les deux catégories porte donc uniquement sur la mission essentielle de chacun, celle que l'on doit mettre en pratique de la manière la plus scrupuleuse. Pour autant, les deux domaines à la fois sont nécessaires pour les uns comme pour les autres.

De même, on distingue ceux qui servent D.ieu par leur âme de ceux qui le font par leur corps. Les premiers ont des préoccupations spirituelles, mais ils doivent néanmoins se soucier de leur corps, obtenir la révélation ici-bas de cette spiritualité. Et, les seconds doivent aussi capter et percevoir la lumière de leur âme, afin de connaître l'élévation.

Il en est ainsi également pour chaque Mitsva, en particulier. On distingue l'acte proprement dit de sa ferveur profonde. Et, il est dit que « une Mitsva accomplie sans ferveur est un corps sans âme ».

Les particularités de Soukkot

(Discours du Rabbi, second jour de Soukkot 5716-1955)

#### La Mitsva de la Soukka

6. La fête de Soukkot se caractérise par différentes Mitsvot, s'ajoutant à la nécessité de résider dans la Soukka. Malgré cela, le nom donné à cette fête est Soukkot et non celui de ces autres Mitsvot, comme, par exemple, celle des quatre espèces.

L'une des raisons est la suivante. Le fait de résider dans la Soukka présente une qualité que les quatre espèces n'ont pas. On réside dans la Soukka pendant toute la durée de la fête, depuis son premier instant. La Mitsva des quatre espèces, en revanche, n'est mise en pratique, y compris dans le Temple, qu'au lendemain matin.

Bien plus, non seulement on réside dans la Soukka depuis le premier instant de la fête, mais, en outre, on doit préparer cette Mitsva, avant la fête. Il faut, en effet, construire une Soukka, avec trois murs et même quatre, selon notre coutume. On doit, en outre, l'édifier et ne pas utiliser celle qui existerait déjà. Or, cela ne peut pas être fait pendant la fête et la constitution de la Soukka, avant celle-ci, est d'ores et déjà une Mitsva. A l'opposé, on pourrait imaginer de préparer les quatre espèces alors que Soukkot a déjà commencé.

Une autre différence peut également être constatée. La Mitsva des quatre espèces a une limite. Une fois qu'elle a été mise en pratique, il n'est plus question de la faire encore une fois. A l'opposé, on doit résider dans la Soukka comme on se trouve, d'ordinaire, chez soi. De ce fait, la Mitsva n'est jamais conduite à son terme. Elle se poursuit sans arrêt, durant toute la fête, depuis le coucher du soleil de son premier jour jusqu'à sa conclusion.

7. La Mitsva de la Soukka a également une autre qualité que n'ont pas les autres Mitsvot, y compris celle des quatre espèces.

Toutes les Mitsvot ont un objet bien précis et elles concernent un domaine particulier de la vie d'un homme. Chacune est mise en pratique avec un certain membre du corps. Celle de la Soukka, en revanche, consiste à s'y trouver comme on serait dans sa propre demeure. On y effectuera donc toutes ses activités habituelles, qui sont bien celles de l'homme, telles qu'il les pratiquait déjà il y a une semaine. Or, ces actes courants, parce qu'ils sont faits dans la Soukka, deviennent une Mitsva!

Bien plus, nos Sages disent que «celui qui n'a pas de maison n'est pas un homme». En pareil cas, sa plénitude est remise en cause. Car, une demeure est une nécessité pour chacun, afin «d'être un homme», même pendant le moment que l'on ne s'y trouve pas, par exemple lorsqu'on est dans la rue.

Puis, vient Soukkot et il faut alors, pendant sept jours, résider dans la Soukka comme on le fait, d'ordinaire, chez soi. C'est de cette façon que l'homme trouve la plénitude. Ainsi, celui qui ne se trouve pas dans sa Soukka, mais a bien fait que celleci soit sa résidence essentielle, se trouve effectivement lié en permanence à cette Mitsva.

8. Le mois de Tichri a une portée générale, marquant toute l'année et de chaque Mitsva accomplie pendant ce mois, on peut tirer un enseignement pour le reste de l'année. Celui qui découle de la Soukka est le suivant.

On demande à un Juif de mettre en pratique le principe: «En toutes tes voies, reconnais-Le», de lier tout ce qui le concerne à D.ieu, de Le servir non seulement pendant l'étude de la Torah ou la prière, mais également durant ses activités profanes. La Mitsva de la Soukka apporte la force et la détermination nécessaires pour y parvenir.

En effet, celui qui dort dans la Soukka accomplit une Mitsva de D.ieu. Et, celui qui ne se trouve pas physiquement dans la Soukka reste lié à cette Mitsva. On doit donc puiser là, pour toute l'année, la force de se soumettre à D.ieu en tout ce que l'on accomplit.

9. La Guemara définit la Soukka comme « une Mitsva facile ». En effet, lorsque l'on fait preuve de la plus grande détermination et que l'on se dit: « Je suis le serviteur

du Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-II», on peut, plus aisément, servir D.ieu, en toutes ses préoccupations matérielles. Dès lors, une résidence est effectivement bâtie pour D.ieu, ici-bas.

En faisant de chacun de ses accomplissements le Sanctuaire de D.ieu, on obtient la bénédiction céleste et l'on obtient la satisfaction de tous ses besoins, enfants, santé et prospérité matérielle.

#### L'eau des libations

10. Il est dit de Sim'hat Beth Hachoéva, la joie qui était célébrée, dans le Temple, quand on puisait l'eau pour les libations sur l'autel: «Vous puiserez de l'eau dans la joie, des sources du salut». La partie révélée de la Torah permet de comprendre pourquoi il en était ainsi. Le Rambam dit, en effet, que, s'il avait été impossible de recueillir de l'eau de source, on la puisait dans le bassin des ablutions, qui n'était pas une source. De fait, on pouvait déverser l'eau du bain rituel dans ce bassin et donc s'en servir pour les libations.

Il faut en conclure que l'origine de cette eau importe peu. Il suffit de la puiser joyeusement pour qu'elle émane «des sources du salut ».

- 11. L'eau de source a plusieurs qualités:
- A) Tout d'abord, une infime quantité est suffisante pour purifier, alors que, si elle a une autre provenance, une certaine quantité en est nécessaire. Pour une source, en revanche, seul un élément qualitatif est prise en compte. Il faut que l'eau soit rattachée à cette source.
- B) La source peut purifier également lorsque l'eau s'écoule. Dans d'autres situations, on demande que celle-ci soit stagnante, en un endroit qui permet d'en vérifier la quantité. Rien de tel n'est dit à propos de l'eau de source, dès lors qu'elle reste bien en contact avec son origine.

Il en découle un enseignement pour le service de D.ieu. Celui qui se base sur sa propre appréciation et sur les raisonnements qu'il bâtit par lui-même, en se coupant de la source, doit satisfaire à différentes conditions. Une certaine quantité d'eau est nécessaire. Il faut donc pouvoir répondre de son intellect et de ses sentiments. Car, cette quantité doit être suffisante pour recouvrir entièrement le corps. Et, la mesure de cette quantité doit être effectuée à l'extérieur, de sorte qu'une autre personne puisse attester qu'elle a effectivement été réunie.

Si l'on ne satisfait pas à toutes ces conditions, il est bien clair que l'on est incapable de purifier son prochain. Bien plus, on peut se demander si l'eau, en pareil cas, ne deviendra pas elle-même impure.

Il faut donc se lier à la source, de sorte que la plus infime quantité d'eau apporte la purification, même pendant qu'elle s'écoule. Toutes ces conditions sont alors inutiles.

Que l'on dispose de beaucoup ou de peu de forces, et même si celles-ci «s'écoulent», on restera attaché à la source et l'on n'aura donc rien à craindre. Non seulement on ne pourra pas contracter l'impureté, mais, bien plus, on parviendra à en purifier toutes les formes, y compris la plus sévère, celle qui résulte du contact avec un mort. En pareil cas, les forces personnelles importent peu, dès lors que l'on est relié à la source.

12. Ce qui vient d'être exposé nous permettra de comprendre le sens du verset: «Vous puiserez de l'eau dans la joie, des sources du salut».

Dans leur portée spirituelle, les libations d'eau font allusion à la soumission. C'est ce qui les distingue des libations de vin. Le vin a un bon goût et il correspond à la perception intellectuelle. L'eau, qui n'a pas de goût, illustre ce que l'on fait uniquement par soumission, sans aucun autre intérêt personnel, en mettant de côté sa propre analyse afin de se lier à la source.

Celui qui « puise de l'eau dans la joie » et en recueille une petite quantité, sans plaisir et, néanmoins, de manière joyeuse, puisqu'il s'agit de le déverser sur l'autel, afin de servir D.ieu, conformément à Sa Volonté, découvrira nécessairement « les sources du salut ». Il restera lié à elles et, de la sorte, obtiendra la purification par la quantité d'eau la plus infime, y compris lorsque celle-ci s'écoule.

Ce salut se marquera dans tous les domaines. Il sera disproportionné par rapport aux forces dont on dispose, car il résultera du lien à la source.

## La source de la joie véritable

(Discours du Rabbi, Sim'hat Beth Hachoéva 5716-1955)

13. Le traité Soukka 51b dit que «celui qui n'avait pas vu Sim'hat Beth Hachoéva n'a jamais vu la joie de sa vie ». La Guemara décrit l'intensité de cette joie, par rapport à laquelle toutes les autres sont négligeables. C'est, du reste, ce que souligne cette affirmation, s'adressant à ceux qui ont assisté à d'autres formes de joie, afin de leur préciser qu'aucune d'entre elles ne saurait égaler Sim'hat Beth Hachoéva.

Or, on peut s'interroger, à ce sujet. De façon générale, les termes de nos Sages sont particulièrement précis. Pourquoi, en l'occurrence, ne pas exprimer, d'une manière positive, l'importance de cette joie, en montrant ce qu'elle est? Pourquoi adopter une formulation négative en la comparant aux autres formes de joie? Et, que déduire de tout cela, en particulier pour la période actuelle?

L'explication est la suivante. La Guemara nous délivre ici un enseignement sur la manière de servir D.ieu. Celui qui n'a pas assisté à Sim'hat Beth Hachoéva peut s'imaginer qu'il a, néanmoins, vu la joie, y a même participé. Mais, tout cela n'est que superficiel. Il n'a pas vu la joie véritable, dès lors qu'il n'était pas présent à Sim'hat Beth Hachoéva. C'est ainsi qu'il faut comprendre la formulation de ce texte.

# 14. On peut préciser la portée de ce qui vient d'être dit.

La joie a pour effet de libérer l'homme des limites qu'il subit. Ainsi, celui qui est réellement joyeux sera capable de dépasser les limites objectives de sa compréhension. Et, la cause de la joie transcende également les limites de l'homme, car l'effet est toujours fonction de la cause. Si la joie est à ce point intense, ce qui la provoque doit l'être également.

Cette joie est celle de l'homme recevant ce qu'il n'attendait pas du tout et qui dépasse son entendement. Percevant le caractère illimité de ce qu'il vient d'obtenir, il s'élève lui-même au dessus de ses propres limites et se réjouit. C'est pour cela qu'une telle joie remet en cause l'ordre établi.

Il est dit que «tout comme le visage se reflète dans l'eau, le cœur de l'homme se reflète en son prochain». Il en est de même pour la relation entre D.ieu et les hommes. Commentant le verset «D.ieu est ton ombre», le Baal Chem Tov explique

que, tout comme l'ombre reproduit les mouvements de l'homme, D.ieu en fait de même. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'affirmation selon laquelle «on suit, envers l'homme, le comportement qu'il adopte lui-même, par sa propre décision».

Le Chneï Lou'hot Haberit souligne que Adam, l'homme est de la même étymologie que « Je ressemble (Adamé) au Très Haut ». En conséquence, lorsque l'homme, ici-bas, se réjouit, l'Homme céleste est joyeux également. Il est dit que " la Royauté céleste ressemble à la royauté terrestre ». Ici-bas, la joie brise les limites. Il en est donc de même là-haut. En un moment de joie, toutes les restrictions disparaissent.

Le service de D.ieu effectué par l'homme, qui est défini comme un «petit monde», se répartit en trois domaines, la Torah, la prière et les bonnes actions, qui doivent toutes être joyeuses. Ainsi, dit la Guemara, «on ne commence pas à prier avec tristesse ou paresse, mais seulement avec la joie qui caractérise la Mitsva». La prière est le service de D.ieu du cœur et elle doit être joyeuse.

Il en est de même pour l'étude de la Torah, puisque la Guemara ajoute: «Ceci s'applique aussi à une parole de Hala'ha ».

Il en va de même pour les bonnes actions, c'est-à-dire la Tsédaka. La Torah dit, en effet: «Tu ne t'attristeras pas en lui donnant» et cette formulation négative permet de déduire ce qu'il en est, positivement. De fait, disent nos Sages: «Celui qui console son prochain reçoit onze bénédictions».

Ainsi, les trois domaines du service de D.ieu doivent être pénétrés de joie.

15. Comme nous l'avons vu, la joie véritable découle de ce qui transcende l'intellect. En conséquence, le service de D.ieu peut être joyeux dans la mesure où il est basé sur la soumission à Sa Volonté. Tout ce qui est accompli en fonction de la logique est, par nature, limité et ne peut donc susciter une joie véritable. Par contre, quand on met de côté sa compréhension pour se soumettre, on peut s'attacher à D.ieu, malgré ses limites, grâce à la pratique des Mitsvot.

*Mitsva* est de la même étymologie que *Tsavta*, le lien. La Mitsva n'est pas limitée et quand un Juif la met en pratique, il se libère de ses entraves. Dès lors, il peut être véritablement joyeux.

Néanmoins, on pourrait se poser une question. Un homme est doué de discernement et c'est précisément ce qui le distingue d'un animal. Comment donc lui demander de faire abstraction de la logique, de ne pas en faire la base de son comportement et de se soumettre ?

Commentant le verset « que D.ieu créa pour faire », nos Sages expliquent : « Pour faire : pour réparer ». D.ieu ne créa pas les êtres pour qu'ils restent tels qu'ils sont. Ceux-ci doivent atteindre une plus haute plénitude, une plus grande perfection.

Le minéral reçoit l'élévation en s'intégrant au végétal, le végétal à l'animal et l'animal à l'humain. Ce dernier, doté d'un intellect, doit s'intégrer à la Divinité en faisant abstraction de cet intellect, en méditant à la grandeur de D.ieu, en éprouvant pour Lui de l'amour et de la crainte, en mettant en pratique les Mitsvot avec soumission.

Ainsi, la finalité de l'homme qui se distingue par sa compréhension, consiste à intégrer son intellect dans ce qui le transcende.

16. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi celui qui n'a pas vu Sim'hat Beth Hachoéva n'a pas réellement assisté à une célébration joyeuse.

La Sim'hat Beth Hachoéva avait lieu parce que, dans le Temple, à Soukkot, les libations, sur l'autel, comportaient également de l'eau, en plus du vin dont on se servait tout au long de l'année.

Pourquoi l'eau eut-elle un mérite aussi considérable? Le Midrach en donne la raison. Lorsque D.ieu dit : «Que soit un espace au sein de l'eau», Il sépara les eaux supérieures des eaux inférieures. Or, ces dernières pleurèrent, exprimèrent leur insatisfaction et dirent : «Nous voulons nous trouver près du Roi». D.ieu leur promit alors qu'elles serviraient aux libations, sur l'autel.

Ainsi, les libations d'eau, sur l'autel, à Soukkot, ont pour effet de supprimer la séparation et la chute des eaux inférieures, bien plus, de les conduire vers un stade plus élevé que celui où elles se trouvaient avant cette chute. En effet, toute descente doit se solder par une élévation.

Dans sa dimension spirituelle, la séparation entre les eaux supérieures et les eaux inférieures est celle qui existe entre là-haut et ici-bas, entre la spiritualité et la matérialité, ainsi qu'il est dit : «Les cieux sont les cieux de D.ieu et II donna la terre aux fils de l'homme».

Mais, il n'en est ainsi qu'en fonction de l'ordre instauré au sein de la création. La finalité de celle-ci, en revanche, est exprimée par le verset : «Que D.ieu créa pour faire» et nos Sages disent : «Pour faire : pour réparer», de sorte que tout ce qui se trouve ici-bas doit recevoir l'élévation, au point de surpasser ce qui était, lors de la création.

C'est pour cette raison que les eaux inférieures pleurent et disent : « Nous voulons nous trouver près du Roi. D.ieu leur promit donc qu'elles serviraient aux libations sur l'autel, afin qu'elle s'élèvent effectivement au dessus de ce qu'elles étaient avant leur descente.

De la sorte, on peut comprendre pourquoi la joie de Sim'hat Beth Hachoéva est à ce point intense, jusqu'à supprimer toutes les limitations imposées par le monde, toutes les contingences, afin de se lier à D.ieu, car «la joie brise les limites».

En conséquence, Sim'hat Beth Hachoéva est la source et l'origine de toutes les joies, c'est-à-dire véritablement la joie véritable, capable de briser les limites du monde.

17. On pourrait se poser la question suivante. La nature ne fut-elle pas créée par D.ieu ? Comment s'opposer à elle ? Ainsi, la Guemara rapporte l'interrogation suivante, qui fut soumise à Rabbi Akiva. Comment se permettre de satisfaire les besoins d'un pauvre, alors que D.ieu a fait qu'il soit dans le besoin ?

La réponse est la suivante.

Lorsque D.ieu sépara ce qui se trouve là-haut et ce qui est ici-bas, Il proclama que la finalité de cette séparation est l'élévation qui en résulterait par la suite. Nos Sages lui prêtent ces termes : «J'ai séparé et Je guérirai ». Ainsi, D.ieu introduisit la guérison alors même qu'Il effectuait la séparation. De la sorte, on ne va pas à l'encontre de la création, en agissant ainsi. Bien au contraire, on la conduit vers sa perfection.

La création du monde fut faite de telle façon qu'il soit nécessaire d'en briser les règles et d'introduire le surnaturel au sein de la nature.

18. On peut ainsi comprendre l'affirmation de la Guemara selon laquelle «celui qui n'avait pas vu Sim'hat Beth Hachoéva n'a jamais vu la joie de sa vie». Son but n'est pas uniquement de rapporter un fait historique, mais bien de délivrer un enseignement sur la manière de servir D.ieu.

L'enseignement de la Guemara est le suivant. Comment est-il possible d'éprouver la joie dans les trois domaines du service de D.ieu que sont la Torah, la prière et les bonnes actions, puisque celle-ci est, en l'occurrence, une nécessité ?

Pour cela, il faut observer, méditer, jusqu'à avoir devant les yeux Sim'hat Beth Hachoéva. En effet, nos Sages parlent de «celui qui n'avait pas vu Sim'hat Beth Hachoéva», tout comme le verset Kohélet 1, 16, dit : «Mon cœur a vu beaucoup de sagesse». En voyant cette joie, en méditant à la finalité de la descente, on peut comprendre qu'il s'agit d'obtenir une immense élévation. Or, la vision est plus puissante que l'audition.

19. On peut également déduire de tout cela une leçon plus précise, pour le service de D.ieu.

Si l'on médite à la raison pour laquelle D.ieu a créé l'intellect, on peut parvenir à la conclusion que le but de la rationalité est de s'inclure en ce qui la transcende. De la sorte, on peut se libérer des limitations imposées par le corps, l'âme animale et l'âme divine, se soumettre pleinement à la royauté de D.ieu.

C'est bien ainsi que l'on peut révéler la joie en son âme et, de la sorte, dans le monde entier.

20. D'où vient le nom de Sim'hat Beth Hachoéva, «la joie de la maison où l'on puisait»? Du fait qu'au cours de cette célébration, on pouvait «puiser» l'inspiration divine. Ainsi, le Yerouchalmi dit que le prophète Yona, fils d'Amitaï, reçut la prophétie pendant Sim'hat Beth Hachoéva.

Or, on peut s'interroger sur une telle affirmation. Dans le Temple, quand on célébrait Sim'hat Beth Hachoéva, plusieurs milliers de Juifs étaient présents, qui auraient donc dû tous recevoir l'inspiration divine. Pourquoi seul Yona est-il mentionné, à ce sujet ?

Comme nous l'avons dit, les récits de la Torah ne sont pas uniquement historiques. Ils ont pour but de montrer comment l'on peut servir D.ieu et il en est de même pour ce que le Yerouchalmi rapporte à propos de Yona.

Le Zohar explique que Yona, fils d'Amitaï, fait allusion à l'âme, ainsi qu'il est dit : « Ne vous trompez pas (*Tonou*, de la même étymologie que Yona) l'un l'autre (*Amito*, de la même étymologie que Amitaï) ». En effet, l'âme descend dans un corps qui lui est étranger et même opposé. Il faut donc faire en sorte que celui-ci ne la trompe pas. Bien au contraire, c'est l'âme qui doit tromper le corps, tromper la matière et en faire un Sanctuaire pour D.ieu.

On peut ainsi comprendre pourquoi l'on fait allusion précisément à Yona, qui «puisa» sa prophétie pendant Sim'hat Beth Hachoéva. En effet, cette célébration est liée, comme on l'a vu, au principe «J'ai séparé et Je guérirai», au verset : « Que D.ieu a créé pour faire », selon l'interprétation de nos Sages : « Pour faire : pour réparer ».

Car, la matière représente, à n'en pas douter, une descente considérable, mais l'on a la possibilité d'obtenir une élévation dépassant le stade initial. Et, Sim'hat Beth Hachoéva apporte la force de Yona, de la même étymologie que *Onaa*, tromperie. On peut alors tromper la matière et en faire le Sanctuaire de D.ieu.



# **SOUKKOT**



#### Soukkot

#### Les libations de la fête

(Discours du Rabbi, Sim'hat Beth Hachoéva 5715-1954)

1. La fête de Soukkot fait suite au service de D.ieu des dix jours de Techouva, de sorte que tout ce qui a été obtenu pendant cette période se révèle, durant la fête, de manière joyeuse.

Les dix jours de Techouva comptent les deux de Roch Hachana, Yom Kippour et les sept qui séparent ces deux fêtes. Il en résulte que Roch Hachana, Yom Kippour et les sept jours intermédiaires sont effectivement liés à Soukkot.

#### Roch Hachana:

Les branches de la Soukka sont désignées par le terme de S'ha'h, qui est orthographié Same'h et deux Kaf. Le Same'h, dont la valeur numérique est soixante, évoque les soixante sons longs du Choffar, qui retentissent à Roch Hachana. Les deux Kaf, dont la valeur numérique est vingt, correspondent aux vingt sons moyens et aux vingt sons courts. On retrouve ainsi les cent sons qui sont nécessaires à Roch Hachana

# Yom Kippour:

L'aspect dominant du service de D.ieu de Yom Kippour est le sacrifice des encens. La 'Hassidout explique que sa fumée est à l'origine des colonnes de nuée qui protégeaient les enfants d'Israël, dans le désert et auxquelles font précisément allusion les Soukkot.

# Les sept jours:

Dans les sept jours séparant Roch Hachana de Yom Kippour, on retrouve l'ensemble du cycle hebdomadaire, le dimanche, le lundi et tous les jours suivants. Le premier répare tous les dimanches de l'année, le second tous les lundis de l'année et ainsi de suite. Puis, viennent, de manière joyeuse, les sept jours de Soukkot, qui introduisent la joie dans les semaines de toute l'année.

2. Les libations sur l'autel se faisaient le matin, après le sacrifice perpétuel. On pourrait en conclure que les sept jours de Soukkot ne sont pas entiers, puisqu'il leur manque le premier soir.

En fait, cette question ne se pose même pas, pour deux raisons :

- A) La joie de Soukkot est liée au Loulav, à la branche de palmier, qui est déjà attachée la nuit, lorsque la fête commence.
- B) Pour ce qui est des libations, le Yerouchalmi affirme que si, par erreur, celles-ci ont été effectuées pendant la nuit, y compris la première, lorsque cette pratique est tout juste introduite, elles sont considérées comme valables.

Il en résulte que la joie commence bien dès la nuit et dure sept jours pleins.

3. Pourquoi les libations sont-elles acceptables, en pareil cas, si elles ont été faites pendant la nuit ? Parce que l'obligation qui leur est liée concerne le jour de fête où elles sont effectuées et non le sacrifice qu'elles constituent.

C'est sur cette base que l'on peut faire une différence entre les libations de vin et d'eau. Les premières sont nécessaires en tant que sacrifices. De ce fait, elles ne peuvent avoir lieu que le jour. L'obligation des secondes, par contre, est liée à la fête.

Certes, les libations d'eau sont elles-mêmes considérées comme des sacrifices. C'est la raison pour laquelle, selon la Tossefta, il est envisageable qu'elles aient passé leur temps, au même titre que les sacrifices. Pour autant, à ce sacrifice n'est pas assigné un temps précis.

De fait, on peut s'interroger sur cette différence entre les libations de vin et d'eau. On déduit les unes et les autres d'un même verset, qui parle de « ses libations », au pluriel. Dès lors, pourquoi les libations de vin sont-elles une obligation liées à un sacrifice, devant nécessairement être effectué le jour, alors que les libations d'eau sont une obligation liée à la fête, pouvant donc être effectuées également la nuit ?

4. L'explication est la suivante. Le verset dit : « Voici la Torah de l'homme » et l'on peut en conclure que la Torah est comparée à l'homme, possédant un corps et une âme, qui se trouve dans chaque partie de ce corps et la vivifie.

Il en est de même pour la Torah. On distingue son «corps», sa partie révélée, de son «âme», son enseignement caché et profond. Or, ce dernier est présent en chaque notion, en chaque Hala'ha, en chaque passage de la partie révélée de la Torah, qu'elle vivifie.

C'est la raison pour laquelle « l'âme » de différentes notions de la partie révélée de la Torah n'apparaît pas à l'évidence et seule la dimension profonde permet de bien les comprendre.

C'est effectivement le cas, pour ce qui fait l'objet de notre propos et nous comprendrons l'idée qui a été évoquée grâce à l'enseignement profond, à «l'âme» de la Torah.

#### 5. La différence entre le vin et l'eau est la suivante.

Le vin a bon goût. Il est agréable à boire. C'est la raison pour laquelle une bénédiction est récitée, en tout état de cause, dès lors qu'on le consomme, puisque l'on ressent systématiquement son goût. En revanche, on dit une bénédiction, en buvant de l'eau, uniquement si l'on a soif. C'est alors seulement que cette eau est appréciée.

Tout comme la vie physique intègre le vin et l'eau, la vie morale en possède l'équivalent. Le vin correspond à la démarche rationnelle du service de D.ieu, procurant un plaisir à l'homme et l'eau, ne possédant pas ce plaisir, au service basé sur la soumission au Divin.

La soumission, par nature, n'inspire pas le plaisir. Néanmoins, nos Sages disent que «celui qui boit de l'eau parce qu'il a soif doit réciter une bénédiction» car, en pareil cas, ce qu'il boit lui inspire le plaisir et il en est de même pour la soumission. Celui qui médite à la descente de son âme ici-bas, «d'une cime élevée vers une fosse profonde» se dira que, malgré sa profonde compréhension, il se trouve dans une situation qui le rend insignifiant, par rapport à ce qu'il était, avant la descente de cette âme. Et, puisse D.ieu faire que l'on quitte ce monde comme on y est venu. Avoir conscience de tout cela permet d'éprouver une soif de la Divinité. Dès lors, la soumission devient agréable et enthousiaste.

C'est donc pour cette raison que «celui qui boit de l'eau doit réciter la bénédiction 'Tout a été créé par Sa Parole' ». Celui qui a soif de D.ieu et se soumet à Lui comprend que «tout», en ce monde matériel et grossier, «a été créé par sa Parole».

L'Admour Hazaken disait ainsi qu'en observant la matière, il voyait la force divine qui l'anime. Une telle perception peut également être obtenue pendant le temps de l'exil.

Bien plus, le plaisir et la joie qu'inspirent la soumission sont plus forts que ceux qui émanent de la compréhension et sont donc nécessairement limités par les capacités intellectuelles. La joie résultant de la soumission, en revanche, transcende toute limite

C'est pour cela que la joie se manifestait essentiellement lors des libations d'eau. Celle-ci était si intense que, comme le soulignent nos Sages, «celui qui n'a pas vu Sim'hat Beth Hachoéva n'a jamais vu la joie de sa vie ».

6. On peut ainsi comprendre pourquoi les libations de vin sont une obligation liée au sacrifice et les libations d'eau, une obligation liée à la fête. La différence entre le sacrifice et la fête est la suivante.

Le sacrifice est offert par l'homme. On en distingue donc différentes catégories. Ainsi, les femmes sont dispensées de donner le demi Shekel qui servait à financer les sacrifices publics.

La fête, accordée par D.ieu, est intrinsèquement sainte. Certes, sa fixation dans le mois dépend de la décision du tribunal des hommes. Néanmoins, dès lors que cette décision est prise, le quinzième jour de Tichri sera nécessairement Soukkot. De ce point de vue, aucune différence n'est concevable. Ce jour est le même pour tous.

Le vin, qui a bon goût, évoque donc le sacrifice, alors que l'eau, symbolisant la soumission, correspond à la fête. En effet, le service de D.ieu basé sur la rationalité est fonction des moyens intellectuels dont l'homme dispose. Des différences sont donc inévitables, au même titre que pour les sacrifices.

A l'opposé, le service de D.ieu basé sur la soumission transcende la nature de l'homme, fait abstraction de sa situation, de sa compréhension et de ses sentiments, de son être. Il prend uniquement en compte la royauté de D.ieu. Aucune différence ne peut donc être faite et une telle situation peut être comparée à la fête, qui survient en tout état de cause, quelle que soit la situation de l'homme.

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi les libations de vin devaient être effectuées pendant le jour, alors que les libations d'eau pouvaient aussi être faites durant la nuit.

Seul celui qui a l'esprit clair, qui comprend et qui ressent, peut avoir une approche raisonnée du service de D.ieu. A l'opposé, on peut également se soumettre pendant la nuit, en l'absence de toute clarté. On peut alors, envers et contre tout, s'élever au dessus de toutes les contingences et se soumettre à la royauté de D.ieu.

8. Il résulte de ce qui vient d'être dit que les libations d'eau se déroulent avant les libations de vin. En effet, les libations d'eau peuvent être effectuées dès la première nuit de la fête et les libations de vin, seulement le lendemain matin.

Ce qui vient d'être dit a également une implication morale.

Il ne suffit pas de se soumettre. Il faut, en outre, tout mettre en œuvre pour que l'intellect comprenne la nécessité de se soumettre à D.ieu. Il est dit que «toutes les graisses sont pour l'Eternel» et, de fait, on doit Lui consacrer le meilleur de ce que l'on possède. Or, quoi de meilleur et de plus agréable, pour un homme, que son intellect? Celui-ci doit donc être assujetti à D.ieu.

Cela ne signifie pas que la pratique des Mitsvot doive être motivée par l'intellect et fonction de sa profondeur. Bien au contraire, la base du service de D.ieu est la soumission, qui, seule, permet la compréhension.

Nos Sages soulignent que « sans l'aide du Saint béni soit-II, on ne pourrait vaincre » le mauvais penchant. Cette aide est nécessaire et ne peut être obtenue qu'en se soumettant à Lui. Il n'est pas d'autre moyen de la recevoir. Dès lors, le mauvais penchant peut également faire obstruction à la compréhension.

Il en fut bien ainsi lors du don de la Torah. Les enfants d'Israël dirent alors: « Nous ferons et (ensuite) nous comprendrons », exprimant leur soumission par ces mots. En effet, ils n'avaient aucune idée de ce à quoi ils s'engageaient. Ils ne pouvaient donc pas éprouver du plaisir et ils reçurent ainsi la Torah en se soumettant à D.ieu.

Il en est de même pour le service de D.ieu de chacun, à titre individuel. Nos Sages disent: « Pourquoi le premier paragraphe du Chema précède-t-il le second? Pour que l'on reçoive d'abord le joug de la Royauté divine, puis celui des Mitsvot ». Et, il

est bien question ici de joug, instrument qui ne peut inspirer aucun plaisir. L'Admour Hazaken explique tout cela par le détail, dans le Tanya, soulignant que « ceci peut être comparé au bœuf auquel on fait porter le joug pour la première fois... et celui qui ne parvient pas à cela » ne pourra en aucune façon comprendre, par la suite.

Ceci nous permettra de saisir la réponse que fit Rava à un saducéen, qui lui disait: «Vous êtes un peuple inconsidéré. N'avez-vous pas signifié votre accord par votre bouche avant que vos oreilles n'entendent les termes de votre engagement?». Rava lui dit: «L'intégrité de ces hommes justes qui dirent: 'Nous ferons et (ensuite) nous comprendrons' est leur consolation», qui, au final, leur permet effectivement d'accéder à la compréhension. En revanche, «les déformations de ceux qui se révoltent, en privilégiant leur intellect, leur causent du tort» et, au bout du compte, les empêchent de comprendre.

La base du service de D.ieu est la soumission. Pour autant, il faut aussi soumettre son intellect à D.ieu. Néanmoins, on ne peut comprendre qu'en étant, au préalable, profondément soumis. C'est pour cela que les libations d'eau sont effectuées les premières, dès le début de la fête. Par la suite, on peut et l'on doit servir D.ieu également par son intellect, qui fait allusion aux libations de vin.

9. Le Rambam, dans son commentaire de la Michna, explique l'affirmation de nos Sages selon laquelle «le Erouv destiné à permettre de transporter, pendant le Chabbat, dans un certain domaine, peut être constitué de tout aliment, sauf de l'eau ». En effet, l'aliment utilisé pour l'Erouv doit être nourrissant, ce qui n'est pas le cas de l'eau, que l'on boit pour conduire la nourriture dans toutes les parties du corps.

Il en est de même pour la soumission, comparée à l'eau. Celle-ci n'inspire aucun plaisir, n'est pas nourrissante. C'est pourtant grâce à elle que l'on parvient à la compréhension.

10. Tout comme la soumission permet la compréhension, la joie qui accompagne la soumission a pour effet d'accroître celle de la compréhension. C'est pour cette raison que l'on se réjouissait en permanence, à Soukkot et, selon l'expression de nos Sages, « nous n'avons pas goûté le sommeil », y compris pendant les libations de vin.

L'homme qui dort est comparable à un animal. Or, la soumission chasse le sommeil, également durant les libations de vin, pendant tous les sept jours de Soukkot et, par leur intermédiaire, pendant chaque cycle hebdomadaire de l'année.

A tout moment, en toute situation, on peut donc ne pas dormir et mettre en pratique le Précepte: «Tu serviras l'Eternel ton D.ieu avec joie et enthousiasme, en disposant de tout».

11. Ceci nous permettra d'expliquer ce que l'on disait, selon la Guemara, au Cohen qui effectuait les libations d'eau: «Lève la main ». En effet, il arriva, une fois, qu'un saducéen, niant le principe des libations d'eau, la déverse sur ses pieds. Le Rambam explique ce refus, de la part des saducéens, parce que ces libations ne sont pas clairement mentionnées par la Torah. Les Sages les déduisent uniquement d'une allusion figurant dans les versets. Or, les saducéens rejettent la Loi Orale. En tout état de cause, le peuple lapida ce Cohen qui avait versé l'eau des libations sur ses pieds avec les cédrats de la fête. Dès lors, on instaura la nécessité de dire à celui qui les effectue: «Lève la main », afin qu'il verse l'eau dans le récipient.

On peut poser plusieurs questions, à propos de ce récit:

- A) Les saducéens nient le principe même des libations d'eau et ce Cohen n'aurait donc pas dû les effectuer. Pourquoi déversa-t-il l'eau sur ses pieds?
- B) Pourquoi le peuple le lapida-t-il? Il est dit que celui qui modifie les modalités du service divin est condamné à mort par le tribunal céleste. Seuls ceux qui ressentent profondément l'affront fait à D.ieu, par de tels agissements, ont le droit de le tuer eux-mêmes. Comment, en l'occurrence, put-il être tué par tout le peuple à la fois?
  - C) Pourquoi est-ce précisément avec les cédrats de la fête qu'il fut lapidé?

Nous pourrons répondre à toutes ces questions, en fonction de ce qui vient d'être expliqué à propos des libations d'eau.

12. Les saducéens prônaient une approche rationnelle de la Torah. Ils refusaient la Tradition de nos Sages. Or, il est dit que « Moché reçut la Torah sur le mont Sinaï et la transmit à Yochoua », de sorte que chaque Hala'ha apparaissant dans le Choul'han Arou'h ou dans les ouvrages sacrés du peuple juif, ne peut en aucune façon être remise en cause. Certes, il faut s'efforcer de la comprendre, dans toute la mesure du possible. Mais, l'on doit aussi appliquer scrupuleusement ce que l'on ne comprend pas. Les saducéens, en revanche, prétendaient que la Torah, dans la mesure où « elle ne se trouve pas dans le ciel », doit avant tout être appréhendée de manière rationnelle.

Les libations de vin, qui font allusion à la compréhension, ne soulevaient aucune objection de la part des saducéens. Ils s'opposaient, en revanche, aux libations d'eau, symbolisant la soumission.

Certes, les femmes, les ignorants, ceux qui sont totalement absorbés par leur activité professionnelle, doivent adopter le comportement définis par les Sages de la Torah. Mais, ces derniers, selon les saducéens, ne devaient pas se baser sur la Tradition, dès lors qu'ils possédaient eux-mêmes la connaissance. N'est-il pas dit que: «Ifta'h, dans sa génération, fut comme Chmouel, dans la sienne»? Le verset ne mit-il pas en parallèle trois situations sévères et trois autres légères? N'est-il pas dit que «la Torah n'est pas dans le ciel»?

C'est précisément pour cette raison que ce saducéen déversa l'eau des libations sur ses pieds. Il était un Cohen, effectuant le service de D.ieu dans le Temple. Il considérait donc qu'il n'avait nulle raison d'être soumis. C'est, bien au contraire, lui qui devait délivrer un enseignement aux «six cent mille pieds du peuple», qui eux, en revanche, devaient se soumettre à lui. Il versa donc cette eau sur ses pieds.

Et, il en est de même pour la manière dont on considère sa propre personne. Que ce qui concerne les pieds soit empreint de soumission, soit. Ce qui fait intervenir le cerveau et le cœur, par contre, doit être animé d'un profond sentiment et non de soumission.

13. C'est pour cela que cet homme fut lapidé, non pas par les Cohanim, mais bien par les hommes du peuple, y compris les plus simples. Les érudits, même s'ils basent leur service de D.ieu sur leur compréhension, ne peuvent cependant pas oublier qu'ils possèdent des qualités intellectuelles. Lorsque quelqu'un prétend que l'on doit adopter une démarche raisonnée et mettre de côté la soumission, ils ont des difficultés à lui répondre, car ils ont eux-mêmes du mal à admettre que l'intellect ne soit pas suffisant.

A l'opposé, lorsque les hommes les plus simples du peuple entendirent que la soumission n'était pas nécessaire, ils perçurent aussitôt qu'une telle affirmation allait à l'encontre de la Volonté de D.ieu.

Ainsi, il est expliqué par ailleurs que la force du don de soi éclaire plus fortement durant la période de l'exil que pendant celle du Temple. Lorsque le Temple était construit, chacun recevait la Lumière de D.ieu et pouvait observer que « si vous marchez dans Mes Décrets, Je donnerai vos pluies en leur temps». L'abnégation était alors moins nécessaire. Telle était la situation qui prévalait, à l'époque du Temple. Mais, au sein même de la période de l'exil, les hommes les plus simples font plus facilement don d'eux-mêmes pour D.ieu que ceux qui possèdent la connaissance.

## 14. Pourquoi cet homme fut-il lapidé précisément avec des cédrats?

Quatre espèces sont prises, pendant la fête de Soukkot, le cédrat, le palmier, la myrte et le saule. Le cédrat est le plus élevé des quatre, puisqu'il possède à la fois un goût et une odeur. Il fait allusion à l'intellect, la force la plus haute de la personnalité. En l'occurrence, c'est précisément par ces cédrats qu'une réponse fut apportée au saducéen.

Par leur intellect, par leur plaisir, les Juifs lui dirent alors que sa conception allait à l'encontre de la Volonté de D.ieu. En effet, la soumission peut également se manifester à travers l'intellect et le plaisir, pour celui qui possède naturellement cette qualité.

Mon beau-père, le Rabbi, raconta qu'il y eut, une fois, un incendie dans la ville de Loubavitch. Pour s'en protéger, quelqu'un se réfugia alors dans un endroit très étroit, duquel il fut incapable de ressortir par la suite. Or, si l'entrée de cette cachette était mince à ce point, comment avait-il bien pu y pénétrer? Un lien ne peut-il entre établi entre l'entrée et la sortie?

L'explication est la suivante. Dans un premier temps, il s'agissait de sauver sa vie et le danger contracta la chair de son corps. Or, si la volonté peut agir sur le corps physique, combien plus le peut-elle sur l'intellect.

Il en est de même pour la corruption. Celui qui en accepte le principe ne peut plus, par la suite, raisonner objectivement.

15. On peut ainsi comprendre la suite de ce récit, tel que la Guemara le rapporte: «Ce même jour, le coin de l'autel fut endommagé et l'on apporta un bloc de sel pour le boucher».

C'est sur l'autel que l'on offrait la graisse et le sang, c'est-à-dire la meilleure partie des sacrifices. Comme on le sait, on devait alors penser que tous les actes effectués sur l'animal auraient dû l'être à l'homme. Il en résulte que l'autel, dans sa dimension spirituelle, fait bien allusion à l'assujettissement au Divin des forces les plus élevées de la personnalité, comme, par exemple, l'intellect.

Le couteau de Che'hita, par exemple, rend la viande apte à être consommée. Il ne doit donc pas être entaillé. De même, aucune fente ne devait se trouver sur l'autel, qui permettait de consacrer à D.ieu ce qui était le plus élevé. De fait, nos Sages euxmêmes font une comparaison entre ce couteau et l'autel. Une telle entaille est donc un dommage, qui remet également en cause les sacrifices.

Telle est donc la réponse qui fut ainsi faite à ce saducéen, prétendant que la soumission est inutile et que l'on peut se contenter de la compréhension. On lui montra un défaut de l'autel, une soumission imparfaite et on lui souligna que les sacrifices, correspondant à la compréhension, étaient, de ce fait, remis en cause.

16. Comment l'entaille de l'autel fut-elle réparée? Avec du sel. Dans la dimension spirituelle, on peut donner, à ce sujet, l'explication suivante.

Nous avons cité auparavant la Michna selon laquelle l'eau ne peut servir pour l'Erouv. Or, on trouve, dans ce texte, la même affirmation à propos du sel. La raison est la même, dans les deux cas. Le sel ne nourrit pas.

Spirituellement, ceci fait allusion à l'étude de la partie profonde de la Torah en s'en remettant pleinement aux Sages, même si on ne la comprend pas comme on pourrait et comme on devrait le faire, pour son enseignement révélé. Cette partie profonde est la mesure de sel, la terre salée qui préserve la récolte, en l'occurrence les six ordres de la Michna. Ainsi, on peut faire disparaître les obstacles dressés par la logique, qui occulte la vérité, obtenir une année bonne et bénie en tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. C'est de cette manière que se réalisera la promesse selon laquelle: «Je donnerai vos pluies en leur temps».

# Le vin et la joie physique

(Discours du Rabbi, second jour de Soukkot 57416-1995)

17. Il est dit que «tu te réjouiras durant ta fête », non pas seulement de manière spirituelle, mais jusque dans le cœur physique, qui s'emplira également d'allégresse.

Il est précisé, de ce fait, que «l'on ne peut se réjouir qu'avec de la viande, l'on ne peut se réjouir qu'avec du vin», c'est-à-dire par des mets physiques, puisque la joie doit également être matérielle.

A l'époque du Temple, on se réjouissait, avant tout, grâce à la viande provenant du sacrifice de *Chelamim*. A l'heure actuelle, pendant l'exil, cette joie manque et elle est donc remplacée par celle qu'inspire le vin.

Le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken indique, dans ses lois des fêtes, que la nécessité de se réjouir par le vin est, même à l'heure actuelle, une obligation de la Torah, dès lors que nous ne disposons plus de la viande du sacrifice de *Chelamim*.

Ainsi, outre l'obligation du Kiddouch, qui s'impose aussi durant le Chabbat ou à Roch Hachana, on doit aussi boire du vin, y compris à 'Hol Hamoéd, afin de mettre en pratique, comme on peut le faire à notre époque, l'Injonction: « Tu te réjouiras durant ta fête ».



# SIM'HAT TORAH



## Séparation et unité

(Discours du Rabbi, Sim'hat Torah 5716-1955)

1. Le contenu de Chemini Atséret est défini par les mots suivants: «Il M'est difficile de Me séparer de vous. Ceci peut être comparé à un roi qui, à l'issue d'un grand festin, dirait à son serviteur fidèle: 'Nous poursuivrons maintenant la célébration, toi et moi, avec ce que tu trouveras ».

On peut être surpris de cette formulation. Ne faudra-t-il pas, en tout état de cause, se séparer par la suite? Dès lors, pourquoi est-il si important de passer encore un jour ensemble ?

Il faut en conclure que le jour de Chemini Atséret exerce également son effet par la suite et permet de ne pas se séparer réellement.

Nous le comprendrons en expliquant d'abord l'expression « Me séparer de vous ». Pourquoi ne pas dire simplement: « Nous séparer »?

La réponse à cette question est la suivante:

- A) Pour D.ieu, la séparation n'a aucun sens. Il est, en permanence, lié aux Juifs, se trouve «Face à face» avec eux. Seuls les Juifs peuvent se séparer de Lui en «montrant leur nuque, plutôt que leur visage». C'est pour cela qu'il est dit: «Me séparer de vous».
- B) Comment les Juifs peuvent-ils se séparer de D.ieu? En étant eux-mêmes, «vous », séparés les uns des autres. Lorsque nous ne sommes pas «tous comme un », nous ne pouvons obtenir: «Bénis-nous, notre Père ».

C'est la raison pour laquelle D.ieu dit, après Soukkot: «Il M'est difficile de Me séparer de vous ». Car, pendant cette fête, l'unité d'Israël est effective.

Et, l'on doit, de ce fait, prendre quatre espèces pendant cette fête, depuis le cédrat qui possède à la fois un goût et une odeur jusqu'au saule, qui n'a ni l'un ni l'autre et les réunir pour en faire une Mitsva unique. De même, tous les Juifs forment « une assemblée pour faire Ta Volonté, d'un cœur entier ».

Néanmoins, cette unité est suscitée par la Mitsva et pour elle. Puis, viennent les jours profanes qui suivent Soukkot. Dès lors, la séparation est, de nouveau, envisageable, ce qu'à D.ieu ne plaise. C'est pour cela que D.ieu dit: «Il M'est difficile de Me séparer de vous».

La solution est donc la suivante: «Nous poursuivrons maintenant la célébration, toi et Moi, avec ce que tu trouveras», soit, en l'occurrence, par la fête de Chemini Atséret, grâce à laquelle l'unité peut se maintenir par la suite, comme nous le montrerons.

2. L'unité introduite par Chemini Atséret est supérieure à celle de Soukkot.

L'unité inhérente aux quatre espèces de la fête se surajoute à leur existence. C'est la raison pour laquelle chacune conserve son entité, bien qu'elles soient concrètement réunies. Bien plus, la Mitsva consiste effectivement à prendre quatre espèces différentes et il en résulte que les distinctions entre elles subsistent, même si la réunion de ces espèces permet le respect de ce Commandement.

A l'opposé, le sacrifice de Chemini Atséret est l'expression même de l'unité, « un bœuf, un bouc », c'est-à-dire un seul animal et non la réunion d'éléments opposés.

Il en est de même pour la danse de Sim'hat Torah. Tous les Juifs, du plus grand au plus ordinaire, dansent ensemble et non chacun à sa manière, selon sa compréhension. Tous sont identiques et s'unissent par ce qui leur est commun. La danse fait disparaître toutes les différences.

Une telle situation est l'unité véritable, occultant la spécificité de chacun et ne se limitant pas à une simple collection d'éléments disparates. En pareil cas, dire que l'annulation de la cause effacerait l'effet n'aurait pas de sens. Une telle situation est immuable et, chaque année, elle permet aux Juifs de rester unis, même après la fête, car la paix est «le réceptacle contenant la bénédiction du Saint béni soit-II».

# La joie qui se manifeste dans les pieds

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Béréchit 5716-1955)

3. Comme nous venons de le dire, tous les Juifs s'unissent pour danser, à Sim'hat Torah. Et, une autre précision peut être apportée, à ce sujet.

On danse avec ses pieds et non avec sa tête. Néanmoins, les pieds permettent également à la tête de danser. En effet, une joie basée sur la compréhension est nécessairement limitée par la perception de ce qui en est la cause. La joie de Sim'hat Torah, en revanche, ne souffre aucune limite. C'est la raison pour laquelle elle se manifeste dans les pieds.

Un Juif ne comprend pas nécessairement Qui est D.ieu et ce qu'est Sa Torah. Il a seulement conscience de leur grandeur, à laquelle rien au monde ne peut être comparé. Et, il en conçoit une joie dépassant toutes les limites.

Pour la même raison, on n'a pas coutume, à Sim'hat Torah, de s'asseoir et d'entreprendre une profonde étude de la Torah, afin d'éprouver de la joie. Bien au contraire, celle-ci se manifeste lorsque le Séfer Torah est fermé et recouvert de son manteau. On ne sait pas ce qui y est dit. On comprend uniquement qu'il est précieux et l'on en conçoit une joie infinie.

Chacun danse avec ses pieds et, de la sorte, conduit également sa tête à danser. Il en est de même pour le grand corps que constitue le peuple juif. La joie que les personnes les plus simples éprouvent en la Torah intensifie celle des érudits, qui comprennent sa valeur et savent la raison de cette joie. Dès lors, ces derniers, à leur tour, se réjouissent profondément, au delà de toute limite.

C'est donc la joie de Chemini Atséret et de Sim'hat Torah qui conduit vers ce sacrifice, «un bœuf» unique, alors que soixante dix en sont sacrifiés à Soukkot, qui correspondent aux soixante dix nations. Alors, ces dernières jouent également un rôle. A Chemini Atséret et à Sim'hat Torah, par contre, on transcende leur existence et l'on s'unit exclusivement à D.ieu, «pour toi seulement et non pour les étrangers qui t'accompagnent».

## L'amour de celui que l'on ne connaît pas

(Discours du Rabbi, veille de Sim'hat Torah 5718-1957)

4. Les derniers mots de la Torah, par lesquels on conclut sa lecture, à Sim'hat Torah, sont «aux yeux de tout Israël». Ils font allusion à l'unité, dont nous venons de dire qu'elle est le contenu profond de cette fête. Tous les Juifs s'assemblent et s'unissent. Chacun n'est plus qu'un élément d'une grande entité, de la quintessence. Or, le Baal Chem Tov enseigne que «lorsque l'on détient une partie de l'essence, on la possède en totalité». Et, il en est bien ainsi pour chacun en particulier.

Ceci nous permet de comprendre qu'il soit une Mitsva d'aimer «ton prochain comme toi-même», c'est-à-dire véritablement «comme toi-même». L'amour que l'on porte à sa propre personne fait partie de soi et ne doit être justifié par aucun raisonnement. Et, il doit en être de même pour le sentiment que l'on éprouve envers son prochain.

Comment est-il possible qu'il en soit ainsi? N'est-on pas deux personnes différentes? Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre qu'en aimant l'autre, on ne fait, en réalité, que s'aimer soi-même, puisqu'une même essence se répartit entre différents éléments, chacun d'entre eux en restant partie intégrante.

On peut ainsi comprendre la définition du Baal Chem Tov selon laquelle l'amour du prochain est le sentiment que l'on doit éprouver pour celui que l'on n'a jamais vu, dont on n'a jamais entendu parler.

Or, comment aimer celui dont on ne connaît même pas l'existence? On peut répondre à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Les Juifs appartiennent tous à la même essence.

5. Tout ceci nous permettra de comprendre l'affirmation de nos Sages selon laquelle «l'amour du prochain est le fondement de toute la Torah». Le Tanya commente longuement cette idée. Il dit que le fondement de la Torah est de donner à l'âme le moyen de dominer le corps et qu'il s'exprime à travers l'amour du prochain.

Celui qui pense avoir une existence indépendante et agit en conséquence sera incapable d'aimer son prochain « comme toi-même ». Pour y parvenir, il doit se défaire des limites de sa propre personne, ressentir qu'il n'existe pas de manière indépendante,

qu'il n'est qu'une partie de l'essence juive. C'est ainsi qu'il peut réellement éprouver de l'amour pour l'autre.

Le Rabbi raconta qu'un Grand de notre peuple, s'apercevant que son fils était très malade, se mit à sangloter. Puis, il se dit que, s'il s'était agit de l'enfant d'un autre, il n'aurait pas pleuré aussi fort. Il en déduisit qu'il était encore dans la phase initiale de son service de D.ieu, car, si ce n'était pas le cas, la Torah et les Mitsvot qu'il avait accomplies lui auraient permis de révéler l'essence de son âme, grâce à laquelle il apparaît à l'évidence que tous les Juifs sont identiques.

- 6. Ce qui vient d'être dit nous permettra de préciser le sens de ces mots de la prière: «Ils constitueront tous une assemblée pour faire Ta Volonté d'un cœur entier ». En effet, quand les Juifs peuvent-ils «constituer tous une assemblée »? Lorsque leur objectif est de «faire Ta Volonté» et en aucune façon s'ils ont une autre motivation, même permise. En effet:
- A) Chaque personne est différente de toutes les autres et elle se lie à celles qu'elle côtoie, par certaines de ses forces et de ses capacités, afin de mettre en pratique ce qui est l'objectif de leur réunion. Par ses autres forces et, a fortiori, par son essence, tout individu reste donc différent des autres.
- B) Bien plus, dans les domaines qui les rassemblent, ces personnes ne sont pas réellement unies, dès lors qu'elles conservent une existence indépendante. Chacune agit en fonction de sa personnalité et de ses conceptions et toutes en font de même. Seule l'action concrète les unit.

C'est en ce sens que l'on peut parler de «la controverse de Kora'h et son assemblée». Kora'h et ceux qui le suivaient avaient des personnalités différentes. Ils avaient, certes, conçu un même plan, mais chacun n'y recherchait que son propre intérêt.

C) L'unité superficielle n'est pas durable, dès lors que les membres de l'assemblée ont des goûts qui leur sont propres, une personnalité qui leur est spécifique. Si ceux-ci sont remis en cause, l'assemblée volera en éclat et ne conservera pas même son apparence extérieure.

De fait, on a pu constater que de nombreuses associations, qui paraissaient solides, ne se sont pas maintenues et se sont disloquées, sans même laisser de trace.

En conséquence, quand une association est constituée dans un but qui n'appartient pas au service de D.ieu, il est bon qu'elle intègre également, dans ses fondements, une activité liée à la Torah et aux Mitsvot. C'est de cette façon que son existence sera pérennisée.

7. C'est pour cette raison que «Israël, agneau parmi soixante dix loups, parvient à se préserver ». Car, chacun de ces soixante dix loups possède son existence propre, alors que les Juifs sont tous unis. De ce fait, leurs forces sont considérables. Et, il en est de même pour les Juifs eux-mêmes. Ceux qui ne respectent pas la Torah et les Mitsvot ne sont pas la majorité. Ils ne sont pas même deux personnes, car chacun d'entre eux a un avis différent. Ceux qui les respectent, en revanche, sont unis. Et, même celui qui est seul dans sa ville peut se lier aux Juifs de toutes les générations, depuis la révélation du Sinaï, afin de constituer une large assemblée, capable de défendre la Torah.

8. On peut ainsi découvrir une relation entre le verset «aux yeux de tout Israël », celui qui est lu tout de suite après, quand on recommence la lecture de la Torah, « Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre » et celui qui introduit cette Paracha, « Voici la bénédiction qu'accorda Moché ».

Le verset « Au commencement D.ieu créa le ciel et la terre » souligne la nécessité, pour un Juif, de savoir que la spiritualité et la matérialité furent créés par D.ieu. Il ne faut donc pas penser que « ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir tout cela ». On doit se dire que l'on n'a rien par soi-même, que tout ce que l'on possède, matériellement et spirituellement, existe seulement parce que D.ieu refait, de nouveau, à chaque instant, la création, dans sa globalité et ce qu'Il accorde à chacun, en particulier.

Le verset «Voici la bénédiction qu'accorda Moché » signifie que ce berger d'Israël mit tout en œuvre pour que chacun adopte le comportement qui convient, afin que les besoins de tous soient satisfaits.

Nos Sages soulignent que la manne fut obtenue par le mérite de Moché. Bien plus, les colonnes de nuée qui se révélèrent grâce à Aharon et le puits de Miriam, furent également conservés par le mérite de Moché, quand l'un et l'autre quittèrent ce monde. De fait, la bénédiction fut d'emblée celle de Moché, mais elle se révéla, dans un premier temps, grâce à Aharon et Miriam. En effet, le berger d'Israël est celui qui satisfait tous les besoins, matériels et spirituels, du peuple juif.

Comment recevoir la bénédiction de Moché notre maître, berger d'Israël et de celui qui est son équivalent, en chaque génération ? Pour cela, il faut s'attacher, se soumettre à lui, comme un troupeau à son berger. Le bétail n'a pas de volonté propre. Il ne fait que suivre celui qui le guide.

Celui qui n'a pas de volonté propre, dans les préoccupations terrestres ou morales, s'attachant pleinement à Moché, pourra recevoir la bénédiction à laquelle fait allusion le verset «Voici la bénédiction qu'accorda Moché», laquelle est donnée «avec la douceur de la rosée du ciel», de la spiritualité «et des eaux souterraines», de la matérialité.

9. Tel est le lien qui peut être fait entre les versets «Au commencement D.ieu créa le ciel et la terre», «Voici la bénédiction» et «Aux yeux de tout Israël». En effet, pour aimer sincèrement «tout Israël», il faut se libérer des entraves de sa propre personne.

En conséquence, celui qui prend conscience de la vérité, sait qu'il ne possède rien par lui-même, que tout lui vient de D.ieu, Qui renouvelle en permanence la création, ainsi qu'il est dit : «Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre», se consacrera pleinement à Moché ou à celui qui en est l'équivalent, ainsi qu'il est dit : «Voici la bénédiction».

Une telle personne se libérera de ses propres limites, n'aura plus de volonté propre et sera uniquement un membre du peuple juif, de « tout Israël ».

10. Le verset «aux yeux de tout Israël» est doublement lié au verset «Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre». Le dernier permet de mettre le premier en pratique, comme on l'a vu . De plus, le premier prépare le dernier.

A Sim'hat Torah, chacun doit conclure la lecture de la Torah, puis la recommencer d'une manière plus élevée. Il effectue alors le bilan moral de l'année qui vient de s'écouler et peut donc se dire : «Je suis bien loin d'être prêt. Comment puis-je adopter un tel comportement ?».

On lui propose alors la solution suivante : «Tout Israël». Si, à titre individuel, il est incapable d'étudier toute la Torah et de la mettre en pratique, il s'unira aux autres Juifs, en soutenant ceux qui se consacrent à l'étude. De la sorte, il recevra une part de leur étude

Nos Sages précisent qu'il en est ainsi et la Hala'ha retient ce principe. Zevouloun subvient aux besoins d'Issa'har et, de la sorte, il reçoit une partie de son étude.

11. Ce principe s'applique uniquement à celui qui est absorbé par ses activités au point d'étudier seulement « un chapitre, le matin et un chapitre, le soir ». Néanmoins, pourquoi ne pas consacrer son temps libre à l'étude ?

En tout état de cause, il ne faut pas se décourager. Nos maîtres disent que l'on peut accomplir par la joie, à Sim'hat Torah, ce que l'on reçoit par l'amertume, à Roch Hachana et Yom Kippour. Après le mois d'Elloul, les jours de Seli'hot, Roch Hachana, les dix jours de Techouva, Yom Kippour, la Neïla, on peut malheureusement ne pas être parvenu à la Techouva. Puis, vient Sim'hat Torah et l'on accède alors à une Techouva joyeuse.

Pour cela, on doit être avec «tout Israël», s'unir aux autres Juifs en révélant l'essence de son âme. Car, toutes les âmes sont semblables et elles permettent un amour véritable de son prochain. Or, l'essence de l'âme est toujours intègre. Elle permet toujours de commencer encore une fois la lecture de la Torah, de le faire d'une manière sans cesse plus élevée.

12. Nous venons d'expliquer le lien entre «aux yeux de tout Israël» et «Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre», permettant de commencer la Torah. Car, il est possible de le faire grâce à «aux yeux de tout Israël». Néanmoins, comment introduire, plus spécifiquement, le verset : «Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre» ?

On peut donner, à ce sujet, l'explication suivante.

La création est également une révélation. De ce point de vue, le verset « Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre » souligne que le « commencement » du service de D.ieu consiste à révéler Sa présence dans les cieux et ce qu'ils contiennent, sur la terre et en tout ce qu'elle comporte.

Toutes les créatures, du ciel et de la terre, existent grâce à la vitalité de D.ieu, qui leur permet de se maintenir à tout instant. Cette vitalité est toute leur existence, mais elle reste cachée, de sorte que chacun pense posséder une existence indépendante. Le début du service de D.ieu consiste donc à mettre en évidence cette vitalité divine.

Chaque être possède une dimension céleste, même si elle reste cachée. Combien plus en est-il ainsi pour un Juif, qui possède une âme divine, une « parcelle de Divinité véritable ». Néanmoins, celle-ci s'introduit dans un corps et une âme animale, susceptibles d'occulter sa lumière et parfois même de lutter contre elle.

De ce point de vue, il est nécessaire d'accomplir en sa propre personne les termes du verset : «Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre», de révéler sa propre âme divine, de la libérer de sa réclusion dans le corps et dans l'âme animale, de lui permettre d'apparaître telle qu'elle est, de ne pas se contenter de ses forces dévoilées, de favoriser l'apparition de l'essence.

En effet, l'essence de l'âme est liée à l'Essence de D.ieu. Or, pour révéler l'essence de son âme, on doit mettre en pratique le Précepte «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», bien plus le faire «aux yeux de tout Israël», comme on l'a dit.

Grâce au verset « Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre » que l'on met en pratique sur sa propre personne, on peut révéler la Divinité dans le monde entier, dans les cieux et ce qu'ils contiennent, sur la terre et ce qu'elle comporte.

En tout être, doit apparaître à l'évidence la Divinité, Qui est son existence véritable, car «il n'est rien d'autre que Lui».

# Vingt et un jours, comme les amandes

(Discours du Rabbi, veille de Sim'hat Torah 5716-1955, avant les Hakafot)

1. Chemini Atséret et Sim'hat Torah sont les mêmes jours de la semaine que Roch Hachana.

Roch Hachana dure deux jours. D'après la Torah, il ne devrait en avoir qu'un, au même titre que toutes les autres fêtes, mais, pour différentes raisons, un second jour de fête a été ajouté, pendant la période de l'exil. De fait, il se trouve que Roch Hachana dure deux jours également en Erets Israël. Or, Chemini Atséret et Sim'hat Torah sont les mêmes jours de la semaine que les deux journées de Roch Hachana.

2. Vingt et un jours séparent Roch Hachana de Chemini Atséret, temps qui est nécessaire pour que les amandes fleurissent. On sait, en effet, que les amandes sont les fruits dont la floraison est la plus rapide.

Il existe des amandes amères et des amandes douces. Le Likouteï Torah explique que ce temps de floraison particulièrement court fait allusion à la bénédiction céleste qui se dévoile rapidement, ainsi qu'il est dit : « Sa Parole court promptement ».

C'est ainsi que l'on peut définir ces vingt et un jours, séparant Roch Hachana de Chemini Atséret, période de la bénédiction de Roch Hachana qui se révèle rapidement, ne rencontrant aucun obstacle et que l'on intègre profondément à Chemini Atséret.

3. Chemini Atséret est le même jour de la semaine que le premier jour de Roch Hachana et vingt et un jours les séparent. De même, Sim'hat Torah est le même jour de la semaine que le second jour de Roch Hachana et vingt et jours les séparent.

On peut donner, à ce propos, l'explication suivante.

C'est au premier jour de Roch Hachana que les Juifs sont inscrits pour une bonne année. Dès lors, la bénédiction commence à se révéler. Elle continue à le faire, pendant vingt et un jours, jusqu'à Chemini Atséret, date à laquelle cette bénédiction est pleinement intégrée.

Au second jour de Roch Hachana, la bénédiction pour une bonne année est déjà prête et il convient alors de la recevoir. Pour y parvenir, on doit avoir recours à la Torah, qui est «la coupe du salut», le réceptacle qui permet la réception. C'est la raison pour laquelle, vingt et un jours après la seconde journée de Roch Hachana, on célèbre Sim'hat Torah.

Mon beau-père, le Rabbi, a maintes fois expliqué que le contenu de Chemini Atséret et de Sim'hat Torah est le même que celui de Roch Hachana. Néanmoins, ce qui est obtenu, dans ce dernier cas, par l'amertume, se révèle, à Chemini Atséret et à Sim'hat Torah, grâce à la joie.

4. Cette nuit, veille de Sim'hat Torah, fait la transition entre Chemini Atséret et Sim'hat Torah.

Il est un principe établi que «le jour est le prolongement de la nuit». Pour ce qui concerne les sacrifices, en revanche, «la nuit est le prolongement du jour». Il en découle que cette nuit est liée à la fois à Chemini Atséret, du fait des sacrifices de ce jour et à Sim'hat Torah, de par l'ordre naturel.

La différence entre Chemini Atséret et Sim'hat Torah est la suivante. Chemini Atséret est institué par la Torah et également célébré en Erets Israël, alors que Sim'hat Torah est introduit par les Sages et fêté uniquement à l'extérieur d'Erets Israël.

Or, on peut s'interroger, à ce sujet. Comment imaginer une fête qui n'existe qu'à l'extérieur d'Erets Israël ? La Terre Sainte n'est-elle pas «le pays vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu», le «palais du Roi» ?

C'est précisément pour cela que l'on doit être particulièrement scrupuleux, quand on se trouve en Erets Israël et il est préférable que ceux qui ne sont pas capables d'avoir cette rigueur s'abstiennent de s'y rendre. Dans le palais du Roi, tout prend une autre dimension qu'à l'extérieur d'Erets Israël. En effet :

- A) Certaines pratiques ne sont pas considérées comme des fautes, à l'extérieur d'Erets Israël, mais le deviennent, lorsque l'on se trouve dans ce pays.
- B) Une faute commise en Erets Israël est plus grave, car elle est un acte de révolte commis en présence du Roi, ce qu'à D.ieu ne plaise.

La sainteté d'Erets Israël est bien évidente. Dès lors, comment imaginer qu'une fête, une «convocation sacrée», existe uniquement en dehors de ce pays ? Certes, le Midrach dit que celui qui célèbre un jour de fête, en Erets Israël a le même mérite que ceux qui en célèbrent deux, dans les autres pays. Néanmoins, ceci ne concerne que la rétribution et l'on ne célèbre pas les Mitsvot et les fêtes uniquement pour être récompensé. On le fait pour se lier à D.ieu.

De ce point de vue, il est un élément que l'on reçoit en dehors d'Erets Israël et qui n'existe pas en Terre Sainte. En effet, il est possible d'obtenir, à l'extérieur d'Erets Israël, la révélation que constitue le second jour de fête, introduit pendant la période de l'exil.

De fait, il est légitime qu'il en soit ainsi. A l'extérieur d'Erets Israël, la bénédiction est reçue par l'intermédiaire des soixante dix astres. L'obscurité est donc beaucoup

plus intense. Une lumière plus forte et plus soutenue est donc nécessaire, afin d'éclairer une telle obscurité.

C'est la raison pour laquelle la révélation du second jour de fête, introduit en exil, a été donnée à l'extérieur d'Erets Israël, dans le but d'en éclairer l'obscurité et d'en faire également une Terre Sainte.

5. Nous allons bientôt célébrer les Hakafot et le premier verset que nous lirons est : «Il t'a été donné de connaître que l'Eternel est D.ieu. Il n'est nul autre que Lui ». Citant l'Admour Hazaken, mon beau-père, le Rabbi, donne, à ce sujet l'explication suivante : «L'Essence de D.ieu s'est révélée afin que nous puissions La percevoir ».

En conséquence, on demande à chaque Juif de prendre conscience que le monde ne possède pas d'existence intrinsèque, qu'il n'est que néant. Il est uniquement parce que D.ieu l'extrait du néant, à chaque instant. De ce fait, son existence est, en réalité, celle de la Divinité.

On peut donc exercer une activité dans le monde et, néanmoins, être pleinement soumis à la Divinité, Lui soumettre chaque objet dont on fait usage.

Mon beau-père, le Rabbi, raconta qu'un 'Hassid, qui était un important commerçant, établit le bilan de son affaire, puis inscrivit, sur la ligne du total : «Il n'est rien d'autre que Lui ».

Qu'on le comprenne ou non, c'est bien là le comportement que l'on doit adopter. Il faut mettre en pratique le Précepte : «En toutes tes voies, reconnais-Le », faire du monde un réceptacle pour la Divinité. L'instrument qui permet de gagner sa vie doit rester pur, conformément aux prescriptions de la Torah. On doit donner de la Tsédaka selon ses possibilités et même au delà de celles-ci, en ayant une profonde conscience que D.ieu dirige le monde. Or, Il dit, dans Sa Torah, que l'on doit donner un cinquième de ses gains à la Tsédaka afin de disposer des quatre autres cinquièmes. Pour recevoir cette bénédiction, il faut donc effectivement donner cette Tsédaka.

Au sens le plus littéral, cela signifie que celui qui offre un certain montant à la Tsédaka sans savoir de quelle manière il sera capable d'honorer son engagement, recevra la bénédiction de D.ieu, en la matière. Non seulement, il pourra offrir la somme qu'il a fixée, mais, bien plus, celle-ci ne sera qu'un cinquième et il conservera pour lui les quatre autres cinquièmes. N'importe quel commerçant comprendra

qu'en pareil cas, il est bon de donner le cinquième le plus important possible, afin que les quatre autres cinquièmes le soient également.

Pour obtenir tout cela, il faut avoir conscience que «il n'est rien d'autre que Lui», que «L'Eternel est D.ieu», que la nature est surnaturelle et que le monde est un réceptacle pour la Divinité.

## Les Mitsvot accomplies ici-bas

(Discours du Rabbi, Sim'hat Torah 5717-1956)

6. Mon beau-père, le Rabbi, a expliqué que Chemini Atséret et Sim'hat Torah ont le même contenu que Roch Hachana. Néanmoins, ce qui est obtenu, dans ce dernier cas, par l'amertume, se révèle, à Chemini Atséret et à Sim'hat Torah, grâce à la joie.

Il est dit, à propos de Roch Hachana, que «la Mitsva du jour est le Choffar» et le Rambam explique : «Ceci introduit, de manière allusive, le verset suivant : 'Vous qui dormez, réveillez-vous de votre sommeil ; vous qui êtes endormis, réveillez-vous de votre torpeur».

Il s'agit bien ici de sommeil moral et même de la forme la plus élevée qu'il peut prendre. On sait que l'âme, pendant le sommeil, remonte là-haut et y puise sa vitalité. Elle atteint alors un stade particulièrement élevé. Quittant le corps, pendant le sommeil, elle reçoit sa vitalité morale. De fait, il est dit qu'en pareil cas, elle revit.

Elle reçoit alors une haute élévation. Pour autant, on lui dit : «Vous qui dormez, réveillez-vous de votre sommeil ». En effet, la finalité ultime ne se réalise pas là-haut. L'âme doit se trouver ici-bas et mettre en pratique la Torah et les Mitsvot.

7. Commentant le verset : «Aharon fit ainsi», nos Sages disent : «Ce verset fait l'éloge d'Aharon, qui ne changea rien à l'ordre qu'il avait reçu» quant à l'allumage du Chandelier. Or, on peut s'interroger sur une telle affirmation. Est-ce bien là l'éloge d'Aharon ?

L'explication est, en fait, la suivante. Aharon savait pourquoi ces lumières étaient allumées. Il avait conscience que les sept branches correspondent aux sept émotions éprouvées par les hommes. En effet, certains tendent vers la bonté et d'autres vers la

rigueur. En allumant les lumières du Chandelier, Aharon apportait l'élévation à toutes les âmes juives, ainsi qu'il est dit : «La bougie de D.ieu est l'âme de l'homme ». Il leur insufflait l'amour de D.ieu, de sorte que «la flamme s'élève d'elle-même ». Aharon savait ce qu'il accomplissait et il agissait en conséquence, se consacrant à tous les hommes à la fois. En conséquence, sa façon de pratiquer, ici-bas, aurait pu ne pas répondre à un ordre parfait.

Malgré cela, son action concrète fut ce qu'elle devait être. Il alluma le Chandelier, attendit que la flamme s'élève d'elle-même, puis redescendit les marches. Il respecta pleinement l'ordre établi.

En ce sens, on peut effectivement faire «l'éloge d'Aharon, qui ne changea rien à l'ordre qu'il avait reçu». Bien qu'ayant atteint le stade le plus élevé, il sut agir, ici-bas, de la manière qui convient, exactement comme D.ieu le lui avait demandé.

C'est la raison pour laquelle le verset dit : «Vous qui dormez, réveillez-vous de votre sommeil; vous qui êtes endormis, réveillez-vous de votre torpeur». On distingue le sommeil de la torpeur et il en est de même dans les stades les plus élevés. Or, le verset dit : «Réveillez-vous», car ce sommeil n'est pas la finalité ultime. Le Rambam souligne : «Il ne vous sera d'aucune utilité, ne vous sauvera pas». Bien au contraire, «souvenez-vous de votre Créateur», en mettant en pratique la Torah et les Mitsvot, comme D.ieu l'a ordonné.

8. Pour cette même raison, on devait s'assurer que le grand Prêtre ne s'endorme pas, pendant le service de Yom Kippour. Car, pendant le sommeil, l'âme s'élève làhaut, afin d'y puiser la vie. Un grand Prêtre vertueux aurait donc pu s'endormir et il fallait s'assurer que ce ne soit pas le cas, car telle n'est pas la finalité recherchée.

Chemini Atséret et Sim'hat Torah ont le même contenu que Roch Hachana, mais de manière joyeuse. A Sim'hat Torah, on doit donc demander également : «Vous qui dormez, réveillez-vous de votre sommeil », y compris de celui qui prend la forme la plus élevée, car celui-ci n'est pas le but recherché. En effet, «la Mitsva du jour est la joie ». Il faut être heureux, ainsi qu'il est dit : «Réjouissez-vous et soyez heureux, à Sim'hat Torah ».

9. De façon générale, on intègre profondément, pendant Chemini Atséret, ce que l'on a obtenu à Roch Hachana et à Yom Kippour. Et, il faut alors être joyeux.

On sait qu'à Roch Hachana, une torpeur s'empare du monde. A la veille et au soir de Roch Hachana, les mondes réintègrent leur source, là-haut. Par la suite, grâce aux prières de Roch Hachana et à la sonnerie du Choffar, D.ieu est couronné Roi et Il se révèle, de nouveau. A Chemini Atséret, cette révélation est parfaite et elle est intégrée ici-bas.

Ce qui se passe globalement dans le cycle annuel existe aussi, d'une manière plus détaillée, dans le cycle hebdomadaire. Chaque vendredi soir, les mondes réintègrent également leur source et entrent dans un stade de torpeur. Puis, pendant le Chabbat, la révélation est renouvelée.

Il en fut de même pour la création d'Adam, le premier homme, durant le sixième jour. Il est dit que « D.ieu fit que la torpeur s'abatte sur l'homme ». C'est alors que fut réalisée la coupure entre l'homme et la femme, puis l'union entre eux et la bénédiction, qui se révéla durant le Chabbat.

Le Rabbi Rachab raconta que l'Admour Hazaken s'endormait, le vendredi aprèsmidi, car c'est alors un moment de sommeil, dans les sphères célestes. C'est ainsi qu'il faut interpréter cette réintégration des mondes dans leur source, à la veille du Chabbat.

10. Il existe un moment de torpeur dans le cycle hebdomadaire et dans le cycle annuel. Et, il en est de même également pour les six millénaires du monde. A la fin du sixième millénaire, pendant le «vendredi après-midi» de la création, on peut effectivement constater un retrait, un voile. C'est alors les douleurs de l'enfantement du Machia'h, toutes les épreuves qui précèdent la révélation, la venue effective du Machia'h.

Pour ce qui fait l'objet de notre propos, nous pouvons constater la réunion des trois éléments à la fois. C'est maintenant vendredi soir, début du Chabbat, c'est également Chemini Atséret et nous sommes, en outre, à la conclusion des six millénaires de la création, juste avant la venue du Machia'h. La révélation doit donc commencer.

Dès Chemini Atséret et Sim'hat Torah, nous nous dirigerons donc vers la délivrance véritable et complète, qui est imminente, véritablement proche, ici-bas dans le monde, très bientôt et de nos jours, Amen.

## La Tsédaka pour l'année

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Béréchit 5714-1953)

11. Les bénédictions du mois de Tichri, dont la portée est globale, doivent être ressenties dans le service de D.ieu, conformément au principe «Et, Yaakov avança sur son chemin», afin d'étudier la Torah et de pratiquer les Mitsvot tout au long de l'année. Pour les révéler jusqu'au point le plus bas, il faut donner de la Tsédaka.

Igueret Hakodech explique, en effet, que, grâce à la Tsédaka, aux bonnes actions, à la pitié que l'on éprouve pour celui qui est dénué de tout, on obtient de D.ieu la satisfaction de tous ses besoins. De façon générale, les bénédictions célestes peuvent être qualifiées de Tsédaka, de la part de D.ieu. Même si la révélation divine répond à un effort de la part des hommes, elle ne peut nullement être considérée comme un dû. Elle est uniquement la manifestation de la Volonté de D.ieu, c'est-à-dire une forme de Tsédaka.

Cette année a deux mois d'Adar et trois cent quatre vingt trois jours. Je propose donc que chacun donne à la Tsédaka un multiple de trois cent quatre vingt trois, qu'il s'agisse de demi cents, de cents, de cinq cents, de dix cents, de dollars, de centaines de dollars, de multiples de mille huit cent dollars. C'est de cette manière que l'on obtiendra toutes les bénédictions, matérielles et spirituelles.

Bien évidemment, dans les autres pays, on en donnera l'équivalent dans la monnaie du pays. Il est clair que ceci ne diminue en rien la Tsédaka que l'on donne, par ailleurs, de manière fixe ou bien celle que l'on a donné au moins trois fois sans préciser qu'on n'en faisait pas le vœu. Cette Tsédaka s'ajoute à toutes les autres.

Chacun la donnera donc, selon ses possibilités, sans se contenter de l'offrande du pauvre». Il est dit, en effet, que «le riche qui apporte l'offrande du pauvre ne s'est pas acquitté de son obligation».

12. Chacun pourra répartir cette Tsédaka de la manière qu'il entend. Mais, les tracas et l'indécision font que l'on oubliera probablement de la donner chaque jour. De plus, on peut se demander si elle sera bien consacrée à la cause qui convient.

Ceux qui veulent s'en remettre à moi pourront donc donner cette Tsédaka, selon mon idée, dans une caisse globale, qui existe ici et de laquelle une somme est

dépensée chaque jour, à cet effet. De la sorte, la Tsédaka parviendra effectivement à ce qui doit être sa destination.

Mon beau-père, le Rabbi, a évoqué, une fois, le fait que l'on peut se trouver, à cause de Sim'hat Torah, troublé et égaré dans sa prière. Il a expliqué que, par la suite, les anges prennent ces prières et remettent chaque mot à sa place, comme un chef de gare, qui dirige les trains dans le sens où chacun doit aller.

13. Le fait de contribuer à une caisse globale et de donner de la Tsédaka de cette manière a également un autre avantage.

La Tsédaka présente deux aspects :

- A) Il s'agit d'une dépense. On prend de l'argent que l'on possède et on le consacre à la Tsédaka. Il en est ainsi dès lors que ce montant est remis à celui qui le collecte.
- B) La somme collectée de cette façon est consacrée à libérer un captif, à financer un mariage, à venir en aide à un pauvre. Ceux qui ont apporté leur contribution prennent part à cette réalisation.

Réaliser ce dernier aspect et le faire de la manière la plus forte est possible lorsque l'on contribue à une caisse globale. En pareil cas, on peut estimer que l'on reçoit une part de chaque réalisation qui a été rendue possible grâce à un financement de cette caisse.

Lorsque l'on offrait le demi Shekel au Temple, on savait que tous recevaient, de cette façon, leur part de chacun des sacrifices perpétuels qui étaient effectués et, de façon générale, de tous les sacrifices publics, même si cette part était du montant le plus modeste.

14. La participation à une caisse globale a aussi un autre avantage, considérable également.

Le début de l'année est passé, depuis quelques semaines déjà et qu'en est-il donc des jours qui se sont déjà écoulés, des bénédictions que l'on pouvait alors recevoir, de ces jours, de ces semaines, de ces Chabbat, de ces fêtes ? Bien plus, ces jours, ces Chabbat, ces fêtes ont bien une portée générale, s'étendant sur toute l'année.

#### Likouteï Si'hot

La manière dont le demi Shekel était donné dans le Temple permet de répondre également à cette question. En effet, il était bon de l'apporter au plus vite. Malgré cela, ceux qui, pour une quelconque raison, le faisaient avec retard recevaient également une part de ce qui avait été dépensé avant qu'ils n'apportent leur contribution.

Celui qui collecte pour une caisse globale a donc le pouvoir d'inclure en ce qu'il dépense aujourd'hui également les montants qui lui seront transmis par la suite. Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Ce qui provient de cette caisse peut être dépensé en incluant tous les montants qui seront reçus ultérieurement.

15. Pour autant, il est particulièrement judicieux d'apporter sa contribution au plus vite, dès demain. D'une part, on connaît l'importance de l'empressement, qui fit, précisément, toute la valeur du sacrifice d'Its'hak. En effet, ce sacrifice, par luimême, n'était pas une épreuve insurmontable, comme le souligne l'Admour Hazaken. Combien de Juifs, en effet, ont offert leur vie pour D.ieu ?

En fait, la qualité d'Avraham fut le merveilleux empressement dont il fit preuve pour sacrifier son fils. C'est ainsi qu'il est dit : « Avraham se leva tôt le matin ». En chaque génération, nous recevons donc le mérite de l'empressement d'Avraham, pour nous et nos enfants, à jamais.

Par ailleurs, la dépense de cette caisse doit être quotidienne. Dès lors, on y apportera sa contribution dès demain, puisque rien n'empêche de le faire. Les moyens de la caisse seront d'autant plus larges. Elle pourra accorder une aide plus importante et les bénédictions, matérielles et spirituelles, que l'on obtiendra de D.ieu de cette façon, seront également accrues.

Dépôt légal : Juin 2009 Achevé d'imprimé en Juin 2009 IMPRIMÉ EN ISRAËL